



HAL
open science

Subir - Rebâtir - Innover - Commémorer : la destruction et la reconstruction des édifices religieux alsaciens pendant et au lendemain de la Première Guerre mondiale (1914-1932)

Florian Hensel

► To cite this version:

Florian Hensel. Subir - Rebâtir - Innover - Commémorer : la destruction et la reconstruction des édifices religieux alsaciens pendant et au lendemain de la Première Guerre mondiale (1914-1932). Histoire. Université de Strasbourg, 2020. Français. NNT : 2020STRAG019 . tel-04368884

HAL Id: tel-04368884

<https://theses.hal.science/tel-04368884>

Submitted on 2 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

ÉCOLE DOCTORALE ED 519, Sciences Humaines Sociales

UMR 7367 - DynamE

THÈSE présentée par

Florian HENSEL

Soutenue le 20 novembre 2020

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'Université de Strasbourg**

Discipline / Spécialité : Histoire contemporaine

Subir - Rebâtir - Innover - Commémorer. La destruction et la reconstruction des édifices religieux alsaciens pendant et au lendemain de la Première Guerre mondiale (1914-1932)

Volume 1 : Mémoire

THÈSE dirigée par :

Monsieur CARREZ Maurice

Professeur d'histoire contemporaine
Université de Strasbourg

Monsieur GRANDHOMME Jean-Noël

Professeur d'histoire contemporaine
Université de Lorraine

RAPPORTEURS :

Monsieur NIVET Philippe

Professeur d'histoire contemporaine
Université de Picardie

Monsieur ROUSSEAU Frédéric

Professeur d'histoire contemporaine
Université de Montpellier III

AUTRES MEMBRES DU JURY :

Monsieur COCHET François

Professeur d'histoire contemporaine émérite
Université de Lorraine

Monsieur DROIT Emmanuel

Professeur d'histoire contemporaine
Université de Strasbourg

Madame PICARD Emmanuelle

Maître de conférences HDR
ENS de Lyon

Table des abréviations

ADBR : Archives départementales du Bas-Rhin

ADHR : Archives départementales du Haut-Rhin

ADS : Archives diocésaines de Strasbourg

ALGP : Artillerie lourde à grande puissance

AM : Archives municipales

AVES : Archives de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg

BCA : Bataillon de chasseurs alpins

BCP : Bataillon de chasseurs à pied

BI : Brigade d'infanterie

BNUS : Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

BTCA : Bataillon territorial de chasseurs alpins

CDMR : Commission diocésaine des monuments religieux

DI : Division d'infanterie

ECPAD : Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense

FAR : Feldartillerie Regiment (Régiment d'artillerie de campagne allemand)

GLAK : Generallandesarchiv Karlsruhe

GQG : Grand quartier général

HSAS : Hauptstaatsarchiv Stuttgart

IR : Infanterie Regiment (Régiment d'infanterie allemand)

JMO : Journal de marches et d'opérations

JORF : Journal officiel de la République française

LIR : Landwehr Infanterie Regiment (Régiment d'infanterie territoriale allemand)

MDAP : Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine

NDBA : Nouveau dictionnaire des biographies alsaciennes

OSÉD : Œuvre de secours aux régions dévastées

PC : Poste de commandement

RAC : Régiment d'artillerie de campagne

RG : Régiment du génie

RI : Régiment d'infanterie

RIR : Reserve Infanterie Regiment (Régiment d'infanterie de réserve allemand)

RIT : Régiment d'infanterie territoriale

SACM : Société alsacienne de constructions mécaniques

SHD : Service historique de la Défense

SIP : Service de l'inventaire du patrimoine

STE : Service des travaux de l'État

STPU : Service des travaux de première urgence

Remerciements

MM. Maurice Carrez et Jean-Noël Grandhomme, mes directeurs de thèse.

Aurélie ; Jean-Martin Bato ; François Belleil ; Johanne Berlemont, Musée de la Grande Guerre ; Francine Binda, mairie de Wattwiller ; Christian et Josette Bludszus ; Marie-Odile et Pierre Bourgaud ; Éric Braesch ; Pascale Braesch, mairie de Sondernach ; Laëtitia Brasseur, Archives départementales du Haut-Rhin ; Armand Bucher ; Denis Buhl, Maire de Metzeral ; Gabrielle Claerr-Stamm ; Patricia Combe ; Stéphanie Derynck, Musée de la Grande Guerre ; Fabien Dreyfuss ; Emmanuel Dubail ; Jürgen Ehret ; Thierry Ehret ; Jean-Luc Eichenlaub, Archives départementales du Haut-Rhin ; Jean-Louis Engel, Archives diocésaines de Strasbourg ; Georges Freyburger, Amis de Thann ; Fabienne Friederich ; Raphaël Georges ; Marc Glotz ; Manfred Hennhöfer, GLA Karlsruhe ; Michel Hensel ; Guillaume Jacquinet ; Rémy Jaeglé ; Benoit Jordan, AVES Strasbourg ; Jean Klinkert ; Gilles Krafft ; Karina Kramer ; Philippe Legin ; Francis Lichtlé ; Éric Mansuy ; Annick Méchin, Archives municipales de Munster ; Tharcisse Meyer ; Roland Morganti, conseil de fabrique de la paroisse catholique de Metzeral-Sondernach ; Vincent Muth ; Didier Nicolas ; Aude Poupuech, Service culturel d'Ingersheim ; Fernand Preiss, président du conseil de fabrique de Sengern ; Dominique Py, Amis de Thann ; Jérôme Raimbault, Service Régional de l'Inventaire ; André Rohmer, Amis de Thann ; Rainer Sammet ; Joseph Schmauch ; Guy Spenlé ; Nicolas Vignos, Abri mémoire d'Uffholtz ; Guy Violini ; Gilbert Wagner ; Jean-Paul Welterlen, maire d'Uffholtz ; Wolfgang Zimmermann, GLA Karlsruhe.

Archives départementales du Bas-Rhin, Archives départementales du Haut-Rhin, Hauptstaatsarchiv Stuttgart, Generallandesarchiv Karlsruhe, Service territorial de l'architecture et du patrimoine du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, Archives diocésaines de Strasbourg, Archives municipales de Bisel, de Guebwiller, d'Ingersheim, de Metzeral, de Mittlach, de Munster, de Sondernach, de Thann, de Stosswehr et de Wattwiller, Archives du conseil de fabrique de la paroisse de Metzeral-Sondernach.

Avant-propos

« Il était une fois, au fond de la vallée de Munster... » Ainsi pourrait presque commencer la présente étude. En effet, étant originaire du village de Sondernach, j'ai été amené à fréquenter régulièrement l'église de l'Emm¹, dans laquelle j'ai commencé à m'interroger sur la place des clochers alsaciens dans la tourmente que représente la Grande Guerre. Cet édifice avait de quoi intriguer car, outre sa fonction religieuse évidente, il présentait d'autres attributs plus étonnants. Sur la façade, l'inscription « À nos vaillants soldats. L'Alsace reconnaissante » tranche avec les ornements bien plus sobres des autres églises des environs. À l'intérieur, les murs latéraux de la nef sont parés de plaques de marbres mentionnant le nom de combattants décédés pendant la Première Guerre mondiale sur le front des Vosges. S'il n'est pas rare de trouver un hommage aux tués de la commune dans une église de village, voir un édifice aussi largement revêtu d'attributs mémoriels est plus surprenant. C'est d'autant plus vrai à Metzeral, où il faut encore ajouter aux éléments cités une statue du Sacré-Cœur au pied duquel un soldat de la Grande Guerre est agenouillé ainsi que deux vitraux commémoratifs. L'un, sur lequel on distingue un aumônier militaire en train de donner les derniers sacrements à un blessé, portant la dédicace « À nos morts ». L'autre, représentant la présente église à trois stades de son existence : la chapelle originelle, le même bâtiment en ruine et la baraque en bois servant de lieu de culte provisoire. Cette addition de symboles m'intriguait à chaque visite et m'a amené à me poser des questions sur la fonction globale de ce bâtiment et son évolution au fil du temps. Était-ce finalement une église ou un mémorial ?

Avec le recul mais aussi un regard sur l'histoire et le patrimoine aiguisé au cours de mes études à l'Université de Strasbourg et celle de Haute-Alsace, ce questionnement n'était pas dépourvu de points communs avec l'histoire du champ de bataille du Linge, auquel j'ai consacré mon mémoire de Master². Au cours de cette recherche, je m'étais intéressé à l'évolution de ce site tout au long du XX^e siècle afin de voir quelles étaient les grandes étapes de sa patrimonialisation. Pour les églises alsaciennes, la même question peut se poser, notamment au sortir de la Grande Guerre. En effet, la plupart des ouvrages illustrés consacrés au conflit dans la région comportent

¹ Il s'agit là de l'église catholique de la paroisse de Metzeral-Sondernach.

² *Le Lingekopf, 1915-2009, Destruction, remise en état et revalorisation d'un champ de bataille alsacien de la Première Guerre mondiale*, université de Strasbourg, 2009. Cette étude réalisée sous la direction de Jean-Noël Grandhomme a été publiée sous le titre *Le Lingekopf de 1915 à nos jours, destruction-remise en état-revalorisation d'un champ de bataille alsacien de la Première Guerre mondiale*, Colmar, Jérôme do Bentzinger éditeur, 2013, 274 p.

des photos de clochers endommagés voire complètement détruits³. Toutefois, peu de traces de la reconstruction de ces édifices transparaissent dans la littérature locale. En approfondissant la question, il est pourtant possible de se rendre compte que ce sont plusieurs dizaines d'églises, de temples et même de synagogues qui ont été endommagés au cours de la Première Guerre mondiale. C'est donc à ces derniers que j'ai souhaité consacrer les présentes recherches.



Figure 1 - Détail du vitrail commémoratif de l'église paroissiale de Metzeral-Sondernach.
Vitrail réalisé par la maison Ott (Strasbourg) – Cliché de l'auteur

³ Voir notamment Nouzille Jean, Oberlé Raymond, Rapp Francis et alii., *Batailles d'Alsace 1914-1918*, Strasbourg, Contades, 1989, 492 p. ; Balmier Éric, Roess Daniel, *Scènes de Tranchées dans les Vosges, La Mémoire des Photos et des Cartes Postales 1914 – 1916*, Strasbourg, Éditions du Rhin, 2002, 177 p. ; Springer Philippe, *L'Alsace en guerre. 1914-1916. Vers le front continu en Haute-Alsace*, Strasbourg, Coprur, 2008, 384 p.

Introduction

Détruire et (re)construire des édifices religieux en Alsace

« Détruire » et « reconstruire ». Tout semble opposer ces deux notions, pourtant elles sont indissociables. En les étudiant de manière distincte, aucun point commun ne peut être relevé, si ce n'est le bâtiment concerné. La destruction est l'affaire de militaires, parfois spécialisés dans ce domaine comme par exemple les formations du génie, tandis que le relèvement se fait dans un cadre civil associant services de l'État, communes, architectes et instances religieuses. Voir des églises en ruines n'est pas une nouveauté dans l'histoire des villes et des villages d'Alsace. À différentes reprises, les clochers ont en effet été victimes des conflits qui ont traversé cette région.

Pour ne citer que quelques exemples, plus ou moins récents, nous pouvons notamment évoquer la guerre des Paysans⁴. Au tournant des XV^e et XVI^e siècles, une partie des habitants des campagnes alsaciennes s'élève contre leurs seigneurs, comme c'est alors le cas dans une large partie du Saint-Empire. La répression vis-à-vis des révoltés est sanglante et frappe à plusieurs occasions des églises, comme par exemple à Lupstein ou à Marmoutier. Quelques années plus tard, les clochers de la région ont été confrontés à un autre épisode marquant, la guerre de Trente ans. Même s'il n'a encore fait l'objet que d'un nombre d'études relativement faible, ce conflit politico-religieux a laissé un avant et un après dans le paysage confessionnel et le patrimoine religieux alsacien. Une fois passé le temps des ravages, la région connaît une première vague de reconstructions massives⁵.

Un siècle plus tard, la période révolutionnaire s'accompagne des nombreuses destructions dans la région parmi lesquelles se trouve un épisode étonnant. À la fin de l'année 1793, un projet, immédiatement rejeté, de démolition de la tour de la cathédrale de Strasbourg⁶ est en effet formulé par Téterel⁷ qui l'accuse de « défier le principe d'égalité »⁸. L'échec de cette tentative n'évitera pas un certain nombre de dommages infligés aux cloches, au mobilier et à plus de 200

⁴ Bischoff Georges, *La guerre des Paysans. L'Alsace et la révolution du Bundschuh. 1493-1525*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2010, 496 p.

⁵ Sur le sujet voir notamment Bœhler Jean-Michel, « Quelle reconstruction dans la campagne alsacienne au lendemain des guerres du XVII^e siècle ? », in *Revue d'Alsace*, N°142, 2016, p. 11-25.

⁶ En ce qui concerne cet édifice spécifique voir également le panorama des différents incendies proposé dans Lefort Nicolas, Schwien Jean-Jacques, « Les incendies de la cathédrale de Strasbourg du Moyen Âge à l'époque contemporaine », in *Lettre d'information de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, N°56, Octobre 2019, p. 2-5.

⁷ D'après les notes que Jacques-Rémi Dahan propose pour la *Correspondance de jeunesse* de Charles Nodier, Téterel est un « professeur strasbourgeois, titulaire de diverses magistratures publiques sous la Terreur ». Il occupe alors notamment des fonctions de conseiller municipal. Source : Nodier Charles, *Correspondance de jeunesse*, Tome I, 1793-1809, Genève, Droz, 1995, p. 50.

⁸ Bischoff Georges, *Pour en finir avec l'histoire d'Alsace*, Strasbourg, Le Belvédère, 2015, p. 152.

statues de cet édifice emblématique⁹. La responsabilité de cette même personne est évoquée pour ces dégâts assimilables à du vandalisme¹⁰.

Ces dommages n'ont cependant rien de comparable avec ceux que subit la capitale alsacienne moins d'un siècle plus tard, durant la guerre franco-prussienne de 1870-1871¹¹. Cet épisode va profondément marquer les mentalités locales. Au cours de ce conflit, le siège de Strasbourg, et plus particulièrement le bombardement de la cathédrale et du Temple Neuf, ancienne église gothique du XIII^e siècle transformée en bibliothèque, suscite particulièrement l'émoi. Dès 1882, l'historien de l'art Marius Vachon dresse un *Inventaire des œuvres d'art détruites*¹². Il est notamment possible de retrouver dans son étude quelques idées telles que l'assimilation de l'action des Allemands à une œuvre barbare, qui seront par la suite relayées par la propagande française.

« Quelle douloureuse et lugubre période dans l'histoire de Strasbourg, dans l'histoire de l'Alsace ! [...] Le siège devient une épouvantable œuvre de massacre, d'incendie et de destruction. Ce n'est plus une opération militaire conduite suivant les lois de la guerre moderne ; l'ennemi a emprunté aux siècles barbares leurs systèmes de conquêtes. Pendant quarante et un jours et quarante et une nuits, il fait pleuvoir sur la ville, sur la population inoffensive, sur les femmes et les enfants une pluie de feu, qui incendie et détruit de fond en comble les églises, les monuments publics, les musées, les bibliothèques, les écoles, les tombeaux, les hôpitaux, et les ambulances. La science, la religion, la civilisation, la mort elle-même, sont impuissantes à protéger leurs temples et leurs refuges sacrés. »¹³

Les témoins et la presse relatent ces deux incendies avec émotion. Dans la description qu'il fait de l'évènement, tout en restant vindicatif, Vachon cite tout de même Auguste Schneegans,

⁹ Sabine Bengel et Stéphane Potier indiquent que « 235 statues sont détruites, mais 67 sont cachées par les soins de l'administrateur des travaux publics et d'honnêtes ouvriers ». Source : Bengel Sabine, Nohlen Marie-José, Potier Stéphane, *Bâtisseurs de cathédrales. Strasbourg, mille ans de chantiers*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2014, p. 84-85. La réparation de ces dégâts est notamment évoquée dans Baumann Fabien, Muller Claude, *Notre-Dame de Strasbourg. Du génie humain à l'éclat divin*, Strasbourg, Éditions du Signe, 2014, 140 p. Cette publication atypique évoque une partie de ces opérations à travers le regard de Philippe Grass, un sculpteur qui a participé à ces travaux.

¹⁰ Il ne s'agit cependant pas du premier dommage par fait de guerre subi par la cathédrale. Le 17 octobre 1678 elle a déjà été touchée par un boulet lors du siège de Kehl par les troupes françaises. Une inscription commémorative perpétue aujourd'hui encore la mémoire de l'évènement à l'emplacement où le projectile a frappé l'édifice. Source : Bengel Sabine, Nohlen Marie-José, Potier Stéphane, *Op.cit.*, p. 77.

¹¹ Pour une approche détaillée des dommages infligés à la cathédrale de Strasbourg au cours de l'époque contemporaine voir également Grandhomme Jean-Noël, « La cathédrale de Strasbourg dans le discours et l'iconographie de la France en guerre et en « paix armée », de 1870 à 1945 », in Boniface Xavier, Dessavre Louise (dir.), *Cathédrales en guerre XVI^e-XXI^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2020, p. 237-260.

¹² Vachon Marius, *L'art pendant la guerre de 1870-1871. Strasbourg. Les musées, les bibliothèques et la cathédrale. Inventaire des œuvres d'art détruites*, Paris, A. Quantin, 1882, LII + 164 p.

¹³ Vachon Marius, *Op.cit.*, p. I.

député et adjoint au maire de Strasbourg, lorsque dès 1871 celui-ci avance quelques arguments permettant de justifier les premiers tirs que les Allemands ont effectué sur la cathédrale.

« L'état-major français avait eu le tort, dans les premiers jours du blocus, d'établir sur un des coins de la plate-forme un observatoire militaire. Les Prussiens le visèrent et ils étaient dans leur droit ; ils démolirent les appareils et ils étaient encore dans leur droit. Le général Ulrich écrivit alors à M. de Werder qu'il n'y aurait plus de poste d'observation sur la cathédrale, l'avertissant que son artillerie n'avait plus de motif pour bombarder le dôme. M. de Werder, quelque temps après, fit savoir à la ville que la cathédrale pourrait servir de lieu de refuge à la population, qu'on ne la viserait plus. On la visa si peu que le matin du jour de la capitulation, un obus frappait encore la plate-forme ; que, dans la seule journée du 20 août, dix-neuf coups de canon avaient frappé la flèche ; que le 4 septembre, les colonnettes de la couronne avaient volé en éclats ; que, le 11, un obus tombait sur la grande cloche ; que, le 25, la croix se brisait ; que, le 27, on comptait sur la seule façade les traces de 52 coups.

Le toit de la nef s'alluma, le 25, à dix heures de la nuit. Étaient-ce aussi des boulets perdus, ces obus qui, plus drus que la grêle, pleuvaient sur l'église, déchiraient la dentelle de ses colonnettes, faisaient voler en éclats les vitraux peints, arrachaient l'orgue de ses assistes, et du chœur jusqu'à la tour activaient incessamment le brasier formidable ? Tout ce qui pouvait brûler brûla. »¹⁴

Les multiples réactions condamnent pour la plupart l'action des artilleurs allemands et de leurs chefs qui prennent pour cible ces bâtiments, à la fois lieux de religion et de culture. Lorsque la Première Guerre mondiale éclate et cause ses premiers dommages, les populations posent sur ces nouvelles ruines un regard déjà aiguisé. Toutefois, alors que Strasbourg a concentré une large partie des dommages en 1870, ce sont désormais des dizaines de villages, situés notamment dans le sud de l'Alsace, qui sont soumis aux tirs des canons français et allemands, parfois pendant plus de quatre ans. Ces destructions, localisées principalement dans les vallées vosgiennes et le Sundgau, sont sans précédent par leur ampleur¹⁵. Il est cependant indispensable de préciser que, malgré l'étendue des destructions causées en Alsace, la Grande Guerre ne marque en rien la fin de la mise à mal du patrimoine religieux local par fait de guerre. En effet, au cours de la Seconde Guerre mondiale, de nouvelles localités, et par là de nouvelles églises, sont endommagées, notamment à l'occasion de bombardements aériens. Ces derniers visent avant tout les villes de la région et leurs

¹⁴ Schneegans Auguste, *Strasbourg. La guerre en Alsace*, Paris - Neuchâtel, Librairies E. Dentu et J. Sandoz, 1871, p. 117-118. Cité dans Vachon Marius, *Op.cit.*, p. XXVI-XXVII.

¹⁵ Pour une quantification précise et une cartographie des édifices religieux sinistrés en Alsace au cours de la Grande Guerre, nous renvoyons au chapitre 3 de la présente étude.

environs proches, à commencer par Strasbourg¹⁶. Au cours des derniers mois du conflit, les ultimes affrontements, comme par exemple ceux de la poche de Colmar¹⁷, s'accompagnent eux aussi d'importantes destructions¹⁸. Certains des édifices ruinés une vingtaine d'année plus tôt sont parfois touchés à nouveau, alors qu'ils viennent juste d'être remis sur pied.

Ces quelques exemples ne sont en rien une liste exhaustive, mais simplement quelques étapes choisies parmi les plus significatives pour la région. En les parcourant, deux constats peuvent être faits. D'une part, les destructions d'églises ne semblent avoir lieu que de manière épisodique, pendant des phases de conflits majeurs. La Première Guerre mondiale et les dommages qui l'accompagnent, malgré leur importance, ne représentent qu'une infime partie de la vie des clochers alsaciens. D'autre part, ces phases sont relativement espacées dans le temps. Ces périodes intermédiaires, bien que pas toujours prospères, sont rythmées par les constructions et les reconstructions d'églises. Il faut cependant nuancer cette dernière notion. En effet, le terme « reconstruction » ne signifie pas systématiquement que le bâtiment a été détruit de manière violente. Dans la majorité des cas, lorsque l'intégralité de l'histoire des clochers alsaciens est prise en compte, il s'agit d'une opération strictement architecturale visant à agrandir ou embellir un édifice. Ce cas de figure est par exemple très fréquent au XIX^e siècle, au cours duquel la population alsacienne croît de manière considérable et est confrontée à des édifices religieux vieillissants. Dans sa thèse, Claude Muller évoque ainsi plus de 500 églises construites ou reconstruites dans le diocèse de Strasbourg entre 1802 et 1914¹⁹.

Symbole identitaire des communes dans un contexte de paix, la destruction de l'édifice devient par extension un symbole de l'ensemble des destructions durant le conflit. À travers les siècles, il est en effet peu fréquent de considérer les clochers sous une forme endommagée ou ruinée. En temps calme, ces édifices aux sens et aux connotations multiples²⁰ rythment le quotidien

¹⁶ En ce qui concerne les bombardements aériens qui ont visé la capitale alsacienne, voir notamment Seiler Richard, *Objectif Strasbourg. Les bombardements américains de 1943 et 1944. Enquête et témoignages*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2013, 288 p.

¹⁷ Cette ville et la zone qui l'entoure sont particulièrement visées pendant les combats de l'hiver 1944-45. Parmi le nombre considérable d'études locales, nous pouvons notamment citer Le Marec Bernard et Gérard, *L'Alsace dans la guerre 1939-1945. La tentative de réannexion*, Strasbourg, Alsatia, 2000, 210 p. qui propose un regard général sur la Seconde Guerre mondiale en Alsace ou encore Dufour Pierre, *La campagne d'Alsace. Automne 1944 – Hiver 1945*, Escalquens, Grancher, 2014, 352 p. qui propose une lecture militaire de la libération de la région.

¹⁸ À cela il faut également ajouter les édifices israélites incendiés volontairement par les nazis mais qui ne peuvent être simplement considérés comme des destructions résultant d'un fait militaire.

¹⁹ Muller Claude, *Dieu est catholique et alsacien. La vitalité du diocèse de Strasbourg au XIX^e siècle (1802-1914)*, Strasbourg, Société d'histoire de l'Église d'Alsace, 1987, p. 849.

²⁰ Boutry Philippe, « Le clocher », in Nora Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Tome 3, *Les France*, Paris, Gallimard, 1992, p. 3083 et suivantes. L'auteur l'évoque comme « point de rencontre géométrique de l'horizontalité de la

des villages qui l'environnent. En temps de guerre, il en va autrement car l'église peut être considérée de multiples façons. En fonction des regards qu'on lui porte, elle devient un bâtiment polysémique, aux fonctions parfois ambiguës voire contradictoires. Pour les civils, elle reste avant tout un lieu sacré, devenant un havre voire un refuge en cas de danger. Pour les militaires les choses sont un peu plus complexes. Sans ignorer leur fonction religieuse, ces bâtiments deviennent des observatoires de choix, mais aussi d'importants repères géodésiques. En effet, ces points hauts détonnent dans les paysages – exception faite pour les synagogues qui se fondent plus facilement dans les villages, dans la mesure où elles sont dépourvues de clocher – ce qui leur donne une importance non négligeable aux yeux des artilleurs et des topographes²¹. Au sortir du conflit, un troisième type de regard vient s'ajouter : celui des architectes, pour qui les édifices mis à mal deviennent également un théâtre d'expression.

Historiographie générale et particulière du sujet

Afin de proposer une étude complète du relèvement des lieux de culte alsaciens, il est indispensable de s'arrêter non seulement sur la question de la reconstruction, mais également sur celle de la destruction et surtout de considérer ces deux phases avec une égale importance. Lorsqu'on regarde les publications de ces dernières décennies, il est possible de constater que les approches militaires se raréfient alors que les ouvrages traitant de la reconstruction se multiplient.

L'histoire militaire de la Grande Guerre supplantée par son histoire culturelle

Comme le rappellent notamment Antoine Prost et Jay Winter, les regards que les historiens portent sur la Première Guerre mondiale connaissent de profondes transformations depuis près de vingt-cinq ans²². Délaissant la traditionnelle « histoire bataille », les nouveaux travaux sont plutôt

terre des hommes et de la verticalité de l'aspiration à Dieu : cette "dimension verticale" que le pontife inscrit dans l'identité du prêtre et que le clocher renouvelle, de village en village, dans le paysage de la France rurale. Le clocher, ici envisagé comme le signe architectural par excellence de la mémoire de près de deux millénaires de vie chrétienne enracinée dans un territoire, dans un sentiment d'appartenance à une communauté, à une église, et dans une relation quotidienne au sacré, est ainsi porteur, à l'instar de tout lieu de mémoire collective, de données contradictoires : un sentiment de familiarité vécue ; un lien affectif [...] ; mais aussi l'irrégularité d'un rythme de vie rurale aujourd'hui largement abandonnée, d'une église rarement fréquentée et d'une croyance en partie désertée. » Voir également Corbin Alain, *Les cloches de la terre*, Paris, Flammarion, 2013, 512 p.

²¹ Aujourd'hui encore, les clochers sont utilisés, notamment par l'IGN, pour cartographier avec précision le territoire. Source : http://geodesie.ign.fr/index.php?page=points_geodesiques [En ligne, consulté le 29 mars 2016].

²² Prost Antoine, Winter Jay, *Penser la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 2004, 340 p. Dans cet ouvrage, les deux historiens définissent trois temps forts dans l'historiographie de la Première Guerre mondiale : un premier centré sur les questions militaires et diplomatiques pendant l'immédiat après-guerre, une seconde phase au lendemain

des approches culturelles de la guerre. Les membres du centre de recherches de l'Historial de Péronne, et plus particulièrement Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, ont ainsi contribué à développer les travaux de John Keegan, qui s'immerge aux côtés des soldats pour tenter de restituer leurs perceptions des combats²³, ou ceux de George L. Mosse, qui concernent la brutalisation des civils et des militaires par la guerre²⁴. Élise Julien indique très justement à ce sujet que l'homme revient ici au centre de l'analyse historique et que « son rapport à la guerre offre l'occasion d'une approche renouvelée du conflit sous l'angle de la culture de guerre. [...] "culture de guerre" est ainsi une expression qui renvoie à l'outillage mental mis en œuvre par les hommes et les femmes pour comprendre le monde dans lequel ils vivent et lui donnent un sens »²⁵. La notion de culture est à comprendre selon le sens que Roger Chartier qualifie d'« anthropologique », c'est-à-dire « pensée comme l'ensemble des mots, des croyances, des rites et des gestes à travers lesquels les communautés donnent sens au monde, qu'il soit social, naturel ou surnaturel »²⁶.

Ces recherches sont notamment synthétisées en 2000 par Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker dans l'ouvrage *14-18, Retrouver la guerre*²⁷. Si le chapitre "la croisade" évoque principalement la ferveur générale, de manière à étayer leur affirmation principale, à savoir l'existence d'un sentiment de consentement des populations à la guerre, on y perçoit aussi les jalons d'une nouvelle lecture de la place des religions dans le conflit. La plupart des idées évoquées ici sont des reprises de celles développées par Annette Becker en 1994 dans son ouvrage *La guerre et la foi*²⁸. Plutôt qu'une véritable histoire religieuse de la Grande Guerre, comme la propose par exemple Xavier Boniface en 2014²⁹, l'étude d'Annette Becker doit plutôt être considérée comme

de la Seconde Guerre mondiale, s'intéressant plutôt aux décideurs, militaires comme politiques, et enfin un renouveau avec le développement de l'histoire culturelle du conflit depuis la fin des années 1980.

²³ Keegan John, *The face of battle. A study of Azincourt, Waterloo and the Somme*, New York, Viking Press, 1976, 354 p.

²⁴ Mosse George L., *Fallen soldiers. Reshaping the memory of the world wars*, Oxford, Oxford university press, 1990, 264 p.

²⁵ Julien Élise, « A propos de l'historiographie française de la Première Guerre mondiale », in *Labyrinthe*, n°18, 2004, p. 54-55.

²⁶ Chartier Roger, « L'histoire culturelle entre traditions et globalisation », in Poirrier Philippe (dir.), *L'histoire culturelle : un « tournant mondial » dans l'historiographie ?*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2008, p. 191. Chartier oppose ici la culture dans son sens anthropologique à une culture « entendue comme un domaine particulier de productions, de pratiques et d'expériences intellectuelles et esthétiques ». Les frontières entre ces deux « familles d'acceptation du terme "culture" » ne sont pas toujours très lisibles. Selon Hervé Mazurel, « pour certains historiens, il y a, du fait même de cette ambiguïté, deux manières d'aborder l'histoire culturelle – certes connexes mais néanmoins différentes ». Mazurel Hervé, « Un tournant historiographique : l'histoire culturelle de la Guerre », in Poirrier Philippe (dir.), *La Grand Guerre. Une histoire culturelle*, Dijon, Études universitaires de Dijon, 2015, p. 19-20.

²⁷ Audoin-Rouzeau Stéphane, Becker Annette, *14-18, retrouver la Guerre*, Paris, Gallimard, 2000, 272 p.

²⁸ Becker Annette, *La Guerre et la Foi, de la Mort à la Mémoire, 1914-1930*, Paris, A. Colin, 1994, 142 p.

²⁹ Boniface Xavier, *Histoire religieuse de la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 2014, 504 p. Outre ces travaux, d'autres recherches proposent des approches plus thématiques. Pour exemple, nous pouvons notamment citer les travaux transversaux de Nadine-Josette Chaline, ceux de Jacques Fontana axés sur les catholiques, ceux de Laurent Gambarotto plutôt orientés vers le protestantisme, ou encore les recherches que Philippe Landau a

une interprétation religieuse du conflit et de sa mémoire. Cette approche s'inscrit donc tout à fait dans le courant historiographique général auquel elle appartient.

Cette tendance ne fait cependant pas l'unanimité au sein de la communauté historique. Outre la théorie du consentement à la guerre, c'est également l'utilisation des témoignages, et plus particulièrement ceux des simples soldats, qui se trouve au cœur des débats. En 2005, ces échanges parfois très vifs donnent naissance au *Collectif de recherche international et de débat sur la guerre de 1914-1918* (CRID 14-18). Pour Nicolas Offenstadt, l'un de ses membres, « l'approche se veut ici ancrée dans les sociétés en guerre elles-mêmes, et non seulement dans les discours qui sont tenus sur elles »³⁰. Cette vision alternative va à l'encontre de certains concepts soutenus par le centre de recherche de Péronne. Le soldat et son environnement proche sont ici mis en avant pour tenter d'expliquer quel est son rapport et son degré d'adhésion à la guerre. Ces réflexions se retrouvent par exemple au cœur des travaux de Rémy Cazals³¹, Frédéric Rousseau³² ou, plus récemment, dans ceux d'André Loez³³.

Comme le rappelle Élise Julien, la polémique autour du consentement n'a cependant pas dépassé le cadre français et ne s'est pas propagée au milieu universitaire anglo-saxon, pour qui ce point ne fait pas débat. L'universitaire corrobore cela en soulignant qu'« il y a eu, en effet, de la contrainte dans le consentement, et inversement »³⁴. Elle n'est d'ailleurs pas la seule à suivre une ligne plus nuancée en France. En 2005, François Cochet a lui aussi posé les jalons d'une nouvelle approche, moins catégorique, des cultures de guerre avec son ouvrage *Survivre au front, 1914-1918*.

mené sur les juifs de France et leur place dans le conflit. Chaline Nadine-Josette (dir.), *Chrétiens dans la Première Guerre mondiale*, Actes des journées tenues à Amiens et Péronne les 16 mai et 22 juillet 1992, Paris, Éditions du Cerf, 1993, 202 p. ; Fontana Jacques, *Les catholiques français pendant la Grande Guerre*, Paris, Éditions du Cerf, 1990, 448 p. ; Gambarotto Laurent, *Foi et patrie. Les prédications du protestantisme français pendant la Première Guerre mondiale*, Genève, Labor et Fides, 1996, 466 p. ; Landau Philippe-E., *Les juifs de France et la Grande Guerre, un patriotisme républicain, 1914-1941*, Paris, CNRS éditions, 1999, 296 p. Cependant, force est de constater que la question des dommages infligés aux édifices cultuels n'est là encore que peu évoquée par ces différents historiens du fait religieux. Mis à part l'étude de Xavier Boniface, qui accorde une dizaine de pages à la question des reconstructions matérielles, les autres mentions aux clochers sinistrés restent relativement rares.

³⁰ Offenstadt Nicolas, « La Grande Guerre », in Delacroix Christian, Dosse François, Garcia Patrick, Offenstadt Nicolas (dir.), *Historiographies. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, Tome 2, p. 1069.

³¹ Cazals Rémy, Rousseau Frédéric, *14-18, le cri d'une génération*, Toulouse, Privat, 2001, 160 p.

³² Rousseau Frédéric, *La guerre censurée. Une histoire des combattants européens de 14-18*, Paris, Seuil, 1999, 416 p. ; Rousseau Frédéric, *Le procès des témoins de la Grande Guerre. L'affaire Norton Cru*, Paris, Seuil, 2003, 320 p.

³³ Loez André, *14-18. Les refus de la guerre. Une histoire de mutins*, Paris, Gallimard, 2010, 704 p. ; Cazals Rémy, Loez André, *14-18. Vivre et mourir dans les tranchées*, Paris, Taillandier, 2012, 304 p.

³⁴ Julien Élise, *Op.cit.*, p. 63.

*Les poilus entre contrainte et consentement*³⁵.

Si la prédominance de l'histoire culturelle dans l'écriture de l'histoire de la Grande Guerre est très prononcée, certains auteurs continuent de proposer une approche plus traditionnelle, sous un angle militaire et technique³⁶. Bien que cela ne représente qu'une fraction réduite de la production scientifique actuelle, certains travaux tout à fait remarquables méritent d'être signalés. Michel Goya, ancien colonel de troupes de marine et historien, propose par exemple une telle lecture de la Grande Guerre. Son ouvrage intitulé *La chair et l'acier*³⁷, paru en 2004, met en abîme les progrès matériels mis au service de la guerre, et explicite l'importance des dommages engendrés, que ce soit d'un point de vue matériel ou humain. Nous pouvons cependant regretter le fait qu'il n'existe aucune étude détaillée exclusivement consacrée aux destructions causées au cours du premier conflit mondial. Si quelques ouvrages, la plupart du temps anciens, tentent de dresser un bilan matériel des quatre années d'affrontements, les chiffres avancés sont très fluctuants, et peu se risquent aujourd'hui à les revoir. Seule la question des atrocités allemandes a bénéficié d'une réactualisation avec les travaux de John Horn et Alan Kramer³⁸. Leur analyse fine de cette question détonne avec le discours simpliste du « barbare allemand » largement véhiculée pendant le conflit et durant l'immédiat après-guerre.

Malgré la diversité des approches et la densité littéraire que nous venons d'évoquer, favorisée sans nul doute par un centenaire largement médiatisé et les riches débats qui l'entourent, la mise en histoire de la Grande Guerre ne couvre cependant pas encore l'ensemble des domaines. Comme l'a souligné Nicolas Offenstadt en 2010, plusieurs champs de recherches, liés notamment aux « traces matérielles »³⁹ du conflit auxquelles nous aurions pu ajouter l'impact du conflit sur le patrimoine bâti, n'ont pas encore fait l'objet de « travaux systématiques ». Depuis ces propos, un peu de chemin a été parcouru⁴⁰, notamment en ce qui concerne le patrimoine bâti. Si en Italie, cette

³⁵ Cochet François, *Survivre au front, 1914-1918. Les Poilus entre contrainte et consentement*, Saint-Cloud, 14-18 éditions, 2005, 264 p.

³⁶ À cela, il faut également ajouter le fait que nous sommes confrontés ces dernières années à un regain d'intérêt pour les thématiques diplomatiques ou politiques, qui elles non plus n'étaient pas mises en avant dans l'approche « culturelle ».

³⁷ Goya Michel, *La chair et l'acier. L'invention de la guerre moderne (1914-1918)*, Paris, Taillandier, 2004, 480 p.

³⁸ Horne John, Kramer Alan, *German atrocities, 1914. A history of denial*, Londres – New Haven, Yale university press, 2001, 608 p.

³⁹ Offenstadt Nicolas, *Op.cit.*, p. 1072.

⁴⁰ Nous pouvons notamment citer l'ouvrage dirigé par Philippe Poirrier qui dresse un point d'étape des recherches liées à l'histoire culturelle et du travail restant à faire dans ce domaine. La description des différents visages de l'histoire culturelle qui y est proposée permet de prendre la mesure du chemin parcouru depuis vingt-cinq ans. Poirrier Philippe (dir.), *La Grand Guerre. Une histoire culturelle*, Dijon, Études universitaires de Dijon, 2015, 302 p.

question a été étudiée par les historiens de l'art et de l'architecture, comme en témoigne par exemple l'ouvrage codirigé par Sandra Costa et Marco Pizzo⁴¹, ce champ de recherches n'est approfondi que depuis peu en France. En 2012, la thèse qu'Emmanuelle Danchin consacre aux ruines de guerre⁴² s'inscrit tout à fait dans ce nouveau courant et propose une approche novatrice du patrimoine architectural dévasté, de son instrumentalisation et des réflexions qui l'entourent au cours de l'après-guerre. Le colloque « Guerre et patrimoine artistique à l'époque contemporaine » qui s'est tenu à Amiens en 2011 a lui aussi permis d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion⁴³. Ces approches transversales permettent une lecture pluridisciplinaire de la guerre et de ses conséquences. C'est dans cette dernière ligne directrice que nous souhaitons inscrire la première partie de notre étude.

Un renouveau de l'historiographie de la première reconstruction

En ce qui concerne la première reconstruction, les travaux des historiens, des historiens de l'art et de ceux de l'architecture se sont longtemps résumés aux études produites au cours de l'immédiat après-guerre. Ce vaste chantier a lui aussi bénéficié d'un net regain d'intérêt depuis 1991. Le tournant est pris avec l'exposition *Reconstructions et modernisations, la France après les ruines, 1918... 1945...* conçue par les Archives Nationales⁴⁴ autour de la thématique des réparations en France au lendemain des deux guerres mondiales. Bien que les thèmes évoquant la Grande Guerre y soient minoritaires par rapport à ceux relatifs à l'après 1945, cette réalisation débouche sur différentes études qui permettent d'actualiser cette historiographie. Parmi les travaux plus anciens, datant principalement des années 1920 et 1930, nombreux d'un point de vue numérique, mais inégaux au point de vue qualitatif, certains ouvrages offrent bien plus d'intérêt à l'historien. Le plus remarquable est celui proposé Edmond Michel en 1933. *Les Dommages de Guerre de la France et leur Réparation*⁴⁵ reste en effet une référence incontournable pour toute recherche concernant la reconstruction matérielle de la France au lendemain du premier conflit mondial. À l'heure actuelle, malgré les quelques lacunes que cet ouvrage présente, aucune publication comparable ne

⁴¹ Costa Sandra, Pizzo Marco (dir.), *Les musées blessés. Le muse ferite. 1914-1918*, Grenoble, Université Grenoble-Alpes, 2014, 312 p.

⁴² Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines 1914-1921*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, 350 p.

⁴³ Nivet Philippe (dir.), *Guerre et patrimoine artistique à l'époque contemporaine*, Actes du colloque d'Amiens des 16-18 mars 2011, Amiens, Encrage, 2013, 450 p.

⁴⁴ Archives Nationales, *Reconstructions et modernisations, la France après les ruines, 1918... 1945...*, Paris, Archives nationales, 1991, 318 p.

⁴⁵ Michel Edmond, *Les Dommages de guerre de la France et leur réparation*, 1932, 656 p.

peut être trouvée dans la littérature francophone⁴⁶. Outre cette synthèse générale, la reconstruction est essentiellement présentée à travers des exemples locaux dans les travaux de l'après-guerre. Gaston Héricault en décrit par exemple les rouages dans le département de l'Aisne dans son livre *Terres assassinées devant les dévastations*⁴⁷, qui paraît en 1934. À cela, il faut également ajouter les ouvrages de différents auteurs qui, alors que la guerre n'est parfois pas encore achevée, proposent des pistes de réflexion pour mener à bien le vaste chantier de reconstruction qui s'annonce. Les ouvrages les plus emblématiques sont celui de Léon Rosenthal⁴⁸ auquel il faut ajouter les publications que Paul Léon⁴⁹ consacre à la remise sur pied des monuments détruits.

Depuis l'exposition des Archives Nationales, l'étude de la reconstruction connaît un renouveau considérable. Que ce soit sous la forme de colloques⁵⁰, d'articles ou d'ouvrages plus détaillés, la production historique s'est très fortement étoffée ces trente dernières années. Toutefois, en s'attardant sur la géographie de ces publications, il est possible de constater une très forte disparité de traitement entre les différentes régions sinistrées en France. Le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie bénéficient ainsi de nombreuses publications, favorisées notamment par les nombreuses recherches des étudiants des universités locales et de leurs professeurs. L'une des plus récentes en date est la thèse présentée par Stéphane Bedhome en 2012⁵¹. Dans celle-ci, l'auteur dépasse les approches traditionnelles, fortement axées sur l'architecture, en proposant une lecture historique et sociologique de la reconstruction du Chemin des Dames. À ce travail, nous pouvons ajouter de nombreux autres travaux évoquant généralement des points particuliers de la réparation des dommages de guerre dans ces secteurs géographiques⁵².

⁴⁶ Seul Hugh Clout, un géographe anglais, a actualisé le regard porté sur les reconstructions en France au lendemain de la Grande Guerre dans son ouvrage *After the ruins* sur lequel nous revenons un peu plus loin.

⁴⁷ Héricault Gaston, *Terres assassinées devant les dévastations (1914-1933)*, 1934, 287 p.

⁴⁸ Rosenthal Léon, *Villes et villages français après la guerre. Aménagement, restauration, embellissement, extension*, Gollion (Suisse), Infolio, 2014, 350 p. [1^{ère} édition Paris, Payot, 1918]. L'édition de 2014 est complétée par une présentation du livre original par Vincent Chambarlhac, Thierry Hohl et Bertrand Tillier.

⁴⁹ Léon Paul, *La guerre et l'architecture : la renaissance des ruines, maisons, monuments*, Paris, H. Laurens éditeur, 1918, 96 p. ; Léon Paul, « La restauration des monuments après la guerre », in *Arts et artistes d'aujourd'hui*, 1925, p. 9-30.

⁵⁰ Parmi les colloques dont les actes ont été publiés, nous pouvons citer Bussière Éric, Marcilloux Patrice, Varaschin Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Actes du colloque d'Arras du 8 au 10 novembre 2000, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, 478 p. ; Collectif, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, 312 p. ; Duménil Anne, Nivet Philippe, *Les Reconstructions en Picardie. Actes des colloques d'Amiens 27 mai 2000 et 12 mai 2001*, Amiens, Encrage, 2003, 256 p.

⁵¹ Ces recherches ont été publiées en 2014 : Bedhome Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames. Évènement, ruine et société des sinistrés. 1919-1939*, Vassogne, éditions du musée de Vassogne, 2014, 340 p.

⁵² Afin d'avoir un aperçu du nombre conséquent de publications consacrées à ces régions, nous renvoyons à notre bibliographie.

Si le Nord a fait l'objet de multiples travaux, la reconstruction des régions de l'Est n'est encore que peu étudiée et a principalement été abordée par des historiens locaux⁵³. La thèse consacrée à la cathédrale de Reims⁵⁴ par Yann Harlaut dès 2006 fait figure d'exception dans cet ensemble souvent plus porté sur la description que sur l'interprétation. L'étude de ce cas très particulier permet de comprendre à la fois l'histoire de cette destruction hors norme, mais surtout comment cet évènement est devenu un véritable symbole. Il ne faut pas non plus oublier les travaux que Nicolas Padiou consacre à la reconstruction des églises de Meurthe-et-Moselle. Nous y reviendrons un peu plus loin.

Dans le reste de l'Europe, les travaux avancent à plusieurs vitesses. Si l'ouvrage *After the ruins*⁵⁵ de Hugh Clout fait toujours office de référence sur la question de la reconstruction en milieu rural, il semble relativement esseulé dans le monde universitaire anglophone. Certes, il faut signaler la parution récente de l'ouvrage *Living with History*⁵⁶ codirigé par Nicholas Bullock et Luc Verpoest, mais, à l'exception du premier, ce dernier réunit avant tout des spécialistes français et belges. Nous y trouvons en effet une approche originale de la question de la reconstruction associant souvent le relèvement des ruines à la notion de mémoire. En Belgique, le souvenir de la violence de l'invasion allemande reste tenace et sa commémoration a donné lieu à différents travaux⁵⁷. En Italie enfin, si la question de la mise à mal du patrimoine pendant le conflit a été traitée de manière approfondie et a débouché sur plusieurs publications⁵⁸, la reconstruction n'est encore que peu abordée.

En ce qui concerne les reconstructions d'édifices religieux, des constats similaires peuvent être établis. Peu nombreux dans l'ensemble, la plupart des textes abordant cette thématique spécifique datent à nouveau des années d'après-guerre. Parmi les plus intéressants, nous pouvons notamment évoquer les travaux des chanoines Fiel et Thouvenin concernant la coopérative de

⁵³ Pour la ville de Verdun, nous avons par exemple Meyer Franck, *Verdun, Des ravages à la renaissance, 1915 – 1929*, Volume 1, Le Temps des Ruines, 1915 – 1919, Verdun, Connaissance de la Meuse, 2006, 146 p. et Volume 2, *Le Verdun nouveau*, Verdun, 2007, 160 p. Pour la Lorraine en général nous renvoyons au livre Latouche Régis, *Lorraine 1918. De l'armistice à la reconstruction*, Nancy, Éditions de la Place Stanislas, 2008, 160 p.

⁵⁴ Harlaut Yann. *La Cathédrale de Reims du 4 septembre 1914 au 10 juillet 1938. Idéologies, controverses et pragmatisme*, Thèse d'histoire, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2006, 777 p.

⁵⁵ Clout Hugh, *After the Ruins, Restoring the Countryside of Northern France after the Great War*, Exeter, University of Exeter Press, 1996, 332 p. Un résumé des résultats de ses recherches a été proposé deux ans plus tôt en français dans la revue *Hérodote* : Clout Hugh, « La Reconstruction de la campagne au nord de la France, 1918-1930 », in *Hérodote*, N°74-75, 3^e et 4^e trimestre 1994, p. 111-126.

⁵⁶ Bullock Nicholas, Verpoest Luc (dir.), *Living with History, 1914-1964 : Rebuilding Europe after the First and the Second War and role of heritage preservation*, Louvain, Leuven University Press, 2011, 320 p.

⁵⁷ Parmi les plus significatifs, nous pouvons citer Dendooven D., Dewilde J., *The Reconstruction of Ieper. A Walk through History*, Ypres, OKV, 1999, 120 p. ; Smets Marcel, *Resurgam. La reconstruction en Belgique après 1914*, Leuven, Crédit communal, 1985, 250 p.

⁵⁸ Voir Costa Sandra, Pizzo Marco (dir.), *Op.cit.* ; Perusini Giuseppina, Fabiani Rossella (dir.), *Conservazione e tutela dei beni culturali in una terra di frontiera. Il Friuli Venezia Giulia fra Regno d'Italia e Impero Asburgico (1850-1918)*, Vincence, Terra Ferma, 2008, 280 p.

reconstruction des églises du diocèse de Nancy⁵⁹. Première organisation de ce genre, celle-ci sert par la suite de modèle à la plupart des autres diocésaines⁶⁰. Les synthèses de ce type restent cependant rares. La majeure partie des mentions aux lieux de culte se fait plutôt sous la forme de monographies locales présentant des églises reconstruites de manière plus ou moins brève voire, éventuellement, de mentions rapides à ce sujet dans des ouvrages plus généraux. Une fois les années 1930 passées, il faut à nouveau attendre l'exposition des Archives Nationales pour voir ressurgir la question du relèvement des clochers à la suite de la Première Guerre mondiale⁶¹. Pour ce qui est d'une étude plus détaillée, outre quelques contributions à des colloques, il faut attendre la thèse que Nicolas Padiou consacre à la reconstruction des églises de Meurthe-et-Moselle en 2010⁶². Ce travail, très largement présenté sous l'angle de l'histoire de l'art, dresse un panorama du relèvement des clochers dans un secteur géographique restreint en insistant notamment sur l'architecture de ces nouvelles constructions.

Quelle place pour la première reconstruction dans l'historiographie alsacienne ?

En Alsace, la première reconstruction n'a suscité qu'une faible production historique, en grande partie produite au moment des faits. L'ouvrage de l'architecte Edmond Picard intitulé *La reconstruction en Alsace*⁶³, qui propose un rapide tour d'horizon de la question et présente quelques cas particuliers, constitue l'étude la plus aboutie. En dehors de cela, ce seront principalement des chapitres ou contributions à des publications collectives qui évoquent, souvent brièvement, la question. Nous pouvons par exemple trouver quelques informations sur le sujet dans le travail de synthèse proposé par le Comité alsacien d'études et d'informations, *L'Alsace depuis son Retour à la France*. Nous pouvons y ajouter quelques autres passages se trouvant dans le livre de Georges Delahache, *Les débuts de l'administration française en Alsace et en Lorraine*⁶⁴, qui propose notamment un tableau de l'état matériel du Haut-Rhin en 1918. Dans les publications d'ampleur nationale, les départements recouverts sont souvent ignorés voire présentés à la marge du reste de l'étude. La synthèse d'Edmond Michel évoquée plus haut l'illustre tout à fait. En effet, seules

⁵⁹ Le plus pertinent est celui rédigé directement par un des deux intéressés : Fiel Paul, *L'œuvre de la coopérative de reconstruction des églises du diocèse de Nancy et de Toul*, Nancy, Imprimerie Vagner, 1927, 40 p.

⁶⁰ Ce terme est souvent employé pour désigner les coopératives de reconstruction d'édifices religieux.

⁶¹ Baudouin Rémy, « La reconstruction des églises », in Archives Nationales, *Reconstructions et modernisations, la France après les ruines, 1918... 1945...*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 277-279.

⁶² Padiou Nicolas, *Dispersi sunt lapides sanctuarii. La reconstruction des églises de Meurthe-et-Moselle après la Première Guerre mondiale (1918-1933)*, Thèse d'histoire de l'art, 2 volumes, École pratique des Hautes études / Université technique de Dresde, 2010, 389 et 385 p.

⁶³ Picard Edmond, *La reconstruction en Alsace*, Strasbourg, Éditions de l'Alsace à l'œuvre, 1937, 87 p.

⁶⁴ Delahache Georges, *Les débuts de l'administration française en Alsace et en Lorraine*, Paris, Hachette, 1921, 334 p.

6 pages sur les 656 que comptent le livre y sont consacrées à la question des reconstructions en Alsace-Moselle alors que l'auteur renvoie constamment à ce chapitre spécifique lorsqu'il traite ses différents thèmes⁶⁵. Cette occultation traduit, dans une certaine mesure, la mentalité de cette période d'après-guerre durant laquelle certains se demandent à quel titre ces territoires, dont personne n'oublie qu'ils furent allemands, bénéficient eux aussi d'indemnisations. Au regard de l'ensemble des publications de l'entre-deux guerres relatives aux dommages de guerre et à la reconstruction, force est de constater que la Picardie, le Nord et la Lorraine bénéficient d'une historiographie plus riche que l'Alsace. Cela peut pour partie s'expliquer par le fait que les auteurs de l'après-guerre ont été plus enclins à rendre hommage aux régions envahies par les Allemands en 1914 qu'aux départements recouvrés.

Dans la plupart des textes, la question de la reconstruction des églises ne va cependant pas au-delà d'une estimation – souvent approximative comme nous allons le voir – du nombre d'édifices religieux détruits. Aucun ouvrage n'est intégralement consacré à la question de la reconstruction des églises. À ce sujet, excepté des descriptions relativement précises de ces opérations qui peuvent être trouvées dans certaines monographies locales, les éléments les plus complets sont ceux proposés par l'abbé Vital Bourgeois⁶⁶. Son ouvrage intitulé *L'art chrétien moderne en Alsace* est particulièrement intéressant et englobe à la fois les églises reconstruites en raison des dommages causés durant la Grande Guerre, mais également des constructions nouvelles érigées au cours de l'entre-deux guerres. Ce nombre restreint de publications peut en partie être expliqué par le contexte régional. En effet, le retour de l'Alsace à la France se fait dans un cadre politique particulier, dans lequel la question religieuse fait l'objet d'intenses débats autour, notamment, du statut concordataire et de la question scolaire. La question du relèvement des ruines qui suit son cours sous l'égide des services de l'État et des coopératives de reconstruction semble alors d'importance secondaire.

Une fois passées les années 1930 et les quelques publications, encore proches de l'actualité, qui y sont produites, il est possible d'observer la même absence de références consacrées à la thématique qu'au niveau national. Les chantiers de la seconde reconstruction ont relégué la première au second plan. En Alsace, il faut là encore attendre la fin des années 1990 pour trouver de nouveaux ouvrages abordant ce sujet. Le renouveau de la production historiographique est alors favorisé par l'action du service régional de l'inventaire qui évoque à différentes reprises cette architecture spécifique dans ses présentations du patrimoine des cantons de la région. L'une des

⁶⁵ Michel Edmond, *Op.cit.*, p. 469-474.

⁶⁶ Bourgeois Vital, *L'art chrétien moderne en Alsace*, Strasbourg, F.-X. Le Roux & Cie, 1933, 108 p. ; Bourgeois Vital, « L'œuvre de reconstruction des églises catholiques », in Comité alsacien d'études et d'informations, *L'Alsace depuis son retour à la France*, Supplément, Strasbourg, 1937, p. 159-165.

plus récentes est celle proposée par Jérôme Raimbault et Franck Schwartz pour la vallée de Munster⁶⁷. De son côté, l'École d'architecture de Strasbourg s'intéresse aussi de plus en plus à la question de la reconstruction. À nouveau, la vallée de Munster a été mise à l'honneur avec notamment les mémoires de master d'histoire de l'architecture présentés par Camille Roess⁶⁸ et Diane Kuhn⁶⁹. Ces recherches ne laissent cependant que peu de place aux églises. Seul Nicolas Lefort propose des éléments concrets sur le relèvement des églises classées dans sa thèse consacrée aux monuments historiques⁷⁰.

Il est également nécessaire de compléter ces études générales avec plusieurs références consacrées à quelques aspects plus spécifiques. Les orgues et le patrimoine campanaire sont ceux qui ont fait l'objet du plus grand nombre de recherches avec des auteurs tels que Pascal Krafft ou Pie Meyer Siat. Dans un registre proche, il ne faut pas non plus oublier l'ouvrage que Janine Erny consacre au sculpteur Théophile Klem⁷¹.

À l'inverse de celles consacrées à la reconstruction, les publications évoquant la Grande Guerre en Alsace sont relativement nombreuses, mais de qualité inégale⁷². Une grande partie des ouvrages est consacrée aux différentes opérations militaires⁷³ qui ont traversé la région, ou évoquent l'évolution de secteurs en particulier tout au long de la guerre à travers le prisme du témoignage ou de la carte postale et de la photographie⁷⁴. Historiens amateurs et universitaires contribuent à faire connaître l'histoire de la Première Guerre mondiale dans cette région au destin particulier. Un tri s'impose cependant au sein des nombreux ouvrages qui s'intéressent à la question⁷⁵. Il n'est en effet par rare que des auteurs reprennent sans les nuancer des idées et des

⁶⁷ Raimbault Jérôme, Schwartz Franck, *La vallée de Munster*, Lyon, Lieux Dits, 2011, 128 p.

⁶⁸ Roess Camille, *La première reconstruction dans le parc naturel régional des Ballons des Vosges*, mémoire de Master 1, École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg, 2013, 167 p.

⁶⁹ Kuhn Diane, *La première reconstruction dans le Haut-Rhin : le cas de la ville de Munster*, mémoire de Master 1, École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg, 2015, 2 volumes, 83 et 148 p.

⁷⁰ Lefort Nicolas, *Patrimoine régional, administration nationale : la conservation des monuments historiques en Alsace de 1914 à 1964*, Thèse d'histoire, Université de Strasbourg, 2013, 1228 p.

⁷¹ Erny Janine, *La vie et l'œuvre de l'artiste alsacien Théophile Klem (1849-1923). Un maître de l'art sacré*, Puteaux, Les éditions du net, 2012, 524 p.

⁷² Pour un aperçu des historiographies française et allemande de la Première Guerre mondiale en Alsace et dans la région du Rhin supérieur, nous renvoyons notamment aux articles de Jean-Noël Grandhomme et Christof Strauss dans Leonhard Jörn, Hochstuhl Kurt, Strauss Christof, *Vivre en temps de guerre des deux côtés du Rhin 1914-1918. Menschen im Krieg 1914-1918 am Oberrhein. Kolloquium zur gleichnamigen Ausstellung*, Stuttgart, Landesarchiv Baden-Württemberg, 2014, 208 p.

⁷³ Ehret Thierry, *Hartmannswillerkopf 1914-1918*, Paris, Bernard Giovanangeli Éditeur, 2015, 176 p. ; Hensel Florian, *Le Linge. Un massif alsacien dans la Grande Guerre*, Strasbourg, Vademecum, 2018, 128 p.

⁷⁴ Pour exemple, nous pouvons citer Roess Daniel, *Hautes-Vosges 1914-1918. Les témoins*, Paris, Bernard Giovanangeli Éditeur, 2012, 160 p. ; Springer Philippe, *L'Alsace en guerre. 1914-1916. Vers le front continu en Haute-Alsace*, Strasbourg, Coprur, 2008, 384 p.

⁷⁵ Pour un aperçu plus détaillé de la production littéraire évoquant la Première Guerre mondiale en Alsace et dans les Vosges nous renvoyons à Chave Isabelle (dir.), *Guide des sources de la Grande Guerre dans le*

interprétations plus anciennes, parfois alimentées par les propagandes française et allemande déjà pendant le conflit⁷⁶. Cette manière de faire conduit généralement à des raccourcis voire à des aberrations historiques que les archives militaires et civiles contredisent formellement.

Les véritables synthèses sont finalement minoritaires. Si les études proposées par Jean-Noël Grandhomme⁷⁷ sont incontournables, des ouvrages plus anciens s'attardent quant à eux plus longuement sur les opérations militaires. Dans ce cadre, nous pouvons notamment remarquer les livres de Jean Checinski⁷⁸ ainsi que l'ouvrage collectif *Batailles d'Alsace*⁷⁹, qui dressent un tableau illustré et général de la situation locale. En définitive, peu d'études concernent toutefois les destructions de manière spécifique. Ce constat avait déjà été fait dans le cadre de notre master consacré à la destruction et la remise en état du champ de bataille du Linge⁸⁰. L'utilisation et l'emploi de l'artillerie sur ce site en particulier y avait été évoqué. Pour ce qui est de la destruction des édifices religieux, l'opuscule que Gilles Sifferlen dédie à Monseigneur Ruch au moment de son arrivée à la tête du diocèse de Strasbourg en 1919 présente également quelques aspects originaux⁸¹. Ce livret de 36 pages, intitulé *Les églises d'Alsace martyres de la guerre 1914-1918* brosse le portrait de plusieurs églises catholiques sinistrées au cours de la Grande Guerre, notamment dans le Sundgau. Il est le seul à proposer une approche axée exclusivement sur la mise à mal des clochers.

C'est dans ce cadre lacunaire que s'inscrit donc la présente thèse qui ambitionne de contribuer à combler certains manques de cette historiographie.

département des Vosges, Épinal, Conseil Général des Vosges, 2008, 296 p. Cet ouvrage propose une bibliographie des principaux titres, anciens comme récents, évoquant le conflit dans cette région en particulier.

⁷⁶ Ce constat est notamment applicable aux livres se basant quasi-exclusivement sur le témoignage, et ne laissant que peu de place à l'interprétation. L'ouvrage *La bataille des frontières. Vosges 1914-1915* de Jean-Paul Claudel illustre parfaitement cela.

⁷⁷ On peut notamment citer : Grandhomme Jean-Noël (dir.), *Boches ou Tricolores, les Alsaciens-Lorrains pendant la Grande Guerre*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2008, 464 p. ; Grandhomme Francis et Jean-Noël, *Les Alsaciens-Lorrains dans la Grande Guerre*, La Nuée bleue, Strasbourg, 2013, 512 p.

⁷⁸ Checinski Jean, *Les Poilus de Mulhouse à la crête des Vosges*, Strasbourg, Coprur, 1999, 240 p.

⁷⁹ Nouzille Jean, Oberlé Raymond, Rapp Francis et alii., *Batailles d'Alsace 1914-1918*, Strasbourg, Contades, 1989, 492 p.

⁸⁰ Hensel Florian, *Op.cit.*

⁸¹ Sifferlen Gilles, *Les églises d'Alsace martyres de la guerre 1914-1918*, Strasbourg, F.X. Le Roux & Cie, 1920, 36 p.

Des sources multiformes

Outre les édifices eux-mêmes, qui peuvent faire l'objet d'une enquête de terrain, de nombreuses archives peuvent être exploitées. En effet, différentes sources de première main sont disponibles pour aborder la question de la destruction et de la reconstruction des édifices religieux en Alsace. Plutôt inégales en qualité et jusqu'ici souvent sous-exploitées voire totalement oubliées, elles offrent des angles de vue multiples sur ce sujet.

Les recherches préalables aux investigations en archives et sur le terrain ont d'abord été menées avec l'aide des dossiers documentaires réalisés par le service de l'inventaire en Alsace⁸². Constitués par édifices et triés par communes, ces derniers permettent d'avoir une vision très large du patrimoine matériel et mobilier de l'ensemble de ce territoire. Si la première reconstruction n'y est pas mise en valeur de manière spécifique, nous y trouvons tout de même de nombreuses indications sur ses acteurs, à savoir les architectes et les artisans. Afin de mieux cibler le périmètre géographique entrant dans le champ de notre étude, nous sommes également partis d'une liste des « églises dévastées et doyennés qui en sont les parrains »⁸³ publiée en 1922 en complément à une lettre pastorale de Mgr Ruch, évêque de Strasbourg. Une fois cette première approche menée à bien, le véritable travail d'enquête pouvait débiter.

En suivant l'évolution du front alsacien pendant la Première Guerre mondiale, nous remarquons en effet que seule une petite partie du territoire du Bas-Rhin a été le théâtre de combats. L'idée première étant de repérer l'intégralité des édifices religieux sinistrés, nous nous sommes donc appuyés assez largement sur le fonds des archives départementales du Haut-Rhin. La série 19AL2⁸⁴, exclusivement consacrée aux dommages de guerre, est pour cela une source de tout premier ordre. Toutefois, traiter un sujet aussi vaste s'est rapidement avéré complexe et fastidieux car seule une faible partie concerne de manière exclusive les édifices religieux⁸⁵. Il a donc fallu dépouiller les dossiers de chaque commune sinistrée afin de trouver d'éventuels dommages qui auraient pu être causés aux églises, temples ou synagogues. Outre cette série exclusivement consacrée à la reconstruction, des éléments complémentaires se trouvent également dans les

⁸² Disponibles au format papier au Palais du Rhin à Strasbourg, il est également possible de consulter une majorité de ces dossiers en ligne sur le site <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>. Dans la plupart des cas, des éléments iconographiques pouvant aller du simple reportage photographique à des clichés anciens, voire même à des plans de ces bâtiments viennent s'ajouter aux informations descriptives.

⁸³ Ruch Charles, *Lettre pastorale de Monseigneur l'évêque de Strasbourg en faveur des églises dévastées du diocèse*, N°9, 6 octobre 1922, 8 p.

⁸⁴ Série 19AL2 – *Service des dommages de guerre et de la reconstitution (1919-1939)*.

⁸⁵ Sur plusieurs centaines de cartons référencés, seuls quatre concernent nominalement la reconstruction des églises catholiques et protestantes et deux concernent les édifices israélites.

séries dédiées aux sous-préfectures, essentiellement là encore dans les dossiers consacrés à chaque commune. La difficulté est l'absence de classement systématique des informations relatives à la reconstruction, et plus particulièrement à la reconstruction des lieux de culte. En effet, si la plupart du temps des éléments existent, il est d'une part relativement complexe de les localiser et force est de constater d'autre part que leur intérêt est variable. La plupart du temps, ces derniers se résument à la déclaration officielle du sinistre, finalement très pauvre en information. Outre les éléments évoquant spécifiquement les dommages de guerre, d'autres fonds ont également été utiles à nos recherches. C'est notamment le cas de la série 16AL2⁸⁶ qui concerne l'administration de l'Alsace reconquise, c'est-à-dire la partie de la région gérée par les Français pendant la guerre. Ces documents permettent notamment de percevoir les relations qu'entretenaient les prêtres de ces territoires, souvent germanophones, avec les autorités militaires françaises. À cela, viennent s'ajouter des ensembles plus spécifiques, comme par exemple la partie du fonds du *Denkmalarchiv*⁸⁷ qui y est déposé⁸⁸, ou encore des archives privées telles que des fonds paroissiaux⁸⁹.

En ce qui concerne les quelques édifices religieux touchés au cours de la Grande Guerre dans le nord de l'Alsace ainsi que le cadre régional de la première reconstruction, nous pouvons trouver des informations complémentaires aux archives départementales du Bas-Rhin à Strasbourg. Les fonds y sont cependant moins organisés qu'à Colmar sur ce point particulier, et aucune série ne traite de manière exclusive des dommages de guerre. La plupart des éléments relatifs à cette question se trouvent dans la série 98AL⁹⁰, plus communément appelée « fonds Valot ». Si les exemples concrets y sont beaucoup plus rares que dans le Haut-Rhin, ces archives permettent de cerner le cadre plus large de ce vaste chantier, en abordant la reconstruction au niveau de la région et du Commissariat Général à la République.

⁸⁶ Série 16AL2 – *Administration militaire des territoires et populations sous contrôle de la France (1914-1918)*.

⁸⁷ Le *Denkmalarchiv* est un fonds d'archives, principalement iconographique, constitué durant la période allemande, à partir de la fin du XIX^e siècle, par un service spécifique qui a alors pour mission de documenter le patrimoine archéologique et bâti en Alsace et en Moselle.

⁸⁸ La plus grande partie de ce fonds, très riche, est toujours déposée auprès du service des bâtiments de France du Haut-Rhin.

⁸⁹ L'un des plus intéressants est celui déposé par la paroisse d'Uffholtz qui contient notamment la chronique du curé Heck. Très riche en détails, cette dernière est l'un des rares documents évoquant concrètement le relèvement d'une église en Alsace au lendemain de la Grande Guerre. ADHR, 301J/47.

⁹⁰ 98 AL – *Direction générale des services d'Alsace et de Lorraine – Fonds Valot (1925-1940)*.

Différents documents concernant la reconstruction des églises sont toujours conservés par les archives diocésaines de Strasbourg. Nous y trouvons notamment un ensemble très intéressant provenant de la société coopérative de reconstruction des églises catholiques du Haut-Rhin⁹¹. Il s'agit en grande partie des documents rassemblés par son premier directeur, le chanoine Metz, qu'il a annotés de sa main. De nombreuses correspondances avec les architectes, les maires et les curés des communes sinistrées offrent une vision plus concrète, et finalement plus humaine du relèvement des clochers alsaciens. Dans ce fonds, se trouvent également différents avis donnés par la commission diocésaine des monuments religieux. Ces derniers sont particulièrement intéressants pour appréhender la manière dont les autorités religieuses perçoivent les projets architecturaux. Outre ces dossiers spécifiques, d'autres éléments peuvent également être trouvés dans les dossiers propres aux différentes paroisses concernées par les destructions durant la Grande Guerre. S'ils sont là encore inégaux d'un point de vue qualitatif et quantitatif, des compléments intéressants concernant par exemple la bénédiction d'une nouvelle église, le baptême des cloches ou des requêtes relatives à un bâtiment en particulier ont pu y être mis à jour.

Afin d'avoir des informations plus complètes sur des édifices en particulier, les prospections dans les archives communales ont parfois donné des résultats intéressants. Les recherches y sont toutefois aléatoires, dépendant souvent du bon vouloir du responsable de la conservation de ces documents. Pour le présent travail, nous nous sommes principalement rapprochés des communes dont l'édifice sinistré présentait une originalité. Cette démarche nous a notamment permis de trouver des informations à Ingersheim, Metzeral, Munster, Sondernach, Stosswihr, Thann ou encore Wattwiller. Au même titre, bien que là aussi très inégales en qualité de contenu comme de conservation au niveau local⁹², certaines archives de paroisses ou de conseils de fabrique représentent une autre source potentiellement intéressante dans le cadre de la présente étude. Les plus riches identifiées sont détenues par la paroisse catholique de Metzeral-Sondernach. Celle-ci a en effet conservé l'ensemble des plans et projets destinés à la reconstruction de la chapelle de l'Emm et à sa transformation en église dédiée à la mémoire des combattants tombés sur le front des Vosges. Au niveau local, on ne peut cependant que regretter l'inexistence de fonds déposés par les architectes ou les entrepreneurs ayant participé au relèvement des clochers de leurs ruines.

⁹¹ Concernant la reconstruction, il s'agit pour l'essentiel des dossiers 501, 502, 934, 999, 1004 et 1005. Un ensemble similaire, dont l'inventaire est déposé aux archives municipales de Munster, existe en ce qui concerne la coopérative dédiée aux temples protestants. Ces documents reposent cependant dans les archives privées de l'entreprise Hartmann qui ne souhaite pas les communiquer malgré plusieurs sollicitations. Cette décision accentue encore plus la disproportion entre les sources relatives aux édifices catholiques et celles concernant les autres confessions.

⁹² En théorie ces dernières doivent être déposées mais, bien souvent, ces archives n'ont pas quitté le cadre local. On constate par ailleurs une importante dispersion de ces documents dans la mesure où ils sont souvent conservés par un particulier.

Une fois que les clochers sinistrés ont été identifiés, la seconde étape a été de déterminer quelles ont été les modalités de leur destruction. Pour cela, les archives militaires des deux armées qui se sont fait face dans la région occupent une place importante dans les recherches. Côté français, le fonds le plus important provient du Service historique de la Défense de Vincennes. Si les journaux de marche des unités sont en grande partie numérisés et disponibles en ligne⁹³, nous nous sommes également appuyés sur des documents complémentaires. C'est par exemple le cas pour la compagnie 28-4 du génie⁹⁴ qui a procédé, entre autres, aux minages de la chapelle Saint-Glucker et du clocher d'Eglingen. Outre les documents du SHD, quelques éléments complémentaires ont également été mis à jour dans les archives de l'École Polytechnique. Ces derniers concernent principalement André-Louis Cholesky, officier au sein du service topographique et géodésique de la VII^e armée pendant la Grande Guerre⁹⁵.

Pour ce qui est de l'Armée allemande, les éléments sont moins centralisés, et parfois plus difficilement accessibles. Les documents les plus intéressants se trouvent au Hauptstaatsarchiv de Stuttgart, pour ce qui est des unités wurtembergeoises, qui ont notamment combattu dans le Sundgau, ainsi qu'au Generallandesarchiv de Karlsruhe, qui détient les archives du XIV^e corps d'armée qui a tenu tout le sud de l'Alsace pendant une grande partie de la guerre. À nouveau, de nombreux éléments concernant les destructions de clochers, que ce soit à l'occasion d'un bombardement ou de manière intentionnelle, y ont été mis à jour⁹⁶. Si ces deux dépôts représentent les sources principales pour ce qui est des archives militaires allemandes, des éléments complémentaires ont également été mis à jour aux Staatsarchiv de Freiburg, et plus particulièrement le journal tenu par le général Gaede pendant le conflit, et aux Tagebucharchiv d'Emmendingen, qui possèdent plusieurs carnets de guerre de civils et de militaires qui ont vécu la Première Guerre mondiale en Alsace.

Si les archives administratives et militaires représentent une large part de la documentation, il faut également y ajouter de nombreuses sources imprimées – à savoir des témoignages, pour la plupart édités, ainsi que différents périodiques⁹⁷ – mais aussi une iconographie variée. Largement

⁹³ Disponible en ligne sur le site <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>.

⁹⁴ SHD, 25N7656.

⁹⁵ Archives de l'École Polytechnique, *Dossiers X1A (1895)* et *Fonds particulier André-Louis Cholesky (1895)*.

⁹⁶ À Karlsruhe, la série 456F105 relative aux Pionierformationen, équivalent allemand des troupes du génie, est particulièrement intéressante pour appréhender les aspects techniques des minages de clochers, en Alsace notamment.

⁹⁷ Le fonds de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS) est très riche en ce qui concerne les différents journaux édités dans la région pendant et après la guerre. Nous y avons également trouvé la plupart des publications officielles exceptée l'une des plus pertinentes pour notre sujet, le *Bulletin officiel du service des dommages de guerre et de la reconstitution du Haut-Rhin*. Ce dernier a cependant été trouvé aux archives municipales de Stosswihr (4H2).

diffusées pendant et après la guerre, les cartes postales et, dans une moindre mesure, les photographies, permettent aujourd'hui d'appréhender concrètement l'ampleur des destructions subies par les édifices religieux, ainsi que la nature des travaux qui y ont été opérés par la suite. Ces images, souvent conservées dans les collections privées ainsi que dans certains fonds de bibliothèques et d'archives⁹⁸, permettent de montrer non seulement l'intérêt représenté par la reconstruction de ces bâtiments particuliers au lendemain de la Grande Guerre mais également l'ensemble des symboliques qui y ont été rattachées au moment de leur destruction. Les films d'actualité français et allemands réalisés pendant la Première Guerre mondiale permettent eux aussi d'avoir un aperçu de l'instrumentalisation des ruines, et plus particulièrement des ruines d'édifices religieux. Un film concernant précisément la destruction des clochers alsaciens par les troupes françaises a par exemple été identifié au Bundesarchiv de Cologne⁹⁹. Des éléments du même type, concernant cette fois les dommages causés par les Allemands sont également disponibles de manière éparse dans les *Annales de la guerre* réalisées pendant la guerre, et conservées aujourd'hui à l'ECPAD¹⁰⁰.

Raisonnement et problématique

Le dépouillement des sources, associé aux pistes développées dans les principales études se rapprochant de notre sujet ont donc permis d'esquisser différents axes de réflexion visant à déterminer quelles ont été, au lendemain des destructions de grande ampleur causées à une partie du patrimoine religieux de la région, les mesures prises pour passer de réparations individualisées à une reconstruction globalisée prenant en compte la multiplicité des formes de la première reconstruction des lieux de culte en Alsace. Le présent travail permettra ainsi de vérifier quelques hypothèses formulées pour d'autres régions sinistrées, mais également d'enrichir ces dernières en y ajoutant différents axes d'approfondissements qui ont souvent été mis de côté jusqu'à présent. Après notre travail d'enquête, deux constats ont en effet pu être établis. D'une part, mis à part la thèse que Yann Harlaut a consacrée au cas très particulier de la cathédrale de Reims, la question spécifique du relèvement des clochers a la plupart du temps été abordée sous l'angle de l'histoire de l'art ou de l'architecture. En outre, force est de constater que la question, pourtant

⁹⁸ La Contemporaine a notamment mis en ligne une partie de ses albums photographiques du fonds Valois par le biais de sa bibliothèque numérique. [<http://argonnaute.u-paris10.fr/search/home>] À cela, il faut ajouter les reportages photographiques des villages endommagés au cours de la Première Guerre mondiale qui ont été déposés par les services de l'architecture et de dommages de guerre du Haut-Rhin aux archives départementales de Colmar (Séries 8Fi et 16Fi).

⁹⁹ Il s'agit d'un film intitulé *Wie Frankreich das Elsass befreit*. [Disponible en ligne sur le site www.filmportal.de].

¹⁰⁰ Ces derniers se retrouvent principalement dans les séries 14.18 A et B de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense au fort d'Ivry.

fondamentale, de l'endommagement de ces édifices n'est souvent traitée que de manière partielle et approximative. Il n'est pas rare de trouver des travaux récents relayant encore des idées véhiculées au cours des campagnes de propagande menées pendant le conflit. L'approfondissement de ces aspects est d'autant plus intéressant en Alsace, où il faut y ajouter certaines originalités liées au contexte local. En effet, la région est allemande depuis le traité de Francfort du 10 mai 1871 mais, dès les premières semaines du conflit une partie de son territoire et « reconquis » par les troupes françaises. Véritable « région de l'entre-deux »¹⁰¹, la destruction d'édifices religieux y occupe une place particulière, en étant instrumentalisée à la fois par la France et par l'Allemagne pendant toute la guerre. Après 1918, le retour à la France ne simplifie pas les choses pour autant. L'introduction des lois de la III^e République, et plus particulièrement la question du maintien ou non du régime concordataire, va susciter des débats très animés pendant plusieurs années.

Le bornage chronologique global du sujet (1914-1932) englobe l'ensemble de la Grande Guerre ainsi que la majeure partie de la période de reconstruction des édifices culturels. Si la date de 1914 apparaît comme une évidence, 1932 est l'année d'achèvement de l'église catholique de Metzeral-Sondernach¹⁰². Dernier édifice majeur à avoir été reconstruit et église votive dédiée à l'ensemble des victimes du conflit en Alsace, celle-ci symbolise le double visage de la renaissance des clochers alsaciens, qui associe la construction au sens strict à une création mémorielle. Dans l'absolu, l'année 1932 ne marque cependant pas l'achèvement de l'ensemble des chantiers de reconstruction. En effet, quelques questions mineures restent à régler au moment du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale ce qui repousse la dissolution de la société coopérative de reconstruction des églises catholiques à 1946¹⁰³.

Afin de proposer un raisonnement le plus simple et le plus cohérent possible, il nous a semblé opportun de le décomposer en trois parties principales en évoquant d'abord la destruction des lieux de culte en Alsace avant de présenter le cadre théorique de la reconstruction dans cette région de l'entre-deux devant faire face aux ruines puis d'évoquer de manière concrète les acteurs et les pratiques de la première reconstruction de ces édifices spécifiques dans la région.

¹⁰¹ Pour un développement de cette notion dans le contexte de la Grande Guerre nous renvoyons aux actes du colloque « Soldats d'entre-deux. Les identités nationales dans les témoignages des combattants des Empires centraux » qui s'est tenu à Strasbourg en novembre 2014. Grandhomme Jean-Noël, Plyer Ségolène, Georges Raphaël, *Soldats d'entre-deux. Identités nationales et loyautés*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2019, 426 p.

¹⁰² Béhé Martin, *Droben auf der Emm : Der Pfarr Votiv- und Wallfahrtskirche in Metzeral-Sondernach*, Les éditions d'Alsace, Colmar, 1954, 238 p.

¹⁰³ Bien que la Seconde Guerre mondiale ait également causé d'importants dommages en Alsace, la coopérative de reconstruction des églises catholiques du Haut-Rhin n'est pas réutilisée pour relever ces nouveaux clochers mis à terre.

Barbares ou stratèges ? La destruction des édifices religieux alsaciens

Durant la Première Guerre mondiale, la destruction des édifices religieux représente un enjeu de propagande et un élément de la diabolisation de l'ennemi. Toutefois, au-delà de l'aspect symbolique de ces dommages qui prédomine dans la littérature, des questions se posent également en ce qui concerne les raisons réelles qui ont poussé les armées des deux camps à causer des dégâts, intentionnellement ou non, à des églises. Loin d'être un acte gratuit de vandalisme, nous pouvons constater que le bombardement mais également la destruction volontaire de ces bâtiments sont généralement motivés par des raisons stratégiques. Ces édifices représentent en effet le point le plus élevé des communes que les observateurs d'artillerie utilisent soit directement, afin de guetter leurs adversaires, soit indirectement, sous la forme de repères destinés à fournir des coordonnées de visée à leurs batteries. Dans certains cas, les justifications militaires des dégâts sont toutefois plus obscures et nous rétablirons alors les circonstances qui ont conduit à l'endommagement de ces bâtiments. Au-delà des dégâts structurels, il ne faut pas non plus oublier les dommages mobiliers à cette typologie. En effet, différentes églises alsaciennes sont notamment détournées de leurs fonctions originelles. Qu'elles soient transformées en cantonnement ou en poste de secours, leurs nefs sont mises au service des armées en campagne. Leur ameublement est alors lui aussi mis à mal par ces utilisations diverses qui vont jusqu'à sa destruction par des combattants qui le considèrent dans certains cas que comme du simple bois de chauffage voire comme du mobilier d'appoint pour améliorer leur ordinaire dans les tranchées.

Une place importante est également accordée aux regards posés par les militaires sur ces églises détruites pendant le conflit. Au vu des correspondances et des témoignages, nous pouvons constater que la confrontation aux ruines dans leur paysage quotidien devient presque une habitude pour les combattants des deux armées. Il n'est pas rare de trouver des cartes postales représentant un édifice sinistré sur laquelle le soldat évoque des banalités de son quotidien et rassure ses proches quant à sa propre situation. L'association entre les deux a de quoi étonner. De la même manière, il sera également intéressant de voir quel est le traitement médiatique de ces destructions largement relayées dans la presse. Nous pouvons en effet constater que les dommages causés à ces édifices symboliques sont souvent instrumentalisés, notamment par les discours visant à diaboliser l'adversaire.

Bien que la typologie des dommages établie ici s'éloigne quelque peu des approches sociologiques voire anthropologiques de la guerre qui sont proposées depuis plus de vingt ans, il nous a semblé indispensable de traiter la question des dégâts matériels et mobiliers des édifices religieux de manière approfondie. En effet, bien que de prime abord cette approche puisse sembler strictement militaire par sa forme, elle ira en réalité bien au-delà d'une simple description de faits à travers une analyse fine de différents cas de figure. Une grille de lecture des dommages de guerre,

qui sera applicable par ailleurs pour l'ensemble des édifices touchés par la guerre, pas uniquement pour les bâtiments religieux, permettra d'aborder le sujet dans sa globalité. En filigrane, nous proposons une comparaison entre les églises alsaciennes et les autres régions dévastées.

Faire face aux ruines

Au sortir du conflit, la situation de l'ensemble des villes et villages proches du front et de leurs édifices religieux est difficile. Dans le département du Haut-Rhin, de loin le plus touché par les combats en Alsace, les destructions sont colossales à l'heure de l'armistice. 181 communes sur 386 déplorent des dégâts plus ou moins importants : 8 500 immeubles sont totalement détruits, 15 000 endommagés, 1 182 bâtiments publics ont été dévastés. En parallèle, 171 usines ont été touchées, ce qui met au chômage près de 20 000 ouvriers. Enfin, près de 70 000 hectares de terres cultivables et de prairies ont été bouleversés par les tranchées, les abris et les réseaux de défense, 10 000 hectares de forêts ont été anéantis et 32 000 gravement endommagés¹⁰⁴. Les bâtiments culturels catholiques, protestants et israélites trouvent également leur place au sein de cet ensemble de ruines.

La typologie des dommages établie dans la première partie de la thèse va permettre de dénombrer et cartographier les édifices religieux endommagés en Alsace au cours de la Première Guerre mondiale. Il est donc important de s'attarder un peu sur le bilan matériel de la guerre sur le patrimoine religieux de la région entre 1914 et 1918. Si certains auteurs se risquent à un comptage des bâtiments ruinés, les chiffres qu'ils avancent fluctuent parfois de manière importante. Établir un bilan numérique est cependant plus compliqué à réaliser qu'il n'y paraît. Pour prendre le seul exemple des édifices catholiques, nous pouvons en effet constater que, si une majorité de communes choisit d'adhérer à la coopérative de reconstruction mise en place par le diocèse de Strasbourg en 1922, certaines préfèrent mener à bien leurs reconstructions de manière locale, parfois avant même la fin de la guerre. Elles échappent ainsi aux statistiques officielles en n'étant pas recensées dans les listes établies par l'évêché ou les services des dommages de guerre. Il devient donc nécessaire de repérer l'ensemble des églises, temples et synagogues touchés par la guerre en Alsace et de voir quel est le degré de dommage que ces bâtiments ont subi.

¹⁰⁴Les présents chiffres sont avancés par le comité alsacien d'études et d'informations. Bien qu'approximatifs, ils donnent une idée concrète de l'ampleur des dommages dans le département du Haut-Rhin, mais surtout de l'importance du chantier de reconstruction qui s'annonce. Source : Comité alsacien d'études et d'informations, *L'Alsace depuis son retour à la France*, Tome 2, Strasbourg, 1933, p. 493-494.

En définitive, toutes les communautés religieuses – catholiques, protestants et israélites – ont été touchées, à des degrés divers, par les ravages de la Grande Guerre. Il est donc intéressant de voir comment ces ruines sont perçues mais aussi comment elles ont été valorisées, en étant par exemple intégrées à des circuits touristiques au même titre que certains champs de bataille de la région. Cette démarche va jusqu'au classement des vestiges de l'église de Leimbach au titre des monuments historiques afin de les conserver en l'état. Une dimension symbolique est alors rattachée aux vestiges de la Grande Guerre qui sont à nouveau instrumentalisés, principalement par les autorités françaises, et qui deviennent les témoins de la brutalité des Allemands.

Outre ces questions à forte connotation politique, le fait qu'un nombre considérable de communes aient été ruinées nécessite également une réaction rapide. Des mesures de première urgence sont alors prises, d'une part pour protéger les anciennes églises d'un effondrement, mais d'autre part aussi pour permettre d'organiser la reconstruction de manière efficace. Ces démarches se comptent cependant en mois, voire en années. Dans l'attente, des mesures provisoires sont prises. Les plus visibles sont la mise en place de lieux de culte temporaires, qui sont en définitive souvent des anciens baraquements¹⁰⁵ utilisés par les militaires pendant la guerre. À cela vient s'ajouter l'action de différentes œuvres de secours, qui, souvent initiées par les instances religieuses, permettent de faire vivre ces nouveaux lieux de culte. Avec le recul, nous pouvons observer que ce temps des baraques, théoriquement provisoire, dure souvent plusieurs années ce qui n'est pas sans générer de nouveaux problèmes. Ces abris se délabrent très rapidement et nécessitent à leur tour des réparations. En parallèle, les habitants de ces villages et leurs curés manifestent leur mécontentement, afin de hâter le relèvement de leurs clochers et de permettre ainsi un retour à la normale le plus rapidement possible.

Dès la cessation des combats, l'heure est à la reconstruction. L'organisation de la remise sur pied des édifices religieux alsaciens nécessite d'être présentée sous un angle historique, mais également politique et religieux. Cette étape est rendue complexe par une double législation française et allemande appliquée parfois simultanément dans les départements recouverts. En effet, déjà pendant la guerre certaines demandes d'indemnisation ou de réparation ont été formulées auprès des autorités impériales, avec parfois des premiers versements. Le retour à la France vient ainsi complexifier une situation déjà complexe. Après l'armistice, les constats préalables et les évaluations des dégâts sont lents à être mis en œuvre. Pour trouver un cadre un peu plus lisible, il faut attendre l'extension à l'Alsace-Lorraine de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre.

¹⁰⁵ Les plus célèbres sont les fameuses « baraques Adrian » imaginées par l'officier, ancien élève de l'école Polytechnique, Louis Adrian.

L'aspect financier de la reconstruction est également abordé, en particulier pour observer comment s'organise la mise à disposition des crédits que l'État accorde aux communes pour le relèvement de leurs ruines. Afin de faciliter et d'accélérer les choses, les habitants des villages détruits et leurs représentants font preuve d'initiative en tentant de rassembler des fonds par différents moyens. Collectes, souscriptions, emprunts et avances personnelles permettent de rémunérer rapidement les entrepreneurs et d'anticiper ainsi les délais, pouvant parfois être très longs, nécessaires aux services des dommages de guerre pour débloquer les fonds. L'idée est aussi de voir ici quels sont les articulations du processus de reconstruction, en partant de l'évaluation préalable des dommages pour aboutir à la consécration de l'édifice. Cela permet de voir le cheminement général d'un chantier de ce type et surtout de distinguer les phases d'action des phases d'instruction des différents dossiers, qui représentent parfois plusieurs années dans le projet global.

Acteurs et mise en pratique de la reconstruction

Afin de hâter les choses, les autorités catholiques mais aussi les représentants des églises protestantes sinistrées décident, chacun de leur côté, de mettre sur pied une coopérative de reconstruction. L'idée est alors de rassembler un maximum de sinistrés afin de faire évoluer leur situation de manière simultanée. Ces organismes ne sont pas une nouveauté en soi et représentent une extension à la région d'un dispositif ayant fait ses preuves dans un département voisin. Dès 1920, le chanoine Thouvenin a en effet mis une telle structure en place en Meurthe-et-Moselle afin de hâter le relèvement des églises du diocèse de Nancy. Les responsables des confessions catholique et protestante en Alsace s'en inspirent largement pour créer leurs propres regroupements de sinistrés : D'une part, la *coopérative de reconstruction des églises catholiques dévastées du Haut-Rhin*, placée sous la direction architecturale de Paul Kirchacker. En vis-à-vis, André Hartmann, industriel et homme politique à Munster, prend la présidence d'une société comparable dédiée aux édifices protestants. Mises en place assez tardivement, ces deux structures deviennent certes un intermédiaire supplémentaire entre l'État et les sinistrés mais elles permettent avant tout de procéder de manière globale au relèvement de plusieurs édifices. Dotées d'un budget représentant la somme des dommages promis à ses différents membres, elles ne perçoivent cependant les fonds que par tranche. À nouveau, des niveaux d'urgence doivent être établis. De ce fait, certaines paroisses ne verront pas leur église relevée avant le début des années 1930, soit plus de dix ans après la fin de la guerre.

Au-delà du cadre général, nous allons également présenter les différentes personnes intervenant à différents niveaux de la reconstruction des lieux de culte. En effet, outre leur réalisation matérielle, ces chantiers associent de multiples acteurs et organismes issus de milieux très variés et aux idées parfois opposées. Il est donc intéressant de voir quelle est la place de chacun d'eux. Le témoignage de l'abbé Heck, qui relate les différentes étapes de la reconstruction de l'église de sa paroisse d'Uffholtz est très riche en enseignements et montre que la place du curé est centrale dans le processus local. À plus grande échelle, le relèvement des clochers reste un équilibre subtil entre les autorités politiques et les décideurs religieux.

Les nouveaux lieux de culte sont aussi abordés ici sous un angle plus technique en s'attardant sur le développement de nouveaux procédés et l'emploi de matériaux contemporains largement développés pendant le conflit, comme par exemple le béton. Pour ce faire, il est intéressant de s'attarder sur les multiples acteurs de ces travaux, en allant de l'architecte aux différents artisans spécialisés. Avec du recul, il est possible d'observer un net décalage entre quelques projets novateurs émanant d'architectes peu familiarisés avec les constructions régionales traditionnelles et une majorité de reconstructions plus conservatrices portées par des hommes de l'art locaux.

Au-delà d'un bilan artistique et architectural du relèvement des clochers alsaciens, il est également intéressant de s'attarder sur les images reflétées par ces édifices et notamment sur leur éventuelle vocation mémorielle. Au cours de leur reconstruction leur sacrifice est valorisé afin de leur donner une dimension supplémentaire qui tient parfois davantage du souvenir que du spirituel. Par moments, la frontière entre un lieu de culte et un monument républicain est difficile à discerner. C'est notamment le cas pour l'église paroissiale de Metzeral-Sondernach, dédiée à la mémoire des combats de la Grande Guerre sur le front des Vosges. Devenant par ce biais un véritable monument commémoratif de la Grande Guerre, celle-ci témoigne du rôle ambigu joué par la religion durant le conflit. La bibliographie de Martin Béhé, curé de la paroisse, plaide également dans ce sens, lui qui, pour aider au financement du nouveau lieu de culte, édite des ouvrages patriotiques qui évoquent le conflit en Alsace. Plus largement, il n'est pas rare non plus de trouver dans les églises une peinture ou un vitrail commémorant les dégâts subis pendant la guerre voire les souffrances endurées par les populations civiles.

Au fil de cette étude, nous allons constater que les nouveaux édifices culturels forment un ensemble relativement hétéroclite en Alsace mais que, lorsqu'ils sont étudiés de manière globale, de nombreux points communs peuvent être mis en avant que ce soit par exemple au niveau des matériaux et des techniques employés ou en ce qui concerne leur architecture. Cela permet d'établir des comparaisons avec d'autres secteurs sinistrés tels que l'Aisne ou la Meurthe-et-Moselle. Le présent travail s'inscrit de manière pluridisciplinaire dans le cadre de l'historiographie de la Grande Guerre et de la période de reconstruction qui s'en suit. Si par moment il se base sur des études préexistantes qui sont approfondies et dont l'application au contexte particulier de l'Alsace est vérifiée, nous y associons également de nouvelles pistes de réflexion afin de voir quelle a été la réponse à ces destructions de masse de lieux de culte à l'échelle de l'Alsace. En définitive, l'église représente un symbole fort de la renaissance des communes ravagées par la guerre. Leur remise sur pied marque à la fois une sorte de jalon intemporel et permanent des affrontements qui les ont traversés, mais également le point de départ de la renaissance pour ces villages une fois rebâties.

PARTIE I : BARBARES OU STRATÈGES ?
LA DESTRUCTION DES LIEUX DE CULTE ALSACIENS

Le double visage des clochers

Avec le recul de près d'un siècle, la mise à terre d'une église s'apparente plus à une destruction patrimoniale qu'à un simple fait de guerre. Toutefois, en prenant les faits tels qu'ils ont été considérés durant la guerre, nous pouvons constater que les motivations militaires et stratégiques prennent souvent le dessus sur les préoccupations religieuses ou patrimoniales¹⁰⁶.

Quels éléments conduisent une armée à détruire une église ? Si les raisons avancées au cas par cas peuvent être multiples, deux explications principales reviennent en filigrane. Il s'agit d'une part de leur utilisation éventuelle en tant qu'observatoire, ce qui s'associe facilement aux clochers en raison de leur statut de point haut. D'autre part, cela s'explique par la fonction de repère géodésique dont ils sont investis pour des raisons similaires.

Afin de mieux appréhender l'ampleur de la tâche de reconstruction, il est important de souligner la fonction des églises, et plus particulièrement celle de leurs clochers, du point de vue des acteurs de la Grande Guerre eux-mêmes. Pendant le conflit les militaires ont en effet tendance à considérer leur champ d'horizon de manière globale. Au même titre qu'une cheminée d'usine par exemple, l'édifice religieux représente un important repère géodésique. Dans ces paysages, souvent connus uniquement sous une forme cartographique, ces points faciles à localiser représentent de véritables jalons entre la réalité et le papier, entre le concret et l'abstrait. C'est particulièrement vrai aux yeux des artilleurs et des observateurs, pour qui ces repères jouent un rôle essentiel afin de guider le tir ou diriger les mouvements de troupes.

Bien que de nationalité suisse, Charles Gos¹⁰⁷ scrute lui aussi l'horizon alsacien à la recherche de ces repères. Il le relate dans ses mémoires de guerre, laconiquement intitulées *Au point 510*¹⁰⁸, du nom de son poste d'observation situé au niveau de la frontière Suisse, à proximité du front franco-allemand. Publié durant l'entre-deux-guerres, ce récit non daté décrit au jour le jour la vie d'un groupe de soldats de l'Armée suisse en observation à Beurnevésin. Le Point 510 est un observatoire suisse comme de nombreux autres élevés le long de la frontière en Ajoie. Charles Gos

¹⁰⁶ Le risque encouru par les édifices religieux est cependant bien connu, notamment en Alsace. Les conflits successifs qui ont traversé la région par le passé ont causé des dommages importants à de nombreuses églises comme nous avons pu l'évoquer en introduction.

¹⁰⁷ Gos Charles (Né le 7 octobre 1885 à Genève – Décédé le 13 avril 1949 à Martigny, Suisse). Après des études à Lausanne puis à Paris, il mène une carrière d'homme de lettres et de journaliste. Il est l'auteur de différents récits documentaires évoquant la vie militaire ou l'alpinisme. Au lendemain de la Grande Guerre, il relate son expérience d'observateur vécue depuis la Suisse, à proximité du front alsacien. Source : Cosandey Roland, « Gos, Charles », in *Dictionnaire historique de la Suisse* [En ligne : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9172.php>, consulté le 04/01/2017]

¹⁰⁸ Gos Charles, *Au point 510. Notes d'un observateur*, Neuchâtel, Victor Attinger, 1932, 152 p. Une version germanophone intitulée *Punkt 510* paraît simultanément.

ne participe pas directement aux combats en Alsace, mais sa fonction d'observateur le place aux premières loges.

« Quatre heures durant, l'œil collé au télescope, je dissèque le pays, sans voir le paysage. Ma curiosité intense s'applique à démêler dans ce panorama aux lignes enchevêtrées, des clochers, des châteaux, des bois, des fermes aux toits vermillon luisants entre les branches, des routes blanches, des chemins, des villages (si lointains qu'on a de la peine à les situer), des ruines, des vallons. En un mot, tout ce qui peut servir de position stratégique aux armées en présence. Que de noms à retenir ! que de points de repère à fixer ! »¹⁰⁹

Le regard de l'auteur sur ces paysages est permanent. Il est en effet indispensable d'y mémoriser l'ensemble des jalons, naturels ou non afin de disposer d'une vue panoramique globale du champ d'horizon. Les églises sont l'un des plus aisés à repérer dans ces paysages (Figure 2). L'un des rôles de l'observateur est en effet d'y déceler toutes les modifications, en particulier les nouvelles constructions qui y ont émergé. Les fronts de la Grande Guerre étant en constante évolution, de nouvelles positions sont remarquées à intervalles réguliers. Cela transparait dans les notes de Charles Gos.

« Je note, dans la forêt, à l'ouest, au point 500, deux observatoires d'artillerie français habilement dissimulés dans les branches. Vis-à-vis, à un intervalle de quinze kilomètres environ, trois observatoires allemands dressent leurs insolents pylônes, au milieu de la plaine. »¹¹⁰

Par moment, cette impression de distance est perceptible entre une Alsace en guerre et une Suisse qui n'a pas été prise dans les engrenages du premier conflit mondial. L'auteur relate cette dualité de situations de manière évocatrice, lorsqu'il évoque les différentes tonalités des cloches qui rythment sa journée : « À Beurnevésin, l'angélus tinte encore, mais pas à Pfetterhouse. À Pfetterhouse c'est le tocsin et on se bat. »¹¹¹ Sa position privilégiée d'observateur le place en spectateur de la vie et de la nature qui l'entoure, mais parfois également de la destruction de certains édifices alsaciens.

¹⁰⁹ Gos Charles, *Op.cit.*, p. 21-22.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 22.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 128.

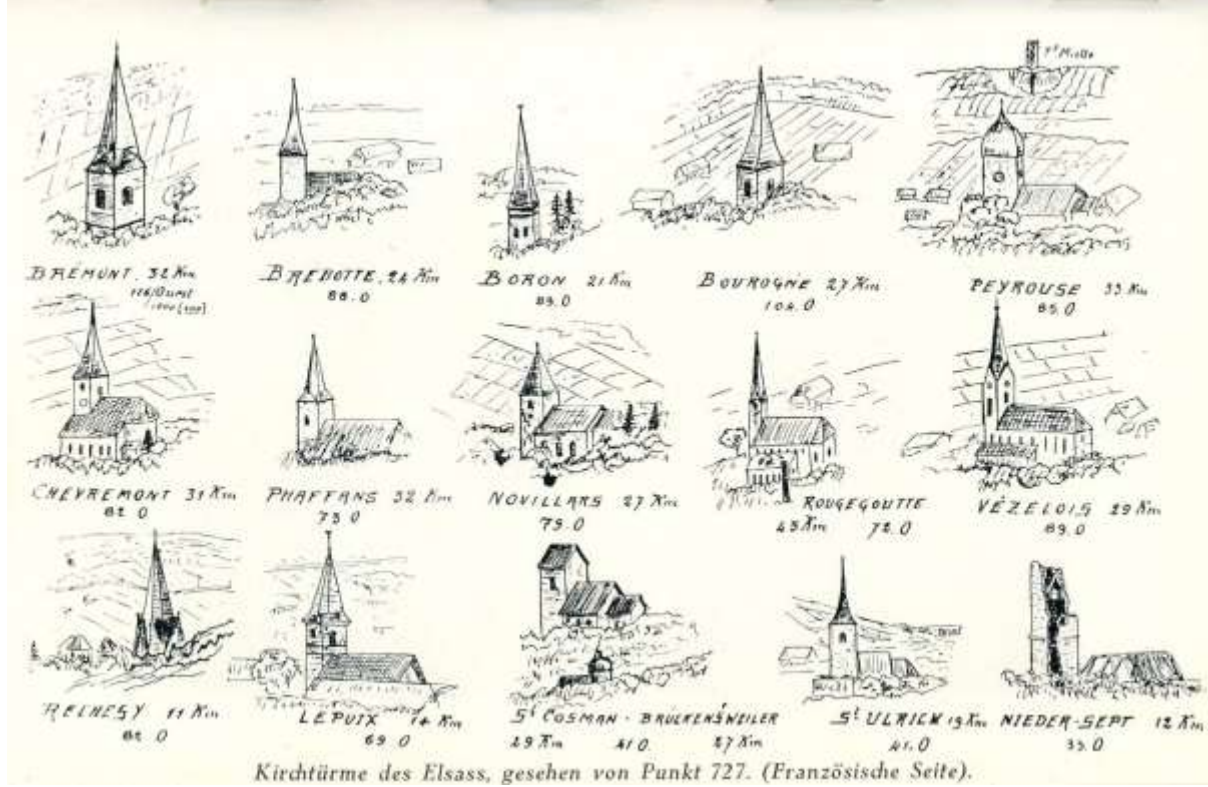


Figure 2 - Croquis d'églises alsaciennes vues depuis le Point 727.
 Source : Gos Charles, Punkt 510, Neuenburg, Victor Attinger, 1931, p. 151.

« Soleil. Ciel bleu. Horizon vaste. Air chaud. Images tremblotantes. [...] Bouquets clairs de bouleaux contre la masse sombre des forêts. Disques blancs de parachutes de fusées accrochés à des arbres squelettiques. Fumée d'incendie vers Bisel. Dans cette prodigieuse richesse de vie, de couleurs et d'harmonie de lignes, cette fumée, qui rappelle la guerre, choque douloureusement. Une abeille égarée volète devant la baie, se pose sur le tube du télescope, le tâte de la trompe et s'en va, déçue. Un biplan passe très haut. Les batteries de Moos le guettent et lui décrochent leur bordée. Il file sur Dürllinsdorf, vire, revient, s'élève en ligne droite, oblique impeccable, traverse l'essaim des flocons qui l'assaillent et s'engouffre dans un nuage.

Les trois hautes cheminées de Carspach, empanachées, dépassent des mamelons boisés. Un gros char de foin traîné par deux mulets, sur la route camouflée Pfetterhouse-Réchésy. Sur la ligne du chemin de fer défoncée à Pfetterhouse-Seppois, un wagon, en plein champ, est couché sur le flanc. L'église de Gildwiller, décoiffée de son clocher. Quatre cigognes survolent Pfetterhouse escortées d'une bande de corneilles criaillantes. Thann, dans le lointain, au pied des Vosges, à travers la buée de chaleur. Églises, usines, ruelles, places. Quelle charmante bourgade ! [...] L'église de Dannemarie, tour brune, cadran blanc, clocher gris surmonté d'une boule d'or. Plus à l'est, un clocher en bulbe. [...] Le viaduc mutilé de Dannemarie. Un pré est enfoncé en fer de lance dans une forêt. Plus en arrière, la grosse église d'Obertraubach. Des toits rouges l'entourent. Tout ce petit coin de monde tient dans le rond de ma lunette. »¹¹²

Si les descriptions de Charles Gos semblent par moment bucoliques, elles permettent avant tout de percevoir le rôle de l'observateur dans la Grande Guerre, en laissant également transparaître la place fondamentale qu'occupent les repères géodésiques dans son quotidien. Pour les églises d'Alsace, la fonction de repère ne représente cependant pas toujours une menace. Pour certaines, ce rôle peut même s'avérer salvateur. Cela est par exemple le cas à Pfetterhouse, une commune située à proximité de la limite sud du Haut-Rhin, où le clocher a été préservé par les artilleurs allemands afin de disposer d'un repère pour ne pas tirer sur la Suisse voisine¹¹³.

¹¹² *Ibid.*, p. 62-64.

¹¹³ Dubail André et Emmanuel, *La Grande Guerre dans le Sundgau. Un front secondaire... mais pas trop !*, Altkirch, Société d'histoire du Sundgau, 2014, p. 37.

Outre leur fonction de repère, ces points hauts particuliers jouent également un rôle déterminant pour l'observation en elle-même. En effet, cette position dominante offre généralement des vues aisées sur les positions environnantes. L'association de la fonction d'observatoire à un clocher ne va toutefois pas sans générer un certain nombre de problèmes en temps de guerre. Au cours la guerre de 1870, c'est en effet une utilisation similaire de la plateforme de la cathédrale de Strasbourg qui en fait une cible aux yeux des artilleurs allemands. Durant la Grande Guerre, les clochers sont ainsi scrutés au même titre que les autres positions dominantes. L'observateur est particulièrement attentif aux signaux lumineux pouvant venir de ces bâtiments. Deux exemples parmi d'autres peuvent ainsi être cités. Le premier cas est évoqué par Edouard Rouby, un civil alsacien originaire de Soultz. Au cours des premières semaines de guerre, ce dernier tient un carnet manuscrit dans lequel il relate les évènements qu'il observe dans son environnement proche. Le 4 septembre 1914, il y évoque succinctement le fait que, dans la soirée « les Allemands émettent leurs premiers signaux lumineux depuis le clocher. »¹¹⁴ Dans la vallée de Munster, et plus particulièrement dans la commune de Stosswihr qu'ils occupent alors, ce sont des fantassins français du 229^{ème} RI qui soupçonnent l'émission de communications depuis le clocher au cours de la nuit du 17 au 18 septembre 1914 :

« Compte rendu de la 21^e Cie au sujet des signaux lumineux

J'ai l'honneur de vous rendre compte que des signaux lumineux ont été faits pendant la nuit (nuit du 17 au 18) entre 19 et 20 heures. Ces signaux partaient d'un groupe de maisons à mi-côte et au nord de Stosswihr et correspondaient avec d'autres signaux venant de Munster (une maison assez élevée au sud de la cathédrale de Munster). Les deux maisons ont été exactement repérées. Ce matin vers les 5 heures au moment où je prenais des dispositions pour faire cerner cette maison, je m'aperçus que cette opération était déjà faite. En outre une lumière a été aperçue entre 22h30 et 23h dans la direction du clocher de Stosswihr. Cette lumière qui n'a duré qu'une minute provenait probablement du clocher de Stosswihr. »¹¹⁵

La question des signaux émis depuis les édifices religieux est une source de craintes récurrentes pour les deux armées. La psychose est parfois telle qu'elle conduit à la destruction de certaines églises sur la seule base de suppositions, généralement impossibles à vérifier. Il faut également préciser par ailleurs que la mise à terre d'un clocher ne permet pas d'atteindre l'objectif

¹¹⁴ « *Krieg 1914* » *Journal de guerre de mon grand-père Édouard Rouby (1861-1947). 31 juillet 1914 - 10 avril 1915.* [En ligne : <http://www.enpassantparsoultz.fr/histoire/premiere-guerre-mondiale/1914-1915-une-chronique-familiale>, consulté le 12/04/2016]

¹¹⁵ SHD, *JMO du 229^{ème} RI*, 26 N 722/2, p. 19-21.

souhaité dans tous les cas. En effet, malgré les dommages subis, certains bâtiments continuent de se démarquer dans le paysage, et continuent de ce fait à servir de point de repère ou d'observatoire, comme cela est par exemple le cas à Reiningue (Figure 3).



Figure 3 - Église de Reiningue. Des échelles permettent d'accéder au clocher endommagé.

Source : Collection de l'auteur.

De nombreux mythes sont associés à la destruction d'églises, en Alsace comme ailleurs. En étudiant les situations au cas par cas, force est de constater que les versions officielles peuvent être facilement remises en cause, soit en étudiant le terrain, soit en les recoupant avec les archives militaires des deux camps. La comparaison entre le récit et les faits qui se sont produits à Plaine en fait un exemple des plus parlants. Ainsi, la confrontation de différentes études de cas permet d'établir une typologie générale des dommages directs et indirects causés aux clochers pendant la Première Guerre mondiale.

Chapitre 1 : Typologie des dommages

Au cours de la Première Guerre mondiale, les dégâts causés au patrimoine religieux alsacien ont été considérables, et plus particulièrement en ce qui concerne les édifices haut-rhinois. De nombreux clochers¹¹⁶ ont été endommagés, voire dans certains cas entièrement détruits. En Alsace comme ailleurs, ce phénomène de destruction est toutefois complexe et multiforme. Ces dommages ne concernent d'ailleurs pas uniquement le bâti, mais ils peuvent également avoir été causés au mobilier. Chaque fait de guerre, bien qu'il appartienne à un ensemble commun, représente une individualité en soi. La mise à terre des édifices religieux ne doit donc pas être considérée de manière systématique, mais plutôt comme une association d'évènements isolés. Si certaines généralisations peuvent être esquissées, chaque situation répond à une logique propre. Leur étude au cas par cas permet toutefois de faire apparaître certains points communs, tant au niveau de la nature des dommages, que de leur justification.

Il est toutefois indispensable de remettre les sources en question. En effet, aux faits historiques nombreux et détaillés qui peuvent être retrouvés dans les archives, notamment militaires, il faut ajouter de nombreuses histoires plus ou moins vraisemblables qui, souvent transmises par voie orale, doivent être analysées finement et recoupées afin de démêler le vrai du faux. Une fois la véracité des faits établie, ces éléments peuvent être synthétisés dans une typologie globale de ces destructions perpétrées durant la Grande Guerre. Nous proposons celle-ci en ouverture de notre travail, de manière à prendre conscience de l'ampleur de la tâche de reconstruction à mener au lendemain de la Grande Guerre en Alsace.

Dans le cadre de la catégorisation des dommages causés au patrimoine religieux, certaines situations particulières, avérées à l'échelle nationale voire européenne, ne se retrouvaient pas dans la région. De ce fait, afin de proposer une typologie exhaustive des destructions multiformes touchant les édifices religieux, quelques exemples situés en dehors du champ géographique de la présente étude, comme par exemple à Paris ou à Ostende, y ont également été intégrés.

¹¹⁶ La liste des édifices touchés est proposée en annexe 1. Une étude statistique de l'état dans lequel se trouvent les édifices religieux alsaciens au sortir de la Première Guerre mondiale est proposée dans notre chapitre 3.

1.1. *Les bombardements, première cause de destruction*

Sous ses formes les plus diverses allant de la pièce de campagne à l'artillerie lourde sur voie ferrée, le canon représente la principale cause d'endommagement des édifices religieux alsaciens au cours de la Grande Guerre. Toutefois, cette arme n'est pas le seul procédé de bombardement disponible durant ce conflit et les dégâts ne viennent pas seulement de la terre ferme. La toute jeune aviation de combat cause elle aussi quelques dommages ponctuels, dans des secteurs parfois éloignés de la ligne de front. Enfin, en sortant quelque peu de notre champ géographique, il ne faut pas non plus oublier les quelques édifices du littoral, situés principalement le long de la côte belge, qui ont été touchés par les tirs de la marine anglaise.

La destruction par le feu de l'artillerie : une action préméditée ?

Utiliser le canon pour détruire ne coule pas de source au début du XX^e siècle. Si cette arme est connue depuis plusieurs siècles déjà, son emploi a beaucoup évolué. Au moment du déclenchement de la Première Guerre mondiale, l'artillerie française se trouve encore en pleine mutation. Comme le rappelle Michel Goya¹¹⁷, « l'artillerie de 1914 est équipée de trois générations de matériels ». Le système de Bange fabriqué de 1878 à 1882 en représente la plus ancienne. Celui-ci est « antérieur aux multiples innovations techniques qui apparaissent dans la décennie 1884-1894 et dont il ne peut profiter qu'en partie »¹¹⁸. Ces évolutions permettent cependant aux ingénieurs français de développer un canon de 75 mm modèle 1897, qui représente la principale composante de l'artillerie française en 1914. Il surclasse à ce niveau son équivalent allemand. À cela il faut aussi ajouter l'épineuse question de l'artillerie lourde, qui n'est mise en œuvre que tardivement. Dotés de matériels anciens, les cinq premiers régiments d'artillerie lourde français ne sont opérationnels qu'à partir d'avril 1914¹¹⁹. Des prototypes de canons lourds, développés au début du XX^e siècle par des ingénieurs de renom, au premier rang desquels nous pouvons notamment citer le colonel Rimailho, permettent de rattraper quelque peu le retard pris sur l'artillerie lourde allemande à la veille de la Grande Guerre. Il faut tout de même plusieurs mois après le déclenchement du conflit pour voir apparaître massivement des pièces en mesure de tirer avec une cadence élevée sur des objectifs lointains.

¹¹⁷ Goya Michel, *La chair et l'acier. L'invention de la guerre moderne*, Paris, Tallandier, 2004, p. 148-149.

¹¹⁸ Parmi celles-ci, l'invention du goniomètre Etienne en 1893 permet notamment le tir indirect.

¹¹⁹ Goya Michel, *Op.cit.*, p. 155.

Goya souligne par ailleurs à juste titre que « l'appui [de l'artillerie] est au départ conçu comme une attaque sur l'homme et non sur les obstacles »¹²⁰. Dans un premier temps, le rôle qui lui est dévolu est avant tout celui de soutenir les fantassins. Les tirs de destruction ne sont encore que peu considérés. Le général Percin évoque cela de manière tout à fait explicite : « Je ne crois ni aux effets destructeurs des gros calibres, ni à l'utilité que présenteraient ces effets si on pouvait les réaliser sur le champ de bataille. Le règlement de 1910 ne paraît pas y croire plus que moi. »¹²¹ Cette conception assez archaïque de l'artillerie se montre inefficace dès les premières semaines de la guerre. Pour l'état-major français, il s'avère rapidement nécessaire de repenser l'utilisation de cette arme. L'une des premières mesures prises est l'emploi du canon au moment de la préparation des assauts. En outre, afin de pallier le nombre supérieur de pièces allemandes, des matériels équipant les places fortes sont amenés à la hâte sur le front. Enfin, des mesures sont également prises pour développer l'observation indirecte, indispensable pour les bombardements au-delà de 4 kilomètres. Ballons d'observation et autres aéroplanes viennent ainsi renforcer les unités d'artillerie sur la ligne de front et deviennent leurs yeux.

Ces quelques initiatives d'urgence permettent de compenser en partie le déséquilibre. Après les premières semaines du conflit, lorsque la guerre de position s'installe, le tir de destruction est devenu pratique courante. S'il est beaucoup utilisé au moment de la préparation des attaques, son emploi n'est pas restreint à cette seule mission. En effet, ces pilonnages spécifiques peuvent également concerner des « destructions d'objectifs plus limités »¹²².

Côté allemand, le canon occupe une place quelque peu différente. Pour Thierry Ehret, l'artillerie allemande fait toutefois face aux mêmes problèmes posés par la doctrine d'emploi. Le tir se fait initialement aussi à vue, à des portées moindres, ce qui ne correspond en rien aux besoins générés par la guerre de position¹²³. Si l'artillerie de campagne y est techniquement inférieure à son homologue d'Outre-Rhin, le haut-commandement allemand fait le choix tactique de privilégier le développement d'une artillerie lourde, et notamment des obusiers en mesure de prendre les pièces françaises sous leur feu. Michel Goya précise cette évolution. Dès 1902, « l'obusier lourd et mobile de 15 cm¹²⁴ est adopté pour accompagner l'armée de manœuvre impériale. En 1909, les Allemands

¹²⁰ *Ibid.*, p. 153.

¹²¹ Général Percin, *Le Combat*, Paris, Alcan, 1914, p. 262 cité par Goya Michel, *Op.cit.*, p. 159.

¹²² Hardier Thierry, Jagielski Jean-François, *Combattre et mourir pendant la Grande Guerre (1914-1925)*, Paris, Imago, 2004, p. 45.

¹²³ Ehret Thierry, « Canons en campagne », in *L'Armée allemande 1914-1918*, Collection Tranchées. Un regard nouveau sur la Grande Guerre, Hors-série N°8, Paris, Ysec, 2014, p. 17.

¹²⁴ Là où les calibres de l'artillerie française s'expriment en millimètres, ceux de l'artillerie allemande sont mentionnés en centimètres.

mettent en service l'obusier de campagne de 105 mm¹²⁵ [...]. Dans les années qui suivent, toutes les unités d'active sont dotées de batteries capables de frapper très fort à des distances de six à sept kilomètres »¹²⁶. Là encore, l'utilisation première de ces armes à tir plongeant est avant tout de soutenir l'infanterie. En matière d'observation, l'Armée allemande est cependant légèrement en avance sur son homologue française. Ainsi, une aviation d'observation est notamment développée, principalement afin de repérer les pièces à contrebattre, ce qui facilite le tir indirect.

Comme le rappellent les directives du ministère de la Guerre allemand, « l'artillerie doit tendre à atteindre en premier les cibles vivantes (morale et matériellement), puis viser la destruction des matériels et des installations importantes »¹²⁷. Là encore, la mise à terre d'objectifs fixes apparaît comme un objectif de seconde importance. Les mortiers lourds de 42 cm, employés notamment au cours de la campagne belge pour détruire les forts au mois d'août 1914, représentent l'une des rares exceptions à cette doctrine d'emploi de l'artillerie.

Après ce bref tour d'horizon des matériels disponibles dans les deux armées, force est de constater que la destruction d'objectifs fixes, et plus particulièrement de bâtiments pour ce qui nous concerne, ne représente en rien une priorité pour les deux camps à la veille de la guerre. Chacune des armées dispose toutefois de matériels plus ou moins anciens adaptés à cet usage, et permettant de remplir des objectifs de ce type.

Au niveau des munitions, une importante variété peut aussi être constatée. Au-delà de la traditionnelle distinction entre les obus explosifs et les obus à balles, c'est dans le type même de projectiles que nous pouvons essayer de rechercher ceux présentant des caractéristiques explicitement destinées à la destruction de bâtiments. En premier lieu, il nous faut évoquer les « obus de rupture ». À la suite de l'épisode destructeur largement médiatisé que représente le bombardement de la cathédrale de Reims¹²⁸, la conception particulière de ce type de munitions la fait assimiler à la volonté destructrice des Allemands. Il faut toutefois nuancer quelque peu cette interprétation hâtive. Une description de ce type particulier d'obus est proposée dans le numéro du mercredi 21 octobre 1914 de la revue suisse *La guerre mondiale* (Figure 4).

¹²⁵ Sic.

¹²⁶ Goya Michel, *Op.cit.*, p. 155.

¹²⁷ Kriegsministerium, *Gefechtsvorschrift für die Artillerie*, Berlin, 1917, p. 8-9 cité par Thierry Ehret, « Des obus plus lourds », in *L'Armée allemande 1914-1918*, *Op.cit.*, p. 18.

¹²⁸ Monseigneur Landrieux, *La cathédrale de Reims. Un crime allemand*, Paris, H. Laurens, 1919, p. 87 ; Harlaut Yann (citant Paul Hess et Max Sainsaulieu), *La cathédrale de Reims du 4 septembre 1914 au 10 juillet 1938. Idéologies, controverses et pragmatisme*, Thèse d'histoire, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2006, p. 173 et 189.

« L'obus de rupture a pour seul but de percer, de pénétrer, de provoquer une ouverture sans donner un grand nombre d'éclats. Ainsi les projectiles de certaines pièces de marine sont de ce type.

Dans le cas, par exemple, qu'il soit plus intéressant de pratiquer quelques ouvertures dans la cuirasse, on emploie plus facilement un obus de rupture qu'un obus à balles, impuissant, à cause de sa grande capacité à la percer. »¹²⁹

Comme le précise cet extrait de presse, ce type d'obus est avant tout utilisé dans la marine afin de percer les blindages cuirassés. Contrairement aux obus classiques, sur lesquels la fusée est généralement implantée sur la tête, cette catégorie présente la particularité d'avoir une ogive pleine ainsi que des parois renforcées afin d'accroître sa force de pénétration. Contrairement au projectile explosif, celui-ci doit exploser à retardement, une fois que le blindage est traversé¹³⁰.

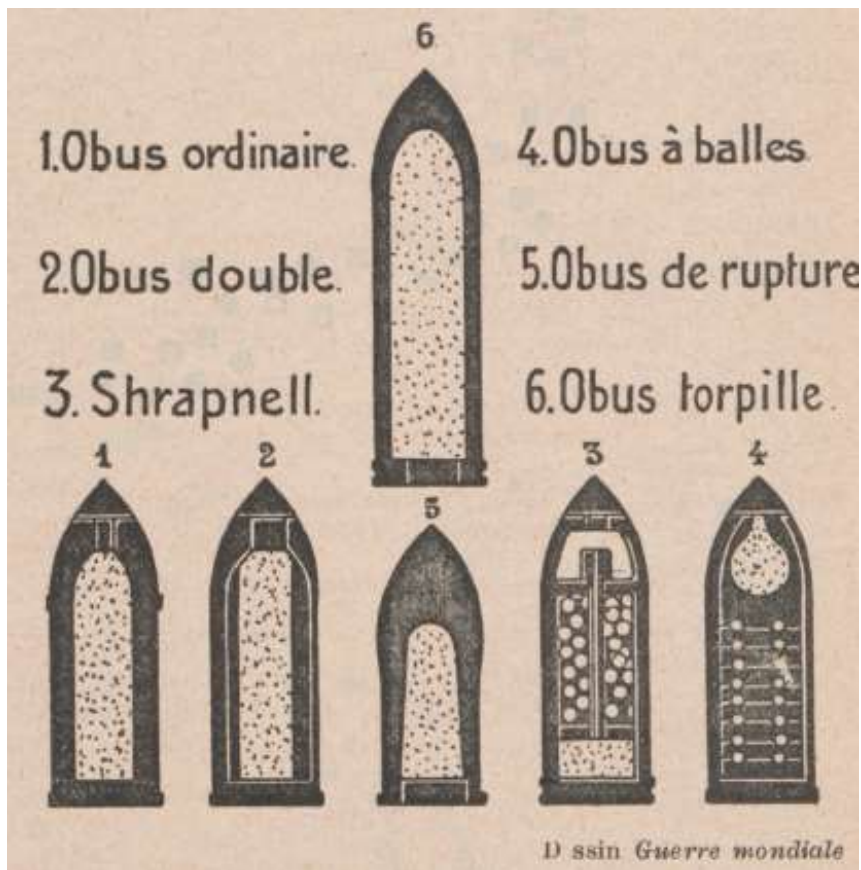


Figure 4 - Typologie des obus employés durant la Grande Guerre.

Extrait de : *La guerre mondiale. Bulletin quotidien illustré*, N°44, Genève, Mercredi 21 octobre 1914, p. 347.

¹²⁹ « Projectiles et poudres », in *La guerre mondiale. Bulletin quotidien illustré*, N°44, Genève, Mercredi 21 octobre 1914, p. 347.

¹³⁰ Étant donné l'augmentation du blindage du projectile, sa charge explosive est à poids total égal moindre par rapport aux autres types d'obus de même calibre.

Avec le temps, ce type de munitions est également développé pour l'artillerie lourde et de campagne dans le but de détruire les défenses bétonnées ou encore les chars de combat. Au début de la guerre, il n'en est encore rien. Comment expliquer alors l'utilisation de ces munitions dès le mois de septembre 1914 ? Dans les faits, c'est essentiellement la carence en matériels à grande puissance et à longue portée qui fait recourir à des pièces de marine. Il semble toutefois peu crédible que ces matériels aient été choisis spécifiquement dans le but de détruire des bâtiments, et plus particulièrement des églises.

Malgré la diversité des matériels disponibles, il faut en effet garder à l'esprit que la destruction d'un édifice religieux par des tirs d'artillerie est très complexe. Toucher une église avec un canon est un exercice qui devient même hasardeux, au fur et à mesure que la distance entre la pièce et sa cible augmente. Une note concernant l'emploi de l'artillerie rédigée par les Allemands et traduite par le 2^e bureau français le précise de manière explicite :

« **Emploi de l'artillerie. Principes généraux** [...] »

Les officiers qui ordonnent la destruction d'une cheminée ou d'un clocher d'église à grande distance font preuve d'une profonde ignorance de ce qu'on peut demander à des canons de campagne ; c'est comme si je demandais à l'infanterie de descendre par son feu un poteau télégraphique à 100 ou 200 mètres. »¹³¹

Si ce document atteste des difficultés rencontrées par l'artillerie pour mettre à terre des clochers à grande distance, il révèle toutefois une réelle volonté de certains officiers de faire ouvrir le feu sur ces édifices. Leur association avec les cheminées d'usine n'est pas anodine et montre que ce sont les points hauts pouvant servir d'observatoires aux adversaires qui sont visés, sans distinction en ce qui concerne leur nature. Le facteur « hasard » n'est pas non plus à négliger. En effet, comme le rappelle cet extrait, la précision des canons au début du XX^e siècle est encore toute relative. Un phénomène de dispersion¹³² plus ou moins contrôlé est alors indissociable des bombardements de l'artillerie. Cela s'observe particulièrement sur les tirs à longue distance réalisés par l'artillerie lourde. De ce fait, des dommages, souvent de faible ou moyenne importance, peuvent être constatés sur un nombre non négligeable de bâtiments. L'intentionnalité de ces derniers apparaît toutefois comme discutable. À l'inverse, lorsque la destruction d'un édifice religieux est ordonnée, l'objectif n'est pas toujours rempli. L'artilleur Henri Martin évoque par exemple ces ratés en date du 8 février 1915 : « Une de nos pièces lourdes bombarde le clocher

¹³¹ Traduction d'un document allemand réalisée par l'état-major général, 2^e bureau le 28 octobre 1915. Le document original provient du FAR233 et est daté du 12 juillet 1915. SHD, 16N631.

¹³² Pour une présentation globale de ce phénomène, nous renvoyons notamment à l'ouvrage suivant : Colonel Wilmet, *De la dispersion*, 1916.

d'Uffholtz, sans l'atteindre. »¹³³ De la même manière, nous pouvons reprendre les *Impressions du front*¹³⁴ d'Edouard Bauty¹³⁵, lorsqu'il évoque la guerre dans les environs de Thann¹³⁶. Ce texte décrit des tirs aléatoires, à la recherche de l'emblématique collégiale gothique qui domine la ville.

« L'agréable ancien chef-lieu de canton français, redevenu chef-lieu de circonscription, a été assez éprouvé par de fréquents bombardements. On ne s'y battit pas. Mais, aujourd'hui, ce n'est nullement une nécessité qu'on se batte pour recevoir des obus. Thann a eu sa part. Il est, à chaque instant encore, choisi pour but par l'artillerie ennemie. Les Allemands tirent généralement à l'heure où ils pensent que le ravitaillement se fait. Ils visent de préférence la ligne de chemin de fer qui longe au sud la localité. Ils ne se privent pas cependant d'envoyer aussi des obus en pleine ville, sur la cathédrale, autour de la cathédrale et dans la rue principale. Récemment encore, ils ont tué plusieurs personnes. [...]

Tout à coup, d'un vrai chaos de maisons bourgeoises démolies, émergent à gauche, gracieuse et finement ajourée, la flèche de grès rouge de la cathédrale et le toit de sa nef aux tuiles multicolores et vernissées. La cathédrale paraît intacte, mais, en nous approchant d'elle, nous voyons que les obus l'ont cherchée, elle aussi. Ses pierres n'ont pas grand mal cependant. Toutefois, ses orgues ont été gravement endommagés et il a fallu, par précaution, enlever ses vitraux anciens, ses sculptures sur bois les plus précieuses, et les mettre en lieu sûr. De grandes toiles remplacent la verrerie absente. Le porche est protégé par un vaste revêtement de planches. »¹³⁷

Au regard de ces quelques généralités, force est de constater que le tir au canon n'est en rien une science exacte durant la Première Guerre mondiale. L'objectif de la présente mise en situation n'est toutefois pas de minorer le rôle joué par l'artillerie dans la destruction des clochers

¹³³ Martin Henri, *Le Vieil-Armand 1915*, Paris, Payot, 1936, p. 61. L'église d'Uffholtz finit toutefois par être endommagée le 27 décembre 1915 comme en témoigne Johann Gottfried Veihelmann, un fantassin allemand du LIR 119. « Le féroce bombardement dure toujours, également vers Uffholtz. Les Français détruisent le clocher à cette date. » Source : Veihelmann Johann Gottfried, *Kriegstagebuch*, Tapuscrit non publié déposé à l'Historial franco-allemand du Hartmannswillerkopf (L-2016-2-0). [Traduction de l'auteur, le texte original est reproduit en annexe 3]

¹³⁴ Bauty Edouard, *En Alsace reconquise. Impressions du front*, Paris - Nancy, Berger-Levrault, 1915, 68 p.

¹³⁵ Bauty Edouard (Né le 13 avril 1874 à Lausanne – Décédé le 4 septembre 1968 à Genève, Suisse). Journaliste, il est rédacteur en chef de la *Tribune de Genève*, quotidien suisse de langue française, entre 1911 et 1918. Pendant la Première Guerre mondiale, son indépendance envers les partis et les états frontaliers est maintenue par Bauty, avec cependant une tendance francophile. En 1915, visiblement au cours de l'été, ce dernier effectue un voyage à travers l'Alsace reconquise.

¹³⁶ Ces notes ont initialement été publiées en septembre 1915 dans la *Tribune de Genève* sous le titre « Sur le front d'Alsace ».

¹³⁷ Bauty Edouard, *Op.cit.*, p. 34-36. Nous revenons sur la symbolique entourant les dommages infligés à la collégiale de Thann dans notre chapitre 2.

alsaciens, mais plutôt de mettre à mal la notion d'intentionnalité des dommages qui, bien qu'elle se retrouve souvent dans la presse¹³⁸, n'a rien d'aussi affirmé dans les faits. Malgré tout, que cela soit explicitement souhaité ou non, le canon a joué un rôle destructeur pour le patrimoine religieux, notamment dans le Haut-Rhin. De nombreux témoignages de civils et de combattants, le rappellent. Le 22 février 1915, Henri Martin évoque par exemple le bombardement du clocher de Wattwiller, commune située au pied du Hartmannswillerkopf :

« Ils ont furieusement bombardé nos petits 65, et ont certainement un observateur dans le clocher de Wattwiller. En bon collègue, je m'empresse de le recommander au capitaine Laval, qui va lui expédier quelques obus, manière de lui prouver de façon frappante que les canons des *bouchers noirs* ne sont pas encore démolis. Le tir durera une minute seulement et s'allongera de 25 mètres à chaque coup. Sitôt fini, les hommes s'abriteront des 105 en colère.

15 h. 15. « Pièces prêtes ! – Feu ! » Détonations, sifflements, éclatements. Dans un toit ! Au pied du clocher ! dans l'horloge ! Deux obus dans les persiennes ! Dans le toit, dont les tuiles voltigent. En une minute, 30 obus s'abattent sur le clocher et aux alentours. C'est un tonnerre d'éclatements. Une fumée épaisse s'élève du village. Le collègue boche doit être descendu de son perchoir, s'il en a eu le temps et les moyens. « Halte au feu ! Abritez-vous ! » Un coup de canon allemand au loin. C'est pour nous. Ils tirent avec rage... Au bout d'un quart d'heure leur colère est épuisée. »¹³⁹

Tout semble dit, que ce soit la justification du bombardement – à savoir la présence d'un observateur dans le clocher – ainsi que les modalités de la destruction. Des exemples similaires existent côté allemand. C'est par exemple le cas dans les mémoires du Leutnant Hermann Rehfuß qui a parcouru une grande partie du Haut-Rhin avec sa batterie d'artillerie. Il y relate notamment la destruction de l'église de Seppois-le-Haut le 13 février 1916 :

« Je suis à l'observatoire. Maintenant, je dois mettre à terre le clocher de Seppois-le-Haut ! Il me faut régler le tir des obus incendiaires (Hier j'ai mis le feu au village). Je sais à peine comment je dois faire cela mais tout est possible, car il le faut. [...] A 13h30, l'église et le clocher de Seppois-le-Haut ont reçu plusieurs coups au but et à 14h ils s'embrasent, et s'effondrent peu après. Le major-général, le commandant d'artillerie et d'autres officiers ont observé notre tir sur le clocher. Le major A. a félicité Bachmann pour ce succès. »¹⁴⁰

¹³⁸ Voir notamment notre chapitre 2 sur le sujet.

¹³⁹ Martin Henri, *Op.cit.*, p. 92.

¹⁴⁰ Rehfuß Hermann, *Batterie Rehfuß im Sundgau*, Borsdorf, Winterwork, 2012, p. 229. [Traduction de l'auteur, le texte original est reproduit en annexe 4]

Les exemples de mises à terre de clochers par l'artillerie sont multiples. Afin d'explicitier au mieux les destructions d'édifices religieux par l'artillerie, nous allons à présent nous attarder sur un exemple particulier. Du fait de ses circonstances, et la date à laquelle elle est effectuée, la mise à terre du clocher de Plaine par l'artillerie française peut être considérée comme représentative d'un certain état d'esprit des militaires au cours des premières semaines de la guerre.

Une mitrailleuse dans le clocher ? L'exemple de Plaine

L'église Saint-Arnould de Plaine¹⁴¹ est l'une des quelques églises du Bas-Rhin endommagées au cours de la Première Guerre mondiale. Plus épargné par les combats que le Haut-Rhin, ce département a principalement subi des dommages au cours des premières semaines de la guerre. C'est notamment le cas lorsque les armées des deux camps font mouvement dans la vallée de la Bruche¹⁴². Le 15 août 1914, les environs de la commune de Plaine entrent dans l'histoire de la Grande Guerre en étant le théâtre de la première prise de drapeau à l'Armée allemande. L'évènement fait grand bruit et est alors relayé de manière héroïque dans les journaux, mais également sous la forme de nombreuses cartes postales. Si le 1^{er} BCP a effectivement mis la main sur l'emblème du 4^e bataillon de l'IR 132, cet épisode n'a toutefois rien d'épique. La relation qui est faite de l'évènement dans le journal de marche de cette unité en témoigne :

« Le 15 au matin, sur un renseignement d'un habitant, la première demi-section de la 3^e compagnie fouille la ferme de Niargoutte, y trouve quelques blessés et le drapeau caché dans du foin. »¹⁴³

Outre ce fait d'armes, un autre épisode se déroule simultanément et trouve, lui aussi, un large écho : la rumeur évoquant la présence d'une mitrailleuse allemande dans le clocher du village au moment de l'avancée des troupes françaises¹⁴⁴. Au regard de la place qu'il occupe dans la littérature officielle, mais également dans les écrits laissés par les combattants, le fait semble particulièrement marquant. Parmi les témoins, nous trouvons notamment Jean-Julien Weber, futur archevêque de Strasbourg, qui vient d'être mobilisé comme sous-lieutenant au 21^{ème} régiment

¹⁴¹ L'église Saint-Arnould de Plaine est construite en 1743. Endommagée durant la Grande Guerre, il est tiré profit de la reconstruction pour l'agrandir d'un transept supplémentaire et la doter d'un nouveau chœur. Source : Collectif, *Le patrimoine des communes du Bas-Rhin*, Paris, Flohic, 1999, p. 1045.

¹⁴² Afin d'avoir un aperçu succinct de ces combats, nous renvoyons à l'article « Quelques aspects des combats autour de Plaine en août 1914 », in *L'Essor*, N°199, septembre 2003, p. 27-32.

¹⁴³ SHD, *JMO du 1^{er} BCP*, 26 N 815/1bis.

¹⁴⁴ Pressés depuis l'est, le sud et l'ouest, les troupes allemandes forment une ligne défensive en arrière de la commune de Plaine, sur une hauteur située au sud de Diespach. Voir carte reproduite ci-après (Figure 5).

d'infanterie. Déjà avancé dans ses études religieuses, celui-ci propose un récit empreint de patriotisme de son parcours à travers la Grande Guerre¹⁴⁵. Sa relation de la destruction du clocher de Plaine reflète sa propre perception des combats du 14 août 1914 mais laisse entendre, de manière cynique, que les réalités guerrières ont déjà avoir pris le dessus sur ses croyances civiles.

« L'église de Plaine était munie d'une mitrailleuse. Grâce au canon qui inonda les tranchées et démonta l'artillerie ennemie, trop exposée aux vues, grâce à l'élan de l'infanterie qui attaqua de face et déborda la position adverse, l'ennemi s'enfuit en déroute vers Schirmeck. [...] C'était le temps où l'on croyait que les églises étaient terrain neutre pour les Allemands comme pour nous. Si on avait démoli plus tôt le clocher de Plaine, on n'aurait pas eu tant de pertes. On s'est converti depuis de cette illusion. »¹⁴⁶

Louis-Auguste Hubert, fantassin au 109^{ème} RI, évoque également l'anecdote dans les *Souvenirs de guerre* qu'il a consignés dans un style télégraphique. Chez ce dernier ce n'est plus une mais plusieurs mitrailleuses qui auraient fait feu depuis le clocher.

« Vendredi 14 août. Première journée de combat. Départ à 2 heures pour l'attaque de la Plaine (sic.). [...] Progression sous tirs d'artillerie. Bataille de Plaine. Déploiement de la compagnie en avant puis sur la crête, par bonds, sous les tirs de mitrailleuses venant du clocher de Plaine (cible facile, avec les pantalons rouges). »¹⁴⁷

Enfin, nous pouvons également citer Charles Bastien, artilleur au 62^{ème} RAC, et donc directement concerné par le bombardement dans la mesure où il appartient à l'unité qui a effectué ce pilonnage particulier.

« Nous faisons un feu d'enfer sur la colline de Diespach qui se trouve entre Saulxures, Plaine et Saint-Blaise. Les fantassins allemands se sont embarqués dans Plaine et les nôtres ne peuvent les en déloger. Un coureur vient dire au capitaine que ce sont deux mitrailleuses qui sont dans le clocher et qui fauchent notre élan. Deux coups de canon et le clocher est démoli. »¹⁴⁸

¹⁴⁵ Weber Jean-Julien, *Sur les pentes du Golgotha. Un prêtre dans les tranchées*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2005, 318 p.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 45.

¹⁴⁷ Hubert Louis-Auguste, *Souvenirs de guerre 1914-1918*, Saint-Maur-des-Fossés, Jets d'encre, 2007, p. 13.

¹⁴⁸ Mainguet Odile et Paul (présenté par), *Le journal de guerre de Charles Bastien. 30 juillet 1914 - 30 juillet 1915*, Ban-de-Laveline, ASCB, 2001, p. 11.

Si leur importance peut sembler moindre, tant les similitudes entre les récits sont fortes, il est néanmoins intéressant de relever les légères dissonances entre ces témoignages. Ainsi, des indices divergents comme par exemple le nombre de mitrailleuses qui auraient été vues, laissent entendre que les faits ne sont pas aussi indiscutables qu'ils paraissent. Au-delà des acteurs de cette journée, la presse fait également écho à cet évènement qui, pour elle, symbolise avant tout la barbarie présumée des troupes allemandes¹⁴⁹. Exemple parmi d'autres, nous pouvons citer *La Croix*. Ce quotidien d'envergure nationale reprend les faits le 24 novembre 1914 dans sa chronique consacrée aux « Alsaciens restés au pays ». Le cas de Plaine y est évoqué à travers des extraits de lettres prétendument envoyées par des Alsaciens via les pays neutres afin de décrire la situation de leur région. L'exagération des propos du témoin est poussée assez loin.

« On fortifie partout [en Alsace] ; on met tout autour de la ville du fil de fer barbelé ; les canons trônent au haut des églises. Ce dernier détail permet de mesurer l'hypocrisie des Allemands lorsqu'ils se plaignent, contrairement aux témoignages les plus autorisés, et pour couvrir leur vandalisme, que les tours de Reims aient servi à des signaux lumineux. Eux ne se contentent pas de signaux : ils placent des canons au haut des églises. Ils avaient déjà posté dans l'église de Plaine, au-dessus de Saint-Blaise-la-Roche, une mitrailleuse qui fit beaucoup de mal aux chasseurs à pied. Naturellement, une fois repérés, mitrailleuse et clocher furent vivement démolis par le canon français. »¹⁵⁰

Plusieurs éléments sont à souligner dans cet article. D'abord, l'exagération des faits. Si dans certains cas des mitrailleuses ont bien pu être installées dans des clochers, il semble assez peu probable d'y trouver des canons. Les contraintes liées à l'encombrement, au poids ou encore à l'espace de recul nécessaire au tir sont autant d'arguments invalidant l'hypothèse d'y trouver une quelconque pièce d'artillerie. Ensuite, la dernière phrase a de quoi surprendre, et plus encore lorsqu'elle est reprise dans un quotidien aux connotations chrétiennes tel que *La Croix*. En effet, il semble ici aller de soi de détruire un clocher pour des besoins stratégiques. Après quelques semaines de conflit, les destructions liées aux opérations militaires ont déjà pris le pas sur le côté sacré des édifices religieux. Les dommages causés aux églises font désormais partie du quotidien au front comme à l'arrière, où ils sont relayés par les journaux. Il faut en effet rappeler que le bombardement de la cathédrale de Reims a notamment fait l'objet d'une campagne de presse très dense dès septembre 1914, comme l'évoque Yann Harlaut dans sa thèse¹⁵¹.

¹⁴⁹ Nous revenons plus en détail sur cette notion dans notre chapitre 2.

¹⁵⁰ « Les Alsaciens restés au pays », *La Croix*, 24 novembre 1914, p. 2.

¹⁵¹ Harlaut Yann. *La Cathédrale de Reims du 4 septembre 1914 au 10 juillet 1938. Idéologies, controverses et pragmatisme*, Thèse d'histoire, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2006, 777 p.

Du côté des sources militaires, les archives de certaines unités mentionnent également la présence d'une ou plusieurs mitrailleuses allemandes. D'autres proposent cependant des versions divergentes de cet événement. Le journal de marche de la 26^{ème} BI, celle en charge de l'attaque, reprend de manière explicite la théorie d'une présence allemande dans le clocher :

« Vers 17h30, l'ennemi cède. Plaine est en feu mais quelques groupes y tiennent encore ; une section de mitrailleuses allemandes postée dans le clocher décime le 109^e.
Ordre est donné à l'artillerie de tirer à démolir le clocher de Plaine. »¹⁵²

Les journaux des régiments directement concernés par l'attaque évoquent eux aussi la présence des mitrailleuses, mais restent évasifs quant à leur localisation. Le 21^{ème} RI signale simplement « deux villages incendiés par l'artillerie française : Plaine et Diespach »¹⁵³. Le JMO du 109^e RI¹⁵⁴ indique pour sa part que ses compagnies de tête sont « immobilisées par des tirs d'artillerie et de mitrailleuses qui éclatent avec précision dès qu'un homme lève la tête ». Il précise un peu plus loin que « deux mitrailleuses remarquablement placées et commandées arrêtent deux fois tout mouvement des assaillants ». Au final, nous pourrions supposer que le journal de marche du 62^{ème} RAC, et plus particulièrement celui de sa 3^e batterie chargée de la démolition du clocher, soit mieux renseigné. Cependant, celui-ci indique simplement que l'unité « se met en surveillance sur le clocher de Plaine » et que, à 15h30, « la batterie alpine appuie l'attaque de l'infanterie sur Plaine »¹⁵⁵. Au vu des relations officielles des combats, la réalité des faits semble un peu moins évidente que la version reprise a posteriori par les témoins.

Une étude de terrain aide à démêler le vrai du faux au sujet des événements qui ont marqué la journée du 15 août 1914. En effet, en suivant aujourd'hui la ligne de défense aménagée par les Allemands au cours des premières semaines de la guerre au niveau du Signal de Plaine, une hauteur située entre la commune de Plaine et la ferme de Niargoutte, il est possible de retrouver d'anciennes positions de tir. En mettant le site actuel en regard avec les événements de 1914, un constat évocateur peut être dressé. En effet, un de ces postes de tir se trouve dans un parfait alignement avec l'un des axes de progression des troupes françaises, mais aussi avec... le clocher de l'église de Plaine. Une hypothèse à considérer est donc que les troupes françaises progressant

¹⁵² SHD, JMO de la 26^{ème} BI, 26N503.

¹⁵³ SHD, JMO du 21^{ème} RI, 26N593.

¹⁵⁴ SHD, JMO du 109^{ème} RI, 26N680.

¹⁵⁵ SHD, JMO de la 3^e batterie du 6^{ème} RAC, 26N1017. Nous ne trouvons pas plus de précisions sur l'événement dans l'historique imprimé de l'unité. *Historique du 62^{ème} régiment d'artillerie. Campagne 1914-1918*, Paris, Librairie Chapelot, s.d., 80 p.

dans le village ont, dans le feu de l'action, interprété les tirs d'une mitrailleuse positionnée sur le Signal comme des tirs venant de l'église elle-même, dans la mesure où celle-ci se trouvait dans la même direction. Un premier élément historique permettant de corroborer cette supposition est la carte de positionnement des troupes allemandes au moment du déclenchement de l'attaque (Figure 5). Sur celle-ci, nous pouvons remarquer que la ligne de résistance formée par le RIR 15 et le RIR 99 se situe à l'est de Plaine. L'intérêt stratégique de sacrifier une mitrailleuse en l'installant dans un édifice religieux isolé en avant des lignes est alors relativement mince. Certaines sources vont dans le même sens. L'hypothèse que la mitrailleuse allemande soit située ailleurs que dans le clocher est notamment avancée de manière explicite dans la relation de l'attaque proposée dans le JMO de la 13^{ème} DI.

« Le 109^e attaque le village de Plaine et subit vers 17 heures des pertes considérables du fait de mitrailleuses placées sur les flancs sud du Signal de Plaine (SO de Diespach) et qui n'ont pu être découvertes. Les tranchées de l'ennemi sont parfaitement faites : on ne voit aucun homme. »¹⁵⁶

Ce constat se retrouve également dans certains témoignages. À la suite des combats du 14 août, le sous-lieutenant Weber, qui lui-même a évoqué la présence d'une mitrailleuse dans l'église, inventorie le matériel qu'il trouve sur le Signal de Plaine. Dans son énumération, nous retrouvons notamment les armes en question. « Au sommet du Signal, on trouva des mitrailleuses, des pièces de 105 complètement démolies, un périscope d'artillerie, des approvisionnements très grands en munitions, viande, pain, café, et des cadavres. »¹⁵⁷ Quelques années plus tard, un article paru dans *L'Ami du peuple*, infirme à son tour l'hypothèse d'une mitrailleuse allemande placée dans le clocher en indiquant de manière catégorique que « ce n'était pas le cas. La mitrailleuse meurtrière était cachée dans les champs à quelques cent mètres du clocher, d'après le témoignage des habitants de Plaine. »¹⁵⁸

En définitive, la justification de la destruction du clocher de Plaine cet acte, à savoir la présence d'une mitrailleuse, apparaît donc comme erronée. Ces affirmations se retrouvent cependant de manière récurrente chez les combattants, français comme allemands, avec des explications relativement crédibles dans certains cas.

¹⁵⁶ SHD, JMO de la 13^{ème} DI, 26N292.

¹⁵⁷ Weber Jean-Julien, *Op.cit.*, p. 46.

¹⁵⁸ *L'Ami du peuple*, 27 août 1961.

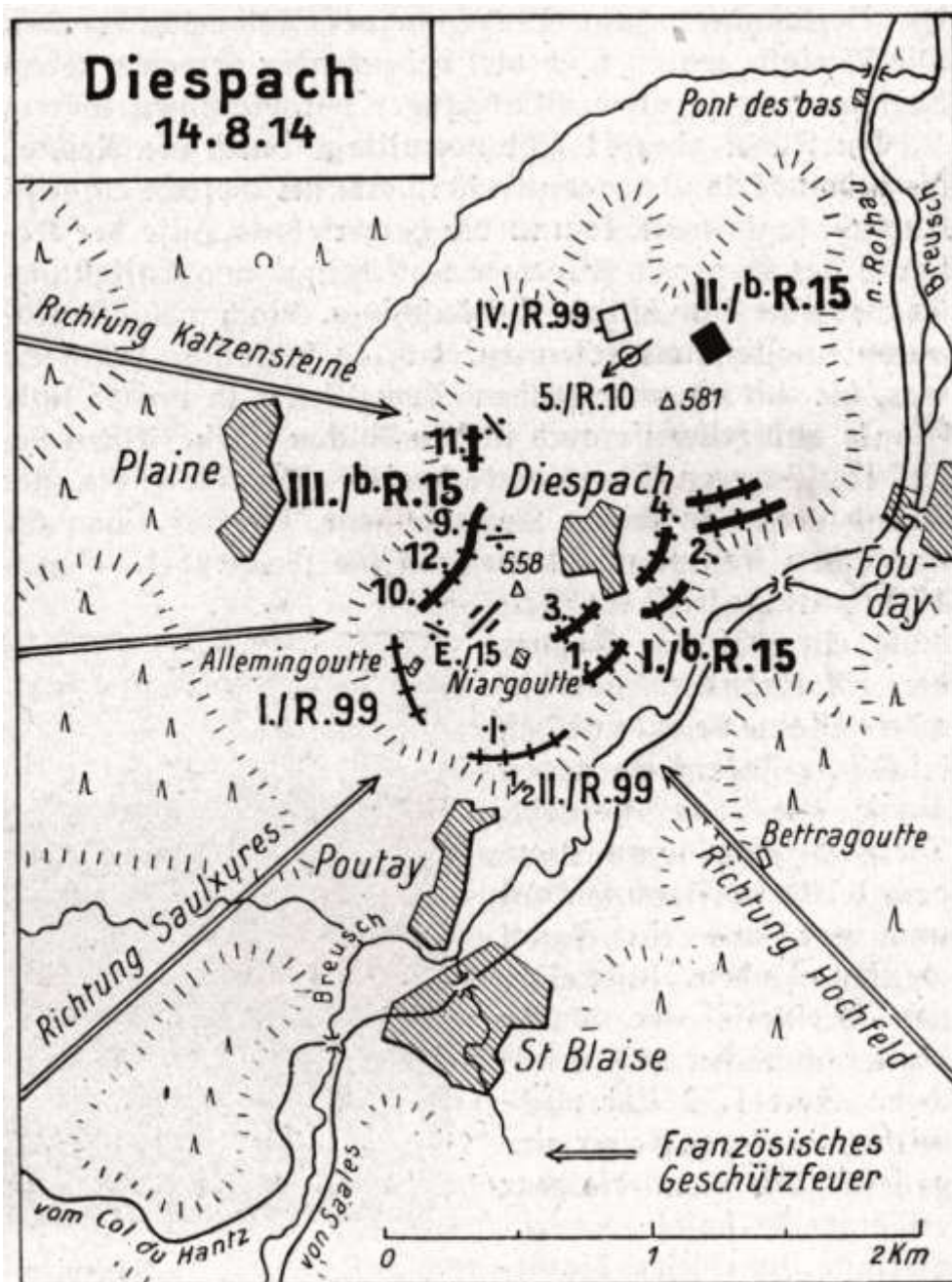


Figure 5 - Carte représentant les combats du 14 août 1914 autour de Diespach.

Source : Dellmensingen K. K. (von), Feeser F., *Das Bayernbuch vom Weltkriege 1914-1918*, Band 2, Stuttgart, C. Belser, 1930, p. 48.

En matière de destructions causées par l'artillerie, il nous faut désormais évoquer quelques cas ne concernant pas directement l'Alsace, mais qui représentent toutefois eux aussi des causes potentielles de dommages envers des édifices religieux. Le premier d'entre eux concerne les tirs de l'artillerie à grande puissance.

La place de l'artillerie à longue portée : le bombardement de Saint-Gervais¹⁵⁹

Afin d'être complet en ce qui concerne les dommages provoqués par l'artillerie, il faut également évoquer le cas particulier de l'artillerie lourde à grande puissance. Si elle n'a pas causé de dommages en Alsace, cette arme spécifique est à l'origine de l'une des destructions les plus symboliques de la Grande Guerre : celle de l'église Saint-Gervais-Saint-Protais à Paris.

Les bombardements des pièces à longue portée sur Paris et ses environs débutent le 23 mars 1918. Bien que visant explicitement des cibles civiles, ces tirs ne sont cependant pas massifs. Seuls une vingtaine touchent alors la capitale française de manière très aléatoire. Comme le rappelle Thierry Ehret, ces pilonnages, effectués à une portée record de près de 120 kilomètres, cherchent « autant l'effet moral que la destruction »¹⁶⁰. L'évènement touchant l'église Saint-Gervais survient dans l'après-midi du 29 mars 1918, en pleine messe du Vendredi saint. L'édifice, jouissant d'une solide réputation auprès des amateurs de chants liturgiques, accueille alors une foule estimée à près de 600 personnes¹⁶¹ composée essentiellement de femmes et d'enfants accompagnés de quelques notables. À 16h30, un obus atteint la façade latérale gauche de l'édifice. La pièce qui l'a tiré est située à 125 kilomètres au nord de Paris, dans les environs de Crépy-en-Laonnois dans l'Aisne. Le projectile de calibre 21 cm pesant 104 kg a mis à peine plus de trois minutes pour atteindre la capitale. La malchance veut que celui-ci ait touché de plein fouet un pilier de l'édifice, ce qui entraîne l'effondrement d'une partie de la voûte et de la nef sur la foule. Martin-Ginouvier et Savine relatent l'épisode de manière imagée dans la brève synthèse qu'ils font de l'évènement en 1919. « Il était trois heures et demie au cadran solaire, quatre heures et demie aux horloges réglées sur l'heure Honorat. À quatre heures vingt-sept, l'officier, auteur et instrument responsable de la tuerie, avait commandé le feu. La mort faisait route vers ses victimes à travers les cieux. »¹⁶²

Le bilan global est estimé à 91 tués¹⁶³ et 88 blessés. Parmi les victimes, se trouvent plusieurs personnalités : Léon Francfort, un général en retraite, M. Stroehlin, conseiller de la légation suisse, Mlle Bastin, fille du consul général de Belgique. S'y ajoutent quelques notables parisiens. Les lourdes pierres de la voûte ont écrasé les fidèles rassemblés dans l'édifice en ce jour particulier, ce qui rend les personnes touchées particulièrement difficiles à identifier. Le curé de la paroisse, l'abbé

¹⁵⁹ Sources principales : Dutrône Christophe, *Feu sur Paris ! L'histoire vraie de la Grosse Bertha*, Paris, Pierre de Taillac, 2012, p. 106-121. ; Ehret Thierry, Schalich Günter, « Paris-Kanonen. Die Fernbeschiessung der Festung Paris im Jahre 1918 », in *IBA Informationen*, Sonderheft 28, 1997, 192 p.

¹⁶⁰ Ehret Thierry, « Détruire toujours plus loin », in *L'Armée allemande 1914-1918*, *Op.cit.*, p. 21.

¹⁶¹ Dutrône, *Op.cit.*, p. 109.

¹⁶² Martin-Ginouvier F., Savine Albert, *La passion de Saint-Gervais, récit du bombardement du Vendredi Saint 1918*, Paris, Roger Tricot, 1919, 36 p. cité par Dutrône Christophe, *Op.cit.*, p. 107.

¹⁶³ Ce nombre est mentionné sur une stèle mise en place dans l'église Saint-Gervais le 29 mars 1922, en mémoire des victimes du 29 mars 1918.

Marcel Gauthier, a vraisemblablement évité un bilan plus lourd encore en faisant évacuer les survivants dans le calme et en organisant le secours des blessés¹⁶⁴.

Largement relayé par la presse, le bombardement de cet édifice a eu des résonances à l'international. De nombreuses nationalités, certaines alliées de la France mais aussi d'autres neutres, s'indignent de cet évènement aux conséquences dramatiques. Au Vatican, si le pape Benoît XV s'abstient toutefois de condamner l'Allemagne, considérant la chute de cet obus comme « l'expression d'un malencontreux hasard mathématique »¹⁶⁵, on déplore toutefois que « les méthodes de guerre actuelles n'aient pas épargné les temples du culte ». Cela n'est alors en rien une nouveauté en 1918. Côté allemand, la médiatisation de la destruction n'est pas sans conséquence. En effet, les artilleurs servant les pièces tirant sur la capitale française choisissent alors de ne plus les mettre en action au moment des messes, afin d'éviter qu'un autre drame de ce type ne se reproduise. À Paris, des mesures allant dans ce sens sont également prises en choisissant de diminuer provisoirement la durée des offices religieux afin de limiter l'exposition des fidèles à ce type de risques bien particulier¹⁶⁶.

Au niveau local, l'évènement marque également les esprits. Autorités civiles mais également simples badauds se pressent sur les lieux. Poussés par la curiosité ou désireux de rendre hommage aux victimes, ils se rendent en masse à l'église sinistrée alors que le risque d'effondrement n'est pas encore totalement écarté¹⁶⁷. Un élan de solidarité se met également en place afin de permettre la reprise du culte au plus vite.

Si ce drame a eu une telle résonance dans la presse, ce n'est pas uniquement à cause de la nature de l'édifice, mais également en raison du nombre important de victimes et des circonstances particulières de ce bombardement, en pleine messe du Vendredi saint. Malgré les progrès de l'artillerie au cours de la Grande Guerre, les tirs, et plus particulièrement encore ceux à grande puissance, restent comme nous l'avons vu très imprécis. Il est donc impossible d'avancer que ce lieu ait été visé de manière intentionnelle à ce moment précis. Comme le souligne le Vatican, ce drame est essentiellement dû à un concours de circonstances malheureux. Les archives

¹⁶⁴ Le curé est décoré de la Légion d'honneur des mains du cardinal Luçon, archevêque de Reims, le 15 février 1921. Lorsqu'il obtient cette distinction le 30 octobre 1920, il a en effet émis le souhait d'associer « la grande mutilée de Reims, à la merveilleuse basilique qui fut, elle aussi, victime de la barbarie allemande ». Source : *Bulletin du diocèse de Reims*, Reims, Imprimerie de l'archevêché, 19 février 1921, p. 28-29.

¹⁶⁵ Dutrône, *Op.cit.*, p. 119-120.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 118.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 114 ; Poincaré Raymond, *Au service de la France : neuf années de souvenirs*, Tome X, *Victoire et armistice, 1918*, Paris, Plon, 1933, p. 97-98.

allemandes¹⁶⁸ confirment que l'église Saint-Gervais n'était en rien visée de manière spécifique le 29 mars 1918. Toutefois, le réglage des coups s'est alors fait sur un autre symbole parisien : la cathédrale Notre-Dame. Celle-ci y est présentée comme un « point trigonométrique connu, au centre de Paris. » En effet, ce repère visible de loin permet aux observateurs allemands d'apprécier la précision du tir.

De la même manière, bien que le bilan matériel et humain des événements de Saint-Gervais soit de loin le plus lourd, d'autres édifices religieux de la région parisienne ont aussi été touchés par les obus des *Paris Kanonen*. Déjà le 24 mars, soit une semaine avant les événements de Saint-Gervais, l'église du Blanc-Mesnil a été touchée par des tirs similaires en pleine messe, avec un bilan de 4 tués et 7 blessés. Le 28 mai, un autre obus tombe à proximité de l'église de la place Saint-François-Xavier, dans le VII^e arrondissement, suivi d'un autre deux jours plus tard, qui endommage l'arrière de l'église de la Madeleine, où il décapite notamment une statue¹⁶⁹.

Au-delà de Paris, l'artillerie à grande puissance cause des dommages dans d'autres villes. En Belgique par exemple, les artilleurs allemands ont pris pour cible la ville d'Ypres avec des obus de 42 cm. 104 projectiles de ce calibre y sont tirés entre le 19 et le 30 avril 1915 comme le relate un rapport de l'Oberstleutnant Muths¹⁷⁰. Ce document, particulièrement intéressant en ce qui concerne l'utilisation d'une bertha pour bombarder une ville, précise que ces projectiles ont notamment atteint « la cathédrale organisée en poste d'observation »¹⁷¹. Si cet argument peut sembler récurrent, il n'est pas à exclure que ce bâtiment ait simplement servi de repère pour guider le tir des canonnières, de la même manière que Notre-Dame à Paris comme nous venons de le voir. Le 24 mai suivant, après un important bombardement de la ville avec des munitions contenant du gaz lacrymogène, un tir de barrage allemand est déclenché afin de parer à une éventuelle contre-attaque adverse. À cette occasion, de nouveaux tirs de bertha touchent l'édifice religieux¹⁷². La cathédrale d'Ypres ressort gravement endommagée de ce bref épisode de pilonnage par l'artillerie lourde.

¹⁶⁸ HSAS, M 635/2 Bü 752. *Bericht über das Einmessen und Richten der Wilhelm-Geschütze*, 20 juin 1918.

¹⁶⁹ Le 15 juillet 1918, nous pouvons également citer un autre obus qui touche un édifice emblématique de la capitale : la Tour Eiffel. C'est alors son pilier est qui est atteint, mais cet événement ne connaît pas l'ampleur médiatique du bombardement de l'église Saint-Gervais.

¹⁷⁰ Bundesarchiv Freiburg, 500-12519-137. Muths (Oberstleutnant), *Die schwere Artillerie in den Kämpfen auf dem westlichen Kriegsschauplatz 1915. Geschichte der Fußartillerie Teil IIa*. [Ce document est reproduit en annexe 5]

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 67.

¹⁷² *Ibid.*, p. 73-74.

Des dommages venant de la mer

En Belgique toujours, il faut également citer les dommages causés par l'artillerie de marine. En effet, si un certain nombre de tubes équipant les navires de guerre ont parfois été déployés sur le front au même titre que d'autres pièces lourdes, les navires de guerre, notamment anglais, ont aussi tiré sur la terre ferme à certaines occasions. C'est notamment le cas dans la région d'Ostende, comme l'évoque le cliché de propagande allemand ci-dessous (Figure 6). Le 5 septembre 1915, une opération est ainsi menée par la flotte britannique sur les docks de cette ville sous la conduite de l'amiral Bacon. Ce dernier relate l'évènement dans un ouvrage paru au lendemain de la guerre¹⁷³, ce qui permet d'en savoir plus sur les conditions de la réalisation d'un bombardement depuis la mer.

« Au début de l'après-midi, la brume se leva, la côte devint clairement visible, et j'appareillai aussitôt pour Ostende. Les filets furent mouillés et le feu commença. [...] Quelques minutes après le commencement du feu, de gros obus commencèrent à tomber près du *General Craufurd* et les salves continuèrent, espacées de deux minutes exactement. Il était évident que l'une des batteries ennemies avait une portée plus grande que nous ne pensions. Comme nous étions à 16 000 mètres de la côte, je signalai aux monitors de faire route au nord pour nous écarter. J'avais l'intention d'aller jusqu'à 17 500 mètres, portée de nos pièces. »¹⁷⁴

Cet extrait permet de prendre en considération les importantes portées auxquelles ces tirs sont effectués. Au regard de cette distance, la précision du tir n'est en rien absolue. De ce fait, il est aisé d'envisager que l'église Saint-Pierre-et-Paul, située non loin du port d'Ostende, ait été endommagée de manière collatérale. D'après les légendes d'autres cartes postales, c'est au cours de la journée du 22 septembre 1917 que cet édifice a été touché. À cette date, l'amiral Bacon mentionne simplement que « le *Terror* tira sur Ostende, plaça trois obus sur les docks et avaria le dock flottant, tandis que nos avions refoulaient trois hydravions ennemis »¹⁷⁵. Dans les mémoires de l'officier anglais, aucune mention n'est faite quant aux dommages causés à un bâtiment religieux. De manière générale, les églises touchées par des tirs de navires restent relativement rares pendant la Grande Guerre. S'il est évident que des destructions de ce type n'ont pas été recensées en Alsace, ce cas particulier trouve toute de même sa place au sein de la présente typologie.

¹⁷³ Bacon R.-H. (amiral), *La patrouille de Douvres*, Paris, Payot, 1933, p. 104-120.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 106-107.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 119.



Figure 6 - Le bombardement d'Ostende par la flotte anglaise. Intérieur de l'église Pierre et Paul.
Source : Paul Hoffmann & Co, Berlin ; Collection de l'auteur.

Les bombardements aériens

Après la mer, la menace pour les clochers peut également venir du ciel. Quelques années avant le déclenchement de la Grande Guerre, une nouvelle manière de détruire fait son apparition sur les champs de bataille et au-delà : le bombardement aérien¹⁷⁶. Dès la fin de l'année 1914, villes et villages sont parfois aussi pris pour cibles par les aviations adverses. Pour les populations françaises et allemandes qui en sont victimes, cet aspect de la guerre est totalement inédit. Jamais pour elles le danger n'est venu des airs, à des distances aussi importantes de la ligne de front. Contrairement au Pays de Bade, où les villes ont été bombardées parfois activement, à l'image de Fribourg-en-Brisgau¹⁷⁷, les opérations aériennes menées en Alsace sont souvent plus mesurées. Seules trois églises semblent avoir été endommagées à l'occasion de raids aériens dans la région. Si les circonstances des opérations ayant touché Saint-Amarin et Masevaux demeurent relativement floues, le cas de Saverne est parfaitement documenté¹⁷⁸.

À Saint-Amarin, c'est le capitaine Schulz, officier dans le service de repérage de son de la VII^e armée¹⁷⁹ qui évoque un bombardement aérien en date du 4 mars 1916 :

« Le matin, à 6h½, un avion nous survole très bas et envoie trois bombes sur Saint-Amarin ; l'une d'elles tombe sur l'église et blesse un prêtre et une religieuse. »¹⁸⁰

À Masevaux, c'est l'industriel Isidore André qui indique en date du 4 avril 1916 que, « lors de la chute des deux bombes [envoyées par avion] sur le bâtiment où était produite l'électricité, les vitraux du chœur de l'église ont été en partie brisés par les effets de l'explosion. »¹⁸¹

¹⁷⁶ Le premier bombardement aérien de l'histoire est attribué à Giulio Gavotti le 1^{er} novembre 1911, au cours de la guerre italo-turque. Ce type de destruction est ensuite utilisé de manière plus intensive au cours de la première guerre balkanique. Source : Buckley John, *Air Power in the Age of Total War*, Bloomington-Indianapolis, Indiana University Press, 1999, p. 38.

¹⁷⁷ Dès décembre 1914, la ville connaît des raids aériens. En tout, ce sont près de 25 attaques de ce type qui frappent Fribourg entre 1914 et 1918. L'une des plus importantes a eu lieu le 15 avril 1915. Elle a entraîné la mort de 8 civils, parmi lesquels 7 enfants, et causé d'importants dommages. Source : Brasseur-Wild Laëtitia, Brüning Rainer, *Vivre en temps de guerre des deux côtés du Rhin*, Stuttgart-Colmar, Landesarchiv Baden-Württemberg - Archives départementales du Haut-Rhin, 2014, p. 176.

¹⁷⁸ Cela s'explique peut-être par le fait que l'église de Saverne soit classée au titre des monuments historiques et que ces dommages aient pu surprendre les habitants de la ville qui n'a été touchée par la guerre qu'à l'occasion de raids aériens.

¹⁷⁹ Passemard Jean-Bernard, « Les carnets du capitaine Schulz. Récit d'un commandant de section de repérage par le son », in Collectif, *Un milliard d'obus. Des millions d'hommes*, Paris, Lienart, 2016, p. 32-37 ; Hensel Florian, « Carnets du capitaine Schulz », in Berlemont Johanne (dir.), *C comme collections*, Paris, Lienart, 2018, p. 50-51.

¹⁸⁰ *Fonds Schultz, Carnet 4*, Carnet manuscrit, Musée de la Grande Guerre, Pays de Meaux, Inv. 2006-1-12929. [L'extrait du carnet est reproduit en annexe 6]

¹⁸¹ Willmé Daniel, *La Grande Guerre dans la vallée de Masevaux. D'après le journal de guerre d'Isidore André*, Mulhouse, JdM éditions, 2014, p. 161.

À Saverne¹⁸² en revanche, il en va tout autrement. Johann Knauth¹⁸³, architecte des monuments historiques en Alsace dresse un rapport circonstancié de la destruction quelques jours après les évènements¹⁸⁴. Au cours de la nuit du 30 au 31 juillet 1918, l'église paroissiale Notre-Dame-de-la-Nativité est lourdement endommagée par la chute de deux bombes. L'une est tombée sur le côté sud du chœur, l'autre sur le mur séparant le chœur de la nef. Ce second projectile a traversé la charpente en la faisant tomber. En outre, les éclats ont causé différents dommages à l'intérieur du bâtiment et le souffle des explosions a détruit la plupart des vitraux et fait tomber une partie des tuiles, notamment celles recouvrant la nef. Dans son rapport, le conservateur se réjouit toutefois que, malgré la puissance des déflagrations, les œuvres historiques et artistiques de l'église, et particulièrement les anciens vitraux médiévaux, ont été majoritairement préservés et que ceux endommagés sont aisément restaurables. Il constate également que des mesures d'urgence ont rapidement été prises par le maire.

Des zones d'ombre subsistent toutefois en ce qui concerne les circonstances exactes qui ont entraîné la chute de ces deux bombes d'avion sur l'église de Saverne. S'il est effectivement question de l'aviation alliée, il est à l'heure actuelle impossible de préciser si ce sont des appareils français ou des appareils britanniques qui sont à l'origine de ces dommages. En effet, des avions des deux nationalités ont régulièrement survolé l'Alsace, soit pour la bombarder, soit à l'occasion d'opérations menées outre-Rhin. Par ailleurs, les raisons de ces dégâts infligés à un édifice religieux apparaissent avant tout comme accidentelles. Si la ville de Saverne a bien subi des largages aériens au cours de la Grande Guerre, ce sont essentiellement des installations industrielles qui ont alors été visées. Il est donc probable que ces évènements, qui se sont de plus déroulés en pleine nuit, soient avant tout le fruit d'un concours de circonstances malheureux. D'après Pierre Vonau, ce serait le « parc d'artillerie installé chez Kuhn »¹⁸⁵ qui aurait alors été (mal) visé. Ce dernier évoque aussi des rumeurs attribuant le bombardement à une erreur de pilotage d'un aviateur allemand.

En définitive, les bombardements aériens ont également causé des dommages aux clochers alsaciens au cours de la Première Guerre mondiale. Toutefois, avec trois édifices concernés, ils occupent une place relativement marginale dans la typologie des destructions d'églises¹⁸⁶.

¹⁸² Les origines de cet édifice remontent au XII^e siècle. La nef a été construite vers 1500. La forme générale de cette église est restée inchangée depuis. Source : Collectif, *Le patrimoine des communes du Bas-Rhin, Op.cit.*, p.

¹⁸³ Johann Knauth a notamment œuvré à la consolidation de la cathédrale de Strasbourg en devenant l'architecte de la fondation de l'œuvre Notre-Dame.

¹⁸⁴ ADS, *Casier de paroisse « Saverne »*. Knauth Johann, *Abschrift. Konservator der geschichtl. Denkmäler im Elsass. Beschädigung der Pfarrkirche in Zabern durch Fliegerbomben*, Strasbourg, 3 août 1918. [Ce document est reproduit en annexe 7]

¹⁸⁵ Vonau Pierre, « L'évolution de l'opinion publique dans le Kreis de Saverne durant la Grande Guerre », in *Pays d'Alsace*, N°248-III, *La Grande Guerre dans la région de Saverne et en Alsace Bossue*, 2014, p. 23.

¹⁸⁶ Dans d'autres secteurs du front, il est également possible d'ajouter aux bombardements causés par l'aviation ceux liés aux bombardements par zeppelin. À Dieulouard en Meurthe-et-Moselle, deux obus lancés le 17 février

1.2. Les destructions volontaires

La destruction volontaire d'un clocher, quel que soit le moyen employé, est bien souvent liée à des considérations stratégiques. En plaine ou dans des paysages faiblement vallonnés, les édifices en élévation représentent en effet des repères d'une importance considérable pour les observateurs adverses. Ainsi, afin de leur complexifier la tâche, il est possible de remarquer des mises à terre volontaires de bâtiments religieux. À la veille de la bataille de Verdun, les observateurs français remarquent ainsi le minage de plusieurs églises par les Allemands. Bien que ces destructions n'aient pas alerté le commandement français, elles ont laissé présager l'imminence d'une opération militaire. Comme le relatent Antoine Prost et Gerd Krumeich dans leur ouvrage, « à la mi-janvier, la destruction de plusieurs clochers au nord-est de Verdun indiquait la volonté allemande de priver de repères l'artillerie française »¹⁸⁷. Cette analyse se retrouve également dans *Les armées françaises dans la Grande Guerre*¹⁸⁸. Plusieurs annexes du Tome IV consacré aux batailles de Verdun et de la Somme précisent ces opérations particulières menées par les Allemands.

« Destruction de clochers et de points de repère dans la région N-E de Verdun

Depuis quelque temps les Allemands détruisent les clochers et les points de repère de la région N.-E. de Verdun.

Les destructions suivantes ont été signalées par les observatoires :

3 janvier : Clocher de Rouvres.

6 janvier : Clocher de Mogeville et cheminée de la brasserie de Rouvres.

11 janvier : Clocher de Billy-sous-Mangiennes.

13 janvier : Clochers de Gremilly, Mangiennes et Foameix. »¹⁸⁹

Quelques jours plus tard, le général Dubail, commandant le groupe d'armées de l'Est, adresse un rapport encore plus détaillé au général Joffre.

1918 mais qui n'ont pas explosé ont par exemple été conservés dans l'église reconstruite en souvenir de cet épisode.

¹⁸⁷ Prost Antoine, Krumeich Gerd, *Verdun 1916*, Paris, Tallandier, 2016, p. 45.

¹⁸⁸ La collection des *Armées françaises dans la Grande Guerre* est un ensemble documentaire balayant l'intégralité des opérations militaires des troupes françaises au cours de la Première Guerre mondiale. Publiée entre 1922 et 1939, cette somme compte 107 volumes organisés en 11 tomes. De riches annexes reproduisent de nombreux rapports opérationnels ainsi que les ordres donnés à différents niveaux de commandement.

¹⁸⁹ Compte rendu de renseignements signé par le chef d'état-major de la région fortifiée de Verdun, 14 janvier 1916. Ministère de la Guerre, *Les Armées françaises dans la Grande Guerre*, Tome IV – 1^{er} volume – Annexe – 1^{er} volume, Paris, Imprimerie Nationale, 1926, p. 193.

« Région fortifiée de Verdun

Certains indices sont venus récemment donner quelque consistance aux bruits d'une attaque allemande dans la région nord et nord-est de Verdun. Ce sont notamment les déclarations de déserteurs et de prisonniers, le recul d'un certain nombre d'états-majors importants, la destruction systématique des clochers pouvant servir de points de repère, enfin les travaux révélés par les restitutions photographiques. [...]

Sans attacher plus d'importance que de raison à l'éventualité de cette attaque, les mesures nécessaires ont été prises pour y parer, le cas échéant. Les tirs de barrage ont été renforcés, ils sont plus nourris sur les points favorables aux attaques. Tous les réglages ont été refaits, en tenant compte de la suppression des clochers. »¹⁹⁰

Ce second document est particulièrement intéressant dans la mesure où il confirme les observations relatées dans le premier rapport en les associant à d'autres indices laissant entrevoir l'imminence d'une attaque¹⁹¹. D'autre part, il précise également que ces destructions intentionnelles n'ont finalement eu que peu d'effets car les réglages ont été corrigés à la suite de la disparition des anciens repères. En Alsace, les destructions volontaires de clochers ne semblent cependant pas avoir été faites en anticipation d'opérations militaires majeures.

En effet, il ne faut pas associer de manière systématique les destructions volontaires d'édifices religieux à des enjeux militaires. Il faut garder à l'esprit que certains villages situés à proximité de la ligne de front ont parfois souffert pendant plusieurs années des bombardements. En raison de cela, les bâtiments y ont parfois été assez fortement endommagés, ce qui n'est pas sans risque pour les habitants des environs. Les clochers mis à mal par les obus peuvent ainsi présenter un important risque d'effondrement. Dans certains cas, la destruction des ruines subsistantes a donc été privilégiée afin d'éviter un accident. L'historique du LIR 121 relate par exemple un tel épisode qui s'est déroulé à la fin de l'année 1916 :

« L'église en ruine d'Ammertzwiller, atteinte de plein fouet par un tir, dressait encore ses murs squelettiques qui se lézardaient à tel point que le lieutenant Schmid les abattit à l'explosif un soir, afin d'éviter tout danger d'effondrement. »¹⁹²

¹⁹⁰ Rapport du général Dubail au général Joffre, 21 janvier 1916. *Ibid.*, p. 228.

¹⁹¹ Des constats similaires sont faits au même moment en Champagne, dans le secteur de Reims. La démolition de clochers y laisse présager une attaque prochaine. Les Allemands n'y entreprennent cependant que des actions limitées, comme par exemple celle déclenchée le 10 mars 1916 sur le Bois des Buttes. Source : Ministère de la Guerre, *Les Armées françaises dans la Grande Guerre*, Tome IV – 1^{er} volume, Paris, Imprimerie Nationale, 1926, p. 404.

¹⁹² Stein Kurt, *Das württembergische Landwehr Infanterie Regiment Nr. 121 im Weltkrieg 1914–1918*, Stuttgart, Chr. Belser Verlag, 1925, p. 90. [Le texte original est reproduit en annexe 8]

Jean-Pierre Ditner situe cet épisode au 25 novembre 1916. Dans son ouvrage, il indique à cette date que « ce qui restait du clocher d’Ammertwiller s’est presque complètement écroulé. Les Allemands ont dynamité le clocher par mesure de sécurité. »¹⁹³ Le document ci-dessous (Figure 7), retrouvé fonds militaires des archives de Stuttgart confirme cela et précise l’emplacement ainsi que le poids des charges employées pour la démolition des ruines. Il est toutefois possible de remarquer que la pose des explosifs et le minage n’est pas l’œuvre d’un régiment d’infanterie mais d’une unité de pionniers. Ces troupes spécifiques disposent en effet de personnels spécifiquement formés à ces opérations, mais également du matériel nécessaire pour les mener à bien, ce qui n’est en règle générale pas le cas pour les unités d’infanterie. Le minage de clocher est en effet une véritable affaire de spécialistes. Côté français, l’argument de la sécurité est également employé. C’est notamment le cas le 4 août 1915, lors de la destruction du clocher de l’église d’Eglingen, qui est relatée dans l’historique de la compagnie 28/4 du génie comme nous le verrons plus loin¹⁹⁴.

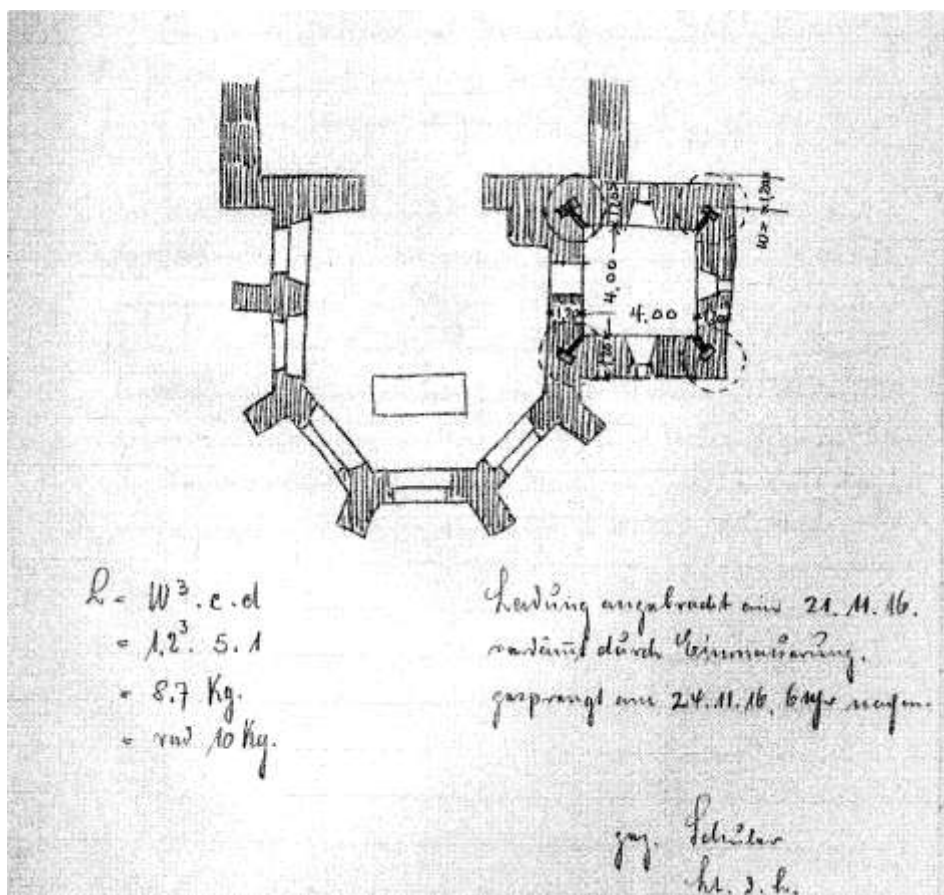


Figure 7 - Esquisse et calcul pour la destruction du clocher d’Ammertwiller.

Source : HSAS, M 203 Bü 80.

¹⁹³ Ditner Jean-Pierre, *Ammertwiller pendant la Grande Guerre*, Cernay-Uffholtz, Publi-H, 2015, p.32.

¹⁹⁴ Guéry (commandant), *Historique de la compagnie 28/4 du génie*, Paris, Berger-Levrault, 1929, p. 45-46.

Une destruction technique : le minage

Comme le laisse entendre l'exemple d'Ammertzwiller, le minage de clocher est un acte particulièrement brutal. Toutefois, ces destructions sont tout d'abord des opérations techniques complexes qui nécessitent non seulement un matériel, mais également un savoir-faire particulier. Dans les deux camps, ces missions sont généralement confiées à des troupes spécialisées. Le maniement des explosifs est l'apanage des sapeurs français du génie et des *Pioniers* allemands. Leur emploi est strictement encadré car leur mise en œuvre nécessite des calculs précis.

Par ailleurs, les clochers alsaciens sont souvent relativement anciens et leurs murs représentent des volumes de maçonnerie plutôt importants. De ce fait, une étude est systématiquement menée en amont de la destruction par des officiers-ingénieurs formés à ces questions. Ces réflexions préalables ont laissé de nombreuses traces archivistiques qui permettent aujourd'hui de comprendre le déroulement et l'organisation de la mise à terre d'édifices religieux. À ce titre, la destruction des chapelles Saint-Wendelin à Burnhaupt-le-Bas et Saint-Glucker à Hirtzbach, mais également des églises d'Eglingen, de Bisel et de Cernay sont des exemples particulièrement instructifs. Afin d'illustrer ce type de notifications, nous pouvons aussi reprendre ici une instruction diffusée le 12 novembre 1914 au Pionier-Bataillon 13 sur le front de la Somme :

« Pour faire sauter des clochers situés en retrait du front, il faut dans un premier temps utiliser de la *Donarit*. [...] Les préconisations d'emploi de cet explosif sont à conserver. »¹⁹⁵

La *Donarit* est un explosif utilisé notamment dans la confection des obus d'artillerie allemands. Avec la *Westphalit*, autre type d'explosif couramment employé dans le cadre d'opérations de minage, ils sont présentés comme des « explosifs de mine à base de nitrate d'ammoniaque mélangé à un explosif nitré. Par ailleurs, de petites quantités de nitroglycérine, de farine, etc., sont ajoutées pour améliorer la détonation. Ces explosifs servent surtout au chargement des bombes de tranchée, mais ils peuvent être aussi utilisés au chargement des obus tirés par les canons, particulièrement quand ils ne contiennent pas de nitroglycérine »¹⁹⁶.

¹⁹⁵ HSAS, M200 Bü 79. *Annexes au Kriegstagebuch du Württembergisches-Pionier-Bataillon 13*, 12 novembre 1914. [Ce document est reproduit en annexe 9]

¹⁹⁶ Grand Quartier Général des armées du nord et du nord-est, *Artillerie allemande. Les projectiles*, Paris, Imprimerie Nationale, 1917, p. 55.

L'un des premiers bâtiments religieux miné en Alsace est la chapelle du Letzenberg, située entre les communes de Turckheim et Ingersheim¹⁹⁷. Sa destruction, le 15 août 1914, est notamment citée dans la chronique de l'école de filles de Wintzenheim qui indique, sans rentrer dans les détails que « des canonniers bavarois ont fait sauter la mignonne petite église située sur le Letzenberg »¹⁹⁸. D'autres chapelles, souvent situées entre des lignes ou à des points où elles pouvaient faire fonction de repères importants, ont également fait l'objet de minages. Côté allemand, nous pouvons par exemple citer la chapelle Saint-Wendelin de Burnhaupt-le-Bas (Figure 8), qui est intégralement détruite en août 1916 avec près de 140 kg d'explosifs¹⁹⁹. Le plan ci-dessous présente la répartition minutieuse de charges afin de détruire intégralement l'édifice.

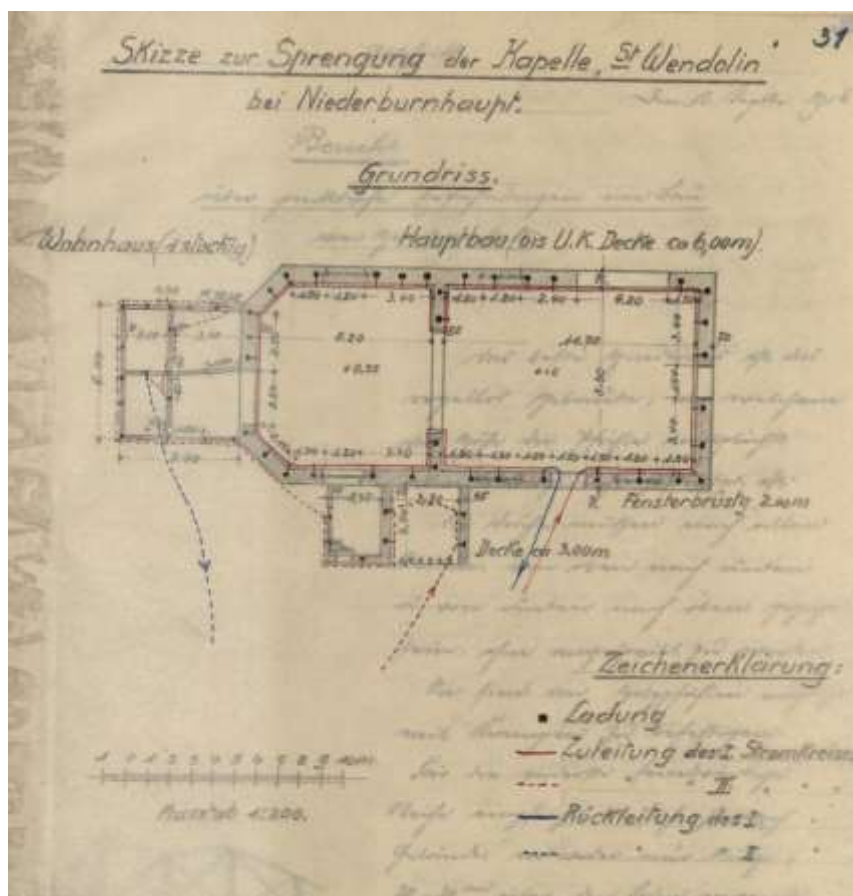


Figure 8 - Esquisse du plan de minage de la chapelle Saint-Wendelin à Burnhaupt-le-Bas.

Source : HSAS, M203 Bü 96.

¹⁹⁷ Rogez Michel, *Baïonnettes... et coups de crayons. Images de la guerre à Ingersheim et villages voisins, avec des extraits de journaux des tranchées allemands. Chroniques d'Ingersheim*, N°15, 2014, p. 8.

¹⁹⁸ Le site internet Wintzenheim 14-18 présente une vue de cette chapelle construite par Antoine Herzog avant sa destruction. Source : Franck Guy, *La chronique de l'école de filles. Texte expliqué et illustré* [En ligne : <http://wintzenheim1418.free.fr/chronic2/chronic2.htm>, consulté le 23/06/2016].

¹⁹⁹ HSAS, M203 Bü 96. *Kriegstagebuch de la 3. Landwehr Pionier Kompagnie 13.*

Ces actions ne sont pas une exclusivité allemande. Côté français, on procède aussi à la destruction de ce type particulier de bâtiments. L'historique de la compagnie 28/4 du génie relate par exemple le minage de la chapelle Saint-Glucker de Hirtzbach :

« En toute première ligne, la 1^{ère} section assure une destruction assez hasardeuse. Prescription ayant été donnée de démolir la chapelle Saint-Glucker, qui se trouve entre les lignes françaises et allemandes, à l'est des forêts communales, le sous-lieutenant Chantriaux, avec ses gradés et sapeurs dont quelques-uns sont préposés à la surveillance, réalise efficacement la destruction, dans la nuit du 15 au 16 juillet, au moyen de charges allongées de mélinite plaquées intérieurement contre les murs. »²⁰⁰

Cette chapelle située entre les lignes françaises et allemandes sert d'observatoire et de repère aux artilleries des deux armées. L'édifice fait d'ailleurs pendant un temps office de poste d'écoute pour les unités françaises de la 133^{ème} DI positionnées dans ce secteur. Après l'abandon du bâtiment, déjà partiellement endommagé par les obus, le général commandant la division ordonne sa destruction le 10 juillet 1916²⁰¹. C'est le génie de la 133^{ème} DI, à savoir la compagnie 28/4, qui remplit cette mission²⁰². L'opération est commentée dans les archives de cette unité par son commandant, le capitaine Guéry, dans un rapport daté du 16 juillet.

« La destruction de la chapelle Saint-Glucker a eu lieu dans la nuit du 15 au 16 à 0h20. L'opération a parfaitement réussi : les murs sont écroulés et dispersés, même celui qui était calé par des matériaux de la démolition ancienne et partielle (mur sud).

Aucun incident sérieux n'a eu lieu à l'issue de la destruction. L'explosion a cependant produit de l'agitation dans les tranchées allemandes et un avion a survolé peu après. »²⁰³

Dans son document, l'officier précise que, pour se prémunir en cas de raté du déclencheur électrique, un système à mèche lente a été prévu dès l'installation des charges. En outre, l'étude préalable qu'il réalise le 28 juin indique que ce ne sont pas moins de 60 kg de cheddite et 600 mètres de câbles qui ont été nécessaires pour mettre à terre cet édifice dont les murs atteignent parfois 0,70 mètre d'épaisseur.

²⁰⁰ Guéry (commandant), *Historique de la compagnie 28/4 du génie*, Paris, Berger-Levrault, 1929, p. 75-76.

²⁰¹ Sources : SHD, *JMO de la 133^{ème} DI*, 26N439/1, p. 120. ; SHD, *JMO de la C^{ie} 28/4 du génie*, 26N1312/13, p. 87.

²⁰² Ehret Thierry, « Pfetterhouse sous les balles des automitrailleuses », in *Tranchées*, N°17, avril-mai-juin 2014, p. 51-52.

²⁰³ SHD, *C^{ie} 28/4 du génie*, 26N765. Rapport du capitaine Guéry au commandant du génie de la 133^{ème} DI, 16 juillet 1916. [Ce document est reproduit en annexe 10]

Après sa réalisation, l'évènement est également évoqué dans le journal de marches du 56^{ème} RIT²⁰⁴, l'unité qui tient alors ce secteur. Son groupe franc est d'ailleurs chargé de mener une patrouille de reconnaissance sur les ruines le 18 juillet, soit trois jours à peine après la destruction.

Lorsque la compagnie 28/4 du génie est sollicitée pour faire sauter la chapelle Saint-Glucker, cette unité n'en est pas à son coup d'essai en Alsace. En effet, c'est également elle qui a été chargée de la destruction du clocher d'Eglingen²⁰⁵ environ un an auparavant, le 4 août 1915. Cet évènement est également relaté dans l'historique imprimé de la compagnie²⁰⁶. Sa description, largement empreinte de patriotisme, est tout à fait représentative de ce type de littérature éditée au lendemain de la Grande Guerre.

« En exécution d'un ordre du groupement sud donné à la suite d'une demande du commandant des troupes locales, il est procédé à la démolition du clocher de l'église d'Eglingen. La localité est située sur un mamelon contourné par nos premières tranchées et le clocher, qui pourrait évidemment permettre des vues éloignées, attire des coups de canon, car les Allemands le croient utilisé comme observatoire. Un pilier d'angle du clocher se trouve d'ailleurs déjà démolie à hauteur des abat-sons ; ce qui reste peut devenir dangereux pour la circulation par une chute inopinée sous l'action du vent ou de l'artillerie ennemie.

Après reconnaissance faite la veille, la destruction est préparée et effectuée le 4 août, dans la matinée, avec les moyens de la fraction de commandement. L'installation des charges et des transmissions du feu est faite magistralement par le sergent Chantriaux²⁰⁷, lequel montre en même temps une belle maîtrise au cours d'un bombardement qui survient. Le tir d'une première série de coups n'est pas inquiétant, mais les obus d'un deuxième tir frôlent le clocher ; on s'en aperçoit au souffle qui pénètre violemment dans les combles de la nef par les trous de la toiture, et cela n'émeut pas le sergent Chantriaux qui entonne le refrain « Par quarante degrés de fièvre », etc.

²⁰⁴ SHD, *JMO du 56^{ème} RIT*, 26N786/11, p. 10.

²⁰⁵ L'église Saint-Léger d'Eglingen est citée dès 1302. Agrandie à la fin du XVIII^e siècle, elle est en grande partie détruite durant la Grande Guerre. Intégralement reconstruite par l'architecte Becker à partir de 1926, seule la sacristie présentant des caractéristiques du XIV^e siècle a pu être préservée. c 49.

²⁰⁶ Guéry (commandant), *Op.cit.*, p. 45-46.

²⁰⁷ Ce dernier semble être l'un des principaux artificiers de cette unité, d'abord en tant que sergent puis après sa promotion au grade de sous-lieutenant. C'est également lui qui est chargé de la démolition de la chapelle de Hirtzbach en 1916. Peu après le séjour de la compagnie 28/4 en Alsace, à l'été 1916, il est muté au camp d'Arches (88) où il prend le commandement d'une compagnie d'instruction. Le sergent Chantriaux a été cité à l'ordre du génie divisionnaire pour le minage de l'église d'Eglingen : « Très bon gradé, fréquemment occupé à des travaux de première ligne très exposés. Au cours de la destruction par explosifs d'un clocher en partie démolie et devenu dangereux, a placé les charges et terminé les amorçages pour opérer ladite destruction, avec un calme remarquable, malgré un sérieux bombardement dirigé sur le lieu même où se faisait la mise en œuvre. » Source : Guéry (commandant), *Op.cit.*, p. 216.

La mise du feu effectuée, tout le personnel se met à l'abri à 150 mètres de l'église.

L'explosion réussit au mieux ; le haut du clocher saute comme un chapeau enlevé par le vent, pendant que le vieux coq gaulois qui le surmontait, ne se décidant pas à toucher terre, vient s'accrocher contre le pan de bois d'une maison voisine de l'église comme pour contempler les dégâts. Mais l'ennemi est en éveil, et lorsqu'au bout de vingt minutes environ le détachement va examiner les effets de la destruction, celui-ci est pris sous le feu d'une mitrailleuse allemande en atteignant la partie culminante du village. Les décombres et les murs voisins apportent heureusement la protection immédiate nécessaire et aucun accident n'est à déplorer. »²⁰⁸

À nouveau, l'opération a été documentée dans les archives de la compagnie, cette fois par l'artificier lui-même, le sergent Chantriaux, qui dresse un plan précis du dispositif qu'il a mis en place. Une étude préalable datée du 4 avril 1915 (Figure 9) présente ce dernier, et montre parfaitement les dommages causés antérieurement, à l'occasion de bombardements allemands, à cet édifice qui menace désormais de s'effondrer²⁰⁹.

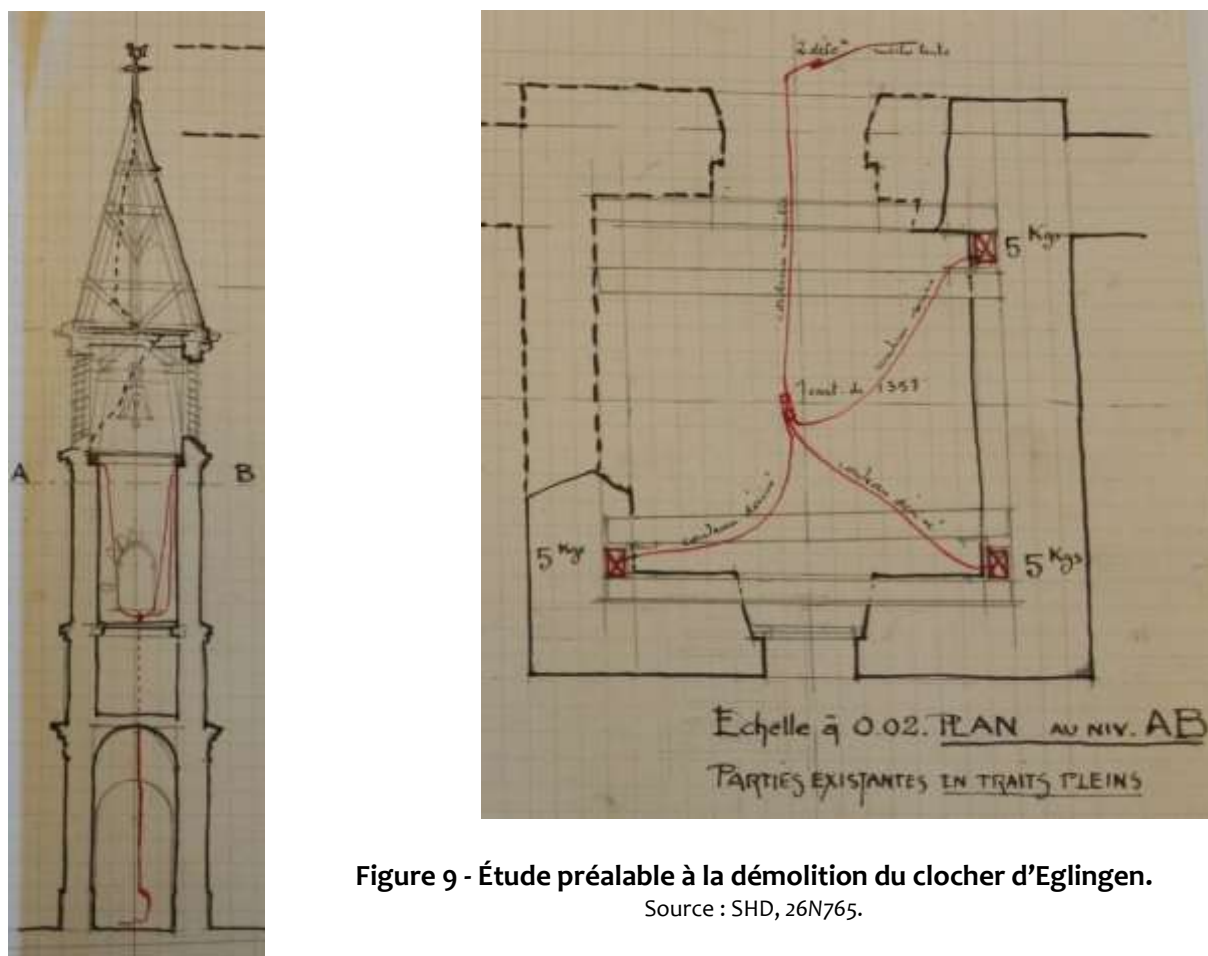


Figure 9 - Étude préalable à la démolition du clocher d'Eglingen.

Source : SHD, 26N765.

²⁰⁸ Guéry (commandant), *Historique de la compagnie 28/4 du génie*, Paris, Berger-Levrault, 1929, p. 45-46.

²⁰⁹ SHD, *C^{ie} 28/4 du génie*, 26N765. Rapport du sergent Chantriaux, 4 avril 1915. [Ce document est reproduit en annexe 11]

Dans son étude, le sergent précise que seules trois charges de 5 kg de cheddite, soit au total 15 kg d'explosifs, sont nécessaires pour mettre à terre le haut de cette structure déjà largement endommagée. Un retour sur expérience est également effectué après l'opération, car la cheddite semble être un explosif moins efficace que d'autres. Le rapport précise que, bien que la mission ait été parfaitement remplie, le résultat obtenu n'était pas exactement celui souhaité car « la section, au lieu d'être nette suivant le plan des charges, la cage inférieure à la ligne AB a reçu le souffle de l'explosion et les murs de ladite cage ont été renversés »²¹⁰.

Côté allemand, l'exemple que représente le minage du clocher de Bisel²¹¹ est tout aussi instructif. En effet, un rapport conservé au *Generallandesarchiv* de Karlsruhe relate l'opération avec précision²¹². Avant d'en venir aux faits, il faut rapidement évoquer la situation dans laquelle se trouve cette église. En effet, ce village occupe une position de choix dans ce secteur du front. Emmanuel Dubail rappelle l'importance de celle-ci dans l'un de ses articles. « Si, à l'automne 1914, les Français et les Allemands se disputèrent avec acharnement le village de Bisel, c'était principalement à cause des vues remarquables sur le front de la Largue, le Jura et le Sundgau occidental qu'offrait ce site haut perché. »²¹³ Le clocher, qui se situe sur un point légèrement surélevé par rapport au reste de la commune, est investi d'un statut ambigu. Observatoire de premier choix pour les Allemands, il est également un repère important pour les Français positionnés à quelques kilomètres.

Comme l'évoque le rapport du 11 mars 1915, l'opération de destruction est confiée à la 2^e compagnie du II. Badisches-Pionier-Bataillon N°14. Il s'agit là encore d'une troupe spécialisée, comparable aux unités du génie de l'Armée française. L'ordre de préparation est donné un peu plus d'un mois avant, le 7 février. La mission est alors de poser les charges de manière à étêter jusqu'à hauteur de la nef ce clocher relativement épargné jusqu'alors eu égard à sa situation par rapport au front. Huit charges sont placées en biais sur les quatre murs, mais également sur les angles de la surface à mettre à terre. Malgré une épaisseur de maçonnerie de plus d'un mètre, cela ne nécessite pas des quantités d'explosifs trop importantes. Les croquis et schémas reproduits ci-dessous (Figure 10) laissent toutefois entendre la complexité de l'opération, que ce soit au niveau du positionnement des charges, de la mise en place du câblage électrique pour leur déclenchement ou encore du calcul de la puissance nécessaire.

²¹⁰ *Ibid.*

²¹¹ L'église Saint-Colomban de Bisel est construite entre 1835 et 1839 par l'architecte Wagner d'Altkirch. Minée par les Allemands en 1916, elle est reconstruite à partir de 1923. Source : Collectif, *Le patrimoine des communes du Haut-Rhin*, Paris, Flohic, 1998, p. 553.

²¹² Sauf mention contraires, les sources de ce paragraphe sont tirées de la cote GLAK, 456F105/302. [Ce dossier est partiellement reproduit en annexe 12]

²¹³ Dubail Emmanuel, « Les observatoires allemands sur le front du Sundgau, depuis le Kilomètre zéro jusqu'à Hirtzbach », in Dubail André et Emmanuel, *La Grande Guerre dans le Sundgau*, *Op.cit.*, p. 35.

Une fois les explosifs et le matériel de déclenchement installés, l'ordre de mise à feu revient au commandant d'artillerie du secteur. L'opération est décidée pour le 8 février 1916²¹⁴. Celle-ci se déroule sans encombre.

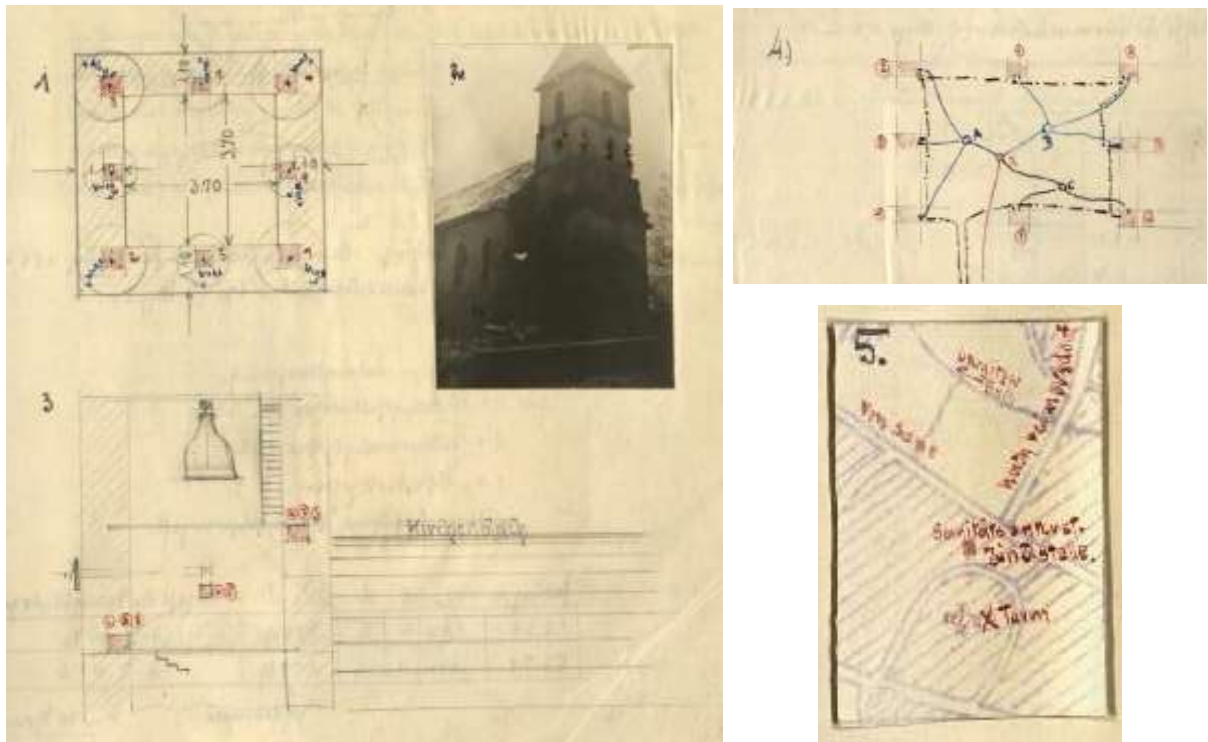


Figure 10 - Projet de minage de l'église de Bisel

1. Plan d'implantation des charges
2. Photographie du clocher avant minage avec positionnement des charges
3. Vue en coupe du clocher
4. Vue du câblage électrique du dispositif de mise à feu
5. Plan de situation
6. Croquis de positionnement des charges dans les murs
7. Photographie du clocher après minage

Source : GLAK, 456F105/302.

²¹⁴ Cette date coïncide avec le début de l'*Operation Jura*. Cette dernière, menée par les Allemands, a pour but de faire croire aux Français que la grande offensive attendue aurait lieu en direction de Belfort. En définitive, il n'en sera toutefois rien. Cependant, il se pourrait que le minage de ce clocher ait été réalisé dans le but de faire croire à un signe annonciateur d'une opération dans ce secteur, en supprimant comme nous l'avons vu plus haut un repère important pour le réglage des tirs de l'artillerie française.

L'exemple de la mise à terre du clocher de l'église Saint-Etienne de Cernay²¹⁵ est lui aussi intéressant à évoquer. Dans ce cas précis ce n'est cependant pas pour aborder l'aspect technique de l'opération, mais plutôt pour voir comment est organisé un minage dans une commune encore habitée. Si la dimension pratique d'une telle destruction est en effet difficile à percevoir de manière générale, ce cas présente un aperçu des interactions entre les militaires et les civils confrontés à ces situations particulières, mais offre également la possibilité de voir comment cette destruction est perçue par l'ennemi.

Un document rare²¹⁶ conservé aux *Hauptstaatsarchiv* de Stuttgart reprend les instructions données aux civils résidant à proximité du clocher à détruire. La précision de cette information transmise aux habitants a de quoi étonner.

« Mercredi 9 mai, entre 21h et 21h30, le clocher de l'église catholique de Cernay sera miné. Les précautions suivantes sont donc prises. Leur mise en œuvre doit être respectée strictement :

- Entre 21h et 21h30, toute circulation est strictement interdite dans les rues et sur les places. Tout le monde doit rester dans les abris, ou du moins les rez-de-chaussée des maisons.
- Les maisons encore habitées situées au sud de la rue de Thann et de la rue du faubourg de Colmar devront être évacuées de tous leurs occupants, tout comme les maisons situées à proximité indirecte de l'église.
- Toutes les fenêtres devront être ouvertes et, si des volets sont encore en place, ceux-ci devront être fermés.
- Il est strictement interdit de se tenir sur les toits, mais également d'observer à travers les fenêtres de toit.
- Pendant toute la nuit, il est interdit de pénétrer sur le site du minage à cause du danger que représentent les tirs ennemis.
- Les morceaux de cloches trouvés ne pourront être dérobés, mais devront être remis au service des pionniers.

Il est demandé de relayer la notification de cette action avec insistance.

Gez. Busl²¹⁷. »

²¹⁵ La construction de l'église Saint-Etienne de Cernay en 1891 a été conduite par l'architecte Winckler, restaurateur de la collégiale de Thann. Après sa destruction durant la Grande Guerre, elle est reconstruite dans un style néo-gothique par l'architecte Schwartz de Mulhouse. Source : Collectif, *Le patrimoine des communes du Haut-Rhin*, Op.cit., p. 149.

²¹⁶ HSAS, *Kriegstagebuch du Landwehr-Infanterie-Regiment 123, M118 Bü 1*. Ortsbefehl du 8 mai 1917. [Traduction de l'auteur. Le document original est reproduit en annexe 13]

²¹⁷ Ce document a vraisemblablement été établi par le Leutnant der Landwehr, c'est-à-dire le lieutenant de réserve, I. Busl. Ce dernier est également le Gerichts-Offizier, littéralement l'officier-greffier, de la 10^e compagnie

Outre l'organisation rigoureuse de l'opération par les militaires allemands, nous pouvons souligner plusieurs points dans ce document. En effet, ces directives qui s'apparentent avant tout à des consignes de sécurité, permettent de faire le lien avec d'autres évènements, mais également avec la situation particulière de la ville de Cernay. L'obligation d'ouvrir les fenêtres est également évocatrice. Si elle laisse entendre l'importance du souffle généré au moment de la destruction du clocher²¹⁸, cette consigne particulière trouve également un écho au cours de la Seconde Guerre mondiale. Cette préconisation est alors faite notamment au cours des attaques aériennes. Enfin, nous pouvons également remarquer l'allusion à la récupération des métaux. Il s'agit là d'une référence explicite au récent décret du 1^{er} mars 1917 qui entraîne la récupération d'un grand nombre de cloches dans les communes d'Alsace et de Moselle. Un parallèle peut aussi être fait ici avec le témoignage de Fernand Lugand, un chasseur du 13^{ème} BCA qui, à l'automne 1915, évoque sa confrontation avec les ruines de l'église de Gildwiller dans laquelle les vestiges des cloches sont récupérées par des soldats désireux de les transformer en souvenirs de tranchée²¹⁹. Les consignes associées au minage du clocher de Cernay reflètent les contours et la rigueur de l'organisation mise en place par les Allemands à cette occasion. Un maximum de précautions semble ici pris pour limiter les risques d'accidents ou les pertes civiles, mais également pour éloigner les curieux des lieux de l'explosion.

Les raisons exactes de cette destruction ne sont toutefois pas connues. Dans l'historique du LIR 123, il est précisé que « le 9 mai, en raison du bombardement continu de Cernay, le clocher a dû être démolé par des pionniers. La destruction s'est déroulée selon le plan »²²⁰. Si cet extrait laisse entendre que le clocher servait de point de repère aux Français, les photographies de l'église avant son minage (Figure 11) montrent un édifice déjà fortement endommagé. Mis à mal par de longs mois de bombardements, celui-ci présente un risque d'effondrement important. Sa mise à terre peut donc aussi avoir été réalisée dans un souci de sécurité.

Il est intéressant de voir comment l'opération a été perçue par les observateurs adverses qui scrutent Cernay. En effet, en s'attardant sur le camp d'en face, il apparaît étonnamment que la destruction du clocher a été effectuée en toute discrétion. Rares sont les documents français qui font état de cette opération. La seule mention officielle se trouve dans le JMO de la 58^{ème} DI, dans lequel le fait est relevé de manière laconique en date du 10 mai 1917 : « Le clocher de l'église de

du LIR 123. Source : Mack A., *Württembergisches Landw.-Inf.-Regiment Nr. 123 im Weltkrieg 1914–1918*, Chr. Belser, Verlagsbuchhandlung, Stuttgart, 1922, 206 p.

²¹⁸ Pour le cas de Cernay, nous ne disposons pas du poids de la charge utilisée pour détruire ce qu'il restait du clocher. Nous pouvons toutefois nous reporter à l'exemple de Bisel développé plus haut. En guise d'illustration, nous renvoyons au cliché représentant le minage d'Aspach-le-Bas en fin de chapitre (Figure 13).

²¹⁹ Lugand Fernand, *Carnets de guerre d'un « poilu » savoyard*, Montmélian, La fontaine de Siloé, 2000, p. 68.

²²⁰ Mack A., *Op.cit.*, p. 134. [Le texte original est reproduit en annexe 14]

Cernay s'effondre, sans qu'aucune explosion n'ait été perçue »²²¹. Le fait qu'il s'agisse là d'une destruction volontaire n'est absolument pas mentionné. Au regard du journal de marche, la disparition du clocher, apparaît ici plus comme un acte accidentel. Involontairement, le fait de faire passer ce minage pour un effondrement fortuit permet aux Allemands de se prémunir d'éventuelles accusations.

Au regard de l'aspect général du bâtiment après la destruction, le doute est malgré tout permis au sujet de l'intérêt stratégique de l'opération. Bien que le minage ait permis de détruire une partie importante du clocher, ce dernier reste visible jusqu'à la fin de la guerre. En effet, un pan de mur ne s'est pas effondré, ce qui en fait un point toujours aussi visible subsistant dans le paysage. En outre, l'église Saint-Etienne de Cernay est un édifice imposant, bien plus élevé que les bâtiments environnants. La nef, non concernée par les opérations de démolition volontaire, reste à elle seule un repère aisé à distinguer pour les observateurs français.



Figure 11 - L'église Saint-Etienne de Cernay avant et après la destruction du clocher, le 9 mai 1917.

Source : Collection de l'auteur.

²²¹ SHD, JMO de la 58^{ème} DI, 26N374/5, 10 mai 1917.

Endommager par le feu

Les modes de destruction volontaires ne se limitent pas au minage. Si ce dernier est sans nul doute le plus spectaculaire, l'incendie est également utilisé dans certaines situations précises. À Gildwiller²²² par exemple, les troupes françaises auraient²²³ fait le choix de mettre le feu au toit du clocher afin que le reste de l'édifice puisse être masqué de la vue des observateurs allemands par la forêt environnante. Si la justification stratégique peut sembler évidente, cela n'en suscite pas moins l'émoi des combattants français qui sont spectateurs de l'évènement. Le soldat Hippolyte Bougaud, appartenant au 260^{ème} RI, relate la fin de sa journée du 4 octobre 1914. Au cours de celle-ci, la destruction de la couverture du clocher de Gildwiller fait suite à un éphémère mouvement offensif allemand sur le village²²⁴.

« La perspective d'une nuit à la belle étoile sans aucun abri n'est pas belle ; mais à 8 heures l'ordre arrive de rentrer et tout le bataillon regagne Wolfersdorf, où nous arrivons à minuit et demi. En route nous voyons brûler le clocher de Gildwiller. »²²⁵

« 18 octobre [1914] : Dimanche - Réveil pour être prêts à 5 heures ½. Nous changeons de cantonnement et nous partons directement prendre les avant-postes à Gildwiller où l'église est brûlée. Ma section est garde de police et fournit la garde aux autres. Nous sommes très près des Allemands dans un endroit, il n'y a pas plus de 400 m »²²⁶

Quelques semaines plus tard, le 1^{er} juin 1915, le soldat revient sur cet évènement de manière plus détaillée lorsqu'il rédige un courrier à sa femme sur une carte postale représentant l'église de Gildwiller à la suite de la disparition du toit de son clocher.

« [...] Je me contenterai de t'envoyer cette vue qui te représente l'état actuel de l'église de Gildwiller, centre de nos anciens avant-postes. Bien que les villages que nous occupons ne soient pas atteints par le bombardement (sans doute parce que les Boches

²²² L'église de Gildwiller est située au lieu-dit Gildwiller-sur-le-Mont, une hauteur recouverte d'une dense forêt. Commune aux villages de Gildwiller, Falkwiller et Hecken, elle représente l'un des plus anciens lieux de pèlerinages à la Vierge en Alsace. Son existence est attestée dès le XV^e siècle. La tour est notamment reconstruite en 1832. Après les combats d'août 1914, le front se stabilise à quelques centaines de mètres de ce bois face à Ammertzwiler qui reste aux mains des Allemands. Fortement endommagé, l'édifice est reconstruit à partir de 1924. Source : Collectif, *Le patrimoine des communes du Haut-Rhin*, Op.cit., p. 308.

²²³ Le conditionnel est de mise car aucune confirmation officielle de l'intentionnalité n'a pu être retrouvée.

²²⁴ Source : SHD, *JMO du 242^{ème} RI*, 26N726/1 ; SHD, *JMO du 260^{ème} RI*, 26N730/7.

²²⁵ Bougaud Hippolyte, *Carnets de guerre*.

[En ligne : <http://bougaud.free.fr/hippo/Guerre1418/CorCar130505.htm>, consulté le 18 juin 2015].

²²⁶ *Ibid.*

pensent garder l'Alsace et qu'ils les respectent pour ne pas payer les dégâts) cette église, qui domine tous les environs a reçu un certain nombre de marmites qui ont endommagé les murs et la toiture. Même à présent elle est encore plus abîmée, un obus ayant traversé le chœur et éclaté à l'intérieur.

Comme toutes les églises par ici, l'intérieur est très joli. C'est même un lieu de pèlerinage régional à N. D. de Gildwiller. Cependant sa destruction n'est pas due uniquement aux Boches et c'est le 242 qui, par une fausse alerte, a mis le feu au clocher le 4 octobre, en signal de retraite, alors que nous faisons une attaque contre Burnhaupt-le-Haut²²⁷. Elle se trouve à vol d'oiseau à 1 km environ des tranchées avancées et à 1 400 m environ d'Ammertzwiller dont l'église est encore en plus piteux état. »²²⁸

Un autre soldat français relate lui aussi la journée du 4 octobre 1914 dans les environs de Gildwiller. Il s'agit de Lucien Clause, un fantassin du 242^{ème} RI, l'unité directement mise en cause en ce qui concerne les dommages infligés au toit du clocher. Ce dernier offre quelques détails supplémentaires au sujet des circonstances dans lesquelles cet incendie a été perpétré tout en cherchant à justifier cet acte.

« Le 4 octobre nous allions de nouveau aux avant-postes dans un bois en avant de Gildwiller. Les tranchées allemandes étaient à peu près à huit cents mètres et nous croyions que c'était déjà près. Au village de Gildwiller il y avait un clocher qui servait d'observatoire à notre artillerie et qu'on devait brûler pour qu'il ne serve pas aux Boches si la position devenait intenable.

Tout à coup à la tombée de la nuit, une terrible fusillade de Boches dirigée sur la lisière du bois nous fit bien vite coucher. Les balles traversaient les branches et allaient se perdre dans la profondeur du bois. Le bois était encore feuillé et on n'y voyait goutte. La fusillade continuait toujours aussi intense et quelques « marmites » venaient augmenter le concert. On se traîna à quelques mètres jusqu'au talus d'un chemin qui nous servit mieux qu'une bonne tranchée. Les Boches tiraient bas et les balles rasaient le terrain. Là nous attendions, fusil chargé et baïonnette au canon. Le feu était derrière nous. Je croyais que c'était dans le bois, puis on vit que c'était au clocher. Le capitaine et le lieutenant étaient près de nous. Mais les autres sections étaient plus à droite et après avoir tiré toutes leurs cartouches plusieurs d'entre nous se sont sauvés. Un sergent a même été cassé. Ces fuyards semaient la panique en arrière. Ils affirmaient avoir vu les Boches à 25 mètres et que le reste de la

²²⁷ Cet évènement est mentionné dans le JMO du 242^{ème} RI qui indique pour la journée du 4 octobre 1914 de manière laconique, sans que soient explicitées les circonstances, « incendie du clocher de Gildwiller ». Source : SHD, JMO du 24^{ème} RI, 26N726/1.

²²⁸ Carte postale de H. Bougaud, 1^{er} juin 1915.

[En ligne : <http://bougaud.free.fr/hippo/Guerre1418/CorCar130505.htm>, consulté le 18 juin 2015].

compagnie était prisonnier. Les ordres étaient mal transmis. Nous étions considérés comme prisonniers puisque le colonel fit brûler le clocher et donna ordre de rassembler le reste du bataillon pour reprendre coûte que coûte à la baïonnette le village de Gildwiller. »²²⁹

Si chez certains, la destruction du clocher de Gildwiller est présentée comme un acte volontaire, Thierry Ehret et Éric Mansuy proposent pour leur part une analyse différente. Dans leur ouvrage consacré à Pierre Jaminet, un artilleur qui a largement photographié le front du Sundgau au cours de la Grande Guerre, ces derniers indiquent que, « repéré comme poste d'observation français, le clocher fut visé par l'artillerie allemande le 29 septembre 1914. Le 4 octobre, un nouveau bombardement incendia le clocher. [...] L'église fut à nouveau bombardée le 19 juillet 1915 »²³⁰. Le chasseur Fernand Lugand²³¹ avance lui aussi l'action d'obusiers allemands pour expliquer l'origine de ces dommages.

Même si un doute subsiste donc quant à la réalité des faits, l'exemple de Gildwiller illustre parfaitement les destructions causées par le feu. Il est toutefois intéressant de souligner l'ambiguïté qui accompagne ici la justification des dommages. Celle-ci témoigne des difficultés souvent rencontrées pour identifier les causes de la mise à terre des clochers alsaciens.



Figure 12 - L'incendie des ruines de l'église de Balschwiller, le 22 juin 1915.

Source : La Contemporaine, Fonds Valois.

²²⁹ Clause Lucien, « Journal de marche du soldat Eugène Clause du 242^{ème} régiment d'infanterie de Belfort, pendant la campagne d'Alsace 1914-1915 », in *Annuaire de la société d'histoire du Sundgau*, N°1996, Altkirch, Alsagraphic, 1997, p. 115-116.

²³⁰ Ehret Thierry, Mansuy Éric, *Un artilleur en Haute-Alsace. Souvenirs photographiques de Pierre Jaminet 1914-1916*, Altkirch, Société d'histoire du Sundgau, 2003, p. 251.

²³¹ Lugand Fernand, *Op.cit.*, p. 68.

Après cette typologie des destructions volontaires causées aux édifices religieux, plusieurs conclusions peuvent être tirées. D'abord, nous pouvons remarquer que ces actions, même lorsqu'elles sont intentionnelles, ne sont en rien une exclusivité allemande. Les militaires français ont eux aussi largement contribué à la mise à terre de clochers alsaciens. Il est important de souligner ce point qui peut sembler évident car, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, ces vérités ne sont généralement pas assumées par les propagandes des deux camps. Ensuite, il faut également noter la diversité des dommages qui peuvent être causés à ces bâtiments spécifiques et à leur mobilier. La gradation des dégâts laisse transparaître la diversité et l'ampleur des futurs travaux de reconstruction, allant de la remise sur pied d'églises totalement à terre à la simple réparation de dommages bien moindres. Cela rend d'autant plus complexe l'harmonisation des politiques d'indemnisation au lendemain de la guerre.

Au-delà de l'aspect strictement matériel entourant la destruction des édifices culturels alsaciens, il faut à présent se tourner vers la perception de ces faits par les témoins, civils comme militaires, mais également vers la représentation qui en est proposée par les services de propagande des différents belligérants.



Figure 13 - Soldats allemands observant et photographiant le minage du clocher d'Aspach-le-Bas.

Source : Collection de l'auteur.

Chapitre 2 : Regards sur les destructions

« Les coqs des clochers s’amusent à pencher le plus possible sans ouvrir les ailes. »²³²

Présent dans le Sundgau au cours des premières semaines de la guerre, l’écrivain et diplomate Jean Giraudoux, sergent au 298^{ème} régiment d’infanterie et futur chef du service des œuvres françaises à l’étranger²³³, pose un regard tout en métaphore sur l’état des clochers alsaciens au lendemain des combats d’août 1914. Il est vrai que les destructions touchant le patrimoine religieux, en Alsace comme ailleurs, sont multiples et multiformes. Les militaires, comme d’ailleurs les civils encore présents à proximité du front, se retrouvent ainsi aux premières loges pour observer l’évolution de ces paysages qu’ils côtoient au quotidien. Les regards posés sur les ruines sont variables au moment de découvrir, voire tout simplement de constater, cet état de destruction plus ou moins généralisé. La question se pose alors de la place occupée par les édifices culturels dans ces environnements particuliers.

Au-delà des témoignages individuels, les dommages infligés aux villes et villages alsaciens – en particulier à leurs églises – font l’objet d’un traitement médiatique particulièrement riche, tant chez les Français que chez les Allemands. Si la photographie occupe une place de choix parmi ces représentations, dans la mesure où elle permet d’« incarner le réel »²³⁴, les supports utilisés sont nombreux. Comme le souligne Emmanuelle Danchin, « les ruines deviennent très vite des composantes des représentations iconographiques de la cruauté de l’ennemi. Détruire un bâtiment est assimilé à un crime de guerre. »²³⁵ Les « atrocités »²³⁶, comme par exemple l’épisode de Sengern en Alsace, font l’objet d’une attention particulièrement soutenue de la part des propagandes des deux camps. Cet intérêt accru de la presse pour les édifices patrimoniaux mis à mal durant le conflit finit par en ériger certains en véritables symboles des ravages de la guerre. Leur image, et parfois même leurs vestiges matériels, se voit ainsi véhiculée à travers toute la France, mais aussi auprès des pays neutres.

²³² Giraudoux Jean, *Retour d’Alsace. Août 1914*, Paris, Émile-Paul Frères éditeurs, 1916, p. 12.

²³³ En ce qui concerne le parcours militaire de Jean Giraudoux, voir notamment Cru Jean Norton, *Témoins*, Paris, Les Étoiles, 1929, p. 154-155.

²³⁴ Gilles Benjamin, Weinrich Arndt, *Une guerre des images. 1914-1918. France/Allemagne*, Paris, Éditions de la Martinière, 2014, p. 169.

²³⁵ Trévisan Carine, « Préface », in Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines 1914-1921*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 14.

²³⁶ Sur le sujet voir notamment Horne John, Kramer Alan, *German atrocities, 1914. A history of denial*, London – New Haven, Yale university press, 2001, 608 p.

2.1. Regards sur les ruines

Pour les civils comme pour les militaires, les clochers occupent une place de choix dans les paysages et sont associés à des usages spécifiques pour les uns et pour les autres. Si le clocher est doté de fonctions régulatrices du quotidien et sacrées pour les civils, il en va autrement pour les militaires. À leurs yeux, les édifices religieux sont avant tout des points hauts, pouvant servir de repère ou de poste d'observation²³⁷. Ces deux utilisations potentielles ne sont toutefois pas toujours dissociées de leurs fonctions religieuses.

La guerre marque ainsi une véritable rupture des images associées aux lieux de culte. Toutefois, il est à souligner que les deux armées qui se font face sont en grande partie composées de conscrits. Xavier Boniface le rappelle notamment dans son *Histoire religieuse de la Grande Guerre* lorsqu'il précise que « les armées de 1914-1918, ce sont en effet des dizaines de millions d'hommes mobilisés, des sociétés militarisées, des nations en armes. Les civils qui les composent, devenus soldats le temps de la guerre, conservent sous l'uniforme leurs sentiments, leurs croyances et leurs cultures du temps de paix »²³⁸. Les croyances du temps de paix resurgissent parfois dans les récits des combattants, en particulier lorsqu'ils sont confrontés aux ruines. Au même titre, Gerd Krumeich souligne le fait que « la menace ressentie comme existentielle provoque une réaction d'exaltation et emplît les églises »²³⁹. Le référentiel est cependant largement modifié par rapport au temps de paix. La violence qui les entoure au quotidien, sous des formes matérielles comme humaines, pousse en effet les différents témoins à interagir avec leur environnement de manière radicalement différente.

Pour un civil, évoquer les ruines de son village c'est avant tout relater la destruction de son environnement quotidien. Ce type particulier de témoin est donc complexe à appréhender, que ce soit par le statut de ce dernier – la plupart des civils qui témoignent par écrit de leur guerre occupent en effet des fonctions spécifiques à l'échelle locale, comme par exemple celle d'instituteur ou de curé – mais aussi par la forme partielle de récit proposée, souvent teintée de francophilie en Alsace. Les manières de relater son vécu sont en effet multiples. Outre les journaux et les correspondances, les cartes postales représentent un autre support particulièrement intéressant, dans la mesure où elles associent un visuel à une correspondance écrite, parfois en lien avec ce dernier²⁴⁰.

²³⁷ À ce sujet, nous renvoyons notamment à notre chapitre 1.

²³⁸ Boniface Xavier, *Histoire religieuse de la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 2014, p. 61.

²³⁹ Krumeich Gerd, « "Gott mit uns!" La Grande Guerre fut-elle une guerre de religions ? », in Duménil Anne, Beaupré Nicolas, Ingrao Christian (dir.), *1914-1918 l'ère de la guerre. Violence, mobilisations, deuil, Tome 1 1914-1918*, Paris, Agnès Viénot Éditions, 2004, p. 123.

²⁴⁰ Benjamin Gilles et Arndt Weinrich présentent les cartes postales comme « un autre média, à mi-chemin entre la correspondance strictement privée et la presse illustrée ». Gilles Benjamin, Weinrich Arndt, *Une guerre des images...*, *Op.cit.*, p. 33.

Dans l'ensemble, l'étude des différents regards portés sur les ruines des lieux de culte alsaciens permet de définir comment ces vestiges sont perçus durant la guerre, et d'observer la place qu'ils occupent et les images qu'ils véhiculent dans la société en guerre.



Figure 14 - Soldat allemand prenant la pose dans les ruines d'une église du Nord de la France.

Source : Collection de l'auteur.

Points de vue de militaires...

Pendant la Première Guerre mondiale, les pratiques religieuses semblent largement renforcées chez les combattants au front²⁴¹, pour certains d'entre eux, comme par exemple le lieutenant Rédier que cite Xavier Boniface, « l'anticléricalisme a disparu du front »²⁴². Cela se confirme à travers la multitude de carnets et de correspondances de soldats qui sont passés par le front alsacien²⁴³. Les mentions aux destructions y sont nombreuses. Si certains proposent des analyses universalistes des destructions, la plupart se contentent de les constater, lorsqu'ils séjournent à proximité. Aucun toutefois ne se réjouit de ces clochers mis à terre. Pour les soldats français, les inventaires de 1905 ne semblent être plus qu'un lointain souvenir et les actes de « vandalisme » à l'égard du patrimoine architectural, qu'il soit religieux ou non, sont dénoncés de manière quasi unanime, avec cependant quelques nuances en ce qui concerne les responsables de ces dommages.

Pour la plupart, la relation des destructions consiste avant tout en un constat, soit d'une expérience vécue, soit de l'état d'un bâtiment au moment d'un séjour ou d'un passage à proximité. À ce titre, la collégiale de Thann fait figure de symbole, comme nous le verrons ci-dessous. De manière générale, les soldats français et allemands qui se trouvent à proximité directe du front peuvent y observer les dommages infligés au patrimoine religieux alsacien. Lorsqu'ils l'évoquent dans leurs écrits, c'est souvent de manière détachée, dénuée d'émotion envers ces églises ruinées qu'ils côtoient au quotidien. Certains émettent néanmoins des regards plus critiques sur ces dégâts causés à des lieux de culte par les deux armées. Fernand Lugand, chasseur au 13^{ème} BCA, relate par exemple dans son témoignage les ruines de Metzeral qu'il découvre en juillet 1915 au moment d'une relève, quelques semaines à peine après les combats qui ont marqué cette commune²⁴⁴. Sa description est alors évocatrice.

²⁴¹ Voir notamment le chapitre « Dieu au front » chez Boniface Xavier, *Histoire religieuse...*, *Op.cit.*, p. 61-112. Il ne faut toutefois pas généraliser cela à l'ensemble des acteurs de la Grande Guerre. Pour certains, c'est l'exact effet inverse qui se produit au regard des destructions perpétrées durant le conflit. Voir par exemple sur le sujet Gugelot Frédéric, « La preuve de l'inexistence de Dieu : le premier des conflits mondiaux et l'abandon de la foi », in Audoin-Rouzeau Stéphane, Becker Annette, Cœuré Sophie, Duclert Vincent, Monier Frédéric, *La politique et la guerre*, Paris, Agnès Viénot / Noësis, 2002, p. 216-225.

²⁴² Boniface Xavier, *Histoire religieuse...*, *Op.cit.*, p. 93.

²⁴³ Pour avoir un aperçu non exhaustif des témoins de la Grande Guerre en Alsace et sur le front des Vosges, nous renvoyons notamment au *Guide des sources* édité par le Conseil Général des Vosges en 2008. Chave Isabelle (dir.), *Guide des sources de la Grande Guerre dans le département des Vosges*, Épinal, Conseil Général des Vosges, 2008, 296 p. Cette liste s'est toutefois largement étoffée ces dernières années, avec de nombreuses publications éditées à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre.

²⁴⁴ Pour un historique sommaire de la bataille de Metzeral voir notamment : Pouydraguin d'Armau de (général), *La Bataille des Hautes-Vosges. Février-Octobre 1915*, Paris, Payot, 1937, p. 75-123 ; Trappler Eddy, *La bataille de Metzeral. Juin 1915*, Colmar, Jérôme Do Bentzinger éditeur, 2015, 108 p. ; Wernain Samuel, *La Grande Guerre à Metzeral. Sites et lieux de mémoire*, Colmar, Jérôme Do Bentzinger éditeur, 2015, 92 p.

« Le soir venu, nous nous acheminons vers les tranchées de première ligne. Au-dessus du bourg de Metzeral. On se bat par là. Je dis le bourg de Metzeral, ce sont les ruines que je devrais dire, car ce n'est qu'un amas de décombres fumants, sans cesse bouleversés par les obus qui abattent les derniers pans de murs demeurés debout. Le poste de commandement est installé derrière l'église dont le clocher mutilé par les obus tient encore par un miracle d'équilibre. »²⁴⁵

Chez Lugand, les ruines apparaissent avant tout comme un théâtre d'opération en constante évolution en raison de l'artillerie qui continue de prendre pour cible cette commune déjà fortement endommagée. Par la suite, il découvre également l'église de la commune voisine de Sondernach, dont « les cloches sont tout de même restées dans le clocher qui, jusque-là, a été respecté »²⁴⁶. La terminologie qu'il emploie, en faisant référence au « respect » de cette partie de l'église est d'autant plus intéressante car le chœur du bâtiment est alors déjà fortement endommagé. Lugand semble en effet avoir conscience que ce ne sont pas là les obus allemands qui ont détruit ces villages mais bien les tirs français, au moment de l'avancée du mois de juin. Richard Andrieu, chasseur au 5^{ème} BCA, évoque également le « respect » de la localité de Sondernach en relayant une hypothèse concernant la préservation du temple protestant dans le style incisif qui le caractérise de son témoignage rédigé a posteriori :

« Pour justifier notre respect de la localité, les artilleurs simplistes, pensent que nos chefs ont des intérêts immobiliers à Sondernach ! L'usine qui aligne là-dessous l'accordéon de ses dix toitures serait la dot de la femme d'un colonel. C'est pour ça qu'on défend à leurs officiers de jouer leur Cinzano au bilboquet avec la cheminée de l'usine, intacte comme la seringue en zinc qui sert de clocher à l'église de Sondernach. »²⁴⁷

Dans un registre assez similaire, le récit du territorial Aimé Berthod²⁴⁸, futur Ministre des Pensions, évoque la ville de Thann et sa collégiale en mai 1915 :

« En dépit des obus, Thann a gardé son charme. Il y a d'abord la cathédrale, et son élégance, sa légèreté, sa grâce, aérienne rayonne sur tout. Elle est encore à peu près intacte.

²⁴⁵ Lugand Fernand, *Carnets de guerre d'un « poilu » savoyard*, Montmélian, La fontaine de Siloé, 2000, p. 58.

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 59-60.

²⁴⁷ Andrieu Richard, *Sous les pignates (Unter den marmiten)*, Toulon, G. Rougeolle, 1927, p. 214.

²⁴⁸ BERTHOD Aimé Adrien (1878-1944, homme politique) – Professeur de philosophie et député du Jura à la veille de la Grande Guerre, Berthod est mobilisé au 53^{ème} RIT. Au lendemain du conflit, il reprend sa carrière politique et est à nouveau élu député puis sénateur. Après avoir occupé brièvement plusieurs sous-secrétariats d'État, il se voit confier le ministère des Pensions (1932) puis le ministère de l'Éducation nationale (1934). Source : Jolly Jean, *Dictionnaire des parlementaires français*.

Est-ce pur hasard, maladresse des artilleurs boches, ou respect inattendu du barbare pour cette beauté dont il n'a pas renoncé sans doute à rester le maître. Il court bien des légendes dans la ville. L'architecte chargé de l'entretien du monument serait officier d'artillerie dans les lignes ennemies. C'est lui qui, à chaque bombardement, réglerait le tir, le plan de la cité sous les yeux. On a beaucoup remarqué que sa propre maison n'a jamais rien reçu ; les voisins ont même pris l'habitude de s'y rendre, quand les obus viennent ; on dit que les maisons les plus constamment visées sont celles des vieux alsaciens connus pour leurs sympathies françaises. Que faut-il croire ? »²⁴⁹

En comparaison à la plupart des récits de militaires, le témoignage de Richard Andrieu fait pour sa part référence à l'origine des destructions de manière plus explicite et plus critique. Ce dernier décrit par exemple les dommages causés au clocher de Vieux-Thann avec une lucidité qui fait figure d'exception :

« Le clocher de Alt-Thann²⁵⁰ reçoit quelques marmites ; l'ardoise se pulvérise. En fait si le canon a une prédilection pour les églises, c'est que l'autre canon et ses observateurs en recherchent les murs comme abri à dissimuler et le clocher comme observatoire ; chacun sait ça, mais crie à la barbarie. »²⁵¹

Quelques temps après, il relate à nouveau la destruction de l'église de Vieux-Thann, en s'attardant cette fois plus sur son ressenti, entre personnification de l'édifice²⁵² et dénonciation des similitudes entre les dégâts causés par les Allemands et ceux des alliés anglais. Nous sommes là bien loin des récits accusateurs envers l'ennemi, pouvant notamment être mis en avant dans la presse de l'époque. Comme le souligne Gerd Krumeich, au fur et à mesure de son avancement « la guerre fut de plus en plus considérée non plus comme une croisade, mais comme un chemin de croix »²⁵³.

²⁴⁹ Berthod Aimé, *Trois ans de tranchée (Alsace et Meuse) avec les territoriaux du Jura*, Lons-le-Saulnier, Verpillat, 1920, p. 112. Comme le soulignent justement Thierry Ehret et Éric Mansuy dans l'analyse qu'ils proposent de cet extrait, « si Berthod avait été artilleur, il aurait pu conclure à l'improbabilité d'un tir réglé uniquement par de vagues renseignements. L'objectif était défini sur un plan directeur de tir, les dégâts alentours étaient causés par la dispersion des obus ». Ehret Thierry, Mansuy Éric, *Un artilleur en Haute-Alsace. Souvenirs photographiques de Pierre Jaminet 1914-1916*, Altkirch, Société d'histoire du Sundgau, 2003, p. 253.

²⁵⁰ Il s'agit là de la dénomination allemande de Vieux-Thann qui se retrouve alors notamment sur les cartes d'état-major françaises.

²⁵¹ *Ibid.*, p. 80.

²⁵² Sur la question de la personnification et de l'humanisation des ruines, voir notamment Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines*, *Op.cit.*, p. 59.

²⁵³ Krumeich Gerd, « "Gott mit uns!"... », *Op.cit.*, p. 126.

« A la nuit, le clocher de Alt-Thann révèle ses atteintes mortelles. Il fume, d'abord, comme une grosse cheminée carrée ; insensiblement le poutrage en bois résineux s'embrase ; il se profile sur le ciel noir comme une pièce d'artifice. De nouvelles marmites s'engouffrent, y éclatent. Les boches féroces s'y acharnent avec les mêmes éléments de tir. Tiens, tiens, ça brûle dans l'est. C'est une lueur d'abord sourde, rougeâtre, comme un gros abcès de feu qui veut percer, et qui perce vite, lançant des flammes élégantes. Ce sont « Les Idiots » *Der Idioten*²⁵⁴, un des plus importants centres d'aliénés d'Allemagne, aussi moderne que le nôtre de Bailleul, que les Anglais pilonnèrent en 1918. »²⁵⁵

Dans un registre proche, la chronique du curé Schmoll souligne la désapprobation de certains officiers français au moment de la destruction « préventive »²⁵⁶ du clocher de son église à Gildwiller, lorsqu'il indique que « tous les chefs n'ont pas approuvé cet acte. Le lendemain, un commandant a remis au curé une pièce de 20 francs comme première souscription pour la reconstruction »²⁵⁷. Certains combattants choisissent également de dénoncer la situation des églises sur le front directement auprès de leur hiérarchie. C'est par exemple le cas du courrier ci-dessous adressé à l'administrateur du territoire de Dannemarie afin de l'alerter sur les agissements de certains soldats français dans ce secteur.

« [...] En arrivant à Largitzen, au mois de février, j'ai pu constater les lamentables dégâts faits dans l'église par le bombardement. Le passage des troupes n'avait pas arrangé les choses. Quelles qu'elles soient, les troupes contiennent toujours les soldats avides qui ne respectent rien. Le désordre de la sacristie n'était pas dû, je le crois, au seul bombardement.

Je ne sais cependant si les soldats ont enlevé beaucoup d'objets. [...]

De calices d'ostensoirs, je n'en ai pas trouvé. Monsieur le curé avait-il emporté avec lui les objets précieux ? Je l'espère. Il ne reste plus grand-chose à l'église, quelques croix et statues seulement, le maître autel qui n'est pas trop endommagé, des tableaux sans grande valeur, le chemin de croix et c'est à peu près tout.

Quant à la cure, outre qu'elle a été très abimée, elle a été dévastée et mise en grand désordre. J'ai recueilli quelques livres. Je me suis servi de certains objets qui ont été déposés et qui resteront sans doute au PC du colonel. Le reste sera peut-être envoyé à l'arrière, ce

²⁵⁴ Andrieu fait là référence à l'*Idiotenanstalt* de Saint-André, à Cernay, à proximité duquel était positionnée une partie de l'artillerie allemande. Sur le sujet voir par exemple Springer Philippe, *L'Alsace en guerre. 1914-1916. Vers le front continu en Haute-Alsace*, Strasbourg, Coprur, 2008, 384 p.

²⁵⁵ Andrieu Richard, *Op.cit.*, p. 95.

²⁵⁶ Voir à ce sujet notre chapitre 1.

²⁵⁷ Chronique du curé Schmoll citée par Claerr-Stamm Gabrielle, *Gildwiller-sur-le-Mont. Un antique pèlerinage à la Vierge*, Riedisheim, Société d'histoire du Sundgau, 2000, p. 48.

qui me paraît le mieux étant donné que ce qui resterait deviendrait finalement la proie du bombardement ou du gaspillage.

Le spectacle de ces villages bombardés est triste. L'excuse des soldats qui s'emparent de certaines choses réside dans ce fait que prendre, c'est souvent sauver de la destruction ou du gâchis. Il faut se trouver dans les circonstances concrètes pour juger avec équité de certains actes. Il y a d'ailleurs beaucoup de ces actes qui sont nettement répréhensibles. »²⁵⁸

Dans les rapports militaires, le ton employé diffère largement des écrits personnels de ces combattants. La destruction d'une église y est bien souvent présentée comme un simple fait d'armes, avec tout le référentiel qui l'accompagne. À ce titre, la relation de la démolition programmée de l'église d'Eglingen que propose le commandant Guéry²⁵⁹, de la compagnie 28/4 du génie, est particulièrement intéressante dans la mesure où celui-ci évoque non seulement les causes de ce minage, mais également les détails du déroulé de l'opération.

Dans les récits des militaires, ce ne sont pas uniquement les destructions qui sont remarquées. Parfois, ce sont au contraire les éléments épargnés qui détonnent dans les paysages de ruines généralisées. L'iconographie reprend ces images quasi-mystiques des statues épargnées par les bombardements restant en place à proximité des vestiges d'édifices. À ce titre, nous pouvons notamment citer les exemples de Reiningue²⁶⁰ mais surtout de Burnhaupt-le-Haut (Figure 15), où un calvaire²⁶¹ et la statue de la Vierge de la Grotte de Lourdes ont été épargnés malgré la destruction de l'église voisine. Rapidement, cela est présenté comme un phénomène miraculeux²⁶² qui se voit exploité dans de nombreuses cartes postales, notamment par la propagande allemande.

²⁵⁸ ADHR, 16AL2/248. Courrier d'un combattant du 413^{ème} RI, 9 mars 1916.

²⁵⁹ Guéry (commandant), *Historique de la compagnie 28/4 du génie*, Paris, Berger-Levrault, 1929, p. 45-46. Le récit intégral est reproduit dans notre chapitre 1.

²⁶⁰ À Reiningue, il s'agit d'un autel dédié à la Vierge, se trouvant dans un bâtiment intégralement détruit, qui a subsisté, intact, dans un pan de mur. Source : Weibel Bertrand, *L'abbaye d'Élenberg et son village Reiningue à travers la carte postale*, Mulhouse, Journal des ménagères, 2002, p. 82.

²⁶¹ Comme le souligne Lucile Grand, les photographies de calvaires sont assez répandues, notamment pour symboliser la barbarie ennemie. Grand Lucile, « Les images de la destruction », in Bussièrre Éric, Marcilloux Patrice, Varaschin Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 380-381.

²⁶² Boniface Xavier, *Histoire religieuse...*, *Op.cit.*, p. 102-103.



Figure 15 - Carte postale allemande représentant le calvaire et la statue de la Vierge de la Grotte de Lourdes épargnés devant les ruines de l'église de Burnhaupt-le-Haut.

Source : Collection de l'auteur.

Ces situations peuvent être rapprochées de la mise en avant assez semblable qui a été faite dans les environs de Sarrebourg en Moselle, où une statue du Christ a été épargnée alors que la croix du calvaire attenante a été détruite au cours des bombardements qui ont accompagné les combats du mois d'août 1914²⁶³.

Côté français, un exemple similaire peut être relevé à Stosswihr, où une statue de la Vierge située à proximité de l'église catholique d'Ampfersbach (Figure 16) n'a pas été détruite, malgré les « 200 impacts de tirs »²⁶⁴ qui ont pu y être dénombrés au lendemain de la guerre. Dans ce cas c'est après la guerre que la statue est érigée en symbole, lorsque l'évêque de Strasbourg, Monseigneur Ruch, « a émis le souhait personnel que soit mis en place sur le socle de la statue une plaque en marbre portant l'inscription : "Construite en 1888, cette statue est un exemple saisissant des destructions générales durant la guerre 1914-1918". »²⁶⁵

²⁶³ Voir notamment Elmerich Joseph, *Août 1914 : La bataille de Sarrebourg*, Sarrebourg, Société d'histoire et d'archéologie de Lorraine – Section de Sarrebourg, 1993, p. 239-240. Cet évènement fait également écho à l'histoire de la basilique Notre-Dame de l'Épine, dans la Marne, qui a pour sa part été épargnée par l'intervention d'un artilleur qui aurait refusé de procéder à sa destruction.

²⁶⁴ Fenger Paul, *Die katholische Pfarrei von Stosswihr-Ampfersbach im Münstertal*, Colmar, Alsatia, 1955, p. 58-59.

²⁶⁵ *Ibid.*, p. 59.



Figure 16 - Statue de la Vierge dans les ruines d'Ampfersbach.

Source : Collection de l'auteur.

Lorsque C. Viellard visite l'Alsace au lendemain de la guerre pour le compte de l'*Œuvre de secours aux églises dévastées*, elle généralise quelque peu le constat de ces symboles préservés : « Presque dans chaque village les calvaires sont restés debout, mais mutilés, eux aussi, portant les traces des drames qui se sont accomplis à leurs pieds et protégeant les petites croix blanches qui étoilent les champs d'alentour et qui marquent la tombe de ceux qui dorment sur cette terre qu'ils ont voulu reconquérir. »²⁶⁶

Au-delà de poser leur regard sur les ruines, les soldats des deux armées vont parfois plus loin. La présence de militaires, au front comme à l'arrière, n'est pas non plus sans causer parfois des dégâts au mobilier de ces édifices culturels pouvant être utilisés de plusieurs manières. Comme le souligne Xavier Boniface les édifices religieux, relativement spacieux, ont en effet été employés à différentes fins par l'ensemble des belligérants²⁶⁷. Si l'utilisation la plus conventionnelle de ces bâtiments est leur transformation en ambulance²⁶⁸, occasionnellement ils servent également de point de regroupement pour des prisonniers ou de lieu de cantonnement. Ce dernier cas de figure

²⁶⁶ Viellard C., « L'œuvre en province – En Alsace », in *Bulletin de l'Œuvre de secours aux églises dévastées*, N°15, février 1921, p. 27.

²⁶⁷ Boniface Xavier, *Histoire religieuse...*, *Op.cit.*, p. 123-124.

²⁶⁸ En Alsace, c'est par exemple le cas dans l'église du couvent des Trois-Épis ou encore dans l'église de Bernwiller.

peut notamment être observé pour différentes unités en transit. Dans son journal²⁶⁹, le pasteur Louis Schweitzer²⁷⁰ de Gunsbach²⁷¹ évoque par exemple à plusieurs occasions ces utilisations spécifiques de son temple (Figure 17) en soulignant la gêne et les détériorations que cela entraîne au niveau du bâtiment. Ces réquisitions se font souvent à la dernière minute, sans avoir prévenu le pasteur en amont. C'est notamment le cas durant l'été 1915, en raison de la proximité de cette commune avec le front, alors que les combats sont particulièrement acharnés dans la vallée de Munster.

« Hier soir, des troupes sont sorties de la vallée par la grand-route en chantant. À 10h, d'autres, des Bavaois, rentrent dans la vallée par le village, environ deux compagnies. À peine étais-je couché, à 10h½, qu'on sonne à la porte. Marguerite, qui est encore habillée, descend : Christian, le maire, et quatre soldats sont devant la porte. Cet animal de Christian lui dit : « M. le pasteur doit descendre immédiatement » - Gretele : « Il est déjà couché » - « Il doit descendre immédiatement ». La pauvre Gretele ne sachant pas ce que cela signifie, s'effraie et m'appelle. Enfin, un des soldats a le bon esprit de lui dire qu'ils viennent demander si je permets qu'une compagnie loge cette nuit à l'église. Notre imbécile de maire n'avait pas soufflé un mot. Gretele a eu de la peine à se remettre de sa frayeur. [...] Journée très mouvementée. Je n'ai pas pu faire l'instruction religieuse, parce que les soldats étaient encore à l'église. Tout le village est plein de militaires, les uns partent, les autres viennent [...]. »²⁷²

Régulièrement, en raison du séjour inopiné de ces soldats de passage, l'église doit être nettoyée. La présence de ces militaires complique également l'utilisation habituelle de l'église pour le pasteur Schweitzer. Cela l'empêche par exemple de célébrer le culte dominical²⁷³, d'assurer un service funèbre²⁷⁴ ou même de commémorer le premier anniversaire de l'entrée en guerre, le 1^{er} août 1915. Dans son journal, il commente cet évènement dans un style très direct qui laisse nettement transparaître son agacement face à cette situation sur laquelle il ne peut pas influencer :

²⁶⁹ Schweitzer Louis, *Journal de Louis Schweitzer. Gunsbach 1914-1919*, Munster-Gunsbach, Association internationale pour l'œuvre du docteur Albert Schweitzer de Lambaréné / Société d'histoire du val et de la ville de Munster, 2015, 310 p.

²⁷⁰ Il s'agit là du père d'Albert Schweitzer, né en 1846. Il occupe les fonctions de pasteur de Gunsbach de 1875 à sa mort en 1925. Source : Sorg Jean-Paul, « Schweitzer (Louis), Journal de Louis Schweitzer, Gunsbach 1914-1919 », in *Revue d'Alsace*, N°142, 2016, p. 482-484.

²⁷¹ L'église simultanée de Gunsbach est utilisée par les catholiques et les protestants à partir de 1751. Elle est reconstruite à différentes reprises, et notamment en 1902. Celle-ci n'est que légèrement endommagée durant la Grande Guerre. Source : Collectif, *Le patrimoine des communes du Haut-Rhin, Op.cit.*, p. 881.

²⁷² Schweitzer Louis, *Op.cit.*, p. 124-125. Le journal précise le lendemain que « l'église doit être nettoyée après que les soldats y ont passé la nuit. »

²⁷³ *Ibid.*, p. 130.

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 127.

« Suffisamment de matière pour un sermon, mais malheureusement je ne puis faire le culte, car l'église est squattée par une compagnie de soldats détachés. »²⁷⁵ Le pasteur est également contraint de s'adapter aux horaires des militaires cantonnés dans son temple. Le 28 août 1915 il précise par exemple que « l'église est occupée par le génie, ils travaillent la nuit, reviennent le matin et dorment à l'église »²⁷⁶.

Outre la transformation de son église en cantonnement, le pasteur relate également la tentative d'un *Lazarettinspektor* de la transformer en hôpital²⁷⁷, mais aussi l'usage du bâtiment comme école, à la suite d'une demande du maire et de l'inspecteur de l'école primaire qui souhaite en faire une salle de classe²⁷⁸. À lui seul, Louis Schweitzer présente en définitive bon nombre des utilisations que les militaires ont pu faire des églises alsaciennes.



Figure 17 - Gunsbach et son église mixte durant la guerre.

Source : Collection de l'auteur.

²⁷⁵ *Ibid.*, p. 130.

²⁷⁶ *Ibid.*, p. 138.

²⁷⁷ *Ibid.*, p. 87. Le pasteur souligne sa désapprobation au projet de réutilisation de son temple en soulignant dans son journal à ce propos qu'il « ne manquerait plus que cela ! ».

²⁷⁸ *Ibid.*, p. 115. La demande est alors accordée « à la condition que le personnel enseignant soit responsable des dégâts faits au mobilier de l'église et qu'elle soit chaque jour aérée et balayée par une personne engagée par les trois communes ».

De manière plus occasionnelle, généralement pour des églises déjà endommagées, certains lieux de culte ont également été transformés en écurie²⁷⁹. C'est par exemple le cas à Brunstatt, où l'église est utilisée à cet effet par les troupes allemandes au lendemain de son incendie en décembre 1916²⁸⁰. Bien qu'épargnée par les bombardements, l'ancienne église du couvent des Dominicains de Guebwiller (Figures 18 et 19) subit le même sort²⁸¹. Elle est toutefois à considérer de manière différente des autres lieux de culte dans la mesure où la messe n'y est plus célébrée depuis de nombreuses années. Dans certains autres cas, l'iconographie témoigne également de l'utilisation de ces bâtiments comme dépôts de munitions, notamment sur le front de l'Est, ou encore comme centre de tri postal (Figure 20). Ces usages alternatifs n'ont toutefois pas pu être illustrés en Alsace.



Figure 18 - Vue de la forge aménagée dans l'église des Dominicains.

Source : Collection Philippe Legin.

²⁷⁹ Il est intéressant de relever que, alors que certaines églises sont transformées en de simples bâtiments à usages militaires, et notamment en écurie, certains bâtiments civils sont quant à eux détournés en chapelles. C'est notamment ce dont témoigne l'abbé Cottard-Josserand lorsqu'il reprend le récit de l'un de ses confrères. « Samedi dernier, veille de Noël, nous avons eu messe de minuit. [...] La cérémonie a été fort belle. C'était dans une écurie transformée en chapelle pour la circonstance, mais aussi pauvre que la crèche du Sauveur. L'autel était composé de quelques planches recouvertes d'assez pauvres étoffes, en particulier d'un mauvais drap qui avait servi à envelopper les colis, cadeaux de Noël, de l'abbé C.-J. Ajoutez un drapeau, avec la pierre d'autel et les trois nappes de notre autel portatif. Mais la messe était servie par un major à quatre galons, médecin à J..., dans le Rhône, et par un autre militaire, et entourée d'une nombreuse foule recueillie, émue, plongée dans sa prière. Ce fut très beau. » Source : Cottard-Josserand E. (abbé), *Impressions de voyage en Alsace reconquise. Lettres d'officiers & de soldats. L'effort patriotique de l'ouvrier Jeanne d'Arc de Bourg*, Bourg, Librairie Jeanne d'Arc, s.d. [1916 ?], p. 28-29.

²⁸⁰ À ce titre, nous renvoyons à notre chapitre 4 dans lequel nous revenons de manière plus détaillée sur ce cas particulier.

²⁸¹ Voir notamment Heim Robert, *Comment on a vécu la Grande Guerre à et autour de Guebwiller*, Tome 1, 1914-1915, Colmar, Jérôme Do Bentzinger éditeur, 2005, p. 193.

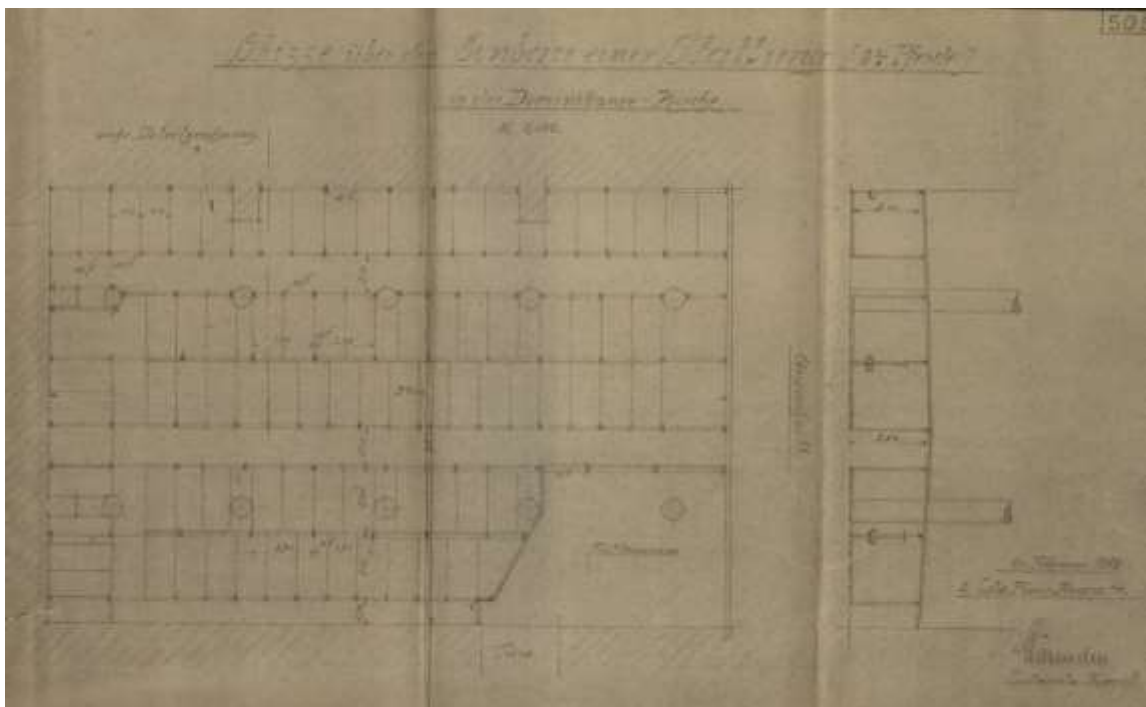
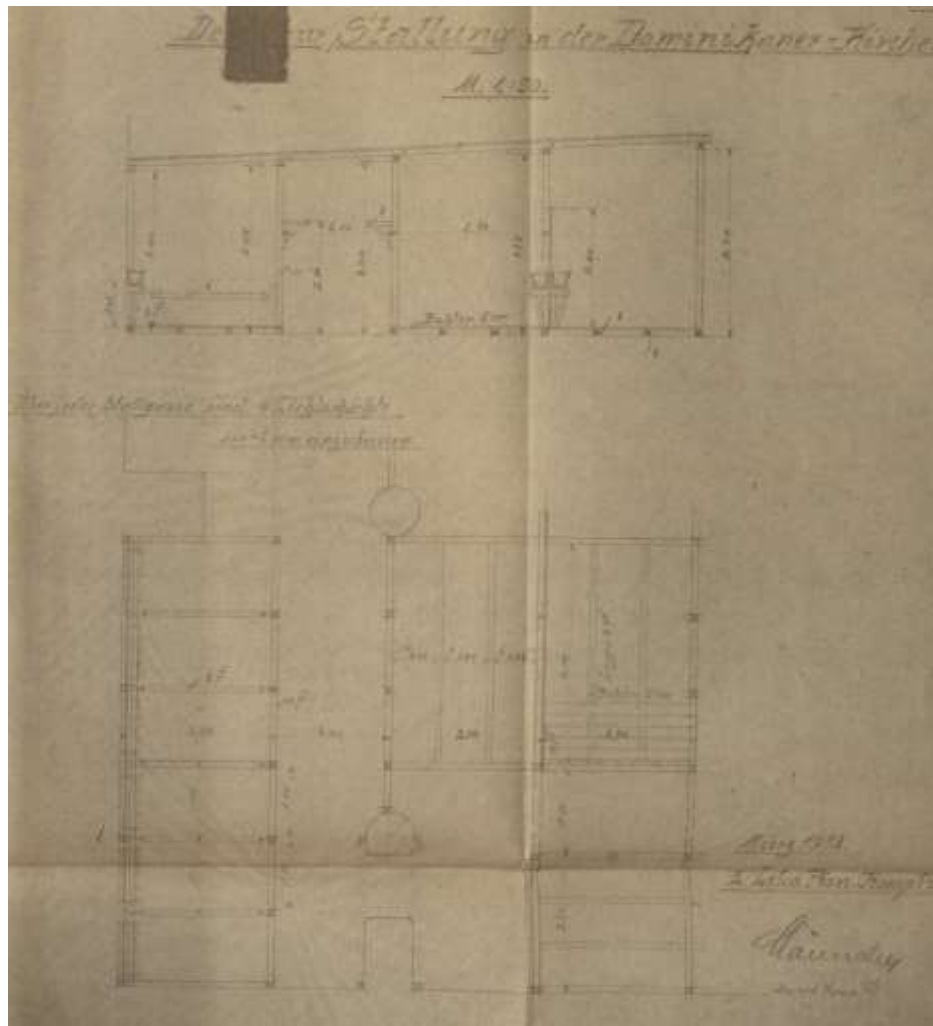


Figure 19 - Plans de l'aménagement de l'église des Dominicains de Guebwiller en écurie.

Source : GLAK, 456 F 105 – 494.



Figure 20 - Centre de tri postal aménagé dans une église par l'Armée allemande, vraisemblablement sur le front Est.

Source : Collection de l'auteur.

Il ne faut pas voir, malgré les exemples cités ici, une exclusivité allemande dans la réutilisation des églises à des fins militaires. Il faut souligner ici le fait que l'emploi des églises par les armées en campagne représentait une éventualité réellement envisagée par l'état-major français. À compter de 1915, le ministère de la Guerre a édité plusieurs brochures intitulées *Renseignements statistiques sur l'Alsace*²⁸² qui regroupent des données et informations pratiques concernant différents cantons du Haut-Rhin et du Bas-Rhin²⁸³ dans l'optique de « préparer l'entrée et le stationnement des troupes françaises en Alsace »²⁸⁴. Ces fascicules recensent, commune par commune, la population, les moyens de communication, les possibilités en matière de ravitaillement, celles relatives au service de santé et surtout les lieux susceptibles d'être transformés en cantonnement pour la troupe ou les chevaux²⁸⁵. À cet effet, sont mentionnées les capacités de différents bâtiments, habitations de particuliers, hôtels, mais aussi bâtiments industriels ou publics (écoles, mairies, tribunaux, ...). Plusieurs lieux de culte en font aussi partie.

Dans le canton de Haguenau²⁸⁶, ce sont par exemple 19 églises²⁸⁷ et 2 synagogues²⁸⁸, de tailles variables, qui sont dénombrées. La plupart des édifices culturels du canton se retrouvent dans la liste des bâtiments susceptibles d'accueillir un cantonnement. Seules les églises de la ville de Haguenau ne sont pas comptabilisées. Pour les cantons plus proches du front, ces bâtiments spécifiques sont plus rarement cités. Cela peut en partie être expliqué par la réalisation assez tardive de ces brochures, en 1915 ou en 1916, soit plusieurs mois après le déclenchement du conflit, alors que d'importants dégâts ont déjà été infligés à un certain nombre d'édifices. Dans le canton de Lapoutroie, il est par exemple explicitement précisé que « une grande partie du Bonhomme et les fermes environnantes ont été détruites et brûlées depuis le commencement de la guerre »²⁸⁹.

²⁸² Plusieurs de ces brochures ont notamment été conservées aux Archives Départementales du Bas-Rhin. ADBR, 150J28.

²⁸³ L'ensemble des cantons alsaciens ne semble toutefois pas pris en compte dans cette étude. Dans le Haut-Rhin, seules les brochures évoquant les cantons de Andolsheim, Colmar, Guebwiller, Huningue, La Poutroye, Neuf-Brisach et Sainte-Marie-aux-Mines ont été retrouvées. Dans le Bas-Rhin, celles concernant les cantons de Benfeld, Bouxwiller, Geispolsheim, Haguenau, Molsheim, Saales, Saarunion, Schlettstadt, Seltz, Strasbourg-ville, Truchtersheim, Wasselonne, Wissembourg et Woerth.

²⁸⁴ Laganier Christian, « Quand le 2^e Bureau s'intéressait au canton de Saales », in *L'Essor*, N°149, 1990, p. 2.

²⁸⁵ Grunenwald Jean-Michel, « Le canton de Truchtersheim vu en 1916 par le deuxième bureau français », in *Kochersbari*, N°26, 1992, p. 49.

²⁸⁶ Ministère de la Guerre, *Renseignements statistiques sur l'Alsace. Arrondissement de Haguenau. Canton de Haguenau*, Paris, 1916, 30 p.

²⁸⁷ Une « grande église » à Kaltenhouse, à Ohlungen, à Schweighouse (où il également fait mention d'une « église protestante plus petite ») et à Uhlwiller ; à Weitbruch il est question d'une « église catholique pour 1 000 âmes » et d'une « église protestante pour 750 âmes » ; une « assez grande église » à Batzendorf, à Dauendorf, à Morschwiller, à Niederschaeffolsheim et à Wittersheim ; une « petite église » à Berstheim, dans l'annexe de Neuburg à Dauendorf, à Hochstett, à Huttendorf, à Wahlenheim et à Wintershouse ; une « petite chapelle » dans le hameau de Harthausen à Haguenau.

²⁸⁸ Un « petit temple israélite » à Dauendorf et à Wittersheim.

²⁸⁹ Ministère de la Guerre, *Renseignements statistiques sur l'Alsace. Arrondissement de Ribeauvillé (Rappoltsweiler). Canton de La Poutrye (Schnierlach)*, Paris, 1915, p. 3.

Dans les faits, la stagnation du front alsacien à compter de la fin de l'année 1915 n'a pas permis aux troupes françaises d'exploiter ces renseignements statistiques concernant uniquement des secteurs restés allemands jusqu'à l'armistice.

Durant le conflit, les combattants français ont tout de même établi des cantonnements occasionnels dans des édifices culturels. À Munster par exemple, l'église catholique a servi de dortoir pour les militaires en août 1914 notamment, lorsque les troupes françaises séjournent brièvement en ville²⁹⁰. Dans son journal de guerre, le lieutenant Philippe Druhen témoigne pour sa part de l'inconfort de cet exercice alors que son régiment, le 152^{ème} RI, est stationné dans le Sundgau :

« [...] nous arrivons à Tagolsheim. Notre section occupe comme emplacement de combat une tranchée à l'est du village qui est déjà pleine d'étuis de cartouches et de linges ensanglantés. À la nuit, on nous en fait sortir pour aller nous étendre fort inconfortablement sur et sous les bancs de l'église toute proche. Nous en sortons le lendemain, tout courbaturés, pour retourner à notre tranchée. »²⁹¹

Auguste Zaessinger, habitant de Luemswiller, témoigne pour sa part de l'utilisation de l'église, d'abord comme centre de rétention pour les civils du village, puis également comme poste de secours lorsque les troupes françaises arrivent du début du mois d'août 1914.

« A peine les soldats étaient-ils arrivés qu'ils commencèrent à diriger vers l'église, la baïonnette au canon, les hommes et les jeunes gens qui se montraient dans les rues du *Hinterdorf*. Ailleurs, ils pouvaient sortir sans être inquiétés, mais certains d'entre eux furent malgré tout enfermés dans l'église. [...] Environ 20 à 30 hommes se trouvaient ainsi enfermés dans l'église, y compris le maire le curé et l'instituteur. [...] Étant donné que ces hommes ne reçurent aucune nourriture pendant leur séjour dans l'église, les femmes leur apportèrent les repas. »²⁹²

Le rapport aux ruines est parfois plus direct encore pour les combattants de la Grande Guerre. Aux yeux de ces derniers, les bâtiments endommagés ne représentent pas seulement une conséquence collatérale des opérations militaires, mais ils deviennent également une source non

²⁹⁰ Leser Gérard, *Les deux églises de Munster. Bref aperçu historique*, Munster, Société d'histoire du val et de la ville de Munster, s.d., p. 7.

²⁹¹ Druhen Philippe, *Mes carnets de route (1914-1918)*, Besançon, Séquania, 1935, p. 29.

²⁹² Glotz Marc, *Luemswiller 14-18. Un village du Sundgau à l'épreuve de la Grande Guerre d'après les cahiers d'Auguste Zaessinger*, Bernardswiller, I.D. éditions, 2019, p. 29. Les captifs sont libérés quelques temps plus tard, à l'arrivée d'une nouvelle troupe dans le village.

négligeable de matériaux. Ainsi, dans les secteurs proches du front, les soldats n'hésitent pas à puiser dans ces édifices de quoi améliorer leur ordinaire. Comme le souligne Bertrand Tillier « la guerre industrielle bouleversa les activités humaines qu'elle modifia à des degrés divers, en suscitant même de nouvelles, parmi lesquelles le recyclage et le bricolage occupèrent une place d'autant moins négligeable que, très tôt, les combattants apprirent à récupérer, adapter et détourner toutes sortes de matériaux et débris générés par le conflit, pour des usages innombrables »²⁹³.

Un des exemples les plus évocateurs sur le rapport de ces combattants aux églises détruites est celui du capitaine Raymond Billiard²⁹⁴. Officier au 4^{ème} BTCA, cet historien de formation, auteur d'un ouvrage traitant de la vigne pendant l'Antiquité²⁹⁵, témoigne de son quotidien durant la Grande Guerre en publiant en 1922 sa correspondance sous le titre de *Lettres de guerre d'un chasseur alpin*²⁹⁶. Pendant le conflit, il séjourne notamment, dans les environs du champ de bataille du Linge où il témoigne de son emploi du temps. Catholique fervent, il décrit dans ses lettres plusieurs messes auxquelles il assiste dans les tranchées comme par exemple celle du 19 novembre 1916 qui, tout en étant un instant sacré ne peut toutefois échapper totalement aux réalités de la guerre :

« Aucune chapelle en plein air ne peut être installée [pour la messe] ; aussi la dit-il dans un abri souterrain inutilisé. Imagine un étroit boyau qui s'enfonce en terre profondément ; au bout, un réduit, humide comme une cave. Par un soupirail pénètre un jour douteux. Du plafond, constitué par des rondins, l'eau tombe goutte à goutte. Un simple rayon va servir d'autel. Et la messe commence devant une dizaine d'assistants recueillis. »²⁹⁷

Au-delà de la présentation de son quotidien, le témoignage du capitaine Billiard évoque aussi de manière explicite les objets récupérés dans les villages évacués des environs pour améliorer les conditions de vie des combattants dans leur abri. C'est le cas en particulier dans l'église de Basse-Huttès, l'un des hameaux de la commune d'Orbey situé entre les lignes. Le 2 octobre 1916, il décrit l'intérieur de son abri :

²⁹³ Tillier Bertrand, *Déjouer la guerre ? Une histoire de l'art des tranchées (1914-1918)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2019, p. 89.

²⁹⁴ Pour une présentation plus approfondie du témoignage du capitaine Billiard, nous renvoyons au chapitre premier de notre ouvrage consacré à la destruction et à la remise en état du champ de bataille du Linge. Hensel Florian, *Le Lingekopf de 1915 à nos jours. Destruction – remise en état – revalorisation d'un champ de bataille alsacien de la Première Guerre mondiale*, Colmar, Jérôme Do Bentzinger éditeur, 2013, 272 p.

²⁹⁵ Billiard Raymond, *La vigne dans l'Antiquité*, Lyon, Lardanchet, 1913, 560 p.

²⁹⁶ Billiard Raymond, *Lettres de guerre d'un chasseur alpin*, Villefranche, Réveil du Beaujolais, 1922, 313 p.

²⁹⁷ *Ibid.*, p. 34.

« On rencontre un assemblage si bizarre de misère primitive et de faux luxe, dans ces abris ! Mes sièges, œuvre de mes chasseurs ou de ceux qui nous ont précédés, sont faits de bois non équarris ; mais à côté, j'ai un tabouret de velours rouge, qui a l'air grotesque d'un bourgeois cossu égaré par force dans une réunion de bohémiens. Il doit provenir, je suppose, de l'église du village de Basses-Hutttes, dont nous ne sommes distants que de quelques centaines de mètres ; c'est le meuble réservé aux visiteurs de marque. Ailleurs, une superbe glace biseauté reflète une couchette dont le foin est le plus mol ornement. Quelques-uns ont de grands chromos de piété, dont la présence doit jurer parfois un peu, j'imagine, avec la tenue générale des habitants de céans. Même dans la misère commune et égalitaire, il y a des degrés. Et surtout, il y a ce que je ne sais quoi d'originalité et d'ingéniosité que chacun imprime à son organisation, à son home, et qui est comme la marque propre, le cachet distinctif du caractère du propriétaire, je dirai même le reflet de son cœur, presque de son âme. »²⁹⁸

À quelques kilomètres de là, à Stosswihr, le curé Fenger rapporte au lendemain de la guerre une situation relativement similaire lorsqu'il évoque l'utilisation du mobilier de la chapelle du Schweinsbach par les troupes stationnées dans le secteur voisin du Reichackerkopf (Figure 21) :

« Durant la Première Guerre mondiale, la chapelle était le seul bâtiment du village de Stosswihr-Ampfersbach à ne pas avoir été détruit jusqu'aux fondations comme tous les autres. Seul le toit était très endommagé ainsi que le mur de la chapelle côté ouest qui était fendu en deux. Les soldats français avaient aménagé leur avant-poste dans la chapelle durant la guerre. On peut y voir distinctement encore aujourd'hui les traces de fer des chevaux militaires français sur le sol. Le mobilier de la chapelle – autel, le grand crucifix et la pietà – a été amené au Gaschney voisin par les chasseurs alpins, où une chapelle de campagne dédiée à Saint-Odile a été aménagée pour les offices militaires. En 1923, la chapelle de pèlerinage a été remise en état. L'autel, le grand crucifix et la pietà y ont été remis en place après réparation en 1927. La croix en bois a malheureusement été perdue pendant la guerre. La petite cloche d'avant-guerre a malheureusement aussi disparue. »²⁹⁹

²⁹⁸ *Ibid.*, p. 9-10.

²⁹⁹ Fenger Paul, *Die katholische Pfarrei von Stosswihr-Ampfersbach im Münstertal*, *Op.cit.*, p. 38-39. [Le texte original en langue allemande est reproduit en annexe 15] Ce cas peut également être rapproché de la statue de la Vierge de la chapelle de l'Emm, à Metzeral-Sondernach qui a elle aussi été déplacée dans une chapelle des environs comme l'évoque Henry Bordeaux. Cette dernière n'a toutefois pas été retrouvée au lendemain de la guerre. Bordeaux Henry, *Pour l'Alsace. Vie et mort du général Serret*, Paris, Plon, 1927, p. 164.



Figure 21 - Pietà prélevée par les soldats français dans la chapelle du Schweinsbach à Stosswihr.

Source : Collection de l'auteur.

Si ces prises de guerre s'apparentent ici plus à une récupération dans un village évacué qu'à un véritable vol, elles laissent toutefois transparaître l'état déplorable dans lequel se trouve le mobilier des édifices endommagés le long de la ligne de front. Le prêtre-soldat français Jean-Louis Thomas évoque pour sa part les prélèvements effectués par ses compatriotes dans les ruines de l'église d'Eglingen :

« Dans l'après-midi, avec l'aide d'Eugène (Joly), je nettoie l'église. La pauvre église ! Elle est aux trois quarts détruite par le bombardement. Le génie en a fait sauter le clocher, lequel servait de point de repère à l'artillerie ennemie. Pour avoir du bois de chauffage, les soldats français ont détruit tout le mobilier : chaises, bancs, lambris, jusqu'aux orgues, aux autels et au tabernacle. Aussi, M. l'aumônier va-t-il prendre des mesures pour assurer la conservation de ce qu'il en reste : autel de droite, chaire à prêcher, stations du chemin de croix. Nous nettoyons et organisons un peu tout cela. »³⁰⁰

Si les dommages infligés aux bâtiments sont les plus visibles pour les observateurs extérieurs, les dommages des ameublements représentent au lendemain de la guerre un pan

³⁰⁰ Thomas Jean-Louis, *Carnets d'un prêtre-soldat 1914-1918*, Paris, Bernard Giovanangeli éditeur, 2013, p. 248.

spécifique de la reconstruction, atteignant parfois des montants tout aussi conséquents voir davantage que pour le relèvement des bâtiments.

Dans un registre plus particulier encore, au-delà de leur mobilier, ce sont parfois les ruines elles-mêmes des églises détruites suscitent l'intérêt des combattants. Les restes des bâtiments représentent en effet des sources potentielles de matière première pour les soldats en quête de trophées ou de souvenirs de guerre. Les métaux sont particulièrement prisés, et en particulier les cloches endommagées. Comme le souligne Bertrand Tillier dans son ouvrage³⁰¹, la Grande Guerre est en effet marquée par le développement considérable d'un art des tranchées qui met certains combattants en quête de matériaux pour réaliser des souvenirs divers. En Alsace, cela entraîne un certain nombre de détériorations plutôt inattendues au niveau de certains édifices religieux. Gravats et vestiges deviennent alors de véritables souvenirs, sortes de trophées de guerre³⁰² ramenés par les militaires de leurs campagnes. À Aspach-le-Haut, le lieutenant Druhen évoque par exemple cette activité qui se développe largement sur le front, sans toutefois préciser la finalité de ces réalisations.

« Pour occuper les heures vides, les uns avaient le tarot qui faisait fureur et les autres se passionnaient dans la fabrication de bagues en airain de la cloche d'Aspach, ou des briquets de cuivre. Menneguin et les frères Gousset, de l'autre escouade, étaient passés maîtres dans cette fabrication et Faivre savait les graver avec pas mal de goût. »³⁰³

Fernand Lugand, chasseur au 13^{ème} BCA témoigne lui aussi de la récupération des restes d'une cloche dans les ruines du clocher de Gildwiller au cours de l'automne 1915.

« Deux coups de 105 allemands ont suffi pour décapiter l'église de Falkwiller de son clocher. Les cloches se sont abattues en sonnant leur propre glas, elles sont là, parmi le fouillis de plâtras et de poutres réduites en menus morceaux. Chacun en prend un ou deux et du matin au soir, on entend les bijoutiers improvisés, limer et polir le bronze afin d'en faire des bagues souvenirs qui seront soit envoyées aux parents ou aux amis, soit vendues, car ici, le commerce ne perd pas ses droits... »³⁰⁴

³⁰¹ Tillier Bertrand, *Déjouer la guerre ? Une histoire de l'art des tranchées (1914-1918)*, *Op.cit.*, 336 p.

³⁰² Pour une approche générale de la question, voir Beauclerc Franck, « Trophées et souvenirs de la Grande Guerre : une impitoyable chasse au trésor », in *Tranchées*, N°38, août-septembre-octobre 2019, p. 28-44. À ce sujet, Joseph Waller évoque également la vente de statuette de Saint-Thiébaud « de deux tailles différentes » au foyer du soldat à Thann. Source : Robischung Marcel, *Journal de guerre de Joseph Waller. Secteur de Thann 1914-1918*, Riedisheim, Alsagraphic, 1991, p. 96.

³⁰³ Druhen Philippe, *Op.cit.*, p. 68.

³⁰⁴ Lugand Fernand, *Carnets de guerre d'un « poilu » savoyard*, Montmélian, La fontaine de Siloé, 2000, p. 68.

La récupération de fragments de cloches détruites ne semble d'ailleurs pas être un fait isolé. En effet, une situation similaire est décrite à Steinbach par Maurice Etienne Edouard Legrand, dit Franc-Nohain³⁰⁵. Lieutenant territorial du 28^{ème} BCA au début de la guerre puis officier d'état-major dans la 164^{ème} DI puis au GQG, il participe notamment aux opérations en Alsace au début du conflit.

« Et le plus joli souvenir, le plus émouvant, pour les combattants de ce coin d'Alsace, fut encore celui qu'avait imaginé l'ingéniosité du chef armurier du 152^{ème} régiment d'infanterie, - de ce fameux Quinze-Deux qui inscrivit dans cette région les pages les plus héroïques de son histoire glorieuse. Lors de la prise de Steinbach, on avait retrouvé dans les décombres de l'église les morceaux de la cloche qui s'était brisée en tombant du clocher fracassé. Le chef armurier avait eu l'idée de les recueillir, d'en ciseler divers objets, et c'est ainsi que j'ai pu suspendre au berceau de ma petite fille une croix faite avec le métal de la cloche de Steinbach. »³⁰⁶

Ces deux derniers témoignages présentent toutefois quelques dissonances. Alors que Lugand indique que la transformation du bronze des cloches se fait uniquement dans un but mercantile, Franc-Nohain relate pour sa part une réutilisation de ces éclats pour en faire d'autres objets de piété, en l'occurrence ici une croix³⁰⁷. Dans un registre proche, Bertrand Tillier évoque également la récupération de fragments de vitraux prélevés sur les églises en ruines afin d'orner par exemple des bagues³⁰⁸. Avec ces supports de diffusion particuliers, le patrimoine religieux endommagé devient source de réutilisations insolites. Bertrand Tillier considère qu'en « convoquant ces motifs figuratifs stylisés ou ces ornements géométriques d'une facture linéaire,

³⁰⁵ Maurice Etienne Edouard LEGRAND, dit FRANC-NOHAIN (Né à Corbigny (Nièvre) le 25 octobre 1872 – Décédé à Paris le 18 octobre 1934, avocat) – Il est rapidement nommé dans l'administration publique. Homme de droite, il combat le socialisme et l'anticléricalisme. D'abord chef de cabinet de préfet de Haute-Loire, il est nommé sous-préfet de La Rochelle, de Constantine et enfin de Montauban, mais démissionne avant d'occuper ce dernier poste pour se consacrer pleinement à son autre passion. En effet, il est également homme de lettres : écrivain, poète et librettiste français. Il a notamment écrit pour l'*Écho de Paris* dont il devient secrétaire général de 1918 à sa mort. Source : Dossier Léonore, C-250499 ; Archives départementales de la Nièvre, Registres matricule, *Classe 1892, Mat. 1858*, p. 591.

³⁰⁶ Franc-Nohain, *De la mer aux Vosges*, Paris, E. de Boccard, 1921, p. 17.

³⁰⁷ Cette dualité du rapport aux vestiges, religieux notamment, se retrouve par exemple dans le témoignage de l'abbé Schuhler. En décembre 1915, alors qu'il se trouve dans les environs d'Herméville dans la Meuse, il rapporte les propos suivants, à la confluence de la récupération de souvenirs et du respect des objets sacrés. « De mon expédition, je rapporte quelques trophées qui enrichiront les collections de mon musée de guerre : une fusée de 105 autrichien tombé près du magasin du génie, dans la cour, une ceinture d'obus en cuivre qu'un des artistes si nombreux alors dans nos régiments, transformera en coupe-papier ou en bagues – l'industrie en est florissante dans les tranchées en l'hiver 1916 – combien de poilus sitôt l'obus tombé, se précipitent pour recueillir la fusée : cuivre et aluminium – un diadème de la Vierge trouvé dans les débris de l'église, et qu'un poilu me rapporte avec ce sens religieux et ce respect des choses saintes que j'ai maintes fois admirés au cours de la campagne. » Schuhler J. (abbé), *Ceux du 1^{er} corps. Souvenirs, impressions, récits de la guerre par un aumônier militaire*, Colmar, Les éditions d'Alsace, 1932, p. 55.

³⁰⁸ Tillier Bertrand, *Op.cit.*, p. 164-165.

les poilus firent de leurs artefacts une réponse à leur besoin de reconstruire une nature anéantie et de reconstituer un univers disloqué par les destructions. »³⁰⁹ La transformation des vestiges de lieux de culte en souvenirs de guerre représente ainsi une manière de s'échapper de cet environnement de destructions généralisées.

Confrontés au quotidien à la violence de la guerre, la plupart des combattants des deux armées ne font en définitive preuve que d'une compassion limitée à l'égard des églises sinistrées qu'ils rencontrent. À leurs yeux, ces ruines font partie du paysage de la guerre qui les entoure. Certains font toutefois figure d'exception en proposant des analyses plus personnelles et plus universelles de la situation, comme par exemple Richard Andrieu.

Dans cet environnement composé de ruines, le message que les soldats font passer à leurs familles est saisissant. Les acteurs de la Grande Guerre semblent en effet être devenus majoritairement insensibles aux destructions patrimoniales qui les entourent. Ils utilisent ainsi des cartes postales représentant les destructions en les envoyant en masse vers l'arrière, comme cela se ferait aujourd'hui avec un paysage pittoresque. Le décalage est important entre les représentations de ces édifices ruinés au recto et au verso les textes, bien souvent rassurants pour les familles. Rares sont toutefois les soldats qui évoquent les ruines des églises dans leurs lettres.

En définitive, l'hypothèse écartée par Emmanuelle Danchin au sujet de ces soldats que l'on aurait pu imaginer en train de s'épancher longuement sur les ruines des villages détruits³¹⁰, est également à invalider en ce qui concerne les clochers mis à terre en Alsace. Les regards portés par les combattants sur ces ruines sont dans l'ensemble nombreux et multiformes, parfois personnels, parfois intéressés, mais dans la plupart des cas marqués par une certaine distanciation avec les destructions.

Dans ces récits, la plupart du temps personnels ou destinés à un cercle proche, bien souvent, les sentiments exprimés face aux ravages causés par la guerre aux lieux de culte se trouvent bien souvent à la confluence du regard du militaire et du civil. La notion de « croyants en uniformes »³¹¹ avancée par Xavier Boniface s'applique totalement dans le cas présent, avec une sorte de piété reprenant le dessus sur les obligations de soldat à la vue de l'étendue des destructions causées au patrimoine religieux, comme cela est par exemple le cas chez Aimé Berthod.

³⁰⁹ *Ibid.*, p. 227.

³¹⁰ Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines*, *Op.cit.*, p. 53.

³¹¹ Boniface Xavier, *Histoire religieuse...*, *Op.cit.*, p. 61.

... et de civils

Du point de vue des civils, le rapport à la destruction des lieux de culte est également intéressant à observer. Comme nous l'avons vu en introduction, les clochers occupent en effet une place de choix dans les villages alsaciens. Avec la guerre, leurs symboliques, visuelles comme sonores, se trouvent largement modifiées. L'absence des cloches, rythmant le quotidien de l'ensemble des villages de France et d'Allemagne à la veille de la guerre³¹², représente notamment un vide dans le paysage sonore de la ligne de front. Les occasions de les entendre sont rares et se résument bien souvent aux victoires militaires ou à des « cloches spéciales »³¹³ laissées en place pour alerter en cas d'attaque au gaz.

Dans l'ensemble, si certains habitants des localités situées à proximité de la ligne de front ont été évacués dès les premières semaines de la guerre, d'autres ont été les témoins des destructions causées au patrimoine religieux de leurs communes. Les regards posés sur ces ruines sont là encore multifformes.

Comme point de départ, nous pouvons par exemple observer la relation que propose François-Fridolin Dietrich, rare témoin civil alsacien n'occupant pas de fonctions représentatives au sein de ces communes touchées par la guerre, des intenses bombardements du village d'Aspach-le-Bas le jour de Noël 1914, au cours desquels l'église est lourdement endommagée³¹⁴. Dans son journal³¹⁵, ce cultivateur évoque les événements qui conduisent à son évacuation dès le lendemain.

« Trois messes furent dites d'affilée durant la matinée. Ce fut aussi le dernier office dans cette église datant de plusieurs siècles. Nous aurions aimé pouvoir prier Dieu une fois de plus dans cette belle église. Cela pesait grandement sur nos âmes de savoir tout cela. Bien entendu, il valait mieux ne pas connaître l'avenir. Une ambiance triste et oppressante pesait sur les gens. Les quelques jours de tranquillité devaient bientôt prendre fin. À peine une demi-heure après midi, des obus frappèrent à nouveau le village. Nous tremblions de peur et sommes partis nous réfugier dans la cave. C'était si soudain et si violent que chacun se terra où il put au plus vite. [...]

³¹² Voir notamment sur le sujet Corbin Alain, *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, 2013, 504 p.

³¹³ Robischung Marcel, *Journal de guerre de Joseph Waller, Op.cit.*, p. 138.

³¹⁴ En raison de ces dégâts, les vestiges de l'église sont minés par les Allemands quelques mois plus tard.

³¹⁵ Dietrich François-Fridolin, *Souvenirs de la Grande Guerre*, Wittenheim, Im'serson, 2014, p. 27-28.

Bientôt je perçus un crépitement et un grondement : il y avait le feu tout près, peut-être chez nous, au-dessus de nos têtes. J'ouvris la porte et vis que la grange des Hilberer brûlait. Qui aurait pu sauver le bétail ? Personne n'était visible, car nul n'osait se risquer. Les obus sifflaient sans interruption au-dessus de nous. La propre vie de chacun était ce qu'il avait de plus précieux. Bientôt les bêtes se mirent à meugler, c'était atroce à entendre. Cela dura des heures jusqu'à ce que tout le bétail fût mort. [...] »³¹⁶

Le récit de la soirée est évocateur. Malgré l'attachement dont François-Fridolin Dietrich témoigne envers son église dans la première partie de son témoignage, il n'évoque que de manière très allusive sa destruction quelques heures plus tard. En revanche, il est intéressant de souligner la précision avec laquelle il parle des dommages touchant sa propre maison et ses abords proches, alors qu'il est terré dans sa cave avec sa famille. Plus largement, les civils semblent en effet bien plus préoccupés par le devenir de leurs biens que par les dégâts pouvant toucher l'édifice religieux de leur commune. Le quotidien de ce témoin, dont les deux fils ont été mobilisés dans l'Armée impériale³¹⁷, est marqué par les mouvements de va et vient des troupes françaises et allemandes au cours des premières semaines de la guerre. Occasionnellement, il tente même de les observer depuis le clocher, mais il y est rapidement rattrapé par les réalités militaires entourant ces bâtiments particuliers, comme cela est par exemple le cas le 6 août 1914.

« Avec plusieurs autres personnes, je suis monté dans le clocher pour observer ce qui se passait. On voyait comment des patrouilles de cavalerie française poursuivaient des Allemands le long de la forêt dite *Schinderwald*. Il n'était pas conseillé d'observer depuis le haut d'un clocher, car étant également observé, cela n'était pas toléré. Nous rentrâmes bientôt à la maison. »³¹⁸

La crainte d'une éventuelle sanction est d'autant plus grande car les rumeurs d'exactions commises par les Allemands cheminent très vite dans la localité³¹⁹. Dès le 10 août 1914, François-Fridolin Dietrich fait par exemple mention de la destruction des églises des villages voisins dans son journal.

³¹⁶ Dietrich, *Op.cit.*, p. 28.

³¹⁷ L'un des deux est tué sur le front russe durant le conflit.

³¹⁸ Dietrich, *Op.cit.*, p. 9.

³¹⁹ Charles Frédéric Pfitzenmeyer, gérant des manufactures Hartmann de Munster, émet de son côté des craintes similaires lorsque, à plusieurs reprises, les officiers supérieurs ou les personnalités en visite en ville montent dans le clocher pour observer les environs. Pfitzenmeyer Charles Frédéric, *Journal du gérant des manufactures Hartmann. 29 juillet 1914-10 septembre 1915*, Munster, Société d'histoire du val et de la ville de Munster, 2018, p. 53, 60, 70 et 159-160.

« L'entrée des Allemands dans notre village fut effrayante, particulièrement dans le bas du village. Ce sont les habitants qui eurent le plus à souffrir. Il semblait que c'était eux et non pas les soldats français qui étaient considérés par les Allemands comme des ennemis. À Schweighouse de nombreux bâtiments brûlèrent, ainsi que l'église et la mairie. À Reiningue, quarante maisons dont l'église furent incendiées. Bourtzwiller près de Mulhouse avait été presque entièrement incendié la veille. Tout cela était l'œuvre héroïque de l'Armée allemande, à laquelle l'individu moyen ne comprenait rien. »³²⁰

Ce sentiment d'impuissance et d'incompréhension face aux événements qui sont en train de se jouer en Alsace et à la destruction des villages et de leurs lieux de culte semble partagé par différents témoins. Élixa Rossignol relate par exemple à posteriori la manière dont elle a vécu de l'intérieur du haut de ses sept ans les combats autour de Montreux-Jeune en août 1914.

« Maman, si vaillante quand les événements ne dépendaient que de ses efforts, devenait en ces instants faible comme un enfant. Elle pleurait et priait à haute voix. Tout ce qui était encore en son pouvoir, c'était de s'adresser à la parenté céleste en de longues litanies où revenait plus souvent qu'à son tour le nom de Sainte-Agathe qui protège des incendies. »³²¹

La religion apparaît ici finalement comme l'un des seuls recours face à une situation d'une ampleur démesurée pour ces habitants du Sundgau.

Le récit proposé par Isidore André est également intéressant à étudier car il détonne quelque peu des témoignages habituels, étant donné sa qualité d'industriel mais aussi du fait des très nets accents francophiles qui transparaissent dans ses écrits. Au cours de ses passages dans la vallée de la Thur, il a lui aussi l'occasion de constater l'état de certains lieux de culte situés dans les environs de Thann. À la manière d'un touriste, ce témoin observe attentivement l'avancement progressif des ruines de ces communes qu'il parcourait régulièrement à la veille de la guerre. Le 6 décembre 1914, il souligne par exemple la destruction de l'église de Vieux Thann.

« Quand nous étions hors de la ville de Thann, et que nous montions la côte, il nous a été facile de nous rendre compte des dévastations faites par les nombreux bombardements des Allemands. Vieux-Thann a le plus souffert. Les usines de produits chimiques, celles du blanchiment Duménil et Jaeglé, ainsi que l'église, tout cela est à peu

³²⁰ *Ibid.*, p. 14.

³²¹ Rossignol Élixa, *Une Enfance en Alsace, 1907-1918*, Paris, Sand, 1990, p. 98. Ce récit s'apparente dans l'ensemble plus à un livre de souvenirs rédigé a posteriori qu'à un journal à proprement parler qui aurait été rédigé simultanément aux faits.

près complètement démoli, ainsi que les trois quarts du village. Au moment où nous contemplions ces ruines, voilà qu'on entend une vive fusillade du côté des vignes, les mitrailleuses aussi entrent en fonction. »³²²

Quelques jours plus tard, le 7 janvier 1915, il relaye le témoignage d'une connaissance qui a assisté à la destruction du clocher de Burnhaupt-le-Bas. Dans sa relation de l'évènement, il ne manque pas de rapporter également les justifications avancées pour expliquer cette mise à terre.

« Charles, en passant près du front français à Burnhaupt, a pu voir comment on canonnait le clocher de ce village et dont les obus français lui passaient au-dessus de la tête. Il paraît que dans ce clocher de Burnhaupt, les Allemands avaient installé des mitrailleuses. »³²³

Le 11 novembre 1916, Isidore André est de retour dans les environs à Thann. Il en profite alors pour constater l'aggravation des dégâts des différents bâtiments culturels de la commune.

« Je suis rentré par Thann et j'en ai profité pour voir les ruines du bombardement qui sont énormes, surtout à l'entrée de la ville, près de la gare et aussi le long de la voie près de la synagogue. Cette dernière est entièrement détruite ainsi que toutes les maisons avoisinantes, qui se trouvent le long de la voie ferrée. »³²⁴

Si les évocations de ces dommages restent relativement sobres et peu empreintes d'émotions, elles reviennent tout de même de manière récurrente dans ce récit, et témoignent ainsi de l'avancement de la détérioration générale de ces villages situés à proximité du front.

À Munster, le journal de Charles Frédéric Pfitzenmeyer, industriel francophile lui aussi, présente bien des similitudes avec celui d'Isidore André. Malgré son détachement relatif par rapport aux évènements se déroulant dans sa ville, le fondé de pouvoir des usines Hartmann ne manque pas de souligner les angoisses que génèrent ces bombardements, notamment à son épouse. Là encore, l'émotion vient toutefois du pilonnage en lui-même, et non du fait que ce dernier cible l'église, pour laquelle il se contente de relever les dégâts causés sans s'en émouvoir.

³²² Willmé Daniel, *La Grande Guerre dans la vallée de Masevaux. D'après le journal de guerre d'Isidore André*, Mulhouse, JdM éditions, 2014, p. 72-73.

³²³ *Ibid.*, p. 85.

³²⁴ *Ibid.*, p. 185.

« Marie a été très effrayée aujourd’hui par l’éclatement d’un obus tombé sur l’église au-dessus de la nef au-dessous de la première arcade. Elle était à côté et a reçu une pluie de débris sans qu’elle n’ait eu heureusement aucun mal. »³²⁵

Parfois, Charles Frédéric Pfitzenmeyer va au-delà du simple récit de ce qu’il a été amené à observer dans sa ville en guerre et tente d’expliquer certains faits. Ainsi il va par exemple avancer dans son journal l’argument d’un tir de représailles de la part des Français pour justifier leur bombardement sur l’église protestante, le 11 mai 1915 :

« À 1h ¼, étant revenu du bureau, le bombardement recommence cette fois-ci pour la première fois autour de l’église. Sur la place du marché on a ramassé des masses de balles de plomb et d’éclats, les soldats se sont mis à l’abri sous le péristyle de l’église. On dit que les canons d’ici ont lancé des *Brandgranaten*³²⁶ sur Ampfersbach et que voici la réponse des Français. »³²⁷

Ce type de justification se retrouve chez plusieurs témoins. C’est par exemple aussi le cas de la jeune Alice Schicker, à Pfastatt, lorsqu’elle relate les dégâts infligés au couvent de l’Elenberg par les Français durant l’été 1915 :

« Quand les ouvriers sont arrivés, à 7 heures, on nous a dit que les Français auraient tiré sur le couvent d’Elenberg, près de Reiningue et l’auraient complètement détruit. Mais les Allemands y avaient aussi installé des batteries. »³²⁸

Le parallèle peut notamment être fait avec le journal de guerre de Marie-Claire Mengès, née en 1870 à Lapoutroie, qui observe la Grande Guerre pendant quatre ans dans les environs de Mulhouse. Celle-ci indique au cours de la même période que « le clocher d’Elenberg est percé de coups comme une écumoire, on dit que les Allemands ont fait une forteresse du couvent des trappistes »³²⁹. Pour cette dernière, un seuil semble toutefois franchi dans la description des dévastations lorsqu’elle se réjouit du bombardement d’un dépôt de munitions allemand situé entre

³²⁵ *Ibid.*, p. 208.

³²⁶ Il s’agirait là d’obus incendiaires tirés par l’artillerie allemande.

³²⁷ Pfitzenmeyer, *Op.cit.*, p. 190.

³²⁸ Grunewald Bernard, *Journal d’une jeune alsacienne 1914-1918. Les cahiers d’Alice Schicker (1896-1950). Pfastatt-le-Château*, Paris, Archives & Culture, 2017, p. 47.

³²⁹ Mengès Marie-Claire, *Mon journal de la guerre 1914-1918 sur le front d’Alsace*, Paris-Strasbourg, Place des Victoires / La Nuée Bleue, 2013, p. 91.

Morschwiller et Dornach, le 29 août 1916. Le tableau qu'elle en dépeint est saisissant, et l'église y occupe une place toute particulière.

« Cent-vingt obus ont été envoyés par les Français entre 6 et 7 heures, l'incendie prend une grande étendue, des vagues de flammes immenses s'élançant au milieu d'un bosquet d'arbres et de hauts peupliers. Le spectacle est magnifique et les réflexions ne manquent pas d'attrait. À 10 heures du soir, le coup d'œil est encore plus beau : le clocher de l'église surélevée de Morschwiller par la lueur de l'incendie brille comme de l'argent, le ciel est tout rouge. On dit qu'ils ont pour 3 millions de dégâts et 76 soldats tués ou brûlés. »³³⁰

Dans le cas d'Alice Schicker et de Marie-Claire Mengès, il s'agit là encore de deux témoins aux accents plutôt germanophobes, mais qui ne semblent pas dupes quant à l'origine réelle des dommages. De ce fait elles tentent de les expliquer, cette fois par la présence supposée de pièces d'artillerie allemande à proximité du bâtiment ciblé ou de sa transformation en position stratégique. Dans ce type de journaux, l'image des Allemands est généralement celle de personnages relativement violents, de barbares. Pour ce faire les auteures de ces pages s'appuient notamment sur différentes rumeurs³³¹ qui circulent dans la région³³². À la fin du mois d'août 1914, Alice Schicker exprime notamment sa crainte de voir revenir les troupes impériales au lendemain de la brève incursion française dans les environs de Mulhouse :

« Ce que nous avons toujours redouté est arrivé : les Allemands sont de nouveau là. Partout on a peur d'eux, parce que partout ils mettent le feu et assassinent des gens innocents. »³³³

De manière générale, les dégâts causés par les mouvements de troupes dans les communes voisines où les atrocités, allemandes comme françaises, sont fréquemment évoquées par les civils. Chez Alice Schicker ou François-Fridolin Dietrich, cela concerne des faits qui se sont déroulés en Alsace, mais parfois ces témoins relayent également des informations venant de bien plus loin.

³³⁰ *Ibid.*, p. 170-171.

³³¹ Sur cette question, voir notamment Annette Becker qui évoque les « fausses nouvelles » analysées par Marc Bloch. Becker Annette, *Les cicatrices rouges 14-18. France et Belgique occupées*, Paris, Fayard, 2010, p. 29.

³³² Marie-Claire Mengès évoque notamment l'origine de ces rumeurs : « Les soldats racontent aujourd'hui dimanche, dans les débits, les atrocités qu'ils ont fait en Belgique, ils se vantent des forfaits, des assassinats, des massacres, des cruautés qu'ils ont dû faire. L'un se vante d'avoir tué 30 femmes et pendu des vieillards. » Source : Mengès Marie-Claire, *Mon journal de la guerre, Op.cit.*, p. 63.

³³³ Grunenwald Bernard, *Journal d'une jeune Alsacienne.*, *Op.cit.*, p. 23.

C'est notamment le cas de l'incendie de la cathédrale de Reims, dont l'information se répand très rapidement des deux côtés de la ligne de front en Alsace³³⁴. Cet évènement est d'autant plus marquant dans la mesure où il fait écho au bombardement de la cathédrale de Strasbourg qui a profondément marqué les esprits en 1870. Le parallèle est rapidement fait entre l'incendie de la cathédrale de Reims en 1914 et celui de son homologue strasbourgeoise moins d'un demi-siècle plus tôt. Cette association symbolique est notamment reprise, quelques jours à peine après l'évènement, par Mgr Baudrillart, alors recteur de l'institut catholique de Paris et acteur majeur de la propagande chrétienne en France :

« Petits oiseaux de Reims, aujourd'hui les voûtes crevées par les obus et les verrières brisées ne vous retiennent plus. Allez, allez vers l'est jusqu'à l'autre cathédrale, jusqu'à la flèche, blessée jadis elle aussi par les canons allemands, allez saluer les grands oiseaux d'Alsace, les cigognes de Strasbourg ! Dites-leur que ce n'est pas en vain que coule le sang de la France et que pleurent les mères, que l'heure de la délivrance est proche et que bientôt le barbare sera châtié. »³³⁵

Il est à souligner ici le fait que durant la Grande Guerre, les informations sont largement relayées d'un camp à l'autre. Dans son journal, Marie-Claire Mengès évoque notamment la circulation de journaux français au sein de l'Alsace restée allemande. Le 16 juin 1916, elle a ainsi l'occasion de découvrir le numéro du quotidien *Le Matin* daté du 1^{er} janvier 1915, qui évoque notamment les atrocités en Belgique³³⁶. Il n'est donc pas étonnant de constater qu'un évènement tel que l'incendie hautement symbolique de la cathédrale de Reims soit évoqué par des Alsaciens. Dès le 23 septembre 1914, soit quatre jours à peine après les faits, l'instituteur mulhousien Auguste Zundel indique : « On apprend le bombardement de la cathédrale de Reims ; après Bergwiller³³⁷ et Louvain, un fait de plus en faveur du Kulturvolk. »³³⁸ En Alsace reconquise l'information circule bien entendu également. À Masevaux, Isidore André indique en cette même journée du 23 septembre

³³⁴ L'incendie de la cathédrale a eu lieu le 19 septembre 1914. Les textes et articles évoquant cet évènement sont nombreux. Sur le sujet voir notamment Harlaut Yann, *La cathédrale de Reims du 4 septembre 1914 au 10 juillet 1938. Idéologies, controverses et pragmatisme*, Thèse d'histoire, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2006, 777 p. ; Gaehtgens Thomas W., *La cathédrale incendiée. Reims, septembre 1914*, Paris, Gallimard, 2018, 336 p. ; Grandhomme Jean-Noël, « La cathédrale de Reims pendant la Première Guerre mondiale : réalités, symbole et propagande », in Vion-Delphin François, Lassus François (dir.) *Les hommes et le feu de l'Antiquité à nos jours : du feu mythique et bienfaiteur au feu dévastateur*, Besançon, PUF, 2007, p. 311-317.

³³⁵ Baudrillart Alfred (Mgr), *L'âme de la France à Reims*, Paris, Gabriel Beauchesne éditeur, 1914, p. 24. Extrait cité dans Grandhomme Jean-Noël, « La cathédrale de Reims... », *Op.cit.*, p. 314.

³³⁶ Mengès Marie-Claire, *Mon journal de la guerre*, *Op.cit.*, p. 128.

³³⁷ *Sic.* Auguste Zundel veut sans doute faire référence ici aux faits de Bourtzwiller qui se sont déroulés le 15 août 1914 et qu'il évoque par ailleurs dans son journal.

³³⁸ Zundel Auguste, *1914-1918, Journal de la Grande Guerre vécue à Mulhouse*, Colmar, Jérôme Do Bentzinger éditeur, 2004, p. 48.

que « les journaux nous font part du crime monstrueux des Boches, qui ont bombardé et démoli le 19 de ce mois la cathédrale de Reims »³³⁹.

Dans un registre proche, les atrocités perpétrées par l'Armée allemande en Belgique sont également reprises par la propagande française qui les impute notamment à l'évêque de Strasbourg, Monseigneur Fritzen. Pour donner suite à un article signé par ce dernier dans l'*Elsaesser* le 2 septembre 1914, dans lequel il annonce que des « peines canoniques » seront prononcées contre l'abbé Wetterlé, un « rédacteur » lui répond le 16 septembre suivant dans l'*Éclair de l'Est* :

« Ce n'est pas la première fois que le vaillant député alsacien se trouve en butte aux persécutions des autorités ecclésiastiques allemandes, mais il trouva toujours à Rome le clairvoyant appui et le réconfort dont il avait besoin durant les heures difficiles que traversait son pays. Les anathèmes de Mgr Fritzen, l'évêque allemand de Strasbourg ne dépend d'aucune autorité archiépiscopale allemande et relève directement du Saint-Siège. On saura se rappeler à Rome, au moment voulu, que Mgr Fritzen s'est fait le complice des incendiaires de Louvain. »³⁴⁰

En Alsace également, certains font preuve de suspicion à l'égard de cet évêque « allemand » de Strasbourg. Philippe Husser, instituteur protestant à Mulhouse, évoque notamment le fait que, sur sa recommandation, on « s'attaque aux versets français »³⁴¹ dans les églises. Ces accusations sont toutefois largement nuancées par les actions de Mgr Fritzen, qui se détache alors de la situation politique et militaire pour proposer des analyses principalement théologiques des événements, comme le rappelle par exemple Claude Muller³⁴².

Ce climat délétère et ces accusations ne visent toutefois pas l'ensemble des prêtres et pasteurs alsaciens. La plupart d'entre eux se retrouvent en effet aux côtés de leurs paroissiens, parfois à proximité du front. Le pasteur Schweitzer relate par exemple sa messe du 29 octobre 1915 durant laquelle il est interrompu par les obus.

³³⁹ Willmé Daniel, *La Grande Guerre dans la vallée de Masevaux. Op.cit.*, p. 46.

³⁴⁰ Anonyme, *Les Alsaciens-Lorrains en France pendant la guerre*, Collection *Pages d'Histoire 1914-1915*, Paris, Berger Levrault, s.d. [1915 ?], p. 36.

³⁴¹ Husser Philippe, *Un instituteur alsacien entre France et Allemagne. 1914-1951*, Paris-Strasbourg, Hachette / La Nuée Bleue, 1989, p. 57. Il fait là référence aux mesures de germanisation prises en Alsace.

³⁴² Muller Claude, « Le diocèse de Strasbourg durant la Grande Guerre », in Feix Marc (dir.), *Vallée du Rhin : terre de conflit et de paix. Benoit XV, le pape initiateur de la fraternité*, Strasbourg, ERCAL, 2018, p. 49-77.

« Culte perturbé. À 8 h, l'appariteur annonce : forte canonnade au Breitenberg, interdiction d'aller en forêt. À 9 h ¼, nous allons comme d'habitude à l'église. Pendant le chant d'introduction (n°9, je joue de l'harmonium car M. Pelz est pris par son service), on entend tirer le canon au loin. Lors de la prière devant l'autel, tirs puis impacts à proximité (sur la route chez Miclo, comme on le saura plus tard). Je continue par la lecture des épîtres ; lorsque j'annonce le deuxième chant (n°477) et que je vais à l'harmonium, grosse agitation, les gens quittent leur banc, Gretele vient me dire que des obus, trois ou quatre, ont éclaté tout près. Je retourne à l'autel, appelle au calme, bénis l'assemblée et invite les gens de Griesbach au presbytère. Les gens quittent l'église assez calmement, certains rentrent directement chez eux, d'autres (Mme Zingle et sa fille, Catherine Matter, Mme Matter, Mathis, Mme Lau, Jean Stoehr et d'autres comme les Schulki) viennent avec nous à la maison. »³⁴³

Certains prêtres tentent également de parer aux réalités de la guerre, en trouvant différentes astuces. À Munster par exemple, à la suite des opérations toujours plus intenses dans la vallée au printemps 1915, l'office se tient à partir de 6 heures 30 le matin à compter du mois de juin³⁴⁴. À Gunsbach, de manière plus simple, le pasteur Schweitzer ordonne au mois d'août 1914 de « laisser les deux portes grandes ouvertes pendant le service, dans le cas d'une panique, qu'il n'y ait pas de bousculade ou d'écrasement. »³⁴⁵

La cohabitation avec les militaires n'est cependant pas toujours simple en zone de guerre, et notamment pour ces prêtres allemands du diocèse de Strasbourg qui sont confrontés aux autorités françaises³⁴⁶. C'est notamment le cas pour l'abbé Tschirhart, futur curé de Cernay, qui officie alors à Montreux-Vieux. Celui-ci se fait remarquer à différentes reprises – il force par exemple un barrage de circulation en 1917 – et ses actes sont régulièrement dénoncés dans des courriers adressés à l'administration militaire française du secteur. Il attire l'attention jusque dans le *Strassburger Post*³⁴⁷ pour avoir sonné les cloches le 27 janvier 1916, c'est-à-dire le jour de

³⁴³ Schweitzer Louis, *Op.cit.*, p. 203.

³⁴⁴ Leser Gérard, *Les deux églises de Munster. Bref aperçu historique*, Société d'histoire du val et de la ville de Munster, Munster, s.d., p. 7. Cela ne dure toutefois que jusqu'à l'évacuation de la ville, le 15 août 1915.

³⁴⁵ Schweitzer Louis, *Op.cit.*, p. 25.

³⁴⁶ Source : ADHR, 16AL2/248 – Fonds de l'administration du territoire de Dannemarie – Cultes 1915-1918. Voir également les travaux de Annette Jantzen sur le sujet. Jantzen Annette, *Priester im Krieg. Elsässische und französisch-lothringische Geistliche im Ersten Weltkrieg*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 2010, 368 p. ; Jantzen Annette, « Le clergé catholique en Alsace pendant la Première Guerre mondiale : question nationale, confession et dictature militaire », in Maurer Catherine, Vincent Catherine (dir.), *La coexistence confessionnelle en France et en Europe germanique et orientale du Moyen-âge à nos jours*, Lyon, Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, 2015, p. 93-104.

³⁴⁷ *Strassburger Post*, 5 février 1916.

l'anniversaire de l'empereur, alors qu'il se trouve en Alsace reconquise. Le curé se défend de cette accusation dans un courrier qu'il adresse à l'administration :

« [...] La semaine dernière j'avais appris que j'étais suspecté de... trahison, et depuis j'ai entendu qu'on avait même dit que bientôt je ne serai plus ici, que je serai évacué. Il est vrai que j'ai ri en apprenant de quoi il s'agissait parce que je me sais innocent, mais cela prouve pourtant comment on me juge. Voici de quoi il s'agit. Madame Widemann, dont le mari est mort le 29 janvier 1912, m'avait demandé un service pour son mari. Or il est d'usage que les services anniversaires ne se font que le jeudi à cause de l'organiste qui ne serait pas libre un autre jour de la semaine. En commandant le service, Mme Widemann avait dit : ce serait donc le 27 janvier. [...] Le jour venu on sonna comme on le fait toujours pour pareille occasion. Trois cloches. Je n'aurais pas cru que quelqu'un pourrait y voir autre chose qu'un service religieux en mémoire d'un mort. [...] Il paraît pourtant que d'aucuns veulent y voir une démonstration de ma part en faveur de la fête de l'empereur et à ce qu'il paraît on parlait déjà d'évacuation. [...] »³⁴⁸

Quelques jours plus tard, le 18 février, une altercation avec un officier français lui vaut tout de même d'être envoyé à Paris pendant quelques semaines avant d'être autorisé à revenir assurer le culte à Montreux-Vieux.

D'autres prêtres sont également dénoncés auprès de l'administration française, notamment pour avoir tenus des propos anti-français, et apparaissant ainsi comme des « obstacles à la propagation de l'influence française » en Alsace. En décembre 1916 c'est par exemple le cas du curé Wucher de Balschwiller qui se plaint auprès de l'évêque de Strasbourg de la nomination de l'abbé Winckler comme administrateur provisoire de la paroisse de Dannemarie³⁴⁹. Cela lui vaut une réprimande de la part des autorités administratives mais il est toutefois exempté de sanction étant donné « les preuves d'attachement à la cause française » dont il a témoigné par le passé.

Dans l'ensemble, les curés et les pasteurs n'assistent en revanche que rarement à la destruction de leur église. En effet, la plupart de celles-ci se situent à proximité de la ligne de front où les populations civiles ont été évacuées. Bien souvent, les hommes d'église ne suivent cependant pas les habitants des communes dont ils avaient la charge dans leur exil, et sont alors nommé dans d'autres paroisses vacantes. D'autres sont partis dès la mobilisation, au mois d'août 1914³⁵⁰. C'est par exemple le cas de Jean-Julien Weber, futur archevêque de Strasbourg, qui combat

³⁴⁸ ADHR, 16AL2/248 – Fonds de l'administration du territoire de Dannemarie – Cultes 1915-1918. Lettre du curé Tschirhart à l'administrateur militaire de Dannemarie, 1^{er} février 1916.

³⁴⁹ *Ibid.* Note du général de Villaret à l'administrateur militaire de Dannemarie, 19 décembre 1916.

³⁵⁰ En ce qui concerne les prêtres français voir par exemple Boniface Xavier, *Histoire religieuse...*, *Op.cit.*, p. 31.

en Alsace dans les rangs de l'Armée française durant la Première Guerre mondiale. Au moment du déclenchement du conflit, certains prêtres alsaciens ont également fait le choix de rejoindre le rang de l'Armée allemande³⁵¹ pour assister les combattants dans leur épreuve. C'est par exemple le cas du curé Heck d'Uffholtz, qui évoque dans sa chronique paroissiale³⁵² son passé de *Feldgeistlichen*³⁵³ qui l'a notamment conduit dans le Nord de la France durant la guerre.

Avant l'évacuation de leurs paroisses ou dans les communes situées un peu plus en retrait du front qui ne font pas l'objet de bombardements systématiques, les hommes d'église disposent bien souvent d'une position et d'un statut de choix pour observer les destructions infligées à leur église ou à celles des villages environnants. C'est par exemple le cas du pasteur Schweitzer qui assiste à la chute d'un obus sur son clocher de Gunsbach le 28 juin 1917 et qui décrit alors les premières réparations effectuées dans l'urgence.

« À 6 h 55 du soir un obus touche le clocher et en arrache un angle juste sous le toit. Les aiguilles des cadrans restent immobiles³⁵⁴, mais les heures continuent de sonner. L'obus est venu de l'ouest (vraisemblablement de Soultzeren), a traversé le toit du clocher et arraché l'angle est tout juste sous le toit. »³⁵⁵

Quelques mois plus tôt déjà, cet édifice était déjà pris pour cible par les canons français, ce que le pasteur évoque sans jugement dans son journal. Le 24 août 1915, alors que les combats font rage dans les environs, il indique que « un obus venant du nord-ouest est entré par le toit, toutes les vitres de la dernière fenêtre sont brisées. Un autre obus a frappé le clocher sans grands dégâts. »³⁵⁶. Le 2 octobre, son temple est touché par des dégâts collatéraux. Alors que la propriété de voisins de l'église est touchée, « des éclats ont frappé le mur sud de l'église et cassé quelques vitres »³⁵⁷. Quelques jours plus tard, le dimanche 15 octobre, de nouveaux dommages sont consignés dans sa chronique : « L'obus qui a frappé l'église à mi-hauteur a abîmé de nombreuses fenêtres côté nord, l'église est pleine d'éclats de verre. »³⁵⁸ Même lorsqu'il apprend que son église

³⁵¹ Côté allemand, voir notamment les travaux de Jantzen Anette, *Priester im Krieg. Elsässische und französisch-lothringische Geistliche im Ersten Weltkrieg*, *Op.cit.*, 368 p.

³⁵² Heck Alphonse, *Geschichte der Pfarrei Uffholtz*, ADHR, 301J47, p. 29.

³⁵³ Il s'agit de l'équivalent des aumôniers militaires dans l'Armée allemande.

³⁵⁴ Il précise deux jours plus tard que « l'horloge de l'église a continué à sonner les heures jusqu'à ce matin tôt. Comme la trappe ne pouvait être levée à cause des gravats qui s'y sont accumulés, l'horloge n'a pas pu être remontée. »

³⁵⁵ Schweitzer Louis, *Op.cit.*, p. 236.

³⁵⁶ *Ibid.*, p. 137. Cela n'empêche cependant pas d'y loger des militaires allemands.

³⁵⁷ *Ibid.*, p. 145.

³⁵⁸ *Ibid.*, p. 201.

a été touchée au cours du très symbolique jour de Noël 1916, il ne fait guère preuve de plus d'états d'âmes.

« Haeberlé me montre après le culte que dimanche soir un obus a éclaté au vieux cimetière à côté de l'église, il a creusé un grand trou pas loin du mur près de la maison des Buhl, les éclats ont volé dans toutes les directions, quelques pièces du dernier vitrail près de l'orgue sont brisées, tout le mur présente des traces d'éclats des obus. »³⁵⁹

Le pasteur de Gunsbach ne laisse pas transparaître plus d'émotions lorsqu'il évoque les dégâts causés aux églises de Muhlbach³⁶⁰ ou encore à celles de Munster³⁶¹. Des descriptions similaires se retrouvent également dans le récit d'Erwin Teutsch, pasteur à Muhlbach-sur-Munster depuis 1901, qui se retrouve pour sa part en première ligne. La guerre est alors à sa porte, comme il en témoigne le 22 août 1915 :

« À proximité de l'église protestante, un soldat français a été si terriblement déchiqueté que ses membres ont été dispersés, quelques morceaux de chair pendirent encore pendant plusieurs jours à la fenêtre de l'église. »³⁶²

Au mois de mai 1915, alors que les bombardements s'intensifient autour du Reichackerkopf, il évoquait déjà les difficultés éprouvées pour assurer le culte.

« Quel dimanche ! J'ai voulu prêcher sur les trois éléments fondamentaux de la vie chrétienne dans les difficultés du temps de guerre : Malgré (Psaume 73,23), ensuite ! (Hébreux 12,11), c'est pourquoi ! (Hébreux 12,12). J'avais peut-être parlé 5 minutes quand un feu d'artillerie meurtrier se déclencha. L'attention des gens avait disparu, plus personne ne fit attention à mes paroles, il était à peine possible de rassembler ses pensées. Vers 12 heures des obus explosèrent alors que des soldats arrivaient dans la grand'rue. [...] »³⁶³

« Ascension. Aucune ambiance de fête n'est possible. L'église est presque vide, parce que les fumées de poudre emplissent l'air. La langue populaire a donné au dangereux tireur français juché dans un arbre sur l'Altmattkopf, d'où il tire sans arrêt sur la route, le nom d'Auguste. Cet Auguste semble détester les fidèles qui viennent au culte. Dès que l'un de ceux-ci est sur la ligne de mire, il est visé. On peut bien penser que la plupart préfèrent rester

³⁵⁹ *Ibid.*, p. 211.

³⁶⁰ *Ibid.*, p. 123. Ces dommages lui sont rapportés par un « chauffeur ».

³⁶¹ *Ibid.*, p. 115 et 120.

³⁶² Teutsch Erwin, *Chronique de la vallée de Munster pendant la Première Guerre mondiale. Un Pasteur alsacien sous la mitraille et les obus*, Colmar, Jérôme Do Bentzinger éditeur, 2005, p. 38.

³⁶³ *Ibid.*, p. 141-142.

sous un toit protecteur plutôt que d'être blessé ou de trouver la mort sur le chemin de l'église. Je ne peux pas en vouloir aux gens. Mais vous lecteurs d'ailleurs, pouvez-vous un peu vous imaginer dans cette situation ? »³⁶⁴

Le journal du pasteur est un témoignage relativement original dans le panorama des écrits laissés par les civils alsaciens, dans la mesure où il présente pour sa part un point de vue germanophile qu'il assume pleinement – il sera d'ailleurs brièvement capturé par les Français en novembre 1914³⁶⁵ –, ce qui détonne de bon nombre d'autres récits du même ordre qui ont été publiés. Il ne cache d'ailleurs pas ses sentiments dans son récit.

« Pour ma part, je préfère de beaucoup vivre dans une Allemagne plus sûre aussi bien du point de vue du droit public que religieux, plutôt que dans le pays de la révolution et du perpétuel changement de gouvernement. C'est justement en France que la liberté s'inverse très facilement en son contraire. »³⁶⁶

Le 19 juin 1915, il est évacué avec l'ensemble des paroissiens de Muhlbach sous le feu de l'artillerie française. Peu de temps après, il est nommé commissaire aux réfugiés³⁶⁷ et officie comme pasteur à Saint-Pierre-le-Jeune à Strasbourg, ce qui ne l'empêche toutefois pas d'avoir des nouvelles de son ancien temple quelques mois plus tard :

« Depuis la fuite hors de la paroisse dévastée par les incendies, sept mois ont passé sur le pays. Que de malheurs depuis cette fuite ! le 22 juin pendant l'évacuation, 23 maisons ont été totalement détruites par les flammes ainsi que, peu après, mon presbytère et la

³⁶⁴ *Ibid.*, p. 142.

³⁶⁵ *Ibid.*, p. 83-84.

³⁶⁶ *Ibid.*, p. 38.

³⁶⁷ Le pasteur Teutsch évoque les actions qu'il a réalisées dans ce cadre dans son journal : « Des commissaires aux réfugiés ont été nommés par le gouvernement afin de suivre chaque famille, de régler les problèmes de cantonnement et de paiement des aides. Les directions des églises ont en outre mis en place des responsables spirituels au service des exilés sur le plan de la cure d'âme. Une série d'associations et de fédérations se sont rassemblées pour une collaboration efficace et assidue. Des milliers de mains se sont mises au travail pour créer une réserve d'habits et de linge. *L'Alliance évangélique des femmes*, direction de Strasbourg, a rendu possible une expédition gigantesque de cadeaux de Noël aux familles éparpillées dans 100 localités. *L'association commerciale pour employées féminines* et beaucoup d'autres associations de travail de tout le pays m'ont soutenu par leur précieuse collaboration. Les autorités de l'Église et de nombreuses personnes privées ont mis à disposition des dons d'argent pour aider dans des cas de détresse particulière. Par la création d'une centrale de livres j'ai cherché à satisfaire le besoin de lecture ; 2 000 livres ont trouvé le chemin des maisons des réfugiés, au moins 30 quintaux de bons écrits ont été distribués et ont apporté joie et bénédiction. Chaque semaine les journaux du dimanche (*Sonntagsblätter*), que nous devons au soutien amical de la *Société évangélique de Strasbourg*, partent à 350 adresses différentes. ». *Ibid.*, p. 160.

grande église datant de l'époque de la Réforme, église dans laquelle des siècles durant quatre communes de cette vallée bien peuplée ont reçu leur formation religieuse. »³⁶⁸

Ce dernier extrait permet de rappeler que, si les combats contraignent bon nombre de religieux officiant dans les villages du front à prendre la route de l'exil, cela ne leur fait toutefois pas pour autant oublier leur ancienne paroisse. Certains profitent ainsi des accalmies entre les phases de combat pour venir constater personnellement l'état dans lequel se trouvent les édifices dont ils ont la charge. D'autres, comme le pasteur Teutsch, sont seulement informés de la situation matérielle de leur ancienne église par des canaux indirects.

Dans l'ensemble, les récits des civils tournent souvent autour de thématiques similaires. Une grille de lecture globale peut ainsi leur être appliquée : d'abord une évocation du détournement des clochers à des fins militaires (comme observatoires, comme signaux, ...); ensuite, souvent des évocations des atrocités – et plus particulièrement chez les témoins francophiles – en rapportant des faits violents constatés dans les environs proches ou des rumeurs venant de secteurs plus éloignés ; enfin les phases de bombardement des villages et de leurs églises, avec dans certains cas des bribes de justification des actes mais souvent un détachement voire une certaine indifférence face au spectacle que peuvent représenter ces destructions. Certains faits spécifiques, comme par exemple la réquisition des cloches ou l'évacuation des civils occupent également une place particulière dans ces récits. La question des réparations et de l'indemnisation des dommages n'est en revanche que rarement évoquée. Les hommes d'église présentent quant à eux une approche plus centrée sur leur champ d'action et proposent des témoignages parfois plus critiques. Ces textes présentent des aspects différents, notamment en ce qui concerne les divers usages qui sont faits des lieux de culte durant le conflit. Toutefois, ils ne se prononcent que rarement sur la conduite générale de la guerre, s'inquiétant avant tout pour leur propre paroisse³⁶⁹. Étonnamment, ce sont finalement les militaires qui paraissent être les plus touchés par la destruction des lieux de culte en Alsace, ou, du moins, laissent le plus entrevoir leurs états d'âme sur la mise à terre de ces édifices particuliers dans leurs écrits.

Cela conduit finalement à se demander si une mentalité particulière se forge chez ces observateurs confrontés aux ruines de toutes natures au sein desquelles ils évoluent au quotidien, et auxquelles ils semblent finir par s'habituer. La mise en regard des points de vue des différents types de témoins, civils comme militaires, avec la presse, principal vecteur d'information durant la Grande Guerre, est ainsi riche en enseignements.

³⁶⁸ *Ibid.*, p. 157.

³⁶⁹ Jantzen Annette, « Le clergé catholique en Alsace pendant la Première Guerre », *Op.cit.*, p. 102-104.

2.2. Le traitement médiatique des destructions : l'église comme vecteur de propagande

« Jamais avant 1914 un conflit n'a été aussi médiatisé. »³⁷⁰ Par cette affirmation, Arndt Weinrich et Benjamin Gilles résumant le tournant que représente la Première Guerre mondiale en matière de traitement médiatique de l'information. Au-delà des supports, le public est également au rendez-vous. « Lecteurs assidus d'une presse de masse émergente, les Européens de l'époque, Allemands et Français en particulier, ont l'habitude d'être connectés au monde, d'apprendre presque instantanément ce qui se passe ailleurs et de disposer d'images, photographiques ou autres, pour comprendre le cours des événements. »³⁷¹ Au début du XX^e siècle, les titres de presse sont nombreux et l'essor des journaux illustrés est considérable³⁷². Comme le souligne Emmanuelle Danchin³⁷³, les images occupent alors une place de plus en plus prépondérante dans la société.

Cette presse se fait l'écho au jour le jour de ce qui se joue sur le front. Rapidement, les journaux deviennent le relais mais aussi le reflet des États en guerre. Les atrocités et les ruines sont alors instrumentalisées pour servir le discours de dénonciation des actes de l'ennemi qui prend la forme d'un véritable conflit de civilisation. Les atteintes au patrimoine architectural et religieux font l'objet d'un traitement particulièrement approfondi³⁷⁴, comme en témoignent par exemple les nombreuses publications faisant écho à l'incendie de la cathédrale de Reims. Les églises occupent une place particulière dans la propagande, en devenant un symbole de la barbarie des Allemands pour les uns et la résurgence des propos de Maurice Barrès dans *La grande pitié des églises de France*³⁷⁵ pour les autres. Des comités spécifiques sont notamment créés pour assurer le volet religieux de la propagande. Le plus célèbre d'entre eux est le *Comité catholique de propagande française à l'étranger* créé en février 1915 par Mgr Baudrillart. Ce dernier est rapidement suivi d'un comité protestant aux visées similaires puis d'un comité israélite³⁷⁶.

L'Alsace occupe une place particulière au sein des différentes propagandes qui se répondent, tant du côté français que du côté allemand. Cette région de l'entre-deux, si elle ne représente pas d'intérêt majeur sur le plan stratégique, représente un véritable enjeu en matière

³⁷⁰ Gilles Benjamin, Weinrich Arndt, *Une guerre des images...*, *Op.cit.*, p. 273.

³⁷¹ *Ibid.*

³⁷² Sur ce sujet voir notamment Beurrier Joëlle, *Photographier la Grande Guerre. France-Allemagne. L'héroïsme et la violence dans les magazines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 464 p.

³⁷³ Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines*, *Op.cit.*, p. 122.

³⁷⁴ Pour une approche générale de la question voir notamment Baudoux-Rousseau Laurence, Chélini Michel-Pierre, Giry-Deloison Charles, *Le patrimoine, un enjeu de la Grande Guerre. Art et archéologie dans les territoires occupés 1914-1921*, Arras, Artois Presses Université, 2018, 388 p.

³⁷⁵ Barrès Maurice, *La grande pitié des églises de France*, Paris, Émile-Paul frères éditeurs, 1914, 420 p.

³⁷⁶ Alary Éric, *La Grande Guerre des civils*, Paris, Perrin, Collection Tempus, 2018, p. 321.

de communication chez les deux belligérants. La question du devenir des lieux de culte y est particulièrement traitée. Si certaines de ces églises, comme par exemple la collégiale de Thann, sont érigées en symboles de l'Alsace reconquise car elles se trouvent désormais prises sous le feu des canons allemands, d'autres sont véritablement érigées en témoignages d'atrocités, à l'image de Sengern.

C'est à la présentation dans les médias – français, allemands mais également neutres – des ambivalences dans l'image rattachée à ces lieux de culte situés de part et d'autre du front que nous allons nous attacher désormais. Après avoir vu la nature multiforme des destructions matérielles et leur perception par les témoins directs, il apparaît que c'est un visage bien différent qui en est dépeint dans la presse.

Sengern : une atrocité allemande en Alsace ?

Au cours de la Grande Guerre, le hameau de Sengern³⁷⁷, dans la vallée de Guebwiller, a fait l'objet d'une couverture médiatique d'envergure en France mais aussi à l'étranger. Cet épisode représente pour l'Alsace l'une des destructions de clocher qui ont eu les échos les plus importants au moment des faits. En effet, cette localité a été rendue célèbre par un acte de représailles qui y a été mené par l'Armée allemande. Le dimanche 25 octobre 1914, un incendie provoqué par les troupes impériales ravage les villages de Sengern et de Linthal. Celui-ci cause la destruction de plusieurs dizaines de maisons³⁷⁸ mais également de l'usine textile Gerrer & Marvillet³⁷⁹ et endommage partiellement l'église Saint-Nicolas³⁸⁰ de Sengern. Si le déroulé de l'opération est assez semblable à ce qui a pu être constaté en Belgique et dans le nord de la France au cours des premières semaines de la guerre³⁸¹, la singularité de la situation de Sengern réside surtout dans le fait que ces actes aient ici été perpétrés en Alsace, c'est-à-dire en terre allemande. Dès lors que les destructions ont été portées à la connaissance des Français, la propagande s'est emparée de ce cas pour en faire un exemple du comportement des militaires allemands envers la population alsacienne.

³⁷⁷ La localité de Sengern dépend de la commune de Lautenbach-Zell distante d'environ un kilomètre. La paroisse Saint-Nicolas y est créée le 26 octobre 1892 par Monseigneur Fritzen. Une nouvelle église y a été construite deux ans plus tôt. Source : ADS, *Casier de paroisse « Sengern »*.

³⁷⁸ Les chiffres exacts fluctuent selon les différentes versions de l'évènement.

³⁷⁹ Cet établissement est la propriété de Joseph Gerrer, alors maire de Linthal.

³⁸⁰ Martin Hubert, « Charles Léon Auguste Colardelle. 1868 – Verdun 1915 – Hilsenfirst », in *S'Lindeblatt. Les cahiers du patrimoine du Haut-Florival*, N°13, 1995, p. 14.

³⁸¹ Sur le sujet voir : Horne John, Kramer Alan, *German atrocities, 1914. A history of denial*, Londres – New Haven, Yale university press, 2001, 608 p.

La manière dont cette journée a été relatée par ses témoins plus ou moins directs est particulièrement intéressante. Si les motivations réelles qui ont conduit les Allemands à se venger sur cette commune restent complexes à cerner, les opérations menées ce jour-là peuvent être détaillées grâce aux archives militaires allemandes et françaises, mais aussi aux différents témoignages qui relatent les événements.

Les faits vus par les militaires...

Premier concerné par l'évènement, le Landwehr-Infanterie-Regiment 123 évoque les opérations militaires menées dans la vallée de Guebwiller dans ses archives. Le journal de marche du 1^{er} bataillon, et en particulier le rapport du 25 octobre 1914³⁸² permet de se faire une première idée du déroulé de l'action entreprise ce jour-là.

« [...] A 5h45, les 1^{ère}, 3^e, 4^e compagnies et la section de mitrailleuses partent de Buhl pour Lautenbach. À partir de là, la 1^{ère} compagnie doit progresser vers la forêt à l'est de Linthal et l'occuper. Les 20 pionniers sont répartis entre les 2^e et 3^e compagnies. [...] L'artillerie, qui devait prendre position avant l'aube sur la cote 731 (au nord de Lautenbach) sous la couverture de la 4^e compagnie, ouvre le feu à 7 heures du matin sur Linthal, Höfen, Sengern et le Probsteiwald. [...]

À la sortie de Linthal, deux maisons de Höfen Sengern ont déjà été trouvées en train de brûler, apparemment à la suite des tirs de l'artillerie. Les 2^e et 3^e compagnies réussissent à progresser jusqu'à Sengern. Là-bas, le tir d'un civil parti depuis une maison a gravement blessé un sous-officier des pionniers. Le frère du pionnier Müller abat immédiatement le coupable. Plus tard encore, des civils ont tiré depuis différentes maisons. Ces dernières ont été incendiées. En raison du type de construction léger, le feu s'est également propagé à plusieurs bâtiments voisins. En outre, la villa du fabricant Klein ainsi qu'une usine et un bâtiment d'exploitation de Frank ont également été incendiés. Le premier devait être arrêté en raison de ses activités germanophobes, mais il était passé chez les Français avec sa famille. Du second, il est connu depuis des semaines qu'il ravitaille en denrées alimentaires les Français, et en particulier l'espion Brun. Il a également fui chez les Français. [...] Après une demi-heure environ, 12-15 habitants se présentent, femmes et enfants en tête, afin que le feu soit cessé. [...] Plus tard, après la disparition des civils, on tira à nouveau sur Köpfeln, d'où les tirs [des Français] se poursuivaient. Entre temps, la 1^{ère} compagnie avait réussi à progresser avec la section Bayer dans le Probsteiwald, dans lequel elle a détruit des tranchées, abris et postes de guet ennemis. L'allumage de la forêt n'a cependant pas réussi.

³⁸² HSAS, M118 Bü 44. *Kriegstagebuch du LIR 123, I. Bataillon*, 25 octobre 1914. Nous nous contentons ici de certains extraits traduits. [Le document original est intégralement reproduit en annexe 16]

[...] A 9h30, le chef de bataillon ordonna, selon les instructions du commandant du régiment, un lent repli groupé vers Lautenbach sous la couverture de la 1^{ère} et du reste de la 4^e compagnie et le tir de l'artillerie sur Eckhof et Sägmatten. [...] »³⁸³

Ce texte est riche en informations, en premier lieu sur la justification officielle de ces actes de représailles. Si le rapport évoque une forme de spontanéité dans l'incendie des maisons, en raison notamment de tirs présumés de francs-tireurs, il laisse largement transparaître la préméditation de cette action. Cela se retrouve par exemple lorsqu'il est question des activités francophiles des dénommés Klein et Frank, mais également dans la volonté de mettre le feu à la forêt. Par ailleurs, l'évocation des échanges de tirs avec les Français laisse entrevoir le fait que les Allemands étaient ce jour-là pris sous des feux croisés venant du nord et de l'ouest³⁸⁴. Ces tirs peuvent facilement avoir été interprétés comme des coups de feu tirés depuis des maisons. Cette confusion a également été constatée par John Horne et Alan Kramer au moment de l'avancée de l'Armée allemande en Belgique³⁸⁵. En définitive, après ce qui ressemble fortement à une opération punitive, les Allemands finissent par se replier sur leurs positions de départ.

L'action menée le 25 octobre 1914 doit aussi être replacée dans le contexte agité qui accompagne ce secteur du front durant les semaines qui précèdent l'évènement. D'un point de vue militaire, les communes de Sengern et de Linthal sont situées dans le fond de la vallée de Guebwiller. Pendant la période concernée, elles ne sont pas occupées de manière permanente et se situent dans ce qui s'apparente à un no man's land. De nombreuses patrouilles conduisent cependant les troupes françaises et allemandes dans ces villages. Les contacts entre les militaires des deux camps et les habitants de ce secteur, non évacués encore, sont donc multiples.

³⁸³ HSAS, M 118 Bü 44. *Kriegstagebuch du LIR 123, I. Bataillon*, Rapport du 25 octobre 1914. [Traduction de l'auteur]

³⁸⁴ Le schéma du dispositif militaire du 25 octobre 1914 est reproduit en page suivante (Figure 22).

³⁸⁵ Nous nous référerons pour la suite de notre étude à la traduction française suivante : Horne John, Kramer Alan, 1914. *Les atrocités allemandes. La vérité sur les crimes de guerre en France et en Belgique*, Paris, Taillandier, 2005, 640 p.



Figure 22 - Plan du dispositif militaire autour dans la vallée de Guebwiller en octobre 1914.

Source : Mack A. *Württembergisches Landw.-Inf.-Regiment Nr. 123 im Weltkrieg 1914-1918*, Stuttgart, Chr. Belser Verlagsbuchhandlung, 1922.

À cela il faut également ajouter la présence dans cette vallée allemande d'agents français qui attise les tensions, notamment à l'égard des civils. Le plus célèbre de ces espions est le lieutenant Brun³⁸⁶. Sa mort accidentelle, causée par un poste avancé du 15^{ème} BCP lors d'un retour de mission ne suffit pas à calmer les esprits. Côté allemand, les suspicions d'entente avec l'ennemi sont importantes vis-à-vis des populations locales. Celles-ci sont notamment précisées par un témoignage à charge fait par le curé Wolf auprès des troupes allemandes tenant ce secteur³⁸⁷. Dans ce dernier, le prêtre de Sengern rapporte non seulement la mort de Gaston Brun, mais il évoque également plusieurs civils suspectés d'avoir apporté leur aide aux troupes françaises, et en particulier à l'espion³⁸⁸. S'il en était besoin, les propos du curé sont, pour les troupes allemandes,

³⁸⁶ Martin Isabelle, « Le destin tragique du lieutenant Gaston Brun », in *S'Lindeblätt. Les cahiers du patrimoine du Haut-Florival*, N°8/9, 1993, p. 53-56.

³⁸⁷ HSAS, M 118 Bü 41, *Kriegstagebuch des LIR 123*, Guebwiller, Rapport du 18 octobre 1914. [Ce document est reproduit en annexe 17]

³⁸⁸ Il est toutefois à noter que le curé Wolf indique également que le maire de Linthal est un « bon allemand », ce qui ne suffit toutefois pas à épargner son usine lors de l'opération du 25 octobre.

autant de preuves supplémentaires de la francophilie supposée des habitants de Sengern et de Linthal, ce qui attise leur méfiance à l'égard de ces civils.

L'ensemble des faits et de ces circonstances nous ont conduit à nous interroger sur les motivations réelles qui ont poussé les troupes allemandes à agir ainsi : est-ce un évènement déclencheur local qui a conduit les troupes du LIR 123 à incendier des maisons à Sengern et à Linthal ou, au contraire, s'agissait-il d'un acte de représailles planifié ? Les chasseurs français du 15^{ème} BCP, qui font ce jour-là face au LIR 123, relatent de leur côté la journée dans leur JMO. Ce dernier corrobore un certain nombre de points soulevés par le récit officiel allemand.

« À 6h³⁸⁹ une batterie allemande de 3 pièces (77 et 105) établie sur l'Erlenbach (cote 781) 1500 NO de Lautenbach, ouvre le feu sur les avant-postes de la Lauch.

6h30 : 1 Bat^{on} d'infanterie allemande (123^{ème} de Landwehr) avec mitrailleuses, renforcé par des éléments du 172^{ème} et du 121^{ème} et des mitrailleuses attaquent les postes avancés de Linthal et Sengern, qui, isolés et entourés, se replient. [...]

25 maisons d'Alsaciens réputés francophiles ont été incendiées à la torche par les Allemands. La fumée est telle que la vallée reste obscurcie toute l'après-midi et que l'artillerie ennemie elle-même doit suspendre son feu, qui ne reprend qu'à 15h40 pour couvrir la retraite. »³⁹⁰

Les faits concordent, notamment en ce qui concerne l'incendie de « maisons d'Alsaciens réputés francophiles »³⁹¹. Dans le déroulé de l'opération, il est un autre détail intéressant. D'après les chasseurs, le feu aurait en effet été mis à la torche, ce qui semble réaliste par rapport aux autres opérations de ce type entreprises au début de la guerre. Ce point est à souligner au regard notamment des évocations de cette journée dans la presse et dans les témoignages de civils, comme nous le verrons plus loin. En comparant les deux versions officielles des opérations du 25 octobre 1914 dans la vallée de Guebwiller, une autre particularité apparaît. En effet, alors que cela va devenir par la suite le symbole même de cette atrocité allemande commise en Alsace, il n'est jusqu'alors absolument pas fait mention de la destruction de l'église, et ce dans les deux camps. C'est en effet du côté des civils qu'il est question de dommages infligés à l'église Saint-Nicolas.

³⁸⁹ Les horaires évoqués dans les archives françaises et allemandes concordent. Il faut en effet rappeler que l'Alsace est alors encore à l'« heure allemande », c'est-à-dire avec un décalage d'une heure par rapport à l'« heure française ». À ce sujet, voir par exemple Gilles Krugler, « Allemagne, décembre 1918. Les premières heures de l'occupation », in *Revue historique des armées*, N°254, 2009, p. 76-81.

³⁹⁰ SHD, 26N821/2. JMO du 15^{ème} BCP, 25 octobre 1914.

³⁹¹ Le JMO de la 66^{ème} DI corrobore lui aussi cette version. Source : SHD, 26N397/1. 25 octobre 1914.

... et par les civils

La vision locale de l'évènement est notamment relatée par trois témoins. Leurs propos sont toutefois soumis à caution car ils ont en partie été « complétés »³⁹² par différents auteurs au moment de leur traduction et de leur publication dans une revue historique locale. Tous les trois évoquent l'évènement sous l'angle d'une atrocité allemande gratuite commise par le LIR 123, en présentant de nombreux détails, parfois contradictoires. Du fait de leurs approximations, ces témoignages peuvent apparaître comme le point de départ d'un certain nombre d'exagérations.

Le premier témoin est une source utilisée avec récurrence au niveau local pour évoquer les faits : les « mémoires de guerre d'un enfant »³⁹³ ! Ce texte, rédigé a posteriori par le grand-père du traducteur³⁹⁴, contient divers détails pouvant laisser penser à l'existence d'un climat délétère dans le village dès les premières semaines de la guerre. Déjà en août 1914, à la suite des premières opérations militaires au moment de l'avancée des Français, des habitants du village de Linthal, voisin de Sengern, ont été rassemblés par les troupes allemandes dans une cave. Le journal précise que « à un certain moment, il avait été question d'enfermer ces gens à l'intérieur de l'église »³⁹⁵. Si l'ambiance générale de suspicion à l'égard des troupes allemandes est palpable quand il évoque la fin de l'été 1914, le récit de l'enfant devient accusateur lorsqu'il relate la journée du 25 octobre :

« C'était un dimanche et le soleil était au rendez-vous. Mais les Allemands du 123^{ème} régiment d'infanterie eux-aussi ! À 10 heures, toute une partie du Hoefen, de Sengern et du Niederdorf était en flammes. Le ciel était coloré en rouge, couleur sang, la fumée s'élevait de partout et des nuages de poussière et de cendre couvraient et enveloppaient le village dans une atmosphère irrespirable. Prétexte : les Allemands prétendaient que la population civile avait ouvert le feu sur une patrouille. Cette version n'est pourtant confirmée par aucun témoignage et l'on admit qu'il s'agissait plutôt d'une manifestation de force destinée à décourager toute résistance éventuelle. Il fût même prévu d'allumer la forêt. La population fût forcée d'abandonner aux Allemands le pétrole qu'elle utilisait pour l'éclairage. Les soldats arrosèrent les arbres de pétrole et essayèrent d'y mettre le feu. En vain. M. Eugène Schaffhauser, valet chez M. Ernest Debenath, boulanger, eut l'ordre de transporter le bois

³⁹² Nous reprenons ici les propos de Hubert Martin mentionnés à la fin de son article. Martin Hubert, « Linthal, un village entre deux fronts. Mémoires de guerre d'un enfant de neuf ans », in *S'Lindeblätt. Les cahiers du patrimoine du Haut-Florival*, N°8/9, 1993, p. 85.

³⁹³ Willier Joseph, Martin Hubert (traducteur), « Linthal, un village entre deux fronts. Mémoires de guerre d'un enfant de neuf ans », in *S'Lindeblätt. Les cahiers du patrimoine du Haut-Florival*, N°8/9, 1993, p. 75-92.

³⁹⁴ D'après la traduction, les mémoires ont été rédigées entre 1976 et 1979, soit plus de soixante ans après les faits. Il n'est donc pas étonnant d'y retrouver certains éléments corroborant des légendes déjà bien ancrées dans les mémoires locales.

³⁹⁵ *Ibid.*, p. 75.

sec de son patron avec une charrette dans les bois et d'y mettre le feu. Rien n'y fit. La forêt protégeait les Français.

À Linthal, 25 maisons dont l'usine Gerrer sont détruites ; à Sengern, une dizaine d'habitations, y compris l'église Saint-Nicolas. Les soldats ennemis avaient dû s'y reprendre à trois fois pour y mettre le feu. Le capitaine de la compagnie fut abattu d'une balle française en sortant de l'église, son forfait accompli. »³⁹⁶

Une seconde source locale reprend et complète en partie le journal précédent. Il s'agit d'un texte anonyme retranscrit par Maurice Kech³⁹⁷. Celui-ci est intéressant pour l'évocation qu'il propose des dommages infligés à l'église avant le 25 octobre 1914. En date du 26 septembre 1914, il relate notamment un tir d'artillerie français qui touche les clochers de Lautenbach-Zell et de Sengern. Le témoignage laisse alors entendre que les dégâts n'ont pas été constatés directement, et que l'auteur se fait surtout l'écho de certaines rumeurs concernant l'église.

« Ce matin à 10h, des tirs de fusil. De 13h30 à 16h, les Français tirent en direction du village. Il y a beaucoup de dégâts. [...] Notre nouveau clocher et l'horloge ont également été touchés. Des tuiles sont tombées des maisons autour de l'église. [...] Les habitants se sont réfugiés dans les caves. Il paraît que le clocher de l'église de Sengern est endommagé et que la grande cloche est brisée en deux. »³⁹⁸

Des indices relatifs au climat tendu dans le fond de vallée de Guebwiller sont mentionnés le 12 octobre. Ce récit indique alors que « les Allemands veulent détruire les villages de Lautenbach, Lautenbach-Zell et Linthal car l'armée aurait été calomniée par une fille de cheminot originaire de l'un des trois villages. Le maire de Lautenbach, Brauer, le curé Hug, Th. Gerrer et Albert Bordmann vont trouver le commandant allemand et le prient d'épargner les villages. »³⁹⁹ Il est toutefois difficile de vérifier le degré de véracité de ces propos. La journée du 25 octobre est aussi relatée avec une précision supplémentaire, à savoir la quantité de pétrole employée.

« Ce matin à 6h30, le canon allemand tire du Dornsyl dans la vallée. Plus tard ce sont environ 300 soldats qui se dirigent vers Sengern et le Hoefen, en emportant 600 litres de

³⁹⁶ *Ibid.*, p. 75-76.

³⁹⁷ Kech Maurice, « Lautenbach-Zell : Journal de guerre », in *S'Lindeblätt. Les cahiers du patrimoine du Haut-Florival*, N°8/9, 1993, p. 93-102.

³⁹⁸ *Ibid.*, p. 94.

³⁹⁹ *Ibid.*, p. 96. Dans l'article de Michel Wagner une intervention du maire et du curé de Lautenbach est également évoquée en date du 7 juin 1917, lorsqu'il est question d'évacuer le village.

pétrole. À midi, 36 maisons brûlent. Une femme est tuée dans son logement. Elle brûle avec sa maison. D'autres personnes périssent également avec leurs maisons. »⁴⁰⁰

Enfin, un troisième témoignage permet de recouper les versions précédentes des événements : celui du chanoine Haaby que présente Michel Wagner⁴⁰¹. À nouveau, quelques bribes d'informations relatives à la journée du 25 octobre 1914 y sont rapportées, notamment lorsqu'il indique avoir appris « que les Allemands ont incendié Sengern avec du pétrole et des torches ».

Pour être tout à fait exhaustif dans ce tour d'horizon de l'évènement tel qu'il est relaté au niveau local, il faut y ajouter quelques éléments complémentaires repris dans un article de Michel Wagner et Hubert Martin⁴⁰². Les deux auteurs évoquent différents faits concernant la journée du 25 octobre 1914 en citant une source complémentaire qui raconte notamment la manière dont les Allemands auraient mis le feu au village.

« Grâce à un journal de guerre retrouvé récemment au presbytère de Lautenbach-Zell [...] nous disposons de quelques précisions complémentaires sur les circonstances de ce forfait. Simultanément nous a été communiqué un article paru dans le *Nouveau Rhin français* du 25 octobre 1949 sous le titre « Die 35 jährige Wiederkehr des Tages der Einäscherung der Gemeinden Sengern und Linthal »⁴⁰³ [...].

Dans le journal de guerre, la journée du 25 octobre débute ainsi : [...] "Dimanche. Aujourd'hui, journée très triste. Le matin à 6h30 l'artillerie allemande a ouvert le feu du Dornsyl vers la vallée en direction de Sengern et du Hoefen. 300 hommes du LIR 123 progressent vers Linthal et Sengern pour les incendier, chacun porte une torche de résine et au total 600 litres de pétrole..." L'article de presse précise, quant à lui, que les tirs de batteries visaient particulièrement l'église de Sengern et l'usine Gerrer et que le combustible aurait été réquisitionné à Lautenbach et Lautenbach-Zell. »⁴⁰⁴

Ces sources civiles variées, si elles présentent les faits sous un angle totalement différent des rapports militaires, expliquent également certaines des nombreuses rumeurs qui ont entouré la destruction présumée intentionnelle de l'église de Sengern par les troupes allemandes. De fil en aiguille, ces récits tronqués finissent par se retrouver dans la presse nationale. À la suite de ces

⁴⁰⁰ *Ibid.*, p. 97. Sur le monument aux morts de Sengern, seules quatre victimes civiles sont mentionnées. Aucune femme ne se trouve toutefois parmi elles ce qui remet là encore en cause la véracité de ce témoignage. Wagner Gilbert, *Lieux de mémoire dans le Haut-Rhin*, Uffholtz, Publi-H, 2012, p. 195.

⁴⁰¹ Wagner Michel, « Éphéméride de la guerre à Lautenbach d'après les notes du chanoine Ch. Haaby », in *S'Lindeblätt. Les cahiers du patrimoine du Haut-Florival*, N°8/9, 1993, p. 105-114.

⁴⁰² Martin Hubert, Wagner Michel, « Les opérations militaires dans le Haut-Florival en 1914-1918 : compléments et précisions », in *S'Lindeblätt. Les cahiers du patrimoine du Haut-Florival*, N°11, 1994, p. 3-23.

⁴⁰³ « Le 35^e anniversaire du jour de la crémation des communes de Sengern et Linthal. » [Traduction de l'auteur]

⁴⁰⁴ Martin Hubert, Wagner Michel, *Op.cit.*, p. 14.

déformations successives, l'évènement relaté dans les différents articles n'a plus grand-chose à voir avec les opérations décrites par les soldats français et allemands qui étaient en première ligne ce jour-là.



Figure 23 - État de l'église de Sengern en juillet 1916. Bien qu'elle présente quelques dégâts au niveau de la toiture, elle est relativement épargnée par rapport au bâtiment au premier plan.

Source : Collection de l'auteur.

Quels échos à l'opération allemande ?

Les opérations militaires menées en représailles par les Allemands dans la vallée de la Lauch mettent quelques semaines avant de se retrouver dans la presse nationale française. À compter de la mi-novembre, plusieurs articles, systématiquement anonymes et au contenu quasi-identique, apparaissent dans de nombreux journaux. Le texte de base est le suivant et comporte de nombreux détails inédits jusqu'alors :

« Le 25 octobre dernier, un bataillon du 123^{ème} régiment d'infanterie de landwehr wurtembergeois attaquait le village de Sengern, au fond de la vallée de Guebwiller, occupé par deux sections de chasseurs alpins. Canonnés par deux pièces de 77 et exposés au feu de quatre mitrailleuses, nos alpins se replièrent à 500 mètres de distance, abandonnant momentanément le village dans lequel pénétrèrent les Wurtembergeois suivis d'une voiture chargée de fûts de pétrole, apportée spécialement de Colmar.

Avant de prononcer leur attaque, les Allemands avaient réquisitionné chez tous les aubergistes de la vallée des bouteilles vides qu'ils remplirent de pétrole. Ces bouteilles furent déposées devant les maisons, par trois, cinq ou sept, suivant l'importance de l'immeuble, et les hommes, armés de brandons, allumèrent l'incendie sur un signal de leur chef. Ce chef, un Oberleutnant, s'était réservé l'église dans laquelle il pénétra à la tête de dix hommes. La troupe, obéissant aux ordres de l'officier, détruisit l'orgue, défonça les confessionnaux et le maître-autel, puis, ayant entassé dans la nef les objets destinés au culte, inonda tout de pétrole. Seul, un soldat catholique, ayant refusé de se joindre à ses camarades, fut aussitôt désarmé, ligoté, et, d'après les renseignements recueillis, fusillé le lendemain.

Pendant ces opérations, nos chasseurs alpins s'étaient rapprochés et avaient dessiné une contre-attaque. Une balle française, pénétrant par une verrière, brisa trois doigts à l'Oberleutnant, et l'ennemi fut chassé du village après avoir laissé sur le terrain 6 morts, emportant 65 blessés. Mais l'œuvre de destruction était accomplie : vingt-cinq maisons du petit village avaient été brûlées et quatre seulement, contenant des blessés allemands, avaient été épargnées.

Nos chasseurs avaient vainement essayé d'arrêter les progrès de l'incendie, mais l'ennemi avait eu soin de couper la conduite d'eau. Ces faits sont constatés dans un rapport officiel signé par des témoins du pays. Nous ajouterons que, si l'église n'a pas entièrement flambé, l'usine Gerrer-Herville, qui faisait vivre les habitants de la contrée, est devenue la proie des flammes. »⁴⁰⁵

⁴⁰⁵ Baudouin Ferdinand, *Historique de la guerre*, Fascicule 9, Imprimerie Th. Martin, Niort, 1915, p. 28-29.

À la suite d'une brève de l'agence de presse⁴⁰⁶ Havas, publiée au début du mois de novembre 1914⁴⁰⁷, de nombreux articles fleurissent entre le 16 et le 21 novembre. Plus ou moins épurés par rapport à la version initiale, c'est essentiellement le titre qui diffère d'un journal à l'autre.

| Titre de l'article | Journal concerné | Date | Page | Observation |
|---|---|------------------|------|---|
| « Les Wurtembergeois s'amuse. Un village incendié délibérément. Comment ils traitent nos églises. » | <i>Le Gaulois</i> | 16 novembre 1914 | p. 1 | Article complet |
| « Le vandalisme des Allemands en Alsace » | <i>L'Ouest-Éclair</i> | 16 novembre 1914 | p. 4 | Article complet |
| « Leur vandalisme en Alsace » | <i>Le Radical</i> | 16 novembre 1914 | p. 2 | Fin de l'article coupée |
| « Le vandalisme des Allemands » | <i>Le Journal</i> | 16 novembre 1914 | p. 3 | Article complet |
| « Un village d'Alsace incendié par l'ennemi » | <i>L'Humanité</i> | 16 novembre 1914 | p.2 | Article complet |
| « Le vandalisme des Allemands en Alsace » | <i>Le Petit Journal</i> | 16 novembre 1914 | p. 3 | Article complet |
| « Les excès des Allemands en Alsace » | <i>Le Temps</i> | 17 novembre 1914 | p. 1 | Article complet |
| « En Alsace ils mettent systématiquement le feu à un village » | <i>L'écho d'Alger</i> | 17 novembre 1914 | p. 2 | Article remanié, cite l'agence Havas comme source |
| « Le vandalisme des Allemands en Alsace » | <i>Journal des débats politiques et littéraires</i> | 17 novembre 1914 | p. 3 | Article complet |
| « Leur éternel vandalisme » | <i>La Presse</i> | 21 novembre 1914 | p. 2 | Article complet |

Figure 24 - Tableau des articles évoquant les faits de Sengern dans la presse française⁴⁰⁸

Le premier constat est la large diffusion en France de cette information dans la presse nationale, mais également régionale. La brève occupe parfois même la une sur certains titres à cette période où l'actualité de la guerre se situe plus en Belgique, dans les environs d'Ypres, que sur le front français. À l'étranger, une version résumée du texte de l'agence Havas a également été publiée dans la revue suisse *La guerre mondiale. Bulletin quotidien illustré*, éditée à Genève⁴⁰⁹. C'est peut-être ce journal qui, en plaçant l'article dans sa rubrique « La guerre anecdotique » avec le sous-titre « Ce qui se colporte » présente finalement les faits sous leur forme la plus partielle.

⁴⁰⁶ Durant la Grande Guerre, comme le souligne notamment Alain Navarro, les agences de presse jouent un rôle très important dans la diffusion des informations. « Jamais auparavant, elles n'étaient parues aussi essentielles à la politique officielle de presse qui s'est forgée, comme une expérience totalitaire de maîtrise des flux d'information et d'encadrement des esprits, pendant le premier conflit mondial. » Navarro Alain, « Havas et Wolff, les sœurs ennemies à l'épreuve de la Grande Guerre », in Gilles Benjamin, Weinrich Arndt, *Une guerre des images. 1914-1918. France/Allemagne*, Paris, Éditions de la Martinière, 2014, p. 278.

⁴⁰⁷ Cette source est explicitement citée dans l'article de *L'écho d'Alger* en date du 17 novembre 1914.

⁴⁰⁸ Cette liste n'est pas exhaustive. Des articles similaires se retrouvent par exemple dans *La gazette de France* (18 novembre 1914, p. 2) et *Le petit Troyen* (18 novembre 1914, p. 2).

⁴⁰⁹ *La Guerre mondiale. Bulletin quotidien illustré*, N°67, p. 529.

Les différents titres des articles parus en France (Figure 24) reflètent largement leur contenu et surtout leur objectif : dénoncer la barbarie allemande. Dans cette optique, le terme "vandale" revient de manière récurrente. Certains mettent en avant le fait que la situation de Sengern soit spécifiquement localisée en Alsace tandis que d'autres font simplement référence à « leur vandalisme éternel » qui se retrouve notamment dans la propagande catholique⁴¹⁰. Le « rapport officiel signé par les témoins du pays » cité en référence est d'ailleurs dans la même tonalité que les écrits de propagande qui, souvent, ne donnent pas de source identifiable. Si un seul titre reprend l'interrogation « comment ils traitent nos églises », c'est surtout dans le cœur de l'article que la destruction de cet édifice devient un fait majeur de la journée du 25 octobre 1914. Alors même que l'incendie de l'église Saint-Nicolas représente un dommage collatéral dans l'opération de représailles entreprise par le LIR 123, causé vraisemblablement par la propagation du feu depuis un bâtiment voisin, sa destruction est relatée dans l'article avec de nombreux détails aussi précis qu'erronés. Le bilan avancé est tout aussi fantaisiste par rapport aux pertes réelles dénombrées par les Allemands ce jour-là, qui se limitent à cinq blessés⁴¹¹.

L'un des autres éléments qui se retrouve dans ce texte, tout comme dans les témoignages des civils, est l'utilisation du pétrole. Revenant de manière récurrente, cet aspect de la destruction interpelle. Si les chasseurs et certains témoins évoquent la mise à feu à l'aide de torches, il est difficile de savoir si du pétrole a effectivement été employé pour incendier les bâtiments. Étant donné le déroulé de l'opération, ce dernier a sans doute plutôt été prévu pour tenter de mettre le feu à la forêt en cette fin octobre, comme cela est d'ailleurs évoqué dans les archives allemandes. Dans la presse, le pétrole devient le symbole de l'intentionnalité des Allemands, représentés ici en incendiaires. Les différentes versions restent cependant très divergentes en ce qui concerne les quantités et la provenance du liquide inflammable. Comme le soulignent John Horne et Alan Kramer, l'incendie fait partie intégrante du phénomène d'atrocités commises par les Allemands. Les deux auteurs évoquent notamment cet aspect dans le cadre des opérations de représailles menées en Belgique et dans le Nord de la France au cours des premières semaines de la guerre. Dans la situation alsacienne, le feu apparaît également comme l'une des composantes majeures de la volonté de terroriser les populations⁴¹², mais celui-ci fertilise aussi l'imaginaire populaire, largement nourri par la presse qui véhicule cette image du vandale allemand mettant le feu aux localités d'Alsace. Dans les articles du mois de novembre 1914, il est fait référence de manière explicite à une « voiture chargée de fûts de pétrole, apportée spécialement de Colmar », à quoi est

⁴¹⁰ Sur le sujet voir notamment le sous-chapitre « L'effort de guerre des églises » dans Boniface Xavier, *Histoire religieuse...*, *Op.cit.*, p. 126-146.

⁴¹¹ HSAS, *M118 Bü 44. Kriegstagebuch du LIR 123, I. Bataillon*, 25 octobre 1914.

⁴¹² Les deux historiens affirment ainsi que « l'incendie est un élément structurel de la violence allemande envers les populations ennemies ». Horne, Kramer, *Op.cit.*, p. 130.

ajoutée dans la majeure partie des textes une anecdote relative à la réutilisation de bouteilles confisquées dans les auberges voisines ainsi que la rumeur indiquant que les Allemands auraient coupé la conduite d'eau. L'ensemble des critères semblent ainsi réunis pour amplifier le phénomène de terreur engendrée par le feu.

Rapidement, avec cette large couverture médiatique en France, Sengern devient l'exemple même du vandalisme allemand en Alsace. La médiatisation très large des faits a un retentissement d'autant plus important sur une opinion largement abreuvée par la relation des violences commises par les armées allemandes en Belgique et dans le Nord de la France à la fin de l'été 1914. La situation est toutefois différente ici, car ce ne sont plus des ennemis ou des neutres qui sont visés à Sengern mais des Alsaciens, c'est-à-dire des Allemands d'un point de vue strictement juridique. L'autre originalité de ce cas de figure est que cette opération militaire ne s'inscrit pas ici dans le cadre d'une offensive, comme cela a été le cas au cours des premières semaines de la guerre, mais dans un secteur reculé et peu disputé du front situé au fond de la vallée de la Lauch.

Après cette première série d'articles, relativement semblables sur le fond, le cas de Sengern revient régulièrement dans la presse mais aussi dans les écrits de propagande pro-française. C'est principalement le cas dans des textes visant à démontrer, généralement à l'aide de réquisitoires à charge contre l'Allemagne, que l'Alsace est bien une terre française. Ces actes de représailles commis dans le fond de la vallée de Guebwiller, à côté d'autres actions qui ont, elles aussi, fait l'objet d'une importante couverture médiatique, comme par exemple à Bourtzwiller⁴¹³, sont autant de cas qui reviennent de manière récurrente dans la propagande.

C'est notamment le cas dans la *Revue des Sciences Politiques*⁴¹⁴, dans un article évoquant les débuts de la guerre en Alsace, chez Hansi⁴¹⁵, qui s'empare de cet exemple pour condamner la barbarie dont les troupes allemandes ont fait preuve au cours des premiers mois de la guerre ou encore chez Whitney Warren, un Américain qui utilise le cas de Sengern dans le cadre d'une conférence abordant la « question d'Alsace-Lorraine »⁴¹⁶ à New-York. Ce dernier texte, très détaillé, apporte d'ailleurs un élément nouveau au récit en précisant que, pour justifier leurs actes, les Allemands auraient voulu « forcer un maire à déclarer par écrit que ces villages ont été incendiés

⁴¹³ Le 9 août 1914, après une journée de violents combats, les Allemands interprètent des tirs amis comme une action de francs-tireurs et s'en prennent en représailles à la population civile de Bourtzwiller. Plusieurs dizaines de maisons sont alors incendiées et des otages fusillés. Sources : Nouzille Jean, Oberlé Raymond, Rapp Francis et alii., *Batailles d'Alsace 1914-1918*, Strasbourg, Contades, 1989, p. 96 ; Checinski Jean, *Op.cit.*, p. 40-41.

⁴¹⁴ Vogelweith Oscar, « L'Alsace pendant les cinq premiers mois de la guerre », in *Revue des Sciences Politiques*, Tome 33, Avril 1915, p. 189.

⁴¹⁵ Hansi, « An meine kleinen Neffen », in Almanach, *Le nouveau messager d'Alsace. Historique, moral et récréatif. Der neue Elsaesser Bote für das Jahr 1916*, Dannemarie, 1916-1917, p. 24-26. Parmi les rédacteurs de cette publication francophile se retrouvent notamment l'abbé Wetterlé, Carlos Fischer, Anselme Laugel et Hansi.

⁴¹⁶ Whitney Warren, « La question d'Alsace-Lorraine », in *La renaissance politique, économique, littéraire et artistique*, 31 mars 1917, p. 2661-2667.

par les Français »⁴¹⁷. Il précise d'ailleurs que le maire aurait refusé mais qu'un « avis menaçant de cinq ans de travaux forcés quiconque prétendrait que les Allemands ont mis le feu au village » a tout de même été affiché.

Quelques mois après la guerre, la barbarie allemande est encore une fois évoquée par les Français lorsque la croix de guerre est décernée aux communes de Linthal et de Sengern en date du 2 novembre 1921.

« Courageuse cité, autour de laquelle se sont livrés des combats acharnés au début de la guerre. A été victime en octobre 1914 de la barbarie des Allemands, qui, sans aucune nécessité militaire ont incendié une grande partie de ses habitations. [...] »⁴¹⁸

À la suite de la diffusion massive de l'article du mois de novembre 1914, la réponse allemande ne se fait pas attendre. Dans son ouvrage relatant les débuts de la Grande Guerre dans la vallée de Guebwiller⁴¹⁹, Robert Heim reprend différents témoignages et articles en allemand, présentant des versions détaillées mais souvent divergentes, tantôt traduites et tantôt laissées dans leur langue originale. Un extrait de la *Frankfurter Zeitung und Volksblatt* du 18 novembre 1914 est particulièrement intéressant, dans la mesure où il fait directement écho aux articles français :

« L'agence *Havas* répand une information d'après laquelle le régiment wurtembergeois N°123 de Guebwiller se serait rendu coupable de pyromanie. À l'occasion d'une mutinerie, un soldat aurait été abattu par son supérieur. À l'encontre de cela, il est établi officiellement que le régiment wurtembergeois N°123 entreprit le 25 octobre une attaque. Des maisons de la localité de Sengern ont été incendiées par notre artillerie, et les maisons desquelles étaient partis des tirs ont été allumées. Toutes autres présentations de l'affaire à laquelle le régiment a été mêlé sont de purs mensonges. »⁴²⁰

Nous sommes bien entrés ici dans le temps de la justification des actes perpétrés à Sengern, mais bien loin de la version officielle relatée dans le journal régimentaire du LIR 123. Ce même argumentaire se retrouve également sous des formes illustrées, et notamment des cartes postales⁴²¹. Un visuel revient avec quelques variantes sous le titre « Strafgericht der

⁴¹⁷ *Ibid.*, p. 2666.

⁴¹⁸ *Journal Officiel*, 6 novembre 1921.

⁴¹⁹ Heim Robert, *Comment on a vécu la Grande Guerre à et autour de Guebwiller*, Tome 1, 1914-1915, Colmar, Jérôme Do Bentzinger éditeur, 2005, 264 p.

⁴²⁰ Article cité dans Heim Robert, *Op.cit.*, p. 93.

⁴²¹ Côté français, si certaines cartes postales de Linthal et Sengern ont également été publiées durant cette période, elles représentent surtout les ruines, de manière semblable à la plupart des autres secteurs touchés par la Grande Guerre.

Württemberg über Sengern bei Guebweiler (Süd-Vogesen) »⁴²². Ces supports de propagande ont principalement été réalisés et diffusés par les Allemands.

Il est toutefois à souligner que les représentations iconographiques de cet évènement – au même titre que pour la plupart des atrocités⁴²³ – se fait par le biais de la gravure et du texte, et non par la photographie. Seuls des clichés de bâtiments ruinés, réalisés postérieurement, viennent illustrer les conséquences de l'opération militaire, sans pour autant permettre d'identifier les causes exactes des détériorations.



Figure 25 - Carte postale illustrée allemande figurant l'opération de représailles menée à Sengern. Différentes aberrations sont à observer par rapport aux faits historiques, comme par exemple la présence de deux soldats français sur la droite de l'image, au premier plan.

Source : *W. Springer Sohne, Circulée le 18 janvier 1915*. Collection de l'auteur.

Dans leur article, Hubert Martin et Michel Wagner interprètent l'édition d'une carte postale éditée par les Allemands à la suite de leur intervention à Sengern.

« La carte, soi-disant imprimée d'après photographie, était donc destinée à justifier l'injustifiable, le crime odieux, l'agression barbare qui allait plonger une populations civile désarmée dans le plus complet des dénuements. Or, ni la vérité historique (Sengern n'hébergeait aucune unité française pendant les faits prétextés), ni les multiples témoignages (des victimes comme des assaillants), ni la configuration des lieux (aussi fantaisiste qu'anachronique) ne permettaient d'accorder un quelconque crédit aux accusations de l'agresseur. Le mensonge était bien trop grossier et l'état-major allemand,

⁴²² « Jugement des Wurtembergeois sur Sengern à Guebwiller (Vosges du Sud) ». [Traduction de l'auteur]

⁴²³ Gilles Benjamin, Weinrich Arndt, *Une guerre des images, Op.cit.*, p. 126.

nullement limité dans ses sinistres divagations, s'empressa de soutenir une nouvelle version, attribuant l'incendie aux troupes françaises. Sous la menace de nouvelles répressions, les habitants furent ensuite contraints d'accréditer cette infâme calomnie. »⁴²⁴

Malgré un certain parti pris transparaisant dans les termes employés, les principales limites de ce type de document sont ici énoncées. S'agissait-il de faire du cas de Sengern un exemple pour les habitants des autres communes susceptibles d'aider les Français ? S'agissait-il plutôt de tenter de légitimer les représailles du 25 octobre 1914 en les justifiant ? Les deux hypothèses semblent plausibles. Toujours est-il que ces actes n'ont pas fait l'unanimité dans les rangs de l'Armée allemande où certaines dissonances peuvent être relevées. En effet, certains soldats allemands eux-mêmes s'insurgent contre l'opération punitive qui vient d'être engagée en Alsace à l'encontre de citoyens allemands. Un courrier anonyme cité par Nikolaus Buschmann relate ainsi les états d'âme qu'un des acteurs de cette opération évoque dans sa correspondance :

« Si je meurs, je meurs pour ma patrie, j'ai rempli mon devoir et, ce qui s'est passé dans le village de Sengern fait suite à un tir venant de maisons de civils, à la suite de quoi nous avons incendié tout le village. [...] Celui qui ne les a pas vécus ne peut pas s'imaginer de tels gémissements. J'ai moi-même eu les larmes aux yeux tellement les enfants ont crié, mais on ne peut pas faire mieux avec ces Franzosenkopf. Ce serait une chance si la guerre prenait fin bientôt, et que nous puissions rentrer à la maison chez nos proches. Nous en avons désormais assez vu et fait. »⁴²⁵

Chez ce combattant, le sentiment du devoir accompli s'oppose à ses remords, notamment lorsqu'il évoque les « cris des enfants ». Il laisse transparaître un certain malaise quant à sa participation à cette opération au sein de l'Armée allemande. Jusque dans l'historique imprimé du LIR 123, des doutes sont émis quant à la version officielle évoquant la présence de francs-tireurs qui a conduit à cette réaction brutale de la part des troupes impériales.

« [...] À 7 heures du matin, les deux canons de la cote 781 au nord de Lautenbach ont ouvert le feu contre Linthal, Höfen, Sengern et le Probsteiwald. Malgré les tirs nourris des avant-postes ennemis à Eck, etc., les 2^e et 3^e compagnies ont réussi à atteindre leur objectif. À Sengern des coups ont été tirés sur les pionniers depuis des maisons de civils (?)⁴²⁶. Cela a

⁴²⁴ Martin Hubert, Wagner Michel, *Op.cit.*, p. 14.

⁴²⁵ Courrier anonyme du 28 octobre 1914 cité par Buschmann Nikolaus, « Der verschwiegene Krieg. Kommunikation zwischen Front und Heimatfront », in *Kriegserfahrungen. Studien zur Sozial- und Mentalitätsgeschichte des Ersten Weltkriegs*, Essen, Gerhard Hirschfeld, 1997, p. 220. [Traduction de l'auteur, le texte en langue originale est reproduit en annexe 18]

⁴²⁶ Sic.

causé des pertes. On en est venu à un combat de rues. Au cours de ces derniers, des maisons ont pris feu. Lorsque les dirigeants ont estimé qu'ils avaient atteint leur objectif, ils ont donné l'ordre de se retirer à Lautenbach. L'action était terminée dans la soirée. Les pertes n'étaient pas lourdes (5 hommes blessés). »⁴²⁷

Il est intéressant de relever, dans l'historique imprimé, le doute émis par l'auteur quant à la véracité de la présence de francs-tireurs. Cela est également accentué par une note dans laquelle celui-ci précise que, pour des « raisons particulières », il s'abstient de donner une description détaillée des opérations à Sengern.

Au vu de la suite des événements, la question se pose de savoir si les troupes allemandes engagées en cette journée du 25 octobre 1914 n'ont pas simplement fait preuve d'un excès d'engagement. En effet, au soir de l'opération punitive, le général von Frech rappelle à l'ordre les hommes composant la 51. Landwehr Infanterie Brigade qu'il commande, dont fait partie le LIR 123, en émettant la directive suivante :

« Dans toutes les sections de la brigade, les démolitions jugées nécessaires sur le terrain, telles que l'incendie d'habitations de toutes sortes, le dynamitage de bâtiments, l'incendie et la mise à terre de parties de forêt, nécessitent mon autorisation spécifique et j'attends, dans certains cas particuliers, des demandes argumentées. »⁴²⁸

En définitive, la destruction de l'église de Sengern est un cas particulier dans la typologie des dommages infligés aux clochers alsaciens. Peu à peu, avec la presse qui diffuse massivement une version tronquée des faits, la légende a fini par prendre le dessus sur la réalité des opérations militaires du 25 octobre 1914. Les témoignages de civils, souvent rédigés a posteriori et de manière anonyme, viennent entretenir et alimenter cette vision biaisée de la journée. Les politiques puis les historiens qui s'en emparent servent ensuite à leur tour de relais pour ces récits.

Si l'église a bien été endommagée par un incendie, aucun élément officiel, que ce soit chez les militaires français ou allemand, ne laisse entendre l'intentionnalité de cette destruction. Alors que des conflits entre confessions religieuses, notamment entre les civils catholiques et des troupes majoritairement protestantes, sont parfois invoquées pour expliquer les atrocités du début de guerre, nulle trace de ce type n'apparaît au sujet de l'épisode de Sengern. Archives militaires françaises et allemandes corroborent le fait que ce sont avant tout des maisons occupées par des

⁴²⁷ Mack A. *Württembergisches Landw.-Inf.-Regiment Nr. 123 im Weltkrieg 1914-1918*, Stuttgart, Chr. Belsler Verlagsbuchhandlung, 1922, p. 25. [Traduction de l'auteur, le texte original est reproduit en annexe 19]

⁴²⁸ HSAS, M 118 Bü 41. *Kriegstagebuch du LIR 123*, Note du général von Frech, 25 octobre 1914.

familles ayant soutenu les Français, qui ont été incendiées ce jour-là. Le détournement de cet acte de représailles en une atrocité perpétrée contre une église en Alsace a permis de voir les mécanismes qui conduisent à transformer des faits avérés en des légendes qui, au fil des années, prennent souvent le dessus sur la réalité historique. Le fait de prendre les églises comme témoins de la barbarie de l'adversaire n'est pas une nouveauté, ni d'ailleurs une exclusivité française.

Au retour des habitants, au lendemain de l'armistice, il est vrai que l'église se trouve dans un piètre état, ce qui peut susciter la colère de ces derniers qui se souviennent des faits qui se sont déroulés dans leur commune quelques semaines avant leur évacuation⁴²⁹. Cependant, les dommages de l'église Saint-Nicolas ne sont pas exclusivement dus à la barbarie présumée des troupes allemandes. Les duels d'artillerie qui ont visé le village ont eux aussi largement contribué à la détérioration du clocher.

Le malaise que cet épisode provoque au niveau local est entretenu le temps de la reconstruction, d'abord du village, puis du lieu de culte. À différentes reprises, il est possible de percevoir la rancœur de la population à l'égard des Allemands, et notamment des anciens militaires qui ont participé aux opérations de l'année 1914. Cela est par exemple évoqué par Hubert Martin et Michel Wagner qui relatent le passage d'anciens soldats du LIR 123 dans la vallée de Guebwiller quinze ans après les faits.

« Au cours de l'été 1929, une délégation d'anciens combattants du 123^{ème} s'est arrêtée à Linthal et à Sengern après une visite au HWK. Il va sans dire que ce retour sur les lieux de l'impardonnable forfait du 25 octobre 1914 fut accueilli avec des sentiments plus que mitigés par une population qui venait juste d'achever la reconstruction des quartiers sinistrés ! »⁴³⁰.

Après la guerre, les civils sont contraints d'aller à la messe dans une chapelle provisoire aménagée au sein de l'école⁴³¹ pendant de longues années encore, ce qui est source de tensions. C'est particulièrement le cas vis-à-vis des autorités, civiles comme religieuses⁴³², qui tardent trop, au goût des habitants, à relever cette église devenue symbole de la barbarie allemande en Alsace.

⁴²⁹ La population civile de Sengern a en effet été évacuée à la suite des opérations du 25 octobre 1914 qui ont laissé un nombre conséquent d'entre eux sans toit. Sources : Heim Robert, *Op.cit.*, p. 91-92 ; Burtschy Bernard, *1914-1918. La Grande Guerre sur le front du Jura aux Vosges*, Altkirch, Imprimerie Martin, 2008, p. 79. Ce dernier précise que les habitants ont notamment été évacués dans le Bas-Rhin.

⁴³⁰ Martin Hubert, Wagner Michel, *Op.cit.*, p. 12-16.

⁴³¹ Preiss Fernand, *Sengern fête les 100 ans de l'église Saint-Nicolas*, Schweighouse, Duo-Print, 1990, p. 10.

⁴³² En 1924, le président du conseil de fabrique de Sengern souhaite notamment quitter la coopérative de reconstruction des églises catholiques car il estime que les six ans d'attente sans pouvoir constater d'avancement dans la reconstruction de l'église sont bien trop longs pour les habitants de cette commune « cruellement éprouvés par la guerre ». Source : ADS, 502. Lettre du président du conseil de fabrique de Sengern au chanoine Metz, 30 mai 1924.

Des églises symboles de la barbarie adverse

Durant la Première Guerre mondiale, le phénomène de « barbarisation » de l'adversaire est constant, tant dans la propagande française qu'allemande. Des argumentaires relativement proches sont employés pour souligner la culpabilité de l'autre quant aux destructions perpétrées durant le conflit⁴³³. Dans les faits, il faut toutefois rappeler que, si l'Allemagne apparaît comme la cible principale de ces attaques médiatiques de la part des Français, aux yeux des Allemands, ce sont avant tout les Russes et les Anglais qui représentent des cibles prioritaires⁴³⁴. Comme le souligne Emmanuelle Danchin, se limiter à l'affirmation convenue « le responsable c'est l'autre »⁴³⁵ est des plus réducteurs. Au regard des exemples de Plaine⁴³⁶ ou de Sengern, force est de constater que les interprétations des faits militaires proposées par chaque camp sont à nuancer.

Les monuments historiques et les lieux de culte touchés par la guerre occupent une place toute symbolique dans les discours officiels et dans la propagande. Comme l'ont démontré Annette Becker et Stéphane Audoin-Rouzeau, cela se retrouve notamment dans le développement d'une notion de « croisade »⁴³⁷ contre l'ennemi, dont la sémantique est utilisée pour justifier l'implication de son propre camp dans la guerre. L'un des exemples les plus emblématiques à ce sujet est l'incendie de la cathédrale de Reims. Comme nous l'avons vu, la nouvelle de cette destruction a été diffusée très rapidement de part et d'autre du front, tant auprès des militaires que des civils. Dans sa thèse, Yann Harlaut explicite largement l'instrumentalisation de cet événement, notamment dans les médias⁴³⁸. De manière plus générale, Arndt Weinrich et Benjamin Gilles soulignent également la place centrale occupée dans la presse illustrée par les représentations des destructions d'édifices architecturaux emblématiques au début du conflit⁴³⁹.

Représenter les ruines pour dénoncer les destructions causées par l'adversaire n'est pas une nouveauté en soi. Cela s'observe au cours de conflits antérieurs à la Grande Guerre, et notamment au lendemain des affrontements de 1870 qui laissent derrière eux différents champs

⁴³³ Dans la présente partie, nous n'ambitionnons pas de dresser l'historique de la représentation des ruines de guerre ou de l'iconographie du conflit, qui ont largement été traitées ces dernières années, notamment dans les travaux de Joëlle Beurrier, Emmanuelle Danchin ou encore Benjamin Gilles et Arndt Weinrich. Nous souhaitons plutôt établir ici les utilisations des images des églises sinistrées alsaciennes dans la propagande de guerre.

⁴³⁴ Gilles Benjamin, Weinrich Arndt, *Une guerre des images...*, *Op.cit.*, p. 125.

⁴³⁵ Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines*, *Op.cit.*, p. 35.

⁴³⁶ Voir sur le sujet notre chapitre 1.

⁴³⁷ Cette notion est notamment développée dans le chapitre II de l'ouvrage qu'ils ont cosigné. Audoin-Rouzeau Stéphane, Becker Annette, *14-18, retrouver la Guerre*, Paris, Gallimard, 2000, p. 127-230.

⁴³⁸ Harlaut Yann. *La cathédrale de Reims du 4 septembre 1914 au 10 juillet 1938. Idéologies, controverses et pragmatisme*, Thèse d'histoire, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2006, 777 p.

⁴³⁹ Gilles Benjamin, Weinrich Arndt, *Une guerre des images...*, *Op.cit.*, p. 174. Il faut toutefois rappeler que la presse illustrée propose essentiellement un regard national sur la guerre, et non une approche locale.

de ruines dans le Nord et l'Est de la France. Le photographe mulhousien Adolphe Braun⁴⁴⁰ en a immortalisé certains, à Belfort mais aussi autour de Paris⁴⁴¹. L'historien de l'art allemand Paul Mellenthin précise toutefois que, pour cette période, « la diffusion des photographies est limitée par le nombre restreint de tirages »⁴⁴² et que si les ruines sont alors privilégiées, c'est avant tout parce que la technique ne permet pas de figer des « protagonistes en action ». En 1914, l'apparition de nouveaux supports et la démocratisation de la photographie offrent une visibilité bien plus large à ces images de destructions.

La représentation iconographique des dégâts occupe une place bien plus importante encore durant le premier conflit mondial. En effet, des supports de communication multiformes ont permis de diffuser rapidement ces informations dans le monde entier. Les cartes postales⁴⁴³ et photographies⁴⁴⁴, massivement éditées, reflètent ces discours qui s'affrontent. Vecteurs de propagande, mais aussi objets du souvenir, ces illustrations circulent très largement entre les combattants et leurs proches. Grâce à son développement considérable au début du XX^e siècle, la presse illustrée⁴⁴⁵ devient un relais supplémentaire à ces représentations des conséquences matérielles de la guerre. Si les sources visuelles jouent un rôle de plus en plus important dans les processus de justification du conflit, Benjamin Gilles et Arndt Weinrich rappellent toutefois qu'il faut les manier avec précaution. « La vérité d'une image est dans l'œil de celui qui la regarde, et l'on peut faire dire tout et son contraire à une photographie. »⁴⁴⁶ Cela est particulièrement vrai au regard de la thématique qui nous intéresse.

⁴⁴⁰ Jean Adolphe Braun débute sa carrière dans le dessin industriel avant de s'intéresser à la photographie. Il publie certains de ses clichés à partir de 1850. Pour Raymond Oberlé, au-delà de leurs qualités artistiques, les albums réalisés par le photographe durant la guerre de 1870 représentent une « documentation historique de grande valeur ». Source : Oberlé Raymond, « Jean Adolphe Braun », in *NDBA*.

⁴⁴¹ Voir le texte « "C'est terrible mais c'est beau !" ». Photographies de la guerre de 1870 » dans le catalogue de l'exposition consacré à l'œuvre d'Adolphe Braun qui s'est tenue au musée Unterlinden de Colmar en 2018. Source : Mellenthin Paul, « Théâtre de la guerre », in Mellenthin Paul, Pohlmann Ulrich (dir.), *Adolphe Braun. Une entreprise photographique européenne au XIX^e siècle*, Munich, Schirmer / Mosel, 2018, p. 186-217.

⁴⁴² *Ibid.*, p. 188.

⁴⁴³ Comme le rappelle Alexandre Lafon, la carte postale permet, depuis 1904, d'associer un visuel tout en offrant la possibilité d'écrire au verso, ce qui a tendance à la populariser auprès des « catégories sociales les moins sensibles à l'écrit ». Source : Lafon Alexandre, « La photographie mobilisée 1914-1918 », in *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, N°123-3, *La Grande Guerre, inspiration des artistes de 1914 à nos jours*, 2016, p. 33-49.

⁴⁴⁴ Pour une approche générale de la question voir : Gilles Benjamin, Weinrich Arndt, *Une guerre des images...*, *Op.cit.*, 288 p. et Lafon Alexandre, « La photographie mobilisée 1914-1918 », *Op.cit.* qui propose une approche historique et historiographique de la pratique et de l'utilisation de la photographie au cours de la Première Guerre mondiale.

⁴⁴⁵ Le rôle de la presse illustrée dans la propagande de guerre a été étudié dans le détail par Joëlle Beurier. Voir notamment Beurier Joëlle, *Images et violences 1914-1918. Quand Le Miroir racontait la Grande Guerre...*, Paris, Nouveau Monde, 2007, 110 p. et Beurier Joëlle, *Photographier la Grande Guerre. France-Allemagne. L'héroïsme et la violence dans les magazines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 464 p.

⁴⁴⁶ Gilles Benjamin, Weinrich Arndt, *Une guerre des images...*, *Op.cit.*, p. 15.

À titre d'exemple, nous pouvons nous attarder sur deux cartes postales éditées par les Français, qui représentent l'église de Gildwiller à la suite de son incendie en octobre 1914 (Figures 26 et 27). Alors que le visuel est exactement le même pour les deux réalisations, la première est légendée de manière purement informative avec le nom du village et la mention qu'il s'agit là de l'église tandis que, sur la seconde, il est précisé explicitement « Église de Gildwiller, bombardée par les Allemands ». De manière manuscrite, le soldat qui a envoyé cette carte rétablit toutefois les faits en précisant que « cette église a d'abord été brulée par nous, dans une retraite, puis ensuite bombardée par les Allemands ».



Figure 26 - Représentation de l'église de Gildwiller incendiée par les Français en septembre 1914.
Source : Collection de l'auteur.



Figure 27 - Représentation identique de l'église de Gildwiller mettant en exergue son bombardement par les Allemands et éludant le fait qu'elle a été incendiée par les Français.
Source : Collection de l'auteur.

Au niveau local, les dommages causés aux clochers alsaciens touchés par la Grande Guerre sont donc eux aussi instrumentalisés par les services de propagande des différents belligérants en présence. Là encore, ces dégâts deviennent autant d'arguments réutilisés pour légitimer une « guerre juste »⁴⁴⁷. De nombreuses représentations d'églises en ruines sont dès lors proposées par les deux camps. Leur forme très variée va du cliché brut au dessin de presse en passant par la caricature, voire la peinture⁴⁴⁸. Richard Andrieu évoque notamment l'apparition relativement rapide au front, dès le début de l'année 1915, de ces cartes postales des destructions et les associe ici à la notion de souvenir de guerre :

« Voinot me donne la première douille de 75 tirée sur Steinbach. À Thann, on a déjà développé les photos du village pris : l'église amochée, dans les rues des barricades, une vache morte outrageusement enflée ; cartes postales. »⁴⁴⁹

Dans les deux camps, des sections photographiques sont rapidement mises sur pied pour couvrir les événements mais surtout générer des visuels officiels pour la presse et les maisons d'édition. En Allemagne, un service photographique est créé dès le début de la guerre. En France en revanche, si dès les premiers mois de la guerre plusieurs reportages photographiques des destructions sont commandités par l'administration des Beaux-Arts, ce n'est qu'au printemps 1915 qu'une *Section photographique de l'Armée* est officiellement créée.⁴⁵⁰ Le travail des opérateurs de cette dernière est alors très encadré, notamment en ce qui concerne les prises de vue de lieux de culte :

« Des indications quant à la manière de [...] photographier et de filmer [les destructions matérielles] furent également édictées recommandant, par exemple, pour les églises, des prises de vues extérieures, en commençant par la façade principale (façade ouest), puis les deux façades latérales (façades nord et sud), le chevet, tout en faisant

⁴⁴⁷ Sur cette notion empruntée à Thomas d'Aquin, voir notamment Boniface Xavier, *Histoire religieuse...*, *Op.cit.* Pour une approche comparée de la réinterprétation religieuse des faits de guerre durant le premier conflit mondial voir également Boniface Xavier, Heuclin Jean (dir.), *Diocèses en guerre 1914-1918. L'église déchirée entre Gott mit uns et le Dieu des armées*, Paris, Septentrion, 2018, 322 p., et en particulier la contribution de Foyer Dominique, « Guerre "juste" ou guerre "sainte" ? Tentatives théologiques pour interpréter et justifier la guerre », p. 253-265.

⁴⁴⁸ À ce sujet voir notamment Dagen Philippe, *Le silence de peintres. Les artistes face à la Grande Guerre*, Paris, Hazan, 2012, 338 p. et Gilles Benjamin, « La Grande Guerre en images. Produire et diffuser. 1914-1918 », in Poirrier Philippe (dir.), *La Grand Guerre. Une histoire culturelle*, Dijon, Études universitaires de Dijon, 2015, p. 231-247.

⁴⁴⁹ Andrieu Richard, *Sous les pignates (Unter den marmiten)*, Toulon, G. Rougeolle, 1927, p. 77.

⁴⁵⁰ Voir sur le sujet Guillot Hélène, « La section photographique de l'Armée et la Grande Guerre. De la création en 1915 à la non-dissolution », in *Revue historique des armées*, N°258, 2010, p. 110-117.

apparaître au moins une fois les parties hautes (le clocher et les toitures) ; mais aussi des vues intérieures, privilégiant cette fois-ci la nef et le chœur, accompagnées de vues de détails sur les parties les plus intéressantes et caractéristiques telles les portails, les sculptures, l'aspect des voûtes, le mobilier, en prévision des restaurations futures. Ces règles respectaient celles du reportage : la saisir d'un avant et d'un après tenant compte des différentes phases de déconstruction ; une variété des angles de vues afin de reproduire les volumes, et l'envoi d'un ou deux opérateurs à chaque moment important. »⁴⁵¹

Les exemples alsaciens sont largement mis en exergue dans ces reportages officiels. Ces clichés se retrouvent notamment dans les nombreux titres de la presse illustrée qui les relayent très largement. L'un des plus emblématiques en ce qui concerne cette dénonciation est la revue *L'art et les artistes*, dirigée par l'inspecteur général des monuments historiques Armand Dayot et qui évoque notamment l'impact de la guerre en Alsace dans un numéro spécial consacré à cette région⁴⁵². Plusieurs vues de la collégiale de Thann y présentent ce patrimoine se retrouvant en première ligne, à portée des canons allemands.

L'évolution de l'œuvre des illustrateurs durant la Grande Guerre reflète également la transformation de ces images véhiculées par les clochers d'Alsace, notamment du côté français. À la veille de la guerre, à travers le travail d'illustrateurs locaux à la renommée internationale, comme par exemple Hansi ou Zislin, les clochers deviennent le symbole des villages composant cette « Alsace heureuse »⁴⁵³. Pendant le conflit, la production de ces artistes ne cesse pas, bien au contraire. Hansi met alors son crayon au service de la propagande française⁴⁵⁴ et ses dessins se retrouvent dans différents titres de la presse illustrée. Si les visuels de petits villages riants continuent d'être produits, s'y ajoutent peu à peu quelques églises en ruines, ravagées par les combats. La popularité de ces artistes contribue là encore à la diffusion des images de ces dévastations à travers toute la France.

Les Allemands ne restent pas silencieux face à ces publications et répondent aux arguments français par d'autres textes. Ils y accusent les troupes françaises et britanniques de détruire leur

⁴⁵¹ *Instructions dactylographiées du lieutenant-colonel Dupuis, chef du bureau des informations à la presse, 1^{er} novembre 1918, 80/074/02*, Fonds d'archives du service photographique (1851-1999), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, cité dans Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines, Op.cit.*, p. 97.

⁴⁵² Dayot Armand (dir.), *L'Alsace délivrée 1681-1916. L'art et les artistes*, Numéro spécial, 1916, 64 p.

⁴⁵³ Ce titre est emprunté à l'ouvrage édité par Hansi en 1919 sous le titre complet de *L'Alsace heureuse. La grande pitié du Pays d'Alsace et son grand bonheur racontés aux petits enfants par l'oncle Hansi*. Cet ouvrage reprend, au lendemain de l'armistice, les principales caractéristiques de l'œuvre de l'artiste afin de présenter sous une forme illustrée le retour de l'Alsace à la France.

⁴⁵⁴ Jean-Jacques Waltz en témoigne notamment dans un ouvrage paru au lendemain de la guerre. Hansi, E. Tonnelat, *À travers les lignes ennemies. Trois années d'offensive contre le moral allemand*, Paris, Payot, 1922, 192 p.

propre patrimoine religieux, ce qu'ils dénoncent, eux aussi, auprès du Saint-Siège⁴⁵⁵. À ce titre, Xavier Boniface évoque notamment les écrits du théologien allemand Joseph Sauer qui explique ces destructions « par l'attitude antireligieuse et iconoclaste de la République française » en se référant notamment à *La grande pitié des églises de France* dans laquelle Maurice Barrès dénonce l'abandon de certains lieux de culte après l'adoption de la loi de 1905. En outre, les destructions perpétrées par l'artillerie française sont mises en avant, tout comme le fait que les Allemands ont de leur côté contribué à préserver un certain nombre d'édifices, en mettant notamment en place le *Kunstschutz*⁴⁵⁶. La *Gazette des Ardennes*, journal de propagande allemand en langue française édité dans les territoires occupés, se fait aussi le relais de ces tentatives de justification. Comme le souligne Emmanuelle Danchin, « les incendies, les destructions d'édifices, en particulier religieux, y sont systématiquement justifiés et les arguments de la propagande française parfois retournés au bénéfice de l'Allemagne. Les articles s'appuient pour l'essentiel sur des documents français, notamment illustrés, habilement revisités pour les besoins de la propagande allemande. Ils dénoncent l'utilisation par l'artillerie française et anglaise des monuments élevés (tours, beffrois, clochers) pris comme points de mire et la disparition des cathédrales. Ils présentent les incendies, tantôt comme une nécessité militaire, tantôt comme un mensonge. »⁴⁵⁷ Toutefois, avec la mise à terre de certains monuments, tels que la bibliothèque de Louvain ou la cathédrale de Reims, les explications véhiculées par la contre-propagande allemande peinent à convaincre. Comme le soulignent Benjamin Gilles et Arndt Weinrich, « la réalité des exactions commises – surtout au début de la guerre – laisse un trop lourd héritage visuel. »⁴⁵⁸

En Alsace, ces réponses allemandes trouvent certains échos auprès de la population. Les Français y sont ainsi accusés d'avoir commis des atrocités, comme cela est par exemple relayé par l'instituteur Philippe Husser dans une considération aux accents germanophiles qu'il consigne dans son journal au moment du repli des troupes françaises de Mulhouse après la mi-août 1914 :

« Espérons que les armées allemandes vont continuer leur marche victorieuse. Non par haine de la France, mais par amour pour notre pays natal qui ne mérite pas d'être dévasté. [...] Avec étonnement et consternation, on voit des nations évoluées s'allier à des barbares pour anéantir une civilisation raffinée. [...] À vrai dire, si les rumeurs qui circulent sont confirmées, des rumeurs sur le comportement des Français envers des femmes, des

⁴⁵⁵ Boniface Xavier, *Histoire religieuse...*, *Op.cit.*, p. 182.

⁴⁵⁶ Voir notamment Baudoux-Rousseau Laurence, Chélini Michel-Pierre, Giry-Deloison Charles (dir.), *Le patrimoine, enjeu de la Grande Guerre. Art et archéologie dans les territoires occupés 1914-1921*, Arras, Artois presses université, 2018, 388 p. ; Kott Christina, *Préserver l'art de l'ennemi ? Le patrimoine artistique en Belgique et en France occupée, 1914-1918*, Bruxelles, PIE Peter Lang, n°4, 2006, 444 p.

⁴⁵⁷ Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines...*, *Op.cit.*, p. 91.

⁴⁵⁸ Gilles Benjamin, Weinrich Arndt, *Une guerre des images...*, *Op.cit.*, p. 128.

enfants, des blessés des Alsaciens, alors cette alliance [avec les Russes] paraîtra moins anormale. »⁴⁵⁹

Au-delà de ces accusations multiformes, tout un argumentaire est également avancé pour justifier les dommages causés. Ces arguments ne sont pas seulement utilisés par les Allemands pour expliquer leurs actes. Il en va de même pour les troupes françaises qui ont elles aussi détruit volontairement des clochers. Côté français, la destruction de l'église de Plaine est par exemple expliquée par la présence supposée d'une mitrailleuse allemande dans son clocher. Pour reprendre l'exemple de Sengern, c'est la présence présumée de francs-tireurs qui devient l'élément déclencheur à ces représailles pour les troupes allemandes. Les presses françaises et anglaises diffusent largement ces « atrocités »⁴⁶⁰ observées par John Horne et Alan Kramer principalement en Belgique et dans le Nord de la France au cours des premières semaines de la guerre. Quelques cas isolés ont également été relevés dans d'autres secteurs, et notamment en Alsace. Certains d'entre eux sont évoqués par l'avocat francophile Paul-Albert Helmer⁴⁶¹.

« Lorsqu'au début de l'année 1914, Herr von Jagow⁴⁶² déclara qu'en Alsace, les troupes allemandes étaient en « pays ennemi », cette expression ne fut pas seulement une boutade hargneuse d'un fonctionnaire agacé ou rageur. Ce mot fut répété aux troupes allemandes qui, au début d'août 1914, traversèrent le Rhin ou passèrent la frontière prussienne pour entrer en Alsace-Lorraine.

[...] Avec les instructions qui leur avaient été données, il est naturel que les troupes allemandes aient commis, en Alsace et en Lorraine, les mêmes excès que dans les pays envahis par elles. Des villages entiers, comme Linthal, Sengern, Dalheim, Bourtzwiller, furent incendiés non pas au cours d'un combat – on ne s'est battu ni à Dalheim, ni à Bourtzwiller –

⁴⁵⁹ Husser Philippe, *Op.cit.*, p. 34-35. Philippe Husser nuance quelque peu ses propos dans la suite de son journal, notamment après les événements de Bourtzwiller.

⁴⁶⁰ Horne John, Kramer Alan, *German atrocities, 1914. A history of denial*, Londres – New Haven, Yale university press, 2001, 608 p.

⁴⁶¹ HELMER Paul-Albert (1874-1929, avocat et homme politique) – Après des études de droit à Strasbourg, il exerce comme avocat à Colmar à partir de 1904. Il plaide alors notamment en faveur de l'abbé Wetterlé, de Hansi, de Zislin ou encore de l'association *Le souvenir français*. Passé en France pendant toute la durée de la guerre, il publie différents articles et ouvrages et fait alors partie de la *Conférence d'Alsace-Lorraine* chargée de préparer le retour de ces provinces à la France. Après l'armistice, il est membre du *Conseil supérieur d'Alsace et de Lorraine* et administrateur du séquestre des mines de potasse d'Alsace. En 1920 il est élu sénateur du Haut-Rhin et travaille notamment sur des questions entourant le retour de l'Alsace à la France. Réélu en 1927, il décède à Paris le 3 août 1929. Sources : *NDBA* ; Jolly Jean, *Dictionnaire des parlementaires français*.

⁴⁶² Il s'agit d'un diplomate allemand, secrétaire d'État aux affaires étrangères au début la Grande Guerre. Les propos auquel il est fait référence ici ont été prononcés dans le cadre de l'affaire de Saverne. À ce sujet voir notamment Grandhomme Jean-Noël, Vonau Pierre, Alexandre Philippe (dir.), *L'affaire de Saverne. Quand une petite ville d'Alsace devint le centre du monde (novembre 1913 - janvier 1914)*, Metz, Éditions des Paraiges, 2017, 552 p.

mais froidement, dans le but d'intimider la population. Pour Dalheim, les Allemands ont avoué avoir pris une mesure de répression. À Bourtzwiller, dont toutes les maisons étaient séparées par des jardins, il a fallu allumer chacun des bâtiments isolés. Des habitants de cette commune, réveillés au milieu de la nuit furent massacrés sur le seuil de leur porte ; d'autres furent fusillés contre le mur de l'église sans qu'on leur ait même donné la raison de leur supplice. »⁴⁶³

L'idée n'est pas ici d'établir le degré de véracité des arguments avancés par les deux camps pour justifier la destruction d'un lieu de culte, mais de montrer que cela n'est pas l'exclusivité de l'une ou l'autre des deux armées qui s'affrontent alors en Alsace. À ce propos, il faut d'ailleurs rappeler que certaines rumeurs faisant état d'Alsaciens ayant tiré dans le dos des Français en août 1914 ont également été relayées un temps jusque dans la presse parisienne⁴⁶⁴.

L'utilisation de l'exemple thannois dans ces publications est particulièrement intéressant car il propose une vision globale de l'instrumentalisation de ce patrimoine dévasté par les propagandes et permet de se faire une idée quant à la représentativité de ces ruines eu égard à l'état général des édifices alsaciens au lendemain de la guerre.

Le paradoxe de la collégiale de Thann

Certaines églises emblématiques d'Alsace jouissent d'une renommée internationale avant la guerre. C'est notamment le cas de la collégiale Saint-Thiébaud de Thann⁴⁶⁵, sans doute l'un des édifices les plus connus de la région après la cathédrale de Strasbourg, dont les campagnes de restauration successives menées par les Allemands après 1870 ont fait l'objet de débats en France à la veille de la Grande Guerre⁴⁶⁶. Au-delà des questions artistiques et patrimoniales, cet édifice

⁴⁶³ Helmer Paul-Albert, « Les souffrances de l'Alsace pendant la guerre », in *Le monde illustré. En Alsace reconquise le 14 juillet*, N°3169, 14 septembre 1918, p. 4.

⁴⁶⁴ Ces rumeurs sont par exemple évoquées et démenties dans un article intitulé « En Alsace » paru dans *Le Vétéran* du 5 septembre 1916. Ce dernier reprend alors un texte présenté comme ayant été rédigé par un « Alsacien soldat français » sous le titre « Une légende », qui a été publié dans *L'œuvre* le 1^{er} août 1916.

⁴⁶⁵ La présence d'une église à Thann est mentionnée dès 1287. La construction d'un édifice dédié à Saint-Thiébaud débute en 1324 et n'est achevée qu'en 1516. La collégiale fait l'objet de différentes campagnes de restauration, notamment aux XIX^e et XX^e siècles. Source : Collectif, *Le patrimoine des communes du Haut-Rhin, Op.cit.*, p. 1279. D'après un adage populaire, que l'on retrouve par exemple dans le *Guide Michelin des champs de bataille* édité au lendemain de la guerre pour les sites alsaciens, « le dôme (de la cathédrale) de Strasbourg est le plus haut, celui de Fribourg le plus gros, celui de Thann le plus beau ». Guides illustrés Michelin des champs de bataille, *L'Alsace et les combats des Vosges. 1914-1918. Volume I*, Clermont-Ferrand, Michelin & C^{ie}, 1920, p. 65.

⁴⁶⁶ Voir sur le sujet : Lefort Nicolas, « La réintégration des monuments historiques de l'Alsace dans le patrimoine français : enjeux, acteurs et méthodes », in *Revue d'Alsace*, N°144, 2018, p. 273-302. Ce dernier évoque

devient pendant la guerre le fer de lance d'un mouvement de dénonciation des dommages causés par les Allemands à leur propre patrimoine religieux. Dans les faits, cela peut toutefois apparaître comme paradoxal. En effet, la collégiale n'a été touchée que de manière superficielle au regard d'autres bâtiments culturels proches comme par exemple la synagogue ou le temple protestant à Thann même, ou l'église voisine de Vieux-Thann qui a pour sa part été totalement détruite. Il faut dire que la ville de Thann bénéficie d'un statut particulier dans la région du fait de la place centrale qu'elle occupe au sein de « l'Alsace reconquise » par les Français⁴⁶⁷. Véritable laboratoire politique pour préparer le retour à la France, Thann est ainsi régulièrement citée au niveau national mais aussi dans les pays alliés.

Les dommages infligés à la collégiale se répartissent en deux grandes catégories. D'une part, il s'agit de dégâts directs. Cela concerne notamment les grands orgues mis en place par la société Rinckenbach en 1888⁴⁶⁸, détruits durant les bombardements des 14 avril et 6 juillet 1915⁴⁶⁹. D'autre part, l'édifice subit également un certain nombre de dommages indirects, c'est-à-dire des dégâts collatéraux causés par le souffle des explosions et les éclats de projectiles tombés à proximité. L'abbé Gilles Sifferlen évoque par exemple l'un de ces tirs :

« En 1915, la grande école située à côté du presbytère, et en face de la chapelle de la Vierge, devint le but du tir allemand. L'on a compté au-delà de trois cents obus tombés sur la place qui sépare l'église de ce bâtiment, et sur le bâtiment lui-même. Un des projectiles fut de si gros calibre, que sa seule détonation ébranla, par la pression de l'air, les cinq vitraux de la chapelle de la Vierge, et les mit en pièces. »⁴⁷⁰

Dans l'ensemble, comme le résume par exemple Isidore André, un industriel de Masevaux qui a pu se rendre plusieurs fois à Thann pendant la guerre, « l'église de Thann, en tant que monument, n'a pas trop souffert »⁴⁷¹. Le reste de la ville a en revanche été fortement endommagé par les pilonnages réguliers qui l'ont pris pour cible. Philippe Husser dresse le même constat lorsqu'il se rend en ville en avril 1919 :

notamment la critique des restaurations effectuées par Charles Winckler sur la collégiale pendant la période allemande.

⁴⁶⁷ Avec Dannemarie et Masevaux, Thann est l'une des principales villes alsaciennes prises par les Français dès le début de la guerre. Tout au long du conflit, celles-ci font l'objet de nombreuses visites officielles. Voir : Schmauch Joseph, *Réintégrer les départements annexés. Le gouvernement et les services d'Alsace-Lorraine (1914-1919)*, Thèse d'histoire, Université de Lorraine, 2016, 736 p.

⁴⁶⁸ Meyer-Siat Pie, *Orgues d'Alsace. Inventaire historique des orgues d'Alsace*, Strasbourg, Coprur, 2003, p. 205.

⁴⁶⁹ Robischung Marcel, *Journal de guerre de Joseph Waller, Op.cit.*, p. 95.

⁴⁷⁰ Sifferlen Gilles, *Thann "la Française"*, Rixheim, Imprimerie Sutter & C^{ie}, 1919, p. 34.

⁴⁷¹ Willmé Daniel, *La Grande Guerre dans la vallée de Masevaux, Op.cit.*, p. 123.

« La ville de Thann elle-même est détruite aux deux tiers. Le quartier de la cathédrale a beaucoup souffert ; l'édifice ne semble pas endommagé. Manifestement, on a voulu l'épargner ; il n'a été touché que par des projectiles égarés. »⁴⁷²

En raison de sa proximité avec les premières lignes, Thann est à la fois « ville de front »⁴⁷³ et ville de cantonnement. Les opérations militaires drainent alors des dizaines de milliers d'hommes dans la vallée de la Thur, notamment en 1915, lorsque la bataille fait rage au Hartmannswillerkopf⁴⁷⁴ voisin. De nombreux combattants mais également des personnalités politiques⁴⁷⁵ et des journalistes séjournent alors à Thann, où la visite de la collégiale devient une activité prisée. La dimension touristique des édifices culturels situés à proximité du front est également renforcée par l'assimilation de la messe à un simple divertissement pour certains soldats au repos. Cela se retrouve par exemple chez Xavier Boniface, lorsqu'il cite le père Roë qui évoque les « illusions » de certains aumôniers car, à leurs « brillantes cérémonies [...] le plus grand nombre vient comme à un spectacle »⁴⁷⁶. Souvent, les soldats stationnant en ville profitent également de leur temps libre pour correspondre avec leurs proches, ce qui contribue à la diffusion de l'image de cette cité alsacienne en ruines, notamment par le biais des cartes postales et des photographies. Le chasseur Jean Marcerou évoque par exemple sa visite du 1^{er} juin 1916 dans sa correspondance :

« Visite à Thann et y souper furent nos premiers soucis. Je ne me rassasie pas de visiter cette superbe cathédrale du XIV^e et XVI^e siècle que l'on dirait neuve. Seul le porche est invisible, masqué qu'il est par des sacs de terre. J'admire ces superbes boiseries des stalles et des orgues. Que de guerriers de toute nation ont dû franchir ce seuil depuis les pandours du XV^e aux soldats de Turenne, de l'an II, de Napoléon, et toutes les races germaniques et même slaves. »⁴⁷⁷

L'artilleur Henri Martin relate lui aussi son passage à Thann, le 30 janvier 1915 :

⁴⁷² Husser, *Op.cit.*, p. 155.

⁴⁷³ Cette appellation est utilisée par Pierre Saint-Girons, administrateur de Thann durant la guerre. Source : Saint-Girons Pierre, *La « geste » de Thann*, Thann, Alsatia, 1946, 128 p.

⁴⁷⁴ À ce sujet voir notamment Ehret Thierry, *Hartmannswillerkopf 1914-1918*, Paris, Bernard Giovanangeli éditeur, 2015, 176 p. et Ehret Thierry, Hensel Florian, *Hartmannswillerkopf. Site emblématique de la Grande Guerre en Alsace*, Strasbourg, Vademecum éditions, 2017, 128 p.

⁴⁷⁵ Voir par exemple Saint-Girons Pierre, *Op.cit.*, p. 34-35 ou Rohmer André, *Entre larmes et honneurs, Thann, ville de front 1914-1918*, Thann, Les amis de Thann, 2014, p. 271-273.

⁴⁷⁶ Boniface Xavier, « Les aumôniers de la Première Guerre mondiale », in *Archives de l'Église de France*, N°72, 2009, p. 7.

⁴⁷⁷ Marcerou Jean, *Correspondance de guerre 1914-1918. Lettres à l'oncle*, Hallennes-Lez-Haubourdin, TheBookEdition.com, 2013, p. 171.

« Des pans de murs croulants, des morceaux de tuiles, une maison brûlée près de la cathédrale ou église Saint-Théobald, célèbre par son élégance et ses sculptures très nombreuses. Elle est de style ogival et de différentes époques. À part quelques vitraux brisés, elle paraît indemne, heureusement. »⁴⁷⁸

Le prêtre-brancardier Ernest Olivié témoigne pour sa part du nombre important de visiteurs qu'il trouve dans la collégiale Saint-Thiébaud lors de son séjour en ville en octobre 1917, alors que le secteur est retombé dans un calme relatif par rapport à l'année 1915 :

« Toujours le même train de vie plutôt agréable : on ne se croirait pas en guerre. Cependant dans la direction de Thann, on entend des éclatements de bombes. Thann, charmante petite ville qui comptait bien 8 000 habitants avant la guerre, en a conservé à peu près la moitié. On y trouve encore de tout, quoique certains quartiers aient été plus ou moins détruits. L'église, ancienne collégiale, vraie petite cathédrale, est intacte, très belle. Les visiteurs n'y manquent pas. Les lignes n'en sont qu'à 3 ou 4 km. »⁴⁷⁹

Comme le souligne Ernest Olivié, « on ne se croirait pas en guerre ». Cela transparaît nettement dans ses propos qui s'apparentent en définitive plus à du tourisme qu'au récit d'un militaire stationné dans un secteur subissant des bombardements quotidiens. Afin d'y faire face, certaines mesures de préservation sont prises. Tandis que l'orgue endommagé ainsi que les vitraux du cœur sont démontés et évacués vers des villages voisins, un mur de sacs de déchets de coton est érigé afin de protéger le portail de la collégiale⁴⁸⁰.

Cette emblématique église alsacienne touchée par les obus allemands est largement médiatisée au niveau local, mais aussi en France. En observant les réalisations des nombreux artistes passés par Thann au cours de la Première Guerre mondiale⁴⁸¹, il apparaît que la collégiale Saint-Thiébaud est représentée de manière récurrente. Souvent mise en scène au milieu d'autres

⁴⁷⁸ Martin Henri, *Le Vieil-Armand 1915*, Payot, 1936, p. 27.

⁴⁷⁹ Olivié Ernest, *Prêtre-brancardier. Carnets de route 1915-1918*, 20 octobre 1917, [En ligne : <http://a-pyrenean-story.pagesperso-orange.fr/websiteX5/Preview/alsace-1917--1.html>]

⁴⁸⁰ Joseph Baumann reprend dans le détail les opérations de mise en sécurité des vitraux, des sculptures ainsi que des vestiges de l'orgue de la collégiale de Thann. Baumann Joseph, « Restaurations et rénovations de la collégiale de Thann à travers les siècles », 2^e partie, in *Annuaire de la société d'histoire des régions de Thann-Guebwiller*, N°13, 1979-80, p. 37-42. Nicolas Lefort les évoque également dans sa thèse ainsi que dans un article spécifique. Lefort Nicolas, « La protection des monuments et œuvres d'art dans les territoires d'Alsace occupés par l'Armée française pendant la Grande Guerre : enjeux, organisation et réalisations (1914-1919) », in Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, *Cahiers alsaciens d'archéologie d'art et d'histoire*, Tome 57, 2014, p. 157-170.

⁴⁸¹ Ce dernier a partiellement été réalisé par Rohmer André, *Op.cit.*, p. 276-293.

bâtiments ruinés, elle apparaît comme une sorte de symbole de la résistance de cette cité bombardée quotidiennement, mais dont la population a refusé d'être évacuée⁴⁸². Parmi ces artistes se retrouvent quelques peintres alsaciens de renom, comme par exemple Robert Kammerer⁴⁸³ ou Charles Walch⁴⁸⁴, mais également des peintres de renommée nationale en France tels que Joseph-Félix Bouchor, Georges Scott ou encore François Flameng.

Certaines de ces œuvres sont publiées dans la presse et dans la littérature patriotique, qui reflète l'intérêt parfois exacerbé pour ces édifices endommagés qui sont devenus de véritables symboles de la barbarie de l'adversaire. À ce titre, la collégiale Saint-Thiébaud, édifice emblématique de l'art gothique en Alsace, est l'un des exemples qui revient le plus fréquemment dans ce secteur du front. Les revues illustrées la mettent à l'honneur à différentes reprises comme par exemple *Le Pays de France*, qui lui consacre sa une à l'occasion de la veille de Noël 1914⁴⁸⁵, ou encore *L'Illustration* qui la met à l'honneur avec une petite photographie dans un reportage « chez les Alsaciens », le 19 décembre 1914⁴⁸⁶. Ce titre publie également le 16 décembre 1916⁴⁸⁷ une représentation graphique de l'édifice réalisée par Charles Duvent à l'occasion du numéro spécial édité pour Noël. La presse locale francophile met également l'accent sur ces dommages ainsi que sur les mesures de protection prises pour protéger la collégiale⁴⁸⁸. C'est par exemple le cas dans un article au titre choc « Une cathédrale alsacienne bombardée »⁴⁸⁹. Après avoir évoqué les « déshonneurs » que

⁴⁸² À ce sujet voir par exemple : Archives municipales de Thann, *HIV/71*. Schwab Léon, *Souvenirs du premier maire français pendant le bombardement de Thann (Alsace)*, novembre 1916.

⁴⁸³ KAMMERER Robert (1882-1965, peintre) – Né à Thann en 1882, Kammerer se forme à l'école de dessin industriel de Mulhouse puis à l'école des Arts décoratifs de Strasbourg avant de continuer son parcours à Paris. Après sa période de formation, il revient à Thann où il officie comme professeur de dessin avant la guerre. Durant le conflit, il met ses pinceaux au service de l'Armée française et exerce en tant que peintre aux armées. Ses réalisations sont notamment exposées à Paris en 1917. Après le conflit, il s'en retourne à Thann. Parmi ses motifs favoris, on retrouve notamment les montagnes du massif des Vosges auxquelles il porte une affection toute particulière. Source : *NDBA*.

⁴⁸⁴ WALCH Charles (1896-1948, artiste peintre, graveur et sculpteur) – Né à Thann en 1896, Walch échappe à la mobilisation du fait d'une infirmité à un bras et à un pied. Refusant de quitter la ville en 1914, il en peint les bâtiments dévastés par les bombardements. C'est ainsi que ses talents d'artiste sont repérés par un membre de l'administration militaire de Thann qui lui permet d'obtenir une bourse pour débiter une carrière d'envergure nationale à Paris. L'une de ses représentations les plus emblématiques réalisée pendant la guerre est intitulée laconiquement *maisons rasées*. Ce tableau est représenté dans Rohmer André, *Entre larmes et honneurs*, *Op.cit.*, p. 281. Sources : *NDBA* ; Lévêque Jean-Jacques, Lehni Nadine, Walch François, *Charles Walch. Les jardins de la mémoire. Catalogue raisonné*, Neuchâtel, Ides et Calendes, 2000, 356 p. ; Rohmer André, *Thann. 850 ans d'histoire et de culture*, Thann, Les amis de Thann, 2011, p. 370-372.

⁴⁸⁵ *Le pays de France*, N°10, 24 décembre 1914, p. 1.

⁴⁸⁶ *L'Illustration*, N°3746, 19 décembre 1914, p. 186.

⁴⁸⁷ *L'Illustration*, N°3850, 16 décembre 1914, n.p.

⁴⁸⁸ Les représentations des mesures de protection du patrimoine alsacien par les troupes françaises sont largement relayées dans la presse nationale, mais aussi auprès des pays restés neutres. Ces derniers tentent ainsi de se faire passer pour les protecteurs du patrimoine face à des Allemands « destructeurs », tels qu'ils sont présentés dans la propagande de guerre.

⁴⁸⁹ Anonyme, « Une cathédrale alsacienne bombardée », in Almanach, *Le nouveau messager d'Alsace. Historique, moral et récréatif. Der neue Elsaesser Bote für das Jahr 1916*, Dannemarie, 1916-1917, p. 32-36.

représentent les bombardements de Reims, Ypres, Louvain, Arras et Soissons pour les Allemands en y opposant la « France créatrice [qui] répare au milieu même de la guerre, l'œuvre de destruction entreprise par l'ennemi », l'article s'attache à présenter par des images complétées par quelques explications les mesures de préservation prises pour protéger la collégiale de Thann. À titre de comparaison, sont présentées ensuite plusieurs églises du Sundgau⁴⁹⁰ touchées à divers degrés par la guerre.

Côté allemand, l'édifice est également représenté. C'est par exemple le cas dans l'hebdomadaire *Die Welt*⁴⁹¹ qui propose un panorama de la guerre en Alsace en évoquant les territoires « occupés » par les Français. Dans ce cas précis, c'est une vue d'avant-guerre de la collégiale qui est retenue pour illustrer le texte, dont l'auteur anonyme précise que « Thann est allemande depuis longtemps et qu'elle le restera ».

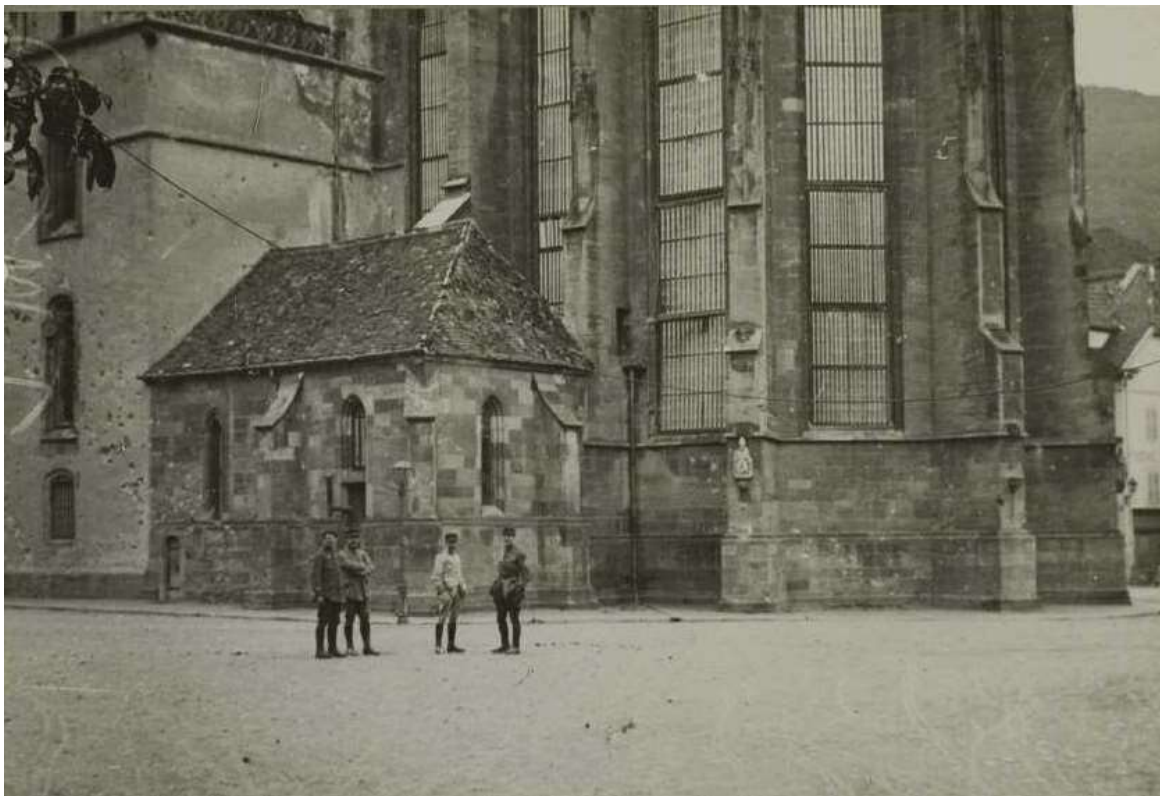


Figure 28 - Vue de la collégiale de Thann et des mesures de protection qui y ont été mises en place, notamment au niveau des vitraux, septembre 1918.

Source : La Contemporaine, Fonds Valois.

⁴⁹⁰ Il s'agit des églises de Balschwiller, Gildwiller, Manspach et Saint-Cosme.

⁴⁹¹ « Thann im Elsass », in *Die Welt*, 4 avril 1915, p. 13.

De manière plus générale, les journalistes se déplacent de toute la France mais également depuis l'étranger pour venir constater de visu la barbarie allemande sur l'ensemble du front de l'Ouest. En Alsace également, des parcours leurs sont établis à cet effet par les autorités militaires, « conditionnant et fabriquant ainsi leur regard »⁴⁹². Thann fait généralement partie du périple alsacien de ces auteurs qui ne manquent pas de relater leur voyage dans ces secteurs repris à l'Allemagne au début de la guerre. C'est par exemple le cas pour le critique littéraire et journaliste originaire du Guatemala Enrique Gómez Carrillo qui parcourt l'ensemble du front en 1914-1915. Il reprend son périple en 1916 dans un ouvrage traduit en français sous le titre *Un sourire sous la mitraille*⁴⁹³. Son passage à Thann s'apparente à la découverte d'un champ de ruines en évolution perpétuelle du fait de l'activité ininterrompue de l'artillerie allemande. La visite de la collégiale figure notamment au programme de son séjour⁴⁹⁴. S'il n'évoque pas de destruction majeure dans son récit, il décrit toutefois les mesures de protection prises à partir de 1915 pour préserver l'édifice. Il est également intéressant de relever le parallèle qu'il fait un peu plus tard, lorsqu'il passe par Corbie, une petite ville du département de la Somme qui n'a alors pas encore été touchée par les destructions. Lorsque l'un de ses compagnons de voyage lui fait remarquer que cette cité et sa « cathédrale »⁴⁹⁵ sont toujours intactes⁴⁹⁶, Gómez Carrillo en profite pour dresser une comparaison entre les destructions systématiques du conflit qu'il est en train d'observer et la pratique guerrière qui a marqué cette région au XVII^e siècle :

« Il parle de la guerre actuelle qui jamais ne laisse une église intacte, et moi je pense à une autre guerre, faite non par des Prussiens, mais par des Espagnols... Ah ! Le dix-septième siècle !... Ah ! Les canons de bronze !... Ah ! Les chevaleresques exploits des régiments de Flandre !... Des journées durant, les mortiers venus d'Arras s'attaquèrent aux vieilles murailles de Corbie sans réussir à y ouvrir une brèche. Les 5 000 assiégeants n'en parvinrent pas moins à prendre la place d'assaut et à l'occuper sans y commettre le moindre désordre. « La population, – dit le chroniqueur Ledieu, – put se retirer avec ses bagages. » Puis vint la contre-attaque française, la seconde lutte. Et quand le cardinal, enfin vainqueur, voulut compter les troupes qui lui avaient résisté avec tant d'intrépidité, il ne trouva qu'un millier de soldats. Les 4 000 autres Espagnols avaient succombé sans songer à se venger en incendiant les sanctuaires. C'étaient là les siècles arriérés...

⁴⁹² Gilles Benjamin, Weinrich Arndt, *Une guerre des images, Op.cit.*, p. 27.

⁴⁹³ Gómez Carrillo Enrique, *Le sourire sous la mitraille. De la Picardie aux Vosges*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1916, 348 p.

⁴⁹⁴ *Ibid.*, p. 148-150.

⁴⁹⁵ *Ibid.*, p. 283. Il s'agit vraisemblablement là de l'abbatiale Saint-Pierre.

⁴⁹⁶ La ville subira cependant d'importants bombardements au printemps 1918, lors de l'ultime offensive allemande. L'abbatiale sera très fortement endommagée à cette occasion.

Aujourd'hui, avant d'abandonner une ville, il faut la brûler, au nom de la « Kultur ». Et malheur à elle si elle se défend, car alors, au lieu de mériter, comme aux temps barbares, les éloges de l'adversaire, elle subit le plus cruel des châtements et voit tomber ses pacifiques habitants, assassinés par les braves champions germaniques. »⁴⁹⁷

Si dans l'ensemble, l'apport documentaire du récit de Gómez Carrillo est relativement faible, il reste intéressant dans la mesure où il donne un aperçu de la conséquente masse de littérature patriotique qui voit le jour durant la Grande Guerre. Malgré sa tonalité germanophobe très prononcée et son intérêt pour les dommages infligés aux édifices culturels, comme en témoigne l'extrait ci-dessus, ce journaliste ne s'est cependant pas attardé sur les dommages infligés à la collégiale Saint-Thiébaud. Sur ce point, il peut être rapproché d'autres plumes de renom comme par exemple l'anglais Rudyard Kipling qui séjourne en Alsace en 1915⁴⁹⁸.

Quelques voix dissonantes se font toutefois entendre dans ce débat globalement critique et riche en exagérations en ce qui concerne les dégâts infligés à la ville de Thann, mais également les restaurations de la collégiale effectuées par les Allemands après 1871. C'est notamment le cas chez Albert Londres qui, à l'occasion d'un séjour à travers l'Alsace reconquise, entrevoit cet édifice dont il complimente l'esthétisme de la nouvelle couverture :

« Nous partirons de Thann, de sa cathédrale à qui les Boches ont refait la toiture avec des mosaïques d'un vert et d'un jaune que je vous recommande. »⁴⁹⁹

Les propos des correspondants étrangers sont souvent plus nuancés que ceux tenus par les journalistes français. C'est par exemple aussi le cas pour Edouard Beauty, rédacteur en chef de la *Tribune de Genève* qui passe par Thann en 1915 à l'occasion de l'une des nombreuses visites au front proposées aux alliés et aux neutres. Il transcrit son séjour dans un article intitulé « Sur le front d'Alsace » paru initialement en septembre 1915 et repris dans un ouvrage intitulé *En Alsace reconquise, impressions du front*⁵⁰⁰. Ce dernier propose une vision moins nuancée sur la cité alsacienne et sa collégiale mais, là encore, il est aisément perceptible que les guides ont particulièrement mis l'accent sur les mesures de protection prises par les militaires français en les

⁴⁹⁷ Gómez Carrillo, *Op.cit.*, p. 283-284.

⁴⁹⁸ Pinney Thomas (dir.), *The letters of Rudyard Kipling. Volume 4: 1911-19*, Iowa City, University of Iowa Press, 1999, p. 330. Sur le sujet voir également Chardigny Anne, *Un père et son fils dans la guerre 1914-1918*, Craponne, Les passionnés de bouquins, 2018, 208 p. Cet ouvrage évoque notamment le séjour du reporter auprès du colonel Charles de Poumayrac dans le secteur du Hartmannswillerkopf.

⁴⁹⁹ « Alsace ! Thann, 15 septembre 1917 », in *Le Petit Journal*, 19 septembre 1917 cité dans *Albert Londres. Témoin de la Grande Guerre*, Paris, Magellan & Cie, 2014, p. 320.

⁵⁰⁰ Beauty Edouard, *En Alsace reconquise. Impressions du front 1915*, Paris – Nancy, Berger-Levrault, 1915, 68 p.

opposant à la barbarie des destructions perpétrées par l'armée adverse. Ces quelques extraits le reflètent :

« Ce ne fut qu'en pénétrant dans Thann que nous nous retrouvâmes au milieu de la destruction et des ruines, et en contact immédiat avec la mort. [...] On ne s'y battit pas. Mais, aujourd'hui, ce n'est nullement une nécessité qu'on se batte pour recevoir des obus. Thann a eu sa part. Il est, à chaque instant encore, choisi pour but par l'artillerie ennemie. Les Allemands tirent généralement à l'heure où ils pensent que le ravitaillement se fait. Ils visent de préférence la ligne de chemin de fer qui longe au sud la localité. Ils ne se privent pas cependant d'envoyer aussi des obus en pleine ville, sur la cathédrale, autour de la cathédrale et dans la rue principale. Récemment encore, ils ont tué plusieurs personnes. [...] Tout à coup, d'un vrai chaos de maisons bourgeoises démolies, émerge à gauche, gracieuse et finement ajourée, la flèche de grès rouge de la cathédrale et le toit de sa nef aux tuiles multicolores et vernissées. La cathédrale paraît intacte, mais, en nous approchant d'elle, nous voyons que les obus l'ont cherchée, elle aussi. Ses pierres n'ont pas grand mal cependant. Toutefois, ses orgues ont été gravement endommagés et il a fallu, par précaution, enlever ses vitraux anciens, ses sculptures sur bois les plus précieuses, et les mettre en lieu sûr. De grandes toiles remplacent la verrerie absente. Le porche est protégé par un vaste revêtement de planches. »⁵⁰¹

Des éléments semblables se retrouvent également chez l'écrivaine américaine Edith Wharton qui entreprend un voyage le long de la ligne de front en 1915. Comme le souligne Annette Becker dans la préface de la réédition française⁵⁰² de cet ouvrage, l'auteure propose ici une « plongée dans le cœur blessé des maisons »⁵⁰³. Elle constate pour sa part la ferveur des civils restés à Thann à l'occasion de la célébration de l'Assomption dans cette ville en guerre et en profite pour donner un point de vue bien personnel sur l'architecture gothique de l'édifice.

« Une ou deux maisons sur la place de la cathédrale ont été éventrées – mais le lieu saint un peu trop chargé de gâbles et de niches qui fait l'orgueil de Thann est resté quasiment intact ; nous y entrâmes à l'heure où l'on célébrait les vêpres ; une poignée de fidèles – presque tous en deuil – étaient agenouillés dans la nef. »⁵⁰⁴

⁵⁰¹ *Ibid.*, p. 30-36.

⁵⁰² L'ouvrage paraît initialement en langue anglaise sous le titre de *Fighting France, from Dunkerque to Belfort*, New York, Charles Scribner's son, 1915.

⁵⁰³ Si cette affirmation s'applique quelque peu au présent exemple, les descriptions des bâtiments publics et plus particulièrement encore des édifices cultuels restent relativement sobres dans le récit d'Edith Wharton, à l'exception d'une longue relation des ruines de Gerbéviller. Becker Annette, « Préface », in Wharton Edith, *La France en guerre 1914-1915*, Paris, Tournon, 2007, p. 20-21.

⁵⁰⁴ Wharton Edith, *La France en guerre 1914-1915*, Paris, Tournon, 2007, p. 179.

La dimension symbolique entourant la ville de Thann peut également être mesurée en dehors de l'Alsace, comme par exemple dans la capitale française à l'occasion de l'*Exposition d'œuvres d'art mutilées ou provenant des régions dévastées par l'ennemi*⁵⁰⁵. Organisé au Petit Palais à Paris à partir de l'automne 1916, cet événement met en scène différentes œuvres et photographies⁵⁰⁶ associées à des vestiges et des « reliques » provenant des localités touchées par la guerre. Comme cela est explicitement cité dans le catalogue, l'objectif de l'évènement est de présenter « le témoignage direct, par de nobles choses de France blessées, de la fureur du vandalisme allemand »⁵⁰⁷. L'art sacré et les églises dévastées sont particulièrement mis en avant. Comme le souligne Claire Maingon, « les objets et les œuvres étaient présentés de façon à servir le double propos de l'exposition : accusateur envers l'ennemi, protecteur envers le patrimoine artistique et religieux »⁵⁰⁸. Si les exemples cités concernent majoritairement les départements du Nord de la France, certaines sections de l'exposition sont également dédiées aux départements recouverts ainsi qu'à l'Italie.

Pour l'Alsace, le seul exemple retenu est la ville de Thann⁵⁰⁹. Parmi les objets exposés se trouvent alors une enseigne d'hôtel ainsi que des plaques en fonte provenant d'anciens poêles. Il s'agit là exclusivement de vestiges récupérés dans des bâtiments civils. S'y ajoutent dix-huit *Vues de Thann*, une série d'aquarelles réalisées par Robert Kammerer. Ce dernier propose pour l'occasion différentes représentations de statues de la collégiale qui ont été touchées par les bombardements. Le capitaine Poulet, administrateur militaire de Thann, a toutefois refusé « l'envoi du moindre fragment »⁵¹⁰ pour cette exposition, préférant alors les conserver à Sewen. Aux côtés d'autres vestiges endommagés durant le conflit, les ruines de Thann deviennent autant de preuves instrumentalisées pour démontrer la barbarie des troupes allemandes. Pour Claire Maingon, les monuments y sont personnifiés comme des victimes du conflit. « On leur fait rejouer le mythe des

⁵⁰⁵ Ginisty Paul (dir.), *Exposition d'œuvres d'art mutilées ou provenant des régions dévastées par l'ennemi*, Catalogue d'exposition, Paris, Dan. Niestlé, 1916, 62 p.

⁵⁰⁶ Alors que les photographies sont très présentes pour l'*Exposition d'œuvres d'art mutilées ou provenant des régions dévastées par l'ennemi*, elles sont absentes d'autres événements du même ordre. En outre, comme le souligne Emmanuelle Danchin, « en plus des photographies de ruines avancées comme preuves, les objets issus des ruines sont maintenant exposés comme des reliques. Les ruines deviennent, par ces expositions, des corps que l'on expose à la vue de tous. » Source : Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines Op.cit.*, p. 148.

⁵⁰⁷ *Ibid.*, p. 7.

⁵⁰⁸ Maingon Claire, « L'instrumentalisation du patrimoine blessé. Paris, 1916 : l'exposition d'œuvres d'art mutilées ou provenant des régions dévastées par l'ennemi au Petit Palais », in *In Situ* [En ligne], N°23, 2014.

⁵⁰⁹ Ginisty Paul, *Op.cit.*, p. 56. Quelques exemples viennent également de la commune voisine de Vieux-Thann. Ces choix restreints peuvent étonner dans la mesure où de nombreuses autres communes ont été touchées par les combats, notamment dans les territoires alsaciens tenus par l'Armée française dès les premières semaines de la guerre. Les concepteurs de l'exposition ont sans doute souhaité mettre en avant la ville de Thann en tant qu'exemple emblématique, bénéficiant d'une notoriété bien au-delà de l'Alsace.

⁵¹⁰ ADBR, 98AL626 – *Monuments commémoratifs*. Lettre de Gustave Pimienta au curé Pesseux, 22 janvier 1922.

"atrocités allemandes" : mutilations, violations, incendies. C'est donner au patrimoine une lourde responsabilité, celle de témoigner de ces atrocités d'une façon plus tangible et plus incontestable que les témoignages oraux »⁵¹¹.

Dans l'ensemble, le paradoxe⁵¹² que représente la collégiale de Thann est intéressant à observer car, à différentes échelles, il reflète l'instrumentalisation des ruines de guerre par la propagande des différentes armées. Dans le cas présent, le fait que cet édifice emblématique soit situé en Alsace reconquise, c'est-à-dire en territoire allemand repris par les Français au début de la guerre, a été utilisé à la manière d'une caisse de résonance. L'évocation des dégâts de la collégiale semble parfois même dépasser la seule dénonciation de la barbarie allemande et prend une dimension quasi-mystique avec l'image de cet édifice qui, malgré son exposition au feu constant de l'artillerie adverse apparaît comme inébranlable au milieu d'un vaste champ de ruines.

Pendant les quatre années de guerre, les églises alsaciennes ont alimenté la propagande de guerre des deux armées aux côtés des autres monuments architecturaux endommagés le long de la ligne de front. Thann, Sengern et bien d'autres reflètent les mécanismes activés chez les différents belligérants pour dénoncer les destructions causées par l'ennemi. Civils et militaires portent quant à eux des regards différents sur ces édifices qui rythmaient déjà leur quotidien avant le conflit. Si ces discours ne visent pas à expliquer ou dénoncer des actes, leurs auteurs constatent les dégâts, avec leurs mots, avec leurs ressentiments. Leurs discours laissent transparaître une certaine complexité des sentiments exprimés à la vue des lieux de culte en ruines.

C'est dans ces paysages particuliers que résonnent les clairons de l'armistice, le 11 novembre 1918. En plus de marquer une fin – celle des combats – ces sonneries représentent surtout un commencement : celui du temps de l'après, de la reconstruction. Pour les populations évacuées revenant peu à peu de leur exil et pour la nouvelle administration française qui se met en place avec le retour de l'Alsace sous son giron, le travail ne manque pas. Dans ces champs de ruines, les églises détruites occupent une place particulière et font l'objet de différentes attentions. Outre le fait de les découvrir et de les faire découvrir, il faut également relever ces bâtiments, tâche qui s'avère longue et complexe, tout en assurant la continuité du service divin dans les communes dévastées. Toutes ces questions prennent du temps à être solutionnées, tant au niveau local qu'au-delà.

⁵¹¹ Maingon, *Op.cit.*

⁵¹² Ce que nous présentons ici comme un « paradoxe » ne concerne que l'image d'église martyre associée à la collégiale alors que d'autres édifices voisins sont touchés bien plus lourdement. Ces propos ne remettent cependant pas en cause les importants dommages causés par les duels d'artillerie à l'ensemble de cette cité alsacienne, à qui il faudra plusieurs années pour se relever de ses ruines au lendemain de la guerre.

PARTIE II : FAIRE FACE AUX RUINES

« Partout des ruines. Partout la tristesse, partout la mort des êtres et des choses. Et pourtant déjà, la vie renaît dans ce royaume de la mort. Des herbes folles et des fleurs sauvages croissent au milieu des pierres éboulées. L'homme a suivi l'exemple que lui donne la nature. Il est revenu dans ces lieux de désolation qu'il aime, parce qu'ils l'ont vu naître. Courageusement il s'est mis à la tâche, avec les faibles moyens dont l'individu dispose. La vie que l'on croyait pour toujours enfuie de ces pays désolés, est petit à petit revenue. Le relèvement des ruines commence. Relever les ruines ! tâche immense et devant laquelle si l'on n'était pas animé d'une foi profonde dans l'avenir, on reculerait, épouvanté, tant elle est lourde. »⁵¹³

En Alsace, contrairement à d'autres régions touchées entre 1914 et 1918 telles que l'Aisne, la Meuse ou encore la Champagne, la thématique de la reconstruction semble passer au second plan⁵¹⁴. Alors que dans les autres secteurs marqués par le conflit le relèvement des ruines représente une priorité générale, l'armistice s'accompagne de profonds changements politiques entraînés par le retour à la France dans les départements recouverts. Au sortir de la guerre, on observe ainsi une région à deux vitesses. Contrairement à ce qu'affirme Edmond Picard, les ruines ne sont cependant pas présentes partout. Tandis que le nord de l'Alsace et les grandes villes se préoccupent des questions politiques, sociales ou religieuses entourant l'après-guerre, le sud doit pour sa part surmonter les ravages engendrés par les combats. Déjà pendant le conflit ce décalage se fait sentir, comme par exemple chez Philippe Husser qui déclare à l'occasion d'un voyage à Strasbourg en 1916 : « Ici, on ne voit pas grand-chose de la guerre »⁵¹⁵. Peu touché par les combats, à l'exception de certains fonds de vallée, le Bas-Rhin bénéficie d'infrastructures économiques et civiles quasi-intactes en 1918. Au contraire, dans le Haut-Rhin, et en particulier le long de l'ancienne ligne de front, les ravages de l'artillerie ont transformé de nombreuses localités en champs de ruines qu'il faut désormais relever. Nicolas Beaupré explique également ce décalage par le fait que, si les destructions matérielles ont été très médiatisées, « la réalité vécue par ceux qui sont privés de domicile demeure parfois incomprise des compatriotes qui ne vivent pas cette épreuve »⁵¹⁶.

⁵¹³ Picard Edmond, *La reconstruction en Alsace*, Strasbourg, L'Alsace à l'œuvre, 1937, p. 16.

⁵¹⁴ En témoigne notamment une abondante littérature relative à ces régions alors que les équivalents sont bien plus rares pour les départements alsaciens.

⁵¹⁵ Husser Philippe, *Un instituteur alsacien entre France et Allemagne : Journal de Philippe Husser. 1914 – 1951*, Paris, Hachette, 1989, p. 85.

⁵¹⁶ Beaupré Nicolas, *Le traumatisme de la Grande Guerre*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2012, p. 127.

En Alsace, aucune grande ville n'a toutefois été touchée dans sa globalité par le conflit. Mulhouse et Colmar se sont uniquement retrouvées en première ligne durant les combats de l'été 1914, mais les dégâts causés durant les brèves opérations de guerre de mouvement marquant ces secteurs y restent superficiels. Il n'y est en aucun cas possible d'y parler de destructions globales, contrairement à des villes telles que Reims ou Soissons par exemple.

Deux mondes s'opposent en Alsace. Dans les principales villes et dans les campagnes épargnées durant la guerre il est principalement débattu des situations politiques, sociales, économiques, confessionnelles et scolaires, tandis que dans les communes sinistrées, le temps semble s'être arrêté. Les églises y deviennent le symbole de ces paysages de désolation qui sont bien loin de cette Alsace libérée idéale qui se retrouve sous les traits de crayon d'illustrateurs tels que Hansi. Ce « temps des ruines »⁵¹⁷ représente d'une certaine manière un prolongement du temps de guerre pour les sinistrés. Certes la temporalité du quotidien n'est plus la même et les actions militaires n'en font plus partie mais pour les civils les choses ont peu changé dans ce temps de l'après où les ravages de la guerre restent omniprésents autour d'eux. Plutôt qu'une rupture nette, la fin du temps de guerre ne se fait que de manière progressive dans les régions dévastées. La principale préoccupation y est le relèvement des habitations, le redémarrage des moyens de production économiques et le déblayement des terres agricoles. La reconstruction des bâtiments publics passe au second plan aux yeux de ces habitants qui ont tout perdu, mais également pour l'administration venant d'être mise en place qui doit sans tarder faire face à l'urgence. Ces difficultés s'accroissent au fur et à mesure du retour dans les communes ruinées des sinistrés contraints à l'exil pendant les combats.

À cette situation de marginalisation des territoires touchés par la guerre en Alsace s'ajoute également ce qui peut s'apparenter à un oubli au niveau national. Contrairement aux autres départements « libérés »⁵¹⁸ de la ligne de front, ceux composant l'Alsace-Lorraine sont souvent considérés comme des cas particuliers et ne sont pas pris en compte dans les statistiques globales évoquant les dommages de guerre en France. En témoigne par exemple l'ouvrage référence consacré par Edmond Michel aux *Dommages de guerre de la France*⁵¹⁹, dans lequel celui-ci choisit de traiter isolément la question de la reconstruction de ces territoires alors qu'il évoque le relèvement des autres départements sinistrés de manière globale. En définitive, l'Alsace-Lorraine n'occupe que

⁵¹⁷ Cela fait référence ici au titre de l'ouvrage tiré de la thèse d'Emmanuelle Danchin. Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines 1914-1921*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, 350 p.

⁵¹⁸ Nous faisons référence ici à une terminologie largement utilisée au lendemain de la guerre qui se retrouve notamment dans la dénomination du « ministère des Régions libérées », créé le 16 septembre 1917 et restant en activité jusqu'à son rattachement au ministère des Travaux publics, le 12 août 1926.

⁵¹⁹ Michel Edmond, *Les dommages de guerre de la France et leur réparation*, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1932, 656 p.

6 pages dans sa somme qui en fait plus de 650. Au même titre, dans le *Journal des régions dévastées* publié de manière éphémère en 1919 « pour la défense des sinistrés du Nord et de l'Est », contrairement aux autres départements, la situation de ceux composant l'Alsace-Lorraine n'est pas évoquée de manière nominative⁵²⁰. L'oubli de ces territoires devenus allemands en 1871 se retrouve également dans les documents édités dans les autres régions dévastées, comme par exemple la carte comparative des zones dévastées reproduite ci-dessous (Figure 29).

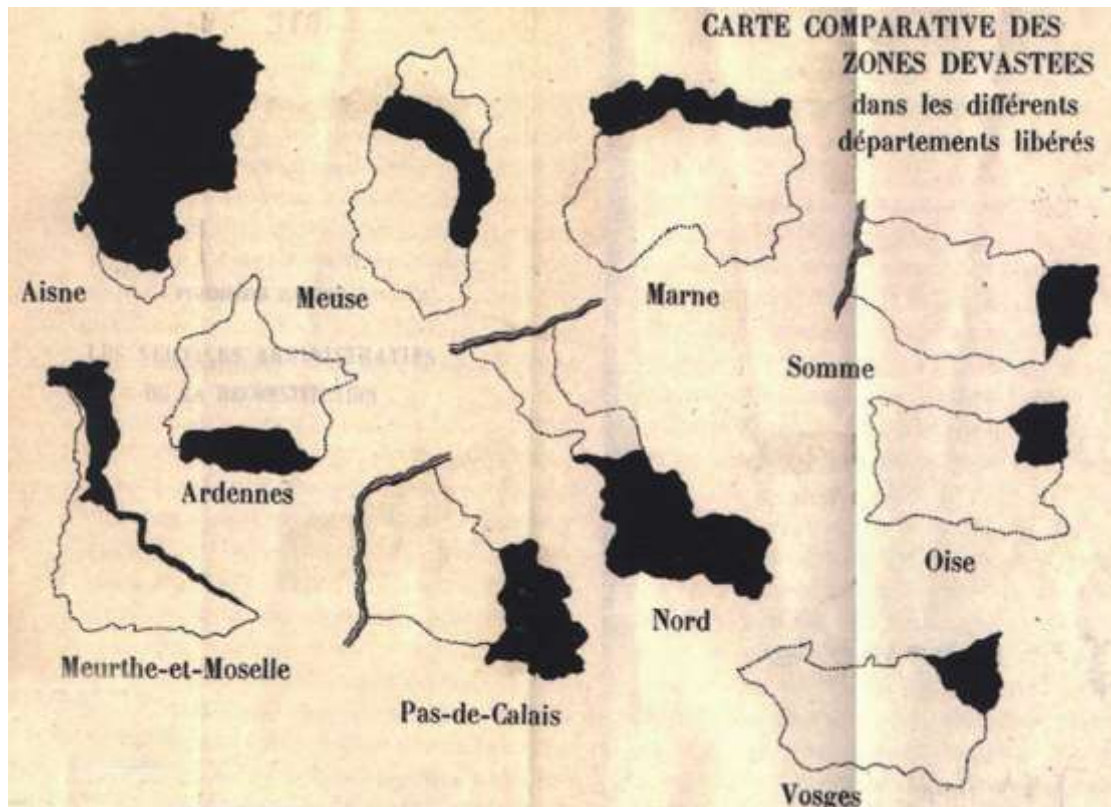


Figure 29 - Carte comparative des zones dévastées dans les différents départements libérés.

Source : Rembert Sébastien, Roelly Aude, *90 ans après. Archives inédites des communes de l'Aisne dans la Grande Guerre*, Laon, Archives départementales de l'Aisne, 2008, p. 6.

Ces exemples ne sont toutefois pas l'exclusivité des autres régions sinistrées. En Alsace également, il est fait référence à ces chiffres excluant les territoires recouverts en 1918. C'est notamment le cas à Strasbourg au cours du banquet faisant suite à l'inauguration du monument aux morts érigé sur la place de la République le 18 octobre 1936⁵²¹, lorsque le Président Albert Lebrun se contente d'évoquer les « dix départements dévastés »⁵²² :

⁵²⁰ On y retrouve toutefois quelques mentions dans le corps de certains articles.

⁵²¹ Schnitzler Bernadette, Haegel Olivier, Grandhomme Jean-Noël, *Mourir pour la patrie ? Les monuments aux morts d'Alsace-Moselle*, Lyon, Lieux Dits, 2016, p. 104-106.

⁵²² Les dix départements évoqués en règle générale sont par ordre alphabétique l'Aisne, les Ardennes, la Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, le Nord, l'Oise, le Pas-de-Calais, la Somme et les Vosges. Les trois départements recouverts au lendemain de la Première Guerre mondiale n'en font pas partie.

« L'œuvre accomplie par la France depuis la victoire n'est-elle pas de nature à lui inspirer quelque orgueil et à maintenir son moral ?

Alors qu'elle avait perdu quinze cent mille de ses meilleurs enfants et subi sur une partie importante de son territoire une destruction effroyable, elle a su d'abord réparer ses dommages presque avec ses seules ressources, faire renaître la vie dans ses dix départements dévastés et accomplir une œuvre de reconstruction dont l'ampleur dépasse tout ce qu'offrait l'histoire en un tel domaine...

Croyez, Messieurs, qu'en tous domaines, matériel, intellectuel et moral, la France s'efforce d'apporter à sa chère Alsace le concours le plus loyal, le plus généreux. La présence parmi vous, en cette journée si émouvante, du chef de l'État et de membres du gouvernement vous en est la meilleure garantie. »⁵²³

Même lorsque les autorités politiques se déplacent en Alsace, les dommages subis par cette région pendant le conflit semblent encore oubliés, ou du moins considérés différemment que pour les autres départements. La fin de l'extrait est d'ailleurs ambiguë et laisse entrevoir, près de vingt ans encore après la fin de la guerre, un besoin de justifier la réintégration de l'Alsace dans la République Française. Pas un mot toutefois concerne ici le relèvement des ruines dans les secteurs de la région qui ont été dévastés pendant la guerre.

Après avoir établi la typologie des destructions infligées aux lieux de culte alsaciens, cette seconde partie s'attache à présenter en deux temps les mesures prises face à l'ampleur des ruines dès le lendemain de l'armistice. Provisoires d'abord, puis définitives, les réponses apportées doivent ainsi résoudre une double problématique dans les territoires sinistrés d'Alsace : solutionner une situation particulière, propre à cette région de l'entre-deux, tout en s'inscrivant dans le nouveau cadre administratif français.

⁵²³ Extrait du discours d'Albert Lebrun publié dans *La Croix*, N°16 466, 11 octobre 1936, p. 2. Ce dernier est également repris dans de nombreux autres titres de la presse nationale française.

Chapitre 3 : Bilan des dévastations et mesures d'urgence

Avant d'en venir à la reconstruction proprement dite des lieux de culte, il est indispensable de dresser un tableau global de l'ampleur de leurs dommages, mais aussi de voir qui sont les sinistrés dans ces cas précis. Si pour une habitation en ruine il est évident que c'est son propriétaire qui sera indemnisé au titre des dommages de guerre, ces constats sont plus complexes en ce qui concerne les églises alsaciennes. En effet, d'après la loi concordataire maintenue dans la région après la Première Guerre mondiale, ce sont les communes qui sont propriétaires des murs des édifices cultuels tandis que les fabriques⁵²⁴ en sont les usufruitiers et ont de ce fait la propriété et la gestion du mobilier et de l'aménagement intérieur de cette dernière. Le curé et le maire sont membres de droit du conseil de fabrique. La commune a par ailleurs l'obligation de combler le déficit éventuel du conseil de fabrique, avec un certain nombre de garde-fous. C'est là une différence notable avec les autres diocèses sinistrés de France, où les lieux de culte et leur mobilier sont propriété de la commune en vertu de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 qui a notamment supprimé ces organismes.

De cette spécificité alsacienne quant à la propriété des lieux de culte découle une difficulté supplémentaire liée à un pouvoir décisionnaire multiple au moment de la reconstruction, mais aussi une nécessaire double instruction en ce qui concerne l'indemnisation au titre des dommages de guerre. D'une part, la commune doit constituer un dossier concernant les dommages infligés au bâtiment, comme pour n'importe quel édifice public touché par la guerre, tandis que, d'autre part, la fabrique doit de son côté déclarer les dégâts causés au mobilier. Ces spécificités se retrouvent tout au long du processus de relèvement des lieux de culte alsaciens durant l'entre-deux guerres.

Le sentiment de destruction généralisée le long de l'ancien front est par exemple évoqué dans le bulletin de *l'Œuvre de secours aux régions dévastées*, à l'occasion de la présentation des actions entreprises en Alsace.

« De nombreuses églises sont complètement anéanties ; d'autres ont eu leurs voûtes traversées par les obus, leurs colonnes ébranlées et renversées ; des pans de murailles et des clochers prêts à s'effondrer se dressent au-dessus des ruines environnantes. Ces grandes blessées semblent implorer notre pitié, vous demander protection et assistance. Un seul signe de vie et de miséricorde plane sur cette désolation, c'est le geste de la Croix !

⁵²⁴ « Les fabriques sont des établissements publics, dotés de la personnalité juridique de droit public, chargés de veiller à l'entretien des édifices cultuels et d'administrer les biens et revenus affectés à l'exercice du culte, en réglant les dépenses et en assurant les moyens d'y pouvoir. » Source : « Les conseils de fabrique », in *Le courrier*, N°38, mars-avril-mai 2016, p. 8.

Presque dans chaque village les calvaires sont restés debout, mais mutilés, eux aussi, portant les traces des drames qui se sont accomplis à leurs pieds et protégeant les petites croix blanches qui étoilent les champs d'alentour et qui marquent la tombe de ceux qui dorment sur cette terre qu'ils ont voulu reconquérir. »⁵²⁵

Les lendemains de l'armistice sont marqués par le début d'un vaste travail de relèvement des églises sinistrées. Les choses sont toutefois lentes à être mises en œuvre. Avant de voir débiter les travaux, il faut d'abord dresser le bilan des destructions. Ce dernier n'est cependant pas aisé à effectuer, tant les dégâts infligés aux lieux de culte sont nombreux et prennent des formes variables d'un édifice à l'autre. Pendant ce temps durant lequel les outils de la reconstruction sont progressivement mis en place, ce sont les ruines qui suscitent débat et intérêt. Les curieux se pressent en nombre dans les régions sinistrées pour venir y observer ce patrimoine mis à terre. À côté de cela, les questionnements restent cependant multiples en ce qui concerne le devenir de ces bâtiments détruits, largement instrumentalisés durant la guerre. Pour les populations, la remise en place d'un culte ne peut toutefois attendre le relèvement de l'église qui prendra des années. Il faut donc là encore prendre des mesures d'urgence. Comme pour les civils, les solutions provisoires sont alors trouvées dans un premier temps.

3.1. *Dénombrement et cartographie des édifices sinistrés*

Il est complexe de quantifier le nombre d'édifices religieux endommagés durant la Grande Guerre en Alsace. Comme l'ont souligné François Cochet⁵²⁶ et Emmanuelle Danchin⁵²⁷, l'étude quantitative des destructions générées durant la Grande Guerre est souvent sujette à caution. Le « mythe »⁵²⁸ prend rapidement le dessus sur la réalité et il n'est pas toujours simple de rétablir les faits. La situation alsacienne ne fait pas exception à ces constats. Des estimations très variables sont ainsi avancées en ce qui concerne les bâtiments endommagés, et plus particulièrement les lieux de culte. Si les églises entièrement détruites sont relativement simples à identifier, celles pour lesquels les dégâts ne sont que partiels, voire parfois superficiels, sont plus compliquées à localiser. Dans la littérature de l'après-guerre, différents auteurs ont évoqué la question des clochers endommagés en avançant des chiffres fluctuants. Il est donc difficile de catégoriser les

⁵²⁵ Viellard C., « L'œuvre en province – En Alsace », in *Bulletin de l'Œuvre de secours aux églises dévastées*, N°15, Février 1921, p. 27. L'article intégral est reproduit en annexe 20.

⁵²⁶ Cochet François, *Rémois en guerre 1914-1918. L'héroïsation au quotidien*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993, p. 160-161.

⁵²⁷ Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines*, *Op.cit.*, p. 43-44 et 236.

⁵²⁸ Cochet François, *Rémois en guerre*, *Op.cit.*, p. 161. L'historien emploie cette notion au sujet de la quantité de maisons restées intactes à Reims au lendemain de l'armistice et de leur nombre fixé arbitrairement.

dommages et par la même l'ampleur des travaux de reconstruction des églises alsaciennes au lendemain de la Grande Guerre. Les réalités de ces chantiers particuliers varient en effet grandement d'un édifice à l'autre⁵²⁹.

Il n'est par ailleurs pas toujours aisé non plus de retrouver des estimations chiffrées des destructions dans cette multitude de statistiques mais une analyse fine des différentes sources permet d'établir un bilan global des destructions infligées aux lieux de culte alsaciens au cours de la Première Guerre mondiale. Si les listes des membres des coopératives de reconstruction des églises catholiques et protestantes donnent une idée approximative du nombre d'édifices touchés, c'est un dépouillement approfondi des archives des services des dommages de guerre qui permet de déterminer les lieux de culte endommagés au cours du conflit. Une fois identifiée, la géographie de ces édifices et la comparaison de leurs volumes de dommages laisse apparaître quelques évidences mais aussi quelques exceptions qui sont le reflet de cas particuliers locaux.

Combien de lieux de culte détruits ?

Le dénombrement des églises détruites en Alsace est complexe à appréhender⁵³⁰. Les statistiques chiffrées concernant ces bâtiments particuliers sont fluctuantes d'une source à l'autre. Pour l'ensemble de la France, Xavier Boniface estime que « près de trois mille cinq cents églises ont été détruites, gravement endommagées ou seulement sinistrées – c'est-à-dire réparables – dans les treize départements traversés par le front »⁵³¹. Les travaux d'Edmond Michel⁵³² permettent quant à eux d'avoir un aperçu de la répartition géographique des bâtiments publics touchés dans les différents secteurs marqués par la guerre⁵³³. Ces données permettent de mettre en regard les dégâts subis par les départements alsaciens avec ceux du Nord et de l'Est de la France (Figure 30).

⁵²⁹ Cela transparait notamment dans les nombreuses représentations de ces édifices.

⁵³⁰ Les relevés de dommages conservés aux Archives départementales du Haut-Rhin se basent sur les dossiers relatifs aux dommages de guerre dans les différentes communes. Seuls les édifices publics y sont toutefois mentionnés. Ce n'est en revanche pas le cas des chapelles privées, des couvents et des autres aménagements privés à vocation culturelle, encore nombreux en Alsace au début du XX^e siècle. Sauf mention contraire, ces derniers ne sont pas pris en compte dans le cadre de cette étude.

⁵³¹ Boniface Xavier, *Histoire religieuse de la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 2014, p. 391.

⁵³² Edmond Michel est chef adjoint du service de l'inspection du crédit foncier de France et membre du comité de la société statistique de Paris. Il propose plusieurs études chiffrées concernant la reconstruction. Source : Bussièrre Éric, Marcilloux Patrice, Varaschin Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 128.

⁵³³ Michel Edmond, *Les dommages de guerre de la France...*, *Op.cit.*, p. 274 et 472.

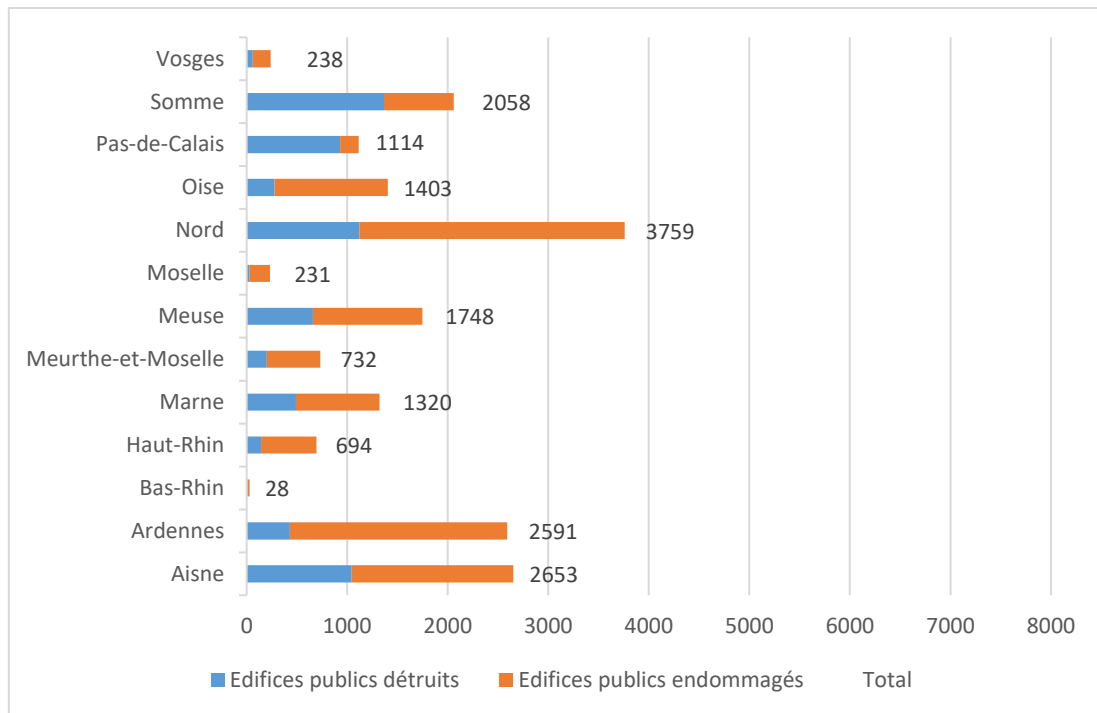


Figure 30 - Les édifices publics touchés durant la Grande Guerre.

Source : Michel Edmond, *Les dommages de guerre de la France et leur réparation*, 1932, p. 274 et 472⁵³⁴.

Au vu de ces données, ce seraient donc 694 bâtiments publics, parmi lesquels se retrouvent les édifices religieux, qui ont été touchés dans le Haut-Rhin, et 28 de plus dans le Bas-Rhin. Ce total apparaît comme bien moindre par rapport à d'autres départements tels que l'Aisne ou le Nord par exemple. Contrairement à ces derniers, les départements alsaciens n'ont cependant pas été touchés par la guerre sur l'ensemble de leur territoire. Pour Edmond Michel, ce sont 248 églises⁵³⁵ qui ont été détruites ou endommagées par la guerre au sein des trois départements recouverts⁵³⁶. Si ces données complémentaires ne permettent pas de donner une estimation précise du nombre d'édifices culturels touchés, ils permettent de donner un aperçu de la proportion entre les édifices à relever et ceux à réparer en Alsace et dans les autres régions dévastées.

Un dénombrement précis est toutefois plus compliqué à établir. Le président de l'*Œuvre de secours aux églises dévastées* avance par exemple une estimation du nombre de paroisses qui ont été touchées à ce stade du conflit en 1916, c'est-à-dire dès la création de cet organisme.

« Le nombre des paroisses dévastées et des églises détruites à pourvoir d'un mobilier est considérable ; il dépasse 2000 : Amiens, 69 ; Arras, 200 ; Beauvais, 35 ; Cambrai et Lille, 500 ; Châlons, 40 à 50 ; Nancy, 169 ; Meaux, 12 ; Reims, 300 ; Saint-Dié, 30 ; Soissons, 290 ;

⁵³⁴ Pour le détail des éléments statistiques servant de base au graphique nous renvoyons à notre annexe 21.

⁵³⁵ Dans les dénombrements officiels, seules les églises et, dans certains cas, les temples protestants, sont pris en compte.

⁵³⁶ Michel Edmond, *Op.cit.*, p. 474.

Verdun, 106 ; Alsace-Lorraine, 50. Ces chiffres ne sont qu'approximatifs et certainement au-dessous de la vérité. »⁵³⁷

Mgr Odelin ne distingue alors pas les différents départements. En outre, bien que les principales offensives soient alors terminées en Alsace, des lieux de culte continuent de subir des dégâts après cette date, jusqu'à la fin de la guerre. Comme cela est alors très justement précisé, la réalité des dommages infligés au patrimoine religieux français se situe bien au-delà de cette première estimation. Toute la difficulté est toutefois de la quantifier de la manière la plus précise possible.

Même au niveau du diocèse de Strasbourg, qui couvre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, aucun dénombrement précis n'est avancé. En 1921, Monseigneur Ruch adresse ainsi un questionnaire aux doyennés de l'ancienne ligne de front afin de connaître l'état précis dans lequel se trouvent leurs paroisses⁵³⁸. Ces formulaires se décomposent en trois pages de questions. Sur la première est demandé le nombre de paroisses réparées, totalement ou partiellement, ou potentiellement réparables, celles à reconstruire, les éventuels édifices classés au titre des monuments historiques et enfin l'existence de structures permettant de « hâter la reconstruction des églises ». La seconde s'intéresse avant tout aux mesures provisoires qui ont été prises, au type de baraquements utilisés, à leur provenance, au nombre de paroisses où le culte est encore à reconstituer, à celles disposant de curé et au nombre d'annexes que ces derniers ont à desservir. La dernière page concerne quant à elle plus spécifiquement le logement des prêtres. Au vu de la formulation des questions, il apparaît toutefois que cette demande de renseignements a initialement été adressée à l'évêché, qui a pris le parti de la diffuser auprès des curés doyens des secteurs sinistrés, plus au fait de la situation au niveau local. Il a été procédé de même dans le département des Ardennes⁵³⁹, rattaché au diocèse de Reims sur le plan spirituel mais dont il a été séparé durant le conflit en raison de son occupation par l'Armée allemande. Dans les deux cas, à Strasbourg comme à Reims, ces enquêtes permettent aux évêques de dresser un état des lieux général de leurs diocèses respectifs qui ont été séparés en deux par la ligne de front pendant les quatre années de guerre.

⁵³⁷ « Rapport de Mgr Odelin », in *Bulletin de l'Œuvre de secours aux églises dévastées*, N°1, Juin 1916, p. 14. Ces chiffres sont rapidement revus à la hausse

⁵³⁸ Source : ADS, 999.

⁵³⁹ Sur le sujet voir : Marby Jean-Pierre, « Les édifices culturels catholiques d'après l'enquête épiscopale de 1919 », in Archives départementales des Ardennes, *Les Ardennes durant la Grande Guerre (1914-1918)*, Charleville-Mézières, Conseil Général des Ardennes, 1994, p. 275-290. Dans les Ardennes, les questionnaires ont cependant été adressés directement aux paroisses, et non aux doyennés.

Si l'ensemble des résultats de l'enquête alsacienne n'ont pas été retrouvés⁵⁴⁰ et que les réponses restent relativement laconiques, les quelques questionnaires complétés donnent une idée du dénuement total dans lequel se retrouvent ces communautés. Parfois le doyen lui-même ne connaît pas le logement exact des prêtres, comme par exemple à Aspach-le-Haut, lorsque le doyen de Thann indique ne pas croire « qu'une baraque soit à la disposition du curé ». À Lapoutroie, le doyen complète le questionnaire en soulignant que « le service des cloches est à réorganiser dans toutes les églises paroissiales et chapelles du canton ». Il précise alors également la précarité, voire la dangerosité, qu'il y a à célébrer le culte dans la chapelle de Hachimette qui a été ébranlée par les obus. En ce qui concerne la reconstruction, différentes mesures provisoires sont évoquées. Seul le doyen d'Altkirch précise que la création d'une coopérative est projetée.

Cette demande de renseignements à l'échelle du diocèse peut être rapprochée du travail d'enquête de Gilles Sifferlen⁵⁴¹ sur l'état des églises alsaciennes. Dès la signature de l'armistice, le curé de Luemswiller⁵⁴² s'attache à dépeindre un panorama global du patrimoine religieux touché au cours des combats. Bien que relatées sous un angle francophile, ses descriptions illustrent l'état dans lequel se trouvent les clochers alsaciens au sortir du conflit. Dès la cessation des hostilités, parfois avant même que les habitants ne soient rentrés de leur exil, le curé parcourt les villages dévastés et constate les dommages infligés à 22 églises différentes⁵⁴³. Ce témoin direct consigne ses observations dans une série d'articles publiés dans le *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg*⁵⁴⁴. Ces textes sont repris l'année suivante dans une brochure⁵⁴⁵ qu'il dédie au nouvel évêque.

⁵⁴⁰ Seuls les questionnaires concernant les doyennés d'Altkirch, Cernay, Hirsingue, Lapoutroie, Soultz et Thann ont été retrouvés aux archives diocésaines de Strasbourg.

⁵⁴¹ SIFFERLEN Gilles (1851-1929, prêtre) – Ordonné à Jersey en 1885, il revient en Alsace en 1903, d'abord à Strasbourg, puis à Luemswiller, en 1909. Il y reste jusqu'à sa retraite en 1927. L'abbé est également connu en tant qu'auteur et historien. Outre sa brochure concernant les églises endommagées par la Grande Guerre il est également à l'initiative de plusieurs études concernant principalement le patrimoine de la vallée de la Thur. Sources : ADS, *Répertoire des prêtres du diocèse de Strasbourg* ; *Archiv für elsässische Kirchengeschichte*, 1930.

⁵⁴² Nous reprenons ici pour partie un sujet traité dans notre article Hensel Florian, « Les clochers à terre. Le patrimoine religieux alsacien au sortir de la Grande Guerre », in *Revue d'Alsace*, N°144, *De l'éblouissement tricolore au malaise alsacien. Le retour de l'Alsace à la France 1918-1924*, Strasbourg, FSHAA, 2018, p. 257-258.

⁵⁴³ Le parcours du curé ne concerne pas l'ensemble des églises sinistrées en Alsace. Il s'agit, dans l'ordre de son parcours, des églises de Thann, Vieux-Thann, Steinbach, Oderen, Altkirch, Carspach, Aspach, Heidwiller, Spechbach-le-Bas, Spechbach-le-Haut, Bernwiller, Ammertzwiler, Balschwiller, Enschingen, Aspach-le-Bas, Schweighouse, Burnhaupt-le-Haut, Burnhaupt-le-Bas, Reiningue et l'Élenberg, Cernay, Steinbach (une seconde fois, de manière plus détaillée), Wattwiller et enfin Uffholtz. Dans son dernier article, il indique que prolonger son « étude sur les sanctuaires victimes de la guerre » le forcerait « à des redites, qui pourraient, peut-être, devenir fastidieuses ». Sur les 67 églises sinistrées qu'il dénombre, il précise dans ce même article n'en avoir visité effectivement que 22, en partie faute de temps. Il faut ajouter à cela le fait que l'intéressé s'attarde exclusivement sur les édifices catholiques, sans prendre en compte ceux dédiés aux autres cultes.

⁵⁴⁴ Sifferlen Gilles, « État actuel de nos églises du front de guerre, dans le Sundgau », Première partie, in *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg (BES)*, N°3, Mars 1919, Strasbourg, Le Roux & Cie, p. 68-73 ; Deuxième partie, in *BES* N°5, Mai 1919, p. 140-146 ; Troisième partie, in *BES* N°8, Août 1919, p. 231-238 ; Quatrième partie, in *BES* N°10, Octobre 1919, p. 303-306 ; Dernière partie, in *BES* N°12, Décembre 1919, p. 364-369.

⁵⁴⁵ Sifferlen Gilles, *Les églises d'Alsace martyres de la guerre 1914-1918*, Strasbourg, Le Roux & Cie, 1920, 36 p.

Gilles Sifferlen s'attarde longuement sur la nature même des dommages infligés aux églises. Le premier élément qui ressort de son étude est le fait que l'artillerie, si elle est la principale responsable des dommages, n'en est pas la seule en cause. Des actes de destructions volontaires, et en particulier des minages, ont également eu raison d'un certain nombre de clochers. À ce titre, il évoque par exemple le cas de l'église de Carspach dans laquelle des charges explosives avaient été positionnées en vue d'une destruction totale dont elle a finalement été préservée⁵⁴⁶. Dans ses constats, l'abbé met aussi l'accent sur les dommages mobiliers causés par l'occupation et l'utilisation de ces bâtiments à des fins diverses, mais aussi à l'occasion des réquisitions de métaux par l'Armée allemande. À l'issue de son travail de recensement, le curé propose un dénombrement global des églises les plus touchées. Pour lui, ce sont « 67 églises [qui ont été endommagées], dont 17 sont totalement en ruines, 14 gravement abîmées, et 36 partiellement »⁵⁴⁷. Les chiffres avancés par l'abbé Sifferlen donnent une première tendance. Toutefois il ne s'agit là que d'une sélection réalisée par le prêtre d'après des critères qu'il n'explique pas.

Cette manière de faire s'apparente quelque peu au dénombrement proposé par l'abbé Vital Bourgeois⁵⁴⁸ en 1937. Ce dernier indique alors, sans non plus évoquer le nombre global de lieux de culte endommagés que, « en moins de douze ans, 29 églises et 17 chapelles étaient rebâties de toutes pièces, [tandis que] 74 autres édifices du culte, qui avaient subi pour la plupart des dommages graves, étaient réparés ou partiellement reconstruits. »⁵⁴⁹ Dans le même ouvrage, le sénateur bas-rhinois Jean de Leusse⁵⁵⁰ avance une estimation différente du nombre d'édifices détruits dans la région. Pour sa part, il indique que « quarante-cinq églises ou chapelles, presque toutes situées dans le département du Haut-Rhin, étaient complètement en ruine et devaient être entièrement rebâties. Cinquante-huit églises et chapelles menaçaient [de tomber en] ruine et exigeaient des réparations allant souvent jusqu'à une complète restauration »⁵⁵¹.

⁵⁴⁶ *Ibid.*, p. 12.

⁵⁴⁷ *Ibid.*, p. 32.

⁵⁴⁸ BOURGEOIS Vital (1903-1959, prêtre) – Ordonné à Strasbourg en 1929, il prend ses premières fonctions à la paroisse d'Orbey (1929-30). Il sert ensuite à Mulhouse, Wittenheim puis Kingsheim puis occupe des fonctions à Strasbourg après 1945. Au-delà de son œuvre sacerdotale, Vital Bourgeois est surtout reconnu pour son action en faveur du patrimoine religieux. En tant que membre puis secrétaire de la commission diocésaine des monuments et objets d'art sacré, il participe à la préservation mais aussi au renouveau de l'art sacré en Alsace, notamment au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il est également l'auteur de l'ouvrage *L'art sacré moderne en Alsace* qu'il publie en 1933. Sources : ADS, *Répertoire des prêtres du diocèse de Strasbourg* ; NDBA.

⁵⁴⁹ Bourgeois Vital, « L'œuvre de reconstruction des églises catholiques », in *L'Alsace depuis son retour à la France*, Supplément, *Op.cit.*, p. 160.

⁵⁵⁰ LEUSSE Jean (de) (1877-1963, homme politique) – Le comte de Leusse est issu d'une ancienne famille bas-rhinoise. Dès le retour de l'Alsace à la France, il est élu député (1919-1924) puis sénateur (1927-1944). Il travaille notamment à la réintégration des Alsaciens-Lorrains dans la République française. Sources : NDBA, Jolly Jean, *Dictionnaire des parlementaires français*.

⁵⁵¹ Leusse Jean de, « La renaissance des églises dévastées », in Comité alsacien d'études et d'informations, *L'Alsace depuis son retour à la France*, *Op.cit.*, p. 157. Cette dernière estimation est particulièrement intéressante dans la mesure où elle laisse entrevoir la diversité de terminologies employées pour qualifier ces chantiers.

Au niveau de l'administration, les chiffres fluctuent également. Dans les débats au Conseil Général du Haut-Rhin de 1925, un chiffrage est proposé en réponse à un vœu formulé par André Hartmann⁵⁵² au sujet des problèmes générés par la reconstruction de l'église mixte de Muhlbach-sur-Munster⁵⁵³. En réponse, le secrétaire général du service des dommages de guerre et de la reconstitution du Haut-Rhin, Albert Bernard, dresse un état des lieux des églises alsaciennes endommagées et de l'avancement de leur relèvement⁵⁵⁴. Il comptabilise alors 142 églises catholiques « plus ou moins endommagées » parmi lesquelles 57 ont été « soit complètement détruites, soit fortement endommagées ». Si les édifices les moins touchés sont déjà « en grande partie réparés », pour les autres, seuls 20 sont reconstruits, 25 sont en cours de reconstruction et 12 n'ont pas encore vu leur chantier démarrer. Concernant les édifices protestants, seuls 6 ont été gravement atteints. 3 sont déjà reconstruits, 2 sont en train d'être réparés et un seul est toujours en ruines.

Force est donc de constater que ces chiffres fluctuent de manière importante d'une source à l'autre. Cette diversité illustre la difficulté que représente le dénombrement exact de l'ensemble des lieux de culte touchés par la guerre dans les départements alsaciens. Bon nombre des auteurs qui s'y risquent se limitent en effet aux édifices les plus gravement atteints en laissant de côté ceux qui n'ont été touchés que de manière plus superficielle. Cette distinction est fondamentale car il existe une véritable gradation dans les dommages infligés au patrimoine religieux alsacien.

En fin de compte, l'étude globale des archives du service des dommages de guerre de Colmar⁵⁵⁵ permet un dénombrement plus précis qui laisse apparaître le fait que les chiffres évoqués précédemment sont largement sous-estimés. Pour le seul département du Haut-Rhin, ce relevé détaillé permet d'identifier 155 églises, 8 temples protestants, 53 chapelles, 9 synagogues, 3 cercles d'évangélisation et 3 églises simultanées (Figure 31). À ce total il faut encore ajouter 18 églises catholiques et 3 temples protestants dans le Bas-Rhin⁵⁵⁶. La plupart de ces bâtiments ont été légèrement endommagés, excepté trois églises, à Plaine, Saales et Saverne, où les dommages ont

⁵⁵² Conseil Général du Haut-Rhin, *1^{re} session ordinaire de 1925 (mai)*, Colmar, Alsatia, 1926, p. 121-122.

⁵⁵³ À ce sujet voir notamment notre chapitre 7.

⁵⁵⁴ Conseil Général du Haut-Rhin, *1^{re} session ordinaire de 1925 (mai)*, *Op.cit.*, p. 574.

⁵⁵⁵ ADHR, 19AL2. Ces chiffres résultent du dépouillement de différents dossiers, parfois commune par commune. Il est toutefois fort probable que ce relevé ne soit pas exhaustif, dans la mesure où, en l'état actuel des recherches, il se base principalement sur les dossiers d'indemnisation archivés par le service des dommages de guerre du Haut-Rhin. En dehors de ce cadre il est difficile d'identifier les bâtiments qui ont subi des dommages légers qui ont dans certains cas été réparés sans délai, et qui n'ont pas fait l'objet de demandes de remboursement au lendemain du conflit. Cela ne concerne toutefois que des édifices ayant subi des dégâts mineurs. Dans l'ensemble, l'échantillon est donc suffisamment représentatif pour aborder la question de la reconstruction des lieux de culte alsaciens dans sa globalité.

⁵⁵⁶ Ces données sont principalement tirées de la cote 84AL142 des Archives départementales du Bas-Rhin. Les montants des dommages évoqués dans cette cote ne sont toutefois pas précisés. L'auteur des relevés se contente de donner des appréciations quant à leur ampleur.

été plus importants. Cet ensemble comporte par ailleurs différents édifices spécifiques qui ne se retrouvent bien souvent pas dans les autres relevés statistiques, au premier rang desquels les synagogues⁵⁵⁷ et les cercles d'évangélisation⁵⁵⁸.

| | Bas-Rhin | Haut-Rhin | Total |
|----------------------|-----------|------------|------------|
| Églises catholiques | 18 | 155 | 173 |
| Chapelles | | 53 | 53 |
| Églises simultanées | | 3 | 3 |
| Temples protestants | 3 | 8 | 11 |
| Cercles évangélistes | | 3 | 3 |
| Synagogues | | 9 | 9 |
| Total | 21 | 231 | 252 |

Figure 31 - Nombre et typologie des lieux de culte touchés durant la Grande Guerre en Alsace.

Sources principales : ADHR, 19AL2, ADBR, 84AL142.

Contrairement à Emmanuelle Danchin qui prend en compte les destructions de manière globale dans son étude⁵⁵⁹, nous avons fait le choix de catégoriser les dommages en fonction du coût que représente leur reconstruction au lendemain de la Grande Guerre⁵⁶⁰. Cela permet de proposer une vision d'ensemble plus fine de l'état réel des lieux de culte haut-rhinois touchés durant le conflit⁵⁶¹ (Figures 32 et 33).

| | Totalement détruit | Très endommagé (X > 100 000 frs. val 1914) | Moyennement endommagé (X > 25 000 X < 100 000) | Peu endommagé (X < 25 000) | Total |
|----------------------|--------------------|--|--|----------------------------|------------|
| Églises catholiques | 24 | 48 | 31 | 52 | 155 |
| Chapelles | 7 | 4 | 7 | 35 | 53 |
| Églises simultanées | 1 | | | 2 | 3 |
| Temples protestants | 3 | 3 | | 2 | 8 |
| Cercles évangélistes | | 2 | 1 | | 3 |
| Synagogues | 1 | 2 | 2 | 4 | 9 |
| Total | 35 | 59 | 41 | 96 | 231 |

Figure 32 - Valeur des dommages infligés aux édifices culturels du Haut-Rhin.

Source : ADHR, 19AL2.

⁵⁵⁷ Les différentes phases de la reconstruction de ces dernières sont plus complexes à appréhender en raison notamment de l'absence de structures globalisées, telles que par exemple les coopératives de reconstruction des églises catholiques et protestantes. Les chantiers se font dans un cadre privé, ce qui n'a pas permis d'en retrouver trace dans les archives.

⁵⁵⁸ Deux cercles d'évangélisation endommagés ont été localisés à Munster et à Thann. Le premier a dû être intégralement reconstruit tandis que le second n'a subi que des dommages superficiels.

⁵⁵⁹ Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines*, Op.cit., p. 30.

⁵⁶⁰ L'enquête en archives n'a toutefois permis d'appliquer cette étude fine qu'aux édifices sinistrés du Haut-Rhin.

⁵⁶¹ Pour le détail des éléments synthétisés ici nous renvoyons à notre annexe 1.

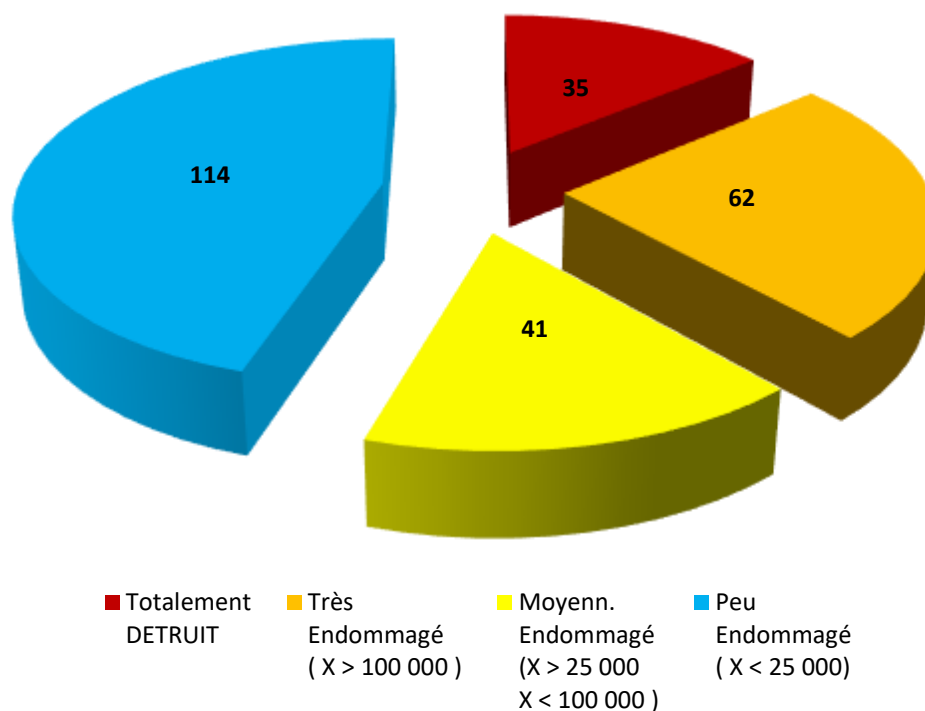


Figure 33 - Répartition par niveau d'endommagement des lieux de culte alsaciens.

Comme destruction intégrale, nous considérons donc ici les bâtiments à reconstruire à neuf au lendemain du conflit. Les églises touchées de manière partielle ont quant à elles été réparties en fonction des montants (le "X") qui ont été alloués pour leur reconstruction. Dans la mesure du possible, nous nous sommes pour ce faire basés sur les sommes définitives mentionnées au moment de la dissolution des coopératives de reconstruction⁵⁶², en prenant en compte à la fois les dommages infligés au bâti et les dégâts mobiliers. Afin de se faire une idée plus précise de l'ampleur des dommages, nous avons ensuite réparti les différents édifices endommagés partiellement en trois grandes catégories. Une première distinguant ceux les plus légèrement touchés, présentant un total de dommages inférieur à 25 000 francs, une seconde pour ceux présentant des valeurs de dommage intermédiaires évalués entre 25 000 et 100 000 francs, et enfin une dernière catégorie pour les plus gravement atteints, pour lesquels plus de 100 000 francs ont été nécessaires à leur relèvement. Dans ce dénombrement, nous avons également intégré les chapelles publiques, c'est-à-dire celles appartenant aux communes et reconstruites par elles, ainsi que les synagogues. À l'inverse, afin de nous rapprocher de l'exhaustivité, nous avons fait le choix d'exclure les lieux de culte non publics tels que les couvents⁵⁶³, les abbayes ou encore les chapelles privées.

⁵⁶² En l'absence de ces dernières, nous avons pris en compte les montants les plus récents en date.

⁵⁶³ Certains d'entre eux ont cependant été très fortement éprouvés durant la guerre, comme par exemple le couvent de l'Œlenberg à Reiningue.

Cartographie des édifices sinistrés⁵⁶⁴

L'analyse de la localisation géographique des lieux de culte alsaciens touchés au cours de la Première Guerre mondiale représente une donnée complémentaire permettant de mieux appréhender l'état des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin au lendemain du conflit. Une approche cartographique permet ainsi de mettre en regard la localisation des églises sinistrées avec, notamment, le positionnement de la ligne de front. Cela fait apparaître quelques évidences, mais aussi des cas particuliers qui, une fois mis à la lumière des sources représentent un certain nombre d'originalités et de particularités dans le paysage de la reconstruction en Alsace.

Comme le souligne le directeur départemental des dommages de guerre, « des deux départements alsaciens, le seul que l'on puisse véritablement qualifier de "sinistré" est le Haut-Rhin, les dégâts subis par le Bas-Rhin ne s'élevant qu'à 65 millions de francs. »⁵⁶⁵ Pour l'ensemble de la région, les dommages dépassent en effet 2 milliards de francs. Albert Bernard précise toutefois que « les dévastations subies par le Haut-Rhin ne sont certes pas comparables à celles qui, dans le Nord de la France, sur de vastes étendues de territoire, ont tout anéanti »⁵⁶⁶.

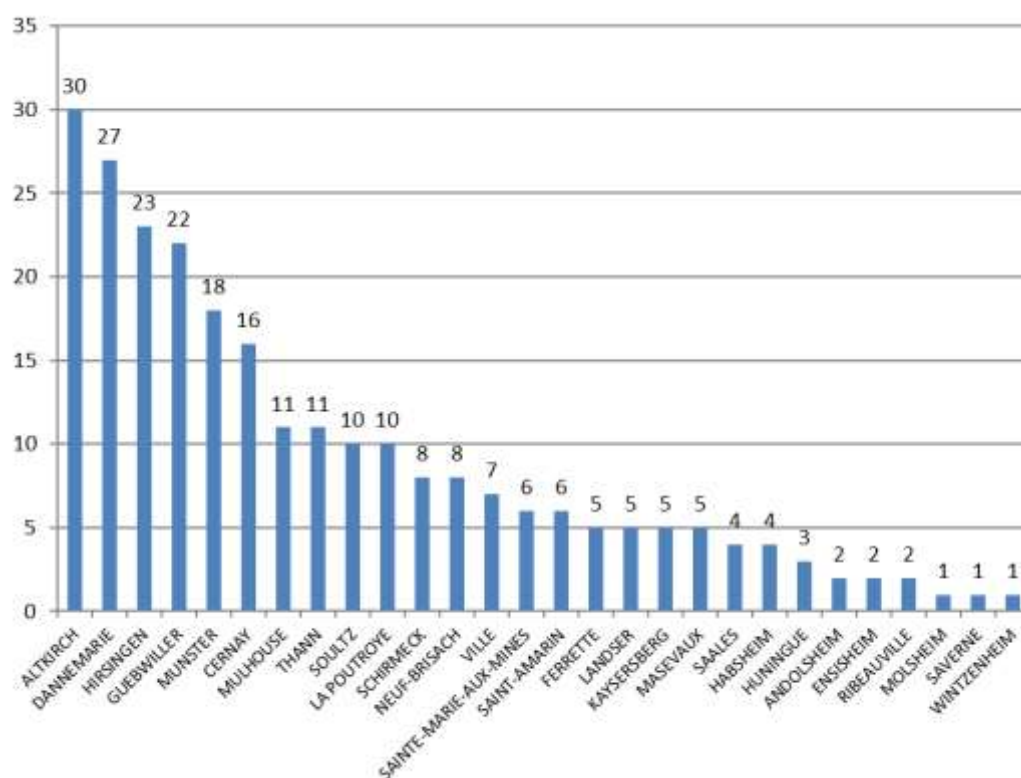
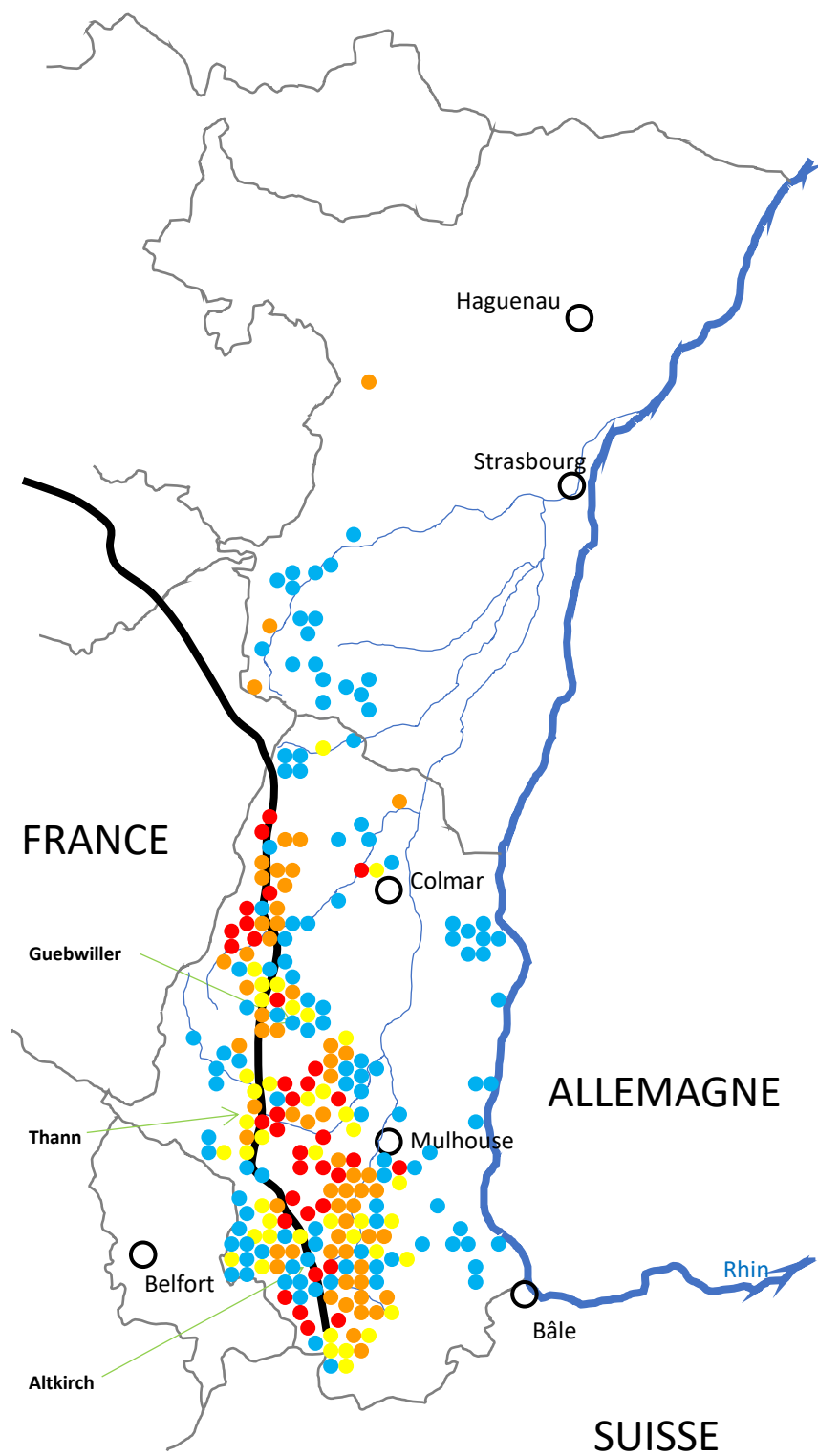


Figure 34 - Nombre d'édifices endommagés par canton.

⁵⁶⁴ Nous avons pris le parti de présenter ici uniquement quelques exemples représentatifs des cantons et arrondissements alsaciens dont les lieux de culte ont subi des dommages durant la Grande Guerre. Les cartes de l'ensemble des arrondissements et cantons concernés par cette problématique figurent en Annexe 2.

⁵⁶⁵ Bernard Albert, « La réparation des dommages de guerre en Alsace », in Comité alsacien d'études et d'informations, *L'Alsace depuis son retour à la France*, Tome deuxième, *Op.cit.*, p. 492.

⁵⁶⁶ *Ibid.*, p. 492.



- ÉDIFICE CULTUEL DÉTRUIT
- ÉDIFICE CULTUEL TRÈS ENDOMMAGÉ
- ÉDIFICE CULTUEL MOYENNEMENT ENDOMMAGÉ
- ÉDIFICE CULTUEL PEU ENDOMMAGÉ
- ÉDIFICE CULTUEL AFFECTÉ (TOUS NIVEAUX D'ENDOMMAGEMENT CONFONDUS)

Figure 35 - Carte des destructions de lieux de culte en Alsace au cours de la Grande Guerre.

En observant la localisation des églises alsaciennes les plus durement touchées durant le conflit (Figure 35), force est de constater qu'elles se répartissent de manière inégale en étant essentiellement concentrées de part et d'autre de la ligne de front. Le long de ce tracé, les différents champs de bataille⁵⁶⁷ apparaissent comme une sorte d'épicentre des dommages. Albert Bernard souligne également cette répartition géographique spécifique des dommages de guerre. « La zone proprement dite de destruction est limitée, chez nous [dans le Haut-Rhin], d'une part aux vallées vosgiennes et à leurs accès immédiats, et, d'autre part, à la région du Sundgau »⁵⁶⁸. Albert Bernard explique cela par la « stabilisation relative du front durant toute la durée des hostilités et à la nature même de la guerre, qui a été avant tout, en Alsace, une guerre de montagnes. » Le lieutenant-colonel Winckler confirme ce point dans le rapport sur l'organisation du service des dommages de guerre qu'il publie en 1920. « C'est la guerre de tranchées surtout qui a fait subir en Alsace et Lorraine les plus sérieux dommages tant à la propriété mobilière qu'à la propriété immobilière. »⁵⁶⁹

Les églises endommagées dans le Bas-Rhin apparaissent comme une sorte de contre-exemple dans cette évocation globale des destructions. Les quelques édifices ont tous été touchés au cours de la phase de guerre de mouvement, à l'image de l'église de Plaine, qui a été explicitement visée par l'artillerie française en août 1914. Dans l'ensemble, cet épisode qui a vu la ligne de front se déplacer aux portes de Colmar et Mulhouse⁵⁷⁰ ainsi que dans la vallée de la Bruche n'a entraîné que certains dommages superficiels sur les églises des communes touchées à cette occasion. Les clochers n'ont la plupart du temps pas été visés de manière spécifique.

Le fait que les destructions semblent plus limitées dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin par rapport à d'autres départements comme par exemple ceux du Nord, de l'Aisne ou encore de la Somme s'explique également par la géographie du conflit. En effet, ces trois départements ont été traversés de part en part durant la guerre et ont été sinistrés dans leur globalité. En Alsace, seul le sud et une bande de territoire plus ou moins large à l'ouest ont été directement confrontés aux combats. Si la zone de dommages quelque peu élargie au cours de l'été 1914, le front s'est ensuite stabilisé le long d'une ligne courant du col de Sainte-Marie-aux-Mines jusqu'au Sundgau en suivant

⁵⁶⁷ Pour une approche générale des lieux de combat de la Grande Guerre en Alsace voire par exemple Grandhomme Francis et Jean-Noël, *Les Alsaciens-Lorrains dans la Grande Guerre*, La Nuée bleue, Strasbourg, 2013, 512 p.

⁵⁶⁸ Bernard Albert, « La réparation des dommages de guerre en Alsace », *Op.cit.*, p. 492.

⁵⁶⁹ ADBR, 121AL1529 - *Dommages de guerre - Organisation et fonctionnement (1919-1925)*. Lieutenant-colonel Winckler, Renseignements généraux concernant le service des dommages de guerre et de la reconstitution en Alsace et Lorraine, 24 juin 1920, p. 1.

⁵⁷⁰ Krempp Thérèse, « Les offensives françaises de la revanche (août 1914) », in *Revue d'Alsace*, N°139, 2013, p. 17-32.

les contreforts du massif vosgien⁵⁷¹. Dès septembre 1914, le Bas-Rhin n'est pour sa part quasiment plus concerné par les affrontements.

Si la phase de guerre de mouvement a essentiellement généré des dégâts superficiels, du fait notamment de la brièveté des mouvements de troupe, la guerre de position, avec un front stagnant dans les environs de certaines communes telles que Cernay ou Metzeral pendant près de quatre ans, a généré des dommages bien plus importants. Edmond Picard dresse un constat sans appel de ces municipalités totalement dévastées lorsqu'il déclare qu'il « n'y a plus rien à relever, tout a disparu »⁵⁷².

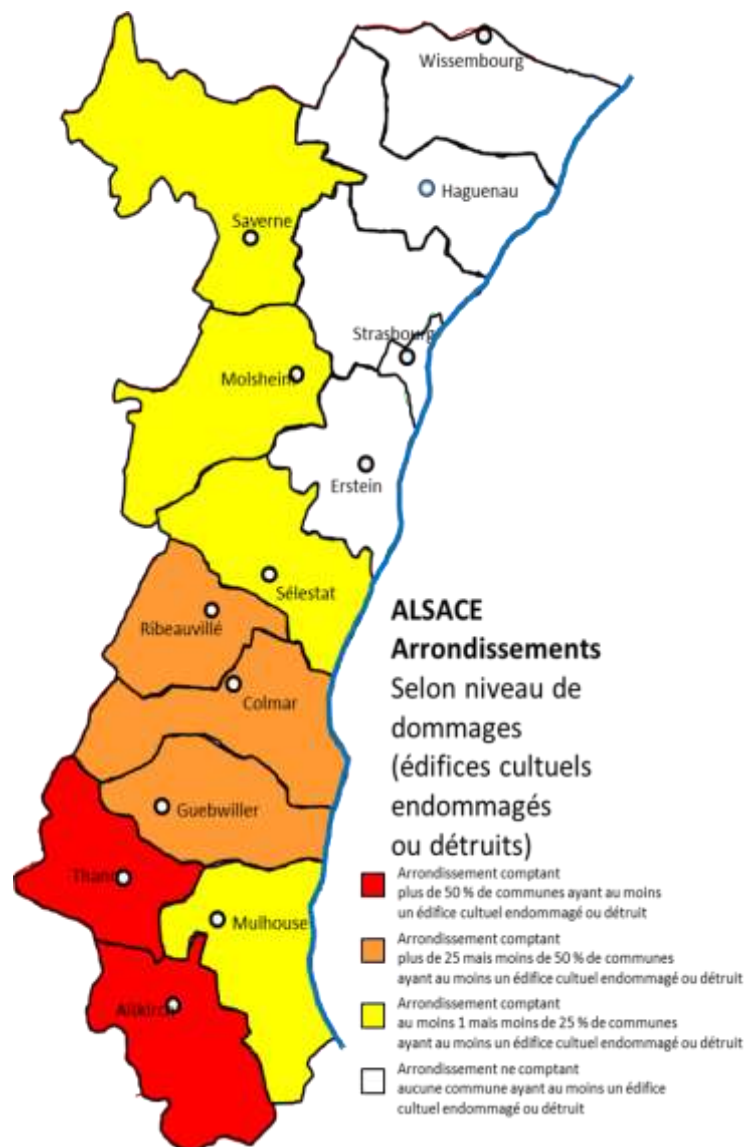


Figure 36 - Analyse du niveau d'endommagement des arrondissements alsaciens.

⁵⁷¹ Hensel Florian, « La guerre de position en Alsace et dans les Hautes-Vosges – Retour sur quelques idées fausses », in *Revue d'Alsace*, N°139, 2013, p. 33-54.

⁵⁷² Picard Edmond, *La reconstruction en Alsace*, *Op.cit.*, p. 16.

Une gradation peut être observée en fonction de la localisation des édifices par rapport au front. Si l'église détruite symbolise la zone de combats et est largement relayée dans la presse illustrée et sur différentes cartes postales, l'arrière semble quant à lui incarné par ces clochers intacts, épargnés par les obus. Au fur et à mesure que le front se rapproche, apparaissent quelques mesures de protection, puis les premiers dommages légers, souvent collatéraux ou parfois causés à l'occasion d'incursions aériennes, et enfin les dégâts plus importants avant d'arriver à des édifices intégralement mis à terre. La vallée de la Thur illustre cette répartition avec un fonds de vallée riant, souvent évoqué par les combattants au repos dans ce secteurs, où le clocher de Saint-Amarin touché par une bombe d'avion fait figure d'exception, ensuite des dommages plutôt légers, comme par exemple à Bitschwiller-lès-Thann, puis de plus en plus importants, avec la collégiale de Thann, et enfin des édifices fortement atteints, tel qu'à Vieux-Thann.

La vallée de Munster (Figure 37) est elle aussi intéressante à observer dans le détail en raison de sa géographie particulière et du fait qu'elle soit coupée en deux par la ligne de front. Dès le mois d'août 1914, ce secteur se retrouve au cœur des combats⁵⁷³. Les positions françaises et allemandes y évoluent tout au long de l'année 1915, au fur et à mesure des différentes offensives qui y sont menées. Plusieurs champs de bataille jalonnent ce secteur, tant dans les communes, comme par exemple à Metzeral ou à Sondernach, que sur les hauteurs, avec les sites du Linge, du Reichackerkopf, de l'Ilienkopf ou encore du Hilsenfirst. Ces derniers se trouvent à proximité directe des villages. En outre, toutes ces communes sont concernées par les opérations de la phase de guerre de mouvement, au moment de l'avancée sur Colmar au cours des premières semaines de la guerre. Au lendemain de l'armistice, le constat est sans appel avec 17 églises et chapelles touchées⁵⁷⁴, parmi lesquelles 12 sont gravement atteintes. À proximité de la ligne de front, les dommages sont souvent considérables. À Stosswihr par exemple, coupé en deux pendant plus de quatre ans, l'église et le temple sont à terre. Dans les villages un peu moins exposés les dégâts sont généralement plus superficiels, comme par exemple à Gunsbach ou à Wasserbourg. Ces derniers peuvent principalement être imputés aux tirs aléatoires de l'artillerie. À l'est de la vallée, aux portes de Colmar, les mouvements des premières semaines de la guerre ne se sont en revanche pas

⁵⁷³ Sur le sujet, voir notamment Gras Raymond (chef de bataillon), « L'offensive sur Colmar en 1914 », in *Revue militaire française*, août 1933, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger Levrault, p. 166-194 ; « L'offensive sur Colmar en 1914 (suite) », in *Revue militaire française*, septembre 1933, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger Levrault, p. 316-356 ; « L'offensive sur Colmar en 1914 (suite et fin) », in *Revue militaire française*, octobre 1933, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger Levrault, p. 54-93.

⁵⁷⁴ Il s'agit là de l'ensemble des lieux de culte de la vallée de Munster qui ont été touchés à des degrés divers durant la Grande Guerre. Si les communes de Eschbach-au-Val, Griesbach-au-Val, Hohrod et Luttenbach-près-Munster apparaissent comme épargnées sur cette carte, cela est dû à l'absence d'édifice religieux sur leur ban. Ces villages ont cependant aussi eu à déplorer de nombreuses destructions à la fin du conflit.

accompagnés de combats d'envergure. De ce fait, les lieux de culte, comme les autres bâtiments, ont donc été épargnés.

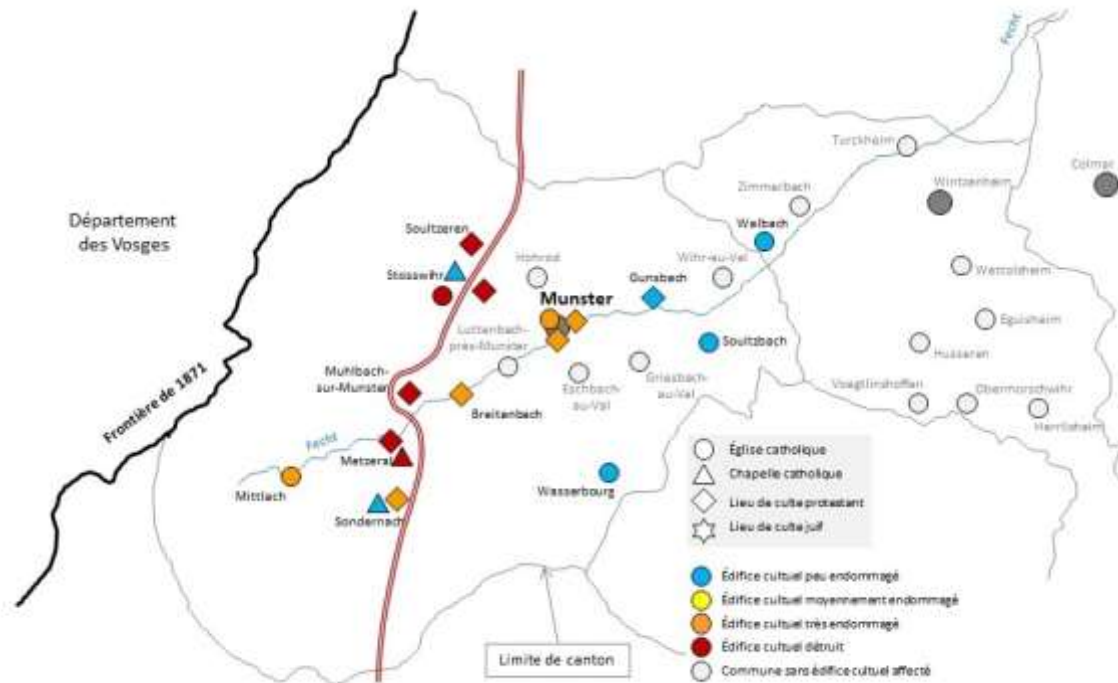


Figure 37 - Cartographie des dommages dans la vallée de Munster.

Dans cette approche géographique, certains contre-exemples sont également intéressants à relever, dans un sens comme dans l'autre. Ainsi, si le degré de destruction des églises est dans le cas présent proportionnel à leur positionnement par rapport au front, cela ne se vérifie toutefois pas toujours. Certaines églises pouvant sembler très exposées, comme par exemple celles situées dans les communes du piémont du Hartmannswillerkopf – Berrwiller, Hartmannswiller, Sultz, ... – n'ont subi que des dommages légers au regard des églises voisines de Wattwiller ou d'Uffholtz qui ont été mises à terre (Figure 38). Il en va de même pour la collégiale de Thann qui, au regard des édifices voisins de Vieux-Thann ou Leimbach, a été relativement épargnée.

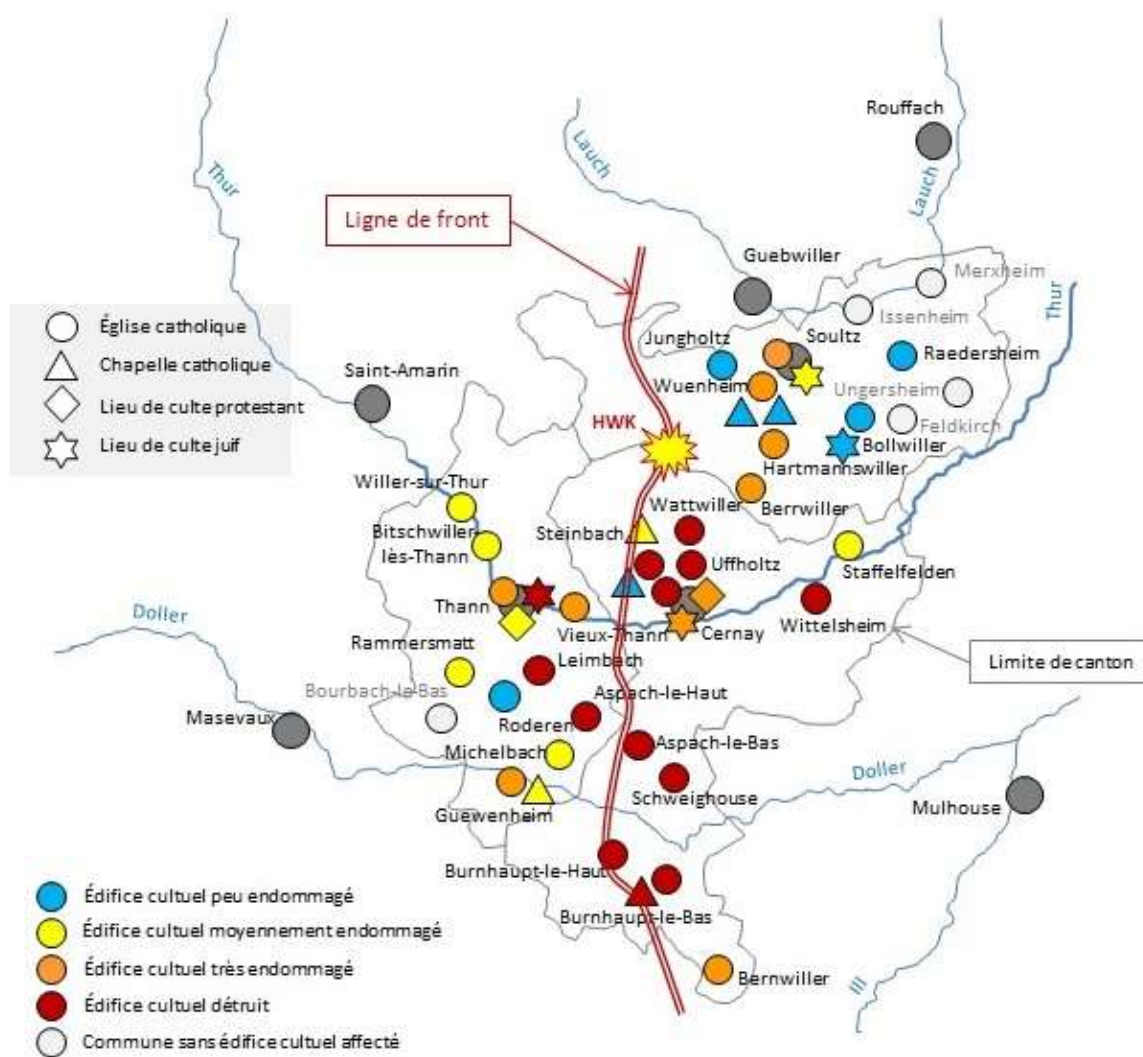


Figure 38 – Les destructions de lieux de culte aux abords du Hartmannswillerkopf (Cantons de Cernay, Sultz et Thann)

En outre, ce relevé permet de constater que les communes plus éloignées du front ne sont pas pour autant totalement épargnées durant la guerre. L'arme aérienne, mais également l'installation de cantonnements dans les communes de l'arrière, génèrent aussi des dommages parfois conséquents. Quelques exceptions, souvent liées à des faits isolés voire accidentels, sont ainsi à relever dans le panorama global des destructions. C'est par exemple le cas de l'église Saint-Barthélemy de Saverne, partiellement détruite à l'occasion d'un bombardement aérien dans la nuit du 30 au 31 juillet 1918⁵⁷⁵, ou encore de celle de Brunstatt⁵⁷⁶, détruite au cours d'un incendie imputé aux militaires allemands en 1917.

⁵⁷⁵ Vonau Pierre, « L'évolution de l'opinion publique dans le Kreis de Saverne durant la Grande Guerre », in *Pays d'Alsace*, N°248-III, *La Grande Guerre dans la région de Saverne et en Alsace Bossue*, 2014, p. 23. Nous abordons cet exemple de manière plus détaillée dans notre chapitre 1.

⁵⁷⁶ Pour une étude détaillée de cet exemple nous renvoyons à notre chapitre 4.

D'un point de vue quantitatif, ce sont en définitive plus de 250 lieux de culte qui ont été touchés à des degrés divers durant la guerre. Si leur cartographie laisse apparaître des disparités évidentes au niveau de leur répartition géographique, ces aspects strictement mathématiques ne doivent pour autant pas occulter la dimension humaine liée à ces bâtiments emblématiques. Au sortir de la Grande Guerre, la découverte des églises ruinées représente une étape importante au moment du retour des populations dans les régions dévastées. Ces paysages de l'après-guerre suscitent cependant aussi l'intérêt de visiteurs multiformes, touristes comme pèlerins, avec lesquels les sinistrés cohabitent parfois difficilement. Pour tous, ces clochers endommagés deviennent alors des repères.

3.2. *La découverte des ruines*

Les lendemains de l'armistice représentent un temps nouveau pour les régions dévastées. Les ruines de la Grande Guerre font par certains aspects référence à celles mises en avant par les romantiques au XVIII^e siècle. La différence est que les destructions sur lesquelles l'armistice de 1918 lève le voile ne résultent pas d'une lente évolution au fil des siècles, mais d'un événement brutal, qui a produit ces ruines contemporaines en quelques instants à peine⁵⁷⁷. Dans ces nouveaux paysages de destruction, les clochers symbolisent ce patrimoine mis à terre et suscitent la curiosité des touristes qui parcourent en nombre l'ancien front, avec la volonté de venir observer de leurs propres yeux les ravages de la guerre.

Malgré la cessation des combats, la guerre perdure dans les régions dévastées⁵⁷⁸. Alors que, parfois, les maisons sont devenues méconnaissables dans les villages détruits, les vestiges de l'église restent généralement visibles et deviennent de véritables repères dans ces champs de ruines. Gomez-Carrillo évoque par exemple l'église de Lihons dans la Somme qui détonne dans le paysage de ruines :

« [...] En vérité, la tragédie est si uniforme que nous ne voyons guère aucune différence entre les localités martyres. Ce sont toujours les mêmes ruines, les mêmes cruautés, les mêmes misères. Ici, paraît-il, des six cents maisons qui existaient il y a six mois il n'en demeure que huit, échappées aux flammes par miracle. Les autres, toutes les autres,

⁵⁷⁷ Ypersele Laurence (van), « Tourisme de mémoire, usages et mésusages : le cas de la Première Guerre mondiale », in *Témoigner. Entre histoire et mémoire*, N°116, 2013, p. 14.

⁵⁷⁸ Gilles Benjamin, Weinrich Arndt, *Une guerre des images. 1914-1918. France/Allemagne*, Paris, Éditions de la Martinière, 2014, p. 233.

forment un amas informe de ruines noircies. La belle église, qui était un reliquaire de l'art picard, gît en morceaux au milieu de la place. Lihons n'existe plus, Lihons n'existera plus jamais... »⁵⁷⁹

Avec l'arrêt des combats, ces territoires profondément marqués par le conflit attirent des visiteurs de tous types. Pèlerins, touristes, mais aussi sinistrés rentrant progressivement de leur exil et soldats tout juste démobilisés, doivent alors cohabiter dans ces secteurs où tout est encore à reconstruire. Comme le souligne Éric Alary, après l'armistice « la joie de la fête dure peu de temps »⁵⁸⁰.

Les sociétés d'après-guerre doivent ainsi faire face à différents déséquilibres, accentués par les disparités entre les secteurs dévastés et ceux épargnés durant le conflit. En Alsace, même si les dégâts sont moindres sur le plan quantitatif que dans le Nord de la France, le fossé entre ces deux mondes s'en trouve d'autant plus prononcé et entraîne un certain nombre d'incompréhensions entre sinistrés et simples curieux qui affluent vers l'ancien front sitôt les combats terminés.

Premières confrontations aux ruines

L'armistice du 11 novembre 1918 marque une rupture dans la perception des destructions. Cette date représente un basculement brutal dans un nouveau temps : celui de l'après-guerre. La joie de la cessation des combats est de courte durée et fait rapidement place à la désolation, notamment pour les sinistrés qui ont tout perdu ou presque. Dans les territoires dévastés, les champs de bataille deviennent désormais des champs de ruines. Emmanuelle Danchin définit pour sa part l'après-guerre comme le « moment où, pour une large part de la population, la confrontation directe aux espaces en ruines devient possible » alors que « jusqu'alors, seules les photographies et les témoignages avaient permis de sensibiliser aux destructions de la guerre les populations éloignées du front »⁵⁸¹. Pour Annette Becker, « la découverte des destructions de la zone du front et de la mort de masse est un choc »⁵⁸².

Au moment de l'entrée des militaires français dans les territoires tenus jusqu'alors par les troupes allemandes, les contrastes sont parfois très prononcés entre leur ancien environnement de guerre et les communes situées à quelques kilomètres de là, parfois peu touchées par les

⁵⁷⁹ Gómez Carrillo Enrique, *Le sourire sous la mitraille. De la Picardie aux Vosges*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1916, p. 293.

⁵⁸⁰ Alary Éric, *La Grande Guerre des civils*, Paris, Perrin, Collection Tempus, 2018, p. 379.

⁵⁸¹ Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines*, *Op.cit.*, p. 207.

⁵⁸² Becker Annette, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre*, Paris, Noësis, 1998, p. 62.

combats. L'artilleur Gaudérique Dauriach évoque ainsi la fin de guerre à Traubach-le-Bas puis à Bernwiller :

« Le lundi 11, à 7 heures du matin, le brigadier de la télégraphie sans fil vient nous annoncer que l'armistice était signé à 5 heures du matin et que les hostilités se terminaient à 11 heures le même jour. [...] Les cloches d'Alsace se faisaient entendre, les sirènes contre les gaz ronflaient, les canons de Belfort, de loin, tiraient des salves. C'était à cette même heure la cessation des hostilités ; les canons ne tiraient plus ; on n'entendait plus la mitraille. C'était l'armistice, bientôt la Paix ! [...] »

Là, [à Bernwiller] jamais je ne verrai chose plus curieuse, même je me demandais si c'était possible. Ce village était intact, il y avait encore des civils alsaciens. »⁵⁸³

Pour ce soldat, la rupture est marquée entre les années de guerre passées dans les tranchées, et ce village, qu'il découvre presque intact⁵⁸⁴ à quelques kilomètres à peine de sa position. Gaudérique Dauriach évoque également dans son récit ce moment particulier que représente la sonnerie des « cloches d'Alsace » qui, alors qu'elles se sont tuées pendant tout le conflit, symbolisent désormais l'entrée dans le temps de l'après-guerre. Elles sonnent désormais la cessation des hostilités et rythment à nouveau le quotidien dans les villages où elles ont été préservées. Les sonneries de l'armistice symbolisent d'une certaine manière la sortie du temps de guerre, bien que le patrimoine campanaire de la région ait été largement amputé par les destructions et les réquisitions.

Après le tocsin du mois d'août 1914, ces sons ne se sont fait entendre qu'à de très rares occasions dans les campagnes alsaciennes. Pendant la guerre, ces sonneries de la religion et du quotidien ont été remplacées par d'autres à visée politique et militaire. Le temps religieux est alors mis en suspens par le temps militaire. Côté allemand, avant leur enlèvement en mars 1917, elles ponctuent les victoires militaires ainsi que quelques anniversaires, comme par exemple celui de l'empereur Guillaume II. Côté français, elles célèbrent les victoires, mais également les fêtes républicaines, à commencer par le 14 juillet. En dehors de ces occasions exceptionnelles, les cloches se sont faites silencieuses dès le déclenchement des hostilités.

⁵⁸³ Témoignage de Gaudérique Dauriach cité dans Cazals Rémy, *La fin du cauchemar. 11 novembre 1918*, Toulouse, Privat, 2018, p. 54-56.

⁵⁸⁴ La commune de Bernwiller se trouve en effet à proximité directe de la ligne de front pendant toute la guerre. Les tirs d'artillerie visant le village pendant le conflit ont notamment occasionné des dommages au clocher de l'église catholique.

Isidore André, qui traverse pour la première fois l'ancienne ligne de front le 21 novembre 1918 relate également ses impressions. Pour lui, les motivations de son voyage dans les territoires dévastés sont toutes autres.

« Le lendemain de cette fête, je me suis rendu à Mulhouse avec Charles et monsieur Baer, le receveur de la poste à Masevaux. Nous avons passé par Thann, Cernay et Lutterbach. C'est la première fois que j'ai pu me rendre compte de l'état de Thann et de Cernay, comme aussi de la plaine qui sépare ces deux villes. On n'y voyait que les boyaux et tranchées, des barrages en fils de fer barbelés et de nombreux blockhaus pour mitrailleurs allemands. »⁵⁸⁵

Quelques jours plus tard, le 8 décembre, il retourne à Vieux-Thann où il observe notamment les destructions causées à l'église.

« Nous avons alors traversé Vieux-Thann et avons pu juger de l'état déplorable dans lequel a été mis ce village. L'église et la grande usine de blanchiment sont en grande partie ruinées. »⁵⁸⁶

Découvrir et témoigner des destructions représente une expérience à la confluence du tourisme et du pèlerinage pour cet industriel qui a vécu la guerre de manière relativement abritée à Masevaux, et qui a eu l'occasion de se rendre dans la vallée de la Thur à plusieurs reprises durant le conflit.

La confrontation des civils aux ruines de leur village et de leur église paroissiale représente cependant un moment complexe à appréhender. Pour Philippe Nivet, les réfugiés expriment rapidement le souhait de s'en retourner chez eux, ne serait-ce que pour « constater l'ampleur des destructions ou pour procéder aux travaux, notamment de toiture, qui permettraient à la demeure faiblement endommagée de résister au mauvais temps hivernal »⁵⁸⁷. Le retour rapide des populations laisse toutefois transparaître certaines inquiétudes. Pour Emmanuelle Danchin, « rentrer, c'était retrouver son lieu de vie, ses repères, peut-être des proches. C'était éviter que d'autres ne prennent leur place ou ne se servent parmi les ruines. »⁵⁸⁸ Malgré la précarité

⁵⁸⁵ Willmé Daniel, *La Grande Guerre dans la vallée de Masevaux. D'après le journal de guerre d'Isidore André*, Mulhouse, JdM éditions, 2014, p. 263.

⁵⁸⁶ *Ibid.*, p. 270.

⁵⁸⁷ Nivet Philippe, « Le retour des réfugiés ou la violence des ruines », in Collectif, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 24.

⁵⁸⁸ Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines, Op.cit.*, p. 241-242.

générale⁵⁸⁹ qui les attend dans les territoires dévastés, ces derniers souhaitent y retourner au plus vite afin de commencer à les relever de leurs ruines. Pour eux, le retour au pays est un premier pas vers la reconstruction des villages détruits. Les difficultés se trouvent pourtant à tous les niveaux au cours des premières semaines qui suivent l'armistice dans les territoires les plus marqués par la guerre. Comme le souligne Stéphane Bedhome, « rien ne semblait pouvoir décourager les déplacés au retour »⁵⁹⁰. Dans ces champs de destructions, la mise à terre des lieux du culte devient bien souvent le symbole de la disparition de leur environnement d'avant-guerre. Malgré tout, les particuliers qui s'en retournent dans leurs communes au lendemain de l'armistice semblent alors bien souvent préoccupés avant tout par leur propre situation⁵⁹¹. Si leur traumatisme⁵⁹² est difficile à mesurer, tout le long de l'ancien front, les sinistrés doivent faire face à un quotidien très compliqué au cours des premières semaines suivant leur retour. En Alsace-Lorraine, l'assistance de l'État envers ces secteurs est plus complexe encore à mettre en place rapidement, dans la mesure où la législation française met du temps à remplacer les anciennes lois allemandes en vertu desquelles les premières constatations de dommages ont été effectuées⁵⁹³.

Même si la rentrée au pays marque une profonde rupture pour les populations évacuées, rares sont les témoins qui ont évoqué ce retour au lendemain de la guerre et qui ont consigné par écrit leurs propres expériences de la reconstruction. Contrairement à d'autres départements dévastés, il n'existe pas non plus en Alsace de récits directement inspirés de cette période de l'après-guerre, comme cela est par exemple le cas avec le roman *Le réveil des morts*⁵⁹⁴ de Roland Dorgelès pour le Chemin des Dames⁵⁹⁵.

Dans cet ensemble, Auguste Zaessinger fait figure d'exception lorsqu'il évoque son retour à Luemschwiller après de longs mois passés en Bavière à la suite de l'évacuation du village en 1917. Alors qu'il débute son voyage de retour le 10 décembre 1918, c'est l'incertitude qui prédomine dans un premier temps.

⁵⁸⁹ Bouloc François, « Craonne, des ruines au renouveau », in Offenstadt Nicolas (dir.), *Le Chemin des Dames. De l'évènement à la mémoire*, Paris, Stock, 2004, p. 416.

⁵⁹⁰ Bedhome Stéphane, « L'exode », in Doucet Patrick, Bedhome Stéphane, *Transports d'exode*, Catalogue d'exposition, Vassogne, Éditions du Musée de Vassogne, 2019, p. 35.

⁵⁹¹ Dans notre chapitre 2, un sentiment similaire a déjà pu être observé chez les civils au moment du bombardement de leur village.

⁵⁹² « Le plus difficile à mesurer reste cependant le choc éprouvé par les civils lors de leur confrontation aux ruines. Le fait d'avoir quitté son village à pied ou non, sans rien emporter ou presque, de s'être retrouvé isolé, sans protection ni famille, de ne pas retrouver sa maison ou de la voir détruite ou incendiée, sont des situations qui génèrent des traumatismes. » Source : Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines*, *Op.cit.*, p. 244.

⁵⁹³ Durant la guerre, la loi d'Empire du 3 juillet 1916 est promulguée pour permettre de constater les dégâts causés durant le conflit. Nous revenons notamment sur le cadre législatif de la reconstruction dans notre chapitre 4.

⁵⁹⁴ Dorgelès Roland, *Le réveil des morts*, Paris, Albin Michel, 1923, 316 p.

⁵⁹⁵ Cet ouvrage est notamment présenté dans Bedhome Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames. Évènement ruine et société des sinistrés 1919-1939*, Vassogne, Éditions du musée de Vassogne, 2014, p. 20-21.

« Nous n'étions pas certains de retrouver nos maisons dans un état habitable et n'avions finalement pas de raison de nous réjouir, et pourtant on voyait partout des visages joyeux. Le désir de revoir Luemschwiler faisait tout oublier. »⁵⁹⁶

En arrivant à proximité du village, après une ultime étape à Mulhouse le clocher de l'église devient un repère.

« Certaines familles quittèrent le train et trouvèrent un accueil provisoire chez leurs parents, à Mulhouse et dans les environs. [...] Mais la plupart durent poursuivre le voyage vers Illfurth la même nuit. De là, elles rejoignirent Luemschwiler à pied. La pleine lune éclairait la campagne. De loin déjà, nous pouvions reconnaître la silhouette de notre église. »⁵⁹⁷

Si Luemschwiler ne peut pas être qualifié de village détruit, dans la mesure où les dommages y ont été relativement superficiels, le retour dans les communes évacuées devient souvent concret au moment d'apercevoir le clocher, qu'il soit alors détruit ou non.

Les prêtres sont généralement parmi les premiers à arriver dans les localités dévastées. Ils ne tardent pas à se rendre dans l'ancienne zone du front afin de venir y observer personnellement les dommages infligés à leurs lieux de culte. Dès le 13 novembre 1918, les curés Luttringer de Seppois et Hirschler de Largitzen, qui ont quitté leur commune pour le Territoire de Belfort durant la guerre, demandent par exemple l'autorisation d'aller constater l'état de leurs églises et paroisses, ce qui leur est accordé par les autorités militaires françaises⁵⁹⁸. Pour ces hommes d'église comme pour l'ensemble des sinistrés, la découverte de l'ampleur des ruines mais aussi des biens qui ont été pillés pendant la guerre donne un aperçu concret de l'œuvre de reconstruction qu'il va désormais falloir mener à bien.

Camille Tschirhart⁵⁹⁹, curé de Cernay à compter du 18 mai 1919, évoque dans ses mémoires⁶⁰⁰ le retour des habitants dans la ville détruite. Durant leur exil, ces derniers ont pu

⁵⁹⁶ Glotz Marc, *Luemschwiler 14-18. Un village du Sundgau à l'épreuve de la Grande Guerre d'après les cahiers d'Auguste Zaessinger*, Bernardswiller, I.D. éditions, 2019, p. 104.

⁵⁹⁷ *Ibid.*, p. 107.

⁵⁹⁸ ADHR, 16AL2 - 182 – *Cultes*. Télégramme envoyé par le curé Luttringer depuis Giromagny, 13 novembre 1918.

⁵⁹⁹ TSCHIRHART Camille (8 novembre 1865, Bergholtz - 2 mai 1949, Cernay, prêtre) – Ordonné le 10 août 1892, il officie d'abord à Ribeauvillé, Thann puis Mulhouse. Il est nommé curé de Montreux-Vieux le 14 janvier 1904. Durant la guerre, il se fait notamment remarquer par les autorités françaises pour certaines attitudes interprétées comme pro-allemandes. Le 1^{er} mai 1919, il prend ses fonctions à Cernay où il est nommé chanoine honoraire le 3 novembre 1932. Il décède à Cernay le 2 mai 1949. Sources : ADS, *Répertoire des prêtres du diocèse de Strasbourg* ; ADHR, 16AL2/248.

⁶⁰⁰ Tschirhart Camille, *Etwas Geschichte der Pfarrei Sennheim*, Thann, Alsatia, 1946, 136 p.

obtenir quelques bribes d'informations, généralement peu rassurantes, notamment en ce qui concerne l'église.

« C'était un lieu de paix pour les âmes. Tant de gens avaient prié ici, s'étaient réconfortés, avaient fait leur deuil, avaient pleuré et trouvé consolation. Par conséquent, on comprend la peur que les fidèles ressentent lorsque pendant la guerre les obus sont tombés sur la ville en se rapprochant de plus en plus de l'église.

Il faut leur épargner la douleur de témoigner de la lente agonie de l'église. Mais d'une manière malheureuse, car le 1^{er} janvier 1915 ils ont tous dû fuir la ville, leurs maisons et leurs biens et vivre comme réfugiés dans un pays étranger. Comme c'était douloureux pour eux d'apprendre de temps en temps ce qui s'était passé à Cernay. Comme la nouvelle : "Le clocher est abattu" [...] ou "Le chœur a reçu un obus". »⁶⁰¹

Comme le rappelle le curé, ce sont en effet souvent de mauvaises nouvelles concernant la destruction progressive de l'église qui sont alors rapportées aux évacués. S'ils ne s'attendent donc certes pas à trouver un village intact au moment de leur retour, leur confrontation directe avec les ruines représente une épreuve douloureuse. Toujours à Cernay, la découverte de l'église est notamment décrite par le curé.

« Les anciens habitants de Cernay se souviennent encore de ce qu'ils ont rencontré à leur retour. Leurs maisons étaient soit complètement détruites, soit tellement perforées et endommagées qu'ils éclatèrent en larmes au milieu de cette misère.

Mais qu'ont-ils senti seulement quand ils se sont approchés de l'église, se sont tenus devant elle, y sont entrés ! La plupart des toits étaient découverts. La charpente était trouée par endroits ; les gouttières étaient suspendues, le plafond de la voûte n'était plus qu'une passoire. Dans le transept près de l'autel de la Vierge, se trouvait une montagne de pierres provenant des murs effondrés et sur laquelle reposait toute la charpente du toit. [...] Tout le mur du chœur derrière le maître-autel a été abattu par les obus. [...] Il n'y avait plus aucune trace du toit du clocher ; des quatre murs, seul celui situé du côté du presbytère s'élevait encore. Il s'était arrêté à quelques mètres au-dessus du cadran. C'était un triste repère qui laissait entendre la destruction dans le lointain, jusqu'à ce qu'une fois, lors d'une tempête à 7 heures du matin, ce seul mur s'effondra dans un bruit de tonnerre. »⁶⁰²

⁶⁰¹ *Ibid.*, p. 49. [Traduction de l'auteur, le texte original est reproduit en annexe 22]

⁶⁰² Tschirhart Camille, *Op.cit.*, p. 50-51. [Traduction de l'auteur, le texte original est reproduit en annexe 23]

En mars 1919, à la suite de sa démobilisation de l'Armée française, Camille Oberreiner, futur directeur de la *Revue d'Alsace*, s'en revient lui aussi en Alsace. Ses premières impressions en disent long sur l'état dans lequel se trouvent les environs de Thann et Cernay au lendemain de la guerre.

« L'impression de tristesse qu'on éprouve en face de toutes ces ruines est ineffaçable. Cependant partout les gens sont courageux et se remettent au travail même si les expertises ne sont pas encore terminées. »⁶⁰³

Son évocation de Wuenheim qui s'en suit est d'autant plus intéressante dans la mesure où elle émane d'un Alsacien qui a servi aux côtés des Français durant le conflit qui vient de s'achever.

« Au cimetière, le monument du chanoine Mechler est en morceaux, mais réparable ; nous le ferons remettre debout, tel quel comme souvenir... l'église est dans un triste état... ce sont les boches qui ont détruit le plus »⁶⁰⁴

Il poursuit en décrivant les ruines de Thierenbach : « Le presbytère est détruit, l'église endommagée... le curé n'est pas revenu donc pas de culte. C'est sans doute un grand plaisir pour la bande d'anticléricaux qui s'est jetée sur l'Alsace ». Le récit de Camille Oberreiner est largement agrémenté par ses appréciations personnelles souvent acerbes sur la situation. De manière tout aussi directe, il évoque également le manque d'assistance tel que celui-ci est perçu par les habitants de ces communes en ruines.

« Quels braves gens ! Ils travaillent à tour de bras, mais se plaignent de n'être pas suffisamment assistés. Il est vrai qu'il n'y a plus de galette et que les États-Unis nous grugent. »⁶⁰⁵

C'est dans cet environnement de misère généralisée que les autorités françaises sont sollicitées. L'administration récemment mise en place apparaît alors comme un recours indispensable, servant de relais local à un « État providence »⁶⁰⁶. C'est en effet vers l'État que les

⁶⁰³ Oberreiner Camille, cité dans Bevilacqua Jean-Paul, *Camille Oberreiner (1874-1944). Historien de Cernay et de Thann. Fidèle à l'Alsace et à la France*, Cernay, Imprimerie Arnold, 2012, p. 38.

⁶⁰⁴ *Ibid.*, p. 38.

⁶⁰⁵ Oberreiner Camille, cité dans Bevilacqua Jean-Paul, *Camille Oberreiner, Op.cit.*, p. 44. Jean-Paul Bevilacqua précise que « les Américains sommaient la France de régler ses dettes de guerre sans vouloir les lier au paiement des réparations dû par l'Allemagne ».

⁶⁰⁶ Pour Danièle Voldman, « la forte attente des sinistrés vis-à-vis de l'État a contribué à populariser le fonctionnement de l'État providence, jusqu'à en faire une caractéristique des formes d'organisation gouvernementale du premier XX^e siècle ». Voldman Danièle, « L'opinion des sinistrés face aux reconstructions

habitants des régions dévastées se tournent dès leur retour dans les territoires touchés par la guerre afin de trouver de l'aide pour faire face aux nombreux problèmes qui marquent leur quotidien. De ce fait, comme le souligne Stéphane Bedhome, « le retour rapide des sinistrés provoque un flottement de la machine étatique durant quelques mois face à l'ampleur des dégâts. »⁶⁰⁷ Les sollicitations ne manquent alors pas pour l'administration nouvellement mise en place qui doit répondre non seulement aux demandes de logements provisoires, mais qui doit également mettre en application les modalités d'indemnisation des sinistrés au titre des dommages de guerre afin que les chantiers de la reconstruction puissent démarrer au plus vite. Au lendemain de la guerre, ces travaux sont aussi ralentis par la nécessité, au fur et à mesure de la démobilisation des soldats français, de remplacer les cadres militaires par des acteurs civils⁶⁰⁸. Aux yeux des sinistrés, les réponses tardent toutefois trop à arriver. Cela transparait jusque dans les débats à l'Assemblée Nationale :

« Les sinistrés de retour sur leur sol natal souhaitent se mettre au travail pour reconstituer leur maison, leur commune détruite. Mais les difficultés sont considérables, aggravées par les difficultés d'organisation de l'État. Certains décident même de repartir, irrités par le désordre, l'incohérence du débat de la reconstruction. »⁶⁰⁹

Ces aspects apparaissent également dans la presse d'après-guerre, dans laquelle les articles dénonçant les lenteurs de l'administration se multiplient :

« N'oubliez pas que votre inertie commence à semer le découragement parmi nous, que les bras et les jambes brisés par les entraves bureaucratiques, beaucoup déjà songent à désertier nos régions inhospitalières pour n'y jamais revenir. Ne contrariez pas ceux qui tentent de les retenir, n'empêchez pas les bienfaiteurs de tout faire pour que, grâce au son des cloches revenues, l'essaim d'abeilles reprenne avec plus d'ardeur le travail de la ruche. »⁶¹⁰

de leurs cités détruites par les guerres », in Audoin-Rouzeau Stéphane, Becker Annette, Cœuré Sophie, Duclert Vincent, Monier Frédéric, *La politique et la guerre*, Paris, Agnès Viénot / Noësis, 2002, p. 377.

⁶⁰⁷ Bedhome Stéphane, « Vivre au Provisoire », in Doucet Patrick, Bedhome Stéphane, *Transports d'exode*, Catalogue d'exposition, Vassogne, Éditions du Musée de Vassogne, 2019, p. 52.

⁶⁰⁸ ADHR, 8AL2-200107. Lettre du lieutenant-colonel Créten, directeur des chantiers d'ouvriers civils, au colonel Koechlin, secrétaire général du Commissaire de la République de Colmar, 23 février 1919.

⁶⁰⁹ *Journal officiel, Débats de la Chambre des députés*, 1919, p. 2877. Cité par Bedhome Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames*, *Op.cit.*, p. 128.

⁶¹⁰ « Clochers-Pèlerinages », in *Le journal des régions dévastées pour la défense des sinistrés du Nord et de l'Est*, N°7, 29 juin 1919, p. 108.

Le sentiment d'isolement des populations face au chantier de relèvement des villages au lendemain de la guerre semble alors réel. Dans l'attente d'une réponse officielle de l'État, les sinistrés qui manquent de tout tentent par différents moyens d'améliorer leur ordinaire. Si l'absence d'habitations représente la difficulté la plus visible, la plupart des pièces de mobilier ainsi que les ustensiles de la vie courante ont disparu lorsque les populations évacuées rentrent de leur exil. Pour Stéphane Bedhome, « cet évènement ruine conduit pour quelques mois à une société des ruines pour laquelle la réutilisation et le emploi seront des préoccupations majeures »⁶¹¹. Différents objets et matériaux sont notamment prélevés sur les anciens champs de bataille voisins, où une partie des stocks des deux armées sont restés en place au lendemain de l'armistice⁶¹². Pour la plupart des sinistrés, la première urgence reste toutefois de se trouver un logement de fortune dans ces champs de ruines. La seconde est de relever les maisons et les outils de production, et donc d'appréhender le complexe cheminement pour y parvenir. L'église, comme l'ensemble des bâtiments publics d'ailleurs, passe alors au second plan. L'éloignement des préoccupations religieuses est notamment souligné à Soultzeren par le pasteur Bimelé, lorsqu'il évoque le retour de sa communauté au lendemain de la guerre.

« Après un temps très très long, on nous a redit : Debout, retournez chez vous. Maintenant, nous voulons accompagner ces paroisses qui rentrent. Nous ne parlerons pas de la joie du retour, ni de la peine qui fut souvent présente aussi. Nous ne voulons pas évoquer le travail, les efforts ni la nouvelle pauvreté, mais nous demander à nouveau : Que devint l'église ? Les premiers à revenir furent les hommes, chargés de préparer sommairement des habitations. Par la suite, ils ont dit : nous n'avions ni dimanche, ni réconfort intérieur, ni vie spirituelle. En fait, ce n'était même plus une vie humaine. Du matin au soir, sous la neige et la pluie, pataugeant dans la boue, il s'agissait de chercher des poutres, des planches, des tuiles ou des vitres pour fabriquer des abris. »⁶¹³

Au cours des premiers mois suivant l'armistice, il est souvent difficile pour le curé de faire entendre sa voix dans les villages les plus sinistrés. La principale préoccupation de leurs habitants est en effet de se trouver un toit et de faire reconstruire leur maison, bien avant de se préoccuper

⁶¹¹ Bedhome Stéphane, « Le retour », in Doucet Patrick, Bedhome Stéphane, *Transports d'exode*, Catalogue d'exposition, Vassogne, Éditions du Musée de Vassogne, 2019, p. 48.

⁶¹² Sur le sujet voir par exemple Hensel Florian, *Le Lingekopf de 1915 à nos jours. Destruction – remise en état – revalorisation d'un champ de bataille alsacien de la Première Guerre mondiale*, Colmar, Jérôme Do Bentzinger éditeur, 2013, p. 72 et suivantes.

⁶¹³ Texte paru initialement dans l'*Almanach luthérien* de 1921 cité dans Kempf Pierre, *Exode et espoirs d'une communauté. Soultzeren 1914-1923*, Soultzeren, Comité des fêtes de Soultzeren, 2013, p. 46.

de la reconstruction de l'église. Face à la ruine des églises, les curés se retrouvent donc bien souvent seuls, comme en témoigne par exemple Camille Tschirhart à Cernay :

« Mais qui devrait effectuer les démarches nécessaires pour le nouveau bâtiment ? Tous les habitants avaient du pain sur la planche. Il n'y avait qu'une seule solution s'il devait y avoir une église spacieuse ! Le prêtre a dû s'y résigner. Lui seul devait s'occuper de la construction de l'église. »⁶¹⁴

Même si sa pratique dans les villages détruits est complexe, la religion occupe une place importante au sein des communautés villageoises touchées matériellement par la guerre. Alors que le pouvoir politique est mis en question au moment du retour à la France, les autorités religieuses représentent un soutien non négligeable. Il ne faut pas non plus oublier que bon nombre de prêtres découvrent alors une nouvelle paroisse, partiellement ou totalement détruites. En effet, dans les communes évacuées ce sont généralement des prêtres nouvellement nommés par l'évêché qui doivent relever leurs paroisses de leurs ruines matérielles, mais également spirituelles. Au moment de l'évacuation des communes alsaciennes de la ligne de front, principalement au moment des offensives de 1914 et 1915, les prêtres n'ont souvent pas accompagné les populations dans leur exil. Certains ont alors été réaffectés dans d'autres paroisses afin de pallier la mobilisation de certains prêtres⁶¹⁵. D'autres ont également été conduits en prison ou contraints à l'exil pendant la guerre⁶¹⁶. En 1917, une majorité de paroisses se retrouve donc administrée « par des prêtres âgés, malades, surmenés ou faibles »⁶¹⁷.

La fin de la guerre est aussi marquée par le triage des populations en Alsace⁶¹⁸. Cette mesure n'épargne pas les hommes d'église, et notamment les protestants. Le président de l'Église de la Confession d'Augsbourg, Charles Gerold, incite d'ailleurs les pasteurs qui ne peuvent voir dans la victoire des Alliés « un juste jugement de Dieu »⁶¹⁹ à quitter l'Alsace. Ce sont alors 68 pasteurs, soit près d'un quart de ceux présents en Alsace, qui émigrent vers l'Allemagne. Une partie du clergé catholique fait le même choix, soit par germanophilie, soit en raison de leurs prises de position

⁶¹⁴ Tschirhart Camille, *Op.cit.*, p. 53. [Traduction de l'auteur, le texte original est reproduit en annexe 24]

⁶¹⁵ Pour Xavier Boniface, « plus du tiers des prêtres français partent aux armées durant la guerre ». Source : Boniface Xavier, *Histoire religieuse...*, *Op.cit.*, p. 114.

⁶¹⁶ Boxberger Romain, « Épreuves et ferveur religieuse - Les fidèles du diocèse de Strasbourg (1914-1924) », in Grandhomme Jean-Noël, *Boches ou tricolores - Les Alsaciens-Lorrains dans la Grande Guerre*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2008, p. 62.

⁶¹⁷ Muller Claude, « Dieu, l'Allemagne et la France. Mgr Fritzen et Mgr Ruch face à la question du nationalisme », in *Revue d'Alsace*, N°144, *De l'éblouissement tricolore au malaise alsacien. Le retour de l'Alsace à la France 1918-1924*, Strasbourg, FSHAA, 2018, p. 135.

⁶¹⁸ Sur la question voir notamment Schmauch Joseph, *Réintégrer les départements annexés. Le gouvernement et les services d'Alsace-Lorraine (1914-1919)*, Metz, Éditions des Paraiges, 2019, p. 327-356.

⁶¹⁹ Vogler Bernard, *Histoire des Chrétiens d'Alsace*, Paris, Desclée, 1994, p. 288.

pendant la guerre⁶²⁰. Claude Muller souligne pour sa part les « lignes de fracture » entre certains prêtres francophiles, d'autres plutôt favorables à l'Allemagne et une « majorité silencieuse, dont l'opinion est sans doute indécise, voire évolutive »⁶²¹.

Ces différents faits entraînent un renouvellement d'une grande partie des curés affectés dans les secteurs les plus touchés. Après 1918, le saut dans l'inconnu est donc total pour ces prêtres qui arrivent dans des villages qu'ils ne connaissent souvent pas et qui sont en règle générale peu familiers de la construction d'édifices culturels. Dès son arrivée à Metzeral, commune détruite dans sa quasi-intégralité, le curé Béhé compare le vaste chantier qui l'attend à une « mission en Alaska »⁶²². Nommé par Monseigneur Ruch le 2 février 1921⁶²³, ce dernier a alors en charge deux paroisses : celle de Metzeral-Sondernach et celle de Muhlbach-Breitenbach. À son arrivée sur place en juin 1921, la situation y est critique⁶²⁴. Il ne dispose alors ni d'une église, ni même d'un logement. Même les routes ne sont encore que des chemins défoncés et inutilisables. Au cours des premières semaines sur place, le curé dit la messe dans sa chambre d'étude qui se trouve au-dessus de l'atelier du forgeron. Chaque matin, la musique de l'harmonium s'y mêle aux tintements du métal que l'on frappe. Le dimanche, ce sont 20 à 30 personnes qui assistent à l'office dans sa chambre et dans l'escalier. Ce n'est que le 4 octobre 1921 qu'une église-baraque est érigée à Muhlbach et il faut attendre le 4 février 1924 pour que le culte puisse être célébré à Metzeral dans un lieu dédié.

Au regard des différentes chroniques paroissiales, la situation du curé Béhé ne fait pas figure d'exception. Il en va par exemple de même pour le curé Heck⁶²⁵. Aumônier militaire dans l'Armée allemande durant la guerre, ce dernier est chargé en janvier 1919 de la paroisse d'Uffholtz mais également de celles de Cernay, Steinbach puis Wattwiller. Dans un premier temps, il s'établit pour sa part dans les ruines du presbytère de Cernay, l'« hôtel courant d'air »⁶²⁶ comme il se plaît à l'appeler. Après avoir un temps célébré la messe avec un autel de campagne dans la grange du maire d'Uffholtz, il aménage sa première église provisoire à Cernay dans la chapelle de l'hôpital en partie épargnée durant la guerre. Ce n'est que quelques mois plus tard qu'il peut disposer de baraques pour célébrer le culte à Wattwiller puis à Uffholtz. À la suite de la nomination d'autres clercs dans les villages voisins, il peut se consacrer à la seule paroisse d'Uffholtz à compter du mois d'octobre 1919.

⁶²⁰ *Ibid.*, p. 288-289.

⁶²¹ Muller Claude, « Dieu, l'Allemagne et la France », *Op.cit.*, p. 133.

⁶²² Béhé Martin, *Droben "auf der Emm"*, *Die Pfarr-, Votiv- und Wallfahrtskirche in Metzeral-Sondernach*, Colmar, Les éditions d'Alsace, 1954, p. 36.

⁶²³ Source : ADS, *Répertoire des prêtres du diocèse de Strasbourg*.

⁶²⁴ Béhé Martin, *Droben "auf der Emm"*, *Op.cit.*, p. 36-37.

⁶²⁵ ADHR, 301J47. Heck Alphonse, *Geschichte der Pfarrei Uffholtz*, p. 29.

⁶²⁶ « Hotel Durch-luft » dans le texte original.

La confrontation avec les destructions causées par la guerre représente souvent un choc. Comme le reflètent les deux exemples ci-dessus, les premiers contacts avec les ruines sont difficiles et les communautés de sinistrés, profondément marquées par la guerre tant sur le plan humain⁶²⁷ que matériel, sont à reconstituer autour notamment de ces nouveaux curés. Les premières mesures prises par ces derniers permettent de remettre progressivement en place un culte. Les solutions de fortune, trouvées dans l'urgence au cours des premières semaines, sont d'abord remplacées par des lieux de culte provisoires, souvent dans des baraques, car il apparaît rapidement que les nouvelles églises mettront du temps à sortir de terre.

Au niveau local, les habitants de ces villages détruits ne sont cependant plus les seuls à se trouver dans les secteurs dévastés. Ils y sont peu à peu rejoints par de nombreuses autres personnes aux profils variés, qui viennent parcourir ces territoires dans des buts divers. Touristes et pèlerins affluent vers les anciennes zones de combats afin d'y observer les traces matérielles de la guerre. L'arrivée de ces visiteurs ravive les débats entourant l'avenir de ces vestiges, et en particulier ceux des églises, qui représentent à la fois les restes d'un bâtiment à reconstruire et un témoignage matériel des quatre années de guerre qui viennent de s'achever.

Les clochers, jalons du tourisme dans les régions dévastées

Les lendemains de guerre ne suscitent pas seulement le retour des sinistrés dans les villages situés à proximité de l'ancienne ligne de front. Rapidement, de nombreux visiteurs aux motivations diverses, touristes comme pèlerins, se rendent dans ces secteurs pour y découvrir les anciens lieux de combat et y constater de visu ces dévastations auxquelles ils ont été familiarisés par le témoignage et l'image⁶²⁸ durant les quatre années de guerre. En Alsace, ce phénomène est amplifié par la proximité géographique avec l'Allemagne mais aussi la Suisse. Différents outils associant informations historiques, géographiques et pratiques sont développés pour ces populations afin de les orienter à travers les champs de ruines. Bien souvent, s'ils ne représentent pas forcément le but premier de ces circuits, les vestiges des lieux de culte y deviennent des étapes incontournables et surtout des points de repère, de véritables jalons dans ces itinéraires qui vont de village en village.

⁶²⁷ Sur ce sujet, voir par exemple Georges Raphaël, *Les soldats alsaciens-lorrains de la Grande Guerre dans la société française (1918-1939)*, Thèse d'histoire, Université de Strasbourg, 2018, 555 p.

⁶²⁸ Sur cette question, voir notamment notre chapitre 2.

La présence de ces visiteurs dans les secteurs dévastés relance les débats initiés durant la guerre en ce qui concerne le devenir des ruines. Peu à peu, les réalités pratiques de la reconstruction finissent toutefois par l'emporter sur certains souhaits de préservation des vestiges en l'état⁶²⁹.

Pendant la guerre déjà, des voix se sont rapidement faites entendre en France pour conserver un certain nombre de ruines de guerre. C'est notamment leur dimension pédagogique qui est alors mise en avant, en les présentant comme autant de preuves matérielles de la barbarie des Allemands mais également comme des témoignages de l'« héroïque sacrifice allié »⁶³⁰. Cela concerne en particulier certains bâtiments emblématiques touchés par la guerre, à commencer par la cathédrale de Reims. Les premiers projets de préservation des traces des combats sont alors tant politiques – par le biais des ministères des Beaux-Arts et de la Guerre – que touristiques – avec des associations telles que le *Touring club de France*⁶³¹ rejointes au niveau local par le *Club vosgien* au lendemain de l'armistice⁶³².

La fin des combats et le retour des civils dans les secteurs les plus durement atteints remettent cependant en cause ces intentions initiales. Rapidement, il apparaît que les ruines les plus emblématiques – églises mais aussi hôtels de ville – sont « indispensables à la vie des cités »⁶³³ et que, de ce fait, il est impossible de les conserver en l'état au cœur des villes et villages rebâties. Les réalités pratiques et l'aspect fonctionnel des nouvelles communes prennent alors le dessus sur le souhait de garder des traces matérielles de la guerre. Ainsi, il est décidé de préserver uniquement certains vestiges, sélectionnés non seulement pour leur aspect emblématique mais également pour leur durabilité. Les services des beaux-arts et ceux de la reconstitution se sont en effet rendu compte de la complexité et de l'important coût que représentent les opérations de sauvegarde de tels édifices. Pour Emmanuelle Danchin, « le souhait, claironné dès 1914 de préserver pour les générations à venir des monuments mutilés rappelant les traces de la guerre et donc la "barbarie allemande", avait cédé la place à des impératifs purement pratiques, humains et financiers »⁶³⁴. Excepté pour l'église d'Ablain-Saint-Nazaire (62), l'intérêt des autorités se tourne alors plutôt vers

⁶²⁹ En observant l'ensemble du corpus des églises touchées par la guerre en Alsace, les seules ruines conservées en l'état sont celles de l'église de Leimbach. Toutefois, ces dernières représentent avant tout une conséquence indirecte de choix faits au niveau de la municipalité et non une volonté initiale de conserver les ruines en l'état. Nous revenons plus en détail sur ce cas particulier dans notre chapitre 7.

⁶³⁰ Ypersele Laurence (van), « Tourisme de mémoire, usages et mésusages », *Op.cit.*, p. 17.

⁶³¹ Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines*, *Op.cit.*, p. 95.

⁶³² Sur le sujet voir notamment Alexandre Philippe, « Le tourisme et la Grande Guerre dans les Vosges, 1918-1939 : enjeux, stratégies, spécificités », in Evanno Yves-Marie, Vincent Johan, *Tourisme et Grande Guerre. Voyage(s) sur un front historique méconnu (1914-2019)*, Codex, 2019, p. 353-365.

⁶³³ *Ibid.*, p. 42.

⁶³⁴ *Ibid.*, p. 266.

des vestiges isolés et surtout des champs de batailles, inhabités avant la guerre et dont les problématiques de conservation n'influent pas directement sur la reconstruction des villages. En Alsace, cela se concrétise dès 1921⁶³⁵ par le classement des sites du Hartmannswillerkopf, du Linge et de la Tête des Faux au titre des monuments historiques.

Avec l'armistice, le rapport aux ruines et les représentations qu'elles véhiculent changent. Cela transparait notamment dans la presse illustrée où les clichés figurant les destructions cèdent peu à peu leur place à des vues évoquant la reconstruction. Durant l'immédiat après-guerre, les visites officielles et les voyages de presse vers les régions dévastées se poursuivent en s'intensifiant, dans le cadre notamment des discussions accompagnant le traité de Versailles. Ces voyages se placent dans la continuité de ceux organisés vers l'ensemble de la ligne de front pendant le conflit, comme par exemple à Thann⁶³⁶. Jules Jeanneney, sous-secrétaire d'État à la présidence du conseil en charge des affaires d'Alsace-Lorraine, suggère également de favoriser « le voyage de journalistes et de notables alsaciens et lorrains sur l'ancien front français pour leur permettre de se rendre compte du caractère de la lutte et des dévastations commises en France par les armées allemandes et de les porter à la connaissance de leurs compatriotes »⁶³⁷.

Des voyages sont alors organisés à destination de ces secteurs fortement endommagés par la guerre afin de mettre spécifiquement en exergue les dégâts causés aux monuments historiques et religieux. Si la cathédrale de Reims représente une étape incontournable, certains visiteurs se déplacent également en Alsace, afin de parcourir les villages détruits du Sundgau et des vallées vosgiennes. C'est par exemple le cas du *Comité protestant d'entraide pour les régions envahies*⁶³⁸ qui met sur pied un circuit parcourant une partie du front de l'Ouest durant l'été 1919 afin de présenter les dommages de guerre de la France à une délégation étrangère composée notamment d'Anglais.

Ces confrontations de la presse avec les dévastations sont alors orientées de manière à sensibiliser l'opinion publique à l'ampleur des dommages, mais aussi à la précarité dans laquelle les sinistrés se trouvent alors que les traités de paix sont en cours d'élaboration. En parallèle, ces différents reportages attisent également la curiosité des populations qui n'ont pas forcément connu la guerre. Cela concerne en particulier les pays neutres, comme par exemple la Suisse, qui n'ont pas pris part au conflit mais dont les habitants ont largement été informés du déroulement

⁶³⁵ Sur le sujet, voir notamment notre ouvrage consacré à la patrimonialisation du site du Linge. Hensel Florian, *Le Lingekopf de 1915 à nos jours, Op.cit.*

⁶³⁶ Voir sur ce sujet notre chapitre 2.

⁶³⁷ ADHR, 8AL2 – 200108 - *Documents du colonel Koechlin-Schwartz*. Lettre de Jules Jeanneney au Commissaire de la République en Haute-Alsace, 30 décembre 1918.

⁶³⁸ Comité protestant d'Entr'aide pour les Régions envahies, *Où nous en sommes*, N°4, Novembre 1919.

des opérations militaires. Une partie d'entre eux souhaite désormais profiter de la proximité géographique avec l'Alsace pour traverser la frontière et venir y observer directement les dévastations causées par ce conflit qui les a épargnés. Ils sont toutefois loin d'être les seuls à arriver dans les anciennes zones dévastées. Touristes et pèlerins se rendent alors massivement vers le front, soit pour satisfaire leur curiosité, soit pour venir y honorer la mémoire de ceux qui ont combattu pendant près de quatre ans et se replacer dans leurs pas en parcourant les communes et les champs de bataille où ils sont passés pendant le conflit⁶³⁹. La cohabitation entre les différents types de visiteurs et les sinistrés n'est pas toujours aisée dans les régions dévastées.

Bien entendu, les églises détruites ne représentent qu'une étape dans des circuits plus vastes, mais ces bâtiments emblématiques mis à terre par les obus font bien souvent office de jalons sur ces parcours. Bertrand Tillier évoque notamment l'importance symbolique de ces bâtiments aux yeux des soldats pendant la guerre.

« Les champs de bataille devinrent des espaces instables du double point de vue physique et psychologique, où la nature était laminée et les architectures ruinées par les bombardements. Face à l'ampleur de ce spectacle cataclysmique qui bannissait toute image idyllique d'une nature pastorale, les poilus s'inventèrent des points de repère, en gravant des scènes bucoliques ou des édifices emblématiques – comme la basilique Notre-Dame de Brebières, à Albert (Somme), la cathédrale de Reims ou les halles d'Ypres bombardées par les Allemands, dont les cartes postales faisaient abondamment circuler les images désolées au même moment – qui étaient autant de lieux vus ou perçus, parfois traversés et souvent rêvés, comme d'autres combattants les photographiaient, les décrivaient dans leur correspondance ou les dessinaient dans des carnets. »⁶⁴⁰

Il n'est donc pas étonnant de retrouver ces édifices mis à l'honneur dans les guides touristiques. Les églises détruites y deviennent des points de repère au sens propre dans les localités ravagées par les combats. Au lendemain du conflit, l'édition de différents supports

⁶³⁹ À ce sujet, voir par exemple nos articles évoquant ces aspects sur les champs de bataille alsaciens de la Grande Guerre. Hensel Florian, « Que faire de nos champs de bataille ? Les lieux de combat alsaciens entre préservation et remise en état au lendemain de la Première Guerre mondiale », in Cochet François, Grandhomme Jean-Noël (dir.), *Guerre des Vosges et guerres de montagne 1914-1918*, Paris, Bernard Giovanangeli éditeur, 2016, p. 435-450 et Hensel Florian, « Le devenir des fortifications de campagne sur le front des Vosges. La patrimonialisation du champ de bataille du Linge, une sauvegarde exemplaire entre volonté politique et initiatives individuelles », in Meynen Nicolas, Orgeix Émilie (d') (dir.), *Fortifier la montagne (XVIII^e-XX^e siècle). Histoire, reconversion et perspectives de mise en valeur du patrimoine militaire en montagne*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2016, p. 275-291.

⁶⁴⁰ Tillier Bertrand, *Op.cit.*, p. 215.

touristiques s'accroissent. Des circuits permettant de découvrir ces ruines de guerre sont alors proposés en tenant compte « de l'accessibilité des lieux et de leur dangerosité »⁶⁴¹.

Les guides les plus emblématiques⁶⁴² édités durant les années d'après-guerre en France sont les *Guides Michelin des champs de bataille*⁶⁴³. Ensemble complet de 29 volumes couvrant tout le front de l'Ouest⁶⁴⁴, ces derniers proposent plusieurs itinéraires à travers les territoires dévastés. Deux de ces publications concernent explicitement l'Alsace et les Vosges⁶⁴⁵ et deux autres sont plus spécifiquement consacrées aux grandes villes de la région, Strasbourg⁶⁴⁶ d'une part et Colmar-Mulhouse-Schlestadt⁶⁴⁷ de l'autre. Si ces dernières ne présentent aucune ruine majeure – les principales villes d'Alsace ayant été épargnées par les combats durant la phase de guerre de position – certains faits de guerre et les illustrations de l'antagonisme entre Français et Allemands ne manquent toutefois pas d'y d'être rappelés. C'est par exemple le cas avec l'enlèvement puis la restitution du retable d'Issenheim au musée Unterlinden de Colmar⁶⁴⁸, mais aussi avec le rappel de destructions causées par les Allemands à Strasbourg, comme par exemple sur la cathédrale durant la guerre de 1870⁶⁴⁹.

En ce qui concerne les églises d'Alsace endommagées durant la Première Guerre mondiale, le guide le plus intéressant est le Volume I dans la série consacrée aux combats du Front des Vosges. Bien que toute la partie sud du Haut-Rhin, largement endommagée elle aussi, n'y soit pas évoquée, cet ouvrage propose un itinéraire en automobile permettant de découvrir les ruines de guerre localisées entre Belfort et Colmar en trois journées⁶⁵⁰. Le trajet s'attache alors à présenter des sites et des vestiges offrant « un intérêt de premier ordre, tant du point de vue des souvenirs militaires qu'au point de vue pittoresque »⁶⁵¹. Au fil des différentes étapes, le visiteur est notamment conduit

⁶⁴¹ Ypersele Laurence (van), « Tourisme de mémoire, usages et mésusages », *Op.cit.*, p. 19.

⁶⁴² On recense alors également d'autres guides au niveau national. Voir par exemple : Morlier Hélène, « Les guides Joanne devenus bleus : d'autres vainqueurs de la Grande Guerre », in Evanno Yves-Marie, Vincent Johan, *Tourisme et Grande Guerre. Voyage(s) sur un front historique méconnu (1914-2019)*, Codex, 2019, p. 207-223.

⁶⁴³ Sur le sujet voir notamment Champeaux Antoine, « Les *Guides Illustrés des Champs de Bataille 1914-1918* », in Canini Gérard (dir.), *Mémoire de la Grande Guerre. Témoins et témoignages*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1989, p. 341-354.

⁶⁴⁴ Les publicités de la firme Michelin mentionnent une collection composée de 23 guides mais, en tenant compte des différentes variantes, 6 guides supplémentaires peuvent être dénombrés.

⁶⁴⁵ Guides illustrés Michelin des champs de bataille (1914-1918), *L'Alsace et les combats des Vosges 1914-1918*, Volumes I et II, Clermont-Ferrand, Michelin & Cie, 1920, 128 et 128 p.

⁶⁴⁶ Guides illustrés Michelin des champs de bataille (1914-1918), *Strasbourg*, Clermont-Ferrand, Michelin & Cie, 1919, 64 p.

⁶⁴⁷ Guides illustrés Michelin des champs de bataille, *Colmar-Mulhouse-Schlestadt*, Clermont-Ferrand, Michelin & Cie, 1920, 64 p. Il faut ici noter que le nom de la commune de Sélestat n'a pas encore été francisé au moment de l'édition du guide, en 1920.

⁶⁴⁸ Guides illustrés Michelin des champs de bataille, *Colmar-Mulhouse-Schlestadt*, *Op.cit.*, p. 16.

⁶⁴⁹ Guides illustrés Michelin des champs de bataille (1914-1918), *Strasbourg*, *Op.cit.*, p. 6 et 18.

⁶⁵⁰ Guides illustrés Michelin des champs de bataille (1914-1918), *L'Alsace et les combats des Vosges 1914-1918*, Volumes I, *Op.cit.*, p. 53 et suivantes.

⁶⁵¹ *Ibid.*, p. 53.

à la collégiale de Thann⁶⁵², dont les dommages subis pendant la guerre sont rappelés, puis à travers les ruines de Steinbach, où une « buvette-restaurant est installée dans un baraquement »⁶⁵³. S'en suivent les villages de Cernay, Uffholtz et Hartmannswiller avant de monter au Vieil Armand. Ce sont alors les églises en ruines qui servent de points de repères afin de guider les touristes à travers ces localités en partie détruites et dépourvues de tout moyen de signalisation. L'état mais aussi l'histoire de ces édifices sont rappelés à différentes reprises et illustrés par plusieurs dizaines de clichés les figurant durant l'immédiat après-guerre. L'aspect général des communes et leur praticabilité sont également précisés, comme par exemple pour le village de Wattwiller⁶⁵⁴, dans lequel il est encore impossible de difficile en voiture.

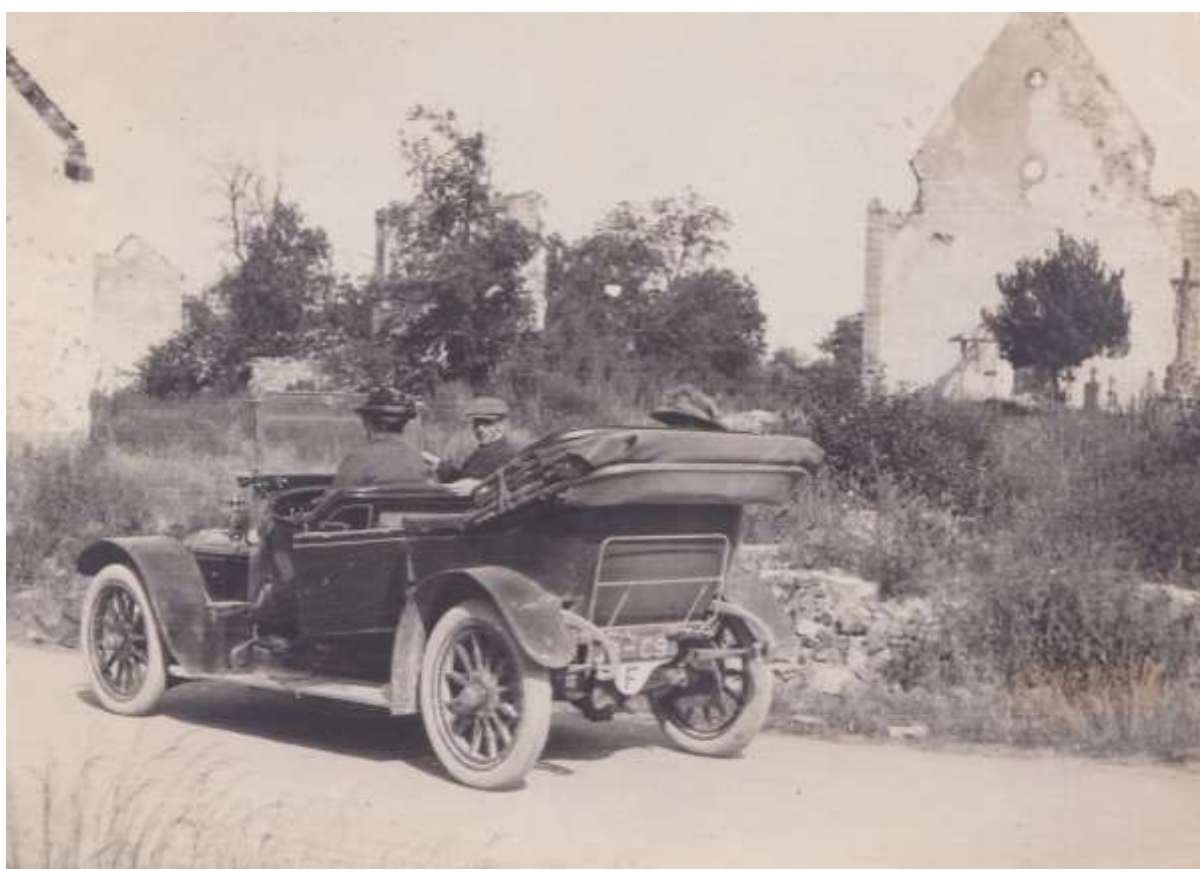


Figure 39 - Touristes en automobile devant les ruines de l'église d'Aspach-le-Haut.

Source : Collection particulière.

⁶⁵² *Ibid.*, p. 65.

⁶⁵³ *Ibid.*, p. 68.

⁶⁵⁴ *Ibid.*, p. 76.

D'autres publications analogues évoquent également les ruines des églises d'Alsace. C'est par exemple le cas de l'ouvrage intitulé *Les champs de bataille de France*⁶⁵⁵ édité par les chemins de fer du Nord et de l'Est qui présente de manière succincte les principaux points d'intérêt situés le long de l'ancienne ligne de front. Ce guide s'attache principalement à évoquer les lieux situés à proximité des lignes ferroviaires, afin de les rendre accessibles en train. Un tableau de correspondances entre les sites et les gares les plus proches est proposé à cet effet à la fin de l'ouvrage⁶⁵⁶. Si dans les textes, relativement courts, il n'est pas fait mention des lieux de culte détruits en Alsace, ces derniers sont figurés à titre d'illustration. C'est notamment le cas de l'église d'Uffholtz et de la collégiale de Thann⁶⁵⁷ qui sont mises en scène à travers des clichés où elles surplombent un premier plan composé de bâtiments détruits.

Les itinéraires proposés à travers les ruines d'Alsace sont intéressants car ils présentent également l'état de la zone concernée par les combats au début des années 1920. Si certaines structures ont alors déjà été mises en place, comme par exemple des cafés, des zones restent bien souvent inaccessibles aux véhicules. Ces différents guides reflètent ainsi les profonds changements qui marquent alors les régions dévastées et laissent transparaître le fait que les visites de villages affectés par la Grande Guerre ne pourront qu'être éphémères⁶⁵⁸ et devront prendre d'autres formes dès lors que les localités endommagées auront été relevées de leurs ruines.

Devant l'afflux des visiteurs, il devient par ailleurs indispensable de sécuriser les ruines. Fortement fréquentées, ces dernières présentent en effet de réels risques d'effondrement. Étant donné que la reconstruction des bâtiments publics n'est pas prioritaire, les dégâts s'aggravent au fil des ans et des hivers qui se succèdent. Les intempéries fragilisent alors de plus en plus ces structures déjà ébranlées durant la guerre. Jérôme Raimblault rappelle notamment l'impact des saisons « qui se caractérisent par leur rudesse extrême et leur enneigement important, qui contribuent à fragiliser un peu plus les vestiges des immeubles qui subsistent »⁶⁵⁹. Souvent non protégés, ces bâtiments se voient ainsi directement soumis aux aléas climatiques, et en particulier à la pluie et au gel qui ont des conséquences directes sur la stabilité des structures subsistantes. Certains édifices sont alors simplement consolidés afin d'éviter leur effondrement comme il est par exemple possible de l'observer sur la vue ci-dessous représentant les contreforts mis en place sur l'église Saint-Léger de Guebwiller (Figure 40) afin d'éviter l'écroulement de sa façade.

⁶⁵⁵ Chemins de fer du Nord et de l'Est, *Les champs de bataille de France*, Paris, Imprimerie J. Cussac, s.d., 80 p.

⁶⁵⁶ Ces indications sont complémentaires aux cartes des réseaux éditées alors par les compagnies ferroviaires.

⁶⁵⁷ *Ibid.*, p. 13 et 15.

⁶⁵⁸ Bedhome Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames*, *Op.cit.*, p. 183.

⁶⁵⁹ Raimblault Jérôme, « Reconstituer et reconstruire l'habitat rural après la Première Guerre mondiale : l'exemple des communes de la haute vallée de Munster (1919 - vers 1930) », in *Revue d'Alsace*, N°142, 2016, p. 98.



Figure 40 - Renforts mis en place sur la façade de l'église Saint-Léger de Guebwiller.

Source : Collection de l'auteur.

Afin de se prémunir des risques, il est également procédé à un certain nombre d'effondrements volontaires. Pendant la guerre, des minages ont déjà été pratiqués dans le but de sécuriser des constructions trop gravement atteintes. Cela est par exemple le cas à Ammertzwiller :

« L'église en ruine d'Ammertzwiller, atteinte de plein fouet par un tir, dressait encore ses murs squelettiques qui se lézardaient à tel point que le lieutenant Schmid les abattit à l'explosif un soir, afin d'éviter tout danger d'effondrement. »⁶⁶⁰

La fin de la guerre ne signifie donc pas pour autant l'arrêt des destructions de clochers. La tour du temple protestant de Metzeral et celle de l'église d'Uffholtz, encore en place à l'armistice, disparaissent ainsi dans les mois qui suivent. Le curé Heck relate par exemple dans ses mémoires la destruction de cette dernière, mais également les raisons particulières qui le poussent à y faire procéder.

« Le 28 septembre 1922, la société coopérative de reconstruction des églises catholiques dévastées du Haut-Rhin procéda entre autres à l'adjudication des travaux de démolition et de déblaiement de la vieille église. Les pierres furent empilées dans le jardin du presbytère et le reste évacué. D'après les conditions du contrat l'entrepreneur, monsieur

⁶⁶⁰Stein Kurt, *Das Württembergische Landwehr-Infanterie-Regiment Nr. 121*, Stuttgart, Chr. Belser A.G. Verlagsbuchhandlung, 1925, p. 90. [Traduction Jürgen Ehret]

Schultis de Cernay, qui avait remporté l'appel d'offre pour 19 890 francs, devait démonter le vieux clocher jusqu'au deuxième étage, c'est-à-dire le démanteler pierre par pierre pour pouvoir les réutiliser pour le nouvel édifice. De plus, il devait laisser sur place l'échafaudage pour la nouvelle construction, même s'il ne remporterait pas l'adjudication. Il se rendit rapidement compte qu'il s'était lourdement trompé dans son calcul des frais et qu'il devait rajouter 1 000 francs supplémentaires. Ceci suscita des jérémiades continuelles lors de chaque rencontre. L'architecte se lamentait quant à lui sans arrêt du fait qu'il ne sache pas quoi faire avec la partie restante de la tour.

L'église, façade comprise, devait avoir en largeur quatre mètres de plus avec trois portes d'entrées au lieu d'une initialement. Toutes les tentatives pour résoudre ce problème échouèrent. C'est à ce moment que me vint une idée salutaire : faire sauter toute l'église avec de la dynamite et ensuite faire l'ignorant, prétexter un accident et demander un supplément financier pour la reconstruction du clocher. Je fis part de mon plan à l'architecte Schwartz mais celui-ci s'enfuit plein d'effroi, imaginant déjà la porte de la prison s'ouvrir devant lui. Monsieur Schultis était quant à lui ouvert à cette proposition. Le lendemain matin il fit appeler quelques ouvriers de sa carrière de pierres à Wattwiller. Je leur promis un fût de bière si au plus tard le soir à 16 heures, le clocher de l'église était à terre et s'ils savaient tenir leur langue. Toute la matinée je restais avec eux, vu que j'avais souvent assisté à de telles explosions en tant qu'aumônier militaire. Dix-huit charges furent posées dans les maçonneries intérieures du clocher à un mètre au-dessus de la terre, fermées hermétiquement et équipées de mèches. À deux heures de l'après-midi, tout était prêt pour le dynamitage. Les gens tout autour furent priés de quitter leurs baraques et de se retirer à plusieurs centaines de mètres. Ensuite, quelques ouvriers courageux entrèrent avec une torche, allumèrent les mèches et après cherchèrent immédiatement abri derrière un mur. Une explosion simultanée se produisit. Le clocher tout entier s'éleva dans les airs, vacilla deux fois et s'écroula sur lui-même, disparaissant sous un gros tas de débris. Des morceaux issus de l'explosion volèrent à plusieurs centaines de mètres, dans toutes les directions de la rose des vents et cassèrent un toit par ci, une fenêtre ou une porte par là. Mais les ouvriers étaient tout de suite présents pour réparer ces dégâts, si bien que le lendemain on ne remarquait plus rien. Par la suite je signalai par téléphone à Colmar et Mulhouse le malheur qui s'était abattu sur nous et demandai de suite le nécessaire supplément financier. Le service des dommages de guerre et de la reconstruction de Colmar envoya le lendemain trois Messieurs pour l'enquête. L'entrepreneur Schultis était « en voyage ». Je me faisais passer pour bête et disais qu'on avait voulu faire exploser uniquement le dernier étage mais que le clocher tout entier s'écroula. On ne distinguait pas de cratère d'explosion car ils étaient recouverts par le tas de débris. Le contraire ne se laissait pas prouver facilement. Les hauts Messieurs se tenaient en hochant la tête devant un « mystère », faisait contre mauvaise fortune bon cœur et firent la demande du crédit supplémentaire. Plus tard, un de

ces messieurs me confia *in camera caritatis* (entre quatre yeux), que c'était la seule bonne solution, car sinon le clocher réparé serait juste resté un rafistolage qui aurait coûté tout autant à l'État. Le nœud gordien étant désormais tranché, les travaux pouvaient se poursuivre. A posteriori 4 580 francs supplémentaires furent consenti à monsieur Schultis pour le déblayage des tas de débris et pour moi, le clocher fut désormais considéré comme un sinistre total. »⁶⁶¹

Si cet exemple représente une originalité dans le panorama global des églises alsaciennes au lendemain de la guerre, il illustre le fait que les édifices culturels endommagés ne restent pas forcément dans leur état au 11 novembre 1918, et qu'ils poursuivent leur détérioration au fil des mois qui suivent l'armistice. Par ailleurs, il faut aussi garder à l'esprit que les vestiges des lieux de culte ne sont en rien prévus pour être des attractions touristiques et ces ruines ne sont généralement pas sécurisées dans les secteurs les plus exposés du front. La dimension touristique qui entoure les clochers endommagés est un aspect non négligeable en ce qui concerne la manière dont sont perçues les églises en ruines durant l'après-guerre. Différents outils sont alors développés afin de permettre aux visiteurs de se rendre dans les zones dévastées. Au niveau des administrations, des mesures sont également prises afin de se prémunir des risques d'effondrement de ces vestiges fragilisés, dans l'attente de leur reconstruction. Ces différentes actions influent directement sur l'image véhiculée par ces ruines et, dans l'ensemble, la volonté de reconstruire prend rapidement le dessus.

Les populations sinistrées s'adaptent elles aussi à la situation. Comme le souligne Emmanuelle Danchin, « ces autochtones échappent aux querelles opposant les pèlerins aux touristes, espace sacré à un espace profane. Avant tout préoccupés par un quotidien à rebâtir, les habitants de régions sinistrées sont partagés sur le bénéfice qu'ils peuvent tirer de cet afflux de personnes. »⁶⁶² Au-delà de la gêne que peut occasionner la présence massive de touristes et de pèlerins dans les anciennes zones de combat, ces derniers représentent en effet également une manne économique non négligeable pour les populations des territoires sinistrés. Cafés, hébergements et boutiques de souvenirs fleurissent dans ces secteurs où ils deviennent des sources de revenus non négligeables pour les habitants dont les outils de production, agricoles comme industriels, ont bien souvent été endommagés en même temps que leurs maisons.

⁶⁶¹ ADHR, 301J47. Heck Alphonse, *Geschichte der Pfarrei Uffholtz*, p. 38-40 [Traduction de l'auteur, le texte original est reproduit en annexe 25]

⁶⁶² Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines*, *Op.cit.*, p. 226. Pour Laurence van Ypersele, « le pèlerin vient légitimement se recueillir sur une terre sacrée. Le touriste, assimilé aux embusqués de l'arrière, vient assouvir une curiosité malsaine et profaner les lieux par leur comportement irrespectueux ». Ypersele Laurence (van), « Tourisme de mémoire, usages et mésusages », *Op.cit.*, p. 18.

3.3. Les mesures d'urgence

Au cours des premières semaines suivant l'armistice, les cochers semblent livrés à eux-mêmes. Seuls les curés essaient d'en faire avancer la reconstruction mais, bien souvent, la réalité des ruines les conduit avant tout à rechercher un lieu de culte de substitution. Là encore, les demandes affluent et les baraques disponibles sont prioritairement affectées au logement des familles. Pour assurer la reprise du culte il faut prendre des mesures provisoires, souvent précaires. Ainsi, des anciennes écuries en voie de délabrement deviennent des havres dans lesquels on aménage des chapelles. « Peu à peu, un semblant de vie normale renaît. Cependant, pour beaucoup, c'est le temps du provisoire qui commence, un provisoire qui s'éternisera. »⁶⁶³ Avec ce constat, Éric Alary souligne toutes les contradictions des premiers temps de l'après-guerre dans les régions dévastées. Si les habitants parviennent à rentrer relativement vite de leur exil et trouvent des solutions de logement provisoires, la reconstruction définitive tarde. Un constat similaire peut être établi en ce qui concerne les bâtiments publics, et en particulier les églises.

L'après-guerre représente d'une certaine manière un prolongement du temps de guerre, tant pour les sinistrés que pour les touristes qui affluent rapidement dans ces territoires. Certes la temporalité du quotidien a changé et les actions militaires n'en font plus partie, mais dans ces champs de destructions il n'est pas toujours aisé pour le civil de faire la différence. Plutôt qu'une rupture nette, la sortie du temps de guerre ne se fait que de manière progressive dans les régions sinistrées. Tout le long de l'ancienne ligne de front les ruines sont omniprésentes et l'heure est désormais à la reconstruction. Dans ce paysage de précarité générale, les priorités sont classées en fonction de leur degré d'urgence⁶⁶⁴. L'urgence absolue est de ramener la vie le plus rapidement possible dans les territoires dévastés. Cela passe par la remise en état des voies de communication et des terres cultivables, la construction de baraquements pour loger les acteurs de la reconstruction, la population mais aussi les chevaux et enfin par la réparation des immeubles endommagés légèrement afin de les rendre à nouveau habitables. La seconde urgence est ensuite de compléter la remise en état du sol et la reconstruction des habitations. Les bâtiments publics ne sont pas concernés par ces premières mesures. L'administration est rapidement débordée par la situation et priorise donc son action en faveur du relèvement des habitations et des outils de production économiques. Le relèvement des clochers ne représente alors pas une urgence au regard de l'ensemble des difficultés matérielles et sociales à surmonter au lendemain du conflit.

⁶⁶³ Alary Éric, *La Grande Guerre des civils*, Paris, Perrin, Collection Tempus, 2018, p. 401.

⁶⁶⁴ ADHR, 8AL2-200106. Note d'Alexandre Millerand, 11 avril 1919.

Dans ce tableau succinct de la zone dévastée au lendemain de la guerre les églises représentent un enjeu secondaire. Le *Service des travaux de première urgence* (STPU) mis en place dès décembre 1918 par le ministère des Régions libérées⁶⁶⁵ pour parer au plus pressé et procéder aux réparations sur les bâtiments réutilisables ne se préoccupe en effet que de manière très marginale des lieux de culte. Si dans certaines communes des initiatives privées ont permis de réparer les dommages les plus légers ou de procéder à des travaux de sauvegarde destinés avant tout à freiner la détérioration de ces bâtiments, dans d'autres les édifices endommagés restent en proie aux intempéries, ce qui ne fait qu'aggraver leur état au fil des mois. Devant les délais nécessaires à la reconstruction des églises détruites des mesures provisoires sont prises pour remettre en place le culte dans les communes les plus touchées par la guerre.

Au sein de l'évêché de Strasbourg différentes initiatives sont également prises par Mgr Ruch afin de faire face à la situation. Ce dernier mène alors une politique offensive en faveur de la renaissance des clochers alsaciens, comme cela transparait notamment en février 1920 dans la lettre-préface qu'il rédige à l'occasion de la parution de la brochure de l'abbé Sifferlen, qui résonne alors comme un serment en faveur du relèvement des églises touchées durant la guerre.

« Pierres sacrées, nous vous vengerons en vous relevant, et en vous rendant la vie et la joie de chanter notre Seigneur. À l'œuvre catholique d'Alsace, c'est pour vos frères et pour vos enfants, c'est pour votre Dieu. »⁶⁶⁶

En plus de l'enquête concernant l'état des paroisses du diocèse viennent s'ajouter différentes mesures dont le *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg* mais aussi certaines lettres pastorales se font l'écho. Le nouvel évêque œuvre alors notamment à la mise en place de dispositifs de solidarité entre les églises détruites et celles épargnées sur le plan matériel durant la guerre. La reconstruction est toutefois loin d'être le seul sujet de préoccupation pour lui qui a fort à faire dans le contexte du rattachement de l'Alsace à la France laïque.

⁶⁶⁵ Bouloc François, « Le Chemin des Dames dans l'après-guerre, ou les enjeux de la reconstruction exacerbés », in Offenstadt Nicolas (dir.), *Le Chemin des Dames. De l'évènement à la mémoire*, Paris, Stock, 2004, p. 262. Dès août 1919 le STPU est remplacé par le service des travaux de l'État dépendant des préfets. Pour sa mise en place en Alsace, voir ADHR, 121AL1529 - *Dommages de guerre - Organisation et fonctionnement (1919-1925)*. Instruction d'Alexandre Millerand sur le fonctionnement du service des travaux de reconstitution en Alsace et Lorraine, 11 avril 1919. Pour une approche générale voir par exemple Clout Hugh, *After the Ruins. Restoring the Countryside of Northern France after the Great War*, Exeter, University of Exeter Press, 1996, p. 85-105.

⁶⁶⁶ Sifferlen Gilles, *Les églises d'Alsace martyres de la guerre 1914-1918*, *Op.cit.*, p. 3.

La remise en place d'un culte

Au lendemain de l'armistice, le relèvement des clochers ne représente pas une priorité aux yeux des services administratifs nouvellement mis en place en Alsace-Lorraine. Dans les communes dévastées, curés et municipalités s'activent pour trouver une solution provisoire pour assurer le culte. Avec le retour des populations évacuées et des démobilisés, les communautés sont de plus en plus nombreuses dans ces villages et il faut rapidement trouver des réponses plus pérennes malgré un contexte général plutôt défavorable. La loi sur les dommages de guerre votée en avril 1919 offre également la possibilité aux sinistrés de bénéficier d'avances sur les sommes qui leurs sont dues afin de répondre aux besoins prioritaires⁶⁶⁷. Si la recherche et l'acquisition d'un bâtiment provisoire font partie de ces premières urgences, l'application de ces dispositions est plus complexe en ce qui concerne les clochers. Malgré l'action du STPU, la mise en place des baraquements provisoires apparaît comme très lente aux yeux des sinistrés. Alors que le Commissariat Général de la République estime à environ 13 584 le nombre d'immeubles entièrement ou partiellement détruits durant la guerre dans le Haut-Rhin⁶⁶⁸, seules 1 086 baraques y ont été aménagées au début de l'année 1920⁶⁶⁹. De ce fait, les habitants et les municipalités des communes dévastées tentent par tous les moyens de trouver des solutions d'hébergement temporaire.

Déjà pendant la guerre la destruction des lieux de culte est compensée par la mise en place de solutions provisoires. Jean-Louis Gschwind évoque par exemple ces aménagements dans une des communes du Sundgau, où une construction temporaire sert à la fois d'église et d'école :

« Au village d'Ueberkumen, qui ne fut pas évacué, de l'autre côté du Soultzbach, l'Armée française mit en place une baraque en bois provisoire qui servit d'école aux enfants et de lieu de culte aux habitants d'Ueberkumen ainsi que, dans un premier temps, aux habitants de Balschwiller retirés à Ueberkumen. Cette école comptait en 1915 une soixantaine d'élèves, toutes classes confondues, et un seul instituteur.

Le samedi après-midi, les élèves transformaient leur école en une église, on rangeait les bancs et les pupitres dans un coin, le grand tableau noir était posé sur des tréteaux et

⁶⁶⁷ Bedhome Stéphane, « Vivre au Provisoire », *Op.cit.*, p. 55.

⁶⁶⁸ ADBR, 121AL1529 - *Dommages de guerre - Organisation et fonctionnement (1919-1925)*. Lieutenant-colonel Winckler, Renseignements généraux concernant le service des dommages de guerre et de la reconstitution en Alsace et Lorraine, 24 juin 1920, p. 15.

⁶⁶⁹ *Ibid.*, p. 27.

servait le dimanche matin d'autel. Le curé de Balschwiller, M. Wucher, qui s'était réfugié à Dannemarie, venait à pied de cette ville jusqu'à Ueberkumen pour les offices.

Arriva l'armistice de 1918, ceux d'Ueberkumen s'activèrent aux réparations et reconstructions et s'occupèrent aussi activement à la remise en valeur des champs dont une grande partie avait dû être délaissée. Le quotidien reprit peu à peu ses droits. Petit à petit aussi les habitants de Balschwiller revinrent : on mit à leur disposition des baraques en bois pour ceux dont les maisons étaient inutilisables ou complètement détruites, le dimanche ils assistaient aux offices qui se faisaient toujours dans « l'école-église » d'Ueberkumen.

Mais cela ne dura guère. Quand environ un tiers des villageois fut revenu, le chemin pour se rendre à Ueberkumen leur sembla bien trop long et ils firent monter par l'armée une grande baraque en bois dans le jardin du presbytère tout à côté du cimetière communal et de l'église ruinée de Balschwiller. Ils installèrent aussi un échafaudage en bois tout à côté, pour y suspendre une cloche afin d'appeler les fidèles à la messe, mais il fallut bien vite cesser la sonnerie car cet ensemble se révéla bien trop fragile et risquait de s'effondrer à chaque utilisation. »⁶⁷⁰

L'église provisoire apparaît comme indispensable aux yeux des curés et des pasteurs mais les réalités pratiques entourant ces constructions sont généralement complexes et les ressources disponibles pour ce faire relativement limitées. Les mémoires de prêtres évoquant la reconstruction s'accordent sur ce point. En effet, les baraquements sont prisés par l'ensemble des sinistrés, particuliers comme entreprises, qui sont à la recherche d'un hébergement temporaire dès leur retour dans les secteurs dévastés. Dans cet ensemble, les logements des civils participant à la reconstruction des villages et les locaux contribuant à la reprise des activités économiques sont prioritaires pour l'attribution des baraquements préfabriqués. Différentes pistes sont explorées par les communes mais aussi par les particuliers eux-mêmes pour augmenter le nombre de constructions provisoires. Les camps aménagés de part et d'autre de l'ancienne ligne de front offrent des baraques de ce type en nombre conséquent mais dans des états souvent déplorable. À Metzeral par exemple, la commune entreprend rapidement des démarches auprès de la préfecture⁶⁷¹ afin d'obtenir la cession des constructions de l'ancien camp Boussat situé à proximité du Breitfirst.

⁶⁷⁰ Gschwind Jean-Louis, *Balschwiller-Ueberkumen*, Strasbourg, Coprur, 2012, p. 157-160.

⁶⁷¹ AM Metzeral, *IVH2*. À la même occasion, la municipalité témoigne de son intérêt pour la récupération des poteaux de l'ancienne ligne de téléphérique aménagée dans le même secteur, ce qui laisse transparaître l'état d'extrême précarité dans lequel se trouve alors cette commune.

Si le rachat d'anciennes baraques militaires à l'État peut représenter une solution à court terme, cette démarche génère rapidement des complications. En effet l'état de ces bâtiments en bois est très variable. Soumis aux aléas climatiques et, souvent, au feu adverse pendant la guerre, ils ont également été utilisés à des fonctions diverses. Si une partie d'entre eux ont effectivement servi de cantonnements ou pour des tâches d'ordre administratives, d'autres ont cependant été employés comme dépôts de vivres ou de matériels, comme postes de secours voire même comme écuries.

Cette diversité dans les baraquements récupérés au lendemain de la Première Guerre mondiale est par exemple évoquée à Sultzeren. Lorsque le conseil municipal s'y réunit pour la première fois depuis l'armistice le 2 février 1919 il prend deux mesures permettant à faire face à l'urgence de la situation. D'une part il crée une commission d'évaluation des dommages de guerre. D'autre part il charge le maire de « demander à l'administration française la fourniture de baraques »⁶⁷². Quelques jours plus tard le capitaine Bacquart, administrateur militaire du cercle de Colmar, effectue auprès des maires du Haut-Rhin un recensement du « nombre de baraquements militaires français ou allemands en planches »⁶⁷³ qui se trouvent sur leur territoire. Pour compléter cet inventaire il demande notamment des précisions concernant les dimensions et l'état de ces constructions. La commune de Sultzeren dénombre au total 83 baraquements situés dans 9 camps installés sur son ban pendant la guerre⁶⁷⁴. Sur cet ensemble, la municipalité souhaite en acquérir 72 qui servaient d'habitation mais également de dépôts, d'étables et même un servant d'établissement de bains, ce qui est accepté par le service des travaux de la reconstruction du Haut-Rhin. L'état de ces constructions est alors relativement médiocre au vu des observations formulées. Beaucoup n'ont même pas de plancher.

Ce n'est que dans un second temps, le 29 novembre 1919, que le maire autorise les services de la reconstruction à édifier la baraque à usage de temple qu'ils mettent alors à disposition⁶⁷⁵. Avant cette installation, c'est dans le cimetière que le pasteur Bimelé célèbre l'office en plein air au cours des premiers mois suivant l'armistice⁶⁷⁶. Si la chapelle est d'abord entretenue par le service de la reconstruction, cela ne dure pas. Le 9 février 1921, le comité consultatif de la reconstruction du Haut-Rhin estime en effet que « les besoins urgents en logements provisoires étaient

⁶⁷² Kempf Pierre, *Exode et espoirs d'une communauté. Sultzeren 1914-1923*, Sultzeren, Comité des fêtes de Sultzeren, 2013, p. 8.

⁶⁷³ AM Sultzeren, IVH7. Courrier du capitaine Bacquart au maire de Sultzeren, 9 février 1919.

⁶⁷⁴ *Ibid.* Il s'agit des camps situés au Murbach, au lac de Sultzeren, à la Schildmatt, au Bannwald, au Waessle, à la Rulesmatt, au Bichstein, au Gschwengwald et au Mulmenwald.

⁶⁷⁵ Les terrains sur lesquels les baraquements sont installés font l'objet d'un accord entre leur propriétaire et le service des dommages de guerre.

⁶⁷⁶ Texte paru dans l'*Almanach luthérien* de 1921 cité dans Kempf Pierre, *Exode et espoirs d'une communauté*, *Op.cit.*, p. 47.

satisfaits »⁶⁷⁷ et que, de ce fait, l'entretien des baraquements est désormais à la charge de leurs occupants⁶⁷⁸. Le 10 mars 1922, la baraque servant de temple est ainsi concédée à la commune.

Dans les localités sinistrées, c'est une baraque qui fait dans la plupart des cas office de lieu de culte, soit de manière spécifique, soit de manière mutualisée avec les fonctions d'autres bâtiments publics, comme par exemple l'école. Ces églises de fortune se distinguent généralement des autres baraques par des aménagements spécifiques : ornements religieux ou clochers sommaires, parfois récupérés dans les ruines, parfois conçus spécifiquement par les paroissiens. Les baraques ne sont cependant pas les seules constructions amenées à abriter des églises provisoires. En effet, en fonction du degré de destruction des communes comptant une église détruite ou endommagée, une autre alternative a parfois pu être trouvée. À Cernay par exemple, après avoir dans un premier temps dit la messe dans la chapelle de l'institut Saint-André, une église provisoire est aménagée par le curé Tschirhart dans une classe de l'école qui n'a été que légèrement endommagée⁶⁷⁹. À Munster, c'est la salle d'honneur du collège qui fait office de lieu de culte pour les protestants tandis que la nef de l'église catholique a pu être isolée afin d'y poursuivre la célébration de la messe⁶⁸⁰. À Vieux-Thann, en attendant que le chœur de l'église puisse à nouveau accueillir le service divin on se sert temporairement de la salle d'asile, « où se trouvent beaucoup d'objets de culte de l'ancienne église »⁶⁸¹. Dans la commune voisine de Leimbach, c'est également une salle de l'école qui est utilisée avant que ne soit mise en place « une baraque avec bancs très bien aménagée »⁶⁸². Là encore on récupère statues et ornements de l'ancienne église afin de l'agrémenter. À Carspach, une chapelle provisoire est aménagée dans l'ancienne salle de réaction des bains, seul bâtiment épargné de l'établissement d'hydrothérapie du Sonnenberg. Devant le risque d'effondrement de ce dernier, la municipalité est toutefois priée à plusieurs reprises de trouver une autre solution car « la société responsable de la reconstruction des Bains Sonnenberg et l'abbé Ellerbach [...] tiennent à dégager leurs responsabilités pour les accidents qui pourraient survenir »⁶⁸³. Dans d'autres cas, l'action du STPU permet de remettre en état une partie de l'édifice sinistré, comme par exemple à Lapoutroie où « le culte est célébré dans le chœur grâce à un

⁶⁷⁷ AM Sultzeren, IVH7. Courrier du préfet du Haut-Rhin au maire de Sultzeren, 10 mars 1922.

⁶⁷⁸ *Bulletin officiel du service des dommages de guerre et de la reconstruction*, 15 mars 1921.

⁶⁷⁹ Karcher Roger, « Aspects de Cernay au début des années 1920. Souvenirs d'un gamin », in *Annuaire de la société d'histoire et d'archéologie de Cernay, Steinbach, Uffholtz et Wattwiller*, N°19, Uffholtz, Publi-h, 2019, p. 21.

⁶⁸⁰ Leser Gérard, *Les deux églises de Munster. Bref aperçu historique*, Société d'histoire du val et de la ville de Munster, Munster, s.d., p. 7 et 15.

⁶⁸¹ ADS, 999. Document non daté.

⁶⁸² *Ibid.*

⁶⁸³ Feder Pierre, « Histoire de l'église actuelle de Carspach. Deuxième partie : période allant de 1917 à 1988 », in *Annuaire de la société d'histoire du Sundgau*, 1995, p. 287.

aménagement provisoire en grande partie formé de planches qui isolent le chœur de la nef détruite ». Il est précisé que « cette cloison a été faite par l'État à titre provisoire. »⁶⁸⁴

Il n'y a pas que des petits villages dont les lieux de culte ont été détruits durant la guerre. Certaines villes comptant plusieurs milliers d'habitants se trouvent dans la même situation. À Brunstatt par exemple, la solution trouvée pour pouvoir continuer à dire la messe après l'incendie de l'église Saint-Georges⁶⁸⁵ dans la nuit du 26 au 27 décembre 1917 est de se replier dans le foyer paroissial⁶⁸⁶. Légèrement endommagé par les combats de 1914 autour de Mulhouse, ce dernier peut accueillir « environ 500 personnes, dont une centaine peut s'asseoir »⁶⁸⁷. Cette réutilisation est au départ rendue plus complexe encore en raison du cantonnement de soldats allemands dans ce bâtiment, ce qui contraint à célébrer la messe dominicale dans la chapelle de pèlerinage du Burn pendant quelques semaines⁶⁸⁸. Au lendemain de l'armistice, lorsque les mobilisés reviennent progressivement en ville, ce lieu de culte provisoire apparaît comme bien trop exigu et vétuste pour les 3 400 fidèles⁶⁸⁹ que compte alors cette paroisse. Jusqu'à quatre messes successives doivent être célébrées, notamment les dimanches et jours de fête, pour contourner le problème de capacité de ce lieu de culte par défaut⁶⁹⁰. Le curé Würtz⁶⁹¹ souligne l'inconfort de ce bâtiment trop chaud en été, trop froid en hiver, trop petit et peu accueillant.

Afin de résoudre les difficultés auxquelles il doit faire face dans l'attente de la reconstruction de l'église paroissiale, le curé Émile Würtz soumet une alternative à l'évêché, dans un courrier illustré d'un plan daté du 21 avril 1920 (Figure 41).

« Monsieur le Vicaire Général

Vous m'obligeriez beaucoup et je vous serais bien reconnaissant, si vous vouliez bien m'obtenir de la part de Monseigneur l'évêque de Strasbourg une double faveur :

- 1) La permission de faire confirmer nos enfants à Saint-Etienne de Mulhouse, comme les années précédentes. Nous avons à peu près 73 enfants et trois personnes adultes, trois femmes converties. J'en parlerais moi-même à M. le curé de Saint-Etienne.

⁶⁸⁴ *Ibid.* Lettre du curé doyen de Lapoutroie au diocèse de Strasbourg, 1^{er} avril 1921.

⁶⁸⁵ Voir notre chapitre 4 pour une analyse plus approfondie de l'incident.

⁶⁸⁶ Paul Specklin décrit ce dernier à la veille de la guerre comme une « vieille bâtisse de quelques 150 m² de surface transformée en salle de spectacle d'à peine 120 places assises en vue d'abriter les activités du Cercle catholique Saint-Georges ». Source : Specklin Paul F., *Crises et créativité. Brunstatt entre deux guerres (1919-1939)*, Riedisheim, Alsagraphic, 1997, p. 206-207.

⁶⁸⁷ Source : ADS, *Casier de paroisse « Brunstatt »*. Mémoire concernant la restauration de l'église de Brunstatt, conseil de fabrique, 19 octobre 1919.

⁶⁸⁸ Würtz Emil, *Aus dem kirchlichen Leben der Pfarrei Brunstatt. Festschrift bei Anlass der Konsekration der Pfarrkirche Sonntag, den 12. Oktober 1924*, Rixheim, Imprimerie Sutter, 1924, p. 22-23.

⁶⁸⁹ *Ibid.*, p. 22-23.

⁶⁹⁰ Specklin Paul F., *Brunstatt entre deux guerres*, *Op.cit.*, p. 75.

⁶⁹¹ Würtz Emil, *Aus dem kirchlichen Leben der Pfarrei Brunstatt*, *Op.cit.*, p. 28.

- 2) La permission de célébrer, cet été, l'office principal du dimanche en plein air, dans notre beau jardin du cercle des Jeunes Gens, situé vis-à-vis de l'église provisoire, à une distance de 4 à 5 mètres. Nous placerions l'autel dans une marquise devant le hangar qui nous sert de salle de gymnastique. Cet emplacement se prête fort bien à la célébration de nos offices dominicaux. Parce que, en été, il fait une chaleur accablante dans notre église provisoire, cet inconvénient sert de prétexte à bien des paroissiens, pour ne pas assister à la sainte messe. J'espère pouvoir gagner par cet expédient notre bonne population de Brunstatt à mieux remplir son devoir chrétien par la sanctification du dimanche. »⁶⁹²

Dès le 24 avril, une suite favorable est accordée à la demande du curé par le vicaire général qui lui demande alors simplement de « bien veiller à ce que ça se passe d'une manière digne de l'office divin »⁶⁹³.

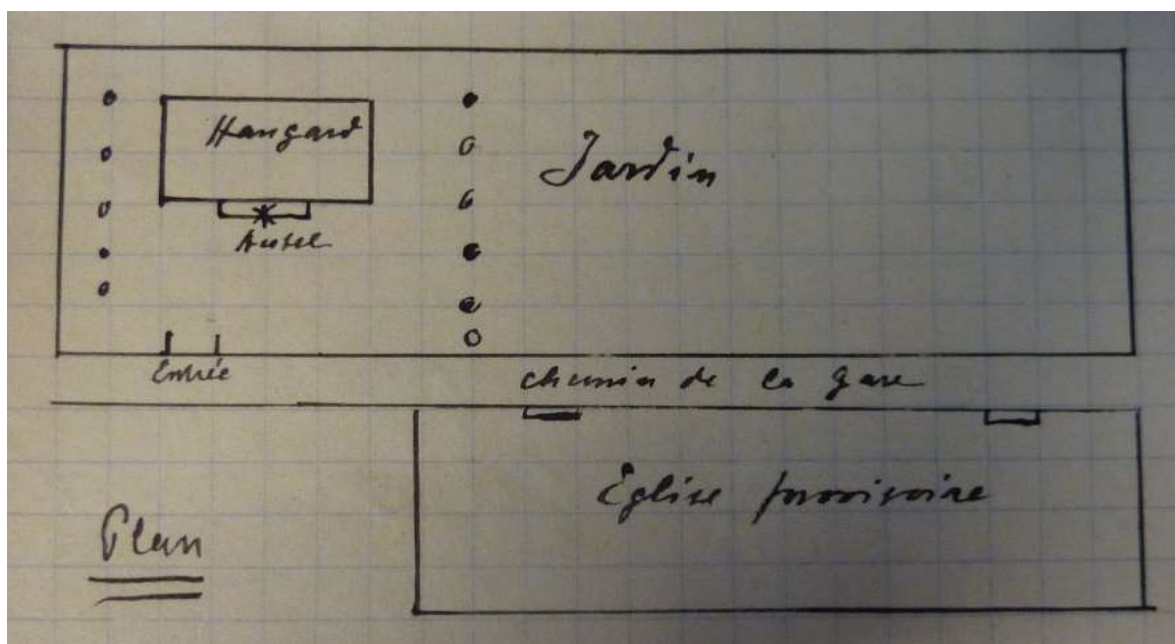


Figure 41 - Plan d'organisation de la messe dominicale en plein air à Brunstatt.

Source : ADS, Casier de paroisse « Brunstatt ».

Dans certains cas, le lieu dans lequel les messes sont dites change plusieurs fois. À Cernay⁶⁹⁴, la messe est provisoirement dite dans la chapelle de l'hôpital mais, en raison du retour croissant des habitants, celle-ci devient rapidement trop exiguë. Le curé Tschirhart décide alors de réaménager la salle d'asile pour y assurer le culte. Un autel est récupéré dans l'hôpital, des bancs

⁶⁹² ADS, Casier de paroisse « Brunstatt ». Lettre du curé Wurtz au vicaire général, 20 avril 1920.

⁶⁹³ *Ibid.* Lettre du vicaire général au curé Wurtz, 24 avril 1920.

⁶⁹⁴ Tschirhart Camille, *Etwas Geschichte der Pfarrei Sennheim*, Thann, Alsatia, 1946, p. 51-53.

sont confectionnés par un entrepreneur de la commune et des supports en fonte sont prélevés dans les ruines de l'église voisine de Steinbach. Deux autels complémentaires mis en sécurité avec d'autres objets sacrés à Strasbourg par un soldat allemand pendant la guerre ont également pu être récupérés par la suite. Le nouveau lieu de culte fait l'objet d'une consécration festive le 17 août 1919. L'ancienne chapelle de l'hôpital reste utilisée jusqu'au 17 septembre de la même année avant d'être abandonnée. À Sengern, le culte est célébré dans une salle de l'école à la suite de la destruction de l'église au cours de l'opération punitive menée par les Allemands en octobre 1914⁶⁹⁵. Conrad Riethmuller⁶⁹⁶, président du conseil de fabrique, relate avec ses mots les difficultés de la commune dans une longue lettre qu'il adresse le 30 mai 1924 au directeur de la coopérative de reconstruction des églises catholiques dévastées du Haut-Rhin, à laquelle il n'a pas souhaité adhérer.

« Dans votre honorée du 27 courant vous me demandez les motifs de notre décision de ne pas adhérer à la coopérative. J'ai déjà mentionné un motif dans ma lettre du 25 courant – le côté matériel – financier. En effet, nous ne pouvons pas supporter les grands frais causés par la coopérative (perte des intérêts, etc.). Mais le motif principal est le grand mécontentement des habitants de Sengern avec l'administration de la coopérative à laquelle on attribue la cause que notre église n'est pas encore reconstruite, c'est-à-dire que la reconstruction n'a même pas encore commencé. Je me permets d'attirer votre attention sur les faits suivants :

Environ 30 ans avant la guerre, les habitants de Sengern ont bâti leur église avec leur propre travail et leur argent, sans aucun secours étranger. Ils ont été cruellement éprouvés par la guerre, surtout à cause de leur patriotisme – leur sentiment français – l'église et tout le village a été incendié par les Allemands. Depuis 6 ans, cette paroisse qui compte presque 450 habitants doit assister aux offices religieux dans une petite salle d'école, où les deux tiers des fidèles n'a pas de place. Ils doivent stationner dans les escaliers, ou bien pas assister aux offices, surtout pendant la mauvaise saison. Ils ont en outre la perspective qu'ils doivent encore passer deux ou trois ans dans ces conditions. Les habitants de Sengern ont vu ce que la coopérative a fait pour un grand nombre d'autres paroisses, souvent moins nombreuses et moins éprouvées. Les églises ont été non seulement reconstruites mais meublées avec un confort et des richesses plus qu'avant la guerre. Par contre, dans l'espace de six ans, la coopérative n'est pas même arrivée à commencer la reconstruction de notre église, sans parler du reste. Presque partout, en particulier dans toute notre vallée, on a remplacé les

⁶⁹⁵ Les détails de cette opération ont été évoqués dans notre chapitre 2.

⁶⁹⁶ Conrad Riethmuller est président du conseil de fabrique de Sengern de 1922 à 1937. Il est également le parrain de l'une des cloches mises en place dans la nouvelle église en 1926. Source : Preiss Fernand, *Sengern fête les 100 ans de l'église Saint-Nicolas*, Schweighouse, Duo-Print, 1990, p. 15 et 21.

anciennes cloches – jugez quelle impression doit faire ceci à Sengern, où depuis dix ans on n’entend plus un son de cloche.

Si l’on ne veut pas admettre que Sengern avait droit à des préférences, on n’osera cependant pas nier son droit d’être mis au moins sur le même pied que les autres. Mais loin de là, Sengern se voit mis entièrement en arrière avec un manque d’égard, un manque de considération sans pareil. Faut-il prouver davantage que ce grave mécontentement des habitants est justifié ? Faut-il s’étonner qu’ils n’aient plus confiance en la coopérative ? »⁶⁹⁷

S’il relate les problèmes liés à l’utilisation de ce lieu de culte provisoire pour les fidèles de Sengern, ce long courrier reflète de manière plus large la complexité de la situation de ces populations face aux mesures provisoires. Au niveau local, parfois plusieurs années encore après l’armistice l’impression générale est que rien ne bouge. La comparaison avec les communes voisines est alors tentante. S’il est évident qu’il est plus simple de remettre des cloches dans les clochers que de reconstruire une église dans son intégralité, le villageois ne va souvent retenir que le fait que la reconstruction du lieu de culte de sa commune n’avance pas. Ces problématiques sont couplées à des difficultés liées à la taille importante des paroisses, en raison notamment du manque de prêtres durant les premiers mois de l’après-guerre. Cela nécessite souvent aux fidèles de parcourir des distances importantes pour se rendre à la messe. Dans certains cas, les paroissiens se retrouvent à plusieurs kilomètres de leur lieu de culte temporaire qui est bien souvent utilisé par plusieurs villages. Dans le Sundgau, la construction aménagée à Seppois-le-Bas sert par exemple aussi à la commune voisine de Seppois-le-Haut⁶⁹⁸. C’est également le cas dans le fond de la vallée de Munster. Alors que les paroisses y regroupaient déjà plusieurs communes avant la guerre⁶⁹⁹, une seule église provisoire est aménagée dans un premier temps à Muhlbach-sur-Munster. Elle sert alors pour les habitants de Breitenbach, Metzeral, Muhlbach et Sondernach, ce qui pour ces derniers représente près de cinq kilomètres de distance par trajet.

L’ameublement de ces édifices provisoires représente une autre problématique. Le curé Béhé dresse par exemple la liste et surtout la provenance du mobilier et des objets de culte de l’église provisoire de Muhlbach-sur-Munster (Figure 42).

⁶⁹⁷ ADS, 502, *Dossier de paroisse « Sengern »*. Lettre de Conrad Riethmuller au chanoine Metz, 30 mai 1924. Les fautes d’orthographe et de grammaire du texte original ont ici été corrigées. Le chanoine Metz, directeur de la coopérative, est finalement passé personnellement à Sengern pour exposer la situation au curé Dossert avec une issue positive.

⁶⁹⁸ Heyer Vincent, *Le front oublié. Seppois et ses proches alentours dans la Première Guerre mondiale*, Courtelevant, CSV, 2008, p. 149.

⁶⁹⁹ Les paroisses de Metzeral-Sondernach et de Muhlbach-Breitenbach y associaient déjà deux communes. En 1913 une paroisse est également créée pour desservir la commune nouvellement créée de Mittlach.

| Objet | Provenance | Donateur |
|------------------------|---|---|
| Autel en chêne doré | Chapelle de Schmeltzwasen (Stosswehr) | Curé Fritz (Soultz-sous-Forêt) |
| Banc de communion | Saint-Pierre-le-Jeune (Strasbourg) | Curé Vilmin ⁷⁰⁰ |
| Chemin de croix | Chapelle Saint-Aegidius (Villé ⁷⁰¹) | Curé Goehlinger |
| Harmonium | Mulhouse | Instrument personnel du député Brogly |
| Confessionnal | Saint-Hyppolite | Curé Issenhardt |
| Chaire | Steige | Fabriquée par le curé Hehren |
| Baptistère | Trouvé dans les ruines de l'ancienne église simultanée de Muhlbach. | |
| Autels latéraux | Muhlbach-sur-Munster | Don des maitres ébénistes Eugène Libis et Martin Hammer |
| Objets de la sacristie | Objets de l'ancienne église mis en sécurité et dons | Curé Haentz et mère Marie Wiederckehr du pensionnat du Sacré-Cœur de Kientzheim |

Figure 42 - Provenance des objets de culte de l'église provisoire de Muhlbach.

Source : Béhé Martin, *Droben auf der Emm*, *Op.cit.*, p. 49-50.

Le relevé détaillé proposé par le curé permet de mettre en lumière l'élan de solidarité qui accompagne la mise en place des églises provisoires en Alsace. En parallèle, il montre également l'importance des réseaux relationnels des prêtres pour l'ameublement de leurs édifices. Dans le cas présent, outre les artisans du village, ce sont essentiellement des curés qui ont un lien avec les sinistrés de Muhlbach-sur-Munster ou avec leur curé qui mettent à disposition des objets. En outre, la récupération du mobilier de l'ancienne église simultanée, parfois prélevé directement dans les ruines comme cela est le cas avec le baptistère, joue également un rôle non négligeable.

Au-delà de leur ameublement, les curés doivent surmonter de nombreuses difficultés au moment de la mise en place d'une église provisoire dans les communes les plus sinistrées. Le curé Béhé, nommé à la tête de la paroisse de Metzeral-Sondernach en 1921 est chargé alors en sus de l'administration à titre temporaire de la paroisse voisine de Muhlbach-Breitenbach, témoigne par exemple de ses difficultés mais également de l'ingéniosité dont il a dû faire preuve pour ériger une chapelle dans chacune des deux paroisses dont il a la charge⁷⁰². Véritable bâtisseur, il doit en quelques mois mener à bien la construction de deux églises provisoires, avec toutes les problématiques et les désillusions qui accompagnent ces opérations.

Pour sa première construction, le terrain est choisi par le doyen Vuillard de Munster. C'est dans le jardin du presbytère que la chapelle est érigée, ce qui évite à la paroisse d'avoir à louer un espace pour cette installation. Le bâtiment est consacré le 4 octobre 1921 par le doyen. La difficulté

⁷⁰⁰ Le curé Vilmin a notamment officié comme commissaire aux réfugiés de Buschwiller où il a appris à connaître les habitants évacués de la vallée de Munster.

⁷⁰¹ Le curé Béhé est lui-même originaire de Triembach-au-Val, dans le Val de Villé.

⁷⁰² Béhé Martin, *Droben auf der Emm*, *Op.cit.*, p. 49-58.

se situe cependant au niveau de financement des travaux. D'un coût global de 30 000 francs, l'achat et la mise en place de l'édifice ne sont subventionnés par l'évêché qu'à hauteur de 19 500 francs. Charge au curé de trouver la somme manquante pour régler le ministère des Régions libérées qui lui réclame son dû. Ne pouvant rembourser sa dette, l'affaire est portée devant les tribunaux alors que Béhé essaye de son côté d'être exonéré de ce paiement par le ministère. Il finit par avoir gain de cause en juin 1923, soit près de deux ans après l'installation de la baraque.

Pour sa seconde construction d'église provisoire, à Metzeral cette fois, les difficultés sont différentes. Bien plus tardive, ce chantier ne débute qu'en 1924. Le principal problème est de trouver une baraque permettant de faire office de lieu de culte alors que les concurrents ne manquent pas. L'idée de Béhé est alors de trouver une solution à moindre prix en tentant de profiter des constructions provisoires cédées par l'État⁷⁰³, que certains sinistrés dont les maisons sont progressivement reconstruites remettent en vente. Le curé en témoigne notamment en 1925 dans le registre des délibérations du conseil de fabrique, lorsqu'il souligne que « avec le relèvement progressif des habitations, ces constructions provisoires passent de mains en mains, et font l'objet d'un véritable commerce »⁷⁰⁴. Sa première cible est une baraque située à proximité du presbytère, mais il ne peut alors s'aligner sur l'offre d'une société de tourisme qui souhaite en faire un refuge au Hohneck. Après avoir trouvé une autre baraque et débuté les travaux de remise en état avec l'aide des paroissiens, c'est cette fois le terrain sur lequel elle se trouve qui est vendu, ce qui entraîne l'annulation de la transaction. Finalement, c'est le préfet qui trouve la solution en mettant à disposition deux baraques et une subvention de 6 500 francs pour les travaux. L'église provisoire catholique de Metzeral est finalement consacrée par le désormais vicaire général Vuillard le 4 février 1924. Il aura donc fallu attendre plus de cinq ans depuis la fin de la guerre pour voir le culte à nouveau célébré dans un cadre dédié à Metzeral.

Non prioritaires au moment de l'affectation des provisoires, les bâtiments servant au culte ne le sont pas plus au moment de débiter les chantiers de reconstruction des nouveaux édifices⁷⁰⁵. En raison du report des travaux concernant les bâtiments publics dans bon nombre de communes, les chapelles initialement voulues comme provisoires restent donc utilisées pendant de longues années. Cela n'est pas sans poser des problèmes supplémentaires car ces solutions de substitution représentent avant tout des mesures d'urgence et ne sont pas faites pour durer. Les matériaux employés sont de qualité variable et supportent bien souvent mal les intempéries, les variations de

⁷⁰³ Pour Stéphane Bedhome, « l'État a donc tôt fait de se désengager de ces propriétés « provisoires » qui coûtent cher à l'entretien et ne rapportent rien d'autant que certains sinistrés ne réglent pas leurs loyers. » Bedhome Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames*, Op.cit., p. 71.

⁷⁰⁴ *Registre des délibérations du conseil de fabrique de la paroisse de Metzeral-Sondernach*, 1925.

⁷⁰⁵ ADHR, 8AL2-200106. Note d'Alexandre Millerand datée, 11 avril 1919.

température, mais également l'utilisation intensive qui en est faite. Avec la lente mise en œuvre de la reconstruction des lieux de culte, ces solutions provisoires en viennent à durer. Déjà éprouvées durant la guerre, ces baraques se détériorent rapidement et nécessitent parfois elles-mêmes des réparations. La situation de ces chapelles devient rapidement critique comme cela transparait par exemple à Sengern.

En observant les caractéristiques de ces constructions qui jalonnent l'ancienne ligne de front, certaines tendances générales peuvent être observées⁷⁰⁶. Si leur inconfort représente une constante, quel que soit le secteur concerné, en Alsace, une certaine adaptation aux conditions climatiques plus rigoureuses peut toutefois être soulignée. Dans ce secteur on ne trouve par exemple que très peu de constructions intégralement réalisées en tôle, alors que cela est par exemple courant dans l'Aisne. Les baraquements en bois, plus simples à chauffer et supportant un peu mieux les variations de température, sont ici privilégiés.

Ces baraques sont généralement protégées de la pluie par la mise en place d'une toiture en carton bitumé, qui ne permet toutefois pas de supporter plus de quelques années d'intempéries. En ce qui concerne les ouvertures, là encore ce sont bien souvent des matériaux de fortune qui ont été employés. Face au manque de verre ce sont de simples toiles huilées qui remplissent ces fonctions. Fragiles, celles-ci se détériorent rapidement et s'obscurcissent avec le temps⁷⁰⁷. Elles doivent de ce fait régulièrement être remplacées par les sinistrés, ce qui est relativement coûteux. À moyen terme, des réparations deviennent nécessaires sur ces bâtiments temporaires qui sont finalement amenés malgré eux à durer plus de dix années.

La situation de l'église provisoire d'Ammertzwiler illustre parfaitement ces difficultés comme cela transparait dans le registre des délibérations du conseil municipal de la commune.

« [...] Le maire fait connaitre au conseil que le chœur de l'église-baraque a besoin d'être recouvert sur ses trois pans de carton bitumé, car la pluie pénètre par les fentes à l'intérieur et détériore les ornements du culte. Les travaux étant urgents, le conseil vote un crédit de 800 f. à porter aux chap. des dommages de guerre. [...] »⁷⁰⁸

Si ces travaux sont confiés sans difficulté à l'entrepreneur Schroth, les réparations sur l'église-baraque d'Ammertzwiler, et plus particulièrement celles relatives à son étanchéité,

⁷⁰⁶ Pour une typologie des constructions provisoires utilisées durant le conflit voir notamment Guillaume André, Vacher Hélène, Fares Kinda, « Le front de l'industrialisation de la construction 1915-1920 », in *Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, N°28, 2013, p. 37-56.

⁷⁰⁷ Bedhome Stéphane, « Vivre au Provisoire », *Op.cit.*, p. 58 ; Lobry Gérard, « La vie au "provisoire" », in Collectif, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 46-47.

⁷⁰⁸ ADHR, 1AL2-24. Extrait du registre de délibération du conseil municipal du 4 novembre 1923.

semblent récurrentes. Déjà l'année précédente une subvention similaire a en effet été votée⁷⁰⁹. Lorsque le maire sollicite l'autorisation de payer ces travaux auprès du sous-préfet d'Altkirch, il lui précise que « les travaux, ayant été d'une extrême urgence, sont déjà exécutés. Les différer plus longtemps aurait entraîné des dégâts considérables et par conséquent des dépenses plus élevées »⁷¹⁰.

Outre ce besoin récurrent de réparations, des accidents plus graves encore sont à déplorer sur certaines de ces constructions entièrement réalisées en bois. C'est par exemple le cas à Aspach-le-Haut, où l'église provisoire en bois est intégralement détruite par un incendie dans la nuit du 3 au 4 décembre 1921⁷¹¹.

« On ne peut faire grief aux communes, au milieu de la désolation générale, d'avoir couru au plus pressé ; mais les frêles baraques-chapelles risquaient de s'effondrer avant que les clochers ne fussent relevés. »⁷¹² Par ces propos, le comte Maxime de Sars fait référence à la situation précaire des clochers provisoires érigés hâtivement dans le département de l'Aisne au lendemain de la Grande Guerre. Son constat est tout à fait applicable à l'Alsace si ce n'est que, bien souvent, ce sont les prêtres eux-mêmes et non les municipalités qui y ont pris en main la construction d'un lieu de culte temporaire. L'architecte Edmond Picard, évoque pour sa part également la précarité des habitations provisoires en Alsace :

« Un autre danger plus sérieux celui-là, car on y succombe d'autant plus facilement qu'il faut faire vite, c'est de trop s'attacher au provisoire. On rafistole tant bien que mal avec des planches, du papier goudronné et de la tôle ondulée ce qui peut être rafistolé, et on passe son temps à construire à grands frais des baraquements éphémères. On arrive ainsi à créer des espèces de villages nègres, comme celui de Cernay par exemple, d'où l'on est tout étonné de voir sortir des figures d'hommes civilisés. Et des baraquements coûtent les yeux de la tête. On a pour 12 000 francs une espèce de hangar en sapin des Landes, de 8 mètres sur 3m50 un hangar où l'on cuit l'été, où l'on gèle l'hiver, et qui dans 2 ans ne sera plus bon qu'à faire du bois à brûler. »⁷¹³

Toutefois, comme le souligne Jean-Charles Capronnier, l'état délabré de ces édifices peut également avoir un autre intérêt. Largement figurées sous la forme de cartes postales, il voit dans

⁷⁰⁹ ADHR, 1AL2-28. Extrait du registre de délibération du conseil municipal du 22 octobre 1922.

⁷¹⁰ *Ibid.* Lettre du maire d'Ammertzwiller au sous-préfet d'Altkirch, 25 février 1923.

⁷¹¹ Nuninger André, *Aspach-le-Haut à travers les siècles. 1180-1994*, Uffholtz, Publi-H, 1994, p. 38.

⁷¹² Sars Maxime (de), *L'œuvre des coopératives de reconstruction du département de l'Aisne*, Paris, Compagnie française d'éditions artistiques, 1937, p. 134.

⁷¹³ Picard Edmond, *La reconstruction en Alsace*, Strasbourg, L'Alsace à l'œuvre, 1937, p. 19.

ces représentations à la fois le symbole social qu'elles incarnent au sein des communautés, mais aussi un appel à « hâter la réédification définitive des sanctuaires »⁷¹⁴. Dans son article consacré à la vie au provisoire au lendemain de la Grande Guerre, Stéphane Bedhome résume lui aussi les difficultés engendrées par ces solutions temporaires mises en place dans les villages dévastés :

« Nécessaire mais coûteux, le régime des provisoires favorisa la recomposition sociale où se mêlent les permanences et mutations. Les villages purent donc reprendre vie malgré l'amas de ruines. Cette question laisse entrevoir combien l'attitude de l'État évolua. Elle passa en effet d'un stade de préparation et de planification à un état de surprise et de flottement administratif devant le flux inattendu des retours avant d'adopter une politique interventionniste, finalement providentielle. »⁷¹⁵

Gérard Lobry confirme dans des termes proches l'intérêt de ce régime pour la « reconstitution rapide de l'armature administrative, économique et religieuse »⁷¹⁶.

Malgré toutes les difficultés auxquelles les uns et les autres ont dû faire face au cours de cette période de vie en baraques, la mise en place de chapelles temporaires répond à un besoin pour les communautés de sinistrés, qui va bien au-delà du seul lieu de célébration de la messe. Comme le souligne Xavier Boniface, « les communes dévastées retrouvent par là même occasion un lieu de référence de la communauté paroissiale et villageoise. »⁷¹⁷

Les mesures d'assistance aux églises dévastées

Si la mise en place de lieux de culte provisoires représente un jalon important dans le relèvement des communes les plus durement touchées durant la guerre, l'aide aux paroisses sinistrées prend également d'autres formes au lendemain de l'armistice. Comme le rappelle Stéphane Bedhome, « dès le début de la guerre, de nombreuses associations et œuvres de bienfaisance s'attachent à assister les réfugiés qui affluent en provenance des régions envahies. Après l'armistice, ces œuvres de guerre poursuivent leurs actions auprès des populations qui, peu à peu réintègrent les régions dévastées. »⁷¹⁸ Si la plupart de ces initiatives sont au profit des

⁷¹⁴ Capronnier Jean-Charles, « Les églises reconstruites de la Grande Guerre », in Collectif, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 157.

⁷¹⁵ Bedhome Stéphane, « Vivre au Provisoire », *Op.cit.*, p. 65.

⁷¹⁶ Lobry Gérard, « La vie au "provisoire" », *Op.cit.*, p. 48.

⁷¹⁷ Boniface Xavier, *Histoire religieuse...*, *Op.cit.*, p. 393.

⁷¹⁸ Bedhome Stéphane, « L'exode », *Op.cit.*, p. 36.

combattants⁷¹⁹, certaines sont spécifiquement orientées pour soutenir les églises endommagées. Dès la fin du conflit, les actions de solidarité envers les régions sinistrées sont renforcées pour hâter notamment le relèvement des lieux de culte détruits au cours des quatre années de guerre. Les églises, symboles des villages en ruines, catalysent en effet une part non négligeable de ces dons. Cette assistance est également le but d'organismes spécifiques, nés et préparés pendant le conflit pour répondre tant aux besoins matériels que spirituels.

En Alsace, différentes œuvres de solidarité ont été mises en place pendant la guerre, notamment pour aider les civils évacués des villages situés à proximité de la ligne de front. À ce niveau, l'action de Mgr Fritzen a été particulièrement dynamique. Comme le souligne Claude Muller, l'argent collecté à l'occasion de son jubilé est par exemple utilisé pour améliorer la situation des réfugiés alsaciens⁷²⁰. Au niveau local, des actions similaires sont initiées. C'est notamment le cas à Sultzeren, comme l'explique le pasteur Bimelé alors que sa communauté est en exil dans le département des Vosges :

« Nous avons organisé entre nous une caisse de solidarité. Chaque réfugié touchait par jour 1,25 Frs d'allocation par adulte et 50 centimes par enfant. Il est clair que c'était très juste pour une mère seule avec plusieurs enfants. Parfois, il fallait aider. Notre caisse recevait des dons des coreligionnaires de France, mais la plus grande part venait de notre propre paroisse. Je me souviens d'une grand-mère qui était seule et qui me donnait chaque fois 5 Frs pour les familles "où il y a des enfants" »⁷²¹

Dans cette région spécifique, la question des œuvres de charité présente quelques particularités⁷²². Largement tournées vers l'Allemagne depuis 1870, l'armistice entraîne une réorientation de ces dernières vers la France après 1918. L'arrivée de Mgr Ruch comme évêque de Strasbourg en 1919 ne fait qu'accentuer ce changement radical en ce qui concerne les œuvres, mais également les appels à contribution des fidèles.

⁷¹⁹ Boniface Xavier, *Histoire religieuse...*, *Op.cit.*, p. 74-80.

⁷²⁰ Muller Claude, « Dieu, l'Allemagne et la France... », *Op.cit.*, p. 130.

⁷²¹ Texte paru dans l'*Almanach luthérien* de 1921 cité dans Kempf Pierre, *Exode et espoirs d'une communauté*, *Op.cit.*, p. 43.

⁷²² Voir notamment les travaux de Catherine Maurer sur le sujet. Maurer Catherine, « Les évêques et l'organisation de la charité en Allemagne : l'effet accélérateur de la Première Guerre mondiale », in Boniface Xavier, Heuclin Jean (dir.), *Diocèses en guerre 1914-1918. L'église déchirée entre Gott mit uns et le Dieu aux armées*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2018, p. 169-178 et Maurer Catherine, *Le modèle allemand de la charité. La Caritas de Guillaume II à Hitler*, Strasbourg, PUS, 1999, 358 p. Pour ce qui est un exemple d'action de charité envers les civils et les militaires durant la guerre voir également Vogel Philippe, « Des religieuses de Saint-Marc dans la tourmente. La congrégation des sœurs de Saint-Joseph du couvent Saint-Marc de Gueberschwihr pendant la Grande Guerre », in *Revue d'Alsace*, N°139, 2013, p. 63-76.

Au lendemain du conflit, afin de faire face aux difficultés dans les secteurs dévastés par la Grande Guerre les autorités diocésaines favorisent la mise en place d'œuvres de secours et prennent des mesures permettant de rétablir au plus vite le culte dans ces territoires tout en préparant la reconstruction des églises. À côté de cela, tous les moyens sont également mis en œuvre pour compléter l'ameublement de ces nouveaux édifices, d'abord provisoires, en récupérant tout ce qu'il est possible de trouver pour accueillir au mieux les fidèles et célébrer à nouveau les offices.

Les œuvres de secours

Dès le début du conflit, plusieurs œuvres de solidarité voient le jour dans l'ensemble des pays belligérants⁷²³. De manière générale, la charité chrétienne « reste une donnée fondamentale de la civilisation européenne à travers les siècles, chez les catholiques comme chez les protestants »⁷²⁴. Selon Xavier Boniface, « l'humanitaire est une réponse des "internationales" à la violence exacerbée du conflit. Il revêt trois principaux aspects : la recherche de renseignements sur les disparus, les interventions diplomatiques ponctuelles en faveur de certaines catégories de victimes et les aides matérielles au profit des populations souffrantes »⁷²⁵. Certains de ces organismes s'intéressent plus spécifiquement au sort des lieux de culte ruinés et à leur avenir une fois les combats terminés. Leur capacité à mobiliser les foules pour offrir une aide matérielle ou financière représente un complément non négligeable pour les paroisses dévastées pendant et au lendemain de la guerre.

En France, c'est le cas dès 1915 avec la création par les cardinaux de Reims et de Paris de l'*Œuvre de secours aux églises dévastées*, émanation de l'*Œuvre des tabernacles*⁷²⁶ dont la mission initiale a été adaptée aux difficultés nouvelles générées par la Première Guerre mondiale⁷²⁷. Cet organisme a pour principal objectif de « hâter le plus possible le rétablissement du culte dans les

⁷²³ Becker Annette, *Les cicatrices rouges 14-18. France et Belgique occupées*, Paris, Fayard, 2010, p. 69. Cette dernière évoque une multiplicité d'œuvres « depuis les initiatives simples et rapides (recueillir, nourrir) jusqu'aux efforts sur le long temps (éduquer, donner du travail, intégrer).

⁷²⁴ Becker Annette, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre*, Paris, Noësis, 1998, p. 150.

⁷²⁵ Boniface Xavier, *Histoire religieuse...*, *Op.cit.*, p. 308.

⁷²⁶ Créée en 1846, l'*Œuvre des tabernacles* a pour but de « fournir gratuitement aux églises pauvres de France les objets nécessaires pour la célébration du culte divin » moyennant des collectes de dons d'objets ou d'argent. Les attributions se font en fonction des demandes faites par les églises dans le besoin. Sources : Archevêché de Paris, *Manuel des œuvres et institutions de charité de Paris*, Paris, Librairie Poussielgue-Rusand, 1852, p. 202-203 ; Aurore Chatard, « Les ornements liturgiques au XIX^e siècle : origine, fabrication et commercialisation, l'exemple du diocèse de Moulins (Allier) », *In Situ* [En ligne], 11 | 2009, mis en ligne le 18 avril 2012, consulté le 01 novembre 2019.

⁷²⁷ Bazin René, « Le secours aux églises dévastées », *L'Écho de Paris*, 4 juillet 1915.

régions dévastées par la guerre »⁷²⁸ avec l'approbation des évêques des diocèses envahis de France et de Belgique⁷²⁹. Si le choix est alors fait d'intégrer au dispositif les diocèses alsaciens et lorrains, la Belgique bénéficie quant à elle d'une œuvre spécifique. Le principe est d'aider les secteurs les plus touchés en leur donnant les moyens de célébrer la messe au plus vite. Sous la présidence d'honneur de Mgr Amette⁷³⁰, archevêque de Paris, et de Mgr Luçon, archevêque de Reims, et sous la présidence de Mgr Odelin, directeur des œuvres diocésaines de l'archevêché de Paris, le conseil de l'œuvre associe différentes personnalités civiles, telles que Maurice Barrès, René Bazin ou le député Louis Marin. À cela viennent s'ajouter trois organes exclusivement féminins à savoir un *Comité central des Dames* présidé par la marquise d'Imécourt, une *Commission du Travail* présidée par la comtesse de Germiny et une *Commission d'art liturgique* présidée par la duchesse d'Estissac. Ce sont certaines de ces dames qui, en janvier 1915⁷³¹, ont suggéré la création de cette œuvre destinée à favoriser le rétablissement du culte dans les diocèses dévastés. La première assemblée générale se tient le 12 juin 1915 à Paris. Un peu moins d'un an plus tard, en mars 1916, 76 diocèses ont adhéré à l'œuvre et leurs évêques ont chacun « désigné une dame déléguée qui correspond avec le Comité central »⁷³². Au lendemain de la guerre, les départements recouverts rejoignent dans leur intégralité⁷³³ le champ de d'action de cet organisme qui y développe alors des ramifications spécifiques. Les principes de fonctionnement de la structure sont précisés dès le premier numéro du *Bulletin* qui en présente les grandes missions :

« La première s'occupe de fournir aux églises dévastées les objets nécessaires à la célébration du culte ; la seconde, d'encourager par des subventions en argent l'aménagement des locaux provisoires dans les paroisses où l'état de l'église ne permettrait pas d'y réunir les fidèles.

Le Comité centralise les ressources recueillies et les répartit suivant les demandes de MM. les Curés qui doivent être approuvées et transmises par NN. SS. les évêques des régions envahies. Il reçoit avec reconnaissance les souscriptions, le produit des quêtes et les dons en nature. Les dons pourront être faits avec une affectation spéciale. Les noms des

⁷²⁸ « But et fonctionnement de l'œuvre », in *Bulletin de l'Œuvre de secours aux églises dévastées*, N°1, Juin 1916.

⁷²⁹ L'Alsace-Lorraine en fait également partie au titre des diocèses envahis. Dans les faits, l'évêque de Strasbourg ne rejoint cependant le comité de l'Œuvre de secours aux églises dévastées qu'en 1919.

⁷³⁰ Concernant l'action de Mgr Amette durant la Grande Guerre voir notamment Levillain Philippe, « Itinéraire religieux et politique de Léon-Adolphe Amette Cardinal Archevêque de Paris (1908-1920) », in Audoin-Rouzeau Stéphane, Becker Annette, Cœuré Sophie, Duclert Vincent, Monier Frédéric, *La politique et la guerre*, Paris, Agnès Viénot / Noësis, 2002, p. 450-474.

⁷³¹ « Rapport de Mgr Odelin », in *Bulletin de l'Œuvre de secours aux églises dévastées*, N°1, Juin 1916, p. 11.

⁷³² *Ibid.*, p. 15.

⁷³³ Dès l'origine, l'Œuvre de secours aux églises dévastées intervient dans la partie de l'Alsace tenue par les troupes françaises. Viellard C., « L'œuvre en province – En Alsace », in *Bulletin de l'Œuvre de secours aux églises dévastées*, N°15, Février 1921, p. 27.

donateurs et des paroisses bienfaitrices pourront être inscrits sur les objets achetés au moyen de leurs souscriptions ; ils seront publiés dans le bulletin de l'œuvre et réunis par diocèse dans un livre d'or qui sera remis aux évêchés des diocèses dévastés. »⁷³⁴

Rapidement, il est cependant précisé qu'il n'est question de subventionner que des églises provisoires ou des réparations⁷³⁵, et non des reconstructions d'édifices dans leur intégralité. Si les débats entourant le devenir des églises détruites au lendemain de la guerre sont évoqués par le bulletin, ce dernier présente également les actions mises en place par l'œuvre. Parmi celles-ci, un système de parrainage de paroisses sinistrées par d'autres localisées dans des diocèses épargnés par la guerre « non seulement en France mais dans le monde entier » est notamment créé au titre de la fraternité chrétienne. *L'Œuvre de secours aux églises dévastées* propose ainsi de servir d'intermédiaire entre les parrains et leurs filleules potentielles. Parmi les 34 paroisses déjà adoptées en février 1918 figure celle d'Aspach⁷³⁶, en Alsace reconquise. Le nombre de partenariats ainsi mis en place croît de manière rapide⁷³⁷.

Une fois l'armistice du 11 novembre 1918 signé, la plupart des œuvres de charité sont réorientées vers un soutien matériel et moral aux sinistrés et aux anciens combattants. *L'Œuvre de secours aux églises dévastées* renforce alors son action en direction des paroisses touchées par la guerre en mettant à leur disposition objets et linges sacrés collectés dans toute la France et au-delà pour pouvoir assurer le culte. En parallèle, cet organisme finance également la mise en place de chapelles provisoires dans les paroisses les plus gravement touchées durant le conflit. L'action globale de l'œuvre est alors étendue à l'ensemble de l'Alsace-Lorraine.

L'Œuvre des églises dévastées du diocèse de Strasbourg est créée en juin 1919 et placée sous la direction du vicaire général Jost⁷³⁸. D'après C. Viellard, il s'agit là de la « première œuvre française qui pénétra en Alsace »⁷³⁹. À l'issue d'une conférence donnée par la marquise d'Imécourt⁷⁴⁰, présidente nationale de *L'Œuvre des églises dévastées*, une quête est organisée dans le diocèse et un comité d'organisation est formé sous la présidence de la baronne Charpentier. Des réunions se

⁷³⁴ « But et fonctionnement de l'œuvre », *Bulletin de l'Œuvre de secours aux églises dévastées*, N°1, Juin 1916.

⁷³⁵ « Rapport de Mgr Odelin », in *Bulletin de l'Œuvre de secours aux églises dévastées*, N°1, Juin 1916, p. 13.

⁷³⁶ Il s'agit vraisemblablement de la paroisse d'Aspach-le-Haut située en secteur français.

⁷³⁷ Devant le succès de ce dispositif, les modalités de parrainage sont précisées à plusieurs reprises dans le bulletin. Voir par exemple : « Comment adopter une paroisse », in *Bulletin de l'Œuvre de secours aux églises dévastées*, N°8, Novembre 1918, p. 6.

⁷³⁸ Sources : *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg*, N°2, Février 1923, Strasbourg, F.-X. Le Roux et Cie, p. 55-60 ; Viellard C., « L'œuvre en province – En Alsace », in *Bulletin de l'Œuvre de secours aux églises dévastées*, N°15, Février 1921, p. 27-29.

⁷³⁹ Viellard C., « L'œuvre en province – En Alsace », *Op.cit.*, p. 27.

⁷⁴⁰ Il est alors question de la « détresse des pauvres églises dévastées du Nord et de l'Est de la France ».

tiennent à l'ouvroir Saint-Antoine à Strasbourg où différents objets sont confectionnés. Des ornements et des linges sacrés sont également collectés. Le 24 octobre 1919, une exposition de ces objets destinés avant tout aux églises dévastées du Haut-Rhin est proposée dans une salle de l'évêché pour les présenter à Mgr Ruch. Mme Viellard, déléguée du comité central auprès des provinces reconquises, préside l'évènement et apporte à cette occasion d'autres dons recueillis par ailleurs. Rapidement, les expéditions aux paroisses sinistrées débutent.

Dès lors, deux fois par mois « une trentaine de dames de toute la ville de Strasbourg sont réunies » dans l'ouvroir Saint-Antoine. Il est alors précisé qu'en outre « bon nombre d'entre elles ne se sont pas bornées à travailler aux séances, mais ont emporté beaucoup d'objets à confectionner chez elles ». Un autre ouvroir est organisé par Mlle Burrus à Sainte-Croix-aux-Mines et contribue également à l'œuvre, tout comme les « grands élèves du pensionnat de la Divine Providence » qui confectionnent des dentelles et des objets de lingerie ou encore la ville de Ribeauvillé qui a fait des dons et « fourni [...] plusieurs travailleuses habiles et dévouées ». L'ensemble de ces travaux est centralisé à Strasbourg d'où ils sont ensuite distribués dans les paroisses nécessiteuses. Le compte-rendu de l'assemblée générale de 1922 rédigé par la secrétaire générale, Mlle Iribarnegarey, évoque l'expédition de 3222 objets⁷⁴¹ « d'une valeur minimum de 90 000 frs. » dans 46 paroisses d'Alsace⁷⁴² mais aussi 19 paroisses⁷⁴³ de l'intérieur de la France. L'œuvre a par ailleurs collecté 26 787 frs. en argent pour l'année 1922 dont la majeure partie a été dépensée pour la confection des objets.

Il est intéressant de relever que devant le succès que rencontre ce nouvel organisme l'œuvre alsacienne arrive à subvenir aux besoins des paroisses sinistrées du diocèse de Strasbourg et parvient même à porter assistance à des églises dévastées d'autres diocèses⁷⁴⁴. Le siège parisien de l'œuvre apporte tout de même son soutien à la région. Mlle Girod de l'Ain, secrétaire générale

⁷⁴¹ 192 chasubles, 30 chapes, 100 étoles, 130 autus et surplis, 186 coltas, 119 nappes, 1753 petits linges d'autel, 201 soutanelles pour les enfants de messe, 31 vases sacrés, 7 dessus d'autel, 12 garnitures d'autels, velums, 312 objets divers, 1 bannière, 107 essuie-mains, 3 dais et bannières réparées, 3 draps mortuaires et 5 missels de requiem. Source : *BES*, février 1923.

⁷⁴² Dans le compte-rendu de l'assemblée générale de 1922, seules quarante paroisses sont toutefois mentionnées, à savoir : Aspach-le-Bas, Aspach-le-Haut, Basses-Huttès, Bettendorf, Battenheim, Burnhaupt-le-Bas, Burnhaupt-le-Haut, Cernay (paroisse et hôpital), Durlinsdorf, Fort-Louis, Frœningen, Goldbach, Guebwiller, Hindlingen, Ingersheim, Largitzen, Liebsdorf, Luemswiller, Metzeral, Michelbach, Mittlach, Moernach, Munster, Orbey, Pairis, Plaine, Reichsfeld, Reiningue, Rimbach-Zell, Saales, Saint-Blaise, Schirmeck, Sengern, Seppois-le-Haut, Spechbach-le-Bas, Spechbach-le-Haut, Stosswihr-Ampfersbach, Uffholtz, Vieux-Thann, Dalhain.

⁷⁴³ Il s'agit des paroisses de Beurieux, Chambley, Coeuvres, Missions étrangères, Morfontaine, Oulches (Aisne), Quatre-Champs (Ardennes), Mailly, Rarécourt, Reims, Séranvillers (Marne), Spincourt (Meuse), L'Ecaille, Hem-Leuglet, Roubaix (Nord), Jarny (Meurthe-et-Moselle), Liéramont (Somme), Meux (Oise) et Sainte-Catherine-lès-Arras (Pas-de-Calais).

⁷⁴⁴ Comme le souligne Jean de Leusse : « bientôt, les églises d'Alsace étant comblées, le comité de Strasbourg pouvait venir en aide à d'autres provinces plus éprouvées et donner ainsi une preuve de plus de la reconnaissance de l'Alsace envers la France ». Source : Leusse Jean de, « La renaissance des églises dévastées », *Op.cit.*, p. 158.

du mouvement, apporte des éclaircissements à ce sujet dans le *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg* de mars 1923⁷⁴⁵, dans lequel elle énumère les objets⁷⁴⁶ donnés ou réparés qui ont été envoyés à vingt-six paroisses alsaciennes⁷⁴⁷ entre 1919 et 1920. Outre ces dons en nature, il est également question de six petites subventions allant de 500 à 4 000 francs accordées aux églises de Cernay, Frœningen, Jungholtz-Thierenbach, Largitzen, Rimbach-Zell et Schweighouse pour un montant global de 9 000 francs. Ces sommes sont avant tout destinées à des opérations de sécurisation des édifices ruinés et de construction de chapelles provisoires.

Avec l'avancement des chantiers de reconstruction au cours des années 1920, la question de la suite à donner à cette œuvre une fois les églises alsaciennes relevées de leurs ruines se pose rapidement. Dès 1922, il est suggéré de la transformer en une œuvre de secours aux églises pauvres, comme cela était initialement l'objet de l'*Œuvre des tabernacles*. Outre l'assistance aux paroisses dévastées, il est à souligner que cette œuvre s'intéresse également aux questions linguistiques dans la région. Ainsi, « la propagation du français en Alsace est une œuvre patriotique à accomplir » comme l'indique C. Viellard⁷⁴⁸. Dans ce but, des livres de prières en français sont notamment achetés avec une partie des fonds collectés.

Au sein du diocèse de Strasbourg, dans la continuité de la mise en place de l'*Œuvre des églises dévastées*, l'une des mesures les plus emblématiques de l'organisation nationale est également reprise pour assister les paroisses sinistrées. Il s'agit de la mise en place de parrainages entre les églises dévastées et des doyennés épargnés par la guerre⁷⁴⁹. Pour Emmanuelle Danchin, ces parrainages reprennent le principe des correspondances avec les marraines de guerre mises en place pendant la guerre, en les faisant perdurer sous une autre forme avec « des villes et des villages dévastés du front qui sont alors adoptés par des communes non sinistrées ou parrainés depuis l'étranger »⁷⁵⁰. Dans sa lettre pastorale du 6 novembre 1922⁷⁵¹, Monseigneur Ruch publie ainsi une liste associant les églises sinistrées à leurs parrains. Cette dernière fait suite à un appel qu'il a lui-même lancé aux curés-doyens de son diocèse. Publié dans le *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg*

⁷⁴⁵ *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg*, N°3, Mars 1923, Strasbourg, F.-X. Le Roux et Cie, p. 81-86.

⁷⁴⁶ Il s'agit majoritairement de linge et de petits objets de culte.

⁷⁴⁷ À savoir : Balschwiller, Bernwiller, Le Bonhomme, Cernay, Dornach, Frœningen, Galtingue, Heimersdorf, Hindlingen, La Claquette, Lapoutroie, Largitzen, Leimbach, Logelbach, Montreux-Jeune, Pairis-Orbey, Pfetterhouse, Saint-Maurice, Sengern, Seppois-le-Bas, Thann, Uffholtz, Vieux-Thann, Wattwiller, Wuenheim et Schweighouse.

⁷⁴⁸ Viellard C., « L'œuvre en province – En Alsace », *Op.cit.*, p. 29.

⁷⁴⁹ Source : ADS, 999.

⁷⁵⁰ Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines*, *Op.cit.*, p. 218-219.

⁷⁵¹ Ruch Charles, *Lettre pastorale de Monseigneur l'évêque de Strasbourg en faveur des églises dévastées du diocèse*, N°9, 6 octobre 1922, 8 p. [La liste intégrale des églises dévastées et de leurs parrains est reproduite en annexe 26]

du mois de février 1922, ce dernier présente les grandes lignes de ce dispositif adapté aux besoins de son diocèse :

« Vous savez que des pays non dévastés ont adopté des communes sinistrées. Rien n'est plus touchant. Toute l'Alsace catholique, écoutant dès la première heure son cœur généreux, a fait un geste semblable. Nous avons été heureux d'apprendre à notre arrivée parmi vous qu'au lendemain même de l'armistice, oubliant ses propres plaies, le diocèse de Strasbourg avait pensé aux églises dévastées des autres provinces de France. Nous avons été aussi très édifiés toutes les fois que nous avons vu une paroisse alsacienne s'intéresser à des localités malheureuses des autres diocèses et les adopter comme filleules.

Nous avons pensé que cet acte devait se généraliser mais cette fois au profit de l'Alsace. Même si les coopératives recueillent ce qui est strictement nécessaire pour la prompte réalisation de leurs desseins, il restera encore beaucoup à faire dans chacune de nos églises détruites par la guerre. Or, il y a, en Alsace, à peu près autant de doyennés que de paroisses sinistrées. Pourquoi chaque canton ne se ferait-il pas le parrain bénévole d'une des églises qui sont victimes de la guerre ? [...] Ce n'est pas un acte de charité envers des étrangers que nous vous conseillons, mais une démarche de parents : il s'agit de faire œuvre fraternelle.

Toutes les personnes, très nombreuses, prêtres et laïques que nous avons consultées sur ce projet l'ont approuvé. Aussi avons-nous décidé de le mettre à exécution. Mais parce que vous et messieurs les curés de votre doyenné vous pouvez désirer choisir vous-mêmes votre filleule nous venons par la présente vous inviter à procéder, si vous le jugez bon, à cette désignation. Aux grands doyennés tels que Strasbourg, Mulhouse, nous conseillons d'adopter une église entièrement dévastée. [...] Nous vous prions de nous faire savoir avant le 1^{er} mars si vous avez désigné votre filleule ou si vous préférez nous laisser le soin de vous la proposer. Les renseignements reçus, vous nous permettez d'intervenir, si nécessaire, pour que la même paroisse n'ait pas plusieurs parrains et pour qu'aucune ne soit délaissée. [...] Sûrs d'être compris, nous ferons appel à l'Alsace pour l'Alsace. »⁷⁵²

Cette démarche apparaît en quelque sorte comme une réponse à l'échelle du diocèse de Strasbourg à une problématique qui touche plus d'une quarantaine de paroisses et pour laquelle les prêtres ont dans un premier temps souvent été livrés à eux-mêmes pour trouver de l'aide. Le dispositif proposé par Monseigneur Ruch trouve des échos divergents, parfois très positifs, parfois nettement moins en raison des situations financières variables dans lesquels les différents doyennés se trouvent.

⁷⁵² *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg*, N°2, Février 1922, Strasbourg, F.-X. Le Roux et Cie, p. 36-38.

Au regard de la liste éditée à l'automne 1922, il apparaît que ce sont majoritairement des églises haut-rhinoises qui sont parrainées par des doyennés situés dans le Bas-Rhin ou en plaine d'Alsace. Les seules exceptions sont les églises bas-rhinoises de Plaine, parrainée par la ville de Molsheim, et de Saales, parrainée par son propre doyenné aidé de la conférence de la cathédrale de Strasbourg. Il est intéressant de relever que les parrains potentiels ont dans certains cas explicitement demandés à l'évêché d'être rapprochés d'une paroisse dans laquelle officie un prêtre avec lequel ils ont des affinités. Ainsi, les curés du canton de Rouffach demandent par exemple de pouvoir aider l'église d'Aspach-le-Bas en « témoignage d'affectueux estime pour M. le curé Heinrich originaire de cette commune ». Parfois, ces souhaits ne sont cependant pas exaucés par l'évêché. C'est le cas pour le doyen d'Hochfelden qui fait savoir à Monseigneur Ruch dès le 28 février 1922 que l'église de Berrwiller située au pied du Hartmannswillerkopf a été « choisie à l'unanimité », car celle-ci a déjà été adoptée comme filleule par l'*Association de la Croix Rouge des Dames Françaises* qui lui a apporté « beaucoup de secours matériels ». Malgré ces arguments, le parrainage est établi avec la commune de Bernwiller, dans le Sundgau. Plusieurs doyennés demandent parfois de pouvoir assister certaines églises emblématiques. Pour Wattwiller par exemple, les curés de Schirmeck, de Truchtersheim et d'Erstein sollicitent le parrainage. Seul celui d'Erstein obtient toutefois gain de cause, les deux autres étant affectés aux églises de Plaine (pour Schirmeck) et de Seppois-le-Haut (pour Truchtersheim).

La majorité des doyens sollicités n'émettent cependant pas de préférence. Le 4 mars 1922, le curé de Brumath indique à l'évêque que son canton accepte de devenir parrain d'une paroisse dévastée et qu'il laisse à l'évêché le choix de sa filleule. Il mentionne le fait que seul M. Keller, curé de La Wantzenau, propose Sengern où il a exercé quatre ans et que Metzeral est la filleule de son canton pour l'*Association des Dames Françaises* qui a envoyé des wagons de pomme de terre, d'habits, de jouets et d'autres objets, mais que cela ne représente pas pour lui un motif pour prendre Metzeral pour filleule sur le plan religieux.

Dans le dossier relatif à la mise en place de ces parrainages, les réponses de certains prêtres soulignent leurs propres difficultés, mais ces derniers ne renoncent pas pour autant à soutenir d'autres églises dévastées. C'est par exemple le cas pour le doyen de Neuwiller qui précise, sans se prononcer en faveur d'une église en particulier, que son canton est « à majorité protestante et plutôt pauvre ». Cela ne l'empêche cependant pas d'être mis en relation avec l'église de Burnhaupt-le-Haut qu'il assiste avec le doyenné de Rosheim. De la même manière, les doyennés modestes de Woerth et de Weyer demandent une « petite paroisse » et sont respectivement associés, avec d'autres doyennés, aux églises détruites de Seppois-le-Bas et de Muhlbach-sur-Munster.

Dans l'ensemble, la liste des églises dévastées et des parrains qui leur ont été affectés a évolué au fil des réponses des prêtres. Dans l'une des premières versions du document se trouvaient par exemple les églises de Spechbach-le-Bas et Spechbach-le-Haut, respectivement parrainées par Soultz et Wintzenheim. Ces deux édifices n'apparaissent cependant plus dans la liste publiée dans la lettre pastorale de Mgr Ruch. Cela peut en partie être expliqué par la mise en place relativement tardive de ce dispositif d'assistance, près de quatre ans après la fin des combats. Certaines églises ont alors déjà pu être rendues au culte.

Les mesures de soutien matériel aux paroisses dévastées mises en place par l'évêque de Strasbourg portent rapidement leurs fruits au niveau local. Mobilier, objets de culte mais également biens de première nécessité sont alors acheminés par les parrains vers les territoires sinistrés avec lesquels ils sont désormais liés. En outre, les prêtres des églises détruites voient en ces rapprochements des possibilités de faire entendre leur voix pour trouver une aide financière pour contribuer directement à la reconstruction de l'édifice dont ils ont la charge.

En dehors du cadre proposé par l'*Œuvre des églises dévastées du diocèse de Strasbourg*, certaines paroisses alsaciennes épargnées durant la guerre proposent spontanément leur aide à celles qui ont subi des dommages durant le conflit. Le conseil de fabrique de Saint-Pierre-le-Jeune à Strasbourg propose par exemple de céder un banc de communion de son ancienne église à une paroisse de la région dévastée de l'Alsace. Le *Bulletin ecclésiastique* du mois d'août 1921 qui relaye cette initiative précise alors que « l'église qui désire recevoir ce banc est priée de vouloir bien s'adresser à monsieur l'abbé Vilmin, curé de Saint-Pierre-le-Jeune »⁷⁵³. Dans son *Bulletin* de novembre 1923, l'évêché de Strasbourg propose également qu'une « église dévastée pourrait acquérir un calice à la seule condition de faire dire chaque année trois messes à une intention déterminée »⁷⁵⁴.

L'assistance de paroisses épargnées par la guerre ou d'œuvres de bienfaisance à des églises dévastées n'est pas seulement spécifique à la région. Certaines actions viennent également de diocèses voisins, et notamment de celui de Metz avec qui les paroisses alsaciennes entretiennent une relation privilégiée⁷⁵⁵. En mai 1922, le secrétaire de la *société de secours mutuel Alsatia* de la vallée de la Fensch, en Moselle, sollicite par exemple l'évêché de Strasbourg pour lui demander à ce qu'on lui indique « quelques-unes des églises les plus dévastées en Alsace d'une des communes

⁷⁵³ *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg*, N°8, Août 1921, Strasbourg, F.-X. Le Roux et Cie, p. 227.

⁷⁵⁴ *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg*, N°11, Novembre 1923, Strasbourg, F.-X. Le Roux et Cie, p. 324.

⁷⁵⁵ La réciproque est également vraie. Ainsi, en août 1922 l'évêché de Strasbourg lance un appel aux dons afin de reconstruire le Petit-Séminaire de Montigny-lès-Metz qui a brûlé le mois précédent. Source : *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg*, N°8, Août 1922, Strasbourg, F.-X. Le Roux et Cie, p. 232.

les plus pauvres pour l'œuvre de bienfaisance »⁷⁵⁶. Eugène Metz, directeur de la coopérative de reconstruction des églises catholiques dévastées, l'orienta alors vers les paroisses sinistrées de Metzeral-Sondernach, de Muhlbach-Breitenbach et de Stosswihr dans la vallée de Munster.

L'action des œuvres de secours implantées en Alsace n'est pas uniquement tournée vers la région. Ces structures portent également assistance à d'autres régions sinistrées de France et de Belgique. Dès la guerre finie et malgré les dommages infligés à leur propre région, des dons leurs sont ainsi faits par les fidèles du diocèse de Strasbourg. Dès son arrivée à Strasbourg à la fin de l'année 1919, Mgr Ruch décide de répartir les sommes ainsi offertes entre les diocèses éprouvés. Dans le *Bulletin ecclésiastique*, les bénéficiaires de ces subsides⁷⁵⁷ remercient les prêtres et les fidèles d'Alsace « qui oublient leurs propres blessures pour penser à celles d'autrui »⁷⁵⁸. Dans le *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg* du mois de décembre 1921⁷⁵⁹, un autre article évoque cette fois une quête en faveur de la reconstitution de la bibliothèque de l'université de Louvain⁷⁶⁰. L'évêché y relaye une lettre du *Comité national français de l'œuvre internationale de Louvain* indiquant que le gouvernement français a décidé de faire dans toutes les écoles une quête en faveur de cette université le 29 novembre 1921. Le courrier précise que, « ému de cette généreuse décision, [il] ferait faire le jour même dans les écoles de Belgique [une quête] en faveur des bibliothèques françaises victimes de la guerre, Arras, Nancy, Reims ». Dans la mesure où le bulletin paraît à la fin du mois précédent, en l'occurrence ici le jour même de ladite quête, l'évêque demande que « avant Noël, une quête soit faite dans tous les établissements diocésains d'enseignement où le gouvernement ne l'a pas lui-même prescrite : séminaires et collèges religieux, pensionnats de garçons et de filles ». Il est précisé que les fonds recueillis devront être aussitôt remis à l'évêché qui les transmettra au *Comité de l'œuvre de Louvain* à Paris.

Il en va de même pour d'autres manifestations réalisées en dehors du cadre ecclésiastique. À ce titre, il est par exemple possible de citer une vente organisée par la ville de Strasbourg le 15 juin 1919 à l'occasion d'une « Journée des fleurs »⁷⁶¹ destinée à venir en aide à la ville d'Armentières « détruite par les Allemands » dans le Nord (Figure 43).

⁷⁵⁶ ADS, 501. Lettre de Robert Lehmann au secrétaire de l'Évêché à Strasbourg, 10 mai 1922.

⁷⁵⁷ Il s'agit des archevêques de Reims et de Cambrai, des évêques de Lille, Arras, Amiens, Beauvais, Soissons, Verdun et Saint-Dié ainsi que de l'administrateur apostolique du diocèse de Nancy (Mgr Ruch n'y ayant pas encore été officiellement remplacé).

⁷⁵⁸ *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg*, N°1, Janvier 1920, Strasbourg, F.-X. Le Roux et Cie, p. 3.

⁷⁵⁹ *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg*, N°12, Décembre 1921, Strasbourg, F.-X. Le Roux et Cie, p. 356-357.

⁷⁶⁰ Celle-ci a été incendiée au moment de l'avancée allemande à travers la Belgique au mois d'août 1914.

⁷⁶¹ AVES, 301 Fi 4971. Strasbourg – Journée des fleurs du 15 juin 1919.



Figure 43 - Strasbourg – Journée des fleurs du 15 juin 1919.

Source : AVES, 301 Fi 4971.

Le nouvel évêque de Strasbourg a été l'un des principaux acteurs du développement des œuvres de charité françaises en Alsace. Dès 1919, Mgr Ruch rejoint le comité national de l'Œuvre de secours aux églises dévastées à Paris, où il a déjà eu l'occasion de se faire connaître en raison notamment de son action en tant qu'aumônier militaire puis au sein du diocèse de Nancy qu'il a contribué à relever de ses ruines. Dans son nouveau diocèse, les choses sont toutefois plus complexes encore à mettre en place, comme le souligne notamment Pierre Lorson⁷⁶² dans le portrait qu'il dresse de l'évêque quelques années après sa mort. S'il estime que « l'épiscopat de Mgr Ruch a été un grand pontificat d'œuvres »⁷⁶³, cela ne doit pas faire oublier que jusqu'en 1918, bien que tournées vers l'Allemagne⁷⁶⁴, les œuvres étaient relativement dynamiques dans le diocèse de Strasbourg.

« Toutes ces œuvres [...] étaient naturellement plus ou moins par terre en 1918. Si nous en avons parlé, c'est parce qu'elles constituaient tout de même un aspect important du diocèse. Elles avaient, dans le clergé et dans le laïcat, formé des personnalités puissantes, dynamiques, ayant l'habitude du commandement et de l'organisation. Seulement, elles avaient été rattachées plus ou moins jusque-là à des centres se trouvant en Allemagne. [...] »

On comprendra que ces œuvres ne s'infléchiront pas sans difficultés dans un sens français. »⁷⁶⁵

⁷⁶² Lorson Pierre, *Charles Ruch, évêque de Strasbourg*, F.-X. Le Roux & Cie, 1949, 416 p.

⁷⁶³ *Ibid.*, p. 262.

⁷⁶⁴ Côté allemand, si les œuvres de charité se sont également développées pendant la guerre, aucune d'entre elles n'a spécifiquement été destinée à faciliter la reconstruction de communes sinistrées. Cela peut notamment être expliqué par le fait que le territoire national allemand est en grande partie exempt de combats.

⁷⁶⁵ Lorson Pierre, *Op.cit.*, p. 142-143.

L'évêché joue un rôle des plus actifs dans le domaine de la solidarité au lendemain de la guerre. Mgr Ruch, francophile convaincu⁷⁶⁶, a ainsi fait preuve de zèle pour implanter en Alsace les principales œuvres existant alors en France, avec lesquelles il a déjà eu l'occasion de travailler par le passé en Meurthe-et-Moselle. Comme le souligne par exemple Pierre Lorson, « dès le lendemain de la victoire, le nouvel évêque de Strasbourg autorise l'installation dans son diocèse de la *Ligue des Femmes Françaises* de Lyon et de la *Ligue Patriotique des Françaises* de Paris, qui fondront heureusement leurs effectifs et leurs activités plus tard. Il recommande aux curés de leur faire bon accueil et nomme deux directeurs diocésains. »⁷⁶⁷ Ces organismes bénéficiant souvent d'ancrages locaux ont eux aussi été mis à contribution au moment du relèvement des églises dévastées en Alsace. À ce titre, le curé Tschirhart évoque par exemple l'implication de l'*ouvroir des Dames* dans sa paroisse de Cernay⁷⁶⁸. Au moment de la reconstruction de l'église, différentes actions concrètes y sont ainsi entreprises avec leurs concours comme par exemple la confection d'un tapis ou la réalisation d'ornements pour les nouvelles cloches. À cela viennent s'ajouter d'autres objets et pièces de mobilier, comme par exemple ceux mis en sécurité durant le conflit, qui sont alors récupérés et remis en place dans les nouveaux lieux de culte, d'abord provisoires puis définitifs.

Le retour des biens évacués

À côté des œuvres de charité organisées au niveau régional, national voire international, les paroisses sinistrées tentent par tous les moyens possibles de meubler les lieux de culte provisoires. Devant les importants délais nécessaires à l'indemnisation au titre des dommages de guerre, d'autres alternatives sont trouvées pour surmonter ces difficultés. À ce niveau, la personnalité des curés influe beaucoup. Ceux ayant un réseau de relations important ont ainsi plus de facilités à parvenir à leurs fins. Devant l'état d'extrême précarité dans lequel se trouvent les communautés les plus touchées, chaque élément pouvant venir compléter le mobilier de ces édifices est le bienvenu. Avec l'avancement rapide des travaux de déblayement, grâce notamment à l'action du STPU, certaines pièces des anciennes églises sont retrouvées dans les décombres. D'autres, mises en sécurité durant la guerre, sont également récupérées. Si les plus emblématiques de ces objets sont dotés d'une valeur patrimoniale conséquente, d'autres, plus usuels, ont parfois aussi été

⁷⁶⁶ Sur ce point voir notamment Muller Claude, « Dieu, l'Allemagne et la France. Mgr Fritzen et Mgr Ruch face à la question du nationalisme », in *Revue d'Alsace*, N°144, *De l'éblouissement tricolore au malaise alsacien. Le retour de l'Alsace à la France 1918-1924*, Strasbourg, FSHAA, 2018, p. 129-150.

⁷⁶⁷ Lorson Pierre, *Op.cit.*, p. 155.

⁷⁶⁸ Tschirhart Camille, *Etwas Geschichte der Pfarrei Sennheim*, Thann, Alsatia, 1946, p. 105-109.

placés en lieu sûr pendant la guerre. Leur retour au lendemain de l'armistice représente une aide non négligeable pour célébrer l'office dans les églises provisoires.

La sécurisation des biens religieux est organisée pendant la guerre des deux côtés de la ligne de front. Dans l'ensemble, la question de la protection des bâtiments patrimoniaux, et par là même d'un certain nombre de lieux de culte, a déjà été largement abordée⁷⁶⁹. Si comme le rappelle Anne Labourdette « aucune mesure préventive ne semble avoir été prise dans le domaine patrimonial le long des frontières françaises »⁷⁷⁰, face aux importants dégâts causés par l'artillerie différentes mesures ont rapidement été prises pour tenter de préserver au mieux les monuments les plus exposés et leur mobilier. Dans les communes les plus durement touchées, ces dispositions ont permis d'évacuer une partie de l'ameublement des édifices les plus exposés. Après la guerre, il est intéressant d'appréhender les conséquences de ces opérations de sécurisation de biens religieux pour les paroisses sinistrées. Alors que les villages situés à proximité de l'ancienne ligne de front se trouvent démunis de pratiquement tout, le retour de ces pièces depuis les dépôts dans lesquels elles ont été entreposées durant le conflit représente un appoint apprécié. À côté des aides matérielles, il ne faut en effet pas négliger l'apport que représente le retour de ces biens mis en sécurité. Ces derniers résultent de mesures diverses, soit individuelles, soit organisées de manière plus large. Différents témoignages de militaires ou de civils évoquent ces opérations conduites tant par les autorités françaises que par les autorités allemandes.

Isidore André relate par exemple le sauvetage d'objets de culte dans les environs de Masevaux dès le 21 janvier 1915.

⁷⁶⁹ Côté français, Emmanuelle Danchin y consacre tout un pan de sa thèse dédiée aux ruines de guerre. Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines 1914-1921*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, 350 p. Côté allemand, les travaux de Christina Kott représentent la synthèse la plus complète sur la question. Kott Christina, *Préserver l'art de l'ennemi ? Le patrimoine artistique en Belgique et en France occupées, 1914-1918*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2006, 444 p. Plus localement, l'action du service de protection des monuments d'art du front de l'Est pendant et au lendemain de la guerre a été étudiée par Isabelle Chave. Chave Isabelle, « L'action dans les Vosges du service de protection des monuments d'art du front de l'Est (1917-1919) », in Chave Isabelle (dir.), *La Grande Guerre dans les Vosges : sources et état des lieux*, Épinal, Conseil Général des Vosges, 2009, p. 237-244. Dans un registre proche, Nicolas Lefort a également abordé ces questions dans ses travaux. Lefort Nicolas, *Patrimoine régional, administration nationale : la conservation des monuments historiques en Alsace de 1914 à 1964*, Thèse d'histoire, Université de Strasbourg, 2013, 1 228 p. et « La protection des monuments et œuvres d'art dans les territoires d'Alsace occupés par l'Armée française pendant la Grande Guerre : enjeux, organisation et réalisations (1914-1919) », in Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, *Cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire*, Tome LVII, 2014, p. 157-170.

⁷⁷⁰ Labourdette Anne, « Le musée de Douai de 1914 à 1918 : entre recherches, exposition et pillages », in Baudoux-Rousseau Laurence, Chélini Michel-Pierre, Giry-Deleison Charles, *Le patrimoine, un enjeu de la Grande Guerre. Art et archéologie dans les territoires occupés 1914-1921*, Arras, Artois Presses Université, 2018, p. 75.

« Plusieurs obus sont tombés sur Guewenheim où trois personnes ont été blessées. Un des obus est tombé sur l'église de sorte que monsieur le curé de Guewenheim a jugé prudent d'y enlever les vases sacrés qu'il a apportés à Masevaux. »⁷⁷¹

Berthe Hemmerlé, institutrice résidant à Horbourg-Wihr, évoque pour sa part une opération de sécurisation de vitraux à Colmar en février 1917 :

« Les vitraux de la collégiale de Colmar et ceux de l'église protestante ainsi que les machines et différentes pièces des usines, encore disponibles, ont été transportés à l'intérieur du Reich. »⁷⁷²

Chez les militaires, l'existence de ces mesures de protection est régulièrement évoquée. Les sacs de sable mis en place au niveau de la façade de la collégiale de Thann sont ainsi évoqués de manière récurrente à l'occasion du passage de ces derniers en ville. L'artilleur Henri Martin décrit ces installations de manière succincte en avril 1915 :

« Nous avons visité la cathédrale [de Thann], monument splendide dont les statues sont protégées contre les bombardements par des sacs à terre. »⁷⁷³

Le lieutenant Philippe Druhen, du 152^{ème} RI, fait le même constat :

« La cathédrale était encore l'édifice qui avait le moins souffert et un amoncellement de sacs de terre protégeait jusqu'à une certaine hauteur les superbes sculptures du portail. »⁷⁷⁴

Le chasseur Marcerou précise pour sa part, lors de son passage à Thann en juin 1916, que « seul le porche est invisible, masqué qu'il est par des sacs de terre »⁷⁷⁵.

Aux mesures de protection des édifices viennent s'ajouter des opérations de mise en sécurité de biens, principalement religieux, dans différents dépôts de l'arrière. Outre l'action du *Service de protection et d'évacuation des monuments et œuvres d'art du front Est* créé au printemps

⁷⁷¹ Willmé Daniel, *La Grande Guerre dans la vallée de Masevaux*, Op.cit., p. 89.

⁷⁷² Hemmerlé Berthe, *Journal d'une institutrice (1914-1917)*, Horbourg-Wihr, ARCHIHW, 2017, p. 133.

⁷⁷³ Martin Henri, *Le Vieil-Armand 1915*, Payot, 1936, p. 184.

⁷⁷⁴ Druhen Philippe, *Mes carnets de route (1914-1918)*, Besançon, Séquania, 1935, p. 65.

⁷⁷⁵ Marcerou Jean, *Correspondance de guerre 1914-1918. Lettres à l'oncle*, Hallennes-Lez-Haubourdin, TheBookEdition.com, 2013, p. 171.

1917⁷⁷⁶ et qui œuvre notamment dans les vallées de la Thur et de la Doller sous la conduite de Robert Danis⁷⁷⁷, l'abbé Metzger est également chargé de la récupération des objets sacrés dans plusieurs églises sinistrées situées en Alsace reconquise⁷⁷⁸. Civils comme militaires de passage dans les secteurs dévastés prennent conscience de l'état de délabrement avancé de certains lieux de culte. Certains tentent alors de mettre en sécurité des pièces de mobilier et s'adressent pour cela à l'administration militaire mise en place dans ces territoires. Rapidement, l'abbé Metzger, supérieur du couvent de Bellemagny, se charge d'abriter ces objets dans ses bâtiments. L'abbé Nivet, aumônier de la 154^{ème} DI évoque dans un courrier les étapes de ce processus de protection d'objets recueillis dans les ruines des églises des deux Seppois.

« Pendant mon séjour à Seppois, j'ai consigné par une note manuscrite remise à Monsieur le Colonel Commandant à Seppois-le-Bas que je tenais à la disposition de l'autorité administrative six caisses d'objets de culte catholique, recueillis dans les décombres de Seppois-le-Haut et Seppois-le-Bas. Les caisses ont été confiées à un conducteur de camion qui était venu en prendre livraison à mon domicile. Ce même envoi contenait des statues anciennes qui semblaient avoir une valeur d'ancienneté et de facture.

Par une seconde note, remise en date du 30 mars, je consignais avoir recueilli et déposé dans la salle de Mairie de Seppois-le-Bas quinze statues de différentes grandeur et six autres dans la maison occupée par M. l'aumônier.

Je vous serais obligé de vouloir bien me donner décharge officiellement de la remise de ces objets soustraits au bombardement avec l'aide bénévole des soldats qui m'ont prêté leur dévoué concours. Les ruines des églises de Seppois attestent que ces objets auraient été perdus et pillés si l'on avait pris soin de les soustraire à l'abandon. »⁷⁷⁹

Il en va de même pour les objets de la sacristie de Largitzen, à la suite du bombardement de février 1916. Pour cette commune, il est également signalé que deux des cloches légèrement endommagées ont été cachées à proximité de l'église endommagée. Un courrier d'un combattant du 413^{ème} RI précise les faits en indiquant avoir listé les objets récupérés avant qu'ils ne soient déposés chez le curé de Suarce :

⁷⁷⁶ Voir notamment sur le sujet les articles de Nicolas Lefort et Isabelle Chave cités plus haut.

⁷⁷⁷ Le sous-lieutenant Danis, architecte en chef des monuments historiques des Vosges, est alors chargé d'enquêter sur l'état des différents monuments et de voir ce qui doit être conservé, évacué ou protégé. Lefort Nicolas, « La protection des monuments et œuvres d'art... », *Op.cit.*, p. 165.

⁷⁷⁸ Source : ADHR, 16AL2-248.

⁷⁷⁹ ADHR, 16AL2-248. Lettre de l'abbé Nivet, aumônier militaire de la 154^{ème} DI, 18 avril 1916.

« [...] En arrivant à Largitzen, au mois de février, j'ai pu constater les lamentables dégâts faits dans l'église par le bombardement. Le passage des troupes n'avait pas arrangé les choses. Quelles qu'elles soient, les troupes contiennent toujours les soldats avides qui ne respectent rien. Le désordre de la sacristie n'était pas dû, je le crois, au seul bombardement.

Je ne sais cependant si les soldats ont enlevé beaucoup d'objets. [...] De calices d'ostensoirs, je n'en ai pas trouvé. Monsieur le curé avait-il emporté avec lui les objets précieux ? Je l'espère. Il ne reste plus grand-chose à l'église, quelques croix et statues seulement, le maître autel qui n'est pas trop endommagé, des tableaux sans grande valeur, le chemin de croix et c'est à peu près tout.

Quant à la cure, outre qu'elle a été très abimée, elle a été dévastée et mise en grand désordre. J'ai recueilli quelques livres. Je me suis servi de certains objets qui ont été déposés et qui resteront sans doute au PC du colonel. Le reste sera peut-être envoyé à l'arrière, ce qui me paraît le mieux étant donné que ce qui resterait deviendrait finalement la proie du bombardement ou du gaspillage. »⁷⁸⁰

Les objets sacrés et les registres paroissiaux de Hindlingen sont eux aussi transférés à Bellemagny par un « prêtre-soldat » alors que la population a été évacuée en Haute-Saône. Il en va de même pour Friesen, en ce qui concerne des objets de l'église, et de la chapelle Notre-Dame du Grunenwald à Ueberstrass, parmi lesquels se trouve notamment la cloche. À chaque fois, l'abbé Metzger émet un reçu pour les objets déposés afin que ces derniers puissent être restitués à leurs propriétaires une fois la guerre terminée. En plus de dresser l'inventaire des objets déposés dans son couvent, l'abbé Metzger recense également les objets manquants dans les listes qui lui sont transmises. L'abbé de Bellemagny n'est bien entendu pas le seul à œuvrer de la sorte. À Thann par exemple, le curé Pesseux centralise également des objets retirés des ruines de certaines églises. C'est notamment le cas en octobre 1917 lorsque, sur l'indication de l'ancien curé de Steinbach⁷⁸¹, il se rend accompagné d'une délégation militaire dans une ancienne dépendance du presbytère pour y récupérer et mettre en sécurité une cassette en bois contenant papiers, titres et monnaies appartenant à l'ancien desservant de cette église ruinée par les bombardements de la fin de l'année 1914⁷⁸².

⁷⁸⁰ ADHR, 16AL2-248. Courier anonyme, 9 mars 1916.

⁷⁸¹ Sur les opérations militaires à Steinbach voir notamment : Commission patrimoine de Steinbach, *Steinbach 1914-1918. Un petit village d'Alsace dans la Grande Guerre*, Steinbach, Mairie de Steinbach, 2014, 230 p.

⁷⁸² ADHR, 16AL2-182. Courier de l'attaché à l'intendance Gasquet, administrateur de la vallée de la Thur, 18 octobre 1917.

Ces actions de préservation ne sont pas une exclusivité française. Côté allemand, des mesures identiques sont prises comme cela a largement été souligné par Christina Kott⁷⁸³. En Alsace, il ne semble pas y avoir eu d'organisation globale de mise en sécurité d'œuvres d'art par les autorités impériales, mais plusieurs actions isolées apparaissent au détour d'archives ou de témoignages. L'un des exemples les plus emblématiques est le retable d'Issenheim, évacué du musée Unterlinden de Colmar pour être mis en sécurité à Munich⁷⁸⁴. Des exemples similaires peuvent être relevés dans d'autres communes, comme par exemple à Ammertzwiller. Au lendemain du conflit, le commissaire de la République de Colmar demande ainsi au maire de cette commune « [...] si le tabernacle en pierre sculptée dans [son] église et dont les Allemands s'étaient proposés d'assurer la protection contre les obus par des sacs à terre a souffert par les événements de la guerre et, le cas échéant, si la reconstruction de ce monument peut être envisagée »⁷⁸⁵. Le 11 novembre 1919, le maire Bohrer lui répond que le tabernacle mais également l'autel ont été transportés à Mulhouse et qu'ils n'y ont pas souffert des bombardements.

Une situation comparable peut également être observée à Luemschwiller. Comme le précise Auguste Zaessinger au moment de l'évacuation de la commune, « le maire et le secrétaire de mairie [...] devaient assurer, en relation avec le curé, la mise en sécurité des œuvres d'art et des autres objets religieux »⁷⁸⁶. Le retable de l'église paroissiale est alors « emballé dans cinq caisses, avec un vieux Christ en croix provenant du couvent Saint-Morand et la porte en fer de la vieille custode, puis mis à l'abri à Strasbourg. Pendant leur transport, ces objets furent assurés pour une valeur de 15 000 Marks. »⁷⁸⁷ À ce sujet, Marc Glotz apporte différentes précisions riches en enseignements sur les rapports entre les communes et les autorités allemandes :

« Dès le début de la guerre, l'administration allemande avait exigé la mise en sécurité du retable à Munich. Le maire Eugène Schmitt et le curé Gilles Sifferlen s'y étaient fermement opposés, la population étant persuadée qu'il apportait une protection à Luemschwiller. Ils n'acceptèrent son transfert à Mulhouse qu'en janvier 1917, à l'approche de l'évacuation du village. Le directeur de l'arrondissement d'Altkirch trouvait la ville trop exposée et lui préférait Fribourg-en-Brigau ou Strasbourg. Il écrivit le 24 janvier au conservateur des monuments historiques d'Alsace, et envoya une demande d'aide à la *Société Industrielle de Mulhouse* pour le transport et la conservation. Coup de théâtre ! Le 6

⁷⁸³ Kott Christina, *Préserver l'art de l'ennemi*, *Op.cit.*

⁷⁸⁴ *Ibid.*, p. 329.

⁷⁸⁵ ADHR, 1AL2-28. Lettre du commissaire de la République de Colmar au maire d'Ammertzwiller, novembre 1919.

⁷⁸⁶ Glotz Marc, *Luemschwiller 14-18. Un village du Sundgau à l'épreuve de la Grande Guerre d'après les cahiers d'Auguste Zaessinger*, Bernardswiller, I.D. éditions, 2019, p. 89.

⁷⁸⁷ *Ibid.*, p. 89.

février, le maire Eugène Schmitt changea d'avis et refusa à nouveau que le retable ne quitte le village. Le 14, le directeur d'arrondissement lui expliqua que la ville de Mulhouse ou les caves de Luemschwiller n'offraient aucune sécurité et qu'il n'avait pas d'autre choix que de l'envoyer au conservateur des monuments historiques à Strasbourg. "Je suis persuadé que vous regretterez plus tard de n'avoir pas suivi mon conseil", écrivait-il en assurant que la commune n'aurait pas de frais à supporter. Le 4 mars 1917, à peine cinq jours avant l'évacuation de Luemschwiller, le retable quitta finalement le village pour la capitale alsacienne où il attendit la fin de la guerre dans la crypte de la cathédrale. »⁷⁸⁸

Au-delà de la description des opérations de sécurisation de ce retable, la chronologie des faits établie par Marc Glotz laisse également transparaître la place et l'action déterminante des curés, avant tout au service de leurs paroisses⁷⁸⁹.

Le mobilier des églises alsaciennes a également bénéficié de quelques actions individuelles qui ont permis de le préserver, parfois de manière interconfessionnelle. Au pied du Hartmannswillerkopf c'est par exemple le cas avec le Feldwebel Karl Engster⁷⁹⁰. De confession protestante, ce dernier a sollicité auprès de l'évêché l'autorisation de faire évacuer certains objets sacrés vers Strasbourg afin de les y mettre en sécurité. L'action de cet homme d'affaires bavarois a été déterminante pour sauvegarder quelques aménagements des églises de Cernay, Wattwiller et Hartmannswiller. Au lendemain de la guerre ces derniers sont restitués à leurs propriétaires, ce dont le militaire vient s'assurer en personne.

Ces opérations de mise en sécurité de biens artistiques, à commencer par celles concernant les œuvres colmariennes, ne manquent toutefois pas d'être critiquées par les Français, qui assimilent ces démarches à des pillages⁷⁹¹. Pendant la guerre l'abbé Wetterlé se montre particulièrement virulent à ce sujet en affirmant que les Allemands « ont commencé par déménager les collections précieuses dont, pillards de profession, ils pensaient ainsi s'assurer la propriété »⁷⁹². Dans l'absolu, ces mesures ont bel et bien permis de préserver un certain nombre d'œuvres artistiques ou religieuses.

⁷⁸⁸ *Ibid.*, p. 89-90.

⁷⁸⁹ Muller Claude, « Dieu, l'Allemagne et la France », *Op.cit.*, p. 135.

⁷⁹⁰ Tschirhart Camille, *Etwas Geschichte der Pfarrei Sennheim*, Thann, Alsatia, 1946, p. 52.

⁷⁹¹ Nicolas Lefort évoque notamment la mission menée par Arsène Alexandre en Alsace pour évaluer le nombre d'œuvres d'art évacuées pendant la guerre par les Allemands en soulignant la place importante occupée par le patrimoine culturel alsacien dans la propagande française. Lefort Nicolas, « La protection des monuments et œuvres d'art... », *Op.cit.*, p. 168.

⁷⁹² Wetterlé Émile, *Ce qu'était l'Alsace-Lorraine et ce qu'elle sera*, Paris, L'édition française illustrée, 1916, p. 258. Ces accusations se retrouvent également dans Wetterlé Emile, *L'Alsace et la guerre*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1919, p. 75-76.

Dès l'armistice, le retour des œuvres et des pièces de mobilier évacuées est rapidement réclamé, notamment dans les édifices où il est encore possible de célébrer le culte. C'est le cas à Thann où le curé Pesseux réclame dès le 20 novembre 1918 le retour de ces objets qui lui sont restitués quelques semaines plus tard⁷⁹³. Le retour des biens religieux mis en sécurité pendant la guerre apparaît comme une aide complémentaire bienvenue pour les paroisses sinistrées au moment de meubler les édifices, d'abord provisoires puis définitifs. En effet la destruction des églises s'est bien souvent accompagnée de la disparition de ses ameublements et objets sacrés. La remise en place d'un culte provisoire dans les villages touchés par la guerre nécessite de ce fait également un minimum de mobilier pour dire la messe.

À ces derniers viennent également s'ajouter les objets pouvant être récupérés dans les ruines des édifices détruits au moment de leur déblayement. C'est par exemple le cas du baptistère de l'église d'Ampfersbach, découvert intact dans les décombres, qui retrouve sa place dans l'église reconstruite⁷⁹⁴ ou encore celui de l'église mixte de Muhlbach-sur-Munster remis en place dans l'église provisoire catholique construite par le curé Béhé⁷⁹⁵.

Dans l'ensemble, le rétablissement du culte dans les communes les plus durement atteintes par la guerre passe par plusieurs étapes. L'aménagement d'un espace consacré, soit dans un ancien bâtiment épargné, soit dans une baraque spécifiquement dédiée à cet usage, est l'un des marqueurs forts de l'après-guerre dans les régions dévastées. Les difficultés sont toutefois partout et l'heure est à la recherche d'aide, tant au niveau local qu'au-delà. Différentes œuvres de charité mises en place sous l'impulsion notamment de Mgr Ruch jouent alors un rôle prépondérant pour les paroisses dévastées. Toutefois, cela ne suffit généralement pas et des moyens supplémentaires doivent être déployés, notamment pour meubler les nouveaux édifices.

Les premiers mois de l'après-guerre permettent de prendre la mesure de l'ampleur des dommages causés au patrimoine religieux alsacien et reflètent les difficultés devant être surmontées pour reconstruire ces édifices. Les secteurs les plus exposés situés le long de l'ancienne ligne de front sont alors confrontés à des destructions importantes, quasiment généralisées pour certaines communes telles que Metzeral ou Steinbach. Au total, ce sont 252 édifices cultuels qu'il

⁷⁹³ ADBR, 178AL35. Lettre du curé Pesseux à Robert Danis, 20 novembre 1918.

⁷⁹⁴ Fenger Paul, *Die katholische Pfarrei von Stosswihr-Ampfersbach im Münstertal*, Colmar, Alsatia, 1955, p. 47.

⁷⁹⁵ Béhé Martin, *Droben auf der Emm*, *Op.cit.*, p. 50.

faut désormais reconstruire en Alsace. La plupart d'entre eux se situent dans un large quart sud-ouest du département du Haut-Rhin.

Pour les populations sinistrées, la confrontation avec les ruines est un moment difficile au moment de leur retour dans les villages d'où ils ont été évacués durant le conflit. Si l'église mise à terre y représente un symbole, c'est toutefois avant tout par leur propre situation que ces populations sont préoccupées. Retrouver une habitation et remettre en marche les outils de production économiques représentent alors une priorité. Durant cette période transitoire, touristes et pèlerins affluent pour venir découvrir ces champs de dévastation au cœur desquels les églises en ruines deviennent des points de repère. La cohabitation de ces visiteurs avec les populations locales est parfois difficile, bien que leur présence représente également une aide financière bienvenue. Stéphane Bedhome définit cet ensemble comme une « société des ruines composée des sinistrés et des acteurs non sinistrés présents sur le terrain de la reconstruction à venir »⁷⁹⁶ qui se met en place dès 1919.

Face aux ruines des lieux de culte, les curés se retrouvent généralement seuls dans un premier temps. Malgré tout, ils parviennent à rétablir rapidement le culte dans les secteurs dévastés, d'abord dans des bâtiments épargnés par les combats puis, le plus souvent, dans des baraquements spécifiquement dédiés à cet usage. Les œuvres de secours, mais surtout leur sens de la débrouille, leur permettent alors de rassembler le mobilier et les objets de culte nécessaires au service divin dans ces nouveaux édifices. L'évêque de Strasbourg joue un rôle moteur à ce niveau, en facilitant notamment le développement de parrainages entre des paroisses touchées par la guerre et d'autres qui en ont été épargnées au sein de son diocèse.

La situation des églises dévastées est complexe en Alsace. Si la reconstruction des édifices totalement détruits apparaît comme inenvisageable dans l'immédiat, l'ampleur des dommages qui est source de difficultés supplémentaires. Face à ces destructions de masse dans le Nord et l'Est du pays, mais aussi au niveau local, les réponses de l'État tardent à arriver. Les outils législatifs comme administratifs doivent en effet être repensés pour faire face à la situation qui peut désormais être appréhendée dans sa globalité. En Alsace-Lorraine, la mise en place de ces dispositifs d'action tarde d'autant plus qu'il faut également y appliquer la législation française. Avec des délais sans cesse repoussés, les constructions initialement voulues comme provisoires en viennent à durer dans le temps, ce qui génère de nouvelles problématiques liées notamment à l'exposition durable de ces bâtiments fragiles aux intempéries. Rapidement, les mécontentements se font entendre.

⁷⁹⁶ Bedhome Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames*, *Op.cit.*, p. 98.

Chapitre 4 : De la théorie à la pratique : cadre et étapes de la reconstruction d'un lieu de culte en Alsace-Lorraine.

Le cadre législatif et administratif de la reconstruction des églises alsaciennes reflète certains particularismes propres à la situation de cette région à la confluence de la France et de l'Allemagne. Ainsi, avant de lancer les chantiers de la reconstruction définitive il faut d'abord clarifier certains protocoles servant à évaluer et indemniser les dommages. Durant le conflit, plusieurs mesures ont été prises à ce titre des deux côtés du front. Dans les secteurs restés allemands, les constats de dégâts ont été faits en tenant compte des textes impériaux. C'est notamment le cas dans le Bas-Rhin où se sont déroulés quelques combats au cours des premières semaines de la guerre, mais qui n'a ensuite plus été concerné directement par les opérations militaires. En Alsace reconquise en revanche, c'est-à-dire dans le Sundgau et certaines vallées du piémont vosgien, ces déclarations se font en vertu des lois françaises.

Au moment de la signature de l'armistice et du retour de l'ensemble de la région à la France, la situation est complexe et confuse. Il est donc indispensable de proposer un cadre harmonisé pour la reconstruction en Alsace-Lorraine. Cela passe d'abord par la mise en place d'une législation harmonisée pour l'ensemble du territoire national, afin de faire face à la situation bien plus dramatique encore dans le nord du pays. Comme le souligne Stéphane Bedhome, « face à cette situation, la République française se devait d'aider ses citoyens mais l'action suppose deux démarches préalables : trouver de l'argent pour financer la reconstruction et définir une politique précise »⁷⁹⁷.

Une fois la législation définie, il faut encore la mettre en pratique et, parfois, ajuster des situations antérieures au nouveau cadre. Dans certaines communes les réparations ont en effet débuté au plus vite, sans attendre la fin de la guerre. Dans les autres, il faut désormais procéder aux évaluations définitives afin de fixer les indemnités qui vont permettre de débiter les travaux. Peu à peu, au fur et à mesure que la mise en place des outils administratifs, l'horizon s'éclaircit pour le relèvement des villages détruits. Toutefois, il n'est pas aisé pour les sinistrés de s'y retrouver dans cette bureaucratie préalable à toute prise en compte des dégâts.

⁷⁹⁷ Bedhome Stéphane, « Le retour », in Doucet Patrick, Bedhome Stéphane, *Transports d'exode*, Catalogue d'exposition, Vassogne, Éditions du Musée de Vassogne, 2019, p. 44.

Pour les clochers, les choses sont plus simples. Malgré la double propriété, du bâtiment et du mobilier, l'ensemble reste considéré comme un bâtiment public. À ce titre, l'évaluation des dommages ne se fait pas par le sinistré lui-même, mais par un architecte communal nommé par la municipalité. Ces derniers deviennent alors, avec les maires et les curés, les principaux interlocuteurs⁷⁹⁸ de l'administration. Cela débute à l'occasion du montage du dossier et perdure au moment de la conception et de la validation des plans du nouvel édifice, puis de leur mise en œuvre par les entreprises. Dans l'ensemble, il est possible d'établir un modèle théorique de la reconstruction des églises alsaciennes. Si les situations de chaque église présentent des temporalités propres et parfois quelques spécificités, tous ces chantiers s'articulent de la même manière.

4.1. Un cadre législatif local à construire entre France et Allemagne

Reconstruction, Reconstitution, Restauration, avant d'en venir à la présentation globale des dispositifs législatifs qui encadrent le relèvement des ruines en France et les particularités que ces derniers présentent en Alsace, il importe de définir ces différentes dénominations⁷⁹⁹. Pour Stéphane Bedhome, « la *Reconstruction*, [est] un terme consacré mais peut-être impropre en ce qu'il ne dit pas assez clairement qu'il ne pouvait être question de revenir à l'état *ante* et de reconstruire, tout, à l'identique »⁸⁰⁰. Ainsi, il distingue la *reconstitution*, qui induit un retour à l'identique à un état antérieur, de la *reconstruction*, qui peut induire une notion d'amélioration ou de modernisation⁸⁰¹. Ces deux définitions trouvent tout leur sens lorsqu'il est question du relèvement des bâtiments patrimoniaux. Si pour certains – ceux qui n'ont pas été touchés de manière structurelle durant la guerre – une simple *restauration* peut suffire, les deux autres stratégies vont être confrontées durant l'après-guerre. Ces débats animent notamment les services des monuments historiques alsaciens et leurs homologues parisiens en ce qui concerne les bâtiments classés⁸⁰².

⁷⁹⁸ À ce sujet, nous renvoyons notamment à notre chapitre 6 consacré aux différents acteurs de la reconstruction.

⁷⁹⁹ Sur le sujet voir par exemple Danchin Emmanuelle, *Le temps des ruines 1914-1921*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 109-111 ; Duménil Anne, Nivet Philippe, *Les reconstructions en Picardie*, Amiens, Engrage, 2003, p. 8 ; Hensel Florian, *Le Lingekopf de 1915 à nos jours. Destruction – remise en état – revalorisation d'un champ de bataille alsacien de la Première Guerre mondiale*, Colmar, Jérôme Do Bentzinger éditeur, 2013, p. 93-96.

⁸⁰⁰ Bedhome Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames. Évènement ruine et société des sinistrés 1919-1939*, Vassogne, Éditions du musée de Vassogne, 2014, p. 11.

⁸⁰¹ Sur ce sujet spécifique voir également Chambarlhac Vincent, « La Grande Guerre des urbanistes », in Poirrier Philippe (dir.), *La Grand Guerre. Une histoire culturelle*, Dijon, Études universitaires de Dijon, 2015, p. 155-162.

⁸⁰² Pour l'application de ces débats aux monuments historiques alsaciens, voir notamment Lefort Nicolas, « Les monuments historiques détruits par la Grande Guerre dans le Haut-Rhin. Une reconstruction au cas par cas », in *Cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire*, N°59, 2016, p. 171-172.

Au-delà de ces échanges sur la forme, encore faut-il définir le fonds du vaste chantier à venir. En effet, les semaines qui suivent l'armistice du 11 novembre 1918 représentent un temps d'incertitudes à différents niveaux. En Alsace peut être plus encore que dans les autres régions touchées par le conflit, la perspective du retour annoncé à la France s'accompagne d'une situation administrative et politique particulière. Si la question de l'indemnisation des dommages de guerre par la France a déjà été posée dans les communes tenues par l'Armée française depuis les premières semaines de la guerre, pour les territoires restés allemands les constatations de dégâts ont été effectuées en vertu de la loi d'Empire du 3 juillet 1916 jusqu'à la fin de la guerre. L'existence d'une double législation dans une même région ne facilite donc pas les choses. Avec la cessation des combats, l'enjeu est désormais d'uniformiser le dispositif afin de l'appliquer à l'ensemble de la région.

Durant tout le conflit, les propagandes alliées, et celle de la France notamment, se sont attachées à véhiculer l'image d'un ennemi « barbare », ne respectant pas les lois de la guerre. Aux yeux des accusateurs, si les destructions patrimoniales sont d'une telle ampleur c'est parce que les principes du droit international n'ont pas été respectés. En observant de plus près la convention de La Haye de 1907⁸⁰³, qui représente avant tout une avancée en matière de protection des blessés et des prisonniers de guerre⁸⁰⁴, on constate que les lieux de culte y sont cités de manière explicite, notamment dans les articles 27 et 56.

« Article 27.- Dans les sièges et bombardements, toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour épargner, autant que possible, les édifices consacrés aux cultes, aux arts, aux sciences et à la bienfaisance, les monuments historiques, les hôpitaux et les lieux de rassemblement de malades et de blessés, à condition qu'ils ne soient pas employés en même temps à un but militaire. [...]

Article 56.- Les biens des communes, ceux des établissements consacrés aux cultes, à la charité et à l'instruction, aux arts et aux sciences, même appartenant à l'État, seront traités comme la propriété privée. Toute saisie, destruction ou dégradation intentionnelle de semblables établissements, de monuments historiques, d'œuvres d'art et de science, est interdite et doit être poursuivie. »

⁸⁰³ Ministère des affaires étrangères, *Documents diplomatiques. Deuxième conférence internationale de la paix 1907*, Paris, Imprimerie nationale, 1908, 276 p.

⁸⁰⁴ Becker Annette, *Les cicatrices rouges 14-18. France et Belgique occupées*, Paris, Fayard, 2010, p. 85.

Dans la pratique, ces textes ne sont toutefois pas toujours respectés, notamment lorsqu'ils « pourraient ralentir les armées »⁸⁰⁵. Au moment de la négociation du traité de paix, les vainqueurs demandent donc des comptes aux vaincus. Comme le rappelle Emmanuelle Danchin, « lors de la signature de l'armistice, l'Allemagne avait accepté l'obligation de procéder à des réparations indépendamment de la question des responsabilités de la guerre »⁸⁰⁶. Le traité de Versailles signé le 28 juin 1919 considère l'Allemagne et ses alliés comme « responsables, pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les gouvernements alliés et associés et leurs nationaux en conséquence de la guerre [...] »⁸⁰⁷. De ce fait elle est tenue de verser des réparations pour les dommages directs et indirects alors causés⁸⁰⁸.

En outre, le traité de Versailles marque également le retour officiel de l'Alsace-Lorraine à la France. C'est donc à cette dernière qu'incombe l'établissement d'un cadre pour la reconstruction de ces territoires dévastés, ce qui n'est pas aisé pour cette région « de l'entre-deux »⁸⁰⁹ où deux cadres législatifs, proches mais présentant certaines nuances, ont été appliqués durant le conflit.

La législation allemande

En Alsace-Lorraine, les problématiques liées à la reconstruction sont soulevées dès les premières semaines du conflit. C'est notamment le cas dans les secteurs de Sarrebourg et de Morhange, théâtres de furieux affrontements au mois de septembre 1914⁸¹⁰ mais d'où le front s'est rapidement éloigné. La reconstruction est dès lors souhaitée et ses modalités sont alors discutées à Strasbourg. Si dans un premier temps les communes tentent de réutiliser les textes datant de la guerre de 1870⁸¹¹, les autorités allemandes finissent par définir un mode opératoire pour la déclaration et l'évaluation des dommages de guerre, le 17 juin 1915⁸¹². Il est à souligner que, dès l'origine, une attention particulière est portée aux monuments historiques et en particulier aux

⁸⁰⁵ *Ibid.*, p. 122.

⁸⁰⁶ Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines...*, *Op.cit.*, p. 194.

⁸⁰⁷ *Traité de Versailles 1919*, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger Levrault, 1919, 242 p. (Article 231)

⁸⁰⁸ Il s'agit là d'une dimension théorique. Dans la pratique, c'est à la France d'avancer les fonds nécessaires aux sinistrés pour le relèvement de leurs biens détruits durant la guerre.

⁸⁰⁹ Grandhomme Jean-Noël, Plyer Ségolène, Georges Raphaël, *Soldats d'entre-deux. Identités nationales et loyautés*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2019, 426 p.

⁸¹⁰ Sur les opérations militaires dans ce secteur voir par exemple Elmerich Joseph, *Août 1914 : La bataille de Sarrebourg*, Sarrebourg, Société d'histoire et d'archéologie de Lorraine – Section de Sarrebourg, 1993, 370 p.

⁸¹¹ Sur le sujet voir notamment lung Jean-Éric, « Le droit à la réparation des dommages de guerre applicable en Alsace-Lorraine sous le régime allemand », in Collectif, *La première reconstruction. Architecture & urbanisme en Lorraine et dans l'Est (1919-1939)*, Vaux, Serge Domini éditeur, 2019, p. 28-29.

⁸¹² ADBR, 84AL142. Courrier du Kaiserliche Ministerium (Abteilung IV) au Kreisdirektor de Château-Salins, 29 février 1916.

églises, pour la reconstruction desquelles le conservateur des monuments historiques est alors associé.

Les choses sont organisées de manière plus précise l'année suivante, avec la rédaction et la mise en application de la loi d'Empire du 3 juillet 1916⁸¹³ sur la constatation des dégâts de guerre. Ce texte remplace la loi sur les prestations de guerre du 13 juin 1873 sur ces points, en proposant des adaptations eu égard aux caractéristiques spécifiques de ce conflit d'un type nouveau⁸¹⁴. Comme cela transparait dans les règlements ultérieurs, la priorité est alors de rétablir au plus vite les outils de production économiques⁸¹⁵. Il est toutefois à souligner que les dégâts faisant l'objet d'autres législations sont exclus du dispositif de constatation mis en place en 1916. Cela concerne notamment les réquisitions qui ne sont alors pas considérées comme des dommages de guerre⁸¹⁶. Dans le cas qui nous occupe ici, comme le précise le paragraphe 2 de la loi, ce sont principalement les opérations militaires, tant alliées qu'ennemies, et les destructions diverses en lien avec le conflit qui entrent dans ce cadre. Cette nuance est importante et donne notamment lieu à un certain nombre de jugements au lendemain de la guerre afin de définir si les dégâts peuvent être considérés ou non comme des dommages de guerre⁸¹⁷. Afin d'établir l'origine de ces derniers, il est permis aux tribunaux cantonaux de demander une enquête.

Le paragraphe 5 précise qui peut bénéficier de ce texte.

« Sont autorisés à présenter une demande de constatation de dégâts les personnes qui ont subi le dommage ainsi que celles qui possèdent des droits juridiques sur l'objet. Sont à considérer comme lésés le propriétaire ou la personne qui court le risque de la perte ou de la détérioration. Les personnes ne possédant pas la nationalité allemande ne peuvent pas faire une demande de constatation qu'avec l'autorisation du chancelier. »⁸¹⁸

⁸¹³ Cette loi ne concerne pas exclusivement l'Alsace-Lorraine mais l'ensemble des territoires allemands touchés par la guerre, comme par exemple la Prusse Orientale. Pour une approche générale de ce texte voir notamment la traduction commentée proposée dans Picard Edmond, *La Reconstruction en Alsace*, Strasbourg, L'Alsace à l'œuvre, 1937, p. 69-77.

⁸¹⁴ La loi antérieure de 1871 se limitait en effet aux dommages par bombardement et par incendie causés dans un but de guerre par l'un ou l'autre des belligérants.

⁸¹⁵ « Réparation et dommages de guerre en Prusse Orientale », in *Revue économique française*, N°2, Mars-Avril 1921, p. 115-127. Dans ce texte il est essentiellement question de la loi d'Empire du 3 juillet 1916 et de sa mise en application. Ce document rapporte alors que les dommages de guerre ont été estimés à un demi-milliard de Mark pour l'Alsace-Lorraine en prenant pour référence une déclaration du député alsacien Haegy au Reichstag, le 10 mai 1916.

⁸¹⁶ Au lendemain de la signature du traité de Versailles, le règlement des réquisitions, considérées comme des dommages de guerre indirects, est confié à un tribunal arbitral mixte franco-allemand. Source : Bernard Albert, « La réparation des dommages de guerre en Alsace », in Comité alsacien d'études et d'informations, *L'Alsace depuis son retour à la France*, Tome deuxième, Strasbourg, 1933, p. 495.

⁸¹⁷ C'est notamment le cas pour l'église de Brunstatt, afin de définir si son incendie peut être considéré ou non comme un fait de guerre. Nous abordons cet exemple de manière détaillée ci-après.

⁸¹⁸ Loi d'Empire du 3 juillet 1916, paragraphe 5 cité par Picard Edmond, *La Reconstruction en Alsace*, Op.cit., p. 72.

L'objet principal de la loi est de permettre de fixer la valeur d'avant-guerre des objets ou des immeubles détruits et la moins-value que représentent les dégâts sur ceux qui sont uniquement endommagés. Le principe est alors de mettre en place un maillage dans les différents arrondissements (*Kreis*) afin de procéder aux évaluations définitives et mettre des acomptes à la disposition des sinistrés. Différentes commissions sont alors créées pour procéder aux arbitrages. Afin d'assurer au mieux l'équité au sein de ces dernières, elles sont composées de 7 membres parmi lesquels un juge, mais également des représentants des catégories professionnelles les plus touchées par la guerre, comme par exemple les entrepreneurs ou les agriculteurs⁸¹⁹.

Albert Bernard commente notamment la mise en application de cette législation en Alsace tout en évoquant ses limites.

« La date de cette loi, élaborée en pleine guerre, son titre "loi sur la constatation des dégâts de guerre", qui semble limiter son objet, indiquent par eux-mêmes qu'elle ne pouvait être considérée comme un statut complet et définitif de la réparation. Mais l'existence de ce texte, malgré son imprécision sur certains points importants, notamment sur la définition même du terme "dégâts de guerre" a permis, dès le début de 1919, de commencer les estimations et de constituer les organismes d'évaluation, chargés de fixer les indemnités des sinistrés. »⁸²⁰

Cette nuance est explicitement citée dans le paragraphe 15 de la loi qui stipule que :

« La constatation du dommage ne crée par elle-même aucun droit à l'indemnisation. La loi d'Empire ne crée au profit du sinistré aucun droit aliénable ou saisissable qui puisse être opposé à l'Empire. Il s'agit plutôt d'une obligation assumée par l'Empire vis-à-vis de l'État confédéré de rembourser à ce dernier l'indemnité provisoire qu'il aurait payée. »⁸²¹

Le paragraphe suivant indique que les modalités du remboursement seront précisées par une nouvelle loi. En raison de la défaite allemande, cette dernière ne voit toutefois pas le jour.

Si ce texte permet de définir un cadre pour la constatation et l'évaluation des dommages en Alsace, il ne précise toutefois pas de modalités de l'indemnisation. Celle-ci se fait alors toujours en vertu des dispositions prises au lendemain de la guerre de 1870, leur actualisation étant alors

⁸¹⁹ *Ibid.*, paragraphe 6.

⁸²⁰ Bernard Albert, « La réparation des dommages de guerre en Alsace », *Op.cit.*, p. 495.

⁸²¹ Loi d'Empire du 3 juillet 1916, paragraphe 15 cité par Picard Edmond, *La Reconstruction en Alsace, Op.cit.*, p. 75.

repoussée au lendemain du conflit. Dans un premier temps les avances accordées aux sinistrés sont prélevées sur le fonds des dommages de guerre pour l'Alsace-Lorraine. Comme le souligne Joseph Schmauch, « il existe pour l'Alsace-Lorraine en 1918 un fonds de guerre (*Kriegsspende*), alimenté par des dons volontaires et destiné à soulager la misère la plus urgente dans les régions atteintes par des faits de guerre »⁸²². Dans l'ensemble, les bâtiments publics ne sont cependant pas évoqués par le texte de loi. L'évaluation des dommages de ces derniers reste donc soumise à l'appréciation des différentes commissions, sans pour autant entrer dans un cadre législatif spécifique.

La législation française

Côté français, des mesures sont également prises dès les premières semaines du conflit pour faire face à ces dommages se caractérisant par une puissance de feu jamais égalée auparavant. Comme le souligne Danièle Voldman, « par l'échelle des destructions, la reconstruction était un problème entièrement nouveau autant pour les sinistrés et les professionnels de la construction que pour les pouvoirs publics »⁸²³.

Dès le repli allemand consécutif à la première bataille de la Marne, la découverte des ruines fait prendre conscience aux décideurs français de l'ampleur des dégâts et de la reconstruction qui s'annonce. Le 27 octobre 1914, toujours en exil à Bordeaux, le Président du Conseil René Viviani lance au nom du gouvernement un appel à l'ensemble des régions de France. Il s'adresse alors en particulier à celles qui n'ont pas été exposées aux combats, afin qu'elles apportent leur soutien aux populations des régions éprouvées par ces premières semaines de guerre⁸²⁴. Il précise également qu'il « appartient aux municipalités de faire dresser les constats de destructions qui ont atteint aussi bien les immeubles que les terres, les instruments aratoires, le cheptel. » L'idée est d'avoir ainsi un aperçu global de l'ampleur réel des dommages par l'intermédiaire des préfets. La volonté exprimée par la mise en place de ce dispositif est alors de « donner, dès aujourd'hui, à la population éprouvée [...] l'assurance qu'elle n'est pas abandonnée dans sa détresse ».

Le 22 décembre 1914, Viviani évoque une nouvelle fois cette question devant la Chambre des députés. C'est au cours de cette séance que le droit individuel à la réparation des dommages causés par la guerre est officiellement proclamé :

⁸²² Schmauch Joseph, *Réintégrer les départements annexés. Le gouvernement et les services d'Alsace-Lorraine (1914-1919)*, Thèse d'histoire, Université de Lorraine, 2016, p. 487.

⁸²³ Voldman Danièle, « Préface », in Collectif, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 16.

⁸²⁴ « Le président du conseil, à MM. les préfets de la zone des armées », *JORF*, 28 octobre 1914, p. 8445.

« [...] Sous la poussée de l'invasion, des départements ont été occupés et des ruines y sont accumulées. Le Gouvernement prend devant vous un engagement solennel et qu'il a déjà en partie exécuté, en vous proposant une première ouverture de crédit de 300 millions. La France redressera ses ruines, en escomptant certes le produit des indemnités que nous exigerons et, en attendant, à l'aide d'une contribution que la nation entière payera, fière, dans la détresse d'une partie de ses enfants, de remplir le devoir de la solidarité nationale. Ainsi, répudiant la forme du secours qui indique la faveur, l'État proclame lui-même le droit à la réparation au profit de ceux qui ont été victimes, dans leurs biens, des faits de guerre et il remplira son devoir dans les limites les plus larges que permettront les capacités financières du pays et dans les conditions qu'une loi spéciale déterminera pour éviter toute injustice et tout arbitraire. [...] »⁸²⁵

Le 26 décembre 1914, le principe d'une solidarité de la nation envers les sinistrés est acté par l'article 12 de la loi de finances 1915 qui précise également les premières mesures qui sont prises.

« Une loi spéciale déterminera les conditions dans lesquelles s'exercera le droit à la réparation des dommages matériels résultant des faits de guerre.

Un premier crédit de 300 millions est ouvert au ministre de l'Intérieur pour les besoins les plus urgents.

Un décret pris en conseil d'État fixera la procédure de la constatation des dommages et le fonctionnement des commissions d'évaluation. »⁸²⁶

Dans un premier temps, la volonté d'indemniser les sinistrés touchés durant la guerre se résume toutefois à une déclaration d'intention, dans la mesure où il est difficile d'anticiper l'étendue des dommages alors que le conflit n'est pas encore terminé⁸²⁷. Comme le souligne Stéphane Bedhome, « depuis la promulgation de l'article 12 de la loi de finance du 26 décembre 1914 [...] une longue réflexion s'est mise en place pour élaborer cette nouvelle loi, impliquant le ministère des Régions libérées, d'un côté, et les groupements des sinistrés de l'autre, et échafauder les principes de la reconstruction »⁸²⁸. Ces débats sont notamment animés par des députés originaires des départements les plus touchés par les combats⁸²⁹ tels que Léon Bourgeois, le futur

⁸²⁵ Chambre des députés, *Débats parlementaires. Compte rendu in extenso*, Séance du mardi 22 décembre 1914, p. 3124-3125.

⁸²⁶ « Loi portant : 1° ouverture, sur l'exercice 1915, des crédits provisoires applicables au premier semestre de 1915 ; 2° autorisation de percevoir, pendant la même période, les impôts et revenus directs », *JORF*, 28 décembre 1914, p. 9392.

⁸²⁷ Peroz Anne, *Vivre à l'arrière du front. Vosges 1914-1918*, Moyenmoutier, Edhisto, 2015, p. 218.

⁸²⁸ Bedhome Stéphane, « Le retour », *Op.cit.*, p. 46.

⁸²⁹ Sur le sujet voir notamment Niess Alexandre, « Les régions libérées à la Chambre : des textes et des hommes (1916-1925) », in *Parlement(s), Revue d'histoire politique*, 2008/2, N°10, p. 46-62. Ce dernier évoque également

ministre des Régions libérées, ou Louis Marin⁸³⁰, élu de Meurthe-et-Moselle. À la suite des annonces faites dans la loi de finances 1915, plusieurs décrets précisent la mise en application de ce dispositif, notamment en ce qui concerne l'évaluation des dégâts⁸³¹. Ces textes remplacent alors des dispositifs plus anciens datant de la période révolutionnaire et surtout des premiers mois de la Troisième République, au lendemain de la guerre franco-prussienne de 1870. Ils ne se limitent désormais plus aux conséquences humaines du conflit en introduisant la prise en charge des dommages matériels par l'État. Ces nouvelles dispositions mises en place progressivement concernent avant tout les particuliers. Mais, si l'ensemble des dommages de guerre sont concernés par le dispositif, quelle que soit l'armée qui en a été à l'origine, les réquisitions et les dégâts occasionnés par le cantonnement de troupes françaises ou alliées⁸³² en sont toutefois exclues et restent régis par les législations antérieures.

Les étapes concernant l'évaluation des dégâts sont précisées dans le décret du 4 février 1915⁸³³ qui se voit complété par différents textes postérieurs qui ne concernent alors que les propriétés privées. Le 20 juillet 1915⁸³⁴, un nouveau décret clarifie les choses en introduisant dans son Titre II les modalités de déclaration de dommages pour les communes et les établissements publics. Pour ce qui concerne la législation plus globale, intégrant la question des indemnités, il faut attendre quelques mois encore. Ce n'est en effet que le 23 janvier 1917 qu'un premier projet de loi sur les dommages de guerre est adopté par la Chambre des députés. Comme le souligne Stéphane Bedhome, « cette loi, complétée par celle du 5 juillet 1917 qui permettait aux sinistrés de faire constater par des architectes experts l'état des dommages subis, constitue en fait le texte de la loi fondamentale dite "Charte des sinistrés", qui est promulguée deux ans plus tard. Elle est l'œuvre d'une commission parlementaire, la commission des dommages de guerre qui avait, dès 1915, mis en chantier le projet de loi »⁸³⁵.

l'activité législative des différents intervenants politiques autour de la thématique des régions libérées et des dommages de guerre durant la période concernée.

⁸³⁰ Louis Marin s'est déjà intéressé à la question des dommages de guerre avant le premier conflit mondial en proposant notamment une loi introduisant la notion de « réparation intégrale des dommages résultant des faits de guerre » le 16 mars 1914. *JORF*, 26 mars 1914, p. 2786.

⁸³¹ Pour une chronologie complète des textes relatifs aux dommages de guerre qui sont successivement mis en place durant le conflit, voir notamment « Énumération des textes concernant la législation antérieure à la loi du 17 avril 1919 », in *Revue des dommages de guerre. Organe des sinistrés*, N°2, 1^{er} mai 1919, p. 9-11.

⁸³² Seules celles causées par l'Armée allemande sont indemnisées.

⁸³³ *JORF*, 5 février 1915.

⁸³⁴ *JORF*, 23 juillet 1915.

⁸³⁵ Bedhome Stéphane, « Le retour », *Op.cit.*, p. 47.

La loi fixant les indemnités ne voit toutefois le jour que plusieurs mois après l'armistice. Il faut en effet attendre le 17 avril 1919 pour que soit défini le cadre général de la reconstruction en France⁸³⁶. Ce texte précise alors de manière plus concrète les opérations à venir en ce qui concerne le relèvement des départements dévastés, et surtout l'indemnisation des dommages. Comme le souligne Dominique Barjot, une distinction est alors établie « entre la valeur des biens perdus, estimée à son montant de juillet 1914, et les frais supplémentaires résultant de la reconstitution du bien détruit, ce supplément n'étant accordé qu'à celui qui reconstituerait effectivement son bien »⁸³⁷. Des principes fondateurs sont alors affirmés, dont certains concernent directement les lieux de culte. C'est notamment le cas de l'article 12 qui précise que :

« S'il s'agit d'édifices civils ou culturels, l'indemnité consiste dans les sommes nécessaires à la reconstruction d'un édifice présentant le même caractère, ayant la même importance, la même destination et offrant les mêmes garanties de durée que l'immeuble détruit.

Cette importance et ces garanties sont déterminées sur la demande des intéressés ou d'office par la commission spéciale ci-après indiquée.

En cas de contestation, il est statué par le tribunal des dommages de guerre.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts statue, après avis favorable de la même commission, sur la conservation et la consolidation des ruines et, éventuellement, sur la reconstruction, en leur état antérieur, des monuments présentant un intérêt national d'histoire ou d'art. Des subventions, à ces destinées, sont inscrites au chapitre du budget du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Si la reconstruction n'est pas autorisée sur l'emplacement des ruines, l'indemnité comprend les sommes nécessaires à l'acquisition du nouveau terrain. [...] »⁸³⁸

En matière de financement de ces travaux sans précédent, comme le souligne Emmanuelle Danchin, « aucune distinction ne fut faite entre les dommages causés par les armées ennemies et ceux commis par les armées alliées, et la réparation des uns et des autres fut entièrement due par

⁸³⁶ Pour une présentation générale de la loi voir notamment Illaire Martine, « La loi du 17 avril 1919, "charte des sinistrés" », in Archives Nationales, *Reconstructions et modernisations, la France après les ruines, 1918... 1945...*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 105-111. La législation française n'est cependant pas la première à être mise en place en Europe à la suite de la Grande Guerre. Elle a alors déjà été précédée par la Belgique (13 octobre et 11 novembre 1918) et l'Italie (27 mars 1919). Bussière Éric, Marcilloux Patrice, Varaschin Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 14.

⁸³⁷ Barjot Dominique, « La contribution des entreprises de bâtiment et de travaux publics à la reconstruction », in Bussière Éric, Marcilloux Patrice, Varaschin Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 197.

⁸³⁸ *JORF*, 18 avril 1919, p. 4052.

l'Allemagne. Cette dernière devait donc dédommager, réparer et régler toutes les dégradations. C'est ainsi que les paiements aux sinistrés, dus par l'État français dans la loi du 17 avril 1919, purent être transférés à la charge de l'Allemagne »⁸³⁹. La somme allouée pour la reconstruction est fixée en prenant en compte le coût prévisionnel des travaux nécessaires pour réparer les dégâts duquel est déduit un pourcentage lié à la vétusté de l'ancien bien⁸⁴⁰. Les valeurs sont par ailleurs calculées en fonction du coût de la construction en 1914. Un taux est ensuite appliqué afin de le faire correspondre aux réalités économiques du moment où le bâtiment est relevé.

Une fois votée, la loi cadrant l'indemnisation des sinistrés au titre des dommages de guerre se voit complétée par différents textes. Au cours des semaines qui suivent sa promulgation, ces derniers précisent certains aspects de sa mise en œuvre. La densité législative à ce niveau est notamment soulignée par Alexandre Niess qui dénombre 469 textes relatifs aux régions dévastées édictés au cours de l'année 1919⁸⁴¹. Le décret N° 14 297 du 26 mai 1919⁸⁴² définit les principes de mise en application de l'article 12 de la charte des sinistrés concernant plus particulièrement les édifices publics ou cultuels. Il précise notamment la manière dont doivent être constitués les dossiers de demande d'indemnisation, mais aussi les différents jalons et acteurs de l'instruction de la procédure. Une commission spéciale est alors chargée de l'examen des projets tant du point de vue architectural que financier, en tenant compte des possibilités de réutilisation de matériaux provenant des ruines, et en particulier des fondations. Le montant de l'indemnité allouée pour la reconstruction de l'édifice est quant à lui fixé par les commissions cantonales d'évaluation, d'après une quantification précise des besoins en matériaux du futur chantier.

Dans l'ensemble, il est toutefois à souligner que la loi sur les dommages de guerre et le décret correspondant à la mise en application de son article 12 relatif aux bâtiments cultuels sont respectivement promulgués en avril et en mai 1919. Cela signifie que, d'un point de vue juridique, ils ne concernent alors pas les départements recouvrés qui ne redeviennent officiellement français qu'avec la signature du Traité de Versailles, le 28 juin suivant.

D'autres lois sont également promulguées au cours des mois suivants en ce qui concerne par exemple les modalités d'évaluation des dommages⁸⁴³ ou encore la mise en œuvre des

⁸³⁹ Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines...*, *Op.cit.*, p. 200-201.

⁸⁴⁰ Illaire Martine, « La loi du 17 avril 1919... », *Op.cit.*, p. 109.

⁸⁴¹ Dans le détail, il dénombre « seize lois ou articles, quarante décrets, vingt-neuf arrêtés, cinquante-sept circulaires, quatorze avis, cent quatre-vingt-dix textes portant nominations, proportions, mise à la retraite et autres mouvements du personnel et cent vingt-trois rapports, requêtes ou déclarations ». Niess Alexandre, « Les régions libérées à la chambre... », *Op.cit.*, p. 49.

⁸⁴² *JORF*, 29 mai 1919. Ce texte reprend également le texte intégral de l'article 12 de la loi du 17 avril 1919. [Le texte intégral du décret est reproduit en annexe 27]

⁸⁴³ *JORF*, 29 août 1920.

coopératives de reconstruction⁸⁴⁴. Ces textes sont immédiatement rendus applicables à l'Alsace-Lorraine⁸⁴⁵, dont les départements ont désormais officiellement été réintégrés à la France.

La difficile harmonisation du cadre législatif de la reconstruction en Alsace

Les lois françaises et allemandes diffèrent quelque peu. Dans un cas comme dans l'autre, le financement du processus de reconstruction est assuré par l'État, bien que les modalités concrètes de l'indemnisation n'aient pas été définies côté allemand. Durant la guerre, seule l'évaluation des dommages a été règlementée au sein de l'Empire. La question d'une indemnisation éventuelle a quant à elle été repoussée à l'après-guerre. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que l'Allemagne ne soit alors touchée sur son territoire que de manière marginale, si ce n'est en Alsace-Lorraine ou en Prusse Orientale.

Quelques semaines à peine après l'armistice, les difficultés se font sentir en Alsace en ce qui concerne la législation à appliquer en matière de dommages de guerre. Le 19 décembre 1918, le colonel Koechlin-Schwartz, commissaire de la République en Haute-Alsace, écrit aux administrateurs militaires du Haut-Rhin en réponse à la demande de certains d'entre eux sur la manière de constater les dégâts de guerre face à l'existence d'une double législation. Alors que la situation n'est pas encore clarifiée au niveau national, il fait part de son sentiment personnel :

« Qu'il faille opérer finalement selon la loi allemande ou selon un arrêté français, plus ou moins analogue à l'arrêté ci-joint relatif aux territoires occupés avant l'armistice, peu importe ; ce qu'il faut avant tout, c'est constater.

J'estime que, en faisant constater les dégâts par l'intéressé, assisté s'il le désire d'un expert, et par une ou deux personnes idoines et de toute confiance désignée par vous, vous aurez un procès-verbal qui servira sûrement de base aux travaux ultérieurs. Cela ne dispense pas, lorsque la procédure à employer sera déterminée, de l'appliquer strictement, mais cela servira, dans la plupart des cas, et surtout dans les cas de peu d'importance, à établir les droits des habitants.

Je vous autorise, provisoirement, à opérer de cette manière, tout en prévenant les intéressés que cette procédure peut donner lieu à des révisions ultérieures, et qu'ils sont libres d'attendre que la dissolution définitive ait été indiquée. »⁸⁴⁶

⁸⁴⁴ *JORF*, 18 août 1920.

⁸⁴⁵ Ce point est par exemple explicitement spécifié dans l'article 23 de la loi du 15 août 1920 relative aux coopératives de reconstruction.

⁸⁴⁶ ADHR, 8AL2-200108 - *Documents du colonel Koechlin-Schwartz*. Lettre du colonel Koechlin aux administrateurs militaires du Haut-Rhin, 19 décembre 1918.

Le 22 décembre 1918⁸⁴⁷, un arrêté de Georges Clémenceau, Président du Conseil, précise que la loi du 5 juillet 1917 et le décret du 20 juillet 1915 sont applicables aux départements recouverts en indiquant que les demandes sont à adresser aux commissaires de la République et aux administrateurs des cercles. Les modalités de fonctionnement des commissions ne sont toutefois pas spécifiées et sont renvoyées à une décision ultérieure. Rapidement, les difficultés que génère cette décision pour l'Alsace apparaissent. Dès le 30 janvier 1919, le haut-commissaire à la République de Strasbourg, Georges Maringer, alerte Jules Jeanneney, sous-secrétaire d'État à la Présidence du Conseil en charge des affaires d'Alsace-Lorraine, de certaines lacunes de la législation française par rapport à la loi d'Empire du 3 juillet 1916, jusqu'alors appliquée dans une grande partie de la région⁸⁴⁸. Avec cette nouvelle donne, certains types de dommages qui étaient indemnisés par la loi allemande ne sont désormais plus pris en charge d'après les nouveaux textes français, ce qui complexifie la situation. Aussi, Maringer rappelle-t-il alors l'absolue nécessité de « simplifier autant que possible les procédures » en Alsace. Il liste ensuite différents exemples montrant que la loi allemande, plus large dans ses termes, permet une prise en compte plus étendue des dommages. C'est par exemple le cas pour les dégâts occasionnés par le cantonnement de troupes, qui restent régis par des lois plus anciennes chez les Français, ou encore pour les demandes d'avances sur les remboursements. Dans l'ensemble, le haut-commissaire dénonce la rupture brutale que représente l'arrêté du 22 décembre 1918 dans la gestion des dossiers des sinistrés alsaciens et suggère de ce fait l'instauration d'une période transitoire entre les deux législations.

Le 20 février 1919⁸⁴⁹, il est fait marche arrière. Un arrêté de Jules Jeanneney précise alors que « les évaluations de dommages déjà faites en exécution de la loi locale du 3 juillet 1916 sont réputées valables ». Les modalités de paiement d'avances sont alors confirmées avec un taux de change de « 1 fr. 25 pour un mark ». Il est également précisé dans l'article 4 que, « provisoirement, toute nouvelle demande tendant à obtenir la réparation des dommages de guerre, y compris les réquisitions de l'Armée allemande et les dégâts de cantonnement causés par elle, sera instruite conformément à la loi locale du 3 juillet 1916 [...] ». Toutefois, son article 7 précise que « la législation française reste applicable aux dommages survenus dans les communes dont le chef-lieu était compris dans les territoires occupés par les armées françaises ou alliées avant l'armistice, et où la loi locale du 3 juillet 1916 n'a pas été promulguée »⁸⁵⁰. Ainsi, s'il confirme d'une part le maintien de la législation allemande pour une partie du territoire, le décret du 20 février 1919 confirme

⁸⁴⁷ *JORF*, 23 décembre 1918.

⁸⁴⁸ ADBR, 121AL1529 - *Dommages de guerre - Organisation et fonctionnement (1919-1925)*. Compte-rendu du haut-commissaire de la République de Strasbourg au sous-secrétaire d'État à la Présidence du Conseil, Service général d'Alsace et de Lorraine, 30 janvier 1919.

⁸⁴⁹ *JORF*, 22 février 1919, p. 1958. [Le texte de l'arrêté est partiellement retranscrit en annexe 28]

⁸⁵⁰ *Ibid.*, p. 1958.

également l'existence d'une autre législation pour les territoires dans lesquelles le texte allemand n'a pas été promulgué.

Suivi par de nombreux autres, ce texte résume les premiers mois difficiles du relèvement des communes sinistrées en Alsace-Lorraine et marque le début de nombreuses tergiversations qui tendent à opacifier le cadre législatif dans la région. Si la charte des sinistrés simplifie la situation pour les régions dévastées du Nord, cette dernière n'est pas appliquée immédiatement dans les départements recouverts qui se trouvent toujours dans un entre-deux juridique dans l'attente de la signature du Traité de Versailles.

Pendant un temps encore, la loi d'Empire du 3 juillet 1916 reste donc appliquée en Alsace-Lorraine, mais fait l'objet de différents amendements par les Français. Dans une note qu'il présente à la commission des finances du Sénat⁸⁵¹ en juillet 1920⁸⁵², le sénateur du Bas-Rhin Frédéric Eccard dénonce notamment cette situation qui complexifie le relèvement des secteurs sinistrés dans les trois départements retournés à la France. Après avoir souligné que les textes impériaux n'ouvrent pas droit à des indemnités pour les sinistrés, le sénateur met en avant le fait que le fonctionnement du mode d'évaluation allemand « a été faussé par des circulaires en partie illégales, qui ont brouillé les compétences et provoqué une centralisation excessive »⁸⁵³, ce qui a engendré « une lenteur inouïe dans la fixation des dommages et un mécontentement général de la part des sinistrés ». Cette situation n'est d'ailleurs pas sans accentuer une dégradation des bâtiments endommagés qui restent soumis aux intempéries, ce qui entraîne des surcoûts dans les travaux de réfection. Dans la seconde partie de son raisonnement, Eccard propose différentes mesures pour tenter de simplifier l'organisation des services des dommages de guerre et accélérer le traitement des dossiers en instance, toujours plus nombreux en Alsace. Dans la même optique, il demande également de soutenir la mise en place de coopératives qui aident les sinistrés en leur facilitant les démarches administratives. Le *Journal des régions dévastées pour la défense des sinistrés du Nord et de l'Est* relate également ce retour en arrière dans son numéro du 1^{er} juin 1919⁸⁵⁴, en mettant en avant les aspects positifs de la législation allemande, et notamment sa simplicité, tout en dénonçant les

⁸⁵¹ À la marge, dans ses propos, il est intéressant de souligner que, sur un budget général de 658 millions de dépenses prévisionnelles pour l'exercice du budget d'Alsace et de Lorraine 1920-21, 385 millions concernent les dommages de guerre, soit 58%.

⁸⁵² « Note de M. Eccard, Sénateur du Bas-Rhin, sur les dépenses d'Alsace et de Lorraine concernant la réparation des dommages de guerre et la reconstitution », in *Sénat*, Année 1920, N°371, *Rapport supplémentaire*, Annexe au procès-verbal de la 2^e séance du 26 juillet 1920, p. 23-29.

⁸⁵³ *Ibid.*, p. 24.

⁸⁵⁴ « Réparation allemande et française », in *Journal des régions dévastées pour la défense des sinistrés du Nord et de l'Est*, N°3, 1^{er} juin 1919, p. 37.

complexes textes français et la manière cavalière dont ils ont été appliqués en Alsace-Lorraine en décembre 1918.

Ce n'est finalement que le 3 septembre 1920 que la loi française du 17 avril 1919 est introduite en Alsace-Lorraine avec quelques exceptions⁸⁵⁵. Dans son rapport au Président de la République, Alexandre Millerand, Président du Conseil et ancien Commissaire Général de la République à Strasbourg entre mars 1919 et janvier 1920, souligne les difficultés de ces régions en matière de dommages de guerre, imputables « principalement à la non-unification de la législation sur cette question capitale »⁸⁵⁶. Il évoque notamment les problèmes que cela représente pour la partie du territoire alsacien tenue par les Français dès les premières semaines de la guerre, où la loi d'Empire de 1916 n'a jamais été promulguée. Toutefois, lorsque Millerand propose d'étendre à l'Alsace la loi du 17 avril 1919, il ne manque pas d'y inclure certaines dispositions de la loi locale alors en usage afin de « respecter les droits acquis et ne pas aller à l'encontre des usages établis »⁸⁵⁷. Il a alors bien conscience de la complexité de la situation dans la région, entre autres en ce qui concerne la législation en matière de dommages de guerre. Au-delà d'une mise en concordance des textes, il y a aussi lieu d'adapter la charte des sinistrés à la situation locale afin de ne pas en exclure les dommages ou les populations pour des raisons de terminologies. En effet, l'Alsace n'a par exemple pas été envahie par les troupes allemandes (Art. 47) et les Alsaciens-Lorrains sont juridiquement assimilables à des « nationaux des puissances ennemies » en date du 1^{er} août 1919 (Art. 6). Avec ce décret, l'objectif avoué de Millerand est non seulement d'unifier la législation en Alsace-Lorraine, mais également de rapprocher « le régime de ces deux provinces à celui qui est en vigueur dans les autres départements dévastés de la France »⁸⁵⁸.

En marge de la séance au Sénat du 17 décembre 1920, le sénateur Eccard ne manque pas d'exprimer « le regret qu'on ait attendu plus d'un an et demi pour procéder à l'introduction générale de la loi du 17 avril 1919 [en Alsace], introduction dont l'urgence a été mainte fois signalée, et qu'on se soit contenté de l'introduction de dispositions particulières d'un intérêt secondaire »⁸⁵⁹. Il espère alors que la loi portant ratification du décret du 3 septembre « viendra prochainement » au Sénat et, à nouveau, déplore les délais importants « qui séparent la date des décrets introduisant des lois en Alsace et en Lorraine de la date de leur ratification »⁸⁶⁰. Aux lois françaises il faut encore ajouter différentes dispositions locales. En ce qui concerne les lieux de culte, c'est par exemple le

⁸⁵⁵ *JORF*, 9 septembre 1920, p. 13184-13186.

⁸⁵⁶ *Ibid.*, p. 13184.

⁸⁵⁷ *Ibid.*, p. 13184.

⁸⁵⁸ *Ibid.*, p. 13185.

⁸⁵⁹ « Rapport », in *Sénat*, Année 1920, N°554, Annexe au procès-verbal de la 2^e séance du 17 décembre 1920, p. 2.

⁸⁶⁰ *Ibid.*, p. 2.

cas avec la circulaire du 18 juin 1919⁸⁶¹ qui stipule que les travaux de remise en état de ces derniers relèvent, au même titre que les édifices publics et les monuments historiques, de la direction de l'architecture et des beaux-arts d'Alsace et de Lorraine.

Ainsi, dans l'ensemble, la situation de l'Alsace en matière de dommages de guerre met plus de deux ans à être clarifiée et y conduit à l'adoption d'une législation hybride, à la confluence des textes français et allemands en la matière. Si dans l'ensemble les différences entre les deux sont minimales, c'est surtout l'autonomie des commissions d'évaluation définies par la loi allemande qui sont saluées, car « elle permet que la réparation soit aussi complète que possible »⁸⁶². Dans l'ensemble, la complexité des procédures et les atermoiements entre la parution des deux législations sont soulignés à différentes reprises par les sinistrés. Le 8 juin 1920, le journaliste et historien Maurice Higelin dénonce par exemple un « esprit paperassier » des services de la reconstruction « aux archaïques habitudes militaires »⁸⁶³. Dans la pratique, si la direction administrative de la reconstruction dans le Haut-Rhin est pilotée par le préfet, sa mise en œuvre opérationnelle est quant à elle confiée au service de la reconstitution en Haute-Alsace créé le 11 avril 1919.

Afin de clarifier l'application de la législation au niveau local, différents textes sont édités par l'administration à destination des sinistrés mais également des élus. Comme le stipule la circulaire du 18 juin 1919⁸⁶⁴, les lieux de culte dépendent en effet de la direction de l'architecture et des beaux-arts d'Alsace et de Lorraine. Une circulaire ultérieure émanant de la direction du service des dommages de guerre et de la reconstitution de la préfecture de Colmar précise pour sa part, en date du 23 avril 1923, la procédure à suivre pour « la reconstruction des bâtiments publics endommagés par les faits de la guerre dans le département du Haut-Rhin »⁸⁶⁵. En ce qui concerne les lieux de culte, qui sont pour la plupart propriété des communes, la constatation et l'évaluation des dommages revient aux commissions qui interviennent à la demande des maires. La procédure allant jusqu'à la fixation de l'indemnisation est ainsi détaillée :

« [...] Le maire de la commune intéressée charge un architecte agréé pour les travaux communaux ou, sur autorisation préalable, conformément à l'article 2 de l'arrêté du 31 août

⁸⁶¹ BOAL, 1919, p. 864-865.

⁸⁶² « Réparation allemande et française », in *Journal des régions dévastées pour la défense des sinistrés du Nord et de l'Est*, N°5, 15 juin 1919, p. 75.

⁸⁶³ ADBR, 121AL1529 - *Dommages de guerre - Organisation et fonctionnement (1919-1925)*. Higelin Maurice, « La réorganisation de la "Reconstitution" », in *Journal de Mulhouse*, 8 juin 1920.

⁸⁶⁴ BOAL, 1919, p. 864-865.

⁸⁶⁵ AM Stosswihr, *IVH1-Dommages de guerre*. Circulaire N°46, 23 avril 1921.

1920, un architecte, appelé à remplir ces fonctions à titre exceptionnel, d'établir le projet de réfection du bâtiment communal endommagé par faits de guerre.

Le dossier à constituer pour la reconstruction de chaque édifice par les soins du maire, assisté de l'architecte agréé, comprendra :

- 1) Une demande accompagnée de toutes indications utiles sur l'état antérieur de l'édifice, sur les besoins auxquels il répondait et, s'il y a lieu, sur l'intérêt qu'il présente au point de vue historique ou artistique ; autant que possible des documents photographiques ou autres relatifs à l'état de l'édifice avant et après sa destruction devront être joints ;
- 2) Une copie de la délibération du conseil municipal et, dans tous les cas où la demande n'émane pas uniquement de la commune, un avis des groupements ou particuliers intéressés, ainsi que du service administratif compétent au point de vue de la réglementation spéciale à chaque catégorie d'édifices publics ;
- 3) Un devis descriptif et estimatif précisant le mode de construction et la nature des matériaux prévus, sur la base des prix ayant cours à l'époque de la reconstruction.
- 4) Un avant-métré des quantités en cubes, surfaces ou unités, s'appliquant aux travaux projetés ;
- 5) Un plan général, à échelle réduite, s'il y a lieu, ainsi que des plans, façades et coupes à une échelle minima d'un centimètre par mètre. Ces dessins doivent être en nombre suffisant pour exprimer clairement les dispositions du projet ; ils doivent être cotés.

Toutes les pièces du dossier devront être revêtues du visa du maire.

Le dossier ainsi constitué sera transmis par les soins du maire à l'architecte du gouvernement compétent.

Celui-ci vérifie si le projet a bien été dressé conformément aux prescriptions de la loi du 17 avril 1919 (introduite dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle par décret du 3 septembre 1920), aux règlements en vigueur pour les travaux communaux et certaines catégories de bâtiments, écoles, salles de réunion etc., ainsi qu'aux règles de l'art.

Le dossier ainsi vérifié est soumis par l'architecte du gouvernement à la direction de l'architecture et des beaux-arts pour approbation au point de vue technique et esthétique. Il est retourné par la direction de l'architecture et des beaux-arts à l'architecte du gouvernement intéressé qui le transmet à la direction départementale des dommages de guerre et de la reconstitution.

Celle-ci soumet le dossier muni de son avis à l'approbation du préfet.

Le préfet transmet le dossier au président de la commission d'évaluation pour décision. »

Ces grands principes définissent l’instruction des dossiers de demande d’indemnisation des communes au titre des dommages de guerre pour leurs lieux de culte touchés durant le conflit. Comme l’indique Albert Bernard, les démarches sont quelque peu simplifiées pour les sinistrés alsaciens en ce qui concerne les bâtiments publics. Ce dernier décompose le règlement d’une indemnité de dommages de guerre en « quatre opérations :

- 1) Dépôt d’une demande par le sinistré avant l’expiration du délai de forclusion, fixé au 1^{er} août 1921.
- 2) Évaluation du dommage, contradictoirement avec le sinistré, par des agents de la reconstitution.
- 3) Fixation de l’indemnité en valeur 1914, et en valeur actuelle, par la commission d’évaluation.
- 4) Paiement de l’indemnité, après contrôle du emploi, par le service de la direction départementale des dommages de guerre⁸⁶⁶. »⁸⁶⁷

Face à l’ampleur de la tâche, le rôle des services des dommages de guerre est central. Comme le souligne notamment Danièle Voldman, la classe politique a certes mis en place les outils législatifs mais s’est essentiellement concentrée sur les déclarations de principe en renvoyant les précisions concrètes aux techniciens⁸⁶⁸. Régie par des textes qui ont été mis en place progressivement depuis les premières semaines de la guerre, c’est une administration nouvelle qui a ainsi été créée pour assurer le relèvement des départements dévastés. Après quelques tâtonnements initiaux dus à sa situation d’entre-deux entraînée par son changement de souveraineté, l’Alsace a finalement été dotée de services propres, présentant toutefois quelques particularités héritées des textes édictés par les Allemands durant la guerre⁸⁶⁹. Dans l’ensemble, malgré les mécontentements liés aux balbutiements des premiers mois de l’après-guerre, le « défi

⁸⁶⁶ Sur ce dernier point, il s’agit d’une différence notoire avec les autres départements sinistrés où le règlement des indemnités est effectué par le *Crédit National*.

⁸⁶⁷ Bernard Albert, « La réparation des dommages de guerre en Alsace », in Comité alsacien d’études et d’informations, *L’Alsace depuis son retour à la France*, Tome deuxième, Strasbourg, 1933, p. 496.

⁸⁶⁸ Voldman Danièle, « L’opinion des sinistrés face aux reconstructions de leurs cités détruites par les guerres », in Audoin-Rouzeau Stéphane, Becker Annette, Cœuré Sophie, Duclert Vincent, Monier Frédéric, *La politique et la guerre*, Paris, Agnès Viénot / Noësis, 2002, p. 371.

⁸⁶⁹ Des administrations sont également mises en place en Alsace pour assurer la mission de reconstruction des territoires dévastés. Le 7 juin 1919, le commissaire général crée une direction du service des dommages de guerre en Alsace et Lorraine qui a pour mission de chapeauter l’ensemble des opérations relatives à ces questions dans la région. Dans les départements, l’ensemble des services de la reconstruction est placé sous l’autorité du préfet. Source : ADBR, 121AL1529 - *Dommages de guerre - Organisation et fonctionnement (1919-1925)*. Lieutenant-colonel Winckler, Renseignements généraux concernant le service des dommages de guerre et de la reconstitution en Alsace et Lorraine, 24 juin 1920, p. 6.

administratif »⁸⁷⁰ a été relevé et les nombreuses sollicitations des sinistrés ont pu être traitées même si « l'administration fut vite submergée par les demandes d'avance »⁸⁷¹, car l'ensemble de ces travaux « dépassa rapidement les ressources budgétaires ». Toutefois, devant la complexité de la situation, les choses prennent du temps pour avancer. Au 1^{er} avril 1922, si près de 58% des 23 181 demandes introduites auprès des commissions d'évaluation dans le Bas-Rhin et 50% des 75 807 demandes formulées en Moselle ont déjà été « instruites et solutionnées », ce ratio tombe à 22% de traitement pour les 84 947 demandes concernant le Haut-Rhin⁸⁷². Les chiffres sont bien plus bas encore pour les commissions de Thann (5,44%) et de Colmar (8,09%) qui correspondent aux secteurs les plus durement touchés par les combats.

Au niveau local, les difficultés des communes sont accentuées par l'inexpérience des principaux acteurs de la vie publique face à des chantiers d'une telle ampleur. Maires et curés ne sont en effet pas préparés à affronter les opérations de reconstruction concernant parfois des communes dans leur intégralité. La plupart d'entre eux, excepté certains élus qui exercent eux-mêmes le métier d'entrepreneur dans le domaine de la construction comme par exemple le maire Burtshell à Cernay, ne disposent pas des connaissances techniques et organisationnelles pour conduire autant de chantiers différents de manière simultanée. Ces difficultés sont d'autant plus accrues par l'évolution constante de la législation en matière de dommages de guerre qu'ils sont alors chargés de mettre en application.

Aux échelons plus élevés, l'administration semble d'abord inadaptée pour faire face à cette situation qui concerne une large partie du quart nord-est de la France. Si cette question a été anticipée par les élus avec l'évocation de différentes stratégies et mesures organisationnelles concernant les travaux à faire débiter le plus rapidement possible après la cessation des hostilités, c'est surtout au niveau de la mise en œuvre que les choses se compliquent en raison de la complexité des procédures administratives qui paraissent souvent inaccessibles aux sinistrés.

⁸⁷⁰ L'occurrence est ici empruntée à Marcilloux Patrice, « Le défi administratif : entre interventionnisme et efficacité », in Bussière Éric, Marcilloux Patrice, Varaschin Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 37-52.

⁸⁷¹ Bernard Albert, « La réparation des dommages de guerre en Alsace », *Op.cit.*, p. 497.

⁸⁷² ADBR, 121AL1537 - *Dommages de guerre – Travaux de reconstitution, états, statut, ... (1918-1925)*. Situation de l'état d'avancement du règlement des demandes de réparation de dommages de guerre au 1^{er} avril 1922.

4.2. *La mise en pratique de la reconstruction des lieux de culte*

Au vu des différents textes produits pendant et au lendemain de la Grande Guerre, force est de constater qu'il n'existe pas de législation concernant spécifiquement les lieux de culte en matière de dommages de guerre. Dans la pratique, le relèvement de ces édifices se fait selon le même mode opératoire que pour n'importe quel sinistré, avec des grandes étapes allant de la déclaration des dégâts au lancement du chantier en passant par l'évaluation et la détermination de l'indemnité correspondant aux dommages subis. Ces reconstructions particulières se situent en outre à la confluence des textes de loi français et allemands et des règlements concernant les bâtiments communaux voir, dans certains cas, les monuments historiques. En Alsace la situation est plus complexe encore en raison de la double appartenance des églises aux municipalités et aux fabriques. Différents acteurs, intervenant sur et autour de ces chantiers, et la mise en place d'outils permettant de considérer le rétablissement des édifices cultuels catholiques et protestants dans leur quasi-globalité⁸⁷³ vont toutefois permettre de mener à bien cette vaste entreprise.

Comme le souligne Hugh Clout, une distinction doit être établie entre « la "phase d'urgence", sujette à controverse, et la "phase de reconstruction" pendant laquelle de nombreux sinistrés essayèrent d'obtenir une compensation pour les pertes qu'ils avaient subies et finirent par reconstruire leurs maisons détruites, souvent avec l'aide de coopératives de reconstruction spéciales »⁸⁷⁴. Ce constat peut également être appliqué aux lieux de culte, notamment en Alsace. Dans le paysage général de la reconstruction, le démarrage des chantiers des nouvelles églises n'est pas prioritaire. Ainsi, les solutions provisoires mises en place au lendemain de l'armistice⁸⁷⁵ en viennent à durer. Face à l'attente, certaines communes font le choix de démarrer spontanément les travaux afin d'éviter l'aggravation des dégâts, avec la volonté de rendre au plus vite ces bâtiments au culte. La fin des combats et la mise en place progressive des outils législatifs puis administratifs permettent de procéder aux évaluations définitives des dommages et d'établir les montants des indemnités devant être versées aux sinistrés. Pour les cas les plus complexes, cela passe par une intervention des tribunaux afin de déterminer la nature réelle des dommages. À ce titre, l'exemple de Brunstatt est riche en enseignements.

⁸⁷³ Voir notre chapitre 5 en ce qui concerne la mise en place des coopératives de reconstruction des églises catholiques et protestantes dévastées dans le Haut-Rhin.

⁸⁷⁴ Clout Hugh, « La Reconstruction de la campagne au nord de la France. 1918-1930 », in *Hérodote*, N°74-75, 3^e et 4^e trimestre 1994, p. 111-126.

⁸⁷⁵ Sur le sujet voir notamment notre chapitre 3.

Ce n'est qu'une fois ces différentes étapes préalables réglées que le chantier peut véritablement débiter. Si chaque reconstruction présente ses spécificités, le mode opératoire reste globalement identique d'une église à l'autre. Ainsi, le cas particulier que peut représenter le relèvement des deux églises de Stosswihr peut servir de modèle théorique applicable à l'ensemble des lieux de culte alsaciens endommagés durant la Première Guerre mondiale.

Les réparations pendant la guerre

En Alsace, la plupart des églises détruites sont situées le long de la ligne de front⁸⁷⁶, dans des secteurs où la population civile a rapidement été évacuée. Certains édifices ont cependant aussi été endommagés au moment du bref épisode de guerre de mouvement, à l'été 1914, ou par le biais de faits militaires plus isolés, comme par exemple un bombardement aérien. Enfin, l'occupation militaire de certains villages de l'arrière a également engendré un certain nombre de détériorations à ces bâtiments utilisés à des fins diverses. Dans les communes non évacuées de leur population qui ne se sont pas ou plus exposées au feu direct des combats le souhait est de se relever au plus vite de leurs ruines. Il n'est cependant pas aisé d'envisager la reconstruction tant que la guerre fait toujours rage dans un environnement plus ou moins éloigné et alors que la législation en matière d'indemnisation n'a pas encore été arrêtée. Avant que l'armistice ne soit signé, la perspective d'un retour du front dans les communes déjà touchées n'est pas à exclure. La question se pose de savoir s'il faut-il attendre la fin du conflit pour démarrer les travaux. Attendre augmente le risque de voir les intempéries causer des dégâts supplémentaires aux édifices déjà endommagés par les combats. Reconstruire sans tarder revient cependant à prendre le risque que de nouveaux dommages puissent être causés et qu'il faille alors tout recommencer.

Avec le temps, et surtout les hivers qui commencent à s'accumuler, les édifices endommagés se fragilisent. Afin de mettre un terme à cet engrenage de la ruine, certaines municipalités décident de procéder elles-mêmes aux réparations, parfois sans attendre les indemnités de l'État. Il s'agit principalement de celles touchées au moment de la brève phase de guerre de mouvement au cours des premières semaines de la guerre et qui voient ensuite les combats s'éloigner à plusieurs dizaines de kilomètres. Souvent les églises n'ont alors subi que des dégâts superficiels. C'est par exemple le cas à Ingersheim, une commune du Haut-Rhin située près

⁸⁷⁶ La cartographie détaillée des destructions des lieux de culte en Alsace est présentée dans notre chapitre 3.

de Colmar qui fait l'objet d'un premier affrontement, bref mais violent, le 22 août 1914⁸⁷⁷, lors de l'avancée des troupes françaises vers la plaine d'Alsace, puis d'un second le 28 août, au moment de leur repli sous le feu de l'artillerie allemande. C'est au cours de cette seconde phase qu'un obus touche le clocher de l'église paroissiale. Ce fait a marqué les civils qui ont vécu le pilonnage et qui le relatent dans leurs témoignages. Si les sœurs Bohn mentionnent simplement la destruction de l'orgue dans l'église⁸⁷⁸, Joseph Laagel propose plus de détails.

« Un obus est tombé sur l'église, transperçant les épaisses poutres (40 X 40 cm de section) du plafond et endommageant l'orgue. Aux alentours de l'église, on a retrouvé un obus non explosé devant la grotte de Lourdes. »⁸⁷⁹

Ce témoin évoque également les mesures provisoires prises pour continuer à assurer le culte dans l'église, en apportant les précisions suivantes en date du 30 août :

« L'orgue était hors d'usage depuis le 28, l'harmonium appartenant à l'instituteur Klayele est extrait des décombres de l'école des garçons et posé dans le chœur de l'église. [...] Le soir, nombreux sont les curieux Colmariens qui viennent à Ingersheim pour y contempler les dégâts. »⁸⁸⁰

Ce dernier point est d'ailleurs confirmé par des témoins indirects. C'est par exemple le cas de Berthe Hemmerlé, institutrice à Horbourg-Wihr, qui relate dans son journal, en s'aventurant à des explications, les dégâts qu'elle a l'occasion d'observer lors d'une visite dans cette commune avec plusieurs de ses connaissances le 30 septembre 1914 :

« Ingersheim était dans un triste état. [...] Un obus a explosé dans l'église et a détruit l'orgue. Dans le clocher les Français avaient installé un poste de télécommunication. [...] Près de l'église, devant la chapelle de la Vierge, une grenade est tombée sans faire de dégâts car elle n'a pas explosé. »⁸⁸¹

⁸⁷⁷ Voir notamment sur le sujet : Rogez Michel, « Baïonnettes... et coups de crayon », in *Chroniques d'Ingersheim*, n°15, 2014, 170 p. et Ott Léo, Holtzmann Albert, « Les batailles méconnues d'Ingersheim des 22 et 28 août 1914 », in *Dialogues Transvosgiens*, N°19, 2004, p. 79-94.

⁸⁷⁸ « Chronique des sœurs Claire et Joséphine Bohn », in Rogez Michel, *Op.cit.*, p. 17. Le tapuscrit de cette chronique se retrouve notamment dans le fonds des Tagebucharchiv à Emmendingen. Cette version ne présente toutefois pas plus de détails que la traduction française proposée dans l'ouvrage de Michel Rogez. Source : Bohn Joséphine und Clara, *Kriegschronik 1914-1919. Ingersheim / Elsass*, s.l.s.d., Tagebucharchiv, Cote 898.

⁸⁷⁹ « La chronique Laagel », in Rogez Michel, *Op.cit.*, p. 23.

⁸⁸⁰ *Ibid.*, p. 23.

⁸⁸¹ Hemmerlé Berthe, *Journal d'une institutrice (1914-1917)*, Horbourg-Wihr, ARCHIHW, 2017, p. 49.

Une fois passée cette deuxième journée de combats à Ingersheim, la guerre s'éloigne vers les sommets du massif des Vosges. De ce fait, le conseil de fabrique d'Ingersheim souhaite rapidement procéder à la réparation de l'orgue. Le curé fait alors appel à la firme Rinckenbach installée dans la commune voisine d'Ammerschwihl. Dès le 12 septembre 1914, soit moins de deux semaines après les faits, le facteur d'orgue lui adresse le constat de dommages et évoque le devis à suivre pour la réparation de l'instrument :

« Vous trouverez ci-joint le constat souhaité relatif aux dégâts occasionnés à l'orgue de l'église afin que vous puissiez le transmettre à l'autorité compétente. Nous vous ferons parvenir plus tard le budget et le plan de reconstruction de l'orgue. Entre-temps, nous vous souhaitons plein succès en ce qui concerne le dédommagement ci-joint [...]. »⁸⁸²

Le devis pour la reconstruction de l'instrument est envoyé dès le 30 septembre suivant. Entre-temps, la société Rinckenbach a également adressé à la fabrique d'église une première facture⁸⁸³ de 165 Marks pour la dépose, le conditionnement et le transport de l'orgue de l'église paroissiale d'Ingersheim endommagé par les tirs d'artillerie. Ces opérations ont été effectuées entre le 9 et le 12 septembre. Parallèlement, plusieurs expertises de dommages sont également demandées par la commune pour les bâtiments qui ont subi des dégâts lors des deux journées de combats au mois d'août. La guerre rattrape toutefois le curé et ses intentions de reconstruire son orgue au plus vite. Le protocole d'expertise rédigé par Joseph Rinckenbach le 20 novembre 1919 est à ce titre particulièrement intéressant de par les détails qu'il contient.

« Après le bombardement d'Ingersheim par les Allemands, le 28 août 1914, le soussigné s'est rendu sur place pour voir l'orgue de l'église ; j'ai trouvé l'instrument complètement détruit par un projectile qui est entré par le plafond pour éclater au-dessus de l'orgue ; la seule partie utilisable était le réservoir de la soufflerie ayant été couvert par les sommiers.

Le 30 sept. 14 j'ai dressé un devis pour la reconstruction de cet orgue se montant à la somme de 16 534 marks. Comptant faire le travail au courant de l'année prochaine. Ayant été mobilisé en 1915 j'ai dû cesser mes travaux à l'atelier et la reconstruction de l'orgue d'Ingersheim projetée n'a pu être exécutée. Après la guerre j'ai repris mes travaux et la fabrique de l'église d'Ingersheim m'a demandé de faire un devis pour la reconstruction de

⁸⁸² AMI, 3D 4.2 – *Orgues*. Lettre de la firme Rinckenbach au curé d'Ingersheim, 12 septembre 1914. [Le document original est reproduit en annexe 29]

⁸⁸³ *Ibid.* Facture de la firme Rinckenbach pour l'évaluation de l'orgue, 20 septembre 1914.

l'orgue. Ce devis se monte à la somme totale de 31 250 francs pour un orgue de 32 jeux avec buffet, soufflerie électrique, d'après le système pneumatique tubulaire. »⁸⁸⁴

Ce document soulève en effet une problématique de taille en ce qui concerne les réparations potentielles réalisées pendant le conflit : l'absence des artisans spécialisés. En effet, la majorité d'entre eux a alors abandonné les ateliers pour répondre à la mobilisation, pour la plupart dans l'Armée allemande. Seuls les plus âgés en ont été exemptés. Comme cela est par exemple le cas à Ingersheim, il est de ce fait difficile pour les communes ou les conseils de fabrique le souhaitant de procéder aux réparations de leurs édifices sans délai. Il faut pour elles aussi attendre la fin du conflit et le retour du front de ces artisans familiers de l'art sacré.

En définitive, les discussions entre le curé et la maison Rinckenbach reprennent au lendemain de la guerre. Un terrain d'entente est finalement trouvé entre les deux parties et c'est le facteur d'orgues localisé à Ammerschwihr qui se voit chargé de la reconstruction de l'instrument dès le 25 février 1919⁸⁸⁵. Ces travaux sont achevés l'année suivante⁸⁸⁶.

Dans les communes de l'arrière servant de cantonnement pour le repos des combattants il est parfois aussi tiré profit de la situation. Le « prêtre-officier »⁸⁸⁷ Jean-Julien Weber, comme il aime à se présenter lui-même, relate dans ses mémoires son intervention qui a contribué à la préservation de l'église de Ballersdorf. Ciblée par les obus de l'artillerie lourde allemande, cette commune a en effet subi quelques dégâts. Durant ces tirs l'église a été touchée de manière collatérale. Ce sont essentiellement ses vitraux qui ont alors été endommagés. Si cela ne remet pas en cause l'intégrité de l'édifice, la disparition de ces derniers est source de problèmes pour son mobilier, du fait notamment des intempéries. Le climat est glacial au moment de son séjour dans cette commune avec le 21^{ème} RI, au mois de janvier 1918. Dans ses mémoires⁸⁸⁸, le prêtre évoque des températures allant jusqu'à -18° C. Ayant l'occasion de prêcher dans l'église endommagée, il ne peut ignorer les difficultés représentées par l'absence de vitrages dans le lieu de culte. Afin de solutionner ce problème de manière provisoire, le futur archevêque de Strasbourg ordonne alors à des unités militaires présentes sur place de procéder à des réparations provisoires :

⁸⁸⁴ AMI, 3D 4.2 – *Orgues*. Rapport d'expertise de Joseph Rinckenbach, 20 novembre 1919.

⁸⁸⁵ AMI, 3D 4.2 – *Orgues*. Lettre de l'Évêché au curé d'Ingersheim, 21 juillet 1919.

⁸⁸⁶ Meyer-Siat Pie, *Orgues d'Alsace. Inventaire historique des orgues d'Alsace*, Strasbourg, Coprur, 2003, p. 84-85.

⁸⁸⁷ Weber Jean-Julien, *Au soir d'une vie. Des remous du modernisme au renouveau conciliaire*, Paris, Le Centurion, 1970, p. 111.

⁸⁸⁸ Weber Jean-Julien, *Sur les pentes du Golgotha. Un prêtre dans les tranchées*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2001, p. 160.

« Dans la partie de l'Alsace que nous occupions, à Retzwiller et à Ballersdorf, j'ai prêché en français et en allemand ; j'ai pu faire réparer, par les sapeurs du régiment, des verrières brisées de l'église. »⁸⁸⁹

Des réparations sommaires effectuées par des militaires sont également évoquées dans d'autres communes, comme par exemple à Guewenheim.

« Les offices se sont presque toujours déroulés avec régularité dans l'église paroissiale. Le bâtiment a souffert des bombardements de l'artillerie allemande, le clocher en premier. Un obus de gros calibre tombe le 19 mars 1916 sur la poutre maîtresse du plafond qui s'effondre sur un tiers de sa surface. L'orgue, le lustre, les bancs sont touchés. Une compagnie du génie participe à la réparation provisoire, mais il arrive que la neige envahisse la nef. La réparation définitive n'interviendra qu'en 1925. »⁸⁹⁰

Les réparations réalisées à la hâte durant le conflit ne sont pas toujours vouées à représenter une réponse pérenne à ces dommages. En effet, la réparation des lieux de culte nécessite bien souvent l'intervention d'ouvriers spécialisés qui ne sont que très rarement disponibles en temps de guerre. De ce fait, les solutions de fortune mises en œuvre pour parer aux dégâts causés durant la guerre ont avant tout comme but de préserver l'intégrité globale de ces bâtiments en les mettant hors d'air et hors d'eau. Ne sachant pas quand la guerre cessera, ces travaux permettent au moins de protéger la structure des édifices culturels endommagés en évitant ainsi une aggravation de leur état.

Dans l'ensemble, la plupart des travaux de réparation réalisés sur les églises durant la guerre se font à un niveau très local et il n'en transparaît généralement que des bribes dans les archives. Toutefois, ces réalisations témoignent de la volonté dont font rapidement preuve les communes sinistrées pour se relever de leurs ruines, et ce malgré l'absence d'un cadre législatif défini pour les reconstructions liées au conflit en cours, en particulier en ce qui concerne l'évaluation et l'indemnisation des dommages.

⁸⁸⁹ Weber Jean-Julien, *Au soir d'une vie*, *Op.cit.*, p. 112.

⁸⁹⁰ Uhlich Louis, « Guewenheim, village d'Alsace sur la ligne de front. L'appariteur mémorialiste et le maire témoignent. », in *Patrimoine Doller*, Numéro spécial *En Alsace reconquise : la vallée de Masevaux (1914-1918)*, Bulletin de la Société d'histoire de la vallée de Masevaux, N°5, 1995, p. 100.

Une étape primordiale : l'évaluation des dommages

Pour les propriétaires de lieux de culte endommagés ou détruits durant la Grande Guerre, la question de l'évaluation des dommages est essentielle. C'est en effet de ces constats d'experts examinés ensuite par des commissions que découle la détermination du montant de l'indemnité qui va permettre le relèvement ou la réparation des bâtiments touchés au cours du conflit. De manière préalable, il est toutefois essentiel de souligner à nouveau la spécificité propre à l'Alsace-Lorraine qui influe directement sur l'indemnisation et la réparation des dommages causés aux lieux de culte. Dans les autres départements français touchés par la Grande Guerre, l'ensemble des dégâts, immobiliers comme mobiliers, concerne un interlocuteur unique : la commune. Comme le rappelle Nicolas Padiou dans la thèse d'histoire de l'art qu'il consacre à la reconstruction des églises de Meurthe-et-Moselle⁸⁹¹, l'ensemble des travaux de réparation incombe aux municipalités sinistrées qui en sont propriétaires en vertu de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905. Cet état de fait devient source de tensions entre les maires et les curés de ces localités au moment du relèvement effectif des clochers. Dans les départements recouverts, la situation diffère quelque peu. Ayant été rattachés à l'Empire allemand au moment de la signature du traité de Francfort en 1871, la loi française de 1905 n'y est pas entrée en vigueur. De plus, la volonté des autorités religieuses et d'une partie des décideurs politiques de maintenir en place le régime concordataire a clairement été affirmée après 1918⁸⁹². De ce fait, la propriété des édifices cultuels alsaciens reste partagée. D'une part, l'État est propriétaire de la partie immobilière, par l'intermédiaire des maires. D'autre part, la paroisse est propriétaire de l'ensemble du mobilier qu'elle gère par le biais d'un conseil de fabrique. En Alsace, l'ensemble des protocoles administratifs entourant les clochers est donc à mener en parallèle, avec chacun des propriétaires.

L'évaluation des dommages et l'estimation de leur valeur est une étape déterminante dans le processus de reconstruction pour les communes et les fabriques dont l'église a été touchée durant la Grande Guerre. Si des tendances générales peuvent être établies, ces constats donnent également lieu à certaines situations particulières, qui nécessitent parfois un jugement et qui laissent parfois transparaître des malversations chez certains déclarants. Il faut toutefois rappeler que dans la plupart des cas ces relevés se font a posteriori, au lendemain de la guerre, soit plusieurs

⁸⁹¹ Padiou Nicolas, *Dispersi sunt lapides sanctuarii. La reconstruction des églises de Meurthe-et-Moselle après la Première Guerre mondiale (1918-1933)*, Thèse d'histoire de l'art, École pratique des Hautes études / Université technique de Dresde, 2010, 389 p.

⁸⁹² Sur la question voir notamment Baechler Christian, *Les Alsaciens et le grand tournant de 1918*, Strasbourg, L'Ami hebdo, 2008, 192 p et Schmauch Joseph, *Réintégrer les départements annexés*, *Op.cit.*, p. 487.

années après que les dommages ont été causés et bien souvent en l'absence de témoins directs de ces destructions. L'ensemble de ces facteurs laisse donc une certaine place à l'interprétation.

Les modalités entourant la déclaration et l'estimation des dommages sont complexes à appréhender. Les protocoles encadrant ces démarches mettent du temps à être mis en place⁸⁹³ et ne sont pas totalement identiques entre les textes français et allemands. Malgré l'absence de cadre clairement défini dans un premier temps, les sinistrés assurent tout de même leurs arrières en faisant constater officiellement leurs dommages avant réparation. C'est par exemple le cas à Luemswiller où l'église et la chapelle du village sont légèrement endommagés par des tirs d'artillerie au cours des premières semaines du conflit, notamment au niveau des vitraux. Si les dommages sont mineurs⁸⁹⁴, ils sont tout de même expertisés rapidement comme le relate Auguste Zaessinger :

« Le 8 novembre 1914, l'inspecteur des bâtiments Haentzschel fit une visite dans le village, accompagné du maire Eugène Schmitt et de l'adjoint Émile Stoll. Il dressa le lendemain à Mulhouse une liste des dommages aux bâtiments privés et civils. Pendant la guerre, il n'y eut pas d'argent versé aux personnes lésées, mis à part de toutes petites sommes pour les dégâts les plus importants. Les estimations de 1914, provenant des sinistrés eux-mêmes pour les bâtiments civils et de l'inspecteur Haentzschel pour les bâtiments communaux, ne serviront pas au calcul des indemnités dans les années 1920.

Différents dégâts furent constatés à l'église : vitrail endommagé par des tirs sur la façade nord de la nef, crépi criblé de trous, pierre de taille d'un contrefort fissurée, gouttière du toit trouée à ce niveau, couverture en tuiles noires à emboîtement endommagée en plusieurs endroits. »⁸⁹⁵

En dépit des lacunes au niveau de la législation, les communes sinistrées font tout de même constater les dommages qui les touchent en faisant intervenir des experts qui leurs semblent alors légitimes. Comme nous l'avons vu plus haut, ce n'est toutefois qu'au lendemain de la guerre que les procédures d'évaluation sont officiellement définies. Une partie des relevés établis pendant le conflit est alors à reprendre selon les nouvelles directives. Il en va notamment ainsi à Luemswiller pour Auguste Zaessinger qui décrit dans un second temps le processus officiel qui a finalement permis d'indemniser les sinistrés de sa commune.

⁸⁹³ Illaire Martine, « La loi du 17 avril 1919, "charte des sinistrés" », in Archives Nationales, *Reconstructions et modernisations, la France après les ruines, 1918... 1945...*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 105-111.

⁸⁹⁴ Un relevé initial des dommages évalue ceux de l'église à 950 Marks et ceux de la chapelle à 100 Marks. Source : Glotz Marc, *Luemswiller 14-18. Un village du Sundgau à l'épreuve de la Grande Guerre d'après les cahiers d'Auguste Zaessinger*, Bernardswiller, I.D. éditions, 2019, p. 133.

⁸⁹⁵ *Ibid.*, p. 32-33.

« Les différents dégâts (bâtiments, meubles, outils, champs, prés et forêts) devaient être déclarés sur des formulaires spéciaux au bureau des dommages de guerre (*Kriegsschadenamt*) compétent, qui avait son siège dans chaque sous-préfecture. Les dégâts aux bâtiments étaient d'abord évalués par un architecte. Une commission se réunissait ensuite au même bureau et se mettait d'accord avec l'intéressé sur les sommes qui lui seraient versées. Ce dernier recevait une reconnaissance de dette. Le versement des indemnités ne se faisait que très lentement, sur présentation des factures acquittées correspondant à l'achat du matériel ou au paiement des travaux. La personne sinistrée était ainsi obligée de dépenser d'abord son propre argent avant de percevoir quelque chose. Une avance était uniquement accordée pour les dégâts mobiliers. Le dommage aux terres était réglé en dernier, bien sûr sans présentation de facture acquittée. »⁸⁹⁶

Le protocole d'évaluation des dommages de guerre évolue largement durant le conflit et n'est stabilisé que plusieurs mois après l'armistice. En Alsace-Lorraine, il faut attendre septembre 1920 pour voir le cadre défini de manière globale, avec l'entrée en vigueur partielle de la législation française. Les propriétaires d'édifices endommagés ont alors jusqu'au 1^{er} août 1921 pour constituer leur dossier d'indemnisation⁸⁹⁷. Pour le sinistré, que ce soit un particulier ou une municipalité, la première des choses à faire est d'adresser sa demande à l'administration compétente. Systématiquement, un inventaire détaillé et chiffré des pertes subies est demandé⁸⁹⁸. Parfois, ce dernier est accompagné de plans ou de photographies. L'ingénieur-conseil Viville établit par exemple l'expertise du mobilier de l'église de Largitzen. Dans son rapport, il décrit notamment le mobilier de cette dernière tel qu'il se trouvait en 1914, c'est-à-dire avant sa destruction. Pour la chaire à prêcher, il donne les détails suivants :

« Chaire à prêcher en bois de chêne sculpté, lignes architecturales soulignées de dorures ou de polychromies. Les statues polychromées des 4 évangélistes ornaient la cuve, à laquelle un escalier donnait accès. Un abat-voix octogone complétait la chaire. »⁸⁹⁹

⁸⁹⁶ *Ibid.*, p. 112.

⁸⁹⁷ Bernard Albert, « La réparation des dommages de guerre en Alsace », *Op.cit.*, p. 496.

⁸⁹⁸ À titre d'exemple, voir notamment l'estimation des dégâts de guerre de l'église du Bonhomme intégralement reproduite en annexe 30. Le plan initialement joint a cependant disparu du dossier. Source : ADHR, 19AL2-260.

⁸⁹⁹ ADS, 502. Extrait de l'expertise du mobilier de l'église de Largitzen, s.d.

L'ingénieur estime cette dernière à 6 000 francs en valeur 1914. Il est important de souligner que l'ensemble des évaluations se font en effet d'après la valeur d'avant la guerre⁹⁰⁰, que ce soit pour le bâtiment ou le mobilier. Au moment de la reconstruction un coefficient est appliqué par les différentes entreprises afin de palier l'importante hausse des prix, sensible notamment dans le domaine de la construction. Le 7 novembre 1924 Paul Kirchacker, architecte directeur de la coopérative des églises catholiques, écrit par exemple au chanoine Metz pour lui indiquer que le curé de Bisel vient de recevoir une lettre du service des dommages de guerre au sujet de son mobilier. Dans celle-ci, la direction a appliqué un coefficient de 3,50 ce qui pose alors un problème. En effet, la demande de préconciliation s'élève à 117 441,55 francs valeur 1914 pour le mobilier mais celle-ci a été ramenée à 88 000 francs par la direction. L'architecte-directeur de la coopérative précise alors que « d'après les offres en ma possession la valeur actuelle, ainsi obtenue de Frs. 308 000 ne suffira nullement pour le remplacement du mobilier, tel qu'il existait avant la guerre »⁹⁰¹. Il indique donc que ce coefficient « ne peut donc nullement être considéré comme raisonnable ».

À côté de cela, l'administration demande également aux communes d'établir les plans de reconstruction à l'identique pour les bâtiments publics endommagés. Afin de les expliciter au mieux, ces esquisses doivent s'accompagner d'un chiffrage précis des matériaux employés, ce qui permet de fixer l'indemnité au plus proche de la réalité. Une des difficultés supplémentaires pour l'évaluation des dommages de guerre en Alsace est liée à l'inexistence de séries de prix officiels pour régler le coût des matériaux de construction en 1918⁹⁰². Ces dernières facilitent en effet l'harmonisation des estimations réalisées par les différentes commissions d'évaluation⁹⁰³. Leur absence au lendemain de la guerre entraîne, de fait, une augmentation des prix dans les différents domaines du bâtiment. Il faut alors plusieurs mois pour en établir et stabiliser la situation⁹⁰⁴.

⁹⁰⁰ « L'estimation des dommages à la valeur de 1914, en franc-or, comprenait les sommes nécessaires pour la restitution des édifices dans leur intégralité, à l'exception du mobilier. Les dépenses pouvaient parfois sembler surévaluées, mais elles ne furent pas comparables à celles nécessaires pour la reconstruction d'immeubles ordinaires, puisqu'il était indispensable de recourir au savoir-faire des artistes et des artisans. Le préjudice moral causé par les atteintes au patrimoine artistique était aussi inclus dans cette estimation. » Source : Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines, Op.cit.*, p. 196. Le mobilier des églises fait pour sa part l'objet d'une indemnité spécifique en Alsace dans la mesure où il n'appartient pas au même propriétaire que le bâtiment.

⁹⁰¹ ADS, 502. Lettre de Paul Kirchacker au chanoine Metz, 7 novembre 1924.

⁹⁰² ADBR, 121AL1529 - *Dommages de guerre - Organisation et fonctionnement (1919-1925)*. Lieutenant-colonel Winckler, *Renseignements généraux concernant le service des dommages de guerre et de la reconstitution en Alsace et Lorraine*, 24 juin 1920, p. 16-20. Dans les autres départements sinistrés, des séries de prix officielles sont éditées par le ministère des Régions libérées.

⁹⁰³ En 1919, six commissions d'évaluation sont créées dans le Haut-Rhin, à raison d'une par arrondissement. Une juridiction d'appel vient s'y ajouter : le *Tribunal des dommages de guerre*, qui siège d'abord à Strasbourg puis à Colmar à compter du 1^{er} juin 1927. Ces organismes sont supprimés au fur et à mesure de l'achèvement des travaux. La dernière commission en service est celle de Colmar, qui est finalement dissoute le 31 mars 1929. Source : Bernard Albert, « La réparation des dommages de guerre en Alsace », *Op.cit.*, p. 495-496.

⁹⁰⁴ La mise en place de séries de prix au niveau des départements est notamment prévue par l'article 23 de la loi du 17 avril 1919.

En 1923, un courrier du directeur du service des dommages de guerre et de la reconstitution du Haut-Rhin, Raymond Schwob, permet d'avoir un aperçu de la norme d'établissement d'un procès-verbal de préconciliation⁹⁰⁵ qui détermine le montant de l'indemnité allouée pour la reconstruction. L'évaluation est faite au mètre-cube mais la valeur de ces derniers n'est pas fixe et fluctue, parfois de manière importante, d'un architecte à l'autre. Pour exemple, tel architecte compte 13,50 frs le m³ pour la nef et 23 frs pour la tour alors que tel autre va compter 30 frs par m³ pour la nef et 40 pour la tour. Pour Schwob, « ces différences dans les évaluations, qui varient du simple au double, et qui portent sur des sommes dépassant 100 000 frs valeur 1914 sont inadmissibles. Il en résulte que l'on ne peut établir de préconciliations 1914 sur des bases aussi peu sérieuses. » En conséquence, il demande de « prier les architectes, d'établir des devis détaillés pour la reconstruction des édifices, dans l'état ancien sans aucune modification. Le montant de ce devis servira de base à l'établissement de la préconciliation 1914. Des annexes pourront être ajoutées à ce devis : 1) modification à l'état primitif ne comportant pas de supplément de dépenses ; 2) modification comportant un supplément de dépenses à la charge du sinistré ».

Il précise que « cette manière de procéder ne change en rien le travail demandé à l'architecte. Dans le montant des honoraires est prévue la fourniture des plans et devis. Que le devis détaillé soit produit avant ou après l'établissement de la préconciliation 1914, le travail de l'architecte reste le même ; mais au moins, la préconciliation 1914 établie sur le vu d'un devis fait, en prenant pour base les prix de la série officielle, sera correct, tandis qu'elle ne l'est pas en prenant pour bases des prix au mètre cube qui varient du simple au double suivant les architectes. »

Il n'est pas toujours aisé pour les municipalités et les prêtres qui se retrouvent face aux administrations dont les directives évoluent régulièrement de se conformer aux attentes à ce niveau. C'est par exemple le cas à Balschwiller où l'église a été fortement endommagée durant la guerre. Le 17 octobre 1922, l'architecte-directeur de la coopérative des églises dévastées du Haut-Rhin, Paul Kirchacker, répond à une lettre de l'architecte communal Edmond Reist.

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre évaluation des dommages de guerre subis à l'église de Balschwiller. Vous affirmez que l'expertise a été établie par vous en application des prix de la série officielle. Vous m'obligerez en voulant bien me faire parvenir par retour du courrier les calculs détaillés qui vous ont conduit aux prix unitaires appliqués. Pour ma part je me refuse formellement à présenter à l'administration une

⁹⁰⁵ ADS, 501. Lettre de Raymond Schwob, directeur du service des dommages de guerre et de la reconstitution du Haut-Rhin, à Paul Kirchacker, 3 janvier 1923.

évaluation qui, en quelques lignes ne contenant que quelques opérations arithmétiques, prétend faire ressortir un dommage de près de Frs : 400 000, val. 1914. »⁹⁰⁶

Lorsque l'architecte communal lui transmet les détails demandés le 20 octobre 1922, ce dernier précise que l'évaluation n'est pas de son fait mais qu'elle date de mars 1922 et qu'elle « avait été soumise à la commune à fin d'expertise définitive ». Il précise qu'elle « est établie comme dégât total et contient un sauvetage relevé soigneusement sur place. Les plans, coupes, élévations etc. de cette expertise sont également très exacts et détaillées d'une façon la plus minutieuse. » Pour lui, seul le prix unitaire peut être contesté, mais il l'explique de la manière suivante :

« Il ne peut être fixé que par des statistiques basées sur de longues expériences faites à ce sujet, or ces expertises ont donné le résultat que pour les chapelles ou églises simples de village le prix unitaire se calcule à Mk. 15. (Frs : 18,75) le m³ ; pour les églises plus riches Mk. 22,50 (Frs : 28,12), le clocher Mk. 50 (Frs : 62,50). Les expériences que j'ai faites au sujet de la série officielle m'ont prouvé que les prix de cette série pour la commune de Balschwiller (avec 10% pour distance) sont supérieurs aux prix d'avant-guerre de 24%. Par exemple une maison de Balschwiller calculée d'après la série officielle à Frs : 100 000 valait avant la guerre en réalité Frs : 76 000. Comme le devis de reconstruction se fera d'après la série officielle, je suis donc obligé d'établir une expertise également d'après les prix de la série officielle et devrais majorer le prix unitaire de l'expertise dégât total. Pour l'église le prix unitaire de Frs 36,50 correspond à un prix d'avant-guerre de $36,50 - 24\% = \text{Frs } 27,74$ d'avant-guerre. Pour le clocher, le prix de Frs 73,50 correspond au prix de $73,50 - 24\% = \text{Frs } 55,86$. L'église était en réalité riche et coûteuse.

Si ce genre d'évaluation (opération arithmétique en quelques lignes ?!) ne vous convient pas, je suis à votre disposition pour vous faire une expertise aussi détaillée que vous le désirez, mais je tiens à être indemnisé. Pour toutes les églises pour lesquelles je me suis occupé, Largitzen, Ueberstrass-Grünwald, Gildwiller, Balschwiller, Leimbach, Seppois-le-Haut, etc. je ne fais [que] relevé sur relevé, expertise sur expertise, avant-projets, plans, devis et remariages etc. depuis près de 3 ans et comme aucun paiement ne peut se faire, je tiendrai à être rassuré que tous ces travaux, si souvent inutiles, me seront au moins reconnus. »⁹⁰⁷

Le 23 octobre 1922, Kirchacker lui répond en lui demandant « d'établir conformément aux prescriptions sur les dégâts partiels, l'expertise des travaux de réfection pour la remise dans

⁹⁰⁶ ADS, 502. Lettre de Paul Kirchacker à Edmond Reist, 17 octobre 1922.

⁹⁰⁷ *Ibid.* Lettre de l'architecte Reist à Paul Kirchacker, 20 octobre 1922.

l'ancien état. »⁹⁰⁸ Il précise alors que « cette expertise sera réglée à part des honoraires pour la reconstruction selon le tarif que vous connaissez (frais de constitution du dossier). Le devis de démolition est donc à traiter comme si l'église devait être reconstruite dans l'ancien état et il n'y a pas de sauvetage à déduire d'une somme totale : seuls les travaux qui seraient à exécuter sont à compter. »

Les échanges sont houleux et témoignent non seulement d'interprétations différentes des directives administratives mais également d'une situation relativement précaire pour les architectes qui sont chargés de ces opérations par les communes. Étant donné l'ampleur de la tâche à mener à bien, toutes les économies sont mises en avant. C'est à cet effet que, lorsque cela est possible, que le remploi des ruines des édifices endommagés est mis en avant⁹⁰⁹. Le principe est alors de réutiliser un maximum d'éléments de l'ancien édifice, que ce soit au niveau des murs subsistants mais également des matériaux potentiellement récupérables. Laura Foulquier distingue toutefois ceux réutilisés à des fins matérielles de ceux uniquement remis en place dans une optique commémorative⁹¹⁰. À Balschwiller, on va ainsi hâter le déblaiement de l'église à la demande du maire afin de pouvoir réutiliser les déblais sur différents chantiers de reconstruction dans la commune⁹¹¹.

Malgré tout, les opérations de constatation et les plans établis en vue de l'évaluation sont parfois contredits au moment du lancement des chantiers. Certains dommages invisibles, causés notamment par l'aménagement de souterrains, et des approximations concernant par exemple l'état réel des fondations pour les édifices les plus touchés ne peuvent en effet être descellés qu'une fois les travaux engagés. Parfois, certaines constructions comblées partiellement au moment de l'armistice et oubliées des habitants ne se dévoilent que bien plus tard. Cela nécessite alors des travaux supplémentaires. Cela a par exemple été le cas à Bisel où un abri souterrain aménagé par les Allemands a ainsi été découvert sous l'église⁹¹² (Figure 44).

⁹⁰⁸ *Ibid.* Lettre de Paul Kirchacker à Edmond Reist, 23 octobre 1922.

⁹⁰⁹ Raimbault Jérôme, « Reconstituer et reconstruire l'habitat rural après la Première Guerre mondiale : l'exemple des communes de la haute vallée de Munster (1919 - vers 1930) », in *Revue d'Alsace*, N°142, 2016, p. 111.

⁹¹⁰ Foulquier Laura, « Le ménage des décombres. Reconstruction et récupération dans les deux guerres mondiales », in *Revue d'Auvergne*, N°617, 2015, p. 135-145.

⁹¹¹ ADS, 502. Courrier de l'architecte Edmond Reist à Paul Kirchacker, 16 février 1923.

⁹¹² Voir sur le sujet l'article, non daté, de Paul Edmund Hahn « Die Kirche über dem Unterstand » reproduit en annexe 31.

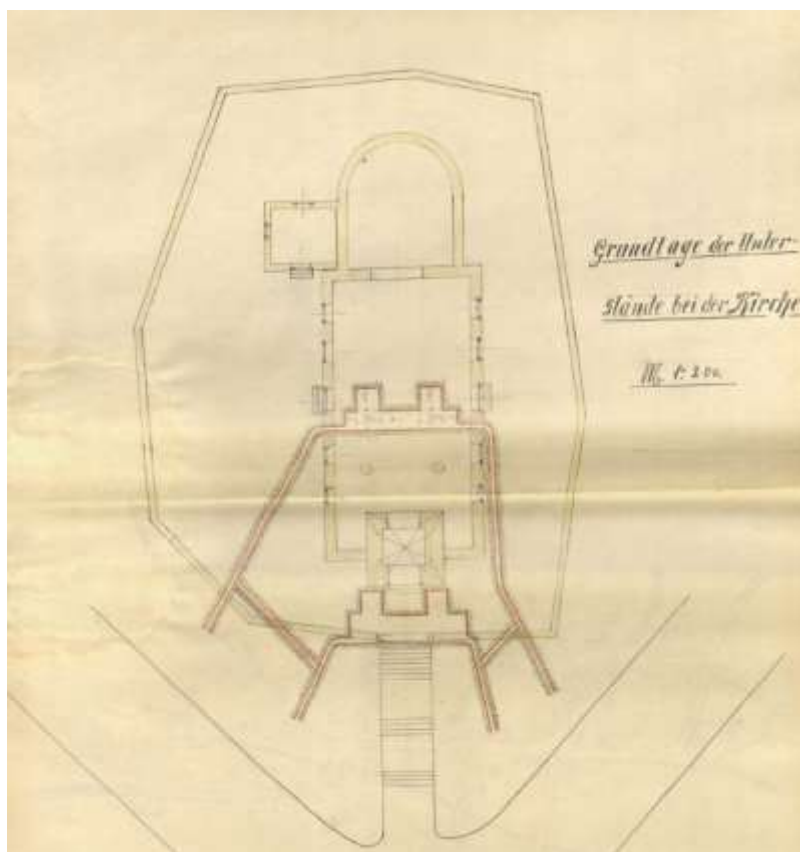


Figure 44 - Plan des installations aménagées sous l'église de Bisel.

Source : GLAK, 456F105/302.

Il en va de même à Illfurth où l'avancement du chantier de restauration de l'église en 1924 laisse apparaître des détériorations au niveau des aménagements intérieurs qui n'ont pas pu être relevées initialement.

« En ce qui concerne les travaux de plâtrerie, des grandes parties du plafond qu'on avait cru pouvoir conserver ont dû être démolies complètement. Le même cas se présentait pour la gorge de la corniche (*Hohlkelle*) qui a dû être refaite totalement.

Pour le crépissage extérieur on avait prévu que la réparation du socle. Mais en démolissant ces parties il a été constaté que le crépi de l'église entière est à refaire. Le bâtiment sera donc crépissé de fond en comble, càd 1 068 m² de plus qu'il a été prévu. »⁹¹³

Parfois, la limite entre ces situations imprévues et l'erreur voire la malversation est cependant franchie. Comme le souligne Stéphane Bedhome, « il serait illusoire de penser cette population de sinistrés d'une honnêteté sans failles »⁹¹⁴. Cela concerne notamment les

⁹¹³ ADS, 502. Lettre de Paul Kirchacker au chanoine Metz, 6 septembre 1924.

⁹¹⁴ Bedhome Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames. Évènement ruine et société des sinistrés 1919-1939*, Vassogne, éditions du musée de Vassogne, 2014, p. 45.

détériorations générées durant le conflit en raison de l'absence de réparations immédiates sur des bâtiments la plupart du temps légèrement touchés. Certaines communes tentent alors de profiter de cette période complexe de l'après-guerre pour demander le remboursement de dégâts sans lien avec le conflit. C'est par exemple le cas à Sainte-Marie-aux-Mines où la commune entreprend des réparations sur l'église de la Madeleine⁹¹⁵ au lendemain du conflit. Une fois achevées, avant que les dégâts n'aient été officiellement estimés, la municipalité demande le remboursement de ces travaux au titre des dommages de guerre. Une enquête de l'administration établit toutefois que la toiture concernée était déjà à refaire en 1912. Cet exemple n'est pas isolé et reflète les tentations de profiter de la manne financière représentée par les dommages de guerre, vraisemblablement plus par opportunisme que par malveillance.

Un tri est ainsi opéré parmi les situations les plus litigieuses afin de déterminer si les déclarations entrent dans le cadre des dommages de guerre ou non. En effet, en temps normal les édifices culturels se dégradent également au fil des saisons, mais également de manière accidentelle. À ce titre, l'enquête menée pour qualifier la nature exacte des dégâts causés lors de l'incendie de l'église de Brunstatt en 1916 sont particulièrement intéressants. Toute la question est alors de savoir si ces derniers peuvent être considérés comme des dommages de guerre, non pas en raison de l'origine de cet incendie, mais au regard des circonstances qui ont entouré cet événement.

L'église Saint-Georges de Brunstatt : un cas particulier à évaluer

La reconstruction de l'église de Brunstatt⁹¹⁶ représente un cas particulier dans le panorama des dommages de guerre alsaciens. Si elle a subi quelques dommages légers durant les combats d'août 1914, ce n'est pas un fait de guerre mais un incendie, vraisemblablement accidentel, qui a entraîné sa destruction totale à la fin de l'année 1916. Différents faits, constatés avant, pendant et après le sinistre, conduisent la municipalité à se poser une question : s'agit-il ou non d'un dommage de guerre ? L'examen de ce dossier est donc soumis à la commission d'évaluation de Mulhouse au lendemain de l'armistice. Son instruction permet de suivre le processus de détermination des dégâts indemnisables dans ce cadre spécifique.

⁹¹⁵ ADHR, 19AL2-59170. Rapport, 11 mai 1921.

⁹¹⁶ L'église paroissiale Saint-Georges de Brunstatt a été construite en 1786 et agrandie en 1876. Sur le sujet voir Specklin Paul F., *Crises et créativité. Brunstatt entre deux guerres (1919-1939)*, Riedisheim, Alsagaphic, 1997, p. 75.



Figure 45 - L'église de Brunstatt au lendemain des combats autour de Mulhouse en août 1914.

Source : Collection de l'auteur.

Le cas de l'église paroissiale de Brunstatt est rendu d'autant plus complexe par le fait que les dommages subis par l'édifice sont multiformes. Dès le 19 août 1914, au cours de la bataille de Mulhouse, l'artillerie allemande pilonne le village. L'église est alors endommagée par la « pluie de shrapnells »⁹¹⁷, notamment au niveau de la toiture. À ce moment, l'édifice n'est cependant pas encore mis à terre, loin de là et ces premiers dégâts ne sont que superficiels (Figure 45). La destruction de l'édifice est postérieure aux opérations militaires dans ce secteur. C'est en effet au cours de la nuit du 26 au 27 décembre 1916 qu'il est intégralement détruit par un incendie⁹¹⁸ avec une grande partie de son mobilier. Seuls le clocher, la sacristie et les quatre murs nus subsistent encore au lendemain du sinistre (Figure 46). Le curé Émile Würtz⁹¹⁹ énumère par exemple les reliques détruites dans le fascicule qu'il consacre à l'église et à sa reconstruction en 1924⁹²⁰.

⁹¹⁷ Würtz Emil, *Aus dem kirchlichen Leben der Pfarrei Brunstatt. Festschrift bei Anlass der Konsekration der Pfarrkirche Sonntag, den 12. Oktober 1924*, Rixheim, Imprimerie Sutter, 1924, p. 22. L'auteur emploie le terme de « Kugelregen ».

⁹¹⁸ Sources : ADHR, 19AL2 – 19992 et ADS, *Casier de paroisse « Brunstatt »*.

⁹¹⁹ Durant la Grande Guerre et la période de reconstruction qui s'en suit, la paroisse de Brunstatt est administrée par le curé Émile Würtz. Né en 1870 à Hagenthal-le-Bas, ce dernier est le frère cadet du précédent desservant, l'abbé Joseph Würtz, décédé en septembre 1914. Ordonné prêtre en 1896, il est d'abord vicaire à Orbey puis au sein de la paroisse Saint-Étienne de Mulhouse. En 1909 il est nommé curé de Bantzenheim. En juin 1914 il se voit confier la paroisse de Brunstatt en remplacement de son frère malade. Au cours des premières semaines de la guerre il assiste notamment au bombardement de son clocher par l'artillerie au cours de la bataille de Mulhouse. Au lendemain du conflit il prend en charge la reconstruction de son église paroissiale et contribue à son financement en mettant à disposition une avance de 100 000 francs. Il quitte la paroisse en 1927, lorsqu'il est nommé curé-doyen de Thann. Il y décède en juillet 1944. Source : Specklin Paul F., *Brunstatt entre deux guerres*, *Op.cit.*, p. 144-145 ; Würtz Emil, *Aus dem kirchlichen Leben der Pfarrei Brunstatt. Festschrift bei Anlass der Konsekration der Pfarrkirche Sonntag, den 12. Oktober 1924*, Rixheim, Imprimerie Sutter, 1924, 104 p.

⁹²⁰ Würtz Emil, *Aus dem kirchlichen Leben der Pfarrei Brunstatt*, *Op.cit.*, p. 22.



Figure 46 - État de l'église de Brunstatt après l'incendie de la nuit du 26 au 27 décembre 1916.
Seuls les murs et le clocher subsistent encore.

Source : Coll. T. Ehret.

Un document daté du 23 décembre 1919 évoque de manière détaillée les dommages causés aux bâtiments publics de la commune de Brunstatt⁹²¹. Une traduction française légèrement arrangée de la partie concernant l'église est alors adressée à l'évêque de Strasbourg par le maire⁹²². Le rapport reprend l'argumentaire employé par la suite pour justifier que cette destruction par incendie est bien un dommage de guerre causé par l'Armée allemande. Le récapitulatif des faits reprend le déroulé précis des opérations menées pour tenter de circonscrire le feu.

« Le feu commença sur le grenier et il a été remarqué assez tôt (vers deux heures du matin), déjà lorsque le plafond de l'annexe à gauche commença à brûler. Au début, l'extinction parut être tellement facile qu'on ne le jugeait pas nécessaire de porter quoi que ce soit hors de l'église, ni ornements, ni statues. Vers deux heures et quart, les pompes à incendies furent amenées, le village alarmé et les travaux d'extinction commencèrent. Mais, au lieu de laisser le commandement au chef des pompiers présent, c'était le lieutenant allemand Birkmeyer (Ortskommandant) du détachement de transport de munitions wurtembergeois N°250⁹²³ qui s'en empara. Il fit servir les pompes et les échelles par les soldats, et fit mettre la grande échelle dans la cour devant l'église à gauche, à peu près 6 à 7 mètres du feu de sorte que le soldat qui y était monté avec la seringue fut incapable de l'atteindre. [...] Les pompiers de Mulhouse, qu'on avait avertis par cycliste, parce que le téléphone ne fonctionnait pas, étaient obligés de suivre au pas un régiment d'artillerie qui changeait justement de position, barrant la route, et qui ne leur permit pas le passage. »

Clairement à charge à l'encontre de l'officier allemand qui a pris la tête de l'opération, ce premier extrait donne le ton. La plupart des rapports relatant l'incendie de l'église de Brunstatt reprennent cet argumentaire par la suite. La seconde partie du rapport consiste en une analyse financière du montant nécessaire à la reconstruction de l'édifice en précisant ce qu'il « y aurait à considérer comme dégât de guerre », à savoir :

⁹²¹ ADHR, 19AL2 – 19992. Kriegsschaden der Gemeinde Brunstatt, 23 décembre 1919.

⁹²² ADS, *Casier de paroisse « Brunstatt »*. Rapport remis à monsieur le sous-préfet de Mulhouse, s.d. [La version française du document est intégralement reproduite en annexe 32]

⁹²³ Il s'agit de la Württembergische Munitionskolonnen N. 250.

«

1. La valeur de l'église – déduction faite de la somme couverte par l'assurance.
2. La plus-value de la reconstruction provoquée par la cherté des matières premières et de la main-d'œuvre, étant donné que la reconstruction immédiate était interdite par l'autorité allemande.
3. La dépréciation des murs de ceinture provenant de la circonstance qu'on n'a pas obtenu l'autorisation pour les reconstruire et les couvrir d'un toit en plus l'exploitation de l'église comme écurie pour 102 chevaux. Il reste encore à voir si l'influence du salpêtre n'a pas été sans préjudice pour les murs fondamentaux et s'ils ne sont pas à démolir complètement. »

Ce dernier point est à souligner. En effet, pour ne rien arranger, de nouveaux dommages sont encore causés à l'édifice après l'incendie. L'architecte mulhousien Henri Boehm revient notamment sur ces derniers dans le préambule de son évaluation des dommages de l'église, le 20 novembre 1919.

« Après le sinistre en 1916, les troupes allemandes ont tout de suite saisi la nef, le chœur et les transepts et y ont installé des écuries. Pour gagner de la place ils ont démolit et enlevé les marches en pierres artificielles du chœur, des transepts et les marches des escaliers d'entrée en pierres de taille. Le dallage de toute l'église est détruit ; le béton, sur lequel reposaient les bancs, est complètement inutilisable par suite de l'infiltration de l'urine et du jus de fumier.

Le mur du transept du côté gauche a été percé pour une entrée. À l'intérieur de l'église ils ont construit un toit provisoire en faisant couler l'eau vers les murs de pourtour ; aux fenêtres il coulait sur les appuis lesquelles se fendaient ensuite par temps de gelée. L'enduit intérieur et le crépi se détachaient du mur et sont à faire à neuf. »⁹²⁴

Au lendemain de la destruction du bâtiment, il est impossible de continuer à y célébrer le culte et les troupes allemandes stationnées à Brunstatt ont alors pris la décision de transformer le bâtiment en une écurie pouvant contenir près de 120 chevaux⁹²⁵. Les aménagements réalisés pour ce faire couplés à la présence de chevaux dans l'ancienne église ont causé des détériorations supplémentaires, directement liées cette fois à l'état de guerre. Au lendemain de l'armistice, ces dernières font de ce fait l'objet d'une évaluation tout à fait classique en vue de leur indemnisation par l'État au titre des dommages de guerre.

⁹²⁴ ADHR, 19AL2 – 19992. Boehm Henri, Estimation, 20 novembre 1919.

⁹²⁵ Würtz Emil, *Aus dem kirchlichen Leben der Pfarrei Brunstatt*, Op.cit., p. 22.

Les premières démarches en vue de la reconstruction de l'église sont rapidement effectuées au niveau de la commune. Un premier projet est dessiné par l'architecte mulhousien Keller⁹²⁶ qui prévoit alors la construction d'une nouvelle église baroque, bien plus spacieuse que l'ancienne. Toutefois, les capacités financières de la paroisse et de la commune conduisent à l'abandon de cette première proposition. Un nouveau plan, réalisé cette fois par l'architecte Boehm, également originaire de Mulhouse, est proposé dans un second temps. Bien moins ambitieux que celui de Keller, la nouvelle esquisse s'appuie sur les vestiges subsistants de l'ancienne église pour minimiser les coûts de la reconstruction⁹²⁷. Boehm profite tout de même du chantier qui s'annonce pour corriger certains défauts constatés sur l'édifice à la veille de la guerre, comme par exemple la forme de sa toiture.

Un mémoire rédigé par le conseil de fabrique de Brunstatt le 19 octobre 1919⁹²⁸ pose les différentes problématiques entourant le relèvement du bâtiment, à savoir son futur emplacement, ses dimensions et surtout la recherche des ressources qui permettront de financer le chantier. La visée initiale de ce document adressé à l'évêché de Strasbourg est avant tout de rendre les autorités diocésaines attentives au fait que l'absence d'église paroissiale dans cette commune entraîne une nette diminution dans la fréquentation de la messe dominicale. En effet, le lieu de culte provisoire aménagé dans l'ancien foyer paroissial est alors de capacité largement insuffisante pour accueillir tous les fidèles de la commune⁹²⁹. Afin de hâter la reconstruction, différentes pistes de réflexion sont étudiées par le conseil de fabrique. Le développement proposé est intéressant dans la mesure où il tente d'anticiper les évolutions urbaines futures, notamment en direction de Mulhouse, et offre une vision globale du réaménagement de l'église et de ses abords. Plusieurs tentatives sont en effet menées pour acquérir les bâtiments se situant autour de l'église sinistrée afin d'aménager une place. Ces dernières se heurtent toutefois au refus systématique d'un commerçant de céder son bien⁹³⁰. Le besoin d'agrandir l'église est également abordé, toutefois la fabrique a bien conscience que celui-ci ne pourra être satisfait faute de financements. Un plan de financement global est soumis par la même occasion :

« Le montant du devis sera probablement de 380 000 à 400 000 francs. Quelles sont les ressources qui couvriront les dépenses ? »

⁹²⁶ *Ibid.*, p. 24.

⁹²⁷ ADS, *Casier de paroisse « Brunstatt »*. Rapport du vicaire général Jost, 8 novembre 1919.

⁹²⁸ *Ibid.* Mémoire concernant la restauration de l'église de Brunstatt, 19 octobre 1919. [Le document intégral est retranscrit en annexe 33]

⁹²⁹ À ce sujet voir notamment la partie consacrée à la mise en place d'un culte provisoire dans notre chapitre 3.

⁹³⁰ Specklin Paul F., *Brunstatt entre deux guerres*, *Op.cit.*, p. 76.

- La commune dispose d'une somme d'environ 80 000 francs versée par l'assurance.
- Le gouvernement doit à la commune un dédommagement des dégâts causés à notre église par le bombardement et par la transformation de l'église en une écurie.
- Nous avons fait une quête à Brunstatt en faveur de notre église. Cette quête a rapporté environ 100 000 francs.
- La commune fera les démarches nécessaires pour obtenir une subvention d'au moins 50 000 francs du gouvernement.
- La commune votera à son tour une forte subvention. NB. Entre-temps, le 25 octobre, la commune a voté 100 000 francs.
- Le conseil de fabrique enfin croit ne pas espérer en vain, que l'évêché voudra bien nous accorder de la caisse des églises pauvres une subvention proportionnée à notre détresse.
- Le reste sera couvert par des quête et, s'il le faut, par un emprunt. »

Le 8 novembre 1919, l'évêché répond au mémoire et à la délibération du conseil municipal du 23 octobre en indiquant qu'il partage l'avis exprimé par les deux conseils mais que « l'Œuvre des églises mixtes et pauvres est elle-même à bout de ressources et ne pourra donner que dix-mille francs »⁹³¹.

Au sein du conseil municipal, la question de l'indemnisation des dégâts infligés aux bâtiments publics durant le conflit, et notamment à l'église paroissiale, revient de manière récurrente. Avant la fin de la guerre déjà, le registre des délibérations du conseil municipal de la commune⁹³² fait à diverses reprises mention de ces questions. Le 18 janvier 1918 il y est par exemple question des valeurs d'assurance contre le feu des bâtiments communaux et en particulier du clocher subsistant de l'église. Le 17 octobre 1919 c'est la situation du lieu de culte provisoire qui est évoquée avec des pistes de réflexion pour reconstruire au plus vite l'église paroissiale et notamment le vote d'une subvention de la commune à hauteur de 100 000 francs. Il est alors précisé que « considérant [...] les trop modestes ressources que la commune peut dépenser pour couvrir les frais d'une construction, et les jugeant insuffisantes pour une construction d'une église entièrement neuve, le conseil municipal propose une restauration de l'ancienne église en se servant des murs que le feu a épargnés et a l'honneur de prier l'autorité ecclésiastique de vouloir bien agréer ce dernier mode de construction. »⁹³³

⁹³¹ ADS, *Casier de paroisse « Brunstatt »*. Rapport du vicaire général Jost, 8 novembre 1919.

⁹³² AM Brunstatt, *Registre des délibérations du conseil municipal*.

⁹³³ *Ibid.*, 17 octobre 1919. Il s'agit là d'une traduction résumée en français se trouvant dans le registre qui reste écrit en allemand pour la période concernée.

La difficulté revenant de manière récurrente dans le processus de reconstruction de l'église paroissiale de Brunstatt vient du fait que le sinistre qui a entraîné la destruction de l'édifice n'a pas été directement causé par un fait de guerre. En effet, ce n'est pas un obus mais un acte accidentel qui a entraîné le départ de feu. D'après Specklin⁹³⁴, c'est le général Bonfait, ancien officier ayant servi dans les environs de Mulhouse en août 1914 devenu administrateur de la SACM au lendemain de la guerre qui a suggéré à la municipalité de déclarer l'incendie comme dommage de guerre dès le 19 novembre 1918. Rapidement, la procédure est alors lancée par la commune afin de faire reconnaître ces dégâts comme tel. Le traitement de ces démarches administratives est toutefois complexe. Dans les faits, cette cause de dégâts est problématique car elle ne peut être traitée en l'état par le service des dommages de guerre et nécessite un passage devant la commission d'évaluation afin de déterminer la nature exacte de la destruction.

Dans sa séance du 24 janvier 1920, après avoir entendu le maire de la commune, la commission d'évaluation des dommages de guerre pour le cercle de Mulhouse demande une enquête afin d'établir les circonstances précises de ces dégâts. Celle-ci est conduite par le juge de baillage Lang, membre de cette assemblée. Au mois de février 1920 plusieurs civils témoignent devant lui des faits vécus lors de la nuit de l'incendie et viennent corroborer le rapport adressé à Strasbourg. Le magistrat établit un compte-rendu⁹³⁵ original en langue allemande des dépositions faites par les six témoins⁹³⁶ entendus à Brunstatt en présence du maire. Tous émettent un jugement défavorable à l'égard des militaires allemands, que ce soit avant ou au moment du sinistre en évoquant des pratiques ayant pu causer l'incendie comme l'usage de la pipe ou de cigarettes dans le clocher et les nombreuses allées et venues des militaires dans l'église. Émile Hartmann⁹³⁷, le greffier de la commune, précise notamment les faits de la nuit du 26 au 27 décembre en ne manquant pas de souligner la « non-expérience des militaires » mais également le fait que ces derniers ont alors entravé les opérations de sauvetage du bâtiment et de son mobilier.

À la suite de cette enquête, le cas de la commune de Brunstatt est une nouvelle fois examiné le 8 avril 1920 par cette même commission d'évaluation des dommages de guerre pour

⁹³⁴ Specklin Paul F., *Brunstatt entre deux guerres*, *Op.cit.*, p. 75.

⁹³⁵ La traduction intégrale de la déposition des six témoins est reproduite en annexe 34.

⁹³⁶ Il s'agit en l'occurrence de Fernand Kirchofer, sacristain de l'église au moment de l'incendie, de Joseph Metzger, imprimeur à Brunstatt, de Jules Senger, ancien sacristain, Ernest Fritsch, également sacristain, Mélanie Klein, voisine de l'église et enfin Émile Hartmann, greffier de la commune.

⁹³⁷ Émile Hartmann, après avoir été greffier à Carspach entre 1904 et 1913 devient premier secrétaire à la mairie de Brunstatt du 1^{er} décembre 1913 au 1^{er} avril 1939. Source : Specklin Paul F., *Brunstatt entre deux guerres*, *Op.cit.*, p. 55 et 139.

l'arrondissement de Mulhouse présidée par M. Louvat et rassemblant différents membres de tous horizons⁹³⁸. Celle-ci arrête alors la décision suivante :

« [...] Il ressort des discussions des témoins entendus que le feu était au début de petites proportions et que les personnes présentes à ce moment auraient bien pu éteindre le feu avec quelques seaux d'eau, si elles n'avaient pas été empêchées par les militaires accourus, notamment le lieutenant Birkmeier.

Entendu que sans l'intervention des militaires la commune sinistrée n'aurait donc pas subi les dommages, que les dégâts auraient été tout à fait insignifiants, si le service des pompiers désorganisé par suite de la mobilisation de beaucoup de ses membres avait fonctionné comme en temps de paix.

Entendu que de ces faits il y a lieu d'appliquer le §2 No 2 de la loi du 3 juillet 1916.

La commission décide d'admettre les dégâts occasionnés par l'incendie de l'église comme dommage de guerre au sens de la loi. L'évaluation en sera faite après que la présente décision sera devenue définitive. L'indemnité que la commune a perçue de la compagnie d'assurances, sera portée en déduction. »⁹³⁹

Il est intéressant de relever qu'en définitive, ce n'est pas l'incendie en lui-même qui est considéré comme un dommage de guerre. En effet, la nature accidentelle du sinistre ne fait aucun doute. On juge en revanche le degré d'interférence des militaires allemands qui ont pris le dessus sur les pompiers civils au moment d'éteindre l'incendie. La question qui se pose est avant tout de savoir si, au cours de la nuit du 26 au 27 décembre 1916, le jeune officier inexpérimenté qui a pris les commandes de l'intervention avec ses hommes, en laissant de côté les pompiers de Brunstatt et dans une moindre mesure ceux de Mulhouse qui ont été empêchés de se rendre sur les lieux du sinistre en raison d'une manœuvre d'artillerie, est la cause principale de la destruction totale de l'édifice par le feu. De l'avis des différents témoins cités, il ressort que les soldats du feu civils auraient pu maîtriser les flammes sans difficulté majeure.

Une fois l'indemnisation de la reconstruction au titre des dommages de guerre accordée, le relèvement de l'église de Brunstatt se fait de manière conventionnelle. Il est toutefois intéressant d'observer les différentes interventions visant à hâter le démarrage des travaux. Un courrier que

⁹³⁸ La commission se compose alors, en plus de son Président, de M. Oscar Schmerber, de M. Schaller (maire), M. Schmucker (serrurier), M. Joseph Brand (maitre forgeron), M. Birckel (architecte du gouvernement, représentant l'État) et de M. Kirmssé (secrétaire de séance).

⁹³⁹ ADHR, 19AL2 – 19992. Décision de la commission d'évaluation des dommages de guerre pour l'arrondissement de Mulhouse, 8 avril 1920. Le document intégral est retranscrit en annexe 35.

l'architecte Boehm adresse au maire de Brunstatt le 22 octobre 1920 résume parfaitement les problèmes concrets entraînés par le retard pris pour commencer la construction du nouvel édifice.

« En ma qualité d'architecte de la reconstruction de l'église de Brunstatt, j'ai l'honneur de vous soumettre la demande suivante :

Pour préserver les murs de pourtour existant, il est de grande urgence de commencer de suite les travaux préparatifs, soit la commande de la charpente métallique, les réparations de la maçonnerie, charpente, et couvert afin de couvrir les murs qui menacent de tomber en ruines par suite des infiltrations d'eau et de la neige, vu que la maçonnerie de ces murs consiste en des pierres calcaires très poreuses des carrières de Brunstatt. Les murs, qui pourraient être sauvés représentent une valeur d'environ 400 000 francs qui seront perdus pour l'État si lesdits travaux ne peuvent pas être commencés de suite. En remettant les plans et devis à monsieur le sous-préfet en son temps, je lui avais soumis dans son rapport la même appréhension.

Je vous prierais donc de faire toutes les démarches nécessaires et de demander d'urgence l'autorisation de reconstruction de votre église. »⁹⁴⁰

Le souhait est de pouvoir faire débiter les travaux au printemps 1921 afin d'éviter un effondrement total de l'existant et, par là même, un surcoût conséquent pour la reconstruction de l'église de Brunstatt. Le conseil municipal appuie cette suggestion dans sa session du 23 octobre 1920⁹⁴¹. L'autorisation de démarrer le chantier est accordée par l'administration le 4 décembre 1920, mais sans « aucun engagement en ce qui concerne la date et le montant des avances qui pourront être consenties à l'avenir »⁹⁴² car les crédits sont épuisés.

Il est intéressant également de voir qu'au niveau communal tout est mis en œuvre pour hâter le début du chantier et surtout le versement des indemnités promises. Outre les nombreux courriers adressés aux différentes administrations, et en particulier au service des dommages de guerre et de la reconstruction du Haut-Rhin, le maire de Brunstatt fait également jouer ses relations politiques. Ainsi, il sollicite le député Brogly qui finit par appuyer les demandes de la municipalité en rendant personnellement visite au service des dommages de guerre. Pour donner suite à sa venue, le directeur de ce service mobilise son chef des services techniques :

⁹⁴⁰ ADHR, 19AL2 – 59134. Lettre de l'architecte Boehm au maire de Brunstatt, 22 octobre 1920.

⁹⁴¹ AM Brunstatt, *Registre des délibérations du conseil municipal de Brunstatt*, 23 octobre 1920.

⁹⁴² ADHR, 19AL2 – 59134. Lettre au maire de Brunstatt, 4 décembre 1920.

« Mr. le député Brogly fait ressortir l'absolue nécessité de donner de l'argent pour la reconstruction de l'Église de Brunstatt, incendiée par les troupes en 1914.

Prière de vouloir bien examiner la question lorsque l'on dressera le programme des travaux communaux pour 1921, et me donner en temps utile les éléments de la réponse à faire à M. le député Brogly, au sujet de la suite donnée à sa demande. »⁹⁴³

Il semblerait que l'action du député ait porté ses fruits car les travaux de gros œuvre débutent dès le 12 mars 1921 sous la conduite de l'entreprise Uhl-Holzer⁹⁴⁴. La société mulhousienne Zehnle-Tscheiler est pour sa part chargée de la mise en place d'une nouvelle charpente métallique⁹⁴⁵. Les travaux de construction à proprement parler débutent quant à eux le 5 avril 1921. À Noël, la nouvelle couverture du bâtiment est achevée ce qui le met à l'abri des intempéries. Les deux années suivantes sont marquées par l'intervention de différentes entreprises de second œuvre. La poursuite du chantier est cependant une nouvelle fois marquée par un incendie. En effet, le 20 janvier 1923 l'atelier de l'ébéniste Théophile Klem situé à Colmar est détruit par le feu⁹⁴⁶. Cet artisan est alors en train de réaliser le maître-autel pour l'église de Brunstatt qui a une nouvelle fois été intégralement consumé⁹⁴⁷. Malgré ce retard supplémentaire, l'emménagement dans la nouvelle église a finalement lieu le 27 avril 1924. L'édifice est consacré le 12 octobre de la même année.

Dans l'ensemble, les protocoles d'évaluation des dommages de guerre ont nécessité du temps pour être mis en place, en particulier en Alsace. Dans certains cas, l'administration a également eu à arbitrer des situations complexes afin de déterminer la nature exacte des dégâts à indemniser. L'exemple de Brunstatt est à ce titre évocateur. Les questions entourant le constat puis l'estimation des sinistres causés durant la guerre représentent toutefois une étape fondamentale du relèvement des clochers dans la mesure où elles déterminent alors l'ensemble des étapes pratiques qui marquent le déroulement du chantier de reconstruction.

⁹⁴³ ADHR, 19AL2 – 59134. *Note de service*, 8 mars 1921.

⁹⁴⁴ Würtz Emil, *Aus dem kirchlichen Leben der Pfarrei Brunstatt*, *Op.cit.*, p. 25.

⁹⁴⁵ Source : ADHR, 19AL2 – 19992.

⁹⁴⁶ Erny Janine, *La vie et l'œuvre de l'artiste alsacien Théophile Klem (1849-1923). Un maître de l'art sacré*, Puteaux, Les éditions du Net, 2012, p. 188-189.

⁹⁴⁷ Würtz Emil, *Aus dem kirchlichen Leben der Pfarrei Brunstatt*, *Op.cit.*, p. 27.

4.3. Les grandes étapes du relèvement d'un clocher : l'exemple de Stosswihr

La reconstruction d'une église au lendemain de la Grande Guerre se compose de plusieurs phases, identiques d'un chantier à l'autre. L'exemple de la commune de Stosswihr, dans la vallée de Munster, permet d'identifier et de définir les opérations successives qui conduisent au relèvement d'un clocher. Le cas étudié ici est l'un des plus complexes en Alsace et présente de ce fait un certain nombre de difficultés qu'il est nécessaire de surmonter à l'occasion de ces chantiers de l'après-guerre. Mis en regard avec d'autres cas, il permet d'établir le modèle théorique de la reconstruction des églises alsaciennes au lendemain de la Première Guerre mondiale.

La riche documentation⁹⁴⁸ relative à la première reconstruction de la commune de Stosswihr en fait un exemple particulièrement instructif. De la sélection de l'architecte au choix des entreprises, tout en passant par la réalisation concrète des travaux, ce cas illustre la complexité entourant le relèvement des clochers au lendemain de la Grande Guerre. La situation de cette commune est d'autant plus originale dans la mesure où elle présente une particularité notoire : il a fallu y reconstruire deux édifices religieux⁹⁴⁹ de confessions différentes, à savoir un temple protestant⁹⁵⁰ et une église catholique⁹⁵¹. L'ensemble permet ainsi de modéliser les grandes lignes de la remise sur pied des édifices culturels sinistrés et de constater la similitude de fonctionnement entre la coopérative de reconstruction des églises catholiques et son homologue dédiée aux édifices protestants.

Des années de guerre aux champs de ruines

Le village de Stosswihr se trouve au cœur des combats pendant les quatre années de guerre. Conquis par les troupes françaises dès le mois d'août 1914, seule la partie Est de la localité est reprise par l'Armée allemande à la suite d'offensives successives qui s'échelonnent entre l'automne 1914 et le printemps 1915⁹⁵². Dès lors, la commune est coupée en deux par la ligne de

⁹⁴⁸ Aux fonds conservés aux archives municipales de Stosswihr s'ajoutent différents dossiers provenant des AD68 et des ADS, mais aussi une chronique de la paroisse catholique rédigée par le curé Fenger. Référence : Fenger Paul, *Die katholische Pfarrei von Stosswihr-Ampfersbach im Münstertal*, Colmar, Alsacia, 1955, 64 p.

⁹⁴⁹ À ces derniers s'ajoute la reconstruction de l'ancienne chapelle de Schweinsbach légèrement endommagée durant la guerre, mais nous ne l'évoquerons pas dans le détail ici. Source : Fenger, *Op.cit.*, p. 36-40.

⁹⁵⁰ Le temple protestant de Stosswihr est inauguré le 1^{er} août 1858. Entièrement reconstruit au lendemain des dommages subis durant la Première Guerre mondiale, il est rendu au culte le 8 août 1926. Source : Collectif, *Le patrimoine des communes du Bas-Rhin*, Paris, Flohic, 1999, p. 907.

⁹⁵¹ L'église catholique Marie-Auxiliatrice d'Ampfersbach est construite en 1869. Fortement endommagée au cours de la Grande Guerre, elle est entièrement reconstruite. Le nouvel édifice est inauguré le 21 octobre 1926. Source : Collectif, *Le patrimoine des communes du Bas-Rhin*, Paris, Flohic, 1999, p. 907.

⁹⁵² L'idée n'est pas de détailler ici l'ensemble des opérations militaires qui ont eu lieu à Stosswihr. Pour plus de précisions à ce sujet voir notamment Balmier Éric, Roess Daniel, *Scènes de tranchées dans les Vosges. La mémoire*

front (Figure 47). Le hameau catholique d'Ampfersbach et son église paroissiale restent aux mains des Français tandis que le reste du village, avec le temple protestant, se trouve en zone allemande.



Figure 47 - Extrait d'un canevas de tir allemand représentant le front au niveau de Stosswihr.

Source : GLAK 456F3 – 999 / Infographie de l'auteur.

Les opérations militaires menées sur le ban de la commune et les intenses bombardements qui les accompagnent ont causé d'importants dommages à ces édifices culturels qui se sont retrouvés en première ligne⁹⁵³. Il faut notamment rappeler que pendant un temps les Français ont suspecté les Allemands d'utiliser le clocher du temple pour faire des signaux lumineux⁹⁵⁴. Cela a contribué à en faire une cible de choix pour l'artillerie. Comme la plupart des localités de la vallée de Munster, la commune a été vidée de ses habitants au début de l'année 1915⁹⁵⁵. Le curé Fenger précise à ce sujet que « la dernière messe de la paroisse qui s'est tenue dans l'église a eu lieu lors du dimanche gras, le 14 février 1915 »⁹⁵⁶. À la fin de la guerre, la commune est intégralement ruinée. Au lendemain de l'armistice, la situation de Stosswihr est donc critique. Paul Fenger⁹⁵⁷, curé catholique de Stosswihr à compter de septembre 1922, est l'un des acteurs principaux acteurs du relèvement de l'église d'Ampfersbach. Côté protestant, Stosswihr n'a plus de pasteur dédié depuis 1918. Le service du culte est alors assuré par le pasteur Bimelé de Sultzeren.

des photos et des cartes postales 1914 – 1916, Strasbourg, Éditions du Rhin, 2002, 177 p. ; Roess Daniel, *Hautes-Vosges 1914-1918. Les témoins*, Bernard Giovanangeli éditeur, Paris, 2012, 160 p.

⁹⁵³ Plusieurs clichés témoignent de cette proximité avec le front.

⁹⁵⁴ À ce sujet, voir notamment notre premier chapitre dédié à la typologie des dommages infligés aux clochers alsaciens.

⁹⁵⁵ D'après Bernard Burtschy, l'évacuation a eu lieu entre le 19 et le 23 février 1915. Les habitants du hameau d'Ampfersbach, tenu par les Français, sont alors évacués vers le Val d'Ajol (Vosges) tandis que les habitants de la partie restée allemande le sont vers la ville de Ribeauvillé. Source : Burtschy Bernard, *1914-1918. La Grande Guerre sur le front du Jura aux Vosges*, Altkirch, Imprimerie Martin, 2008, p. 79. Voir également à ce sujet Fenger, *Op.cit.*, p. 44-45.

⁹⁵⁶ Fenger, *Op.cit.*, p. 44.

⁹⁵⁷ Paul Fenger a notamment en charge la reconstruction de son église et représente le conseil de fabrique de la commune auprès de la coopérative des églises catholiques.

Les ruines du village sont décrites à différentes occasions. Le géographe Elicio Colin, qui parcourt l'Alsace et la vallée de Munster en novembre 1918, indique par exemple que « Stosswihr n'est plus qu'un tas de pierres informe »⁹⁵⁸. Quelques mois plus tard, dans *La Montagne*⁹⁵⁹, Henry Cuënot⁹⁶⁰, Julien Bregeault⁹⁶¹ et R. Deubel⁹⁶² relatent pour leur part le congrès que le *Club Alpin Français* a tenu en Alsace et en Lorraine au mois de septembre 1919. Différentes sorties ont en effet été organisées après le conflit vers les sites marqués par la Grande Guerre comme le Hartmannswillerkopf et le Linge en Alsace, mais aussi en Lorraine à Sarrebourg ou à Verdun. Le 12 septembre 1919, l'une de ces excursions au départ de Colmar passe par Stosswihr.

« L'aube commence à peine à poindre lorsque le groupe A quitte Colmar en chemin de fer, à destination de Munster. Les traversées de Munster et de Stosswihr sont péniblement impressionnantes : ces bourgades, si riantes avant la guerre, ont été des plus gravement endommagées par l'artillerie, la ligne des deux fronts ayant, pendant la plus grande partie des hostilités, passé par le milieu de Stosswihr ; on marche entre des maisons détruites, auxquelles ont fait place des baraques en planches ; une activité de bon aloi règne d'ailleurs, heureusement dans toute la région, qui fait espérer un rétablissement rapide.

Sous la conduite des aimables collègues de la section de Colmar, on dépasse Ampfersbach complètement en ruines, et l'on s'engage bientôt dans la forêt sombre qui couvre les pentes de l'Altenberg. »⁹⁶³

Si cette description laisse entrevoir les profondes séquelles que les bombardements ont laissé dans ce village alsacien, elle laisse également transparaître les prémices d'une reconstruction qui va bon train, avec l'installation de baraquements permettant le retour progressif des populations. Une église provisoire est aussi construite dans la commune en ruines. Paul Fenger relate cet épisode dans sa chronique :

« Après la guerre, jusqu'en 1920, les catholiques de Stosswihr-Ampfersbach qui rentraient peu à peu de leur exil devaient aller assister à la messe à l'église catholique de Munster, qui a relativement peu été éprouvée par la guerre. En 1920, une petite église

⁹⁵⁸ Colin Elicio, « À travers l'Alsace-Lorraine », in *Revue politique et parlementaire*, Tome 99, avril-mai-juin 1919, Paris, Typographie A. Davy, p. 185.

⁹⁵⁹ Cuenot Henry, Bregeault Julien, Deubel R., « Le congrès du club en Alsace et en Lorraine », in *La Montagne*, N°139, novembre-décembre 1919, Paris, Imprimerie Levé, p. 284-296.

⁹⁶⁰ Le commandant Henry Cuënot est présenté comme étant le vice-président du *Club Alpin Français* et le président de sa commission d'Alsace et de Lorraine. Il collabore par ailleurs à la mise en place d'un monument dédié aux Diables Bleus sur le front des Vosges qui sera finalement aménagé au Grand Ballon.

⁹⁶¹ Julien Bregeault est le président de la section parisienne du *Club Alpin Français* et membre de son comité de direction.

⁹⁶² R. Deubel est le président de la section de Nancy du *Club Alpin Français*.

⁹⁶³ Cuenot, Bregeault, Deubel, *Op.cit.*, p. 288.

provisoire a été construite dans la cour de l'actuelle école d'Ampfersbach. Le clergé paroissial de Munster y a dit la messe dominicale jusqu'au 10 septembre 1922. Le dimanche 10 septembre 1922, l'auteur de ces lignes a été nommé comme 8^e curé de la paroisse catholique de Stosswihr-Ampfersbach dans son bureau nullement enviable par le curé de Munster, le futur vicaire-général Vuillard⁹⁶⁴. L'église et le presbytère étaient alors encore en ruine. »⁹⁶⁵

Quelques semaines seulement après l'armistice les maires successifs, Jean Kempf puis Martin Schwenck⁹⁶⁶, sont déjà à pied d'œuvre pour reconstruire leur commune. Les directives relayées par l'administration centrale les orientent dans le suivi du vaste chantier qui les attend. Le 18 mai 1919, le vice-président de la commission d'évaluation des dommages de guerre du cercle de Colmar écrit de façon bilingue aux maires de son secteur⁹⁶⁷. Il les informe alors des règles d'application des procédures d'évaluation des dommages de guerre qui ont été arrêtées le 8 avril 1919 par l'inspection générale des services d'architecture. À cet envoi sont joints les formulaires permettant de déclarer les dommages, ceux relatifs aux demandes d'avances et enfin ceux destinés à l'ensemble des sinistrés des différentes communes. Le vice-président précise également le rôle primordial qu'ont à jouer les maires dans le cadre de la reconstruction, en soulignant que « en considération de l'importance et surtout à partir du moment où rien ne s'oppose plus à la reconstruction ou à la remise en état des bâtiments, j'attire l'attention de MM. les maires sur les devoirs qui leur incombent et notamment en ce qui concerne les conseils et l'appui à donner aux sinistrés ». Ces derniers ne sont toutefois pas livrés à eux-mêmes. L'envoi précise explicitement que le bureau des dommages de guerre installé à la sous-préfecture est à leur disposition « pour tous renseignements » et indique ses horaires d'ouverture, à savoir « tous les jours de trois à six heures ».

Le registre des délibérations du conseil municipal de Stosswihr témoigne également des actions menées localement dans le cadre de la reconstruction. L'ensemble des décisions prises au niveau de la municipalité y sont recensées et certaines reflètent précisément l'avancée des travaux. Au cours de la séance du 13 octobre 1919 présidée par le maire Kempf, il est par exemple question de la réorganisation du plan d'alignement de la commune, mais aussi de l'approvisionnement en pierres pour alimenter les différents chantiers. Dans un registre proche, au cours de la séance du 23 janvier 1921 il est débattu de la mise en place d'un parc de reconstruction dans la commune afin de pouvoir hâter son relèvement. L'évocation de la remise sur pied des bâtiments publics n'est

⁹⁶⁴ Fernand Vuillard est le curé doyen de Munster. Il est également membre du conseil d'administration de la coopérative de reconstruction des églises catholiques dévastées du Haut-Rhin.

⁹⁶⁵ Fenger Paul, *Op.cit.*, p. 45-46. [Traduction de l'auteur, le texte original est reproduit en annexe 36]

⁹⁶⁶ Martin Schwenck est maire de la commune de Stosswihr entre 1903 et 1909 puis entre 1919 et 1940. Au cours de la Grande Guerre, ces fonctions sont remplies par Jean Kempf.

⁹⁶⁷ AM Stosswihr, *4H1-Dommages de guerre*. Courrier aux maires, 18 mai 1919.

cependant pas immédiate. Concernant le relèvement des édifices culturels, les choses évoluent donc différemment par rapport aux habitations et aux lieux de production économique. Comme nous l'avons vu, leur remise en état est en effet jugée prioritaire afin de relancer au plus vite l'activité économique dans les secteurs touchés matériellement par le conflit. Pour les bâtiments publics, les choses se font à un autre rythme et avec des étapes supplémentaires. L'une des principales différences est notamment la nomination d'un architecte communal destiné à coordonner les phases de la reconstruction de ces édifices spécifiques.

Le difficile choix des architectes

Les maires ne sont pas les seuls acteurs de la reconstruction dans les communes. Afin d'organiser ces opérations au niveau local, une étape cruciale est la désignation d'un architecte communal. Propriétaire des murs de l'église, au même titre que des autres bâtiments communaux, les représentants des municipalités doivent en effet désigner le technicien qui aura pour charge de relever l'ensemble des bâtiments municipaux. Ce choix ne peut toutefois se faire de manière arbitraire en ce qui concerne la reconstruction. L'architecte doit en effet être sélectionné sur une liste de personnes agréés afin de pouvoir procéder aux études pour la reconstruction de l'église⁹⁶⁸.

À Stosswihr, deux architectes différents sont retenus pour rebâtir les édifices religieux de la commune : Chrétien Schoffit⁹⁶⁹ est chargé de la reconstruction de l'église catholique d'Ampfersbach tandis que le tandem Robert Voelckel⁹⁷⁰ et Charles Wolff⁹⁷¹ est affecté au relèvement du temple protestant. Schoffit n'est pas un inconnu dans la commune. En effet, ce dernier est déjà intervenu antérieurement, en particulier à l'occasion de la reconstruction de l'église

⁹⁶⁸ AMS, *4H1-Dommages de guerre*. Courrier de Paul Kirchacker au maire de Stosswihr, 12 janvier 1923.

⁹⁶⁹ SCHOFFIT Christian (dit Chrétien) (16 juin 1875, Colmar – 22 octobre 1944, Colmar) est un architecte colmarien exerçant au début du XX^e siècle. Au lendemain de la Grande Guerre il prend part au relèvement de différents bâtiments publics et privés dans la vallée de Munster. Parmi les plus importants se trouvent les fermes du Kahlenwasen et du Rothenbrunnen, des écoles (Breitenbach, Muhlbach-sur-Munster, Stosswihr et Soultzeren) ou encore des mairies (Muhlbach-sur-Munster et Stosswihr). Il a également participé à la réparation ou à la reconstruction intégrale des églises catholiques de Mittlach, Muhlbach-sur-Munster, Stosswihr et Wasserbourg ainsi qu'à celle des temples protestants de Muhlbach-sur-Munster et de Soultzeren. Sources : Service Régional de l'Inventaire ; Base de données archi-wiki.org.

⁹⁷⁰ Robert VOELCKEL (28 avril 1884, Munster - ?, architecte) Il est le fils de l'architecte protestant Robert Voelckel (père) et exerce lui-même comme architecte en Alsace au début du XX^e siècle. Généralement associé à Charles Wolff, ils sont notamment actifs dans le cadre de la reconstruction de la vallée de Munster après la Grande Guerre. Ensemble, ils ont notamment travaillé à la remise sur pied de différents bâtiments publics (mairie de Metzeral) mais également d'édifices religieux (temples protestants de Metzeral, Munster et Stosswihr). Robert Voelckel est par ailleurs architecte-directeur de la coopérative de reconstruction des églises protestantes présidée par André Hartmann. Sources : ADHR ; Service Régional de l'Inventaire ; Base de données archi-wiki.org.

⁹⁷¹ Charles Gustave WOLFF (20 décembre 1885, Strasbourg – 18 mars 1957, Strasbourg, architecte) Issu d'une famille protestante, on le retrouve notamment associé à l'architecte Robert Voelckel (fils) au moment de la reconstruction des bâtiments publics ou industriels dans la vallée de Munster. Sources : Service Régional de l'Inventaire ; Base de données archi-wiki.org.

d'Ampfersbach pour laquelle il a établi des plans de masse et d'aménagement intérieur au mois de juillet 1913⁹⁷². Si ces travaux sont de moindre importance, ils indiquent toutefois que l'architecte connaît déjà le bâtiment dans sa configuration d'avant la guerre, ce qui lui est d'une aide précieuse au moment d'estimer les dommages subis.

Le cheminement vers la nomination des architectes est complexe à Stosswihr. Étant donné que Schoffit semble déjà bien implanté dans la commune, il n'est pas surprenant de le voir chargé de l'élaboration des plans de l'ensemble des bâtiments publics à réparer en janvier 1920⁹⁷³. Ce n'est qu'un an plus tard que les choses évoluent, lorsque les architectes associés Voelckel et Wolff rencontrent le maire le 4 janvier 1921 afin de lui proposer leurs services pour la reconstruction des bâtiments communaux. Le courrier qu'ils lui envoient le lendemain précise que « Monsieur Voelckel a été nommé architecte agréé pour les travaux communaux par arrêté de Monsieur le Commissaire Général de la République en date du 31 août 1920 [et que] la nomination de Monsieur Wolff suivra certainement sous peu »⁹⁷⁴. Cette démarche porte ses fruits le 11 décembre, lorsque le tandem se voit confier la reconstruction de la mairie en remplacement de Schoffit⁹⁷⁵. Si le détail des promesses faites par le maire au cabinet Voelckel-Wolff n'est pas connu, la suite des événements laisse entendre que la reconstruction de l'ensemble des édifices culturels leur a alors été confiée. La municipalité fait toutefois volte-face le 17 janvier 1923 lorsqu'elle nomme finalement Schoffit pour la reconstruction de l'église catholique à l'occasion d'une session du conseil municipal au cours de laquelle celui-ci présente son projet⁹⁷⁶.

Dès le 26 janvier 1923, les architectes Voelckel et Wolff écrivent au maire de Stosswihr pour lui faire part de leur étonnement d'avoir appris que la reconstruction de l'église catholique avait finalement été confiée à M. Schoffit. Ils précisent alors que la délibération du conseil municipal du 11 décembre 1921 et la lettre de l'architecte datée du 7 janvier 1922 donnait à la commune le droit de passer commande auprès d'un autre architecte mais que, au moment de l'envoi de la délibération, le maire a indiqué que « la réserve qu'elle contient ne jouerait pas aussi longtemps que [l'architecte] avait la confiance de [la] municipalité et [qu'il pouvait] fermement compter d'avoir à exécuter [les] bâtiments communaux non encore commencés, inclus l'église d'Ampfersbach »⁹⁷⁷.

⁹⁷² AM Stosswihr, *C1-Église catholique d'Ampfersbach (1873-1913)*. L'offre de prix de l'architecte, d'un montant de 7 169 Mark, a d'ailleurs été validée par le conseil municipal dans sa session du 9 août 1913.

⁹⁷³ AM Stosswihr, *Registre des délibérations du conseil municipal de Stosswihr*, 25 janvier 1920.

⁹⁷⁴ AM Stosswihr, *4H1-Dommages de guerre*. Lettre des architectes Voelckel et Wolff au maire de Stosswihr, 5 janvier 1921.

⁹⁷⁵ AM Stosswihr, *Registre des délibérations du conseil municipal de Stosswihr*, 11 décembre 1921. C'est au cours de cette même séance que la commune décide d'adhérer à la coopérative de reconstruction des bâtiments communaux.

⁹⁷⁶ AM Stosswihr, *Registre des délibérations du conseil municipal de Stosswihr*, 17 janvier 1923.

⁹⁷⁷ AM Stosswihr, *4H1-Dommages de guerre*. Lettre des architectes Voelckel et Wolff au maire de Stosswihr, 26 janvier 1923.

L'architecte poursuit : « Quant aux formes que vous employez vis-à-vis de votre architecte communal elles m'ont, croyez-le-moi, Monsieur le maire, causé de la stupéfaction. De votre manière d'agir je dois conclure que je n'ai plus la confiance de votre municipalité et j'en tire la conséquence que seule ma dignité me permet en vous remettant ma démission comme architecte communal. » Malgré ce courrier et les échanges épistolaires qui s'en suivent, la situation reste inchangée. Une fois les susceptibilités des uns et des autres semblent apaisées : Chrétien Schoffit est chargé de la reconstruction de l'église catholique tandis que le cabinet Voelckel-Wolff se voit confier le relèvement du temple protestant.

Estimer les dommages et établir les plans

Une étape déterminante dans la reconstruction d'une église est l'estimation des dommages subis. La construction du nouvel édifice dépend en effet en grande partie de la somme allouée à cet effet. Conformément à sa mission d'architecte communal confiée par la municipalité en janvier 1920, Chrétien Schoffit dresse une première estimation des dommages de guerre subis par les bâtiments publics de Stosswihr le 22 avril 1920⁹⁷⁸. Il estime alors les dégâts de l'église catholique de Stosswihr à 148 500 francs (valeur au 1^{er} août 1914) non sans préciser que cet édifice date de 1867 mais qu'il a été restauré en 1913. Les dommages du temple protestant sont quant à eux estimés à 199 800 francs. L'architecte ne se contente alors pas d'un chiffrage global mais détaille dans son étude les différents dommages infligés au bâtiment au cours de la Grande Guerre. Ces éléments sont indispensables à la constitution des dossiers de demande d'indemnisation. Une fois ces bases établies, les architectes peuvent dresser les plans des nouveaux édifices.

Les dates précises de l'élaboration des plans ne sont pas connues mais différents éléments transparaissent dans les correspondances entre les différents acteurs de la reconstruction au niveau local. Le registre des délibérations du conseil municipal nous apprend qu'une proposition de M. Voelckel concernant l'église protestante est discutée au cours de la séance du 23 janvier 1921⁹⁷⁹, soit quelques semaines à peine après leur prise de contact avec le maire. La validation des plans prend toutefois de longs mois. Ainsi, dans un courrier daté du 10 février 1923, soit deux ans plus tard, ce même architecte écrit au maire pour lui indiquer que son projet est bien avancé et qu'il sera traduit sous la forme d'une maquette. Il précise le 14 mars que celle-ci a été commandée auprès de la société Meckling Frères de Strasbourg qui a promis de la livrer pour le 20 mars au plus tard afin

⁹⁷⁸ *Ibid.* Chrétien Schoffit, Estimation des dommages de guerre des bâtiments publics de Stosswihr, 22 avril 1920.

⁹⁷⁹ AM Stosswihr, *Registre des délibérations du conseil municipal de Stosswihr*, 23 janvier 1921.

que le conseil municipal puisse « juger de l'effet du projet »⁹⁸⁰. Comme évoqué plus haut, la présentation du projet de Chrétien Schoffit pour l'église d'Ampfersbach date également de 1923⁹⁸¹.

Afin de compléter les dossiers d'indemnisation, il est également nécessaire d'implanter le nouvel édifice dans son environnement. En effet, l'État français souhaite tirer profit de la reconstruction pour revoir les plans d'alignements, notamment dans les localités sinistrées. De ce fait, différentes démarches complémentaires sont à entreprendre au niveau des communes, ce qui retarde l'avancement des travaux. À Stosswihr, le nouveau plan d'alignement est voté le 29 février 1920⁹⁸². Le 6 septembre 1922, les architectes Voelckel et Wolff indiquent ainsi au maire qu'à leur niveau ils ont chargé M. Spiess, géomètre, de l'établissement d'un plan de situation et de nivellement concernant l'église protestante.

Une fois complets, les dossiers relatifs aux églises à reconstruire sont soumis à l'inspecteur des édifices culturels, en l'occurrence Paul Gélis, afin de pouvoir solliciter ensuite l'approbation du préfet du Haut-Rhin⁹⁸³. Une fois cette étape franchie, le conseil municipal doit à nouveau délibérer pour donner son accord au projet de reconstruction et à son coût estimé. Dans le cas de l'église catholique de Stosswihr il s'agit d'une dépense de 146 753,78 francs (val. 1914), intégralement couverte par le procès-verbal de préconciliation qui s'élève à 150 625,60 francs⁹⁸⁴.

Pour le temple protestant, la situation met plus de temps à progresser en raison d'un différend entre le maire et les architectes au sujet du coût global de la reconstruction. Le 5 septembre 1923⁹⁸⁵, les architectes Voelckel et Wolff indiquent que les dommages de l'église protestante ont été estimés à 222 526,06 frs. (val. 1914). Ce montant se décompose entre 213 613,80 frs. pour l'église et 8 912,26 frs. pour les clôtures, à quoi s'ajoute la somme de 4 250,00 frs de valeur du sauvetage. Le devis des architectes s'élève pour sa part à 213 081,95 frs. (val. 1914) pour la reconstruction de l'église et à 27 248,80 frs. pour les travaux extérieurs. Si le projet de remise sur pied du temple est d'un coût inférieur à l'estimation des dommages, le coût des aménagements extérieurs est largement supérieur, ce qui représenterait en définitive un surcoût de 17 804,69 frs restant à la charge de la commune. Les architectes précisent toutefois que le montant des travaux extérieurs pourrait être réduit si besoin. Le 6 novembre suivant, le maire leur

⁹⁸⁰ AM Stosswihr, 4H1-*Dommages de guerre*. Lettre de Robert Voelckel au maire de Stosswihr, 14 mars 1923.

⁹⁸¹ Les plans originaux de la reconstruction de l'église catholique élaborés par Chrétien Schoffit en 1923 sont conservés dans les archives de la commune (AM Stosswihr, 2M2-*Église d'Ampfersbach*). Au cours de la même période, cet architecte a également réalisé les plans du presbytère catholique de Stosswihr Source : AM Stosswihr, 2M3-*Presbytère catholique*.

⁹⁸² AM Stosswihr, *Registre des délibérations du conseil municipal de Stosswihr*, 29 février 1920.

⁹⁸³ Cette formalité est exigée par la loi communale.

⁹⁸⁴ AM Stosswihr, 4H1-*Dommages de guerre*. Lettre de Paul Kirchacker au maire de Stosswihr, 31 octobre 1923.

⁹⁸⁵ *Ibid.* Lettre des architectes Voelckel et Wolff au maire de Stosswihr, 5 septembre 1923.

répond qu'il lui semble « impossible de dépenser les sommes accordées par l'évaluation définitive » tout en soulignant que la nouvelle église « ne sera plus faite dans les dimensions de l'ancienne et les pierres de taille manquent également »⁹⁸⁶. Il précise également que la commune ne pourra « dans aucun cas pour un bâtiment actuel faire plus qu'avant-guerre et pas pour l'autre, et ceci pour éviter le mécontentement ». En effet, le fait d'avoir sur le ban de sa commune deux édifices culturels de confessions différentes, un catholique et un protestant, est source de difficultés supplémentaires et requiert de la part de l'élu de la prudence vis-à-vis de ses administrés⁹⁸⁷ (Figure 48). Il estime donc nécessaire de trouver un moyen de procéder à la reconstruction du bâtiment et des clôtures avec des fonds garantis par les dommages de guerre et conclut en demandant que les opérations soient hâtées dans la mesure où les plans de l'église catholique ont quant à eux déjà été approuvés.

| Année du dénombrement | Stosswihr | | Sultzeren | |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Catholiques | Protestants | Catholiques | Protestants |
| 1890 | 627 | 1 160 | 150 | 1 293 |
| 1914 | 726 | 1 060 | 153 | 1 227 |
| 1921 | 238 | 470 | 26 | 904 |
| 1924 | 455 | ? | 19 | ? |
| 1931 | 498 | 735 | 41 | 1 117 |

Figure 48 - Répartition entre catholiques et protestants à Stosswihr et Sultzeren.

Source : Fenger Paul, Op.cit., p. 57.

Dès le 15 novembre 1923, les architectes Voelckel et Wolff, précisent au maire que les frais de reconstruction du temple restent dans le cadre alloué par l'évaluation définitive bien que ne soient pas comprises « dans le devis les fondations à neuf tandis que dans l'évaluation ces fondations sont prévues comme sauvetage »⁹⁸⁸. Ils indiquent aussi que la « reconstruction du temple est prévue dans des matériaux de première qualité », à savoir 90 m³ de pierre de taille avec un remplacement de la charpente en bois par une ossature en fer. Les architectes soulignent le fait que les frais supplémentaires sont générés par des travaux de terrassement et de maçonnerie liés au nouvel alignement de la route et à la construction de deux places devant le temple. Les deux

⁹⁸⁶ AM Stosswihr, 4H1-Dommages de guerre. Lettre du maire de Stosswihr aux architectes Voelckel et Wolff, 6 novembre 1923.

⁹⁸⁷ À titre d'exemple, le 31 janvier 1924 le curé Fenger écrit au maire de Stosswihr en indiquant avoir constaté que la commune avait généreusement financé le chauffage central de l'église protestante. Il souligne alors que la population catholique s'étonne que la même faveur n'ait pas été accordée pour l'église catholique. « Au nom du conseil de fabrique et au nom de tous les catholiques de Stosswihr-Ampfersbach [le curé demande] de vouloir bien accorder, dans un esprit d'égalité, la même faveur pour la nouvelle église d'Ampfersbach ». Source : AM Stosswihr, 4H1-Dommages de guerre.

⁹⁸⁸ AM Stosswihr, 4H1-Dommages de guerre. Lettre des architectes Voelckel et Wolff au maire de Stosswihr, 15 novembre 1923.

techniciens informent toutefois le maire que leur projet de reconstruction a été approuvé par la direction de l'architecture et des beaux-arts de Strasbourg et qu'il a été remis à la coopérative.

L'adhésion aux coopératives de reconstruction

Parallèlement à l'élaboration des plans des nouveaux édifices, d'autres démarches sont entreprises par la commune afin de hâter la reconstruction de ses lieux de culte. À ce titre, la municipalité choisit notamment d'adhérer aux deux coopératives dédiées à la reconstruction des églises catholiques et protestantes dévastées dans le Haut-Rhin. Ces dernières agissent alors comme une sorte de maîtrise d'ouvrage déléguée⁹⁸⁹ permettant d'assister les communes dans les tâches administratives relativement complexes entourant l'indemnisation des dommages de guerre⁹⁹⁰.

La première sollicitation de la municipalité à ce sujet a lieu le 16 décembre 1921, lorsque André Hartmann⁹⁹¹, industriel et conseiller général du canton de Munster, écrit au maire de Stosswihr pour lui indiquer qu'un comité provisoire dont il est le président a été créé pour mettre sur pied une coopérative de reconstruction des églises protestantes⁹⁹². Il sollicite alors l'avis du conseil municipal de la commune pour faire partie de cet organisme en lui envoyant un modèle de délibération en suggérant de nommer le pasteur comme représentant auprès de la coopérative. Le conseil municipal ne donne cependant pas suite immédiatement à la demande. Ce n'est que lors de la séance du 24 septembre 1922⁹⁹³ que l'adhésion a officiellement été votée. Entre temps, la question des coopératives a été soulevée à différentes reprises à Stosswihr. Le 29 février 1920 il a par exemple été refusé dans un premier temps d'y créer une coopérative de reconstruction

⁹⁸⁹ Aujourd'hui encore les chantiers sont pilotés par deux entités, à savoir d'une part un maître d'œuvre qui se charge de la conception, c'est-à-dire généralement les architectes, et d'autre part un maître d'ouvrage qui est le porteur de projet qui prend les décisions. Dans le cadre de la reconstruction des édifices culturels, il s'agit généralement des maires et des présidents des conseils de fabrique. Afin de se faciliter les nombreuses tâches (points administratifs et techniques, sélection des entreprises, validation des avant-projets, réception et paiement des différents lots du chantier, ...), le maître d'ouvrage peut faire appel à un maître d'ouvrage délégué qui le seconde sur ces questions qui ne lui sont pas forcément familières, notamment en milieu rural.

⁹⁹⁰ Nous revenons sur la mise en place et le fonctionnement des coopératives dans le chapitre suivant.

⁹⁹¹ HARTMANN André Henri (29 juin 1865, Munster – 15 juillet 1950, Paris - Industriel et homme politique) Fils d'optant, il dirige l'entreprise textile familiale à Munster avant la Grande Guerre. Au lendemain du conflit, il collabore activement à la reconstruction de son usine mais également des communes de la vallée de Munster. À ce titre, il exerce notamment les fonctions de président de la coopérative de reconstruction des églises protestantes et de la fédération regroupant les 50 coopératives de reconstruction du Haut-Rhin. Il est par ailleurs conseiller général pour le canton de Munster, entre 1919 et 1934 et maire de Munster entre 1925 et 1929. Il a œuvré au niveau national en tant que « conseiller du commerce extérieur de la France », fonction dont il a notamment profité pour aider l'entrepreneur Triacca à obtenir son agrément en plaidant sa cause auprès du Ministre de la Justice. Sources : ADS ; NDBA.

⁹⁹² AM Stosswihr, *4H1-Dommages de guerre*. Lettre de André Hartmann au maire de Stosswihr, 16 décembre 1921.

⁹⁹³ AM Stosswihr, *Registre des délibérations du conseil municipal de Stosswihr*, 24 septembre 1922. Dans les faits il apparaît toutefois que la coopérative a déjà commencé à travailler à la reconstruction du temple de Stosswihr.

communale⁹⁹⁴. Une telle structure a toutefois vu le jour à Ampfersbach deux ans plus tard, le 6 janvier 1922⁹⁹⁵.

C'est au cours de cette même séance, qu'il est décidé d'adhérer à la coopérative de reconstruction des églises catholiques dévastées du Haut-Rhin⁹⁹⁶. À partir du mois d'octobre 1921 la commune de Stosswihr a en effet été destinataire de différents envois émanant de l'évêque de Strasbourg en vue de la mise sur pied d'un tel organisme (convocation à une réunion préalable, envoi de modèles de délibération, ...)⁹⁹⁷. Dans un courrier daté du 24 mars 1922 le curé Vuillard précise au maire de Stosswihr que le représentant de la commune à la coopérative peut être soit un membre du conseil municipal, soit un membre du conseil de fabrique, soit un « simple citoyen de Stosswihr ». Cet échange fait vraisemblablement suite à un premier refus de la part de la préfecture d'homologuer l'adhésion de la commune à la coopérative. Afin d'inciter le maire à adhérer à la coopérative il lui a en effet été notifié dans un précédent courrier que « le service des dommages de guerre n'avancera de fonds aux communes pour la reconstruction de l'église que par l'entremise de cette coopérative ». Le curé Vuillard va plus loin en précisant « qu'il n'y a pas d'autres issues pour la reconstruction de l'église de Stosswihr que l'adhésion à la coopérative des églises »⁹⁹⁸. En définitive, la fabrique de l'église catholique d'Ampfersbach est la première à rejoindre la coopérative, le 15 janvier 1922. Elle est dans un premier temps représentée par le doyen de Munster⁹⁹⁹ qui assure alors provisoirement le service religieux dans la paroisse de Stosswihr-Ampfersbach. Il est remplacé dans ces fonctions par le curé Fenger dès sa nomination en septembre 1922. Le 22 janvier c'est au tour de la commune d'adhérer à la coopérative en nommant le maire comme représentant¹⁰⁰⁰.

Rapidement, ces regroupements de sinistrés se mettent à l'ouvrage afin de hâter la reconstruction des édifices culturels. Le 31 juillet 1922 les architectes Voelckel et Wolff écrivent ainsi au maire pour lui faire parvenir la copie d'une lettre qu'ils ont envoyée le 26 juillet à la coopérative protestante afin de préciser les « directives à suivre pour la reconstitution des temples protestants de Metzeral, Sondernach et Stosswihr »¹⁰⁰¹.

⁹⁹⁴ AM Stosswihr, *Registre des délibérations du conseil municipal de Stosswihr*, 29 février 1920.

⁹⁹⁵ AM Stosswihr, *Registre des délibérations du conseil municipal de Stosswihr*, 6 janvier 1922.

⁹⁹⁶ À cela s'ajoute également l'adhésion à la coopérative de reconstruction des bâtiments communaux, le 11 décembre 1921. AM Stosswihr, *Registre des délibérations du conseil municipal de Stosswihr*, 11 décembre 1921.

⁹⁹⁷ Pour le détail de ces démarches menées auprès de l'ensemble des communes sinistrées du Haut-Rhin, nous renvoyons à notre chapitre suivant.

⁹⁹⁸ AM Stosswihr, *4H1-Dommages de guerre*. Lettre du curé Vuillard au maire de Stosswihr, 24 mars 1922.

⁹⁹⁹ ADS, 502. Formulaire d'adhésion de la fabrique à la coopérative des églises catholiques, 15 janvier 1922.

¹⁰⁰⁰ ADS, 501. Formulaire d'adhésion de la commune à la coopérative des églises catholiques, 22 janvier 1922.

¹⁰⁰¹ Il faut rappeler ici que l'architecte Voelckel est par ailleurs l'architecte de la coopérative de reconstruction des églises protestantes du Haut-Rhin.

« La direction fait des difficultés pour admettre sans autre forme notre interprétation de l'article 12 de la loi du 17 avril 1919. Nous avons demandé que le projet commandât l'évaluation, comme l'a voulu le législateur. L'administration craint que ce procédé n'entraîne des suppléments de dépenses pour l'État, qui pourrait ainsi être amené à faire les frais d'améliorations éventuelles.

La question a été soumise à l'examen du commissaire général.

Afin de ne pas perdre de temps, nous vous prions de bien vouloir vous mettre en rapport avec les municipalités et l'administration religieuse intéressées, vous mettre d'accord avec elles sur le programme de reconstruction et arrêter avec l'administration des dommages de guerre l'évaluation des édifices par tels moyens qu'il vous plaira d'employer. Il reste entendu que le montant de l'évaluation devra permettre la reconstruction, sans apport supplémentaire d'indemnités, d'édifices de même importance et représentant les mêmes garanties que les édifices anciens.

Vous pourrez procéder par évaluation préalable, ou bien postérieure à l'établissement du projet. »¹⁰⁰²

D'un point de vue financier les choses évoluent également plus vite avec l'adhésion aux coopératives. Ainsi, le 7 septembre 1922 le président de la coopérative protestante indique par exemple que son conseil d'administration a décidé, au cours de sa séance du 4 septembre, de « couvrir les frais de reconstruction des églises par le moyen d'un emprunt obligataire et à concurrence de la somme de 2 500 000 frs. »¹⁰⁰³. Il demande que cette proposition soit soumise pour approbation au conseil municipal selon un modèle établi. Ce document précise notamment que « le conseil accepte que le règlement de l'indemnité apportée par la commune à la coopérative soit effectué au moyen du produit net de l'emprunt dans les conditions fixées par la loi du 31 mars 1922 ».

Valider les plans

Le début de la reconstruction effective des églises est conditionné par la réalisation de deux prérequis : la validation des plans du futur édifice et celle du dossier d'indemnisation au titre des dommages de guerre. Une fois ces formalités remplies, la commune, assistée de la coopérative, peut procéder à l'adjudication des différents lots aux entreprises.

¹⁰⁰² AM Stosswihr, 4H1-*Dommages de guerre*. Lettre des architectes Voelckel et Wolff au maire de Stosswihr, 31 juillet 1922.

¹⁰⁰³ *Ibid.* Lettre de André Hartmann au maire de Stosswihr, 7 septembre 1922.

Le compte-rendu de l'assemblée générale de 1922 de la coopérative de reconstruction des églises catholiques qui s'est tenue le 28 décembre confirme que l'église de Stosswihr a été placée sur la liste d'urgence pour l'année suivante et qu'elle devrait donc être reconstruite au cours de cette année¹⁰⁰⁴. Pour ce faire, Paul Kirchacker demande dans des courriers datés du 3 puis du 9 janvier 1923 à ce qu'un architecte soit nommé pour établir plans et devis d'ici au mois de février pour pouvoir lancer les travaux dès leur reprise, au printemps¹⁰⁰⁵. L'architecte-directeur de la coopérative précise également qu'il n'adressera pas d'autre rappel et qu'il donnera sa préférence « à tout dossier déposé en règle même si cette commune ne figurait pas sur le programme de 1923 ». Il conclut en indiquant que « la reconstruction de votre édifice dépendra donc uniquement du délai que monsieur votre architecte communal mettra pour me soumettre le dossier conforme aux prescriptions ». Paul Kirchacker souligne l'urgence de cette nomination car certaines communes ayant adhéré à la coopérative n'ont pour l'heure chargé leurs architectes que de l'évaluation des dommages, et non de l'établissement des plans en vue de la reconstruction des édifices sinistrés. C'est notamment le cas à Stosswihr. Les fabriques d'église doivent elles aussi nommer un architecte dans une délibération de nomination indépendante. Dans les faits, il est cependant à constater que c'est la même personne qui est souvent nommée par les deux entités afin de favoriser une reconstruction harmonieuse.

La sélection des entreprises

Le choix des entreprises est une phase déterminante dans la remise sur pied d'un édifice cultuel. La principale d'entre elles est la société chargée du gros-œuvre, étape généralement la plus longue et la plus coûteuse du chantier. À Stosswihr, l'attribution de ce lot est source d'un certain nombre de difficultés pour la nouvelle église d'Ampfersbach.

D'un point de vue légal, l'adjudication est annoncée par voie de presse au moins 18 jours à l'avance. Dans le cas d'Ampfersbach elle a été publiée dans 18 journaux différents¹⁰⁰⁶. La réunion se tient le 20 décembre 1923 à l'occasion d'une session du conseil municipal. La séance est toutefois houleuse lorsque vient la question du lot gros-œuvre. Un article conservé aux archives diocésaines de Strasbourg en témoigne :

¹⁰⁰⁴ ADS, 501. Compte rendu de l'assemblée générale, 28 décembre 1922.

¹⁰⁰⁵ Comme nous l'avons vu plus haut, Chrétien Schoffit est chargé de l'établissement des plans de la nouvelle église catholique par le conseil municipal de Stosswihr dès le 17 janvier 1923.

¹⁰⁰⁶ Les journaux dans lesquels l'annonce est publiée sont le *Journal de Mulhouse*, l'*Écho de Mulhouse*, le *Courrier d'Alsace et de Lorraine*, le *Nouvelliste d'Alsace*, l'*Écho de Sélestat*, l'*Alsacien*, le *Moniteur des Soumissions à Strasbourg*, le *Journal de Haguenau*, la *Gazette populaire de Guebwiller* et l'*Écho de Thann et Masevaux*. Il s'agit là tant de journaux régionaux que de quotidiens locaux. Source : ADS, 502. Procès-verbal d'adjudication, 20 décembre 1923.

« [...] Le point le plus important de l'ordre du jour concerne l'ouverture des plis de la soumission du gros œuvre de la nouvelle église catholique. (Nous avons déjà publié les offres des soumissionnaires les moins-disant). S'en suit le vote.

Le résultat est le suivant : M. Roos obtient 7 voix, M. Mehl 3 voix, M. Triacca 1 voix.

Sont mentionnés au procès-verbal les points suivants : 1. M. Roos est l'un des premiers entrepreneurs à s'être installé ici après l'armistice. 2. M. Roos paye ses impôts dans la commune. 3. M. Roos emploie majoritairement des ouvriers et des artisans de Stosswihr.

Ce compte rendu a été validé par 9 voix contre 2. Si ce vote est pris en compte en haut-lieu (comme cela nous a été assuré par des personnes compétentes entre-temps c'est le cas) le marché sera attribué à M. Roos. »¹⁰⁰⁷

Dans les faits l'entrepreneur Roos ne présente que la troisième offre la moins élevée, supérieure de 9 000 frs. par rapport au moins-disant. Le compte-rendu de la séance¹⁰⁰⁸ laisse lui aussi transparaître certaines divergences en précisant que ce sont le représentant du conseil de fabrique de Stosswihr, le représentant de la coopérative ainsi qu'un membre du conseil municipal qui ont refusé de valider l'adjudication du lot à l'entrepreneur Roos en indiquant que « M. Triacca est le plus compétent pour la construction de l'église vu qu'il a donné les meilleures preuves à la reconstruction de l'église de Munster et qu'il est le moins-disant »¹⁰⁰⁹. Le compte-rendu avance cependant aussi des arguments en faveur de Roos en précisant que « l'entrepreneur choisi se trouve sur lieu et place et a exécuté tous les travaux à l'entière satisfaction ».

Dès lors les hostilités sont ouvertes au niveau de la commune, mais aussi de la coopérative. Cette situation et les échanges qui en découlent sont un parfait exemple des luttes d'influence qui accompagnent la reconstruction dans les régions dévastées. Au sein même de la coopérative, certaines dissonances apparaissent rapidement. Dès le 30 décembre, le directeur Metz, alerté sur cette situation par le curé Vuillard, écrit à Paul Kirchacker pour protester contre la non-nomination de l'entreprise Triacca alors qu'il est le moins-disant et que rien ne justifie le fait d'avoir privilégié le second choix¹⁰¹⁰. Il souligne le fait que la coopérative n'ait pas été décisionnaire alors que cela est pourtant stipulé dans ses statuts. La situation est donc confuse dans un premier temps. Dès le 2 janvier 1924 l'architecte lui répond que « pour éviter tout commentaire superflu sur une protestation bien énergique provoquée à tort par M. le curé de Munster, je me permets de vous soumettre la correspondance échangée. Je repousse donc le plus formel[ement] tout reproche

¹⁰⁰⁷ Extrait non sourcé, sans doute tiré de *l'Écho de la Vallée de Munster*. Source : ADS, 502.

¹⁰⁰⁸ Le document est également reproduit dans son intégralité en annexe.

¹⁰⁰⁹ ADS, 502. *Procès-verbal d'adjudication du 20 mars 1923*. [Le document intégral est reproduit en annexe 37]

¹⁰¹⁰ ADS, *Casier de paroisse Stosswihr-Ampfersbach*. Lettre du chanoine Metz à Paul Kirchacker, 30 décembre 1923.

bien précisé dans votre honorable communication, vu que toute correspondance était malavisée. »¹⁰¹¹

Le 24 janvier 1924¹⁰¹², la direction des dommages de guerre adresse de son côté un courrier au maire de Stosswihr en lui rappelant l'article 8 des statuts de la coopérative qui stipule que son « conseil d'administration agit, d'une manière générale, pour le compte des adhérents, comme étant leur mandataire vis-à-vis de l'État et des tiers [...]. Il passe notamment tous contrats et marchés en leur nom, et fait exécuter les travaux de réparation ou de reconstitution de leurs immeubles, conformément aux plans, devis, cahiers des charges et marchés acceptés par eux. »¹⁰¹³ En conséquence, elle souligne que ce n'était pas au conseil municipal de choisir un entrepreneur et précise qu'il sera tout de même tenu compte des arguments avancés par la commune mais que la décision finale appartiendra bien à l'exécutif de la coopérative à laquelle elle a adhéré. Le chanoine Metz écrit à son tour à la commune le 7 février 1924 pour indiquer que le dossier relatif à l'église catholique a été retourné à la coopérative en raison de la contestation de la nomination de l'entrepreneur. Il précise alors que « les raisons alléguées par le conseil municipal témoignent bien en faveur de M. Roos, mais ne prouvent absolument rien contre M. Triacca. Les deux étant des entrepreneurs sérieux et offrent par conséquent les mêmes garanties »¹⁰¹⁴. De ce fait, le directeur de la coopérative précise qu'il lui est impossible d'adjuger les travaux à M. Roos car son offre dépasse de 9 000 francs celle de son concurrent en rappelant qu'une affaire similaire a déjà eu lieu il y a peu de temps.¹⁰¹⁵

Lorsque l'inspecteur des bâtiments communaux écrit au maire de Stosswihr le 28 juin 1924, il lui précise que « l'administration n'a pas à désigner l'entrepreneur soumissionnaire qui légalement doit être choisi par la société coopérative. Celle-ci a le devoir d'accepter le moins disant. L'entreprise Triacca étant susceptible de mener les travaux de reconstruction de l'église de Stosswihr-Ampfersbach. »¹⁰¹⁶ Il souligne alors que le choix de cette entreprise permet de réaliser une économie de 9 000 francs et que « de telles économies répétées un grand nombre de fois, permettent de reconstruire un immeuble sinistré de plus ». Il conclut en précisant que, « dans ces conditions, l'administration n'a aucune raison pour refuser d'homologuer le choix de la coopérative ». Le risque de cette affaire est avant tout de retarder la mise en chantier de l'église

¹⁰¹¹ *Ibid.* Lettre du Paul Kirchacker au chanoine Metz, 2 janvier 1924.

¹⁰¹² AM Stosswihr, 4H1-Dommages de guerre. Lettre de la direction des dommages de guerre au maire de Stosswihr, 24 janvier 1924.

¹⁰¹³ *Statuts de la coopérative de reconstruction approuvée des églises catholiques du Haut-Rhin*, ADS, 501 (Article 8).

¹⁰¹⁴ AM Stosswihr, 4H1-Dommages de guerre et ADS, 502. Lettre du chanoine Metz au maire de Stosswihr, 7 février 1924.

¹⁰¹⁵ Il est en l'occurrence fait référence ici à une situation comparable à celle qui a eu lieu à Cernay, où le maire a souhaité adjuger la reconstruction de son église à sa propre entreprise de travaux publics. Source : ADS, 502.

¹⁰¹⁶ AM Stosswihr, 4H1-Dommages de guerre. Lettre de Paul Gélis au maire de Stosswihr, 28 juin 1924.

catholique de Stosswihr au profit d'un autre édifice. Il demande en conséquence à ce que le conseil municipal adresse au préfet une lettre dans laquelle il retire son opposition à la désignation de la société Triacca.

Le 12 août 1924 c'est au tour d'André Hartmann, conseiller général du canton de Munster, d'intervenir dans ce dossier en faisant suivre au maire de Stosswihr la réponse du préfet à la question que l'élu lui avait posée¹⁰¹⁷. Le préfet précise alors qu'il a échangé avec le maire de Stosswihr et que, dans une lettre datée du 11 juillet, ce dernier insistait sur sa décision tandis que l'architecte communal souhaitait procéder à une nouvelle adjudication en raison de la « situation actuelle des prix »¹⁰¹⁸. Dans la mesure où la firme Triacca s'est engagé à maintenir ses prix initiaux il lui semble peu opportun d'accéder à la demande de l'architecte communal car le risque serait d'obtenir des résultats plus désavantageux. Il précise toutefois que le maire peut saisir la coopérative s'il n'est pas d'accord mais que « de toute manière la préconciliation totale sera basée sur le coefficient 3,50 obtenu lors de la 1^{ère} adjudication ». Toute dépense supplémentaire serait alors à la charge de la commune¹⁰¹⁹. Dans un courrier adressé au maire, le préfet souligne toutefois que cette question « est en instance depuis plus de 6 mois » et qu'elle « retarde de jour en jour la reconstruction de l'église ». À la suite de cela, afin d'obtenir gain de cause en faveur de Roos, le maire de Stosswihr tente un arrangement avec le service des dommages de guerre en proposant de payer les 9 000 francs de différence entre les propositions des sociétés Triacca et Roos. Cela lui est toutefois refusé.¹⁰²⁰

Du côté des partisans de l'entrepreneur Roos un autre argument fort est régulièrement avancé : le fait que l'entreprise Triacca ne bénéficie pas de l'agrément pour exécuter des travaux de reconstruction. En effet, depuis le décès de son père, titulaire de l'agrément et propriétaire de l'entreprise, ce dernier est en cours de tractations avec les autorités administratives pour pouvoir exercer légalement et en son nom dans le cadre de la reconstruction. Si différents points retardent l'obtention de cette habilitation, il lui est malgré tout permis de travailler à titre provisoire au nom de son père. Dans cette lettre d'intention certifiée par le curé Vuillard¹⁰²¹, M. Triacca évoque de manière détaillée sa situation et celle de l'entreprise dont il a hérité :

¹⁰¹⁷ *Ibid.* Lettre de André Hartmann au maire de Stosswihr, 12 août 1924.

¹⁰¹⁸ Avec l'accumulation du retard dans l'adjudication du lot gros-œuvre de l'église catholique de Stosswihr, une autre crainte est également la flambée croissante du prix des matériaux. Les différents intervenants s'en inquiètent à plusieurs reprises, en soulignant notamment qu'il serait difficile d'obtenir de nouvelles offres similaires aux tarifs proposés en décembre 1923.

¹⁰¹⁹ Le préfet a également fait part de ces arguments au maire de Stosswihr dans un courrier daté du 25 juillet 1924.

¹⁰²⁰ Source : ADS, 502.

¹⁰²¹ Ce dernier évoque notamment l'intervention de l'entreprise Triacca sur le chantier de reconstruction de l'église catholique de Munster en précisant que « l'exécution de ces travaux a obtenu l'approbation générale et s'est faite malgré les grandes difficultés comme par exemple la réfection de la tour d'une manière parfaite. »

« Mon père Joseph Triacca, domicilié à Munster depuis 1896 s'est mis à son compte comme entrepreneur en 1900, il a pris la suite de l'affaire la plus conséquente de Munster "Jean Saass fils" existant depuis 1848. Mon père a été agréé en octobre depuis 1921, alors même que j'avais collaboré avec lui depuis 6 ans jusqu'à sa mort, le 9 décembre 1922.

À partir de cette date, j'ai pris la direction pour sauver la situation de l'affaire, et de la famille comprenant 10 membres. En même temps j'ai demandé l'agrément en remplacement de feu mon père, que j'ai reçu à titre provisoire, dont copie annexée.

L'agrément définitif n'a pu être demandé qu'après un laps de temps d'au moins une année, me permettant de produire des certificats de capacité personnelle, ce qui ne pouvait être possible qu'après l'exécution et l'achèvement de certains travaux.

Après avoir exécuté en 1923, des travaux pour une somme dépassant un million, à la satisfaction de tous les clients, des architectes, et des directeurs des sociétés coopératives de reconstruction, j'ai soumis ma demande définitive d'agrément avec certificats, dont liste annexée, à la préfecture du Haut-Rhin, le 16 janvier 1924.

M'étant basé sur l'agrément provisoire, je me suis engagé dans des proportions telles, qu'un refus d'agrément entrainerait la ruine de mon affaire et de ma famille, éventualité que je prie l'administration de vouloir bien prendre particulièrement en considération. S'il devait y avoir quelque difficulté à m'accorder un agrément personnel, je prierais l'autorité compétente de bien vouloir me prolonger mon agrément provisoire. »¹⁰²²

Lors de son intervention en faveur de l'entrepreneur¹⁰²³ auprès du ministre de la Justice, André Hartmann obtient également quelques précisions sur la situation de l'entreprise :

« M. Triacca père, utilisait seulement son fils comme collaborateur. Il ne lui avait pas cédé ses affaires et restait seul titulaire des marchés qu'il avait signés. Il avait obtenu l'agrément le 1^{er} décembre 1921, mais il décédait en décembre 1922 et le 10 janvier 1923 son fils demandait à lui être substitué.

Sa demande fut soumise au comité départemental d'examen qui, dans sa séance du 30 janvier 1923, fit observer que l'agrément étant personnel, ce n'était pas une demande de substitution qui devait être formulée, mais un dossier de demande nouveau établissant les capacités du candidat. M. Triacca fils n'a fait parvenir ce dossier que le 16 janvier dernier. Or, entre temps le décret du 31 décembre 1923, rendu applicable à l'Alsace et à la Lorraine par son article 3, décidait qu'aucune inscription nouvelle ne pourrait avoir lieu après le 1^{er} janvier 1924 sur les listes départementales d'entrepreneurs agréés pour les travaux des coopératives, excepté pour ceux qui avant la guerre avaient leur domicile et le siège

¹⁰²² ADS, 502. Lettre d'intention de M. Triacca, 18 mars 1924.

¹⁰²³ L'intervention appuyée de ce dernier peut notamment s'expliquer par l'implication de M. Triacca sur différents chantiers conduits sous la direction des coopératives présidées par M. Hartmann.

principal de leur exploitation dans le département où ils sollicitaient l'agrément. Mais dès lors que l'agrément se donne à titre personnel et non pas à la raison sociale, M. Triacca, fils ne pouvait bénéficier de cette disposition n'ayant que 14 ans au début de la guerre et ne possédant, à cette époque, ni établissement, ni affaires. M. Triacca fils aurait donc pu éviter les embarras actuels en ne mettant pas près d'un an à constituer son dossier.

La solution que l'on peut envisager en ce qui le concerne est la suivante. Ayant été autorisé le 30 janvier 1923 à continuer les affaires de son père jusqu'au jour où il aura été statué sur sa demande, il semble que l'on peut s'en tenir là et laisser travailler M. Triacca sans autre décision à son sujet. [...] »¹⁰²⁴

Si les différents comités qui se réunissent pour juger de l'opportunité de donner l'agrément au fils Triacca lui sont favorables, les choses traînent au niveau de l'administration. Cette dernière s'appuie en effet sur différentes limites comme par exemple le jeune âge de l'entrepreneur¹⁰²⁵ ou encore un décret qui clôt la possibilité d'agréer de nouveaux entrepreneurs. Le curé Fenger juge de manière très acide la nouvelle administration française, mais également la position du maire de Stosswihr dans ce dossier, non sans rappeler que celui-ci est de confession protestante : « Notre maire est membre de ce comité¹⁰²⁶, je ne le savais pas jusqu'ici, mais je me demande ce qu'un ferblantier fait dans un pareil comité. C'est uniquement possible dans notre administration française. Il a fait cette fois-ci le plus grand éloge de la maison de Triacca, mais le maire (aussi protestant) de Munster¹⁰²⁷ lui a dit préalablement, comme nous dirons en Alsace "la vérité". »¹⁰²⁸ Il est toutefois à souligner que malgré les difficultés entourant la nomination de Triacca pour la reconstruction de l'église d'Ampfersbach d'autres chantiers lui sont confiés entre temps, comme par exemple à Gunsbach¹⁰²⁹. Après plusieurs mois d'attente et de discussions, Triacca obtient finalement son agrément le 22 juin 1924¹⁰³⁰.

Le curé Fenger entretient également une correspondance soutenue avec le directeur de la coopérative. Il y émet des hypothèses personnelles quant à l'origine de cette situation qui retarde le démarrage de la reconstruction de son église. Le 19 février 1924, il avance ainsi que « malgré toutes les belles paroles de M. Schwab, la direction [des dommages de guerre] a décidé de

¹⁰²⁴ *Ibid.* Lettre du ministre de la Justice à André Hartmann, 15 avril 1924.

¹⁰²⁵ L'âge légal pour obtenir l'agrément est en effet de 25 ans révolus alors que Triacca ne les aura qu'au mois d'août 1924.

¹⁰²⁶ Il est fait référence ici au comité attribuant l'agrément aux entrepreneurs.

¹⁰²⁷ Il s'agit d'André Hartmann, qui œuvre également en coulisses afin de hâter l'obtention de l'agrément pour M. Triacca dont le siège social est implanté dans sa commune.

¹⁰²⁸ ADS, 502. Lettre du curé Fenger au chanoine Metz, 5 mars 1924.

¹⁰²⁹ *Ibid.* Lettre du doyen Vuillard au chanoine Metz, 18 mars 1924.

¹⁰³⁰ *Ibid.* Lettre de M. Triacca au chanoine Metz, 2 avril 1925.

soumettre cette question de l'agrément à Strasbourg, espérant d'obtenir un refus. [...] Sous toutes ces belles paroles se cache l'obstruction maçonnique de Schwab et Friess. »¹⁰³¹ Dans une autre lettre du 14 février 1924, il emploie déjà des termes proches en affirmant que c'est une « obstruction systématique et franc-maçonne opérée par les frères Friess et Cie »¹⁰³². Là encore transparaissent nettement les luttes d'influence entre les différents décideurs de la reconstruction au niveau départemental.

Au niveau communal, le curé Fenger est tout aussi véhément à l'encontre de l'architecte Schoffit, en ne manquant pas de faire remonter ses agissements au chanoine Metz : « Schoffit, le type prononcé et voulu de l'ancien "preussischen Ministerialrat" a eu hier la visite de Roos père et fils, je suppose pour les présenter et recommander à Fries, frères et Cie. Schoffit est la cause principale de nos difficultés. Il se cache derrière Fries et notre maire pour leur montrer les chemins. C'est lui qu'il faut viser avant tout, ce misérable traître. »¹⁰³³ Afin de pouvoir contrer ces acteurs, le curé choisit de démissionner de son rôle de mandataire en suggérant au directeur de la coopérative de remplir lui-même cette fonction « pour barrer efficacement le chemin tortueux à Schoffit, qui ne peut pas oublier qu'il a dû céder concernant le plan de l'église, et qu'à moi, n'oublie pas que je ne lui ai pas jeté toutes nos affaires de dommages de guerre dans sa gueule vorace de loup qui pouvait mâcher les 5% »¹⁰³⁴.

Il faut également souligner que le différend entre les autorités religieuses et l'architecte communal est exacerbé par des dysfonctionnements antérieurs entourant la reconstruction de la chapelle de Schweinsbach. La réception des travaux par l'architecte Schoffit y est en effet contestée à plusieurs reprises par le curé Fenger qui reproche à l'entrepreneur la mauvaise qualité des matériaux employés et la médiocrité du travail réalisé. À l'occasion de l'une de ses visites il a notamment constaté des fuites dans la toiture, des infiltrations d'eau ainsi que certaines finitions ne correspondant pas avec ce qui a été demandé au moment de la commande¹⁰³⁵. Ces éléments sont également utilisés à charge pour contrer la nomination initiale de Roos pour le lot gros-œuvre de l'église catholique.

Un autre aspect important de la reconstruction qui transparait de manière plus nette encore dans le cas de Stosswihr est la comparaison du degré d'avancement des travaux entre les différentes communes, souvent sources de querelles de clochers. En effet, le relèvement des bâtiments publics n'est pas prioritaire et, de ce fait, le démarrage et la progression du chantier

¹⁰³¹ *Ibid.* Lettre du curé Fenger au chanoine Metz, 19 février 1924.

¹⁰³² *Ibid.* Lettre du curé Fenger au chanoine Metz, 14 février 1924.

¹⁰³³ *Ibid.* Lettre du curé Fenger au chanoine Metz, 21 mars 1924.

¹⁰³⁴ *Ibid.* Lettre du curé Fenger au chanoine Metz, 21 mars 1924.

¹⁰³⁵ *Ibid.* Lettre de Paul Kirchacker à l'entrepreneur Roos, 13 novembre 1923.

dépend avant tout du versement des indemnités par l'État. Ainsi, la coopérative des églises catholiques n'a d'autre choix que de progresser par tranches successives de travaux étant donné le nombre important d'édifices qu'elle a à relever. La coopérative protestante opte quant à elle pour une autre solution en contractant un emprunt permettant d'avancer la somme qui sera versée au titre des dommages de guerre afin de procéder au relèvement de l'ensemble des temples en une seule fois. Le nombre bien plus limité d'édifices traités par cette seconde coopérative a facilité la mise en place de ce dispositif. À Stosswihr, la comparaison est encore accentuée dans la mesure où le village possède à la fois une église et un temple, et que les communautés catholiques et protestantes s'y observent mutuellement. La municipalité se doit donc de faire preuve d'une certaine prudence, en ne privilégiant aucune confession. Il n'est donc pas étonnant de constater que les tergiversations autour de l'adjudication du lot gros-œuvre de l'église catholique suscitent l'étonnement jusque dans la presse alors que les travaux de fondation du temple ont déjà débuté :

« Les terrains à bâtir encore libres deviennent de plus en plus rares et il est à espérer que notre commune appartiendra, peut-être, aux premières de la vallée qui se sont complètement remises des horreurs de guerre. À la stupéfaction générale, la reconstruction de l'église catholique d'Ampfersbach n'a pas encore été attribuée, ce qui ne peut qu'être regretté étant donné le retard qui en résulte naturellement. »¹⁰³⁶

En définitive, les deux camps font finalement jouer leurs relations pour tenter d'arbitrer la question. Le curé Vuillard exprime d'ailleurs explicitement cette manière de faire dans l'un de ses courriers au chanoine Metz :

« Nous sommes donc comme je vous l'avais déjà souvent répété les dindons de la farce et les victimes de bonnes intrigues. [...] Il serait bientôt temps que cela finisse. Pour arriver à notre but nous devons employer tous les moyens que nous possédons voir même les députés et ne plus nous laisser poser le grappin pour certains Messieurs qui n'ont qu'à exécuter les ordres de la direction. »¹⁰³⁷

Tout au long de l'année 1924, interviennent en faveur de l'une ou l'autre des deux parties les députés Muller, Haegy et Silbermann ainsi que André Hartmann, alors conseiller au commerce extérieur de la France. Il est alors même question de faire remonter le dossier jusqu'au ministre

¹⁰³⁶ *Les Échos de la Vallée de Munster*, 26 février 1924. [Traduction de l'auteur, le texte original est reproduit en annexe 38]

¹⁰³⁷ ADS, 502. Lettre du doyen Vuillard au chanoine Metz, 18 mars 1924.

Marin¹⁰³⁸. Si la plus grande partie des soutiens prennent le parti de la coopérative et appuient son souhait d'attribuer le marché au moins disant, le député Silbermann semble dans un premier temps aller dans le sens de la municipalité. Cette décision de sa part peut étonner, d'autant plus qu'il n'est autre que le président de la coopérative. Il précise notamment sa position dans un courrier qu'il adresse au début de l'année 1925 à Paul Kirchacker. Ce dernier laisse nettement transparaître l'influence du maire de Stosswihr et de ses collaborateurs :

« Il paraît que l'adjudication s'est faite sous l'influence de monsieur le doyen Vuillard, qui avant tout protectionne¹⁰³⁹ son paroissien. C'est tout naturel de son point de vue mais non du point de vue de la coopérative. Celle-ci a tout intérêt et même le devoir de tenir compte des désirs des communes, c'est-à-dire de ses membres. Du reste, l'expérience nous prouve que jusqu'à présent il a été toujours procédé de cette façon.

Bien des facteurs plaident en faveur de M. Roos, l'entrepreneur proposé par Stosswihr. Il est Alsacien et ne travaille presque qu'avec des Alsaciens, tandis que l'autre est Italien et occupe en majeure partie des Italiens. De plus il s'est déclaré d'effectuer les travaux au même coefficient que M. Triacca, c'est-à-dire à 3,50.

Bref, je proteste énergiquement contre cette manière d'ignorer les désirs de nos membres et j'attends de vous qui avez toujours fait preuve d'une grande impartialité, que vous arrangiez la chose pour que Stosswihr obtienne satisfaction. »¹⁰⁴⁰

La comparaison des nationalités des deux entrepreneurs est particulièrement intéressante ici, car ce point est rarement évoqué de manière aussi explicite. Ce qui interpelle toutefois est la volonté du député Silbermann de procéder à un arrangement en faveur de la municipalité de Stosswihr, alors que cette manière de faire est contraire aux statuts de la coopérative qu'il préside, qu'il a par ailleurs contribué à rédiger. Le chanoine Metz, mis au courant de la situation par Paul Kirchacker ne manque pas d'intervenir en précisant que seules deux solutions sont envisageables d'un point de vue légal : accepter la soumission initiale en faveur de l'entreprise Triacca, solution la plus juste à ses yeux, ou procéder à une nouvelle soumission, ce qui entraînera indéniablement un surcoût. Il ne manque pas non plus l'occasion de préciser qu'il est par ailleurs « impossible d'adjuger les travaux à M. Roos acceptant après coup les conditions de l'offre Triacca »¹⁰⁴¹.

¹⁰³⁸ Louis Marin est alors Ministre des Régions libérées du 29 mars au 14 juin 1924.

¹⁰³⁹ *Sic*

¹⁰⁴⁰ ADS, 502. Lettre du député Silbermann à Paul Kirchacker, 28 janvier 1925.

¹⁰⁴¹ *Ibid.* Lettre de Paul Kirchacker au député Silbermann, 6 février 1925.

La complexité de la situation entourant le démarrage des travaux de relèvement de l'église catholique d'Ampfersbach donne également lieu à plusieurs interventions du directeur et de l'architecte-directeur de la coopérative de reconstruction. Parfois explicatives, elles prennent peu à peu des formes plus directes afin de tenter de hâter la décision. Ainsi, le 29 décembre 1924, soit plus d'un an déjà après la séance d'adjudication, Paul Kirchacker écrit à la municipalité de Stosswihr pour lui signifier que les fonds pour la reconstruction de l'église catholique sont encore disponibles. Il demande de ce fait une nouvelle fois l'accord de la commune pour adjuger les travaux au moins disant, en soulignant que sans cette validation ces fonds seront utilisés pour un autre chantier. L'architecte-directeur de la coopérative ne manque alors pas de préciser qu'il lui « tient à cœur de [...] rappeler la responsabilité qui pourra résulter de cet ajournement et [qu'il devra] en décliner toute culpabilité, surtout en cas de protestation par voie publique où la population de votre contrée devra être éclaircie sur le retard de la construction de l'église catholique lui revenant de plein droit »¹⁰⁴². Il renouvelle d'ailleurs ces observations de manière appuyée dans un autre courrier :

« En cas d'inobservation de la présente je tiens à vous informer que les fonds disponibles seront employés pour d'autres travaux urgents incombant à la coopérative et il ne me sera plus possible de vous indiquer, même approximativement, la date de la reprise de votre dossier. Il me tient à cœur de vous rappeler la responsabilité qui pourra résulter de cet ajournement [...]. »¹⁰⁴³

Ce courrier laisse nettement transparaître la situation clivante dans laquelle se trouvent les différentes parties. Il est à souligner d'ailleurs que, si le cas de Stosswihr représente une situation particulièrement complexe, il est dans l'absolu loin d'être un cas isolé. Les différends entre les communes et les décideurs, tant au niveau de l'administration centrale que des coopératives de reconstruction, reviennent régulièrement. Cela a d'ailleurs souvent pour origine une incompréhension au niveau local, lorsque des entrepreneurs extérieurs à la commune ou d'origine étrangère sont préférés à des acteurs locaux.

Ce n'est finalement qu'en mars 1925 que la situation de l'église d'Ampfersbach est réglée. Le maire de Stosswihr fait alors savoir à la coopérative qu'il a pu procéder à un arrangement entre les entrepreneurs et que, « vu que Roos a renoncé d'exécuter cette construction » il peut désormais attribuer ce chantier à l'entreprise Triacca¹⁰⁴⁴. Le 31 mars 1925, soit plus d'un an après les premières contestations, Paul Kirchacker informe enfin le maire de Stosswihr que la direction départementale

¹⁰⁴² AM Stosswihr, 4H1-*Dommages de guerre*. Lettre de Paul Kirchacker au maire de Stosswihr, 29 décembre 1924.

¹⁰⁴³ ADS, 502. Lettre de Paul Kirchacker au maire de Stosswihr, 29 décembre 1924.

¹⁰⁴⁴ *Ibid.* Lettre de Paul Kirchacker au chanoine Metz, 20 mars 1925.

des dommages de guerre a approuvé l'adjudication des travaux à l'entreprise Triacca moyennant un prix forfaitaire de 330 927,24 francs c'est-à-dire un coefficient de 3,50 sur les prix 1914 du devis de 94 550,64 francs¹⁰⁴⁵. Il précise que l'entrepreneur en a été informé et que les travaux sont à commencer immédiatement.

Quelques jours plus tard l'entrepreneur fait part de ses remerciements au chanoine Metz : « À l'occasion de l'adjudication de l'église d'Ampfersbach qui a été prononcée en ma faveur, je tiens à vous remercier pour les témoignages dont vous avez bien voulu m'honorer dans cette affaire, et pour les démarches que vous avez faites. »¹⁰⁴⁶ Le curé Fenger se satisfait lui aussi de la conclusion de cette affaire auprès du directeur de la coopérative : « Vous apprendrez avec satisfaction que nous avons enfin obtenu gain de cause dans l'affaire de notre église. M. Triacca commence les travaux aujourd'hui. Je vous remercie de la part active que vous avez prise pour obtenir cette victoire. »¹⁰⁴⁷

L'avancement des travaux

Après ces longs mois d'échanges houleux, la reconstruction de l'église catholique peut enfin commencer à Stosswihr. Dans sa chronique, le curé Fenger évoque les débuts du chantier.

« La première pierre de la nouvelle église paroissiale, qui repose précisément sur les fondations de l'ancienne église, a été posée le dimanche 24 mai 1925, jour de la fête patronale Marie-Auxiliatrice, par le doyen Vuillard de Munster. Le dimanche 31 octobre 1926, jour de la fête du Christ Roi, la nouvelle église a été bénie par Mgr Vuillard, ancien doyen de Munster venant d'être nommé vicaire-général et le même jour commençait une mission de quinze jours pour la paroisse. »¹⁰⁴⁸

Les adjudications des autres lots (Figure 49), concernant principalement les aménagements intérieurs, se sont ainsi succédé tout au long de l'année 1926 :

¹⁰⁴⁵ AM Stosswihr, *4H1-Dommages de guerre*. Les marchés sont signés par M. Triacca le 11 avril 1925.

¹⁰⁴⁶ ADS, 502. Lettre de remerciements de M. Triacca au chanoine Metz, 2 avril 1925.

¹⁰⁴⁷ *Ibid.* Lettre du curé Fenger au chanoine Metz, 14 avril 1925.

¹⁰⁴⁸ Fenger Paul, *Op.cit.*, p. 46.

| Date d'adjudication | Lot concerné | Entreprise retenue | Montant du marché | Coefficient |
|----------------------------------|---|-------------------------------|---------------------------------|-------------|
| 31 mars 1925 | Gros-œuvre | Triacca, Munster | 330 927,24 frs. | 3,50 |
| 26 juin 1926 | Peinture | Triacca, Munster | 3 891,89 frs. | 3,90 |
| 9 juillet 1926 | Vitraux | Eugène Bartholome, Turckheim | 28 000,00 frs. | 3,90 |
| 9 juillet 1926 | Installation de la conduite électrique | A. Vesper, Munster | 1 242,00 frs. | 3,60 |
| 6 août 1926 | Mobilier de la sacristie | Jacques Barth, Ampfersbach | 5 265,00 frs. | 3,90 |
| 20 août 1926 | Peinture décorative | Rudmann & Guthmann, Colmar | 24 500,00 frs. | |
| 20 août 1926 | Chaire | Rudmann & Guthmann, Colmar | 16 200,00 frs. | |
| 10 septembre 1926 | Bancs | Jacques Barth, Ampfersbach | 18 134,80 frs ¹⁰⁴⁹ . | |
| 27 septembre 1926 | Cloches (trois cloches avec beffroi et montures) | F. & A. Causard, Colmar | 36 620,00 frs. | 4 |
| 4 octobre 1926 | Maitre-autel | Rudmann & Guthmann, Logelbach | 36 500,00 frs. | |
| 20 octobre 1926 | Banc de communion et confessionnal | Rudmann & Guthmann, Logelbach | 12 500,00 frs. | |
| 25 novembre 1926 | Deux autels latéraux | Rudmann & Guthmann, Logelbach | 34 000,00 frs. | |
| 30 décembre 1926 ¹⁰⁵⁰ | Boiseries du chœur | Rudmann & Guthmann, Logelbach | 35 000,00 frs. | 4,60 |
| 1 ^{er} février 1927 | Cloches (travaux supplémentaires) | F. & A. Causard, Colmar | 1 980,25 frs | 4,90 |
| 12 février 1927 | Baptistère en pierre de taille et 14 stations peintes avec leurs cadres | Rudmann & Guthmann, Logelbach | 17 200,00 frs. | 4,60 |

Figure 49 - Adjudication des différents lots de l'église catholique d'Ampfersbach.

Sources : AM Stosswihr, 4H1-Dommages de guerre et ADS, 501.

Pour ces autres travaux, les choses se passent la plupart du temps dans le calme et dans les règles. Les quelques remontrances formulées par les autorités religieuses concernent alors essentiellement l'aspect artistique des nouveaux aménagements. C'est par exemple le cas pour les vitraux de l'église catholique, au sujet desquels la commission diocésaine des monuments religieux rend un avis critique sur les deux projets en lice, un premier du peintre-verrier Eugène Bartholomé de Turckheim et un seconde la société Gerrer à Mulhouse. L'organisme épiscopal souligne alors les défauts des deux propositions et indique que « dans ces circonstances la commission diocésaine n'a pu donner la préférence à une des deux propositions plutôt qu'à l'autre »¹⁰⁵¹. Après quelques ajustements, l'architecte-directeur de la coopérative informe finalement le maire de l'attribution de la réalisation des vitraux à Eugène Bartholomé pour un montant forfaitaire de 28 000 francs le 9 juillet 1926.

¹⁰⁴⁹ Dans le récapitulatif des adjudications qu'il adresse au maire de Stosswihr le 18 octobre 1926, Paul Kirchacker indique un montant de 18 174,80 frs. pour ce lot. Source : AM Stosswihr, 4H1-Dommages de guerre.

¹⁰⁵⁰ Il est alors expressément demandé que ces travaux soient achevés pour la Pentecôte suivante.

¹⁰⁵¹ AM Stosswihr, 4H1-Dommages de guerre. Lettre de Paul Kirchacker au maire de Stosswihr, 24 novembre 1925.

Il ne faut par ailleurs pas croire que l'église catholique est la seule à susciter le débat au sein de la commune de Stosswihr. En effet, le temple protestant a lui aussi droit à sa controverse, cette fois au sujet de l'exécution des peintures intérieures, et en particulier de celles du chœur. Cette question fait l'objet de longs échanges entre l'artiste-peintre strasbourgeois, Paul Ledoux, et le conseil municipal entre novembre 1927 et 1930¹⁰⁵². Là encore ces retards semblent être causés par le maire qui a souhaité intervenir directement dans le marché en apportant des modifications aux esquisses alors que celles-ci étaient déjà validées. Les échanges à ce sujet ont à nouveau nécessité l'intervention du sous-préfet pour clarifier les choses.

Le relèvement du temple de Stosswihr prend rapidement du retard. Le 16 novembre 1922, le président de la coopérative protestante indique ainsi que leur architecte-directeur, M. Voelckel, l'a informé qu'il ne lui est pas possible de commencer la rédaction du projet de reconstruction de l'église protestante car des renseignements nécessaires lui manquent. La coopérative souhaite en effet lancer les travaux dès le printemps 1923¹⁰⁵³ afin de bénéficier des fonds de l'emprunt qui sont alors mis à sa disposition.

Le plan de reconstruction du temple¹⁰⁵⁴ déposé aux archives de Stosswihr comporte différentes mentions manuscrites permettant de préciser la chronologie des événements. Ce document original daté du 15 juin 1923 et visé par la coopérative de reconstruction des églises protestantes du Haut-Rhin porte notamment l'approbation de l'inspecteur en chef des monuments historiques en date du 31 août 1923 ainsi que celle de l'inspecteur de Colmar, qui l'a entre-temps validé le 16 août. Ces différentes signatures témoignent des nombreux allers-retours entourant l'homologation des projets de reconstruction.

Le 15 novembre 1923, les architectes indiquent au maire que leur projet concernant le temple protestant vient d'être approuvé par la direction de l'architecture et des beaux-arts de Strasbourg¹⁰⁵⁵. Ces validations permettent à la coopérative de contracter le marché avec l'entrepreneur pressenti, Martin Helly. Les architectes précisent alors être en train de détailler les plans de la pierre de taille afin que celui-ci puisse passer commande pendant l'hiver. Concernant la démolition, un premier acompte a été versé à l'entrepreneur qui a déjà réalisé une grande partie des travaux. Ils concluent en affirmant que « dans ces conditions, les travaux de reconstruction pourront être entrepris très activement au printemps prochain ». Ce dernier élément laisse également transparaître un point important, notamment dans les vallées alsaciennes, à savoir la

¹⁰⁵² Source : AM Stosswihr, 2M1-Temple protestant.

¹⁰⁵³ Source : AM Stosswihr, 4H1-Dommages de guerre.

¹⁰⁵⁴ AM Stosswihr, 2M1-Église protestante.

¹⁰⁵⁵ AM Stosswihr, 4H1-Dommages de guerre. Lettre des architectes Voelckel et Wolff au maire de Stosswihr, 15 novembre 1923.

saisonnalité des chantiers. En effet, les hivers rigoureux qui marquent les années d'après-guerre en Alsace mettent souvent à mal la continuité des travaux tout au long de l'année. Cette problématique freine également l'avancement de la reconstruction de manière générale en Alsace.

Il est par ailleurs intéressant de relever sur le plan de reconstruction du temple une précision importante spécifiée en vue du déroulement du futur chantier :

« L'entrepreneur étant seul responsable de l'exécution devra vérifier toutes les cotes sur place et signaler à l'architecte les erreurs, omissions, manques de concordance ou autres qu'il pourra rencontrer. Le plan du rez-de-chaussée seul servira à l'implantation de l'édifice. »¹⁰⁵⁶

Cette mention est importante car elle répond à la question des responsabilités en ce qui concerne la construction de ces édifices, qui repose en grande partie sur les entreprises. La fonction de contrôle de l'architecte et de la coopérative semble ainsi passer au second plan. Ces derniers procèdent cependant à des visites régulières afin de s'assurer de la bonne avancée des travaux. D'autre part, cela reflète également le rôle central joué par les entrepreneurs dans la reconstruction des bâtiments publics. Au-delà de leur fonction de constructeurs, bien d'autres tâches leurs sont confiées par les architectes. Pour le temple de Stosswihr, il est par exemple demandé à Martin Helly, en plus de sa mission initiale, la coordination des travaux de mise en place des cloches et de l'horloge mais aussi l'achat de l'orgue¹⁰⁵⁷. Le curé représente un autre relais fondamental pour informer les autorités diocésaines de l'avancement du chantier. Le 20 avril 1926, Paul Fenger adresse par exemple un de ses rapports à Strasbourg en précisant que : « les travaux de reconstruction [...] avancent rapidement. Le plâtrage sera fini cette semaine. Pour cette raison il est regrettable que la commission diocésaine n'ait pas pu, dans ses trois dernières séances, se prononcer pour les vitraux. Dans l'intérêt de l'achèvement de la reconstruction de l'église il serait à souhaiter que les fenêtres puissent être mises le plus tôt possible. »¹⁰⁵⁸

Afin d'assurer le suivi et la coordination du chantier, différentes rencontres sont organisées. Peu de traces écrites de celles-ci subsistent toutefois. À Stosswihr, il existe des bribes d'informations évoquant l'une de ces mises en commun. Dans un courrier adressé au maire, Paul Kirchacker lui signifie la tenue d'une réunion destinée à « régler les questions en suspens relatives à l'église catholique »¹⁰⁵⁹. Celle-ci se tient en présence de M. Schoffit, architecte communal, et de M. le curé Fenger, le 8 juillet 1926 à 14 heures sur le chantier. Il précise que la présence du maire y

¹⁰⁵⁶ AM Stosswihr, 2M1-Église protestante.

¹⁰⁵⁷ AM Stosswihr, 4H1-Dommages de guerre.

¹⁰⁵⁸ ADS, Casier de paroisse « Stosswihr ». Lettre du curé Fenger au chanoine Metz, 20 avril 1926.

¹⁰⁵⁹ AM Stosswihr, 4H1-Dommages de guerre. Lettre de Paul Kirchacker au maire de Stosswihr, 26 juin 1926.

est indispensable. Durant de l'entrevue, les intervenants s'entendent notamment sur les travaux de peinture.

Une fois le gros œuvre et le second œuvre achevés, il reste encore les finitions. Les travaux de reconstruction sont parfois également l'occasion de procéder à quelques ajustements sur les édifices rebâti. Ainsi, l'église catholique est par exemple dotée d'un nouveau système de chauffage en 1926, d'une sonnerie de cloches électrique en 1927, d'une nouvelle couverture en ardoises en 1932 ou encore d'une cave à charbon plus grande également en 1932¹⁰⁶⁰.

En 1926-27, la question de la mise en place d'une horloge par les établissements Ungerer sur la nouvelle église catholique de Stosswihr illustre un autre problème : celui des dépassements de budget. En effet, l'évaluation initiale des dommages donne un cadre relativement strict aux travaux de reconstruction. Dans ce cas précis, l'indemnité allouée pour ce dégât est de 4 000 francs (valeur 1914) ce qui, multiplié par le coefficient (4,90) donne un montant réel de 19 600 francs pour la réalisation de ces travaux. Le matériel que la commune souhaite mettre en place coûtant 22 497¹⁰⁶¹, il en résulte une différence de 2 897 francs. Par suite de demandes supplémentaires du conseil municipal, notamment en ce qui concerne le raccordement électrique, le coût global de l'horloge est finalement porté à 29 151,50 francs. Le dépassement de près de 10 000 francs est intégralement pris en charge par la mairie¹⁰⁶².

Parfois, il y a également lieu de réparer certaines malfaçons dans les travaux réalisés à l'occasion de la reconstruction de l'édifice. À Stosswihr, des démarches sont par exemple entreprises en 1932 pour traiter les planchers du temple qui sont infestés par un champignon¹⁰⁶³. En 1938, le curé Fenger se plaint également des bancs de son église auprès de l'ordinariat de l'évêché¹⁰⁶⁴. Il précise alors qu'au moment de la reconstruction, 36 bancs en bois de sapin appartenant à la commune ont été repeints par un artisan local. En raison de la mauvaise qualité des matériaux employés, ces bancs collent durant l'été, ce qui ruine alors les vêtements des fidèles. Il précise que deux interventions ultérieures ont, elles aussi, été effectuées avec des matériaux de mauvaise qualité, ce qui n'a fait qu'aggraver la situation.

¹⁰⁶⁰ Source : AM Stosswihr, 2M2-Église d'Ampfersbach.

¹⁰⁶¹ L'architecte-directeur Kirchacker juge toutefois ce prix « exorbitant » dans la mesure où l'horloger a demandé pour la même horloge le prix de 18 497 francs deux semaines plus tôt.

¹⁰⁶² Source : AM Stosswihr, 4H1-Dommages de guerre.

¹⁰⁶³ Source : AM Stosswihr, 2M1-Église protestante. Cela n'est pas sans rappeler les problèmes constatés par le curé Fenger sur la chapelle du Schweinsbach au moment de la réception des travaux.

¹⁰⁶⁴ ADS, Casier de paroisse « Stosswihr ». Lettre du curé Fenger à l'Évêché, 17 octobre 1938.

Restent deux aspects particuliers de la reconstruction¹⁰⁶⁵ : la question des cloches et celle de l'orgue. Ainsi, l'orgue de l'église catholique est également source de débats. Confiée à la société Rinckenbach d'Ammerschwahr¹⁰⁶⁶, sa remise en état est problématique, notamment en raison du surcoût que cela représente par rapport à la somme prise en charge au titre des dommages de guerre. Dans la mesure où l'ancien orgue comptait 12 jeux, et que la somme prévue pour le remplacer n'a permis d'obtenir qu'un instrument de 10 jeux, Paul Kirchacker sollicite une augmentation exceptionnelle du coefficient pour ce cas particulier. C'est surtout d'un point de vue sonore que les critiques s'abattent sur le nouvel instrument. En août 1927, l'évêché dépêche en effet un expert, le chanoine Mathias, pour juger de la qualité du nouvel instrument. Son rapport est sans appel :

« Autant que le buffet et la montre rentrent bien dans le cadre gracieux de la nouvelle église, autant l'effet tonal de cet instrument est en disproportion avec le bâtiment. Par sa brutalité le son de la trompette est presque insupportable. [...] Le tremolo est vraiment insupportable. On a foulé aux pieds les principes des grands maîtres de la facture d'orgue. [...] La soufflerie dépourvue du courant électrique ne pourra jamais suffire. [...] »¹⁰⁶⁷

Malgré ces critiques acerbes du travail effectué, aucune trace d'une nouvelle intervention du facteur d'orgues sur l'instrument d'Ampfersbach n'est attestée dans les archives.

La question des cloches est elle aussi très intéressante. Le curé Fenger l'évoque notamment dans sa chronique, en précisant les mesures provisoires dont a bénéficié la commune à ce sujet :

« Après la guerre, madame Viellard Léon de Morvillars a offert à la paroisse sinistrée de Stosswihr-Ampfersbach une petite cloche à la résonance claire portant l'inscription : « Gos mich in Basel Friedrich Weinauer 1777 »¹⁰⁶⁸. Cette petite cloche se trouvait par le passé dans le clocher de l'ancienne chapelle de Saint-Louis (Haut-Rhin) où elle a été utilisée jusqu'à la construction de l'église paroissiale actuelle. Des proches de madame Viellard originaires de Saint-Louis ont mis cette cloche à la disposition d'une paroisse détruite pendant la guerre, et ainsi elle vint à Stosswihr-Ampfersbach. Elle a d'abord été installée dans le clocher

¹⁰⁶⁵ Cet aspect concerne la majorité des églises alsaciennes restées allemandes durant le conflit. En mars 1917, un décret impérial ordonne en effet la réquisition des cloches et des tuyaux d'orgues afin de pouvoir récupérer ces métaux devenus rares en raison du blocus imposé par l'Entente.

¹⁰⁶⁶ Ce dernier est le deuxième orgue de sa production destiné à l'église d'Ampfersbach. Le premier, installé en 1906, a été intégralement détruit pendant la guerre. Source : Wernain Samuel, « Stosswihr-Ampfersbach », in *Le courrier*, N°11, été 2009, p. 11.

¹⁰⁶⁷ ADS, *Casier de paroisse « Stosswihr »*. Compte-rendu de l'expertise de l'orgue par le chanoine Mathias, 6 août 1927.

¹⁰⁶⁸ « J'ai été fondue à Bâle par Friedrich Weinauer en 1777. » [Traduction de l'auteur]

de la petite église provisoire, qui fait office d'église paroissiale entre 1920 et 1926, puis finalement dans le clocheton de la chapelle de pèlerinage du Meierhof à partir de 1927. »¹⁰⁶⁹

La question de la remise en place des cloches fait l'objet d'un intense démarchage publicitaire auprès des municipalités. Des firmes établies dans toute la France offrent alors leurs services pour la confection, la mise en place et la sonorisation des cloches des églises reconstruites¹⁰⁷⁰. Dès le 13 décembre 1924, Martin Helly, entrepreneur à Munster, propose la fourniture de trois cloches et de leurs montures au maire de Stosswihr pour le temple protestant.

Le 3 octobre 1925, la société Causard de Colmar écrit à son tour au maire à la suite d'un entretien et d'une visite à MM. Kirchacker et Schoffit au sujet des cloches de l'église catholique. Firmin Causard indique alors que « si la commune était disposée à avancer la somme nécessaire au remplacement des cloches et du beffroi, cela pouvait très bien se faire. Cette somme serait remboursée ultérieurement à la commune par les dommages de guerre. »¹⁰⁷¹ Pour procéder à la réparation, il suffirait donc que la commune adresse une délibération à l'architecte directeur de la coopérative qui se chargerait alors de la rédaction des contrats. La firme Causard est quant à elle chargée de la rédaction d'un devis basé sur le poids des anciennes cloches et « en accord avec la sonnerie de l'église protestante ». Ce dernier s'élève à 26 282,50 francs. Le 27 septembre 1926, Paul Kirchacker informe le maire de Stosswihr que la direction départementale a approuvé l'adjudication concernant la livraison des cloches pour un prix forfaitaire de 30 620 francs qui comprend : la livraison de trois cloches pour un poids de 1 470 kg, d'un beffroi en chêne et de trois montures neuves complètes ainsi que le montage de l'ensemble (à l'exception des frais d'échafaudage éventuels).

L'avancement du chantier nécessite également des fonds afin d'assurer le paiement des entreprises. Si le règlement se fait par le biais de la coopérative, cette dernière procède par appels de fonds successifs auprès de la commune qui perçoit les versements du service des dommages de guerre. Afin d'accélérer les choses, le conseil municipal de Stosswihr décide de financer temporairement ces travaux. Le 25 février 1926, ce dernier délibère pour avancer une somme de 200 000 francs destinée à la reconstruction du mobilier de l'église catholique¹⁰⁷².

¹⁰⁶⁹ Fenger Paul, *Op.cit.*, p. 39-40.

¹⁰⁷⁰ Dans les archives municipales de Stosswihr (4H2), ont été conservées différentes documentations envoyées par les firmes Farnier (Robécourt), Chambon-Durand (Châlette), Charton & Colin (Nancy) ou encore Reiss & Bach (Metz) ainsi que des plaquettes imprimées faisant la promotion de la société d'installation et d'appareillages électriques Joseph Bonne (Mulhouse). Ces documents sont souvent accompagnés de lettres de recommandation et de témoignages de communes ayant fait appel à ces sociétés.

¹⁰⁷¹ AM Stosswihr, 4H1-Dommages de guerre. Lettre de la firme Causard au maire de Stosswihr, 3 octobre 1925.

¹⁰⁷² AM Stosswihr, *Registre des délibérations du conseil municipal de Stosswihr*, 25 février 1926.

Une légère incompréhension transparait toutefois au niveau des versements de la commune à la coopérative. En effet, dès la décision prise l'architecte-directeur de la coopérative demande un mandat de paiement de 200 000 francs pour pouvoir mettre en adjudication les travaux. Le maire lui répond alors que ce règlement se fera au fur et à mesure de l'avancement des travaux et que, de ce fait, il ne comprenait pas pourquoi il lui faut faire l'avance dès à présent. Il précise que « du moment que vous avez la garantie de la commune vous pouvez bien procéder à l'adjudication des travaux ». Le 26 mai, Paul Kirchacker lui indique qu'il est en possession de toutes les pièces pour procéder à l'adjudication des travaux mais qu'il lui faut un fonds de roulement représentant au moins un tiers de la somme totale engagée. Cet argent permet notamment de verser les acomptes au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Il précise admettre que le maire sait « très bien que les formalités administratives exigées par les receveurs [...] demandent trop de temps pour satisfaire promptement les entrepreneurs intéressés »¹⁰⁷³. Les deux responsables trouvent finalement un terrain d'entente.

L'analyse de la reconstruction des deux édifices cultuels de Stosswihr est riche en enseignements. Si elle permet de reconstituer le déroulé et les principales étapes du relèvement des clochers au lendemain de la Grande Guerre, elle permet également de constater que rebâtir des édifices de confessions différentes, dans une même commune de surcroît, nécessite beaucoup de diplomatie de la part des acteurs de ces chantiers. Ces travaux permettent par ailleurs de prendre la mesure du coût financier de la reconstruction des lieux de culte. Ainsi, ce sont au total 746 938,22 francs qui ont été alloués à la coopérative des églises catholiques et 1 239 028,12 francs¹⁰⁷⁴ à la coopérative des églises protestantes en ce qui concerne la seule commune de Stosswihr.

Le 13 juillet 1938, la coopérative des églises catholiques dévastées du Haut-Rhin qui se trouve alors en liquidation sollicite la mairie de Stosswihr pour lui demander décharge pour la gestion de ses dommages de guerre, étant donné que « le décompte final du remploi des indemnités de dommages de guerre accordées [...] a été arrêté en novembre 1931 »¹⁰⁷⁵. Cette dernière étape vient clore officiellement la reconstruction des édifices cultuels de cette commune.

¹⁰⁷³ AM Stosswihr, *4H1-Dommages de guerre*. Lettre de Paul Kirchacker au maire de Stosswihr, 25 février 1926.

¹⁰⁷⁴ Il est à noter que cette somme comprend également le relèvement du presbytère protestant. Le presbytère catholique est pour sa part reconstruit par la coopérative des bâtiments communaux. Le temple représente une somme de près de 900 000 francs.

¹⁰⁷⁵ AM Stosswihr, *4H1-Dommages de guerre*. Lettre de l'architecte directeur de la coopérative des églises catholiques au maire de Stosswihr, 13 juillet 1938.

Modèle schématique du relèvement d'un lieu de culte

La mise en regard des textes officiels encadrant la reconstruction en Alsace avec les aspects pratiques des chantiers, illustrés ici par le mode opératoire appliqué aux édifices cultuels de Stosswihr, permet de dresser un modèle schématique du processus de relèvement des clochers (Figure 50). En l'établissant, il apparaît rapidement que les différentes étapes qui le composent peuvent être regroupées en deux grandes phases qui se succèdent chronologiquement. La première, théorique, va du constat des dommages jusqu'à la prise de décision de la commission d'évaluation en ce qui concerne le montant de l'indemnisation. Au-delà de simples aspects financiers, cette première étape est caractérisée par un important travail technique et esthétique, avec l'établissement des plans du nouvel édifice par les architectes communaux puis leur valorisation par les différents services administratifs.

La validation de l'indemnité par la commission d'évaluation représente le point de jonction entre la phase théorique et la phase pratique. La détermination de ce montant représente une étape fondamentale dans le processus, non seulement en tant qu'estimation des dommages, mais aussi comme point de validation de l'ensemble du projet de reconstruction et de son financement avant que puisse être lancée sa mise en œuvre effective.

Ce n'est en effet qu'après l'approbation du procès-verbal de préconciliation que le chantier peut véritablement débiter. Ce deuxième temps de la reconstruction est d'abord marqué par la mise en adjudication des différents lots afin de les attribuer aux entrepreneurs en fonction de leurs tarifs, mais aussi de leurs compétences en matière d'art sacré. Les opérations de construction suivent ensuite leur cours. D'abord le gros œuvre, qui représente la principale étape du chantier, puis les autres entreprises finalisent les nouvelles églises et y mettent en place le mobilier. Au fil de l'avancement des travaux, les entreprises sont payées par acomptes successifs par l'intermédiaire des coopératives.

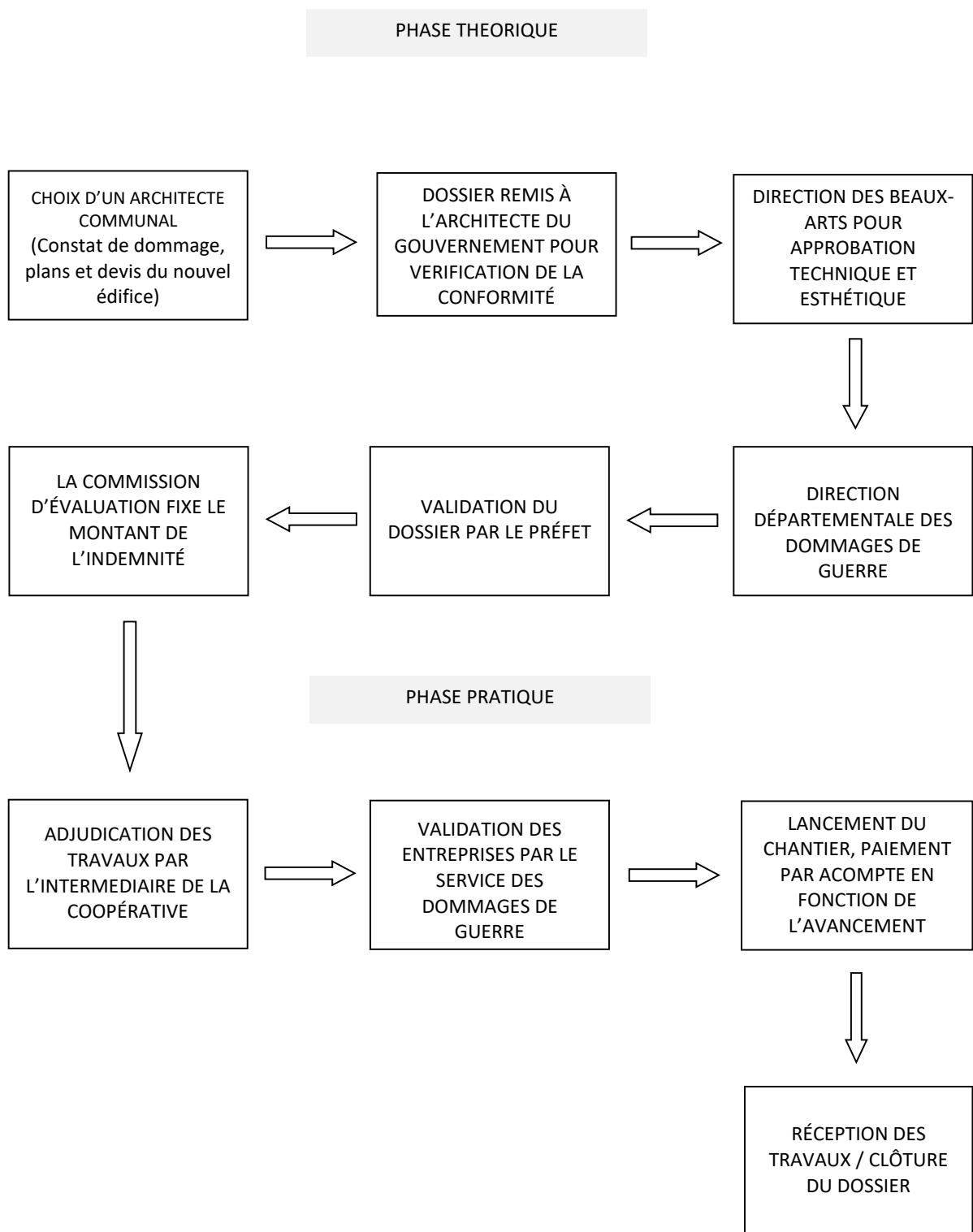


Figure 50 - Modèle schématique des étapes officielles du relèvement d'un clocher au lendemain de la Grande Guerre en Alsace.

L'immédiat après-guerre est ponctué de nombreuses évolutions qui conduisent en définitive à la détermination du cadre entourant la reconstruction des lieux de culte en Alsace. Cette période est toutefois aussi marquée par l'opposition entre deux mondes. Comme le souligne François Bouloc, « la reconstruction entrelace des aspects hétérogènes : l'avancement des chantiers ou les crédits alloués se mêlent à la mémoire des souffrances vécues, aux ressentiments ou encore aux espoirs des populations »¹⁰⁷⁶. Pour Stéphane Bedhome, ces années suivant l'armistice se caractérisent par une certaine incompréhension des sinistrés par rapport à une législation complexe et constamment modifiée. « Si la loi prévoit en détail la procédure d'indemnisation pour les dommages de guerre, elle reste floue et incompréhensible pour la majeure partie des populations touchées. »¹⁰⁷⁷ En Alsace, il faut encore ajouter à cette situation la barrière de la langue, qui nécessite un temps d'adaptation des documents officiels, mais aussi l'application progressive de la législation à cette région.

Dans l'ensemble, bien plus encore que pour les habitations privées, le relèvement des édifices religieux s'inscrit dans le temps long. Devant l'inefficacité d'une reconstruction menée en régie directe par l'État, par l'intermédiaire du STPU puis du STE, d'autres formes d'accompagnement sont finalement favorisées : les groupements de sinistrés.

Après avoir étudié la reconstruction à la fois sur le plan théorique et à l'échelle locale, avec l'exemple de la commune de Stosswihr, un changement de focale s'impose. Alors que les problématiques des chantiers de relèvement des clochers alsaciens peuvent apparaître comme propres à chaque édifice, vu d'en haut les coopératives de reconstruction apparaissent comme des outils de la reconstruction de masse, agissant sur plusieurs fronts à la fois afin de hâter le retour des églises et des temples dans les paysages alsaciens.

¹⁰⁷⁶ Bouloc François, « Le Chemin des Dames dans l'après-guerre, ou les enjeux de la reconstruction exacerbés », in Offenstadt Nicolas (dir.), *Le Chemin des Dames. De l'évènement à la mémoire*, Paris, Stock, 2004, p. 255.

¹⁰⁷⁷ Bedhome Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames, Op.cit.*, p. 84.

**PARTIE III : ACTEURS ET PRATIQUES DE LA
RECONSTRUCTION DES ÉDIFICES CULTUELS
ALSACIENS**

« La guerre n'est qu'une convulsion qui bouleverse les êtres et les choses, mais une convulsion ne dure pas. À la place des ruines, dont le burin du graveur trace la figure pathétique, d'autres édifices s'élèveront un jour à nouveau. Et avant même que d'autres pierres aient remplacé les pierres détruites, la nature la première n'a-t-elle pas rétabli son harmonie éternelle, comblant les tranchées et les trous d'obus ? Les champs de désolation et de mort ne s'apprêtent-ils pas pour les moissons de demain ? »¹⁰⁷⁸

La reconstruction des clochers alsaciens au lendemain de la Première Guerre mondiale est un chantier complexe et multiforme. Après les tâtonnements des premiers mois incertains de l'après-guerre, des réponses sont progressivement apportées face à l'ampleur des dommages dans les secteurs sinistrés. D'abord provisoires, ces mesures permettent de répondre dans l'urgence aux premiers besoins de ces paroisses, matériels mais aussi spirituels. Ce n'est qu'après de longs mois d'attente et d'incertitudes que le relèvement des édifices les plus lourdement atteints peut être envisagé. Les outils administratifs sont alors mis en place pour répondre à cette situation de destruction de masse touchant une large portion nord-est de la France, dont fait à nouveau partie l'Alsace. Dans cette région de l'entre-deux, la situation est plus complexe encore sur le plan législatif et juridique, ce qui nécessite un certain nombre d'ajustements afin d'y harmoniser l'indemnisation au titre des dommages de guerre.

Une fois les outils de la reconstruction créés et mis en place, il faut encore mettre l'ensemble en pratique sur le terrain afin de faciliter les choses et de mettre un peu d'huile dans les rouages du relèvement des lieux de culte. À cet effet, deux coopératives sont créées : l'une concernant les églises catholiques dévastées du Haut-Rhin, l'autre dédiée aux temples protestants. Ces regroupements de sinistrés, encadrés par une double direction administrative et architecturale, permettent de procéder à ces travaux de manière globale. Cet organisme intermédiaire, inspiré d'un modèle expérimenté en 1921 dans le diocèse de Nancy, agit comme un véritable facilitateur entre les intervenants des différents niveaux de ces chantiers.

S'il apparaît rapidement que le curé occupe une place centrale au moment de la reconstruction des églises, il est loin d'être seul. Les acteurs sont en effet nombreux et jouent des rôles divers. Le maire est un autre maillon essentiel au niveau local, dans la mesure où les lieux de culte sont des bâtiments communaux. Face à ces responsables locaux, les autorités administratives, politiques comme épiscopales régulent cette vaste entreprise de relèvement du patrimoine religieux mis à terre au cours des quatre années de conflit. Sur les chantiers se relayent

¹⁰⁷⁸ « Réflexions sur les ruines », [Préface, août 1920], in Franc-Nohain, *De la mer aux Vosges*, Paris, E. de Boccard éditeur, 1921, p. III.

divers corps de métiers, parfois spécialisés dans l'art sacré. Si les architectes agissent comme les créateurs et les coordinateurs sur le terrain de la construction des nouvelles églises, les ouvriers se succèdent et apportent leur dose d'innovation à ces nouveaux édifices. Après de longues années d'attente, les cérémonies de consécration et de baptême de cloches apparaissent comme des moments d'unité entre les différents acteurs de la reconstruction, dont les relations ont parfois été tumultueuses.

Au début des années 1930 la remise sur pied des édifices culturels arrive à son terme. L'heure est désormais aux bilans. Sur le plan quantitatif, ce chantier de grande ampleur a été mené à bien en un temps relativement court. Les coopératives ont aussi rempli leur rôle de régulateur, dicté par les réalités financières du versement des dommages de guerre. Sur le plan architectural, les réalisations sont plus discutées. Face au développement d'influences modernes dans l'art sacré, les nouveaux clochers aux accents régionalistes très prononcés sont généralement très critiqués. Toutefois, sous leur classicisme apparent se cachent différentes innovations techniques, héritées parfois directement de la Grande Guerre. Au niveau de l'ameublement et de l'ornementation des nouvelles églises, il faut également noter les nombreuses références au conflit qui vient de s'achever et aux souffrances endurées par les populations civiles. Le *Monument du Souvenir alsacien* érigé à Metzeral illustre cette double vocation, spirituelle et mémorielle, qui caractérise parfois les nouveaux clochers alsaciens.

Au-delà des qualités esthétiques du bâti, cette première reconstruction a également permis de revoir des problématiques plus vastes. C'est par exemple le cas sur le plan confessionnel avec la suppression de l'église simultanée de Muhlbach-sur-Munster ou en matière d'urbanisme, lorsque le relèvement des localités sinistrées est mis à profit pour en revoir l'organisation générale. Les lieux de culte sont parfois directement concernés par l'aménagement de nouvelles places au centre des villages, voir dans certains cas spécifiques frappés eux-mêmes d'alignement.

Dans cette dernière partie, nous allons à présent porter notre regard sur les modalités pratiques et les artisans de la reconstruction des bâtiments culturels en Alsace. Nous nous attarderons d'abord sur les groupements de lieux de culte sinistrés créés dans la région, et en particulier sur la coopérative des églises catholiques dévastées du Haut-Rhin qui a contribué au relèvement de plusieurs dizaines d'édifices religieux, et dont l'exemple est richement documenté. Nous présenterons dans un second temps les différents acteurs de ces chantiers, locaux comme régionaux, décideurs comme simples ouvriers, afin de faire un tour d'horizon des intervenants qui ont œuvré de concert au cours de ces travaux d'envergure. Enfin, nous nous attacherons à peindre un tableau d'ensemble de la première reconstruction des églises et des temples d'Alsace. Sur le plan quantitatif d'abord, en dressant le bilan de l'action des coopératives, sur le plan architectural

et artistique ensuite, en analysant la conception de ces nouveaux édifices. Sur le plan administratif et religieux enfin, en étudiant comment les réglementations, tantôt anciennes, tantôt nouvelles, ont impacté le relèvement des clochers. Dans un dernier temps, nous aborderons la question de la mémoire du conflit à laquelle il est souvent fait référence, de manière plus ou moins discrète, dans les nouveaux édifices.



Figure 51 - Vue de la restauration du clocher de l'église de Munster.

Source : Collection de l'auteur.

Chapitre 5 : Les coopératives, intermédiaires et maillons essentiels pour la reconstruction

Le principe des coopératives n'est en rien une création héritée de la Première Guerre mondiale¹⁰⁷⁹ mais il s'agit là d'un système mis en place bien avant, en Alsace notamment¹⁰⁸⁰. Il apparaît toutefois comme une possibilité de proposer une réponse d'ensemble à une situation, en l'occurrence ici le relèvement des clochers, qui tarde à s'organiser de manière globale. En effet, au cours des premières années de l'après-guerre, c'est essentiellement au niveau des communes et des conseils de fabrique que des mesures sont prises. Il faut attendre 1921, c'est-à-dire près de trois ans déjà après la cessation des combats, pour assister à la mise en application des premières démarches visant à créer une telle structure adaptée à la situation des églises catholiques sinistrées. C'est dans le diocèse de Nancy que la première coopérative de reconstruction exclusivement dédiée aux édifices religieux voit le jour au début de l'année 1921¹⁰⁸¹.

En effet, la coopérative mise en place pour les églises catholiques du Haut-Rhin n'est en rien une invention propre au diocèse de Strasbourg mais bien une adaptation aux besoins locaux d'une structure qui a déjà fait ses preuves en Meurthe-et-Moselle. Durant l'entre-deux guerres, ce sont plus d'une dizaine de « diocésaines » de ce type qui voient le jour dans les secteurs français touchés par la Grande Guerre. Le principe de ces organismes est relativement simple. Il s'agit de mutualiser la reconstruction pour faciliter les démarches administratives des sinistrés ainsi que l'action des différents intervenants des chantiers de relèvement des bâtiments détruits.

Il a toutefois fallu un certain temps avant que le modèle créé à Nancy ne soit transposé aux autres régions sinistrées, et notamment à l'Alsace. L'implantation d'une telle structure dans l'un des départements recouverts au lendemain de la guerre a nécessité des adaptations, en lien notamment avec son statut législatif et confessionnel particulier. Dès sa fondation, la coopérative haut-rhinoise se voit confrontée aux réalités des chantiers de la reconstruction, mais doit également trouver des solutions afin de financer les travaux à entreprendre.

¹⁰⁷⁹ Delvit Philippe, « Les sociétés coopératives de reconstruction. Une lecture juridique ? », in Bussière Éric, Marcilloux Patrice, Varaschin Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Actes du colloque d'Aras du 8 au 10 novembre 2000, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 53-64.

¹⁰⁸⁰ Pour une approche globale du sujet voir notamment : Ehrmann Bernard, *Un siècle de coopération. La fille de la misère devient première force économique en Alsace*, Schiltigheim, Groupe des études coopératives « Charles Riehl », 1987, 216 p. ; Naegelen Marcel-Edmond, « Les coopératives », in Comité alsacien d'études et d'informations, *L'Alsace depuis son retour à la France*, Tome deuxième, Strasbourg, 1933, p. 330-334.

¹⁰⁸¹ Fiel Paul, Préaud Robert, *Les coopératives de reconstruction du département de Meurthe-et-Moselle*, Nancy, Vagner, 1922, 32 p.

5.1. Une inspiration nancéienne

Dans un contexte de priorisation des chantiers, le relèvement des habitations et des moyens de production économiques prime sur les bâtiments publics¹⁰⁸². À cela s'ajoute une complexité administrative en ce qui concerne l'établissement et la gestion des dossiers de dommages de guerre. Afin de faciliter et d'accélérer les choses, les différents acteurs de la reconstruction réfléchissent à des manières de s'unir. S'associer doit alors permettre de mutualiser les moyens tout en simplifiant leur mise en œuvre. Si des démarches visant à reconstruire collectivement sont esquissées au niveau local, cela se fait généralement à l'échelle du canton voire de l'arrondissement¹⁰⁸³. La globalisation de la reconstruction à l'échelle des départements voire au-delà n'intervient que relativement tardivement, alors que bon nombre de chantiers sont déjà largement engagés. La loi du 15 août 1920 et son décret d'application du 9 octobre permettent de donner un cadre à cette volonté de relever de manière globale les communes ruinées. Si certaines coopératives ont toutefois été fondées plus tôt¹⁰⁸⁴, cette nouvelle législation permet de définir de manière explicite les liens entre ces entités et les autorités, qui en représentent notamment le principal pourvoyeur de fonds.

En ce qui concerne les édifices religieux, les premières démarches de ce type ont été entreprises au sein du diocèse de Nancy¹⁰⁸⁵. Son statut de précurseur en la matière a fait de cette coopérative de reconstruction des églises dévastées un modèle auprès des autres évêchés qui ont subi des dommages matériels pendant la Grande Guerre. La fondation et le fonctionnement concret de cette structure s'en trouvent de ce fait largement documentés¹⁰⁸⁶.

¹⁰⁸² À ce sujet, nous renvoyons notamment à notre chapitre 3 consacré aux mesures d'urgence, et notamment à la priorisation des chantiers.

¹⁰⁸³ Dès le mois d'octobre 1918, le ministère du Blocus et des Régions libérées élabore des statuts-type pour les futures sociétés coopératives de reconstruction. Quelques semaines à peine après la cessation des combats, de tels organismes sont déjà créés comme par exemple dans l'Aisne. Les statuts-type y ont notamment retenu « l'attention d'un groupe de sinistrés importants, qui proposèrent, dès le 22 décembre 1918, à leurs compagnons de misère la fondation de la coopérative du Plateau de Passy-en-Valois et de Dammard, dans l'arrondissement de Château-Thierry ». Sars Maxime (de), *L'œuvre des coopératives de reconstruction du département de l'Aisne*, Paris, Compagnie française d'éditions artistiques, 1937, p. 2-3.

¹⁰⁸⁴ Comme le précise Jean-Charles Capronnier, « des statuts-types, diffusés par les services préfectoraux, doivent permettre d'harmoniser l'organisation de chacune de ces sociétés ». Capronnier Jean-Charles, « Les coopératives diocésaines de reconstruction après la Première Guerre mondiale », in *Archives de l'Église de France*, N°72, 2009, p. 14.

¹⁰⁸⁵ Les contours géographiques de ce diocèse correspondent aux limites du département de la Meurthe-et-Moselle.

¹⁰⁸⁶ À ce niveau, nous renvoyons notamment aux différents articles de l'abbé Paul Fiel ainsi qu'à la thèse de doctorat que Nicolas Padiou a consacré à la reconstruction des églises de Meurthe-et-Moselle. À cela s'ajoute également un ensemble relativement conséquent de documents qui ont été transmis au diocèse de Strasbourg afin qu'il puisse s'en inspirer pour la fondation de sa propre coopérative. Source : ADS, 501.

Historique de la diocésaine de Nancy

C'est au mois d'octobre 1920 que l'idée de créer une coopérative de reconstruction des églises dévastées au sein du diocèse de Nancy voit le jour¹⁰⁸⁷. Le personnage au centre de sa mise sur pied est le chanoine Lucien Émile Thouvenin¹⁰⁸⁸. Le portrait¹⁰⁸⁹ qui en est dressé par Robert Préaud¹⁰⁹⁰ et Paul Fiel¹⁰⁹¹ est éloquent :

« Organisateur du réseau des coopératives de reconstruction qui a vite couvert, dans tout le département, l'ancien front de bataille. Son éducation sociale, son caractère résolu, son esprit d'initiative, ses œuvres charitables et coopératives d'avant-guerre le qualifiaient providentiellement pour parcourir les régions dévastées. Dès qu'il trouva, dans un discours de M. Lebrun, ministre du Blocus et des Régions libérées, la consécration de son projet de groupement de sinistrés pour reconstruire les immeubles dévastés, M. le chanoine Thouvenin se met en campagne ; le 18 février 1919, il fonde la première coopérative à Norroy-lès-Pont-à-Mousson. »

La création de cette première coopérative, quatre mois à peine après la fin de la guerre, en appelle d'autres. La même référence précise ainsi que « à lui seul et en moins de quatre mois, M. le chanoine Thouvenin en a constitué près de 80 »¹⁰⁹². Dès le 9 juin 1919, les coopératives de reconstruction de Meurthe-et-Moselle forment une *Union* dont le chanoine Thouvenin prend la tête¹⁰⁹³. Celle-ci comporte trois buts, à savoir l'étude de la législation relative à la reconstruction qui

¹⁰⁸⁷ Fiel Paul, *L'œuvre de la coopérative de reconstruction des églises du diocèse de Nancy et de Toul*, Nancy, Imprimerie Vagner, 1927, p. 7-8.

¹⁰⁸⁸ THOUVENIN Lucien Émile (1868-1934, prêtre) – Ordonné le 12 juillet 1891, il occupe différentes fonctions au sein du diocèse de Nancy. En 1907 il est notamment chargé des œuvres sociales. Chanoine honoraire en 1912, il est nommé titulaire le 22 juin 1918. Le 1^{er} février 1919 il est également nommé directeur des œuvres. Durant l'après-guerre, il s'implique fortement dans le relèvement du diocèse de Nancy de ses ruines, en y prenant notamment la direction de plusieurs organismes liés à la reconstruction. Vicaire Général honoraire en 1923, il est appelé aux fonctions de Prélat de Sa Sainteté le 22 novembre 1927. Sources : Straehli Sylvie, *Dictionnaire biographique des prêtres du diocèse de Nancy et de Toul* ; Thèse soutenue par Nicolas Padiou.

¹⁰⁸⁹ Fiel Paul, Préaud Robert, *Les coopératives de reconstruction du département de Meurthe-et-Moselle*, Nancy, Ancienne imprimerie Vagner, 1922, p. 4.

¹⁰⁹⁰ Dans cet ouvrage, il est présenté comme « chef de service du contrôle des coopératives de reconstruction de Meurthe-et-Moselle ».

¹⁰⁹¹ FIEL Paul Théophile. (1879-1939, prêtre) – Ordonné le 23 août 1903, Fiel est notamment secrétaire de l'union des coopératives de reconstruction de Meurthe-et-Moselle ainsi que de la coopérative de reconstruction des églises du diocèse de Nancy. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages relatifs à la remise sur pied de ce secteur au lendemain de la Grande Guerre. Sources : Straehli Sylvie, *Dictionnaire biographique des prêtres du diocèse de Nancy et de Toul* ; Thèse soutenue par Nicolas Padiou ; Fiel Paul, *La reconstitution des régions dévastées en Lorraine*, Édition du Pays Lorrain, 1935, 28 p.

¹⁰⁹² Fiel, Préaud, *Op.cit.*, p. 7.

¹⁰⁹³ *Ibid.*, p. 8.

est alors en constante évolution¹⁰⁹⁴, la défense des intérêts des sociétés adhérentes et la création « de tous les organismes nécessaires à la reconstitution ». De ce fait, il n'est pas étonnant de le voir sollicité au mois d'octobre 1920 afin de constituer dans un premier temps un « syndicat intercommunal [...] pour la reconstruction des églises des communes intéressées »¹⁰⁹⁵ qui devient rapidement une coopérative de reconstruction. Dans une autre référence, Paul Fiel précise la forme que le chanoine Thouvenin souhaite donner à cette société en indiquant que les adhérents à cette structure seraient « les propriétaires des édifices, en l'espèce presque toujours les communes »¹⁰⁹⁶.

Dès lors, les choses prennent de l'ampleur. Une réunion associant les autorités civiles et religieuses aux représentants des communes dévastées est notamment organisée le dimanche 16 janvier 1921. À cette occasion, un exposé de l'abbé Renault, curé de Domèvre-sur-Vezouze, permet de dresser un état des lieux de culte de son diocèse au sortir de la guerre, en alertant sur l'urgence qu'il y a à reconstruire les églises sinistrées.

« Le culte fut d'abord célébré en plein air, sous un abri de fortune ; puis, sous une tente de toile huilée ; puis, dans un baraquement abandonné par les services de l'armée ; puis enfin, dans une baraque convenable, établie par le service de reconstruction et pourvue des choses essentielles au culte, par la générosité de l'Œuvre des églises dévastées, par l'ingéniosité et le dévouement des paroissiens. [...] À l'église en planches, d'un entretien coûteux et d'une conservation précaire¹⁰⁹⁷, il faut, au plus tôt, substituer une église en pierre ! »¹⁰⁹⁸

Afin de mener à bien la reconstruction des églises parallèlement au relèvement des foyers, il est alors suggéré de créer « un organisme [...] qui pourvoirait à la résurrection des églises ». Le député Louis Marin, précise que cette initiative « rendrait service non seulement aux intéressés, mais au département, mais à la France entière, car elle serait un exemple fécond »¹⁰⁹⁹.

Lorsque le chanoine Thouvenin décrit ensuite son projet, il résume à son tour la situation délicate dans laquelle se trouvent les édifices religieux.

¹⁰⁹⁴ Il faut en effet attendre la loi du 15 août 1920 pour que la législation concernant les coopératives de reconstruction soit harmonisée au niveau national.

¹⁰⁹⁵ Fiel Paul, *L'œuvre de la coopérative de reconstruction...*, *Op.cit.*, p. 7.

¹⁰⁹⁶ Fiel Paul, *La reconstruction des régions dévastées en Lorraine*, Nancy, Éditions du Pays lorrain, 1935, p. 13.

¹⁰⁹⁷ Au cours de l'assemblée générale constitutive de la coopérative, le chanoine Thouvenin souligne également les risques d'incendie et de détérioration de la chapelle provisoire, d'autant plus si la reconstruction des églises tarde et est repoussée de 10 à 12 ans après la reconstruction des autres bâtiments. Anonyme, *Société coopérative des églises du diocèse de Nancy*, Nancy, Ancienne imprimerie Vagner, s.d., p. 4.

¹⁰⁹⁸ Anonyme, *La grande pitié des églises dévastées*, s.d., p. 1-2.

¹⁰⁹⁹ *Ibid.*

« Nous avons à craindre que la reconstruction de nos églises soit ajournée, que les municipalités soient submergées par les formalités à remplir et les difficultés spéciales que présente l'application de l'art. 12 de la loi du 17 avril 1919 ; nous avons à craindre encore que les baraques culturelles d'aujourd'hui ne se désagrègent rapidement, ce qui nécessiterait de nouvelles dépenses pour du provisoire, et donc un gaspillage. »¹¹⁰⁰

Une autre source, relatant le même exposé rapporte elle aussi les propos du chanoine en précisant quelque peu les aspects opérationnels sur lesquels la création d'une coopérative pourrait avoir une incidence directe :

« Les églises sont bien un peu des biens sans maître ; les curés y sont de simples occupants¹¹⁰¹ ; les communes sinistrées elles-mêmes, pressées par la préfecture de rebâtir leurs écoles, comptent volontiers sur l'évêque et le curé pour la réédification de l'église. Les maires, surchargés de besogne, sont en retard pour faire les estimations et les déclarations de dommages que la guerre a causés à l'église, et ce retard en entraînera beaucoup d'autres dans l'examen des dossiers de dommages par la commission spéciale des édifices publics ou culturels, dans la fixation et le paiement des indemnités. »¹¹⁰²

À cette occasion, la coopérative est présentée comme une structure facilitatrice qui permettrait de décharger les maires des communes de ces tâches administratives. Contre la délégation de l'indemnité attribuée à la reconstruction, celle-ci pourrait alors se charger d'établir devis et plans pour la nouvelle église¹¹⁰³. Le statut de coopérative comporte par ailleurs divers avantages, notamment d'un point de vue financier. La structure peut en effet recevoir des dons des fidèles que le chanoine estime « émus par cette grande détresse de nos églises »¹¹⁰⁴. À ces subsides s'ajoutent le revenu principal pour la reconstruction, à savoir l'indemnité allouée par l'État. Toutefois, afin de pallier les retards liés au paiement par acompte de celle-ci mais également au fait que ces fonds soient prioritairement alloués à la reconstruction des habitations, des moyens de production économiques et des écoles, la coopérative propose de recourir à un emprunt « gagé sur cette indemnité, emprunt à titres amortissables à un taux qui ne serait pas inférieur à 6 pour 100 »¹¹⁰⁵

¹¹⁰⁰ Fiel Paul, *L'œuvre de la coopérative de reconstruction...*, *Op.cit.*, p. 8.

¹¹⁰¹ Dans un autre document le chanoine Thouvenin parle de « bien sans maître », et ce d'autant plus que le conseil de fabrique a disparu dans son diocèse depuis la mise en application de la loi de séparation de 1905. Anonyme, *Société coopérative des églises*, *Op.cit.*, p. 4.

¹¹⁰² Anonyme, *La grande pitié des églises dévastées*, s.d., p. 3.

¹¹⁰³ Cela permet, certes, de rendre service aux communes, mais permet aussi à l'évêché de garder un certain contrôle sur la reconstruction des églises du diocèse.

¹¹⁰⁴ Anonyme, *La grande pitié des églises dévastées*, s.d., p. 3.

¹¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 4. Ces emprunts sont notamment régis par la loi de finances du 31 juillet 1920.

que les autorités diocésaines recommanderaient aux catholiques de Lorraine, de France, d'Angleterre, d'Espagne et d'Amérique.

À la suite de cet exposé, le projet de coopérative trouve rapidement l'adhésion des autorités religieuses comme civiles. Dès le 27 janvier 1921, l'évêque de Nancy écrit aux maires de ses paroisses afin de leur demander d'adhérer, provisoirement dans un premier temps, à la *coopérative de reconstruction des églises dévastées du diocèse de Nancy* afin de reconstruire ou réparer leur église. Il précise cependant que seules sont admises dans la société les églises « en grande partie détruites, [...] les autres pouvant être réparées dès le lendemain de l'armistice, par application de la circulaire du 14 octobre 1917, devaient, ou tout au moins pouvaient l'être, sans autre formalité qu'une demande aux services de la reconstruction, qui payaient les travaux après réception, et faisaient même des avantages pour les exécuter »¹¹⁰⁶. Les églises classées au titre des monuments historiques ne sont pas non plus admises dans l'organisme dans la mesure où leur reconstruction est confiée directement au service des beaux-arts¹¹⁰⁷.

En raison du succès de ces démarches initiales¹¹⁰⁸, l'assemblée générale constitutive de la coopérative est convoquée dès le 15 mars 1921. Dans son rapport de situation, le chanoine Thouvenin y précise que, outre les difficultés matérielles déjà évoquées en janvier, s'ajoutent également de nombreuses difficultés administratives. « Il y a eu du retard dans les déclarations de dommages des propriétés communales ; par suite, il y aura retard dans les paiements et par conséquent dans la reconstruction de l'église. Enfin la demande d'indemnité pour les églises devra souvent être soumise non seulement à la commission cantonale et, s'il y a eu lieu, au tribunal des dommages de guerre, mais aussi à la commission spéciale des édifices civils et cultuels siégeant à Paris. »¹¹⁰⁹ Au cours de la séance de questions, le chanoine précise vouloir favoriser un emprunt auprès du public plutôt que de demander de l'argent à l'État¹¹¹⁰, afin de ne pas retarder les autres reconstructions. Il précise cependant que la reconstruction des principales exploitations agricoles est déjà achevée et que la remise sur pied des églises ne la retardera donc pas.

¹¹⁰⁶ Fiel Paul, *L'œuvre de la coopérative de reconstruction...*, *Op.cit.*, p. 11-12.

¹¹⁰⁷ Deux exemples viennent toutefois contredire cette affirmation initiale. En effet, les églises de Nomeny et de Longwy sont prises en compte dans l'action de la coopérative malgré leur classement au titre des monuments historiques. Fiel Paul, *L'œuvre de la coopérative de reconstruction...*, *Op.cit.*, p. 12.

¹¹⁰⁸ Au cours des semaines qui suivent le courrier de Mgr de la Celle, l'évêché reçoit 123 réponses positives sur 124 retours. Parallèlement à ces adhésions provisoires, les donations commencent également à affluer. « Sans qu'une souscription eut été ouverte, dans les quinze jours qui suivirent l'assemblée [du 16 janvier], 30 000 francs de dons parvinrent à l'évêché, à cette intention expresse. » Anonyme, *Société coopérative des églises du diocèse de Nancy*, Nancy, Ancienne imprimerie Vagner, s.d., p. 3.

¹¹⁰⁹ Anonyme, *Société coopérative des églises...*, *Op.cit.*, p. 4.

¹¹¹⁰ Fiel Paul, *L'œuvre de la coopérative de reconstruction...*, *Op.cit.*, p. 9.

À l'issue de l'assemblée, après les présentations et les différents votes, la coopérative est officiellement fondée en vertu de la loi du 15 août 1920¹¹¹¹. Le premier comité de patronage, présidé par Mgr de la Celle¹¹¹² comporte alors pour l'essentiel des autorités civiles, politiques comme militaires¹¹¹³, telles que les sénateurs Lebrun, Michaut et Michel, les députés Barrès, Ferry, Marin, Mazerand, de Warren et de Wendel, ou les généraux de Castelnau et Balfourier¹¹¹⁴. Il en va de même dans le conseil d'administration provisoire qui a pour président M. Kiffer (Représentant de Moncel), comme vice-président M. Henriot (Maire de Chambley), pour secrétaire M. Husson (Représentant de Brin), comme trésorier M. Lehalle (Maire de Fey), et comme membres MM. Remy (Représentant de Charey), Naudin (Représentant de Hagéville), Dardaine (Maire de Manoncourt-sur-Seille) et Jacquot (Représentant de Reillon). La commission de surveillance et de contrôle est quant à elle composée des commissaires-contrôleurs Malval (Conseiller municipal à Nancy) et Didelon (Conseiller général) assistés d'un commissaire suppléant, M. Godfrin (Conseiller municipal de Gerbéviller). Outre l'évêque qui est élu président d'honneur de la coopérative, seuls deux ecclésiastiques font partie de l'organigramme, à des postes clés toutefois. Il s'agit d'une part de son directeur, le chanoine Thouvenin, et d'autre part de l'abbé Fiel qui, d'abord adjoint de Thouvenin, occupe rapidement les fonctions de secrétaire.

Comme le précisent le chanoine Thouvenin ainsi que les abbés Munier¹¹¹⁵ et Fiel, le mode de fonctionnement de la coopérative est rapidement arrêté. Dès le 19 mars 1921, les bulletins d'adhésion définitifs sont envoyés aux maires des communes sinistrées. Après avoir fait l'objet d'une délibération du conseil municipal, ces documents sont adressés au préfet pour approbation. Ce n'est qu'après ces démarches que la commune fait effectivement partie de la coopérative. Le curé est lui aussi partie prenante de la structure. Si son avis est sollicité pour les plans et les devis relatifs à la reconstruction de son église, en contrepartie, il est également tenu d'informer la société

¹¹¹¹ La coopérative est approuvée dès le 17 mars 1921.

¹¹¹² Hippolyte-Marie de la Celle est né en 1863 à Beaune. Il est élu évêque de Nancy le 18 décembre 1919, à la succession de Monseigneur Ruch alors nommé à la tête du diocèse de Strasbourg. Badel Émile, « Les tombeaux des évêques de Nancy », in *Le pays lorrain*, 1930, p. 707.

¹¹¹³ La composition de ces organes constituant la coopérative est purement indicative. Par la suite, avec l'élection des organismes définitifs, vraisemblablement à l'occasion du premier conseil d'administration, la composition des différents comités et conseils évolue légèrement mais la tendance générale reste identique. La seule différence notable est le fait que le chanoine Thouvenin devienne président de la coopérative et l'abbé Fiel secrétaire. Les représentants de l'évêché restent cependant les mêmes au sein de l'organisme. Fiel Paul, *L'œuvre de la coopérative de reconstruction...*, *Op.cit.* ; Anonyme, *Société coopérative des églises...*, *Op.cit.* ; ADS, 501. *Comptes rendus des assemblées générales 1922 et 1924.*

¹¹¹⁴ Comme le confirme notamment la thèse de Nicolas Padiou, il est probable que le député Barrès et les généraux de Castelnau et Balfourier n'ont joué qu'un rôle honorifique. Padiou Nicolas, *Dispersi sunt lapides sanctuarii*, *Op.cit.*, p. 173-174.

¹¹¹⁵ MUNIER Albert (1867-1943, prêtre) – Professeur d'archéologie au séminaire de Nancy, il y est également membre de la commission diocésaine des monuments religieux. Source : Padiou Nicolas, *Dispersi sunt lapides sanctuarii*, *Op.cit.*, p. 367.

de ce qui a été fait pour la coopérative dans sa paroisse (quêtes, dons, souscription à l'emprunt, subvention communale, ...)»¹¹¹⁶.

Le cheminement de la reconstruction est également précisé. Cela passe notamment par un processus relativement précis de validation des plans. Après approbation par les municipalités, ces derniers sont soumis à la commission diocésaine des monuments religieux puis, le cas échéant, à la commission spéciale des édifices civils et culturels à Paris. Il est cependant précisé que l'examen des projets par cette commission peut être omis « quand il ne s'agit que de réparation qui ne sont pas susceptibles de modifier le caractère, l'importance, la destination ou les garanties de durée de l'immeuble »¹¹¹⁷ ou « quand il s'agit de la reconstruction d'un édifice de peu d'importance et que le conseil municipal renonce formellement à la consultation de la commission spéciale ». Dans ce cas, une autorisation est demandée à la commission départementale des bâtiments civils. Après cette phase théorique, le chantier peut entrer dans une phase concrète.

Pour son exécution, la diocésaine de Nancy s'appuie généralement sur des entrepreneurs locaux afin d'intégrer ces travaux concernant les églises dans un cadre plus vaste. Le souhait de la coopérative, exprimé par l'abbé Fiel dans l'une de ses publications, est de les confier « à l'entreprise de la coopérative locale, [ce qui] constituerait un volant lui permettant d'avoir de nombreux ouvriers (préparation et avancement des chantiers, fournitures des matériaux), qui pourrait aller des maisons particulières à l'église et inversement, ce qui accélérerait la reconstruction du village »¹¹¹⁸. De ce fait, le relèvement de l'église par la coopérative apparaît en quelque sorte comme un facilitateur de la reconstruction dans sa globalité. Afin de garantir le bon avancement des opérations, ce ne sont par ailleurs pas moins de cinq visites qui sont programmées à différents temps de l'avancement des travaux¹¹¹⁹.

Dans les faits, la gestion globale des activités de la coopérative n'est cependant pas simple. Un article paru dans *La Croix de l'Est* résume notamment cette complexité lorsque l'un de ses rédacteurs y décrit la tenue d'une réunion de chantier.

« J'assistai, en profane, à ce petit conseil qui, au milieu des matériaux et du va et vient des ouvriers, se tenait dans chacune des églises, entre MM. les abbés Thouvenin et Fiel, M. Deville, MM. les curés et les maires, architectes et entrepreneurs. On y vérifiait les plans, les devis, les sommes engagées, on y étudiait les moyens de remédier à de généreuses imprudences qui, dans le seul désir

¹¹¹⁶ Thouvenin Lucien, « Pièces à fournir avant de commencer les travaux de réparation et de reconstruction », in Munier Albert, *Pièces à fournir avant de commencer les travaux. Quelques conseils au sujet de la reconstruction des églises*, Nancy, Ancienne imprimerie Vagner, s.d., p. 4.

¹¹¹⁷ *Ibid.*, p. 4.

¹¹¹⁸ Fiel Paul, *L'œuvre de la coopérative de reconstruction...*, *Op.cit.*, p. 8.

¹¹¹⁹ *Ibid.*, p. 20-21.

de faire beau et bien, avaient quelque peu outrepassé les crédits. Et quand je multipliais ces jongleries de chiffres par 90, total des églises en reconstruction, j'admirais la somme de travail représentée par cette tenue à jour des dossiers, les démarches, les correspondances, les opérations financières indispensables. »¹¹²⁰

Au total, cette coopérative a contribué à la réparation ou à la reconstruction intégrale de 107 églises¹¹²¹ du diocèse de Nancy sur les 419 qui y avait été plus ou moins gravement endommagées¹¹²². Dans l'ensemble, les travaux réalisés par cette société représentent un montant global de 54 159 866 francs¹¹²³. Si la structure nancéienne semble avoir été une réussite au niveau local, elle a aussi très rapidement servi de modèle pour les autres territoires touchés par la Grande Guerre, et en particulier à l'Alsace. Ce transfert de compétence a été mis en place par différents biais qui, au bout du compte, ont permis de propager les diocésaines à l'ensemble des secteurs de l'ancien front en France¹¹²⁴.

L'extension du modèle nancéien aux autres diocèses

Étant donné ses débuts plutôt prometteurs, la coopérative de reconstruction des églises créée au sein du diocèse de Nancy est rapidement exportée. Elle sert alors de modèle aux autres évêchés sinistrés du Nord et de l'Est de la France. Paul Fiel relate notamment la manière dont la structure créée en Meurthe-et-Moselle a été dupliquée dans les secteurs dévastés pendant la Grande Guerre :

« Les évêques des autres diocèses dévastés s'inspirèrent de l'exemple de Nancy, soit que, réunis à Paris, ils aient entendu M. le chanoine Thouvenin, soit qu'ils aient fait étudier sur place, par un représentant de leur administration, l'organisme de Nancy. »¹¹²⁵

¹¹²⁰ *La Croix de l'Est*, 7 octobre 1923. Nicolas Padiou attribue cet article au chanoine Boulanger, directeur de ce journal. Padiou Nicolas, *Dispersi sunt lapides sanctuarii*, *Op.cit.*, p. 295.

¹¹²¹ Fiel Paul, *La reconstruction des régions dévastées en Lorraine*, *Op.cit.*, p. 9.

¹¹²² Fiel Paul, *L'œuvre de la coopérative de reconstruction...*, *Op.cit.*, p. 12.

¹¹²³ Padiou Nicolas, *Dispersi sunt lapides sanctuarii*, *Op.cit.*, p. 188.

¹¹²⁴ Voir notamment Capronnier Jean-Charles, « Les coopératives diocésaines de reconstruction après la Première Guerre mondiale », in *Archives de l'Église de France*, N°72, 2009, p. 12-19 ; Vienne Frédéric, « Les sources des coopératives diocésaines de reconstruction dans les archives diocésaines de France », in *Archives de l'Église de France*, N°72, 2009, p. 20-29.

¹¹²⁵ Fiel Paul, *La reconstruction des régions dévastées en Lorraine*, Nancy, Éditions du Pays lorrain, 1935, p. 13.

Les modalités de la réunion parisienne sont précisées dans le *Bulletin de l'Œuvre de secours aux églises dévastées*. Dans le numéro du mois de juin 1921, Fernand Laudet¹¹²⁶ indique, après avoir rappelé l'initiative prise par le diocèse de Nancy, que « cette idée est sérieusement étudiée dans des réunions auxquelles participent les évêques des diocèses libérés et des membres du Parlement compétents dans ces questions si complexes. Le 8 avril dernier, une importante séance s'est tenue sous la présidence de LL. Em. les cardinaux de Reims et de Paris¹¹²⁷. De très intéressantes dispositions ont été prises, et l'apôtre infatigable de cette reconstitution, M. le chanoine Thouvenin, a bien voulu recevoir dernièrement à Nancy les délégués des diocèses libérés chargés officiellement par leurs évêques de s'occuper de ce projet. »¹¹²⁸ Lors de la réunion du 8 avril 1921, il est notamment suggéré que chaque diocèse envoie un représentant auprès du chanoine Thouvenin à Nancy afin d'étudier « toutes les questions relatives aux églises à reconstruire et aux coopératives »¹¹²⁹. L'idée est de regrouper des communes dont l'église a été endommagée afin d'avoir « un montant total de dommages dépassant un million et de contracter avec les annuités de l'État les emprunts prévus par la loi ».

Le compte-rendu que dresse Fernand Laudet l'année suivante permet de constater le chemin parcouru en quelques mois. Le modèle nancéen s'est rapidement propagé aux autres diocèses. L'écrivain précise alors certaines modalités techniques de ces créations.

« Les dix évêques des régions libérées, après avoir sérieusement étudié cette grave question avec des techniciens, se sont entendus pour créer dans chaque diocèse une coopérative de reconstruction des églises. Ces coopératives fédérées en un groupement général¹¹³⁰ ont émis un emprunt global de 200 millions à 6 pour 100, garanti par des annuités d'État. Cet emprunt a été couvert en cinq jours, ne laissant même pas à bien des personnes qui voulaient y souscrire le temps d'apporter leur obole. »¹¹³¹

¹¹²⁶ LAUDET Charles Fernand (1860-1933, écrivain) – Après des études de droit il est nommé premier secrétaire au sein de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège. Il quitte toutefois ses fonctions diplomatiques après la suppression de cette représentation. Il embrasse alors une carrière d'écrivain et de journaliste. Dès 1915, il est l'un des fondateurs de *l'Œuvre de secours aux églises dévastées*. Il s'y implique activement pendant près de 18 ans, jusqu'à son décès accidentel en 1934. Sources : *Base Léonore* ; « Discours prononcé par M. Henry Bordeaux à l'assemblée générale du 24 mai 1934 », in *Bulletin de l'Œuvre de secours aux églises dévastées*, N°38, juillet-août 1935, p. 14-24.

¹¹²⁷ Ces derniers sont également présidents d'honneur du comité de *l'Œuvre de secours aux églises dévastées* qui rassemble par ailleurs, comme membres d'honneur, les évêques de l'ensemble des diocèses sinistrés du Nord et de l'Est de la France.

¹¹²⁸ « Rapport de M. Fernand Laudet », in *Bulletin de l'Œuvre de secours aux églises dévastées*, N°16, juin 1921, p. 10.

¹¹²⁹ Source : ADS, 501.

¹¹³⁰ Dans les faits, l'ensemble des diocésaines créées ne font pas partie de cette union. Celles fondées à Metz, à Strasbourg et à Nancy préfèrent en rester éloignées.

¹¹³¹ « Rapport de M. Fernand Laudet », in *Bulletin de l'Œuvre de secours aux églises dévastées*, N°18, avril 1922, p. 8-9.

Afin de diffuser la coopérative de Nancy, le chanoine Thouvenin bénéficie de plusieurs soutiens politiques et civils. Parmi ceux-là, se trouvent notamment le député Henri Groussau¹¹³², Philippe Deshoulières¹¹³³, Marcel Bourgeois¹¹³⁴, président du comité de l'Œuvre des églises dévastées, le sénateur Jean Plichon¹¹³⁵, qui en préside le conseil d'administration, ou encore Louis Loucheur, le ministre des Régions libérées. Leur action conjointe permet de diffuser rapidement le modèle créé par le chanoine Thouvenin. Pour Jean-Charles Capronnier, ce sont treize diocèses¹¹³⁶ qui se dotent d'une coopérative afin de hâter la reconstruction de leurs églises¹¹³⁷. La plupart de ces structures voient le jour dans le courant de l'année 1921. Ces différentes structures sont toutefois systématiquement caractérisées par des adaptations du modèle initial aux situations locales¹¹³⁸.

Suivant ce même principe, le chanoine Thouvenin est convié à une réunion des maires des villages dévastés organisée à Mulhouse, en date du 12 octobre 1921. Si la démarche représente finalement une simple invitation de l'évêque de Strasbourg à l'un de ses anciens collaborateurs lorsqu'il était évêque à Nancy. Il n'est en effet pas à exclure que Mgr Ruch ait joué un rôle direct dans la tenue de cette réunion. En effet, les fonctions qu'il a occupé en Meurthe-et-Moselle au lendemain de la guerre, l'ont directement confronté aux ruines, mais également à la mise en place des premières structures collectives visant à relever ce secteur sinistré. Cette première réunion soulève également un problème récurrent dans le cadre alsacien : celui de la barrière linguistique. Alors que Mgr Ruch lui-même ne maîtrise pas encore toutes les subtilités de la langue allemande et moins encore de l'alsacien¹¹³⁹, le conférencier demande explicitement un interprète car « il lui serait difficile de faire une conférence en allemand »¹¹⁴⁰. Il présente alors la structure qu'il a contribué à mettre en place en Meurthe-et-Moselle, ce qui suscite l'intérêt de l'assemblée. Les participants à la réunion sont conquis par la présentation et se montrent favorables à l'idée de créer une telle structure pour hâter le relèvement des clochers dans le Haut-Rhin.

¹¹³² Député du Nord, Henri Groussau siège notamment à la commission des régions libérées. Jolly Jean, *Dictionnaire des parlementaires français*.

¹¹³³ Historien de l'art, directeur-adjoint de la société française d'archéologie.

¹¹³⁴ Directeur général du *Groupement des coopératives de reconstruction des églises dévastées* et de plusieurs coopératives de reconstruction.

¹¹³⁵ Député puis sénateur du Nord, il s'intéresse notamment aux questions relatives à la reconstruction. Jolly Jean, *Dictionnaire des parlementaires français*.

¹¹³⁶ Il s'agit des diocèses suivants : Amiens, Arras, Ardennes, Beauvais, Cambrai, Châlons, Lille, Metz, Nancy Reims, Soissons, Strasbourg et Verdun. Seul celui de Saint-Dié, pourtant lui aussi touché directement par le conflit ne semble pas avoir créé une structure de ce type.

¹¹³⁷ Capronnier Jean-Charles, « Les coopératives diocésaines de reconstruction après la Première Guerre mondiale », in *Archives de l'Église de France*, N°72, 2009, p. 14.

¹¹³⁸ *Ibid.*, p. 14-15. ; Vienne, *Op.cit.*, p. 23-25.

¹¹³⁹ Voir notamment Lorson Pierre, *Charles Ruch, évêque de Strasbourg*, Strasbourg-Paris, F.-X. Le Roux & Cie, 1949, 416 p. ; Schulze Thies, « Bischof in einem fremden Land. Der Straßburger Bischof Charles Ruch zwischen Katholizismus und Nationalismus, 1919-1931 », in *Francia – Forschungen zur westeuropäischen Geschichte*, N°37, 2010, p. 167-194.

¹¹⁴⁰ Source : ADS, 501.

Comme le rappelle Nicolas Padiou lorsqu'il évoque les coopératives dans sa conclusion, « l'importance des associations, se substituant pour partie à des institutions telles que l'évêché, ne doit cependant pas masquer le rôle fondamental des individus. Le préfet Mirman et Monseigneur Turinaz ont orienté la manière dont l'opinion publique a perçu, pendant la guerre, les destructions des églises de Meurthe-et-Moselle. Le préfet Duponteil, les évêques Ruch et de La Celle, ont considérablement influencé la reconstruction des églises détruites »¹¹⁴¹. Il apparaît toutefois que l'évêque de Strasbourg n'a pas été le seul instigateur de la coopérative et que d'autres acteurs, comme par exemple le préfet du Haut-Rhin, ont eux aussi œuvré sur le sujet.

5.2. *La mise en place de la diocésaine haut-rhinoise*

En Alsace, l'idée qu'une coopérative puisse faire le lien entre les services de l'État, les autorités diocésaines et les sinistrés fait peu à peu son chemin. Quelques temps après la conférence du chanoine Thouvenin, les premières mesures sont prises. Si l'architecture globale de la coopérative haut-rhinoise¹¹⁴² est définie par la loi du 15 août 1920 et inspirée du modèle mis en place à Nancy, un travail important est à mener à bien avant la création effective de l'institution. Les postes clés, et notamment celui d'architecte-directeur, doivent être attribués, les statuts doivent être rédigés et, enfin, le projet doit obtenir l'aval des autorités administratives. De plus, il faut tenir compte de la situation locale afin de mettre en place un organisme adapté à la législation spécifique qui s'y applique. De ce fait, la coopérative mise en place dans le Haut-Rhin présente quelques originalités par rapport au modèle nancéien.

Dès la fin de l'année 1921, des pistes pour choisir un architecte-directeur sont lancées. Plusieurs candidats, laïcs comme ecclésiastiques, sont sollicités pour faire partie du bureau de l'organisation et le service des dommages de guerre est quant à lui questionné afin de définir la forme administrative de la future structure.

¹¹⁴¹ Padiou Nicolas, *Dispersi sunt lapides sanctuarii*, *Op.cit.*, p. 326.

¹¹⁴² Il est à noter que, bien que mise en place en grande partie grâce à l'action de l'évêché de Strasbourg, seules les communes sinistrées du Haut-Rhin peuvent adhérer à cette coopérative. Les quelques municipalités du Bas-Rhin doivent de ce fait procéder par elles-mêmes à la réparation de leurs églises endommagées.

Démarches préliminaires

Cinq jours à peine après la conférence du chanoine Thouvenin les choses commencent à se mettre en place en Alsace. Dès le 17 octobre 1921¹¹⁴³, le préfet Charles Valette¹¹⁴⁴ écrit à l'évêque pour lui demander d'examiner rapidement si une coopérative ne pourrait pas être constituée pour les églises dévastées de son département. À l'origine, il y associe également la reconstruction des presbytères mais cette idée est rapidement abandonnée¹¹⁴⁵. Il précise alors lui aussi l'intérêt qu'il porte à la structure mise en place pour le relèvement des églises de Meurthe-et-Moselle. « Une société semblable a été fondée dans le diocèse de Nancy ; elle est dirigée par M. le chanoine Thouvenin, dont l'administration a su apprécier la valeur, et elle y rend les plus grands services » indique-t-il. Il demande alors à Mgr Ruch s'il estime que la mise sur pied d'une pareille entreprise est envisageable et s'il peut « désigner une personnalité à laquelle on pourrait confier un rôle de direction analogue ».

Parallèlement aux démarches des autorités religieuses qui auront à porter le projet, le préfet se pose de son côté comme un entremetteur avec les autorités civiles afin de faciliter la mise sur pied de la société coopérative. Pour échanger sur le sujet, une rencontre est programmée entre les différents responsables en marge d'un déplacement du préfet à Strasbourg, le 21 octobre 1921. Il est à noter que les bonnes relations apparentes entre les autorités politiques et religieuses ne sont pas forcément une évidence à cette période où le concordat est remis en cause et où la question de l'enseignement religieux fait couler beaucoup d'encre dans la région. Toutefois, les deux responsables font ici fi de leurs divergences pour hâter le relèvement des clochers. D'un point de vue législatif, les choses ne sont pas simples mais la fondation tardive de la coopérative offre tout de même l'avantage que les principaux textes sont alors déjà rédigés et rendus applicables à l'Alsace-Lorraine¹¹⁴⁶.

¹¹⁴³ ADS, 501. Lettre du préfet du Haut-Rhin à Mgr Ruch, 17 octobre 1921.

¹¹⁴⁴ Charles Valette est le second préfet français, après Henri Poulet, en poste à Colmar depuis le retour de l'Alsace à la France. Il est intronisé en avril 1920. Il est remplacé dans ses fonctions en 1923 par Paul Bacou, qui est lui-même remplacé l'année suivante par Henri Gasser.

¹¹⁴⁵ Il est intéressant de constater que, dans un premier temps, les presbytères entrent dans un cadre de reconstruction commun avec les églises. Le relèvement de ces derniers est finalement coordonné par la *Société coopérative des bâtiments communaux du Haut-Rhin* qui présente, comme nous le verrons un peu plus loin, bon nombre de similitudes avec la coopérative dédiée aux édifices religieux.

¹¹⁴⁶ En effet, si la loi sur les coopératives de reconstruction est applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle comme stipulé dans son dernier article, ce n'est cependant pas le cas du décret du 9 octobre 1920. Un nouveau décret est donc émis le 13 janvier 1921 afin de l'y introduire.

Au niveau religieux, le suivi du dossier est dans un premier temps confié à l'abbé Douvier¹¹⁴⁷, le secrétaire général de l'évêché. À la suite de sa nomination aux fonctions de supérieur du Grand Séminaire de Strasbourg, le 3 novembre 1921, il est remplacé sur ce dossier complexe par le chanoine Metz¹¹⁴⁸ qui va jouer un rôle important dans la reconstruction des clochers alsaciens¹¹⁴⁹.

Le 22 octobre, au lendemain de son entrevue avec le préfet, Mgr Ruch rédige une lettre¹¹⁵⁰ aux maires des communes dévastées. Il y précise qu'au cours de la réunion de présentation du 12 octobre « la plupart des représentants des communes étaient favorables à l'idée de fonder une coopérative pour la reconstruction des églises dévastées du Haut-Rhin ». Il demande aux élus de lui envoyer, après consultation de leur conseil municipal, une demande d'adhésion formelle à ce qui est alors appelé la « coopérative des églises du diocèse de Strasbourg ». Dans sa lettre, l'évêque dresse aussi les contours de la future structure en indiquant que celle-ci concerne uniquement les églises dont les réparations s'élèvent à au moins 100 000 francs mais qu'elle prend aussi en compte les « églises réparables pour lesquelles les services de reconstitution ont déjà accordé les avances nécessaires pour les travaux urgents ». Déjà les presbytères ne semblent plus être pris en compte.

Cette structure se propose également de participer à l'emprunt projeté pour les églises de France afin que les « fonds nécessaires à la reconstruction » soient « plus vite mis à la disposition des communes et [que] l'œuvre pourrait être commencée et achevée à un terme assez rapproché ». À la fin du courrier, Mgr Ruch précise :

« Nous avons hâte de voir bientôt relevées ces églises dont nous avons vu, le cœur serré et les larmes aux yeux, les ruines lamentables, quand nous avons visité les paroisses dévastées par la guerre ».

¹¹⁴⁷ DOUVIER Théodore (1884-1969, prêtre) – Ordonné en 1909, il poursuit ses études par un doctorat en droit canonique à Rome qu'il obtient en 1912. Vicaire à la paroisse Saint-Martin de Colmar (1912-1915), il devient secrétaire particulier de Mgr Fritzen au mois de mai 1915. Il est alors l'un des responsables de l'œuvre d'aide aux réfugiés et sinistrés. Il devient secrétaire général de l'évêché au moment de l'arrivée de Mgr Ruch. Le 3 novembre 1921 il est nommé supérieur du Grand Séminaire de Strasbourg, fonction qu'il occupe jusqu'en 1928. Il est alors nommé vicaire général et a en charge l'Alsace centrale. Il œuvre activement à l'administration du diocèse de Strasbourg au cours de la Seconde Guerre mondiale. Sources : *NDBA* ; *Archives de l'Église d'Alsace*, 1971 ; *Dictionnaire du monde religieux de la France contemporaine*, vol.2 : *L'Alsace*.

¹¹⁴⁸ METZ Eugène (1866-1941, prêtre) – Prêtre ordonné le 10 août 1892. Chanoine honoraire du diocèse de Strasbourg et secrétaire de l'évêché. En 1924 il est présenté comme Supérieur des Sœurs de la Croix à Strasbourg-Neudorf puis comme abbé de Marienthal. Après avoir participé aux démarches préparatoires, il est élu directeur de la société de reconstruction des églises catholiques dévastées du Haut-Rhin au moment sa création en 1922. Il en démissionne en 1925. Source : ADS, *Répertoire des prêtres du diocèse de Strasbourg*.

¹¹⁴⁹ « Communications de l'évêché », in *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg*, N°11, Novembre 1921, Strasbourg, F.-X. Le Roux et Cie, p. 324. Ce numéro paraît à la fin du mois d'octobre et relate des événements qui viennent de se tenir.

¹¹⁵⁰ ADS, 501. Lettre de Mgr Ruch aux maires des communes dévastées et aux curés, 22 octobre 1921. [Le courrier est reproduit en annexe 39]

Ce courrier est également intéressant en ce qui concerne un cas particulier de cette reconstruction, à savoir les édifices classés en tant que monument historique. En effet, l'évêque précise alors que ces derniers ne sont pas acceptés dans la coopérative et que leur réfection est confiée directement au service des beaux-arts. Cette question est à nouveau abordée le 11 janvier 1922, lorsqu'il invite à l'assemblée générale constitutive de la coopérative Robert Danis, directeur du service de l'architecture et des beaux-arts. Mgr Ruch lui demande alors s'il estime « que les communes qui sont propriétaires d'églises historiques ou classées doivent adhérer à la société coopérative projetée, bien que la reconstruction de ces églises se fasse directement par [son] service »¹¹⁵¹. Même si la réponse de Robert Danis n'est pas connue, ce point spécifique ne semble alors toujours pas réglé.

Parallèlement aux premières démarches en direction des municipalités, des liens sont rapidement tissés par l'évêché avec les autorités politiques en vue de la constitution du conseil d'administration de la future coopérative. Les services de l'évêque, ceux du préfet, mais aussi les décideurs locaux, travaillent alors de concert pour mettre sur pied au plus vite l'organisme destiné à la reconstruction des églises catholiques du Haut-Rhin. Ces acteurs de la première heure composent un comité provisoire que préside Joseph Brom¹¹⁵². Conseiller municipal de Mulhouse et représentant du Conseil Général du Haut-Rhin pour le canton de Hirsingue, ce dernier est alors chargé de la collecte des bulletins d'adhésion provisoires demandés par Mgr Ruch ainsi que des estimations des dommages subis par les communes en vue de la création de la société¹¹⁵³. Les « communications de l'évêché » du *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg* de novembre 1921 indiquent que : « Deux réunions préparatoires ont été tenues pour étudier la question de la constitution d'une coopérative des églises dévastées du diocèse. L'affaire suit son cours. Le travail a été confié à M. l'abbé Douvier, secrétaire général à l'évêché, et à M. Brom, conseiller général du Haut-Rhin. »

¹¹⁵¹ ADS, 501. Lettre de Mgr Ruch à Robert Danis, 11 janvier 1922.

¹¹⁵² BROM Joseph (1881-1945, journaliste, syndicaliste et homme politique) – À la veille de la Grande Guerre, il occupe les fonctions de rédacteur en chef de l'*Oberelsässische Landeszeitung*. Membre du centre alsacien-lorrain il est élu député au Landtag d'Alsace-Lorraine en 1911. Dès 1919, il contribue à la création de l'Union Populaire Républicaine. La même année, il entre au conseil municipal de Mulhouse et est élu conseiller général du Haut-Rhin pour le canton de Hirsingue. Il est également membre du conseil consultatif d'Alsace et de Lorraine entre 1920 et 1924. Élu député en 1924 puis en 1928, il rejoint alors le Parti Démocrate Populaire. En 1936, il devient sénateur du Haut-Rhin. Entre octobre 1919 et novembre 1927, il dirige également le *Mülhauser Volksblatt* qui a pris le relais de son quotidien d'avant-guerre. En 1921, il est la cheville ouvrière et le président du comité provisoire pour la mise en place de la société coopérative de reconstruction des églises catholiques dévastées du Haut-Rhin. Sources : *NDBA* ; Jolly Jean, *Dictionnaire des parlementaires français*.

¹¹⁵³ Dans cette optique, le conseiller général est notamment destinataire des réponses des communes et des fabriques à la sollicitation de l'évêque dans sa lettre du 22 octobre 1921.

Dans ce cadre, l'évêque rend d'ailleurs visite à Joseph Brom de manière impromptue quelques jours avant Noël, en décembre 1921. Étant absent de chez lui, il dresse alors un bilan de situation dans un courrier¹¹⁵⁴. L'élu lui indique alors « qu'au commencement les adhésions ne sont pas arrivées très nombreuses. Mais [que] le comité provisoire a réussi à dissiper les hésitations et, lentement, le nombre s'est augmenté. » En date du 24 décembre 1921, la coopérative compte déjà 19 adhérents potentiels. Brom propose donc de convoquer le comité provisoire « immédiatement après la session du conseil consultatif » qui doit valider la proposition de statuts et « d'inviter à cette séance des représentants du service des dommages de guerre du Haut-Rhin, pour préparer le plus soigneusement l'assemblée constitutive de la coopérative¹¹⁵⁵, de sorte qu'on pourrait proposer à cette occasion le projet des statuts et un plan défini des travaux ». Enfin, il se propose de se mettre d'accord sur les détails avec l'abbé Metz à Strasbourg dès la semaine suivante si l'évêque accepte ses propositions.

Bien que non obligatoire selon la loi d'août 1920, le souhait de recourir à un architecte-directeur est rapidement affiché par les autorités épiscopales. Dès le 11 octobre 1921, soit la veille de la réunion avec les maires des communes sinistrées, Paul Kirchacker¹¹⁵⁶, architecte à Mulhouse, écrit une lettre à Mgr Kretz¹¹⁵⁷, vicaire général du diocèse de Strasbourg. Il y indique avoir « appris que l'évêché de Strasbourg [...] a l'intention de créer une coopérative pour la reconstruction des églises sinistrées du Haut-Rhin »¹¹⁵⁸. Motivant son intérêt pour cette fonction, il met en avant ses qualités d'administrateur, ses relations avec les autorités locales mais n'omet pas non plus de rappeler ses relations antérieures avec l'évêché. « Comme architecte agréé pour toutes coopératives et très au courant de toutes prescriptions et démarches éventuelles pour une organisation de ce genre auprès de la direction des dommages de guerre, dont je fais partie du comité technique, je prends la liberté de vous présenter mes offres de service pour obtenir la

¹¹⁵⁴ ADS, 501. Lettre de Joseph Brom à Mgr Ruch, 24 décembre 1921.

¹¹⁵⁵ Il propose de fixer celle-ci à la mi-janvier mais de convoquer immédiatement les maires.

¹¹⁵⁶ KIRCHACKER Paul (1875-1935, architecte) – Après avoir été son associé, il prend la succession de l'architecte Alexandre Louvat en 1923 et s'installe 22 rue Salvator à Mulhouse. En 1909 il obtient la médaille d'or à l'exposition de Nancy. Architecte départemental de la circonscription de Mulhouse au lendemain de la Grande Guerre, il cumule également les fonctions d'architecte-directeur pour la société coopérative de reconstruction des églises dévastées du Haut-Rhin et celle des bâtiments communaux dévastés du Haut-Rhin. Il a contribué à la construction et au relèvement de plusieurs églises haut-rhinoises. Source : *NDBA*. Nous revenons sur le parcours de ce dernier dans notre chapitre 6.

¹¹⁵⁷ KRETZ Edmond (1868-1941, prêtre et vicaire général) – Ordonné en 1891, il est d'abord vicaire à Molsheim puis à Colmar avant d'être nommé curé de Village Neuf (1903) puis de Dornach (1910). Au cours de la Première Guerre mondiale il est considéré comme suspect aux yeux des Allemands et emprisonné. À partir de 1919 Il est nommé vicaire général du diocèse de Strasbourg à la succession de Ignace Fahrner. Il se fait notamment remarquer pour son attachement à l'Alsace et son action de promotion de l'enrichissement culturel du diocèse. Expulsé par les Allemands en 1940, il meurt en exil près de Lourdes l'année suivante. Sources : *NDBA* ; *Dictionnaire du monde religieux de la France contemporaine*, vol.2 : *L'Alsace*.

¹¹⁵⁸ ADS, 501. Lettre de Paul Kirchacker au vicaire général Kretz, 11 octobre 1921.

nomination comme architecte-directeur de ladite coopérative projetée. [...] J'ose espérer, Monsieur le vicaire général, que vous voudrez bien agréer ma demande, et que les relations que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous vous suffiront de références. »

Paul Kirchacker n'est cependant pas le seul candidat pour occuper ces fonctions. Dans une lettre du 21 octobre 1921, Thiébaud Wucher, curé de Balschwiller, propose un autre architecte mulhousien. Il s'agit de Henri Boehm¹¹⁵⁹. Il présente ce dernier comme un « homme très actif, très instruit et parfaitement au courant des choses d'église » qui « paraît désigné pour cette fonction »¹¹⁶⁰. En définitive, c'est toutefois la candidature du premier qui est retenue. Paul Kirchacker devient l'architecte-directeur de la coopérative. Il est probable que le fait qu'il occupe alors une autre fonction, celle d'architecte-directeur de la coopérative des bâtiments communaux créée quelques mois plus tôt¹¹⁶¹, a également pesé dans ce choix.

La naissance de la coopérative haut-rhinoise

Le 11 janvier 1922, l'évêque invite au nom du comité d'organisation de la *Société coopérative de reconstruction des églises catholiques dévastées du Haut-Rhin* l'assemblée constitutive de la société à se réunir le 18 janvier à 14h30 au cercle catholique Saint-Étienne de Mulhouse¹¹⁶². Pour l'occasion, il convie notamment les maires des communes sinistrées de l'ensemble du Haut-Rhin et les représentants des conseils de fabrique, généralement les prêtres, à se réunir pour former le groupement de sinistrés. En effet, l'une des particularités de la coopérative alsacienne est que, contrairement aux autres diocèses de France, ceux de Strasbourg et de Metz ne sont pas soumis à la législation de 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État. Les églises sinistrées des départements recouverts appartiennent de ce fait à la fois aux communes, pour ce qui est des biens immobiliers, mais également à des conseils de fabrique¹¹⁶³, c'est-à-dire des établissements publics chargés d'administrer les paroisses, pour ce qui est des biens mobiliers.

¹¹⁵⁹ Il est lui aussi introduit dans le milieu ecclésiastique dans la mesure où son frère enseigne à la faculté de théologie de Strasbourg.

¹¹⁶⁰ ADS, 501. Lettre du curé Wucher au chanoine Metz, 21 octobre 1921.

¹¹⁶¹ Cette coopérative créée le 25 novembre 1921 concerne l'ensemble des bâtiments communaux à l'exception des églises catholiques et protestantes. Parmi les bâtiments concernés se trouvent notamment les presbytères. Sources : ADS, 501 ; ADHR, 19AL2.

¹¹⁶² ADS, 501 ; BES, avril 1922, p. 104-105. La structure est créée elle aussi d'après le modèle défini par la loi du 15 août 1920 fixant le régime des sociétés coopératives de reconstruction.

¹¹⁶³ Article 76 de la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802) et décret du 30 décembre 1809. Les fabriques ont été supprimées dans les autres départements français par la loi de 1905.

Pour l'abbé Vital Bourgeois, ce sont 55 communes et 45 conseils de fabriques qui sont représentés lors de cette réunion inaugurale¹¹⁶⁴. En vue de cette réunion fondatrice, Mgr Ruch envoie également des invitations personnalisées au directeur du service des dommages de guerre et de reconstitution¹¹⁶⁵, au chef des services financiers des dommages de guerre et de la reconstitution et au directeur du service de l'architecture et des beaux-arts.

Le déroulé de la séance inaugurale peut aisément être retracé. D'après le procès-verbal qui en a été dressé¹¹⁶⁶, la réunion est ouverte par le conseiller général Brom, jusqu'alors président du comité provisoire de la coopérative, qui salue l'ensemble des participants et plus particulièrement Mgr Ruch et MM. Schwob, Viville et Germain, représentants des services des dommages de guerre. On en arrive toutefois rapidement au cœur du sujet. La coopérative est alors constituée à l'unanimité des présents. Après cela, les statuts sont discutés et adoptés puis une allocution de l'évêque de Strasbourg permet d'aborder quelques points techniques, et notamment la question de l'emprunt. Dans un dernier temps se déroulent les élections aux fonctions principales de la coopérative. Mgr Ruch, initiateur de la société, est alors élu président d'honneur. Le chanoine Metz, trésorier de l'évêché¹¹⁶⁷, est nommé directeur de l'organisme et Paul Kirchacker en devient donc l'architecte directeur. Il apparaît toutefois que le choix de ce dernier a été anticipé dans la mesure où le siège social de la coopérative est dès lors établi dans ses propres locaux situés au 22 rue Salvator à Mulhouse. Outre ces deux postes opérationnels, il faut ajouter les députés Brogly¹¹⁶⁸ et

¹¹⁶⁴ Bourgeois Vital, « L'œuvre de reconstruction des églises catholiques », in Comité alsacien d'études et d'informations, *L'Alsace depuis son retour à la France*, Supplément, Strasbourg, 1937, p. 160.

¹¹⁶⁵ Ce dernier répond qu'il assistera à la réunion en compagnie de ses chefs de service (mais se trompe dans la date en mentionnant le 17 janvier). Source : ADS, 501.

¹¹⁶⁶ *Ibid.* [Une retranscription intégrale du procès-verbal de l'assemblée générale est disponible en annexe 40]

¹¹⁶⁷ Gass Joseph (chanoine), « Le diocèse de Strasbourg (1919-1933) », in *L'Alsace depuis son retour à la France*, Supplément, Strasbourg, 1937, p. 168.

¹¹⁶⁸ BROGLY Jules Médard (1878-1959, enseignant et homme politique) – Après des études en Alsace, il exerce d'abord une activité d'instituteur puis de professeur. Il est élu député à la deuxième Chambre du Landtag pour la circonscription Habsheim-Landser en 1911. Emprisonné à Strasbourg pour trahison pendant la Grande Guerre, il reprend ses activités politiques au lendemain de l'armistice. Il participe alors aux activités du Conseil national d'Alsace-Lorraine. Président de la commission régionale UPR du Haut-Rhin dès août 1919, il est également élu conseiller général de Habsheim (1919-1922) puis de Huningue (1928-1940). Il est aussi élu député avec les Républicains du centre entre 1919 et 1924, puis une seconde fois, cette fois sans étiquette, entre 1928 et 1936. Durant cette période, il intervient notamment à l'Assemblée sur des questions relatives aux dommages de guerre. De 1936 à 1940 il siège en tant que sénateur du Haut-Rhin. Sources : NDBA ; Jolly Jean, *Dictionnaire des parlementaires français* ; Baechler Christian, *Le parti catholique alsacien 1890-1939*.

Jourdain¹¹⁶⁹ et les conseillers généraux Brom et Haegy¹¹⁷⁰, qui sont élus en tant que membres consultatifs.

C'est ensuite au tour du conseil d'administration de la coopérative d'être constitué. M. Foltzer¹¹⁷¹, maire de Leimbach, en est nommé président, MM. Bilger, maire de Seppois-le-Bas, et Tschirhart, curé-doyen de Cernay, vice-présidents, M. Heck, curé d'Uffholtz, secrétaire, et M. Deiber, maire de Schweighouse, trésorier. Comme autres membres, se retrouvent MM. Burtschell¹¹⁷², maire de Cernay, Husser, maire de Lautenbach-Zell, Silbermann, maire de Spechbach-le-Bas, Wadel, maire de Reiningue, Strub, curé de Carspach, Vuillard, curé-doyen de Munster et Wucher, curé de Balschwiller¹¹⁷³.

¹¹⁶⁹ JOURDAIN Paul Léon (1878-1948, homme politique) – Né au sein d'une famille alsacienne, il fait ses études de commerce en France. En 1911, il revient à Altkirch pour prendre la direction de l'usine de tissage familiale. Arrêté par les Allemands alors qu'il essaie de gagner la France en août 1914, il est libéré par les Français au moment de l'offensive sur Mulhouse. Il devient alors attaché militaire adjoint à l'ambassade de Berne. En novembre 1918, il est nommé administrateur militaire des territoires d'Altkirch et de Dannemarie. En 1920, il est désigné maire d'Altkirch, ce qu'il restera jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Élu député avec les radicaux de gauche en 1919 et en 1924, puis sénateur entre 1927 et 1944. Il est ministre du Travail du 2 décembre 1919 au 16 janvier 1921 et du 9 au 14 juin 1924, puis ministre des Pensions du 28 novembre 1925 au 19 juillet 1926. Au cours de ses mandats successifs, il travaille notamment sur des questions d'ordre social mais également sur celles liées au retour de l'Alsace à la France. Sources : *NDBA* ; Jolly Jean, *Dictionnaire des parlementaires français* ; Hau Michel, Stoskopf Nicolas, *Les dynasties alsaciennes*, Paris, Perrin, 2005, p. 345.

¹¹⁷⁰ HAEGY François Xavier Joseph (1870- 1932, prêtre, journaliste et homme politique) – Ordonné prêtre en 1895, il est dans un premier temps vicaire de Thann mais se consacre rapidement à une carrière de journaliste. D'abord au *Mülhauser Volksblatt* puis rédacteur en chef de l'*Oberelsässische Landeszeitung* à partir de 1897, il prend en 1900 la direction de l'*Elsässer Kurier* à Colmar. Il s'implique également dans l'action sociale. Au niveau politique, il est conseiller général du canton de Hirsingue en 1906 puis élu au Reichstag en 1912, où il défend les intérêts des Alsaciens-Lorrains pour la circonscription de Sélestat. Au lendemain de l'armistice, il devient conseiller général pour le canton de Neuf-Brisach (1919-1932) et siège au conseil consultatif d'Alsace et de Lorraine (1920-1924). Au cours de cette période, il s'élève notamment « contre les méthodes assimilatrices de l'administration française et les atteintes à la confessionnalité des écoles » (Baechler, *NDBA*). En 1921, il crée la revue *Die Heimat* pour défendre « un régionalisme qui allait au-delà d'une simple décentralisation administrative » (Ibid.). Après le procès de Colmar de 1928, il se rapproche des partis autonomistes pour défendre le particularisme alsacien. Sources : *NDBA* ; Baechler Christian, *Le parti catholique alsacien 1890-1939*.

¹¹⁷¹ Ce dernier est remplacé dans ses fonctions de président par Joseph Silbermann le 1^{er} août 1923. Son successeur à la mairie de Leimbach, Adolphe Kieffer, est alors élu au sein du conseil d'administration de la coopérative en tant que simple conseiller.

¹¹⁷² Le 4 avril 1924, Paul Kirchacker informe le chanoine Metz du décès de Pierre Paul Burtschell. Une couronne est déposée de la part de la coopérative à son enterrement à Cernay le 5 avril. Le 12 avril 1924, le chanoine Metz exprime par ailleurs ses regrets de n'avoir pu assister à l'enterrement par suite d'un déplacement en Allemagne. Lucien Barbier, nouveau maire de Cernay, reprend ses fonctions quelques temps après. Source : ADS, 501.

¹¹⁷³ À compter du conseil d'administration du 1^{er} août 1923 vient également s'ajouter au conseil d'administration Émile Burtschy, maire d'Ueberstrass.

Composition du conseil d'administration de la coopérative au moment de sa création¹¹⁷⁴

Conseil d'administration :

Mgr Ruch - président d'honneur

M. Foltzer, maire de Leimbach - président

MM. Bilger, maire de Spechbach-le-Bas et Tschirhart, curé doyen de Cernay - vice-présidents

M. Heck, curé d'Uffholtz - secrétaire

M. Deiber, maire de Schweighouse - trésorier

Conseillers : MM. Burtschell, maire de Cernay ; Husser, maire de Lautenbach Zell ; Silbermann, maire de Spechbach-le-Haut ; Strub, curé de Carspach ; Vuillard, curé-doyen de Munster ; Wadel, maire de Reiningue ; Wucher, curé de Balschwiller.

Membres consultatifs : MM. Brogly et Jourdain, députés ; Brom et Haegy, conseillers généraux

Ce comité se compose donc de sept personnalités issues du monde politique, généralement local, et de cinq personnalités religieuses représentant les conseils de fabrique. Le premier organigramme de la coopérative laisse transparaître un certain équilibre entre les personnalités religieuses et civiles, ce qui reflète une singularité propre à l'Alsace. Contrairement à ce qui a été fait dans la plupart des autres structures, à commencer par celle de Nancy, quelques curés des paroisses sinistrées se retrouvent ici à des fonctions parfois importantes. Il est également à remarquer à ce niveau la nomination de deux vice-présidents, un élu local d'une part et un curé-doyen de l'autre. Ce quasi-équilibre entre le civil et le religieux est l'une des originalités de la coopérative alsacienne que souligne notamment Frédéric Vienne.

« Alors que la plupart de ces diocésaines sont placés sous la direction exclusive d'autorités religieuses, le bureau de la coopérative haut-rhinoise se compose de très nombreux membres, qui sont pour moitié des laïcs élus et pour moitié des prêtres, avec à leur tête un directeur ecclésiastique et un architecte directeur, Paul Kirchacker, dont l'adresse n'est autre que le siège de la coopérative. »¹¹⁷⁵

¹¹⁷⁴ ADS, 501.

¹¹⁷⁵ Vienne Frédéric, *Op.cit.*, p. 24.

Conformément aux statuts, quiconque « ayant droit à indemnités pour réparation de dommages de guerre immobiliers et mobiliers dans les communes du Haut-Rhin » peut adhérer à la coopérative¹¹⁷⁶. Ceci peut soit se faire librement, dans les trois mois suivant la publication de l'acte constitutif, soit, passé ce délai, sur demande acceptée par le conseil d'administration. Ces démarches se font sur un bulletin bilingue dont la forme est précisée dans la loi du 15 août 1920¹¹⁷⁷.

Lors de la tenue de la première réunion du conseil d'administration, le 16 février 1922, la coopérative compte plusieurs dizaines d'adhérents. Ces membres doivent verser une cotisation de 50 francs au siège de la coopérative à Mulhouse et doivent fournir au plus vite l'estimation définitive des dommages de guerre matériels et mobiliers qu'ils ont subis. Ils doivent également fournir un état d'avancement si des travaux ont déjà été réalisés ou si des indemnités de l'État ont déjà été perçues. Il en va de même pour les devis et plans. De ces demandes transparait clairement le souhait de reprendre en main de manière globale la reconstruction de ces édifices sinistrés, en les considérant dans leur ensemble. Au 10 mars 1922, la coopérative compte 45 fabriques d'églises et 49 communes membres. Le 10 août suivant, elles sont au nombre de 49 fabriques et 75 communes. Après deux années de fonctionnement, le *Bulletin ecclésiastique* de décembre 1923¹¹⁷⁸ fait le point sur la situation de la coopérative. À cette date, ce sont 88 communes¹¹⁷⁹ et 54 fabriques d'églises¹¹⁸⁰ qui en sont adhérentes¹¹⁸¹.

Outre l'adhésion, la question de la sortie des membres de la coopérative est également posée, notamment une fois que les dommages concernés sont réparés. Si les articles 5 et 6¹¹⁸² évoquant la disparition d'un membre, l'article 7 évoque quant à lui les possibilités de démission mais également les obligations du membre à l'égard de la coopérative en cas de retrait de celle-ci :

¹¹⁷⁶ ADS, 501. *Statuts de la coopérative de reconstruction approuvée des églises catholiques du Haut-Rhin.*

¹¹⁷⁷ Les statuts et le bulletin d'adhésion sont reproduits en annexe 41.

¹¹⁷⁸ *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg*, N°12, Décembre 1923, Strasbourg, F.-X. Le Roux et Cie, p. 359-360.

¹¹⁷⁹ 43 dans la commission d'Altkirch, 5 dans celle de Mulhouse, 12 dans celle de Thann, 18 dans celle de Guebwiller, 5 dans celle de Colmar et 5 dans celle de Ribeauvillé. Bourgeois Vital, *Op.cit.*, p. 161.

¹¹⁸⁰ 26 dans la commission d'Altkirch, 4 dans celle de Mulhouse, 5 dans celle de Thann, 13 dans celle de Guebwiller, 3 dans celle de Colmar et 3 dans celle de Ribeauvillé.

¹¹⁸¹ Au 21 janvier 1924, ce sont 92 communes et 62 fabriques qui ont adhéré à la coopérative. Source : ADS, 501.

¹¹⁸² Ces articles précisent notamment le cas de la disparition d'un associé : « Le décès, la volonté, l'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture de l'un des membres n'entraîneront pas la dissolution de la société ; dans ces divers cas comme en cas de cession, elle continuera de plein droit entre les autres associés et les héritiers ou ayant droit du sociétaire disparu. » (*Statuts, Op.cit.*, Art. 5.). L'article suivant précise que bien que tous les héritiers soient membres de droit de la coopérative, un seul d'entre eux pourra les représenter.

« Tout sociétaire peut se retirer de l'association :

- 1) Après fixation de ses indemnités par les commissions ou juridictions compétentes, et avant déclaration de emploi ;
- 2) Dans le cas où il aura opté pour le emploi, après achèvement des travaux de reconstitution de son ou de ses immeubles, et liquidation, qui devra suivre, de son compte individuel. Tout commencement d'exécution de travaux équivaldra à un engagement de emploi à concurrence au moins des sommes nécessaires pour parfaire lesdits travaux.

Dans un cas comme dans l'autre, la démission ne deviendra définitive qu'après réception, par le membre démissionnaire, des divers travaux pour lui exécutés et après acceptation par lui et ratification par l'assemblée générale de la liquidation susmentionnée.

Toutefois, le membre démissionnaire restera tenu de sa part dans tous engagements pris ou toutes dépenses faites par la société pour l'ensemble des associés antérieurement à la démission et qui, se rapportant à l'article 11 des présents statuts, n'auraient pu faire l'objet d'une liquidation anticipée. »¹¹⁸³

5.3. *Fonctionnement de la coopérative des églises catholiques dévastées*

Les statuts de la coopérative alsacienne reprennent largement le modèle nancéen. Toutefois, la situation particulière dans laquelle se trouvent les départements recouverts au lendemain de la Grande Guerre rend un certain nombre d'adaptations nécessaires. Plusieurs originalités peuvent ainsi être constatées, en lien notamment avec le contexte religieux et politique local.

De manière générale, ces statuts sont approuvés le 14 mars 1922 par le préfet du Haut-Rhin, Charles Valette, qui préside alors le comité spécial tel que prévu dans l'article 10 du décret du 9 octobre 1920. Des extraits en sont publiés dans le journal *L'écho de Mulhouse* du même jour, conformément à l'obligation de publicité à laquelle la coopérative est soumise.

¹¹⁸³ ADS, 501. *Statuts de la coopérative de reconstruction approuvée des églises catholiques du Haut-Rhin.*

Organisation générale

D'un point de vue pratique, la question linguistique est abordée d'emblée au cours de la réunion constitutive. Il est alors convenu que, « par acquis d'expérience, étant donné que tous les membres de la coopérative, et en particulier leurs représentants, ne maîtrisent pas suffisamment la langue française, les réunions de la coopérative abordant des points d'économie ou de finances resteront à moitié en langue allemande jusqu'à nouvel ordre »¹¹⁸⁴. Dans les faits, force est toutefois de constater que c'est la langue française qui est principalement utilisée dans les correspondances de la coopérative ainsi que dans les documents administratifs. L'allemand est en revanche souvent employé dans les correspondances avec les élus et les ecclésiastiques locaux. Les textes officiels, tels que par exemple les statuts de la coopérative¹¹⁸⁵ ou les différents formulaires sont pour leur part proposés de manière bilingue.

En effet, la plupart des intervenants au niveau local, et notamment les maires, les curés et les membres des conseils de fabrique ne s'expriment alors que difficilement en français. Majoritairement germanophones, ils représentent pourtant les acteurs et les interlocuteurs principaux des coopératives face aux autorités administratives qui ne sont quant à elles généralement pas d'origine alsacienne.

Pour ce qui est du fonctionnement au quotidien de la coopérative, les statuts précisent la plupart des axes de travail. L'objet de la structure précise ainsi que : « La société a pour objet de procéder ou faire procéder, pour le compte de ses adhérents, à toutes les opérations relatives à la reconstitution immobilière, notamment à la préparation des dossiers, à l'évaluation des dommages, à l'établissement des plans, devis descriptifs et marchés, à l'exécution, à la surveillance et au paiement des travaux de déblayement, de réparation ou de reconstitution, et au remploi des avances et acomptes prévus par la loi du 17 avril 1919. » Autrement dit, il s'agit là de l'ensemble des opérations à mener dans le cadre du relèvement des clochers alsaciens.

Les modalités pratiques de la reconstruction sont notamment fixées par l'article 8 des statuts qui précise que le conseil d'administration de la coopérative passe « tous les contrats et marchés en leur nom [celui des adhérents], et fait exécuter les travaux de réparation ou de reconstitution de leurs immeubles, conformément aux plans, devis, cahier des charges et marchés acceptés par eux. Si l'associé demande un supplément de travaux entraînant une dépense supérieure au montant de son indemnité immobilière (immeubles bâtis), il doit verser par avance

¹¹⁸⁴ Source : ADS, 501.

¹¹⁸⁵ ADS, 501. *Statuts de la coopérative de reconstruction approuvée des églises catholiques du Haut-Rhin.*

le complément du prix ou affecter à la reconstruction de son immeuble une partie suffisante des indemnités pour dommages de guerre, dont il pourrait, par ailleurs, être bénéficiaire »¹¹⁸⁶. Le même texte précise également que, « au fur et à mesure de l'avancement des travaux des commissions d'évaluation, les évaluations définitives des dommages doivent être notifiées par chaque intéressé au président de la société aux lieux et place de l'évaluation provisoire ». La communication entre les membres et les administrateurs de la coopérative est en effet fondamentale étant donné l'ampleur de la tâche à mener à bien.

Afin de coordonner l'action de l'organisme, l'assemblée générale joue un rôle important, comme le précise notamment l'article 24 des statuts :

« L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des associés et ses décisions sont obligatoires pour tous. [...] »¹¹⁸⁷

Celle-ci se réunit une fois par an au mois de décembre et n'est « valablement constituée que si elle est composée des deux tiers des adhérents représentant la moitié du montant total des indemnités gérées par la société ». Cette façon de comptabiliser les voix en fonction des sommes concernées est particulièrement intéressante, dans la mesure où ce sont de ce fait les communes les plus sinistrées qui ont le pouvoir de décision le plus important. Le rôle de l'assemblée est très vaste et entre dans différents champs. Elle doit ainsi se prononcer sur les comptes, statuer sur les demandes d'emprunts, se prononcer sur les cas de démissions et sur la liquidation des comptes des membres démissionnaires, renouveler les membres du conseil d'administration, fixer le taux des intérêts à servir aux associés ou les sommes comprises dans leurs versements, décider de la distribution ou l'emploi des ressources exceptionnelles qui peuvent survenir à la société et déterminer le chiffre des réserves à constituer et enfin, s'il y a lieu, modifier les statuts.

À côté de l'assemblée générale, le conseil d'administration fait figure de moteur pour les actions de la coopérative. Régi par les articles 13 et 14 des statuts, il se compose de douze¹¹⁸⁸ membres élus par l'assemblée générale pour six ans et renouvelés par moitié tous les trois ans.

¹¹⁸⁶ *Statuts, Op.cit.*, Art. 8.

¹¹⁸⁷ *Statuts, Op.cit.*, Art. 24.

¹¹⁸⁸ « En cas de vacance, le conseil pourvoit au remplacement de ses membres par voie d'élection provisoire, et les nouveaux membres ainsi élus sont habilités à remplir régulièrement leurs fonctions jusqu'à ce qu'il ait été statué par la plus prochaine assemblée générale sur leur maintien ou leur remplacement. S'il y a ratification par l'assemblée générale, chaque membre élu par le conseil d'administration continue à remplir ses fonctions pendant le temps qu'auraient duré celles du membre remplacé. » (Article 13)

Parmi ces derniers, un bureau composé d'un président¹¹⁸⁹, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire¹¹⁹⁰ et d'un trésorier¹¹⁹¹ est choisi pour un an. Les membres en sont rééligibles. Il est précisé que « les fonctions de membre du conseil d'administration et du bureau sont honorifiques et gratuites. Toutefois, les dépenses effectuées pour le compte ou à l'occasion du fonctionnement de la société peuvent être remboursées sur états de frais visés par le président et par le trésorier. Le secrétaire et le trésorier peuvent également recevoir des indemnités du bureau. » Ces administrateurs ne sont donc pas de véritables salariés, contrairement au directeur et à l'architecte.

Dans les faits, c'est le conseil d'administration qui a les pouvoirs les plus étendus en ce qui concerne la direction des affaires courantes de la coopérative :

- Il se conforme aux dispositions de la loi du 15 août 1920 et, notamment, se tient en relations avec les agents du contrôle de l'État.
- Il règle les contrats passés au nom de la société : locations, marchés, etc., et choisit les architectes, entrepreneurs et hommes de l'art chargés de la préparation des projets, de la surveillance, de l'exécution et du règlement des travaux. Ce choix ne peut porter que sur les listes d'agréés, établies pour le département dans les conditions fixées par le décret du 9 octobre 1920.
- Il décide l'exécution de tous contrats et marchés approuvés par les adhérents et fait procéder par ceux-ci à la réception de leurs travaux.
- Il ordonne tous paiements et encaissements.
- Il peut transiger, compromettre, donner tous désistements et mainlevée, avec ou sans paiement.
- Il fixe les conditions dans lesquelles les fonds de la société sont gérés et désigne les établissements de crédit public ou ceux placés sous le contrôle et la surveillance de l'État dans lesquels les fonds et valeurs sont mis en dépôt. S'il croit devoir s'adresser à des banques, sociétés ou organisations privées, il en demande l'autorisation à l'assemblée générale. Il fixe le montant maximum de la somme qui peut rester à la disposition du trésorier.
- Il statue sur les demandes d'admission et autorise, à la majorité absolue des membres présents, l'entrée des nouveaux membres dans la société.
- Il nomme et révoque le personnel salarié.
- Il fixe l'ordre du jour des assemblées générales.
- Il est chargé d'obtenir l'approbation prévue au titre II de la loi du 15 août 1920.

¹¹⁸⁹ Ce dernier fait exécuter les décisions, conduit les assemblées, liquide et ordonnance toutes les dépenses de la société, la représente dans ses rapports avec les tiers et avec l'autorité publique, sauf délégation spéciale donnée à un autre membre du conseil et la représente également en justice.

¹¹⁹⁰ Chargé des travaux administratifs, il tient le registre des procès-verbaux de l'assemblée générale ainsi que des séances du conseil d'administration et du bureau.

¹¹⁹¹ Il tient la comptabilité de la société et le compte de chacun des associés.

- Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à l'un de ses membres et charger, sous sa responsabilité, un directeur ou gérant d'exécuter et surveiller les opérations de la société. Ce directeur ou gérant ne peut être pris parmi les personnes ayant passé avec la société des contrats ou marchés, comme il est dit au paragraphe 1^{er} du présent article. »¹¹⁹²

Le conseil d'administration est l'un des organes contribuant à la bonne coordination des différents chantiers et à l'organisation de manière globale de l'action de la coopérative. Ses réunions régulières permettent notamment de dresser la liste des chantiers à mener en priorité, en fonction des indemnités disponibles. Cette question financière conditionne cependant l'ensemble de l'action de la coopérative.

L'épineuse question financière

Le fonctionnement au quotidien de la coopérative est conditionné par ses finances. À ce titre, plusieurs choses sont à distinguer. Du côté des recettes, il faut considérer les indemnités des dommages de guerre et les recettes récurrentes, à savoir essentiellement les adhésions, les financements exceptionnels que représentent les emprunts, mais aussi les dons et legs¹¹⁹³. Côté dépenses, celles-ci se répartissent entre le paiement des entreprises et des différents intervenants sur les chantiers de reconstruction, ce qui représente la part la plus importante, et le fonctionnement administratif de la coopérative elle-même. Ce mode de gestion a des incidences directes sur le déroulement concret des opérations, pour lesquels l'argent représente le nerf de la guerre.

Au niveau des recettes, si les avances de l'État représentent la base des fonds de roulement des coopératives, d'autres méthodes sont également employées afin de hâter la reconstruction. Dans le *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg* de février 1922¹¹⁹⁴, Mgr Ruch écrit aux curés-doyens de son diocèse. Il rappelle alors qu'une coopérative vient d'être fondée et qu'elle « se propose de rechercher les sommes nécessaires pour la réfection des immeubles et la reconstitution du mobilier ». L'évêque précise alors que « les ressources seront constituées par les dommages versés par l'État aux sinistrés, les subventions des communes, des fabriques et des habitants, et sans doute les sommes obtenues par un emprunt qui semble déjà décidé ». Dans les faits, le fonds social

¹¹⁹² ADS, 501. Article 14 des statuts de la société coopérative de reconstruction des églises catholiques.

¹¹⁹³ Dans sa lettre aux maires des communes dévastées, le 12 octobre 1921, alors que la coopérative n'est officiellement créée que deux mois plus tard, l'évêque de Strasbourg évoque la possibilité de participer à l'emprunt projeté pour les Églises de France afin que les « fonds nécessaires à la reconstruction » soient « plus vite mis à la disposition des communes et [que] l'œuvre pourrait être commencée et achevée à un terme assez proche ». Source : ADS, 501.

¹¹⁹⁴ *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg*, N°2, Février 1922, Strasbourg, F.-X. Le Roux et Cie, p. 36-38.

de la coopérative se divise en deux entités, à savoir un fonds de gestion et un fonds de travaux. Ces derniers se répartissent comme suit¹¹⁹⁵ :

Au crédit du fonds de gestion sont portés notamment¹¹⁹⁶ :

1. Les subventions accordées par l'État
2. Les droits d'entrée¹¹⁹⁷
3. Les versements faits par les associés pour leur part contributive aux dépenses et frais communs de la société

Au crédit du fonds de travaux sont portés notamment :

1. Les avances remboursables accordées par l'État
2. Les versements fait par les associés

Au crédit de l'un et l'autre compte, suivant les décisions du conseil d'administration :

1. Les libéralités, dons et legs faits à la société¹¹⁹⁸
2. Les intérêts des sommes ci-dessus indiquées

Outre les recettes annuelles et les versements de l'État, emprunts et quêtes fleurissent pour tenter d'augmenter les capacités financières de l'organisme et, de ce fait, pouvoir lancer les chantiers plus rapidement. À ce titre, déjà avant la création de la coopérative, l'évêché de Strasbourg incite ses fidèles à participer aux emprunts de la reconstruction. À l'échelle locale, des quêtes sont également organisées dans les paroisses pour financer la reconstruction des églises détruites. Des traces de telles sollicitations peuvent notamment se retrouver dans le *Bulletin ecclésiastique* de Strasbourg de juin 1923 dans lequel il est demandé aux curés « de prendre bonne note des sommes qu'ils ont recueillies pour les églises dévastées : un compte-rendu devant être publié à la fin de chaque année »¹¹⁹⁹. Comme nous l'avons vu plus haut, d'autres démarches sont également entreprises, comme par exemple la mise en place de parrainages. L'abbé Vital Bourgeois donne également une information capitale concernant l'importance que les municipalités sinistrées attachent à leur patrimoine religieux endommagé en indiquant que « certaines communes aisées, désireuses d'avoir une belle église, tenaient à accorder des crédits supplémentaires à ceux

¹¹⁹⁵ ADS, 501. *Statuts de la coopérative de reconstruction approuvée des églises catholiques du Haut-Rhin.*

¹¹⁹⁶ Les versements au fonds social sont effectués soit en argent, soit au moyen de valeurs négociables.

¹¹⁹⁷ Ils sont fixés à 50 francs pour les membres adhérant dans les 3 mois suivant la fondation de la coopérative et à 100 francs pour ceux qui adhèrent plus tard.

¹¹⁹⁸ Dans le *Bulletin Ecclésiastique de Strasbourg* d'avril 1922, Mgr Ruch rappelle, sans solliciter ouvertement des dons que : « Suivant les lois du 15 août 1920 et du 12 juillet 1921 la société coopérative peut recevoir des libéralités, dons ou legs, sans autorisation et sans limite et sans que le fisc exige aucun droit de timbre ou d'enregistrement ». *BES*, N°4, avril 1922, p. 105.

¹¹⁹⁹ *BES*, N°6, juin 1923.

qu'allouait l'État, de sorte qu'en beaucoup d'endroits, le temple nouveau dépasse en richesse celui d'avant-guerre »¹²⁰⁰. Reconstruire ne signifie pas pour autant retrouver le même édifice qu'en 1914.

Le *Bulletin ecclésiastique* de septembre 1922 évoque pour sa part les subventions de l'État pour les églises et les presbytères. L'article en question laisse transparaître la complexité de la situation financière dans laquelle se trouve l'évêché de Strasbourg. En effet, la reconstruction ne concerne pas l'ensemble du diocèse et que à côté des églises sinistrées d'autres demandent également des financements pour des travaux sans lien avec la Grande Guerre. À nouveau, ces chantiers sont classés par priorités :

« Les demandes présentées par les communes, fabriques ou paroisses en vue d'obtenir des subventions de l'État pour la reconstruction ou la réparation des églises et des presbytères ou pour l'acquisition et la réparation du mobilier d'église ont été très nombreuses au cours des deux dernières années. Le montant des subventions sollicitées est de beaucoup supérieur à celui des crédits mis à la disposition du *service des cultes* par la loi des finances. Ce service est dans l'impossibilité de satisfaire à tous les besoins. Par suite de cette situation et afin de n'accorder des subventions qu'à des demandes qui à tous les points de vue paraîtront fondées et dignes d'intérêt, il a fixé dans une circulaire adressée à MM. les préfets du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle les règles suivantes dont il sera tenu compte dans l'examen des demandes :

1. Les demandes relatives à l'acquisition ou la réparation des cloches, orgues, autels, chaires, bancs, etc., ainsi que les demandes se rapportant à des travaux d'embellissement seront écartées sans qu'il y ait lieu de les instruire.
2. Ne seront retenus que les cas où il s'agira de la reconstruction ou de la réparation *nécessaire et urgente* d'une église ou d'un presbytère,
3. Les communes, fabriques et paroisses, dont la situation est particulièrement défavorable, pourront seules obtenir des subventions.

Les crédits inscrits au budget des cultes pour l'exercice 1922 sont complètement épuisés, ceux prévus au budget pour l'exercice 1923 seront en grande partie absorbés par les annuités des subventions déjà accordées. »¹²⁰¹

Les dépenses de la coopérative se répartissent elles aussi de plusieurs manières. Au débit du fonds social sont portés d'une part les frais de constitution et de gestion et, d'autre part, les dépenses faites pour exécution de travaux sur avances remboursables. Aux comptes de la

¹²⁰⁰ Bourgeois Vital, *Op.cit.*, p. 160-161.

¹²⁰¹ *BES*, N°9, septembre 1922, p. 264-265.

coopérative s'ajoutent également les comptes des associés. Chaque membre en dispose d'un qui lui est propre et sur lequel sont imputées les dépenses liées à ses chantiers. Le fonctionnement de ces comptes personnels est précisé par l'article 12 des statuts de la coopérative :

« À l'entrée du sociétaire dans la coopérative, il est procédé à un apurement de son compte sinistré, de telle sorte que soient déterminées exactement les sommes qu'il a déjà pu toucher à titre d'avances ou d'acomptes, celles qui lui sont imputées à titre de créances de l'État et celles qui lui restent à recevoir. À partir de ce moment, la société est substituée exclusivement au sociétaire pour obtenir le paiement des avances ou acomptes, dont ce dernier sera fondé à bénéficier. Un compte personnel est dès lors ouvert à chaque associé. Au crédit de ce compte sont portés : le montant des ouvertures de crédit faites au nom de l'associé en exécution de l'article 5 de la loi du 15 août 1920, ainsi que les versements personnels effectués, le cas échéant et à titre de ressources supplémentaires, par cet associé. [...] Au débit de ce compte, sont portées les dépenses des travaux effectués pour cet associé et, s'il y a lieu, les frais de réalisation des valeurs comprises dans les versements dudit. »

Afin d'assurer la bonne gestion des affaires financières, le rôle du trésorier est essentiel. C'est en effet ce dernier qui a la tâche, parfois complexe, de gérer l'ensemble des comptes et de veiller à leur bonne tenue. C'est également lui qui est chargé de la rédaction des principaux documents organisant la manière dont sont remployés les fonds accordés pour la reconstruction ou la réparation des clochers alsaciens. À cet effet, il est notamment tenu de préparer « le compte rendu financier annuel qui doit être adressé au commissaire général de la République, conformément à l'article 14 de la loi du 15 août 1920 et au décret du 9 octobre 1920 »¹²⁰².

Les premiers chantiers¹²⁰³

Les premiers travaux de reconstruction représentent le fondement même de cette coopérative et apparaissent comme étant le seul critère tangible, notamment pour les personnes extérieures à l'organisme, permettant de juger de son action concrète. Au moment de sa création en janvier 1922, la coopérative peut apparaître comme une solution rapide aux yeux des communes pour lesquelles la reconstruction des bâtiments publics était délaissée au profit des habitations et des moyens de production économique. Les affirmations de Mgr Ruch dans le *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg* d'avril 1922 ont cependant pu induire en erreur les sociétaires de la

¹²⁰² ADS, 501. *Statuts de la coopérative de reconstruction approuvée des églises catholiques du Haut-Rhin*, Art. 21.

¹²⁰³ Nous revenons sur le déroulement concret des chantiers dans notre chapitre 6. Il est toutefois indispensable de les aborder de manière générale ici afin d'explicitier le mode de fonctionnement de la coopérative.

coopérative en ce qui concerne la réalisation concrète de sa mission. Il y est indiqué, soit de manière incomplète, soit de manière totalement irréaliste, que « au moyen des crédits prévus par le service des dommages de guerre et de la reconstitution pour l'exercice 1922 et les fonds à fournir par un emprunt dont l'émission est en voie de préparation, la société coopérative espère pouvoir entreprendre avec succès dès cette année-ci la restauration des églises catholiques dévastées du Haut-Rhin »¹²⁰⁴. Si les propos sont ambigus, ils ne reflètent cependant en rien la réalité concrète car la reconstruction des édifices religieux nécessite du temps. Les illusions d'une reconstruction rapide qui peut transparaître au cours des premières semaines d'existence de la coopérative sont vite rattrapées par les réalités liées au mode de fonctionnement de la société.

La création de cette coopérative ne doit en effet pas masquer les difficultés qui restent prégnantes en Alsace. La mise sur pied de cette structure est un nouveau départ, mais en rien une solution immédiate pour relever l'ensemble des bâtiments détruits. La partie la plus conséquente du travail débute à peine. En effet, la réalisation des chantiers dépend de l'octroi d'avances sur les fonds des dommages de guerre. De ce fait, les indemnités allouées annuellement ne permettent de financer la reconstruction que d'un nombre peu important d'édifices. Les statuts prévoient d'ailleurs explicitement la mise en place d'un ordre d'urgence, défini en fonction des avances versées par l'État. « L'ordre dans lequel sont exécutés les travaux relatifs aux immeubles à réparer, construire ou reconstruire est arrêté par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale pour l'année suivante ou pour l'année en cours, si c'est celle de la fondation et s'il est possible de préparer à temps un programme de travaux exécutables cette même année. [...] »¹²⁰⁵. Une lettre que Paul Kirchacker adresse le 10 avril 1923 à M. Fries, inspecteur principal des bâtiments communaux à la direction de Colmar, évoque de manière ouverte l'existence d'une « liste d'urgence »¹²⁰⁶. Sur celle-ci figurent les édifices les plus durement touchés mais également ceux pour lesquels la non-réalisation de réparations urgentes, concernant par exemple des dégâts de toiture, entrainerait une aggravation des dommages qui complexifierait la reconstruction ultérieure. Malgré cela, les choses continuent de stagner dans certaines communes, parfois pendant de longues années encore.

Comme exemple concret du déroulement de ces travaux, il est possible de se référer aux travaux entrepris au cours de la première année d'exercice. Un programme¹²⁰⁷ datant du mois de juillet permet de se rendre compte des réalités de l'action de la coopérative. Ce dernier précise que

¹²⁰⁴ *BES*, N°4, avril 1922, p. 104-105.

¹²⁰⁵ *Statuts*, *Op.cit.*, Art. 9.

¹²⁰⁶ *ADS*, 501. Lettre de Paul Kirchacker à M. Fries, 10 avril 1923.

¹²⁰⁷ *ADS*, 501. *Programme des travaux*, Sans date ni auteur, vers le 13 juillet 1922.

le crédit alloué par le service des dommages de guerre pour 1922 est de 2 125 000 francs¹²⁰⁸. Parmi ceux-ci, 1 375 000 francs sont alloués à la reconstruction de 9 églises (Carspach, Heimersdorf, Largitzen, Spechbach-le-Haut, Spechbach-le-Bas, Munster, Wuenheim, Brunstatt et Bernwiller) et « la différence entre le crédit alloué et les dépenses prévues ci-dessus (2 125 000 - 1 375 000 = 750 000 frs) servira à couvrir les frais dus pour les travaux exécutés avant 1922 et les frais de petits travaux de restauration qui s'imposeront d'urgence en 1922 ». Un document joint indique qu'en « cas de réalisation de l'emprunt 10 000 000 » en 1922 et 1923, seraient concernées les églises de Balschwiller, Gildwiller, Reiningue, Cernay et Uffholtz puis celles de Seppois-le-Bas, Lautenbach-Zell, Sengern, Leimbach et Schweighouse. Ainsi, même si l'ensemble des prévisions se réalisent, moins de vingt églises seraient concernées par des réalisations concrètes parmi la centaine de membres que compte la coopérative.

À la fin de l'année 1923, après un peu moins de deux années d'activité, le *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg* permet de dresser un bilan d'étape de l'action de la coopérative¹²⁰⁹. Il est alors précisé que 58 églises ont déjà été concernées et sont en cours d'exécution. Si certaines sont déjà terminées ou presque¹²¹⁰, d'autres ont simplement été adjudgées¹²¹¹ et, enfin, certaines ont leurs dossiers en cours de traitement à la direction de l'architecture et des beaux-arts¹²¹² mais les travaux ne pourraient débiter qu'au printemps 1924. En outre, l'article annonce l'émission prochaine d'un emprunt pour la reconstruction des églises dévastées.

Inscription dans un cadre plus large

Étant donné que les différentes coopératives de reconstruction sont toutes inspirées du modèle nancéien, et que *l'Œuvre de secours aux églises dévastées* a joué un rôle essentiel au niveau de la mise en relation des diocèses, il peut sembler logique de retrouver la plupart de ces acteurs au sein d'un organisme commun. Comme nous l'évoquons plus haut, le souhait de constituer un *Groupement des sociétés coopératives approuvées de reconstruction des églises dévastées de France* est rapidement émis. Ce dernier est finalement officiellement créé à Paris le 7 avril 1922 et a alors comme « mission essentielle » de « rassembler les sociétés coopératives dans le but de représenter

¹²⁰⁸ À titre indicatif, le montant total de dommages pris en compte dans le cadre de l'action de la coopérative s'élève à près de 50 millions de francs.

¹²⁰⁹ *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg*, N°12, Décembre 1923, Strasbourg, F.-X. Le Roux et Cie, p. 359-360.

¹²¹⁰ Il s'agit des églises de Buethwiller, Carspach, Dannemarie, Hagenbach, Hirtzbach, Largitzen, Lutran, Luemschwiller, Mertzen, Mœrnach, Retzwiller, Romagny, Spechbach-le-Haut, Tagsdorf, Galfingue, Guewenheim, Masevaux, Bernwiller, Soultzbach et Walbach.

¹²¹¹ Reiningue, Balschwiller, Cernay, Uffholtz et Bisel.

¹²¹² Gildwiller, Obermorschwiller, Seppois-le-Bas, Leimbach, Burnhaupt-le-Bas, Schweighouse, Steinbach et Stosswehr-Ampfersbach.

une force suffisante pour négocier les emprunts qui devront être souscrit afin de hâter le relèvement des sanctuaires »¹²¹³. Avant même sa création effective, les échos de la mise sur pied d'une coopérative en Alsace parviennent jusqu'à Paris. Il est vrai que Mgr Ruch a déjà assisté à plusieurs réunions de *l'Œuvre de secours aux églises dévastées* qui regroupe les évêques de l'ensemble des diocèses touchés par la Première Guerre mondiale.

Le 3 décembre 1921, Marcel Bourgeois, directeur général du futur groupement des coopératives, indique avoir découvert les travaux préparatoires à la constitution d'une coopérative de reconstruction dans le *Bulletin Ecclésiastique de Strasbourg*¹²¹⁴. Il précise alors être justement en train de constituer son groupement et qu'il met les services de celui-ci à la disposition de l'évêque de Strasbourg « au cas où l'autorité diocésaine verrait un intérêt à les utiliser ». Il précise que « ces services sont avant tout l'organisation d'emprunts gagés sur les annuités de l'État » qui permet alors de préparer un premier emprunt pour le compte de 10 coopératives adhérant au groupe. Plus loin il ajoute que « par ailleurs, nous [les membre du groupement] avons dû réunir, aussi bien en vue de l'emprunt précité que pour aider les coopératives dans leur tâche, un office de renseignements d'ordre juridique, financier, contentieux, architectural, etc. qui est, bien entendu, tout à votre disposition dans la mesure où vous pourriez en avoir besoin, même si les frais de reconstruction des églises du diocèse de Strasbourg devraient être couverts par des procédés différents de ceux auxquels il est fait appel dans les autres diocèses sinistrés »¹²¹⁵. Il apparaît toutefois que le diocèse de Strasbourg a décliné cette sollicitation et, tout comme ceux de Nancy et Metz, a fait le choix de ne pas faire partie du groupement.

Cette position relativement ferme de la part l'évêque de Strasbourg ne fait toutefois pas cesser les sollicitations. Dans le *Bulletin ecclésiastique* du 15 mars 1922¹²¹⁶, il est question de l'emprunt de 200 millions de francs pour les églises dévastées de France que le groupement a décidé de mettre sur pied. Les autorités diocésaines précisent toutefois que cet appel ne s'adresse pas à l'Alsace, « qui a sa propre coopérative », mais soulignent que celle-ci « devra sans doute quelque jour solliciter les concours financiers du pays pour la reconstruction de ses propres églises dévastées ». Il est de ce fait indiqué qu'aucune publicité à ce projet ne sera faite en Alsace en accord avec le groupement. Dans une lettre qu'il adresse à Mgr Ruch, le sénateur Plichon, président du groupement, précise pour sa part que « sachant que dans le diocèse de Strasbourg, un certain nombre d'églises ont été gravement endommagées, qu'une société coopérative de reconstruction a été fondée pour les restaurer et tenant à ne pas risquer de diminuer, même légèrement, le crédit

¹²¹³ Cappronier, *Op.cit.*, p. 16.

¹²¹⁴ Il s'agit du *BES* du mois de novembre 1921.

¹²¹⁵ Source : ADS, 501.

¹²¹⁶ *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg*, N°3, Mars 1922, Strasbourg, F.-X. Le Roux et Cie, p. 67-69.

dont cette société voudra peut-être user ultérieurement en Alsace pour la reconstruction des églises dont elle a la charge, nous n'étendrons pas au diocèse de Strasbourg la propagande¹²¹⁷ lancée dans les autres diocèses ». Ainsi, l'évêque demande que les curés et le clergé ne fassent pas la promotion de cet emprunt bien que les diocésains restent libres d'y souscrire ou non¹²¹⁸.

Dans les faits, la coopérative alsacienne choisit avant tout de conserver son autonomie, comme les diocèses voisins de Metz et Nancy. Nicolas Padiou explique notamment que les autorités religieuses de Meurthe-et-Moselle choisissent de ne pas prendre part au groupement afin de se prémunir d'une mainmise parisienne sur l'action de reconstruction entreprise dans leur département¹²¹⁹.

Outre la coopérative de reconstruction des églises catholiques, il faut également noter la création dans le Haut-Rhin d'une société de reconstruction des églises protestantes¹²²⁰. À l'initiative d'André Hartmann, industriel et maire de Munster, celle-ci est constituée le 30 mars 1922. Elle regroupe une dizaine de membres localisés majoritairement dans la vallée de Munster pour un montant global de dommages de 6 759 617,04 francs. Facilitée par l'ampleur moindre de la tâche à mener à bien, sa mission est achevée en avril 1930 et la société est dès lors liquidée. La coopérative des églises catholiques a pour sa part eu à gérer une somme de 55 133 046,94 francs¹²²¹, ce qui explique qu'un temps plus long lui ait été nécessaire pour finaliser son action. À titre comparatif, Edmond Michel estime l'ensemble des dommages de guerre mobiliers et immobiliers à 1,9 milliards de francs pour le département du Haut-Rhin¹²²². La reconstruction des édifices religieux catholiques par la coopérative dédiée représente donc un peu moins de 3% de ce total.

¹²¹⁷ Ce démarchage est essentiellement réalisé par des banques et des organismes de crédit auprès de leurs clientèles.

¹²¹⁸ En définitive, cet emprunt a toutefois été couvert en cinq jours au niveau national, en bénéficiant notamment d'une intense campagne de presse. Source : *BES*, avril 1922.

¹²¹⁹ Padiou Nicolas, *Dispersi sunt lapides sanctuarii*, *Op.cit.*, p. 181.

¹²²⁰ ADHR, 19AL2-35. Les archives relatives au fonctionnement de la coopérative sont quant à elles conservées par la société privée Hartmann à Munster. Il n'a pas été possible d'y accéder dans le cadre de cette étude.

¹²²¹ ADHR, 19AL2-38. Il s'agit là du montant donné au moment de la dissolution de la coopérative. Il représente l'addition des avances remboursables allouées aux comptes des communes et des fabriques d'églises.

¹²²² Michel Edmond, *Op.cit.*, p. 470.

Entre 1918 et 1921, plusieurs édifices ont déjà été remis en état et rendus au culte. Toutefois, ces opérations se déroulent dans le seul cadre municipal. À partir de 1922, la création des deux coopératives apparaît certes comme une réponse globalisée qui permet de fluidifier la reconstruction, mais ces structures ne sont pas un remède immédiat. Comme le souligne par exemple Hugh Clout, « les activités des différentes formes de coopératives furent entravées par le défaut de liquidités et par manque de main d'œuvre et de matériels disponibles pendant les années 20 »¹²²³. L'ensemble de ces travaux représente en effet un total de plusieurs dizaines de millions de francs à répartir entre les sinistrés mais qui ne sont pas versés en une seule fois. La mise en place d'un ordre de traitement, répartissant la reconstruction des églises sur plusieurs années a finalement repoussé la dissolution de la coopérative à l'année 1946¹²²⁴.

Les coopératives sont un rouage central et essentiel du relèvement des clochers dans la mesure où elles permettent de mettre en synergie des acteurs d'horizons divers, exerçant parfois sur plusieurs chantiers de manière simultanée. La reconstruction des églises nécessite en effet des échanges entre des intervenants multiples, civils comme ecclésiastiques, administratifs comme artistiques et techniques. C'est à la présentation des rôles de l'ensemble des personnes œuvrant dans le cadre de la renaissance des lieux de culte alsaciens que nous allons donc nous attacher désormais.

¹²²³ Clout Hugh, « La grande reconstruction : un itinéraire personnel », in Duménil Anne, Nivet Philippe, *Les reconstructions en Picardie*, Amiens, Encrage, 2003, p. 170.

¹²²⁴ Si les premières démarches de liquidation de la coopérative catholique sont entreprises dès 1939, elles sont interrompues par la Seconde Guerre mondiale et ce n'est finalement qu'en 1946 que celle-ci peut être complètement soldée.

Chapitre 6 : Décideurs et acteurs de la reconstruction

La reconstruction des lieux de culte est le résultat d'un processus global impliquant de nombreux acteurs à des niveaux différents. Alors que les décideurs locaux, maires et curés, s'attachent à accompagner la conception des projets de relèvement des clochers, ils trouvent deux types d'interlocuteurs face à eux. Il s'agit, d'une part, des autorités, civiles comme religieuses, qui veillent notamment à la cohérence des aspects techniques et artistiques de ces réalisations. D'autre part, ce sont les hommes de l'art, entrepreneurs et artisans, qui sont quant à eux chargés de la bonne exécution des chantiers. Les relations entre les uns et les autres sont facilitées par les coopératives, véritables organes de mise en regard de l'ensemble des intervenants pouvant s'apparenter à une maîtrise d'ouvrage déléguée¹²²⁵.

En définitive, le succès de la reconstruction dépend largement de la bonne entente entre les différents acteurs qui ont à s'accorder sur de nombreux points allant de l'aspect général du nouveau bâtiment à son mobilier, en passant par des décisions souvent sources de débats, comme par exemple le choix des entreprises. Compromis et concessions sont nombreux entre les décideurs durant cette période où la décision finale nécessite parfois un arbitrage de la part des autorités ou de la direction de la coopérative.

Il est toutefois important de montrer également le visage des acteurs de la reconstruction des lieux de culte alsaciens. Les chantiers des nouvelles églises sont en effet des points de foisonnement entre de nombreux intervenants aux aspirations diverses. Les rôles joués alors par chacun sont le reflet d'une vaste aventure sociale qui s'apparente, dans les autres départements français, à une perduration de l'union sacrée qui va se prolonger jusque dans les cérémonies qui entourent l'achèvement de ces travaux.

¹²²⁵ Nous abordons la question de la création et du fonctionnement des deux coopératives dédiées à la reconstruction des lieux de culte en Alsace dans notre chapitre 5.

6.1. Les décideurs de la reconstruction des clochers : la place centrale du curé

Durant le temps de l'après-guerre, s'il est une personne à évoquer en ce qui concerne le relèvement d'une église de village, c'est bien le curé. Personnages centraux de cette période de transition difficile, les hommes d'église endossent non seulement le rôle de moteur spirituel au sein de ces communautés durement éprouvées par le conflit, mais ils font également office de relais pour bien des demandes concernant la reconstruction dans ces secteurs. Malgré les quatre années de guerre et le retour à la France laïque et même si son emprise baisse sur une partie des fidèles, notamment dans les communes mixtes¹²²⁶, le curé reste un personnage central de la vie rurale, en Alsace comme dans les autres départements dévastés¹²²⁷. Si, comme le souligne Danièle Voldman, « la voix des sinistrés semble au premier abord difficile à saisir »¹²²⁸, les hommes d'église incarnent le relèvement des lieux de culte. Étant donné leur position sociale, il leur est en effet plus facile de se faire entendre pour faire relever ces édifices spécifiques¹²²⁹. De manière plus large, leur voix est également portée vis-à-vis de l'administration par les représentants des coopératives de reconstruction qui recueillent et tentent de traiter de façon globale leurs doléances.

Au lendemain de l'armistice, alors que les préoccupations des sinistrés sont avant tout de rebâtir leurs maisons et de retrouver un emploi, les hommes d'église se retrouvent bien souvent seuls et inexpérimentés face aux ruines de leurs lieux de culte. Les prêtres des territoires dévastés se familiarisent toutefois rapidement avec leur nouvelle situation et tentent alors de solutionner les différents problèmes auxquels ils sont confrontés les uns après les autres. D'abord, il faut trouver un logement dans ces champs de dévastations pour ces curés qui sont bien souvent des nouveaux venus dans ces paroisses malmenées pendant la guerre. Ensuite, il faut trouver un lieu provisoire pour assurer le culte. Ce n'est que dans un troisième temps que la question de la reconstruction de l'église peut être abordée de manière concrète dans les secteurs les plus durement touchés. En 1921, Mme Viellard rapporte de la manière suivante ses observations sur la vie religieuse dans les paroisses de l'ancienne ligne de front :

¹²²⁶ Vogler Bernard, *Histoire des Chrétiens d'Alsace*, Paris, Desclée, 1994, p. 298.

¹²²⁷ Bedhome Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames. Évènement ruine et société des sinistrés 1919-1939*, Vassogne, Éditions du musée de Vassogne, 2014, p. 125.

¹²²⁸ Voldman Danièle, « L'opinion des sinistrés face aux reconstructions de leurs cités détruites par les guerres », in Audoin-Rouzeau Stéphane, Becker Annette, Cœuré Sophie, Duclert Vincent, Monier Frédéric, *La politique et la guerre*, Paris, Agnès Viénot / Noësis, 2002, p. 375.

¹²²⁹ La chronique du curé Heck est en effet enrichie par différents articles de presse reprenant son récit parus dans différents titres locaux. Ce type de médiatisation de la reconstruction est quasiment impossible pour un particulier. ADHR, 301J - 47 - *Chronique du curé Heck*.

« Sur presque tous les points de la zone frontière d'avant-guerre la vie paroissiale a repris son cours ; les chapelles provisoires sont ouvertes, les offices y sont célébrés régulièrement ; les excellents prêtres des pays dévastés se sont constitués les protecteurs des foyers, ils exercent avec un grand dévouement des tâches qui sembleraient plus naturellement dévolues à l'administration civile. Pour eux-mêmes ils ne demandent rien et se trouvent heureux de partager les épreuves et les privations de leurs paroissiens. Ils se montrent en toutes circonstances les continuateurs loyaux et persévérants des traditions françaises. En Alsace, l'Église catholique est toujours régie d'après le Concordat de 1801. »¹²³⁰

Si les autorités civiles et religieuses travaillent de concert pour rebâtir les clochers mis à terre à l'échelle du département et du diocèse, les curés deviennent de leur côté les principaux organisateurs de ces chantiers au sein des paroisses. Leurs fonctions y sont alors multiples. S'ils assurent un suivi quotidien du chantier, en tentant de résoudre les nombreuses difficultés qui les accompagnent, ils se retrouvent dans bien des cas également à devoir trouver des solutions pour financer ces travaux. Cette forte implication de la part des prêtres transparait largement dans les chroniques paroissiales mais aussi dans les nombreuses correspondances que ces acteurs de terrain échangent avec leur tutelle au niveau de l'évêché.

Un intervenant au cœur du chantier

Quel que soit le prêtre concerné, l'expérience de la reconstruction représente pour lui une situation inédite, notamment en matière d'organisation et de financement. Ses interlocuteurs civils sont pour la plupart de nouveaux arrivés dans l'administration des départements alsaciens et aucun n'a été confronté aux procédures d'évaluation et d'indemnisation au titre des dommages de guerre. Afin de faire face à l'inconnu, les curés s'impliquent totalement dans la tâche de relèvement de leur église dont ils se retrouvent chargés une fois la paix revenue. Par la force des choses, ces derniers deviennent la clé de voûte des chantiers des nouveaux clochers qu'ils incarnent au niveau local. Ainsi, ils assurent au quotidien l'interface entre les représentants des municipalités et les entreprises, mais aussi avec les autorités civiles et religieuses.

La correspondance échangée entre le chanoine Ehret de Largitzen et le chanoine Metz, directeur de la coopérative de reconstruction des églises catholiques, illustre parfaitement ces interactions. Au début de l'année 1924, le curé se retrouve dans une situation difficile qu'il rapporte lui-même au directeur de la coopérative.

¹²³⁰ Viellard C., « L'œuvre en province – En Alsace », in *Bulletin de l'Œuvre de secours aux églises dévastées*, N°15, Février 1921, p. 29.

« Le jour de l'Assomption, une très forte grêle et l'orage qui en suivait a renversé la baraque-église de Largitzen, en y causant de grands dégâts aux ornements. Il n'y a plus moyen d'y faire les offices. »¹²³¹

Parallèlement à cela, la construction de sa nouvelle église suit son cours mais elle est loin d'être achevée. « À la nouvelle église les vitraux venaient d'être posés, les travaux de stuc étaient terminés, l'échafaudage sorti. » Ainsi, dans l'urgence, la messe est dite dans le nouvel édifice en chantier dans des conditions relativement rudes.

« Nous fîmes donc les offices dans cette église qui n'avait comme mobilier que l'ancien autel provisoire. Durant deux mois les gens assistaient à la messe debout. Pendant la semaine la sacristie fut transformée en chapelle provisoire pour permettre aux ouvriers de mettre le dallage, les portes, etc. »¹²³²

Malgré tout, les travaux avancent et le nouveau mobilier est progressivement mis en place. Le maître autel est ainsi annoncé pour le jour de l'adoration perpétuelle, le 8 février, et le curé le présente comme « un chef d'œuvre avec le tableau exécuté par Maître Feuerstein à Munich ». Afin de hâter les choses et de réussir à consacrer le nouveau bâtiment le jour de la Saint Georges, fête patronale de la paroisse le 23 avril, le chanoine Ehret avance personnellement les fonds nécessaires pour financer l'aménagement de son église car le procès-verbal de préconciliation n'est alors pas encore signé. Pour la chaire, il verse à l'entreprise Klem 5 000 francs qui « proviennent du fond que des bienfaiteurs nous ont avancé pour hâter l'œuvre de la reconstitution de notre mobilier d'église »¹²³³. Cette somme sert alors d'avance aux ébénistes qui doivent la lui rembourser dès lors qu'ils toucheront leur premier acompte de la part du service des dommages de guerre. En parallèle, le conseil municipal décide de son côté d'avancer les sommes concernant les cloches et l'horloge en procédant selon le même mode opératoire.

Finalement, le prêtre réussit à atteindre son objectif et en fait part au directeur de la coopérative quelques mois plus tard.

« Nous avons fait pour la première fois les offices dans notre église restaurée le dimanche après l'Assomption 1923, le 19 avril. L'orage avait à tel point endommagé notre baraque-église qu'il nous a fallu la quitter le jour même de l'Assomption. L'église ne possédait en ce moment ni mobilier, ni dallage. Le banc de communion et le confessionnal

¹²³¹ ADS, 502. Lettre du chanoine Ehret au chanoine Metz, 18 janvier 1924.

¹²³² *Ibid.*

¹²³³ *Ibid.*

ont été livrés en décembre 1923, le maître-autel au mois de février 1924, la chaire pour la fête de la consécration de l'église, le 23 avril 1924. La commune est en train de commander les cloches et l'horloge. Elle avancera les sommes nécessaires jusqu'au moment où la coopérative sera à même de les rembourser. »¹²³⁴

À Carspach aussi la situation est précaire. Le curé Strub choisit également de s'installer dans la nouvelle église avant même que celle-ci soit achevée et que son mobilier n'y soit disposé. Dans un courrier adressé au directeur de la coopérative en mai 1924, le prêtre indique qu'il s'est installé dans son église restaurée le 1^{er} novembre 1923. Pour mobilier, il ne dispose alors que d'une « toute petite partie du maître-autel neuf ». « Les confessionnaux [et] le banc de communion ne sont pas encore réparés, l'installation de l'électricité est faite mais les « Leuchtkörper¹²³⁵ » sont tous provisoires et le chauffage y est encore [absent].¹²³⁶

Le curé Sommereisen de Berrwiller tient lui aussi une correspondance très intéressante avec le chanoine Metz. Il s'y inquiète notamment des retards dans les travaux de son église alors que les prix de revient des aménagements augmentent rapidement. Alors que l'évaluation définitive du mobilier de son église vient d'être validée, il demande le remboursement des sommes qu'il a engagées à cet effet avant la constitution de la coopérative et réclame de « prendre en main la commande de l'autel principal et de la table de communion »¹²³⁷. Pour le financement des quatre nouvelles cloches, il suggère que la coopérative se charge de la grande tandis que lui-même se propose de couvrir la moitié des frais des trois autres en attendant leur remboursement. Il précise alors ses intentions :

« Monsieur le chanoine une raison majeure pour commander ces trois articles (maître-autel ; table de communion et cloches) se trouve dans la constante hausse que nous avons pour le moment. Voyez pour les cloches : il y a quatre mois j'avais les offres pour 11 francs le kilo. Aujourd'hui on me demande déjà 13,50 francs ; Vous pouvez constater que plus nous attendons plus nous avons des pertes sur notre évaluation définitive et il serait bon de commander enfin ces objets quitte à passer avec les fournisseurs des marchés avec différentes dates de paiement. »¹²³⁸

¹²³⁴ ADS, 502. Lettre du chanoine Ehret au chanoine Metz, 26 mai 1924.

¹²³⁵ Il s'agit des luminaires. [Traduction de l'auteur]

¹²³⁶ ADS, 502. Lettre du curé Strub au chanoine Metz, 20 mai 1924.

¹²³⁷ ADS, 502. Lettre du curé Sommereisen au chanoine Metz, 12 juillet 1924.

¹²³⁸ *Ibid.*

Malgré sa proposition, le directeur de la coopérative reste contraint par les capacités financières de sa structure. En effet, tous les crédits disponibles pour l'exercice 1924 sont alors déjà engagés et il n'est pas possible pour lui de passer de nouveaux marchés. Le curé de Berrwiller ne manque alors pas de lui signifier sa surprise en lui rappelant que bon nombre de ces travaux sont déjà exécutés et qu'il en a lui-même payé une partie d'entre eux. Il ajoute être « bien étonné de voir que vous n'avez pas signé le marché de clôture [...] car jamais je n'ai demandé à la coopérative des églises de faire des travaux. Je voulais le faire avec les fonds de notre coopérative Bernwiller-Galfingue »¹²³⁹. En conséquence, il menace de démissionner de la coopérative si cette dernière ne peut tenir ses engagements. Le curé Sommereisen ne se contente pas de rapporter son mécontentement au chanoine. Il en fait de même avec Paul Kirchacker auprès de qui il demande le « remboursement des montants d'arriérés » datant de 1920 et payés en partie sur ses fonds propres et la « commande du mobilier le plus urgent [l'autel principal et une cloche] auquel la fabrique a droit en vertu de la décision de l'assemblée générale »¹²⁴⁰.

La situation est alors clarifiée par le directeur de la coopérative afin d'apaiser les tensions :

« Les travaux de reconstruction engagés depuis fin 1923 par la coopérative - en ce moment il y a 8 bâtiments d'église en cours - ont empêché la coopérative de continuer le règlement des arriérés. Par contre elle cherchera à faire bénéficier les églises du crédit prévu pour l'exercice 1924 dans le budget des dommages de guerre départemental pour le règlement des dettes engagées pour la reconstitution d'immeubles avant le 1^{er} avril 1921. »¹²⁴¹

Eugène Metz poursuit en indiquant que « pour ce qui regarde le mobilier le plus urgent » il est « parfaitement d'accord que la décision de l'assemblée générale [...] y donne droit » mais il fait observer que les difficultés de la coopérative dépassent la seule paroisse de Bernwiller et que « les communes ayant des bâtiments d'église dévastés ont au moins autant le droit à la reconstruction de ces bâtiments et malgré cela la coopérative s'est vue dans l'impossibilité de les satisfaire toutes dès cette année-ci ». Le chanoine conclut en soulignant que « la crise financière survenue en janvier dernier¹²⁴² a rendu illusoire une bonne partie de nos projets décidés pour l'exercice 1924. La fédération des coopératives locales ne s'en ressent pas moins que la coopérative des églises et celle des bâtiments communaux. »

¹²³⁹ ADS, 502. Lettre du curé Sommereisen au chanoine Metz, 26 juillet 1924.

¹²⁴⁰ ADS, 502. Lettre de Paul Kirchacker au chanoine Metz, 30 août 1924.

¹²⁴¹ ADS, 502. Projet de réponse du chanoine Metz au courrier de Paul Kirchacker du 30 août 1924.

¹²⁴² Il s'agit, comme le souligne Alfred Sauvy, de la crise des changes qui entraîne l'échec de l'emprunt de 1924 et, par là même, la fin de ces émissions publiques destinées à faciliter l'indemnisation des sinistrés par le biais du *Crédit National*. Sauvy Alfred, *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Volume II, Paris, Economica, 1984, p. 256.

Comme en témoignent ces exemples, le relèvement des églises représente une occupation à temps plein pour ces prêtres bâtisseurs. Tous les moyens leurs sont bons pour hâter l'avancement du chantier. Certains l'ont compris dès la création de la coopérative, en se proposant pour occuper des places spécifiques au sein de cet organisme. C'est par exemple le cas du curé Heck d'Uffholtz qui y remplit les fonctions de secrétaire ou encore du curé-doyen Tschirhart de Cernay qui en devient le vice-président. Dans ses mémoires, ce dernier exprime explicitement que ce titre lui permet de faire passer la reconstruction de son église parmi les premières¹²⁴³.

Malgré sa fonction au sein de la coopérative et les avantages qu'il semble en tirer, cela n'empêche toutefois pas le curé Tschirhart de faire part des difficultés qu'il rencontre sur son propre chantier de reconstruction auprès du chanoine Metz. Le problème qu'il évoque alors concerne la société Bottlaender. Le prêtre précise alors que, malgré les promesses faites par la coopérative, l'entrepreneur est venu le trouver la veille avec une lettre de sa banque qui lui refusait l'envoi de l'argent nécessaire à la poursuite des travaux. Ce dernier a alors prié le curé « de vouloir lui donner une certaine somme pour payer ceux qui attendaient dans son bureau »¹²⁴⁴. Le curé ajoute que l'entrepreneur a dû faire une reconnaissance pour une somme de 47 000 frs et de ce fait il a payé les 32 000 frs pour les matériaux en même temps qu'il reconnaît la somme d'argent que je [le curé] lui ai donné. » Le prêtre demande donc s'il doit continuer à payer les sommes à mesure que l'entrepreneur les transmet ses factures et si ce sera la coopérative qui sera remboursée des 100 000 francs qu'il a avancés. Le chanoine lui répond alors de continuer à avancer l'argent jusqu'à concurrence de 100 000 francs et de s'entendre sur le mode de paiement avec la coopérative qui fera le remboursement.

Au cours de la reconstruction, les différents acteurs ne se font généralement pas de cadeaux entre eux. Les frictions sont prégnantes que ce soit pour hâter le relèvement de son clocher ou pour contester le choix d'un artiste ou d'une entreprise. Au sein même du bureau de la coopérative, des animosités se font sentir à certains moments. Si elles ne transparaissent pas de manière explicite dans les archives de la structure, elles se retrouvent toutefois dans les journaux personnels des prêtres. Ainsi, les relations entre le curé de Cernay, Camille Tschirhart, et son voisin d'Uffholtz, Alphonse Heck, sont par exemple tumultueuses. Arrivé le premier sur place au lendemain de l'armistice¹²⁴⁵, Alphonse Heck s'est initialement installé dans le presbytère de Cernay,

¹²⁴³ Tschirhart Camille, *Etwas Geschichte der Pfarrei Sennheim*, Thann, Alsatia, 1946, p. 54.

¹²⁴⁴ ADS, 502. Lettre du curé Tschirhart au chanoine Metz, 16 novembre 1924.

¹²⁴⁵ Alphonse Heck est nommé à Uffholtz dès janvier 1919. Le poste de Cernay étant alors vacant depuis l'évacuation de la ville, en janvier 1915. Il y célèbre donc également la messe jusqu'à la nomination du curé Tschirhart.

dont il a alors également la charge de manière temporaire. Un logement « princier »¹²⁴⁶ aux yeux de son successeur à Cernay qui arrive quelques semaines plus tard, le 28 mars 1919¹²⁴⁷ et avec qui les relations seront parfois épineuses.

Dans certains cas, les prêtres doivent également rattraper des situations qui paraissent leur échapper. À Goldbach, le curé K sler relate notamment les difficult s qu’il rencontre pour rectifier les erreurs de son pr d cesseur qui entravent la restauration de son  glise. Le 28 janvier 1924, il  crit au chanoine Metz pour lui demander des renseignements sur celui qui a cr e « une grande difficult  pour la reconstitution du mobilier de notre  glise »¹²⁴⁸. En effet, l’ancien cur  a sign  la pr conciliation de 66 000 f. avec le service des dommages de guerre mais il s’av re que cette somme est insuffisante. L’abb  K sler pr cise   titre d’exemple que « pour la r paration des autels, de la chaire, des stations, etc. M. Boehm fr res de Mulhouse demande   peu pr s 50 000 f. Pour l’orgue on demande 58 000 f. Le reste vient   15 000 f. » Pour lui, « il s’agit maintenant de renverser ce contrat. Pour cela il faut prouver au tribunal des dommages de guerre que M. l’abb  Tritscher  tait incapable de signer le contrat   cause de sa maladie des nerfs. Il faut avoir pour cela des certificats du m decin. Nous avons d j  demand  o  M. Tritscher se trouve mais nous n’avons pas re u de r ponse exacte. D’un c t  on dit qu’il est en Am rique, de l’autre qu’il est   Rouffach. » Il prie donc le directeur de la coop rative de le renseigner, non sans pr ciser que ce seront seulement l’architecte, M. Stamm, et M. Kirchacker qui seront au courant de la r ponse. Il ne cache pas ses craintes en concluant que « si le tribunal des dommages de guerre ne renverse par ce contrat comment trouver alors les moyens pour la r paration de l’ glise. Esp rons que le bon Dieu nous aidera ». Le 30 janvier, Eug ne Metz le rassure en lui indiquant qu’il n’est pas le seul   rencontrer ce type de probl mes et que d’autres fabriques et communes sont dans le m me cas, principalement dans l’inspection de Thann. Il pr cise que le service des dommages de guerre est en train d’ tudier la question et de demander   Paris des sommes suppl mentaires pour compl ter les montants insuffisants, ce qui bloque toutefois la poursuite des travaux jusqu’  ce que la situation soit clarifi e.

Il est difficile pour les cur s de se plier aux logiques de priorisation des chantiers par la coop rative. Si cette r partition s’explique logiquement par un budget annuel dont les versements se font par tranches, l’attente que cela g n re pour lancer les travaux est parfois difficile   admettre pour certains pr tres. Pour ces eux, si l’adh sion aux coop ratives pouvait appara tre

¹²⁴⁶ Tschirhart Camille, *Etwas Geschichte der Pfarrei Sennheim*, *Op.cit.*, p. 51.

¹²⁴⁷ *Ibid.*, p. 75.

¹²⁴⁸ ADS, 502. Lettre du cur  K sler au chanoine Metz, 28 janvier 1924.

comme une sorte de remède miracle à leurs problèmes, ils déchantent rapidement. C'est par exemple le cas dans la commune du Bonhomme où le curé Sutter s'impatiente. Dans un courrier au directeur de la coopérative daté du 28 février 1924, il lui fait part de ses regrets d'avoir appris que l'exécution des peintures de son église ne pourra pas se faire dans l'année. Il ne manque alors pas de rappeler que « déjà en 1922 il n'y a absolument rien eu de fait dans cette malheureuse église »¹²⁴⁹ et précise que « sans doute, dans le courant de 1923, les travaux ont été plus importants mais n'ont touché que l'immeuble lui-même. Pour ce qui est du mobilier par destination il m'a fallu, de toute force, pourvoir à tout ce qui était strictement nécessaire, donc avancer pas mal d'argent dont les factures font foi, car la fabrique n'a encore pu toucher le moindre centime ».

Là encore, la question du financement de la nouvelle église est au cœur des débats. Afin de tenter de hâter le processus, les prêtres en viennent finalement à user de différents stratagèmes pour tenter de trouver des ressources complémentaires.

Financer la reconstruction

L'argent apparaît comme un moteur pour le relèvement des communes dévastées durant la Grande Guerre. Que ce soit pour les lieux de culte, les bâtiments publics, les propriétés privées ou n'importe quel autre type de dommage de guerre, les opérations de reconstruction sont étroitement liées aux indemnités accordées par les commissions d'évaluation. Toutefois, l'établissement du procès-verbal de préconciliation par ces organismes ne correspond pas à une mise à disposition immédiate de fonds. Ces sommes font en effet l'objet d'un versement annualisé par l'État, inscrit au budget des différents départements. Le montant global mis à disposition pour abonder les différents chantiers ne correspond toutefois pas à la somme des indemnités accordées au cours de l'année écoulée, mais dépend de facteurs multiples, à commencer par le versement des réparations imposées à l'Allemagne dans le cadre du traité de Versailles. Ces premières années de l'après-guerre représentent une période complexe à tous les niveaux. Comme le souligne Stéphane Bedhome, « l'État est submergé par la masse des fonds à débloquer pour reconstruire, alimenter, administrer les régions sinistrées »¹²⁵⁰.

Cette mise à disposition échelonnée de l'argent se ressent directement au sein de la coopérative qui doit définir un programme de travaux annuels en fonction des fonds mis à disposition par l'intermédiaire du service des dommages de guerre. En pratique, il est donc impossible de satisfaire tout le monde étant donné le nombre conséquent de demandes

¹²⁴⁹ ADS, 502. Lettre du curé Sutter au chanoine Metz, 28 février 1924.

¹²⁵⁰ Bedhome Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames*, *Op.cit.*, p. 97.

simultanées. Les choix des priorités validés par le conseil d'administration de la coopérative ne sont pas faciles à accepter au niveau local. De ce fait, les prêtres tentent de trouver des alternatives pour réunir les financements qui leur permettront de lancer leur chantier en avançant sur leurs fonds propres le règlement des entreprises, dans l'attente d'un remboursement par la coopérative une fois les fonds disponibles.

Toutefois, les ressources personnelles des prêtres suffisent rarement pour payer les importantes sommes nécessaires aux entreprises pour acheter leurs matériaux et rémunérer leur main d'œuvre. Les curés se mettent alors à la recherche de différentes sources de financement complémentaires. Cela peut prendre des formes variées allant de la traditionnelle collecte à l'emprunt, en passant parfois par la recherche d'investisseurs étrangers. Dans bien des cas les curés décident de profiter des importants travaux sur leurs édifices pour y apporter des modifications, parfois conséquentes, ce qui engendre des surcoûts.

C'est par exemple le cas à Cernay, où le curé Tschirhart essaye de corriger quelques points de l'ancien édifice en lien avec l'architecte Schwartz¹²⁵¹, comme par exemple l'étroitesse du chœur. Il en va de même à Metzeral où il n'existe pas d'église paroissiale catholique en 1914. Le curé Béhé décide alors d'y transformer la modeste chapelle de l'Emm¹²⁵², lourdement endommagée durant le premier conflit mondial. Les dommages de guerre ne prennent toutefois en compte que la reconstruction des bâtiments dans leur état de 1914. Les surcoûts générés par les éventuelles modifications sont donc à la charge des paroisses. Dans le cas présent, le curé de Metzeral décide d'utiliser d'une part les canaux traditionnels tels que les collectes et les demandes de subventions, notamment auprès du Conseil Général du Haut-Rhin¹²⁵³, mais il trouve également d'autres alternatives, en organisant par exemple des fêtes de bienfaisance à travers toute la France. Les recettes parfois conséquentes de ces quêtes viennent s'ajouter à l'argent récolté par les autres biais pour compléter le budget alloué par les services de la reconstruction. Cela permet alors de reconstruire un édifice plus spacieux ou d'en améliorer le confort.

Collecter de l'argent pour effectuer des travaux sur leurs églises ne représente pas vraiment une nouveauté pour les curés au lendemain de la Première Guerre mondiale. En effet, l'appel à la participation volontaire des populations pour ces chantiers est relativement commun. Dans son

¹²⁵¹ Tschirhart Camille, *Etwas Geschichte der Pfarrei Sennheim*, *Op.cit.*, p. 55.

¹²⁵² Pour plus de précisions concernant cette dernière, nous renvoyons à l'étude détaillée de ce cas dans notre chapitre 7.

¹²⁵³ « Édifices culturels », in Conseil Général du Haut-Rhin, *1^{ère} session extraordinaire de 1931 (30 janvier). 1^{ère} session ordinaire de 1931 (avril). Procès-verbaux des délibérations. Rapports du préfet*, Colmar, Les éditions d'Alsace, p. 37.

journal¹²⁵⁴, le pasteur Schweitzer de Gunsbach mentionne par exemple les nombreuses collectes pour lesquelles il est sollicité tout au long de la guerre. Comme en témoigne le tableau ci-dessous (Figure 52), les paroissiens sont ainsi sollicités de manière récurrente pour des motifs divers.

| Date mentionnée dans le journal | Objet de la collecte | Somme reçue |
|---------------------------------|--|-----------------------------|
| 8 novembre 1914 | Collecte pour ceux ayant subi des dommages de guerre en Alsace-Lorraine | 43,25 Mk |
| 3 décembre 1914 | Expédition de « l'argent des collectes » au directoire | 130 Mk |
| 12 mars 1915 | Évocation d'un don de Mme Schmidt-Hofmann (Leipzig-Plagwitz) qu'il redistribue aux réfugiés de Stosswihr et Hohrod | 100 Mk |
| 9 mai 1915 | Collecte pour les estropiés de guerre | ? |
| 10 octobre 1915 | Quête pour la croix rouge | 13 Mk |
| 27 février 1916 | Quête pour les œuvres de bienfaisance liées à la guerre | 24 Mk |
| 24 septembre 1916 | Collecte pour les protestants de Pologne | ? |
| 12 octobre 1916 | Don du professeur Cahn pour les pauvres de la vallée | 100 Mk |
| 4 avril 1917 | Nouveau don du professeur Cahn pour les pauvres de la vallée | 100 Mk |
| 6 mai 1917 | Collecte pour le <i>Gustav-Adolf Verein</i> ¹²⁵⁵ | 15 Mk |
| 3 juin 1917 | Collecte (objet non précisé) | 10 Mk |
| 6 octobre 1917 | 7 ^e emprunt de guerre | 100 Mk (versés par le curé) |
| 18 novembre 1917 | Collecte pour le fonds des besoins de l'église | 9 Mk |
| 27 octobre 1918 | Quête pour la <i>Kirchenbausteuer</i> ¹²⁵⁶ | 17 Mk |

Figure 52 - Collectes mentionnées dans le journal de Louis Schweitzer durant la guerre.

Durant l'ensemble du conflit, Louis Schweitzer mentionne trois dons privés, un appel à participation pour le 7^e emprunt de guerre et pas moins de dix quêtes ou collectes. Il est à supposer que ce n'est là qu'un aperçu des différentes sollicitations financières dont les paroissiens font l'objet durant la guerre. Ces dernières se poursuivent d'ailleurs au lendemain de l'armistice avec par exemple des « collectes pour l'offrande libératrice » que le pasteur évoque en janvier 1919 et qui rapportent 383,20 francs¹²⁵⁷. Au niveau local comme au-delà, les appels à la générosité perdurent largement durant l'après-guerre.

Pour les paroisses sinistrées, les doyennés qui en sont devenus les parrains ne se limitent bien souvent pas à une fonction d'assistance matérielle. Leurs fidèles sont également sollicités à différentes occasions pour apporter une contribution financière au relèvement des églises

¹²⁵⁴ Schweitzer Louis, *Journal de Louis Schweitzer. Gunsbach 1914-1919*, Munster-Gunsbach, Association internationale pour l'œuvre du docteur Albert Schweitzer de Lambaréné / Société d'histoire du val et de la ville de Munster, 2015, 310 p.

¹²⁵⁵ Il s'agit là de l'une des plus importantes œuvres de secours protestantes fondée en 1832 en Allemagne.

¹²⁵⁶ « Contribution pour la construction des églises. » [Traduction de l'auteur]

¹²⁵⁷ Il est à souligner le passage très rapide du mark au franc au lendemain de l'armistice.

détruites. Pour ce faire, le processus est assez similaire d'une paroisse à l'autre. Afin de contribuer aux levées de fonds pour la reconstruction de l'édifice dévasté, le prêtre en charge de la paroisse sinistrée se rend dans les différentes églises du doyenné qui le parraine pour prêcher et expliquer les difficultés de sa situation avant de quêter au profit de son chantier. Le curé Heck d'Uffholtz évoque cet aspect dans sa chronique¹²⁵⁸. En 1922, il intervient ainsi quatre dimanches de suite pour lever des fonds au profit de son édifice à Marckolsheim, mais également dans 16 autres églises de ce secteur en circulant de village en village à vélo. Il y présente alors sa situation dans les lieux de culte mais également en faisant du porte à porte, ce qui lui permet de rassembler près de 15 000 francs. Le curé Tschirhart s'en va lui aussi prêcher, pour sa part dans les différentes églises de Mulhouse, pour y lever des fonds destinés à financer le relèvement de son clocher de Cernay¹²⁵⁹. Le prêtre met également sa fortune personnelle en jeu en rachetant des dommages de guerre et en effectuant une avance de paiement aux entreprises afin de hâter l'avancement du chantier devant les difficultés financières rencontrées par le service des dommages de guerre¹²⁶⁰. L'appel à la générosité des fidèles est généralisé à la plupart des paroisses sinistrées. Le curé Kùsler de Goldbach établit par exemple le compte rendu de l'argent qu'il a pu rassembler pour son église tout au long de l'année 1923 (Figure 53). Ce dernier présente la diversité de ces fonds et des montants qui proviennent pour l'essentiel des paroisses voisines et de dons privés.

¹²⁵⁸ ADHR, 301J – 47. *Chronique du curé Heck*, p. 31-32.

¹²⁵⁹ Tschirhart Camille, *Etwas Geschichte der Pfarrei Sennheim*, *Op.cit.*, p. 55.

¹²⁶⁰ *Ibid.*, p. 58.

Goldbach, le 27 décembre 1923

Compte-Rendu des quêtes pour l'église dévastée de Goldbach

| | | |
|------------------|------------------------------|---------------|
| 12 août 1923 | quête à Felleringen | 600, - Frs. |
| 9 septembre 1923 | " " Ulis | 465, 20 " |
| " | anonyme | 25, - " |
| 11 " 1923 | enfants de Felleringen | 10, - " |
| 12 " 1923 | anonyme | 10, - " |
| 25 " 1923 | anonyme de Felleringen | 20, - " |
| 25 " 1923 | quête à Hirsren-Wesseling | 575, - " |
| 14 octobre 1923 | don de St. Ausrin | 29, - " |
| 28 " 1923 | quête à Moosb | 1959, 85 " |
| 1 novembre 1923 | quête à Goldbach | 245, - " |
| 6 décembre 1923 | quête à St. Ausrin | 2040, - " |
| 12 " 1923 | anonyme de Goldbach | 150, - " |
| 14 " 1923 | anonyme de Hirsren-Wesseling | 5, - " |
| | | <hr/> |
| | | 6434, 05 Frs. |

Amel Kuster
maire

Figure 53 - Compte rendu des quêtes de l'année 1923 pour l'église dévastée de Goldbach.

Source : ADS, 502.

Ces différents appels à contribution s'accompagnent aussi de certaines malversations. Comme le relate notamment Roland Dorgelès dans son roman *Le réveil des morts*¹²⁶¹, de nombreux profiteurs en tous genres affluent en effet dans les anciennes zones de combat au lendemain de la guerre. Différents cas d'escroqueries sont évoqués durant cette période. Certains concernent explicitement le relèvement des églises dévastées. C'est par exemple le cas à Tagolsheim, comme le révèle un article paru le 2 janvier 1923 dans *L'express de Mulhouse*.

« Tagolsheim - Un monsieur élégamment vêtu profita des jours de fête de Noël pour aller de maison en maison, muni de faux papiers de recommandation, quêter au profit des églises dévastées. Le chevalier d'industrie récolta une assez forte somme avec laquelle il prit le large. »¹²⁶²

Certaines démarches menées au profit des églises sinistrées vont jusqu'à trouver une issue tragique. C'est par exemple le cas à Spechbach-le-Bas où, en 1920, cinq enfants trouvent la mort après avoir essayé de transformer un obus ramassé à proximité de la ligne de front en un tronc destiné à quêter au profit de la reconstruction de l'église¹²⁶³. C'est en frappant le projectile avec des masses que ce dernier a explosé, ce qui a entraîné leur décès.

Face aux sommes importantes nécessaires au relèvement des lieux de culte, les sommes rassemblées à l'occasion des collectes ne suffisent parfois pas à satisfaire les besoins des chantiers. Les prêtres tentent alors de trouver d'autres alternatives. Les emprunts apparaissent comme une solution intéressante de prime abord, mais ils sont complexes à mettre en place, en particulier dans les communes dévastées. Le projet conduit par le curé Brun d'Enschingen est à ce titre intéressant, notamment pour observer le raisonnement des autorités de la coopérative par rapport à ces initiatives locales.

Le 23 octobre 1924, le prêtre rapporte au vicaire général Kretz le « grand découragement »¹²⁶⁴ des curés de la région en raison de la « pénible situation de la coopérative des églises dévastées de Mulhouse qui est toujours gênée par suite du manque de crédit ». Il demande alors si, « comme le gouvernement ne veut pas autoriser un emprunt public, ne serait-il pas possible de faire un emprunt privé. À chaque curé du pays il serait possible de trouver une certaine somme, s'il y avait des directives et des garanties. » Il termine en précisant que « pendant les quelques semaines que je suis ici, on m'a fait plusieurs offres dans ce sens ». Le 30 janvier 1925, le chanoine

¹²⁶¹ Dorgelès Roland, *Le réveil des morts*, Paris, Albin Michel, 1923, 311 p.

¹²⁶² *L'express de Mulhouse*, 2 janvier 1923.

¹²⁶³ Willsdorf Christian, *Spechbach-Heidwiller et Saint-Bernard*, Strasbourg, Coprur, 1986, p. 197.

¹²⁶⁴ ADS, 502. Lettre du curé Brun au vicaire-général Kretz, 23 octobre 1924.

Metz lui répond que l'idée de faire un emprunt privé par l'intermédiaire des curés ne lui semble pas réalisable car la somme nécessaire pour réaliser les travaux représente plusieurs millions. Il précise qu'en « second lieu, l'époque des emprunts est passée par suite de la dépréciation du franc depuis le commencement de 1924 et la situation politique créée par le gouvernement radical-socialiste actuel. Tout emprunt présuppose des titres d'annuités à donner en gage de l'emprunt qui doit être effectué. Or ces titres d'annuités (à 30 ans) ne sont négociables depuis le commencement de l'année dernière qu'avec des pertes énormes que la coopérative n'est pas à même de supporter. »¹²⁶⁵ Le chanoine évoque alors les problèmes que rencontre la structure qu'il dirige à ce niveau.

« Toute cette situation difficile a été discutée à plusieurs reprises au sein du conseil d'administration de la coopérative et tout le conseil a fini par constater qu'il n'y a qu'une seule voie à suivre à l'heure qu'il est, c'est d'obtenir dorénavant des crédits budgétaires plus forts que par le passé du service des dommages de guerre à Colmar. Comme l'œuvre de la reconstruction est considérablement avancée pour ce qui regarde les habitations des particuliers, il y a lieu d'espérer que nous réussirons à obtenir à partir de 1925 cette augmentation des crédits budgétaires nécessaires pour la reconstruction de nos églises. Les démarches nécessaires ont été faites dans ce sens à la direction de Colmar pour l'exercice 1925. Dès que l'allocation des crédits en question aura eu lieu on convoquera l'assemblée générale de la coopérative pour lui soumettre notre programme des travaux pour 1925. »¹²⁶⁶

Il indique également que l'autre moyen pour obtenir des délais de paiement auprès des entrepreneurs est de leur accorder un coefficient plus élevé en soulignant que c'est par exemple ainsi qu'il a procédé à Gildwiller en 1924. Il annonce alors au curé Brun qu'un procédé similaire est alors à l'étude pour son église d'Enschingen. Il n'attend pour le mettre en œuvre que l'approbation de l'offre de l'entreprise par le service des dommages de guerre de Colmar. Il conclut en exprimant son agacement face aux critiques dont il fait l'objet de manière récurrente. « Je sais fort bien qu'il y a des mécontents parmi le clergé de la région dévastée ; mais croyez-moi que si ces Messieurs se rendaient compte des difficultés financières provoquées par la situation générale, ils conviendraient facilement qu'ils ne réussiraient pas mieux que ceux qu'on critique à tort et à travers. »¹²⁶⁷

À la suite de cette dernière lettre, le curé Brun finit par accepter les arguments du chanoine Metz, ce dont il lui fait part dans un nouveau courrier.

¹²⁶⁵ ADS, 502. Lettre du chanoine Metz au curé Brun, 30 janvier 1925.

¹²⁶⁶ *Ibid.*

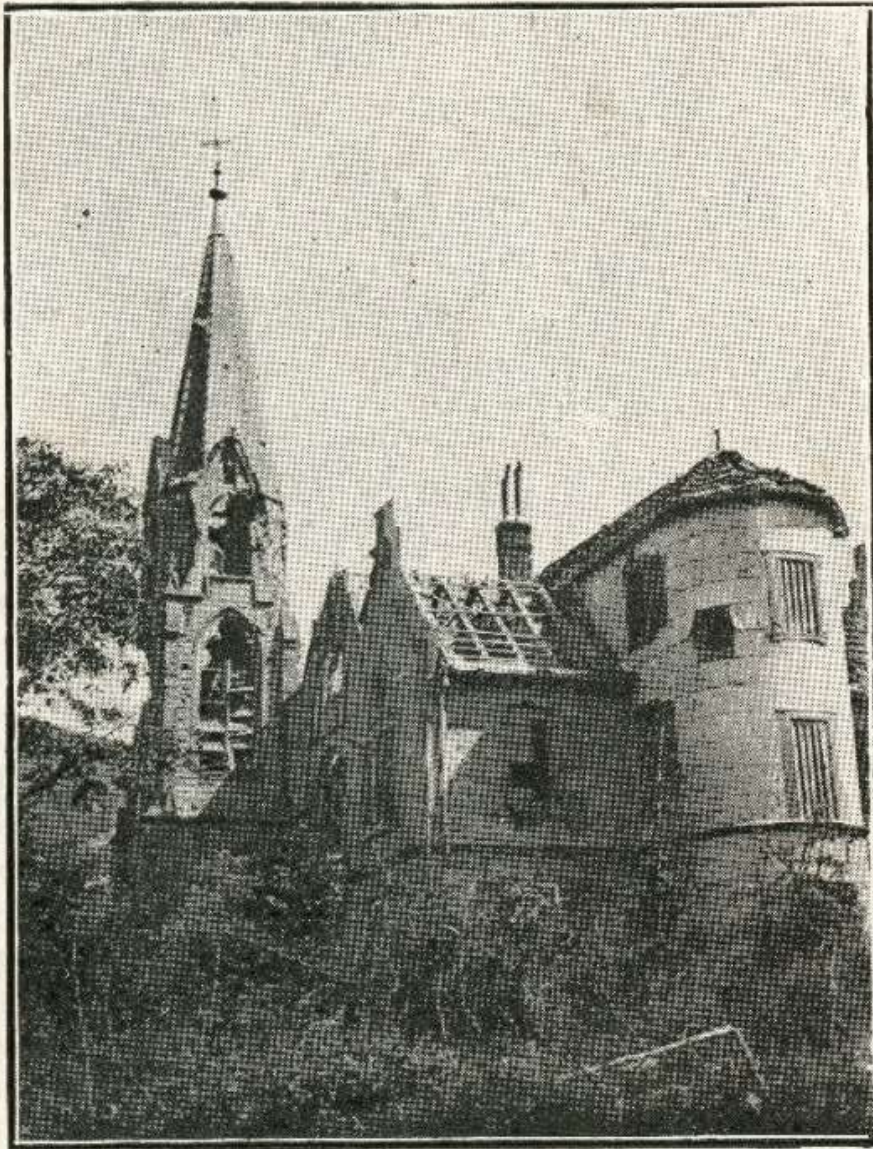
¹²⁶⁷ *Ibid.*

« Quand je suis arrivé ici, plusieurs curés des régions non dévastées m'ont fait des offres pour un emprunt de la coopérative. Cependant, en ce moment-ci, la confiance publique est trop ébranlée pour qu'on puisse espérer un succès considérable pour une telle entreprise. Un banquier m'a proposé de former une société par actions et de faire de ceux qui nous prêteraient de l'argent des actionnaires qui auraient droit non pas à une certaine somme d'argent, mais à une certaine part de la valeur réelle de nos églises. J'avoue franchement que c'est là un projet scabreux et si nous pouvons arriver à notre but d'une autre manière, ce sera bien préférable. Malgré la notice pessimiste qui s'est trouvée dans les journaux, il y a deux jours, [l'entrepreneur] M. Möhringer est encore décidé à construire sur crédit. Je vous serais bien reconnaissant de faire hâter cette affaire. [...] En terminant, monsieur le chanoine, je me permets de vous dire que j'ai compris dès le commencement la situation difficile de la coopérative. Je pense comme vous, qu'il ne suffit pas de critiques et qu'il faudrait aider de son mieux ceux qui se dévouent pour cette entreprise si pénible. Aussi ces critiques me semblent diminuer en ce moment, on parle encore beaucoup d'Oberspechbach et de Gildwiller, mais on commence à comprendre que ceux qui savent se débrouiller le mieux, méritent d'aboutir les premiers. »¹²⁶⁸

À côté des sources traditionnelles de financement, les responsables religieux tentent également de trouver d'autres ressources. Dans certains cas cela passe par l'aide d'investisseurs, généralement étrangers. Les églises protestantes des pays neutres sont très actives à ce niveau et prêtent assistance à leurs homologues des provinces dévastées. Parmi les plus présentes se trouvent les églises hollandaises et américaines qui interviennent déjà pendant la guerre, en procédant à des quêtes en faveur des lieux de culte détruits par la guerre. Certaines paroisses d'Alsace ont-elles aussi bénéficié de ces soutiens financiers. En témoigne par exemple une carte postale éditée à Rotterdam par le « *Comité van Bijstand aan de Protestantsche Kerken van Frankrijk* »¹²⁶⁹ qui représente l'église protestante de Metzeral à moitié détruite (Figure 54).

¹²⁶⁸ ADS, 502. Lettre du curé Brun au chanoine Metz, 5 février 1925.

¹²⁶⁹ Il s'agit littéralement du « comité d'assistance aux églises protestantes de France ». [Traduction de l'auteur]



De half-verwoeste Protestantsche kerk
te Metzeral in den Elzas.

Figure 54 - Carte postale éditée par le comité d'assistance aux églises protestantes de France.

Source : Collection de l'auteur.

Au lendemain de la guerre, d'importantes aides permettent d'accélérer le relèvement des temples alsaciens. À Soultzeren par exemple, un prêt sans intérêt de 150 000 francs émanant du *National Lutheran Council of America* permet de hâter le processus de reconstruction du temple¹²⁷⁰. Le principe est alors de permettre à la commune de démarrer les travaux sans délai. En retour, celle-ci remboursera le prêteur dès lors que les indemnités auront été versées par les services des dommages de guerre. À ce prêt s'ajoutent également deux dons, plus modestes, de l'église protestante hollandaise (4 000 francs) et de l'église protestante suisse (6 000 francs), pouvant apparaître comme un prolongement des aides accordées par ces deux pays pour la construction de temples en Alsace au cours du XIX^e siècle¹²⁷¹. La fondation Saint-Thomas octroie elle aussi quelques moyens supplémentaires par le biais d'un prêt de 80 000 francs à 5,7%¹²⁷². La commune et la paroisse complètent les fonds nécessaires à la construction du nouvel édifice. Si des aides protestantes peuvent être retrouvées pour plusieurs édifices de cette confession en Alsace, aucun cas similaire n'a cependant pu être observé pour ce qui est des églises catholiques. Les archives financières entourant la reconstruction de ces dernières restent toutefois relativement floues en ce qui concerne l'origine des fonds. Des cas de financements américains sont toutefois avérés pour des lieux de culte d'autres départements comme par exemple en Meurthe-et-Moselle (Flirey) ou dans la Marne (Saint-Hilaire-le-Grand, Sainte-Marie-à-Py)¹²⁷³. Il est possible de les identifier dans d'autres diocèses de France par le biais notamment d'une filiale de *l'Œuvre de secours aux églises dévastées* qui est implantée aux États-Unis à la fin de la guerre et qui sert d'intermédiaire à l'octroi d'aides matérielles, mais également financières, à des paroisses catholiques sinistrées de France.¹²⁷⁴

Dans l'ensemble, il apparaît que les curés jouent un rôle fondamental pour le relèvement de leurs églises. Intermédiaires entre les différents intervenants sur les chantiers, ils se retrouvent également promoteurs de ces derniers en recherchant les financements nécessaires au lancement ou à l'achèvement des travaux. En étudiant le processus de reconstruction dans sa globalité, il ne faut toutefois pas se méprendre sur le pouvoir réel des curés. Si certains ont fortement influé sur le style architectural des édifices, les prêtres ne sont pas les décideurs. Ils ont en effet à composer avec plusieurs autres intervenants, civils comme religieux, qui exercent un contrôle administratif mais aussi technique et artistique sur les opérations de relèvement des clochers en Alsace.

¹²⁷⁰ Monhardt Denis, « En marge du 70^e anniversaire de l'inauguration de l'église de Soultzeren », in *Annuaire de la Société d'histoire du val et de la ville de Munster*, 1993, p. 96.

¹²⁷¹ Vogler Bernard, *Histoire des Chrétiens d'Alsace*, *Op.cit.*, p. 245.

¹²⁷² Kempf Pierre, *Exode et espoirs d'une communauté. Soultzeren 1914-1923*, Soultzeren, Comité des fêtes de Soultzeren, 2013, p. 53.

¹²⁷³ « Rapport de M. Fernand Laudet », in *Bulletin de l'Œuvre de secours aux églises dévastées*, N°13, Juillet 1920, p. 5.

¹²⁷⁴ « L'aide des États-Unis aux églises sinistrées de France », in *Bulletin de l'Œuvre de secours aux églises dévastées*, N°11, Novembre 1919, p. 21-24. Plusieurs autres articles évoquent encore cette question dans les bulletins suivants.

Les interlocuteurs civils et religieux des prêtres

Les curés ne sont pas les seuls protagonistes de la reconstruction des lieux de culte alsaciens au lendemain de la Grande Guerre. Ces derniers doivent en effet composer avec tout un maillage d'intervenants, au niveau local mais aussi au-delà. Le retour de l'Alsace à la France s'accompagne d'un profond remaniement de l'administration, mais aussi à la tête du diocèse, où Mgr Ruch succède à Mgr Fritzen. Comme le souligne Claude Muller¹²⁷⁵, l'attitude du nouvel évêque de Strasbourg détonne largement de celle de son prédécesseur, ne serait-ce que par les accents très francophiles dont il ponctue ses interventions. Du côté du service des dommages de guerre, les premiers temps de l'après-guerre sont également complexes en raison de l'inexpérience de la plupart des acteurs et du cadre législatif en constante évolution. Dans les villages dévastés, ces changements politiques peuvent cependant paraître lointains. Pourtant, les nouvelles autorités civiles et religieuses sont bien les principaux organisateurs de la reconstruction. Les maires et les curés sont donc amenés à composer avec elles pour mettre en œuvre le relèvement de leur commune et de leurs églises, dont ils sont en partie propriétaires.

Au quotidien, il n'est pas toujours simple de faire agir de concert l'ensemble de ces protagonistes et décideurs et certaines tensions peuvent être ressenties entre les uns et les autres. C'est toutefois l'ensemble de ces acteurs qui composent les maillons de la chaîne que peut représenter le processus de reconstruction des églises en Alsace. Ces derniers doivent donc trouver un terrain d'entente afin d'assurer le bon aboutissement du projet et de sa mise en œuvre par les entreprises et les artisans.

Les autorités religieuses

Au sein du diocèse de Strasbourg, différents intervenants incarnent non seulement l'autorité épiscopale mais représentent également des intermédiaires, via la coopérative, avec les autorités civiles et en particulier avec le service des dommages de guerre. Si la haute autorité est bien entendu l'évêque, Mgr Ruch est loin d'être le seul à influencer sur le relèvement des lieux de culte en Alsace. En effet, celui-ci ne s'occupe que rarement en personne des questions relatives au relèvement des églises dévastées. Il n'intervient qu'à quelques occasions majeures, comme par exemple la création de la coopérative, la mise en place de certaines œuvres de charité ou encore au moment de la consécration de nouveaux édifices. Au quotidien, l'exécutif se voit transféré à

¹²⁷⁵ Muller Claude, « Dieu, l'Allemagne et la France. Mgr Fritzen et Mgr Ruch face à la question du nationalisme », in *Revue d'Alsace*, N°144, *De l'éblouissement tricolore au malaise alsacien. Le retour de l'Alsace à la France 1918-1924*, Strasbourg, FSHAA, 2018, p. 129-150.

deux acteurs principaux. Les affaires courantes concernant le relèvement des clochers sont gérées par le directeur de la coopérative, qui est un ecclésiastique, en relation avec l'architecte-directeur de cette dernière. La *Commission diocésaine des monuments religieux* (CDMR) se voit quant à elle chargée de la validation artistique des projets.

De manière générale, les autorités religieuses gèrent les opérations courantes au sein de la coopérative. À ce niveau, elles doivent notamment faire face aux états d'âme, frustrations, mécontentements et autres sensations d'injustice des sinistrés, notamment en ce qui concerne l'ordre de priorité établi pour la reconstruction et le versement des indemnités. Charge à eux d'arbitrer les différentes situations qui leurs parviennent. Les directeurs successifs de la coopérative des églises dévastées du Haut-Rhin doivent en effet faire face à diverses pressions émanant des municipalités et des curés de village. Les locaux souhaitent que le relèvement de leur clocher se fasse au plus vite mais les responsables diocésains doivent de leur côté veiller au respect du budget et à l'ordre de priorité définis par le conseil d'administration de la coopérative.

Face à ces hommes d'église mécontents de l'avancement de la reconstruction de leur lieu de culte, le chanoine Metz se retrouve bien souvent en première ligne pour répondre aux récriminations et trouver un compromis. Parmi les prêtres les plus véhéments à l'égard de la coopérative, se trouve une nouvelle fois le curé Tschirhart de Cernay. Le 27 juin 1923, celui-ci écrit à l'architecte Kirchacker en lui réclamant la reconstruction de son église¹²⁷⁶. Ce dernier s'empresse alors de transmettre cette lettre au chanoine Metz afin qu'il y réponde. Le curé y met notamment en cause le rôle de la coopérative en indiquant que sa direction « devrait ou aurait dû faire de telle sorte que les églises déclarées d'urgence aient pu être commencées depuis longtemps » et ajoute qu'il aurait été pertinent de convoquer une assemblée générale pour discuter de ces questions. Le fait de demander de tenir une nouvelle réunion est récurrent lorsque les décisions du groupement de sinistrés ne vont pas dans le sens souhaité par les prêtres. Le 29 juin, le chanoine Metz indique avoir fait son possible pour hâter l'examen des plans mais que « pour une église dont les plans passent par différentes administrations il faut plus de temps que pour une maison de particulier »¹²⁷⁷. Agacé par les critiques récurrentes du doyen de Cernay, il ajoute mettre en jeu sa place si l'on considère que c'est sa personne qui est mise en cause : « Si avec un autre directeur cela marche plus vite, je lui céderai volontiers ma place. »

¹²⁷⁶ ADS, 502. Lettre du curé Tschirhart à Paul Kirchacker, 27 juin 1923.

¹²⁷⁷ ADS, 502. Lettre du chanoine Metz au curé Tschirhart, 29 juin 1923.

Le 28 juin 1923, soit le lendemain de son premier courrier, le curé Tschirhart fait à nouveau remonter ses critiques auprès de Paul Kirchacker. Lui reprochant d'avoir dit qu'il était resté sans nouvelle de la part du curé, il lui rappelle alors qu'il est venu plusieurs fois au bureau de la coopérative, ce dont les employés pourraient témoigner, et dit que toutes les démarches nécessaires ont été faites à son niveau. Il ajoute que la veille il a vu le curé Heck d'Uffholtz qui est lui aussi outré et qu'ils regrettent tous deux le fait qu'il n'y ait plus eu de réunion du comité depuis longtemps. Il fait savoir son impatience et son agacement à regarder cette situation « les bras croisés »¹²⁷⁸. Dès le lendemain, ce courrier est à nouveau transmis à Eugène Metz. L'architecte précise alors : « Je peux vous affirmer [...] que la coopérative a fait tout son possible pour faire avancer la marche du dossier, le retard n'est nullement dû à elle »¹²⁷⁹. La question du lancement du chantier est finalement solutionnée le 10 juillet 1923, lorsque Paul Gélis, architecte du gouvernement inspecteur des monuments historiques d'Alsace, informe le chanoine Metz que les dossiers concernant les églises d'Uffholtz et de Cernay ont été approuvés par le directeur des beaux-arts et retournés à Paul Kirchacker. Il ajoute, non sans laisser transparaître lui aussi son agacement : « Je pense que cette fois-ci Messieurs les curés de ces deux paroisses n'accableront plus les différents services de leurs nombreuses lettres, qui ont fait perdre un temps précieux à ceux qui ont été forcément obligés de leur répondre, retardant par cela même l'étude des nombreux projets soumis »¹²⁸⁰. Le secrétaire et le vice-président de la coopérative ont ainsi obtenu gain de cause en étant parmi les premiers chantiers lancés par la coopérative. Cela ne les empêche toutefois pas de venir critiquer à nouveau le travail de cette dernière.

Le 25 mars 1924, le curé Tschirhart écrit au chanoine Metz pour lui rappeler que « lors de la réunion générale vous aviez dit que pour le gros morceau qu'est l'église de Cernay on a prévu ou conservé la somme de 800 000 frs pour la première année, c'est à dire 1924 »¹²⁸¹. Il demande alors ce qu'il en est car l'architecte Schwartz a été « sondé » par l'entrepreneur pour savoir s'il peut compter sur une certaine somme. Il ajoute que le chantier avance méthodiquement depuis cinq semaines et que « une fois commencés on ne pourra plus arrêter les travaux. Il faudra qu'au terme fixé, c'est à dire le 1^{er} octobre 1924, le toit couronne l'édifice. Un arrêt serait un dommage incalculable pour les murs. » Il demande alors la convocation du comité pour définir la répartition de l'argent et ne « plus avancer à l'aveuglette comme jusqu'ici et que l'on permette de dépenser à tort et à travers sans l'avis des membres du comité pour telles ou telles églises etc. dont on n'avait pas discuté et fixé les travaux et leur exécution dans une réunion du comité ». Autrement dit, le

¹²⁷⁸ ADS, 502. Lettre du curé Tschirhart à Paul Kirchacker, 28 juin 1923.

¹²⁷⁹ ADS, 502. Lettre de Paul Kirchacker au chanoine Metz, 29 juin 1923.

¹²⁸⁰ ADS, 502. Lettre de Paul Gélis au chanoine Metz, 10 juillet 1923.

¹²⁸¹ ADS, 502. Lettre du curé Tschirhart au chanoine Metz, 25 mars 1924.

vice-président de la coopérative veut avoir son mot à dire dans l'organisation financière de la structure. Selon lui, l'insuffisance de réunions du comité a pour conséquence que « les sommes manquent pour les églises dont l'exécution des travaux a été reconnue de première urgence ». Le 2 avril, le chanoine Metz lui rétorque simplement que « le certificat de paiement pourra être soumis au bureau de la coopérative. L'argent suffira si les principes établis pour adjudications (contrôle par le Directeur) sont observés »¹²⁸².

Passé les premiers mois de fonctionnement de la coopérative, les critiques s'intensifient, notamment de la part des prêtres pour qui rien n'a changé depuis l'adhésion à la structure au début de l'année 1922. Ainsi, le 2 janvier 1924, Eugène Metz écrit par exemple au curé Neyer d'Aspach pour lui demander de « réfléchir à deux fois »¹²⁸³ quant à la démission du conseil de fabrique de son église de la coopérative. Il lui explique alors que, pour cela, il lui faut « une délibération formelle du conseil de fabrique » et précise surtout que « sans doute qu'il faut payer la prime d'entrée avant de vouloir toucher de l'argent par la coopérative ». Selon le directeur de cette dernière, le non-versement des sommes dépend avant tout du respect par l'adhérent des conditions auxquelles il a accepté de se plier. À Bernwiller, le curé Sommereisen menace lui aussi de se retirer de la coopérative qui, selon lui, ne parvient pas à satisfaire ses « justes réclamations »¹²⁸⁴ et demande là encore la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Le 7 septembre 1924, le chanoine Metz lui répond que l'organisation d'une assemblée générale extraordinaire ne peut se faire qu'à la demande du conseil d'administration ou du quart des sociétaires mais qu'il y est favorable pour exposer la situation au plus vite et qu'il est prêt à céder sa « charge peu enviable de directeur de la coopérative à un homme plus habile et plus actif »¹²⁸⁵. Dans la commune d'Ammertzwiller, le curé Haen sollicite pour sa part le chanoine afin qu'il se rende en personne dans sa paroisse. Il l'invite alors à « sacrifier une journée ou une demi-journée »¹²⁸⁶ pour venir se rendre compte de l'état d'avancement des travaux et se propose même de lui envoyer une voiture pour le chercher à Cernay.

Avec les adhérents de la coopérative qui commencent à s'impatienter devant les chantiers qui n'avancent pas assez rapidement à leurs yeux et les difficultés financières du début de l'année 1924, le chanoine Metz doit faire face à de nombreuses critiques. Tantôt directs, tantôt détournés, les reproches le ciblent de manière récurrente, principalement au cours de cette année. Du fait de sa fonction, il incarne en effet l'autorité qui représente le diocèse pour le relèvement des lieux de

¹²⁸² ADS, 502. Lettre du chanoine Metz au curé Tschirhart, 2 avril 1924.

¹²⁸³ ADS, 502. Lettre du chanoine Metz au curé Neyer, 2 janvier 1924.

¹²⁸⁴ ADS, 502. Lettre du curé Sommereisen à Paul Kirchacker, 30 août 1924.

¹²⁸⁵ ADS, 502. Lettre du chanoine Metz au curé Sommereisen, 7 septembre 1924.

¹²⁸⁶ ADS, 502. Lettre du curé Haen au chanoine Metz, 3 septembre 1923.

culte. Face aux nombreuses mises en cause qui le ciblent, il finit toutefois par démissionner quelques mois plus tard. La coopérative en prend officiellement acte à l'occasion de la réunion du conseil d'administration précédent l'assemblée générale du 6 mai 1925¹²⁸⁷. Sa décision entraîne alors un remaniement du bureau de la coopérative.

Au-delà de la gestion au quotidien de la reconstruction par l'intermédiaire de la coopérative, l'évêché de Strasbourg veille également à la cohérence artistique, et dans une moindre mesure technique, des nouveaux projets. Cela passe par l'action de la *Commission diocésaine des monuments religieux* (CDMR), créée en 1894 par Mgr Fritzen¹²⁸⁸, qui porte une attention toute particulière au mobilier et aux ornements des églises en cours de reconstruction en Alsace. Benoît Jordan explique que son champ d'action se compose de l'ensemble des « lieux consacrés au culte : églises et chapelles, quel que soit leur statut et tout ce qu'y s'y trouve »¹²⁸⁹. Cet organisme est directement rattaché à l'évêque qui en nomme les membres. Au cours de ses premières années de fonctionnement celui-ci intervient notamment à l'occasion de différentes constructions d'églises avant d'être directement concerné par la reconstruction des églises endommagées durant la Grande Guerre.

La CDMR émet un avis sur différents projets qui lui sont soumis en demandant, le cas échéant, certains ajustements afin de les rendre plus conformes à leur vision de l'art sacré. C'est par exemple le cas en juillet 1924 lorsque, en réponse à la maison Ott qui lui a soumis trois maquettes de vitraux neufs pour l'église de Cernay, la commission donne son approbation aux esquisses transmises mais estime toutefois que les vitraux sont « un peu trop sombres »¹²⁹⁰ et que pour « celui de la basse nef, la mise en plomb surtout des parties en blanc, lui paraît défectueuse. »

Dans la pratique, cet organisme influe largement sur les aspects artistiques qui caractérisent les nouvelles églises. À ce niveau, les avis qu'elle émet sont parfois très critiques à l'égard de certains projets qui lui sont soumis, alors jugés comme trop modernes. Comme le souligne Benoît Jordan, les premiers membres de la commission sont « peu portés vers la nouveauté et la modernité » et cela se ressent encore largement durant l'entre-deux guerres¹²⁹¹. Durant la reconstruction, bien souvent le comparatif est fait avec l'ancien édifice détruit lorsque les nouvelles églises projetées par les architectes tendent à s'en éloigner.

¹²⁸⁷ ADS, 501. Extrait du registre des délibérations de la coopérative, 6 mai 1925.

¹²⁸⁸ À l'origine, cette dernière est appelée « Bischöfliche Baukommission ». Elle prend ensuite différents noms. Aujourd'hui, elle est dénommée « Commission diocésaine d'art sacré ».

¹²⁸⁹ Jordan Benoît, « La commission diocésaine d'art sacré », in *Almanach Sainte-Odile*, 2019, p. 30.

¹²⁹⁰ ADS, 502. Lettre du vicaire-général Kretz à la maison Ott frères, 2 juillet 1924.

¹²⁹¹ Jordan Benoît, « La commission diocésaine d'art sacré », *Op.cit.*, p. 30-31. Un changement de vision radical s'opère toutefois au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Voir notamment *BES*, N°5, 1955.

C'est par exemple le cas le 11 juin 1924, lorsque la CDMR retourne à la coopérative les esquisses relatives aux travaux de plâtrerie de l'église de Balschwiller avec un avis très tranché.

« Pour arriver à un résultat satisfaisant l'architecte devra faire lui-même un projet d'ensemble pour les travaux de stuc en se basant sur ce qui existait avant-guerre. L'état d'avant-guerre était bien préférable aux trois nouveaux projets. La commission recommande de supprimer aux plafonds du chœur et de la nef les caissons d'autrefois et de faire des plafonds simples en style XVIII^e siècle. En tous les cas le plafond Henri II avec caissons (genre salle à manger) prévu par le projet Chrétien n'est pas acceptable. »¹²⁹²

Parfois, malgré un avis réservé sur les projets, la commission se rend bien compte des retards qu'elle peut faire prendre dans les chantiers de relèvement de certains édifices. C'est par exemple le cas en février 1923 lorsqu'elle émet son avis sur les plans de la future église d'Enschingen. Elle trouve alors que « la proportion de la nef n'est pas heureuse, mais comme il n'y a guère moyen de la changer, elle approuve le raccourcissement projeté de l'église »¹²⁹³. Pour la tour, elle fait observer que « la terminaison de l'ancien clocher était plus intéressante et que l'architecte fera bien de s'en inspirer pour la nouvelle ».

Dans la pratique, même si elle ne représente pas une étape officielle dans le processus de relèvement des bâtiments publics, la soumission des projets à la CDMR représente un point de passage obligé pour les réalisations qui transitent par la coopérative. Dans certains cas, la non-validation des éléments peut entraîner un blocage du chantier de l'église concernée. Parfois, l'action de la CDMR peut donc représenter un frein pour les projets de reconstruction. L'architecte-directeur de la coopérative met notamment en avant l'importance de cette étape dans un courrier au chanoine Metz à la suite d'une session de la commission :

« Comme les dossiers des communes de Seppois-le-Bas, Aspach-le-Haut et Gildwiller sont en suspens jusqu'à nouvel ordre, je me permets de soumettre derechef les dossiers Seppois-le-Bas & Aspach-le-Haut (Gildwiller est approuvé) pour la suite à donner conformément à l'instruction reçue. Cependant je me permets de signaler que ces deux études définitives sont approuvées par les autorités compétentes et tout avis contraire de la commission diocésaine exigerait une nouvelle procédure d'approbation. »¹²⁹⁴

¹²⁹² ADS, 502. Lettre du vicaire-général Kretz à Paul Kirchacker, 11 juin 1924.

¹²⁹³ ADS, 502. Lettre du vicaire Jost à Paul Kirchacker, 20 février 1923.

¹²⁹⁴ ADS, 502. Lettre de Paul Kirchacker au chanoine Metz, 26 février 1924.

Il en va de même pour la reconstruction de l'église d'Ammertwiller. Le 11 janvier 1924¹²⁹⁵, Paul Kirchacker fait parvenir à la commission l'avant-projet réalisé par les architectes Horn et Voegtlin de Mulhouse. N'ayant pas obtenu de réponse de la part de l'organisme, il le relance le 18 février en précisant avoir « un besoin urgent de l'expertise ancien état »¹²⁹⁶. Le 20 février 1924, l'évêché de Strasbourg transfère directement le dossier à Paul Gélis après son approbation par la commission pour gagner du temps. La commission est toutefois d'avis « d'élargir quelque peu l'arc-de-triomphe et de remplacer, si faire se peut, le plafond par une voûte surbaissée ». Cela n'en reste donc pas là car de nombreuses modifications sont à apporter aux plans. Le 26 juin 1924, les architectes écrivent à Paul Kirchacker pour lui donner les explications suivantes.

« Le premier projet était figuré avec un plafond plat en lattis et plâtre. Ce projet avait été en son temps approuvé par le service d'architecture. Sur la demande de M. le curé approuvé par la commune nous avons remplacé le plafond en plâtre par un plafond cintré en boiserie sur charpente en partie visible. Des anciennes constructions similaires du Moyen-Âge nous ont servi d'exemple.

La commission diocésaine dans sa lettre du 22 février 24 propose contrairement aux désirs de la commune et du curé de remplacer la construction cintrée du plafond par une voute surbaissée, mais elle ajoute « si faire se peut ». Or nous avons essayé de différentes manières à suivre ce conseil mais nous nous sommes arrêtés devant l'impossibilité de trouver une solution quelque peu satisfaisante. La solution proposée par la commission diocésaine entraînerait du reste des frais supplémentaires très importants. Nous proposons donc pour l'exécution soit le plafond droit ou la solution proposée par nous. »¹²⁹⁷

Près de six mois se sont écoulés entre la soumission des premières esquisses et les discussions n'ont toujours pas progressé. Devant la durée de l'attente, la fabrique¹²⁹⁸ puis la commune¹²⁹⁹ décident finalement de sortir de la coopérative des églises pour confier la reconstruction de leur édifice à la coopérative communale d'Ammertwiller. Il semble toutefois que le président de la coopérative des églises ait réussi à faire changer d'avis les démissionnaires en les convaincant de rester dans son organisme¹³⁰⁰. Dans la pratique, les avis artistiques de la commission sont parfois complexes à mettre en œuvre, notamment du point de vue technique.

¹²⁹⁵ ADS, 502. Lettre de Paul Kirchacker à la CDMR, 11 janvier 1924.

¹²⁹⁶ ADS, 502. Lettre du vicaire général Jost à Paul Gélis, 20 février 1924.

¹²⁹⁷ ADS, 502. Lettre des architectes Horn et Voegtlin à Paul Kirchacker, 26 juin 1924.

¹²⁹⁸ ADS, 502. Extrait du registre des délibérations du conseil de fabrique d'Ammertwiller, 5 octobre 1924.

¹²⁹⁹ ADS, 502. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Ammertwiller, 26 octobre 1924.

¹³⁰⁰ ADHR, 16AL2-236. Ce dossier contient différentes adjudications concernant la reconstruction de l'église d'Ammertwiller qui ont été ratifiées par l'intermédiaire de la coopérative des églises catholiques.

Au cours de la même période, des problèmes similaires sont rencontrés à Aspach-le-Haut. Le 22 février 1924, Paul Kirchacker est sollicité par la CDMR qui lui indique que l'avant-projet de cette église, soumis en séance du 24 juillet 1923 mais qui n'avait pas été approuvé, ne lui a pas été retransmis. Ayant contacté le curé, ce dernier fait savoir qu'entre temps « le projet de reconstruction a été dressé et doit avoir été approuvé par M. l'architecte du gouvernement ainsi que par la direction de l'architecture et des beaux-arts »¹³⁰¹. De ce fait, le dossier a suivi les étapes officielles de la procédure sans être validé par l'évêché. Ainsi, la commission demande la représentation de ce dernier pour approbation avant de procéder à son exécution et demande qu'à « l'avenir vous voudrez bien faire en sorte que non seulement les avant-projets mais aussi les projets définitifs soient soumis à notre approbation préalable » en soulignant que les projets doivent être envoyés à l'architecte du gouvernement et à la direction des beaux-arts par l'intermédiaire de la commission afin d'éviter qu'un projet non validé leur soit transmis.

Dans l'ensemble, la commission juge également les compétences des artisans et des artistes sélectionnés. Elle analyse non seulement leurs compétences techniques et la qualité artistique des aménagements proposés mais elle s'attarde également sur leur coût. Parfois, certaines communes décident de passer outre ces recommandations. C'est par exemple le cas à l'occasion de la reconstruction de l'église du Bonhomme. Le 10 août 1923, la CDMR examine les propositions des maisons Ott, Taureilles et Gruber pour les nouveaux vitraux. Elle fait alors remarquer que seule la première offre précise le type de verre employé et qu'elle demande un prix bien moindre que la maison Gruber, tout en offrant les mêmes garanties d'exécution. La commission propose donc d'adjuger à l'entreprise Ott¹³⁰². Le 6 octobre 1923, Paul Kirchacker informe toutefois l'évêché que le conseil municipal a choisi Jacques Gruber, verrier d'art de renom à Nancy, et que la direction départementale a approuvé l'adjudication en faveur de l'artisan lorrain¹³⁰³. L'architecte précise toutefois que « la coopérative ne peut donc être rendue responsable en aucun cas, vu qu'elle agit strictement d'après le vœu et les ordres de la commune du Bonhomme »¹³⁰⁴. Quelques jours plus tard, il précise également au chanoine Metz « qu'il est impossible de revenir sur des marchés dûment signés et enregistrés qui ont été passés avec M. Gruber, d'accord avec la direction des dommages de guerre, et sur le vœu de la commune, qui

¹³⁰¹ ADS, 502. Lettre de la CDMR à Paul Kirchacker, 22 février 1924.

¹³⁰² ADS, 502. Lettre de la CDMR à Paul Kirchacker, 10 août 1923.

¹³⁰³ La reconstruction de cet édifice situé aux portes des Vosges, à proximité du col du Bonhomme, semble pour partie tournée vers la Lorraine avec l'intervention également des peintres Minous et Mangin établis à Ménil-en-Xaintois (Vosges) pour la réalisation des tableaux du chœur et du transept. Masson Michel, « La reconstruction du Bonhomme après 1918 », in *Annuaire de la Société d'histoire du canton de Lapoutroie Val d'Orbey*, N°38, 2019, p. 28.

¹³⁰⁴ ADS, 502. Lettre de Paul Kirchacker au chanoine Metz, 6 octobre 1923.

les a signés par l'intermédiaire de M. le maire »¹³⁰⁵. De ce fait, il est impossible aux représentants de l'évêché d'imposer la volonté de la CDMR à la commune.

À Heimsbrunn, ce ne sont pas les choix des entrepreneurs qui sont contestés par la commission mais la compétence des artistes avec qui les marchés ont été passés par la commune. Le 17 novembre 1923, cette dernière fait savoir à Paul Kirchacker qu'elle « est d'avis qu'à en juger d'après l'esquisse le peintre en question n'est pas qualifié pour exécuter des peintures d'église. L'esquisse du plafond ne trouve pas l'agrément de la commission diocésaine. Celle-ci regrette alors que pour la décoration des églises à reconstruire on ait recours à des peintres qui ne paraissent pas être qualifiés pour des travaux de ce genre ». ¹³⁰⁶ En juin de l'année suivante, il en va de même lors de l'étude de l'esquisse des peintures du chœur de l'église de Goldbach. La commission indique alors que « tout l'ensemble du projet est peu satisfaisant : la peinture est trop chargée et devrait être simplifiée dans une mesure très large. La commission recommande instamment de remplacer les personnages prévus au médaillon du plafond par de simples attributs. À en juger d'après l'esquisse le peintre ne paraît pas offrir les garanties nécessaires pour faire des peintures de personnages. La peinture de l'Agnus Dei sur fond bleu au-dessus du maître autel ne fera pas bel effet. » ¹³⁰⁷ Dans ce cas encore les critiques sont acerbes à l'égard de l'artiste.

Au niveau des paroisses, on se montre parfois également critique par rapport aux décisions de la commission, notamment lorsque celles-ci ne vont pas dans le sens des projets soutenus par le curé ou la municipalité ou que ces derniers sont déjugés par la coopérative. C'est par exemple le cas à Balschwiller où le projet souhaité par la commune en désaccord avec le curé est rejeté par la CDMR. Sa décision débouche sur un courrier de protestation signé par différents représentants de la municipalité en date du 5 juillet 1922¹³⁰⁸.

« Monsieur le curé Wucher de Balschwiller nous a informé que la commission dont vous êtes le secrétaire a rejeté le projet à 3 nefs en voulant forcer la commune à rebâtir l'église conformément aux plans d'avant-guerre. Mais cette construction a été jugée par des personnalités compétentes avant qu'elle fût achevée comme malfaçon vu que le plafond avait une tension de 16 m, ce qui ne formait non seulement un grand danger à la vie des fidèles, mais que les caisses des 2 communes intéressées étaient surchargées de réparations coûteuses et incessibles.

¹³⁰⁵ ADS, 502. Lettre de Paul Kirchacker au chanoine Metz, 19 octobre 1923.

¹³⁰⁶ ADS, 502. Lettre de la CDMR à Paul Kirchacker, 17 novembre 1923.

¹³⁰⁷ ADS, 502. Lettre de la CDMR à Paul Kirchacker, 11 juin 1924.

¹³⁰⁸ ADS, 502. Protestation des habitants de Balschwiller adressée au chanoine Metz, 5 juillet 1922

Dans le village voisin d'Enschingen, où les mêmes inconvénients étaient constatables à l'église dévastée une femme - pendant l'office religieux - périt sous les morceaux de plâtre tombant du plafond sur elle. Irrité par cet accident, Monsieur le curé Schmitt de Balschwiller ordonna la fermeture des entrées des côtés et défendit de se placer pendant les offices le long des murs latéraux.

Maintenant notre église a été victime de l'incendie le 22.6.1915. Les murs sont construits en pierre de chaux provenant des carrières de Spechbach dont la qualité est déjà longtemps connue comme inférieure. Depuis l'incendie l'église fut encore l'objet d'un grave bombardement et en outre, un obus de grosse dimension a pénétré le mur oriental et a éclaté dans les fondations en soulevant le sol. Cette même fondation orientale repose sur des pilotis, l'église se trouvant sur un terrain marécageux. En conséquence, la commune s'oppose catégoriquement à l'insinuation de charger les anciens murs restants dont les pierres sont brûlées, dont les fondations se trouvant sur un terrain marécageux sont partiellement ébranlées, et fait donc la proposition de partager la largeur de l'église de plus de 16 m en faisant deux petites nefs aux côtés, les murs restants pourraient sans crainte supporter la voûte de toiture de ces deux nefs qui ne serviraient que de couloirs et pour placer les confessionnaux. La nef principale serait placée sur deux lignes de colonnes de béton armé et pourrait embrasser sans danger tous les fidèles des deux communes, l'ancienne église ayant été quand-même toujours trop grande. Ce projet permettrait de conserver un tiers du clocher et presque tout le chœur.

Les contribuables auxquels une nouvelle malfaçon causerait une nouvelle et insupportable charge pécuniaire protestent ci-dessous par leurs signatures.

[Suivent 67 signatures dont celle du maire] »¹³⁰⁹

Le 9 juillet 1922, le maire de Balschwiller adresse au chanoine Metz, alors secrétaire de la CDMR en plus de ses fonctions à la coopérative, la protestation de la population contre la décision concernant la reconstruction de l'église. C'est clairement la volonté de reconstruire l'église à l'identique qui est remise en cause et le maire précise à ce sujet que « la commune fera son possible pour empêcher une construction comme celle d'avant-guerre »¹³¹⁰. Il précise que « la construction de deux nefs latérales toutes étroites, en tous cas plus étroites que c'était prévu par l'architecte communal dans son étude, ne servirait qu'au déchargement des murs qui ont souffert par feu, bombardement et pluie et partageraient la tension de plus de seize mètres d'un plafond vertical en trois tensions de trois, dix et trois mètres. La nef principale avec 10 mètres de largeur servirait à tout besoin de la paroisse et les nefs latérales pourraient abriter les confessionnaux et servir de

¹³⁰⁹ ADS, 502. Protestation du 5 juillet 1922 des habitants de Balschwiller.

¹³¹⁰ ADS, 502. Lettre du maire de Balschwiller au chanoine Metz, 9 juillet 1922.

bons couloirs qui séparerait les confessionnaux un peu des bancs. »¹³¹¹ Il précise également que « toute la commune est convaincue que Monsieur le curé Wucher désirait l'ancien système et qu'il a fait des démarches dans ce sens auprès des membres honorables de ladite commission ».

Ainsi, avec ses prises de position par rapport aux différents projets concernant la reconstruction des églises catholiques alsaciennes, la CDMR devient le garant du maintien d'un degré de régionalisme¹³¹² dans les nouveaux clochers. Comme le souligne également Benoît Jordan, la commission est en effet très peu tournée vers l'art contemporain¹³¹³. L'un des exemples les plus représentatifs est sa réaction face au projet de reconstruction de l'église de Burnhaupt-le-Bas porté par l'architecte mulhousien Meyer. Le 13 juin 1923, il est ainsi signifié à l'architecte Kirchacker que « l'avant-projet aux formes orientales établi par M. l'architecte Meyer (Mulhouse) n'a pu trouver l'approbation de la commission ». Cette dernière ajoute alors que « la commission recommande à M. l'architecte de s'inspirer de l'ancienne église paroissiale de Burnhaupt-le-Bas qui avait du caractère et de rester dans les formes de notre pays ».¹³¹⁴

La position de cet organisme diocésain n'est pas toujours aisée à tenir et reflète avant tout les points de vue de ses membres, essentiellement tournés vers le passé et désireux de rebâtir les clochers détruits sous une forme la plus proche possible de celle d'avant-guerre. Malgré ses avis parfois critiques et critiqués, la CDMR est l'un des principaux acteurs du relèvement des églises sur le plan artistique. À ses côtés, la coopérative dirigée par un ecclésiastique œuvre quant à elle sur le plan technique en assurant l'instruction des dossiers auprès du service des dommages de guerre et en redistribuant les financements en ajustant le nombre de chantiers annuels en fonction des fonds disponibles. Le chanoine Metz incarne largement le pouvoir de décision à ce niveau durant les premières années de fonctionnement de la structure. Toutefois, avec les retards pris dans le lancement de certains travaux et les nombreux reproches qui lui sont adressés par les curés concernés, ce dernier finit par démissionner de son poste de directeur de la coopérative.

Dans l'ensemble, les autorités diocésaines jouent donc un véritable rôle dans la reconstruction des églises alsaciennes au lendemain de la Première Guerre mondiale. Ils n'ont toutefois pas le dernier mot dans les chantiers et doivent composer avec plusieurs interlocuteurs civils de poids.

¹³¹¹ ADS, 502. Courrier du maire de Balschwiller au chanoine Metz, 9 juillet 1922.

¹³¹² Nous revenons notamment sur cet aspect de la reconstruction dans notre chapitre 7.

¹³¹³ Jordan Benoît, « La commission diocésaine d'art sacré », *Op.cit.*, p. 30-31.

¹³¹⁴ ADS, 502. Lettre de la CDMR à Paul Kirchacker, 13 juin 1923.

L'administration centrale et les hommes politiques

Si les autorités diocésaines et les curés représentent des acteurs essentiels dans l'organisation de la reconstruction des lieux de culte, ces derniers n'en restent pas moins soumis aux procédures relatives au relèvement des bâtiments publics. Ainsi, les responsables départementaux du service des dommages de guerre et de la reconstitution restent les principaux interlocuteurs des décideurs à l'échelle des communes pour le relèvement des églises mises à terre durant la Grande Guerre. Le service est en effet le principal intervenant dans les opérations courantes, depuis l'évaluation des dégâts jusqu'au versement des indemnités. Celui-ci est placé sous l'autorité directe des commissaires généraux puis des préfets dans les départements d'Alsace-Lorraine. Les contacts directs entre les acteurs locaux, prêtres comme maires, et la direction des dommages de guerre sont rares dans la mesure où ces échanges se font par l'intermédiaire des coopératives. L'autorité administrative apparaît toutefois comme un recours, notamment pour les situations les plus litigieuses.

À Cernay, le curé Tschirhart évoque l'action du bureau des dommages de guerre de Colmar « qui a eu à assurer la lourde tâche de relever les églises, mais également les habitations détruites dans le Haut-Rhin »¹³¹⁵. Mais, après avoir salué l'action des agents qui y ont travaillé initialement, il ne manque toutefois pas de déplorer le manque d'implication des nouveaux venus et de souligner la malhonnêteté de quelques-uns d'entre eux dans ses mémoires. « Ils voulaient faire de l'argent, même de grosses fortunes ; ils se sont entendus avec certains entrepreneurs. »¹³¹⁶

À côté des services des dommages de guerre, les conseils généraux ont eux aussi un rôle fondamental à jouer, en se faisant notamment l'écho des difficultés rencontrées par les sinistrés. L'assemblée haut-rhinoise fait ainsi remonter différentes problématiques auprès du gouvernement, à commencer par celles liées à l'application de la législation française à l'Alsace-Lorraine. Les vœux émis durant les sessions laissent transparaître leur action dans ce cadre. En outre, les conseils généraux ont également à statuer sur les aspects budgétaires du département. Durant les années d'après-guerre, les indemnités allouées au relèvement des secteurs sinistrés occupent une part importante dans les budgets des territoires dévastés entre 1914 et 1918. Ainsi, sur un budget général de 658 millions de dépenses prévisionnelles pour l'exercice du budget

¹³¹⁵ Tschirhart Camille, *Etwas Geschichte der Pfarrei Sennheim*, *Op.cit.*, p. 65-66.

¹³¹⁶ *Ibid.*, p. 65. [Traduction de l'auteur, le texte original est reproduit en annexe 42] Ces critiques visent quelques personnes en particulier, nous y revenons ci-après.

d'Alsace et de Lorraine 1920-21, 385 millions concernant les dommages de guerre, ce qui représente une proportion de près de 58%¹³¹⁷.

Au niveau national, les parlementaires sont eux aussi très actifs mais leur rôle est complexe. Comme le souligne Jean-Marc Guislin, « à Paris, ils doivent faire triompher l'intérêt général sans oublier les circonscriptions – populations et territoire – qui les ont désignés, en essayant de faire jouer la solidarité nationale aussi bien dans l'élaboration que dans l'application des lois, et plus spécialement celle sur les dommages de guerre »¹³¹⁸. Cette affirmation est d'autant plus vraie pour les élus alsaciens-lorrains qui doivent également composer avec les particularismes liés au retour à la France. Là encore, l'action des députés et des sénateurs permet de relayer les difficultés rencontrées au niveau local. Ainsi, le député Silbermann intervient par exemple pour dénoncer un traitement qu'il juge moins bon à l'égard de l'Alsace-Lorraine par rapport aux autres régions dévastées. Cette déclaration qui va notamment l'opposer au député du Pas-de-Calais Evrard, débouche sur une intervention du ministre des Travaux Publics Tardieu qui déclare alors : « N'établissons pas une rivalité entre sinistrés ! La collectivité a fait ce qu'elle a pu »¹³¹⁹.

Un certain nombre de ces élus se retrouvent également engagé dans la reconstruction des églises dévastées du Haut-Rhin et en particulier au sein de la coopérative catholique. C'est le cas des députés Broglie et Jourdain qui ont été nommé « membres consultatifs » au sein de l'organisme, au même titre que les conseillers généraux Haegy et Brom. Ce dernier a par ailleurs joué un rôle déterminant dans la mise sur pied de la structure. Toutefois, à la différence d'autres régions dévastées comme par exemple l'Aisne¹³²⁰, ces élus ne se retrouvent pas personnellement impliqués dans les chantiers et ils n'entretiennent pas de liens apparents avec les entrepreneurs qui les conduisent.

En revanche, certains curés ne cachent pas faire jouer leurs relations, que ce soit avec les hommes politiques ou avec les responsables administratifs, pour faire hâter la reconstruction de leur église. C'est par exemple le cas à Galfingue où le curé Walter indique par exemple au chanoine Metz avoir reçu 51 475,50 f. des dommages de guerre qui lui permettent de « satisfaire à tous les

¹³¹⁷ « Note de M. Eccard, Sénateur du Bas-Rhin, sur les dépenses d'Alsace et de Lorraine concernant la réparation des dommages de guerre et de la reconstitution », in *Sénat*, Année 1920, N°371, *Rapport supplémentaire*, Annexe au procès-verbal de la 2^e séance du 26 juillet 1920, p. 23-29.

¹³¹⁸ Guislin Jean-Marc, « Édiles et notabilités face à la reconstruction (1919-1927) », in Bussière Éric, Marcelloux Patrice, Varaschin Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 87.

¹³¹⁹ Cette opposition est également citée dans Guislin Jean-Marc, « Édiles et notabilités face à la reconstruction, ... », *Op.cit.*, p. 90.

¹³²⁰ Stéphane Bedhome évoque notamment les liens du député Rillart de Verneuil avec les entrepreneurs en maçonnerie exerçant dans le cadre de la reconstruction de l'Aisne, alors qu'il œuvre en parallèle à la législation des questions relatives aux dommages de guerre au sein de l'Assemblée Nationale. Bedhome Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames*, *Op.cit.*, p. 110-114.

besoins » de son église » non sans préciser que « le versement de cette grosse somme s'est opéré si vite grâce à un ami personnel employé à Colmar 22 rue Poincaré »¹³²¹.

Dans le processus de reconstruction des églises, une autre étape déterminante incombe à l'administration : la validation technique des nouveaux projets. Comme le souligne Nicolas Lefort, les services architecturaux sont fortement remaniés en Alsace-Lorraine au lendemain du retour à la France¹³²². Avec la nouvelle organisation mise en place par Robert Danis, ce sont désormais les architectes des monuments historiques qui sont chargés du contrôle technique et artistique¹³²³ des travaux communaux dans les édifices culturels. En Alsace, cette mission est confiée à un jeune architecte parisien, Paul Gélis¹³²⁴. Ce dernier entretient donc lui aussi des contacts réguliers avec la coopérative et la commission diocésaine des monuments religieux, à qui il oppose parfois son propre regard artistique, plus moderne que celui des membres de l'organisme épiscopal. En 1923, il se retrouve lui aussi mêlé au différend opposant les curés de Cernay et d'Uffholtz aux représentants de l'évêché. Le 10 juillet, Paul Gélis informe notamment le chanoine Metz que le dossier de l'église d'Uffholtz a été retourné avec avis favorable à la coopérative et que « rien ne s'oppose à ce que la flèche soit exécutée en forme de bulbe »¹³²⁵. Il ajoute alors que « la sculpture au-dessus de la porte est une très belle œuvre, et l'ancienne façade est bien préférable au point de vue aspect à celles qui avaient été proposées ; le nouveau projet soumis est acceptable. Pour les emplacements des portes, il y a lieu de se conformer aux règlements de police en vigueur. Ces renseignements ont du reste été donnés le 29 juin à Monsieur le curé d'Uffholtz en présence de Monsieur Kirchacker. » Outre les contacts difficiles avec les deux prêtres, ces échanges laissent transparaître l'action de Gélis pour veiller à ce que les nouveaux édifices soient construits conformément aux réglementations en vigueur.

Souvent, l'inspecteur est amené à se déplacer lui-même sur les chantiers afin d'en vérifier la conformité. C'est particulièrement le cas pour surveiller le relèvement des églises classées dont

¹³²¹ ADS, 502. Lettre du curé Walter au chanoine Metz, 11 avril 1923.

¹³²² Lefort Nicolas, « Les services d'architecture de l'État, des départements et des communes en Alsace et Lorraine après leur retour à la France : réorganisation et recrutement (1919-19139) », in *Études de lettres*, 1/2017, p. 111-130.

¹³²³ Le contrôle administratif et financier continue à être effectué par les services administratifs. Sur le sujet, voir notamment Marcilloux Patrice, « Le défi administratif : entre interventionnisme et efficacité », in Bussière Éric, Marcilloux Patrice, Varaschin Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 42.

¹³²⁴ Sur ce dernier et son action en Alsace voir notamment Lafourcade Florence, *L'œuvre architecturale de Paul Gélis (1885-1975) en Alsace de 1920 à 1940*, Mémoire de Master, ENSAS, 2016, 151 p.

¹³²⁵ ADS, 502. Lettre de Paul Gélis au chanoine Metz, 10 juillet 1923.

les travaux sont entrepris sous sa responsabilité directe¹³²⁶. C'est par exemple le cas à l'occasion des travaux de reconstruction de l'église de Wattwiller, pour laquelle la présence de l'architecte tout au long du projet transparait largement¹³²⁷. Au-delà de ses fonctions administrative et d'encadrement de la reconstruction des édifices classés pour le compte du gouvernement, Paul Gélis œuvre également en tant qu'architecte. À ce titre, il assure notamment la reconstruction des églises de Burnhaupt-le-Haut et de Leimbach, pourtant non classées. Au regard de l'ensemble des chantiers de ce type menés en Alsace après 1918, l'œuvre de cet architecte détonne de manière assez prononcée des autres projets¹³²⁸, notamment en ce qui concerne les aménagements intérieurs de ces nouvelles constructions.

Le rôle du maire

Derniers maillons de la chaîne exécutive au niveau local, les maires des villages sinistrés ont fort à faire avec la reconstruction globale de leur commune. Pour Stéphane Bedhome, ces derniers « finalement beaucoup plus proches de leurs administrés, peuvent agir plus directement que les parlementaires dans la distribution des secours et la reconstruction de leur commune »¹³²⁹. Au quotidien, contrairement aux curés les maires ne sont pas uniquement focalisés sur l'église, mais cela ne les empêche toutefois pas d'intervenir dans les choix entourant leur relèvement. Cela n'est pas sans générer un certain nombre de difficultés¹³³⁰ car chacune des deux parties tente d'influer sur le projet par le biais de ses propres canaux.

Il faut aussi rappeler que les églises catholiques et les temples protestants sont également des bâtiments publics et que, à ce titre, ce sont en règle générale les maires qui représentent les intérêts de leur commune auprès des deux coopératives dédiées aux lieux de culte dans le Haut-Rhin. Les relations entre les représentants de la commune et ceux de la paroisse auprès de l'organisme ne sont pas toujours aisées. À Brunstatt, la séparation entre les deux est affirmée par le curé dès l'envoi du formulaire d'adhésion de la fabrique à la coopérative. Dans sa lettre d'accompagnement, ce dernier précise alors qu'il tient à ce que « les intérêts de la fabrique de l'église soient traités tout à fait indépendamment de ceux de la commune et que les dédommagements concernant l'intérieur, l'ameublement, l'orgue, etc. soient versés directement

¹³²⁶ Sur le sujet voir notamment Lefort Nicolas, « Les monuments historiques détruits par la Grande Guerre dans le Haut-Rhin. Une reconstruction au cas par cas », in *Cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire*, N°59, 2016, p. 165-194.

¹³²⁷ Voir notamment AM Wattwiller, *2M1-01-Église (1919-1964)*.

¹³²⁸ Nous revenons sur les aspects architecturaux de la reconstruction des lieux de culte alsaciens dans notre chapitre 7.

¹³²⁹ Bedhome Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames*, *Op.cit.*, p. 114.

¹³³⁰ *Ibid.*, p. 117.

à la fabrique de l'église »¹³³¹ car les membres du conseil de fabrique tiennent « à rester indépendants de la commune quant à l'ameublement de l'intérieur de l'église. » Il demande donc au chanoine Metz de défendre ses intérêts étant donné sa fonction de directeur de la coopérative. Dans les communes ayant à reconstruire des édifices culturels appartenant à des confessions différentes, comme cela est par exemple le cas à Stosswihr¹³³² ou à Metzeral, les tensions sont parfois également marquées entre les élus et les curés. Le maire doit alors veiller au strict équilibre dans les éventuels avantages accordés à l'une ou l'autre des communautés. Comme le rappelle Alfred Wahl¹³³³, le retour à la France n'a en effet pas effacé l'ensemble des clivages entre catholiques et protestants.

Face à leur commune transformée en champ de ruines, certains maires tentent tout de même d'avoir une vision globale de la reconstruction et de tirer ainsi profit de la situation. Les lieux de culte n'y sont pas forcément prioritaires. C'est par exemple le cas à Metzeral où le conseil municipal souhaite construire un temple protestant plus petit pour agrandir les autres bâtiments publics, à commencer par l'école. Dans un courrier daté du 13 janvier 1923, le maire, Jacques Immer, informe le président de la coopérative des églises protestantes de ce vœu.

« Le conseil municipal de Metzeral en sa séance du 18 décembre [1922] a émis le vœu de construire l'église protestante dans des dimensions plus petites que l'ancienne. J'ai l'avantage de vous demander si l'excédent du dommage de guerre peut être réemployé aux autres bâtiments communaux. Nous nous voyons forcés de faire cinq classes d'école au lieu de trois comme nous les possédions avant la guerre. Évidemment les frais de construction de l'école seront plus grands, et il serait de grande importance au point de vue financier de la commune, de savoir si ces frais pourraient être couverts du dommage de guerre qui nous reste de l'église. »¹³³⁴

Le 3 février suivant, le directeur du service des dommages de guerre, Raymond Schwob, répond toutefois que « l'opération envisagée par le conseil municipal de Metzeral n'est pas permise par la loi du 17 avril 1919 »¹³³⁵. Il rappelle notamment son article 12 qui stipule que les sommes mises à disposition pour le relèvement des bâtiments publics doivent être utilisées pour la construction d'un immeuble de destination identique. Ainsi, le directeur précise que « si donc des modifications au style et à l'aménagement intérieur des immeubles restent permises, aucun changement quant

¹³³¹ ADS, 502. Lettre du curé Würtz au chanoine Metz, 23 février 1923.

¹³³² Voir notamment notre chapitre 4 à ce sujet.

¹³³³ Wahl Alfred, *Petites haines ordinaires. Histoire des conflits entre catholiques et protestants en Alsace, 1860-1940*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2004, 288 p.

¹³³⁴ AM Metzeral, IIM2-Église protestante. Lettre de Jacques Immer à André Hartmann, 13 janvier 1923.

¹³³⁵ *Ibid.* Lettre de Raymond Schwob à André Hartmann, 3 février 1923.

à la destination de l'édifice n'est possible. [...] L'administration, ni la jurisprudence n'ont jamais accepté la moindre dérogation à l'application stricte de ce principe. »¹³³⁶

Au-delà de ce cas particulier, les sources d'inquiétude sont nombreuses pour les maires. Cela va des questionnements pratiques relatifs à la reconstruction jusqu'aux problématiques financières. Les soucis rencontrés par la coopérative des édifices cultuels catholiques en 1924 touchent en effet aussi les autres organisations semblables. De ce fait, les communes hâtent bien souvent le relèvement de l'église en finançant directement ou en avançant une partie des sommes nécessaires aux travaux. Dans certains cas, les municipalités décident de contracter des emprunts afin de pouvoir payer plus rapidement les entreprises. En octobre 1924, le chanoine Metz incite notamment les municipalités de Balschwiller et d'Ueberkumen de procéder ainsi pour lancer le chantier de reconstruction de leur église commune.

« Que les communes de Balschwiller et Ueberkumen cherchent à trouver auprès de la caisse les sommes nécessaires (180 - 200 000 frs.) et la coopérative s'engage à faire le remboursement dès les premiers mois de 1925, sur les crédits budgétaires du prochain exercice. Communes et paroisse se chargeront des intérêts qui ne seront pas énormes vu qu'il s'agit d'une avance pour 4 - 6 mois seulement. Les versements des avances se feront directement à l'entrepreneur sur présentation d'un certificat de paiement en règle. »¹³³⁷

En plus des questions d'argent, le maire tente parfois aussi de favoriser les intérêts de sa commune, mais également des entreprises qui y sont implantées. Cela transparaît nettement dans l'étude détaillée de la reconstruction des édifices de Stosswihr, avec l'imbroglio entourant l'entreprise Triacca¹³³⁸. Parfois, les édiles locaux tentent d'influer sur les décisions prises par la coopérative, notamment en ce qui concerne le choix des sociétés qui procéderont au relèvement de leur église. Régulièrement, l'argumentaire met en avant la population locale au détriment des étrangers. En outre, si les maires sont certes les représentants de leur commune, il faut également avoir à l'esprit que, bien souvent, ces derniers sont également des sinistrés eux-mêmes. Dans certains cas plus rares, l'élu peut même avoir une troisième fonction. C'est par exemple le cas à Cernay où le maire, M. Burtschell, est aussi l'un des principaux entrepreneurs de la ville. Il cumule de ce fait différents rôles, en théorie distincts, dans le processus de reconstruction. En tant que représentant de l'exécutif, il remplit d'une part les fonctions d'ordonnateur du relèvement des bâtiments publics de sa commune, et notamment de l'église. De l'autre, en tant qu'acteur direct, il

¹³³⁶ *Ibid.*

¹³³⁷ ADS, 502. Lettre du chanoine Metz au maire de Balschwiller, 21 octobre 1924.

¹³³⁸ Voir sur le sujet notre chapitre 4.

devient en définitive bénéficiaire pécunier de ces chantiers. Dans ce cas précis, cela ne va pas sans générer des conflits d'intérêt qui ne manquent pas d'être rapportés auprès de la coopérative de reconstruction des églises catholiques du Haut-Rhin¹³³⁹.

Le maire apparaît donc comme l'acteur mettant en œuvre la reconstruction au niveau de la commune, tout en défendant les intérêts de cette dernière dans le relèvement de l'église dont elle est propriétaire des murs. Si les difficultés sont nombreuses et les tensions parfois importantes avec les curés, les élus locaux représentent des rouages importants de ces chantiers qu'ils tentent de faire avancer malgré l'ampleur de la situation à laquelle ils doivent faire face.

De multiples décideurs interviennent dans le cadre de la renaissance des clochers alsaciens au lendemain de la Première Guerre mondiale. Chacun dispose de prérogatives propres correspondant aux différentes étapes du processus de reconstruction des lieux de culte. L'étude de cas de Stosswihr illustre parfaitement les interactions globales entre les différentes autorités qui encadrent les chantiers de l'après-guerre. À chaque étape de la reconstruction des églises, une certaine dualité peut ainsi être relevée. Localement, curés et maires doivent s'entendre sur le projet des nouvelles églises, ce qui n'est pas toujours aisé surtout lorsque les priorités de l'un et de l'autre ne sont pas les mêmes. À l'échelle départementale voire régionale, si les services des dommages de guerre représentent en quelque sorte l'arbitre du relèvement des clochers, l'inspecteur des monuments historiques et la commission diocésaine des monuments religieux tentent quant à eux d'influer au maximum sur la dimension artistique voire technique des nouveaux édifices.

Aux côtés des principaux décideurs viennent s'ajouter les acteurs directs de ces chantiers. Architectes, entrepreneurs et artisans ont également un rôle fondamental à jouer dans la renaissance des clochers alsaciens. Dans les communes, la reconstruction des églises est donc assurée par quatre acteurs incontournables que sont, d'une part, le maire, principal décideur, et le curé et, d'autre part, l'architecte communal, qui en conçoit les plans, et l'entrepreneur, qui les met en œuvre. Ce sont là les principaux interlocuteurs des autorités départementales et diocésaines, mais aussi des coopératives.

¹³³⁹ ADS, 502. Voir notamment les dossiers « Cernay » et « Stosswihr » ; AD68, 19AL2-179-181.

6.2. *Entreprendre la reconstruction : une histoire locale*

Si l'administration de la reconstruction évolue au cours des premières semaines de l'après-guerre, sa mise en œuvre est une pratique déjà bien rôdée. La construction d'église n'est pas une nouveauté en Alsace en 1918. De nombreux chantiers ont en effet été menés à bien dans la région entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle. Comme le remarque l'abbé Vital Bourgeois, les constructions et les reconstructions d'églises ne sont pas des faits rares dans une Alsace souvent traversée et dévastée par les guerres¹³⁴⁰. Il indique ainsi que « au XVIII^e siècle, 260 églises catholiques étaient construites ou agrandies » et qu'au « XIX^e siècle, pendant le seul épiscopat de Mgr Raess, évêque de Strasbourg (1842-1887) on entreprit la construction de 508 églises »¹³⁴¹.

Il ressort de cette vitalité que les rouages de la construction d'édifices religieux sont alors rôdés. Bon nombre d'architectes et d'ouvriers locaux disposent d'une expérience en la matière et sont bien au fait des spécificités liées à ces bâtiments. Parfois, ce sont d'ailleurs des édifices achevés depuis peu qui ont été endommagés durant le conflit, comme par exemple le temple protestant de Sondernach inauguré en 1901 et détruit durant les combats de 1915. Dans ces cas précis, certains éléments de l'ancienne construction, et en particulier les plans, ont pu être réutilisés afin de hâter le relèvement de ces lieux de culte. La guerre marque toutefois une rupture très nette. En effet, bon nombre de ces artisans ont été amenés à cesser leurs activités, parfois pendant toute la durée du conflit. Avec l'armistice et la démobilisation des militaires, les ateliers retrouvent peu à peu leur fonctionnement normal. La phase de reconstruction représente toutefois un accroissement d'activité conséquent. Avant de songer à agrandir les entreprises, il faut également y combler les vides causés par la guerre dans les rangs des employés.

Les années d'après-guerre représentent de prime abord un terrain d'expérimentation, tant pour les architectes que pour les artisans spécialisés dans l'art sacré. Les propositions et les sollicitations viennent alors de toute la France et parfois au-delà¹³⁴² pour contribuer au relèvement des régions dévastées. La question de l'ouverture des milieux locaux à ces influences nouvelles pour l'Alsace n'est pas toujours aisée. La commission diocésaine des monuments religieux s'attache en effet à faire perdurer le style régionaliste des nouvelles églises et les autorités locales préfèrent favoriser les entreprises de la région. Bien des exceptions viennent toutefois déroger à ces règles.

¹³⁴⁰ Les destructions militaires ne sont cependant pas les seules raisons conduisant la construction d'une nouvelle église. Les nombreuses créations de paroisses en sont une également.

¹³⁴¹ Bourgeois Vital, « L'œuvre de reconstruction des églises catholiques », in Comité alsacien d'études et d'informations, *L'Alsace depuis son retour à la France*, Supplément, Strasbourg, 1937, p. 159.

¹³⁴² Sur le sujet voir par exemple l'œuvre de l'architecte américain George Burdett-Ford qui établit notamment les plans d'urbanisme de la reconstruction de Reims et Soissons au lendemain de la Grande Guerre. Potier Dominique, *Reims 1919-1930, reconstruire la cité*, Carnet de Sentier, Reims, 2015, 148 p.

Les architectes : créateurs ou exécutants ?

Au niveau du montage technique et artistique des projets de reconstruction ou de restauration des églises endommagées durant la guerre, les architectes occupent une place essentielle. Depuis la description initiale des dommages subis jusqu'au suivi et à la réception effective du chantier, en passant par l'établissement des plans des édifices, ces hommes de l'art sont impliqués pendant toute la durée des opérations.

Si quelques projets aux accents novateurs ont été proposés par des architectes venant de différentes régions de France, ce sont bien les réalisations de techniciens locaux qui ont été privilégiées. Ce sont en revanche des architectes « de l'intérieur », comme par exemple Paul Gélis, qui sont affectés aux principaux postes à responsabilité de la nouvelle administration française et qui se voient chargés du contrôle de la reconstruction des lieux de culte alsaciens. Ce volet est également fondamental dans le processus de relèvement des églises, dans la mesure où cela sert de garantie technique mais fait également office de contrôle artistique de ces réalisations spécifiques.

La place essentielle des architectes communaux

Avec les hasards de la conservation des archives, il est sauf exception peu aisé de retrouver trace des architectes qui ont présenté leur candidature pour le relèvement des clochers alsaciens. À Metzeral-Sondernach, il apparaît à titre exceptionnel que plusieurs projets provenant de toute la France ont été proposés pour la construction de l'église catholique¹³⁴³. En définitive, c'est toutefois la candidature du mulhousien Paul Kirchacker qui est retenue pour assurer la construction du *Monument du souvenir alsacien*, autre dénomination de la nouvelle église paroissiale catholique de l'Emm. Si cet exemple fait figure de cas particulier, dans la mesure où il a notamment bénéficié de larges échos au niveau national, il permet aussi de remarquer que les propositions des architectes prennent la forme de dessins aquarellés complétés par quelques plans de masse ou de coupe. La réalisation comme ici d'une maquette reste toutefois plus exceptionnelle, même si d'autres exemples peuvent être rencontrés. C'est notamment le cas à l'occasion du relèvement du temple protestant de Munster (Figure 55).

¹³⁴³ Nous revenons de manière détaillée sur ces derniers dans notre chapitre 7.

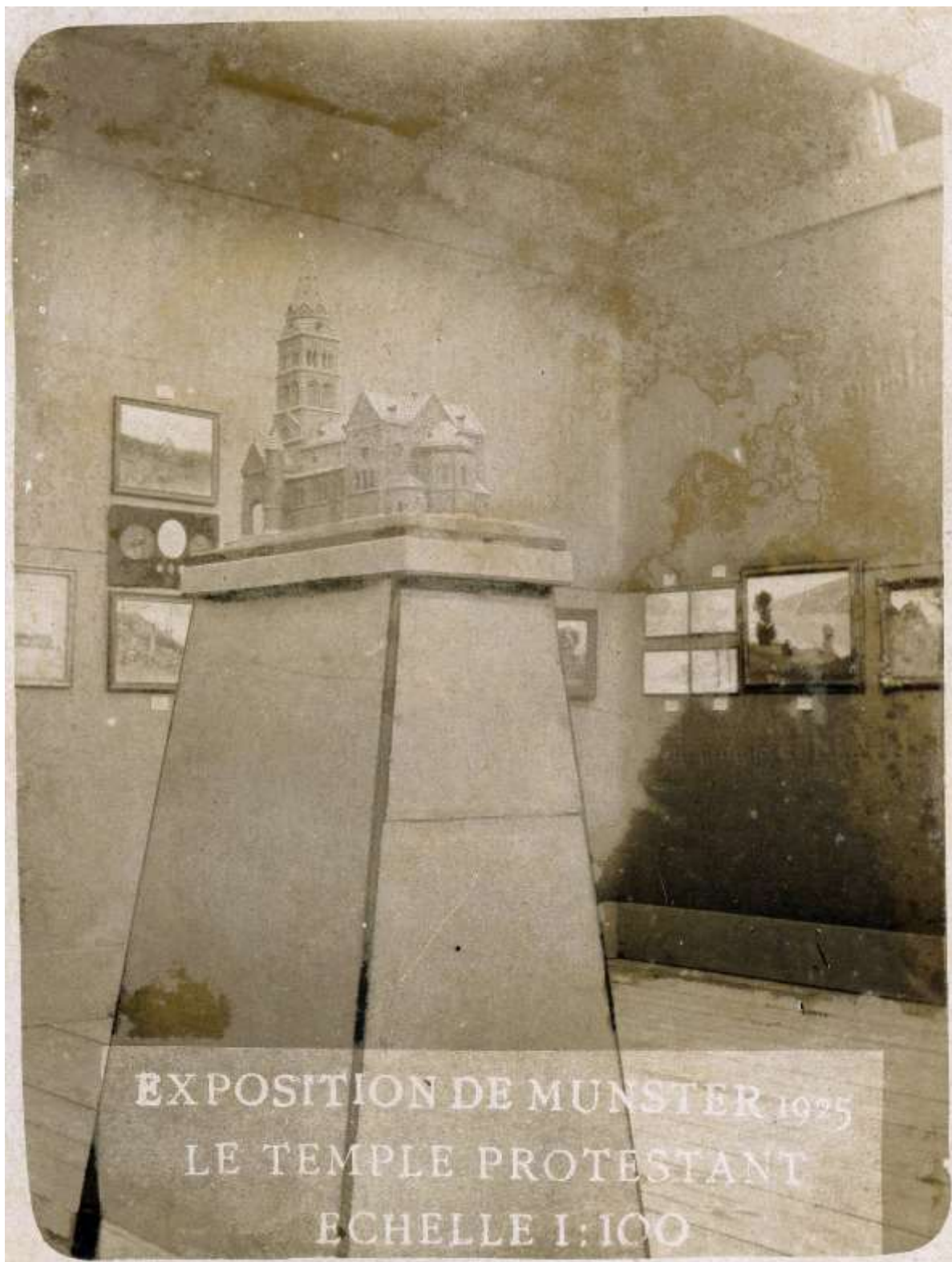


Figure 55 - Maquette du temple protestant de Munster lors de l'exposition artisanale de 1925¹³⁴⁴.
Source : Collection de l'auteur.

¹³⁴⁴ À cette occasion, le projet de nouveau temple présenté par les architectes Voelckel & Wolff remporte notamment une médaille d'or pour le travail des tailleurs de pierre et des maçons. Sur cette exposition marquant symboliquement la fin de la reconstruction à Munster. Voir notamment Schmitt Robert, « L'exposition artisanale de Munster », in *Annuaire de la Société d'histoire du val et de la ville de Munster*, 1974, p. 122-127.

Pour le relèvement des clochers alsaciens, l'ensemble des architectes retenue est originaire de la région. Si certains semblent avoir un intérêt prononcé pour les lieux de culte, d'autres se contentent de conduire ces chantiers au même titre que pour n'importe quel autre bâtiment public endommagé.

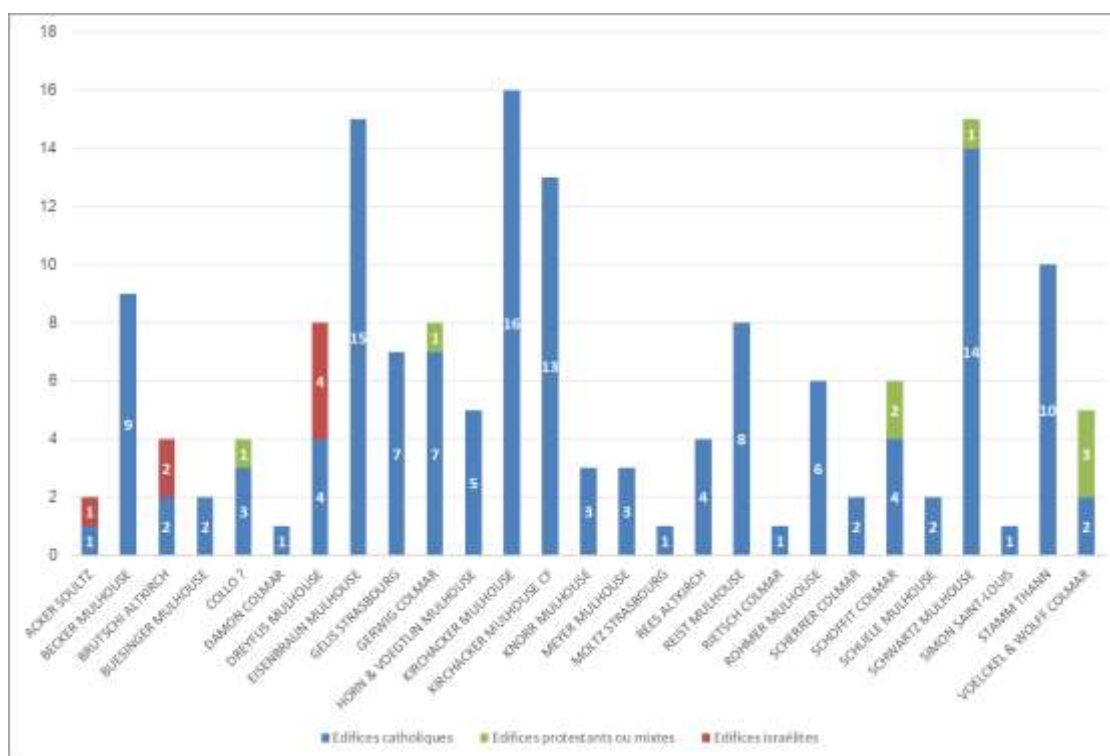


Figure 56 - Nombre d'édifices reconstruits par architectes.

Source : Répertoire général des édifices touchés durant la Grande Guerre en Alsace¹³⁴⁵.

Il est à noter que les architectes retenus sont pour la plupart des acteurs déjà bien établis dans le paysage alsacien. Seul Paul Gélis, n'est pas Alsacien mais il se retrouve principalement en charge du relèvement des monuments historiques dont il a été nommé inspecteur au lendemain de la guerre. Au regard du graphique ci-dessus (Figure 56), force est de constater que certains de ces techniciens ont été particulièrement actifs dans le relèvement des églises. C'est notamment le cas de Paul Kirchacker qui, au-delà d'avoir exercé les fonctions d'architecte-directeur de la coopérative, a également pris part à la reconstruction de 16 lieux de culte et à l'aménagement de 13 édifices supplémentaires¹³⁴⁶. Avec 15 églises chacun, les mulhousiens Eisenbraun et Schwartz ont également joué un rôle important dans ces chantiers. Les bâtiments de confession protestante ou israélite semblent pour leur part faire l'objet d'un traitement par un nombre restreint d'architectes

¹³⁴⁵ Les données statistiques détaillées sont reportées en annexe 43.

¹³⁴⁶ Nous avons volontairement apporté cette distinction dans ce graphique dans la mesure où les autres architectes traitent exclusivement du gros œuvre et ne travaillent pas spécifiquement pour des conseils de fabrique.

parfois spécialisés dans ces derniers à l'image du cabinet Dreyfus à Mulhouse. Les associés Voelckel & Wolff se montrent particulièrement actifs, ce qui peut s'expliquer par le fait que Robert Voelckel assure par ailleurs la direction architecturale de la coopérative protestante. Afin de se faire une idée plus précise du travail réalisé par les uns et les autres, il est également intéressant d'observer le volume d'affaires que cela représente pour chaque architecte (Figure 57).

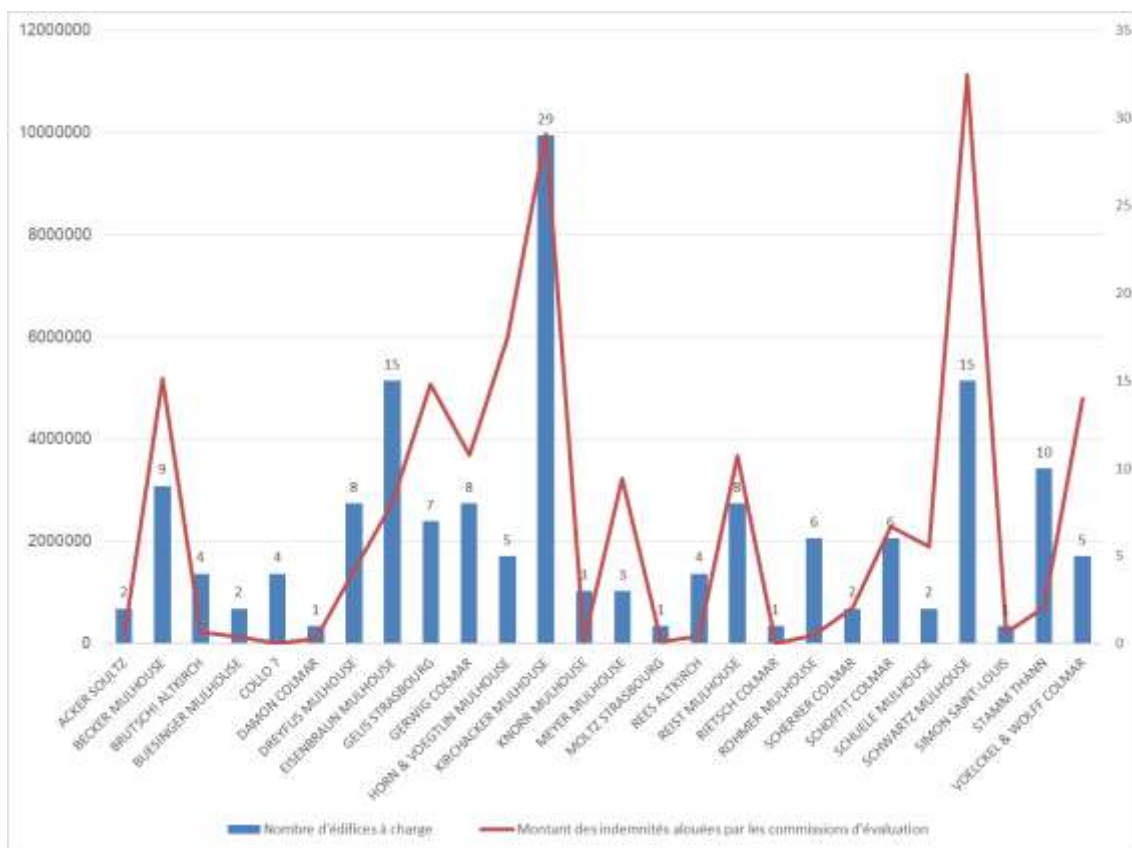


Figure 57 - Nombre d'édifices à charge par architecte et valeur des indemnités correspondantes.
 Source : Répertoire général des édifices touchés durant la Grande Guerre en Alsace (Annexe 1).

Celui ayant traité le montant d'indemnités le plus important est ainsi le mulhousien Schwartz, qui devance de peu Paul Kirchacker. Ce second graphique est particulièrement intéressant car il laisse apparaître le fait que certains intervenants ayant travaillé sur un nombre important d'édifices, comme par exemple Eisenbraun à Mulhouse (15) et Stamm à Thann (10) n'ont en définitive traité qu'un volume limité en termes de montant financier des dommages. À l'inverse, Paul Gélis, les associés Voelckel & Wolff ou encore l'architecte Becker ont quant à eux géré un nombre moins important de chantiers, mais ceux-ci représentaient des travaux bien plus importants et donc des sommes plus conséquentes.

Le champ d'action de ces architectes est relativement vaste et concerne généralement¹³⁴⁷ l'ensemble des bâtiments publics touchés dans une même commune. Pour l'estimation des dommages, le choix de l'architecte par la municipalité se fait sur une « liste d'experts-évaluateurs » établie par le commissariat général à la République publiée par l'arrêté du 17 mai 1921¹³⁴⁸ (Figure 58). Celle-ci se compose de 49 architectes dans le Haut-Rhin et de 7 dans le Bas-Rhin.

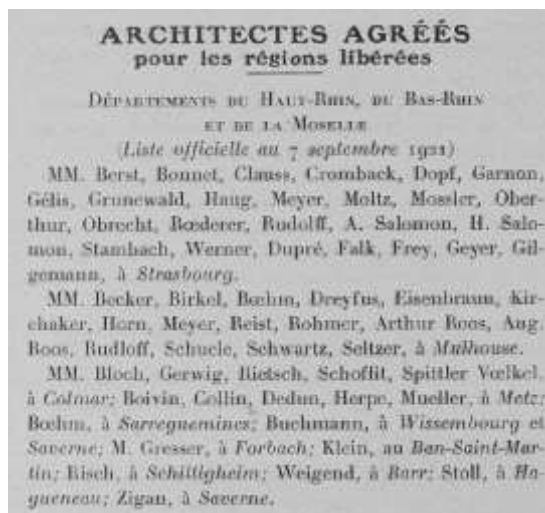


Figure 58 - Liste des architectes agréés pour les régions libérées.

Source : *La construction moderne*, 2 octobre 1921, p. 6.

Même si cette première liste est complétée par la suite, l'énumération ci-dessus est intéressante car il est possible d'y retrouver les noms de la plupart des architectes qui ont œuvré à la reconstruction des églises alsaciennes. Il est d'ailleurs à souligner que pour le Haut-Rhin, contrairement à d'autres départements sinistrés¹³⁴⁹, il s'agit là exclusivement d'architectes alsaciens familiers avec les styles régionaux et aucun d'entre eux n'est issu d'une autre région de France. Il est également possible d'y relever la présence de Paul Kirchacker, l'un des principaux acteurs du relèvement des clochers alsaciens. Pour les édifices qui n'ont été construits que quelques années avant la Grande Guerre, la reconstruction n'est pas forcément assurée par le même homme de l'art. Ainsi, le temple protestant de Metzeral est initialement construit par Charles Gerwig entre 1895 et 1897. Toutefois, alors que ce dernier exerce toujours et prend part au relèvement des clochers, et quand bien même il a été agréé pour les travaux de reconstruction, ce

¹³⁴⁷ La commune de Stosswihr fait figure d'exception avec deux architectes qui se répartissent les tâches.

¹³⁴⁸ BOAL, 1921, p. 570-571.

¹³⁴⁹ C'est par exemple le cas dans le Pas-de-Calais ou en Picardie, où les architectes retenus pour le relèvement des clochers sont essentiellement parisiens. Blin Jean-Pierre, « Les églises de la reconstruction entre éclectisme et modernité », in Bussière Éric, Marcilloux Patrice, Varaschin Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 325. ; Capronnier Jean-Charles, « Les églises reconstruites de la Grande Guerre », in Collectif, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 158.

sont les architectes Voelckel & Wolff qui lui sont préférés pour reconstruire l'édifice à la fin des années 1920¹³⁵⁰. Dans la commune voisine de Sondernach, ce même architecte, constructeur de l'édifice inauguré en 1901 prend en revanche part à sa reconstruction¹³⁵¹.

Le rôle joué par ces acteurs spécifiques n'est pas seulement administratif. Leur mission les conduit également sur le terrain. Les architectes communaux, comme le directeur et l'architecte-directeur de la coopérative, ont en effet un rôle d'inspecteur des chantiers à remplir. De ce fait, les déplacements sont nombreux pour visiter les édifices sinistrés, mais aussi pour constater de l'avancement des travaux. À titre d'exemple, Paul Kirchacker et le chanoine Metz effectuent une tournée d'inspection dès le 26 mai 1922 dans la région de Cernay en se rendant à « Wuenheim, Saint André, etc. »¹³⁵². Les contrôles ne sont cependant pas toujours sans risque. À Saales par exemple, l'aide-architecte François Secnier trouve ainsi la mort en chutant d'un échafaudage alors qu'il surveillait les travaux de relèvement de l'église en 1920¹³⁵³.

Sur le plan pécunier, la rémunération des architectes pour leurs travaux conceptuels et techniques ainsi que pour le suivi du chantier se fait de manière proportionnelle au coût global de la reconstruction des édifices. La correspondance entre l'architecte mulhousien Edmond Reist et la coopérative au sujet du relèvement de l'église de Largitzen illustre parfaitement cet aspect. Le 19 décembre 1922, l'architecte évoque notamment la question de son traitement dans un courrier qu'il adresse à Paul Kirchacker.

« Les multiples opérations que j'ai dû faire depuis les trois ans écoulés pour la reconstruction de l'église de Largitzen ne sont pas toutes comprises dans le taux du barème. Monsieur Birckel me fait connaitre que malgré cela pour cette église je n'aurais droit que le taux¹³⁵⁴ pour une nouvelle construction soit 3,5% quoique je suis de l'avis que pour cette construction il y a lieu de considérer la nef et le chœur comme réparation. Je ne puis d'aucune façon admettre ce règlement inacceptable de 3,5% pour quelle raison je vous prierai de bien vouloir me préciser le taux qui me sera attribué, autrement je me verrais obligé de prendre d'autres mesures pour me faire indemniser. »¹³⁵⁵

¹³⁵⁰ Raimbault Jérôme, Schwartz Franck, *La vallée de Munster*, Lyon, Lieux Dits, 2011, p. 96.

¹³⁵¹ *Ibid.*, p. 106.

¹³⁵² ADS, 501. Lettre de Paul Kirchacker au chanoine Metz, 23 mai 1922.

¹³⁵³ *L'express de Mulhouse*, 30 septembre 1930.

¹³⁵⁴ *Sic.*

¹³⁵⁵ ADS, 502. Lettre d'Edmond Reist à Paul Kirchacker, 19 décembre 1922.

Le 28 décembre suivant, Paul Kirchacker lui répond que « Monsieur Birckel, architecte du gouvernement, est seul compétent pour préciser le taux de vos honoraires » et rappelle que « en cas de différences entre vous et ce monsieur c'est la direction du service de l'architecture et des beaux-arts à Strasbourg à laquelle il faudra vous adresser et qui tranchera cette question. »¹³⁵⁶ Cette réponse ne satisfait toutefois pas le principal intéressé.

« Votre réponse du 28 décembre 1922 au sujet des honoraires pour l'église de Largitzen est inadmissible. Il est incontestable que vous êtes l'architecte-directeur de la société coopérative des églises catholiques dévastées étant donné que vous distribuez vos ordres en cette qualité. Il vous appartient par conséquent de faire connaître à vos subordonnés de la même façon franche et courageuse le taux que la société coopérative accorde comme honoraires. Cette déclaration est indispensable pour la marche des affaires et les dispositions que j'ai à prendre. Je vous prie par conséquent de me faire connaître ce taux au courant de cette semaine autrement je me vois obligé de prendre des mesures en conséquence. »¹³⁵⁷

Paul Kirchacker lui précise alors que « la coopérative ne possède pas de fonds et ne règle nullement des honoraires ; ce décompte est rédigé par les soins de monsieur l'architecte du gouvernement suivant le tarif du 11 novembre 1916 dont vous avez sûrement reçu une copie par les soins de monsieur Louvat et cette somme fixée reste pour la direction de la coopérative définitive et forfaitaire »¹³⁵⁸. Dans la suite de cette lettre, les tensions sont palpables entre les deux hommes. Toujours insatisfait de sa situation, Edmond Reist décide alors de se tourner vers le chanoine Metz en lui exposant la situation, à charge contre l'architecte-directeur de la coopérative, et en se défendant des accusations qui ont été énoncées à son encontre.

« D'après les rapports avec votre société, monsieur Kirchacker s'était chargé par l'entremise de monsieur Louvat de régler la situation financière vis-à-vis des architectes communaux. Suivant les ordres qu'il lançait au nom de la société et d'après les arrangements préliminaires il était tout indiqué que l'architecte-directeur se charge du règlement des honoraires. Pour cette raison je me suis adressé à lui pour lui demander le taux d'honoraires qui me seront alloués pour l'église de Largitzen. Monsieur Kirchacker s'est accommodé de me donner une réponse surprenante, pour lui bien simple, mais pour moi non satisfaisante.

¹³⁵⁶ ADS, 502. Lettre de Paul Kirchacker à Edmond Reist, 28 décembre 1922.

¹³⁵⁷ ADS, 502. Lettre d'Edmond Reist à Paul Kirchacker, 2 janvier 1923.

¹³⁵⁸ ADS, 502. Lettre de Paul Kirchacker à Edmond Reist, 12 janvier 1923.

Il m'a renvoyé à l'avis de monsieur l'architecte du gouvernement qui m'offrait un honoraire inacceptable de 3,5%. [...]

Depuis 1919 je m'occupe de travaux pour différentes églises : ces travaux ont été presque exclusivement sans valeur par suite d'accroissement des dégâts ou changement des formalités. Pour éviter aux architectes des travaux inutiles ; il serait tout indiqué si l'architecte-directeur faisait connaître aux architectes la liste d'urgence. Bien au contraire il envoie aux communes une circulaire leur faisant connaître que les dossiers complets devraient être prêts pour le mois de février autrement il se prendrait la liberté d'exécuter d'autres édifices. [...]

Faire¹³⁵⁹ cette attitude vis-à-vis de moi est révoltante. Je me suis adressé à votre révérence comme délégué de la société. La vérification de mes avances vous certifiera l'exactitude pour quelles raisons vous voudrez bien intervenir auprès de l'architecte-directeur pour qu'avant tout la tâche pour laquelle il est chargé suive sa bonne route. »¹³⁶⁰

Malgré les divergences très prononcées entre les deux hommes, le directeur de la coopérative n'entre pas dans le jeu d'Edmond Reist et lui confirme que le tarif est établi par le gouvernement et que la coopérative ne fait que l'appliquer et le payer¹³⁶¹.

Les échanges provoqués par l'architecte permettent d'identifier les difficultés entourant la gestion des honoraires, mais également les conflits qui naissent dans le cadre du relèvement de certains lieux de culte. Face aux autorités techniques de la coopérative, les architectes communaux se retrouvent en première ligne pour défendre leur projet. Étant donné les montants parfois conséquents générés par la reconstruction des lieux de culte, il n'est pas étonnant de constater que des conflits sont parfois prégnants entre les différents architectes qui peuvent se retrouver en concurrence pour mener à bien ces chantiers. À Munster, les échanges entre le curé Vuillard et la direction de la coopérative catholique laissent notamment transparaître une forte inimitié entre Paul Kirchacker et l'architecte-directeur de la coopérative protestante, Robert Voelckel. Il se trouve toutefois que ce dernier a été nommé architecte communal à Munster et qu'il est donc à ce titre également chargé de la reconstruction de l'église catholique du curé-doyen Vuillard. Dans une lettre au chanoine Metz, le prêtre affirme avoir été « déjà maintes fois victime de cet antagonisme » et qu'il ne voudrait pas que l'entrepreneur soit dans le même cas¹³⁶².

¹³⁵⁹ Sic.

¹³⁶⁰ ADS, 502. Lettre de Edmond Reist au chanoine Metz, 17 janvier 1923.

¹³⁶¹ ADS, 502. Lettre du chanoine Metz à Edmond Reist, 26 janvier 1923.

¹³⁶² À ce titre, il demande de faire pression sur M. Kirchacker pour « une prompte liquidation de la dette Triacca » et précise que « les travaux sont achevés depuis deux ans et qu'une somme d'environ 80 000 francs lui est encore due ». Il poursuit en indiquant que « maintenant que toutes les formalités sont remplies et que selon votre propre affirmation la coopérative dispose d'une somme d'environ 3 millions, je ne vois pas comment on peut

Le bilan de l'action des architectes peut donc sembler multiforme comme le souligne par exemple Stéphane Bedhome. « Ces projets de reconstruction, nécessitant finalement des compétences plus administratives qu'architecturales, donnèrent plus aux architectes l'occasion de gagner de l'argent en proportion de l'ampleur des plans à réaliser que de s'illustrer dans de grands projets comme certains l'avaient espéré. L'imagination n'était finalement pas de mise. »¹³⁶³ Cette affirmation concernant le département de l'Aisne peut partiellement être appliquée à l'Alsace. Le sénateur Jean de Leusse résume cependant l'œuvre de ces architectes dans la région de manière bien différente.

« De jeunes architectes de talent, appelés au concours, firent des plans qui, dans la majorité, indiquaient un goût sûr et une conception juste de ce que doit être la Maison du Seigneur et nous pouvons affirmer ici avec certitude que l'ensemble de l'œuvre est digne de la France et de ceux qui l'ont conçue et exécutée. »¹³⁶⁴

Dans l'ensemble, l'architecte conduisant le projet de relèvement d'un lieu de culte intervient donc à différents stades du processus de reconstruction, depuis l'évaluation des dommages jusqu'au suivi des travaux en passant par l'élaboration des plans. Les interactions avec les différents décideurs sont à ce titre nombreuses et il est contraint de se soumettre à leurs souhaits, mais aussi à la réglementation dont l'administration se trouve être le garant. Pour Stéphane Bedhome, « l'architecte n'est finalement qu'un maillon de la chaîne administrative de la reconstruction »¹³⁶⁵. Il joue toutefois un rôle fondamental dans le cadre pratique et assure l'interface avec les différentes entreprises durant la phase de mise en œuvre du chantier. En observant de manière globale les architectes qui concourent au relèvement des lieux de culte alsaciens, il en est toutefois un qui joue un rôle spécifique. Il s'agit de l'architecte-directeur de la coopérative catholique, Paul Kirchacker.

encore hésiter un seul instant à le décharger d'une dette qui pèse très lourd dans la balance de l'entrepreneur en question ». ADS, 502. Lettre du curé Vuillard au chanoine Metz, 10 juillet 1923.

¹³⁶³ Bedhome Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames, Op.cit.*, p. 149.

¹³⁶⁴ Leusse Jean de, « La renaissance des églises dévastées », in Comité alsacien d'études et d'informations, *L'Alsace depuis son retour à la France, Supplément*, Strasbourg, 1937, p. 157.

¹³⁶⁵ Bedhome Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames, Op.cit.*, p. 147.

Le rôle complexe de Paul Kirchacker

Les fonctions de Paul Kirchacker, architecte-directeur de la coopérative des églises catholiques dévastées du Haut-Rhin, diffèrent quelque peu de celui des autres architectes. Celui-ci représente un personnage central de la reconstruction dans le Haut-Rhin. Au fil des ans, il est en effet parvenu à devenir incontournable au sein du département, notamment en ce qui concerne le relèvement des bâtiments publics et des lieux de culte. Toutefois, à côté de ses fonctions officielles, ce dernier continue d'œuvrer en tant qu'architecte indépendant pour différents projets. S'il est l'un des principaux intervenants du vaste chantier entourant les églises alsaciennes mises à terre, il est régulièrement contesté par ses confrères en raison de sa manière de gérer les affaires. Finalement il se voit rattrapé par plusieurs accusations de malversation.

François Paul Kirchacker est né le 17 septembre 1875 à Tagolsheim, dans le Haut-Rhin. Il est le fils de Robert Paul Kirchacker, ingénieur et dessinateur¹³⁶⁶. S'il n'a pas fréquenté d'école d'architecture, il a toutefois suivi des cours dans les universités de Besançon et Nancy¹³⁶⁷. Durant sa carrière, il officie notamment à Mulhouse, d'abord associé à Alexandre Louvat puis à la tête de sa propre étude qu'il installe 22 rue Salvator. Ses compétences sont reconnues au sein de sa profession. En 1907, il est nommé membre de la *Société industrielle de Mulhouse*¹³⁶⁸. En 1909, il obtient également une médaille d'or à l'exposition de Nancy¹³⁶⁹. Au lendemain de la Grande Guerre, Paul Kirchacker est très actif dans la reconstruction des communes sinistrées du Haut-Rhin. Il choisit toutefois de « franciser » son patronyme en y accolant celui de son épouse, Augustine Catherine Demant. À la fin de l'année 1921, dès la mise sur pied de la coopérative de reconstruction des églises catholiques dévastées du Haut-Rhin, Paul Kirchacker est choisi pour en devenir l'architecte-directeur. À partir de 1922, il œuvre également en tant qu'architecte départemental pour la circonscription de Mulhouse. Suite au décès d'Alexandre Louvat en 1923, il occupe des fonctions similaires au sein de la coopérative de reconstruction des bâtiments communaux du Haut-Rhin à compter du 1^{er} juillet¹³⁷⁰. Il a notamment conçu l'église Sainte Jeanne d'Arc de Mulhouse, le

¹³⁶⁶ Source : www.geneanet.org [Consulté le 09/03/2020].

¹³⁶⁷ Lefort Nicolas, « Les services d'architecture de l'État, des départements et des communes en Alsace et Lorraine après leur retour à la France », *Op.cit.*

¹³⁶⁸ « Résumé des séances de la société industrielle de Mulhouse et procès-verbaux, Assemblée générale du 29 mai 1907 », in *Bulletin de la société industrielle de Mulhouse*, Tome 77, 1907, p. 115.

¹³⁶⁹ Jordan Benoît, « Kirchacker Paul », *NDBA*.

¹³⁷⁰ Raimbault Jérôme, « Reconstituer et reconstruire l'habitat rural après la Première Guerre mondiale : l'exemple des communes de la haute vallée de Munster (1919 - vers 1930) », in *Revue d'Alsace*, N°142, 2016, p. 103.

Monument du souvenir alsacien à Metzeral ou encore l'église Saint-Michel de Wittenheim. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur au début de l'année 1935¹³⁷¹.

Ses fonctions d'architecte-directeur des deux coopératives mettent Paul Kirchacker en relation avec la plupart des municipalités du Haut-Rhin qui comptent des lieux de culte endommagés. Le choix stratégique fait par les maires est parfois de confier l'ensemble des opérations de leur commune à cet architecte, en pensant que si celui-ci remplit les fonctions d'architecte communal en plus de ses responsabilités dans les coopératives, cela hâtera la reconstruction de leurs propres édifices. Au sein de la coopérative des églises catholiques sa place est toutefois complexe. En effet, c'est lui qui se charge de faire l'interface avec le service des dommages de guerre pour les différentes étapes de validation des projets. Ainsi, il est régulièrement tenu pour responsable des retards qui marquent certains chantiers par les curés, les maires voire les entrepreneurs. C'est par exemple le cas en mars 1924 à Munster. Le doyen Vuillard explique alors que l'un des entrepreneurs intervenant sur la reconstruction de son église s'est ainsi rendu chez l'architecte pour le mettre sous pression.

« L'entrepreneur Albertini de Munster ne recevant pas d'argent de notre coopérative, est allé lui-même chez M. Kirchacker dans le courant de cette semaine. M. Kirchacker lui ayant dit qu'il n'avait pas d'argent, M. Albertini lui a répondu qu'il irait immédiatement à Colmar à la direction, sachant que la coopérative devait avoir reçu de l'argent. M. Kirchacker le pria d'attendre un instant pour téléphoner et revint avec la nouvelle qu'il pouvait lui délivrer son chèque de 25 000 frs. Pendant ce temps les autres attendent avec impatience qu'on veuille bien penser à eux. »¹³⁷²

Comme à son habitude, le curé Tschirhart ne manque pas non plus de critiquer cet acteur majeur de la reconstruction. Il l'accuse par exemple d'immobilisme auprès du chanoine Metz et critique ses émoluments, légèrement supérieurs à ceux des autres architectes. Le 20 mai 1924, il dénonce notamment Paul Kirchacker qui « demande 4% et [...] ne fait rien »¹³⁷³, en raison notamment du non-paiement de l'entrepreneur Bottlaender qui intervient alors sur l'église de Cernay et qui menace de cesser les travaux s'il n'obtient pas son argent. Fin juin, le curé de Cernay interpelle à nouveau le directeur de la coopérative afin de lui rappeler son vœu de convoquer le comité de la coopérative. Il souhaite alors discuter de « la manière de gérer les affaires de la

¹³⁷¹ « Légion d'honneur », in *Le Temps*, 15 janvier 1935, p. 8. Son dossier individuel de légionnaire ne figure toutefois pas dans la base de données *Léonore*.

¹³⁷² ADS, 502. Lettre du curé Vuillard au chanoine Metz, 19 février 1924.

¹³⁷³ ADS, 502. Lettre du curé Tschirhart au chanoine Metz, 20 mai 1924.

coopérative dans le temps passé, la manière de disposer de l'argent, des droits et obligations du trésorier, des signatures qui sont nécessaires pour les opérations financières, etc., des travaux à déclarer d'urgence »¹³⁷⁴. Il revient ensuite une nouvelle fois sur la question de la rémunération des architectes :

« La question des honoraires de M. l'architecte-directeur est encore pendante et pas réglée. Pour cela je dois dire que je suis contre les 4% demandés par M. l'architecte. J'apprends que M. l'architecte-directeur alloue aux architectes communaux 3,5% et cela alors qu'eux ont fait les plans, suivent et surveillent les travaux et sont obligés de faire les comptes etc. Si c'est vrai je ne comprends pas pourquoi il lui faudrait 4% ».

Le rôle de l'architecte-directeur est également de veiller au bon versement des acomptes aux entreprises œuvrant sur les chantiers des nouvelles églises. Cette tâche est souvent plus complexe qu'elle n'y paraît, dans la mesure où dans bien des villages la municipalité ou les curés ont fait des avances aux entreprises sur leurs fonds propres afin d'accélérer le démarrage des travaux. Dans l'ensemble, Paul Kirchacker joue surtout un rôle de régulateur de la reconstruction des églises alsaciennes en veillant à ce que les différentes étapes de la procédure soient bien respectées au cours de l'instruction des dossiers. C'est par exemple le cas au printemps 1924, lorsque le chanoine Metz lui rappelle que c'est à la coopérative de coordonner le relèvement des églises tant du point de vue administratif que pratique. Il lui est alors reproché d'avoir mis en œuvre certains travaux relatifs à l'église de Brunstatt alors que l'ensemble du dossier n'a pas encore été validé par la direction des dommages de guerre.

« Il est regrettable que la coopérative fasse la reconstruction de l'église de Brunstatt sans savoir à quoi s'en tenir. C'est un état de choses bien fâcheux qui ne nous permet pas de voir clair et de marcher sûrement. Il en est de même pour Spechbach-le-Bas. »¹³⁷⁵

Afin de veiller à la bonne exécution des travaux, Paul Kirchacker est également amené à visiter régulièrement les différents chantiers, parfois accompagné du directeur de la coopérative ou de représentants du service des dommages de guerre. Le 4 février 1923, il informe par exemple le chanoine Metz qu'un rendez-vous a été fixé avec l'inspecteur des édifices culturels, Paul Gélis et l'inspecteur principal des bâtiments communaux, M. Fries, pour les églises de Gildwiller et Steinbach le jeudi 8 février¹³⁷⁶.

¹³⁷⁴ ADS, 502. Lettre du curé Tschirhart au chanoine Metz, 22 juin 1924.

¹³⁷⁵ ADS, 502. Lettre du chanoine Metz à Paul Kirchacker, 20 mai 1924.

¹³⁷⁶ ADS, 502. Lettre de Paul Kirchacker au chanoine Metz, 4 février 1923.

Avec l'avancement de la reconstruction et les premiers retards qui commencent à s'accumuler, Paul Kirchacker voit son action de plus en plus critiquée. Cela ne l'empêche alors pas de contribuer malgré tout au relèvement des clochers alsaciens. En 1934, les choses prennent toutefois une autre tournure lorsqu'il se voit cité dans plusieurs affaires douteuses et se retrouve poursuivi en justice. Il est vrai que l'après-guerre peut apparaître comme une période propice aux tentatives de scandales ou de détournement de fonds qui, bien souvent, impliquent des hommes politiques¹³⁷⁷. Paul Kirchacker se voit soupçonné d'une « entente frauduleuse »¹³⁷⁸ avec l'entrepreneur Moehringer, pour avoir augmenté de 500 000 francs son devis relatif à l'école de garçons d'Altkirch. Réparée dans un premier temps, il a en effet fallu reconstruire intégralement cette dernière à la suite d'un effondrement d'installations souterraines prétendument non détectées au moment de l'évaluation des dommages qui a fini par affaiblir le bâtiment. En outre, l'architecte est également cité dans une affaire d'escroquerie aux dommages de guerre concernant la sous-préfecture d'Altkirch¹³⁷⁹.

Les soupçons portent alors sur des manœuvres menées par le sous-préfet Neff en personne, en collusion avec lui mais aussi avec le représentant du service des dommages de guerre, M. Beolet, ainsi que l'entrepreneur Schroth et son collaborateur, l'ingénieur-architecte Ackermann. Une note du procureur de la République indique alors que, en 1931, « le sous-préfet Neff, comprenant qu'il arriverait difficilement à obtenir du département les crédits nécessaires pour aménager le bâtiment selon ses désirs, eut l'idée de faire exécuter les travaux aux frais de l'État, en les mettant à la charge du service des dommages de guerre »¹³⁸⁰. Il est alors prétendu un risque d'effondrement lié à une galerie souterraine pourtant inexistante, afin de convaincre le tribunal des dommages de guerre de revoir l'indemnité relative à ce bâtiment à la hausse. Le procureur précise toutefois que, si « l'initiative semble avoir été prise par Neff [...], Kirchacker a été le principal auteur » et poursuit en affirmant que sa « culpabilité [...] est nettement établie et sa mauvaise foi ne peut être mise en doute ». La suite de la note précise toutefois l'issue tragique de l'affaire.

« L'action publique est éteinte contre lui. Il s'est suicidé le 10 décembre 1935, une heure avant de comparaître devant le tribunal correctionnel comme inculpé dans une affaire d'escroquerie en matière de dommages. Il est permis d'admettre, à mon avis, que, bien que n'ayant pas été entendu par les enquêteurs, il a eu connaissance de l'enquête relative à la présente affaire par l'intermédiaire de Schroth ou Ackermann, et que craignant la révélation

¹³⁷⁷ Beaupré Nicolas, *Le traumatisme de la Grande Guerre*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2012, p. 128.

¹³⁷⁸ ADHR, AL20-017977 – *École des garçons d'Altkirch*. Note du Procureur de la République, 16 avril 1936.

¹³⁷⁹ ADHR, AL20-017982 – *Sous-préfecture d'Altkirch*.

¹³⁸⁰ *Ibid.* Note du Procureur de la République, 16 décembre 1935.

de ses actes délictueux, il s'est décidé à commettre son acte de désespoir, pour échapper aux rigueurs de la loi. »

Acculé par différentes affaires judiciaires dans lesquelles il est cité, Paul Kirchacker se suicide dans son bureau de la rue Salvator à Mulhouse le 10 décembre 1935¹³⁸¹. Son fils, également prénommé Paul, lui succède alors à la tête de son étude en association avec Jean Laissus¹³⁸² et poursuit son action, notamment au sein de la coopérative.

Au-delà de ces affaires qui le rattrapent au début des années 1930, le rôle moteur de Paul Kirchacker dans la gestion administrative et architecturale de la reconstruction des églises du Haut-Rhin au lendemain de la Grande Guerre est incontestable. Ce dernier a en effet su assurer la lourde tâche d'organisation de plusieurs dizaines de chantiers, parfois conséquents, qui entraînent dans ce cadre. Nonobstant les critiques à son égard qui étaient certes constantes et émanaient principalement de décideurs locaux insatisfaits de la vitesse à laquelle leur propre situation avançait ou d'entrepreneurs qui, face aux difficultés qu'ils avaient à se faire payer, le tenaient pour responsable de la situation.

De manière générale, le rôle dévolu aux architectes est certes de concevoir les nouveaux édifices. Toutefois, cela se limite bien souvent à l'établissement de plans très largement inspirés de l'édifice mis à terre. Si certaines créations originales détonnent dans ce paysage, les nouvelles églises sont très largement empreintes d'un style régionaliste insufflé par des architectes pour la plupart originaires de la région. Cela transparait largement dans la mise en œuvre de ces plans, tant au niveau des entreprises qu'au regard des artisans retenus pour les réaliser.

¹³⁸¹ « À Mulhouse, le scandale des dommages de guerre prend une tournure tragique », in *Le populaire*, N°4686, 11 décembre 1935, p. 3.

¹³⁸² Ces derniers bénéficient alors déjà d'une certaine notoriété au niveau national dans la mesure où ils ont fondé ensemble, la même année à Paris, le mensuel *L'art et l'Église, architecture, archéologie*. Leniaud Jean-Michel, *Entre nostalgie et utopie. Réalités architecturales et artistiques aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris-Genève, Champion-Droz, 2005, p. 93.

Entreprises, artisans et artistes

La reconstruction d'un lieu de culte n'est pas un chantier comme les autres. Il s'agit avant tout d'une affaire de spécialistes. Contrairement aux opérations de déblayement des ruines ou de remise en état des sols, qui bien souvent permettent d'employer temporairement un certain nombre de chômeurs peu qualifiés dans le domaine de la construction¹³⁸³, le relèvement des églises met en œuvre de nombreuses compétences techniques particulières. Il n'est donc pas surprenant de retrouver à ce niveau des entreprises locales ayant bien souvent des références solides et non de nouvelles firmes créées à l'occasion de la reconstruction¹³⁸⁴ mais qui sont alors parfaitement inconnues au sein des communes sinistrées. Pour Danièle Voldman, « la proximité avec les hommes de l'art est un gage de bonne tenue des chantiers »¹³⁸⁵. Constructeurs aguerris, familiers des techniques propres aux édifices religieux, et artisans de différents corps de métiers se rattachant à l'art sacré se retrouvent donc à l'occasion du relèvement des églises au lendemain de la Grande Guerre. C'est bien de retrouvailles dont il s'agit à l'occasion de ces travaux car les érections de lieux de culte ont été nombreuses¹³⁸⁶ au cours des décennies précédant la Grande Guerre.

Toutefois, comme pour les maires ou les représentants du service des dommages de guerre, le quotidien de la plupart de ces acteurs ne tourne pas uniquement autour des églises en ruines et s'inscrit dans un cadre bien plus vaste que celui du diocèse de Strasbourg. Ces intervenants sont en effet des acteurs essentiels de la reconstruction dans sa globalité, des plus importantes églises jusqu'aux propriétés privées les plus modestes. Au cours de l'après-guerre, le travail est conséquent pour les sociétés de construction établies à proximité des régions dévastées. Les problématiques appliquées à ces acteurs directs de la reconstruction ne manquent pas et concernent également la mise en œuvre matérielle de la renaissance des clochers.

¹³⁸³ Sur le sujet, voir par exemple Hensel Florian, *Le Lingekopf de 1915 à nos jours. Destruction – remise en état – revalorisation d'un champ de bataille alsacien de la Première Guerre mondiale*, Colmar, Jérôme Do Bentzinger éditeur, 2013, 272 p. et en particulier le chapitre 2 qui évoque les travaux de remise en état du sol sur l'ancien champ de bataille du Linge.

¹³⁸⁴ Voir par exemple cet aspect dans le roman de Roland Dorgelès évoquant l'après-guerre dans les environs du Chemin des Dames. Dorgelès Roland, *Le réveil des morts*, Paris, Albin Michel, 1923, 316 p.

¹³⁸⁵ Voldman Danièle, « L'opinion des sinistrés face aux reconstructions de leurs cités détruites par les guerres », in Audoin-Rouzeau Stéphane, Becker Annette, Cœuré Sophie, Duclert Vincent, Monier Frédéric, *La politique et la guerre*, Paris, Agnès Viénot / Noësis, 2002, p. 377.

¹³⁸⁶ Près de 200 peuvent être dénombrées en Alsace entre 1870 et 1914. Dreyfus François-Georges, Epp René, Lienhard Marc, Raphael Freddy, *Catholiques, protestants, juifs en Alsace*, Strasbourg, Alsatia, 1992, p. 72.

Le choix des entreprises chargées de la construction des nouvelles églises en Alsace est un processus essentiel marquant le passage de la phase théorique à la phase pratique de la reconstruction. Ce choix se fait dans les règles de l'art, sous la forme d'une adjudication publique. Les offres des sociétés détaillent alors le savoir-faire appliqué mais aussi les moyens employés et, bien entendu, le coût. Pour certains lots, comme par exemple pour le mobilier, ces offres peuvent également s'accompagner d'esquisses qui sont analysées par la CDMR. Pour établir le montant global des travaux, l'entrepreneur se base sur les calculs de la commission d'évaluation. Afin de faire correspondre l'indemnité aux tarifs réels de la main d'œuvre et des matériaux au lendemain de la guerre, un coefficient multiplicateur est appliqué. Pour chaque édifice, les travaux à réaliser sont répartis en différents ensembles qui, après analyse des offres anonymisées, sont attribués à une entreprise. Cette dernière peut tout à fait remporter plusieurs lots sur un même édifice. Comme pour les architectes, n'importe qui ne peut pas exécuter des travaux de reconstruction réalisés dans le cadre des coopératives. Ces chantiers spécifiques peuvent en effet uniquement être confiés à des sociétés agréées¹³⁸⁷, comme cela est stipulé dans les modalités d'application de la loi du 15 août 1920. La plupart d'entre elles sont également adhérentes au syndicat des entrepreneurs du Haut-Rhin¹³⁸⁸.

Afin de trouver des sociétés pour la reconstruction de leurs édifices, les communes font l'objet de nombreux démarchages liés à la reconstruction. Elles sont également destinataires de notices administratives et d'instructions concernant la mise en œuvre concrète de la législation. De tels documents se retrouvent par exemple dans les archives municipales de Stosswihr¹³⁸⁹, au sein desquelles figure également un recueil d'articles législatifs datant de 1932 intitulé *La liquidation des dommages de guerre* dans un ensemble de publicités envoyées par des artisans originaires de toute la France. Ce n'est pas là un cas isolé. Des publications similaires ont également été retrouvées dans d'autres fonds comme par exemple dans la commune voisine de Soultzeren¹³⁹⁰ ou encore à Munster¹³⁹¹ pour ne citer qu'elles. Avec l'avancement des chantiers, les entreprises gagnent en effet en notoriété et s'appuient alors sur leurs réalisations antérieures pour gagner de nouveaux marchés. Durant les travaux, elles s'emploient à se faire connaître soit par le biais de catalogues qu'elles éditent, soit par la mise en place de panneaux publicitaires sur les échafaudages, et plus particulièrement sur ceux des édifices les plus emblématiques tels que les églises, dont les chantiers sont scrutés avec intérêt par les populations (Figure 59).

¹³⁸⁷ Voir notamment l'exemple de la société Triacca et de son agrément évoqué dans notre chapitre 4.

¹³⁸⁸ Raimbault Jérôme, « Reconstituer et reconstruire l'habitat rural après la Première Guerre », *Op.cit.*, p. 106.

¹³⁸⁹ AM Stosswihr, 4H2 - *Dommmages de guerre*.

¹³⁹⁰ AM Soultzeren, 4H5 - *Cessions de dommages*.

¹³⁹¹ AM Munster, M2-200n – *Presbytère protestant*.

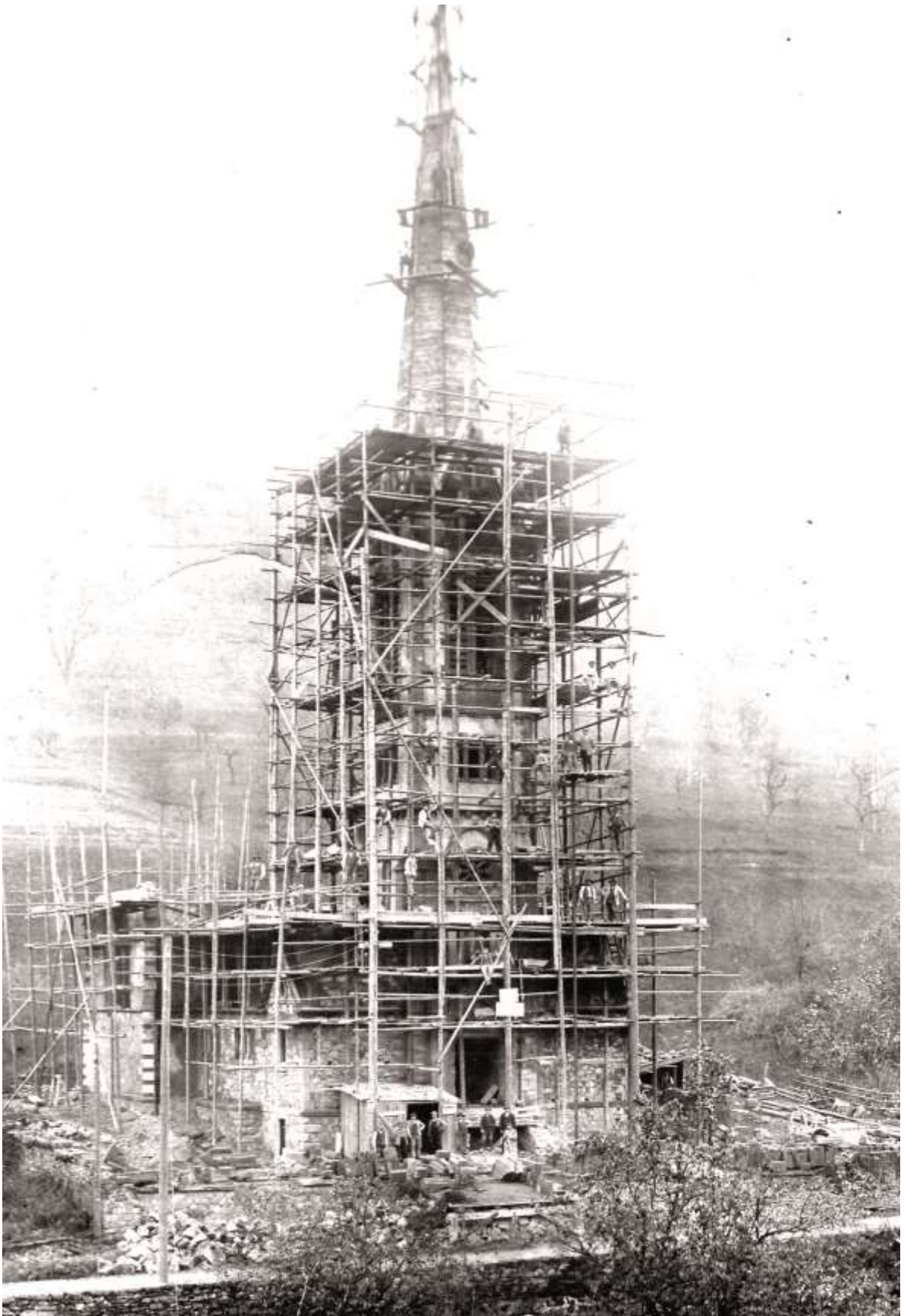


Figure 59 - Le temple de Sondernach en cours de reconstruction au début des années 1920. Il est notamment possible d'y distinguer les panneaux publicitaires de l'architecte et l'entrepreneur.

Collection particulière

Dans l'ensemble, le choix des entreprises se fait selon un appel d'offres public. La plupart d'entre elles appliquent un coefficient d'augmentation par rapport au montant de l'évaluation des dommages calculé initialement en valeur 1914, c'est-à-dire la valeur du bien calculée en fonction du cours monétaire d'avant-guerre. D'autres soumissionnaires proposent quant à eux des prix forfaitaires pour les travaux. Ces spécificités sont notamment mentionnées au moment de la prise en compte de l'adjudication par la préfecture. Lorsque cela s'avère nécessaire, l'évaluation est ajustée afin de la faire correspondre au montant réel des travaux à réaliser. Les nouvelles adjudications et les résultats sont généralement publiés dans la presse locale ainsi que dans des revues spécialisées pour les plus importantes, comme par exemple dans l'hebdomadaire *L'immeuble et la construction dans l'Est* (Figure 60).

28 août, à Mulhouse, Coopérative de Reconstruction des Églises dévastées du Haut-Rhin. — Reconstruction de l'église catholique d'Aspach-le-Haut.
Adjudicataire: MM. Schlachter et Lecorché, à Altkirch, à 3,69 de coefficient.

Figure 60 - Résultats d'adjudications, Haut-Rhin [Extrait].

Source : *L'immeuble et la construction dans l'Est*, 6 septembre 1925, p. 13.

Le choix de l'entrepreneur se fait selon différents critères. Le prix proposé joue un rôle important mais la compétence de l'intervenant et sa capacité à réaliser les travaux demandés sont également scrutés de près par la coopérative comme par les autorités jugeant de la qualité artistique des projets. À Bisel, le verrier Eugène Bartholomé de Turckheim a ainsi remporté le marché relatif aux travaux de vitrerie car « il est meilleur marché que ses concurrents et que ses esquisses ont été approuvées par la commission diocésaine »¹³⁹². Toutefois, les choses ne se passent souvent pas de manière aussi simple. Dans bien des cas, les curés ou les municipalités souhaitent influencer le choix des entreprises qui doivent procéder à la reconstruction de leur lieu de culte.

Dans certains cas, des sociétés tentent d'être imposées après qu'un de leurs concurrents aient été retenu dans le cadre des appels d'offres. Pour l'église catholique de Stosswihr, cela est par exemple le cas avec l'entreprise Triacca de Munster. Moins-disante et expérimentée dans la construction d'églises, la commune souhaiterait lui préférer une entreprise du village malgré les défauts constatés dans l'exécution par celle-ci des travaux de reconstruction d'une chapelle¹³⁹³. Cette situation met plusieurs mois à être solutionnée. Elle est toutefois loin d'être un cas isolé au

¹³⁹² ADS, 502. Lettre de Paul Kirchacker au chanoine Metz, 12 novembre 1924.

¹³⁹³ Voir l'étude détaillée de la reconstruction des églises de Stosswihr dans notre chapitre 4. Nous y abordons notamment les luttes d'influence dans l'attribution des marchés ainsi que les procédures d'agrément de l'entreprise Triacca.

niveau de la reconstruction des lieux de culte alsaciens. À Galfingue, le dossier d'adjudication de l'église « traîne par suite des diverses réclamations »¹³⁹⁴. La municipalité finit toutefois par obtenir gain de cause à la suite de ses pressions. Dans sa réponse à Paul Kirchacker, le chanoine Metz lui indique que « la société coopérative des églises dévastées ne peut se décider à proposer de donner les travaux en question à l'entrepreneur Joseph Uhl à Mulhouse-Dornach » car la municipalité s'oppose à ce que les travaux soient confiés à cet entrepreneur. Il prie donc l'architecte-directeur de maintenir l'adjudication qu'il a prononcée en faveur de M. Fischesser de Rixheim.

À Cernay, la situation est plus complexe encore car l'entrepreneur qui souhaite remporter le marché de la reconstruction de la nouvelle église paroissiale n'est autre que celle du maire de la ville, Pierre Burtschell¹³⁹⁵. L'argument avancé alors est qu'il connaît bien cet édifice, dans la mesure où il en avait assuré la réfection avec son père au début des années 1890¹³⁹⁶. Il trouve toutefois face à lui l'entrepreneur Bottlaender, moins disant à l'appel d'offres et bénéficiant lui aussi d'une solide expérience dans la construction de lieux de culte. Parmi les onze soumissionnaires, c'est ce dernier qui a été choisi par la coopérative¹³⁹⁷. Malgré les tentatives de la commune et du curé pour imposer l'entreprise du maire effectuées, le service des dommages de guerre ne cède pas. L'argument de l'expérience antérieure de Burtschell sur l'église de Cernay ne tient alors pas face à Bottlaender comme en témoigne le rapport consécutif à la demande d'adjudication des travaux à M. Burtschell.

« Par lettre en date du 15 novembre 1923, M. le délégué du conseil d'administration de votre société m'a proposé comme adjudicataire de l'adjudication du 13 novembre, relative à la reconstruction du gros-œuvre de l'église de Cernay,

M. Burtschell, entrepreneur à Cernay, moyennant le coefficient de 4,38 sur les prix 1914 du devis qui se montait à la somme de : 423 896,27 frs.

De l'examen du dossier, il ressort que cette adjudication a provoqué des offres de la part de onze entrepreneurs. Les trois moins-disants sont les suivants :

¹³⁹⁴ ADS, 502. Lettre de Paul Kirchacker au chanoine Metz, 9 mai 1923.

¹³⁹⁵ BURTSCHELL Pierre-Paul (1857-1924, entrepreneur et maire) – Il dirige à la fois l'entreprise de scierie et de menuiserie mécanique fondée par son père et une entreprise en bâtiment. En 1905 il devient maire de Cernay. Il y accueille notamment le Président Poincaré en 1919. En décembre 1920, il est fait chevalier de la Légion d'honneur en raison des sanctions que lui ont infligé les Allemands pour l'enthousiasme dont il a fait preuve à l'arrivée des Français en août 1914, mais également pour son « dévouement inlassable et absolu à sa commune détruite et bombardée et à ses malheureux citoyens ». Source : Ingold Denis, « Burtschell Pierre-Paul », *NDBA* ; Base Leonore, *Dossier 19800035/0167/21455*.

¹³⁹⁶ Tschirhart Camille, *Etwas Geschichte der Pfarrei Sennheim, Op.cit.*, p. 55-56.

¹³⁹⁷ Sur les onze offres, l'entreprise du maire n'arrive qu'en huitième position en ce qui concerne le tarif proposé pour réaliser les travaux.

| | | |
|--------------------|------------|------------------|
| V. BOTTLAENDER | – Mulhouse | coefficient 3,73 |
| SCHULTIS & ERHARDT | – Cernay | coefficient 3,95 |
| SUTTER | – Cernay | coefficient 3,97 |

Normalement, il appartient au comité d'adjudication de choisir l'un de ces trois moins-disants. [...] De l'enquête à laquelle j'ai fait procéder, il résulte qu'il n'y a aucun motif pour l'évincer. M. Bottlaender a en effet construit une trentaine d'églises dans le département du Bas-Rhin, parmi lesquelles figurent plusieurs églises gothiques. [...] »¹³⁹⁸

Au-delà des garanties techniques, l'offre de M. Bottlaender présente aussi un réel intérêt financier dans la mesure où l'application de son coefficient, bien plus avantageux pour l'État que celui proposé par M. Burtschell, représente une différence considérable de 275 531,57 francs, soit environ 20% de moins par rapport à l'offre de son concurrent. En outre, M. Bottlaender propose également de « reprendre les matériaux sur place, pour un prix de 60 000 frs, alors que M. Burtschell ne prend aucun engagement à cet égard, ce qui augmente encore la différence constatée plus haut »¹³⁹⁹. En conséquence, l'administration demande à la coopérative de « proposer pour adjudicataire le moins disant, ou dans la négative de motiver valablement son choix ». Le 5 décembre 1923, l'architecte-directeur de la coopérative s'exécute et propose de confier le marché à M. Bottlaender, ce qui est alors validé. En définitive, les travaux réalisés par ce dernier satisfont pleinement le curé de Cernay qui en témoigne dans ses mémoires¹⁴⁰⁰.

Les entreprises de gros-œuvre se chargent généralement de la plupart des travaux directement. Dans certains cas, les lots sont séparés et il est alors fait appel à différents corps de métiers de second œuvre (plâtriers, menuisiers, électriciens, ...). Aux côtés des sociétés de travaux publics se trouve toute une foule de petits artisans. Alors que le XIX^e siècle est le siècle de la mondialisation, on assiste à un repli sur soi au niveau local au moment de la reconstruction. Dans ce cadre, les échanges avec les artistes extérieurs à la région font figure d'exception. Souvent originaires de la commune même voire de villages voisins, ces derniers contribuent au relèvement des lieux de culte en y réalisant quelques travaux, souvent de second œuvre. Au Bonhomme, Auguste Maire qui est établi dans la commune participe par exemple aux travaux de menuiserie dans la nouvelle église. Il en va de même pour Achille Rinaldi, entrepreneur local qui réalise des bancs provisoires pour l'édifice en janvier 1921¹⁴⁰¹. Certains artisans se spécialisent dans le domaine

¹³⁹⁸ ADHR, 19AL2-10022 – Cernay (Ancienne cotation). Lettre du directeur du service des dommages de guerre au président de la coopérative des églises catholiques dévastées du Haut-Rhin, 30 novembre 1923.

¹³⁹⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰⁰ Tschirhart Camille, *Etwas Geschichte der Pfarrei Sennheim*, *Op.cit.*, p. 56.

¹⁴⁰¹ Masson Michel, « La reconstruction du Bonhomme après 1918 », in *Annuaire de la Société d'histoire du canton de Lapoutroie Val d'Orbey*, N°38, 2019, p. 27 et 34.

de l'art religieux à l'occasion de la reconstruction, comme par exemple Joseph Driesbach à Munster¹⁴⁰² qui se retrouve impliqué dans différents projets.

Dans l'ensemble, les firmes les plus éloignées des chantiers sont soit celles relatives à des domaines techniques de pointe (construction, chauffage, ...), soit celles relatives à l'art sacré (artisans et artistes de renom, fondeurs de cloches, verriers, ...). Les appels à des entreprises domiciliées hors de l'Alsace voire à l'étranger restent rares. De la même manière, les entreprises alsaciennes n'interviennent que très peu en dehors de la région. Seules les plus spécialisées d'entre elles exportent leur savoir-faire à l'occasion de la reconstruction d'autres édifices endommagés, à l'image par exemple de la maison Roethinger de Strasbourg qui restaure l'orgue de la cathédrale d'Amiens à partir de 1935¹⁴⁰³. Pour le gros œuvre, cela est encore plus exceptionnel. Si Paul Gélis fait appel à quelques sociétés françaises de renom pour les projets qu'il conduit, les autres architectes travaillent surtout avec des sociétés du cru. L'une des rares exceptions concerne l'église Sainte-Odile de Lapoutroie¹⁴⁰⁴, pour laquelle il est choisi de faire à nouveau appel au « constructeur de voûtes » bruxellois Charles Daussin qui a déjà travaillé antérieurement sur cet édifice consacré en 1912. Ce dernier intervient également dans la commune voisine du Bonhomme¹⁴⁰⁵.

Une fois sélectionnés, les corps de métiers interagissent entre eux pour œuvrer, ensemble, à la réalisation des nouveaux lieux de culte. En Alsace, les entreprises sont essentiellement des sociétés bien ancrées localement avec des références solides. Les firmes nouvellement implantées ne semblent pas avoir réussi à remporter les marchés concernant les édifices culturels, contrairement aux habitations privées. Comme le souligne Dominique Barjot, « cette période vit s'intensifier la concurrence, du fait de la création de nombreuses entreprises nouvelles, souvent de petite taille [...]. »¹⁴⁰⁶ Au niveau local, ces propos sont confirmés par Jérôme Raimbault qui précise au sujet de la reconstruction dans la vallée de Munster que « le recours à des entrepreneurs extra-alsaciens, et a fortiori étrangers, est inexistant, les sociétés coopératives affichant leur préférence pour les entreprises alsaciennes lors de la passation des marchés. »¹⁴⁰⁷ Cette affirmation, si elle correspond à la situation dans la vallée de Munster, comporte toutefois quelques exceptions notoires à commencer par l'église catholique de Metzeral-Sondernach.

¹⁴⁰² Raimbault Jérôme, Schwartz Franck, *La vallée de Munster*, Lyon, Lieux Dits, 2011, p. 31.

¹⁴⁰³ Dessavre Louise, « Mobilisée, menacée, meurtrie : la cathédrale d'Amiens dans la Grande Guerre », in Boniface Xavier, Dessavre Louise (dir.), *Cathédrales en guerre XVI^e-XXI^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2020, p. 149.

¹⁴⁰⁴ Muller Germain, *L'église Sainte-Odile de Lapoutroie. Un siècle de vie paroissiale*, Orbey, Société d'histoire du canton de Lapoutroie – Val d'Orbey, 1012, p. 66-67.

¹⁴⁰⁵ Masson Michel, « La reconstruction du Bonhomme après 1918 », *Op.cit.*, p. 28.

¹⁴⁰⁶ Barjot Dominique, « Les entreprises du bâtiment et des travaux publics et la reconstruction (1918-1945) », in Archives Nationales, *Reconstructions et modernisations, la France après les ruines, 1918... 1945...*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 233.

¹⁴⁰⁷ Raimbault Jérôme, « Reconstituer et reconstruire l'habitat rural après la Première Guerre », *Op.cit.*, p. 107.

Une fois les entreprises désignées, la mise en pratique des chantiers peut débuter. Toutefois, l'argent détermine là encore l'avancement des travaux et la crise financière qui perturbe le fonctionnement de la coopérative en 1924 a également d'importantes répercussions sur la reconstruction des églises dans les communes. Les retards de paiement s'accumulent, ce qui aboutit à une situation conflictuelle entre les autorités religieuses et certaines sociétés, dont les factures n'ont pas été honorées. Les situations sont alors gérées au cas par cas, en fonction des fonds disponibles. Ainsi, la maison Ott écrit par exemple au curé Vuillard au sujet de la facturation des vitraux de l'église catholique de Munster car aucun paiement ne lui est parvenu et que le travail est terminé « depuis près de 5 mois »¹⁴⁰⁸. La société précise alors que ce retard de paiement engendre pour elle une « sérieuse perte d'intérêts » et qu'une partie de son fonds de roulement se trouve de ce fait immobilisé. Dès le 24 novembre, le chanoine Metz signe un chèque d'acompte de 20 000 frs et indique que l'argent sera transmis « dès le prochain versement d'avances ».

Il en va de même avec le peintre Claer de Dornach, à qui le chanoine Metz écrit en mai 1924 au sujet des différents chantiers qui lui ont été adjugés en 1923¹⁴⁰⁹. Il lui demande alors l'état d'avancement de ses travaux et précise que tous ne pourront être soldés en raison de la situation financière de la coopérative. Il souhaite donc remettre à l'année suivante les travaux qui ne sont pas encore commencés. Le 20 mai, Paul Kirchacker lui répond toutefois que tous les travaux sont déjà achevés sauf à Heidwiller, où les échafaudages ont été enlevés, et à l'église de Berrwiller, où les travaux sont en cours. Il précise par ailleurs que M. Claer a déjà déposé plusieurs certificats de paiement à son bureau « pour des acomptes dont il a droit selon les contrats passés et qui devront lui être versés »¹⁴¹⁰. Le peintre confirme ces états d'avancement deux jours plus tard, mais précise que pour Heidwiller rien n'a été fait et qu'il est d'accord pour remettre le travail à l'année suivante à condition que la date d'exécution prévue au contrat soit changée en conséquence et que « au cas d'une majoration de prix d'unité dans le courant du délai d'attente la différence sera bonifiée »¹⁴¹¹. Il propose toutefois un arrangement, susceptible d'être bénéfique à l'ensemble des parties : « J'exécuterai le travail dès maintenant et attendrai avec le paiement jusqu'à l'année prochaine afin de profiter de mes échafaudages qui sont déjà sur place et de mes ouvriers spécialisés engagés par moi à cet effet. » Le 28 mai, le directeur de la coopérative lui répond qu'il accepte sa proposition

¹⁴⁰⁸ ADS, 502. Lettre de la maison Ott au curé Vuillard, 22 novembre 1924.

¹⁴⁰⁹ Soit Tagolsheim : 9 037,30 + 4 162,50 f. ; Dannemarie : 19 826,54 f. ; Berrwiller : 9 272,25 f. ; Heidwiller : 12 217 f. ; Heimsbrunn : 10 704 f. ; Spechbach-le-Haut : 25 511,25 + 7 570,74 f. ; Walheim : 3 151,70 f. ADS, 502. Lettre du chanoine Metz à J. Claer, 18 mai 1924.

¹⁴¹⁰ ADS, 502. Lettre de Paul Kirchacker au chanoine Metz, 20 mai 1922.

¹⁴¹¹ ADS, 502. Lettre de J. Claer au chanoine Metz, 22 mai 1924.

d'exécuter les travaux de suite et de ne les facturer que l'année suivante¹⁴¹² à condition de les faire au prix convenu et sans intérêts à charge de la coopérative.

Dans d'autres communes, des arrangements sont également trouvés entre les entreprises et la coopérative afin de lancer les chantiers malgré le manque d'argent. C'est par exemple le cas à Gildwiller où la société Schlachter & Lecorché fait la proposition suivante à Paul Kirchacker :

« Nous nous engageons à exécuter les travaux de reconstruction de l'église de G[ildwiller] de façon à ce que l'on puisse célébrer les offices et d'attendre l'argent aussi longtemps que cela sera nécessaire sans réclamer d'intérêts de la somme que nous aurons engagés de ce fait. Nous demandons d'entreprendre ces travaux au coefficient officiel de 3,75 et d'entreprendre les dits travaux le plus vite possible car nous sommes mi-juillet et il reste juste trois mois ouvrables ce qui est juste pour pouvoir mettre une église hors d'eau.

Nous avons exécuté la démolition et le déblaiement de cette église au mois d'octobre et novembre dernier et nous avons tout prévu pour exécuter cette reconstruction pour cette année, mais comme il n'y a plus de fonds disponibles c'est pour cela que nous faisons cette offre et, comme messieurs les membres du comité et vous êtes d'accord sur celle-ci, nous vous prions de bien vouloir la soumettre au directeur départemental à Colmar de façon à pouvoir commencer le plus vite possible cette église qui dessert trois communes de façon à la mettre hors d'eau avant les mauvais temps. »¹⁴¹³

Là encore, la proposition de l'entreprise est acceptée par les services de la reconstruction, et le contrat est signé le 28 août 1924. Une situation identique peut être observée à Carspach, où les administrateurs des établissements Klem indiquent avoir commencé la pose du maître-autel mais qu'ils ont dû suspendre ces opérations car la coopérative ne leur a pas fourni les acomptes correspondant à leurs différents travaux, qui s'élèvent désormais à environ 200 000 francs. Ils ont de ce fait été contraints d'emprunter au taux de 10% pour payer les ouvriers et les fournisseurs. Le chantage est alors de ne pas mettre en place l'autel avant la consécration de la nouvelle église par l'évêque de Strasbourg si leur problème n'est pas solutionné. L'entreprise demande donc de mettre fin à cette situation anormale sans quoi ils seraient forcés d'abandonner, à leur grand regret, les travaux des coopératives¹⁴¹⁴. Quelques jours plus tard, le chanoine Metz indique avoir signé un chèque de 21 680 francs pour Largitzen, et un autre de 8 171,35 pour le Bonhomme, deux autres communes où l'entreprise a fourni du mobilier.

¹⁴¹² ADS, 502. Lettre du chanoine Metz à J. Claer, 28 mai 1924.

¹⁴¹³ ADS, 502. Lettre de l'entreprise Schlachter & Lecorché à Paul Kirchacker, 11 juillet 1924.

¹⁴¹⁴ ADS, 502. Lettre de la société Klem au chanoine Metz, 11 août 1924.

Les choses ne s'arrangent toutefois pas toujours aussi facilement. C'est par exemple le cas à Cernay, où après les tergiversations qui ont entouré son choix pour la reconstruction de l'église catholique, l'entrepreneur Bottlaender est confronté aux difficultés financières de la coopérative. Alors que les marchés définitifs ont été signés le 9 février 1924, la société débute rapidement ses travaux. Dès les premiers acomptes, l'organisme ne parvient cependant pas à lui payer son dû pour son chantier de Cernay mais également celui de Balschwiller où il est aussi à l'œuvre. De ce fait, il s'emploie par différents moyens pour obtenir gain de cause. Le 24 mai, le curé Tschirhart rapporte au chanoine Metz le fait que l'entrepreneur se soit rendu à Colmar la veille pour essayer de savoir pourquoi il n'aurait pas l'acompte promis. Il relate alors une conversation téléphonique entre M. Fries et M. Leclerc à laquelle l'entrepreneur a assisté. Celle-ci en dit long sur la situation économique de la coopérative et les problématiques qui en découlent, mais également sur la manière de gérer les dossiers au niveau de la comptabilité du service des dommages de guerre.

« Fries : Demande si les mandats qu'il lui avait envoyé l'avant-veille étaient expédiés à la trésorerie.

Leclerc : Ah vous croyez que ça va si vite, je ne peux qu'expédier trois états par jour et il y en a une vingtaine.

F : Alors pouvez v.f. les églises

L : Je les prends tels qu'ils me tombent sous la main

F : Mais pourtant M. Kirchacker avait écrit « urgent »

L : Je m'en fous pas mal de M. Kirchacker. Chaque fois c'est urgent, et vient à tout instant demander de l'argent... je m'en fous

F : M. Leclerc il y a ici un entrepreneur qui construit et qui est très pressé. Il lui faut absolument de l'argent sans cela il cessera les travaux

L : Je m'en fous des entrepreneurs. Le fond de la coopérative va être épuisé. Elle n'a plus qu'un million à prétendre pour cet exercice. Cette somme ci épuisée, la coopérative n'aura plus rien. M. Kirchacker aurait dû garder son argent pour les adjudications urgentes au lieu de le dépenser pour des choses qui n'étaient pas prévues.

F : Pensez-vous que la somme demandée sera payée ?

L. Il me faut encore 15 jours pour mon travail et puis cela ira à la trésorerie... en tout cas pas avant le 15 juin. »¹⁴¹⁵

¹⁴¹⁵ ADS, 502. Lettre du curé Tschirhart au chanoine Metz, 22 mai 1924.

Malgré ce nouveau délai dans le versement de son acompte, l'entrepreneur informe Paul Kirchacker¹⁴¹⁶ de sa décision de ne pas interrompre les travaux aux églises de Cernay et de Balschwiller. Dans sa réponse, l'architecte lui précise toutefois que « la coopérative n'est nullement en faute du retard de la rentrée des fonds et pour, à l'avenir, éviter les conséquences fâcheuses à votre égard, je vous invite à ne pas attendre aussi longtemps pour demander des acomptes, mais de vouloir présenter ces demandes successivement toutes les quatre semaines environ, de manière à obtenir satisfaction suivant l'avancement de vos travaux en cours. »¹⁴¹⁷

Par la suite, les choses ne s'arrangent cependant pas. Le 28 août, l'entrepreneur écrit à nouveau au chanoine Metz pour lui demander un second acompte de 75 000 francs qu'il aurait dû obtenir début juillet. Il précise alors « on me disait alors que, si je reçois un acompte pour Cernay que celui pour Balschwiller sera versé pour commencement août » et qu'il reçoit « le 21 août un chèque à échéance le 28 [...] de seulement Fr. 40 000 »¹⁴¹⁸. Il demande alors la raison de la réduction du montant et la date du versement du reste de la somme. Les explications lui sont rapidement transmises par le directeur de la coopérative qui lui expose alors les mesures qui ont été prises par son conseil d'administration pour faire face à la crise financière et qui lui présente alors comment cela influera sur les églises qu'il est en train de reconstruire.

« Dans la séance du 23/7 24 on a fait la répartition de l'emprunt de 2 millions devant se faire à la Banque Fédérative à Strasbourg en 1924 pour les églises dévastées. Il y a été décidé que Balschwiller y prendrait part avec 170 000 frs et Cernay avec 400 000 frs. De cette façon, il a fallu réduire la participation des communes respectives aux fonds budgétaires prévus pour 1924. Pour Balschwiller il restait encore 48 000 frs., pour Cernay 81 000 frs. devant être versés en 1924 sur fonds budgétaires. Après le dernier versement qui vous a été fait il vous restera encore 8 000 frs. pour l'église de Balschwiller et 81 000 frs. pour celle de Cernay sur fonds budgétaires + 170 000 et 400 000 frs. sur fonds d'emprunt. Ces sommes pourront être versées dès le prochain paiement qui se fera commencement octobre. Mais d'ici là nous espérons avoir réglé la question des titres d'annuités devant servir de gages pour l'emprunt à la Banque Fédérative, de sorte que dès le mois prochain les paiements d'acompte sur fonds d'emprunt pourront se faire régulièrement pour nos constructions. Veuillez faire en sorte que la coopérative soit en possession d'un certificat de paiement pour 81 000 frs. vous revenant sur fonds budgétaires pour l'église de Cernay afin que le versement ne souffre pas de retard pour cette raison. »¹⁴¹⁹

¹⁴¹⁶ ADS, 502. Lettre de M. Bottlaender à Paul Kirchacker, 24 mai 1924.

¹⁴¹⁷ ADS, 502. Lettre de Paul Kirchacker à M. Bottlaender, 25 mai 1924.

¹⁴¹⁸ ADS, 502. Lettre de M. Bottlaender au chanoine Metz, 28 août 1924.

¹⁴¹⁹ ADS, 502. Lettre du chanoine Metz à M. Bottlaender, 1^{er} septembre 1924.

Là encore, ces dispositions semblent offrir à la coopérative et aux entreprises un répit de quelques semaines. L'emprunt n'a toutefois pas pu être mis en place au niveau de la coopérative. De ce fait, il a donc été impossible à cette dernière de régler les arriérés dus à l'entrepreneur pour les travaux qu'il a exécutés. Le 13 octobre, le curé Tschirhart écrit à nouveau à la coopérative au sujet des aspirations de M. Bottlaender quant à ses paiements et à « la réalisation de la promesse de M. Kirchacker qui paraît-il l'avait rassuré en mai en lui promettant que dorénavant les paiements seraient faits régulièrement et aussitôt les demandes faites »¹⁴²⁰. L'entreprise menace alors une nouvelle fois de faire cesser les travaux et le curé souligne l'importance de mettre son église sous toit avant l'hiver. Il ajoute également avoir fait plusieurs démarches pour trouver de l'argent et n'avoir soit pas eu de réponse, soit une réponse négative et se propose d'avancer les fonds sur ses propres deniers. Le 15 octobre c'est au tour de l'entrepreneur d'écrire au directeur de la coopérative. Il lui indique alors avoir remis à M. Schwartz, architecte chargé de la surveillance de la reconstruction de l'église de Cernay, un relevé sommaire des travaux exécutés jusqu'au 15 octobre en vue du mandatement d'un nouvel acompte de 200 000 frs. Il précise avoir touché 80 000 frs le 13 octobre « qui ne représentent [...] en comparaison des travaux faits à l'état d'aujourd'hui qu'une aumône »¹⁴²¹. Il rappelle alors également les promesses qui lui ont été faites « à maintes reprises sur la promptitude des paiements, base de mon offre de soumission, ainsi que celles faites par Monsieur l'architecte-directeur et Monsieur le Curé de Cernay, promesses que je vois encore toujours non réalisées »¹⁴²². Il indique alors être « contraint d'agir » et que si sa situation n'est pas régularisée au 1^{er} novembre, il cessera ses travaux « le jour même [...] pour ne plus les recommencer que quand toute la situation financière de la coopérative sera réglée et qu'à des conditions toutes nouvelles ». Afin de solutionner rapidement le problème, le directeur de la coopérative finit par demander au curé de Cernay d'avancer l'argent à l'entrepreneur contre une promesse de remboursement en 1925.

Le 17 novembre 1924 M. Bottlaender écrit une nouvelle fois au chanoine Metz pour lui signifier qu'il n'a toujours pas eu un sou depuis juillet malgré les promesses qui lui ont été faites. Il indique avoir été contacté par la coopérative qui lui a alors dit que 230 000 frs seront versés immédiatement et 150 000 frs en décembre et qu'il était « étonné de voir une si grande réduction sur les certificats de paiement établis par les architectes. Il indique que Balschwiller est presque terminé et que les travaux faits y dépassent la somme de 300 000 frs payés 90 000 et que Cernay « sera à hauteur du comble cette semaine encore et sans toit pour Noël, et qu'il aura dépensé

¹⁴²⁰ ADS, 502. Lettre du curé Tschirhart au chanoine Metz, 13 octobre 1924.

¹⁴²¹ ADS, 502. Lettre de M. Bottlaender au chanoine Metz, 15 octobre 1924. L'entrepreneur Bottlaender indique également qu'à Balschwiller la situation est pire encore. Alors que les travaux y sont pratiquement achevés seuls 90 000 francs sur un montant global de 320 000 francs lui ont alors été versés.

¹⁴²² *Ibid.*

1 million suivant devis payé 480 000 frs »¹⁴²³. Il rappelle que par ses « offres avantageuses, de grandes économies ont été obtenues par la coopérative » et qu'il n'a « jamais songé à la moindre récompense » mais qu'on ne « devrait par-dessus le marché pas [lui] faire perdre des sommes énormes pour intérêts de banque perdus ». Alors que de nouveaux fonds ont finalement pu être débloqués par la coopérative pour l'exercice 1924 à la fin de l'année, le chanoine lui répond finalement deux jours plus tard qu'un chèque de 230 000 frs a été envoyé à la coopérative, que le curé de Cernay lui payera 100 000 frs et qu'il touchera donc en tout 830 000 frs pour Cernay en 1924¹⁴²⁴. Il ajoute « pour Balschwiller encore 20 000 frs en vue ; peut-être 40-50 000 frs ». Dans ce cas précis, il a donc fallu plus de six mois d'échanges entre les différents acteurs de la coopérative et l'entrepreneur. Là où ce dernier réclamait son dû, la coopérative s'est surtout employée à assurer la continuité du chantier tout en tentant de trouver des solutions afin de contourner les difficultés financières pour payer les factures qui lui étaient transmises.

Les grands absents de l'histoire de la reconstruction sont en définitive les ouvriers eux-mêmes. Faute d'archives, il est difficile de relater leur place et leur perception de ces chantiers spécifiques. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce vide dans l'histoire de l'après-guerre. Si pour le relèvement des clochers le nom des artisans spécialisés a généralement été préservé, ce n'est pas le cas des employés qui interviennent sur les chantiers de gros-œuvre. Comme le souligne Stéphane Bedhome¹⁴²⁵, l'embauche de ces derniers a été très variable et adaptée aux besoins immédiats. Bien souvent, la main d'œuvre employée pour les opérations de déblaiement n'est que peu qualifiée et puisée parmi les nombreux sinistrés n'ayant pas encore retrouvé d'activité professionnelle. Les problèmes liés au chômage d'une grande partie de la population des régions dévastées durant l'immédiat après-guerre sont également nombreux, dans l'attente notamment du relèvement des infrastructures de production mais également en raison du bouleversement du monde économique alsacien¹⁴²⁶. Les conditions de travail sont relativement difficiles et la reconstruction des vallées vosgiennes est marquée par certains mouvements sociaux, notamment en 1919¹⁴²⁷.

¹⁴²³ ADS, 502. Lettre de M. Bottlaender au chanoine Metz, 17 novembre 1924.

¹⁴²⁴ ADS, 502. Lettre du chanoine Metz à M. Bottlaender, 19 novembre 1924.

¹⁴²⁵ Bedhome Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames, Op.cit.*, p. 151 et suivantes.

¹⁴²⁶ Voir par exemple Strauss Léon, « Alexandre Millerand, François Simiand et la politique sociale de l'administration française en Alsace et Lorraine », in Olivier-Utard Françoise (dir.), *De l'Allemagne à la France : le mouvement ouvrier en Alsace-Lorraine (1890-1920)*, Publications de la Société savante d'Alsace, 2018, p. 306-307.

¹⁴²⁷ ADHR, 8AL2-200107. Courier de l'administrateur du territoire de Mulhouse au commissaire de la République de Colmar, 28 janvier 1919.

Concernant les acteurs directs des chantiers, la question qui revient régulièrement est celle de la nationalité des ouvriers. Au moment de l'attribution des lots, il n'est pas rare de voir des comparaisons entre la nationalité des ouvriers employés afin de mettre en avant une entreprise plutôt qu'une autre. Dans certains cas, une ambiance xénophobe est perceptible au niveau des communes et se voit relayée dans la presse. L'un des exemples les plus significatifs est celui de l'entreprise Triacca à Munster, notamment au moment de la reconstruction de l'église catholique de Stosswihr. En 1927, lorsque le conseil municipal débloque les fonds nécessaires au déblaiement du terrain autour de l'édifice, il est également suggéré à l'entreprise Scandella frères, qui a été chargée des travaux, d'y associer les habitants de la commune n'ayant pas de travail¹⁴²⁸. Il ne faut toutefois pas se méprendre par rapport à cet exemple. En effet, si ces deux entreprises ont bien des noms à consonnance italienne, celles-ci sont implantées en Alsace déjà bien avant le début de la reconstruction. Dans ce dernier cas, cette préconisation apparaît plus comme une volonté de trouver des emplois aux chômeurs de la commune qu'à une réelle volonté d'écarter les travailleurs étrangers de ce chantier. Cela n'empêche toutefois pas quelques municipalités d'en faire un argument en faveur d'une entreprise locale, dont l'entrepreneur porte un patronyme à consonnance alsacienne¹⁴²⁹. Dans la pratique, l'apport des travailleurs immigrés est toutefois indispensable pour compenser les lourdes pertes affectant notamment les professions du bâtiment durant la Grande Guerre. Comme le souligne Dominique Barjot¹⁴³⁰, l'industrie du bâtiment compte environ 12% du total de mutilés de guerre avec une proportion de tués quasi semblable, alors qu'elle est moins importante pour les métiers industriels ou agricoles.

Dans l'ensemble, si la main d'œuvre étrangère a représenté un apport considérable sur l'ensemble des chantiers de la reconstruction, en Alsace comme dans les autres régions de France, son impact a toutefois été limité sur le relèvement des clochers¹⁴³¹. En effet, pour ces opérations spécifiques, ce sont bien souvent des entreprises locales ayant mené à bien d'autres constructions de lieux de culte avant la guerre qui ont été retenues. Toutefois, devant le manque d'ouvriers

¹⁴²⁸ Source : AM Stosswihr, 2M1.

¹⁴²⁹ Au moment de la remise en état du site du Linge il est également reproché à différentes reprises d'avoir fait appel à un entrepreneur prétendument allemand, M. Hetzler, pour réaliser les travaux au début des années 1930. Hensel Florian, *Le Lingekopf de 1915 à nos jours*, *Op.cit.*, p. 118.

¹⁴³⁰ Barjot Dominique, « La contribution des entreprises de bâtiment et de travaux publics à la reconstruction », *Op.cit.*, p. 195.

¹⁴³¹ Sur le sujet voir par exemple Damiani Rudy, « La participation des immigrés à la reconstruction : appoint ou nécessité ? », in Bussière Éric, Marcilloux Patrice, Varaschin Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 97-102. Ce dernier distingue notamment les immigrés sans formation professionnelle, affectés à des tâches ne demandant pas de compétences spécifiques, des ouvriers qualifiés exerçant notamment autour du domaine de la construction et qui ont apporté une aide précieuse aux chantiers de l'après-guerre.

qualifiés dans certains corps de métiers spécifiques requérant un savoir-faire éprouvé il n'est pas rare de voir des appels lancés en direction des travailleurs étrangers. Des revues, comme par exemple *La construction moderne*¹⁴³², se font régulièrement l'écho du marché du travail dans les régions libérées. Dans les départements les plus lourdement touchés durant la guerre, l'appel aux immigrés italiens, belges, espagnols, slaves mais aussi maghrébins et indochinois se fait de manière plus systématique¹⁴³³.

Au-delà des drames individuels et collectifs auxquels elle revoie, la première reconstruction représente aussi une opportunité et un champ d'expérimentations très vaste. En Alsace également, différentes entreprises locales profitent de ces nombreux chantiers pour se forger une renommée à travers tout le Nord et l'Est de la France et se développer. Les dommages industriels ne concernant qu'une partie de la région¹⁴³⁴, certaines entreprises profitent alors de l'après-guerre pour s'ouvrir à de nouveaux marchés. C'est le cas du fabricant d'horloges d'édifices strasbourgeois Ungerer¹⁴³⁵, qui voit son activité croître au lendemain de la Grande Guerre, grâce notamment aux marchés concernant les installations sur les clochers. Devant l'augmentation d'activité que cela représente, il est amené à agrandir ses ateliers.

Il en va de même pour la tuilerie industrielle Gilardoni¹⁴³⁶ implantée dans le Sundgau, à Altkirch, Wolfersdorf puis Retzwiller, mais également dans la Marne¹⁴³⁷, qui abonde nombre de chantiers de la reconstruction en matériaux et qui connaît alors son apogée. La destruction d'une partie des usines du Nord de la France et la construction de nouveaux établissements peu de temps après l'armistice ont largement favorisé le développement de cette société. L'industrialisation de la production permet alors de répondre à une demande considérable. Des produits que l'entreprise

¹⁴³² Voir par exemple le numéro du 2 septembre 1923.

¹⁴³³ Barjot Dominique, « Les entreprises du bâtiment et des travaux publics et la reconstruction (1918-1945) », *Op.cit.*, p. 233.

¹⁴³⁴ Pour une cartographie des destructions industrielles causées en Alsace durant la Première Guerre mondiale voir notamment Wisniewski Clément, « L'épreuve de la reconstruction industrielle dans le Haut-Rhin après la Grande Guerre », in *Revue d'Alsace*, N°142, 2016, p. 75-94.

¹⁴³⁵ Hau Michel, « Les problèmes économiques posés par le retour de l'Alsace à la France », in *Revue d'Alsace*, N°144, *De l'éblouissement tricolore au malaise alsacien. Le retour de l'Alsace à la France 1918-1924*, Strasbourg, FSHAA, 2018, p. 17.

¹⁴³⁶ En 1841, les frères Thiebaut Joseph et François Xavier Gilardoni déposent le brevet pour une « tuile mécanique à emboitements et à canaux d'écoulement intérieur ». Dans un premier temps, ces produits sont fabriqués dans l'usine de poêles en faïence de leur beau-père, Pierre Antoine Heitschlin. En 1868, afin de produire leur invention en série, ils ouvrent une première usine à Wolfersdorf qui vient alors s'ajouter à la manufacture familiale implantée à Altkirch. Après la guerre de 1870, une autre usine est ouverte dans la Marne. En 1926, une nouvelle installation plus moderne est construite à Retzwiller. Une autre a également été ouverte l'année précédente à Pargny-sur-Saulx, dans la Marne. Source : Halter Alphonse, « Gilardoni », in *NDBA* ; Steinhäuser Julien, *Wolfersdorf, Retzwiller et les Gilardoni, un passé tuilier 1864-1975*, Mémoire de maîtrise, Université de Haute Alsace, 1997, 166 p.

¹⁴³⁷ Les branches françaises et alsaciennes fusionnent en 1919. Source : Halter Alphonse, « Gilardoni », *Op.cit.*

Gilardoni a développé, tels que les tuiles à emboîtement, sont utilisés dans la plupart des secteurs dévastés, comme par exemple dans l'Aisne¹⁴³⁸. Certains accessoires sont spécifiquement destinés aux clochers, comme le montre par exemple la page ci-dessous extraite du catalogue de 1930 (Figure 61).

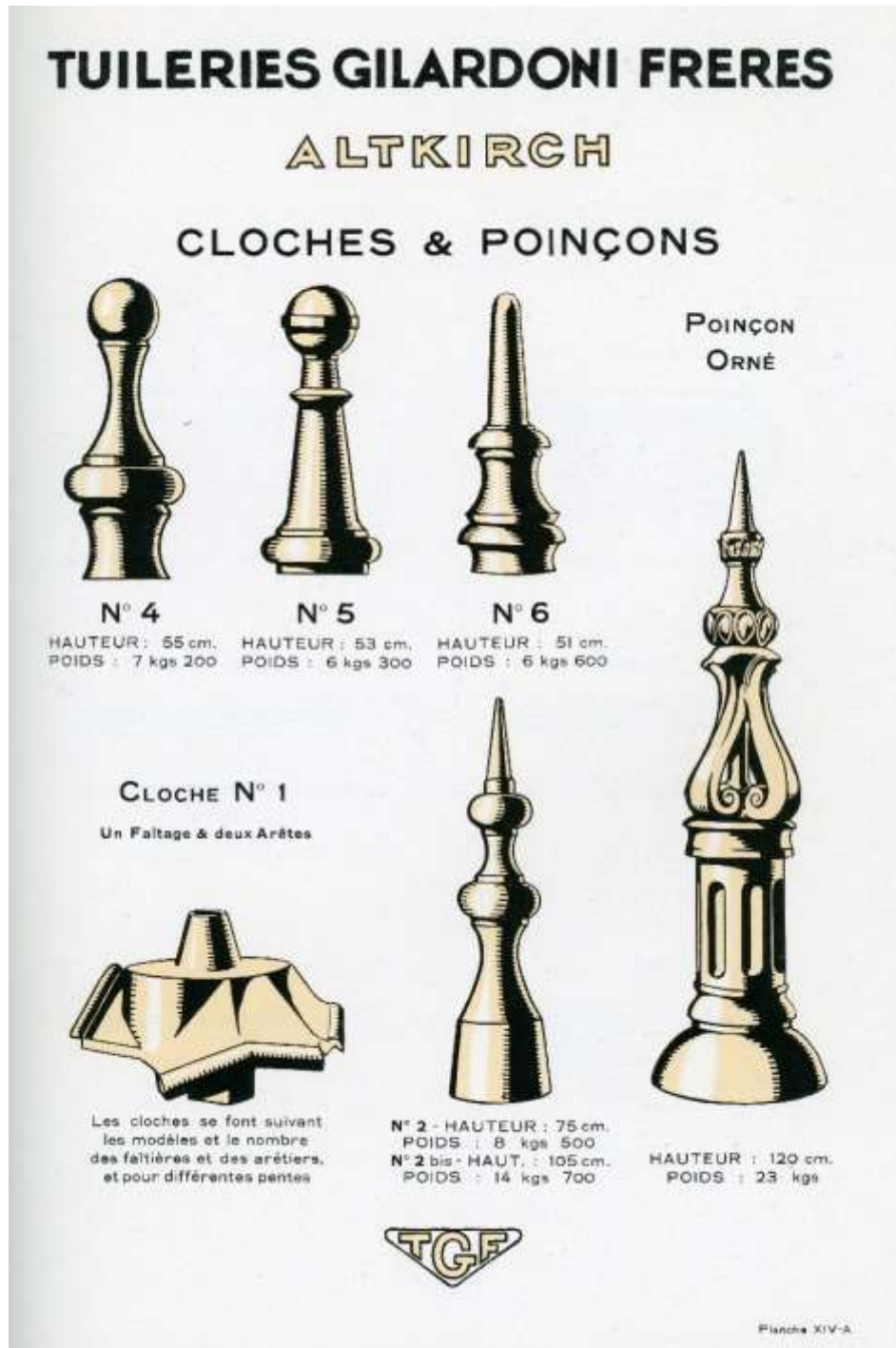


Figure 61 - Tuileries Gilardoni frères. Clochers & poinçons.

Source : Tuileries Gilardoni frères. Altkirch-Pargny-sur-Saulx, Lille, Imprimerie L. Danel, 1930, planche XIV-A.

¹⁴³⁸ Bedhome Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames, Op.cit.*, p. 223

La question des matériaux est récurrente au cours de la reconstruction. Dès les premiers mois de l'après-guerre des solutions sont recherchées afin de faire face aux besoins. Ainsi, les services de la reconstruction passent différents marchés pour faire diminuer le coût des matières premières en organisant notamment un office des matériaux¹⁴³⁹. Les produits achetés par ce biais proviennent d'Alsace et de Lorraine mais également de Sarre, du Palatinat et du Pays de Bade. En 1919, les départements alsaciens bénéficient par ailleurs de matériaux provenant des parcs militaires allemands et notamment de celui de Kehl, « qui a lui seul a pu fournir 23 000 mètres cubes de charpente et de menuiserie »¹⁴⁴⁰. À cela, viennent s'ajouter les matériaux devant être livrés par l'Allemagne en vertu du Traité de Versailles¹⁴⁴¹.

À côté de la rationalisation des matériaux et du développement des entreprises qui les fabriquent, la première reconstruction est également caractérisée par la mise en œuvre de nouvelles techniques. Cela passe également par l'emploi bien plus large des matériaux industriels standardisés¹⁴⁴² – briques¹⁴⁴³, poutrelles métalliques, tuiles mécaniques, ... – afin de faire face à l'urgence de la situation. En ce qui concerne les églises, l'un des aspects les plus marquants est l'utilisation massive du béton et des poutrelles métalliques. Si leur emploi reste de prime abord discret, ces matériaux sont très largement intégrés dans la structure des nouveaux édifices¹⁴⁴⁴. Dans l'ensemble, la rupture n'est toutefois pas brutale. Certains de ces matériaux se retrouvent déjà dans les lieux de culte construits au début du XX^e siècle, notamment dans le Bas-Rhin. Cette modernisation des moyens permet notamment de réduire les coûts d'ensemble des bâtiments reconstruits par rapport aux techniques traditionnelles, notamment en ce qui concerne le gros œuvre. Le plan en coupe ci-dessous représente par exemple la nouvelle église catholique de Metzeral-Sondernach (Figure 62). Dans sa réalisation, la charpente est conçue avec des poutrelles métalliques¹⁴⁴⁵ et le béton est largement employé, tant dans les fondations que dans les murs.

¹⁴³⁹ ADBR, 121AL1529 - *Dommages de guerre - Organisation et fonctionnement (1919-1925)*. Lieutenant-colonel Winckler, Renseignements généraux concernant le service des dommages de guerre et de la reconstitution en Alsace et Lorraine, 24 juin 1920, p. 23-26.

¹⁴⁴⁰ *Ibid.*, p. 23.

¹⁴⁴¹ Ces dispositions sont évoquées à l'annexe IV de la partie VIII du traité de Versailles.

¹⁴⁴² Massip Bernard, Squevin Bruno, « La renaissance des villages », in Collectif, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 144.

¹⁴⁴³ Ce matériau se retrouve toutefois moins fréquemment en Alsace que dans les régions du Nord de la France, comme par exemple la Picardie. Capronnier Jean-Charles, Fournis Frédéric, Gérard Alexandra, Touzet Pascale, « L'art sacré entre les deux guerres : aspects de la Première Reconstruction en Picardie », *In Situ*, [En ligne], N°12, 2009, 106 p.

¹⁴⁴⁴ « Le béton va parfois se nicher bien loin dans l'édifice en apparence le plus traditionnel dans l'emploi des matériaux. » Capronnier Jean-Charles, « Les églises reconstruites de la Grande Guerre », in Collectif, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 171.

¹⁴⁴⁵ Certains usages antérieurs des poutrelles métalliques sont toutefois avérés en Alsace. C'est par exemple le cas à l'occasion de la construction du temple protestant de Munster sous la conduite de l'architecte suisse Louis-Frédéric de Rutté en 1873. Sur le sujet voir notamment Abel Louis, « L'architecte Louis-Frédéric de Rutté et le

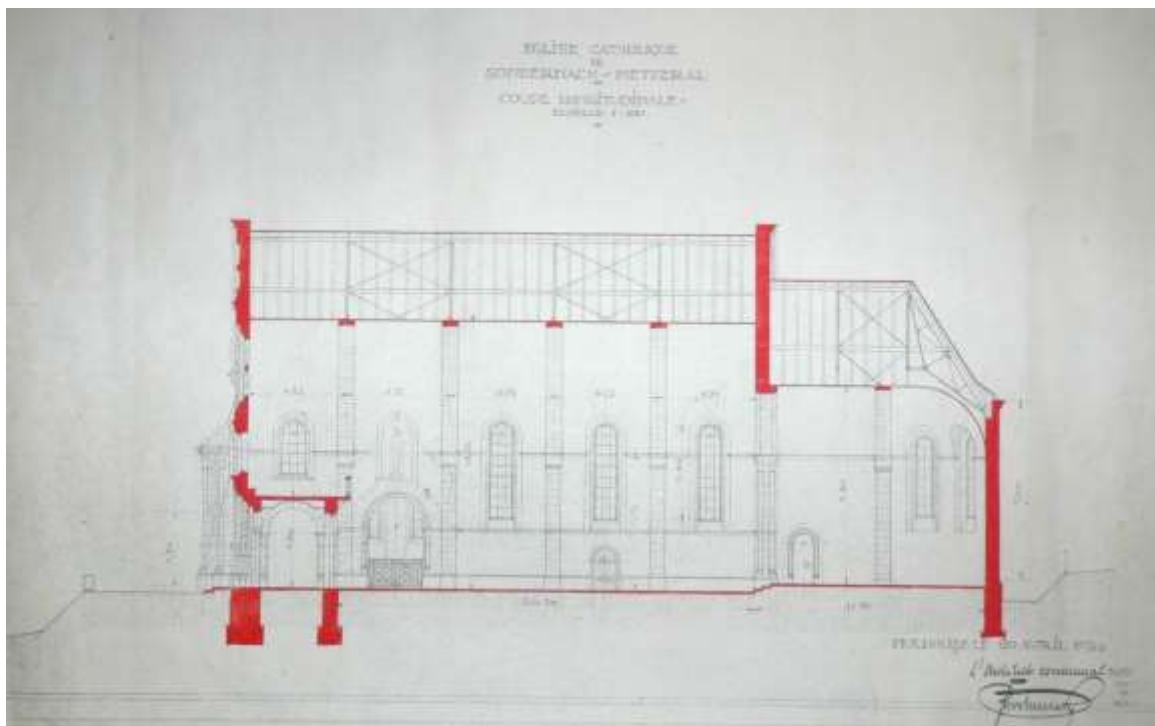


Figure 62 - Kirchacker Paul, Coupe longitudinale de l'église catholique de Metzeral-Sondernach.
Source : AM Metzeral, IIM7.

À côté de ces techniques nouvelles, les pratiques traditionnelles restent employées dans certains cas, notamment pour les tâches les moins complexes. Le déblayement des ruines se fait ainsi bien souvent à l'aide de charrettes et même de hottes que les ouvriers portent sur leur dos.

Un autre domaine a largement profité de l'important chantier de reconstruction, et plus particulièrement ceux en lien avec les églises dévastées, pour se renouveler. Il s'agit de l'art sacré. Au lendemain de la Grande Guerre, différentes sociétés d'artistes chrétiens se constituent et mettent leurs talents au service des nouveaux édifices. Elles mettent en application les principes établis notamment par l'association des *Catholiques des beaux-arts* fondée en 1909¹⁴⁴⁶. L'un des artistes les plus emblématiques est alors Georges Desvallières, ancien commandant d'une unité territoriale de chasseurs sur le front des Vosges¹⁴⁴⁷ et nonobstant peintre réputé. Avec Maurice Denis, celui-ci fonde les *Ateliers d'art sacré* en 1919. Ces derniers repensent la manière de décorer les lieux de culte, tant pour les reconstructions que pour les nouvelles érections d'églises. Si on ne le retrouve pas directement impliqué dans la renaissance des églises alsaciennes mises à terre

statuaire Eugène Dock, maîtres d'œuvre artistiques de l'église protestante de Munster », in *Annuaire de la Société d'histoire du val et de la ville de Munster*, 1990, p. 96-98.

¹⁴⁴⁶ Boniface Xavier, *Histoire religieuse de la Grande Guerre*, *Op.cit.*, p. 396.

¹⁴⁴⁷ Sur le sujet voir notamment Ambroselli de Bayser Catherine, *Georges Desvallières et la Grande Guerre*, Paris, Somogy, 2013, 184 p. Après la mort au combat de son fils Daniel en mars 1915 et à la suite d'un coup de main difficile en mars 1916, Georges Desvallières décide de consacrer l'ensemble de son œuvre à des sujets religieux.

pendant le conflit, Georges Desvallières œuvre toutefois à la construction de l'église Sainte-Barbe de Wittenheim¹⁴⁴⁸ pour laquelle il réalise un chemin de croix.

Des peintres alsaciens de renom ont aussi contribué au relèvement des lieux de culte dans la région. Parmi eux, se trouve Paul Ledoux¹⁴⁴⁹, alsacien de naissance installé à Paris au moment du déclenchement de la Grande Guerre qui est revenu s'installer à Strasbourg au lendemain de l'armistice. Ayant réalisé quelques œuvres durant le conflit, ce dernier a notamment fréquenté des artistes tels que Maurice Denis. Paul Ledoux intervient par exemple dans le cadre de la reconstruction de l'église catholique de Munster pour laquelle il réalise plusieurs peintures. En octobre 1923, le curé Vuillard rend compte de l'avancement à l'évêché en envoyant une vue des travaux de l'artiste qui est alors en train de peindre le plafond du chœur¹⁴⁵⁰ (Figure 63).



Figure 63 - Photographie de la peinture du chœur de l'église de Munster, Paul Ledoux.

Source : ADS, 502.

¹⁴⁴⁸ Cette église conçue par l'architecte Georges Debut au cœur de la cité ouvrière de Wittenheim est consacrée en 1929.

¹⁴⁴⁹ Pour des éléments biographiques voir notamment Ledoux François, « Paul Ledoux. Un artiste-peintre et graveur alsacien dans l'Armée française en 1914-1918 », in *Revue d'Alsace*, N°139, 2013, p. 155-166.

¹⁴⁵⁰ Cette œuvre n'est aujourd'hui plus visible dans l'église de Munster. Elle a été recouverte à l'occasion de travaux de rénovation réalisés au début des années 1950 à la suite des nouvelles détériorations que l'édifice a subi durant la Seconde Guerre mondiale. Source : ADS, *Casier de paroisse « Munster »*. Lettre de l'abbé Vital Bourgeois à Mgr Weber, 31 décembre 1952.

Parmi les peintres alsaciens les plus réputés au cours de cette période se trouve également René Kuder¹⁴⁵¹. Artiste et ancien combattant qui a pris part à la Grande Guerre sous l'uniforme allemand, il est lui aussi très actif au moment de la reconstruction des lieux de culte. Parmi ses réalisations les plus réputées¹⁴⁵², se trouvent notamment les peintures murales qu'il a exécutées dans la nouvelle église catholique de Cernay. Le curé Tschirhart évoque notamment le « combat » qu'il a dû mener face aux autorités diocésaines pour leur faire accepter l'intervention de ce peintre dans la décoration de son édifice¹⁴⁵³. Le prêtre les met toutefois devant le fait accompli en sollicitant des devis auprès de quatre artistes alsaciens : Joseph Asal, Pierre Becker, Joseph Ehrismann et René Kuder. La commission diocésaine des monuments religieux finit alors par valider les esquisses de ce dernier. Les travaux sont réalisés tout au long de l'année 1930 et sont considérés comme l'un de ses chefs-d'œuvres. En mai 1932, ces fresques représentant le thème du credo sont notamment mises à l'honneur avec une description détaillée dans le mensuel *Elsass-Land – Lothringer Heimat*¹⁴⁵⁴. L'abbé Vital Bourgeois, fervent défenseur de l'art-moderne en Alsace, propose pour sa part un aperçu des réalisations de cet artiste dans son ouvrage de référence sur l'art moderne.

« Arrêtons-nous à son œuvre qui nous paraît la plus importante : l'église de Cernay. Pour décorer la nef de l'édifice reconstruit, on avait demandé à René Kuder une décoration murale comprenant huit scènes de la vie des saints. L'artiste par contre proposait un cycle pictural tiré du credo. Le curé de Cernay se rangea à son idée, et son église abrite maintenant, sous ses voûtes néo-gothiques, le chef-d'œuvre du peintre : une vaste description des dogmes catholiques. »¹⁴⁵⁵

Les vitraux sont un autre théâtre d'expression pour les artistes. Si les firmes les plus fréquemment rencontrées sur les chantiers de relèvement des clochers alsaciens sont les verriers Ott (Strasbourg) et Gerrer (Mulhouse), d'autres artisans peuvent également être rencontrés sur certains chantiers. C'est par exemple le cas du maître verrier strasbourgeois Joseph Ehrismann¹⁴⁵⁶

¹⁴⁵¹ KUDER René (23 novembre 1882 à Villé – 23 septembre 1962 à Strasbourg, artiste) – Né dans le Val de Villé, ce dernier fait ses études à l'école des arts décoratifs de Strasbourg avant de poursuivre sa formation à Munich puis à Paris. Il est notamment connu pour ses œuvres religieuses. L'abbé Vital Bourgeois présente ce dernier en ces termes : « "Un peintre du terroir", voilà comment nous pourrions appeler René Kuder. Né en Alsace, il a débuté à Strasbourg, travaillé à Munich, continué à Paris. » Bourgeois Vital, *L'art chrétien moderne en Alsace*, Strasbourg, F.-X. Le Roux & Cie, 1933, p. 71.

¹⁴⁵² Deux tableaux de René Kuder sont également mis en place dans la nouvelle église de Balschwiller.

¹⁴⁵³ Tschirhart Camille, *Etwas Geschichte der Pfarrei Sennheim*, *Op.cit.*, p. 63-65.

¹⁴⁵⁴ H. D., « René Kuder. Die Fresken in der neuen Kirche von Sennheim », in *Elsass-Land – Lothringer Heimat*, mai 1932, p. 129-133.

¹⁴⁵⁵ Bourgeois Vital, *L'art chrétien moderne...*, *Op.cit.*, p. 72.

¹⁴⁵⁶ EHRISMANN Joseph (2 mars 1880 à Mutzig – 18 février 1937 à Strasbourg, artiste) – Après des études à l'école des arts décoratifs de Strasbourg, il se forme auprès du professeur Feuerstein à Munich avant de poursuivre sa formation à Zurich puis à Paris. Il installe ensuite son atelier à Strasbourg. Il a réalisé les vitraux de nombreuses

dont les ouvriers interviennent dans le nouveau temple protestant de Soultzeren. Ils y mettent en place des vitraux représentant des roses de Luther peintes au pochoir par des équipes recrutées localement. Ces réalisations destinées à colorer la lumière entrant dans le nouvel édifice sont la signature de cet artiste. Pierre Kempf émet l'hypothèse que « son style, apparenté au « Jugendstil » (modern style) de l'époque, était de tendance plutôt conservatrice » ce qui expliquerait que les paroisses luthériennes aient choisi cet artiste en particulier. Dans les faits, ce dernier intervient toutefois tout autant dans les édifices catholiques d'Alsace durant l'entre-deux guerres.

Certaines maisons historiques contribuent également à ces vastes chantiers de l'après-guerre dans la région. C'est par exemple le cas de l'atelier fondé à Colmar par Théophile Klem qui, bien qu'il soit alors sur le déclin, réalise le mobilier de plusieurs édifices. À Largitzen, il est par exemple sollicité pour la réalisation du maître autel, d'un banc de communion et d'un confessionnal, tous de style Louis XV¹⁴⁵⁷. Dans un courrier relatif à l'avancement de ses travaux, le curé Ehret précise qu'une « console de l'ancien maître-autel, richement sculpté et entièrement doré, fait preuve que le nouveau maître-autel prévoit le même style et la même exécution. Cette console a été envoyée à M. Klem, six autres se trouvent encore à Largitzen, mais ne pourraient plus être utilisées. M. Klem nous ferait l'autel sur bois tendre, marbré et richement doré. [...] Le tableau représentant le patron de la paroisse serait exécuté par Mr. Feuerstein et ses élèves à Munich. »¹⁴⁵⁸ Déjà très lié aux ateliers artistiques bavarois avant la guerre¹⁴⁵⁹, et notamment avec le peintre Martin Feuerstein¹⁴⁶⁰, il n'est pas surprenant de retrouver cette influence allemande lors des travaux réalisés dans le cadre de la reconstruction. Théophile Klem a d'ailleurs déjà fait intervenir ce même artiste lorsqu'il a réalisé pour la nouvelle église de Brunstatt la « reproduction exacte de l'ancien maître-autel qui a brûlé »¹⁴⁶¹. Dans la nouvelle fabrication, il précise toutefois qu'il n'y a

églises en Alsace, mais également ceux de la salle du conseil de la mairie de Munster. Sources : NDBA ; Kempf Pierre, *Exode et espoirs d'une communauté. Soultzeren 1914-1923*, Soultzeren, Comité des fêtes de Soultzeren, 2013, p. 55. Au sujet de cet artiste-peintre strasbourgeois, l'abbé Vital Bourgeois tient les propos suivants : « M. Ehrismann est un éclectique ; ayant étudié jadis en Alsace, en Suisse, en France et en Allemagne, il a conservé une inspiration et une technique dont le principal mérite est d'être neuve et personnelle. » Bourgeois Vital, *L'art chrétien moderne...*, *Op.cit.*, p. 67.

¹⁴⁵⁷ Théophile Klem propose de concevoir les bancs de la nef également en style Louis XV plutôt que dans le style roman des anciens, bien que presque neufs mais détruits durant le conflit, qu'il trouve « ratés ». ADS, 502. Lettre du curé Ehret au chanoine Metz, 21 décembre 1922.

¹⁴⁵⁸ ADS, 502. Lettre du curé Ehret au chanoine Metz, 16 décembre 1922.

¹⁴⁵⁹ Erny Janine, *La vie et l'œuvre de l'artiste alsacien Théophile Klem (1849-1923). Un maître de l'art sacré*, Puteaux, Les éditions du net, 2012, p. 91-92.

¹⁴⁶⁰ FEUERSTEIN (von) Charles Martin (5 janvier 1856 à Barr – 12 février 1931 à Munich, artiste) – D'origine alsacienne mais établi à Munich, où il a suivi sa formation artistique, Martin Feuerstein contribue au renouveau de l'art religieux en Allemagne à la fin du XIX^e siècle. Il reste toutefois très attaché à sa région d'origine en y réalisant plusieurs maîtres-autels et différents ornements. Son influence reste prégnante au lendemain de la Grande Guerre auprès des artistes alsaciens malgré le changement de souveraineté. Source : NDBA.

¹⁴⁶¹ ADS, 502. Lettre de Théophile Klem au chanoine Metz, 30 décembre 1921.

« que le tabernacle avec exposition qui est adapté à la liturgie moderne » et qu'il a « fait une variante pour la prédelle sur les côtés du tabernacle ».

De manière générale, les liens tissés avec l'Allemagne avant 1914 restent très prégnants dans les églises de la reconstruction en Alsace. Les entreprises d'art religieux historiques en Alsace semblent particulièrement apprécier le travail d'artistes tels que Martin Feuerstein. La plupart des peintres alsaciens ont en effet étudié outre-Rhin. C'est aussi le cas de Théophile Klem qui a notamment été formé à l'architecture à Vienne auprès de Friedrich von Schmidt avec qui il a participé à la restauration de plusieurs églises gothiques¹⁴⁶². À Muhlbach-sur-Munster, le peintre-verrier Joseph Ehrismann réalise quant à lui une reproduction du diptyque des quatre apôtres, initialement peint par Albrecht Dürer en 1524, pour les deux verrières du chœur¹⁴⁶³.

Toutefois, les appels aux artistes extérieurs à la région au moment de la reconstruction restent là encore exceptionnels. Dans l'ensemble, les créations modernes ne concernent bien souvent pas les reconstructions pour lesquelles une restitution de l'ancien style de l'édifice où une dimension néo-classique a été privilégiée. Certaines exceptions notoires peuvent toutefois être relevées dans le paysage alsacien. Il s'agit notamment des édifices conçus par Paul Gélis, l'inspecteur en chef des monuments historiques dans le Haut-Rhin. Ce dernier propose alors des plans relativement modernes en regard de ceux qui trouvent l'approbation de la commission diocésaine des monuments religieux.

Dans l'ensemble, ces chantiers ont toutefois représenté une « aubaine »¹⁴⁶⁴ pour l'ensemble de ces acteurs, qui ont trouvé dans ces territoires dévastés une activité conséquente.

L'achèvement de ces reconstructions est bien souvent fêté. Les municipalités n'hésitent alors pas à offrir à boire aux acteurs de ces travaux. À Ammertzwiler, plusieurs traces de telles célébrations peuvent être retrouvées dans le registre des délibérations du conseil municipal. Le 13 mars 1921, une première dépense de ce type est engagée « à l'occasion du déblaiement et déterrement des cloches et de leur remontage dans leur clocher provisoire pour payer le vin versé aux nombreux ouvriers qui ont pris part à ce travail »¹⁴⁶⁵. Cinq ans plus tard, une nouvelle dépense est faite, cette fois pour offrir des « consommations aux charpentiers et maçons lors de la pose de la charpente de l'église, comme il est d'usage de faire à ces occasions »¹⁴⁶⁶. Ces petites cérémonies

¹⁴⁶² Erny Janine, *La vie et l'œuvre de l'artiste alsacien Théophile Klem*, *Op.cit.*, p. 40-42.

¹⁴⁶³ Raimbault Jérôme, Schwartz Franck, *La vallée de Munster*, *Op.cit.*, p. 89.

¹⁴⁶⁴ Voldman Danièle, « L'opinion des sinistrés face aux reconstructions de leurs cités détruites par les guerres », in Audoin-Rouzeau Stéphane, Becker Annette, Cœuré Sophie, Duclert Vincent, Monier Frédéric, *La politique et la guerre*, Paris, Agnès Viénot / Noësis, 2002, p. 373.

¹⁴⁶⁵ ADHR, 1AL2-28 - *Ammertzwiler*. Extrait du registre de délibération du conseil municipal, 13 mars 1921.

¹⁴⁶⁶ *Ibid.* Extrait du registre de délibération du conseil municipal, 17 novembre 1926.

de fin de chantier n'ont toutefois rien à voir avec les importantes célébrations qui ont lieu au moment de la consécration ou du baptême des cloches des édifices reconstruits. Les festivités organisées pour ces occasions apparaissent alors comme de véritables moments d'union entre les différents intervenants de la renaissance des lieux de culte.

Consécrations et baptêmes de cloches : des moments d'unité entre les acteurs de la reconstruction ?

La bénédiction des nouvelles églises représente, en Alsace comme ailleurs, un temps fort de la renaissance des clochers. Si les tensions ont parfois pu être vives durant le chantier, son achèvement marque bien souvent le moment des retrouvailles entre les acteurs et les décideurs de la reconstruction. Si certains voient dans ces cérémonies « l'occasion de rassembler les communautés villageoises autour des hommes d'église »¹⁴⁶⁷, pour d'autres il s'agit avant tout d'un prolongement de l'union sacrée¹⁴⁶⁸ qui a pu être observée durant la Grande Guerre. Il est vrai, que ces festivités associent généralement une dimension religieuse à une fête laïque voire dans certains cas, à un moment de recueillement patriotique. Dans la plupart des cas, la consécration du nouvel édifice marque avant tout l'abandon du lieu de culte provisoire et la possibilité pour les curés de désormais dire la messe dans de bonnes conditions. La précarité de ces derniers au cours des premières années de l'après-guerre a en effet entraîné une baisse de la pratique religieuse dans les régions sinistrées¹⁴⁶⁹. Au-delà de leur portée sur le plan spirituel, ces rassemblements ont également eu un réel impact sur le plan social. Au lendemain du conflit, les occasions de faire la fête viennent rythmer le quotidien des sinistrés dans les villages les plus éprouvés. Malgré les temps difficiles de l'après-guerre, les festivités s'y multiplient et assurent une certaine cohésion aux communautés durement éprouvées pendant les quatre années de guerre.

Les cérémonies concernant plus spécifiquement les édifices religieux ne manquent pas. En 1921, le pasteur Henry Bimelé dresse par exemple la liste des manifestations qui se sont déroulées autour du temple de Sultzeren au lendemain du retour des évacués :

¹⁴⁶⁷ Bedhome Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames, Op.cit.*, p. 122.

¹⁴⁶⁸ Hardier Thierry, « Les rituels de la reconstruction : inaugurations et bénédictions dans le canton de Noyon », in Collectif, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 101.

¹⁴⁶⁹ *Ibid.*, p. 111-113.

« Les fêtes se sont succédé. Ce fut la première Sainte Cène de la paroisse réunifiée, avec ceux qui avaient échappé à la guerre et étaient enfin revenus dans leur famille. Le premier baptême, la première fête de Noël avec une chorale et de la musique. Plus d'une manifestation de la paroisse ressemblait à une grande fête de famille. À Pâques, ce fut à la fois difficile et beau (1920). Tous les morts, qui, pendant la guerre, avaient été enterrés par-ci par-là dans les jardins, ont été réunis au cimetière. Il y avait quarante-deux tombes. Nous avons revécu le souvenir des jours difficiles et du secours reçu. Nous étions tous là, autour des tombes, accompagnés par la fanfare, nous avons chanté le cantique d'éternité « Jerusalem du hochgebaute Stadt », (Jérusalem, ville sur la montagne) puis le cantique de Pâques « Jesus lebt, mit ihm auch ich » (Mon Rédempteur est vivant). Nos âmes ont été traversées par le frisson de la crainte et la jubilation du bonheur. »¹⁴⁷⁰

Parmi les principaux temps forts de la vie des villages dévastés se retrouvent notamment les cérémonies de pose de la première pierre des nouvelles églises, la consécration des lieux de culte, d'abord provisoires puis reconstruits, ainsi que les baptêmes de cloches¹⁴⁷¹. À Cernay, le curé Tschirhart précise par exemple dans ses mémoires les différentes cérémonies qui ont entouré la construction de sa nouvelle église paroissiale¹⁴⁷². Les festivités débutent par la pose de la première pierre, le 9 juin 1924. Alors que le chantier a déjà débuté depuis plusieurs semaines et que les murs atteignent la « hauteur respectable de 4 à 5 mètres », le curé se présente comme le plus heureux d'entre tous. De nombreux prêtres venant de Mulhouse, paroisse marraine de Cernay, mais également de plus loin ainsi que des membres du conseil municipal, du conseil de fabrique et des différentes associations de la ville sont présents pour l'occasion. La journée débute par une messe dans la chapelle provisoire avant que les participants ne se rendent en procession sur le chantier du nouvel édifice. Il est intéressant de constater que le défilé associe civils et ecclésiastiques, mais aussi les vétérans de la commune. Une fois sur place, prières et bénédictions se succèdent avant que le contenu de la pierre – 20 pièces d'or et des documents – n'y soit scellé. Celle-ci est alors mise en place dans le mur du clocher. Après la cérémonie, un appel aux dons est également lancé. Chacun peut alors frapper la première pierre moyennant une petite offrande.

¹⁴⁷⁰ Bimelé Henri, « Les cultes d'une communauté de réfugiés », in *Almanach luthérien*, 1921, cité dans Kempf Pierre, *Exode et espoirs d'une communauté. Sultzeren 1914-1923*, Sultzeren, Comité des fêtes de Sultzeren, 2013, p. 49.

¹⁴⁷¹ Dans un registre proche, il faut également mentionner certaines célébrations marquant le retour de cloches enlevées par les Allemands mais qui n'ont pas été détruites. Ces cas ne concernent cependant que très rarement les églises détruites au cours de la Grande Guerre, qui ont été touchées avant les confiscations de 1917.

¹⁴⁷² Tschirhart Camille, *Etwas Geschichte der Pfarrei Sennheim*, *Op.cit.*, p. 56 et suivantes.

La consécration de l'édifice a lieu l'année suivante, le 26 décembre 1925. Elle est présidée par Mgr Ruch en personne. Alors que la nouvelle église devait initialement être achevée dès le mois de juillet, c'est finalement le choix d'une date d'inauguration en présence de l'évêque qui a permis de mettre les entreprises sous pression afin qu'elles achèvent leur œuvre et n'accusent pas de retard supplémentaire. Si la première messe y est célébrée durant la nuit de Noël, alors que certaines finitions y ont été terminées dans l'après-midi, la consécration officielle n'a toutefois lieu que deux jours plus tard. Elle est l'occasion d'une « fête grandiose » qui rassemble toute la population de Cernay. Les célébrations durent de 7 heures du matin à 13 heures et sont notamment marquées par le transfert des reliques dans la nouvelle église.

La consécration ne représente toutefois pas pour autant la fin du chantier. De nombreux travaux sont encore à réaliser, à commencer par la mise en place des cloches. Fondues par la firme Ronat dans le Loiret, ces dernières sont baptisées à l'occasion d'une nouvelle célébration qui a lieu le 5 mai 1926. Plusieurs centaines de personnes se rassemblent dans et autour de l'église pour l'occasion. Les différents parrains et marraines qui ont contribué à leur financement sont alors mis en avant. Il est également intéressant de noter que l'une des cloches est gravée d'un message faisant directement référence à la guerre et plus particulièrement à la récupération des métaux par les autorités allemandes en 1917 : « Ma mère fut volée pendant la guerre 1914-18 ainsi que mes quatre tantes ». Le culte est pour l'occasion célébré par le vicaire-général Jost, ancien curé de Thann rejoint par l'évêque à la fin de la journée. Dans ses mémoires, le curé raconte que ce jour-là les cloches ont sonné « jusque tard dans la nuit ». Le clocher n'étant pas encore finalisé à ce moment, il faut toutefois attendre quelques semaines encore avant qu'elles n'y soient définitivement installées.

À Gildwiller, une dernière messe un peu particulière est célébrée le 19 août 1923 dans l'église sinistrée avant le début de la reconstruction¹⁴⁷³. Elle rassemble un grand nombre de fidèles dans l'édifice avant que les travaux n'y débutent. Gabrielle Claerr-Stamm cite pour l'occasion les détails mentionnés dans un article tiré d'un « journal de l'époque »¹⁴⁷⁴. Ce dernier témoigne là encore de la dimension à la fois religieuse et civile de l'évènement.

« Les pèlerins avaient afflué de toutes les directions, comme s'ils voulaient saluer une dernière fois Notre-Dame de Gildwiller dans son ancienne église de pèlerinage. À 9h30 eut lieu une messe célébrée par l'abbé Wilhelm, vicaire à Dannemarie, représentant le curé cantonal Winckler. M. l'instituteur Wiedemann, de Falkwiller, dirigeait la chorale pour cette

¹⁴⁷³ Claerr-Stamm Gabrielle, *Gildwiller-sur-le-Mont. Un antique pèlerinage à la Vierge*, Riedisheim, Société d'histoire du Sundgau, 2000, p. 52.

¹⁴⁷⁴ *Ibid.*, p. 52

messe chantée, à plusieurs voix. À deux heures eut lieu la bénédiction des drapeaux. La cérémonie commença par d'harmonieux chants chorals, de la section de musique du cercle catholique de Masevaux. Puis M. le curé Stamm de Dornach monta en chaire et commença par évoquer l'histoire du pèlerinage... Les très beaux drapeaux de la chorale de l'église furent bénis par M. le curé Weber, de Gildwiller... Après un office religieux, la procession se mit en route pour rejoindre la place des fêtes. Là tout avait été préparé et organisé par la société des chants. Les sapeurs-pompiers ouvrirent le concert par une marche aux clairons. Puis vinrent chanter les chorales de Ballersdorf, Dornach, Illfurth. M. le maire de Gildwiller Hinderer fit alors un discours en tant que président du comité des fêtes. Il remercia les chorales venues de l'extérieur pour leur représentation... Enfin pour clore la journée, M. le curé de Gildwiller remercia à son tour les participants. Et chacun retourna chez soi avec l'impression d'avoir vécu une journée exceptionnelle. »

Si cette cérémonie est en effet exceptionnelle par son originalité et l'association de différentes chorales des environs, elle ne marque pour autant pas le début du chantier. Ce n'est en effet que le 28 septembre 1924 que la première pierre de la nouvelle église est posée à l'occasion d'une nouvelle cérémonie¹⁴⁷⁵. Deux ans plus tard, le 17 juillet 1926, c'est cette fois la fête de consécration qui y est présidée par Mgr Ruch en présence des autorités religieuses mais aussi de l'architecte Kirchacker, qui a dirigé la reconstruction, d'un représentant des beaux-arts et des entrepreneurs qui ont œuvré sur ce chantier. Les nouvelles cloches sont quant à elles bénies le 1^{er} mai 1927.

À Aspach-le-Bas, la cérémonie de pose de la première pierre est relatée dans un article de presse¹⁴⁷⁶ qui en présente différents détails.

« Pose de la première pierre de l'église d'Aspach-le-Bas

« *Mais votre tristesse sera transformée en joie* »

Notre village tellement éprouvé par la guerre était en liesse. Après que le village se fut remis des cruelles blessures de la guerre, après que chacun eut retrouvé son propre chez soi, il fallait aussi offrir au Seigneur un édifice digne de lui. Durant des années il a dû se contenter d'une pauvre baraque. Ce dimanche donc fut posée la première pierre de la construction de l'église. [...] À midi, notre très estimé M. le maire et son conseil municipal ont invité nos hôtes de la fête à un repas dans l'hôtel Malakoff bien connu. Après de M. le maire et M. le curé et le conseil de fabrique de l'église étaient présents : le curé cantonal

¹⁴⁷⁵ *Ibid.*, p. 54.

¹⁴⁷⁶ Article non sourcé reproduit intégralement avec sa traduction en annexe 44. [Traduction Armand Bucher]

chanoine Tschirhart, M. le curé Dietrich de Rouffach un ami d'étude de notre curé, M. le curé Geiss de Soultzmatt, M. le curé Hurth de Raedersheim un enfant de notre village, M. le curé Kroener de Guewenheim, M. le curé Wanz, M. le curé Burglin d'Aspach-le-Haut, M. le vicaire Sengelin de Wittelsheim, MM. les conseillers généraux le Dr. Remy, de Cernay et Bockel de Thann, MM. les architectes Horn et Voegtlin, l'entrepreneur Schrott d'Altkirch, etc. [...] Les paroles de M. le curé cantonal [Tschirhart] furent appréciées lorsqu'il loua la bonne entente entre les autorités religieuses et civiles, entre M. le curé et M. le maire, qui existe depuis toujours. [...]

Le moment mémorable de la pose de la première pierre était arrivé. Une grande foule, accourue de près et de loin, encerclant déjà le terrain de construction de la nouvelle église. À 2H45 s'ébranla le cortège du clergé, avec le conseil municipal et le conseil de fabrique de l'église ainsi que les invités, depuis l'église provisoire vers le terrain de construction orné pour la fête. [...]

Alors commença la cérémonie de la pose solennelle de la première pierre, embellie par la chorale de l'église sous la direction de M. Léon Schruoffeneger avec plusieurs chants. [...] Ensuite la foule s'approcha de la première pierre avec en main le marteau et une obole pour se reconnaître comme ayant participé à la construction de l'église. [...] »

La description de la cérémonie qui s'est tenue à Aspach-le-Bas est intéressante dans la mesure où elle permet d'identifier non seulement son déroulé mais également les principaux participants. À nouveau, autorités civiles et religieuses se côtoient et se répartissent les rôles au moment des discours. Les principaux intervenants du chantier, c'est-à-dire les architectes et l'entrepreneur, sont également présents. La bonne entente affichée entre les uns et les autres est même mise en avant par le curé doyen Tschirhart, avec toute l'ironie que cela laisse transparaître après avoir eu un aperçu des relations conflictuelles qu'il entretenait avec la plupart des acteurs de la reconstruction. Le programme de la cérémonie est quant à lui relativement classique avec d'abord un repas pris en commun puis un cortège partant de l'église provisoire vers le chantier de construction et enfin une cérémonie à l'emplacement du nouvel édifice où la population est ensuite conviée à contribuer au financement des travaux.

Le lieu de culte provisoire est systématiquement associé à la cérémonie de consécration des nouvelles églises, tant chez les catholiques que chez les protestants. Généralement, c'est par une messe dite dans ce dernier que débute la journée de festivités. À Soultzeren, le programme de l'inauguration de la nouvelle église¹⁴⁷⁷ le 16 décembre 1923 précise par exemple que, après un « adieu à la baraque », la foule se dirige en cortège vers la nouvelle église (Figure 64).

¹⁴⁷⁷ Kempf Pierre, *Exode et espoirs d'une communauté*, Op.cit., p. 58-59.



Figure 64 - Programme de l'inauguration du nouveau temple de Soultzeren, 16 décembre 1923.

Source : Coll. D. Monhardt.

Dans la pratique, l'organisation de ces cérémonies fait l'objet d'une planification minutieuse. Si les curés sont les personnages centraux de ces événements, les municipalités et les associations ne sont généralement pas en reste. À Ammertzwiler, le conseil municipal accorde par exemple plusieurs subventions pour ces célébrations. Ainsi, plus de 3 000 francs sont offerts en 1926 pour la « fête concernant la pose de la pierre angulaire de l'église »¹⁴⁷⁸ et la même somme est allouée l'année suivante à l'occasion de la consécration de l'édifice. À cela vient s'ajouter une subvention de 300 francs votée « pour être remise à Mgr Ruch, évêque du diocèse, lors de la consécration de l'église pour l'indemniser de ses frais à cette occasion »¹⁴⁷⁹. Il est à noter par ailleurs que c'est le maire qui invite le sous-préfet à ces manifestations¹⁴⁸⁰. À Soultzeren, les festivités entourant la consécration du nouveau temple en décembre 1923 sont également planifiées de longue date. Pour ce faire, une commission associant les représentants de la commune et ceux de la paroisse est spécifiquement créée. Comme l'indique Pierre Kempf, « l'Union chorale, récemment recréée, prépara sa participation au culte d'inauguration de la nouvelle église et une chorale d'enfants apprenait des chants en français »¹⁴⁸¹.

La partie musicale des festivités accompagnant l'inauguration des lieux de culte reconstruits occupe une place importante. Le chant sacré s'est en effet largement développé en Alsace au cours du XIX^e siècle, tant chez les catholiques que chez les protestants¹⁴⁸². Les différents curés ne manquent pas de souligner la participation des chorales à leurs cérémonies à la fois

¹⁴⁷⁸ ADHR, 1AL2-28. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 7 mai 1926.

¹⁴⁷⁹ ADHR, 1AL2-28. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 14 août 1927.

¹⁴⁸⁰ L'église en tant que bâtiment est propriété de la commune.

¹⁴⁸¹ Kempf Pierre, *Exode et espoirs d'une communauté*, Op.cit., p. 13.

¹⁴⁸² Vogler Bernard, *Histoire des Chrétiens d'Alsace*, Paris, Desclée, 1994, p. 247-248.

religieuses, mais également civiles voire parfois militaires. Cela n'est toutefois pas toujours simples à planifier dans les communes sinistrées de l'ancienne ligne de front car ces ensembles de chant ont souvent été éprouvés sur le plan humain. À Thann¹⁴⁸³, différents membres de la chorale Sainte-Cécile ont par exemple été appelés sous les drapeaux et d'autres ont été internés. Quelques victimes sont à déplorer parmi eux mais ceux qui restent sur place poursuivent leurs répétitions. Dans d'autres cas, avec la dispersion des chantres soit en raison de la mobilisation, soit en raison de leur évacuation, cet état de fait entraîne la dissolution des assemblées de chant. Au lendemain de la guerre les habitants ne sont pas toujours revenus dans leurs communes d'origine. Si certains ont été tués au front, comme le rappelle notamment une plaque commémorative apposée dans la basilique Notre-Dame de Thierenbach en 1921¹⁴⁸⁴ (Figure 65), d'autres dont les biens ont été endommagés durant le conflit ont également choisi de faire valoir leur droit au emploi des dommages de guerre pour s'installer dans une autre localité. Au fil des ans, la reformation de ces ensembles musicaux représente bien souvent un nouveau départ plus qu'une simple recomposition. Les festivités accompagnant la consécration des nouveaux lieux de culte apparaissent comme l'un des premiers évènements majeurs dans la vie de ces nouvelles chorales.



Figure 65 - Monument commémoratif pour les chanteurs et musiciens catholiques d'Alsace tombés pendant la Grande Guerre réalisé par la maison Rudmann & Guthmann, 1921.

Source : Photographie de l'auteur.

¹⁴⁸³ Collectif, *Centenaire de la chorale Sainte-Cécile*, Thann, Ville de Thann, 1978, p. 13.

¹⁴⁸⁴ Gass Joseph (chanoine), « Le diocèse de Strasbourg (1919-1933) », in *L'Alsace depuis son retour à la France*, Supplément, Strasbourg, 1937, p. 178.

Les festivités entourant les principales étapes de la renaissance des clochers s'accompagnent bien souvent d'une renaissance des communautés villageoises. Comme le souligne Thierry Hardier, ces événements favorisent « le resserrement des sociabilités communales qui avaient été fortement ébranlées par la dispersion des habitants »¹⁴⁸⁵. Cela transparait dans ces moments festifs partagés par toute la population mais aussi avec la refondation de certaines associations, comme par exemple les chorales qui ont généralement été dissoutes pendant la guerre. Ayant la plupart du temps lieu après les autres inaugurations dans les communes, la consécration des nouveaux édifices culturels, et parfois plus encore le baptême des cloches auxquels les populations sont directement associées à travers les parrains et marraines qui ont contribué à leur financement, marquent la fin de la reconstruction à l'échelle locale. Ces cérémonies qui rythment la vie des villages dévastés apparaissent alors comme autant d'occasions de resouder les communautés désunies par la guerre et tiraillées au cours de ce vaste chantier aux enjeux multiples.

Dans son ensemble, l'action des nombreux acteurs de la reconstruction des clochers peut être apparentée à un orchestre. Chacun joue sa partition, qu'il apprend parfois au fur et à mesure, pour contribuer à la réalisation de l'œuvre globale. Avec sa place centrale au niveau local, le curé peut s'apparenter au chef d'orchestre dans la mesure où il donne le rythme de la reconstruction de son église. Il est pour ce faire assisté des coopératives qui abattent un travail considérable en se chargeant de la coordination de ces chantiers complexes à tous les niveaux, administratifs comme techniques. Architectes, entreprises et artisans peuvent être apparentés aux musiciens qui interagissent entre eux et doivent travailler de concert pour mener à bien les travaux.

Le curé doit également composer avec les autorités municipales, administratives et ecclésiastiques qui encadrent sa mission spécifique et qui doivent quant à elles avoir une vision plus globale du relèvement des régions dévastées. Les relations entre les uns et les autres sont parfois complexes et les souhaits personnels peuvent dans certains cas générer certaines fausses notes. En définitive, les consécrations des édifices apparaissent toutefois comme de véritables moments d'unité entre acteurs et décideurs du chantier, mais aussi avec les populations des communes qui découvrent à cette occasion leur nouveau lieu de culte achevé.

¹⁴⁸⁵ Hardier Thierry, « Les rituels de la reconstruction... », *Op.cit.*, p. 111.

Les nouveaux bâtiments culturels alsaciens présentent des caractéristiques qui s'inscrivent dans la grande tendance régionaliste qui a marqué l'architecture de la première reconstruction en France et qui témoignent parfois de la mise en application de politiques d'aménagement menées au niveau des communes sinistrées. Toutefois, force est de constater que le souvenir des moments difficiles éprouvés par les populations civiles et leurs lieux de culte durant la guerre restent très prégnants dans les nouveaux édifices.



Figure 66 - Cérémonie de pose de la première pierre de la nouvelle église de Seppois-le-Bas.

Source : Collection de l'auteur.

Chapitre 7 : Originalités des églises de la première reconstruction en Alsace

Devant l'ampleur des dégâts, une législation nouvelle a été mise en place pour relever les départements dévastés. Dans la pratique, cela a été accompagné par la création d'organismes mettant en commun les énergies pour proposer une réponse globalisée à la destruction massive des lieux de culte alsaciens, catholiques d'une part, protestants de l'autre. Les coopératives ainsi créées se sont chargées de coordonner et de mettre en synergie les actions d'acteurs multiples, aux aspirations diverses. Comme nous l'avons vu, la reconstruction des églises est une tâche de longue haleine complexifiée par la dimension non prioritaire de ces bâtiments mais aussi par les contraintes et les difficultés financières pour le règlement de ces chantiers onéreux. Ainsi, ce n'est qu'au cours des années 1930 qu'un premier bilan global de ces reconstructions peut être dressé.

De façon générale, les conclusions à tirer sont multiples. Si un bilan quantitatif peut être établi au moment de la dissolution de la coopérative catholique, c'est-à-dire celle qui a eu le plus fort à faire durant cette période, le bilan qualitatif continue de faire débat, notamment sur le plan architectural. On peut ainsi se demander si l'innovation attendue de la part des architectes et des entreprises a finalement été au rendez-vous. Il est également intéressant de souligner à ce stade quels a été l'impact de ces réaménagements d'édifices culturels dans les communes concernées d'une part, mais aussi le rapport que ces dernières ont entretenu avec le souvenir de la Grande Guerre. Différents symboles mis en place dans les nouveaux édifices renvoient en effet avec cette période qui a profondément marqué les populations, mais aussi les édifices.

7.1. Bilan de la reconstruction des édifices religieux en Alsace

À l'image de la première reconstruction dans son ensemble, le relèvement des lieux de culte en Alsace présente une dimension inédite. Le nombre d'édifices concernés est conséquent et ces derniers se situent généralement au cœur de vastes territoires touchés en profondeur par les destructions. Pour ne rien arranger, ces chantiers se retrouvent également face à un autre défi de taille à relever : celui des délais. En effet, si la construction d'églises ou de temples nécessite en temps normal des temps de planification importants, il ne peut en être ainsi dans ce cadre précis où tout est à reconstruire, parfois intégralement. À un problème touchant une large portion sud-ouest du département du Haut-Rhin, une réponse globalisée a ainsi pu être apportée bien que cela a également donné lieu à un certain nombre de cas particuliers.

Comme nous l'avons vu, la reconstruction des lieux de culte alsaciens couvre différents domaines et implique de nombreux acteurs. À l'heure du bilan, au milieu des années 1930, plusieurs aspects sont donc à prendre en considération. Du point de vue quantitatif, la coopérative catholique et dans une mesure moindre son homologue protestante, ont joué un rôle moteur. Malgré quelques dysfonctionnements dont ces structures n'étaient généralement pas à l'origine, ces dernières ont rempli leur objectif qui était de relever les clochers alsaciens de leurs ruines en un temps record. Du point de vue qualitatif, les débats sont par contre plus ouverts. L'abbé Vital Bourgeois illustre parfaitement le jugement critique que certains portent sur les qualités architecturales et artistiques des nouveaux édifices. Dans l'ouvrage *Art sacré et nouvelles églises*¹⁴⁸⁶ qu'il publie en 1933, il se fait le chantre d'un modernisme qui ne se rencontre en définitive que très peu dans les sanctuaires alsaciens relevés de leurs ruines. Toutefois, malgré un bilan architectural mitigé, l'innovation se retrouve à différents niveaux dans le cadre de la première reconstruction de ces clochers. Sur le plan spirituel, cette période est l'occasion de poursuivre le démantèlement des églises simultanées engagé au XIX^e siècle. Sur le plan urbanistique, la nouvelle législation entrant en vigueur au lendemain de la Première Guerre mondiale donne lieu à un certain nombre d'aménagements au sein des localités sinistrées, dont certains impactent directement les lieux de culte et leurs abords.

¹⁴⁸⁶ Bourgeois Vital, *L'art chrétien moderne en Alsace*, Strasbourg, F.-X. Le Roux & Cie, 1933, 108 p.

Quel bilan pour les coopératives ?

L'action des coopératives de reconstruction a été décisive pour le relèvement des lieux de culte alsaciens. Si celle dédiée aux édifices catholiques a joué un rôle prépondérant, il ne doit toutefois pas occulter la structure consacrée aux temples protestants, mais aussi la coopérative des bâtiments communaux qui a elle aussi contribué à la réparation de plusieurs églises et chapelles partiellement endommagées. Comme nous l'avons vu précédemment¹⁴⁸⁷, la réponse apportée par ces organismes face aux destructions massives n'est pas immédiate mais s'inscrit dans le temps long. Plus de dix ans séparent en effet la fondation de la première structure de ce type et la finalisation du dernier chantier. La clôture des bilans prend donc plus de temps encore¹⁴⁸⁸.

Afin de liquider une coopérative, il est en effet nécessaire d'épurer au préalable les comptes de l'ensemble de ses membres avant d'établir un bilan définitif. Ce n'est que dans un second temps que la dissolution peut être prononcée par le conseil d'administration. Ces opérations prennent du temps et nécessitent de nombreux allers-retours entre l'exécutif de la coopérative, les différents membres mais aussi les services départementaux des dommages de guerre¹⁴⁸⁹. Pour la coopérative catholique et celle des bâtiments communaux¹⁴⁹⁰, les démarches entrent simultanément dans une phase de finalisation au début de l'année 1940, alors que la Seconde Guerre mondiale vient de débuter. Le préfet du Haut-Rhin est alors en contacts étroits avec François Paul Kirchacker, fils de Paul Kirchacker, également architecte agréé pour les travaux communaux qui lui a succédé à la tête de son cabinet après son décès en décembre 1935. Ces derniers se questionnent alors sur l'opportunité de poursuivre ou non les opérations de liquidation des deux structures étant donné le contexte politique¹⁴⁹¹. Le préfet précise que, au vu des documents transmis à son service, « deux tiers des indemnités déléguées ont été définitivement apurées » et qu'il semble donc possible « dans un avenir prochain de pouvoir procéder à la liquidation de ces deux coopératives ». Cet échange représente toutefois la dernière trace de la poursuite de ces démarches qui sont malgré tout rattrapées par la guerre.

¹⁴⁸⁷ Voir notamment notre chapitre 5 consacré plus spécifiquement à la question des coopératives.

¹⁴⁸⁸ Pour cette partie, nous nous appuyons notamment sur le dossier relatif à la dissolution des coopératives déposé aux Archives départementales du Haut-Rhin. ADHR, 19AL2 – 38. *Dissolution des coopératives de reconstruction des bâtiments communaux, églises catholiques et églises protestantes*. Afin de se faire une idée du rythme de dissolution de ces structures, Albert Bernard indique par exemple qu'en avril 1933, 33 coopératives sur 56 sont déjà dissoutes. Celles dédiées aux édifices publics sont parmi les dernières à être supprimées. Bernard Albert, « La réparation des dommages de guerre en Alsace », in Comité alsacien d'études et d'informations, *L'Alsace depuis son retour à la France*, Tome deuxième, Strasbourg, 1933, p. 497.

¹⁴⁸⁹ Une fois les comptes arrêtés et la concordance entre les montants des coopératives et ceux de l'administration vérifiés, les municipalités doivent de leur côté valider les sommes avec une délibération du conseil municipal.

¹⁴⁹⁰ Toutes deux sont en effet dirigées par l'architecte François Paul Kirchacker qui a repris l'étude de son père.

¹⁴⁹¹ ADHR, 19AL2 – 38. Lettre du préfet du Haut-Rhin à François Paul Kirchacker, 7 février 1940.

Elles ne reprennent qu'en 1946. Des échanges de correspondances entre le ministère des Finances et le préfet du Haut-Rhin laissent alors entendre que seules quelques situations litigieuses restent encore à clarifier. Ainsi, dans un courrier du 12 avril 1946 le préfet indique que « pour les communes des arrondissements d'Altkirch, Thann et Guebwiller les décomptes de l'administration et des coopératives sont désormais en parfaite concordance, ils ont été approuvés par les municipalités intéressées »¹⁴⁹². Quelques difficultés subsistent toutefois dans l'arrondissement de Colmar au sujet notamment des dommages de guerre perçus par les communes de Metzeral et de Sondernach afin de construire l'église votive de l'Emm. Il est cependant précisé qu'« aucune section judiciaire n'a été intentée dans cette affaire, mais que le service technique avait cru devoir signaler qu'il semblait y avoir double emploi dans l'évaluation du mobilier de l'ancienne église et que pour ce motif les paiements avaient été suspendus »¹⁴⁹³. En comparant les sommes versées aux communes par rapport aux dommages attribués, la balance reste positive en faveur des communes à hauteur de 104 971,33 francs. La question est donc de savoir si cette somme doit leur être versée ou non. La réponse du service de liquidation des dommages de la guerre 1914-1918 dépendant du ministre des Finances arrive le 4 mai 1946¹⁴⁹⁴. Ce courrier précise alors la situation antérieure qui a conduit à suspendre les paiements concernant l'église de l'Emm, à la suite de quoi le préfet propose, le 18 mai 1946, une révision globale des montants attribués à chaque acteur pour le relèvement de cette église en raison d'une non-concordance entre les chiffres du service central et ceux du service départemental. Il suggère donc de « mandater [cette somme] à la coopérative des églises catholiques pour permettre de solutionner le seul litige restant à régler tout en sauvegardant les intérêts du Trésor » et demande validation de sa façon de voir les choses.

En parallèle, le 8 avril 1946, l'architecte-directeur de la coopérative des églises catholiques sollicite le service du contentieux et l'agence judiciaire de Trésor Public en lui adressant la récapitulation des avances remboursables faites à la coopérative des églises sur le compte des communes de l'arrondissement de Colmar. Afin de solutionner la situation problématique de la paroisse de Metzeral-Sondernach, François Paul Kirchacker demande donc si l'État est en mesure de payer les sommes restantes ou bien, si cela n'était pas possible, qui serait obligé de les payer. Au sujet de Metzeral, il demande également si le compte global a été soldé ou si, au contraire, il y a « forclusion pour la partie non remployée avant septembre 1939 »¹⁴⁹⁵.

¹⁴⁹² ADHR, 19AL2 – 38. Lettre du préfet du Haut-Rhin au ministre des Finances, 12 avril 1946.

¹⁴⁹³ *Ibid.*

¹⁴⁹⁴ ADHR, 19AL2 – 38. Lettre du ministre des Finances au préfet du Haut-Rhin, 4 mai 1946.

¹⁴⁹⁵ Il est à noter que ce dernier est également trésorier de la coopérative de reconstruction des églises catholiques du Haut-Rhin.

La dissolution de la coopérative dédiée aux églises catholiques et de celle consacrée aux bâtiments communaux est finalement prononcée dans le cadre d'une ultime assemblée générale qui se tient le 21 mai 1946. L'architecte directeur précise alors que cette réunion devait initialement se tenir le 26 septembre 1938, mais que différents retards et procédures complémentaires ont conduit à ce report. Il rappelle également que « le plus gros des travaux de reconstruction, c'est-à-dire les dégâts totaux, touchaient à sa fin vers 1931-1932 »¹⁴⁹⁶. En définitive, le coût global effectif de la reconstruction des édifices catholiques par le biais de ces deux structures s'élève à 55 197 302,94 francs, soit un peu plus de la moitié des sommes allouées pour l'ensemble des bâtiments communaux dans le département du Haut-Rhin (Figure 67).

| Arrondissement | Églises | Fabriques |
|----------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Altkirch | 12 332 245,89 francs | 7 241 345,29 francs |
| Thann | 1 675 076,77 francs | 1 283 647,00 francs |
| Guebwiller | 14 122 425,92 francs | 8 021 093,94 francs |
| Colmar | 3 399 146,10 francs | 636 352,96 francs |
| Mulhouse | 3 115 227,13 francs | 1 061 066,00 francs |
| Ribeauvillé | 868 877,50 francs | 1 376 542,44 francs |
| TOTAL | 35 512 999,31 francs | 19 620 047,63 francs |

Figure 67 - Coût par arrondissement du relèvement des lieux de culte dévastés du Haut-Rhin reconstruits par la coopérative des églises catholiques.

Source : ADHR, 19AL2 – 38¹⁴⁹⁷.

La comparaison de la composition du conseil d'administration de la coopérative au moment de la dissolution avec celui mis en place au moment de sa création est également intéressant car il permet de mesurer le chemin parcouru au cours de cette période. Si certains membres de la première heure sont décédés – c'est le cas pour Alphonse Heck, curé d'Uffholtz, et de Pierre Burtschell, maire de Cernay – ou ont quitté leurs fonctions – comme par exemple le maire Foltzer de Leimbach qui démissionne en 1923 – d'autres ont assisté à l'ensemble des débats. C'est notamment le cas du député Joseph Silbermann, initialement simple assesseur mais qui a pris la présidence de la structure en 1923, du curé Camille Tschirhart de Cernay qui a rempli les fonctions de vice-président durant toute la période, ou encore du trésorier, le maire Deiber de Schweighouse. Une certaine continuité est également à relever en ce qui concerne le poste d'architecte-directeur,

¹⁴⁹⁶ ADHR, 19AL2 – 38. Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 mai 1946.

¹⁴⁹⁷ N'est pas comprise dans ce décompte une somme de 69 256 francs restant à mandater pour la commune de Metzeral, ce qui explique la différence par rapport au montant global annoncé plus haut.

avec le remplacement de Paul Kirchacker par son fils. La dissolution de la coopérative des églises catholiques en 1946 met un terme à une action débutée en 1922 et qui a contribué au relèvement ou à la restauration de plus d'une centaine de lieux de culte alsaciens.

En vis-à-vis, la coopérative dédiée aux édifices protestants a pour sa part été liquidée dès 1932. L'assemblée générale qui a prononcé sa dissolution a été réunie dès le 3 avril 1930, mais il a toutefois fallu attendre près de deux ans de plus pour finaliser les formalités nécessaires à la validation de l'opération par le préfet du Haut-Rhin. Le procès-verbal de la dernière réunion souligne notamment, à travers les propos de son directeur, les incertitudes qui ont accompagné le relèvement des lieux de culte alsaciens.

« Quand, en 1922, fut fondée la société coopérative de reconstruction des églises protestantes du Haut-Rhin, les animateurs de cette œuvre de reconstitution, aujourd'hui terminée, ne supposaient sans doute point, qu'il faudrait attendre l'année 1929 pour consacrer l'effacement total des traces de la guerre.

C'est que la tâche de reconstituer ne fut pas seulement un problème d'argent, de matériaux et de main-d'œuvre ; la ruine totale des édifices culturels a incité les paroisses à apporter à l'ouvrage détruit, des changements qui touchaient à la fois à son aspect artistique et à la commodité de son utilisation.

Enfin, la construction d'un bâtiment public s'accompagne de formalités administratives nombreuses auxquelles sont venues se superposer, simplifiées autant que nous l'avons pu, celles qui découlent de la législation sur les dommages de guerre. »¹⁴⁹⁸

Dans l'ensemble, sa mission a toutefois été plus réduite que pour son homologue catholique dans la mesure où elle a été amenée à coordonner le relèvement de seulement 7 temples, 2 cercles d'évangélisation et 3 presbytères, pour la plupart localisés dans la vallée de Munster¹⁴⁹⁹ ce qui représente un montant global de 6 902 610,16 francs. Autre particularité, le rapport final évoque également les entrepreneurs qui ont conduit ces travaux. Il apparaît ainsi que 9 des 12 chantiers ont été réalisés par l'entreprise Helly établie à Munster. Les seules exceptions sont le temple de Munster qui est reconstruit par l'entreprise Urban et Cie (Strasbourg), celui de Cernay relevé par la société Sutter (Cernay) et le cercle de Thann restauré par la firme Scheurer-Lauth (Thann).

¹⁴⁹⁸ ADHR, 19AL2 – 35. Rapport de liquidation, 30 avril 1930.

¹⁴⁹⁹ Les deux seules exceptions sont le temple de Cernay et le cercle d'évangélisation de Thann.

Une modernité masquée par un classicisme apparent ?

Le bilan architectural de la première reconstruction en France a été dressé de manière relativement critique. L'art se trouve en effet à un tournant en ce début du XX^e siècle. Les questionnements sont alors nombreux pour savoir s'il est préférable de respecter les traditions, ce qui est dans une très large majorité le cas dans les nouvelles églises alsaciennes, ou si la reconstruction est l'occasion d'employer plus massivement des préceptes plus novateurs¹⁵⁰⁰. Ces débats sont notamment illustrés par les conférences publiées en 1917 par Alexandre Cingria sous le titre *La décadence de l'art sacré*¹⁵⁰¹. Très rapidement, différentes personnalités ont en effet dénoncé le manque de modernité des nouveaux projets. Parmi les commentateurs les plus acerbes se trouve par exemple Achille Carlier. Dans la revue *Les pierres de France* qu'il dirige, ce dernier évoque le relèvement de l'église d'Urcel (Aisne), au sujet de laquelle il déclare qu'elle a été « frappée par le double fléau de la guerre et de la restauration »¹⁵⁰². Ses propos reflètent alors une pensée répandue en France auprès d'architectes et d'historiens de l'art déçus par le classicisme architectural qui caractérise le relèvement des provinces dévastées, où les influences oscillent entre des répliques de projets antérieurs et des réalisations dans un style régionaliste qui dispose alors des faveurs des urbanistes.

Le régionalisme est une doctrine apparue à la fin du XIX^e siècle en opposition avec l'uniformité de l'architecture industrielle, mais elle ne domine alors pas la pensée architecturale. La guerre et les destructions qui l'accompagnent ouvrent de nouveaux débats dans la perspective de l'important travail de reconstruction qui s'annonce. Les membres de la *Société des urbanistes français* créée en 1913 reprennent, deux ans plus tard, les grands principes qui définissent ce style dans un ouvrage intitulé *Comment reconstruire nos cités détruites*¹⁵⁰³. Déjà il est question de la réorganisation des espaces dévastés par la guerre en y mettant en application les nouveaux concepts en matière de planification urbaine mais aussi d'amélioration de l'hygiène¹⁵⁰⁴. Cette parution s'inscrit dans un contexte d'échanges intenses entre les partisans d'une reconstruction à

¹⁵⁰⁰ Rémy Baudouin évoque notamment cette remise en question entourant l'art sacré à l'occasion des deux reconstructions. Baudouin Rémy, « La reconstruction des églises », in Archives Nationales, *Reconstructions et modernisations, la France après les ruines, 1918... 1945...*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 277-279.

¹⁵⁰¹ Cingria Alexandre, *La décadence de l'art sacré*, Lausanne, Les cahiers vaudois, 1917, 100 p.

¹⁵⁰² Carlier Achille, « La restauration de l'église d'Urcel », in *Les pierres de France*, avril-juin 1938, 92 p.

¹⁵⁰³ Agache Donat-Alfred, Auburtin Jean-Marcel, Redont Edouard, Risler Georges, *Comment reconstruire nos cités détruites : notions d'urbanisme s'appliquant aux villes, bourgs et villages*, Paris, Armand Colin, 1915, 258 p.

¹⁵⁰⁴ Pour un aperçu historique des différents aspects de l'urbanisme voir notamment Mons Dominique, « De l'art urbain à l'urbanisme. Les reconstructions urbaines après la Grande Guerre », in Bussière Éric, Marcilloux Patrice, Varaschin Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 283-290.

l'identique et ceux qui souhaitent profiter de cet état de ruine généralisé pour insuffler de la modernité à l'occasion du relèvement des communes dévastées.

En 1917, un grand concours architectural est également organisé en France pour préparer la reconstruction¹⁵⁰⁵. Le style régionaliste y est très largement mis en avant à travers des interprétations inspirées des habitats traditionnels des régions touchées par le conflit. Des projets réalisables rapidement et tenant compte des principes de l'habitat moderne y sont présentés. Cela préfigure les chantiers de la reconstruction dans les départements du Nord et de l'Est de la France au lendemain de la Grande Guerre, qui ne sont pas marqués par une uniformité de style au niveau national mais qui conservent les caractéristiques propres à chaque région. Danièle Voldman¹⁵⁰⁶ explique pour sa part la diffusion du style régionaliste comme une conséquence de la volonté des sinistrés qui souhaitent que leurs communes soient rebâties à l'identique au lendemain de la guerre. Ainsi, à l'image par exemple du Pas-de-Calais, les campagnes font preuve d'une « résistance forte à la mutation »¹⁵⁰⁷, en particulier en ce qui concerne le remembrement et les nouvelles influences architecturales. Pour Jean Quéniart, le repli sur cette architecture spécifique est également un acte protectionniste permettant de « récuser toute intrusion étrangère sur les chantiers de la reconstruction »¹⁵⁰⁸ en s'opposant sur le plan esthétique à « l'universel uniformisant ».

Il faut toutefois souligner que les églises sont très peu mentionnées au cours des débats qui accompagnent la préparation de l'après-guerre. Seule la question des lieux de culte classés au titre des monuments historiques est tranchée dès 1917 en France. Une doctrine insufflée par Paul Léon, chef des services d'architecture au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, prône une reconstruction à l'identique pour ces derniers. Si l'aspect général reste alors globalement inchangé, le relèvement de ces bâtiments spécifiques n'exclut toutefois pas l'emploi de techniques et de matériaux nouveaux comme par exemple le béton et les charpentes métalliques.

¹⁵⁰⁵ Sur le sujet voir par exemple Vigato Jean-Claude, « L'officialisation de l'architecture régionaliste : le concours de 1917 », in Bussière Éric, Marcilloux Patrice, Varaschin Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 291-309.

¹⁵⁰⁶ Voldman Danièle, « L'opinion des sinistrés face aux reconstructions de leurs cités détruites par les guerres », in Audoin-Rouzeau Stéphane, Becker Annette, Cœuré Sophie, Duclert Vincent, Monier Frédéric, *La politique et la guerre*, Paris, Agnès Viénot / Noësis, 2002, p. 377.

¹⁵⁰⁷ Bussière Éric, Marcilloux Patrice, Varaschin Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 16.

¹⁵⁰⁸ Quéniart Jean, « Architecture et cadre de vie : entre idéal régionaliste et contraintes du réel », in Bussière Éric, Marcilloux Patrice, Varaschin Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 279.

À l'image des commentaires formulés sur la valeur artistique des projets au niveau national, les regards portés sur la conception des nouvelles églises en Alsace sont également partagés. L'abbé Vital Bourgeois est sans doute l'un des auteurs les plus critiques sur le sujet. Ce dernier propose une analyse des édifices construits durant l'entre-deux-guerres dans l'ouvrage *Art sacré et nouvelles églises*¹⁵⁰⁹ publié en 1933. Quatre ans plus tard, il revient sur ces questions appliquées cette fois au cadre précis de la reconstruction dans un article intégré à la somme intitulée *L'Alsace depuis son retour à la France*¹⁵¹⁰. Dans ce dernier, il dresse un bilan partagé entre la satisfaction d'un relèvement rapide d'un point de vue quantitatif et spirituel mais décevant sur le plan architectural.

« Les villageois du front d'Alsace ont retrouvé dans leurs sanctuaires reconstruits l'atmosphère chrétienne qui émanait du vieux temple ruiné. On leur a bâti des églises qui répondaient au sens de leurs traditions. L'éclectisme des architectes et l'esprit conservateur des communes et des conseils de fabrique ont concouru à renouveler, d'une façon plus ou moins heureuse, les vieilles formes d'architecture, et à accomplir la plupart du temps une reconstitution dans le style et les détails de l'ancien édifice. »¹⁵¹¹

Au-delà d'un souhait à imputer aux seules communes ou aux conseils de fabrique, la volonté de relever les lieux de culte dans une forme classique résulte également d'une volonté politique. Ainsi, le conseil supérieur d'Alsace-Lorraine insiste dès juin 1919 sur la nécessité de conserver le « caractère propre »¹⁵¹² des localités alsaciennes sinistrées. Quelques mois plus tard, la section permanente de cette assemblée renouvelle cette préconisation en insistant une nouvelle fois « sur la nécessité de conserver, lors des reconstructions, à nos bourgades et villages d'Alsace et de Lorraine leur caractère si spécial et si pittoresque »¹⁵¹³ et en souhaitant « obliger les architectes et les entrepreneurs à s'inspirer des plus intéressantes constructions encore existantes pour y conformer le plan des nouvelles, tout en améliorant, lorsque c'est nécessaire, les conditions de salubrité et d'hygiène ».

Dans la suite de son propos, Vital Bourgeois estime toutefois que le rendez-vous avec la modernité a été manqué en développant son argumentation à ce sujet.

¹⁵⁰⁹ Bourgeois Vital, *L'art chrétien moderne en Alsace*, *Op.cit.*, 108 p.

¹⁵¹⁰ Bourgeois Vital, « L'œuvre de reconstruction des églises catholiques », in Comité alsacien d'études et d'informations, *L'Alsace depuis son retour à la France*, Supplément, Strasbourg, 1937, p. 159-165.

¹⁵¹¹ Bourgeois Vital, « L'œuvre ... », *Op.cit.*, p. 162.

¹⁵¹² « Procès-verbal de la séance du lundi 2 juin », in Conseil supérieur d'Alsace et Lorraine, *Procès-verbaux. Session de juin 1919*, Strasbourg, Imprimerie Alsacienne, 1919, p. 5.

¹⁵¹³ « Vœu N°10 de MM. Peirottes, Imbs et Wicky sur les dommages de guerre et les réfugiés », in Conseil supérieur d'Alsace et Lorraine, *Rapport de la section permanente. Session d'octobre 1919*, Strasbourg, Imprimerie Alsacienne, 1919, p. 27.

« On ne rencontrera donc pas, dans les régions dévastées d'Alsace, des églises d'un style vraiment nouveau, et qui égaleront en hardiesse et en beauté vraiment neuve certaines du Nord de la France, tels que Moreuil (Pas-de-Calais), Fargniers (Aisne), Comines (Nord), etc. On éprouve trop de peine chez nous à se séparer de l'ogive ou du pilastre rococo... Et voilà pourquoi on a persisté dans les vieilles formules, malgré qu'il ait fallu bâtir vite, et à moindres frais, de nombreuses églises, et que les tendances de l'architecture moderne répondissent précisément à ces exigences. »¹⁵¹⁴

Les choix architecturaux effectués après la Grande Guerre en Alsace ne représentent cependant pas un véritable retour en arrière en ce qui concerne l'art sacré, mais cela correspond plus à une continuité des pratiques qui peuvent déjà être observées au cours des décennies précédant le conflit. Comme le rappelle Bernard Vogler, les constructions de lieux de culte réalisées dans la région entre 1870 et 1914 peuvent être réparties entre « trois styles imités »¹⁵¹⁵ : le néo-roman, le néo-gothique et le néo-baroque. Cette « architecture historiciste »¹⁵¹⁶ continue de caractériser une large proportion des projets réalisés dans le cadre de la reconstruction malgré le développement d'autres influences, comme par exemple l'Art déco, qui ne se retrouvent que de manière très modérée dans les bâtiments rebâti au lendemain de l'armistice. Le manque d'originalité pour l'architecture de la première reconstruction des églises d'Alsace souligné ici n'est cependant pas un cas isolé. En Picardie, Jean-Charles Capronnier estime par exemple également que seuls 10 à 15% des chantiers de reconstruction ont fait l'objet d'un « traitement architectural ou décoratif ambitieux »¹⁵¹⁷.

De son côté, Vital Bourgeois ne critique pas directement les techniques employées mais estime que « de grossières fautes de goût ont été commises »¹⁵¹⁸. Sa pensée est notamment précisée dans l'ouvrage qu'il publie en 1933 et qui représente un véritable plaidoyer pour l'art moderne qu'il définit comme « ce qui est vivant et conforme au goût de notre époque »¹⁵¹⁹. D'après lui, « la préoccupation dominante dans toutes les constructions modernes est celle de la simplicité dans la forme. On supprime tout ce qui est bagage inutile, vaine fioriture. On n'admet que les formes essentielles, faisant abstraction de tout ce qui n'est qu'étalage décoratif. »¹⁵²⁰ Après y avoir

¹⁵¹⁴ Bourgeois Vital, « L'œuvre ... », *Op.cit.*, p. 162-163.

¹⁵¹⁵ Vogler Bernard, *Histoire des Chrétiens d'Alsace*, Paris, Desclée, 1994, p. 280.

¹⁵¹⁶ Blin Jean-Pierre, « Les églises de la reconstruction entre éclectisme et modernité », in Bussière Éric, Marcelloux Patrice, Varaschin Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 328.

¹⁵¹⁷ Capronnier Jean-Charles, Fournis Frédéric, Gérard Alexandra, Touzet Pascale, « L'art sacré entre les deux guerres : aspects de la Première Reconstruction en Picardie », *In Situ*, [En ligne], N°12, 2009, p. 1.

¹⁵¹⁸ Bourgeois Vital, *L'art chrétien moderne...*, *Op.cit.*, p. 25.

¹⁵¹⁹ *Ibid.*, p. 3.

¹⁵²⁰ *Ibid.*, p. 33.

recensé le nombre conséquent d'églises nouvellement construites, l'abbé ne manque pas de souligner l'opportunité qu'aurait pu représenter la reconstruction pour le développement de l'art sacré.

« Depuis la guerre, et surtout par suite des destructions amenées par celle-ci, l'architecture religieuse a eu de nouveau, en Alsace, un vaste champ d'action. En l'espace de quelques années, il y eut dans notre région un grand nombre de nouvelles églises. »¹⁵²¹

La critique ne se fait toutefois pas attendre.

« Malheureusement, nous ne pouvons dire qu'elles étaient des églises nouvelles. Alors qu'à Paris, et dans les pays voisins de nos frontières, la Suisse et l'Allemagne, l'architecture religieuse se renouvelait, c'est-à-dire évoluait vers des interprétations neuves, dénotant une conception nouvelle du bâtiment cultuel, elle n'a rien produit de moderne chez nous. Dans la reconstruction des églises dévastées, la pensée des constructeurs n'était guidée par aucune préoccupation d'art moderne ; ils entendaient le plus souvent accomplir une *reconstitution* jusque dans le détail des églises détruites, dont le style était pour la plupart anodin ou sans goût. Aucune de nos églises de l'ancien front ne peut donc prétendre à quelque originalité sauf deux ou trois exceptions. »¹⁵²²

Ce classicisme très prononcé n'est toutefois pas à imputer à une absence de projets contemporains. Les archives du conseil de fabrique de la paroisse de Metzeral-Sondernach ont en effet conservé différentes propositions formulées par des architectes originaires de toute la France pour la construction de l'église votive de l'Emm¹⁵²³. Certains présentent alors des accents relativement novateurs par rapport à ce qui s'est pratiqué en Alsace durant toute la reconstruction (Figure 68).

¹⁵²¹ *Ibid.*, p. 30-31.

¹⁵²² *Ibid.*, p. 31.

¹⁵²³ Voir notamment Raimbault Jérôme, Schwartz Franck, *La vallée de Munster*, Lyon, Lieux Dits, 2011, p. 31. Nous revenons plus en détail sur le cas particulier de Metzeral-Sondernach en fin de chapitre. Les aléas de la conservation des archives n'ont toutefois pas permis de mettre à jour d'autres fonds aussi complets rassemblant les différents projets proposés pour la reconstruction d'un lieu de culte en Alsace. L'ensemble des projets proposés pour la nouvelle église de l'Emm est reproduit en annexe 45.

| Architecte | Ville d'exercice | Date du projet | Visuel |
|-------------------------|----------------------|-------------------------------|---|
| P. Kauffmann | Viroflay (Yvelines) | s.d. |  |
| P. Kirchacker | Mulhouse (Haut-Rhin) | 1 ^{er} décembre 1924 |  |
| P. Kirchacker | Mulhouse (Haut-Rhin) | Novembre 1925 |  |
| P. Kirchacker | Mulhouse (Haut-Rhin) | Novembre 1925 |  |
| P. Kirchacker | Mulhouse (Haut-Rhin) | Novembre 1925 |  |
| P. Kirchacker | Mulhouse (Haut-Rhin) | Novembre 1925 |  |
| M. Laschett de Polignac | Bar-le-Duc (Meuse) | 22 février 1925 |  |
| P. Marozeau | Paris | 4 novembre 1925 |  |
| P. Marozeau | Paris | 12 février 1926 |  |

Figure 68 - Projets pour la construction de la nouvelle église de Metzeral-Sondernach.

Source : Archives du conseil de fabrique de Metzeral-Sondernach (non coté).

Il est dans le cas présent à souligner que les propositions les plus modernes sont formulées par des architectes sans lien avec l'Alsace, parisiens mais aussi originaires d'autres régions. À l'inverse, Paul Kirchacker propose quant à lui plusieurs esquisses dans des styles plus classiques, pour lesquels l'inspiration d'autres églises de la région transparait nettement. Toutefois, les projets novateurs ont en définitive été écartés au profit d'une réalisation plus conventionnelle.

Cette affirmation se vérifie à l'échelle de l'ensemble de la région au regard des décisions prises par la CDMR¹⁵²⁴ lors de la validation des plans proposés. Dans le *Bulletin ecclésiastique* d'avril 1923, une allusion est par exemple faite à la qualité des édifices religieux et de leurs aménagements tout ne rappelant que l'évêché doit donner son accord pour la mise en œuvre de ces esquisses.

« À notre grand regret, nous avons dû constater que bien souvent on présente à l'examen de la commission des monuments religieux des devis de construction ou d'ornementation qui sont au-dessous de toute critique. Avant d'envoyer de ces projets on voudra bien les soumettre à un homme compétent. Qu'on se souvienne que l'ornementation doit relever l'architecture et qu'elle doit toujours répondre au caractère et à la dignité des monuments religieux. Aucun travail de ce genre ne pourra être exécuté sans l'autorisation explicite et formelle de l'ordinaire. »¹⁵²⁵

Comme nous l'avons vu plus haut, l'un des exemples les plus explicites des critiques formulées par l'évêché à l'égard de projets qui lui sont soumis concerne la commune de Burnhaupt-le-Bas, pour laquelle l'architecte Meyer propose en 1923 les plans d'un nouvel édifice. Les formes orientales qui le caractérisent n'obtiennent pas l'approbation de la CDMR qui recommande alors à l'architecte de « s'inspirer de l'ancienne église paroissiale de Burnhaupt-le-Bas qui avait du caractère et de rester dans les formes de notre pays »¹⁵²⁶.

Malgré le contrôle exercé par la commission, qui freine les réalisations qu'elle juge trop modernes, force est de constater qu'il n'existe pas pour autant d'uniformité de style dans les nouveaux édifices. En Alsace, les projets de la première reconstruction restent pour la plupart dans la lignée des réalisations antérieures à la guerre. Toutefois, malgré un certain classicisme en regard d'autres projets contemporains de cette époque, cela ne correspond pas pour autant à une homogénéité entre les styles architecturaux dont ils se sont inspirés. Contrairement à ce qui a pu être observé dans d'autres régions au lendemain de la Grande Guerre, où les nouveaux bâtiments présentent un certain nombre de similitudes de formes, les nouvelles églises alsaciennes

¹⁵²⁴ Voir notamment la présentation du rôle de cette dernière dans notre chapitre 6.

¹⁵²⁵ *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg*, N°4, Avril 1923, Strasbourg, F.-X. Le Roux et Cie, p. 108.

¹⁵²⁶ ADS, 502. Lettre du vicaire général Jost à Paul Kirchacker, 13 juin 1923.

présentent des styles très différents et ne laissent transparaître aucune volonté systématique de reconstruction à l'identique.

La comparaison des édifices érigés dans la vallée de Munster au lendemain du conflit est à ce titre évocatrice. D'une commune à l'autre, il est possible d'y observer une variété de styles importante entre les églises construites durant l'entre-deux-guerres, tant chez les catholiques que chez les protestants. Ces nouveaux édifices ne présentent quasiment aucun point commun malgré parfois le choix d'un même architecte pour la réalisation de plusieurs chantiers dans un même village. Si les édifices les moins touchés dans leur structure font l'objet d'une restauration à l'identique, comme par exemple les deux églises de Munster, bien souvent les concepteurs des nouveaux projets choisissent d'y intégrer des références à l'ancienne construction détruite en y insufflant diverses améliorations ou innovations. Dans les lieux de culte partiellement endommagés la reconstruction est l'occasion de procéder à des réaménagements. C'est le cas pour le temple de Sultzeren dont la nef se voit agrandie d'un chœur polygonal et d'un avant-corps. Toutefois, l'exemple le plus flagrant reste la commune de Muhlbach-sur-Munster où l'ancienne église simultanée détruite est dédoublée¹⁵²⁷. Les deux édifices sont alors reconstruits par le même architecte, le colmarien Chrétien Schoffit, qui propose deux édifices aux caractéristiques diamétralement opposées. Alors que le temple protestant est conçu dans un style néo-roman réhaussé de quelques références à l'Art nouveau, la nouvelle église catholique est quant à elle réalisée dans un style baroque qui se retrouve notamment en Allemagne du Sud. Dans la vallée de Munster, on ne retrouve par contre pas de trace du courant Art déco, pourtant en vogue à cette époque. Les choix architecturaux se sont essentiellement portés sur des styles plus traditionnels, allant de la Renaissance au néo-classicisme.

La reconstruction des clochers donne parfois également l'occasion de revenir à des styles plus locaux. C'est notamment le cas à Gildwiller¹⁵²⁸ où l'architecture du clocher a évolué au fil des ans. En forme de bulbe au XVIII^e siècle, il a été transformé en flèche au moment de la reconstruction de l'église par l'architecte Langenstein de Cernay entre 1867 et 1870. À l'occasion du relèvement de l'édifice au lendemain de la Grande Guerre, c'est enfin un toit à deux pans, typique du Sundgau, qui vient le couronner. Cet exemple n'est toutefois pas à généraliser. Dans la commune proche de Bernwiller, où le clocher en flèche a été endommagé durant la guerre, c'est le choix inverse qui est fait par les architectes Horn et Voegtlin. En 1928, ces derniers y reconstruisent à la demande du curé Valtz un clocher bulbe inspiré du style baroque alémanique qui n'existait pas à la veille de la Grande

¹⁵²⁷ Nous revenons sur ce cas particulier de la reconstruction ci-dessous.

¹⁵²⁸ Claerr-Stamm Gabrielle, *Gildwiller-sur-le-Mont. Un antique pèlerinage à la Vierge*, Riedisheim, Société d'Histoire du Sundgau, 2000, 76 p.

Guerre¹⁵²⁹. Ainsi, chaque situation est unique et donne lieu à des choix propres à chaque édifice. À Schweighouse, il est également tiré profit de la reconstruction globale de l'église. Les architectes Horn et Voegtlin choisissent alors d'y proposer un plan de style néo-roman inspiré de celui de l'ancienne église détruite durant la guerre, mais en modifiant les caractéristiques et la disposition du clocher¹⁵³⁰. Dans d'autres cas, les maîtres d'œuvre décident de reconstruire des bâtiments religieux à l'identique. C'est par exemple le cas pour le temple protestant de Cernay. Inauguré en 1906 et partiellement endommagé durant la guerre, ce dernier est relevé selon un plan rigoureusement identique à l'ancien édifice¹⁵³¹.

Dans l'ensemble, face à la pression exercée par la CDMR pour réaliser des nouvelles constructions dans un style peu empreint de modernité, il n'est donc pas toujours aisé aux autorités municipales et aux curés de faire entendre leurs souhaits personnels concernant les nouveaux lieux de culte. Dans certains cas, cela fait l'objet d'intenses échanges entre les principaux intéressés et les autorités diocésaines, voire les représentants de l'État, ce qui retarde d'autant l'avancée des travaux. Le curé Heck en témoigne notamment dans ses mémoires où il témoigne de ses inspirations mais également de ses difficultés à faire accepter sa propre vision de l'édifice qu'il souhaite construire à Uffholtz.

« En tant qu'aumônier militaire, j'ai souvent pris la résolution suivante en danger de mort : "Si je reviens à la maison en bonne santé, je prendrais la tête d'une paroisse détruite". Je l'ai fait, même si je me doutais de ce qui allait m'attendre. À chaque fois que je visitais une église, j'étudiais ce qui pouvait être copié pour ma nouvelle église paroissiale qui était en construction. Sur la route entre Douai et Arras, j'ai par exemple découvert un petit village appelé Corbehem, avec une belle église toute neuve que j'aimais beaucoup. J'y ai souvent célébré la messe pour les soldats de notre division. Ma décision a été prise rapidement : Ma nouvelle église devait ressembler à celle-ci. Après la guerre, j'ai écrit au curé de la paroisse, que je ne connaissais pas car elle était vacante, afin qu'il m'envoie des photos de son église et qu'il m'indique le constructeur qui avait fabriqué les aménagements intérieurs. Il a répondu à ma demande et m'a donné l'adresse du spécialiste de la pierre artificielle, M. Fabre à Paris, qui a d'ailleurs effectué les travaux dans notre église par la suite. J'ai volontiers donné les photos à M. Schwartz, l'architecte, qui a ensuite conçu et construit notre nouveau bâtiment. »¹⁵³²

¹⁵²⁹ Baumann Fabien, Hamm Christophe, *Les clochers d'Alsace. 100 édifices remarquables*, Bernardswiller, I.D. éditions, 2018, p. 54.

¹⁵³⁰ *Ibid.*, p. 115.

¹⁵³¹ *Ibid.*, p. 127.

¹⁵³² ADHR, 301J47. Heck Alphonse, *Geschichte der Pfarrei Uffholtz*, p. 29. [Traduction de l'auteur, le texte original est reproduit en annexe 46]

Les difficultés reviennent cependant très vite, notamment lorsque l'évêché souhaite que la forme du clocher voulue par le curé soit abandonnée afin de la faire correspondre à celle de l'ancienne église.

« En ce qui concerne la tour et la façade, le diocèse a exprimé le souhait de conserver l'ancienne forme dans la mesure du possible. Mais comme il avait trop la forme d'un casque militaire prussien, il a été retravaillé en conséquence. »¹⁵³³

L'étape la plus complexe reste toutefois la validation des plans par l'administration. La description des échanges entre le curé Heck et Paul Gélis est à ce titre particulièrement intéressante.

« Entre-temps, les plans dessinés par l'architecte avaient été envoyés [à l'administration] pour approbation. Des mois se sont écoulés sans réponse. Je me suis impatienté et je me suis rendu à Strasbourg. À l'évêché, j'ai appris qu'ils avaient depuis longtemps déjà été approuvés par la commission diocésaine des monuments religieux et qu'ils avaient été envoyés à l'administration. Je me suis donc rendu à l'ancien palais impérial. De là, ils avaient été transférés dans l'ancien bâtiment ministériel adjacent, à savoir dans le bureau de l'architecte du gouvernement Gélis. Lorsque je m'y suis rendu pour parler à M. Gélis, le fonctionnaire a téléphoné pour dire que M. Gélis ne pouvait pas me recevoir parce qu'il était en session dans l'ancien bâtiment du parlement d'Alsace-Lorraine. Je me suis alors emporté et ai déclaré catégoriquement que je ne rentrerais pas à Uffholtz sans avoir échangé avec lui au préalable et ai exigé une fois de plus qu'une heure de réunion précise soit fixée. Ça a fait mouche. On me prévient laconiquement que le rendez-vous se tiendrait à 17 heures.

Quand je suis arrivé à 17 heures précises, il s'est avéré que les plans y traînaient depuis des mois sans que personne n'ait daigné les regarder. Cela m'a dégoûté. J'ai été grossier, j'ai parlé d'une manière vraiment haut-rhinoise ! J'ai menacé de tout dévoiler dans le journal et exigé de savoir quand exactement les plans approuvés seraient renvoyés : "Tout sera fait en 24 heures", était la réponse définitive. C'est la première chose qui m'a satisfait. En effet, 24 heures plus tard les plans ont été envoyés, mais avec la note que la tour devait être changée. La forme proposée était trop maladroite, trop lourde, trop boche. La dernière expression m'a chatouillé. J'ai compris que c'était qu'une chicanerie, une ruse pour me jouer un tour et tout retarder. J'ai alors répondu que, étant donné que je payais les coûts

¹⁵³³ *Ibid.*, p. 30. [Traduction de l'auteur, le texte original est reproduit en annexe 47]

supplémentaires de la construction, c'est moi qui commandais. Je l'ai invité à faire le voyage de Belfort à Paris, en comptant tous les clochers d'église qui avaient cette forme ou une forme similaire. Alors, qu'il me dise quels sont les Boches qui les ont conçus.

Au fait, la forme droite du haut qu'il a suggéré, "beaucoup trop lourde, trop colossale, vraiment de style boche". L'attaque a porté ses fruits. Il m'a alors invité à un entretien oral au bureau de la coopérative à Mulhouse. Il a duré exactement une minute et se résume comme suit :

M. Le Curé, tenez-vous tellement à la forme proposée de votre clocher ?

Oui, Monsieur !

Oh, eh bien, alors elle est acceptée.

L'affaire a été réglée. Uffholtz était le premier bâtiment neuf que la coopérative des églises dévastées du Haut-Rhin a pu mettre en adjudication. »¹⁵³⁴

Si Paul Gélis est présenté ici sous un angle peu flatteur par le curé d'Uffholtz, il apparaît toutefois comme un acteur majeur de la reconstruction, y compris en ce qui concerne la conception de certains édifices. Si en Alsace les nouveaux projets restent globalement dans la lignée des réalisations datant d'avant la Première Guerre mondiale, certains architectes, occupant d'ailleurs également des fonctions de premier plan au sein de l'ingénierie de la reconstruction tant du côté des services de l'État que des coopératives, se démarquent toutefois de ce courant général en proposant des projets plus originaux. L'abbé Vital Bourgeois ne manque pas de le souligner dans ses études.

« En éliminant les projets trop modernes, il reste la possibilité d'imiter ou d'appliquer avec goût les principes anciens. Cela fut fait dans la réparation des églises classées : Thann, Vieux-Thann, Wattwiller et autres, dont les travaux de réfection avaient été dirigés par le service des monuments historiques d'Alsace, ayant à sa tête deux artistes éminents, MM. Robert Danis et Paul Gélis. D'autres reconstructions témoignent d'une inspiration heureuse des formes anciennes. M. Paul Gélis a créé à Burnhaupt-le-Bas, avec le concours d'excellents artisans un ensemble qui réunit les plus belles qualités de l'art français : sobriété goût, harmonie, sentiment religieux profond. M. Paul Kirchacker a édifié à Wittelsheim, grande commune à la fois paysanne et minière, une église de style monumental, ornée de peintures de Louis Roger et d'une magnifique façade sculptée par Morlon, embellissements

¹⁵³⁴ *Ibid.*, p. 33-34. [Traduction de l'auteur, le texte original est reproduit en annexe 48]

dus à la munificence de la commune qui avait augmenté par un don considérable les sommes à la disposition du maître d'œuvre. »¹⁵³⁵

Parmi les réalisations en Alsace, les projets conduits par Paul Gélis trouvent particulièrement grâce aux yeux de l'abbé.

« M. Paul Gélis, architecte en chef du service des monuments historiques, a donné à l'Alsace plusieurs œuvres qui resteront des modèles de goût et de mesure. [...] Il croit que l'architecture d'aujourd'hui, pourvue de moyens de construction nouveaux, guidée aussi par des idées nouvelles, doit nous donner des sanctuaires répondant aux conceptions d'aujourd'hui. Ses œuvres témoignent donc d'une compréhension profonde des problèmes et des possibilités modernes. »¹⁵³⁶

L'une de ses réalisations le plus souvent citée est la nouvelle église de Burnhaupt-le-Haut qu'il reconstruit dans un style néo-gothique en 1928 et dont l'aménagement représente l'un des rares exemples de réalisations en style Art déco en Alsace. Vital Bourgeois décrit cet édifice comme un « monument plein de beauté et de noblesse décorative »¹⁵³⁷.

Si en définitive l'aspect général des nouvelles églises alsaciennes ne présente en apparence que peu de modernité en comparaison avec d'autres départements dévastés tels que le Pas-de-Calais, elle se retrouve toutefois bien plus au niveau des aménagements intérieurs. Xavier Boniface relève cette tendance générale pour la première reconstruction en soulignant que « si l'architecture des lieux de culte reste plutôt traditionnelle, leur ornementation intérieure fait davantage place à l'originalité. L'utilisation des mosaïques, de la ferronnerie, des graffites, du verre, des sculptures en béton [...] renouvelle le décor des églises, du moins quand les budgets le permettent »¹⁵³⁸. En effet, certains projets ambitieux sont progressivement dépouillés de leurs contenus innovants pour des raisons économiques¹⁵³⁹, mais aussi par souci de maintenir une certaine harmonie de forme souhaitée par les autorités diocésaines dans les nouvelles églises. En revanche, les nouvelles églises du diocèse de Strasbourg se démarquent des autres au niveau de l'aménagement mobilier. En effet, alors qu'il est souvent fait l'impasse sur l'aspect ornemental et décoratif dans le reste de la France,

¹⁵³⁵ Bourgeois Vital, « L'œuvre ... », *Op.cit.*, p. 162-163.

¹⁵³⁶ Bourgeois Vital, *L'art chrétien moderne...*, *Op.cit.*, p. 47.

¹⁵³⁷ *Ibid.*, p. 48.

¹⁵³⁸ Boniface Xavier, *Histoire religieuse de la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 2014, p. 395.

¹⁵³⁹ L'abbé Vital Bourgeois souligne également cette réalité en indiquant que « dans la construction ou la décoration d'une église on choisit presque toujours les projets les moins coûteux, et non pas les plus beaux. » Bourgeois Vital, *L'art chrétien moderne...*, *Op.cit.*, p. 45.

les édifices alsaciens bénéficient généralement du travail soigné de nombreux artisans locaux. Si cela est parfois le fruit de collectes réalisées par les prêtres desservant ces paroisses, les conseils de fabrique bénéficient également d'indemnités au titre des dommages de guerre fléchés pour palier la disparition du mobilier de ces lieux de culte durant la Grande Guerre.

En observant les constructions alsaciennes dans le détail, il est possible d'y retrouver sous des formes diverses quelques traces des influences contemporaines de l'art sacré. Parmi les artistes les plus célèbres qui incarnent ces nouveaux courants, se trouvent par exemple le verrier nancéien Gruber¹⁵⁴⁰ qui réalise les vitraux de la nouvelle église du Bonhomme, les peintres Marcel Imbs et René Kuder qui contribuent respectivement à l'ornementation de l'église de Brunstatt et de celles d'Altkirch et de Cernay ou encore le mosaïste Gaudin, qui décore la nouvelle église de Wattwiller. Ces derniers font cependant figure d'exception car la majorité des chantiers d'aménagement reste toutefois confiée à des artistes et des artisans locaux qui bien souvent ont déjà œuvré sur les édifices cultuels construits au cours de la période allemande. L'atelier colmarien Klem fait partie des plus connus d'entre eux en ce qui concerne l'art sacré. Le peintre alsacien Feuerstein, installé à Munich, incarne quant à lui la continuité artistique avec les réalisations d'avant-guerre. S'il ne conteste pas son talent, l'abbé Vital Bourgeois lui reproche toutefois de n'avoir pas su faire évoluer en y introduisant des accents plus modernes son art qu'il qualifie de « pastiche savant du gothique et de la Renaissance »¹⁵⁴¹. Son constat est également sans appel lorsqu'il évoque les styles de peinture qui se retrouvent dans les nouvelles églises en estimant que « la peinture religieuse moderne ne s'est pas acclimatée chez nous. On la redoute encore, si on ne la combat plus ouvertement. »¹⁵⁴²

Malgré tout, l'art sacré bénéficie d'une certaine vivacité en Alsace au cours de l'entre-deux guerres avec plusieurs expositions organisées autour de cette thématique, à l'image notamment de celles présentées durant la guerre pour mettre en avant des projets aux accents novateurs destinés au relèvement des communes sinistrées¹⁵⁴³. La principale est l'exposition d'art sacré organisée en 1935 à Strasbourg en marge du X^{ème} congrès eucharistique national¹⁵⁴⁴. Organisée

¹⁵⁴⁰ Ce dernier est présenté comme l'un des artisans du renouveau du vitrail de la reconstruction. Il bénéficie en effet d'une renommée dans la plupart des régions dévastées, comme par exemple en Picardie. Capronnier Jean-Charles, Fournis Frédéric, Gérard Alexandra, Touzet Pascale, « L'art sacré entre les deux guerres : aspects de la Première Reconstruction en Picardie », *In Situ*, [En ligne], N°12, 2009, p. 54.

¹⁵⁴¹ Bourgeois Vital, *L'art chrétien moderne...*, *Op.cit.*, p. 42.

¹⁵⁴² *Ibid.*, p. 42.

¹⁵⁴³ Voir par exemple Bédarida Marc, « 1918 : une modernisation urbaine frileuse », in Archives Nationales, *Reconstructions et modernisations, la France après les ruines, 1918... 1945...*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 265.

¹⁵⁴⁴ Voir notamment le catalogue de cette dernière : Walter Joseph, *Congrès eucharistique national à Strasbourg 1935*, Strasbourg, 1935. Une analyse de cette exposition est également proposée dans Jordan Benoît, *Rétro d'expos. Quarante ans d'expositions. Strasbourg 1895-1937*, Strasbourg, Le verger éditeur, 2017, p. 31-34.

postérieurement à la reconstruction par Joseph Walter, cette dernière se propose de dresser un tableau des réalisations dans le domaine de l'art sacré en remontant jusqu'au XVII^e siècle. L'organisateur ne manque pas de pointer du doigt les « exemples affligeants »¹⁵⁴⁵ que peuvent représenter certains projets contemporains, liés notamment à la reconstruction. À l'inverse, les architectes alsaciens s'exportent toutefois relativement peu dans d'autres régions et ne semblent pas participer aux concours lancés au niveau national. La seule exception notable concernant les lieux de culte est à nouveau Paul Gélis, qui prend part à l'exposition internationale des arts décoratifs organisée à Paris en 1925 en y proposant un projet d'oratoire alsacien dont différents aspects et partenaires se retrouvent dans les chantiers qu'il conduit en Alsace, à Leimbach ou à Burnhaupt-le-Haut par exemple (Figure 69).

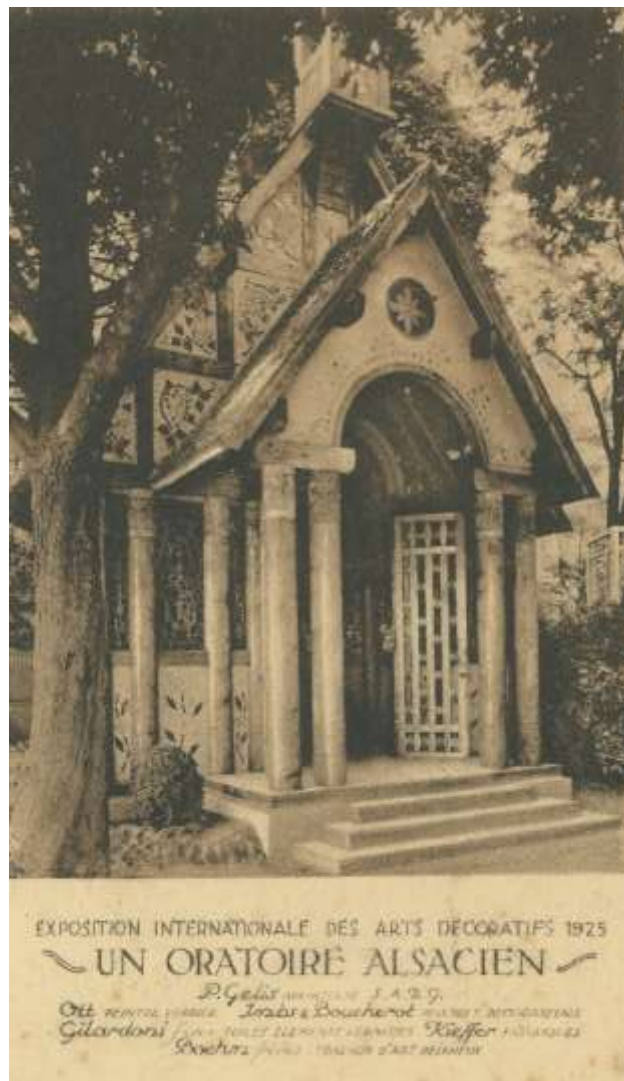


Figure 69 - Oratoire alsacien, Paul Gélis, 1925.

Source : Collection de l'auteur.

¹⁵⁴⁵ Walter Joseph, « L'exposition d'art chrétien au Palais du Rhin », in *La vie en Alsace*, 1935, p. 242.

Au-delà des aspects artistiques, si la modernité n'apparaît pas en façade, elle se retrouve cependant plus largement sur le plan technique. En effet, la reconstruction des lieux de culte s'accompagne également d'une amélioration de leur confort. Cela se concrétise par exemple avec l'installation dans ces derniers du chauffage ou de l'électricité, ce qui permet notamment d'alimenter des sonneries de cloches automatisées. Sous une apparente continuité de style, les nouvelles églises sont également concernées par la mise en œuvre de matériaux modernes. Tandis que peu d'innovations peuvent être observées en ce qui concerne les matériaux employés dans le cadre de la reconstruction de l'habitat rural pour lequel les structures sont essentiellement composées de murs de maçonnerie enduits, de planches et de charpentes classiques en bois¹⁵⁴⁶, de nouveaux procédés sont par contre employés à l'occasion du relèvement des églises. Aux volumes plus importants, ces dernières permettent d'expérimenter la mise en œuvre des nouveaux outils architectoniques à la disposition des architectes au lendemain de la Grande Guerre. Cela se caractérise par l'emploi du béton mais aussi de poutrelles métalliques, qui se retrouvent dans de nombreuses charpentes, comme par exemple celle de l'église de Brunstatt. Cette technique permet en effet de consolider de manière économique les bâtiments ébranlés durant la guerre. Ces innovations concernent également les édifices classés au titre des monuments historiques qui sont pourtant reconstruits à l'identique.

Malgré des divergences de points de vue architecturaux et artistiques en ce qui concerne les nouvelles églises alsaciennes, un dernier aspect doit être évoqué afin de compléter ce bilan. Il s'agit de la question de la durabilité de ces constructions. Si les communes, les curés et les différents décideurs, civils comme ecclésiastiques, sont parvenus à mener à bien le relèvement de l'ensemble de ces lieux de culte en une dizaine d'années, la vitesse a parfois pu se transformer en précipitation. Après quelques années certaines malfaçons apparaissent, ce qui nécessite dans certains cas des travaux complémentaires. Albert Bernard l'évoque notamment dans le bilan succinct qu'il dresse de la réparation des dommages de guerre en Alsace en 1937.

« À ce tableau, il y a une ombre que je dois à la vérité de ne pas passer sous silence. Dans quelques communes de la région sundgoviennne, des affaissements ou des effondrements du sol, dus à la présence de sapes et d'abris souterrains, inconnus à l'armistice, se sont produits au cours de ces deux dernières années. Quinze ans après la guerre, nous voyons ainsi reparaitre des maux que l'on croyait guéris. Il faut encore réparer

¹⁵⁴⁶ Kuhn Diane, *La première reconstruction dans le Haut-Rhin : le cas de la ville de Munster*, vol. 1, mémoire de Master 1, ENSAS, 2015, p. 78.

des immeubles sur lesquels sont apparues des lézardes et des fissures, et parfois même démolir et reconstruire entièrement des maisons qui menaçaient ruine. »¹⁵⁴⁷

Différents exemples, concernant tant le bâti que l'aménagement, peuvent illustrer les propos du secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin. L'un des problèmes les plus graves est sans doute l'exécution incomplète des opérations de comblement des souterrains, ce qui nécessite alors de renforcer considérablement les fondations des nouveaux édifices comme cela a par exemple été le cas à Bisel. À Ammertzwiler¹⁵⁴⁸, le nouveau clocher présente également des problèmes structurels qui entraînent la réalisation de travaux de réparation dès 1933. En outre, certaines difficultés peuvent aussi être relevées au niveau du mobilier installé dans les nouvelles églises. C'est par exemple le cas à Stosswihr¹⁵⁴⁹, où le curé Fenger attire l'attention de l'évêché sur la mauvaise qualité des bancs réalisés en 1926 par un artisan des environs qui suintent en été, ce qui ruine les vêtements des femmes lors de la visite de l'église.

En Alsace, la reconstruction des édifices religieux au lendemain de la Grande Guerre s'est donc avant tout inscrite dans le sillage des réalisations antérieures au conflit. Il ressort de forts accents classicistes dans l'architecture des nouvelles constructions qui ne laissent de prime abord que peu de place à la modernité. Un constat similaire qui s'applique en particulier aux lieux de culte¹⁵⁵⁰ peut être établi à posteriori dans l'ensemble des anciennes régions dévastées entre 1914 et 1918, même si, à chaque fois, quelques édifices dérogent à cette règle¹⁵⁵¹. Toutefois, parmi les projets les plus novateurs dans la région, on ne trouve pas d'église intégralement réalisée en béton, comme cela a par exemple été le cas dans le Pas-de-Calais, avec différents inconvénients liés à cette technique qui n'était alors pas encore totalement maîtrisée¹⁵⁵².

¹⁵⁴⁷ Bernard Albert, « La réparation des dommages de guerre en Alsace », *Op.cit.*, p. 498.

¹⁵⁴⁸ ADHR, 19AL2 - 236 Commune de Ammertzwiler.

¹⁵⁴⁹ ADS, *Casier de paroisse* « Stosswihr ». Lettre du curé Fenger à l'évêché de Strasbourg, 17 octobre 1938.

¹⁵⁵⁰ Jean-Pierre Blin évoque par exemple l'art sacré comme un « domaine où les règles liturgiques et les traditions agissent comme autant de freins à l'innovation ». Source : Blin Jean-Pierre, « Les églises de la reconstruction entre éclectisme et modernité », in Bussière Éric, Marcilloux Patrice, Varaschin Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 337.

¹⁵⁵¹ Boniface Xavier, *Histoire religieuse de la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 2014, p. 395.

¹⁵⁵² Bon nombre des édifices construits intégralement en béton dans le Pas-de-Calais ont en effet dû être démolis par la suite car ils présentaient de graves défaillances structurelles. Blin Jean-Pierre, « Les églises de la reconstruction entre éclectisme et modernité », *Op.cit.*, p. 336.

Ce manque de modernité artistique peut notamment être expliqué par la volonté exprimée par les populations de retrouver leurs repères au sein des amas de ruines. Pour Frédéric Gugelot, « c'est une identité aussi qui est alors restaurée, une identité que les barbares venus de l'Est ont tenté de détruire »¹⁵⁵³. À ses yeux, les réalisations de l'entre-deux-guerres ont également pâti d'une comparaison avec le relèvement de la France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. « La reconstruction des années 1920 ne passe pas pour moderne. On l'oppose d'ailleurs souvent à celle de 1945 jouant sur les mots reconstruction et modernisation pour différencier les deux. L'une, la première, exprimerait la volonté de la population de revenir à l'avant-1914, de renouer avec une Belle Époque – terme qui naît d'ailleurs après le conflit pour désigner l'avant-guerre – alors que la seconde montrerait le triomphe de la volonté modernisatrice sur les ruines d'un passé déconsidéré par la défaite. »¹⁵⁵⁴ Toutefois, comme le souligne Nicolas Beaupré, « derrière la façade historiciste et régionaliste des choix esthétiques, la reconstruction a permis une modernisation dans bien des domaines »¹⁵⁵⁵. Le bilan n'est en réalité pas aussi pessimiste qu'il n'y paraît. L'abbé Vital Bourgeois lui-même, pourtant fervent partisan de l'art moderne, estime qu'il faut relativiser le manque d'initiative généralisé qui caractérise le relèvement des clochers alsaciens au lendemain de la Grande Guerre car l'échec artistique de la reconstruction a selon lui permis le développement de nouveaux styles architecturaux pour la suite. « Comme l'architecture et les arts décoratifs profanes, l'art religieux reconnaît enfin la nécessité d'être de son siècle. Il a appris, grâce aux nombreuses erreurs d'esthétique, voir son insuffisance spirituelle et technique. Il a tiré une nouvelle sève de son contact avec les ruines. »¹⁵⁵⁶

En définitive, les conclusions de Stéphane Bedhome en ce qui concerne les influences architecturales qui caractérisent le relèvement du Chemin des Dames correspondent également à la reconstruction des lieux de culte en Alsace.

« La tradition renvoie donc à la mémoire tandis que le modernisme serait plutôt un heureux compromis entre cette mémoire, la ruralité de la région, les nouvelles données conjoncturelles et structurelles et les aspirations artistiques d'une époque. Le binôme

¹⁵⁵³ Gugelot Frédéric, « "Tout ce qu'on regarde est faux" Modernité et reconstruction », in Bussière Éric, Marcilloux Patrice, Varaschin Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 472. Dans sa démonstration Frédéric Gugelot prend notamment pour référence la restauration d'Arras après 1918. « La reconstruction des places d'Arras ne fut pas une œuvre passéiste ni une audace moderniste mais la conciliation d'un rapport ambigu entre la volonté populaire, les goûts du temps et les aspirations aux lendemains. » *Ibid.*, p. 473.

¹⁵⁵⁴ Gugelot Frédéric, « "Tout ce qu'on regarde est faux" Modernité et reconstruction », *Op.cit.*, p. 469.

¹⁵⁵⁵ Beaupré Nicolas, *Le traumatisme de la Grande Guerre*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2012, p. 129.

¹⁵⁵⁶ Bourgeois Vital, « L'œuvre ... », *Op.cit.*, p. 164.

tradition et modernisme prend néanmoins tout son sens lorsqu'on aborde les techniques de la reconstruction. »¹⁵⁵⁷

La dimension architectonique des nouvelles églises a sans doute été celle qui a connu les plus profondes transformations à l'occasion de la première reconstruction. Si les apparences restent dans la continuité des pratiques architecturales et artistiques de la fin du XIX^e siècle, elles masquent toutefois l'emploi massif de procédés et de matériaux nouveaux, mais aussi différentes innovations sur divers plans.

Une reconstruction innovante ?

« La grande reconstruction après la Première Guerre mondiale fut-elle un miracle ou une opportunité perdue pour l'innovation et la modernisation ? »¹⁵⁵⁸ Par ces propos, le géographe anglais Hugh Clout, un des premiers chercheurs contemporains à avoir travaillé sur la première reconstruction en France, pose une question provocatrice qui résume les interrogations accompagnant cette période.

Si, comme nous venons de le voir, les apparences laissent à penser que le classicisme des réalisations architecturales n'a pas laissé de place à la modernité, les réalités sont toutes autres. Au-delà du seul aspect esthétique, le relèvement des lieux de culte s'inscrit en effet dans plusieurs champs plus vastes, développés parfois spécifiquement au lendemain de la guerre. C'est par exemple le cas avec les réaménagements urbains, qui consistent dans certaines communes en des créations de places autour des églises. Cela peut également prendre la forme d'une question d'ordre strictement religieux, avec le dédoublement de l'église simultanée de Muhlbach-sur-Munster qui s'opère dans le sillage de la dynamique de suppression des édifices mixtes initiée au XIX^e siècle en Alsace. Enfin, cela peut aussi refléter des débats intenses, à la confluence d'enjeux mémoriels et de besoins pratiques d'une communauté villageoise, avec à Leimbach le choix de préserver en l'état les ruines de l'église détruite tout en érigeant un nouveau lieu de culte à un emplacement différent.

¹⁵⁵⁷ Bedhome Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames, Op.cit.*, p. 219.

¹⁵⁵⁸ Clout Hugh, « La grande reconstruction : un itinéraire personnel », in Duménil Anne, Nivet Philippe, *Les reconstructions en Picardie*, Amiens, Encrage, 2003, p. 173.

Réaménagements des espaces autour des églises

Dans la théorie, la première reconstruction pouvait représenter pour les territoires dévastés une opportunité de relever le défi de l'urbanisation avec notamment la mise en place d'outils au niveau national. La loi Cornudet votée le 14 mars 1919¹⁵⁵⁹ préfigure ainsi les grands principes d'aménagement des villes en France en imposant la mise en place d'un plan d'alignement, d'embellissement et d'extension visant à améliorer la fonctionnalité mais également l'hygiène de ces communes en les modernisant. Cette nouvelle législation découle des réflexions menées avant la guerre par les associations d'architectes et des structures privées telles que le *Musée social*. Fondé à la fin du XIX^e siècle, ce dernier travaille en particulier sur les thématiques relatives à l'hygiène des cités. Ses travaux sont réemployés par les architectes dans leurs recherches concernant la manière d'organiser les cités¹⁵⁶⁰, ce qui se concrétise par exemple avec l'organisation en 1916 à Paris d'une exposition intitulée *La cité reconstituée*¹⁵⁶¹. Au lendemain du conflit, si cette nouvelle loi est avant tout destinée à encadrer la croissance des villes de plus de 10 000 habitants, son article 2 la rend également applicable aux localités dévastées¹⁵⁶².

Les plans établis dans ce cadre sont discutés au niveau communal avant d'être validés par les préfets. L'aménagement d'une place y revêt une importance particulière. Celle-ci a pour vocation d'aérer la localité en y regroupant les différents bâtiments publics. La voirie est elle aussi réorganisée avec des rues plus larges et généralement plus rectilignes afin de les adapter à l'augmentation constante du nombre d'automobiles. L'adoption de ces plans impose tout un ensemble de règles qui sont à mettre en application immédiatement dans les localités détruites. Cela concerne notamment les maisons qui, frappées d'alignement en raison des nouveaux tracés de rues, ne peuvent être reconstruites à leur emplacement d'origine. Toutefois, cela n'impacte que les édifices neufs et ceux sur lesquels il faut opérer des « travaux de réparation importants »¹⁵⁶³. Pour les autres, aucune date de mise en conformité avec les nouveaux tracés n'est imposée.

¹⁵⁵⁹ « Loi concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes », *JORF*, 15 mars 1919, p. 2726-2727. Des extraits de ce texte sont reproduits en annexe 49.

¹⁵⁶⁰ Agache Alfred, Auburtin Jean-Marcel, Redont Edouard, *Comment reconstruire nos cités détruites, Notions d'urbanisme s'appliquant aux villes, bourgs et villages*, Paris, Armand Colin, 1916, 260 p.

¹⁵⁶¹ Sur la question des expositions et des concours initiés durant la guerre voir notamment Vigato Jean-Claude, *L'Architecture régionaliste – France 1890-1950*, Paris, Norma, 1994, p. 93-118.

¹⁵⁶² Bédarida Marc, « 1918 : une modernisation urbaine frileuse », in Archives Nationales, *Reconstructions et modernisations, la France après les ruines, 1918... 1945...*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 264.

¹⁵⁶³ Union régionale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Lorraine, *Les reconstructions des années 1920 et 1950 en Lorraine. Un nouveau architectural et urbain*, Numéro hors-série de la *Gazette Lorraine*, Villers-lès-Nancy, Association Chatel, 2011, p. 20. Cet aspect est également précisé dans l'article 10 de la loi.

Dans la pratique, l'après-guerre donne donc aux villes et aux villages les plus touchés l'occasion de revoir en profondeur leurs plans d'alignement. Dominique Mons estime pour sa part que « de 1919 à 1931, en France, 1600 villes sont tenues d'avoir un plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension. 250 villes ont transmis un dossier soit 15%. 132 ont fait l'objet d'un décret d'utilité publique soit 8%. On peut parler d'un échec relatif de la loi Cornudet qui n'a pas su imposer une régénération urbaine de l'envergure voulue »¹⁵⁶⁴. Cela a également été appliqué aux localités alsaciennes, comme l'a montré récemment Diane Kuhn pour Munster¹⁵⁶⁵. La mise en œuvre de ces directives en matière d'urbanisme a dans certains cas également des conséquences directes sur le relèvement des lieux de culte. Ainsi, les épidémies importantes qui se déclenchent pendant le conflit et durant l'immédiat après-guerre ne font que renforcer ces positions qui se matérialisent par des réalisations concrètes, telles que par exemple le déplacement des cimetières vers des emplacements extérieurs aux communes et non plus à proximité directe de l'église.

En Alsace, la création et la mise en œuvre des plans d'alignement n'affecte pas les églises elles-mêmes qui ne sont pas déplacées au lendemain de la Grande Guerre exception faite de celle de Leimbach¹⁵⁶⁶. La refonte de l'aménagement urbain donne toutefois l'occasion à des communes de repenser l'organisation des espaces entourant les bâtiments publics et en particulier les lieux de culte. La mise en application des dispositions contenues dans la loi Cornudet est toutefois inégale dans les départements recouverts. Les églises et leurs abords sont cependant bien souvent placés au centre des communes. L'un des exemples les plus explicites est la ville de Cernay dont l'aspect général a été modifié à l'occasion de la reconstruction. Le Thannois Joseph Waller indique ainsi que « c'est la Grande Guerre qui a fondamentalement changé l'image ancestrale de Cernay »¹⁵⁶⁷. Alors que toute la ville a été fortement endommagée au cours des combats, la plupart des habitations et des commerces entourant l'église ont été rendus inutilisables. Au moment du relèvement des ruines, il est donc décidé de démolir les vestiges de ces constructions entourant le lieu de culte afin d'agrandir la place du marché. Dans ses mémoires, le curé Tschirhart propose une comparaison sans équivoque entre les deux agencements de la ville :

« [Avant la guerre] les habitants devaient faire des détours, selon l'endroit où ils voulaient aller. Ce n'est que plus récemment que des routes de sortie ont été ouvertes, l'une

¹⁵⁶⁴ Mons Dominique, « De l'art urbain à l'urbanisme. Les reconstructions urbaines après la Grande Guerre », in Bussière Éric, Marcilloux Patrice, Varaschin Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 290.

¹⁵⁶⁵ Kuhn Diane, « La première reconstruction urbaine de Munster », in *Annuaire de la Société d'histoire du val et de la ville de Munster*, 2011, p. 53-78.

¹⁵⁶⁶ Nous revenons sur cet exemple un peu plus loin.

¹⁵⁶⁷ Robischung Marcel, *Journal de guerre de Joseph Waller. Secteur de Thann 1914-1918*, Riedisheim, Alsagaphic, 1991, p. 40.

seulement après la guerre de 1914-1918, ainsi que d'autres changements, comme le déplacement des maisons entourant l'église, qui a libéré l'église et créé une place du marché plus grande. »¹⁵⁶⁸

Cette transformation est particulièrement marquée autour de l'église, comme en témoignent les deux vues ci-dessous (Figures 70 et 71). Il apparaît au travers de ces clichés que l'ensemble du quartier situé aux abords du lieu de culte a alors été remanié. Sur le second cliché, l'espace dégagé apparaît nettement entre la fontaine et l'église. Toute la rangée de bâtiments en ruines, observable sur la vue réalisée pendant la guerre, a ainsi été démolie afin d'aménager une place autour du nouvel édifice.



Figure 70 - Vue de l'église catholique de Cernay et de ses abords, vers 1916.

Source : Collection de l'auteur.

¹⁵⁶⁸ Tschirhart Camille, *Etwas Geschichte der Pfarrei Sennheim*, Thann, Alsatia, 1946, p. 6. [Traduction de l'auteur, le texte original est reproduit en annexe 50]

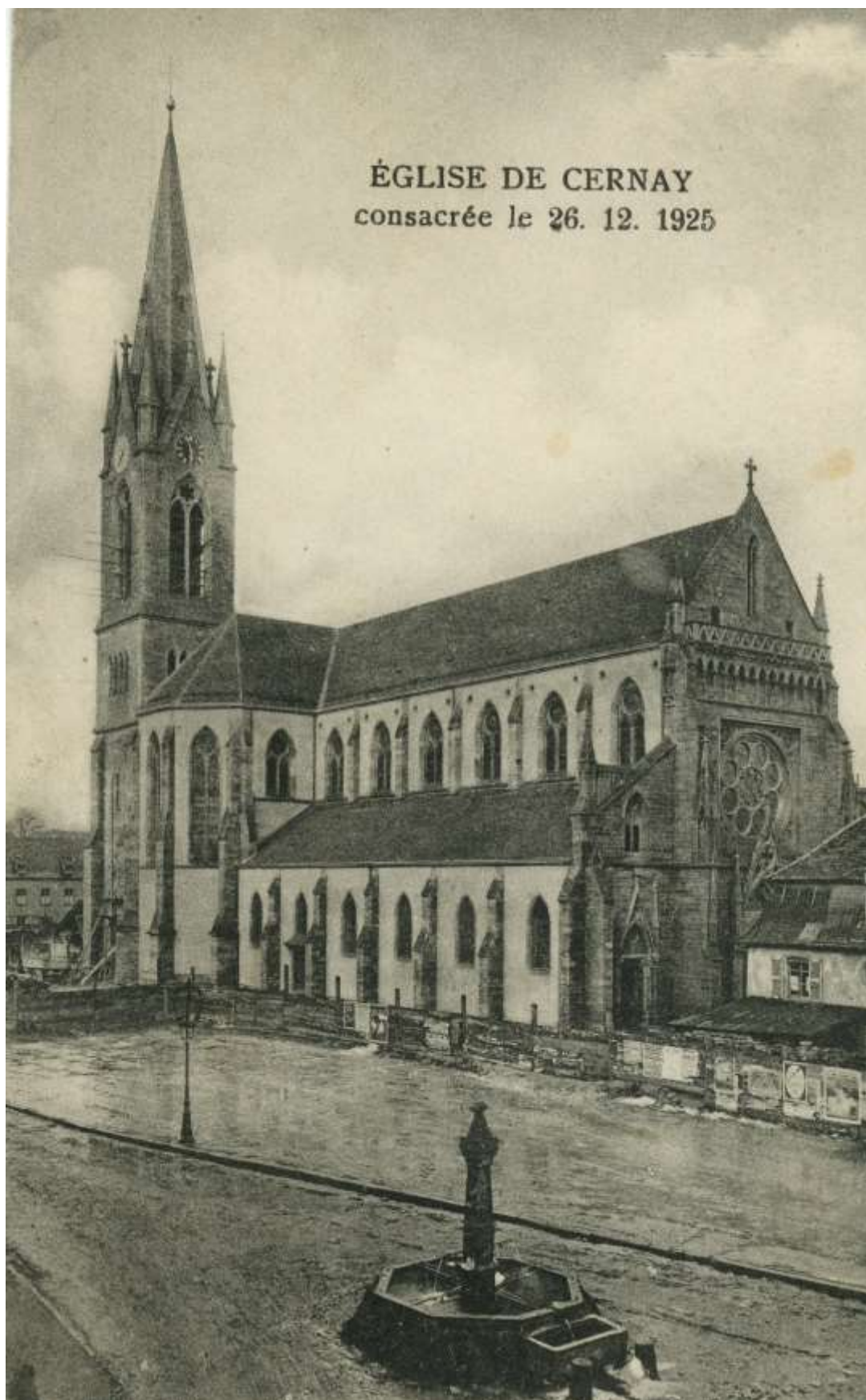


Figure 71 - Vue de l'église catholique de Cernay en 1925.

Source : Collection de l'auteur.

À Sondernach, c'est la petite chapelle du Buhl (Figure 72) qui fait les frais d'un réaménagement de la rue du même nom dans laquelle elle était localisée. Frappé d'alignement (Figure 73) et n'étant plus utilisé que pour sonner le tocsin, la municipalité fait le choix de ne pas reconstruire cet édifice et de remployer les dommages de guerre correspondant – soit une somme d'environ 15 000 francs – sur la nouvelle mairie¹⁵⁶⁹. Le fait que cette chapelle n'a « aucune valeur artistique » aux yeux du maire ne fait que conforter son souhait¹⁵⁷⁰. Il se justifie en indiquant que « la reconstruction de ces deux petits immeubles¹⁵⁷¹, en leur donnant la même destination etc. qu'ils avaient avant la guerre, serait un acte que rien ne pourrait justifier, alors qu'ils pourraient fort bien être remployés dans la mairie, réunissant en un seul immeuble tous les services communaux ». Sa demande est alors acceptée par le service des dommages de guerre.

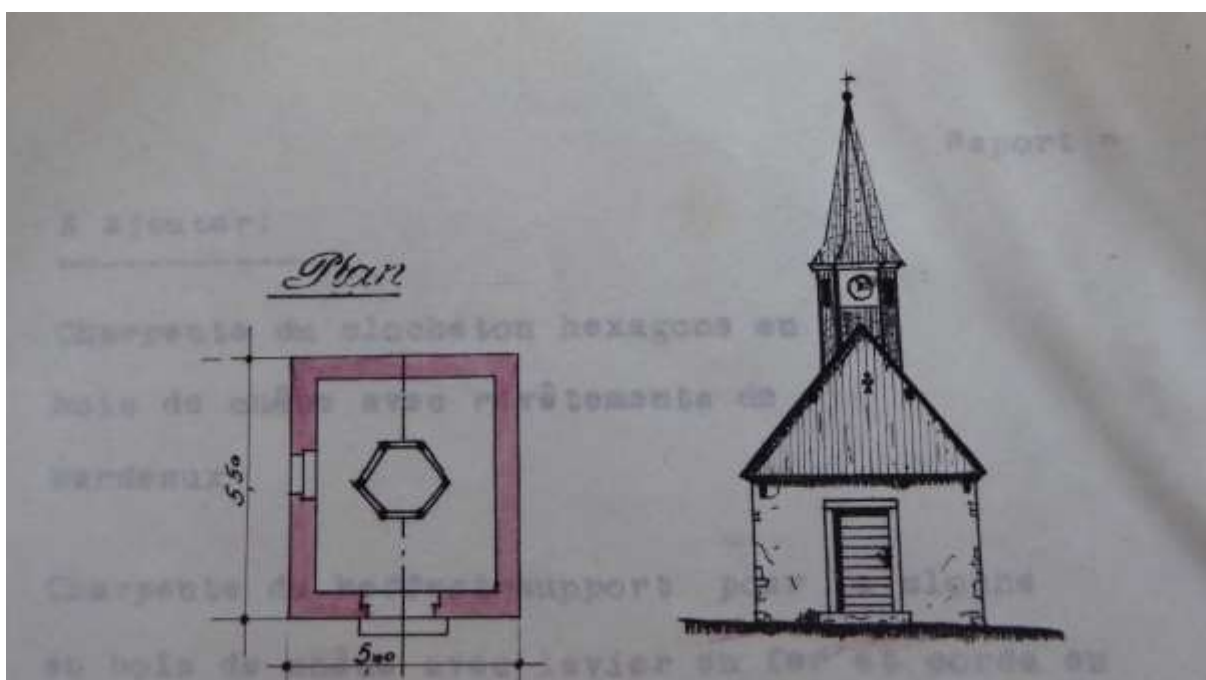


Figure 72 - Plan de la chapelle catholique du Buhl par Charles Gerwig, 1920.

Source : AM Sondernach, 3H1 – Première Guerre mondiale.

¹⁵⁶⁹ ADHR, 19AL2 – 59176 (Ancienne cotation). Note du maire de Sondernach au directeur du service départemental des dommages de guerre du Haut-Rhin, 2 octobre 1923.

¹⁵⁷⁰ Dans l'évaluation des dommages, l'architecte Charles Gerwig la présente toutefois comme une « petite chapelle de montagne primitive donnant un certain cachet au paysage ». Source : AM Sondernach, 3H1 – Première Guerre mondiale.

¹⁵⁷¹ L'ancien corps de garde est alors également frappé d'alignement.

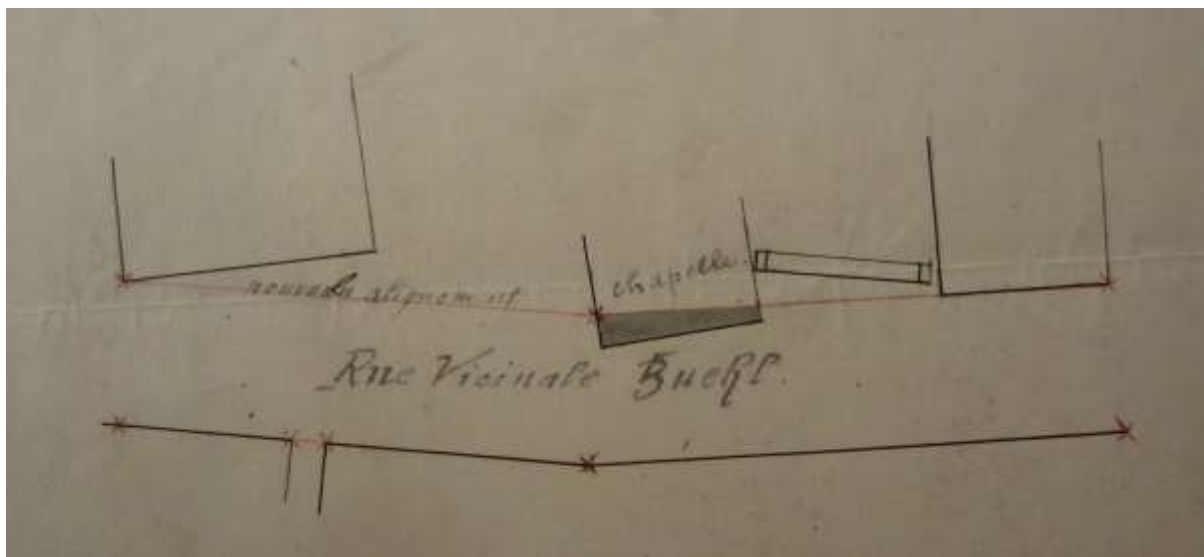


Figure 73 - Extrait du plan d'alignement de Sondernach représentant la chapelle du Buhl.

Source : ADHR, 19AL2 – 59176 (Ancienne cotation).

Dans la commune de Reiningue, la municipalité est également tenue de réaliser un nouveau plan d'alignement au lendemain de la guerre. Ainsi, il y est projeté non seulement d'aménager une nouvelle place autour de l'église mais également de remployer les indemnités afférentes aux bâtiments détruits dans ce cadre pour l'agrandissement du lieu de culte. L'architecte-directeur de la coopérative des églises catholiques et le chanoine Metz évoquent notamment le sujet durant l'été 1923. Paul Kirchacker précise alors que « la commune [de Reiningue] n'a pas besoin de verser une subvention pour l'agrandissement de son église »¹⁵⁷² en soulignant que « les frais de reconstruction, y compris l'agrandissement [...] seront entièrement couverts par le crédit de la préconciliation qui se monte à Frs. 309 239,70 ». Il explique que pour arriver à cet équilibre, l'architecte Boehm a remployé la valeur de certains bâtiments situés autour du chœur.

Si les intentions entourant cette réorganisation urbaine étaient globalement innovantes, leur mise en pratique ne s'est cependant pas toujours concrétisée. Cela peut être expliqué par plusieurs raisons. Dans certains cas, comme par exemple à Munster, les habitants ont commencé à relever leur maison avant la mise en application du nouveau plan et il n'a pas été fait marche arrière une fois ce dernier mis en place¹⁵⁷³. Comme le souligne Rose-Anne Couedelo, « il y a eu peu

¹⁵⁷² ADS, 502. Lettre de Paul Kirchacker au chanoine Metz, 27 juillet 1923.

¹⁵⁷³ Ainsi, le conseil municipal de Munster décide par exemple de suspendre les travaux de reconstruction de certains de ses édifices publics jusqu'à la validation définitive du plan d'alignement. Source : Séance du conseil municipal de Munster du 9 mars 1920, in Kuhn Diane, « La première reconstruction urbaine de Munster », in *Annuaire de la Société d'histoire du val et de la ville de Munster*, 2011, p. 67.

d'opérations de remembrement et les particuliers, bénéficiant de dérogations au nom du droit de propriété, ont le plus souvent reconstruit leurs bâtiments sur les anciens emplacements sans tenir compte ni de l'environnement, ni de l'hygiène, ni de l'intérêt général. »¹⁵⁷⁴ Dans d'autres cas, la création de nouveaux espaces urbains, comme par exemple des places entourant les lieux de culte, s'est heurtée au refus des propriétaires des immeubles devant être détruits. En effet, ces règles ne sont applicables que pour les édifices les plus gravement endommagés. Les autres bâtiments ne peuvent en revanche être saisis que dans le cas où ils sont vendus. En dehors de cela, il n'est pas possible de contraindre un propriétaire à céder son bien à la commune. Cette situation se retrouve par exemple à Brunstatt où l'aménagement de la place projetée autour de l'église ne peut voir le jour en raison du refus d'un seul habitant dont le bâtiment devait être détruit. Paul Specklin relate notamment les échanges entre la municipalité et ce commerçant refusant de céder son bien.

« Le maire doit prendre contact avec le commerçant Desfossez pour l'acquisition des immeubles N°23 et 25 de l'avenue Turenne devant la place de l'église afin de pouvoir éventuellement agrandir cette place. En novembre 1920 la commune propose 80 000 F pour l'acquisition desdits immeubles, mais Desfossez tergiverse, en veut davantage ou tout au moins veut continuer son commerce. Malgré les interventions du sous-préfet Gasser de Mulhouse, on n'arrive jamais à s'entendre. On en parle encore en mars 1928 pour constater que Desfossez ne veut pas arrêter son commerce et refuse de vendre sa propriété devant l'église. Nouvelle démarche en février 1935 lorsque Desfossez demande une autorisation de reconstruire son immeuble vétuste sur les anciennes fondations mais la municipalité lui signifie qu'il devrait reculer de 5 m du côté de la place de l'église. Alors on en reste là et cette place sera et restera exigüe. »¹⁵⁷⁵

Comme le souligne Marc Bédarida, la modernisation urbaine après 1918 est globalement restée « frileuse »¹⁵⁷⁶. Si la reconstruction donnait l'occasion de repenser l'organisation de certaines villes dévastées en y mettant en application de manière encadrée les nouveaux principes d'urbanisme, dans les faits cela n'a pas pu être généralisé. Il faut rappeler que l'urbanisme en est alors à ses débuts et ne prend forme qu'au cours des années précédant la Première Guerre

¹⁵⁷⁴ Couedelo Rose-Anne, « Aménagement et urbanisme. L'insertion des pouvoirs publics 1919-1950 », in Archives Nationales, *Reconstructions et modernisations, la France après les ruines, 1918... 1945...*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 212.

¹⁵⁷⁵ Specklin Paul F., *Crises et créativité. Brunstatt entre deux guerres (1919-1939)*, Riedisheim, Alsagraphic, 1997, p. 75-76.

¹⁵⁷⁶ Bédarida Marc, « 1918 : une modernisation urbaine frileuse », in Archives Nationales, *Reconstructions et modernisations, la France après les ruines, 1918... 1945...*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 263-266.

mondiale¹⁵⁷⁷. S'il apparaît en fin de compte que les édifices publics ont été les principaux concernés par ces nouvelles réglementations¹⁵⁷⁸, la mise en œuvre du nouveau texte se fait de manière inégale d'une commune à l'autre et reste soumise au bon vouloir des propriétaires, qui ne peuvent être contraints à céder leur bien, comme cela a par exemple été le cas à Brunstatt.

La fin du simultaneum de Muhlbach-sur-Munster

Au sein du diocèse de Strasbourg, la question spécifique des églises simultanées¹⁵⁷⁹, c'est-à-dire celles utilisées pour la célébration du culte tant catholique que protestant, fait débat depuis le début du XIX^e siècle. Alfred Wahl va jusqu'à parler de « poison du simultaneum »¹⁵⁸⁰. Dès 1802, le Concordat définit le fait qu'un lieu de culte ne peut être utilisé que par une seule confession. Il en résulte de nombreuses frictions entre catholiques et protestants. C'est particulièrement le cas pour l'Alsace qui compte alors près de 150 églises mixtes, dont une vingtaine dans le Haut-Rhin¹⁵⁸¹. Sous l'épiscopat de Mgr Raess¹⁵⁸², il est décidé de mettre un terme de manière radicale au partage des édifices religieux et de bâtir de nouvelles églises. Le 18 décembre 1843, l'évêque rédige un mémoire sur les églises mixtes dans lequel il propose de « construire de nouvelles églises pour faire cesser un usage, par essence révoltant, en commençant par les paroisses où règne la division »¹⁵⁸³. Si le principe du dédoublement des édifices simultanés est alors lancé, la question du financement des nouvelles constructions reste ouverte. En effet, les autorités religieuses ne disposent pas des ressources nécessaires pour payer des chantiers et font appel au gouvernement français pour subventionner les nouvelles églises¹⁵⁸⁴. Dans les faits, peu d'églises mixtes sont toutefois dédoublées avant 1870¹⁵⁸⁵.

¹⁵⁷⁷ Couedelo Rose-Anne, « Aménagement et urbanisme. L'insertion des pouvoirs publics 1919-1950 », in Archives Nationales, *Reconstructions et modernisations, la France après les ruines, 1918... 1945...*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 211.

¹⁵⁷⁸ Massip Bernard, Squevin Bruno, « La renaissance des villages », in Collectif, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 146.

¹⁵⁷⁹ Pour une approche générale du sujet voir notamment Muller Claude, Vogler Bernard, *Catholiques et protestants en Alsace. Le simultaneum de 1802 à 1982*, Strasbourg, Société académique du Bas-Rhin, 1983-1984, 270 p. Les églises simultanées résultent d'un particularisme propre à l'Alsace instaurée sous Louis XIV.

¹⁵⁸⁰ Wahl Alfred, *Petites haines ordinaires. Histoire des conflits entre Catholiques et protestants en Alsace, 1860-1940*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2004, p. 109.

¹⁵⁸¹ Dans l'ensemble, ces chiffres fluctuent toutefois d'une source à l'autre comme le soulignent notamment Claude Muller et Bernard Vogler. Muller Claude, Vogler Bernard, *Catholiques et protestants ...*, *Op.cit.*, p. 11.

¹⁵⁸² RAESS Antoine (6 avril 1794, Sigolsheim – 17 novembre 1887, Strasbourg, prêtre) – Évêque de Strasbourg entre 1842 et 1887. Source : Epp René, *Mgr André Raess évêque de Strasbourg*, Griesheim-sur-Souffel, 1979, 188 p.

¹⁵⁸³ Muller Claude, Vogler Bernard, *Catholiques et protestants en Alsace...*, *Op.cit.*, p. 71.

¹⁵⁸⁴ *Ibid.*, p. 86-89.

¹⁵⁸⁵ Pour Bernard Vogler, ce sont une « vingtaine » de simultaneum qui sont dédoublés sous le Second Empire. Vogler Bernard, *Histoire des Chrétiens d'Alsace*, Paris, Desclée, 1994, p. 249. Alfred Wahl en évoque de son côté 26 entre 1841 et 1873. Wahl Alfred, *Petites haines ordinaires...*, *Op.cit.*, p. 117.

Après cette date, la nouvelle gouvernance allemande en Alsace facilite l'octroi de financements pour ériger ces nouveaux édifices¹⁵⁸⁶. Le processus s'accélère notamment à compter de 1884, avec la création de l'*Œuvre des églises mixtes*¹⁵⁸⁷ qui récolte des dons auprès des fidèles pour aider à la réalisation de ces chantiers. Après le rattachement de l'Alsace à l'Allemagne, ce sont environ 50 simultaneum de plus qui sont dédoublés¹⁵⁸⁸. Il est toutefois à souligner que cette œuvre est uniquement dédiée aux édifices catholiques, ce qui entraîne une large dominante de ces derniers parmi les lieux de culte nouvellement construits dans ce cadre¹⁵⁸⁹. En 1914, lorsque la Grande Guerre se déclenche, un peu plus d'une soixantaine¹⁵⁹⁰ de ces édifices mixtes subsistent encore en Alsace. Avec l'avancée du front, trois d'entre eux subissent des dommages. Si les églises mixtes d'Echery¹⁵⁹¹ et de Gunsbach sont légèrement atteintes, celle de Muhlbach-sur-Munster est quant à elle intégralement détruite.

Muhlbach est la plus ancienne des paroisses de la vallée de Munster. Dès 1068, on y trouve trace de la consécration d'une église dédiée à Saint-Barthélemy¹⁵⁹². En 1559, les protestants prennent possession de cette dernière¹⁵⁹³. Comme bon nombre d'édifices de la région, le bâtiment originel a été endommagé à plusieurs reprises au cours de conflits antérieurs, mais également au fil de l'évolution des orientations religieuses de la commune. Le régime du simultaneum y est mis en place le 6 septembre 1727 à la suite du rattachement de l'Alsace au royaume de France¹⁵⁹⁴. Différents aménagements sont alors entrepris afin de remanier l'église pour son usage par les protestants. Dès la fin du XIX^e siècle, des discussions sont ouvertes entre les deux communautés dans le but d'aboutir à la suppression du simultaneum en construisant une nouvelle église catholique¹⁵⁹⁵. Plusieurs réunions sont organisées par les pasteurs et les prêtres qui se succèdent dans le village. Des fonds sont rassemblés, le terrain est choisi¹⁵⁹⁶ et, à la veille de la Grande Guerre, il ne reste plus beaucoup de chemin à parcourir pour voir la nouvelle église sortir de terre.

¹⁵⁸⁶ Muller Claude, Vogler Bernard, *Catholiques et protestants en Alsace...*, *Op.cit.*, p. 120.

¹⁵⁸⁷ Wahl Alfred, *Petites haines ordinaires...*, *Op.cit.*, p. 116.

¹⁵⁸⁸ Vogler Bernard, *Histoire des Chrétiens d'Alsace*, *Op.cit.*, p. 280. Pour sa part, Alfred Wahl dénombre 63 églises mixtes en 1913 contre 111 en 1884, soit une évolution sensiblement identique. Wahl Alfred, *Petites haines ordinaires...*, *Op.cit.*, p. 117.

¹⁵⁸⁹ Muller Claude, Vogler Bernard, *Catholiques et protestants en Alsace...*, *Op.cit.*, p. 154-155.

¹⁵⁹⁰ Si Alfred Wahl en évoque 63 en 1913 (voir ci-dessus), Claude Muller et Bernard Vogler dénombrent quant à eux un simultaneum de plus en 1914. Muller Claude, Vogler Bernard, *Catholiques et protestants en Alsace...*, *Op.cit.*, p. 156.

¹⁵⁹¹ Le simultaneum d'Echery sert même aux trois cultes catholique, luthérien et réformé. C'est le seul dans ce cas en France. Muller Claude, Vogler Bernard, *Catholiques et protestants en Alsace...*, *Op.cit.*, p. 201.

¹⁵⁹² Scherlen Auguste, Martin François et Lucienne (trad.), *Muhlbach. Onze siècles d'histoire dans le val de Munster*, « *Unseri Heimet* », Muhlbach-sur-Munster, Commune de Muhlbach-sur-Munster, 1996, p. 29.

¹⁵⁹³ Fenger Paul, *Die katholische Pfarrei von Stosswihr-Ampfersbach im Münstertal*, Colmar, Alsatia, 1955, p. 41.

¹⁵⁹⁴ Scherlen Auguste, *Op.cit.*, p. 41-47.

¹⁵⁹⁵ Muller Claude, Vogler Bernard, *Catholiques et protestants en Alsace...*, *Op.cit.*, p. 209.

¹⁵⁹⁶ ADS, Casier de paroisse « Muhlbach-sur-Munster ». Lettre du curé Vuillard au secrétaire général de l'évêché de Strasbourg, 14 janvier 1920.

La Première Guerre mondiale marque toutefois un coup d'arrêt dans ce cheminement. La commune de Muhlbach-sur-Munster a en effet été soumise aux feux de l'artillerie pendant une grande partie du conflit. Sa proximité avec les champs de bataille de Metzeral, et surtout avec celui du Reichackerkopf a fait de ce village une base logistique pour les troupes allemandes, et par là même une cible de choix pour les canons français. Toutefois, si les combats qui se sont déroulés à proximité entre 1914 et 1918 ont eu raison de l'ancien simultaneum, la dévaluation du mark allemand a considérablement amoindri les sommes rassemblées en vue de la construction du nouvel édifice. En raison des difficultés rencontrées par les deux communautés, le conseil municipal décide à l'unanimité de « construire à nouveau une seule église, en l'occurrence simultanée » au cours de la séance du 24 septembre 1923¹⁵⁹⁷. En outre, la Première Guerre mondiale a également été un facteur de rapprochement entre catholiques et protestants. Comme le rappelle notamment Alfred Wahl, « les deuils répétés qui frappent indifféremment les uns et les autres font naître une solidarité de fait dans les villages mixtes »¹⁵⁹⁸. Ainsi, la reconstruction d'un seul édifice partagé par les deux communautés semble désormais plus importante que l'érection de deux églises distinctes, bien que cela ait été le cas en ce qui concerne l'église provisoire¹⁵⁹⁹. Outre cela, la commune prend également en compte des considérations matérielles et anticipe ainsi une situation financière qui pourrait devenir difficile au cours des années à venir. Les dommages causés aux forêts au cours de la guerre laissent notamment augurer des exercices financiers ultérieurs difficiles car ces ressources génèrent des revenus considérables¹⁶⁰⁰.

Cette volonté de la municipalité pose toutefois d'autres problèmes. C'est particulièrement le cas au niveau des autorités religieuses qui sont sollicitées pour avis par le préfet du Haut-Rhin à l'automne 1923¹⁶⁰¹. La réponse du vicaire général Jost est alors catégorique et reflète la position arrêtée du nouvel évêque de Strasbourg sur cette question :

¹⁵⁹⁷ AM Muhlbach-sur-Munster, *Registre des délibérations du conseil municipal de Muhlbach-sur-Munster*, 24 septembre 1923.

¹⁵⁹⁸ Wahl Alfred, *Petites haines ordinaires...*, *Op.cit.*, p. 235.

¹⁵⁹⁹ Au lendemain de la guerre, un temple provisoire dit « des trois communes » est d'abord construit pour permettre aux protestants de Metzeral, Muhlbach et Sondernach de disposer d'un lieu de culte. Le curé-doyen de Munster fait alors preuve d'insistance auprès des autorités administratives pour pouvoir aménager également une église provisoire catholique pour ces communes. Sources : ADHR, 19AL2-410 ; Baumann Fabien, Hamm Christophe, *Les clochers d'Alsace. 100 édifices remarquables*, Bernardswiller, I.D. éditions, 2018, p. 137.

¹⁶⁰⁰ Si à court terme l'exploitation des bois mitraillés représente une activité importante et une ressource financière pour le village, à moyen terme cela laisse également entendre des années difficiles en attendant la régénération de ces parcelles très fortement endommagées.

¹⁶⁰¹ ADS, Casier de paroisse « Muhlbach-sur-Munster ». Lettre du préfet du Haut-Rhin à Mgr Ruch, 16 octobre 1923.

« La délibération du conseil municipal de Muhlbach soulève une question de principe : celle de la construction ou reconstruction d'églises mixtes en général. Pour la solution de cette question, la législation concordataire française encore en vigueur dans nos trois départements recouverts fournit tous les éléments nécessaires.

Il est d'abord à remarquer que l'existence même d'églises mixtes est formellement contraire à l'article 46 de la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802) qui est ainsi conçu : "Le même temple ne pourra être consacré qu'à un même culte". L'intention du gouvernement est claire : afin de prévenir les scandales et les rixes causés trop souvent par l'usage du simultaneum, il veut que chaque culte ait son temple à lui et se propose d'y pourvoir. S'il n'a jamais empêché l'exercice de deux cultes différents là où il était en usage, il l'a toléré par respect pour le statu quo, mais il a toujours cherché à remplir le vœu de la loi en diminuant successivement le nombre des églises simultanées par l'ouverture de temples nouveaux.

En appliquant ces considérations d'ordre général au cas présent de la reconstruction de l'église mixte de Muhlbach la conclusion s'impose. Faut-il ajouter enfin qu'en ma qualité d'évêque, de pasteur suprême des fidèles catholiques de ce diocèse, je ne puis que considérer le simultaneum – pour me servir d'une parole d'un savant français – comme "l'état de chose le plus déplorable que l'on puisse imaginer" !

Pour toutes ces raisons, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir intervenir auprès du conseil municipal de Muhlbach pour qu'il se conforme dans la question de la reconstruction de l'église aux dispositions claires et nettes de la législation française. »¹⁶⁰²

De manière générale, le retour à la France est marqué par un ralentissement dans la suppression des simultaneum¹⁶⁰³. Le départ de Mgr Fritzen et la fin de l'appui financier du gouvernement allemand vient alors s'ajouter aux difficultés liées à la reconstruction. Toutefois, malgré la conjoncture complexe le nouvel évêque reste un fervent partisan de la suppression des églises mixtes. Si l'épiscopat de Mgr Ruch est notamment marqué par son ouverture sur l'œcuménisme avec les protestants avec qui il entretient d'excellentes relations « sur le plan profane », cela ne l'empêche pas de garder ses distances avec eux sur le plan confessionnel¹⁶⁰⁴. Comme le souligne Pierre Lorson, l'évêque de Strasbourg témoigne en effet d'une « violente antipathie pour les églises mixtes et n'eût de repos que lorsqu'elles furent remplacées par des édifices entièrement catholiques »¹⁶⁰⁵.

¹⁶⁰² *Ibid.* Lettre du vicaire général Jost au préfet du Haut-Rhin, 22 octobre 1923.

¹⁶⁰³ Claude Muller et Bernard Vogler expliquent cela par deux facteurs, à savoir une importante diminution des subventions qui étaient auparavant prises en charge par le gouvernement allemand couplée à une indifférence religieuse croissante. Muller Claude, Vogler Bernard, *Catholiques et protestants en Alsace...*, *Op.cit.*, p. 200.

¹⁶⁰⁴ Dreyfus François-Georges, Epp René, Lienhard Marc, Raphael Freddy, *Catholiques, protestants, juifs en Alsace*, Strasbourg, Alsatia, 1992, p. 85.

¹⁶⁰⁵ Lorson Pierre, *Charles Ruch, évêque de Strasbourg*, Strasbourg, F.-X. Le Roux & Cie, 1949, p. 281-282.

Le 29 janvier 1925, lorsque le conseil municipal de Muhlbach revient officiellement sur son projet initial et décide de faire construire une église pour chacun des deux cultes, il impose ses conditions aux deux communautés¹⁶⁰⁶. Ainsi, conformément au souhait de l'évêque de Strasbourg, un temple protestant sera élevé à l'emplacement de l'ancienne église mixte et une nouvelle église catholique verra le jour à quelques dizaines de mètres de là. Comme prévu avant la guerre, l'édifice nouvellement construit pour mettre fin au simultaneum est donc de confession catholique. Une fois que la décision de reconstruire deux églises est actée survient toutefois un autre problème, et non des moindres. La somme allouée au titre des dommages est en effet calculée en fonction de la valeur originelle du bâtiment détruit et ne permet donc de relever qu'un seul bâtiment, or il est maintenant question d'en construire deux. L'indemnité obtenue au titre des dommages de guerre pour l'ancien simultaneum détruit est alors partagée à parts égales. Si la municipalité s'occupe effectivement de l'érection des deux bâtiments, il faut que les paroisses prennent à leur charge les frais liés à l'aménagement intérieur des nouveaux édifices.

Le sujet est également débattu par le Conseil Général du Haut-Rhin à la suite d'un vœu émis par André Hartmann le 22 mai 1925. Ce dernier prie alors « l'administration départementale de prendre une décision conforme aux lois et règlements en vigueur, en vue de mettre un terme à la situation »¹⁶⁰⁷. Dans sa réponse, Albert Bernard apporte les précisions suivantes :

« La perte subie (valeur 1914) de l'église de Muhlbach a été fixée à 107 399 fr. 93, par préconciliation en date du 10 juin 1925. Si nous multiplions ce chiffre par le coefficient actuel de 3,90, nous obtiendrons la somme qui sera à répartir entre catholiques et protestants pour la reconstruction de deux églises distinctes. Il appartiendra à la commune de Muhlbach de se procurer les sommes nécessaires à la réalisation de la conception de deux églises séparées. Le service des dommages de guerre se bornera à allouer la somme nécessaire à rétablir l'état des choses tel qu'il existait en 1914, en exécution de l'art. 12 de la loi du 17 avril 1919. »¹⁶⁰⁸

Ainsi, la situation semble complexe au niveau départemental avec, d'une part, la volonté de supprimer le simultaneum qui est soutenue par le maire protestant de Munster et, d'autre part, l'administration des dommages de guerre qui applique la législation en rétablissant les édifices détruits, mais qui n'a pas vocation à financer la construction de bâtiments qui n'existaient pas avant

¹⁶⁰⁶ ADS, Casier de paroisse « Muhlbach-sur-Munster ». Lettre du préfet du Haut-Rhin à Mgr Ruch, 28 février 1925.

¹⁶⁰⁷ Conseil Général du Haut-Rhin, *1^{re} session ordinaire de 1925 (mai)*, Colmar, Alsatia, 1926, p. 122.

¹⁶⁰⁸ *Ibid.*, p. 574.

la guerre. L'indemnité concernant l'ancienne église mixte devra donc être partagée entre les deux nouveaux édifices mais les compléments financiers sont à trouver ailleurs.

En 1926, un courrier envoyé par le vicaire général Kolb à l'abbé Finck, curé de Muhlbach, donne quelques précisions sur le financement du mobilier de la nouvelle église catholique¹⁶⁰⁹. À la suite de cette demande, un subside de 10 000 francs prélevé sur le fonds des églises mixtes et pauvres¹⁶¹⁰ est accordé à la paroisse afin qu'elle puisse construire une église catholique indépendante. Pour compléter les ressources nécessaires à la construction, le conseil de fabrique vend également plusieurs terrains appartenant à la mense curiale¹⁶¹¹. Les dépassements sont pris en charge par la commune par réinvestissement du dédommagement des dégâts forestiers¹⁶¹².

La reconstruction des lieux de culte alsaciens ne s'accompagne pas uniquement de réaménagements urbanistiques mais elle est aussi l'occasion de poursuivre l'action spirituelle entreprise par l'évêché de Strasbourg pour mettre fin au régime des simultaneum. Même si Bernard Vogler et Claude Muller présentent avant tout le dédoublement de l'église mixte de Muhlbach comme une reprise des « vieilles idées de dédoublement non réalisées à la fin du XIX^e siècle »¹⁶¹³, la municipalité avait officiellement fait marche arrière lors de sa délibération du 24 septembre 1923 décidant à l'unanimité de la reconstruction d'une seule église. Devant l'insistance des autorités diocésaines, qui font passer ses principes avant les avantages pratiques avancés par la commune, cette dernière a toutefois été contrainte d'ériger deux édifices malgré les soucis financiers que cela impliquait. Ce ne sont ni les autorités municipales, ni-même les deux communautés locales qui ont souhaité cette séparation. Celle-ci résulte en définitive d'une décision de l'évêque de Strasbourg qui affirme alors le principe de ne pas reconstruire d'église mixte.

Pour les autres églises simultanées endommagées par la guerre, la situation est toutefois différente. Ainsi, celle de Gunsbach, touchée par un obus en 1917, a été reconstruite rapidement et est, aujourd'hui encore, un édifice mixte dans lequel le culte catholique et le culte protestant sont célébrés. Ces réparations ont en effet été réalisées immédiatement, sans attendre l'armistice, et les indemnisations au titre des dommages de guerre ce qui a placé les autorités devant le fait accompli, sans pouvoir imposer les mêmes contraintes qu'à Muhlbach.

¹⁶⁰⁹ ADS, Casier de paroisse « Muhlbach-sur-Munster ». Lettre du vicaire général Kolb à l'abbé Finck, 20 avril 1926.

¹⁶¹⁰ *Ibid.* La subvention est accordée par le conseil épiscopal pour l'administration temporelle du diocèse au cours de la séance du 19 avril 1926.

¹⁶¹¹ La mense curiale est une entité distincte du conseil de fabrique. Celle-ci est propriétaire des biens matériels mis à la disposition du curé (presbytère, mobilier, ...) afin de lui permettre d'augmenter ses revenus. Supprimées en France par la loi de séparation de 1905, ces structures sont maintenues sous la forme d'établissements publics dans les départements recouverts.

¹⁶¹² ADHR, 19AL2-410. Lettre de Albert Bernard au conseiller général André Hartmann, 13 mai 1927.

¹⁶¹³ Muller Claude, Vogler Bernard, *Catholiques et protestants en Alsace...*, *Op.cit.*, p. 202.

Leimbach : un cas particulier de la reconstruction des églises d'Alsace

Dans le panorama général des églises alsaciennes endommagées durant la Grande Guerre, Leimbach semble de prime abord faire figure d'exception aujourd'hui. En effet, plus de cent ans après la cessation des combats les ruines de l'ancienne église détruite¹⁶¹⁴ y subsistent toujours tandis qu'un nouveau lieu de culte a été construit à un emplacement différent¹⁶¹⁵. Toutefois, l'origine de la décision qui a conduit à la préservation de ces vestiges mérite d'être approfondie et replacée dans le contexte des débats entourant le devenir des ruines au lendemain de l'armistice¹⁶¹⁶. La question de la construction de la nouvelle église Saint-Blaise a déjà largement été abordée, tant au niveau local¹⁶¹⁷ que dans le cadre d'études historiques¹⁶¹⁸ s'attardant notamment sur les caractéristiques architecturales du nouvel édifice érigé d'après les plans de Paul Gélis.

En 1921, l'évaluation des paroisses touchées matériellement par la guerre dans le diocèse de Strasbourg précise l'état dans lequel se trouve alors celle de Leimbach :

« L'ancienne [église de Leimbach] est en ruine ; il n'y a plus qu'une partie de la tour et les quatre murs qui se délabrent. Pas de réparations. Pour église, on s'est servi longtemps d'une salle d'école, maintenant on se sert d'une baraque avec bancs très bien aménagée où se trouvent quelques objets de culte de l'ancienne église (statues, ornements) »¹⁶¹⁹

Laissons dans un premier temps de côté la réalité du contexte et des débats qui ont conduit à la décision de rebâtir l'édifice à un nouvel emplacement et par là même au classement des ruines de l'ancienne église au titre des monuments historiques. Le cas présent pourrait ainsi s'apparenter à d'autres exemples emblématiques de l'après-guerre en France tels que par exemple le château

¹⁶¹⁴ L'église Saint-Blaise de Leimbach date à l'origine du XII^e siècle. Elle est restaurée à différentes reprises et notamment en 1782, lorsque le chœur et la tour sont remaniés. Durant la Grande Guerre, l'installation d'une position d'artillerie française à proximité contribue à en faire une cible pour les canons allemands. L'une des particularités de cet édifice réside dans son implantation à l'extérieur du village. Source : Lehni Roger (dir.), *Thann. Inventaire topographique*, Paris, Imprimerie Nationale, 1980, p. 106-107.

¹⁶¹⁵ Il s'agit du seul exemple de construction d'un lieu de culte à un emplacement différent durant la première reconstruction en Alsace.

¹⁶¹⁶ Afin de replacer l'exemple de Leimbach dans le cadre général, nous nous appuyons notamment sur les travaux d'Emmanuelle Danchin cités plus haut.

¹⁶¹⁷ Société d'histoire et d'archéologie de Leimbach, *Leimbach. Village du Gottesthal*, Riedisheim, Alsagraphic, 1993, 200 p. ; Société d'histoire de Leimbach, *Leimbach. Regards sur son passé*, Uffholtz, Publi-H, 1999, 212 p.

¹⁶¹⁸ Lafourcade Florence, *L'œuvre architecturale de Paul Gélis (1885-1975) en Alsace de 1920 à 1940*, Mémoire de Master, ENSAS, 2016, p. 71-76. ; Lefort Nicolas, *Patrimoine régional, administration nationale : la conservation des monuments historiques en Alsace de 1914 à 1964*, Thèse d'histoire, Université de Strasbourg, 2013, p. 309-310.

¹⁶¹⁹ ADS, 999.

de Coucy (Aisne)¹⁶²⁰, ou encore les églises de Montfaucon (Meuse)¹⁶²¹ et surtout d'Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais)¹⁶²². Pour Emmanuelle Danchin, cette dernière représente toutefois le seul véritable monument détruit pendant la guerre conservé volontairement à l'état de ruines. Plusieurs projets de classement de ruines de guerre dans une dimension pédagogique, pour témoigner du « vandalisme allemand »¹⁶²³, ont cependant été évoqués parfois avant même l'armistice. En 1917, ils se sont accompagnés d'une réflexion au sujet de l'extension de la loi du 31 décembre 1913 concernant les monuments historiques aux souvenirs de guerre. Finalement, ces initiatives ont pour la plupart été abandonnées devant le coût réel que représente la protection et l'entretien de tels vestiges en raison notamment de « l'aspect périssable des ruines matérielles »¹⁶²⁴. Emmanuelle Danchin explique que, de ce fait, « la commission [ministérielle de classement] décida de réduire le nombre de projets et de retenir plutôt les monuments isolés, faciles à conserver sans frais, et sans inconvénient pour la reprise de la vie économique. Peu à peu l'argument financier relégua au second plan l'argument mémoriel. »¹⁶²⁵

Les vestiges de l'église de Leimbach ne sont à aucun moment mentionnés dans ces débats, tant au niveau national que local. Dans son rapport sur le devenir des souvenirs de guerre¹⁶²⁶ alsaciens rédigé au lendemain de la guerre à la demande d'Alexandre Millerand, le chargé de mission Frédéric Robida n'évoque nullement les vestiges de cet édifice spécifique, ni d'ailleurs d'autres bâtiments civils ruinés durant les combats. Il s'intéresse alors exclusivement aux champs de bataille et à quelques vestiges militaires isolés tels que la plateforme d'artillerie de Zillisheim¹⁶²⁷.

¹⁶²⁰ Le château de Coucy, classé en 1862, est détruit volontairement par les Allemands au moment de leur repli, le 18 mars 1917. En 1925 s'ouvre un chantier de restauration de près de vingt ans conduit par l'architecte Jean Trouvelot. « Il s'agit d'aménager, déblayer et réparer les vestiges, en conservant l'amas de décombres de la tour maîtresse, à titre mémorial. » Source : Corvisier Christian, *Le château de Coucy et l'enceinte de la ville*, Paris, Éditions du patrimoine, 2009, p. 46-47.

¹⁶²¹ L'église de Montfaucon-d'Argonne est classée en 1937, en même temps que le reste du village détruit. Ce ne sont cependant pas, dans ce cas précis, les seules ruines de cet édifice qui sont protégées mais l'ensemble de la localité. Source : Streiff Karine, *1880-1935 : Des communautés rurales meusiennes de la veille de la Grande Guerre à la fin de la reconstruction : entre permanences, archaïsmes et modernités*, Thèse d'histoire, Université de Lorraine, 2016, p. 401.

¹⁶²² L'église d'Ablain-Saint-Nazaire est classée au titre des monuments historiques en 1908. Sur le sujet voir notamment Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines*, *Op.cit.*, p. 248-251.

¹⁶²³ Deperchin Annie, « Des destructions aux reconstructions », in Audoin-Rouzeau Stéphane, Becker Jean-Jacques (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Bayard, 2004, p. 1127.

¹⁶²⁴ Danchin Emmanuelle, *Le temps de ruines*, *Op.cit.*, p. 174.

¹⁶²⁵ *Ibid.*

¹⁶²⁶ ADHR, AL – 55568 (Ancienne cotation).

¹⁶²⁷ Sur ces questions, voir notamment Hensel Florian, « Que faire de nos champs de bataille ? Les lieux de combat alsaciens entre préservation et remise en état au lendemain de la Première Guerre mondiale », in Cochet François, Grandhomme Jean-Noël (dir.), *Guerre des Vosges et guerres de montagne 1914-1918*, Paris, Bernard Giovanangeli éditeur, 2016, p. 435-450.

Si de prime abord, le choix de conserver en l'état les ruines de l'église apparaît comme une volonté de préservation des traces matérielles de la guerre, force est de constater qu'en réalité il en va tout autrement. Dans les faits, le choix de construire une nouvelle église au cœur du village de Leimbach répond avant tout à un besoin pratique et fait suite à de longs débats.

Dans un premier temps, la municipalité avait choisi le mulhousien Edmond Reist pour mener à bien le relèvement du clocher. En mai 1920, ce dernier établit les plans pour la restauration de l'église à son emplacement initial. L'architecte fait déjà mention de la volonté de la commune de déplacer l'église dans l'état des lieux qu'il dresse :

« La commune désire déplacer l'église parce qu'elle est éloignée d'environ 800 m du village, or la réfection des murs de pourtour et des fondations encore bien conservés produirait des frais relativement très élevés. L'église elle-même représente ensuite un monument historique qui doit être conservé autant que possible. »¹⁶²⁸

Pour sa part, l'architecte souhaite reconstruire l'église à l'identique de ce qu'elle était à la veille de la Première Guerre mondiale en modifiant éventuellement l'emplacement du clocher, ce à quoi s'oppose l'inspecteur des monuments historiques d'Alsace, Paul Gélis¹⁶²⁹. Cette première étude n'est pas poursuivie. Une nouvelle étude est par la suite réalisée par l'architecte thannois Edouard Stamm¹⁶³⁰ accompagné de l'architecte-entrepreneur Charles Burtschell¹⁶³¹. Leur projet reprend trait pour trait les formes de l'ancien édifice mais cette nouvelle esquisse n'est à nouveau pas retenue. Ces tergiversations retardent le lancement du chantier qui dépend aussi de la nomination d'un architecte agréé pour le conduire¹⁶³². Paul Kirchacker, architecte-directeur de la coopérative des églises catholiques, relance à plusieurs reprises le maire au sujet de la nomination par le conseil municipal d'un technicien pour le relèvement de l'église paroissiale de Leimbach¹⁶³³. Sur le plan architectural, la municipalité décide alors d'abandonner le projet de reconstruction à son emplacement originel, lui préférant un édifice situé au cœur du village¹⁶³⁴.

¹⁶²⁸ ADHR, AL – 55522 (Ancienne cotation). Dans la suite de son rapport, l'architecte liste les réparations nécessaires à la remise sur pied de l'édifice.

¹⁶²⁹ Lafourcade Florence, *L'œuvre architecturale de Paul Gélis, Op.cit.*, p. 72.

¹⁶³⁰ Lefort Nicolas, *Patrimoine régional, administration nationale, Op.cit.*, p. 310. Il s'agit là du frère de François Stamm, curé de Leimbach entre 1919 et 1921.

¹⁶³¹ Ce dernier a notamment établi les plans accompagnant le projet de reconstruction déposé aux archives départementales du Haut-Rhin. ADHR, AL – 55522 (Ancienne cotation).

¹⁶³² En ce qui concerne les démarches administratives nécessaires à la reconstruction des lieux de culte alsaciens nous renvoyons notamment à notre chapitre 4.

¹⁶³³ ADS, 502. Courriers de Paul Kirchacker au maire de Leimbach datés des 9 janvier et 17 mars 1923.

¹⁶³⁴ Florence Lafourcade explique cela par le don d'un terrain par des habitants. Lafourcade Florence, *L'œuvre architecturale de Paul Gélis, Op.cit.*, p. 73.

À Leimbach, le contexte local entourant la reconstruction de l'église est particulièrement épineux. Les relations sont notamment complexes entre les différents intervenants, à commencer entre le maire Blaise Foltzer¹⁶³⁵ et l'abbé Eugène Wendling¹⁶³⁶. Cela transparaît dans les correspondances que ce dernier échange avec l'évêché et la direction de la coopérative. Le curé y reproche notamment au maire d'avoir établi de fausses délibérations du conseil municipal, en particulier en ce qui concerne la nomination présumée de M. Burtschell comme architecte communal.

« À première vue, il en ressort que le conseil n'a confié¹⁶³⁷ à M. Burtschell que la surveillance selon la méthode allemande auparavant en vigueur chez nous en Alsace, c'est à dire que M. Burtschell aurait à surveiller la reconstruction sous l'ordre du Kreisbaumeister ! c'est à dire d'un architecte qui est à nommer encore. C'est ainsi que le conseil municipal de Leimbach comprend cette décision ; en tout cas, le conseil municipal de Leimbach ne veut point M. Burtschell comme architecte de l'église proprement dit. »¹⁶³⁸

Pour le curé, l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal transmis par le maire à la coopérative ne peut donc être qu'un faux¹⁶³⁹. Les manœuvres du maire Foltzer creusent un fossé avec les autres membres du conseil municipal qui ne veulent alors plus travailler avec lui. Il finit par présenter sa démission en mars 1923. Le 10 avril 1923, le curé Wendling écrit au chanoine Metz pour l'informer que la démission du maire Foltzer a été acceptée par la préfecture. Le nouveau maire est alors Adolphe Kieffer, un ancien adjoint¹⁶⁴⁰. Ce changement à la tête de la commune ne semble pas mettre immédiatement fin aux manœuvres de M. Foltzer, au sujet duquel le curé de Leimbach rapporte de manière confidentielle de nouveaux agissements, de concert cette fois avec Paul Kirchacker avec qui il a jusqu'alors été en contacts réguliers au niveau de la coopérative :

¹⁶³⁵ Blaise Foltzer (1865-1935) est maire de Thann entre 1908 et 1923. Il est également le premier président du conseil d'administration de la coopérative de reconstruction des églises dévastées du Haut-Rhin, poste qu'il occupe jusqu'à ce qu'il choisisse de démissionner de ses fonctions municipales en 1923. Il est remplacé dans ses fonctions de président par le député Joseph Silbermann dès le 1^{er} août 1923. Source : Société d'histoire de Leimbach, *Leimbach. Regards sur son passé, Op.cit.*, p. 21-22. ; ADS, 501.

¹⁶³⁶ Eugène Wendling (1883-1953) est curé de Leimbach de 1921 à 1932, à la suite de François Stamm qui dessert simultanément cette paroisse et celle d'Aspach-le-Haut entre 1919 et 1921. L'une de ses principales missions est alors la reconstruction d'une église au sein de sa paroisse. Son action conduit l'évêque de Strasbourg à le nommer chanoine honoraire. Source : Société d'histoire et d'archéologie de Leimbach, *Leimbach. Village du Gottesthal, Op.cit.*, p. 100-101.

¹⁶³⁷ Cela a été fait au cours de la séance du conseil municipal de Leimbach le 6 novembre 1921.

¹⁶³⁸ ADS, 502. Courrier du curé Wendling à Paul Kirchacker, 25 mars 1923.

¹⁶³⁹ ADS, 502. Courrier du curé Wendling au chanoine Metz, 24 mars 1923.

¹⁶⁴⁰ ADS, 502. Courrier du curé Wendling au chanoine Metz, 10 avril 1923.

« À titre de renseignement personnel je viens vous informer que dans notre commune le bruit court que l'église serait reconstruite au voisinage de la maison de l'ancien maire, M. Blaise Foltzer. Celui-ci aurait offert sa maison à M. Kirchacker¹⁶⁴¹ pour y construire les dépendances de la cure tandis que la maison de M. Bl. Foltzer, augmentée et rehaussée d'un étage servirait de presbytère. [...] Mais toute la population excepté l'auteur et l'intéressé à ce projet, est contre cette solution du problème. »¹⁶⁴²

Dans l'ensemble, ces errements ont tout de même duré près de quatre ans alors que la reconstruction de l'église de Leimbach était considérée comme urgente à l'occasion des premières réunions de la coopérative. Ces approximations au niveau municipal cumulées avec les tâtonnements sur le plan architectural ont finalement conduit le nouveau maire de Leimbach à se tourner vers Paul Gélis¹⁶⁴³. Dès lors, les choses s'accélérent. Le nouvel architecte lance rapidement la procédure de classement des ruines de l'ancienne église au titre des monuments historiques qui est prononcé le 26 février 1924¹⁶⁴⁴. Concernant la nouvelle église paroissiale, l'architecte dessine les plans d'un édifice totalement neuf qui comprend toutefois quelques références à l'ancien bâtiment comme par exemple au niveau des colonnes du porche d'entrée qui rappellent celles du chœur de l'église détruite¹⁶⁴⁵.

À la demande de la municipalité, différents chiffrages sont réalisés pour voir quel serait l'emplacement le moins coûteux pour la nouvelle construction. D'après l'étude de Paul Gélis, le terrain retenu est en effet moins coûteux à aménager que le second alors envisagé¹⁶⁴⁶, propriété Werschiné-Schneider, « terrain [...] extrêmement en pente, [qui] entraînerait une dépense beaucoup plus considérable, sans compter la démolition des immeubles existant sur le terrain ». Ce dernier contraindrait par ailleurs la forme du nouvel édifice car « extrêmement étroit [il] ne permet pas l'étude d'une église de plus de 11 m. de large, murs compris, à cause des règlements de mitoyenneté. ». Le terrain « In der Biene » « permet toutes les combinaisons possibles pour l'étude d'une nouvelle église. »¹⁶⁴⁷ Le choix est validé par le conseil municipal dans sa session du 19 novembre 1923¹⁶⁴⁸.

¹⁶⁴¹ D'après le curé, ce dernier aurait été influencé par l'ancien maire Foltzer.

¹⁶⁴² ADS, 502. Lettre du curé Wendling au chanoine Metz, 11 avril 1923.

¹⁶⁴³ Pour Nicolas Lefort, « cette confusion entraîne l'intervention du service des monuments historiques ». Lefort Nicolas, *Patrimoine régional, administration nationale, Op.cit.*, p. 310.

¹⁶⁴⁴ Toursel-Harster Dominique, Beck Jean-Pierre, Bronner Guy, *Dictionnaire des monuments historiques d'Alsace*, Strasbourg, La Nuée bleue, 1995, p. 211.

¹⁶⁴⁵ Lafourcade Florence, *L'œuvre architecturale de Paul Gélis, Op.cit.*, p. 74-75.

¹⁶⁴⁶ 48 000 francs pour le premier contre 136 000 pour le second d'après l'estimation de Paul Gélis en date du 26 novembre 1923. ADS, 502.

¹⁶⁴⁷ ADS, 502. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Leimbach, 19 novembre 1923.

¹⁶⁴⁸ ADS, 502. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Leimbach, 19 novembre 1923.

Dans sa séance du 2 décembre 1923, le conseil de fabrique de Leimbach approuve lui aussi le projet de construction de la nouvelle église sur le terrain « In der Biene » en « donnant suite aux vœux de la population de la paroisse »¹⁶⁴⁹. Le jour même de la délibération cet organisme demande à l'évêque l'agrément¹⁶⁵⁰ de l'emplacement choisi. Dans une lettre jointe à l'envoi, le curé Wendling insiste alors pour faire en sorte que les travaux puissent commencer au printemps suivant « vu que la pluie perce en plusieurs endroits à la baraque, y causant des dommages multiples et nécessitant des réparations très coûteuses et qui vont surcharger la pauvre commune de même que la fabrique. La baraque s'enfonce de plus en plus dans la boue. »¹⁶⁵¹

Malgré l'accord rapide de l'évêque, le commencement des travaux est encore retardé d'une année en raison du manque de crédits sur l'exercice 1924 au niveau de la coopérative¹⁶⁵². Ce n'est finalement que le 10 juillet 1925 qu'il est procédé à l'adjudication des travaux de reconstruction de l'église de Leimbach¹⁶⁵³. En définitive, le chantier débute en 1925¹⁶⁵⁴ et s'achève en 1927¹⁶⁵⁵.

Parallèlement à la construction d'une nouvelle église à Leimbach, l'ancien édifice continue de susciter le débat. C'est notamment la préservation et l'entretien des ruines qui pose alors question à différentes reprises. À la suite de l'arrêté de classement de 1924, aucune mesure de protection matérielle n'a été prise à l'égard des anciens vestiges. Ces derniers se dégradent au fil des ans et finissent par présenter un risque d'effondrement important. En 1931, la commune se plaint notamment du danger représenté par la chute de pierres depuis le clocher¹⁶⁵⁶. Le conseil municipal précise alors que l'existence du clocher « n'est pas d'une trop grande valeur [...] surtout au point de vue des dépenses continues » et émet le souhait de le démolir. L'administration des beaux-arts se refuse toutefois à cette éventualité et finance la moitié des travaux de consolidation des ruines¹⁶⁵⁷.

¹⁶⁴⁹ ADS, 502. Extrait du registre des délibérations du conseil de fabrique de Leimbach, 2 décembre 1923.

¹⁶⁵⁰ ADS, 502. Lettre du président du conseil de fabrique de Leimbach à l'évêque de Strasbourg, 2 décembre 1923.

¹⁶⁵¹ ADS, 502. Lettre du curé Wendling à l'évêque de Strasbourg, 2 décembre 1923.

¹⁶⁵² ADS, 502. Courrier du chanoine Metz à Paul Kirchacker, 6 septembre 1924.

¹⁶⁵³ ADS, 502. Extrait de presse non sourcé.

¹⁶⁵⁴ Les plans du nouvel édifice sont présentés à la commission diocésaine des monuments religieux de l'évêché de Strasbourg le 31 mars 1925. La première pierre est posée le 25 octobre 1925. Source : ADS, *Casier de paroisse « Leimbach »*.

¹⁶⁵⁵ La nouvelle église est consacrée le 14 août 1927 par Mgr Abt, père abbé d'Elenberg. Source : Société d'histoire de Leimbach, *Leimbach. Regards sur son passé, Op.cit.*, p. 115.

¹⁶⁵⁶ Source : Lefort Nicolas, « Les monuments historiques détruits par la Grande Guerre dans le Haut-Rhin. Une reconstruction au cas par cas », in *Cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire*, N°59, 2016, p. 174.

¹⁶⁵⁷ Les interrogations entourant la conservation des ruines l'ancienne église Saint-Blaise reviennent de manière récurrente au sein de la commune. En 1966, le curé de Leimbach s'adresse par exemple à l'évêché afin de lui faire part du souhait émis par le conseil municipal de déclasser et de détruire les ruines de l'ancienne église étant donné « que les fonds manquent pour les entretenir et qu'elles sont sans valeur archéologique et historique ». Le prêtre contredit toutefois ces affirmations en mettant en avant la valeur patrimoniale mais aussi mémorielle de ces vestiges qui représentent pour lui un « témoignage émouvant des terreurs de la guerre », tout en déplorant l'absence de travaux de consolidation au moment du classement. Le même débat est une nouvelle fois

En conclusion, il apparaît que la préservation des ruines de l'église de Leimbach représente donc avant tout une conséquence indirecte du choix fait par la municipalité de construire un nouvel édifice au cœur de village. Il ne peut en rien être apparenté à une volonté affirmée dès l'origine de préserver un vestige de la Grande Guerre, comme cela a été le cas à Ablain-Saint-Nazaire. Dans l'absolu, cela pourrait plutôt être rapproché du cas de Flirey¹⁶⁵⁸ où les vestiges de l'ancienne église ont en partie été préservés lorsque le village a été reconstruit avec une nouvelle église sur un emplacement situé à l'écart de l'ancien.

Établir le bilan quantitatif de la reconstruction des lieux de culte alsaciens au lendemain de la Grande Guerre est complexe et renvoie à des aspects multiples. Globalement, malgré les critiques formulées en ce qui concerne le manque de modernité apparent des nouveaux édifices, l'innovation est pourtant bien au rendez-vous. Comme le rappelle justement Frédéric Gugelot, « sous les fausses pierres du passé se cache cette volonté d'être de son temps »¹⁶⁵⁹.

Toutefois, au-delà de faire uniquement écho à l'environnement d'avant-guerre des communes dévastées, en ayant massivement recours aux influences architecturales régionalistes ou en renvoyant aux styles employés dans la région depuis la fin du XIX^e siècle, les références directes à la Première Guerre mondiale sont également très nombreuses à l'occasion de la première reconstruction. Cela est notamment prégnant dans les nouveaux lieux de culte au sein desquels la mémoire du conflit qui vient de s'achever et les souffrances qu'il a véhiculées, en particulier pour les populations civiles, sont présentes sous des formes diverses.

ouvert en 1977 et aboutit cette fois à une opération populaire de sauvegarde des ruines menée sous le patronage de la commune. Sources : ADS, *Casier de paroisse « Leimbach »*. Lettre du curé Seginger à l'ordinariat de l'évêché de Strasbourg, 3 janvier 1966. ; « Konsolidierung oder Abbruch der Ruinen der ehemaligen Sankt-Blasius Kirche in Leimbach ? 1932-1966-1977: drei Jahreszahlen: ein und dasselbe Problem », in *L'Alsace*, 23 juillet 1977. ; Société d'histoire et d'archéologie de Leimbach, *Leimbach. Village du Gottesthal*, *Op.cit.*, p. 115-131.

¹⁶⁵⁸ Sur le sujet voir notamment : Padiou Nicolas, *Dispersi sunt lapides sanctuarii. La reconstruction des églises de Meurthe-et-Moselle après la Première Guerre mondiale (1918-1933)*, Thèse d'histoire de l'art, École pratique des hautes études (Paris) / Université technique de Dresde, 2010, 389 et 385 p.

¹⁶⁵⁹ Gugelot Frédéric, « "Tout ce qu'on regarde est faux" Modernité et reconstruction », *Op.cit.*, p. 472.

7.2. Des édifices entre lieu sacré et temple du souvenir

Après la guerre, la notion de culte du souvenir, à la confluence du militaire et du sacré, prend tout son sens. En Alsace comme dans le reste de la France la religion est très étroitement liée à la commémoration de la Grande Guerre. Cela transparait notamment dans la mise en place de quatre monuments nationaux dédiés spécifiquement à ce conflit le long de l'ancienne ligne de front. Les principaux champs de bataille voient ainsi s'ériger des lieux de mémoire associant le souvenir de la Grande Guerre à une dimension religieuse. À Verdun, il s'agit de l'Ossuaire de Douaumont, érigé à l'initiative de Mgr Ginisty¹⁶⁶⁰. Les batailles de l'Artois et les batailles de la Marne sont respectivement célébrées aux mémoriaux de Notre-Dame-de-Lorette et de Dormans. En Alsace, le souvenir des affrontements sur le front des Vosges est perpétué par un monument national inauguré sur le site du Hartmannswillerkopf¹⁶⁶¹ par le Président de la République Albert Lebrun en octobre 1932. D'autres édifices plus modestes voient également le jour sur l'ensemble du front comme par exemple la chapelle de Cerny-en-Laonnois¹⁶⁶² qui commémore les combats du Chemin des Dames. C'est également le cas dans le Haut-Rhin avec plusieurs édifices, construits pendant la guerre, à l'image de la chapelle Sicurani à Soultz¹⁶⁶³, ou aménagés au lendemain de l'armistice, comme cela est le cas pour la chapelle de Sudel, qui entretiennent la mémoire de certains épisodes de la guerre au niveau local.

Dans les communes, les aménagements les plus visibles sont les monuments aux morts mais ce mouvement mémoriel touche également les édifices publics, et en particulier les lieux de culte. Ainsi, le relèvement des églises s'accompagne bien souvent de la mise en place de signes commémoratifs de la guerre, que ce soit sous la forme de plaques mémorielles, de vitraux ou autre. L'un des exemples les plus emblématiques est à ce titre l'église votive de l'Emm à Metzeral, dédiée aux victimes françaises sur le front des Vosges¹⁶⁶⁴.

¹⁶⁶⁰ Collectif, *L'ossuaire de Douaumont. Cathédrale de la Grande Guerre*, Ars-sur-Moselle, Serge Domini éditeur, 2015, 152 p.

¹⁶⁶¹ Lefort Nicolas, Spitz Michel, *Hartmannswillerkopf. Monument national de la Grande Guerre en Alsace*, Strasbourg, Éditions du Signe, 2015, 160 p.

¹⁶⁶² Offenstadt Nicolas, « La chapelle de Cerny : une mémoire étriquée ? », in Offenstadt Nicolas (dir.), *Le Chemin des Dames. De l'évènement à la mémoire*, Paris, Stock, 2004, p. 397 et suivantes.

¹⁶⁶³ Les amis de Soultz, *Autour de la chapelle Sicurani*, Bulletin N°85, juin 2006, 20 p.

¹⁶⁶⁴ Voir notamment à ce sujet Béhé Martin, *Le Monument de reconnaissance du "Souvenir Alsacien" à Metzeral-Sondernach*, Imp. Souchet, Paris, 1949, 48 p. Nous revenons de manière détaillée sur cet exemple emblématique ci-dessous.

Le souvenir de la Grande Guerre dans les églises alsaciennes

Le relèvement du lieu de culte, au-delà de sa dimension matérielle et religieuse, symbolise bien souvent également la fin de la reconstruction de la commune. Ainsi, pour bon nombre de ces édifices la finalisation du chantier s'accompagne de la mise en place de supports commémoratifs faisant directement référence à la guerre et aux souffrances des populations civiles. Des épisodes marquants de la vie des villages se voient alors commémorés, comme par exemple la destruction de l'église ou l'évacuation des habitants. Cela prend des formes multiples touchant généralement à l'ornementation des édifices, allant de la peinture au vitrail en passant par les plaques mémorielles. Plus rarement, des bâtiments, neufs ou créés pendant le conflit, se voient intégralement dédiés au souvenir de la Grande Guerre.

Parmi l'ensemble des supports commémoratifs utilisés pour perpétuer le souvenir de la Première Guerre mondiale dans les églises, le vitrail est le plus utilisé. Ce dernier est en effet employé à ces fins à travers toute la France, et notamment en Alsace. Plusieurs ouvrages¹⁶⁶⁵ et expositions y ont été consacrés depuis les années 1990. La portée mémorielle de ces ornements n'est cependant pas une nouveauté après 1918 dans la mesure où cette pratique peut déjà être observée pour des événements antérieurs, à l'image par exemple de la guerre de Vendée¹⁶⁶⁶. Dans les régions dévastées, leur mise en place au sein des églises relevées de leurs ruines est également doublée d'une portée symbolique. Les verreries font en effet partie des aménagements les plus fragiles des lieux de culte. L'effet de l'artillerie sur ces dernières est dévastateur, comme nous l'avons par exemple vu pour l'église de Ballersdorf ou pour la collégiale de Thann. Au moment de la restauration ou de la reconstruction de ces édifices, différents motifs sont mis en place pour se rappeler les années de guerre et leurs conséquences pour les communes, souvent grâce au soutien de mécènes.

Les références au conflit peuvent être réparties entre différentes catégories. En Alsace, les représentations directes de la guerre ou des combattants sont rares. Le monument du souvenir alsacien de Metzeral-Sondernach fait presque figure d'exception à ce titre, en comptant d'une part un vitrail dit « du souvenir » représentant un aumônier militaire en train de donner l'absolution à un poilu et un second représentant trois stades de l'église : la chapelle de l'Emm avant la guerre, la

¹⁶⁶⁵ Pagnotta Philippe (dir.), *Vitrail commémoratif de la Grande Guerre en Meuse. Monuments de lumière*, Conseil Général de la Meuse, 1998, 176 p. ; Wintrebert Patrick, *Le vitrail dans le Pas-de-Calais*, Archives du Pas-de-Calais, 1989, 120 p.

¹⁶⁶⁶ Blondel Nicole, Le Goff Guy, Martin Jean-Clément, *Vitrail et guerre de Vendée*, Nantes, Association pour le développement de l'inventaire général en Pays de la Loire, 1987, 64 p.

même au lendemain de sa destruction durant les combats de 1915, et enfin l'église provisoire. Les souffrances vécues par les populations civiles sont les thématiques figurées le plus fréquemment. L'évacuation et le retour dans les localités en ruines peut ainsi se retrouver dans plusieurs églises telles que Ammertzwiller, Cernay ou encore Uffholtz. Dans les deux premiers cas, ce sont à chaque fois deux vitraux en vis-à-vis qui sont consacrés à ces aspects, en représentant d'une part le départ des habitants et d'autre part leur retour. Les artisans-verriers intervenant à l'occasion de la première reconstruction sont nombreux avec par exemple la société Gerrer de Mulhouse ou encore la firme Ott de Strasbourg. Ces créations n'ornent d'ailleurs pas uniquement les bâtiments catholiques. Il est en effet également possible d'en retrouver au sein du temple protestant de Sultzern consacré en décembre 1923 où l'un des vitraux réalisés par le verrier strasbourgeois Joseph Ehrismann représente l'exil de la population entre 1915 et 1919 (Figure 74).



Figure 74 - Vitrail commémoratif du temple protestant de Sultzern, 1923.

Source : Collection de l'auteur.

Paul Kempf propose une interprétation de ce dernier en le mettant en regard avec l'historique de la commune durant la Grande Guerre :

« Cette composition permet de montrer, au fond, le village dont la couleur chaude peut suggérer la chaleur du foyer comme la lumière des incendies. La femme avec le bonnet de la vallée [de Munster], l'homme âgé et les enfants en pleurs ne savent pas ce qui les attend. Il y a peut-être une allusion à Madeleine Ruhland, née le 14 novembre 1914 et qui avait 4 mois lors du départ vers les Vosges. L'inscription est prise dans Hébreux 13,14 « nous n'avons pas ici-bas de cité permanente ». Elle continue par « mais nous cherchons celle qui est à venir ». C'est un rappel de la possibilité de tout quitter et de reconstruire ensuite. C'est aussi une invitation à l'espérance dans les épreuves. »¹⁶⁶⁷

Cette réalisation fait toutefois figure d'exception dans ce temple où les autres vitraux ne sont pas figuratifs et représentent des motifs sobres de roses de Luther. Comme dans quelques autres communes, elle résonne comme un témoignage concret du vécu de la communauté villageoise et paroissiale de Sultzeren durant la Grande Guerre.

Dans l'ensemble, les motifs restent relativement classiques. Peu de vitraux modernes se retrouvent dans les nouvelles églises alsaciennes. Les représentations de Jeanne d'Arc ou du Sacré Cœur apparaissent d'une certaine manière comme une continuité de l'incarnation religieuse patriotique de la France en guerre. Parfois, quelques clins d'œil plus légers sont également à relever, avec un certain nombre de prêtres qui se font représenter sur les vitraux de leur église. Comme le souligne Stéphane Bedhome pour l'Aisne « le curé de campagne, très proche de ses ouailles, est un personnage central de la vie rurale. [...] Nombreux sont [...] les vitraux les représentant en train de bénir les troupes dans les tranchées »¹⁶⁶⁸. En Alsace, ces derniers apparaissent plutôt sous les traits de simples habitants des communes dévastées. C'est par exemple le cas avec un vitrail de Saint-Bernard auquel le curé Brun prête ses traits dans l'église d'Enschingen¹⁶⁶⁹.

Dans certains cas, la mise en place de ces ornements à vocation commémorative ne trouve pas l'approbation de la CDMR. C'est par exemple le cas pour l'église Saint-Léger de Munster. Le 26 décembre 1923, le curé Vuillard soumet à la commission épiscopale les « esquisses [proposées par la maison Ott frères] de deux vitraux destinés à être placés dans le transept de notre église en remplacement des anciens détruits pendant la guerre. Le premier représentant une scène de

¹⁶⁶⁷ Kempf Pierre, *Exode et espoirs d'une communauté. Sultzeren 1914-1923*, Sultzeren, Comité des fêtes de Sultzeren, 2013, p. 56-57.

¹⁶⁶⁸ Bedhome Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames, Op.cit.*, p. 125.

¹⁶⁶⁹ ADS, 502.

guerre doit être placé au-dessus de l'autel de la Vierge douloureuse, à côté duquel sera fixée une plaque commémorative en l'honneur des soldats et civils catholiques de Munster morts victimes de la guerre. La deuxième représentant la chute de l'homme sera placée au-dessus du baptistère et d'un groupe représentant Saint-Jean baptisant N[otre] S[eigneur]. De cette façon seront représentés 1) par le vitrail, le péché originel 2) par le groupe, la figure de la rémission de ce péché 3) par le baptistère, la rémission du péché originel »¹⁶⁷⁰. La CDMR examine cette proposition dans sa séance du 5 février 1924 et estime alors que « les ornements sont en opposition avec la décoration de l'église » et que, en outre, « les tons ne lui paraissent pas assez francs et nets ».¹⁶⁷¹ Le projet de vitrail commémoratif est alors abandonné au profit de réalisations plus classiques.

Outre les vitraux, d'autres formes de commémoration de la Grande Guerre sont également employées dans les églises alsaciennes. Peintures, plaques voire même statues sont mises en place dans les nouveaux édifices comme dans les anciens au lendemain du conflit. C'est par exemple le cas à Bernwiller où une discrète peinture de l'église en flammes est représentée, ou encore à Luemswiller, où l'évacuation et le retour des habitants sont figurés sur les murs de la chapelle Notre-Dame-des-Neiges. Dans la nouvelle église de Brunstatt, les plaques mortuaires recensent les noms de 83 victimes de guerre¹⁶⁷².

La question des monuments aux morts, très liée aux lieux de culte, notamment en Alsace¹⁶⁷³, fait rapidement débat elle aussi, au point de devoir être arbitrée par l'évêché. Le *Bulletin ecclésiastique* de novembre 1920 rappelle ainsi les règles concernant la mise en place de plaques commémoratives dans les lieux de culte catholique.

« Depuis quelques temps, on érige dans les églises des monuments, des plaques commémoratives, etc. avec les inscriptions portant le nom des soldats tués pendant la Grande Guerre. Nous rappelons à MM. les curés les dispositions de l'article 73 du décret du 30 décembre 1809 ainsi conçu : « Nul cénotaphe, nulles inscriptions, nuls monuments funèbres ou autres, de quelque genre que ce soit, ne pourront être placés dans les églises que sur la proposition de l'évêque diocésain et la permission de notre ministre du culte ».

Pour se conformer à ces prescriptions, MM. les curés sont priés d'en faire, le cas échéant, la demande en règle, en nous envoyant, avec cette demande, le texte de l'inscription, et, si possible, le plan ou la photographie du monument. »¹⁶⁷⁴

¹⁶⁷⁰ ADS, 502. Lettre du doyen Vuillard à la CDMR, 26 décembre 1923.

¹⁶⁷¹ ADS, 502. Lettre du 13 février 1924.

¹⁶⁷² Specklin Paul F., *Brunstatt entre deux guerres*, *Op.cit.*, p. 79.

¹⁶⁷³ Voir notamment sur le sujet Schnitzler Bernadette, Haegel Olivier, Grandhomme Jean-Noël, *Mourir pour la patrie ? Les monuments aux morts d'Alsace-Moselle*, Lyon, Lieux Dits, 2016, p. 28-29.

¹⁶⁷⁴ *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg*, N°11, Décembre 1920, Strasbourg, F.-X. Le Roux et Cie, p. 335.

Parfois, les monuments aux morts sont en effet installés à proximité directe des lieux de culte. À Sausheim par exemple¹⁶⁷⁵, où l'église n'a pas été endommagée pendant la guerre, il est « impensable » pour le curé que le monument « ne soit pas d'inspiration chrétienne et qu'il soit érigé ailleurs qu'à l'église ». Deux plaques sont alors mises en place de part et d'autre de l'entrée principale de l'édifice par la maison Brutschi en 1922. C'est également le cas à Sengern, théâtre d'une opération de représailles allemande¹⁶⁷⁶, au cours de laquelle l'église paroissiale a été endommagée par le feu. La mémoire de cet événement qui a profondément marqué la population du village est perpétuée sous la forme de différents aménagements installés dans et autour de l'église Saint-Nicolas. Le monument aux morts, inauguré par la commune le 11 novembre 1934 a ainsi été aménagé sur un des murs de l'église et fait directement référence à la Première Guerre mondiale. De part et d'autre d'une statue de Jeanne d'Arc, deux bas-reliefs en bronze réalisés par l'entreprise Kreider de Soultz¹⁶⁷⁷ y rappellent l'évacuation des habitants en février 1915, mais également la destruction par le feu de l'édifice en octobre 1914¹⁶⁷⁸. Toutefois, alors que c'est la plupart du temps dans l'église que sont commémorés les événements qui ont touché les habitants durant le conflit, à Sengern la destruction de l'église est également commémorée sur le monument aux morts érigé à proximité. Dans une certaine forme de réciprocité, ce n'est ici pas le monument religieux qui commémore le civil et le militaire mais c'est le monument civil qui se souvient de la destruction de ce lieu de culte. Dans l'entrée de l'église, une Pietà présente également l'histoire de cette église, en mentionnant les deux dates qui ont bouleversé ce village et ses habitants durant la Grande Guerre.

Dans d'autres cas, ce ne sont pas des aménagements neufs qui servent de vecteur au souvenir de la Grande Guerre mais des objets de l'ancienne église qui en deviennent une sorte de relique après avoir traversé le conflit. Un tel cas est par exemple décrit par le curé Fenger de Stosswihr.

« Du mobilier de l'ancienne église [catholique de Stosswihr], seul le crucifix, depuis 1936 dans la chapelle, et aujourd'hui accroché en face de la chaire, a été sauvé. Les chasseurs alpins français l'avaient apporté dans le diocèse de Saint-Dié durant la guerre, d'où il est revenu au moment de l'inauguration de la nouvelle église pour être comme croix de mission en souvenir de la première mission après la guerre. Sur une petite plaque en laiton fixée au pied de la croix, les chasseurs alpins ont gravé l'inscription suivante en latin, dont la

¹⁶⁷⁵ Klein-Fawer Alice, « Victimes de guerre 1914-1918 de Sausheim », in *Les amis du Vieux Sausheim, 14-18 à Sausheim*, Riedisheim, Alsagraphic 2000, 2014, p. 92-93.

¹⁶⁷⁶ Voir notamment sur le sujet notre chapitre 2.

¹⁶⁷⁷ Mutz Pierre, « Historique », in *Dr Windhund. Bulletin communal d'information Lautenbach-Zell / Sengern*, N°44, 2009, p. 27-33.

¹⁶⁷⁸ Preiss Fernand, *Sengern fête les 100 ans de l'église Saint-Nicolas*, Schweighouse, Duo-Print, 1990, 24 p.

traduction sonne ainsi : "Ce crucifix de l'église d'Ampfersbach, détruite par la fureur teutonique, a été placé ici par les pieux chasseurs alpins du 54^{ème} bataillon, le 29 mai de l'année 1916". Les chasseurs alpins avaient d'abord installé le crucifix sur les ruines de l'église détruite mais comme le bombardement constant menaçait de le détruire, ils l'ont mis en sécurité à Saint-Dié. »¹⁶⁷⁹

Plus largement, ce sont parfois les traces de la guerre elles-mêmes qui sont préservées. Au-delà des véritables ornements mémoriels, le souvenir de la guerre est alors simplement perpétué par les marques des combats qui sont volontairement exclues de la restauration des édifices ou des monuments les moins gravement atteints dans leur structure. Toujours à Stosswihr, ce sont par exemple des impacts de balles sur le calvaire situé à proximité de l'église qui sont conservés. Ces séquelles du conflit se retrouvent sur plusieurs édifices restaurés au lendemain de l'armistice tels que la collégiale de Thann ou l'église de Vieux Thann. Cette pratique reflète une suggestion faite au niveau national par le député Louis Farges qui propose en 1919 de conserver « dans tous les cas où la solidité de l'édifice ne serait pas atteinte, les traces extérieures de projectiles allemands de diverses natures [...] comme signature des Barbares »¹⁶⁸⁰. Certaines façades mutilées sont alors préservées pour témoigner de la brutalité des combats.

Aux côtés des traces matérielles de la guerre qui sont laissées apparentes sur certains édifices, il subsiste également quelques constructions directement héritées des quatre années de conflit. Il s'agit en l'occurrence des chapelles aménagées par les combattants le long de l'ancienne ligne de front. Comme le rappelle Bénédicte Dubail, « on priait le même Dieu des deux côtés du front et – grand paradoxe – ceux qui bombardaient sans relâche la cathédrale de Reims, construisaient des chapelles dans les forêts »¹⁶⁸¹. Lors de son séjour en Alsace, Ferdinand-Antonin Vuillermet décrit lui aussi la découverte de ces édifices particuliers.

« Au milieu d'un de ces camps, souvent à proximité d'un cimetière, les hommes ont bâti, adossées à la roche, des chapelles, véritables chefs-d'œuvre d'architecture champêtre. Elles sont d'ordinaire placées sous le vocable de saints dont les noms rappellent les gloires guerrières du calendrier chrétien ou le souvenir des chefs aimés tombés dans ces secteurs meurtriers. »¹⁶⁸²

¹⁶⁷⁹ Fenger Paul, *Die katholische Pfarrei von Stosswihr-Ampfersbach*, Colmar, Alsatia, 1955, p. 46-47. [Traduction de l'auteur, le texte original est reproduit en annexe 51]

¹⁶⁸⁰ « La signature des Barbares », *Revue mensuelle du Touring-Club de France*, janvier-février 1919, p. 25.

¹⁶⁸¹ Heyer-Dubail Bénédicte, « Aspects de la pastorale dans la zone du front au sud de l'Alsace et dans le Jura bernois », in Weck Hervé de (dir.), *Des deux côtés de la frontière : le Jura bernois, les régions françaises et alsaciennes avoisinantes pendant la Première Guerre mondiale*, Porrentruy, Société jurassienne des officiers, 2012, p. 253.

¹⁶⁸² Vuillermet Ferdinand-Antonin, *Les églises guerrières*, Paris, P. Lethielleux, 1919, p. 96-97.

Ces constructions éphémères sont de formes et de tailles variables et vont de constructions relativement simples, comme par exemple un autel aménagé dans les bois ou une petite cabane, jusqu'à des réalisations bien plus élaborées. Parfois, du mobilier et des ornements – autel, bancs, objets de culte, ... – peuvent y être mis en place, dans d'autres les aumôniers y assurent le culte à l'aide d'éléments portatifs tels que les autels de campagne. Au lendemain du conflit, certaines de ces constructions éphémères créées de toutes pièces pendant la guerre se voient perpétuées et entretenues. Elles deviennent ainsi les dépositaires de la mémoire des champs de bataille sur lesquels elles ont été érigées. Souvent, une cérémonie y est célébrée annuellement pour commémorer les combattants tombés dans ces secteurs. Un des exemples les plus emblématiques en Alsace est la chapelle Sicurani¹⁶⁸³, aménagée par le 7^{ème} BTCA en mémoire du capitaine Pascal Sicurani, tombé au Hartmannswillerkopf le 22 décembre 1915.

Préserver ces bâtiments qui n'ont initialement pas vocation à durer dans le temps n'est pas toujours aisé. Malgré le souhait d'en maintenir certains en place, les réalités pratiques ne permettent bien souvent pas de les conserver. Le cas de la chapelle du cimetière militaire du Carrefour Duchesne, à proximité de la Tête des Faux, l'illustre par exemple (Figure 75).



Figure 75 - Chapelle du cimetière militaire français du Carrefour Duchesne, vers 1919.

Source : Collection de l'auteur.

¹⁶⁸³ Les amis de Soultz, *Autour de la chapelle Sicurani*, Bulletin N°85, juin 2006, 20 p.

Laissée en place au moment de l'armistice, l'état de cette chapelle « russe » construite en rondins se détériore rapidement¹⁶⁸⁴. Si la volonté est de la conserver en l'état, les ressources manquent pour y effectuer les réparations nécessaires estimées à 25 000 francs en raison du « mauvais état d'entretien ». L'alternative proposée dans un premier temps par le sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts est de déclasser la chapelle et de faire prendre en charge son entretien par le ministère des Pensions. Ce dernier ne dispose toutefois « d'aucun crédit permettant l'entretien des monuments et chapelles placés dans les cimetières militaires ». Paul Valot, directeur général des services d'Alsace et de Lorraine à la présidence du Conseil, précise alors ne pas entrevoir « les moyens propres à éviter la démolition qui présente néanmoins moins d'inconvénients que la ruine faute de soins ». Au moment de cette destruction potentielle, il est toutefois demandé « si la suppression de cet édifice ne serait pas susceptible de soulever des critiques de la part des habitants de la région ». Lorsque le déclassement partiel du champ de bataille de la Tête des Faux est publié le 15 mai 1933, cela entraîne la disparition de cet édifice.

Parallèlement à la suppression progressive des constructions éphémères, d'autres chapelles sont cependant créées après la guerre, à l'image par exemple de celle de Cerny-en-Laonnois, pour entretenir le souvenir de certains sites emblématiques. Dans le Haut-Rhin, c'est notamment le cas au Sudel où un tel édifice dédié à Jeanne d'Arc est aménagé par le Souvenir Français en 1931¹⁶⁸⁵.

Lorsque le sénateur du Bas-Rhin Jean de Leusse dresse le bilan de la reconstruction des églises dévastées en 1937, il considère alors le travail accompli comme une « œuvre immense qui devait grandir si possible l'image de notre chère Patrie dans toutes les âmes bien nées »¹⁶⁸⁶. Ce constat peut se vérifier au regard de la diversité des formes de perpétuation du souvenir de la Grande Guerre qui peut être observé dans les nouveaux clochers alsaciens. Cette proximité entre le civil et le religieux est notamment rappelée par Nicolas Offenstadt qui en souligne la dimension politique lorsqu'il précise que « à cette relation étroite entre restauration du culte et reconstruction, s'ajoute, dans le discours des autorités religieuses, la mise en exergue – comme dans bien d'autres cérémonies, y compris autour des monuments aux morts – de la nécessaire union, prolongement de l'Union sacrée du temps de guerre »¹⁶⁸⁷.

¹⁶⁸⁴ Source : ADBR, 98AL625 – *Déclassement partiel des champs de bataille du Lingé et de la Tête des Faux*.

¹⁶⁸⁵ Scheromm Louis, *Au Sudel en première ligne*, Rixheim, Friedling Graphique, 2011, 190 p.

¹⁶⁸⁶ Leusse Jean de, « La renaissance des églises dévastées », in Comité alsacien d'études et d'informations, *L'Alsace depuis son retour à la France*, Supplément, Strasbourg, 1937, p. 157.

¹⁶⁸⁷ Offenstadt Nicolas, « Les écrouelles et les ruines. Marc Bloch, Saint Marcoul et Corbeny », in Offenstadt Nicolas (dir.), *Le Chemin des Dames. De l'évènement à la mémoire*, Paris, Stock, 2004, p. 432.

En Alsace, cette union est incarnée par deux personnalités majeures. Il s'agit d'une part du nouvel évêque de Strasbourg, Charles Ruch, aumônier militaire durant le conflit qui témoigne ouvertement de sa francophilie¹⁶⁸⁸, et d'autre part du général d'Armau de Pouydraguin, ancien commandant de la 47^{ème} DI sur le front des Vosges et catholique fervent¹⁶⁸⁹. Après la guerre, ces deux personnalités se retrouvent à l'occasion de nombreuses commémorations mais surtout au sein de plusieurs comités d'érection de monuments commémoratifs en lien avec le conflit qui vient de s'achever. L'un des projets les plus emblématiques est le monument national du Hartmannswillerkopf conçu par Robert Danis qui associe un espace de célébration civil prenant la forme d'un autel de la patrie inspiré de celui installé sur le Champ de Mars à l'occasion de la fête de la Fédération le 14 juillet 1790, à une crypte accueillant les autels des trois cultes concordataires. En ce qui concerne plus particulièrement les édifices cultuels, les deux hommes se retrouvent également au sein du comité directeur du projet de construction d'une église votive à Metzeral-Sondernach.

Le monument du Souvenir alsacien

L'église de l'Emm¹⁶⁹⁰, localisée entre les communes de Metzeral et de Sondernach, peut être considérée comme un symbole de la reconstruction des églises alsaciennes au lendemain de la Grande Guerre. Simple chapelle dédiée à Saint-Blaise, elle est intégralement détruite durant l'offensive française visant à prendre possession de la vallée de la Fecht au printemps 1915. Au lendemain du conflit, sous l'impulsion du nouveau curé de la paroisse de Metzeral-Sondernach, le petit édifice sinistré est transformé en une véritable église paroissiale pour ces deux communes qui jusqu'alors ne disposaient chacune que d'un temple protestant. Au-delà de ces aspects strictement cultuels, il est alors également décidé de faire de ce nouvel édifice un *Monument du Souvenir alsacien* dédié aux combattants, français en premier lieu, tombés sur le front des Vosges.

¹⁶⁸⁸ Sur le sujet voir notamment Muller Claude, « Dieu, l'Allemagne et la France. Mgr Fritzen et Mgr Ruch face à la question du nationalisme », in *Revue d'Alsace*, N°144, *De l'éblouissement tricolore au malaise alsacien. Le retour de l'Alsace à la France 1918-1924*, Strasbourg, FSHAA, 2018, p. 129-150.

¹⁶⁸⁹ Voir notamment sa biographie récente : Grandhomme Jean-Noël, « Le général de Pouydraguin "héros de la bataille des Hautes-Vosges" », in Cochet François, Grandhomme Jean-Noël (dir.), *Guerre des Vosges et guerres de montagne 1914-1918*, Paris, Bernard Giovanangeli éditeur, 2016, p. 63-79.

¹⁶⁹⁰ Concernant l'histoire générale de cette église voir notamment Collectif, *Pèlerinages alsaciens de la Vierge Marie*, Strasbourg, Éditions du Drakkar, 1954, p. 90 ; « Zur Grundsteinlegung der Emmkirche von Metzeral-Sondernach », in Scherlen Auguste, *Perles d'Alsace*, Band II, Colmar, Alsatia, 1929, p. 286-288. Le curé Martin Béhé a également consacré plusieurs ouvrages à l'édifice : Béhé Martin, *Droben "auf der Emm"*, *Die Pfarr-, Votiv- und Wallfahrtskirche in Metzeral-Sondernach*, Colmar, Les éditions d'Alsace, 1954, 240 p. ; Béhé Martin, *Le monument de reconnaissance du « Souvenir Alsacien » à Metzeral-Sondernach*, Paris, Imp. Souchet, 1949, 48 p.

Les villages de Metzeral et de Sondernach ont été très éprouvés par la Grande Guerre. Ils ont en effet été l'enjeu d'intenses affrontements, marqués notamment par des combats de rue qui ont conduit à la prise des localités par les troupes françaises à la fin du printemps 1915. À tête de ces dernières se trouve le général d'Armau de Pouydraguin¹⁶⁹¹, qui va également devenir un acteur majeur de la mise en mémoire de ces opérations. Les bombardements détruisent quasi-intégralement les deux localités en mettant à terre les différents lieux de culte, à savoir les temples de Metzeral et de Sondernach mais également la petite chapelle catholique de l'Emm. Aux dégâts causés par les obus viennent s'ajouter ceux occasionnés par les soldats stationnés dans les environs, qui se servent dans les ruines afin d'améliorer leur quotidien¹⁶⁹². L'exemple le plus emblématique est la récupération d'une statue de la Vierge anciennement abritée dans l'édifice, amenée par les chasseurs alpins français dans une chapelle provisoire sobrement dénommée Sainte-Marie-au-Bois¹⁶⁹³ aménagée sur une hauteur voisine.

Outre les dommages matériels, les combats dans ce secteur ont également entraîné l'évacuation des habitants. Le curé Oscar Müller¹⁶⁹⁴, qui retrace les premiers mois du conflit à Metzeral dans sa chronique paroissiale¹⁶⁹⁵, laisse transparaître les difficultés des populations civiles. Dès le 10 septembre 1914, il évoque l'interdiction de faire sonner les cloches¹⁶⁹⁶ mais aussi l'adaptabilité dont il doit faire preuve dans le fonds de la vallée de Munster tenu alternativement par les Français et les Allemands. Ainsi, il propose par exemple une messe improvisée dans la chapelle de l'Emm aux chasseurs alpins qui se sont avancés aux abords du village le 3 février 1915¹⁶⁹⁷. Peu de temps après, la chronique change toutefois de ton et décrit la destruction progressive de la chapelle en rapportant les bombardements qui s'en rapprochent de plus en plus et qui finissent par l'endommager fortement à la fin du mois de février¹⁶⁹⁸. Richard Andrieu, chasseur au 5^{ème} BCA, relate dans son récit la destruction de la chapelle de l'Emm en juin 1915. Après avoir remarqué la « chapelle de Sondernach »¹⁶⁹⁹ qui brûle, à l'occasion d'une mission de liaison dans le secteur, il la

¹⁶⁹¹ L'officier commande alors la 47^{ème} DI qui est en position dans la vallée de Munster aux côtés de la 66^{ème} DI commandée par le général Serret. Pour une biographie plus détaillée de l'officier voir notamment Grandhomme Jean-Noël, « Le général de Pouydraguin "héros de la bataille des Hautes-Vosges" », *Op.cit.*

¹⁶⁹² Voir notre chapitre 2 en ce qui concerne cette question.

¹⁶⁹³ Bordeaux Henry, *Pour l'Alsace. Vie et mort du général Serret*, Paris, Plon, 1927, p. 164.

¹⁶⁹⁴ Ce dernier officie en tant que prêtre catholique de la paroisse de Metzeral-Sondernach depuis le 1^{er} juillet 1914. Il n'y revient pas au lendemain du conflit. Il est originaire de la commune de Triembach-au-Val, comme son successeur, Martin Béhé. Source : ADS, *Répertoire des prêtres du diocèse de Strasbourg*.

¹⁶⁹⁵ Chronique citée dans Béhé Martin, *Droben auf der Emm*, *Op.cit.*, p.158-163.

¹⁶⁹⁶ *Ibid.*, p. 159.

¹⁶⁹⁷ *Ibid.*, p. 162.

¹⁶⁹⁸ *Ibid.*, p. 162-163.

¹⁶⁹⁹ Andrieu Richard, *Sous les pignates (Unter den marmiten)*, G. Rougeolle, Toulon, 1927, p. 239.

retrouve peu de temps après en train d'achever de se consumer¹⁷⁰⁰. Face à ces périls grandissants les habitants sont finalement contraints de prendre la route de l'exil en juin 1915.

L'armistice du 11 novembre 1918 marque le début d'une lente reconstruction pour ces communes, et plus encore pour leurs bâtiments culturels. Les urgences sont en effet ailleurs. D'un point de vue spirituel, il n'y a plus de prêtre catholique desservant ces paroisses depuis l'évacuation du curé Müller au moment des attaques françaises du printemps 1915. Ce n'est que le 2 février 1921 que Martin Béhé¹⁷⁰¹ est nommé à la fois comme prêtre titulaire de la paroisse de Metzeral-Sondernach et comme administrateur provisoire de celle voisine de Muhlbach-Breitenbach. Ses conditions d'exercice sont particulièrement difficiles dans un premier temps. En effet, les bâtiments habitables sont encore rares et les baraquements provisoires tardent à sortir de terre. Au cours des premières semaines de son service, le prêtre est ainsi hébergé chez l'habitant et célèbre les offices dominicaux dans la chambre qu'il occupe¹⁷⁰². Ses priorités sont alors échelonnées dans le temps. D'abord il faut trouver un lieu de culte temporaire et une habitation et ensuite seulement il est possible de songer à la reconstruction de l'église.

Rapidement, le curé Béhé se démène pour doter sa vaste paroisse d'une église provisoire. C'est dans la commune de Muhlbach qu'il installe un premier édifice¹⁷⁰³. Toutefois, la situation est complexe, notamment pour les habitants de Sondernach qui doivent parcourir plusieurs kilomètres pour se rendre à la messe. Ce n'est que le 29 juin 1924 que Ludwig Fink, prêtre originaire d'Ueberkumen, est affecté à la paroisse de Muhlbach-Breitenbach par les autorités épiscopales¹⁷⁰⁴. Martin Béhé est alors déchargé de l'administration de cette dernière mais se retrouve une nouvelle fois sans lieu de culte. Fort de sa première expérience, il entreprend alors de nouvelles démarches pour faire ériger une seconde église provisoire, à Metzeral cette fois. Les désillusions sont cependant nombreuses car la concurrence est rude dans la commune pour prendre possession des baraquements provisoires vacants. En dépit des difficultés qu'il rencontre, le curé finit toutefois par atteindre son objectif. Sa principale œuvre reste toutefois à venir : l'érection de la nouvelle église de l'Emm.

¹⁷⁰⁰ *Ibid.*, p. 240-241.

¹⁷⁰¹ Archives du conseil de fabrique de la paroisse catholique de Metzeral-Sondernach, *Registre des délibérations du conseil de fabrique de la paroisse de Metzeral-Sondernach*.

¹⁷⁰² Martin Béhé, *Droben auf der Emm*, *Op.cit.*, p. 36.

¹⁷⁰³ En ce qui concerne la construction des églises provisoires à Muhlbach puis à Metzeral nous renvoyons notamment à notre chapitre 3 dans lequel nous évoquons la remise en place du culte dans les communes sinistrées au lendemain de la guerre.

¹⁷⁰⁴ Scherlen Auguste, Martin François et Lucienne (trad.), *Muhlbach. Onze siècles d'histoire dans le val de Munster*, « *Unseri Heimat* », Muhlbach-sur-Munster, Commune de Muhlbach-sur-Munster, 1996, p. 138.

D'après les mémoires du curé Béhé, ce projet est évoqué pour la première fois le 8 juin 1922, à l'occasion d'un échange avec Mgr Ruch qui est venu dans la nouvelle église provisoire de Muhlbach pour y administrer le sacrement de la confirmation¹⁷⁰⁵. Au cours de cette discussion le prêtre évoque son idée de dédier la nouvelle église de Metzeral aux soldats français qui ont combattu et qui sont morts sur le front des Vosges. Cette volonté peut s'expliquer par différents facteurs. Comme partout ailleurs sur le front, l'après-guerre dans la vallée de Munster est marqué par l'arrivée de nombreux pèlerins, familles de victimes ou de disparus, en quête d'informations sur leurs proches qui ont combattu dans ce secteur. Leurs premiers interlocuteurs et correspondants dans les communes sont alors le maire et le curé. Martin Béhé assiste également à plusieurs exhumations de corps de victimes. Dans son livre *Nos beaux soldats des Vosges*¹⁷⁰⁶, le prêtre évoque sa rencontre avec plusieurs de ces familles sur les champs de bataille situés à proximité de sa paroisse. Au-delà de cette ferveur du souvenir, il est à souligner que cet afflux de touristes, motivés non seulement par leur piété mais aussi par leur curiosité, a également pu représenter une manne aux yeux du prêtre, afin de contribuer au financement de sa nouvelle église paroissiale. Le projet de construire une église consacrée à la mémoire des combattants de la Grande Guerre est accueilli de manière très positive par l'évêque de Strasbourg. « Marchez et je vous aiderai »¹⁷⁰⁷ lance ce dernier alors au curé, en reprenant pour partie son idée de faire de cette nouvelle église un lieu dédié au souvenir des victimes du conflit. Mgr Ruch est en effet, comme nous l'avons vu plus haut, lui aussi concerné par ces thématiques associant religion et mémoire du conflit désormais achevé. À la suite de cet échange est créée l'œuvre du *Souvenir Alsacien*, structure associative destinée à recueillir les financements de ce vaste chantier. Dès le 15 janvier 1923, l'évêque donne sa bénédiction à cet organisme nouvellement créé avec des propos associant patriotisme et piété.

« L'évêque de Strasbourg approuve et bénit l'œuvre entreprise par M. le curé de Metzeral. Il faut que nos morts vivent, que leurs noms brillent en lettres d'or sur la terre d'Alsace, que leurs âmes immortelles se plaisent à y résider, et quel palais sera plus digne d'eux que la maison de Dieu ? Là on priera pour elles, là se dressera la croix qui perpétuera le souvenir de leur sacrifice, là se rendront régulièrement et chaque semaine les frères que leur sang a rachetés, là retentira chaque année le *Te Deum* qu'avec nous les glorieux défunts chanteront dans les cieux. »¹⁷⁰⁸

¹⁷⁰⁵ Béhé Martin, *Droben auf der Emm*, *Op.cit.*, p. 37 et 121.

¹⁷⁰⁶ Béhé Martin, *Aux enfants d'Alsace. Nos beaux soldats des Vosges*, Rixheim, Imprimerie Sutter, 1935, 176 p.

¹⁷⁰⁷ Béhé Martin, *Droben auf der Emm*, *Op.cit.*, p. 121.

¹⁷⁰⁸ ADS, 502. *Monument du "Souvenir alsacien". Projet de construction d'une église votive à Metzeral.*

Il est suivi quelques semaines plus tard, le 19 février 1923, par le général d'Armau de Pouydraguin, avec qui le curé Béhé a notamment participé à l'inauguration de la Nécropole Nationale du Chêne Millet à Metzeral. Celui-ci apporte alors une caution civile et militaire à l'œuvre du *Souvenir alsacien*. Cet officier, outre ses origines alsaciennes, est également un catholique fervent comme le rappelle Jean-Noël Grandhomme¹⁷⁰⁹ qui précise que foi et patriotisme sont indissociables chez lui. Aux côtés de l'ancien commandant des troupes françaises à Metzeral, différents officiers français sont également nommés membres d'honneur de l'organisme. Parmi ces derniers on retrouve les maréchaux Foch, Pétain et Fayolle, mais aussi les généraux Berthelot, de Castelnaud, Gouraud ou encore Dubail. Des personnalités civiles et religieuses y sont aussi associées comme par exemple Mgr Baudrillart, René Bazin ou encore Raymond Poincaré.

Fort de ses expériences forgées durant l'érection et l'aménagement des églises provisoires de Muhlbach puis de Metzeral, le curé Béhé se met alors en quête de fonds nécessaires à la construction de son nouvel édifice paroissial. Pour cela, il s'appuie notamment sur le *Comité des Dames*, comptant dans ses rangs des proches de militaires ayant pris part aux combats de 1915, qui l'assiste dans ses démarches en relayant ses appels aux dons à travers toute la France. Aline Fryszman¹⁷¹⁰ rapporte par exemple l'implication de la veuve du sous-lieutenant Jean de Guardia, tué au Reichackerkopf en 1915, dans le projet d'église votive. La question financière est en effet fondamentale pour le démarrage du chantier. Dans la paroisse de Metzeral-Sondernach, s'ajoute à cela le fait que les indemnités touchées au titre des dommages de guerre pour l'ancienne chapelle de l'Emm – à savoir à peine plus de 200 000 francs¹⁷¹¹ – ne suffisent pas pour construire une nouvelle église. Une complexité supplémentaire est aussi engendrée par le fait que cette église serve de lieu de culte pour deux villages, Metzeral et Sondernach, et qu'elle se situe à la confluence de deux bans communaux. C'est par exemple le cas pour la gestion du dossier d'indemnisation au titre des dommages de guerre qui est finalement porté par la seule municipalité de Metzeral.

Les événements les plus marquants organisés pour collecter des fonds pour le *Monument du Souvenir Alsacien* sont trois fêtes de bienfaisance¹⁷¹² destinées à trouver de l'aide à travers toute la France, grâce notamment à l'intervention du *Comité des Dames* dont les actions permettent au projet de Metzeral de prendre une ampleur nationale. Différents objets et denrées provenant de toute l'Alsace – fromages de Munster, oies de Nordhouse, kirsch, vin, poteries, ... – sont alors vendus au profit du projet du curé Béhé. La première de ces fêtes est organisée en décembre 1924

¹⁷⁰⁹ Grandhomme Jean-Noël, « Le général de Pouydraguin... », *Op.cit.*, p. 77.

¹⁷¹⁰ Fryszman Aline, *La victoire triste ? : espérances, déceptions et commémorations de la victoire dans le département du Puy-de-Dôme en sortie de guerre (1918-1924)*, Thèse d'histoire, Paris, EHESS, 2012, p. 477.

¹⁷¹¹ ADHR, 19AL2 - 59428 – Metzeral.

¹⁷¹² Béhé Martin, *Droben auf der Emm*, *Op.cit.*, p. 43-48.

à Paris, sous le patronage de Mme Millerand et du général Gouraud, comme le rapporte le sénateur Jean de Leusse, qui est lui aussi membre d'honneur de l'œuvre du *Souvenir alsacien*.

« De généreuses Alsaciennes, résidant à Paris, prirent l'initiative d'organiser une vente de charité, dont le bénéfice devait être consacré au relèvement de l'église de Metzeral, centre de la vallée de Munster. Leur travail fut récompensé, le résultat dépassa toutes espérances, tout Paris ayant voulu participer à cette manifestation pour laquelle le général Gouraud, gouverneur des Invalides, offrait ses salons. »¹⁷¹³

Cette première fête permet de collecter 52 000 francs, mais également de sensibiliser les élites parisiennes au projet alsacien. Une seconde manifestation est organisée à Lyon le 25 avril 1926. Elle permet de rassembler 42 000 francs supplémentaires. Enfin, une troisième fête de bienfaisance est organisée à Bordeaux les 23 et 24 février 1927 pour un bilan de 37 000 francs.

Le curé Béhé fait preuve d'ingéniosité voire d'acharnement pour réunir les fonds nécessaires pour mener à bien le chantier de sa nouvelle église. Il entreprend des démarches pour obtenir non seulement de l'argent mais aussi des biens et denrées destinés à être vendus au profit de son œuvre à l'occasion des fêtes de bienfaisance qu'il organise. Certaines actions génèrent des recettes plusieurs années encore après la consécration de la nouvelle église, comme par exemple une vente d'œufs de Pâques ou encore une tombola (Figure 76).

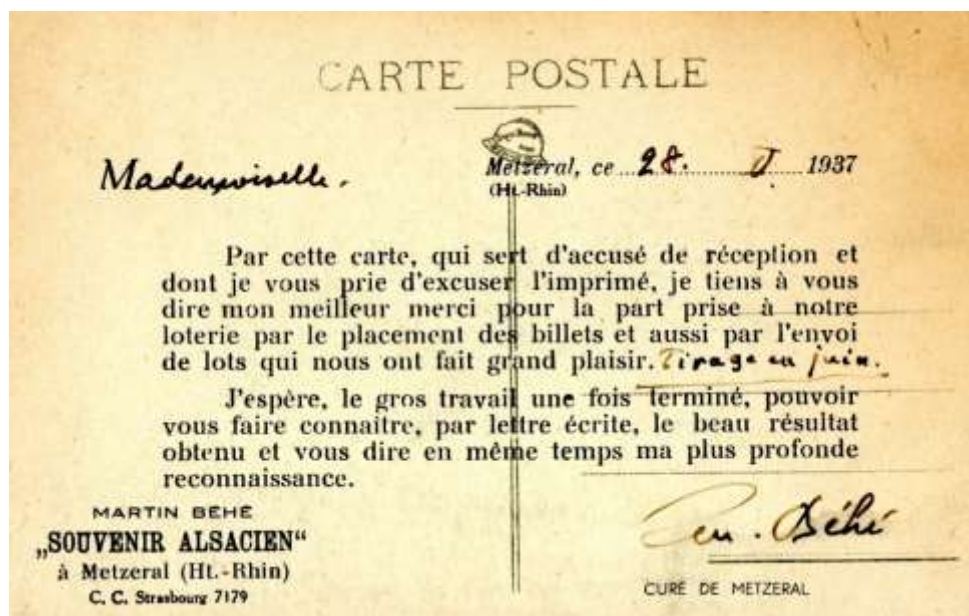


Figure 76 - Organisation d'une tombola au profit de l'œuvre du souvenir alsacien en 1937.

Source : Collection de l'auteur.

¹⁷¹³ Leusse Jean de, « La renaissance des églises dévastées », in Comité alsacien d'études et d'informations, *L'Alsace depuis son retour à la France*, Supplément, Strasbourg, 1937, p. 158.

En outre, le curé Béhé est également l'auteur de différents ouvrages à connotation patriotique tels que *Heures inoubliables*¹⁷¹⁴, évoquant les entrées des troupes françaises dans les villes d'Alsace et de Lorraine en novembre 1918, ou encore *Nos beaux soldats des Vosges*¹⁷¹⁵, qui présente des portraits de soldats qui ont combattu et qui, souvent, sont morts dans les environs de Metzeral au cours de la Première Guerre mondiale. Le curé fait par ailleurs paraître très rapidement plusieurs supports illustrés. L'un d'entre eux reprend une esquisse initiale réalisée par l'architecte Paul Kirchacker qui est finalement remaniée par la suite (Figure 77). C'est d'ailleurs bien souvent sur ces cartes postales que le curé remercie personnellement les donateurs.

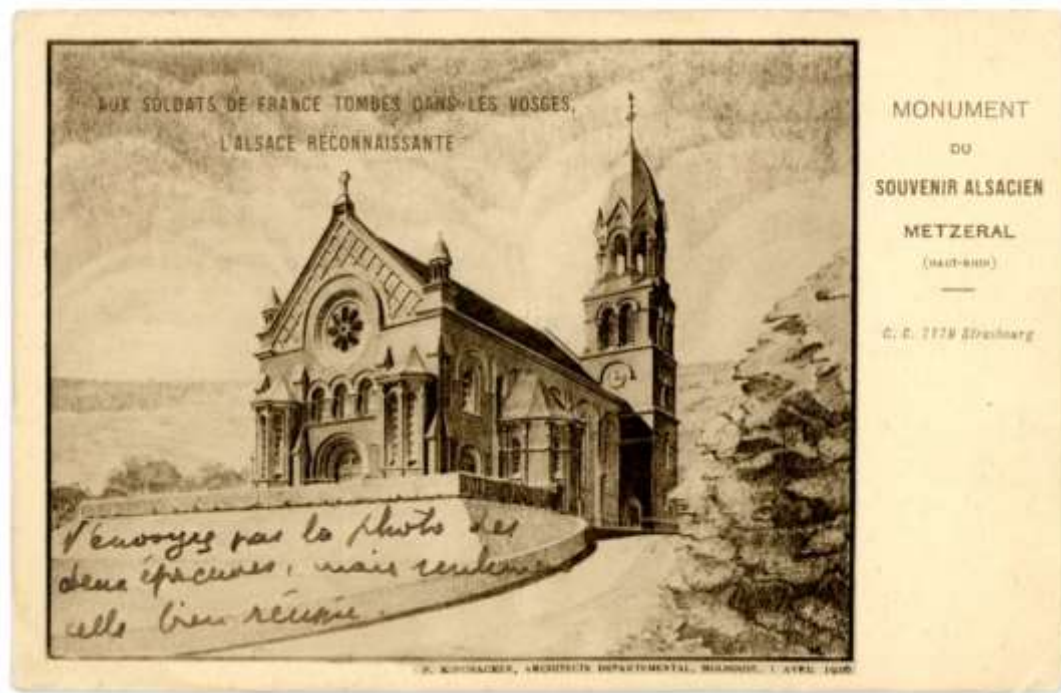


Figure 77 - Reprise d'une esquisse de Paul Kirchacker sous la forme d'une carte postale, 1926.

Source : Collection de l'auteur.

Enfin, le prêtre monnaye également auprès des familles des victimes des emplacements au sein de la future église pour graver les noms de leurs proches tombés durant la Grande Guerre. Des plaques de marbre sont prévues à cet effet dans le nouvel édifice afin de pouvoir y inscrire les noms de soldats tués, notamment sur le front des Vosges. Ces mentions se font cependant en fonction d'une grille tarifaire permettant aux familles de commémorer leurs victimes dans la mesure de leurs moyens financiers, en proposant même des facilités de paiement. Cela se reflète largement dans la plaquette de présentation éditée à cet effet.

¹⁷¹⁴ Béhé Martin, *Heures inoubliables. Novembre-décembre 1918*, Strasbourg-Nancy-Paris, F.-X. Le Roux & Cie et Berger-Levrault, 1920, 448 p. Publié antérieurement à la nomination du curé dans la paroisse de Metzeral-Sondernach en 1921, cet ouvrage continue d'être vendu par la suite au profit de la construction de la nouvelle église de Metzeral-Sondernach.

¹⁷¹⁵ Béhé Martin, *Nos beaux soldats des Vosges*, *Op.cit.*

« [...] Metzeral est tout désigné pour obtenir cette église votive que la générosité des familles éprouvées d'Alsace et de France voudra élever à la mémoire de leurs fils, époux et parents, tombés sur les cimes des Vosges et reposant paisiblement dans les cimetières militaires si nombreux des alentours.

[...] Montrez-vous en dignes, catholiques d'Alsace et de France, et aidez-nous à leur élever, non un vulgaire monument, mais un sanctuaire, digne de leur sacrifice et de votre affectueuse reconnaissance.

Montrez-vous en dignes, pères et mères de familles, en faisant inscrire en lettres d'or sur une plaque commémorative, le nom de votre enfant, dont vous pouvez être si fiers !

Vous aussi, jeunes épouses d'hier, veuves aujourd'hui, venez offrir à la mémoire de celui que vous pleurez, l'obole de votre affection et de votre fidélité inébranlable !

Venez, les petits enfants, du fond de la tombe, en retour du sacrifice de sa vie fait pour la Patrie, votre papa vous en demande un autre par amour pour lui ; le lui refuserez-vous ? ... quand vous serez grands, vous viendrez en pèlerinage au sanctuaire de Metzeral entendre le délicieux « merci » de votre père, si heureux que vous ayez répondu à son appel.

Et vous, héros immortels, vaillants défenseurs des Vosges, morts pour en effacer la ligne frontière, venez achever l'œuvre commencée, et que ce sanctuaire devant être érigé en votre honneur, soit le trait d'union intime et indissoluble entre l'Alsace et vos familles de France, qu'il soit le rendez-vous des âmes venant s'unir aux vôtres dans l'union de Celui qui est votre récompense suprême et donne force et résignation à celles qui, sur terre, continuent à lutter et à vaincre pour Dieu et pour la France.

- I. Toute personne ou société, commune, paroisse, régiment, institut, école, etc. versant la somme de 1 000 francs, aura le titre de « Fondateur » et son nom sera inscrit en lettres d'or sur une plaque en marbre dans le chœur de l'église.
- II. Tout souscripteur de 500 francs sera nommé « Bienfaiteur » et son nom sera inscrit sur l'autel de la chapelle dédiée aux donateurs.
- III. Tout souscripteur de 300 francs aura son nom inscrit sur une plaque de marbre dans cette même chapelle.
- IV. Tout souscripteur de 100 francs aura son nom inscrit dans le « Livre d'Or » déposé dans la future église commémorative.
- V. La liste des « Fondateurs », des « Bienfaiteurs » ainsi que celle des « Souscripteurs » sera publiée ultérieurement.
- VI. Seront inscrits sur les plaques de marbre les noms des soldats français morts en Alsace, dont la famille veut bien souscrire la somme de 100 francs, payable dès maintenant ou en trois annuités de 35 francs.
- VII. On voudra bien, avec l'adhésion, nous adresser, écrits lisiblement, le nom, endroit d'origine, numéro du régiment et date de la mort du cher disparu.

- VIII. Une fondation à perpétuité, fixée au 11 novembre, assurera aux défunts inscrits, les suffrages des prières de la paroisse reconnaissante¹⁷¹⁶.
- IX. Chaque dimanche, au prône, M. le curé publiera une partie de la liste des noms des soldats inscrits et fera, avec les fidèles, une prière pour le repos de leur âme.
- X. La plus modeste offrande trouvera le meilleur accueil ; dès à présent, nous adressons à tous les amis de l'œuvre l'expression de nos sentiments de profonde gratitude.
- XI. On peut adresser les offrandes et communications soit à M. Hoffmann, directeur de la Caisse d'Épargne, rue Bruat, à Colmar (Ht. Rhin), soit à M. l'abbé Béhé, curé à Metzeral (Haut-Rhin) : Chèque postal C.C. 7179 Strasbourg. »¹⁷¹⁷

Il apparaît toutefois que les recettes générées par les différentes actions entreprises par le curé aient été insuffisantes pour mener à bien l'ensemble des travaux initialement souhaités. En effet, si l'édifice et ses aménagements intérieurs ont pour la plupart été conduits à terme en 1932, d'autres ameublements n'ont pu être réalisés. C'est notamment le cas de l'orgue. De ce fait, l'harmonium installé à l'origine dans l'édifice continue à être utilisé jusqu'en 1950, date à laquelle un orgue provisoire est mis en place par la firme Roethinger¹⁷¹⁸.

Dans l'ensemble, le projet architectural de la nouvelle église reste toutefois très audacieux. À l'origine, le curé Béhé ambitionne même de construire deux édifices : une église paroissiale située à l'Emm, entre les communes de Metzeral et de Sondernach, et une église votive dédiée à la mémoire des combattants, localisée dans le village de Metzeral. Pour cette dernière, le curé souhaite ériger une réplique de la basilique Saint-Pierre de Rome. Cette seconde réalisation a été poussée jusqu'à une phase d'étude avancée comportant l'établissement des plans par l'architecte Paul Kirchacker mais aussi la réalisation d'une maquette (Figure 78). Ce projet a finalement été abandonné faute de financements. En définitive, la dimension mémorielle qui devait être mise à l'honneur de manière exclusive dans ce bâtiment a donc été reportée sur la nouvelle église paroissiale.

¹⁷¹⁶ Une « messe du souvenir » est encore organisée dans cette église tous les ans, au mois de novembre.

¹⁷¹⁷ ADS, 502. *Monument du "Souvenir alsacien". Projet de construction d'une église votive à Metzeral*, Il s'agit ici d'un large extrait d'une plaquette de quatre pages évoquant la construction du nouveau monument en présentant également son comité de direction, les recommandations de Mgr Ruch et du général de Pouydraguin qui ont accordé leur haut-patronage à l'œuvre, et appelant à la générosité des familles et des fidèles de France pour aider au financement de la nouvelle église. [Ce document est intégralement reproduit en annexe 52]

¹⁷¹⁸ Un orgue définitif de 20 jeux est finalement installé en juillet 2005 par le maître facteur Hubert Brayé de Mortzwiller. Voir notamment sur le sujet la brochure intitulée *Le nouvel orgue Brayé de l'église de l'Emm*.



Figure 78 - Maquette du projet d'église votive de Metzeral.
Réalisation inconnue, d'après Paul Kirchacker (Mulhouse), s.d.
Archives du conseil de fabrique de Metzeral-Sondernach.

Comme nous l'avons vu plus haut¹⁷¹⁹, plusieurs architectes originaires de toute la France ont dressé des esquisses aux accents contemporains et novateurs pour l'église paroissiale de Metzeral-Sondernach. En définitive, c'est toutefois le projet en style néo-roman de Paul Kirchacker qui est retenu. Son esquisse reprend des inspirations locales¹⁷²⁰, et notamment les imposants édifices romans en grès des Vosges¹⁷²¹ faisant référence à l'importante activité monastique dans le Val Saint-Grégoire. Le choix de cette personnalité reflète, au-delà de l'intérêt architectural du projet, le souhait des décideurs locaux de travailler avec un intervenant de renom disposant en outre d'un pouvoir étendu en Alsace. Au niveau de l'ameublement, le projet est moins conventionnel avec une association de réalisations locales à des ameublements en marbre italien. L'imposant autel en marbre de Carrare sculpté par Gino Cavallini à Pove, en Italie, représente l'une des pièces maîtresses de l'aménagement intérieur du nouvel édifice.

Il est également intéressant de noter que ce projet a été influencé pour partie par sa dimension mémorielle. Il est en effet possible d'y retrouver des signes distinctifs qui apparaissent sur certains des monuments nationaux érigés au lendemain de la Grande Guerre en France, comme par exemple Dormans ou Notre-Dame de Lorette. L'un des plus emblématiques est la lanterne des morts surplombant le clocher dessiné par Paul Kirchacker¹⁷²². Cet attribut contribue à la matérialisation de la double vocation de ce bâtiment, à la fois lieu de culte et monument commémoratif. Aux dires du curé Béhé, son orientation nord-sud est aussi une référence aux champs de bataille des environs vers lesquels l'église est tournée¹⁷²³. L'autre élément est directement lié aux opérations militaires qui se sont déroulées aux abords de la chapelle de l'Emm. En effet, différents abris ont été aménagés dans les ruines de l'ancien édifice sur ce promontoire dominant légèrement le village de Metzeral et offrant des vues vers d'autres champs de bataille des environs tels que le Reichackerkopf ou l'Illienkopf. La présence de ces constructions militaires en partie souterraines a fragilisé le terrain sur lequel doit être implantée la nouvelle église. De ce fait, le clocher qui devait initialement être positionné sur la façade principale a été déplacé sur le côté droit de la nef, où des fondations plus profondes ont pu être creusées pour supporter le poids cette tour de 42 mètres de haut¹⁷²⁴.

¹⁷¹⁹ Voir dans le présent chapitre le paragraphe intitulé « Une modernité masquée par un classicisme apparent ? ».

¹⁷²⁰ Certaines caractéristiques architecturales ne sont d'ailleurs pas sans rappeler l'église de Wittelsheim, également réalisée par Paul Kirchacker.

¹⁷²¹ La matière première de la nouvelle église de Metzeral-Sondernach a été fournie par les carrières Rauscher d'Adamswiller qui ont par le passé pourvu le chantier de la cathédrale de Strasbourg.

¹⁷²² Baumann Fabien, Hamm Christophe, *Les clochers d'Alsace. 100 édifices remarquables*, *Op.cit.*, p. 116.

¹⁷²³ Béhé Martin, *Droben auf der Emm*, *Op.cit.*, p. 65.

¹⁷²⁴ Cette hauteur est un autre clin de l'œil de l'architecte, cette fois à la tour de la cathédrale de Strasbourg qui mesure exactement 100 mètres de plus. Sa forme est quant à elle très largement inspirée par celle de l'ancienne chapelle de Fourvière, en référence à la fête de bienfaisance qui a été organisée à Lyon en 1926.

Le lancement de la construction de l'édifice est relativement tardif et s'échelonne entre 1927, année du coulage des fondations, et 1932, année du baptême des nouvelles cloches. La première pierre est officiellement posée le 15 juin 1928. Le gros-œuvre est réalisé par l'entreprise Kelbel de Colmar sous la conduite d'Émile Stoessel. Il est intéressant de relever ici le fait que ce soit un Colmarien qui soit retenu pour mener à bien ces travaux alors que des entreprises locales, comme par exemple les firmes Helly¹⁷²⁵ et Triacca à Munster, ont fait leurs preuves en matière de construction d'édifices religieux. Pour le second œuvre, les entreprises retenues forment un équilibre entre des artisans locaux et quelques firmes étrangères de renom. L'influence personnelle du curé Béhé transparait nettement à ce niveau. En effet, ce dernier a notamment fait son séminaire en Italie, où il a été ordonné prêtre par l'évêque de Crémone en 1903.

Le coût global du nouvel édifice est cependant complexe à déterminer. En effet, plusieurs commandes ont été passées directement par le curé, ce qui n'a laissé de trace ni au niveau de l'évêché, ni au niveau de la coopérative. Il apparaît toutefois que plusieurs actions ont été entreprises à la fin du chantier pour réduire la facture globale de la construction. Ainsi, Martin Béhé a par exemple demandé l'emploi de chômeurs de la vallée pour creuser la tranchée recevant la conduite d'eau ou pour aller prélever des arbustes dans les forêts des environs afin de stabiliser et d'agrémenter le talus sur lequel repose la nouvelle église¹⁷²⁶. Sur le clocher, il est également possible de discerner des piédestaux destinés à l'origine à recevoir des statues qui n'ont jamais été réalisées.

Après une action de longue haleine répartie sur plus de dix ans, le curé Béhé est finalement parvenu à ériger ce monument commémoratif de la Grande Guerre à Metzeral. C'est à juste titre qu'il le place aux côtés du monument national du Hartmannswillerkopf qui est alors en cours d'achèvement¹⁷²⁷. Au-delà des édifices culturels classiques, ce qui détonne sur la nouvelle église catholique de Metzeral-Sondernach est avant tout la richesse de ses ornements faisant référence à la Grande Guerre. L'élément commémoratif le plus visible est l'imposante inscription « À nos vaillants soldats. L'Alsace reconnaissante » apposée dans le grès de la façade principale de l'édifice. Plusieurs autres signes sont également observables à l'intérieur du bâtiment avec notamment des vitraux financés par des personnalités ou des familles de victimes de la bataille de Metzeral. Certains font directement référence à la Première Guerre mondiale avec par exemple une représentation d'un aumônier français donnant l'extrême onction à un poilu. Dans le chœur se trouve aussi une statue en chêne du Sacré-Cœur aux pieds duquel un soldat français tombe en

¹⁷²⁵ Cette dernière est alors en train de reconstruire le temple de Metzeral.

¹⁷²⁶ AM Metzeral, *Fonds du syndicat intercommunal de l'église de l'Emm. PI – Église & presbytère catholique – Commission*. Lettre du curé Béhé au maire de Metzeral, 24 avril 1935.

¹⁷²⁷ Béhé Martin, *Droben auf der Emm*, Op.cit., p. 49-58.

adoration. Sa réalisation par l'artisan Bossardt de Thannenkirch est cependant postérieure à la consécration de l'édifice, et date en réalité de 1954¹⁷²⁸.

Les imposantes plaques de marbre de Sienne mises en place de part et d'autre de la nef, pour mentionner le nom d'unités militaires historiquement liées à ce secteur¹⁷²⁹ et pour énumérer les noms des victimes dont les familles ont souscrit à l'appel du curé Béhé représentent la composante mémorielle la plus symbolique dans la nouvelle église. L'analyse de ces noms¹⁷³⁰ est très instructive et révélatrice des démarches entreprises par le curé Béhé pour financer son chantier. La plupart des hommes recensés sur les plaques mémorielles de l'église de l'Emm sont en effet des soldats français ayant combattu et trouvé la mort dans le secteur de Metzeral entre 1915 et 1917. Parmi les personnes citées se trouve une majorité d'officiers et sous-officiers (Figure 79) qui ont généralement été inhumés dans les nécropoles du Chêne Millet, du Wettstein voire de Moosch. Nombre d'entre eux ne reposent cependant dans aucun cimetière militaire. L'apposition d'un nom sur ses plaques peut de ce fait aussi refléter une volonté des familles de pouvoir trouver un lieu de recueillement identifiable afin de faire leur deuil.

La rédaction d'un nom se faisant sous couvert d'une souscription nationale, il est aussi possible de relever quelques exceptions. La plupart des soldats cités sont tombés au cours des combats du Hartmannswillerkopf comme par exemple les commandant Eugène Guey ou Charles Mas du 152^{ème} RI, ou au Linge, à l'instar du sous-lieutenant André Paulus du 30^{ème} BCA. Il est aussi possible de noter la présence de fratries, à l'image des frères Jean, Joseph et Ferdinand Belmont. Capitaine du 11^{ème} BCA, Ferdinand Belmont est mort des suites de ses blessures à l'ambulance 3/58 de Moosch puis a été enterré à la nécropole nationale de Moosch, auprès de son frère Jean, soldat au 22^{ème} RI mortellement blessé en août 1914 au col d'Anozel, à proximité de Saint-Dié. Joseph, séminariste et caporal au 178^{ème} RI, a quant à lui trouvé la mort au bois de La Gruerie près de Vienne-le-Château, dans la Marne. Nous pouvons aussi trouver sur ces listes des soldats nés en Alsace mais tombés sur d'autres fronts, comme par exemple le saint-cyrien Louis Braun, sous-lieutenant au 120^{ème} RI né à Masevaux et tué le 22 août 1914 à Bellefontaine, en Belgique. L'abbé Béhé connaissait d'ailleurs personnellement certains soldats inscrits sur ces plaques, les ayant côtoyés durant le conflit ou assurant dans son ouvrage une courte nécrologie rédigée sous couvert des récits

¹⁷²⁸ Il s'agit ici d'une commande passée par un Malgré-Nous alsacien à son retour sain et sauf du front de l'Est au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

¹⁷²⁹ Il faut prendre en compte la rédaction successive de noms à des périodes distinctes. Il s'agit initialement des 28^{ème} et 68^{ème} BCA et du 152^{ème} RI qui ont pris part à la bataille de 1915, dont la mention a été portée à l'occasion du cinquantenaire des combats. Une plaque rendant hommage à l'action du 27^{ème} BCA, dont une compagnie est jumelée avec la commune de Metzeral, a également été dévoilée à l'occasion de la célébration du centenaire de la bataille de Metzeral le 14 juin 2015.

¹⁷³⁰ L'étude d'ensemble des combattants mentionnés dans l'église de l'Emm est toutefois complexifiée par certaines erreurs d'identification dans les noms, les prénoms ou les grades au moment de leur inscription sur les murs de l'édifice.

familiaux. C'est le cas de Robert Baudin, lieutenant au 23^{ème} BCA, ou encore de Robert Atesse, sergent au 6^{ème} BCA. Il apparaît également que certains de ces combattants ne sont pas morts pour la France, mais sous l'uniforme allemand, comme les lieutenants Jean Roll, Nicolas Remy, Martin Buhl originaires de Sondernach¹⁷³¹ et morts en captivité sur le front de l'Est. Il peut sembler paradoxal de retrouver dans ce monument dédié aux « libérateurs » de l'Alsace des noms de victimes alsaciennes qui, bien qu'étant originaires du secteur, sont tombées dans l'Armée allemande. Enfin, nous pouvons souligner quelques situations originales, comme par exemple celle de Joseph Heitzmann, né à Bastia en 1873 et tué en octobre 1914 à Parvillers-le-Quesnoy dans la Somme, ou celle de Willy Roeder, né en 1916 à Gluckstadt en Allemagne et mort en captivité en Pologne durant le second conflit mondial.

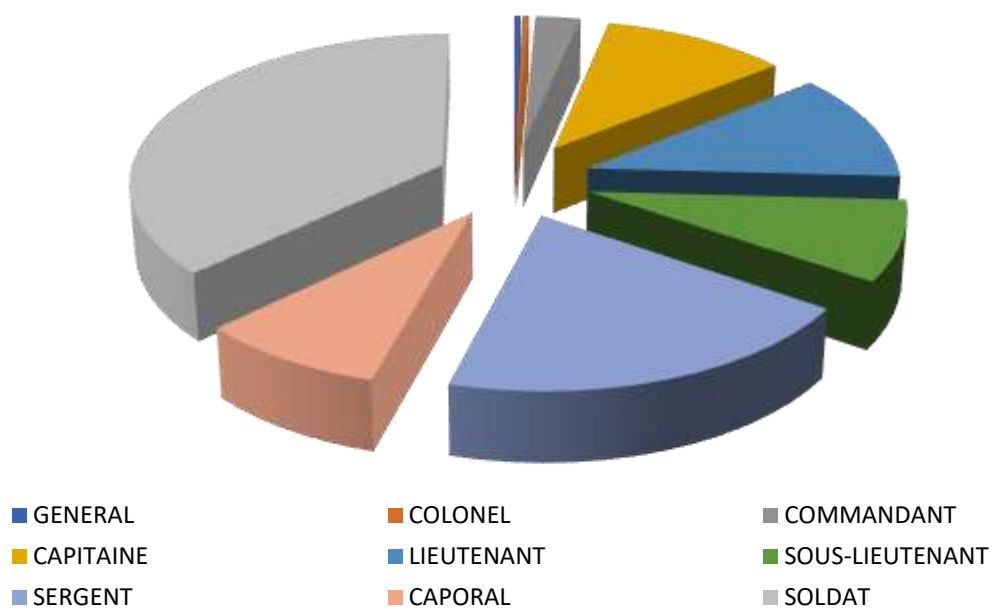


Figure 79 - Répartition par grades des noms mentionnés dans l'église de l'Emm.

¹⁷³¹ Leurs noms figurent notamment sur le monument aux morts de Sondernach. Wagner Gilbert, *Lieux de mémoire dans le Haut-Rhin*, Uffholtz, Publi-H, 2012, p. 199.

La liste n'est en effet pas arrêtée au moment de la consécration de la nouvelle église. Plusieurs noms y sont encore ajoutés postérieurement. Ainsi, sont par exemple mentionnés le colonel Jules Frisch¹⁷³², décédé en 1930, ainsi que plusieurs victimes de la Seconde Guerre mondiale. C'est le cas des sergents Frédéric Miclo, né à Metzeral, et du wissembourgeois Joseph Frey décédés tous deux en 1944. Une plaque supplémentaire a également été apposée dans l'église à l'occasion du cinquantenaire des combats, en 1965. L'ajout le plus récent en date est celui du commandant Barberot¹⁷³³, tombé au Linge en 1915, dont le nom a été gravé à la demande de son petit-fils à l'occasion des cérémonies du centenaire de la bataille de Metzeral, en 2015.

La nouvelle église catholique de Metzeral-Sondernach symbolise par bien des aspects la reconstruction des lieux de culte alsaciens au lendemain de la Première Guerre mondiale. Plus qu'une simple restauration, le relèvement de la chapelle de l'Emm s'apparente à une véritable transformation, passant du petit édifice d'avant-guerre à une église votive érigée en mémoire des combattants tombés sur le front des Vosges. Si les choix architecturaux, en particulier en matière d'aménagement, ont permis de construire un édifice original qui détonne dans le paysage des églises de la reconstruction dans le Haut-Rhin, le financement de cette transformation et son ancrage dans la mémoire de la Grande Guerre est lui aussi hors normes. Les particuliers y ont notamment joué un rôle fondamental par le biais de différentes collectes et ventes. La nouvelle église de Metzeral-Sondernach reflète par ailleurs également l'histoire commune et partagée d'une église et de son curé. Martin Béhé a en effet su s'inscrire sa volonté de construire une église paroissiale dans le cadre du développement du culte du souvenir durant l'entre-deux-guerres. En définitive, ce n'est plus ici la reconstruction d'un édifice en tant que tel qui suscite des dons à travers toute la France, mais la volonté d'ériger en ces lieux un monument d'envergure dédiée avant tout à la mémoire de la Grande Guerre.

¹⁷³² Jules Frisch est né en 1854. Après avoir participé à la guerre de 1870 avec les francs-tireurs du Haut-Rhin, il gravit progressivement les échelons au sein de l'Armée française. Il décède à Belfort le 9 mai 1930. Sa mention sur les plaques de l'église de l'Emm indique par erreur l'année 1936. Source : Dossier *Léonore*, LH/1038/50.

¹⁷³³ Le parcours de cet officier tombé au Linge à l'été 1915 a notamment été détaillé par Philippe van Mastrigt, petit-neveu de ce dernier. Voir : Mastrigt Philippe van, *Chef de bataillon Charles Barberot (1876-1915), Du quartier de Plaisance aux combats des Vosges*, Paris, Autoédition, 2015, 140 p. L'auteur a également réalisé un blog consacré à cet officier dans lequel il relate la mise en place de cette plaque dans l'église de l'Emm, le 2 mai 2016. [En ligne : <http://barberot.vanmastrigt.eu/nom-commandant-barberot-inscrit-dans-leglise-de-lemm/#more-3613>]

Conclusion

De la destruction de masse à la reconstruction du patrimoine culturel alsacien

La Première Guerre mondiale représente un épisode destructeur pour le patrimoine religieux alsacien. Lorsque résonnent les clairons de l'armistice, on dénombre dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin 252 lieux de culte endommagés – églises, temples, chapelles, synagogues et cercles évangélistes – parmi lesquels plusieurs dizaines sont très lourdement atteints, voire totalement mis à terre. La typologie que nous avons établie laisse transparaître des dommages multiformes qui touchent tant le bâti que le mobilier de ces édifices. La guerre moderne menée dans ce secteur convoité du front a notamment été marquée par l'activité intense de l'artillerie, principale cause de ces dégâts. Les destructions trouvent toutefois des origines nombreuses et ont parfois été provoquées volontairement, dans un camp comme dans l'autre, à l'occasion de minages ou d'incendies qui entraînent la mise à terre de certains clochers, dans le Sundgau en particulier.

Rapidement, les services de propagande des deux armées s'emparent de la question et diffusent les images de ce patrimoine mis à mal. Les églises sont alors instrumentalisées pour servir un discours de barbarisation dont elles deviennent des symboles, à l'image de la collégiale de Thann. Les cas d'atrocités présumées se déroulant en Alsace font l'objet d'un traitement approfondi comme par exemple à Sengern où les faits sont relayés bien au-delà du seul cadre local. Durant le conflit, soldats et civils sont les premiers à poser leur regard sur ces bâtiments malmenés. Une fois la cessation des hostilités entérinée, ils sont remplacés par d'autres populations, touristes, pèlerins mais surtout sinistrés, pour qui les églises détruites deviennent des points de repère dans ces champs de ruines qui remplacent désormais les localités de l'ancienne ligne de front.

Après avoir défini la nature multiforme des dommages de guerre et de leurs perceptions, nous en sommes venus au cœur de notre problématique en l'abordant d'abord du point de vue quantitatif, en établissant le dénombrement des lieux de culte endommagés au cours de la Grande Guerre, puis sous un angle cartographique, afin d'identifier précisément les zones touchées par ces destructions en Alsace. Afin de permettre aux habitants de revenir dans ces secteurs dévastés, différentes mesures sont prises dans l'urgence. Sur le plan religieux cela passe par la création d'œuvres de secours, l'aménagement de chapelles provisoires mais également par plusieurs initiatives à l'échelle du diocèse de Strasbourg comme par exemple la mise en place d'un système de parrainage des paroisses les plus durement touchées. À ce niveau l'évêque nouvellement nommé joue un rôle central. Déjà confronté aux réalités matérielles de la guerre dans le diocèse de Nancy et à l'occasion de son expérience au front en tant qu'aumônier militaire, Mgr Ruch cherche à redynamiser la pratique religieuse dans les villages détruits et à relever les églises de leurs ruines.

Concentrés sur un large quart sud-ouest du Haut-Rhin, ces édifices endommagés forment un ensemble conséquent. Rarement par le passé l'Alsace a connu un épisode destructeur d'une telle ampleur, touchant non seulement des lieux des cultes mais aussi des territoires dans leur ensemble. Afin de répondre à cette problématique, des outils sont mis en place. Sur le plan législatif, il faut d'abord définir le cadre de la reconstruction pour cette région de l'entre-deux, dont le retour effectif à la France n'est prononcé qu'au moment de la signature du Traité de Versailles, en juin 1919. Les lois votées en France doivent donc progressivement être étendues aux départements recouverts où elles remplacent les anciens textes allemands.

Si ces dispositions définissent le mode opératoire de la constatation des dommages et de l'indemnisation des sinistrés, il faut également mettre en place les organismes permettant de mener à bien le relèvement des régions dévastées sur le plan pratique. La monographie de la reconstruction de l'église et du temple de Stosswihr permet de voir quel est le processus suivi tout au long de ce chantier. Cela permet notamment de définir un modèle théorique applicable à l'ensemble des lieux de culte alsaciens endommagés durant la Grande Guerre. En outre, cet exemple montre également la multiplicité d'acteurs, aux fonctions et aux motivations diverses, qui interviennent dans le cadre de ces travaux.

Afin de faciliter les démarches des sinistrés et de coordonner le relèvement de la multitude d'édifices religieux endommagés au cours de la Grande Guerre, deux coopératives, inspirées d'un modèle expérimenté en Meurthe-et-Moselle, sont créées. Elles apparaissent comme des outils essentiels pour faire face aux destructions de masse dans les territoires dévastés. Leur rôle est toutefois complexe, car elles ne représentent en rien une réponse immédiate pour l'ensemble des édifices concernés et traitent ces derniers par tranches successives, en fonction de la mise à disposition des fonds par l'État. De facilitateurs de la reconstruction, ces organismes deviennent rapidement la cible de critiques de la part des responsables locaux des opérations de relèvement des clochers.

Il est vrai que les curés mais aussi les maires jouent un rôle primordial au cours de l'après-guerre. S'ils gèrent l'avancée des dossiers au quotidien, ils ont également fort à faire face aux autorités, administratives comme religieuses, qui tentent de faire entrer ces cas particuliers dans le cadre général de la reconstruction. D'une part l'évêché tente d'imposer sa vision architecturale relativement classique à travers le contrôle de la commission diocésaine des monuments religieux qui affiche la volonté de se rapprocher de la forme des anciens lieux de culte pour faire oublier les destructions qu'ils ont subis durant la Première Guerre mondiale. D'autre part, les représentants des beaux-arts veillent quant à eux à assurer une refrancisation des styles en tentant avec plus ou moins de succès d'imposer certaines formes aux nouveaux édifices, comme dans le cas d'Uffholtz.

En ce qui concerne la conception et la construction des nouvelles églises, il apparaît rapidement que les entreprises et les architectes locaux occupent une place prépondérante. Quelques exceptions peuvent toutefois être remarquées, notamment en ce qui concerne certaines professions spécifiques de l'art sacré ou des entreprises présentant des aptitudes techniques particulières, à l'image des spécialistes du béton. Malgré certaines tensions autour des chantiers, les fêtes de consécration des nouveaux édifices apparaissent comme une perpétuation de l'union sacrée au sein des communautés locales.

En définitive, la majeure partie de la reconstruction des lieux de culte a pu être menée à bien en une dizaine d'années. Toutefois, si le bilan quantitatif semble satisfaisant, les critiques se font rapidement entendre en ce qui concerne l'architecture jugée trop frileuse de ces nouveaux bâtiments. La modernité de certaines techniques employées se trouve alors masquée sous le classicisme apparent des nouveaux clochers. Par ailleurs, le relèvement des édifices religieux est également marqué par la mise en application de législations tantôt nouvelles, à l'instar de la loi Cornudet qui encadre l'aménagement urbain des localités détruites, mais également de réglementations anciennes, comme celle relative aux églises simultanées, qui contraint la commune de Muhlbach-sur-Munster à construire deux églises au lendemain du conflit. Enfin, le dernier élément marquant la renaissance des lieux de culte après la Grande Guerre est l'importante place accordée au souvenir du conflit qui vient de s'achever. Si la préservation des ruines de l'église de Leimbach est le résultat d'une évolution spécifique, l'entretien de la mémoire du conflit est régulièrement associé aux nouveaux lieux de culte en Alsace. Vitrail commémoratif, statue, stèle, ... les formes divergent et vont jusqu'à la construction d'une nouvelle église paroissiale votive à Metzeral, qui devient un *Monument du souvenir alsacien* dédié à la mémoire des combattants, français en premier lieu, qui ont laissé leur vie sur le front des Vosges.

Mises en perspective

Au fil de notre étude, nous avons pu documenter et établir certains aspects originaux de la destruction et de la reconstruction des lieux de culte alsaciens. La typologie des dommages, qui peut être réutilisée pour des référentiels plus étendus que le seul cadre des églises, permet notamment de prendre la mesure de l'ampleur et des formes diverses des dommages causés au cours de la Première Guerre mondiale. Dans un second temps, notre étude a également permis de voir quelles ont été les réponses face à la situation d'exception que représente la sortie de la Grande Guerre, d'abord pour faire face dans l'urgence au moment du retour des sinistrés et pour permettre d'assurer à nouveau le service divin dans les secteurs dévastés. Ensuite, il importe également de voir comment les outils législatifs puis pratiques ont alors été mis en place dans cette région à la

confluence de la France et de l'Allemagne. Cet aspect pourrait notamment être comparé aux territoires situés à l'Est de l'Empire allemand qui se sont retrouvés dans une situation comparable en 1918. Enfin, nous nous sommes également attardés ici sur les acteurs de la reconstruction et à leurs interactions autour de ces chantiers particuliers. Il est à ce titre intéressant de souligner que les réponses apportées au lendemain des deux conflits mondiaux en matière de reconstructions d'édifices religieux ont été totalement différentes. Bien que la coopérative catholique ne soit pas encore officiellement dissoute en 1945, cette structure n'est alors pas réutilisée pour réparer les nouveaux dommages.

De manière générale, nous avons concentré nos recherches sur les édifices cultuels considérés comme des bâtiments publics, c'est-à-dire ceux appartenant aux communes. Ces derniers sont en effet richement documentés au niveau des Archives départementales du Haut-Rhin mais aussi des Archives diocésaines de Strasbourg, ce qui permet d'observer dans le détail les opérations de réhabilitation des lieux de culte dévastés à travers les nombreuses correspondances échangées entre les intervenants de la reconstruction. À côté de cela, si plusieurs exemples de relèvement de temples protestants peuvent être documentés malgré l'impossibilité d'accéder aux archives de la coopérative qui leur a été dédiée, il est cependant bien plus complexe de retracer ces opérations pour les synagogues, car la documentation qui s'y rapporte est bien plus fragmentaire. Le présent cadre pourrait cependant être étendu à l'ensemble des édifices privés, mais également aux autres bâtiments publics, qui ont également été relevés de leurs ruines au cours de cette période. En outre, une approche comparative, sur le plan architectural notamment, pourrait également mettre en parallèle les réalisations de la première reconstruction et les églises construites durant l'entre-deux guerres en Alsace. Différentes études en cours, au niveau de l'ENSAS notamment, s'attachent actuellement à développer ces aspects spécifiques.

Comme après d'autres épisodes guerriers de l'histoire de France, mais aussi de l'histoire de l'Alsace, les clochers ont donc réussi à renaître de leurs ruines au lendemain de la Première Guerre mondiale. Jamais la réponse à une situation de ruines, qui n'est pas généralisée à l'ensemble de l'Alsace mais touche un secteur spécifique de manière conséquente, n'a été aussi globalisée, normalisée à l'échelle du diocèse de Strasbourg, de l'Alsace-Lorraine mais également de la France. À ce titre, le relèvement des clochers alsaciens est exemplaire et le modèle théorique établissant la chronologie des différentes phases entourant ces opérations durant l'après-guerre peut aisément être transposé à d'autres secteurs sinistrés.

Index des lieux

- Altkirch, 37, 69, 76, 83, 133, 162, 209, 228,
277, 331, 333, 396, 412, 413, 424, 432, 433,
447
- Ammertzwiler, 62, 63, 64, 74, 75, 162, 194,
209, 227, 368, 371, 419, 425, 450, 475, 503
- Aspach-le-Bas, 72, 77, 101, 162, 216, 218, 423,
424, 503
- Aspach-le-Haut, 98, 162, 192, 209, 215, 216,
370, 372, 424, 469, 503
- Ballersdorf, 255, 256, 423, 474
- Balschwiller, 76, 110, 146, 162, 199, 216, 261,
262, 263, 329, 331, 332, 343, 370, 373, 374,
375, 381, 407, 408, 409, 417, 503
- Bantzenheim, 266
- Belmont, 494
- Bernwiller, 87, 162, 176, 177, 216, 219, 343,
352, 368, 442, 477
- Berrwiller, 172, 219, 351, 352, 405
- Bettendorf, 216
- Bisel, 3, 37, 64, 69, 70, 72, 260, 263, 264, 343,
401, 450, 503
- Bitschwiller-lès-Thann, 171
- Breitenbach, 185, 206, 207, 220, 280, 484
- Brunstatt, 90, 173, 202, 203, 204, 236, 251,
265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273,
274, 275, 343, 379, 395, 418, 447, 449, 459,
460, 477, 503, 504, 506
- Buethwiller, 343
- Buhl, 3, 112, 117, 457, 458, 495, 504
- Burnhaupt-le-Bas, 64, 65, 104, 162, 216, 343,
375, 441, 445, 503
- Burnhaupt-le-Haut, 75, 85, 86, 162, 216, 219,
379, 446, 448, 503
- Carspach, 37, 162, 163, 202, 272, 331, 332,
343, 351, 406
- Cernay, 63, 64, 71, 72, 73, 84, 109, 162, 170,
173, 177, 180, 181, 184, 186, 191, 194, 201,
204, 210, 216, 223, 229, 250, 290, 331, 332,
343, 353, 354, 356, 358, 366, 367, 368, 369,
376, 378, 381, 382, 389, 394, 402, 403, 407,
408, 409, 417, 421, 422, 424, 433, 434, 442,
447, 454, 455, 456, 475, 503, 504
- Dannemarie, 37, 84, 109, 110, 128, 142, 145,
199, 331, 343, 405, 422
- Durlinsdorf, 216
- Eglingen, 24, 63, 64, 67, 68, 85, 97, 503
- Friesen, 227
- Froeningen, 216, 217
- Galfingue, 216, 343, 352, 377, 401
- Goldbach, 216, 354, 358, 359, 373
- Guebwiller, 3, 90, 91, 93, 116, 117, 118, 119,
120, 122, 125, 128, 129, 130, 133, 144, 193,
216, 288, 333, 432, 433, 503
- Guewenheim, 224, 256, 343, 424
- Gunsbach, 88, 89, 109, 111, 112, 171, 293,
357, 461, 465, 503
- Hagenbach, 343
- Hartmannswiller, 172, 191, 229
- Heidwiller, 162, 360, 405
- Heimersdorf, 216, 343
- Heimsbrunn, 373, 405
- Hindlingen, 216, 227
- Hirsingue, 162, 327, 331
- Hirtzbach, 64, 66, 67, 69, 343
- Illfurth, 179, 264, 423
- Ingersheim, 3, 23, 65, 216, 252, 253, 254, 255
- Lapoutroie, 93, 105, 162, 202, 216, 372, 403,
404
- Largitzen, 84, 180, 216, 217, 226, 259, 262,
343, 349, 350, 389, 390, 406, 418
- Lautenbach, 116, 117, 118, 120, 122, 123, 131,
331, 332, 343, 478
- Lautenbach-Zell, 116, 122, 123, 331, 343, 478
- Leimbach, 29, 172, 187, 202, 216, 262, 331,
332, 343, 379, 433, 448, 452, 454, 466, 467,
468, 469, 470, 471, 472, 499, 508
- Liebsdorf, 216
- Linthal, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123,
129, 131, 133, 140
- Luemschwiller, 94, 162, 179, 180, 216, 227,
228, 258, 343, 477
- Lutran, 343
- Lutterbach, 177
- Masevaux, 59, 104, 107, 108, 142, 177, 178,
224, 256, 288, 343, 423, 494
- Metzeral, 3, 4, 5, 23, 26, 31, 81, 82, 96, 170,
171, 185, 194, 200, 206, 207, 208, 216, 219,
220, 230, 280, 286, 311, 356, 362, 380, 384,
388, 394, 404, 414, 415, 432, 433, 439, 440,
462, 473, 474, 482, 483, 484, 485, 486, 487,
488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 496, 499,
503, 504
- Michelbach, 216
- Mittlach, 3, 206, 216, 280
- Mœrnach, 216, 343
- Montreux-Vieux, 109, 110, 180

Moos, 37
 Muhlbach, 112, 113, 164, 185, 206, 207, 219,
 220, 229, 280, 311, 419, 442, 452, 460, 461,
 462, 463, 464, 465, 484, 485, 486, 499, 503,
 508
 Munster, 3, 4, 19, 23, 30, 38, 88, 94, 102, 104,
 109, 112, 164, 165, 171, 172, 193, 201, 202,
 206, 207, 216, 219, 220, 229, 263, 276, 277,
 278, 279, 280, 285, 286, 289, 291, 292, 293,
 295, 298, 299, 304, 311, 312, 331, 332, 343,
 345, 357, 364, 384, 385, 389, 391, 393, 394,
 399, 401, 404, 405, 411, 414, 416, 418, 419,
 434, 439, 442, 449, 452, 454, 458, 460, 461,
 462, 464, 465, 476, 483, 484, 485, 486, 487,
 493, 499, 503, 504, 508
 Neuf-Brisach, 93, 331
 Obermorschwiller, 343
 Oderen, 162
 Orbey, 95, 163, 216, 266, 372, 403, 404
 Pfastatt, 105
 Pfetterhouse, 35, 37, 66, 216
 Plaine, 39, 48, 49, 50, 51, 52, 134, 140, 164,
 169, 216, 218, 505
 Raedersheim, 424
 Reiningue, 39, 85, 103, 105, 162, 166, 216,
 331, 332, 343, 458, 503
 Retzwiller, 256, 343, 412
 Rimbach, 216, 217
 Rimbach-Zell, 216, 217
 Rixheim, 142, 202, 266, 402, 481, 485
 Romagny, 343
 Saales, 93, 164, 216, 218, 389
 Saint-Amarin, 59, 171
 Sainte-Croix-aux-Mines, 216
 Sainte-Marie-aux-Mines, 93, 169, 265
 Saulxures, 49
 Saverne, 59, 60, 140, 164, 173
 Sengern, 3, 78, 116, 117, 118, 119, 120, 121,
 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130,
 131, 132, 133, 134, 140, 151, 204, 205, 208,
 216, 219, 343, 478, 497, 503, 505
 Seppois-le-Bas, 206, 216, 219, 226, 331, 343,
 370, 428, 504
 Seppois-le-Haut, 47, 206, 216, 219, 226, 262
 Sondernach, 3, 4, 5, 23, 26, 31, 82, 96, 171,
 185, 206, 207, 208, 220, 286, 383, 384, 389,
 400, 404, 414, 415, 432, 439, 440, 457, 458,
 462, 473, 474, 482, 483, 484, 486, 488, 490,
 491, 492, 493, 495, 496, 503, 504
 Soultz, 38, 162, 172, 173, 206, 219, 473, 478,
 480
 Soultzeren, 111, 184, 200, 201, 212, 277, 280,
 284, 364, 399, 418, 420, 421, 424, 425, 442,
 475, 476, 504
 Spechbach-le-Bas, 162, 216, 219, 331, 332,
 343, 360, 395
 Spechbach-le-Haut, 162, 216, 219, 332, 343,
 405
 Steige, 206
 Steinbach, 99, 137, 162, 186, 191, 201, 204,
 227, 230, 343, 395
 Stosswihr, 3, 23, 24, 38, 86, 96, 97, 171, 206,
 216, 220, 229, 247, 252, 276, 277, 278, 279,
 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288,
 289, 290, 291, 293, 294, 296, 297, 298, 299,
 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 308, 343,
 357, 380, 381, 382, 388, 399, 401, 411, 450,
 461, 478, 479, 498, 503, 504, 506
 Tagolsheim, 94, 360, 393, 405
 Tagsdorf, 343
 Thann, 3, 23, 37, 46, 71, 81, 82, 83, 84, 98,
 103, 104, 116, 137, 138, 141, 142, 143, 144,
 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 162, 165,
 171, 172, 173, 177, 180, 181, 188, 191, 192,
 204, 216, 223, 224, 225, 227, 228, 229, 250,
 266, 288, 331, 333, 353, 354, 387, 422, 424,
 426, 432, 433, 434, 445, 454, 455, 466, 469,
 474, 479, 497, 503, 505
 Ueberstrass, 227, 262, 331
 Uffholtz, 3, 22, 31, 46, 63, 111, 123, 162, 172,
 186, 191, 192, 194, 195, 201, 209, 216, 331,
 332, 343, 353, 354, 358, 367, 378, 433, 443,
 444, 445, 466, 475, 495, 498
 Vieux-Thann, 83, 103, 142, 150, 162, 171, 172,
 177, 178, 202, 216, 445
 Walbach, 343
 Walheim, 405
 Wasserbourg, 171, 280
 Wattwiller, 3, 47, 162, 172, 186, 191, 194,
 201, 216, 219, 229, 379, 445, 447
 Wittelsheim, 424, 445, 492
 Wuenheim, 181, 216, 343, 389
 Zillisheim, 467

Table des figures

| | |
|--|-----|
| Figure 1 - Détail du vitrail commémoratif de l'église paroissiale de Metzeral-Sondernach. | 5 |
| Figure 2 - Croquis d'églises alsaciennes vues depuis le Point 727. | 36 |
| Figure 3 - Église de Reiningue. Des échelles permettent d'accéder au clocher endommagé. | 39 |
| Figure 4 - Typologie des obus employés durant la Grande Guerre..... | 44 |
| Figure 5 - Carte représentant les combats du 14 août 1914 autour de Diespach. | 53 |
| Figure 6 - Le bombardement d'Ostende par la flotte anglaise. Intérieur de l'église Pierre et Paul. | 58 |
| Figure 7 - Esquisse et calcul pour la destruction du clocher d'Ammertzwiler. | 63 |
| Figure 8 - Esquisse du plan de minage de la chapelle Saint-Wendelin à Burnhaupt-le-Bas. | 65 |
| Figure 9 - Étude préalable à la démolition du clocher d'Eglingen..... | 68 |
| Figure 10 - Projet de minage de l'église de Bisel..... | 70 |
| Figure 11 - L'église Saint-Etienne de Cernay avant et après la destruction du clocher, le 9 mai 1917. | 73 |
| Figure 12 - L'incendie des ruines de l'église de Balschwiller, le 22 juin 1915. | 76 |
| Figure 13 - Soldats allemands observant et photographiant le minage du clocher d'Aspach-le-Bas... .. | 77 |
| Figure 14 - Soldat allemand prenant la pose dans les ruines d'une église du Nord de la France..... | 80 |
| Figure 15 - Carte postale allemande représentant le calvaire de Burnhaupt-le-Haut..... | 86 |
| Figure 16 - Statue de la Vierge dans les ruines d'Ampfersbach. | 87 |
| Figure 17 - Gunsbach et son église mixte durant la guerre..... | 89 |
| Figure 18 - Vue de la forge aménagée dans l'église des Dominicains..... | 90 |
| Figure 19 - Plans de l'aménagement de l'église des Dominicains de Guebwiller en écurie. | 91 |
| Figure 20 - Centre de tri postal aménagé dans une église par l'Armée allemande. | 92 |
| Figure 21 - Pietà prélevée par les soldats français dans la chapelle du Schweinsbach à Stosswihr. | 97 |
| Figure 22 - Plan du dispositif militaire autour dans la vallée de Guebwiller en octobre 1914. | 119 |
| Figure 23 - État de l'église de Sengern en juillet 1916. | 124 |
| Figure 24 - Tableau des articles évoquant les faits de Sengern dans la presse française..... | 126 |
| Figure 25 - Carte postale illustrée allemande figurant l'opération de Sengern..... | 130 |
| Figure 26 - Représentation de l'église de Gildwiller incendiée par les Français en septembre 1914. | 136 |
| Figure 27 - Représentation identique de l'église de Gildwiller. | 136 |
| Figure 28 - Vue de la collégiale de Thann et des mesures de protection, septembre 1918. | 146 |
| Figure 29 - Carte comparative des zones dévastées dans les différents départements libérés..... | 155 |
| Figure 30 - Les édifices publics touchés durant la Grande Guerre..... | 160 |
| Figure 31 - Nombre et typologie des lieux de culte touchés durant la Grande Guerre en Alsace..... | 165 |
| Figure 32 - Valeur des dommages infligés aux édifices cultuels du Haut-Rhin..... | 165 |
| Figure 33 - Répartition par niveau d'endommagement des lieux de culte alsaciens. | 166 |
| Figure 34 - Nombre d'édifices endommagés par canton. | 167 |
| Figure 35 - Carte des destructions de lieux de culte en Alsace au cours de la Grande Guerre. | 168 |
| Figure 36 - Analyse du niveau d'endommagement des arrondissements alsaciens..... | 170 |
| Figure 37 - Cartographie des dommages dans la vallée de Munster. | 172 |
| Figure 38 – Les destructions de lieux de culte aux abords du Hartmannswillerkopf..... | 173 |
| Figure 39 - Touristes en automobile devant les ruines de l'église d'Aspach-le-Haut. | 191 |
| Figure 40 - Renforts mis en place sur la façade de l'église Saint-Léger de Guebwiller..... | 193 |
| Figure 41 - Plan d'organisation de la messe dominicale en plein air à Brunstatt. | 203 |
| Figure 42 - Provenance des objets de culte de l'église provisoire de Muhlbach. | 206 |
| Figure 43 - Strasbourg – Journée des fleurs du 15 juin 1919. | 221 |
| Figure 44 - Plan des installations aménagées sous l'église de Bisel..... | 263 |

| | |
|--|-----|
| Figure 45 - L'église de Brunstatt au lendemain des combats autour de Mulhouse en août 1914. | 265 |
| Figure 46 - État de l'église de Brunstatt après l'incendie de la nuit du 26 au 27 décembre 1916..... | 266 |
| Figure 47 - Extrait d'un canevas de tir allemand représentant le front au niveau de Stosswihr..... | 276 |
| Figure 48 - Répartition entre catholiques et protestants à Stosswihr et Soultzeren..... | 283 |
| Figure 49 - Adjudication des différents lots de l'église catholique d'Ampfersbach..... | 298 |
| Figure 50 - Modèle schématique des étapes officielles du relèvement d'un clocher. | 306 |
| Figure 51 - Vue de la restauration du clocher de l'église de Munster. | 311 |
| Figure 52 - Collectes mentionnées dans le journal de Louis Schweitzer durant la guerre. | 356 |
| Figure 53 - Compte rendu des quêtes de l'année 1923 pour l'église dévastée de Goldbach..... | 358 |
| Figure 54 - Carte postale éditée par le comité d'assistance aux églises protestantes de France..... | 362 |
| Figure 55 - Maquette du temple protestant de Munster lors de l'exposition artisanale de 1925. | 384 |
| Figure 56 - Nombre d'édifices reconstruits par architectes..... | 385 |
| Figure 57 - Nombre d'édifices à charge par architecte et valeur des indemnités correspondantes.. | 386 |
| Figure 58 - Liste des architectes agréés pour les régions libérées. | 387 |
| Figure 59 - Le temple de Sondernach en cours de reconstruction au début des années 1920..... | 399 |
| Figure 60 - Résultats d'adjudications, Haut-Rhin [Extrait]. | 400 |
| Figure 61 - Tuileries Gilardoni frères. Clochers & poinçons. | 412 |
| Figure 62 - Kirchacker Paul, Coupe longitudinale de l'église catholique de Metzeral-Sondernach.... | 414 |
| Figure 63 - Photographie de la peinture du chœur de l'église de Munster, Paul Ledoux..... | 415 |
| Figure 64 - Programme de l'inauguration du nouveau temple de Soultzeren, 16 décembre 1923. .. | 424 |
| Figure 65 - Monument commémoratif réalisé par la maison Rudmann & Guthmann, 1921..... | 425 |
| Figure 66 - Cérémonie de pose de la première pierre de la nouvelle église de Seppois-le-Bas. | 427 |
| Figure 67 - Coût par arrondissement du relèvement des églises catholiques. | 432 |
| Figure 68 - Projets pour la construction de la nouvelle église de Metzeral-Sondernach. | 439 |
| Figure 69 - Oratoire alsacien, Paul Gélis, 1925..... | 447 |
| Figure 70 - Vue de l'église catholique de Cernay et de ses abords, vers 1916. | 454 |
| Figure 71 - Vue de l'église catholique de Cernay en 1925. | 455 |
| Figure 72 - Plan de la chapelle catholique du Buhl par Charles Gerwig, 1920..... | 456 |
| Figure 73 - Extrait du plan d'alignement de Sondernach représentant la chapelle du Buhl. | 457 |
| Figure 74 - Vitrail commémoratif du temple protestant de Soultzeren, 1923. | 474 |
| Figure 75 - Chapelle du cimetière militaire français du Carrefour Duchesne, vers 1919. | 479 |
| Figure 76 - Organisation d'une tombola au profit de l'œuvre du souvenir alsacien en 1937. | 486 |
| Figure 77 - Reprise d'une esquisse de Paul Kirchacker sous la forme d'une carte postale, 1926. | 487 |
| Figure 78 - Maquette du projet d'église votive de Metzeral. | 490 |
| Figure 79 - Répartition par grades des noms mentionnés dans l'église de l'Emm..... | 494 |

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Avant-propos..... | 4 |
| Introduction | 6 |
| Détruire et (re)construire des édifices religieux en Alsace..... | 6 |
| Historiographie générale et particulière du sujet | 10 |
| L’histoire militaire de la Grande Guerre supplantée par son histoire culturelle | 10 |
| Les poilus entre contrainte et consentement. | 13 |
| Un renouveau de l’historiographie de la première reconstruction | 14 |
| Quelle place pour la première reconstruction dans l’historiographie alsacienne ? | 17 |
| Des sources multiformes..... | 21 |
| Raisonnement et problématique | 25 |
| | |
| PARTIE I : BARBARES OU STRATÈGES ? LA DESTRUCTION DES LIEUX DE CULTE ALSACIENS | 33 |
| | |
| Chapitre 1 : Typologie des dommages | 40 |
| 1.1. Les bombardements, première cause de destruction | 41 |
| La destruction par le feu de l’artillerie : une action préméditée ?..... | 41 |
| Une mitrailleuse dans le clocher ? L’exemple de Plaine | 48 |
| La place de l’artillerie à longue portée : le bombardement de Saint-Gervais | 54 |
| Des dommages venant de la mer..... | 57 |
| Les bombardements aériens | 59 |
| 1.2. Les destructions volontaires..... | 61 |
| Une destruction technique : le minage | 64 |
| Endommager par le feu..... | 74 |
| | |
| Chapitre 2 : Regards sur les destructions | 78 |
| 2.1. Regards sur les ruines..... | 79 |
| Points de vue de militaires... .. | 81 |
| ... et de civils | 101 |
| 2.2. Le traitement médiatique des destructions : l’église comme vecteur de propagande .. | 115 |
| Sengern : une atrocité allemande en Alsace ? | 116 |
| Les faits vus par les militaires... .. | 117 |
| ... et par les civils..... | 121 |
| Quels échos à l’opération allemande ? | 125 |
| Des églises symboles de la barbarie adverse | 134 |
| Le paradoxe de la collégiale de Thann | 141 |

| | |
|---|------------|
| PARTIE II : FAIRE FACE AUX RUINES | 152 |
| Chapitre 3 : Bilan des dévastations et mesures d'urgence | 157 |
| 3.1. Dénombrement et cartographie des édifices sinistrés | 158 |
| Combien de lieux de culte détruits ?..... | 159 |
| Cartographie des édifices sinistrés..... | 167 |
| 3.2. La découverte des ruines..... | 174 |
| Premières confrontations aux ruines | 175 |
| Les clochers, jalons du tourisme dans les régions dévastées..... | 186 |
| 3.3. Les mesures d'urgence | 196 |
| La remise en place d'un culte..... | 198 |
| Les mesures d'assistance aux églises dévastées | 210 |
| Les œuvres de secours | 212 |
| Le retour des biens évacués | 222 |
| Chapitre 4 : De la théorie à la pratique : cadre et étapes de la reconstruction d'un lieu de culte en Alsace-Lorraine..... | 231 |
| 4.1. Un cadre législatif local à construire entre France et Allemagne | 232 |
| La législation allemande | 234 |
| La législation française | 237 |
| La difficile harmonisation du cadre législatif de la reconstruction en Alsace | 242 |
| 4.2. La mise en pratique de la reconstruction des lieux de culte..... | 250 |
| Les réparations pendant la guerre | 251 |
| Une étape primordiale : l'évaluation des dommages | 256 |
| L'église Saint-Georges de Brunstatt : un cas particulier à évaluer | 264 |
| 4.3. Les grandes étapes du relèvement d'un clocher : l'exemple de Stosswihr | 275 |
| Des années de guerre aux champs de ruines..... | 275 |
| Le difficile choix des architectes..... | 279 |
| Estimer les dommages et établir les plans | 281 |
| L'adhésion aux coopératives de reconstruction | 284 |
| Valider les plans..... | 286 |
| La sélection des entreprises | 287 |
| L'avancement des travaux..... | 297 |
| Modèle schématique du relèvement d'un lieu de culte | 305 |

Chapitre 5 : Les coopératives, intermédiaires et maillons essentiels pour la reconstruction312

| | |
|---|-----|
| 5.1. Une inspiration nancéienne | 313 |
| Historique de la diocésaine de Nancy | 314 |
| L’extension du modèle nancéen aux autres diocèses | 320 |
| 5.2. La mise en place de la diocésaine haut-rhinoise | 323 |
| Démarches préliminaires..... | 324 |
| La naissance de la coopérative haut-rhinoise | 328 |
| 5.3. Fonctionnement de la coopérative des églises catholiques dévastées | 333 |
| Organisation générale | 334 |
| L’épineuse question financière | 337 |
| Les premiers chantiers | 340 |
| Inscription dans un cadre plus large..... | 342 |

Chapitre 6 : Décideurs et acteurs de la reconstruction346

| | |
|--|-----|
| 6.1. Les décideurs de la reconstruction des clochers : la place centrale du curé | 347 |
| Un intervenant au cœur du chantier..... | 348 |
| Financer la reconstruction..... | 354 |
| Les interlocuteurs civils et religieux des prêtres | 364 |
| Les autorités religieuses | 364 |
| L’administration centrale et les hommes politiques..... | 375 |
| Le rôle du maire..... | 378 |
| 6.2. Entreprendre la reconstruction : une histoire locale | 382 |
| Les architectes : créateurs ou exécutants ? | 383 |
| La place essentielle des architectes communaux | 383 |
| Le rôle complexe de Paul Kirchacker..... | 392 |
| Entreprises, artisans et artistes | 397 |
| Consécration et baptêmes de cloches : des moments d’unité entre les acteurs de la reconstruction ? | 419 |

| | |
|--|------------|
| Chapitre 7 : Originalités des églises de la première reconstruction en Alsace | 428 |
| 7.1. Bilan de la reconstruction des édifices religieux en Alsace | 429 |
| Quel bilan pour les coopératives ? | 430 |
| Une modernité masquée par un classicisme apparent ? | 434 |
| Une reconstruction innovante ? | 451 |
| Réaménagements des espaces autour des églises | 452 |
| La fin du simultaneum de Muhlbach-sur-Munster | 459 |
| Leimbach : un cas particulier de la reconstruction des églises d'Alsace | 465 |
| 7.2. Des édifices entre lieu sacré et temple du souvenir | 472 |
| Le souvenir de la Grande Guerre dans les églises alsaciennes | 473 |
| Le monument du Souvenir alsacien | 481 |
| | |
| Conclusion..... | 496 |
| | |
| Index | 500 |
| Table des figures..... | 502 |
| Sommaire | 504 |

Florian HENSEL

Subir - Rebâtir - Innover - Commémorer.

La destruction et la reconstruction des édifices religieux alsaciens pendant et au lendemain de la Première Guerre mondiale (1914-1932)

Résumé

Le patrimoine religieux alsacien a été lourdement endommagé durant la Grande Guerre, ce qui a été instrumentalisé par les services de propagande des deux camps. Dès l'armistice, des mesures provisoires sont prises pour remettre en place le culte dans les secteurs dévastés. Le lancement des chantiers définitifs nécessite toutefois l'adoption de textes de loi prenant en compte l'ampleur des ruines, mais également certains particularismes propres à cette région.

Le relèvement des églises alsaciennes est coordonné par deux coopératives qui mettent en synergie les acteurs de la reconstruction avec l'administration et les responsables du diocèse afin d'envisager ces travaux de manière globale. Architectes et artisans de tous horizons proposent des projets parfois novateurs, souvent plus classiques, en tirant profit de certaines innovations héritées du conflit. Au lendemain de leur reconstruction, ces édifices forment un ensemble architectural hétéroclite perpétuant la mémoire du conflit.

Mots clés

Guerre mondiale (1914-1918) – Églises – France – Alsace – Destruction – Ruines – Dommages de guerre – Reconstruction

Summary

Alsace's religious heritage was heavily damaged during the Great War, which was used by the propaganda services of both sides. From the armistice, provisional measures were taken to restore worship in the devastated areas. However, the launch of the final building works required the passing of laws taking into account the extent of the ruins, but also certain particularities specific to this region.

The reconstruction of the Alsatian churches was coordinated by two cooperatives, which brought together the administrators and the people running the diocese, in order to consider these works in a global manner. Architects and craftsmen from far and wide put forward a wide range of propositions. Whilst somewhere quite outside the beaten path, most were more orthodox in their approach yet all were heavily influenced by certain innovations inherited from the conflict. In the aftermath of their reconstructions, these buildings now form a heterogenous architectural ensemble that perpetuates the memory of the Great War.

Keywords

Great War – Churches – France – Alsace – Destruction – Ruins – Reconstruction – Rebuilding

ÉCOLE DOCTORALE ED 519, Sciences Humaines Sociales

UMR 7367 - DynamE

THÈSE présentée par

Florian HENSEL

Soutenue le 20 novembre 2020

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'Université de Strasbourg**

Discipline / Spécialité : Histoire contemporaine

Subir - Rebâtir - Innover - Commémorer. La destruction et la reconstruction des édifices religieux alsaciens pendant et au lendemain de la Première Guerre mondiale (1914-1932)

Volume 2 : Sources, bibliographie, annexes et annexes iconographiques

THÈSE dirigée par :

Monsieur CARREZ Maurice

Professeur d'histoire contemporaine
Université de Strasbourg

Monsieur GRANDHOMME Jean-Noël

Professeur d'histoire contemporaine
Université de Lorraine

RAPPORTEURS :

Monsieur NIVET Philippe

Professeur d'histoire contemporaine
Université de Picardie

Monsieur ROUSSEAU Frédéric

Professeur d'histoire contemporaine
Université de Montpellier III

AUTRES MEMBRES DU JURY :

Monsieur COCHET François

Professeur d'histoire contemporaine émérite
Université de Lorraine

Monsieur DROIT Emmanuel

Professeur d'histoire contemporaine
Université de Strasbourg

Madame PICARD Emmanuelle

Maître de conférences HDR
ENS de Lyon

Table des matières du volume d'annexes

| | |
|--|-----|
| <i>Table des matières du volume d'annexes</i> | 2 |
| <i>Sources</i> | 4 |
| Archives publiques..... | 4 |
| Archives privées..... | 23 |
| <i>Sources imprimées</i> | 24 |
| Ouvrages antérieurs à la Première Guerre mondiale..... | 24 |
| La Grande Guerre | 24 |
| Destructions et violence pendant la Première Guerre mondiale..... | 25 |
| Questions patrimoniales..... | 28 |
| Histoire religieuse..... | 31 |
| La reconstruction..... | 32 |
| Mémoire et tourisme | 39 |
| Témoignages..... | 39 |
| <i>Sources iconographiques</i> | 43 |
| Sources imprimées | 43 |
| Collections et banques de données iconographiques et audiovisuelles | 43 |
| <i>Bibliographie</i> | 45 |
| Première Guerre mondiale..... | 45 |
| Violence, destructions matérielles et questions patrimoniales en temps de guerre | 55 |
| Questions religieuses..... | 63 |
| Questions architecturales..... | 70 |
| Reconstruction | 73 |
| Sortir de la Grande Guerre | 85 |
| Histoire générale de l'Alsace | 86 |
| L'après-guerre administratif, politique et culturel | 86 |
| L'après-guerre culturel et artistique..... | 88 |
| Mémoire(s) de la guerre, symboles mémoriels, tourisme et commémorations..... | 88 |
| Études locales..... | 92 |
| <i>Annexes</i> | 98 |
| Annexe 1 – Liste et valeur de dommages de lieux de culte alsaciens endommagés durant la Grande Guerre..... | 99 |
| Annexe 2 – Cartographie détaillée des édifices cultuels alsaciens endommagés durant la Grande Guerre..... | 126 |
| Annexe 3 – Extrait du témoignage de Johann Gottfried Veihelmann, LIR 119. | 172 |
| Annexe 4 – Extrait de l'ouvrage <i>Batterie Rehfuß im Sundgau</i> | 173 |
| Annexe 5 – Extraits du document de l'Oberstleutnant Muths <i>Die schwere Artillerie in den Kämpfen auf dem westlichen Kriegsschauplatz 1915. Geschichte der Fußartillerie Teil IIa</i> relatif au bombardement d'Ypres par l'artillerie lourde allemande. | 174 |
| Annexe 6 – Extrait des carnets du capitaine Schultz | 176 |
| Annexe 7 – Rapport de Johann Knauth concernant la destruction de l'église de Saverne | 177 |
| Annexe 8 – Extrait de l'historique du LIR 121..... | 179 |
| Annexe 9 – Extraits du Kriegstagebuch du Württembergisches-Pionier-Bataillon 13 | 180 |
| Annexe 10 – Rapport du capitaine Guéry, commandant de la compagnie 28/4 du Génie, concernant la destruction de la chapelle Saint-Glucker..... | 181 |
| Annexe 11 – Rapport du sergent Chantriaux, compagnie 28/4 du Génie, concernant la destruction du clocher de l'église d'Eglingen | 184 |

| | |
|--|-----|
| Annexe 12 – Rapport concernant la destruction de l’église de Bisel | 186 |
| Annexe 13 – Extrait du Kriegstagebuch du Landwehr-Infanterie-Regiment 123 | 189 |
| Annexe 14 – Extrait de l’historique du LIR 123..... | 190 |
| Annexe 15 – Extrait des mémoires du curé Fenger, Stosswihr | 191 |
| Annexe 16 - Extraits du Kriegstagebuch du LIR 123, I. Bataillon | 192 |
| Annexe 17 - Extraits du Kriegstagebuch du LIR 123 | 194 |
| Annexe 18 – Courrier anonyme daté du 28 octobre 1914 | 196 |
| Annexe 19 – Extrait de l’historique du LIR 123..... | 197 |
| Annexe 20 – Article présentant l’action de l’œuvre de secours aux églises dévastées en Alsace | 198 |
| Annexe 21 – Éléments statistiques relatifs aux édifices publics touchés par la Grande Guerre dans les différents départements français..... | 200 |
| Annexe 22 – Extrait des mémoires du curé Tschirhart, Cernay..... | 201 |
| Annexe 23 – Extrait des mémoires du curé Tschirhart, Cernay..... | 202 |
| Annexe 24 – Extrait des mémoires du curé Tschirhart, Cernay..... | 204 |
| Annexe 25 – Extrait de la chronique paroissiale du curé Heck, Uffholtz | 205 |
| Annexe 26 – Liste des églises dévastées et de leurs parrains | 208 |
| Annexe 27 – Décret du 26 mai 1919 | 209 |
| Annexe 28 – Arrêté du 20 février 1919 relatif à la réparation des dommages de guerre | 212 |
| Annexe 29 – Document relatifs à la réparation de l’orgue d’Ingersheim..... | 213 |
| Annexe 30 – Estimation détaillée des dommages causés à l’église du Bonhomme | 214 |
| Annexe 31 – Article « Die Kirche über dem Unterstand »..... | 238 |
| Annexe 32 – Rapport concernant l’incendie de l’église de Brunstatt adressé par le maire de la commune à Monseigneur Ruch, Évêque de Strasbourg, s.d..... | 239 |
| Annexe 33 – Mémoire du conseil de la fabrique de l’église de Brunstatt, 19 octobre 1919 | 241 |
| Annexe 34 – Compte-rendu de l’audition des témoins de l’incendie de l’église paroissiale de Brunstatt, 6 mars 1920 | 244 |
| Annexe 35 – Décision de la commission d’évaluation des dommages de guerre, 8 avril 1920 | 246 |
| Annexe 36 – Extrait des mémoires du curé Fenger, Stosswihr | 247 |
| Annexe 37 – Compte rendu de la séance d’adjudication du gros œuvre de l’église catholique de Stosswihr, 20 mars 1923..... | 249 |
| Annexe 38 – Coupure de presse évoquant la reconstruction à Stosswihr | 251 |
| Annexe 39 – Courrier adressé par le directeur de la coopérative aux maires et aux curés des communes dévastées, 23 mars 1922 | 252 |
| Annexe 40 – Procès-verbal de l’assemblée générale constitutive de la coopérative de reconstruction des églises catholiques dévastées du Haut-Rhin | 255 |
| Annexe 41 – Statuts et bulletin d’adhésion bilingues à la coopérative de reconstruction des églises catholiques | 259 |
| Annexe 42 – Extrait des mémoires du curé Tschirhart, Cernay..... | 271 |
| Annexe 43 – Répartition des architectes pour la reconstruction des édifices culturels endommagés durant la Grande Guerre dans le Haut-Rhin avec valeur de dommages. | 273 |
| Annexe 44 – Coupure de presse évoquant la pose de la première pierre de l’église d’Aspach-le-Bas..... | 279 |
| Annexe 45 – Projets pour la construction de l’église paroissiale et votive de Metzeral-Sondernach..... | 282 |
| Annexe 46 – Extrait de la chronique paroissiale du curé Heck, Uffholtz..... | 297 |
| Annexe 47 – Extrait de la chronique paroissiale du curé Heck, Uffholtz | 298 |
| Annexe 48 – Extrait de la chronique paroissiale du curé Heck, Uffholtz | 299 |
| Annexe 49 - Loi dite Cornudet concernant les plans d’extension et d’aménagement des villes, 14 mars 1919 | 301 |
| Annexe 50 – Extrait des mémoires du curé Tschirhart, Cernay..... | 305 |
| Annexe 51 – Extrait des mémoires du curé Fenger, Stosswihr | 306 |
| Annexe 52 – Plaquette de présentation du projet de Monument du Souvenir alsacien à Metzeral. | 308 |

Sources

ARCHIVES PUBLIQUES

Archives nationales

Série AJ4 : Commission instituée en vue de constater les actes ennemis en violation du droit des gens (décret du 23 septembre 1914).

Série AJ28 : Dommages de guerre (1914-1918)

F21 2904-2905 : Commission pour la reconstruction des régions envahies, protection des édifices publics contre les bombardements (1917-1918)

F23 213-214 : Comité de reconstruction des régions envahies (1915-1917)

19770326/33-58 : Réparation d'édifices culturels, avant 1975

Archives départementales du Bas-Rhin

Série D – Préfecture du Bas-Rhin

161 D : Prestations de guerre, dommages de guerre, réquisitions, ... (1914-1919)

264 D 171-172 : Dommages de guerre : correspondances, ... (1919-1923)

280 D 1347 : Kriegsschäden (1921)

286 D 62-65 : Service des dommages de guerre et du ravitaillement civil, situation économique du Bas-Rhin, ... (1919-1939)

439 D : Dommages de guerre 1914-1918 (1914-1940)

27 AL – Gouvernement d'Alsace-Lorraine, fonds du Statthalter

27 AL 277 : Dommages de guerre subis par les communes et les particuliers pendant la guerre de 1870-1871.

69 AL

69 AL 18 : Réquisition des anciennes cloches ; incidence pour l'histoire de l'art (inscriptions, folklore) avec tirages à part de travaux historiques ; statistiques des cloches non réquisitionnées ; mission d'E. Herzog, archiviste du Haut-Rhin, en vue du retour des cloches.

69 AL 21 : Dommages de guerre. Dédommagements, reconstruction de localités détruites. Soins à des personnes blessées de la zone d'opérations et d'occupation.

69 AL 683/11 Hôpital de Pairis (commune d'Orbey)

84 AL – Service des cultes (1880-1937)

84 AL 140 / 1 à 5 : Kriegsbeihilfen und Kriegsteuerungszulagen (1915-1919)

84 AL 141 : Einmalige Kriegsteuerungszulagen (1918-1921)

84 AL 142 Im Kriege an Kirchen und Pfarrhäusern entstandenen Bauschäden (1914-1917)

On y trouve différentes listes non exhaustives de bâtiments sinistrés mais peu de détails concernant la nature des destructions.

85 AL : Trésorerie générale, comptabilité (1870 – 1921)

85 AL 219 à 225 : Manuels du Kriegshilfsfonds

85 AL 226 et 227 : Manuels du Kriegshilfsfonds et des dommages de guerre

98 AL – Direction générale des services d'Alsace et de Lorraine – Fonds Valot (1925-1940)

98 AL 20 : Service des cultes : Notes, rapports, correspondance, contrôle des dépenses engagées (1925-1930)

98 AL 47 : Budget 1936 : Préparation du rapport de M. de Lasteyrie (demandes de renseignements sur le chômage dans les départements recouvrés, sur l'activité économique, sur les travailleurs étrangers, ...)

98 AL 49 : Administration : Rapports du préfet du Haut-Rhin à la Présidence du Conseil (rapports sur les cinq commissions suivantes : Administration générale et assistance publique, agriculture et beaux-arts, voies de communication, finances, hygiène) (1928)

98 AL 253 : Rapports sur les unités combattantes de l'Armée allemande et extraits de leurs « Journaux de Guerre »

Dommages de guerre

98 AL 260 : Législation et réglementation sur les déclarations et indemnités des dommages de guerre ; extension des lois françaises à l'Alsace-Lorraine (1923)

98 AL 261 : Service des dommages de guerre (organisation, fonctionnement et personnel)

Réparation et indemnisation des dommages de guerre

98 AL 262 : Correspondance générale

98 AL 263 : Affaires générales : ressortissants allemands sinistrés

98 AL 264 : Règlement des dommages de guerre

98 AL 265-271 : Escroqueries aux dommages de guerre dans la région du Sundgau : rapports d'enquêtes, décisions judiciaires, extraits de presse, correspondance générale.

98 AL 614 à 626 : Affaires culturelles

98 AL 614.I : Généralités

98 AL 614.III : Langues et religions

98 AL 625.IV : Monuments classés

98 AL 626.I : Monuments commémoratif

98 AL 634-700 : Affaires politiques

98 AL 642 : Le comité alsacien d'études et d'informations

98 AL 661 : Introduction des lois laïques en Alsace-Lorraine
98 AL 675 : L'église catholique et la politique
98 AL 795-811 : Justice
98 AL 848-869 : Affaires culturelles
98 AL 1034 à 1057 : Affaires communales
98 AL 1054 : Relevés des dettes communales à la fin des exercices 1935, 1936, 1937, 1938 dans le Haut-Rhin. Architectes agréés pour les travaux communaux.

Élections (1919-1940)

98 AL 1067 : Haut-Rhin : Élections municipales de 1929.
98 AL 1071 : Haut-Rhin : Élections cantonales de 1925 à 1931
98 AL 1074 : Haut-Rhin : Élections sénatoriales du 11 janvier 1920, du 9 janvier 1927 et du 20 octobre 1929.
98 AL 1500 à 1745 : Affaires intérieures
98 AL 1714 : Direction de l'architecture et des Beaux-Arts.
98 AL 1723 : Service des dommages de guerre
98 AL 1746 – 1800 : Cultes

Administration des cultes

98 AL 1762 : Édifices culturels : Constructions et reconstructions.

Surveillance du clergé

98 AL 1763 : Messieurs Pelt et Ruch
98 AL 1764 et 1765 : Plaintes et enquêtes nominatives sur le clergé : rapports, notes, correspondance, articles de journaux.

1764 : Attitudes politiques et conflits avec les municipalités

1765 : Attitudes morales et délictueuses

Cultes protestants

98 AL 1780 : Plaintes et enquêtes nominatives sur les attitudes politiques et morales des pasteurs et prédicateurs.
98 AL 1791 : Administration temporelle. Restaurations et entretien d'églises.

121 AL : Commissariat général de la République

121 AL 415 : Contentieux et réparations civiles. Réclamations relatives à des dommages causés par les troupes allemandes ou françaises, indemnités pour dégâts de cantonnement, ...
121 AL 416 : Réquisitions, affaires générales, commission d'évaluation, dommages et indemnités
121 AL 698-700 : Secours et indemnités pour dommages, pertes et préjudices subis par faits de guerre.
121 AL 1529-1541 : Direction des dommages de guerre. Organisation et fonctionnement, législation, correspondance, ...

143 AL : Ministère des Finances – Bureau local des pensions de Strasbourg. Affaires générales, comptabilité (1873 – 1962)

143 AL 26 : Dommages de guerre : Imputation des impôts sur les indemnités. Intervention des comptables directs du Trésor dans les opérations pour compte du crédit national. Adjudications. Société coopérative de reconstruction.

143 AL 27 : Dommages de guerre : Textes concernant les dommages de guerre. Notes générales sur le fonctionnement des dommages de guerre. Révision des indemnités accordées sous l'empire de la législation allemande pour les immeubles bâtis et le cheptel vivant.

143 AL 28 : Dommages de guerre : questions d'ordre général.

143 AL 29 : Dommages de guerre : Cas d'espèce. Évaluation, certificats des créances, avances, indemnités. Paiements en titre de rente. Paiements par annuités. Bons. Relevé des conventions Textes formules.

144 AL : Dossiers extraits du versement du Tribunal Régional des dommages de guerre 1914-1918

144 AL 1 : Commission supérieure (allemande) de reconnaissance des dommages de guerre à Strasbourg : généralités (membres, séances, frais, experts, marche des affaires)

144 AL 4 : Commission supérieure d'appel (française) des dommages de guerre à Strasbourg : généralités. Désignation des commissions d'évaluation compétentes

144 AL 5 : Fonctionnement des commissions, décisions

144 AL 6 : Gestion d'affaires, états statistiques

144 AL 9 : Correspondances diverses reçues de particuliers

Série W – Service central des dommages de guerre et de la reconstruction en Alsace-Lorraine

1068 W : Législation, correspondance, listes de sinistrés, états des sommes liquidées, ... (1914-1940)

1 V – Fonds de l'évêché de Strasbourg

1 V 361 – 556 : Possibilité de trouver différents éléments concernant des constructions ou reconstructions d'édifices religieux avant la Première Guerre mondiale.

1VP24 : Affaires paroissiales (1911-1920)

1VP28 : Affaires personnelles (1909-1916)

1VP79 : Journal de la correspondance envoyée par les vicaires généraux Hilz et Fahrner (1910-1915)

Relations interdiocésaines

1VP158 : Conférences des évêques allemands : procès-verbaux de séances, lettres pastorales, actes pontificaux, circulaires, correspondances.

Ordinations

1VP244 : Listes de nouveaux prêtres essentiellement avec appréciation sur leur comportement

Budget, comptes

1VP704 : Affaires commerciales diverses

Entretien des édifices religieux, du mobilier religieux

1VP721 et 722 : Commission épiscopale de construction

1VP722 : registre des délibérations (septembre 1906 – février 1923)

1VP724 : Protection artistique des églises et du mobilier religieux : correspondance administrative, publication de Johannes Ficker.

1VP727 : Paroisses évacuées du Haut-Rhin. Transfert des objets du culte, des archives et titres financiers : correspondance, listes d'objets et de titres. (1915 – 1923)

Fabriques

1VP739 : Comptabilité : États par paroisse des revenus financiers (1911-1917)

Relations avec les autorités civiles et militaires

1VP754 : Contrôle et censure politique. Surveillance du clergé : correspondance administrative, coupures de presse.

1VP758 : Relations de l'Église et de la presse. Censure, conflits, informations : correspondance à l'évêché, coupures de presse. (1830-1915)

Guerre 1914-1918

1VP768 : Prêtres aux armées. Suivi par l'évêché, rappel de prêtres à l'arrière, rémunération : correspondance administrative, d'ecclésiastiques, listes d'adresses de prêtres, coupures de presse, numéro 1 du *Kriegsflugblätter*, deux passeports militaires

1VP769 : Prêtres aux armées. Fiches individuelles d'ecclésiastiques contenant des éléments biographiques, leurs activités militaires, parfois leurs demandes d'exemption.

1VP775 : Prêtres suspects (affaires générales). Suivi par l'évêché, relations avec la presse : correspondances administrative, correspondance de l'évêché, d'ecclésiastiques, de journaux, coupures de presse, publications.

1VP776 : Prêtres suspects (affaires individuelles). Suivi par l'évêché, relations avec la presse, d'ecclésiastiques, coupures de presse.

1VP777 : Mesures de temps de guerre. Relations de l'évêché avec le ministère de tutelle de l'administration militaire : correspondance administrative, lettre d'ecclésiastiques, publications, coupures de presse, deux affiches.

1VP781 : Aides matérielles ou spirituelles de l'évêché à la population, aux soldats prisonniers de guerre : correspondance de l'évêché, de prêtres, d'associations caritatives...

Archives départementales du Haut-Rhin

1AL2 – Sous-préfecture d'Altkirch

Dossiers par communes

- 1AL2/28 : Ammertzwiler – Cultes (1919-1940)
- 1AL2/38 : Aspach – Cultes (1919-1939)
- 1AL2/58 : Balschwiller – Cultes (1919-1939)
- 1AL2/124 : Bisel – Cultes (1920-1938)
- 1AL2/182 : Carspach – Cultes (1919-1939)
- 1AL2/251 : Eglingen – Cultes (1920-1940)
- 1AL2/280 : Enschingen – Cultes (1921-1938)
- 1AL2/379 : Gildwiller – Cultes (1921-1937)
- 1AL2/508 : Hirtzbach – Cultes (1921-1939)
- 1AL2/577 : Largitzen – Cultes (1920-1938)
- 1AL2/809 : Pfetterhouse – Cultes (1920-1938)
- 1AL2/851 : Romagny – Cultes (1920-1938)
- 1AL2/910 : Seppois-le-Bas – Cultes (1919-1939)
- 1AL2/920 : Seppois-le-Haut – Cultes (1919-1939)

Dossiers par thèmes

- 1AL2/1184 : Cultes, cimetières : instructions
- 1AL2/1185 : Cultes dans l'arrondissement
- 1AL2/1186 : Culte israélite

3AL – Sous-préfecture de Colmar

Correspondance

- 3AL2/84 : Monuments historiques, protection des sites : instructions, généralités (1918-1939)
- 3AL2/85 : Monuments historiques, champs de bataille de la Première Guerre mondiale et autres sites classés de l'arrondissement, recensement des bâtiments présentant un intérêt historique, protection des sites et arbres remarquables (1918-1934)

Cultes

- 3AL2/387 : Bâtiments cultuels, orgues et cloches : instructions (1919-1926)
- 3AL2/388 : Construction et réparation de bâtiments cultuels, fourniture de cloches (1919-1938)
- 3AL2/389 : Culte catholique : paroisses, personnel, fabriques d'églises, congrégations (1919-1940)
- 3AL2/391 : Culte protestant : personnel, paroisses, consistoire de la Confession d'Augsbourg (1920-1934)
- 3AL2/392 : Culte israélite : consistoire, personnel (1919-1938)

Affaires militaires

- 3AL2/400 : Indemnisation des dommages de guerre, reconstruction (1918-1923)

Finances

3AL2/474 : Emprunts nationaux (1920-1925)

Dossiers par commune

3AL2/561 : Muhlbach-sur-Munster – bâtiments communaux (1920-1937)

3AL2/562 : Muhlbach-sur-Munster – Cultes (1920-1935)

3AL2/578 : Munster – Bâtiments communaux (1921-1934)

3AL2/579 : Munster – Cultes (1932)

4AL – Sous-préfecture de Guebwiller

Administration communale

4AL2/6 : Berrwiller (1913-1922)

4AL2/10 : Bollwiller (1916-1930)

4AL2/27 : Guebwiller (1918-1928)

4AL2/31 : Hartmannswiller (1919-1931)

4AL2/35 : Issenheim (1919-1922)

4AL2/37 : Jungholtz (1913-1921)

4AL2/41-43 : Lautenbach-Zell (1913-1936)

4AL2/44 : Linthal (1906-1924)

4AL2/61-62 : Rimbach-près-Guebwiller (1913-1928)

4AL2/63 : Rimbach-Zell (1913-1925)

4AL2/69-79 : Soultz (1920-1940)

4AL2/86-87 : Wuenheim (1919-1928)

6AL – Sous-préfecture de Ribeauvillé

Administration communale

6AL2/51-52 : Le Bonhomme (1920-1940)

6AL2/58-59 : Ingersheim (1920-1940)

6AL2/70-71 : Lapoutroie (1920-1940)

6AL2/77-79 : Orbey (1922-1940)

6AL2/94 : Sainte-Marie-aux-Mines (1921-1939)

Affaires culturelles

6AL2/99 : Monuments historiques, protection des sites (1920-1939)

8AL – Préfecture

Correspondance

AL/200026 : Dommages de guerre secteur de Thann (1919-1924)

AL/200106 : Grèves, salaires ; reconstruction des villages détruits, baraques provisoires

Administration générale et départementale, finances publiques, affaires de nationalité

8AL1/854 : Indemnisation des dommages de la Première Guerre mondiale

Travail

AL/201485-86 : Recensement et indemnisation des chômeurs, emploi des chômeurs à des travaux publics (1918-1923)

Administration communale

AL/201586-587 : Architectes agréés pour les travaux communaux

AL/201588 : Restitution ou remplacement des cloches d'églises enlevées pendant la guerre ; adhésion des communes aux sociétés coopératives de reconstruction

AL/201589 : Cession de bronze pour fondre de nouvelles cloches ; réglementation des travaux communaux

AL/201623 : Acquisition de dommages de guerre

AL/201646-202727 : Budgets communaux exercices 1918 à 1935 [Dossiers par communes, non consultés]

AL/201747-895 : Dossiers par communes [Non consultés]

AL/202285-86 : Indemnisation des dommages, reconstruction

AL/202287 : Fraudes aux dommages de guerre dans le Sundgau

Première Guerre mondiale

8AL1/1644-47 : Divers (Notamment collecte de métaux)

8AL1/1659 : Collecte de métaux précieux au bénéfice des veuves et orphelins de guerre (Œuvre "Vaterlandsdank") (1915-1917)

8AL1/1680-81 : Commissions d'évaluation des dommages et prestations de guerre (1914-1916)

8AL1/1682-84 : Indemnisation des dommages de guerre, commissions d'assistance aux sinistrés (1914-1916)

Police

8AL1/9451 : Attitude de la population dans les zones conquises par l'armée française

Affaires culturelles

8AL1/10241-43 : Monuments historiques et vestiges du passé : recensement, mesures de conservation, classement (1871-1921)

8AL1/10244 : Protection des monuments historiques et vestiges du passé : acta generalia (1896-1917)

8AL1/10245 : Protection des monuments historiques et mise à l'abri des objets d'art, manuscrits, incunables et mobilier d'église durant la Première Guerre mondiale (1915-1916)

8AL1/10246-47 : Protection des monuments historiques et vestiges du passé (1896-1921)

AL202645-47 : Monuments historiques – **202645** : Églises de Wattwiller, Soultz, des Dominicains à Guebwiller – **202646** : Église de Murbach – **202647** – Retable de l'église de Luemswiller.

Cultes

- 8AL1/11958 : Trappistes de l'Élenberg à Reiningue (1882-1929)
- 8AL1/12004 : Ouverture de lieux de cultes (1911-1933)
- 8AL1/12028 : Gunsbach – Dossier de la paroisse protestante
- 8AL1/12036 : Munster – Dossier de la paroisse protestante
- 8AL1/12122 : Relations de l'administration avec le consistoire, exercice du culte par les soldats juifs pendant la Première Guerre mondiale (1911-1915)
- 8AL1/12146-147 : Secours au personnel des cultes ou à leurs veuves (1871-1927)
- 8AL1/12211-12297 : Biens, revenus et dépenses des fabriques d'églises catholiques de l'arrondissement d'Altkirch (1873-1932).
- 8AL1/12298-12333 : Biens, revenus et dépenses des fabriques d'églises catholiques de l'arrondissement de Colmar (1871-1934).
- 8AL1/12334-12376 : Biens, revenus et dépenses des fabriques d'églises catholiques de l'arrondissement de Guebwiller (1871-1936).
- 8AL1/12377-12436 : Biens, revenus et dépenses des fabriques d'églises catholiques de l'arrondissement de Mulhouse (1873-1936).
- 8AL1/12437-12466 : Biens, revenus et dépenses des fabriques d'églises catholiques de l'arrondissement de Ribeauvillé (1872-1931).
- 8AL1/12467-12496 : Biens, revenus et dépenses des fabriques d'églises catholiques de l'arrondissement de Thann (1872-1931).
- 8AL1/12497-12518 : Biens, revenus et dépenses des communautés israélites (1865-1936).
- 8AL1/12519 : Construction de bâtiments cultuels, construction et contrôle des orgues (1874-1925)
- 8AL1/12521 : Construction et réparation de bâtiments cultuels dans le département, construction d'orgues, vérification des orgues et cloches (1907-1935)
- 8AL1/12522 Subventions de l'État pour la construction de bâtiments cultuels (1891-1917)
- 8AL1/12524-25 : Subventions pour la construction des bâtiments cultuels (1871-1932)
- 8AL1/12534 : Bâtiments cultuels protestants – Sainte-Marie-aux-Mines (1895-1935)
- 8AL1/12536 : Bâtiments cultuels protestants – Muhlbach (1910-1929)
- 8AL1/12537 : Bâtiments cultuels protestants – Munster (1860-1923)
- 8AL1/12540 : Bâtiments cultuels protestants – Stosswihr (1898-1930)
- 8AL1/12547 : Bâtiments cultuels protestants – Metzeral (1893-1927)
- 8AL1/12554 : Bâtiments cultuels protestants – Sondernach (1899-1930)
- 8AL1/12558 : Bâtiments cultuels protestants – Cernay (1903-1923)
- 8AL1/12568-12656 : Bâtiments cultuels catholiques de l'arrondissement d'Altkirch (1869-1934)
- 8AL1/12657-12705 : Bâtiments cultuels catholiques de l'arrondissement de Colmar (1856-1935)
- 8AL1/12706-12759 : Bâtiments cultuels catholiques de l'arrondissement de Guebwiller (1861-1935)
- 8AL1/127660-12835 : Bâtiments cultuels catholiques de l'arrondissement de Mulhouse (1833-1935)
- 8AL1/12836-12871 : Bâtiments cultuels catholiques de l'arrondissement de Ribeauvillé (1871-1935)
- 8AL1/12872-12919 : Bâtiments cultuels catholiques de l'arrondissement de Thann (1868-1934)
- 8AL1/12921-12956 : Synagogues (1872-1932)
- 8AL113051 : Divers – Réquisition des cloches pendant la guerre, ...
- AL/202694 : Bâtiments cultuels (Notamment chapelle à Metzeral et Soultz, église à Sainte-Marie-aux-Mines)

Dommmages de guerre

8AL1/15292 : Enregistrement de la correspondance (1916-1918)

8AL1/15293 : Instructions (1914-1920)

8AL1/15294 : Divers (1916-1918)

8AL1/15295 : Acta generalia (1915-1918)

8AL1/15296 : Indemnisation des dommages de guerre – Arrondissement d’Altkirch (1916-1918)

8AL1/15297-98 : Indemnisation des dommages de guerre – Arrondissement de Mulhouse (1916-1918)

8AL1/15299 : Indemnisation des dommages de guerre – Arrondissement de Ribeauvillé (1916-1918)

8AL1/15300 : Indemnisation des dommages de guerre – Arrondissement de Thann (1915-1918)

16AL2 – Administration militaire des territoires et populations sous contrôle de la France (1914-1918)

Grand quartier général des armées de l’Est (1914-1917)

16AL2/1-12 : Affaires d’Alsace : dossier général (organisation du territoire, ...)

16AL2/25 : Renseignements sur les habitants de la Lorraine annexée et des cantons voisins du Bas-Rhin (attitude vis-à-vis de la France)

Service d’Alsace-Lorraine au sous-secrétariat de l’administration générale puis au ministère de la Guerre puis au sous-secrétariat à la présidence du Conseil (1917-1918)

16AL2/27-28 : Organisation (organisation et fonctionnement des services administratifs et judiciaires)

16AL2/38 : Contentieux (réclamations, indemnités pour les sinistrés, réquisitions, dommages de guerre, etc.)

État-major de l’armée des Vosges puis de la VII^e armée (1914-1917)

16AL2/115 : Affaires municipales

16AL2/130 : Cultes

16AL2/137 : Divers, demandes et réclamations

Mission militaire administrative (1917-1918)

16AL2/170 : Réquisitions et dégâts, dommages de guerre

16AL2/182 : Cultes

16AL2/183 : Beaux-arts

16AL2/197 : Personnel civil et militaire en poste au 1^{er} juillet 1917

Administrateur de la vallée de la Thur (1914-1918)

16AL2/201 : Cultes

16AL2/206 : Indemnisation des dommages de guerre

16AL2/210 : Souscription en faveur des départements français libérés par les habitants des territoires de Thann, Masevaux et Dannemarie

Administrateur du territoire de Dannemarie (1915-1918)

16AL2/248 : Cultes : attitude politique des curés, etc.

Administrateur de la vallée de la Fecht (1915-1918)

16AL2/286 : Cultes

19AL2 – Service des dommages de guerre et de la reconstitution (1919-1939)

La série 19AL2 des Archives départementales du Haut-Rhin est sans aucun doute la plus riche en ce qui concerne le sujet traité. Elle comporte d'une part les archives des principaux services et organismes de la reconstruction, des dossiers thématiques, des fonds relatifs aux dommages communaux ainsi que différents documents concernant des entreprises ou des particuliers. Le détail peut être consulté en ligne sur le site des Archives départementales du Haut-Rhin.

75AL – Archives de tribunaux

AL/136604 : Cession des droits à indemnité pour dommages de guerre (1924)

AL/136607-8 : Escroqueries aux dommages de guerre (1932-1940)

AL/17958-85 : Fausses déclarations de dommages de guerre et escroqueries (1933-1939)

92AL2 – Tribunal des dommages de guerre

AL/30756 : Instructions, correspondance, statistiques (1926-1935)

AL/30744 : Correspondance (1923-1925)

AL/30745 : Correspondance relative aux irrégularités commises par la commission d'évaluation de Thann (1922-1923)

AL/3939 : Statistiques sur les opérations de la commission d'évaluation de Strasbourg (1930-1934)

AL/30755 : Notification des mandats de gestion confiés aux sociétés coopératives par des sinistrés (1923-1928)

Fonds AL non classés : Bâtiments et travaux publics, transports, énergie électrique

Fonds de la Hochbauverwaltung (1872-1918) puis de l'architecte départemental, inspecteur des bâtiments publics et de l'architecte du gouvernement, inspecteur des bâtiments culturels et monument historiques d'Alsace (1919-1944)

AL7488 : Kreisdirektions gebäude, Reparaturen (1908-1915). Kosten berechnungen Abschriften Pläne (fonds Hochbauinspektor)

AL19285 : Registre de correspondance de la Hochbauinspektion (1917-18)

AL54739 : Église Saint-Léger à Guebwiller (1919-1925)

AL54740 Guebwiller (Notamment église des Dominicains)

AL54771 : Soultz (Églises)

AL54772 : Thann et Vieux-Thann (églises et édifices divers)

AL55487 : Rapport sur les monuments historiques du département du Haut-Rhin

AL55488 : Altkirch. États des travaux effectués sur les monuments historiques dans l'arrondissement d'Altkirch
AL55491 : Ammertzwiller
AL55492 : Basses-Hutttes, Le Bonhomme, Brunstatt
AL55493 : Burnhaupt-le-Haut
AL55494 : Cernay
AL55506 : Galfingue, Gildwiller
AL55507 : Guebwiller
AL55508 : Guebwiller – Église des Dominicains
AL55509 : Guebwiller – Église Notre-Dame, église Saint-Léger
AL55510 : Guebwiller – Église Saint-Léger
AL55511 : Guebwiller – Église Saint-Léger
AL55512 : Hartmannswiller, Heimsbrunn, Hegenheim
AL55513 : Ingersheim
AL55522 : Lapoutroie, Lautenbach, Leimbach
AL55523 : Lautenbach
AL55524 : Luemswiller, Lutterbach
AL55527 : Murbach
AL55531 : Oelenberg, Orbey
AL55533 : Pairis
AL55534 : Reiningue
AL55539 : Rixheim, Rodern
AL55542 : Sainte-Croix-aux-Mines, , Sainte-Marie-aux-Mines
AL55546 : Sultz – Église Saint-Maurice
AL55547 : Sultz – Église Saint-Maurice
AL55549 : Spechbach-le-Haut, Thann – Collégiale Saint-Thiebault
AL55550 : Thann – Collégiale Saint-Thiebault
AL55551 : Thann - Collégiale Saint-Thiebault
AL55552 : Thann - Collégiale Saint-Thiebault
AL55553 : Thann - Collégiale Saint-Thiebault
AL55554 : Thann - Collégiale Saint-Thiebault
AL55555 : Thann - Collégiale Saint-Thiebault
AL55556 : Thann – Collégiale Saint-Thiebault
AL55561 : Ueberstrass – Chapelle Grünenwald
AL55562 : Vieux-Thann
AL55565 : Wattwiller
AL55566 : Wattwiller
AL55567 : Wittenheim
AL55567 : Zillisheim

Archives privées

57J : Diapositives – Dossiers sur des artistes et des architectes

65J : Archives Brutschi – Ribeauvillé (Mobilier religieux)

Répertoire provisoire du fonds dit du Denkmalarchiv (non coté)

Ammertzwiller (Église) – Bisel (Église) – Burnhaupt-le-Bas (Chapelle Saint-Wendelin) – Gildwiller (église) – Guebwiller (Église des Dominicains ; Église Saint-Léger ; Église Notre-Dame) – Jungholtz (Église de Thierenbach) – Leimbach (Église et presbytère) – Orbey (Abbaye de Pairis) – Reiningue (Couvent de l'Oelenberg) – Seppois-le-Bas (Église) -Stosswihr (Église catholique Sainte-Marie-Auxiliatrice) – Thann (Église Saint-Thiéobault) – Vieux-Thann (Église Saint-Dominique)

Archives paroissiales

115J : Archives paroissiales de Soultzbach-les-Bains (1536-1921)

142J : Archives de la paroisse catholique de Bernwiller (1792-1959)

176J : Archives de la paroisse catholique de Saint-Bernard de Brininghoffen-Enschingen (1797-1946)

192J : Archives paroissiales d'Orbey (1796-1945)

199J : Archives paroissiales d'Hartmannswiller (1796-1980)

221J : Archives paroissiales de Rimbach-Zell (1766-1953)

249J : Archives paroissiales de Hirtzbach (1580-1965)

263J : Archives paroissiales de Pairis-Orbey

297J : Archives paroissiales d'Aspach-le-Bas

301J : Archives paroissiales d'Uffholtz

313J : Archives paroissiales de Goldbach

323J : Archives du curé Winninger de Walbach

350J : Archives paroissiales de Gildwiller

351J : Archives paroissiales d'Eglingen

Archives départementales de Meurthe-et-Moselle

50 J I 28-11 : Monseigneur Ruch (1918-1919)

50 J I 87-15 : Églises sinistrées

4 N 92 : Dommages de guerre

8 R 200 : Récits de combats et enquêtes sur les atrocités allemandes

8 R 205 : Communes envahies. Communes endommagées par des évènements militaires. Secours d'urgence

8 R 242 : Communes envahies. Exactions commises par les Allemands

8 R 248 : Œuvres de guerre. Dons aux communes dévastées

10 R C 35 : Coopérative des églises (fiches, liquidation officielle du compte spécial, situation des imputations)
10 R C 35 bis : Coopérative de reconstruction des églises du diocèse de Nancy
10 R C 35 ter : Coopérative de reconstruction des églises du diocèse de Nancy : emprunts
4 T 49 : Monuments historiques. Vestiges de guerre
4 T 50 : Monuments historiques. Vestiges de guerre
4 T 52 : Monuments historiques. Guerre de 1914-1918. Généralités
V 64 : Dommages de guerre. Édifices religieux. Secours pour réparations, par ordre alphabétique des communes.

Service historique de la Défense (Vincennes)

NICOT Jean, *Inventaire sommaire des archives de la guerre 1914-1918*, Vincennes, SHD, 2000, 692 p.

Série 22 N – Corps d’armée

22 N 420-423 : 7^e corps d’armée – Bataille de Mulhouse (1914)
22 N 1033-1034 : 14^e corps d’armée – Combats d’août 1914 sur les hauteurs et dans les vallées alsaciennes
22 N 1184 : 16^e corps d’armée – Occupation d’un secteur en Haute-Alsace à la fin de l’année 1917
22 N 1481 : 21^e corps d’armée – Éléments de couverture à la frontière suisse (décembre 1916-avril 1917)
22 N 1887-1891 : 34^e corps d’armée – Opérations dans le Sundgau (août 1915 – juin 1917). Concerne notamment la guerre des mines
22 N 1915-1916 : 34^e corps d’armée – Intendance : Organisation, effectifs, mouvements de troupes, administration des territoires de Dannemarie et Thann-Masevaux
22 N 2348-2350 : 40^e corps d’armée – Occupation en Haute-Alsace (1916-1918)
22 N 2351-2363 : 40^e corps d’armée – Opérations dans le Sundgau entre 1916 et 1918
22 N 2364-2365 : 40^e corps d’armée – Organisation de l’artillerie : ordres généraux et particuliers, plans d’emploi et de renforcement de l’artillerie en Haute- Alsace
22 N 2371 : 40^e corps d’armée – Intendance : plans de réquisition et d’évacuation en Haute-Alsace (1917-1918)

Série 24 N – Divisions et brigades

24 N 252-254 : 13^e DI – Opérations : Combats vers Schirmeck (1914)
24 N 274-278 : 14^e DI – Opérations : Bataille d’Alsace (1914), offensive vers Mulhouse
24 N 939 : 41^e DI – Opérations : Bataille d’Alsace, opérations militaires en Alsace (1914-1916)
24 N 945-946 : 41^e DI – Correspondance avec des unités subordonnées
24 N 955-958 : 41^e DI – Opérations de la 82^e brigade (1914-1916)
24 N 958-968 : 41^e DI – Opérations de la 132^e brigade
24 N 1121-1122 : 46^e DI – Opérations en Alsace (1914-1917)
24 N 1143-1148 : 47^e DI – Opérations en Alsace (1914-1916)

24 N 1167-1170 : 47^e DI – Opérations de l'artillerie divisionnaire (1915-1918)
24 N 1338-1343 : 57^e DI – Opérations en Alsace (1914-1915)
24 N 1375 : 57^e DI – Opérations du génie divisionnaire (1914-1918)
24 N 1622-1633 : 66^e DI – Opérations en Alsace (1914-1916)
24 N 1661-1662 : 66^e DI – Opérations de l'artillerie divisionnaire (1914-1918)
24 N 1663 : 66^e DI – Opérations du génie en Alsace (décembre 1915 – février 1916)
24 N 2495-2498 : 133^e DI – Opérations dans le Sundgau (1916)
24 N 2687-2691 : 157^e DI – Opérations dans le Sundgau (1915-1917)
24 N 2700 : 133^e DI – Opérations de l'artillerie divisionnaire (1916-1917)
24 N 2701 : 133^e DI – Opérations du génie divisionnaire (1916-1917)
24 N 2774 : 164^e DI – Opérations dans le sud de l'Alsace (1916-1917)

Série 25 N – Régiments

25 N 765 : Compagnie 28-4 du génie

Série 26 N – Journaux de marches et opérations des unités

La plupart des JMO sont disponibles en ligne¹. Ces derniers ont été consultés au fil des recherches, en fonction des différentes unités rencontrées.

Hauptstaatsarchiv Stuttgart

M 30/1 Bü 95 : Elsass-lothringische Geistlichkeit (1917-1918)

M 30/1 Bü 96 : Elsass-lothringische Geistlichkeit (1917-1918)

M 34 Bü 40 : Instructions pour les destructions – 6. LD et 4. KD

M 118 Bü 41 : LIR 123 – Kriegstagebuch (1914-1918)

M 118 Bü 44 : LIR 123 – Kriegstagebuch du 1^{er} bataillon avec annexes (1914-1918)

M 203 Bü 81 : 2. Landwehr Pionier Kompagnie 13 – Kriegstagebuch

M 203 Bü 95 : 3. Landwehr Pionier Kompagnie 13 – Kriegstagebuch (avril - septembre 1916)

M 203 Bü 96 : 3. Landwehr Pionier Kompagnie 13 – Kriegstagebuch (octobre 1916 - février 1917)

M 203 Bü 103 : 4. Landwehr Pionier Kompagnie 13 – Kriegstagebuch

M 660 / 017 Bü 31-32 : Nachlass Heinrich Holland – Photographies et journal de marche du Leutnant Holland (LIR 121)

M 660 / 036 Nr. 2 : Nachlass Rösch : Photographies d'un soldat du LIR 119

M 660 / 502 Nr. 376 : Dessin de l'église de Schweighouse (Anonyme, 1915)

¹ <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/inventaires/recherche.php?fam=3>

Generallandesarchiv Karlsruhe

Série 456 F 3 – Armee-Abteilung B

- 456 F 3 / 57 : Cloches, orgues, ...
- 456 F 3 : 68 : Kloster Elenberg (avril 1916 – juin 1918)
- 456 F 3 / 174 : Dossiers de cartes.
- 456 F 3 / 175 : Dossiers de cartes.
- 456 F 3 / 999 : Dossiers de cartes.

Série 456 F 18 – 8. Landwehr Division

- 456 F 18 / 52 : 8. LD – Geistlichkeit (novembre 1914 – septembre 1915)
- 456 F 18 / 53 : 8. LD – Geistlichkeit (juin – septembre 1915)
- 456 F 18 / 54 : 8. LD – Geistlichkeit (décembre 1914 – octobre 1915)
- 456 F 18 / 55 : 8. LD – Geistlichkeit (avril – octobre 1915)
- 456 F 18 / 151 : 8. LD - Bergung und Zerstörung bei Abwehrschlacht "Ganze Front" (décembre 1917)

Série 456 F 19 – 12. Landwehr Division

- 456 F 19 / 120 : 12. LD – Seelsorge (avril 1915 - avril 1917)
- 456 F 19 / 217 : 12. LD – Documents divers
- 456 F 19 / 358 : 12. LD – Gefechtsberichte (octobre 1915 – mai 1916)
- 456 F 19 / 363 : Cartes annexées au Kriegstagebuch de la 12. LD (septembre - novembre 1915)

Série 456 F 60 – Landwehr Infanterie Regiment 110

- 456 F 60 / 63 : LIR110 – Stab : Kriegstagebuch (août 1914 – septembre 1915)

Série 456 F 105 : Pioniertuppen

- 456 F 105 / 161 : Stopi Armeearbeitung Gaede (1915-1916)
- 456 F 105 / 176 : Pionnier 52
- 456 F 105 / 302 : Kriegstagebuch der 4. Kompanie - Pion. Batt N°14 (décembre 1915 à fin mars 1916)
- 459 F 105 - 400 : Kriegstagebuch der 2. Reserve Kompanie 2. Bad. Pionier Batl. N°14 (janvier - juin 1917).
- 456 F 105 - 264 : 12. LD - Kommandeur der Pioniere - Anlagen zum Kriegstagebuch (octobre 1916 - mars 1917)

Série 456 F123 - Armierungsbataillone

456 F 123 - 1 : Tagesbefehle - Kommandeur den Armierungstruppen des Arme-Abteilung Gaede. (3 mars - 31 août 1915)

456 F 123 - 2 : Tagesbefehle - Kommandeur den Armierungstruppen des Arme-Abteilung. (Septembre - décembre 1915)

Service territorial de l'architecture et du patrimoine du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Fonds des *Denkmalarchiv*. Classés par communes, ils contiennent de nombreuses informations sur les monuments historiques de la région, et notamment les églises classées. Une partie des documents concernant le Haut-Rhin a été déposée aux archives départementales du Haut-Rhin.

Archives municipales de Guebwiller

2 M 18 : Église des Dominicains

Archives municipales d'Ingersheim

Cadre de classement 1

Fonds 3 – Archives modernes (1870-1918)

1D 5 : Correspondances 1. 1915 ; 1916-1918 et 2. 1912-1919, 1918

3E 1 : Liste des publications ordonnées par l'officier d'état-civil 1916-1917

2H 2 : Réquisitions et fournitures (2. Métaux notamment)

2H 4 : Collecte 1916

4H 1, 2 et 3 : Dommages de guerre

2M 0 et 1 : Édifices culturels

Fonds 4 – Archives modernes (1918-1940)

4D 1 : Correspondance diverse de et avec le maire (notamment pour ce qui concerne les dommages de guerre)

4H 1, 2, 3, 4 et 5 : Dommages de guerre

1M 2 : Cimetière 1925

3M 1 : Église paroissiale

Fonds paroissial

3 D 1 : Église paroissiale (plans, dommages de guerre, ...)

3 D 3 : Cloches

3 D 4 : Orgue

3 D 5 : Cercle (dommages de guerre, ...)

1 E 2 et 3 : Conseil de fabrique

4E 3 : Administration temporelle générale – Divers (et notamment dons et offrandes)

Archives municipales de Metzeral

Registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Munster

II M 7 : Plans de reconstruction de l'église catholique

IIM1 - Église catholique

IIM2 - Église protestante

IVH2 - Première Guerre mondiale – Baraques

Syndicat - CI - Construction et réparation

Syndicat - PI – Commission

Syndicat - PI - Construction

Archives municipales de Mittlach

Documents divers concernant la construction de l'église.

Archives municipales de Munster

Registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Munster

H IV 105 e : Correspondance de réfugiés, programme du 14 juillet 1919 fêté dans les ruines de Munster (1914 - 1924)

H IV 110 b : Dommages de guerre (déblaiement et remise en état)

H IV 110 c : Dommages de guerre

H IV 110 g : Emploi des chômeurs

H IV 110 h : Coopératives de reconstruction des églises catholiques et protestantes

H IV 110 j : Dommages de guerre - Orgues et Cloches

H IV 110 k : Dommages de guerre - Église catholique

H IV 111 bd : Saisie de métal, cloches, ...

H IV 97 k : Mesures d'exception et faits de guerre (1914 - 1918)

H IV 97 l : Arrêtés et correspondance après 1914 – 1918

M I 197 ai : Démolition des ruines de Munster après la guerre de 1914 - 1918 (1921 - 1925)

M I 197 p : Coopérative de reconstruction des bâtiments communaux (1921 - 1923)

M II 200 b : Église catholique

M II 200 c : Temple protestant

M II 200 k : Église évangéliste

P II 241 d : Budgets de la fabrique de l'église protestante de Munster (1839 - 1928)

Archives municipales de Sondernach

3 H 1 : Première Guerre mondiale

2 M 1 : Plans de construction de l'église protestante (1901)

2 M 2 : Église protestante

2 O # : Plan des baraques provisoires

Archives municipales de Stosswihr

Série M – Édifices communaux, monuments et établissements publics

2M1 : Église protestante : travaux divers (1926-1939), plan de reconstruction (1923)

2M2 : Église d'Ampfersbach (catholique) : travaux divers, cloches (1927-1938), plan de reconstruction (1923) et de chauffage (1926)

2M3 Presbytère catholique d'Ampfersbach

Fonds 2 - Titel 16 – Hoch- und Tiefbausachen

C1 : Église d'Ampfersbach (1873-1913)

D1 : Église protestante, plan (1887-1888)

Fonds 2 - Titel 28 – Militär und Kriegssache

M1 à 4 : Kriegssachen

Fonds 3 - Série H – Affaires militaires

4H1 : Dommages de guerre, archives de la société coopérative de reconstruction de Stosswihr

4H2 : Bulletins officiels et publicités d'entreprises

4H4 : Divers

ARCHIVES PRIVÉES

Archives Diocésaines de Strasbourg

Guerre 1914-18 : Conséquences

- 497 : Cloches, séquestration
- 498 : Tuyaux d'orgues et retour des cloches
- 499 : Cloches et tuyaux d'orgues séquestrés I Bas-Rhin
- 500 bis : Bénédiction de cloches (1920-1925)
- 500 : Cloches et tuyaux d'orgues séquestrés II
- 501 : Coopérative de reconstruction des églises catholiques dévastées du Haut-Rhin
- 502 : Coopérative des églises dévastées – Dossiers des paroisses
- 934 : Objets d'église pour les paroisses sinistrées 1919
- 935 : Comité épiscopal de secours 1919 (Flüchtlingssachen)
- 983 ; Guerre de 1914 et conséquences
- 999 : Réponses concernant l'adoption d'églises dévastées - Réponses
- 1003 : Cloches 1914-1918
- 1004 : Coopérative des églises dévastées – Correspondance
- 1005 : Églises dévastées : dons, tuyaux d'orgues, etc.

Administration

- 973 : Commission des monuments religieux (1922-1925)
- 1010 : Réunions de la commission épiscopale

Casiers de paroisses

Ces casiers, classés par communes, contiennent parfois des informations relatives à la Grande Guerre ou à la première reconstruction.

Archives du conseil de fabrique de la paroisse de Metzeral-Sondernach

Nombreux plans et projets de reconstruction de la chapelle catholique de l'Emm (non cotés)
Projets pour l'église de Mittlach (non cotés)

Archives de l'École polytechnique (Palaiseau)

Dossier personnel et archives d'André Cholesky. Ce dernier était officier topographe de la VII^e armée au cours de la Grande Guerre.

Sources imprimées

OUVRAGES ANTÉRIEURS À LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

La place des églises dans la société

BARRÈS Maurice, *La grande pitié des églises de France*, Paris, Émile-Paul Frères, 1914, 420 p.

Dommmages patrimoniaux par faits de guerre avant 1914

MUNTZ E., « Les monuments d'art détruits à Strasbourg », in *Gazette des Beaux-Arts*, 1872, p. 349-360.

VACHON Marius, *L'art pendant la guerre de 1870-1871. Strasbourg. Les musées. Les bibliothèques et la cathédrale. Inventaire des œuvres d'art détruites*, Paris, A. Quantin, 1882, LII + 164 p.

LA GRANDE GUERRE

Généralités

DELLMENSINGEN K. K. (von), FEESER F., *Das Bayernbuch vom Weltkriege 1914-1918*, 2 volumes, Stuttgart, C. Belser, 1930.

GARNER James Wilford, *International law and the World War*, Londres – New-York, Longmans, 1920, 2 volumes, 524 et 534 p.

HANOTAUX Gabriel, *Histoire illustrée de la guerre de 1914*, 16 volumes, Paris, Gounouilho, 1915-1923.

HINZELIN Émile, *Histoire illustrée de la guerre du droit*, Paris, Aristide Quillet, 1916, 1220 p.

MOSER Otto (von), *Die Württemberger im Weltkrieg*, Belser, 1927.

Opérations militaires en Alsace

POUYDRAGUIN d'Armau de (général), *La bataille des Hautes-Vosges, Février-Octobre 1915*, Colmar, Éditions d'Alsace, 1997, 208 p.

Artillerie et technique

CARLIER A.-H., *La photographie aérienne pendant la guerre*, Paris, Delagrave, 1921, 204 p.

THIERRY M., *Paris bombardé par Zeppelins, Gothas et Berthas*, Paris, E. de Broccard, 1921, 239 p.

DESTRUCTIONS ET VIOLENCE PENDANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Généralités

ANDRÉ Michel, HARAUCOURT Edmond, *L'hommage français. Nos villes martyres françaises*, Paris, Bloud et Gay, 1918. [Repéré]

ANONYME, *Les dévastations allemandes dans les départements envahis*, Paris – Nancy, Berger Levraut, 1917, 104 p.

ANONYME, *Le livre rouge des atrocités en Belgique*, Paris, Bibliothèque des ouvrages documentaires, 1915, 64 p.

ANONYME, *Le livre rouge des atrocités allemandes par l'image*, Paris, Bibliothèque des ouvrages documentaires, 1915, 64 p.

ANONYME, *Les atrocités allemandes en France*, Paris, A. D. Longuet, s.d., 96 p.

ANONYME, *L'Allemagne et ses alliés devant la conscience chrétienne*, Paris, Bloud et Gay, 1915, 400 p. [Repéré]

BEAUCHAMP Octave, *Les cités meurtries 1914-1915 : Senlis – Meaux – Gerbéviller – Reims – Lunéville – Noyon – Arras*, Paris, Librairie de l'Éclair, 1916.

BERTRAND L., *L'occupation allemande en Belgique. 1914-1918*, 2 volumes, Bruxelles, Dechenne, 1919, 284 p.

« Bombe su Venezia. Incursione del 14 agosto » ; « Il soffito della scuola di San Marco. Incursione del 7 settembre » ; « Scoppio a Udine 27 agosto » ; *Cronaca delle Belle Arti*, supplément au *Bollettino d'Arte*, année IV, fascicule VIII-XII, aout-décembre 1917, p. 57. [Repéré]

BOUHELIER Saint Georges (de), *Les Allemands destructeurs de cathédrales et de trésors du passé*, Paris, Hachette, 1915.

BRENER H., *Les dévastations allemande en France et les inexactitudes de M. J. Keyner*, Paris-Nancy-Strasbourg, Berger-Levrault, 1921, 8 p. [repéré]

CHUQUET Arthur, *Prouesses allemandes. La guerre en Flandre. Sur la Meuse et la Meurthe. Senlis et Gerbéviller. Les carnets des vandales*, Paris, Fontemoing et C^{ie} éditeurs, 1916, 286 p.

DAYOT Armand (dir.), *Les vandales en France. 1914-1915. Senlis, Soissons, Arras... églises et villages de la Marne, de l'Aisne et des départements du Nord*, Numéro spécial de la revue *L'Art et les Artistes*, 1915, 68 p.

FIEL Paul, *La Lorraine dévastée*, Alger, Imprimerie algérienne, 1925, 8 p. [Repéré]

GRAPPE G., *Villes de l'Est*. Paris-Bruxelles, Librairie nationale d'art et d'histoire, G. van Oest et cie, 1920, 64 p.

KERVYN DE LETTENHOVE Henri Marie Bruno Joseph Léon, *La guerre et les œuvres d'art en Belgique. 1914-1918*, Bruxelles-Paris, G. van. Oest, 1917.

KERVYN DE LETTENHOVE Henri Marie Bruno Joseph Léon, « Les ruines en Belgique » in *La gazette des Beaux-Arts*, 1916, p. 213-246.

L'art et les artistes

« L'histoire de la France bombardée », in *L'Illustration*, 17 décembre 1921.

La destruction des monuments artistiques sur le front occidental par les Anglais et les Français. Publication officielle arrêtée en août 1917, Weimar, 1917. [Repéré]

LANDOUZY E., *Les tortures des régions envahies sous l'occupation allemande, pendant la guerre. 1914-1918*, Laon, Imprimerie des Tablettes de l'Aisne, 1926. [Repéré]

Les atrocités allemandes pendant la guerre 1914-1918. Rapports officiels, Paris, Imprimerie J. Cussac, s.d., 248 p.

MAGNE L., *La guerre et les monuments. Cathédrale de Reims. Ypres. Louvain. Arras*, Collection *Pages d'histoire*, Paris, Berger-Levrault, 104 p.

MARGUILLIER Auguste, *La destruction des monuments sur le front occidental. Réponse aux plaidoyers allemands*, Paris-Bruxelles, Librairie nationale d'art et d'histoire, G. van Oest et cie, 1919, 82 p.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, *Les violations des lois de la guerre par l'Allemagne*, tome 1, Paris, Berger-Levrault, 1915, 208 p.

MIRMAN L., SIMON G., KELLER G., *Leurs crimes*, Paris-Nancy, Berger Levrault, 1916, 64 p.

NORMAND R., *Destruction et dévastation au cours des guerres*, Paris, Berger-Levrault, 1927, 314 p.

NOTHOMB Pierre, *Les barbares en Belgique*, Paris, Perrin, 1919, 266 p.

OJETTI Ugo, « Les monuments d'Italie et la guerre », in *Gazette des Beaux-Arts*, 4^e période, tome XIII, 59^e année, 690^e livraison, janvier-mars 1917, p. 25-48.

POIRIER J., *Les bombardements de Paris (1914-1918). Avions-Gothas-Zeppelins-Berthas*, Paris, Payot, 1930, 324 p.

Rapports et procès-verbaux d'enquête sur la commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens, 6 volumes, Paris, Imprimerie nationale, 1919.

ROGER N., *Terres dévastées et cités mortes*, Paris, Éditions foi et vie, 1919, 223 p.

ROSENTHAL Léon, *Le martyr et la gloire de l'art français*, Paris, Librairie Delagrave, 1921, 128 p.

SIZERANNE Robert de la, *L'art pendant la guerre 1914-1918*, Paris, Hachette, 1919, 168 p.

TAP E., *La « Kultur » germanique en 1914-1915, les atrocités allemandes en France et en Belgique stigmatisées par l'image*, Paris, Librairie de l'Estampe, 1915, 32 p.

VACHON Marius, *Les villes martyres de France et de Belgique*, Paris, Payot, 1915, 212 p.

VAILLAT Léandre, *Les maisons des pays de France. Les provinces dévastées – Flandres, Artois, Picardie, Ile-de-France, Champagne, Lorraine, Alsace...*, Paris, Flammarion, s.d., 50 p

VAILLAT Léandre, *Le mobilier des provinces dévastées : Flandres, Artois, Picardie, Ile-de-France, Champagne, Lorraine, Alsace*, Paris, Chambre syndicale des entrepreneurs de menuiserie, 1922, 120 p. [Repéré]

Destructions d'édifices culturels

ANONYME, *Au secours des églises dévastées*, Paris, L'art catholique, s.d. [Repéré]

BADEL Émile, *Les bombardements de Nancy. Nancéiens souvenez-vous ! Les bombardements de Nancy, ville ouverte, 1914-1918. Églises et monuments meurtris. Les victimes. Les dégâts*, Nancy, Crépin-Leblond, 1919, 100 p. [Repéré]

LEPELLETIER DE BOUHELIER Georges, *Les Allemands destructeurs des cathédrales et des trésors du passé. Mémoire relatif aux bombardements de Reims, Arras, Senlis, Louvain, Soissons*, Paris, Hachette, 1915, 78 p.

LONDRES Albert, « L'agonie de la basilique », in *Le Matin*, 29 septembre 1914.

SAUER Joseph, *La destruction d'églises et de monuments d'art sur le front ouest*, Freiburg-im-Breisgau, B. Herder, 1917.

En Alsace

DAYOT Armand (dir.), *L'Alsace délivrée. 1681-1916*, Numéro spécial de la revue *L'Art et les Artistes*, 1915, 64 p.

WAGNER J. (abbé), *Les atrocités allemandes commises à Bourtzwiller*, Mulhouse, Imprimerie Ernest Meininger, 1919, 24 p.

QUESTIONS PATRIMONIALES

Généralités sur la préservation du patrimoine

BODIN Paul, *Les lois de la guerre et les deux conférences de La Haye : 1899-1907*, Paris, Pedone, 1908, 284 p.

LEON Paul, *Art et artistes d'aujourd'hui*, Paris, Eug. Fasquelle, 1925, 216 p.

LEON Paul, *La protection des églises*, Coulommiers, Imprimerie Brodard, 1913, 24 p.

LEON Paul, « La protection des églises », in *Revue de Paris*, 1^{er} février 1913, p. 537-558.

Préservation et destruction du patrimoine pendant la Grande Guerre

« À l'institut. Séance des cinq Académies », in *Le Figaro*, 26 octobre 1922.

ALEXANDRE Arsène, *Les monuments français détruits par l'Allemagne*, Paris, Berger-Levrault, 1918, 220 p.

ANONYME, *Appel pour les musées et les richesses d'art de la France et de la Belgique envahies*, Bruxelles, G. van Oest, 1918. [Repéré]

CLEMEN Paul, *Kunstschutz im Kriege. Bericht über den Zustand der Kunstdenkmäler auf den verschiedenen Kriegsschauplätzen und über die deutschen und österreichischen Massnahmen zu ihrer Erhaltung, Rettung, Erforschung*, Leipzig, E. A. Seemann, 1919. [Repéré]

CLEMEN Paul, *La protection allemande des monuments de l'art pendant la guerre*, Traduit et commenté par Louis Dimier, Paris, Librairie ancienne E. Champion, 1915, 244 p.

CLEMEN Paul, *Der Zustand der Kunstdenkmäler auf dem westlichen Kriegsschauplatz*, Leiptzig, E.A. Seemann, 1916, 48 p. [Repéré]

CLEMEN Paul, « Kunstschutz im Kriege. Berichte über den Zustand der Kunstdenkmäler auf den verschiedenen Kriegsschauplätzen und über die deutschen und österreichischen Massnahmen zu ihrer Erhaltung, Rettung und Erforschung », in *Verbindung mit Gerhard Bersu et al.*, Tome 1, *Die Westfront*, Leiptzig, E.A. Seeman, 1919. [Repéré]

« Contre les cathédrales. Un "Taube" a atteint Notre-Dame de Paris. Quelques dégâts sérieux », in *Le courrier de la Champagne*, 15 octobre 1914.

COPPIETERS Daniel, *La protection légale des œuvres d'art appliqué : commentaire de la législation belge, jurisprudence belge, lois étrangères, conventions internationales*, Bruxelles, J. Goemaere, 1919.

DESTHIEUX Jean, « Faudra-t-il restaurer les monuments détruits? Opinions de quelques personnalités », in *Le flambeau*, n°4, 19 juin 1915, p. 87-90. [Repéré]

DIMIER Louis, « Les réparations déniées aux arts », in *L'action française*, 25 juillet 1919.

DVORAK Max, *Kathechismus der Denkmalpflege*, Vienne, J. Bard, 1916. [Repéré]

GRAPPE Georges, « Un oubli à réparer dans le traité de paix. Pour nos trésors d'art volés et détruits ils doivent restitutions et compensations », in *Le petit parisien*, 10 juin 1919.

GRAUTOFF Otto, *Die Kunstverwaltung in Frankreich und Deutschland*, Berne, Akademische Buchhandlung von Max Drechsel, 1915, 128 p. [Repéré]

HAENE J. (de), *Restitutions demandées par la Belgique à l'Autriche en exécution de l'article 195 du traité de Saint-Germain-en-Laye. Mémoire à l'appui de la demande de restitution du triptyque de Saint-Ildefonse, des armes et armures provenant de l'ancien arsenal de Bruxelles, du trésor de la Toison d'Or, de coins de monnaies et de médailles des anciennes provinces belges, de la carte de Ferraris (1770-1778)*, 1919. [Repéré]

HANOTAUX Gabriel, « Destructions voulues », in *Le Figaro*, 23 septembre 1914.

HULIN DE LOO Georges, « Les compensations à réclamer pour les dommages artistiques », in *Bulletin de la classe des Beaux-Arts, Académie royale de Belgique*, 1919, p. 75-87.

JACOBS-HAVENITH L., *La reconstitution du patrimoine artistique de la Belgique : rapport*, Anvers, 1919. [Repéré]

JARDIN Michel, *Défense du patrimoine national*, 1918. [Repéré]

KHNOPPF Fernand, « Les compensations pour dommages artistiques », in *Bulletin de la classe des Beaux-Arts*, Académie royale de Belgique, 1919, p. 59-66.

« La restauration des monuments publics », in *Le Petit Journal*, 10 octobre 1916.

« La séance annuelle de l'Institut de France. La restauration des monuments après la guerre », in *Le Petit Parisien*, 26 octobre 1922.

« Les Allemands protecteurs des cathédrales de France », in *Le courrier de la Champagne*, 15 octobre 1914. [Repéré]

« Les destructions de monuments à Venise et à Reims », in *L'illustration*, 26 août 1916.

« Les dévastations allemandes vues d'un aéroplane : une grande ville et un village », in *L'illustration*, 28 novembre 1914.

MICHEL André, « Ce qu'"ils" ont détruit », in *Gazette des Beaux-Arts*, 2^e semestre 1914, 4^e période, tome XII, 57^e année, 687^e livraison, juin 1916, p. 177-121.

PERROTIN L., « Les ruines », in *La revue pédagogique*, N°119, août 1918. [Repéré]

« Pour la conservation de nos œuvres d'art » in *Le courrier de la Champagne*, 14 novembre 1914.

« Pour la conservation de nos œuvres d'art » in *Le courrier de la Champagne*, 15 novembre 1914.

Quatre années de reconstitution dans les régions dévastées, Le Monde illustré, Paris, s.d. [Repéré]

ROCCHI Francesco, « Recherche sperimentali per la conzervation e la difesa dei bronzi artistici dai bombardimenti », in *Chronaca delle Belle Arti*, supplément au *Bolletino d'Arte*, Année V, V-VIII, mai-août 1918, p. 35-36. [Repéré]

« Une bombe sur Notre-Dame », in *L'illustration*, 17 octobre 1914.

VETTER Ferdinand, « La Croix d'or. Protection des monuments artistiques et historiques en temps de guerre », in *Le Journal de Genève*, 11 mai 1915.

« Venise sous les bombes », in *L'illustration*, 26 août 1916.

L'art pendant la guerre

Appel pour les musées et les richesses d'art de la France et de la Belgique envahies, Bruxelles, Van Oest, 1918. [Repéré]

FOCILLON Henri, *L'art allemand depuis 1870*, Lyon, 1915. [Repéré]

« La protection des monuments et œuvres d'art en temps de guerre », in *Mouseion*, XIII, n°47-48, n°III-IV, 1939. [Repéré]

La protection des œuvres d'art pendant la guerre, Ixelles, Brian Hill, 1915. [Repéré]

MARCHAND L., *L'offensive morale des Allemands en France pendant la guerre : l'assaut de l'âme française*, Paris, La renaissance du livre, 1920, 340 p.

NOLHAC Pierre de, « L'art français et l'Allemagne. Ce qui peut revenir », in *Les Arts*, n°173, 1919.

OFFICE INTERNATIONAL DES MUSEES (dir.), *La protection des monuments et œuvres d'art en temps de guerre*, Paris, 1939. [Repéré]

PELADAN Joséphin, *L'art et la guerre*, Paris, De Boccard, 1918.

ROSENTHAL Léon, *Le martyre et la gloire de l'art français*, Paris, Librairie Delagrave, 1916, 128 p.

RUSCART Paul, *L'art et la guerre*, Bruxelles, Nèle, 1917. [Repéré]

VACHON Marius, *La guerre artistique avec l'Allemagne. L'organisation de la victoire*, Paris, Payot, 1916, 212 p.

Propagande, diabolisation de l'ennemi

AVENARIUS F., *La calomnie par l'image. Quelques remarques sur l'art d'inciter les peuples à la haine*, Berne, F. Wyss, 1919, 82 p. [repéré]

HALLEYS A., *L'opinion publique pendant la guerre 1914-1918*, Paris, Perrin, 1919, 266 p.

HISTOIRE RELIGIEUSE

Généralités

AGNEL Gustave Arnaud (d'), *L'art religieux moderne*, 2 volumes, Grenoble, Arthaud, 1936.

La religion et la guerre

BAUDRILLART Alfred, *La France, les Catholiques et la guerre*, Paris, Bloud et Gay, 1917, 72 p.

BAUDRILLART Alfred, *La guerre allemande et le catholicisme*, Paris, Bloud et Gay, 1915, 304 p.

COMITE PROTESTANT D'ENTRAIDE POUR LES REGIONS ENVAHIES, *Où en sommes-nous ?*, Paris, Imprimerie de Vaurard, 1915. [Repéré]

GALLET Charles, *Le pape Benoit XV et la guerre*, Paris, Téqui, 1921, 396 p.

GOYAU Georges, *L'Église de France durant la guerre*, Paris, Bloud et Gay, 1917, 68 p.

GOYAU Georges, « Les Catholiques allemands et l'empire évangélique », in *Revue des deux mondes*, 15 août 1916, p. 721-756.

LORULOT André, *L'Église et la guerre*, Paris, L'idée libre, 1932. [Repéré]

VALLERY RADOT, *L'arche. Les conférences de 1919. L'Église et la renaissance des cités*. [Repéré]

La religion en Alsace

LORSON Pierre, *Charles Ruch. Évêque de Strasbourg*, Strasbourg-Paris, F.-X. Le Roux, 1948, 416 p.

Revue catholique d'Alsace

La vie religieuse en Alsace pendant et au lendemain de la Grande Guerre

Évêché de Strasbourg, *Bulletin ecclésiastique de Strasbourg*, Strasbourg, F.X. Le Roux et Cie, Imprimerie de l'Évêché.

Évêché de Strasbourg, *Lettre pastorale de Monseigneur l'Évêque de Strasbourg*, Strasbourg, F.X. Le Roux et Cie, Imprimerie de l'Évêché, années 1914 à 1935

RUCH Charles, *Devoirs des Catholiques de France envers leurs Frères des Provinces recouvrées*, F.-X. Le Roux & Cie, 1926, 40 p.

LA RECONSTRUCTION

Généralités

ANONYME, *Constitution des sociétés coopératives civiles pour la restauration ou la reconstruction d'immeubles endommagés ou détruits par suite de faits de guerre. Notice explicative sur l'objet, le fonctionnement et la constitution de ces sociétés*, 1918, 8 p. [Repéré]

ANONYME, *L'œuvre de reconstitution et la solidarité française dans les régions dévastées*, Paris, Comité d'action des régions dévastées, 1925, 404 p.

ANONYME, *The appeal of the United Protestant churches of the Great Britain and Ireland on behalf of the homeless and the ruined families in the devastated regions. A statement of the need*, London, British auxiliary of French United Protestant Rehousing Committee. [Repéré]

ARMBRUSTER L., *Réparation des dommages causés par la guerre. Réquisitions – pensions – valeurs mobilières détruites – constatation et évaluation des dommages matériels résultant de faits de guerre – restauration des maisons – abris provisoires – reconstruction des cités*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1916, 284 p.

BASTIDE C., « La renaissance d'un département dévasté », in *Revue des sciences politiques*, 1923, p. 589-594.

BIDAUX F., *Le rôle de l'État et l'initiative privée dans la reconstruction des régions dévastées*, Paris, 1922. [Repéré]

CELLERIER F., *Le remploi dans la construction des vieux matériaux provenant des villes et villages détruits par la guerre*, Nancy, s.d. [Repéré]

CHARRIER P., *Guide pratique des sinistrés de guerre*, Paris, Imprimerie de la bourse de commerce, 1919, 72 p. [Repéré]

COMITE D'ACTION DES REGIONS DEVASTEES, *L'œuvre de reconstitution et la solidarité française dans les régions dévastées*, Paris, Comité d'action des régions dévastées, 1925, 405 p.

DAMADE A., *Les scandales des dommages de guerre et les parlementaires*, Paris, A. Teillon, 1924. [Repéré]

DAUBE-BANCEL, « La reconstruction des cités détruites », in *La grande revue*, mai-juin 1917.

DELAISI F., *La coopérative de reconstruction. Pourquoi les sinistrés doivent s'associer ?*, Paris, Comité d'édition de la bibliothèque de la renaissance des cités, 1919. [Repéré]

DORGELES Roland, *Le réveil des morts*, Paris, Albin Michel, 1923, 316 p.

ESPITALIER G., *Pour rebâtir nos maisons détruites, abris provisoires, reconstruction définitive*, Paris, Dunod et Pinat, 1917. [Repéré]

FIEL Paul, PREAUD Robert, *Les coopératives de reconstruction du département de Meurthe-et-Moselle*, Nancy, Vagner, 1922, 32 p.

FORSTER Georges, « Des maisons fabriquées d'avance en série et montées en quelques jours », in *La science et la vie*, décembre 1917-janvier 1918, p. 25-31.

GAINES R., *Helping France : the Red Cross in the devastated area*, New-York, Dutton, 1919. [Repéré]

GARAUD P., *L'œuvre des sociétés coopératives de reconstruction dans les régions dévastées. Résultats économiques*, Coulommiers, Imprimerie Brodard, 1924. [Repéré]

GARNIER P., *Le traité de Versailles et la reconstitution des régions dévastées*, Thèse de droit, Paris-Wiesbaden, Imprimerie Marshall, 1922, 102 p. [repéré]

HAAS Lucien, MONTEUX Benjamin, *La réparation des dommages causés par les faits de la guerre. Commentaire pratique de la loi du 17 avril 1919*, Paris, Le Petit Journal, [Vers 1920], 320 p.

Journal des régions dévastées, pour la défense de sinistrés du Nord et de l'Est, hebdomadaire, 1919-1923.

La reconstruction des régions libérées du Pas-de-Calais (1918-1927), Hénin-Liétard et Carvin, 1927, 1004 p. [Repéré]

La reconstruction du département de la Meuse. La ténacité d'une courageuse population. L'effort de l'administration, Bar-le-Duc, Imprimerie Comte-Jacquet, 1928, 156 p. [Repéré]

La reconstruction lorraine. Organe du comité de reconstruction des régions éprouvées par la guerre, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges, mensuel, 1917-1919.

LEON Paul, « La restauration des monuments après la guerre », in *Arts et artistes d'aujourd'hui*, 1925, p. 9-30.

Les arts français. Salon du décorateur. Mobilier simple. Architecture régionale, Elbeuf, Librairie Paul Duval, s.d., n.p.

MAHUET Antoine (de), « Les sociétés coopératives de reconstruction du département de Meurthe-et-Moselle », in *Mémoires de l'académie de Stanislas*, 1927, p. 76-88.

MAHUET Antoine (de), « Les liquidations des sociétés coopératives de reconstruction du département de Meurthe-et-Moselle », in *Mémoires de l'académie de Stanislas*, 1934, p. 51-58.

MICHEL André, « Dans les ruines de nos monuments historiques. Conservation ou restauration ? », in *Revue des deux mondes*, 15 novembre 1917, p. 397-416.

OGIER E., « Une tâche gigantesque : la reconstruction des régions envahies en France », in *Le monde illustré*, 25 septembre 1920.

RISLER Georges, « De la reconstruction des villes détruites », in *Bulletin de la société française des HBM*, 1916, p. 26-37.

RODOLPHE-ROUSSEAU Jacques, *Les coopératives de reconstruction dans les régions libérées*, Paris, Rousseau et cie, 1920, 120 p. [Repéré]

ROSENTHAL Léon, *Villes et villages français après la guerre : aménagement, restauration, embellissement, extension*, Paris, Payot, 1918, 288 p.

SARS Maxime (de), *L'œuvre des coopératives de reconstruction du département de l'Aisne*, Paris, Compagnie française d'éditions artistiques, 1937, 144 p.

THOUVENIN L., *Le guide des sinistrés*, Nancy, Vagner, 1919, 64 p. [Repéré]

TRAPENARD Jacques, *Jurisprudence de la commission supérieure des dommages de guerre*, Lille, Imprimerie Camille Robbe, 1924, 48 p.

VAILLAT Léandre, *La cité renaissante*, Paris, Larousse, 1918, 104 p.

« Wiederaufbau in Ostpreussen und im Elsass », in *Deutsche Bauzeitung. Zeitschrift für nationale Baugestaltung*, 1915, 11, 80.

Périodiques

Bulletin de l'œuvre de secours aux églises dévastées

Bulletin des églises dévastées du diocèse d'Arras, devient *La grande pitié des églises d'Artois. Bulletin du diocèse d'Arras*. [Mensuel, 1919-1925] [Repéré]

Bulletin départemental de la reconstitution. [Hebdomadaire, 8 août 1919 – 2 février 1920] [Repéré]

Bulletin des régions libérées. [Hebdomadaire, 21 juillet 1919 – 24 avril 1926]

Bulletin officiel du service des dommages de guerre et de la reconstitution du Haut-Rhin [1920-1925]

L'architecture

L'écho des communes d'Alsace et de Lorraine

L'Est illustré [Repéré]

L'immeuble et la construction dans l'Est. [Hebdomadaire, 1^{er} juillet 1921 – 29 décembre 1935]

La construction moderne

La reconstruction [Repéré]

Le foyer de demain [Repéré]

Le journal des régions dévastées : pour la défense des sinistrés du Nord et de l'Est

Le Nord et l'Est reconstitués [Repéré]

Revue des dommages de guerre

Débats architecturaux pendant et après la guerre

AGACHE Alfred, AUBURTIN Jean-Marcel, REDONT Edouard, *Comment reconstruire nos cités détruites, Notions d'urbanisme s'appliquant aux villes, bourgs et villages*, Paris, Armand Colin, 1916, 260 p.

ARMBRUSTER L., *Réparation des dommages causés par la guerre*, Paris, Berger-Levrault, 1916, 282 p.

ASSOCIATION GENERALE DES HYGIENISTES ET TECHNICIENS MUNICIPAUX DE FRANCE ET DES PAYS DE LANGUE FRANCAISE, *Exposition de la cité reconstituée*, 128 p. [Repéré]

AUBURTIN Jean-Marcel, BLANCHARD Henri, *La cité de demain dans les régions dévastées*, Paris, Armand Colin, 1917, 318 p.

DASSONVILLE Joseph, *Pour relever les ruines. Maisons et mobilier. Villes et villages. Églises et mobilier sacré. Le monument aux morts. La cathédrale*, Paris, Librairie académique Perrin, 1919, 292 p.

GAIN André, « Vestiges de la guerre dans les Vosges », in *Le pays lorrain*, 1929, p. 689-695.

GAIN André, « Sauvons nos monuments historiques », in *Le pays lorrain*, 1936, p. 241-287.

HERICAULT Gaston, *Terres assassinées devant les dévastations (1914-1933)*, Bordeaux, Recueil Sirey, 1934, 288 p.

HOTTENGER G., « Problèmes au lendemain de la guerre. La reconstruction des villes et la question urbaine », in *Mémoires de l'académie Stanislas*, 1917-1918, p. 157-229.

LEON Paul, *Les monuments historiques. Conservation. Restauration*, Paris, Henri Laurens, 1917, 380 p.

LEON Paul, *La guerre et l'architecture : la renaissance des ruines, maisons, monuments*, Paris, H. Laurens éditeur, 1918, 96 p.

MICHEL A., « Dans les ruines de nos monuments historiques. Conservation ou restauration ? », in *Revue des deux mondes*, N°42, 15 novembre 1917.

ROSENTHAL Léon, *Le martyr et la gloire de l'art français*, Paris, Delagrave, 1916.

VAILLAT, Léandre, *La maison des pays de France. Les provinces dévastées : Flandre, Artois, Picardie, Ile-de-France, Champagne, Lorraine, Alsace*, Paris, Dan. Niestlé éditeur, 1922. 46 p.

Édifices cultuels

ANONYME, *Au secours des églises dévastées*, Paris, Librairie de l'art catholique, s.d., 32 p. [Repéré]

ANONYME, *Coopérative des églises du diocèse de Nancy. Réunion du conseil d'administration le 19 juillet 1923*, Nancy, Vagner, 1923, 8 p.

ANONYME, *Diocèse de Nancy et de Toul. Exposition de l'œuvre des églises dévastées. 13-15 avril 1919*, Nancy, Crépin-Leblond, 1919, 24 p. [Repéré]

ANONYME, *La grande pitié des églises dévastées*, s.d., 4 p.

ANONYME, *La reconstruction des églises dévastées*, Paris, L'art catholique. [Repéré]

ANONYME, *Œuvre de secours aux églises dévastées*, Paris, Bureau catholique de la presse, s.d., 16 p.

ANONYME, *Société coopérative des églises du diocèse de Nancy*, Nancy, Ancienne imprimerie Vagner, s.d., 16 p.

BERNA J., « Les autres sanctuaires restaurés », in *L'Art sacré*, juillet 1938, p. 190-192.

BESNARD Charles-Henri, « La ruine et la résurrection de nos grandes cathédrales du nord », in *La nature*, n°2556, 31 mars 1923, p. 193-208.

COCHIN H., *L'œuvre des églises dévastées*, Paris, L'art catholique, 1916. [Repéré]

DENIS M., « Décadence ou renaissance de l'art sacré ? », in *L'art et les artistes*, n°3, novembre 1919, p. 94-95.

DOUILLET E., *L'œuvre des coopératives diocésaines. La reconstruction des églises dévastées. L'architecture religieuse nationale*, Amiens, Degouy, s.d. [Repéré]

DOUILLET E., *Labor pro patria. Pour les plus humbles églises de village des régions dévastées. Projets de reconstruction. Une solution, une méthode*, Amiens, Imprimerie Yvert et Tellier. [Repéré]

FAVIER J., « Église de Mont-Notre-Dame (Aisne) », in *La construction moderne*, 10 février 1935. [Repéré]

FIEL Paul, *La reconstruction des régions dévastées en Lorraine*, Nancy, Éditions du Pays lorrain, 1935, 28 p.

FIEL Paul, *L'œuvre de la coopérative de reconstruction des églises du diocèse de Nancy et de Toul*, Nancy, Imprimerie Vagner, 1927, 40 p.

FIEL Paul, « La reconstruction des régions dévastées en Lorraine », in *Le pays lorrain*, 1935, p. 1-23. [Repéré]

MERCIER Louis, « La mort et la résurrection des églises », in *Société des conférences lorraines*, Nancy, Imprimerie Vagner, 1923, p. 20-24.

MUNIER Albert, *Société coopérative de reconstruction des églises du diocèse de Nancy. Quelques conseils au sujet de la reconstruction des églises*, Nancy, Vagner, s.d., 12 p.

MUNIER Albert, *Construction – Décoration – Ameublement des églises. Tome I : L'église dans les siècles passés*, Lille-Paris-Bruges, Desclée, 1925, 244 p. [Repéré]

MUNIER Albert, *Construction – Décoration – Ameublement des églises. Tome II : L'église à notre époque, sa construction*, Lille-Paris-Bruges, Desclée, 1926, 276 p. [Repéré]

MUNIER Albert, *Construction – Décoration – Ameublement des églises. Tome III : L'église à notre époque, son ameublement, sa décoration*, Lille-Paris-Bruges, Desclée, 1926, 312 p. [Repéré]

MUNIER A., *Pièces à fournir avant de commencer les travaux. Quelques conseils au sujet de la reconstruction des églises*, Nancy, Ancienne imprimerie Vagner, s.d., 12 p.

PRADELLE Georges, MARET Henri, *Église pour les régions dévastées*, Paris, 1921, 4 p. [Repéré]

PREAUD R., FIEL P., *Les coopératives de reconstruction du département de Meurthe-et-Moselle*, Nancy, Ancienne imprimerie Vagner, 1922, 32 p.

Reconstructions en Alsace

PICARD Edmond, *La Reconstruction en Alsace*, Strasbourg, Édition de l'Alsace à l'œuvre, 1937, 88 p.

SOLERE Pierre de, *Droit public et réparation des dommages de guerre dans le Haut-Rhin*, Thèse de droit, Paris, Faculté de droit, Éditions Ernest Sagot et Cie, 1922, 218 p.

VAILLAT Léandre, « La cité renaissante : La maison en Alsace », *Le Temps*, 6 janvier 1917.

WERNER Philipp, *Was ist zu beachten bei dem Wiederaufbau der zerstörten Landwirtschaften Gebäude*, Straßburg, 1916. [Repéré]

WETTERLE Émile, *Lendemain réparateurs*, Paris, H. Floury éditeur, 1917, 309 p.

MÉMOIRE ET TOURISME

Guides illustrés Michelin des champs de bataille (1914-1918), L'Alsace et les combats des Vosges, Volume I, Le Ballon d'Alsace – Le Vieil Armand – La route des Crêtes, Clermont Ferrand, Michelin, 1920, 128 p.

Guides illustrés Michelin des champs de bataille (1914-1918), L'Alsace et les combats des Vosges, Volume II, Metzeral – Le Linge – La Chipotte, Clermont Ferrand, Michelin, 1920, 128 p.

Guides illustrés Michelin des champs de bataille (1914-1918), Colmar. Mulhouse. Schlestadt, Michelin, 1920, 64 p.

HANNOTAUX Gabriel, *Circuits des champs de bataille de France*, Paris, L'édition française illustrée, 1919, 516 p. [Repéré]

HAVEN SMITH Corinna, HILL Caroline R., *Rising about the ruins in France. An account of the progress made since the armistice in the devastated regions in reestablishing industrial activities and the normal life of the people*, Londres – New-York, The knickerbocker press, 1920, 248 p.

TÉMOIGNAGES

Combattants

ANONYME, *Chronique des faits de guerre de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines 1914-1918*, Cellarius, 1920, 144 p.

ANONYME, *M'sieu Georges. Vie de l'abbé Georges Estrangin, clerc tonsuré du diocèse de Marseille, sous-lieutenant au 63^e bataillon de chasseurs, mort au champ d'honneur devant Maurepas le 29 août 1916*, Marseille, Imprimerie Marseillaise, 1923, 84 p.

ARENE Julien, *Les carnets d'un soldat. En Haute-Alsace et dans les Vosges*, Paris, Crès, 1917, 255 p.

ARENE Julien, *Le père Müller. Épisodes de Guerre en Haute-Alsace*, Belley, Louis Chaduc, 1918, 73 p.

BEAUME Georges, *À la grâce de Dieu, Récit alsacien*, Tours, Maison Alfred Mame et Fils, 1930, 142 p.

BELMONT Ferdinand, *Lettres d'un officier de chasseurs alpins*, Paris, Plon, 1916, 308 p.

BERTHOMIER Aimé-Florent, *Moine et soldat. Lettres de Frère Aimé, Frère hospitalier de Saint-Jean de Dieu, Sergent d'infanterie tué en Alsace*, Paris, Gabalda, 1917, 60 p.

BILLIARD Raymond, *Lettres de guerre d'un chasseur alpin*, Villefranche, Réveil du Beaujolais, 1922, 313 p.

BIROT Louis, *Carnets. Un prêtre républicain dans la Grande Guerre*, Albi, Fédération des Sociétés Intellectuelles du Tarn, 2000, 333 p.

BRIZARD (Docteur), *Dix-sept mois de campagne au 55^{ème} territorial d'infanterie (le Bois d'Oye – la Vallée de la Largue – Bessoncourt – les Hautes-Vosges – la Vallée de la Lauch – le Vieil-Armand (Hartmannsweilerkopf)). Mémoires d'un aide-major*, Paris, Imprimerie Paul Dupont, 1920, 308 p.

CHAPATTE Auguste, *Hartmannswillerkopf*, Besançon, Imprimerie coopérative La Solidarité, 1946, 192 p.

CROUZET F., *Une âme de prêtre-soldat. Jean Marcorelles*, Marseille, Librairie P. Ruat, 1919, 278 p.

DELAUNAY Paul, *Paysages de guerre et choses du vieux temps. Carnets d'un aide-major*, Paris – Le Mans, Librairies Amédée Legrand et Vadé et Graffin, 1921, 162 p.

DESVALLIERES George, *Correspondance 1914-1918. Une famille d'artistes pendant la guerre*, Paris, Somogy, 2013, 592 p.

EHRET Thierry et MANSUY Éric, *Un artilleur en Haute-Alsace. Souvenirs photographiques de Pierre Jaminet, 1914-1916*, Riedisheim, Société d'histoire du Sundgau, 2003, 322 p.

GOMEZ-CARILLO Enrique, *Parmi les ruines*, Paris-Nancy, Berger Levrault, 1915, 380 p.

HUBERT Louis-Auguste, *Souvenirs de guerre 1914-1918*, Saint-Maur-des-Fossés, Jet d'encre éditions, 2007, 106 p.

LAURE Émile [dit : RENE Henri], *Jours de gloire, jours de misère. Histoire d'un bataillon : Alsace, Lorraine, Marne, Ypres, Artois, Verdun. 1914-1916*, Paris, Perrin, 1917, 218 p.

LUGAND Fernand, *Carnets de guerre d'un « poilu » savoyard*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2000, 160 p.

MAURICE Georges, *Quand je les observais. 1914-1940-1945*, Paris, Lavauzelle, 1984, 362 p.

MONNIER Henri, *En Alsace libérée. Allocutions prononcées à la chapelle de Wesserling*, Paris, Librairie Fischbacher, 1917, 170 p.

ROSEROT de MELIN (monseigneur), *Avec les territoriaux. La vie quotidienne des Poilus sur le front des Vosges*, Troyes, Imprimerie la Renaissance, 1971, 256 p.

SCHUHLER (abbé), *Ceux du 1^{er} Corps : Souvenirs, Impressions, Récits de la guerre par un aumônier militaire*, Colmar, Éditions d'Alsace, 1931, 432 p.

THOMAS Jean-Louis, *Carnets de route d'un prêtre soldat. 1914-1918*, Paris, Bernard Giovanangeli éditeur, 2013, 368 p.

TISSERAND François, *Le Linge, Tombeau des chasseurs*, Bourg, Imprimerie Berthod, 1980, 278 p.

VOLATIER Henri, *Au Vieil-Armand, Lettres de Henri Volatier à sa Fiancée*, Paris, Beauchesne, 1918, 188 p.

WHARTON E., *Voyage au front de Dunkerque à Belfort*, Paris, Plon, 1916, 295 p.

WEBER Jean Julien, *Sur les pentes du Golgotha. Un prêtre dans les tranchées*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2001, 317 p.

Religieux

MULLER Viktor, *Dicht hinter der Front*, Strasbourg, Verlag der Heinrichschen Buchhandlung (Freihen & Weber), s.d., 48 p.

SCHWEITZER Louis, *Journal de Louis Schweitzer. Gunsbach 1914-1919*, Munster-Gunsbach, Association internationale pour l'œuvre du docteur Albert Schweitzer de Lambaréné / Société d'histoire du val et de la ville de Munster, 2015, 310 p.

TEUTSCH Erwin, *Chronique de la vallée de Munster pendant la Première Guerre mondiale. Un pasteur alsacien sous la mitraille et les obus*, Colmar, Jérôme Do Bentzinger éditeur, 2005, 166 p.

Civils

BINDER Maurice, *Les cinq carnets d'Yvonne. Journal des années de guerre, 1914-1918*, à Wesserling, Colmar, Jérôme Do Bentzinger éditeur, 2009, 195 p.

BRINON Fernand (de), *En guerre. Impressions d'un témoin*, Paris, Bloud et Gay, 1915, 80 p.

DIETRICH François-Fridolin, *Souvenirs de la Grande Guerre*, Aspach-le-Bas, 2014, 42 p.

FLEISCHMANN Hélène, *Souvenirs de la Guerre, 1914-1917*, Colmar, Jérôme Do Bentzinger éditeur, 2007, 207 p.

GRUNENWALD Bernard, *Journal d'une jeune alsacienne 1914-1918. Les cahiers d'Alice Schicker (1896-1950). Pfastatt-le-Château*, Paris, Archives & Culture, 2017, 272 p.

HEMMERLE Berthe, *Journal d'une institutrice (1914-1917)*, Horbourg-Wihr, ARCHIHW, 2017, 256 p.

HUSSER Philippe, *Un Instituteur alsacien entre France et Allemagne : Journal de Philippe Husser, 1914 – 1951*, Paris, Hachette, 1989, 427 p.

LEVY Elisabeth-Esther, *Journal d'une colmarienne pendant la guerre mondiale 1914-1918 (traduit par un Colmarien)*, Colmar, Les éditions d'Alsace, s.d., 213 p.

MENGES Marie-Claire, *Mon journal de la guerre 1914-1918 sur le front d'Alsace*, Paris-Strasbourg, Éditions Place des Victoires / La Nuée Bleue, 2013, 288 p.

ROBISCHUNG Marcel, *Journal de guerre de Joseph Waller. Secteur de Thann 1914-1918*, Riedisheim, Alsagraphic, 1991, 160 p.

ROSSIGNOL Élisabeth, *Une Enfance en Alsace, 1907-1918*, Paris, Sand, 1990, 296 p.

WILME Daniel, *La Grande Guerre dans la vallée de Masevaux. D'après le journal de guerre d'Isidore André*, Mulhouse, JdM éditions, 2014, 280 p.

ZUNDEL Auguste, *1914-1918, Journal de la Grande Guerre vécue à Mulhouse*, Colmar, Jérôme Do Bentzinger éditeur, 2004, 214 p.

Sources iconographiques

SOURCES IMPRIMÉES

Ouvrages

BALMIER Éric, ROESS Daniel, *Scènes de tranchées dans les Vosges, La mémoire des photos et des cartes postales 1914 – 1916*, Strasbourg, Éditions du Rhin, 2002, 177 p.

JACQUAT Gérard, LESER Gérard, GEORGES Edouard, *La vallée de Munster pendant la Première Guerre mondiale, La photo au service de l'histoire*, volume 3, Strasbourg, ICAM, 1988, 148 p.

JACQUAT Gérard, LESER Gérard, *La Vallée de Munster, Les villages des deux vallées, Ruines et reconstruction, La photo au service de l'histoire*, volume 4, Strasbourg, ICAM, 1989, 155 p.

JACQUAT Gérard, LESER Gérard, *La Vallée de Munster, Munster, Ruines et reconstruction, La photo au service de l'histoire*, volume 5, Strasbourg, ICAM, 1988, 154 p.

Périodiques

L'illustration

La guerre documentée

Le Miroir

Le pays de France

COLLECTIONS ET BANQUES DE DONNÉES ICONOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELLES

La Contemporaine (Nanterre)

Les principaux fonds de La Contemporaine utilisés jusqu'à présent se trouvent dans les albums Vallois, dont la numérisation a été mise en ligne sur le site L'Argonnaute². Un repérage exhaustif reste à rédiger.

² <http://argonnaute.u-paris10.fr/search/home>

Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (Ivry).

LEMAIRE Françoise, *Les films militaires français de la Première Guerre mondiale. Catalogue des films muets d'actualité*, Ivry-sur-Seine, SIRPA/ECPA, 1997, 272 p.

Photographies

X2482/2662 : La protection des monuments historiques et l'évacuation de mobiliers dans les départements lorrains et alsaciens, 1^{er} – 31 mars 1918, par Jacques Agié.

Images animées

Des extraits concernant les destructions d'édifices religieux en Alsace se retrouvent dans les séries 14.18 A et B.

Bundesarchiv (Francfort-sur-le-Main)

Wie Frankreich das Elsass befreit, 1917, Düsseldorf Film-Manufaktur Ludwig Gottschalk³.

Archives départementales du Haut-Rhin (Colmar)

Série Fi

8Fi-2076 : Photographies des destructions de la guerre 1914-1918 dans le sud-ouest du département du Haut-Rhin. Photographies provenant des archives du service départemental d'architecture (1919-1920)

13Fi : Affiches 1914-1918

16Fi : Villages détruits du Haut-Rhin pendant la guerre 1914-1918

Archives municipales de Munster

Fonds photographique

Archives municipales de Sondernach

Fonds photographique

Collections privées

Collection particulière de Jean-Martin Bato

Collection particulière de Thierry Ehret

Autre collections particulières⁴

Collection personnelle de l'auteur

³ Disponible en ligne : <https://www.filmothek.bundesarchiv.de/video/580591>

⁴ Les personnes ont souhaité garder l'anonymat.

Bibliographie

PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Outils

AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Jean-Jacques (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre. 1914-1918. Histoire et culture*, Paris, Bayard, 2004, 1346 p.

CAZALS Rémy (dir.), *500 témoins de la Grande Guerre*, Éditions midi-pyrénéennes / Edhisto, 2013, 496 p.

COCHET François, Porte Rémy, *Dictionnaire de la Grande Guerre*, Paris, Bouquins, 2008, 1184 p.

CRU Jean-Norton, *Témoins*, Paris, Les Étoiles, 1929, 728 p. [Réédité en 1993 par les Presses universitaires de Nancy]

LE NAOUR Jean-Yves, *Dictionnaire de la Grande Guerre*, Paris, Larousse, 2014, 504 p.

NIVET Philippe, COUTANT-DAYDE C., STOLL M. (dir.), *Archives de la Grande Guerre. Des sources pour l'histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

Historiographies

BAUERKÄMPER Arnd, JULIEN Élise, *Durchhalten ! Krieg und Gesellschaft im Vergleich 1914-1918*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2010, 288 p.

GRANDHOMME Jean-Noël, « L'historiographie française de l'Alsace-Lorraine et des Alsaciens-Lorrains dans la Première Guerre mondiale », in LEONHARD Jörn, HOCHSTUHL Kurt, STRAUSS Christof, *Vivre en temps de guerre des deux côtés du Rhin 1914-1918. Menschen im Krieg 1914-1918 am Oberrhein. Kolloquium zur gleichnamigen Ausstellung*, Stuttgart, Landesarchiv Baden-Württemberg, 2014, p. 53-66.

JULIEN Élise, « À propos de l'historiographie française de la Première Guerre mondiale », in *Labyrinthe*, n°18, 2004, p. 53-68.

MAZUREL Hervé, « Un tournant historiographique : l'histoire culturelle de la Guerre », in POIRRIER Philippe (dir.), *La Grand Guerre. Une histoire culturelle*, Dijon, Études universitaires de Dijon, 2015, p. 19-40.

OFFENSTADT Nicolas, « La Grande Guerre », in DELACROIX Christian, DOSSE François, GARCIA Patrick, OFFENSTADT Nicolas (dir.), *Historiographies. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, tome 2, p. 1062-1073.

PROST Antoine, WINTER Jay, *Penser la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 2004, 340 p.

STRAUSS Christof, « Der Erste Weltkrieg am Oberrhein : zum Stand der deutschsprachigen Forschung », in LEONHARD Jörn, HOCHSTUHL Kurt, STRAUSS Christof, *Vivre en temps de guerre des deux côtés du Rhin 1914-1918. Menschen im Krieg 1914-1918 am Oberrhein. Kolloquium zur gleichnamigen Ausstellung*, Stuttgart, Landesarchiv Baden-Württemberg, 2014, p. 67-87.

Études générales

ALARY Éric, *La Grande Guerre des civils*, Paris, Perrin, Collection Tempus, 2018, 480 p.

AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Annette, *14-18, retrouver la Guerre*, Paris, Gallimard, 2000, 272 p.

AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *Combattre. Une anthropologie historique de la guerre moderne (XIX^e-XXI^e siècle)*, Paris, Seuil, 2008, 352 p.

BEAUPRE Nicolas, *Le traumatisme de la Grande Guerre*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2012, 306 p.

BEAUPRE Nicolas, *Les Grandes Guerres : 1914-1945*, Paris, Gallimard, 2019, 1392 p.

BEAUPRE Nicolas, *La France en guerre 1914-1918*, Paris, Belin, 2013, 224 p.

BECKER Jean-Jacques, KRUMEICH Gerd, WINTER Jay (dir.), *Guerre et cultures 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 1994, 448 p.

BECKER Jean-Jacques (dir.), *Histoire culturelle de la Grande Guerre*, Paris, Armand Colin, 2005, 272 p.

BERTAUD Jean-Paul, SERMAN William, *Nouvelle histoire militaire de la France, 1789-1919*, Paris, Fayard, 1998, 856 p.

BOULOC François, *Les profiteurs de guerre 1914-1918*, Bruxelles, Complexe, 2008, 386 p.

CARREZ Maurice, « La fin d'un monde ? Les premiers mois de la Grande Guerre dans l'Europe baltique », in FRANK Robert, HOREL Catherine (dir.), *Entrer en guerre, 1914-1918. Des Balkans au monde. Histoire, historiographies, mémoires*, N°44, Berne, Peter Lang, 2018, p.97-115.

CARREZ Maurice, « Les débuts de la Première Guerre mondiale dans l'espace baltique : la fin des illusions ? », in *Revue d'histoire nordique (Nordic Historical Review)*, N°15, Décembre 2012, p. 59-115.

CAUCANAS S., CAZALS Rémy, *Traces de 14-18*, Carcassonne, Les Audois, 1997, 240 p.

CAZALS Rémy, LOEZ André, *14-18. Vivre et mourir dans les tranchées*, Paris, Taillandier, 2012, 304 p.

CAZALS Rémy, PICARD Emmanuelle, ROLLAND Denis (dir.), *La Grande Guerre : pratiques et expériences*, Toulouse, Privat, 2005, 412 p.

CAZALS Rémy, ROUSSEAU Frédéric, *14-18, le cri d'une génération*, Toulouse, Privat, 2001, 160 p.

COCHET François, *La Grande Guerre. Fin d'un monde début d'un siècle*, Paris, Perrin, 2014, 528 p.

COCHET François, *Survivre au front, 1914-1918. Les poilus entre contrainte et consentement*, Saint-Cloud, 14-18 éditions, 2005, 264 p.

CONRAD Philippe, *Le poids des armes : guerres et conflits de 1900 à 1945*, Paris, Presses universitaires de France, 2004, 420 p.

HORNE John (dir.), *Vers la guerre totale : le tournant de 1914-1915*, Paris, Taillandier, 2010,

KEEGAN John, *The face of battle. A study of Azincourt, Waterloo and the Somme*, New York, Viking Press, 1976, 354 p.

KEEGAN John, *Anatomie de la bataille. Azincourt 1415, Waterloo 1815, la Somme 1916*, Paris, Robert Laffont, 1993, 324 p.

LOEZ André, *La Grande Guerre*, Paris, La Découverte, 2010, 128 p.

LOEZ André, *14-18. Les refus de la guerre. Une histoire de mutins*, Paris, Gallimard, 2010, 704 p.

MOSSE George L., *Fallen soldiers. Reshaping the memory of the world wars*, Oxford, Oxford university press, 1990, 264 p.

MOSSE George L., *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, 4^e édition, Paris, Hachette, 2008, 300 p.

OFFENSTADT Nicolas, *La Grande Guerre en 30 questions*, La Crèche, Geste éditions, 2007.

POIRRIER Philippe (dir.), *La Grand Guerre. Une histoire culturelle*, Dijon, Études universitaires de Dijon, 2015, 302 p.

PROCHASSON Christophe, *1914-1918. Retours d'expériences*, Paris, Tallandier, 2008. [Repéré]

ROUSSEAU Frédéric, *La guerre censurée. Une histoire des combattants européens de 14-18*, Paris, Seuil, 1999, 416 p.

ROUSSEAU Frédéric, *Le procès des témoins de la Grande Guerre. L'affaire Norton Cru*, Paris, Seuil, 2003, 320 p.

Périodiques

Guerres mondiales et conflits contemporains

Revue historique des armées

Grande Guerre, art et culture

BISCIONI Raffaella, « Fotografia, guerra e patrimonio artistico nelle due guerre mondiali », in LABANCA Nicola, TOMASSINI Luigi (dir.), *Forze armate e beni culturali. Distruggere, costruire, valorizzare*, Milan, Unicopli, 2007, p. 93-137.

DAGEN Philippe, *Le silence de peintres. Les artistes face à la Grande Guerre*, Paris, Hazan, 2012, 338 p. [1^{ère} édition : Fayard, 1996]

DEVILLEZ Virginie, *Le retour à l'ordre : art et politique en Belgique, 1818-1945*, Labor, 2002. [Repéré]

DURAND Nicole, *De l'horreur à l'art. Dans les tranchées de la Première Guerre mondiale*, Paris, Seuil, 2006. [Repéré]

GRELL Chantal, BEM Colonel, BABETTE Thierry, PIROT Pascal, PETERS Arnaud, DEPARIS Marie-Pierre, *Créer avant de mourir. Des œuvres d'art dans les tranchées, 1914-1918*, Liège, Éditions de la Province de Liège / éditions du Céfal, 2014. [Repéré]

KOTT Christina, « Histoire de l'art et propagande pendant la Première Guerre mondiale. L'exemple des historiens d'art allemands en France et en Belgique », in *Revue germanique internationale*, n°13, 2000, p. 201-222.

LAMBOURNE Nicola, « Production versus destruction art, World War I and art history », in *Art history*, n°22, 1999, p. 347-363.

MAINGON Claire, « L'instrumentalisation du patrimoine blessé. Paris, 1916 : l'Exposition d'œuvres d'art mutilées ou provenant des régions dévastées par l'ennemi au Petit Palais », *In Situ* [En ligne], N°23, 2014.

WINTER Jay, *Sites of memory, sites of mourning. The Great War in european cultural history*, Cambridge, Cambridge university press, 1995, 310 p.

WINTER Jay, *Entre deuil et mémoire. La Grande Guerre dans l'histoire culturelle de l'Europe*, Paris, Armand Colin, 2008, 432 p.

L'artillerie dans la Grande Guerre

AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *Les armes et la chair. Trois objets de mort en 14-18*, Paris, Armand Colin, 2009, 176 p.

COCHET François, *Armes en guerre. XIX^e-XXI^e siècle. Mythes, symboles, réalités*, Paris, CNRS éditions, 2012, 320 p.

GOYA Michel, *La Chair et l'Acier. L'invention de la Guerre moderne (1914-1918)*, Paris, Taillandier, 2004, 480 p.

GOYA Michel, *L'invention de la guerre moderne. Du pantalon rouge au char d'assaut. 1971-1918*, Paris, Texto, 2014, 480 p.

HARDIER Thierry et JAGIELSKI Jean-François, *Combattre et mourir pendant la Grande Guerre*, St-Estève, Imago, 2004, 378 p.

TOUZIN Pierre, VAUVILLIER François, *Les canons de la victoire, Tome 1 : L'artillerie de campagne*, Paris, Histoire & collections, 2006, 66 p.

Images de la Grande Guerre

14-18. *Affiches de la Grande Guerre d'Est en Ouest, Sampigny*, Éditions des musées de la Meuse, 1998, 100 p.

14-18 *vues d'en haut. La photographie aérienne pendant la guerre de 1914-1918*, Catalogue d'exposition, Paris, Musée de l'Armée, MHC-BDIC, 1988, 96 p. [Repéré]

BARKHAUSEN H., *Filmpropaganda für Deutschland im Ersten Weltkrieg und Zweiten Weltkrieg*, Hildesheim-Zurich-New-York, Olms Presse, 1982, 290 p. [Repéré]

BERTAGLIA Elisa, « La documentazione fotografica dei monumenti e delle opere d'arte del Friuli danneggiati durante il primo conflitto mondiale », in PERUSINI Giuseppina, FABIANI Rossella (dir.), *Conservazione e tutela dei beni culturali in una terra di frontiera. Il Friuli Venezia Giulia fra Regno d'Italia e Impero Asburgico (1850-1918)*, Vincence, Terra Ferma, 2008, p. 263-278.

BEAUSOLEIL J., FORTASSIER C., « Les "archives de la planète" d'Albert Kahn », in *Prestige de la photographie*, n°3, décembre 1977, p. 40-65.

BEURIER Joëlle, *Images, violence et masculinités. La presse illustrée française et allemande en Grande Guerre*, Thèse d'histoire, European University Institute, Florence, 2007, 2 vol., 779 p. [Repéré]

BEURIER Joëlle, *Photographier la Grande Guerre. France-Allemagne. L'héroïsme et la violence dans les magazines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 464 p.

BEURIER Joëlle, *Images et violences 1914-1918. Quand Le Miroir racontait la Grande Guerre...*, Paris, Nouveau Monde, 2007, 110 p.

BEURIER Joëlle, « Images, combat et héroïsme, de la Grande Guerre à nos jours », in KAENEL Ph., VALLOTON F. (dir.), *Les images en guerre (1914-1945). De la Suisse à l'Europe*, Lausanne, Antipodes, 2008, p. 53-70.

BEURIER Joëlle, « La reconstruction impossible », in BUSSIERE Éric, MARCILLOUX Patrice, VARASCHIN Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Actes du colloque d'Aras du 8 au 10 novembre 2000, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 385-412.

BEURIER Joëlle, « Violenza e fotogradia di guerra nel primo conflitto mondiale : uno studio comparativo franco-tedesco attraverso due settimanali illustrati », in *Memoria e ricerca*, n°20, 2005, p. 23-38.

BLONDET-BISCH Th., FRANCK R., GERVEREAU Laurent (dir.), *Voir, ne pas voir la guerre, histoire des représentations photographiques de la guerre*, Paris, Somogy, 2001, 352 p.

BOSQUET H., « Les actualités filmées françaises », in *Les cahiers de la cinémathèque. Revue d'histoire du cinéma*, n°66, juillet 1997, p. 57-60. [Repéré]

BROCKS Ch., *Die bunte Welt des Kriegs. Bildpostkarten aus dem Ersten Weltkrieg 1914-1918*, Essen, Klartext Verlag, 2008, 296 p. [Repéré]

CHALEAT Violaine, « Le cinéma au service de la défense 1915-2008 », in *Revue historique des armées*, n°252, 2008, p. 3-15.

CHALEAT Violaine, « Les sources photographiques et cinématographiques militaires sur les Vosges en 1915-1919 », in CHAVE Isabelle (dir.), *La Grande Guerre dans les Vosges : sources et état des lieux*, Épinal, Conseil général des Vosges, 2009, p. 21-26.

CLAES Marie-Christine, *Les négatifs allemands de l'IRPA, 1917-1918*, Bruxelles, Institut royal du patrimoine artistique, 2006. [Repéré]

CUENOT J., BEAUSOLEIL J., LOUIS-HENARD N. et al., *Les archives de la planète, Tome 1, La France*, Paris, Hachette, 1979, 128 p.

DARRET A., « Le cinéma au service de l'armée : 1915-1963 », in *Revue historique des armées*, n°2, 1962, p. 121-131.

DEMM Eberhard, « Les thèmes de la propagande allemande en 1914 », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°150, avril 1988, p. 3-16.

DEWITZ B. (von), « So wird bei uns der Krieg geführt. Amateurfotographie im Ersten Weltkrieg », in *Fotogeschichte*, 1989, p. 49-60. [Repéré]

DEWITZ B. (von), « Schiessen oder fotografieren ? Über fotografierende Soldaten im Ersten Weltkrieg », in *Fotogeschichte*, 1992, p. 49-59. [Repéré]

FERRARI Paolo, RASTELLI Achille, « La Grande Guerra fotografata », in *Italiana contemporanea*, n°217, décembre 1999, p. 751-759. [Repéré]

GAEHTGENS Thomas W., *La cathédrale incendiée. Reims, septembre 1914*, Paris, Gallimard, 2018, 336 p.

GERVEREAU Laurent, POCHASSON Christophe (dir.), *Images de 1917*, Paris, MHC-BDIC, 1987, 208 p.

GILLES Benjamin, « La Grande Guerre en images. Produire et diffuser. 1914-1918 », in POIRRIER Philippe (dir.), *La Grand Guerre. Une histoire culturelle*, Dijon, Études universitaires de Dijon, 2015, p. 231-247.

GILLES Benjamin, WEINRICH Arndt, *Une guerre des images. France-Allemagne 1914-1918*, Paris, Éditions de La Martinière, 2014, 288 p.

GRAND Lucile, « Les images de la destruction », in BUSSIERE Éric, MARCILLOUX Patrice, VARASCHIN Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Actes du colloque d'Aras du 8 au 10 novembre 2000, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 371-384.

GRANDHOMME Jean-Noël, « La cathédrale de Reims pendant la Première Guerre mondiale : réalités, symbole et propagande », in Vion-Delphin François, Lassus François (dir.) *Les hommes et le feu de l'Antiquité à nos jours : du feu mythique et bienfaiteur au feu dévastateur*, Besançon, PUFC, 2007, p. 311-317.

GRIFFIN M., « The Great War Photographs: Constructing Myths of History and Photojournalism », in BRENNEN Bonnie, HARDT Hanno (dir.), *Picturing the Past : Media, History and Photography*, Urbana, University of Illinois Press, 1999, p. 122-157. [Repéré]

GUILLOT Hélène, « La section photographique de l'armée et la Grande Guerre. De la création en 1915 à la non dissolution », in *Revue historique des armées*, n°258, 2010, p. 110-117.

HARLAUT Yann, « L'incendie de la cathédrale de Reims, 19 septembre 1914. Fait imagé... Fait imaginé... », *Mythes et réalités de la cathédrale de Reims : de 1825 à 1975*, Paris, Somogy, 2001, p. 70-79.

HISTORIAL DE LA GRANDE GUERRE, *Les affiches de la Grande Guerre*, Péronne, Marelle éditions, 1998, 124 p.

HOLZER A., *Die andere Front. Fotografie und Propaganda im Ersten Weltkrieg*, Darmstadt, Primus, 2007, 268 p.

HUBER G., *Die französische Propaganda im Weltkrieg gegen Deutschland 1914 bis 1918*, Munich, Pfeiffer, 1928, 314 p.

KAENEL Ph., VALLOTON F. (dir.), *Les images en guerre (1914-1945). De la Suisse à l'Europe*, Lausanne, Antipodes, 2008, 216 p.

KESTER B., *Film Front Weimar. Representations of the First World War in German Films of the Weimar Period (1919-1933)*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2003, 232 p. [Repéré]

LAFON, Alexandre, « La photographie privée de combattants de la Grande Guerre : perspectives de recherche autour de la camaraderie », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 91, n°3, 2008, p. 42-50.

LAFON Alexandre, « La photographie mobilisée 1914-1918 », in *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 123-3, 2016, p. 33-49.

LAMBOURNE Nicola, « First world war propaganda and the use and abuse of historic monuments on the western front », in *Imperial war museum review*, n°12, 1999, p. 96-108.

MANNUCCI Elena, « Fotografia, arte e tutela in Italia nella Prima guerra mondiale : aspetti storico-critici », in COSTA Sandra, PIZZO Marco (dir.), *Les musées blessés. Le muse ferite. 1914-1918*, Grenoble, Université Grenoble-Alpes, 2014, 273-288.

MASSAT Julien, « Indications sur la richesse des fonds photographiques pour l'histoire des monuments lors de la Grande Guerre : la France et l'Italie », in COSTA Sandra, PIZZO Marco (dir.), *Les musées blessés. Le muse ferite. 1914-1918*, Grenoble, Université Grenoble-Alpes, 2014, p. 253-254.

MASSAT Julien, « La Grande Guerre et l'image du patrimoine : éléments pour une approche critique sur le développement des études en France », in COSTA Sandra, PIZZO Marco (dir.), *Les musées blessés. Le muse ferite. 1914-1918*, Grenoble, Université Grenoble-Alpes, 2014, 263-272.

MAURIN J.-L., *Combattre et informer. L'Armée française et les médias pendant la Première Guerre mondiale*, Talmont-Saint-Hilaire, Codex, 2009, 136 p. [Repéré]

MAURIN J.-L., « Les missions de presse de l'Armée française pendant la Première Guerre mondiale », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°164, 1991, p. 27-47.

MORIN Claude, *La Grande Guerre des images. La propagande par la carte postale, 1914-1918*, Turquant, L'Apart éditions, 2012. [Repéré]

OPPELT U., *Film und Propaganda im Ersten Weltkrieg. Propaganda als Medienrealität im Aktualitäten- und Dokumentarfilm*, Stuttgart, Steiner, 2002, 408 p. [Repéré]

PIZZO Marco, « La Grande Guerre "dal vero" tra cinema e documento », in COSTA Sandra, PIZZO Marco (dir.), *Les musées blessés. Le muse ferite. 1914-1918*, Grenoble, Université Grenoble-Alpes, 2014, p. 161-172.

PORTES Jacques, « La guerre à Hollywood », in CHASSAIGNE Philippe, LARGEAUD Jean-Marc (dir.), *Villes en guerre*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 309-314.

PROCHASSON Christophe, RASSMUSSEN Anne (dir.), *Vrai et faux dans la Grande Guerre*, Paris, La Découverte, 2004, 360 p.

VERAY Laurent, *Les films d'actualité français de la Grande Guerre*, Paris, SIRPA, 1995,

VERAY Laurent, *La Grande Guerre au cinéma. De la gloire à la mémoire*, Paris, Ramsay, 2008,

VERAY Laurent, *Les actualités françaises de 1914 à 1918 : pour une culture (visuelle) de guerre*, Thèse d'histoire, Paris III, 1994, 399 p. [Repéré]

VERAY Laurent, « Montrer la guerre. La photographie et le cinématographique », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°171, 1993, p. 111-121.

VERAY Laurent, « La propagande par les actualités cinématographiques pendant la Grande Guerre », in *Guerre mondiale et conflits contemporains*, n°173, 1994, p. 19-34.

La Grande Guerre en Alsace

Études

BRASSEUR-WILD Laëticia, BRÜNING Rainer, *Vivre en temps de guerre des deux côtés du Rhin*, Stuttgart-Colmar, Landesarchiv Baden-Württemberg - Archives départementales du Haut-Rhin, 2014, 318 p.

CHECINSKI Jean, *Les poilus de Mulhouse à la crête des Vosges*, Strasbourg, Coprur, 1999, 240 p.

CHAVE Isabelle (dir.), *La Grande Guerre dans les Vosges : sources et état des lieux*, Épinal, Conseil général des Vosges, 2009, 348 p.

CHAVE Isabelle (dir.), *Guide des sources de la Grande Guerre dans le département des Vosges*, Épinal, Conseil général des Vosges, 2008, 296 p.

DENIS Pierre (colonel), *La guerre de 1914-1918 en Alsace et dans les Vosges*, Montigny-lès-Metz, autoédition, 1984, 80 p.

DEURINGER Karl, *The first battle of the First World War. Alsace-Lorraine*, Stroud, The History Press, 2014, 400 p. [Édition originale en allemand sous le titre *Die Schlacht in Lothringen und in den Vogesen*, 2 tomes, 1929]

DURLEWANGER Armand, *Les grands orages sur les Vosges*, Strasbourg, Éditions des dernières nouvelles de Strasbourg, 1969, 144 p.

GRANDHOMME Jean-Noël (dir.), *Boches ou tricolores, les Alsaciens-Lorrains pendant la Grande Guerre*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2008, 464 p.

GRANDHOMME Francis et Jean-Noël, *Les Alsaciens-Lorrains dans la Grande Guerre*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2013, 512 p.

HENSEL Florian, *Le Lingekopf de 1915 à nos jours, destruction-remise en état-revalorisation d'un champ de bataille alsacien de la Première Guerre mondiale*, Colmar, Jérôme do Bentzinger éditeur, 2013, 274 pages.

HENSEL Florian, « La guerre de position en Alsace et dans les Hautes-Vosges – Retour sur quelques idées fausses », in *Revue d'Alsace*, N°139, 2013, p. 33-54.

KREMPP Thérèse, « Les offensives françaises de la revanche (août 1914) », in *Revue d'Alsace*, N°139, 2013, p. 17-32.

NOUZILLE Jean, OBERLE Raymond, RAPP Francis et alii., *Batailles d'Alsace 1914-1918*, Strasbourg, Contades, 1989, 492 p.

PEROZ Anne, *Vivre à l'arrière du front. Vosges 1914-1918*, Moyenmoutier, Edhisto, 2015, 434 p.

SPRINGER Philippe, *L'Alsace en guerre. 1914-1916. Vers le front continu en Haute-Alsace*, Strasbourg, Coprur, 2008, 384 p.

Destructions d'édifices religieux

SIFFERLEN Gilles, *Les églises d'Alsace martyres de la guerre 1914-1918*, Strasbourg, F.X Le Roux & Cie, 1920, 36 p.

VIOLENCE, DESTRUCTIONS MATÉRIELLES ET QUESTIONS PATRIMONIALES EN TEMPS DE GUERRE

Études générales

AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Annette, INGRAO Ch. (dir.), *La violence de guerre 1914-1945 : approches comparées des deux conflits mondiaux*, Paris, Complexe, 2002, 348 p.

AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, « Paris bombardé 1914-1918 », in CHASSAIGNE Philippe, LARGEAUD Jean-Marc (dir.), *Villes en guerre*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 31-36.

BASQUIN Claire, « Défendre l'art, un message pacifiste ? Romain Rolland et la destruction du patrimoine artistique en 1914 », in NIVET Philippe (dir.), *Guerre et patrimoine artistique à l'époque contemporaine*, Actes du colloque d'Amiens des 16-18 mars 2011, Amiens, Encrage, 2013, p. 127-147.

BAUDOUX-ROUSSEAU Laurence, CHELINI Michel-Pierre, GIRY-DELOISON Charles, *Le patrimoine, un enjeu de la Grande Guerre. Art et archéologie dans les territoires occupés 1914-1921*, Arras, Artois Presses Université, 2018, 388 p.

BECKER Jean-Jacques, « Les destructions de la guerre 1914-1918 : coût, ampleur, conséquences démographiques », in ARCHIVES NATIONALES, *Reconstructions et modernisations, la France après les ruines, 1918... 1945...*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 17-22.

CABANES Bruno, « Héroïsme et barbarie. Le tournant de 1914-1918 », in *L'Histoire*, n°267, juillet-août 2002, p. 62-67.

CAPPRONNIER Jean-Charles, MARGUIN-HAMON Elsa, « La Grande Guerre du patrimoine », in POIRRIER Philippe (dir.), *La Grand Guerre. Une histoire culturelle*, Dijon, Études universitaires de Dijon, 2015, p. 249-273.

CHASSAIGNE Philippe, LARGEAUD Jean-Marc (dir.), *Villes en guerre*, Paris, Armand Colin, 2004, 352 p.

COCHET François, *Rémois en guerre 1914-1918. L'héroïsation au quotidien*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993, 168 p.

DANCHIN Emmanuelle, « Destruction du patrimoine et figure du soldat allemand dans les cartes postales de la Grande Guerre », in *Amnis*, n°10, 2011.

DUFOUR Jean-Louis, *La guerre, la ville et le soldat*, Paris, Odile Jacob, 2002, 352 p.

FIOCCO Gianluca, « Il problema dei bombardamenti delle città d'arte italiane », in LABANCA Nicola, TOMASSINI Luigi (dir.), *Forze armate e beni culturali. Distruggere, costruire, valorizzare*, Milan, Unicopli, 2007, p. 63-76. [Repéré]

HUDEMANN Rainer, WALTER François (dir.), *Villes et guerres mondiales en Europe au XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1997, 240 p.

HUGO V., *Pamphlets pour la sauvegarde du patrimoine. Guerre aux démolisseurs*, Barcelone, L'archange Minotaure, 2006, 54 p. [Repéré]

HULL I., *Absolute Destruction: Military Culture and the Practices of War in Imperial Germany*, Ithaca, Cornell University Press, 2005, 384 p.

ILLAIRE Martine, « La loi du 17 avril 1919, "charte des sinistrés" », in ARCHIVES NATIONALES, *Reconstructions et modernisations, la France après les ruines, 1918... 1945...*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 105-111.

NIVET Philippe (dir.), *Guerre et patrimoine artistique à l'époque contemporaine*, Actes du colloque d'Amiens des 16-18 mars 2011, Amiens, Encrage, 2013, 450 p.

NIVET Philippe, « Le patrimoine dans la Grande Guerre », *In Situ*, [En ligne], N°25, 2014.

POLASTRON Lucien X., *Livres en feu*, Paris, Folio, 2009, 544 p. [Edition originale : Denoël, 2004]

REAU Louis, *Histoire du vandalisme. Les monuments détruits de l'art français*, Paris, Robert Laffont, 1994, 1190 p.

Domages infligés aux édifices religieux

BECKER Annette, « La "Grosse Bertha" frappe Saint-Gervais », in CENTRE DE RECHERCHE DE L'HISTORIAL DE PERONNE, 14-18. *La très Grande Guerre*, Paris, Le Monde éditions, 1994, p. 209-213.

DUTRÔNE Christophe, *Feu sur Paris ! L'histoire vraie de la Grosse Bertha*, Paris, Pierre de Taillac, 2012, 208 p.

Débats architecturaux et patrimoniaux sur l'après-guerre

BERCE Françoise, « La doctrine de la restauration face aux reconstructions après les guerres », in CORVISIER André, JACQUART Jean (dir.), *De la guerre réglée à la guerre totale, les malheurs de la guerre*, P. 131-146.

CHAMBARLHAC Vincent, « La Grande Guerre des urbanistes », in POIRRIER Philippe (dir.), *La Grand Guerre. Une histoire culturelle*, Dijon, Études universitaires de Dijon, 2015, p. 155-162.

COSTA Sandra, PIZZO Marco (dir.), *Les musées blessés. Le muse ferite. 1914-1918*, Grenoble, Université Grenoble-Alpes, 2014, 312 p.

DANCHIN Emmanuelle, *Le temps de ruines 1914-1921*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, 350 p.

DANCHIN Emmanuelle, « Représenter la destruction pendant la Grande Guerre. Les ruines consécutives aux premiers bombardements d'Arras d'octobre 1914 », in *20/21 siècles*, n°4, 2006-2007, p. 67-75.

DANCHIN Emmanuelle, « Les vues de dévastations prises par les soldats français, britanniques et allemands et mises en albums après la Première Guerre mondiale », in DICKASON Renée (dir), *mémoires croisées autour des deux guerres mondiales*, Paris, Mare & Martin, 2012, p. 65-88.

DANCHIN Emmanuelle, « De la protection à la valorisation du patrimoine dévasté : penser la valorisation des ruines pendant la guerre », *In Situ*, [En ligne], N°23, 2014.

DANCHIN Emmanuelle, « Photographier, inventorier et instrumentaliser le patrimoine architectural dévasté durant la Grande Guerre : regards sur les ruines françaises », in NIVET Philippe (dir.), *Guerre et patrimoine artistique à l'époque contemporaine*, Actes du colloque d'Amiens des 16-18 mars 2011, Amiens, Encrage, 2013, p. 133-147.

DANCHIN Emmanuelle, « L'héroïsation des ruines et des combattants : la mise en place d'un tourisme de champ de bataille (1914-1921) », in AUZAS Vincent, JEWSIEWICKI Bogumil (dir.), *Traumatisme collectif pour patrimoine. Regards sur un mouvement transnational*, Québec, Presses de l'université de Laval, 2008, p. 237-260.

JULLIAN Martine, « Reims : les historiens de l'art français et les dommages infligés aux monuments par les Allemands », in COSTA Sandra, PIZZO Marco (dir.), *Les musées blessés. Le muse ferite. 1914-1918*, Grenoble, Université Grenoble-Alpes, 2014, p. 17-18.

LONGEARD G., « La lettre du 4 septembre 1917 relative au classement des vestiges de guerre dans la Somme », in *Revue historique des armées*, n°242, 2006, p.94-97.

MARTINEZ Emanuele, « Dalla tutela des patrimonio artistico alla valorizzazione post bellica », in COSTA Sandra, PIZZO Marco (dir.), *Les musées blessés. Le muse ferite. 1914-1918*, Grenoble, Université Grenoble-Alpes, 2014, p. 189-190.

NIVET Philippe, « Reconstruire, ne pas reconstruire : le débat sur les monuments historiques pendant la Première Guerre mondiale », in NIVET Philippe (dir.), *Guerre et patrimoine artistique à l'époque contemporaine*, Actes du colloque d'Amiens des 16-18 mars 2011, Amiens, Encrage, 2013, p. 185-202.

SCHMAUCH Joseph, « Archives, musées, monuments historiques. Quel avenir pour le patrimoine d'Alsace-Lorraine (1914-1919) ? », *In Situ*, [En ligne], N°23, 2014.

VIGATO Jean-Claude, « L'officialisation de l'architecture régionaliste : le concours de 1917 », in BUSSIERE Éric, MARCILLOUX Patrice, VARASCHIN Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Actes du colloque d'Aras du 8 au 10 novembre 2000, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 291-210.

Préserver et protéger le patrimoine pendant la guerre

BARETTA Fabiola, « L'attività delle Kunstschutzkommission in Friuli (1917-1918) secondo i documenti austriaci », in PERUSINI Giuseppina, FABIANI Rossella (dir.), *Conservazione e tutela dei beni culturali in una terra di frontiere. Il Friuli Venezia Giulia fra Regno d'Italia e Impero Asburgico (1850-1918)*, Vincence, Terra Ferma, 2008, p. 227-237. [Repéré]

BERNINI Rita, « Centro e periferia : La protezione del patrimonio storico-artistico durante la Prima Guerra Mondiale. La strategia del Ministero per la Pubblica Istruzione, Direzione Generale Antichità e Belle Arti », in SPIAZZI Anna Maria, RIGONI Chiara, PREGNOLATO Monica (dir.), *La memoria della Prima Guerre Mondiale : patrimonio storico-artistico tra tutela e valorizzazione*, Vincence, Terra Ferma, 2008, p. 55-68. [Repéré]

BEYEN Marnix, « Art and architectural history as substitutes for preservation german heritage policy in Belgium during and after the First World War », in BULLOCK Nicholas, VERPOEST Luc (dir.), *Living with History, 1914-1964 : Rebuilding Europe after the First and the Second War and role of heritage preservation*, Louvain, Leuven University Press, 2011, p. 32-43.

CALLEGARI Paola, « La tutela del patrimonio artistico nei territori veneti durante la prima guerra mondiale, attraverso le immagini della Fototeca Nazionale », in SPIAZZI Anna Maria, BERTAGLIA Elisa (dir.), *Gli Archivi fotografici delle Soprintendenze tutela e storia. Territori veneti e limitrofi*, Vincence, Terra Ferma, 2010, p. 51-59. [Repéré]

CALLEGARI Paola, PIZZO Marco, *Distruzione e conservazione : la tutela del patrimonio artistico durante la prima guerra mondiale*, Rome, Istituto per la storia del Risorgimento Italiano, 2006. [Repéré]

CHAVE Isabelle, « Trois conflits, trois contextes, trois destinées. Le sort des fonds des archives départementales des Vosges de 1870 à 1945 », in NIVET Philippe (dir.), *Guerre et patrimoine artistique à l'époque contemporaine*, Actes du colloque d'Amiens des 16-18 mars 2011, Amiens, Encrage, 2013, p. 59-84.

CHAVE Isabelle, « Le carmel du Bois-Chenu, dépôt de repli pour le patrimoine artistique de l'est de la France en 1918-1919 », in *Une sainte des tranchées, Jeanne d'Arc pendant la Grande Guerre*, Épinal, Conseil général des Vosges, 2008, p. 104-105.

CHAVE Isabelle, « L'action dans les Vosges du service de protection des monuments d'art du front de l'Est (1917-1919) », in CHAVE Isabelle (dir.), *La Grande Guerre dans les Vosges : sources et état des lieux*, Épinal, Conseil général des Vosges, 2009, p. 237-244.

COSTA Sandra, « L'émergence de la nécessité d'une documentation photographique pour la tutela del patrimonio », in COSTA Sandra, PIZZO Marco (dir.), *Les musées blessés. Le musée ferite. 1914-1918*, Grenoble, Université Grenoble-Alpes, 2014, p. 31-50.

COSTA Sandra, « Protéger et délocaliser : le rôle des images photographiques en Italie et en France », in COSTA Sandra, PIZZO Marco (dir.), *Les musées blessés. Le musée ferite. 1914-1918*, Grenoble, Université Grenoble-Alpes, 2014, p. 91-112.

DELATTRE V., *Le sauvetage des biens culturels en Artois pendant la Première Guerre mondiale*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Université d'Artois, 1998, 192 p. [Repéré]

DELFINI FILIPPI Gabriella, « "Allo scopo di impedire saccheggio e devastazione...": i provvedimenti per la salvaguardia del patrimonio canoviano a Possagno nei giorni della Grande Guerra », in SPIAZZI Anna Maria, RIGONI Chiara, PREGNOLATO Monica (dir.), *La memoria della Prima Guerre Mondiale : patrimonio storico-artistico tra tutela e valorizzazione*, Vincenza, Terra Ferma, 2008, p. 159-171. [Repéré]

FRANCHI Elena, *I viaggi dell'Assunta : la protezione del patrimonio artistico veneziano durante i conflitti mondiali*, Pise, PLUS-Pisa University Press, 2010.

FURMO Grazia, « Venezia si difende : la protezione dei monumenti nelle immagini dell'Archivio Fotografico della Soprintendenza », in ROSSINI Giorgio, BATAGLIA Roberta (dir.), *Venezia fra arte e guerra 1866-1918. Opere di difesa, patrimonio culturale, artisti, fotografi*, Milan, Mazzotta, 2003, p. 191-198.

GRANGER Catherine, « La protection des collections des musées nationaux durant la Première Guerre mondiale », in NIVET Philippe (dir.), *Guerre et patrimoine artistique à l'époque contemporaine*, Actes du colloque d'Amiens des 16-18 mars 2011, Amiens, Encrage, 2013, p. 247-260.

ICKX Johan, « L'action du Saint-Siège pour la préservation du patrimoine culturel durant la Première Guerre mondiale. Documentation des archives historiques de la secrétairerie d'État », in COSTA Sandra, PIZZO Marco (dir.), *Les musées blessés. Le musée ferite. 1914-1918*, Grenoble, Université Grenoble-Alpes, 2014, p. 67-87.

KOTT Christina, *Protéger, confisquer, déplacer. Le service allemand de préservation des œuvres d'art (Kunstchutz) en Belgique et en France occupées pendant la Première Guerre mondiale. 1914-1924*, Thèse d'histoire de l'art, EHESS, 2002, 578 p. [Repéré]

KOTT Christina, « Inventorier pour mieux contrôler. L'inventaire photo du patrimoine culturel belge, 1917-1918 », in JAUMAIN S., AMARA M., MAJERUS B. (dir.), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale. Nouvelles tendances de la recherche historique*, Bruxelles, AGR, 2005, p. 283-300. [Repéré]

KOTT Christina, *Préserver l'art de l'ennemi ? Le patrimoine artistique en Belgique et en France occupée, 1914-1918*, Bruxelles, PIE Peter Lang, n°4, 2006, 444 p.

KOTT Christina, « Photographie de monuments et guerre : l'exemple des missions photographiques allemandes en France et en Belgique, 1914-1918 », in *Cahiers de l'IRHIS*, n°7, 2008, p. 14-23.

LEFORT Nicolas, « La protection des monuments et œuvres d'art dans les territoires d'Alsace occupés par l'Armée française pendant la Grande Guerre : enjeux, organisation et réalisations (1914-1919) », in *Cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire*, N°57, 2014, p. 157-170.

LIGUORI Francesca Romana, « La difesa del patrimonio artistico italiano contro i pericoli della guerra », in ROSSINI Giorgio, BATTAGLIA Roberta (dir.), *Venezia fra arte e guerra 1866-1918. Opere di difesa patrimonio culturale, artisti, fotografi*, Milan, Mazzotta, 2003, p. 173-190.

MASSAT Julien, *Le patrimoine monumental français en ligne de front : mesures de protection à l'aube et lors de la Première Guerre mondiale*, Mémoire de master d'histoire, Université Pierre-Mendès-France, Grenoble, 2012. [Repéré]

OFFICE INTERNATIONAL DES MUSEES, *La protection des œuvres d'art en temps de guerre*, Paris, Institut international de coopération intellectuelle, 1939, 232 p.

PASSINI Michela, « La dimensione politica della tutela. Il dibattito franco-tedesco sulla protezione del patrimonio artistico durante la prima guerra mondiale », in PERUSINI Giuseppina, FABIANI Rossella (dir.), *Conservazione e tutela dei beni culturali in una terra di frontiere. Il Friuli Venezia Giulia fra Regno d'Italia e Impero Asburgico (1850-1918)*, Vincence, Terra Ferma, 2008, p. 199-208. [Repéré]

PENZO Pier Paola, « Immagine e tutela del patrimonio urbano durante la Grande Guerra. I casi di Arras e Bologna », in COSTA Sandra, PIZZO Marco (dir.), *Les musées blessés. Le muse ferite. 1914-1918*, Grenoble, Université Grenoble-Alpes, 2014, p. 121-147.

PENZO Pier Paola, « Il sistema delle tutela in Francia », in COSTA Sandra, PIZZO Marco (dir.), *Les musées blessés. Le muse ferite. 1914-1918*, Grenoble, Université Grenoble-Alpes, 2014, p. 148-150.

PERUSINI Giuseppina, FABIANI Rossella (dir.), *Conservazione e tutela dei beni culturali in una terra di frontiere. Il Friuli Venezia Giulia fra Regno d'Italia e Impero Asburgico (1850-1918)*, Vincence, Terra Ferma, 2008, 280 p.

PICHON-MEUNIER Gaëlle, « Le service de protection et d'évacuation des œuvres d'art pendant la Première Guerre mondiale. L'apport des archives de la médiathèque de l'architecture et du patrimoine », in NIVET Philippe (dir.), *Guerres, œuvres d'art et patrimoine artistique à l'époque contemporaine*, 2013, Encrages, p. 279-304.

RUSCH Arnaud, « *Pro Patria*. La réponse belge face au martyre de son patrimoine durant la Première Guerre mondiale », in COSTA Sandra, PIZZO Marco (dir.), *Les musées blessés. Le musée ferite. 1914-1918*, Grenoble, Université Grenoble-Alpes, 2014, p. 51-66.

VAN YPERSELE Laurence, « patrimoine et propagande. Le cas de Louvain en août 1914 », in NIVET Philippe (dir.), *Guerres, œuvres d'art et patrimoine artistique à l'époque contemporaine*, 2013, Encrages, p. 111-126.

ZECHSER Romain, « La protection des œuvres d'art du musée de Picardie à Amiens pendant la Première Guerre mondiale », in NIVET Philippe (dir.), *Guerre et patrimoine artistique à l'époque contemporaine*, Actes du colloque d'Amiens des 16-18 mars 2011, Amiens, Encrage, 2013, p. 305-323.

Les « atrocités » de l'ennemi

BECKER Annette, *Les cicatrices rouges, 14-18. France et Belgique occupées*, Paris, Fayard, 2010, 382 p.

BECKER Annette, « Barbarie de la Grande Guerre », in *L'Histoire*, n°241, mars 2000, p. 23.

COCHET François (dir.), *Les violences de guerre à l'égard des civils : axiomatiques, pratiques et mémoires*, Metz, Centre de recherche "Histoire et civilisation de l'Europe occidentale", 2005, 184 p.

HORNE John, KRAMER Alan, *German atrocities, 1914. A history of denial*, Londres – New Haven, Yale university press, 2001, 608 p.

HORNE John, KRAMER Alan, *1914. Les atrocités allemandes. La vérité sur les crimes de guerre en France et en Belgique*, Paris, Taillandier, 2005, 640 p.

JEISMANN M., *La patrie de l'ennemi. La notion d'ennemi national et la représentation de la nation en Allemagne et en France de 1792 à 1918*, Paris, CNRS éditions, 1997, 344 p.

KRUMEICH Gerd, « Réalité et propagande : la barbarie allemande », in *L'Histoire*, n°225, octobre 1998, p. 44-45.

NIVET Philippe, *Les réfugiés français de la Grande Guerre, 1914-1920 : les « Boches du Nord »*, Paris, Economica, 2004, 600 p.

NIVET Philippe, *La France occupée, 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 2011, 480 p.

NOLAN Michael E., *The Inverted Mirror: Mythologizing the Enemy in France and Germany, 1898-1914*, New York, Berghahn Books, 2005,

PROCHASSON Christophe, « Sur les atrocités allemandes : la guerre comme représentation », in *Anales. Histoire, science sociale*, juillet-août 2003, n°4, tome LVIII, p. 879-894.

Être confronté aux ruines

CONNOLLY James E., *Encountering Germans : The experience of occupation in the Nord*, Thèse d'histoire, King's College, Londres, 2012. [Repéré]

DOUCET Patrick, BEDHOME Stéphane, *Transports d'exode*, Catalogue d'exposition, Vassogne, Éditions du Musée de Vassogne, 2019, 97 p.

NIVET Philippe, « Le retour des réfugiés ou la violence des ruines », in COLLECTIF, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 22-33.

PANNI Frédéric, JAGIELSKI Karine, « Les ruines en image : Noyon et Soissons », in COLLECTIF, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 204-219.

SALSON Philippe, *L'Aisne occupée, les civils dans la Grande Guerre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, 306 p.

Représenter les destructions

AUVRAY M., « La guerre après la guerre. Représentations photographiques de la Première Guerre mondiale dans les guides des champs de bataille », in BLONDET-BISCH Th., FRANCK R., GERVEREAU Laurent (dir.), *Voir, ne pas voir la guerre, histoire des représentations photographiques de la guerre*, Paris, Somogy, 2001, p.282-287.

JULLIAN Martine, « Les destructions allemandes rapportées par la *Gazette des Beaux-Arts* : le rôle de la photographie », in COSTA Sandra, PIZZO Marco (dir.), *Les musées blessés. Le muse ferite. 1914-1918*, Grenoble, Université Grenoble-Alpes, 2014, 113-120.

MASSAT Julien, « Les images du patrimoine dans la reconstruction internationale des guides touristiques », in COSTA Sandra, PIZZO Marco (dir.), *Les musées blessés. Le muse ferite. 1914-1918*, Grenoble, Université Grenoble-Alpes, 2014, p. 211-224.

QUESTIONS RELIGIEUSES

Généralités

BOUTRY Philippe, « Le clocher », in NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Tome 3, *Les France*, Paris, Gallimard, 1992, p. 57-89.

HILAIRE Yves-Marie, MAYEUR Jean-Marie, VOGLER Bernard, *Dictionnaires du Monde religieux dans la France contemporaine*, volume 2, *l'Alsace*, Beauchesne éditeur.

MOISSET Jean-Pierre, *Histoire du catholicisme*, Paris, Flammarion, 2006, 530 p.

L'Église en France au début du XX^e siècle

BOUDON Jacques-Olivier, *Religion et politique en France depuis 1789*, Paris, Armand Colin, 2007,

Bulletin de l'association des archivistes de l'Église de France, *Archives de l'Église de France*, N°72, 2009, 48 p.

CASTERMANS Philippe, *Entre séparation et ralliement : les relations entre l'Église catholique et l'État en France de 1924 à 1932*, Thèse d'histoire, Lille 3, 1997,

CHOLVY Gérard, HILAIRE Yves-Marie, *Histoire religieuse de la France contemporaine, 1880-1930*, Toulouse, Privat, 1986, 452 p.

CORBIN Alain, *Les cloches de la terre*, Paris, Flammarion, 2013, 512 p.

DURIEZ Bruno, FOUILLOUX Etienne, PELLETIER Denis, VIET-DEPAULE Nathalie (dir.), *Les Catholiques français dans la République 1905-2005*, Paris, Éditions de l'atelier, 2005,

FOUILLOUX Etienne, *Une église en quête de liberté. La pensée catholique française entre modernisme et Vatican II (1914-1962)*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998,

GERBOD Paul, *L'Europe culturelle et religieuse de 1815 à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France, 1977, 384 p.

LALOUETTE Jacqueline et SORREL Christian (dir.), *Les Lieux de Culte en France 1905-2008*, (Mémoire chrétienne au présent, 5), Paris, Letouzey, 2008, 383 p.

LE GOFF Jacques, REMOND René (dir.), *Histoire de la France religieuse*, Tome IV, *Société sécularisée et renouveau religieux (XX^e siècle)*, Paris, Seuil, 1992,

MANSION-RIGAU Éric, *Le donjon et le clocher. Nobles et curés de campagne de 1850 à nos jours*, Paris, Perrin, 2003.

MAYEUR Jean-Marie (dir.), *Histoire religieuse de la France, 19^e-20^e siècles. Problèmes et méthodes*, Paris, Beauchesne, 1975, 290 p.

Religions et églises pendant la Grande Guerre

BARRY Gearoid, *The disarmament of Hatred. Marc Sangnier, french catholicism and the legacy of the First World War, 1914-1915*, New York, Palgrave Macmillan, 2012.

BECKER Annette, *La Guerre et la foi, de la mort à la mémoire, 1914-1930*, Paris, A. Colin, 1994, 142 p.

BECKER Annette, *Croire*, Amiens, CRDP de Picardie, 1996, 108 p. [Repéré]

BECKER Annette, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre*, Paris, Noësis, 1998, 398 p.

BECKER Annette, « Les Églises et la guerre », in BECKER Jean-Jacques (dir.), *Les Français dans la Grande Guerre*, Paris, Robert Laffont, 1980, p. 168-180.

BECKER Annette, « L'histoire religieuse de la guerre 1914-1918 », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, N°217, juillet-décembre 2000.

BECKER Annette, « Benoit XV, apôtre de la paix », in *L'Histoire*, n°241, mars 2000, p. 35.

BOULANGER Jean-François, « L'épiscopat français et la philanthropie américaine après la Grande Guerre », in COCHET François, GENET-DELACROIX Marie-Claude, TROCME Hélène (dir.), *Les Américains et la France, 1917-1947 : Engagements et représentations*, Paris, Maisonneuve / Larousse, 2001, p. 168-188.

BONIFACE Xavier, *Histoire religieuse de la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 2014, 504 p.

BONIFACE Xavier, BETHOUART (dir.), *Les Chrétiens, la guerre et la paix. De la paix de Dieu à l'esprit d'Assise*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002. [Repéré]

BONIFACE Xavier, COCHET François (dir.), *Foi, religions et sacré dans la Grande Guerre*, Artois Université Presse, 2014, 300 p.

BONIFACE Xavier, HEUCLIN Jean (dir.), *Diocèses en guerre 1914-1918. L'église déchirée entre Gott mit uns et le Dieu des armées*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2018, 322 p.

BONIFACE Xavier, DESSAIVRE Louise (dir.), *Cathédrales en guerre XVI^e-XXI^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2020, 284 p.

CHALINE Nadine-Josette (dir.), *Chrétiens dans la Première Guerre mondiale*, Actes des journées tenues à Amiens et Péronne les 16 mai et 22 juillet 1992, Paris, Éditions du Cerf, 1993, 202 p.

CHALINE Nadine-Josette, « La vie religieuse dans les Vosges en guerre », in CHAVE Isabelle (dir.), *La Grande Guerre dans les Vosges : sources et état des lieux*, Épinal, Conseil général des Vosges, 2009, p. 229-236.

FONTANA Jacques, *Les Catholiques français pendant la Grande Guerre*, Paris, Éditions du Cerf, 1990, 448 p.

GAMBAROTTO Laurent, *Foi et patrie. Les prédications du protestantisme français pendant la Première Guerre mondiale*, Genève, Labor et Fides, 1996, 466 p.

GAMBAROTTO Laurent, « L'action du Federal Council of Churches of Christ in America en faveur du protestantisme français (1915-1923) », in COCHET François, GENET-DELACROIX Marie-Claude, TROCME Hélène (dir.), *Les Américains et la France, 1917-1947 : Engagements et représentations*, Paris, Maisonneuve et Larousse, 2001, p. 24-40.

GUGELOT Frédéric, *La conversion des intellectuels au catholicisme en France (1885-1935)*, Paris, CNRS éditions, 1998, 2010. [Repéré]

GUGELOT Frédéric, « La preuve de l'inexistence de Dieu : le premier des conflits mondiaux et l'abandon de la foi », in AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Annette, CŒURE Sophie, DUCLERT Vincent, MONIER Frédéric, *La politique et la guerre*, Paris, Agnès Viénot / Noësis, 2002, p. 216-225.

HARLAUT Yann. *La Cathédrale de Reims du 4 septembre 1914 au 10 juillet 1938. Idéologies, controverses et pragmatisme*, Thèse d'histoire, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2006, 777 p.

HISTORIAL DE PERONNE, *14-18 aujourd'hui – today – heute*, n°1, *Pour une histoire religieuse de la guerre*, 1998, 160 p.

KRUMEICH Gerd, « "Gott mit uns!" La Grande Guerre fut-elle une guerre de religions ? », in DUMENIL Anne, BEAUPRE Nicolas, INGRAO Christian (dir.), *1914-1918 l'ère de la guerre. Violence, mobilisations, deuil*, Tome 1 1914-1918, Paris, Agnès Viénot, 2004, p. 117-129.

LANDAU Philippe-E., *Les Juifs de France et la Grande Guerre, un patriotisme républicain, 1914-1941*, Paris, CNRS éditions, 1999, 296 p.

LATOUR Francis, *La Papauté et les problèmes de la paix pendant la Première Guerre mondiale*, Paris, L'Harmattan, 1996, 350 p.

MAYEUR Jean-Marie (dir.), *Histoire du Christianisme des origines à nos jours*, Tome XII, *Guerres mondiales et totalitarismes (1914-1958)*, Paris, Desclée – Fayard, 1990, 1152 p.

MOULINET Daniel, *Prêtres soldats dans la Grande Guerre. Les clercs bourbonnais sous les drapeaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014,

RENOTON-BEINE Nathalie, *La colombe et les tranchées, Les tentatives de paix de Benoit XV pendant la Grande Guerre*, Paris, Éditions du Cerf, 2004,

Des religieux dans la Grande Guerre

« Des hommes d'église dans la Grande Guerre », *Guerre mondiales et conflits contemporains*, n°187 1997.

BONIFACE Xavier, *L'aumônerie militaire française (1914-1962)*, Paris, Éditions du Cerf, 2001, 596 p.

BONIFACE Xavier, « Les aumôniers de la Première Guerre mondiale », in *Archives de l'Église de France*, N°72, 2009, p. 2-11.

BONIFACE Xavier, « L'aumônerie militaire catholique : les inspecteurs ecclésiastiques (1914-1918) », in *Revue historique des armées*, N°3/1998, p. 19-26.

BONIFACE Xavier, « La croix de guerre 1914-1918 des membres du clergé », in *Revue historique des armées*, n°282, 2016, p. 20-32.

CHALINE Nadine-Josette, « Les religieuses dans la Grande Guerre », in TREVISI Marion, NIVET Philippe (dir.), *Les femmes et la guerre de l'Antiquité à 1918*, Paris Economica, 2010. [Repéré]

CHRISTOPHE Paul, *Des missionnaires plongés dans la Grande Guerre. Lettres des missions étrangères de Paris*, Paris, Éditions du Cerf, 2012. [Repéré]

CHRISTOPHE Paul, *1914-1915, quand Dieu se tait, La barbarie racontée jour après jour*, Paris, Éditions du Cerf, 2014, 262 p.

DALBARD Jacques, « Un Obernois célèbre et méconnu : le père Charles Umbricht, aumônier militaire 1914-1940 », in *Annuaire de la société d'histoire et d'archéologie de Dambach-la-Ville – Barr – Obernai*, n°41, 2007, p. 129-140.

« Des hommes d'Église dans la Grande Guerre », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°187, juillet 1997, p. 3-113.

FLAGEAT Marie-Claude, *Les jésuite français dans la Grande Guerre. Témoins, victimes, héros, apôtres*, Paris, Éditions du Cerf, 2008 [Repéré]

MAYOUX Pierre, *Paul Doncoeur, Aumônier militaire*, Paris, Presses d'Ile de France, 1966, 244 p.

Charité et mouvements de solidarité

BECKER Annette, *Oubliés de la Grande Guerre : humanitaire et culture de guerre, 1914-1918. Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Noësis, 1998,

CHARENTON Benoît, « Les œuvres d'assistance dans les Vosges en 1914-1918 », in CHAVE Isabelle (dir.), *La Grande Guerre dans les Vosges : sources et état des lieux*, Épinal, Conseil général des Vosges, 2009, p. 189-199.

COMPÈRE-MOREL Thomas, DOPFFER Anne, *Des Américaines en Picardie. Au service de la France dévastée. 1917-1924*, Paris, RMN, 2002, 160 p.

DOPFFER Anne, « Le comité américain pour les régions dévastées », in COLLECTIF, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, p.70-86.

La religion en Alsace

Archives de l'Église d'Alsace [Titre jusqu'en 1946 : *Archiv für elsässische Kirchengeschichte*], publication annuelle, 1926-...

BAECHLER Christian, *Le Parti catholique alsacien, 1890-1939, Du Reichsland à la République jacobine*, Paris, Ophrys, 1982, 764 p.

Dix siècles de présence juive en Alsace, in *Les Saisons d'Alsace*, n°66, 2015, 116 p.

DREYFUS François-Georges, EPP René, LIENHARD Marc, RAPHAEL Freddy, *Catholiques, Protestants, Juifs en Alsace*, Strasbourg, Alsatia, 1992, 242 p.

EPP René (dir.), *Histoire de l'Église catholique en Alsace des origines à nos jours*, Strasbourg, Éditions du Signe, 2003, 656 p.

FEIX Marc, LIENHARD Marc, BÜMLEIN Klaus, HENZE Barbara, *Franchir les frontières. Histoire des Églises dans l'espace du Rhin supérieur*, Strasbourg, Éditions du Signe, 2015, 624 p.

FEIX Marc, GRANDHOMME Jean-Noël (dir.), *Les Évêques alsaciens-lorrains pendant la Grande Guerre (1914-1918)*, Strasbourg, Ercal, 2019, 746 p.

GRANDHOMME Jean-Noël, « La cathédrale de Strasbourg dans le discours et l'iconographie de la France en guerre et en « paix armée », de 1870 à 1945 », in BONIFACE Xavier, DESSAIVRE Louise (dir.), *Cathédrales en guerre XVI^e-XXI^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2020, p. 237-260.

JORDAN Benoît, « Le culte des saints d'Alsace au XIX^e et au XX^e s. », in *Revue d'Alsace*, Tome 131, *Monuments et Paysages entre France et Allemagne*, 2005, p. 265-276.

MULLER Claude, *Le diocèse de Strasbourg au XIX^e siècle (1802-1914)*, 7volumes, Thèse de doctorat, Strasbourg, 1985.

MULLER Claude, *Dieu est catholique et alsacien. La vitalité du diocèse de Strasbourg au XIX^e siècle (1802-1914)*, 2 volumes, Strasbourg, Société d'histoire de l'Église d'Alsace, 1987, 1125 + LXXXIV p.

MULLER Claude, *Dieu, la Prusse et l'Alsace. 1870-1914*, Strasbourg, Éditions du Signe, 2013, 374 p.

MULLER Claude, « Les églises mixtes dans le département du Haut-Rhin (1802-1914) », in *Archives de l'Église d'Alsace*, n°40, 1980-1981, p. 229-262.

MULLER Claude, VOGLER Bernard, *Catholiques et Protestants en Alsace. Le simultaneum de 1802 à 1982*, Strasbourg, Strasbourg, Société académique du Bas-Rhin, 1983-1984, 270 p.

RAPP Francis (dir.), *Histoire des diocèses de France*, n°14, Strasbourg, Paris, Beauchesne, 1982, 352 p.

REIBEL F., *Die Bischöfe von Strassburg seit 1802*, Strasbourg, 1959, 40 p. [Repéré]

SCHLICK Jean, *État et Église en Alsace et Moselle. Changement ou fixité?*, Strasbourg, Cerdic-Publications, 1979, 354 p. [Repéré]

STORNE-SENGEL Catherine, *Les Protestants d'Alsace-Lorraine de 1919 à 1939 entre les deux règnes*, Strasbourg, Publications de la société savante d'Alsace, 2003.

VOGLER Bernard, *Histoire des Chrétiens d'Alsace*, Paris, Desclée, 1994, 432 p.

WACKENHEIM C., *Les évêques de Strasbourg témoins de leur temps*, Griesheim, 1976. [Repéré]

WAHL Alfred, *Confession et comportement dans les campagnes d'Alsace et de Bade. 1871-1939. Catholiques, Protestants et Juifs. Démographie, dynamisme économique et social, relations et attitude politique*, Thèse de doctorat, Strasbourg, Coprur, 1980, 718 p.

WAHL Alfred, *Confession et comportement dans les campagnes d'Alsace et de Bade (1871-1939)*, Strasbourg, Coprur, 1980, 1270 p.

WAHL Alfred, *Petites haines ordinaires. Histoire des conflits entre catholiques et protestants en Alsace, 1860-1940*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2004, 288 p.

WAHL Alfred, « Patrimoine, confession et pouvoir dans les campagnes d'Alsace, 1850-1940 », in *Études rurales*, n°63-64, juillet-décembre 1976, p. 235-245.

Églises et religions en Alsace pendant et après la Grande Guerre

BOXBERGER Romain, « Épreuves et ferveur religieuse - Les fidèles du diocèse de Strasbourg (1914-1924) », in GRANDHOMME Jean-Noël, *Boches ou tricolores - Les Alsaciens-Lorrains dans la Grande Guerre*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2008, p. 57-75.

GRANDHOMME Jean-Noël, "Ruch Charles Joseph Eugène (1873 – 1945). Inspecteur ecclésiastique des aumôniers catholiques", in *Dictionnaire biographique des officiers généraux français de la Première Guerre mondiale (1914-1919)* (à paraître en 2014).

GROSHAENY Elodie, *Les sermons des pasteurs alsaciens pendant la Première Guerre mondiale*, Mémoire de master 1, Université de Strasbourg, 2012. [Repéré]

HEYER-DUBAIL Bénédicte, « Aspects de la pastorale dans la zone du front au sud de l'Alsace et dans le Jura bernois », in WECK Hervé de (dir.), *Des deux côtés de la frontière : le Jura bernois, les régions françaises et alsaciennes avoisinantes pendant la Première Guerre mondiale*, Porrentruy, Société jurassienne des officiers, 2012, p. 237-264.

JANTZEN Annette, *Priester im Krieg. Elsässische und französisch-lothringische Geistliche im Ersten Weltkrieg*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 2010, 368 p.

JANTZEN Annette, « Le clergé catholique en Alsace pendant la Première Guerre mondiale : question nationale, confession et dictature militaire », in MAURER Catherine, VINCENT Catherine (dir.), *La coexistence confessionnelle en France et en Europe germanique et orientale du Moyen-âge à nos jours*, Lyon, Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, 2015, p. 93-104.

MAURER Catherine, entrées « Charles Ruch » et « Jean-Julien Weber » in Dominique-Marie Dauzet et Frédéric Le Moigne (dir.), *Dictionnaire des évêques de France au XXe siècle*, Paris, 2010, Éditions du Cerf.

MAURER Catherine, « La "voie particulière" de l'Alsace », Bruno Duriez et alii (dir.), *Les catholiques dans la République*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2005, pp. 277-288.

MULLER Claude, « Le diocèse de Strasbourg durant la Grande Guerre », in FEIX Marc (dir.), *Vallée du Rhin : terre de conflit et de paix. Benoit XV, le pape initiateur de la fraternité*, Strasbourg, ERCAL, 2018, p. 49-77.

MULLER Claude, « Dieu, l'Allemagne et la France. Mgr Fritzen et Mgr Ruch face à la question du nationalisme », in *Revue d'Alsace*, N°144, *De l'éblouissement tricolore au malaise alsacien. Le retour de l'Alsace à la France 1918-1924*, Strasbourg, FSHAA, 2018, p. 129-150.

VOGEL Philippe, « Des religieuses dans la tourmente. La congrégation des sœurs de Saint-Joseph du couvent Saint-Marc de Guebenschwihr pendant la Grande Guerre », in *Revue d'Alsace*, N°139, 2013, p. 63-76.

VOGEL Philippe, « La congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Saint-Marc de Gueberschwihr pendant la Grande Guerre », in WECK Hervé de (dir.), *Des deux côtés de la frontière : le Jura bernois, les régions françaises et alsaciennes avoisinantes pendant la Première Guerre mondiale*, Porrentruy, Société jurassienne des officiers, 2012, p. 265-274.

QUESTIONS ARCHITECTURALES

Manuels et outils

MIDANT Jean-Paul (dir.), *Dictionnaire de l'architecture du XX^e siècle*, Paris, Hazan, 1996, 1012 p.

PEYCERE David, RAGOT Gilles (dir.), *Archives d'architectes. État des fonds XIX^e -XX^e siècles*, Paris, La documentation française, 1996, 320 p.

Ouvrages généraux

DELORME Jean-Claude, GENET-DELACROIX Marie-Claude, LENIAUD Michel (dir.), *Historicisme et modernité du patrimoine européen. Reconstruction, restauration et mise en valeur aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, L'Harmattan, 2007, 136 p.

LOUPIAC Claude, MENGIN Christine, *L'architecture moderne en France, 1889-1940, Tome 1*, Paris, Picard, 2000, 280 p.

LOYER François, *Histoire de l'architecture française de la Révolution à nos jours*, Paris, Mengès – éditions du patrimoine, 1999, 500 p.

LOYER François, TOULIER Bernard (dir.), *Le régionalisme. Architecture et identité*, Paris, Monum, 2001, 280 p.

MONNIER Gérard, *L'architecture en France, une histoire critique. 1918-1950 : architecture, culture, modernité*, Paris, Ph. Sers, 1990, 484 p.

NOHLEN Klaus, *Baupolitik im Reichsland Elsass-Lothringen (1871-1918)*, Berlin, 1982. [Repéré]

TOULIER Bernard, *Architecture et patrimoine au XX^e siècle en France*, Paris, Éditions du patrimoine, 1999, 356 p.

VIGATO Jean-Claude, *L'Architecture régionaliste – France 1890-1950*, Paris, Norma, 1994, 392 p.

VIGATO Jean-Claude, *Régionalisme*, Paris, Éditions de la Vilette, 2008, 92 p.

VIGATO Jean-Claude, « L'architecture régionaliste de 1900 à 1930 », in *Revue d'Alsace*, Tome 131, *Monuments et paysages d'Alsace entre France et Allemagne*, 2005, p. 165-188.

Architecture religieuse

ANDRE P. (dir.), *L'art sacré au XX^{ème} siècle en France*, Thonon-les-Bains, Éditions de l'Albaron, 1993.

FOUCART Bruno, HAMON François, *L'architecture religieuse au XIXe siècle ; entre éclectisme et rationalisme*, Paris, 2006.

FREMAUX Céline (dir.), *Architecture religieuse au XX^e siècle. Quel patrimoine ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, 246 p.

FREMEAUX Céline, *Construire des églises en France dans la seconde moitié du XX^e siècle. De la commande à la réalisation. Nord-Pas-de-Calais (1945-2000)*, Thèse en histoire de l'art, Université de Rennes 2 – Haute-Bretagne, 2005. [Repéré]

FREMEAUX Céline, *Églises du Nord et du Pas-de-Calais 1945-2010 – De la commande à la patrimonialisation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, 400 p.

LENIAUD Jean-Michel, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, Paris, CNDP, 2007, 268 p.

Monuments historiques

ANDRERIE Dominique, *La notion de protection du patrimoine*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, 128 p.

ANDRIEUX Jean-Yves, *Patrimoine et histoire*, Paris, Belin, 1997, 284 p.

AUDUC Arlette, *Quand les monuments construisaient la nation. Le service des monuments historiques de 1830 à 1940*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2008, 640 p.

AUDUC Arlette, « Paul Léon, le service des Monuments historiques et la reconstruction. Enjeux et cadre institutionnel », in BULLOCK Nicholas, VERPOEST Luc (dir.), *Living with History, 1914-1964 : Rebuilding Europe after the First and the Second War and role of heritage preservation*, Louvain, Leuven University Press, 2011, p. 72-85.

BEGHAIN Patrice, *Guerre aux démolisseurs ! Hugo, Proust, Barrès. Un combat pour le patrimoine*, Vénissieux, Paroles d'Aube, 1997, 164 p.

BERCE Françoise, « L'œuvre de Paul Léon », in POIRRIER Philippe, VADELORGE Loïc (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Collection du comité d'histoire, 2003, p. 227-251.

LEON Paul, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon. Souvenirs*, Paris, Albin Michel, 1947, 302 p.

LEON Paul, *La renaissance des ruines*, Paris, H. Laurens, 1918, 98 p.

LEON Paul, *La vie des monuments français, Destruction. Restauration*, Paris, Picard, 1951, 584 p.

POIRRIER Philippe, VADELORGE Loïc (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Collection du comité d'histoire, 2003, 616 p.

TANCHOUX Philippe, « La protection monumentale en 1939-1945 : l'action du service des monuments historiques en temps de guerre », in NIVET Philippe (dir.), *Guerre et patrimoine artistique à l'époque contemporaine*, Actes du colloque d'Amiens des 16-18 mars 2011, Amiens, Encrage, 2013, p. 343-365.

VON JOEST Thomas, « Présence de l'architecture allemande, 1871-1918 », in *Monuments historiques*, n°6, 1978, p. 45-49.

L'architecture et le patrimoine bâti en Alsace

LAFOURCADE Florence, *L'œuvre architecturale de Paul Gélis (1885-1975) en Alsace de 1920 à 1940*, Mémoire de Master, ENSAS, 2016, 151 p.

LEFORT Nicolas, « Les services d'architecture de l'État, des départements et des communes en Alsace et Lorraine après leur retour à la France : réorganisation et recrutement (1919-19139) », in *Études de lettres*, 1/2017, p. 111-130.

Constructions d'églises

DIETZ Charles, « L'église protestante de Barr : éphémérides de la construction 1850-1852 », in *Annuaire de la société d'histoire et d'archéologie de Dambach-la-Ville – Barr – Obernai*, n°16, 1982, p. 91-96.

FILEPPI Charles, *Églises, synagogues et presbytères*, Strasbourg, Coprur, 2004, 120 p.

MULLER Claude, « La construction de l'église catholique de Westhouse (1888-1897) », in *Annuaire de la société d'histoire et d'archéologie de Dambach-la-Ville – Barr – Obernai*, n°16, 1982, p. 97-104.

MULLER Claude, « L'église, le cimetière et... la guerre. Les observations du génie militaire en 1732 », in *Annuaire de la société d'histoire et d'archéologie de Dambach-la-Ville – Barr – Obernai*, n°41, 2007, p. 55-58.

RIEGER T., « Architecture néo-gothique et tendances historicisantes au XIX^e siècle », in *L'encyclopédie de l'Alsace*, Tome 9, p. 5498-5500.

SCHMIDTLIN A., « Übersicht der (kath) Kirchenbauten im Elsass », in *Strassburger Diözesanblatt*, n°34, 1913, p. 164-171. [Repéré]

Monuments historiques

CLAVERIE André, « L'éthique d'un classement de monuments historiques commémorant la guerre 1914- 1918 en Alsace », in *Dialogues Transvosgiens*, 1995, numéro 10, p. 121 – 127.

TOURSEL-HARSTER Dominique, BECK Jean-Pierre, BRONNER Guy, *Dictionnaire des Monuments Historiques d'Alsace*, Strasbourg, La Nuée bleue, 1995, 664 p.

IGERSHEIM François, *L'Alsace et ses historiens. 1680-1914. La fabrique des monuments*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2006, 526 p.

LEFORT Nicolas, *Patrimoine régional, administration nationale : la conservation des monuments historiques en Alsace de 1914 à 1964*, Thèse d'histoire, Université de Strasbourg, 2013, 1 228 p.

LEFORT Nicolas, *La Conservation des Monuments Historiques dans le Haut-Rhin de 1919 à 1939, continuité et innovations*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Université Marc Bloch de Strasbourg, 2003.

LEFORT Nicolas, « Le services des monuments historiques en Alsace de 1919 à 1959 », in *Revue d'Alsace*, Tome 131, *Monuments et paysages entre France et Allemagne*, 2005, p. 75-103.

LEFORT Nicolas, « Le Service des monuments historiques dans le Haut-Rhin de 1919 à 1939 », in *Chantiers historiques en Alsace*, 2004, N° 7, p. 231-255.

RECONSTRUCTION

Outils

FAVREAU Robert, « Les archives des dommages de guerre 1914-1918 e 1939-1945. Leçons d'une expérience », in *La gazette des archives*, n°45, 2^e trimestre 1964, p. 55-64.

GRAILLES Bénédicte, « Les dossiers de dommages de guerre (1914-1918) », in AUBRY Martine, CHAVE Isabelle, DOOM Vincent (dir.), *Archives, archivistes, archivistique dans l'Europe du Nord-Ouest du Moyen Âge à nos jours*, Villeneuve d'Ascq, IRHiS (« Histoire et littérature de l'Europe du Nord-Ouest », n° 36), 2007, p. 55-69.

Ouvrages généraux

ARCHIVES NATIONALES, *Reconstructions et modernisations, la France après les ruines, 1918... 1945...*, Paris, Archives nationales, 1991, 318 p.

CLOUT Hugh, *After the Ruins, Restoring the Countryside of Northern France after the Great War*, Exeter, University of Exeter Press, 1996, 332 p.

MICHEL Edmond, *Les dommages de guerre de la France et leur réparation*, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1932, 656 p.

Le temps des baraques

BEDHOME Sébastien, « 1919, le logement des sinistrés à leur retour sur les zones du front de Picardie », in *Les chemins de la mémoire*, n°191, février 2009, p. 7-10.

LOBRY Gérard, « La vie au "provisoire" », in COLLECTIF, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 34-48.

La première reconstruction en France et à l'étranger

Études récentes

ATTAL Robert, « Des bras pour reconstruire : l'immigration dans le Soissonnais », in COLLECTIF, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 87-98.

BARJOT Dominique, « Les contributions des entreprises de bâtiment et de travaux publics à la reconstruction », in BUSSIERE Éric, MARCILLOUX Patrice, VARASCHIN Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Actes du colloque d'Aras du 8 au 10 novembre 2000, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 195-214.

BARJOT Dominique, « Les entreprises du bâtiment et des travaux publics et la reconstruction (1918-1945) », in ARCHIVES NATIONALES, *Reconstructions et modernisations, la France après les ruines, 1918... 1945...*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 231-236.

BEDARIDA Marc, « 1918 : une modernisation urbaine frileuse », in ARCHIVES NATIONALES, *Reconstructions et modernisations, la France après les ruines, 1918... 1945...*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 263-266.

BEDHOMME Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames (1919-1939)*, Thèse en histoire, Université de Montpellier III, 2012.

BEDHOMME Stéphane, *Reconstruire le Chemin des Dames. Évènement, ruine et société des sinistrés. 1919-1939*, Vassogne, Éditions du musée de Vassogne, 2014, 340 p.

BLANC I., *La reconstruction des bâtiments publics de l'Aisne après la Première Guerre mondiale*, thèse d'histoire, Université de Picardie, 2000, 2 vol., 500 p. [Repéré]

BOUVET Mireille (dir.), *Les Vosges après les ruines. Reconstruction et modernisation, 1918-1945*, Épinal, Conseil général des Vosges, 1991, 36 p.

BULLOCK Nicholas, VERPOEST Luc (dir.), *Living with History, 1914-1964 : Rebuilding Europe after the First and the Second War and role of heritage preservation*, Louvain, Leuven University Press, 2011, 320 p.

BUSSCHER J.M. (de), *L'architecture des dommages de guerre : aspects de la reconstruction des régions dévastées de la Première Guerre mondiale*, Paris, Ministère de l'Urbanisme et du Logement, 1983. [Repéré]

BUSSCHER J.-M. (de), UYTENHOVE P., MONNIER G., SADDY P., VIGATO J.-C., 1920-1940 : *De l'architecture des dommages de guerre aux projets de reconstruction*, Paris, Institut français d'architecture, 1983, 142 p. [Repéré]

BUSSIERE Éric, MARCILLOUX Patrice, VARASCHIN Denis (dir.), *La grande reconstruction, Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Actes du colloque d'Aras du 8 au 10 novembre 2000, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, 478 p.

BUSSIERE Éric, « La reconstruction et l'évolution des structures d'entreprise », in BUSSIERE Éric, MARCILLOUX Patrice, VARASCHIN Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Actes du colloque d'Aras du 8 au 10 novembre 2000, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 179-194.

CAPPRONNIER Jean-Charles, « Penser la reconstruction en 1917 », in COLLECTIF, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 49-65.

CLOUT Hugh, « La Reconstruction de la Campagne au Nord de la France, 1918-1930 », in *Hérodote*, N°74-75, 3^e et 4^e trimestre 1994, p. 111-126.

CLOUT Hugh, « Rural Reconstruction in Aisne after the Great War », in *Rural History*, n°4, 1993, 165-185. [Repéré]

CLOUT Hugh, « The revival of Rural Lorraine after the Great War », in *Geografiska Annaler*, vol. 75, n°2, 1993, p. 73-91. [Repéré]

CLOUT Hugh, « War and Recovery in the Countryside of North-Eastern France : the Example of Meurthe-et-Moselle », in *Journal of Historical Geography*, vol. 23, n°2, 1997, p. 164-186. [Repéré]

CLOUT Hugh, « La reconstruction rurale en Picardie », in COLLECTIF, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 116-125.

COLLECTIF, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, 312 p.

COUEDELO Rose-Anne, « Aménagement et urbanisme. L'insertion des pouvoirs publics 1919-1950 », in ARCHIVES NATIONALES, *Reconstructions et modernisations, la France après les ruines, 1918... 1945...*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 211-220.

DELVIT Philippe, « Les sociétés coopératives de reconstruction. Une lecture juridique ? », in BUSSIERE Éric, MARCILLOUX Patrice, VARASCHIN Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Actes du colloque d'Arras du 8 au 10 novembre 2000, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 53-64.

DENDOOVEN D., DEWILDE J., *The Reconstruction of Ieper. A Walk through History*, Ypres, OKV, 1999, 120 p.

DIEFENDORF J. M. (ed.), *Rebuilding Europe's bombed cities*, Londres, Macmillan, 1990, 234 p. [Repéré]

DIEUDONNE Patrick, VIGATO Jean-Claude, *La reconstruction. Guide de l'urbanisme et de l'architecture en Meurthe-et-Moselle de 1919 à 1930*, CAUE de Meurthe-et-Moselle, s.d., n.p. [Repéré]

DIVERSI G., *Villages lorrains de la construction à la reconstruction*, Nancy, CAUE de Meurthe-et-Moselle, 1986, n.p. [Repéré]

DOUCET Hervé, *Art nouveau et régionalisme. Émile André (1871-1933), architecte et artiste*, Thèse d'histoire de l'architecture, Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines, 2004, 2 volumes, 704 et 508 p.

DOUGLAS Carl Stephen, *Louis Loucheur 1872-1931 : ingénieur, homme d'État, modernisateur de la France*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2000, 334 p.

DUMENIL Anne, NIVET Philippe, *Les reconstructions en Picardie. Actes des colloques d'Amiens 27 mai 2000 et 12 mai 2001*, Amiens, Encrage, 2003, 256 p.

FOULQUIER Laura, « Le ménage des décombres. Reconstruction et récupération dans les deux guerres mondiales », in *Revue d'Auvergne*, N°617, 2015, p. 135-145.

GRAILLES Bénédicte, « La reconstruction des villes du Nord. Mémoire et identité », in CHASSAIGNE Philippe, LARGEAUD Jean-Marc (dir.), *Villes en guerre*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 259-271.

GUGELOT Frédéric, « "Tout ce qu'on regarde est faux". Modernité et reconstruction », in BUSSIERE Éric, MARCILLOUX Patrice, VARASCHIN Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Actes du colloque d'Arras du 8 au 10 novembre 2000, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 469-473.

KLEIN Richard, « Régionalismes et reconstruction », in BUSSIERE Éric, MARCILLOUX Patrice, VARASCHIN Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Actes du colloque d'Arras du 8 au 10 novembre 2000, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 311-322.

KOURNIATI Marilena, « Après-guerre : révisions de l'histoire et reconquête du "modernisme" », in *Criticat*, n°3, mars 2009, p. 63-80. [Repéré]

LACROIX Marie-Christine, ROUSSEL Dominique, « Reconstruction et archéologie : Noyon et Soissons », in COLLECTIF, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 220-231.

MARCILLOUX Patrice, « Le défi administratif : entre interventionnisme et efficacité », in BUSSIERE Éric, MARCILLOUX Patrice, VARASCHIN Denis (dir.), *La Grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 37-52.

MARCILLOUX Patrice, « Patrimoine, ruines et reconstruction : affirmation et choix identitaires dans le Pas-de-Calais après la Grande Guerre », in NIVET Philippe (dir.), *Guerre et patrimoine artistique à l'époque contemporaine*, Actes du colloque d'Amiens des 16-18 mars 2011, Amiens, Encrage, 2013, p. 165-184.

MIHAIL Benoît, « Les ambiguïtés du régionalisme architectural après la Grande Guerre. L'exemple de la Flandre française », in BULLOCK Nicholas, VERPOEST Luc (dir.), *Living with History, 1914-1964 : Rebuilding Europe after the First and the Second War and role of heritage preservation*, Louvain, Leuven University Press, 2011, p. 104-125.

ROSENTHAL Léon, *Villes et villages français après la guerre. Aménagement, restauration, embellissement, extension*, Gollion (Suisse), Infolio, 2014, 350 p. [1^{ère} édition Paris, Payot, 1918] Présentation de l'ouvrage par CHAMBARLHAC Vincent, HOHL Thierry et TILLIER Bertrand.

SAUVAGEOT J. (dir), *Architecture monumentale et reconstruction*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995, 78 p. [Repéré]

SAUVY Alfred, HIRSCH Anita, *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Volume II, Paris, Economica, 1984, 440 p.

SMETS Marcel, *Resurgam. La reconstruction en Belgique après 1914*, Leuven, Crédit communal, 1985, 250 p.

SOUSA David de, *La reconstruction et sa mémoire dans les villages de la Somme, 1918 – 1932*, Woignarue, La Vague verte, 2002, 212 p. (Mémoire de master soutenu sous la direction de Stéphane AUDOIN-ROUZEAU)

Union régionale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Lorraine, *Les reconstructions des années 1920 et 1950 en Lorraine. Un renouveau architectural et urbain*, Numéro hors-série de la *Gazette Lorraine*, Villers-lès-Nancy, Association Chatel, 2011, 112 p.

VOLDMAN Danièle, « La France d'un modèle de reconstruction à l'autre, 1918-1945 », in BULLOCK Nicholas, VERPOEST Luc (dir.), *Living with History, 1914-1964 : Rebuilding Europe after the First and the Second War and role of heritage preservation*, Louvain, Leuven University Press, 2011, p. 60-71.

VOLDMAN Danièle, « L'opinion des sinistrés face aux reconstructions de leurs cités détruites par les guerres », in AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Annette, CŒURE Sophie, DUCLERT Vincent, MONIER Frédéric, *La politique et la guerre*, Paris, Agnès Viénot / Noësis, 2002, p. 369-378.

Études locales

BRADEL Vincent, THOMAS Anne, 1919-1931. *La reconstruction dans le pays d'Étain. Architecture et paysage*, Nancy – Bar-le-Duc, AMAL-CAUE de la Meuse, 2000, n.p.

BRION Simone, « Les transformations du village rural dans la zone dévastée de la Meuse », in *Annales de l'Est*, 1935, p. 3-29.

CARREZ Maurice, BEDHOME Stéphane. « Les Suédois et la reconstruction de la Mairie de Craonne après la Première Guerre mondiale », in HARDIER Thierry (dir.), *Craonne, cent ans de batailles inachevées (1914-2018)*, Moyennoutiers, Edhisto, 2018, p.180-185.

CARNEL Sven, *La reconstruction des régions dévastées après la Première Guerre mondiale : le cas de Neuve-Église*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2002, 212 p.

COLLECTIF, *Villages détruits, Villages reconstruits. Zone rouge de Verdun et Pays d'Étain*, Verdun, 2001.

GERARD Claude, « Les villages de la reconstruction 1914-1928 », in *Villages lorrains*, n°70, printemps 1995, p. 9-13 ; I. *L'ampleur de la catastrophe et les projets reconstruteurs*, n°72, automne 1995, p. 18-25 ; II. *Des plans modestes, un régionalisme discret*, n°75, été 1996, p. 15-22 ; III. *Des villages témoins, une blanche floraison d'églises*, n°78, printemps 1997, p. 16-22.

HENRY Jean-Yves, « La reconstruction rurale après la Grande Guerre dans l'est des Vosges : le cas de Provenchères-sur-Fave et de Ban-de-Sapt », in *La Grande Guerre dans les Vosges. Sources et état des lieux*, Épinal, Conseil Général des Vosges, 2009, p. 273-282.

LATOUCHE Régis, *Lorraine 1918. De l'armistice à la reconstruction*, Nancy, Éditions de la Place Stanislas, 2008, 160 p.

MARIVAL Guy, « Reconstruction et syndicalisme dans l'Aisne », in COLLECTIF, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 126-137.

MASSIP Bernard, SQUEVIN Bruno, « La renaissance des villages », in COLLECTIF, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 136-147.

MEYER Franck, Verdun, *Des ravages à la renaissance, 1915 – 1929*, volume 1, *Le Temps des Ruines, 1915 – 1919*, Verdun, Connaissance de la Meuse, 2006, 146 p.

MEYER Franck, Verdun, *Des ravages à la renaissance, 1915 – 1929*, volume 2, *Le Verdun nouveau*, Verdun, Connaissance de la Meuse, 2007, 160 p.

STREIFF Karine, *1880-1935 : Des communautés rurales meusiennes de la veille de la Grande Guerre à la fin de la reconstruction : entre permanences, archaïsmes et modernités*, Thèse d'histoire, 2016, Université de Lorraine, 781 et 669 p.

THILLEUL Karine (dir.), *Les reconstructions des années 1920 et 1950 en Lorraine. Un nouveau architectural et urbain*, N° Hors-série de *La Gazette Lorraine*, septembre 2011, 112 p.

THOMAS Anne, « 1919-1931, la reconstruction dans le pays d'Étain », in *Gazette lorraine, revue du patrimoine et de l'environnement*, n°41, mars 2001, p. 31-21. [Repéré]

Édifices religieux

BAUDOUI Rémy, « La reconstruction des églises », in ARCHIVES NATIONALES, *Reconstructions et modernisations, la France après les ruines, 1918... 1945...*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 277-279.

BEDHOMME Sébastien, « Hommes de dieu et reconstruction : une ultime offensive pastorale ? », in *Mémoire de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, Tome 125, 2010, p. 253-263.

BLIN Jean-Pierre, « Les églises de la reconstruction entre éclectisme et modernité », in BUSSIERE Éric, MARCILLOUX Patrice, VARASCHIN Denis (dir.), *La grande reconstruction, Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Actes du colloque d'Aras du 8 au 10 novembre 2000, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 323-337.

CAPPRONNIER Jean-Charles, « Les églises reconstruites de la Grande Guerre », in COLLECTIF, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 150-181.

CAPPRONNIER Jean-Charles, « Les coopératives diocésaines de reconstruction après la Première Guerre mondiale », in *Archives de l'Église de France*, N°72, 2009, p. 12-19.

CAPPRONNIER Jean-Charles, FOURNIS Frédéric, GERARD Alexandra, TOUZET Pascale, « L'art sacré entre les deux guerres : aspects de la Première Reconstruction en Picardie », *In Situ*, [En ligne], N°12, 2009, 106 p.

DANYSZ J., « La reconstruction des églises dans le diocèse de Soissons : années vingt – années trente », in *Mémoire de la fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, tome XLIV, 2001, p. 85-103. [Repéré]

FREMAUX Céline, *La reconstruction dans l'Est de la Somme. L'architecture religieuse et son décor*, Région Picardie – Inventaire Général – Ministère de la Culture – ADAGP, 2007, 64 p.

HUGUENOTTE Aurore, *L'Impact de la Grande Guerre sur l'architecture religieuse d'Argonne, 1914-1939*, Mémoire de master 1, Université de Strasbourg, 2010.

MARBY Jean-Pierre, « Les édifices cultuels catholiques d'après l'enquête épiscopale de 1919 », in Archives départementales des Ardennes, *Les Ardennes durant la Grande Guerre (1914-1918)*, Charleville-Mézières, Conseil Général des Ardennes, 1994, p. 275-290.

PADIOU Nicolas, *Destruction, conservation, reconstruction : les lieux de culte en Meurthe-et-Moselle et la Première Guerre mondiale*, DEA d'histoire de l'art, Paris, École pratique des Hautes études, 2002, 388 p. [Repéré]

PADIOU Nicolas, *Dispersi sunt lapides sanctuarii. La reconstruction des églises de Meurthe-et-Moselle après la Première Guerre mondiale (1918-1933)*, Thèse d'histoire de l'art, 2 volumes, École pratique des Hautes études / Université technique de Dresde, 2010, 389 et 385 p.

PADIOU Nicolas, « Avec ou sans l'histoire ? L'exemple de la reconstruction des églises de Meurthe-et-Moselle (Lorrains française) après la Première Guerre mondiale », in BULLOCK Nicholas, VERPOEST Luc (dir.), *Living with History, 1914-1964 : Rebuilding Europe after the First and the Second War and role of heritage preservation*, Louvain, Leuven University Press, 2011, p. 126-133.

POPESCU Carmen, MAGNIEN Aline, *Architectures de la reconstruction dans l'est de la Somme*, Inventaire général – ADAGP, 2006, 64 p.

POTIER Dominique, *Reims 1919-1930, reconstruire la cité*, Carnet de Sentier, Reims, 2015, 148 p.

THOMINE Alice, « Les églises en France de la loi de séparation de l'Église et de l'État à la Première Guerre mondiale : chocs et traditions », in FREMAUX Céline (dir.), *Architecture religieuse au XX^e siècle. Quel patrimoine ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 81-86.

VIENNE Frédéric, « Les sources des coopératives diocésaines de reconstruction dans les archives diocésaines de France », in *Archives de l'Église de France*, N°72, 2009, p. 20-29.

Autres reconstructions suite à des faits de guerre

BARJOT Dominique, BAUDOUI Rémi, VOLDMAN Danièle (dir.), *Les reconstructions en Europe (1945-1949)*, Paris, Complexe, 1997, 342 p.

BOROCZ Zsuzsanna, « A remarkable continuity between 1930s ideas and reconstruction after the Second World War. New stained-glass window in war-damaged churches in the diocese of Namur (Belgium) », in BULLOCK Nicholas, VERPOEST Luc (dir.), *Living with History, 1914-1964 : Rebuilding Europe after the First and the Second War and role of heritage preservation*, Louvain, Leuven University Press, 2011, p. 174-187.

BOS Agnès, « Restauration et reconstruction des églises parisiennes après la guerre de Cent ans », in *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n°3, 2002, p. 9-16. [Repéré]

FREMAUX Céline, « Le symbole ou la fonction ? La reconstruction des églises protégées après la Seconde Guerre mondiale », in BULLOCK Nicholas, VERPOEST Luc (dir.), *Living with History, 1914-1964 : Rebuilding Europe after the First and the Second War and role of heritage preservation*, Louvain, Leuven University Press, 2011, p. 154-163.

La reconstruction en Moselle après 1945, in *Art... culture...Moselle...territoires...et patrimoine*, n°20, septembre 2013, p. 8-67.

PLUM Gilles, *L'architecture de la reconstruction*, Paris, Nicolas Chaudun, 2011, 288 p.

VOLDMANN Danièle, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997, 488 p.

Artisans, artistes et entrepreneurs de la reconstruction, en Alsace et ailleurs

BAUER A., CARPENTIER J., *Répertoire des artistes d'Alsace des XIXe et XXe siècles*, Strasbourg, 1984-1991.

Gros œuvre

CASSAGNE B., « Ruines gothiques... ou ciment armé », in *Cartes postales et collections*, n°145, mai-juillet 1995, p. 27-31. [Repéré]

Mobilier

BOURGEOIS Vital, *Le directoire d'art sacré pour le diocèse de Strasbourg*, Strasbourg, 1957. [Repéré]

ERNY Janine, *La vie et l'œuvre de l'artiste alsacien Théophile Klem (1849-1923). Un maître de l'art sacré*, Puteaux, Les éditions du net, 2012, 524 p.

ERNY Janine, « À la redécouverte de Théophile Klem 1849-1923, un maître de l'art religieux », in *Art... culture...Moselle...territoires...et patrimoine*, n°20, septembre 2013, p. 60-67.

HERZOG Émile, « L'œuvre artistique de Théophile Klem », in *Revue catholique d'Alsace*, 1933, p. 630-640 et 1934, p.78-79 ; 181-193 ; 245-256.

MARCHAND Ch., « Un artiste alsacien : Théophile Klem », in *Revue catholique d'Alsace*, 1933, p. 401-413 ; 465-478 ; 544-561.

Cloches et patrimoine campanaire

ANONYME, *Die Glockenweihe. Die Zeremonien, Gebete und Gesänge bei der Einweihung einer Glocke*, Strasbourg, F. X. Le Roux, 1922, 64 p.

ELMERICH J., RIMLINGER M., SCHMITT M., *Le patrimoine campanaire de l'arrondissement de Sarrebourg*, Sarrebourg, Société d'histoire et d'archéologie de Lorraine, 2004, 460 p.

HUEBER Lucien, « Les fondeurs de cloches anciennes en Haute-Alsace et leurs œuvres », in *Archives de l'Église d'Alsace*, n°22, 1976-79, p. 1-61.

KRAFFT Pascal, « 1917 : année charnière pour l'histoire campanaire du Sundgau », in *Annuaire de la société d'histoire du Sundgau*, 1997, p. 331-336.

Vitrail

AMBROSELLI de BAYSER Catherine, *Georges Desvallières et la Grande Guerre*, Paris, Somogy, 2013, 184 p.

BLIN Jean-Pierre, « Le vitrail commémoratif de la Grande Guerre. Les catholiques français et le culte du souvenir », in CHALINE Nadine-Josette (dir.), *Chrétiens dans la Première Guerre mondiale*, Paris, Éditions du Cerf, 1993, p. 167-196.

COLEY Catherine, « Le vitrail des années 20 et 30 en Lorraine », in *Le vitrail en Lorraine du XIII^e au XX^e siècle*, Metz, Serpenoise, 1983, p. 113-124. [Repéré]

JURBERT Odile, « Des vitraux pour commémorer la guerre ? L'exemple des Ardennes (1870-1950) », in NIVET Philippe (dir.), *Guerre et patrimoine artistique à l'époque contemporaine*, Actes du colloque d'Amiens des 16-18 mars 2011, Amiens, Encreage, 2013, p. 411-429.

JUSZCZACK Frédéric, *Le vitrail commémoratif de la Première Guerre mondiale en Meurthe-et-Moselle*, Travail d'études et de recherches en histoire contemporaine, Université de Nancy II, 1999-2000, 202 p. [Repéré]

PARISSE B., « Des vitraux commémoratifs », in *Villages lorrains*, n°90, automne 1997, p. 13-16.

PECHE Valérie (dir.), *Monuments de lumière. Vitrail commémoratif de la Grande Guerre en Meuse*, Musées de la Meuse, 1998, 176 p.

WEHR Marie-Hélène, « Les frères Ott : peintres-verriers strasbourgeois, 1852-1945 », in *Cahiers alsaciens d'archéologie*, N°39, 1996⁵.

Orgues

BARTH Médard, « Elsass. « Das Land der Orgeln » im 19. Jahrhundert », in *Archives de l'Église d'Alsace*, n°4 (spécial), 1966, 494 p.

MEYER SIAT Pie, *Historische Orgeln im Elsass*, Munich, 1983, 304 p.

MEYER SIAT Pie, *Orgues en Alsace. Inventaire historique*, Strasbourg, Coprur, 1985, 516 p.

WIRRMANN Benoît, *De bois et d'étain. Cinq siècles d'orgues dans la vallée de Kaysersberg*, Orbey, Société d'histoire du canon de Lapoutroie – Val d'Orbey, 2014, 208 p.

La première reconstruction en Alsace

Généralités

BERNARD Albert, « La réparation des dommages de guerre en Alsace », in COMITE ALSACIEN D'ETUDES ET D'INFORMATIONS, *L'Alsace depuis son retour à la France*, Tome 2, Strasbourg, 1933, p. 492-500.

HAU Michel, « Les problèmes économiques posés par le retour de l'Alsace à la France », in *Revue d'Alsace*, N°144, *De l'éblouissement tricolore au malaise alsacien. Le retour de l'Alsace à la France 1918-1924*, Strasbourg, FSHAA, 2018, p. 13-25.

KUHN Diane, *La première reconstruction dans le Haut-Rhin : le cas de la ville de Munster*, Mémoire de Master 1, ENSAS, 2015, 2 volumes, 83 et 148 p.

KUHN Diane, « La première reconstruction urbaine de Munster », in *Annuaire de la Société d'histoire du val et de la ville de Munster*, 2011, p. 53-78.

LEFORT Nicolas, « Les monuments historiques détruits par la Grande Guerre dans le Haut-Rhin. Une reconstruction au cas par cas », in *Cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire*, N°59, 2016, p. 165-194.

PICARD Edmond, *La Reconstruction en Alsace*, Strasbourg, L'Alsace à l'œuvre, 1937, 88 p.

RAIMBAULT Jérôme, « Reconstituer et reconstruire l'habitat rural après la Première Guerre mondiale : l'exemple des communes de la haute vallée de Munster (1919 - vers 1930) », in *Revue d'Alsace*, N°142, 2016, p. 95-115.

⁵ Résumé d'un mémoire de maîtrise soutenu à l'université de Strasbourg II en 1994.

ROESS Camille, *La première reconstruction dans le parc naturel régional des Ballons des Vosges*, Mémoire de Master 1, ENSAS, 2013, 167 p.

SOLERE Pierre de, *Droit public et réparation des dommages de guerre dans le Haut-Rhin*, Thèse de droit, Paris, Faculté de droit, Ernest Sagot et Cie, 1922, 217 p.

WISNIEWSKI Clément, « L'épreuve de la reconstruction industrielle dans le Haut-Rhin après la Grande Guerre », in *Revue d'Alsace*, N°142, 2016, p. 75-94.

Édifices religieux

BOURGEOIS Vital, *L'art chrétien moderne en Alsace*, Strasbourg, F.-X. Le Roux & Cie, 1933, 108 p.

BOURGEOIS Vital, « L'œuvre de reconstruction des églises catholiques », in COMITE ALSACIEN D'ETUDES ET D'INFORMATIONS, *L'Alsace depuis son retour à la France*, Supplément, Strasbourg, 1937, p. 159-165.

HENSEL Florian, « Les clochers à terre. Le patrimoine religieux alsacien au sortir de la Grande Guerre », in *Revue d'Alsace*, N°144, *De l'éblouissement tricolore au malaise alsacien. Le retour de l'Alsace à la France 1918-1924*, Strasbourg, FSHAA, 2018, p. 253-272.

LEUSSE Jean de, « La renaissance des églises dévastées », in COMITE ALSACIEN D'ETUDES ET D'INFORMATIONS, *L'Alsace depuis son retour à la France*, Supplément, Strasbourg, 1937, p. 157-158.

Autres études concernant la reconstruction par suite de faits de guerre

TREFFOT Mathias, *Unis pour rebâtir, communes et particuliers, urbanistes, architectes et entrepreneurs. La reconstruction des villages détruits de la Poche de Colmar, Ammerschwihl, Mittelwihl et Sigolsheim (1945-1958)*, Mémoire de master, Université de Strasbourg, 2007.

WINNINGER Paul, *Art sacré et nouvelles églises en Alsace de 1945 à la fin du siècle*, Strasbourg, ERCAL, 1994, 350 p.

SORTIR DE LA GRANDE GUERRE

AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, PROCHASSON Christophe (dir.), *Sortir de la Grande Guerre : le monde et l'après-1918*, Paris, Taillandier, 2008, 512 p.

BARIETY Jacques, *Les relations franco-allemandes après la Première Guerre mondiale*, Paris, Pedone, 1977, 800 p.

BARIETY Jacques, GUTH Alfred, VALENTIN Jean-Marie, *La France et l'Allemagne entre les deux guerres mondiales*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1987, 244 p.

BECKER Jean-Jacques, *Le traité de Versailles*, Que sais-je ?, Paris, Presses universitaires de France, 2002, 128 p.

BOUCHARD Carl, *Le citoyen et l'ordre mondial (1914-1919). Le rêve d'une paix durable au lendemain de la Grande Guerre (France, Grande-Bretagne, États-Unis)*, Paris, Pedone, 2008,

CABANES Bruno, *La victoire endeuillée, La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Seuil, 2004, 556 p.

CABANES Bruno, *Retour à l'intime. Au sortir de la guerre*, Paris, Taillandier, 2009

CARLIER Claude, SOUTOU Georges-Henri, *Comment faire la paix ?*, Paris, Economica, 2012,

CASTILLON Richard, *Les réparations allemandes. Deux expériences : 1919-1932, 1945-1952*, Paris, PUF, 1953, 198 p.

CLAISSE Stéphanie, LEMOINE Thierry (dir.), *Comment (se) sortir de la Grande Guerre. Regards sur quelques pays vainqueurs : la Belgique, la France et la Grande-Bretagne*, Paris, L'Harmattan, 2005,

GUIEU Jean-Michel, *Gagner la paix 1914-1929*, Paris, Seuil, 2015, 544 p.

SCHMAUCH Joseph, « Novembre 1918. L'administration française s'établit en Alsace-Moselle », in *Revue d'Alsace*, N°139, 2013, p.259-276.

SOUTOU Georges-Henri, *La grande illusion : quand la France perdait la paix, 1914-1920*, Paris, Taillandier, 2015,

SOUTOU Georges-Henri, « 1918 : la fin de la Première Guerre mondiale ? », in *Revue historique des armées*, n°251, 2008, p. 4-17.

TISON Stéphane, *Comment sortir de la guerre ? Deuil, mémoire et traumatisme (1870-1940)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, 424 p.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ALSACE

BRAEUNER Gabriel, *L'Alsace au temps du Reichsland. 1871-1918. Un âge d'or culturel ?*, Strasbourg, Éditions du Belvédère, 2013, 248 p.

CHÂTELLIER Hildegarde, MOMBERT Monique (dir.), *La presse en Alsace au XXe siècle. Témoin – acteur – enjeu*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2002, 416 p.

Das Reichsland Elsass-Lothringen. 1870-1918, 3 tomes, Francfort, 1931-1934.

Das Elsass von 1870-1932, 3 tomes, Colmar 1936-1938.

LORENTZ Claude, *La presse alsacienne du XXe Siècle, Répertoire des Journaux parus depuis 1918*, Strasbourg, Bibliothèque Nationale et Universitaire, 1997, 566 p.

ROTH François, *Alsace-Lorraine : histoire d'un « pays perdu », de 1870 à nos jours*, Éditions de la place Stanislas, 2010, 200 p.

L'APRÈS-GUERRE ADMINISTRATIF, POLITIQUE ET CULTUREL

Études générales

ARTAUD Denise, *La question des dettes interalliées et la reconstruction de l'Europe, 1917-1929*, 2 volumes, Lille, ART, 1978. [Repéré]

BARUCH Marc-Olivier, DUCLERT Vincent (dir.), *Serviteurs de l'État : une histoire politique de l'administration française (1875-1945)*, Paris, La découverte, 2000,

BECKER Jean-Jacques, BERSTEIN Serge, *Victoire et frustrations : 1914-1929*, Paris, Seuil, 1990, 460 p.

BERSTEIN Serge, « La paix inachevée », in *L'histoire*, n°107, janvier 1988, p. 120-126.

BONNAFOUX-VERRAX Corinne, *À la droite de Dieu. La fédération nationale catholique 1924-1944*, Paris, Fayard, 2004,

CONORD Fabien (coord.), BILLARD Yves, CARREZ Maurice, SARLIN Simon, *L'Europe de 1848 à 1945*, Paris, Ellipses, 2014, 222 p.

KENT Bruce, *The spoils of war : The politics, economics and diplomacy of reparations, 1918-1932*, Oxford, Oxford university press, 1989. [Repéré]

RIALS Stéphane, *Administration et organisation (1910-1930). De l'organisation de la bataille à la bataille de l'organisation dans l'administration française*, Paris Beauchesne, 1977. [Repéré]

RIZZO Jean-Louis, *Alexandre Millerand : socialiste discuté, ministre contesté et président déchu, 1859-1943*, Paris, L'Harmattan, 2013.

SAUVY Alfred, *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Paris, Economica, 1984, 3 volumes.

SCHIRMANN Sylvain, *Quel ordre européen ? De Versailles à la chute du III^e Reich*, Paris, Armand Colin, 2006,

VILLE-CHABROL (de), « La population active des régions libérées en 1916 et en 1921 », in *Bulletin de la statistique générale de la France*, 1925. [Repéré]

En Alsace

BAAS Geneviève, *Le malaise alsacien, 1919/1924*, Strasbourg, Journal développement et communauté, 1972, 158 p.

BAECHLER Christian, *Les Alsaciens et le grand tournant de 1918*, Strasbourg, L'Ami hebdo, 2008, 192 p.

COMITE ALSACIEN D'ETUDES ET D'INFORMATIONS, *L'Alsace depuis son Retour à la France*, 2 tomes et un supplément, Comité alsacien d'études et d'informations, Strasbourg, 1932- 1937, 671, 590 et 320 p.

DELAHACHE Georges, « Les débuts de l'administration française en Alsace et en Lorraine », Paris, Hachette, 1921, 334 p.

MILLERAND Alexandre, *Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France*, Paris, Eugène Fasquelle, 1923, 248 p.

OLIVIER-UTARD Françoise (dir.), *De l'Allemagne à la France : le mouvement ouvrier en Alsace-Lorraine (1890-1920)*, Publications de la Société savante d'Alsace, 2018, 376 p.

SCHMAUCH Joseph, *Réintégrer les départements annexés. Le gouvernement et les services d'Alsace-Lorraine (1914-1919)*, Thèse d'histoire, Université de Lorraine, 2016, 736 p.

SCHMAUCH Joseph, *Réintégrer les départements annexés. Le gouvernement et les services d'Alsace-Lorraine (1914-1919)*, Metz, Éditions des Paraiges, 2019, 548 p.

UBERFILL François, *La société strasbourgeoise entre France et Allemagne (1871-1924)*, Strasbourg, Publications de la Société Savante d'Alsace, 2001, 376 p.

ZEMB J., *Das Elsass von 1870 bis 1932*, 4 tomes, Colmar, 1936.

L'APRÈS-GUERRE CULTUREL ET ARTISTIQUE

BARROT Olivier, ORY Pascal (dir.), *Entre-deux-guerres. La création française entre 1919 et 1939*, Paris, François Bourin, 1990.

BOUCHOUX Corinne, « Le ministère des Affaires étrangères face aux enjeux des restitutions artistiques (France, 1945-1969) » in NIVET Philippe (dir.), *Guerre et patrimoine artistique à l'époque contemporaine*, Actes du colloque d'Amiens des 16-18 mars 2011, Amiens, Encrage, 2013, p. 383-394.

COSTADURA Edoardo, *D'un classicisme à l'autre. France-Italie, 1919-1939*, Vincennes, Presses universitaires de Vincennes, 1999.

GENET-DELACROIX Marie-Claude, *Art et État sous la III^e République, le système des beaux-arts*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1992. [Repéré]

GOETSCHER Pascale, LOYER Emmanuelle, *Histoire culturelle de la France de la Belle Époque à nos jours*, Paris, Armand Colin, 4^e édition, 2014.

KALIFA Dominique, *La culture de masse en France 1850-1930*, Paris, La découverte, 2001

LEVEQUE Jean Jacques, *Les années folles, 1918-1939. Le triomphe de l'art moderne*, Courbevoie, ACR éditions, 1992,

RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François (dir.), *Histoire culturelle de la France, Tome IV, Le temps de masses. Le XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1998,

MÉMOIRE(S) DE LA GUERRE, SYMBOLES MÉMORIELS, TOURISME ET COMMÉMORATIONS

Études

ALEXANDRE Philippe, « Le tourisme et la Grande Guerre dans les Vosges, 1918-1939 : enjeux, stratégies, spécificités », in EVANNO Yves-Marie, VINCENT Johan, *Tourisme et Grande Guerre. Voyage(s) sur un front historique méconnu (1914-2019)*, Codex, 2019, p. 353-365.

BECKER Annette, *Les monuments aux morts. Mémoire de la Grande Guerre*, Paris, Errance, 1988.

BECKER Annette, « Mémoire & Commémoration, les atrocités allemandes dans le Nord », in *Revue du Nord*, n°295, 1992.

BONIFACE Xavier, « Les villes françaises décorées de la Légion d'honneur pour faits de guerre 1914-1945 », in CHASSAIGNE Philippe, LARGEAUD Jean-Marc (dir.), *Villes en guerre*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 325-340.

BORGOGNONI Tiziana, « La didattica per immagini nel dopoguerra : memoria patria e patrimonio artistico », in COSTA Sandra, PIZZO Marco (dir.), *Les musées blessés. Le muse ferite. 1914-1918*, Grenoble, Université Grenoble-Alpes, 2014, p. 241-249.

BRANDT Suzanne, « Le voyage aux champs de bataille », in *Vingtième siècle*, n°41, janvier-mars 1994, p. 18-22.

BRANDT Suzanne, *Vom Kriegsschauplatz zum Gedächtnisraum : Die Westfront 1914-1940*, Baden-Baden, Nomos, 2000, 267 p. [Repéré]

CANINI Gérard (dir.), *Mémoire de la Grande Guerre. Témoins et témoignages*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1989, 416 p.

COURBOT Ch., « Les villes décorées du Pas-de-Calais : union sacrée ou querelle de clocher ? », in *Honneur et patrie, 200 ans de Légion d'honneur du Pas-de-Calais*, Arras, Conseil Général, 2002, p. 56-59. [Repéré]

DELAVENNE Magali, « Pour Dieu et pour la Patrie. L'art commémoratif religieux dans le département des Vosges », in CHAVE Isabelle (dir.), *La Grande Guerre dans les Vosges : sources et état des lieux*, Épinal, Conseil général des Vosges, 2009, p. 283-294.

FRYSZMAN Aline, *La victoire triste ? Espérances, déceptions et commémorations de la victoire dans le département du Puy-de-Dôme en sortie de guerre (1918-1924)*, Thèse d'histoire, EHES, 2009.

GABER Stéphane, *Mémoire de la Grande Guerre en Lorraine*, Metz, Serpenoise, 1998, 144 p.

GRAILLES Bénédicte, « Reconstruire la mémoire, entre occultations et renaissance », in BUSSIÈRE Éric, MARCILLOUX Patrice, VARASCHIN Denis (dir.), *La grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Actes du colloque d'Arras du 8 au 10 novembre 2000, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 451-468.

HARDIER Thierry, « Les rituels de la reconstruction : inaugurations et bénédictions dans le canton de Noyon », in COLLECTIF, *Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 99-113.

HARLAUT Yann, « Gloire, destruction et amnésie. Reims, 1914-1938 », in CHASSAIGNE Philippe, LARGEAUD Jean-Marc (dir.), *Villes en guerre*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 295-307.

HEYMEL Ch., *Touristen an der Front : Das Kriegserlebnis 1914-1918 als Reiseerfahrung in zeitgenössischen Reiseberichten*, Berlin, LIT Verlag Münster, 2009, 410 p. [Repéré]

JULIEN Élise, *Paris, Berlin : la mémoire de la guerre, 1914-1933*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

KRAPOTH Stéphanie, « L'image de l'ennemi dans la paix : regards français et allemands entre 1919 et 1939 », in DICKASON Renée (dir.), *Mémoires croisées autour des deux guerres mondiales*, Paris, Mare & Martin, 2012, p. 131-156.

PADIOU Nicolas, « Visions et mises en scène des ruines en Lorraine pendant la Première Guerre mondiale », in KRAMER Kirsten (dir.), *Visualisierung und kultureller Transfer*, Würzburg, 2009, p. 165-178. [Repéré]

PROST Antoine, « Les représentations de la guerre dans la culture de guerre française de l'entre-deux-guerres », in *Vingtième siècle*, n°41, 1994, p. 23-31.

PROST Antoine, « Les représentations de la guerre dans la culture française de l'entre-deux-guerres », in *Guerre et cultures*, Paris, Armand Colin, 1994, p. 13-22.

ROZE A., *Les champs de la mémoire : paysages de la Grande Guerre*, Paris, Éditions du Chêne, 1998, 232 p.

SCHERMAN Daniel J., *The construction of memory in interwar France*, Chicago, University of Chicago press, 1999. [Repéré]

SCHERMAN Daniel J., « Monuments et commémoration en France : des noms, de l'art et de la mémoire », in POIRRIER Philippe (dir.), *La Grand Guerre. Une histoire culturelle*, Dijon, Études universitaires de Dijon, 2015, p. 275-298.

TISON Stéphane, « La chapelle de la reconnaissance nationale à Dormans (Marne). Un monument national catholique de la Grande Guerre ? », in TISON Stéphane, GUILLEMIN Hervé, VIVIER Nadine (dir.), *La foi dans le siècle. Mélanges offerts à Brigitte Waché*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 375-389.

VANDENBERGHE Ph., « Villes et villages décorés de la croix de guerre », in *90^e anniversaire de la croix de guerre*, Paris-Vincennes, Musée de l'Armée, SHD, 2006, p. 127-137.

YPERSELE Laurence (van), « Tourisme de mémoire, usages et mésusages : le cas de la Première Guerre mondiale », in *Témoigner. Entre histoire et mémoire*, N°116, 2013, p. 13-21.

En Alsace

Généralités

LIENHARD Marc, *Histoire & aléas de l'identité alsacienne*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2011, 256 p.

Monuments aux morts et lieux de mémoire de la Grande Guerre

ANONYME, *Le monument national de l'Hartmannswillerkopf*, Paris, Librairie de France, 1927, 29 p.

BÉHÉ Martin, *Le monument de reconnaissance du "Souvenir Alsacien" à Metzeral-Sondernach*, Imp. A. Souchet, Paris, 1949.

DENIS Marie-Noëlle, « Les monuments aux morts de la Grande Guerre en Alsace. Un compromis avec l'histoire », in GRANDHOMME Jean-Noël (dir.), *Boches ou tricolores ? Les Alsaciens-Lorrains dans la Grande Guerre*, La Nuée bleue, Strasbourg, 2008, p. 363-381.

GRANDHOMME Jean-Noël, « Les monuments aux morts chrétiens de la Grande Guerre dans le Haut-Rhin. Une nouvelle forme de dévotion patriotique et religieuse », in TAMINE Michel, MOUGIN Sylvie, GROSSEL Marie-Geneviève, MORELL Marie-Hélène, *Dévotions populaires, Actes du colloque organisé par l'université de Champagne à Reims les 25/ 27 avril 2002*, Dominique Guéniot, Langres, 2008, p. 607-623.

GRANDHOMME Jean-Noël, « L'iconographie chrétienne des monuments aux morts en terre concordataire (Alsace et Moselle) », in *Annales de l'Est*, n° spécial, 2006 : *Lorraine et Alsace, mille ans d'histoire*, p. 283-299. [Actes du colloque organisé par le comité d'histoire régional de Lorraine, Metz, 9 et 10 novembre 2005, publiés sous la direction de François Roth]

GRANDHOMME Jean-Noël, « Une histoire par procuration : les symboles républicains sur les monuments aux morts en Alsace-Moselle », in *Un territoire de signes : les manifestations de la symbolique républicaine de la Révolution à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, p. 221-236.

SCHNITZLER Bernadette, HAEGEL Olivier, GRANDHOMME Jean-Noël, *Mourir pour la patrie ? Les monuments aux morts d'Alsace-Moselle*, Lyon, Lieux Dits, 2016, 112 p.

ÉTUDES LOCALES⁶

Ammertzwiller

DITNER Jean-Pierre, *Ammertzwiller pendant la Grande Guerre*, 2015, 52 p.

Ammerzweiler in Vergangenheit und Gegenwart. Festschrift zur Konsekration der neuen Pfarrkirche (8. September 1927), Ammerzweiler, Verlag des Pfarramtes, 1927, 294 p.

Balschwiller

GSCHWIND Jean-Louis, *Balschwiller-Ueberkumen*, Strasbourg, Coprur, 2012, 196 p.

Le Bonhomme

MASSON Michel, « La reconstruction du Bonhomme après 1918 », in *Annuaire de la Société d'histoire du canton de Lapoutroie Val d'Orbey*, N°38, 2019, p. 18-44.

Bourtzwiller

WAGNER J., *Les atrocités allemandes commises à Bourtzwiller*, Mulhouse, Meininger, 1919, 23 p.

Brunstatt

COLLECTIF, *Brunstatt. Faits d'histoire d'une commune de Haute-Alsace*, Plaquette commémorative, 1974, 40 p.

SPECKLIN Paul F., *Crises et créativité. Brunstatt entre deux guerres (1919-1939)*, Riedisheim, Alsagraphic, 1997, 532 p.

WÜRTZ Emil, *Aus dem kirchlichen Leben der Pfarrei Brunstatt. Festschrift bei Anlass der Konsekration der Pfarrkirche Sonntag, den 12. Oktober 1924*, Rixheim, Imprimerie Sutter, 1924, 104 p.

Burnhaupt-le-Bas

STINTZI Paul, « Die St. Wendelinskapelle bei Nieder-Burnhaupt », in *Archives de l'Église d'Alsace*, n°18, 1970, p. 40.

⁶ Certains ouvrages, et notamment ceux consacrés à des cantons, englobent plusieurs communes. Ils ont été référencés qu'une fois dans la présente bibliographie.

Cernay

JORDAN Benoît, BUCHHEIT Chip, *Canton de Cernay. Haut-Rhin*, Strasbourg, Inventaire général – ADAGP – I.D. éditions, 2003, 80 p.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE CERNAY ET ENVIRONS, *Images de Cernay. 1921-1950*, Cernay, Publi-H, 1993, 80 p.

TSCHIRHART Camille, *Etwas Geschichte der Pfarrei Sennheim*, Thann, Alsatia, 1946, 136 p.

Gildwiller

CLAERR-STAMM Gabrielle, *Gildwiller-sur-le-Mont. Un antique pèlerinage à la Vierge*, Riedisheim, Société d'histoire du Sundgau, 2000, 76 p.

Guebwiller

HEIM Robert, *Comment on a vécu la Grande Guerre à et autour de Guebwiller*, Tome 1, 1914-1915, Colmar, Jérôme Do Bentzinger éditeur, 2005, 264 p.

Heidwiller

WILLSDORF Christian (dir.), *Spechbach-Heidwiller et Saint-Bernard*, Strasbourg, Coprur, 1986, 280 p.

Ingersheim

ROGEZ Michel, « Baïonnettes... et coups de crayon », in *Chroniques d'Ingersheim*, n°15, 2014, 170 p.

Lapoutroie

MULLER Germain, *L'église Sainte-Odile de Lapoutroie. Un siècle de vie paroissiale*, Orbey, Société d'histoire du canton de Lapoutroie – Val d'Orbey, 2012, 206 p.

Lautenbach-Zell / Sengern

PREISS Fernand, *Sengern fête les 100 ans de l'église Saint-Nicolas*, Schweighouse, Duo-Print, 1990, 24 p.

Leimbach

SOCIETE D'HISTOIRE DE LEIMBACH, *Leimbach. Regards sur son passé*, Uffholtz, Publi-H, 1999, 212 p.

SOCIETE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE LEIMBACH, *Leimbach. Village du Gottesthal*, Riedisheim, Alsagraphic, 1993, 200 p.

Lutterbach

ASSOCIATION D'HISTOIRE DE LUTTERBACH, *Lutterbach. Histoire d'un village, Cahier 2, Histoire générale*, 1994, 89 p. [SALOMON Robert, chapitre « La Première Guerre mondiale »]

ASSOCIATION D'HISTOIRE DE LUTTERBACH, *Lutterbach. Histoire d'un village, Cahier 5, La vie religieuse*, 1997, 98 p.

ASSOCIATION D'HISTOIRE DE LUTTERBACH, *La Grande Guerre à Lutterbach*, 1998, 48 p.

Masevaux

EHRET Jean-Marie, REDHABER Georges, SUTTER Bernard, WILLME Daniel, *La vallée de Masevaux. 1914-1918*, Riedisheim, Alsagraphic, 1997, 152 p.

Metzeral

BEHE Martin, *Droben "auf der Emm", Die Pfarr-, Motiv- und Wallfahrtskirche in Metzeral-Sondernach*, Colmar, Les éditions d'Alsace, 1954, 240 p.

BEHE Martin, *Le monument de reconnaissance du « Souvenir Alsacien » à Metzeral-Sondernach*, Paris, Imp. O. Souchet, 1949, 48 p.

HAVÉ Hubert, « La saga de la Pietà de la chapelle des sept douleurs de l'église de l'Emm à Metzeral », in *Annuaire de la Société d'Histoire du Val et de la Ville de Munster*, 2011.

ROESS Daniel, *Hautes-Vosges 1914-1918. Les témoins*, Paris, Bernard Giovanangeli éditeur, 2012, 160 p.

WERNAIN Samuel, *La Grande Guerre à Metzeral, Sites et lieux de mémoire*, Colmar, Jérôme do Bentzinger éditeur, 2015, 92 p.

Muhlbach-sur-Munster

SCHERLEN Auguste, *Mühlbach-bei-Munster. Die älteste Pfarrei un Marksätte des Grosstaales*, Colmar, Imprimerie Alsatia, 1933.

SCHERLEN Auguste, MARTIN François et Lucienne (trad.), *Muhlbach. Onze siècles d'histoire dans le val de Munster*, « *Unseri Heimet* », Muhlbach-sur-Munster, Commune de Muhlbach-sur-Munster, 1996, 216 p.

Mulhouse

MEININGER Ernest, *Histoire de Mulhouse*, Mulhouse, Imprimerie Ernest Meininger, 1923, 221 p.

Munster

LESER Gérard, *Les deux églises de Munster. Bref aperçu historique*, Société d'histoire du val et de la ville de Munster, Munster, s.d., 22 p.

RAIMBAULT Jérôme, SCHWARTZ Franck, *La vallée de Munster*, Lyon, Lieux Dits, 2011, 128 p.

Plaine

« Les Alsaciens restés au pays », in *La Croix*, 24 novembre 1914.

« Quelques aspects des combats autour de Plaine en août 1914 », in *L'Essor*, N°199, septembre 2003, p. 27-32.

FISCHER Gérard et Marie-Thérèse, *Le ban de Plaine au fil du temps*, Obernai, Imprimerie Gyss, 1979, 164 p.

FISCHER Gérard et Marie Thérèse, *L'église Saint Arnould de Plaine*, Obernai, Imprimerie Gyss, 1994, 32 p.

Reiningue et l'Élenberg

JORDAN Benoît, « La reconstruction du monastère d'Élenberg (1896-1906) », in *Annuaire de la société d'histoire du Sundgau*, 1998, p. 79-92.

STINTZI Paul, *Élenberg, 900 Jahre Geschichte der Abtei 1046-1954*, s.l., 1962.

WEIBEL Bertrand, *L'abbaye d'Élenberg et son village Reiningue à travers la carte postale*, Mulhouse, Journal des ménagères, 2002, 144 p.

Ribeauvillé

SACY Didier (de) (dir.), « La vie quotidienne à Ribeauvillé pendant la Grande Guerre », in *La revue historique de Ribeauvillé et environs*, n°23, 2015, 240 p.

Saint-Bernard (Enschingen / Brüninghofen)

Voir Heidwiller

Soultz

Société d'histoire « Les amis de Soultz », *Autour de la chapelle Sicurani*, Bulletin N°85, Juin 2006, 20 p.

Soultzeren

« 16. Dezember 1923 - 16. Dezember 1973. Die Kirche von Soultzeren : 50 Jahre alt », *L'Alsace*, 18 décembre 1973.

KEMPF Pierre, *Exode et espoirs d'une communauté. Soultzeren 1914-1923*, Soultzeren, Comité des fêtes de Soultzeren, 2013, 60 p.

MONHARDT Denis, « En marge du 70^e anniversaire de l'inauguration de l'église de Soultzeren », in *Annuaire de la société d'histoire du val et de la ville de Munster*, 1993, p. 91-97.

ROEGEL Émile, *Sulzern 1914-1915*, Munster Société d'histoire du val et de la ville de Munster, 1999, 160 p.

Seppois-le-Bas

HEYER Vincent, *Le front oublié. Seppois et ses proches alentours dans la Première Guerre mondiale*, Courtelevant, CSV, 2008, 194 p.

Seppois-le-Haut

Voir Seppois-le-Bas

Spechbach-le-Bas

Voir Heidwiller

Spechbach-le-Haut

Voir Heidwiller

Steinbach

COMMISSION PATRIMOINE DE STEINBACH, *Steinbach 1914-1918. Un petit village d'Alsace dans la Grande Guerre*, Steinbach, Mairie de Steinbach, 2014, 230 p.

Stosswihr

FENGER Paul, *Die katholische Pfarrei von Stosswihr-Ampfersbach im Münstertal*, Colmar, Alsatia, 1955, 64 p.

Thann

BAUMANN Joseph, *Histoire de Thann des origines à nos jours*, Ingersheim, SAEP, 1981, 372 p.

Collectif, *Centenaire de la chorale Sainte-Cécile*, Thann, Ville de Thann, 1978, 36 p.

LEHNI Roger (dir.), *Thann. Inventaire topographique*, Paris, Imprimerie Nationale, 1980, 472 p.

ROHMER André, *Entre larmes et honneurs, Thann, ville de front 1914-1918*, Thann, Les Amis de Thann, 2014, 372 p.

ROHMER André, *Le grand livre des heurs et des merveilles de la collégiale Saint-Thiébaud de Thann*, Thann, Les Amis de Thann, 2016, 312 p.

ROHMER André, *Thann. 850 ans d'histoire et de culture*, Thann, Les Amis de Thann, 2011, 394 p.

SAINT-GIRONS Pierre, *La « geste » de Thann*, Thann, Alsatia, 1946, 128 p.

SIFFERLEN Gilles, *Thann "la Française"*, Rixheim, Imprimerie Sutter & C^{ie}, 1919, 40 p.

Annexes

ANNEXE 1 – LISTE ET VALEUR DE DOMMAGES DE LIEUX DE CULTES ALSACIENS ENDOMMAGÉS DURANT LA GRANDE GUERRE

Haut-Rhin

| Commune | Type d'édifice | Confession | Nom de l'église | Montant global des indemnités allouées par les commissions d'évaluation après application du coefficient multiplicateur |
|------------------------|----------------|-------------|-----------------------|---|
| Algolsheim | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | 12 392 |
| Algolsheim | église | protestante | | 2 919 |
| Altenach | église | catholique | Saint-Sylvestre | 5 521 |
| Altenach | chapelle | catholique | Sainte-Barbe | 675 |
| Altkirch | synagogue | Israélite | | 170 552 |
| Altkirch | église | catholique | Assomption | 351 033 |
| Altkirch | église | catholique | Saint-Morand | 85 871 |
| Altkirch | chapelle | catholique | Saint-Morand | 8 801 |
| Ammertwiller | église | catholique | Saint-Etienne | 1 942 902 |
| Aspach (près Altkirch) | église | catholique | Saint-Laurent | 187 242 |
| Aspach (près Altkirch) | chapelle | catholique | Chapelle de la Litten | 29 958 |
| Aspach-le-Bas | église | catholique | Saint-Pierre | 1 831 907 |
| Aspach-le-Haut | église | catholique | Saint-Barthélemy | 1 166 672 |
| Ballersdorf | église | catholique | Saint-Jean | Environ 80 000 |
| Ballersdorf | chapelle | catholique | Saint-Martin | Environ 5000 |

| | | | | |
|------------------------|-----------|------------|---------------------------|---|
| Ballersdorf | chapelle | catholique | Route d'Altkirch | Environ 5000 |
| Balschwiller | église | catholique | Saint-Morand | 1 746 038 |
| Bantzenheim | église | catholique | Saint-Michel | Dommages légers non chiffrés |
| Bartenheim | église | catholique | Saint-Georges | 2 812 |
| Bartenheim | chapelle | catholique | Saint-Nicolas | 15 435 |
| Bartenheim | chapelle | catholique | Feldkapelle | 3 061 |
| Beblenheim | église | catholique | Saint-Sébastien | 263 |
| Bennwihr | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | 13 406 |
| Bergholtz-Zell | église | catholique | Saint-Benoît | 515 |
| Bergholtz-Zell | chapelle | catholique | ND des Douleurs | 5 424 |
| Bernwiller | église | catholique | Saint-Jean | 978 382 |
| Berrwiller | église | catholique | Sainte-Brigide d'Irlande | 248 170 |
| Bettendorf | église | catholique | Sainte-Croix | 112 519 |
| Bisel | église | catholique | Saint-Colomban | 1 457 393 |
| Bitschwiller-lès-Thann | église | catholique | Saint-Alphonse-de-Liguori | 47 611 |
| Blotzheim | église | catholique | Saint-Léger | Peu endommagé |
| Blotzheim | chapelle | catholique | Notre Dame du Chêne | Peu endommagé |
| Bollwiller | église | catholique | Saint-Charles | 17 423 |
| Bollwiller | Synagogue | Israélite | | 9 975 |
| Bonhomme (le) | église | catholique | Saint-Nicolas | 1 126 363 |

| | | | | |
|-----------------------|-------------------------|-------------|---|---|
| Bonhomme (le) | chapelle | catholique | chapelle du Bonhomme | 19633,75 (non reconstruite) |
| Bréchaumont | chapelle | catholique | Saint-Aloïse | 114500 (pour tous les bâtiments communaux) |
| Breitenbach | Cercle d'évangélisation | protestante | | 135 554 |
| Bretten | église | catholique | Saint-Rémi | 2 484 |
| Brunstatt | église | catholique | Saint-Georges | 1 511 368 |
| Brunstatt | chapelle | catholique | Burnerkreuz | 10 533 |
| Buethwiller | église | catholique | Saint-Etienne | 55 750 |
| Buhl | église | catholique | Saint-Jean-Baptiste | 65 239 |
| Buhl | chapelle | catholique | du cimetière | 635 |
| Burnhaupt-le-Bas | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | 2 244 759 |
| Burnhaupt-le-Bas | chapelle | catholique | Saint-Wendelin | 586 209 |
| Burnhaupt-le-Haut | église | catholique | Saint-Boniface | 2 142 042 |
| Carspach | église | catholique | Saint-Georges | 1 622 083 |
| Cernay | église | catholique | Saint-Etienne | 3 290 974 |
| Cernay | église | protestante | | 399 681 |
| Cernay | synagogue | Israélite | | 297 046 |
| Chavannes sur l'Étang | église | catholique | Saint-Mathieu | 75000 (pour tous les bâtiments communaux) |
| Chalampé | église | catholique | Saint-Mendelin | 1 290 |
| Courtavant | église | catholique | Saint-Jacques majeur et Saint-Christophe | 3 000 |
| Dannemarie | église | catholique | Saint-Léonard | 171 602 |

| | | | | |
|-------------------------------------|----------|-------------|---|------------------|
| Diefmatten | église | catholique | Saint-Nicolas | 41 405 |
| Dietwiller | église | catholique | Saint-Nicolas | 4 732 |
| Durlinsdorf | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | 189 680 |
| Eglingen | église | catholique | Saint-Léger | 1 242 252 |
| Emlingen | église | | | 24 342 |
| Emlingen | chapelle | catholique | Saint-Odile | 3 432 |
| Enschingen (Saint-Bernard) | église | catholique | Saint-Bernard | 1 263 560 |
| Eteimbes | église | catholique | Saint-Pantale | 9 464 |
| Feldbach | église | catholique | Saint-Jacques-Majeur | 259 140 |
| Fessenheim | église | catholique | Sainte-Colombe | 565 |
| Friesen | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | 25 878 |
| Frœningen | église | catholique | Sainte-Barbe | 236 612 |
| Fulleren | chapelle | catholique | Saint-Michel | 16 173 |
| Galfingue | église | catholique | Saint-Gangolphe | 102 732 |
| Gildwiller - Falkwiller - Hecken | église | catholique | Épiphanie de N.S. | 1 118 913 |
| Goldbach | église | catholique | Saint-Laurent | 321 142 |
| Gommersdorf | chapelle | catholique | Sainte-Marguerite | 4 500 |
| Grentzingen | église | catholique | Saint-Martin | 253 467 |
| Guebwiller | église | désaffectée | Ancienne église catholique des Dominicains | 39 365 |
| Guebwiller | église | catholique | Saint-Léger | 73 172 |

| | | | | |
|-----------------|-----------|------------|---|----------------------------|
| Guebwiller | église | catholique | Notre Dame | 22 586 |
| Guebwiller | chapelle | catholique | du cimetière | 10 989 |
| Guémar | chapelle | catholique | Saint-Maximin | Très endommagée |
| Guevenatten | chapelle | catholique | Sainte-Appolonie | 13 755 |
| Guewenheim | église | catholique | Saint-Maurice | 149 232 |
| Guewenheim | chapelle | catholique | Oberwald | 53 730 |
| Gunsbach | église | simultanée | Saint-Himère | 11 985 |
| Hagenbach | église | catholique | Saint-Pierre | 134 692 |
| Hagenbach | chapelle | catholique | Oelberg | 7 238 |
| Hagenbach | chapelle | catholique | Schaecher | 1 755 |
| Hartmannswiller | église | catholique | Saint-Blaise | 460 216 |
| Heidwiler | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | 204 759 |
| Heimersdorf | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | 286 042 |
| Heimsbrunn | église | catholique | Saints-Projet-et-Amarin | 155 936 |
| Hindlingen | église | catholique | Sainte-Anne | 82 121 |
| Hirsingue | église | catholique | Saint-Jean-Baptiste | 214 897 |
| Hirsingue | synagogue | Israélite | | 8 000 |
| Hirtzbach | église | catholique | Saint-Maurice | 608 289 |
| Hirtzbach | chapelle | catholique | Saint-Glucker (actuellement Saint-Léger) | Totalement détruite |
| Hochstatt | église | catholique | Saints Pierre et Paul | 71 984 |

| | | | | |
|---------------------------|----------|------------|---------------------------|---|
| Hochstatt | chapelle | catholique | chapelle votive | 661 |
| Hombourg | église | catholique | Saint-Nicolas | 717 |
| Houssen | église | catholique | Saint-Maurice | 751 |
| Illfurth | église | catholique | Saint-Martin | 231 621 |
| Illfurth | chapelle | catholique | Saint-Brice | Peu endommagé |
| Ingersheim | église | catholique | Saint-Barthélemy | 36 696 |
| Ingersheim | chapelle | catholique | Letzenberg | (Totalement détruite, Non reconstruite) |
| Jungholtz (Thierenbach) | église | catholique | Sainte-Marie-Auxiliatrice | 330 694 |
| Kaysersberg | église | catholique | Sainte-Croix | 1 646 |
| Labaroche | église | catholique | Saint-Joseph artisan | 105 078 |
| Lapoutroie | église | catholique | Sainte-Odile | 139 013 |
| Lapoutroie - Hachimette | chapelle | catholique | Sainte-Richarde | 10 034 |
| Largitzen | église | catholique | Saint-Georges | 529 968 |
| Lautenbach | église | catholique | Saint-Jean-Baptiste | 317 550 |
| Lautenbach | chapelle | catholique | du cimetière | 36 080 |
| Lautenbach-Zell | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | 96 167 |
| Lautenbach-Zell - Sengern | chapelle | catholique | Felsenbach | 1 848 |
| Lauw | église | catholique | Saint-Éloi | 3 848 |
| Leimbach | église | catholique | Saint-Blaise | 1088580,45 (reconstruction à un autre emplacement) |
| Liebsdorf | église | catholique | Saint Jean Gualbert | 40 429 |

| | | | | |
|---------------------------------|----------|-------------|------------------------|------------------|
| Lièpvre | église | catholique | Assomption | 385 |
| Linthal | église | catholique | Sainte-Marie-Madeleine | 141 721 |
| Linthal | chapelle | catholique | Hofen | 50 826 |
| Linthal | chapelle | catholique | Linthal | 16 163 |
| Linthal | chapelle | catholique | Renspach | 7 364 |
| Linthal | chapelle | catholique | de la Croix | 6 863 |
| Luemschwiller | église | catholique | Saint-Christophe | 110 945 |
| Luemschwiller | chapelle | catholique | Notre Dame des Neiges | 8 870 |
| Lutran | église | catholique | Saint-Joseph | 14 681 |
| Lutran | chapelle | catholique | Waldieu | 4 960 |
| Lutterbach | église | catholique | Sacré-Cœur | 32 393 |
| Manspach - Saint-Léger | église | catholique | Saint-Léger | 315 472 |
| Masevaux | église | catholique | Saint-Martin | 16 272 |
| Mertzen - Saint-Ulrich - Struth | église | catholique | Saint-Maurice | 17 307 |
| Metzeral | église | protestante | | 1 240 979 |
| Metzeral - Sondernach | église | catholique | Saint-Blaise | 1 063 254 |
| Michelbach | église | catholique | Sainte-Agathe | 56 704 |
| Mittlach | église | catholique | Immaculée Conception | 343 104 |
| Mitzach | église | catholique | Saint-Dominique | 1 500 |
| Mœrnach | église | catholique | Saint-Joseph | 29 231 |

| | | | | |
|------------------------|-------------------------|-------------|----------------------|------------------------|
| Mollau | église | catholique | Saint Jean-Baptiste | 614 |
| Montreux Jeune | église | catholique | Saint-Denis | 11 867 |
| Montreux-Vieux | église | catholique | Saint-Alban | 44 500 |
| Moos | église | catholique | Saint-Blaise | 179 202 |
| Muhlbach | église | simultanée | | 596 344 |
| Munster | église | catholique | Saint-Léger | 846 595 |
| Munster | église | protestante | | 1 834 663 |
| Munster | Cercle d'évangélisation | protestante | | 332 206 |
| Neuf-Brisach | église | catholique | Saint-Louis | 1 500 |
| Neuf-Brisach | synagogue | Israélite | | 410 |
| Obermorschwiller | église | catholique | Saint-Sébastien | 199 293 |
| Obersaasheim | église | catholique | Saint-Gall | 1 422 |
| Oderen | église | catholique | Saint-Nicolas | 4 299 |
| Orbey | église | catholique | Saint-Urbain | 395 057 |
| Orbey - Basses-Huttes | église | catholique | Sainte-Catherine | 1 060 499 |
| Orbey - Hautes-Huttes | chapelle de pèlerinage | catholique | Sainte-Barbe | 134 476 |
| Orbey - Pairis | église | catholique | Immaculée Conception | 107 089 |
| Orbey (Creux d'Argent) | chapelle | catholique | Saint-Genest | Très endommagée |
| Pfastatt | église | catholique | Saint-Maurice | 603 |

| | | | | |
|-------------------------|----------|------------|-------------------------|------------------|
| Pfetterhouse | église | catholique | Saint-Géréon | 6 317 |
| Pulversheim | église | catholique | Saint-Jean | 15 279 |
| Raetersheim | église | catholique | Saints Projet et Amarin | 5 100 |
| Rammersmatt | église | catholique | Saint-Jean Gualbert | 27 833 |
| Ranspach | église | catholique | Saint-Antoine-de-Padoue | 10 110 |
| Reiningue | église | catholique | Saint-Romain | 1 845 650 |
| Reiningue | chapelle | catholique | Deckwiller | 56 569 |
| Retzwiller | église | catholique | Saint-Antoine Abbé | 21 108 |
| Richwiller | église | catholique | Sainte-Catherine | 89 697 |
| Rimbach | église | catholique | Épiphanie | 1 301 889 |
| Rimbach | chapelle | catholique | route de Sultz | 15 667 |
| Rimbach-Zell | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | 374 094 |
| Rixheim | église | catholique | Saint-Léger | 2 778 |
| Roderen | église | catholique | Saint-Laurent | 18 743 |
| Romagny | église | catholique | Saint-Florent | 64 130 |
| Rosenau | église | catholique | Saint-Fridolin | 3 091 |
| Ruederbach | église | catholique | Saint-Sigismond | 124 875 |
| Saint-Amarin | église | catholique | Saints-Projet-et-Amarin | 23 068 |
| Saint-Côme - Bellemagny | église | catholique | Saints-Côme-et-Damien | 45 000 |
| Sainte-Croix-aux-Mines | église | catholique | Saint-Nicolas | 39 988 |

| | | | | |
|------------------------------------|-----------|-------------|-------------------------|--|
| Sainte-Marie-aux-Mines | église | simultanée | Saint-Pierre-sur-l'Hâte | 104 |
| Sainte-Marie-aux-Mines | église | catholique | Sainte-Madeleine | 5 000 |
| Sainte-Marie-aux-Mines | église | catholique | Saint-Louis | 1 013 |
| Sainte-Marie-aux-Mines - Echery | chapelle | catholique | Sacré-Cœur | 100 |
| Saint-Ulrich | chapelle | catholique | Saint-Ulrich | 1 739 |
| Schweighouse-Thann | église | catholique | Saint-Nicolas | 1 637 875 |
| Sengern | église | catholique | Saint-Nicolas | 656 939 |
| Sentheim | église | catholique | Saint-Georges | 59 787 |
| Seppois-le-Bas | église | catholique | Saint-Maurice | 1 142 713 |
| Seppois-le-Bas | synagogue | Israélite | | 45105 (Remployé sur la synagogue de Cernay) |
| Seppois-le-Haut | église | catholique | Saint-Hubert | 1 527 300 |
| Seppois-le-Haut | chapelle | catholique | | 22 300 |
| Sondernach | église | protestante | | 570 738 |
| Sondernach | chapelle | catholique | chapelle du Buhl | 18220,7 (non reconstruite) |
| Soppe-le-Bas | église | catholique | Saint-Vincent | 11 599 |
| Soppe-le-Haut | église | catholique | Sainte-Marguerite | 1 240 |
| Soultz | église | catholique | Saint-Maurice | 118 674 |
| Soultz | Synagogue | Israélite | | 51 430 |
| Soultzbach-les-Bains | église | catholique | Saint-Jean-Baptiste | 2 993 |
| Soultzeren | église | protestante | | 501 954 |

| | | | | |
|-------------------------|-------------------------|-------------|---------------------------|------------------------|
| Spechbach-le-Bas | église | catholique | Saint-Augustin | 441 300 |
| Spechbach-le-Bas | chapelle | catholique | Maria im Elend | 108 000 |
| Spechbach-le-Haut | église | catholique | Saint-Martin | 550 000 |
| Staffelfelden | église | catholique | Saint-Gall | 33 106 |
| Steinbach | église | catholique | Saint-Morand | 1 347 101 |
| Steinbach | chapelle | catholique | Birling | 25 517 |
| Steinbach | chapelle | catholique | Loos | 12 446 |
| Stosswihr | chapelle | catholique | Schweinsbach | 15 531 |
| Stosswihr | église | protestante | | 905 249 |
| Stosswihr - Ampfersbach | église | catholique | Sainte-Marie-Auxiliatrice | 819 457 |
| Tagolsheim | église | catholique | Saint-Léger | 84 200 |
| Tagsdorf | église | catholique | Saint-Blaise | 37 234 |
| Thann | église | catholique | Saint-Thiébaud | 736 523 |
| Thann | Cercle d'évangélisation | protestante | | 34 965 |
| Thann | Synagogue | Israélite | | 462 084 |
| Traubach-le-Haut | église | catholique | Saint-Jean-Baptiste | 26 541 |
| Ueberstrass | chapelle | catholique | Notre-Dame de Grünenwald | 611 994 |
| Uffholtz | église | catholique | Saint-Érasme | 2 000 105 |
| Valdieu | chapelle | catholique | ND de la Pitié | 4 960 |
| Vieux-Thann | église | catholique | Saint-Dominique | Très endommagée |

| | | | | |
|-----------------|-----------|-------------|-----------------------|------------------|
| Walbach | église | catholique | Saint-Maurice | 3 545 |
| Waldighofen | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | 37 105 |
| Walheim | église | catholique | Saint-Martin | 74 000 |
| Wasserbourg | église | catholique | Saint-Michel | 23 280 |
| Wattwiller | église | catholique | Saint-Jean-Baptiste | 1 079 044 |
| Weckolsheim | église | catholique | Saint-Sébastien | 344 |
| Willer-sur-Thur | église | catholique | Saint-Didier | 25 333 |
| Wittelsheim | église | catholique | Saint-Michel | 1 977 981 |
| Wittersdorf | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | 140 000 |
| Wolfgangzen | église | catholique | Saint-Wolfgang | 303 |
| Wolfgangzen | église | protestante | | 246 |
| Wuenheim | église | catholique | Saint-Gilles | 522 042 |
| Wuenheim | chapelle | catholique | Haut du village | 3 857 |
| Wuenheim | chapelle | catholique | Dieffenbach | 1 398 |
| Zaessingue | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | 441 |
| Zillisheim | église | catholique | Saint-Laurent | 407 108 |
| Zillisheim | synagogue | Israélite | | 21 605 |

















Bas-Rhin

| Commune | Type d'édifice | Confession | Nom de l'église |
|-------------------------------------|----------------|-------------|---------------------------|
| Barembach | église | catholique | Saint-Georges |
| Bassemberg | église | catholique | Saint-Quirin |
| Bellefosse | église | protestante | |
| Belmont | église | protestante | |
| Fouchy | église | catholique | Saint-Jean-Baptiste |
| La Broque | église | catholique | Sainte-Libaire |
| La Broque – Annexe La Claquette | église | catholique | Immaculée Conception |
| La Broque – Annexe Vipucelle | église | catholique | Notre-Dame-de-Bon-Secours |
| Maisongoutte | église | catholique | Saint-Antoine |
| Neubois | église | catholique | Saint-Materne |
| Neuve-Église | église | catholique | Saint-Nicolas |
| Plaine | église | catholique | Saint-Arnould |
| Ranrupt | église | catholique | Saint-Vincent |
| Russ | église | catholique | Saint-Etienne |
| Saales | église | catholique | Saint-Barthélemy |
| Saint-Pierre-Bois – Annexe Hohwarth | église | catholique | Saint-Gilles |
| Saulxures | église | catholique | Saint-Michel |
| Saverne | église | catholique | Notre-Dame-de-la-Nativité |






| | | | |
|---------|--------|-------------|------------------|
| Solbach | église | protestante | |
| Steige | église | catholique | Sainte-Madeleine |
| Urmatt | église | catholique | Sainte-Croix |

Classification des édifices touchés par la guerre en fonction de l'estimation de leur valeur de dommages























Légende des symboles utilisés dans le tableau ci-dessous

-     : Église catholique
    : Chapelle catholique
    : Temple protestant, cercle évangéliste ou église mixte
    : Synagogue

Haut-Rhin

| Commune | Type d'édifice | Confession | Nom de l'édifice | Édifice totalement détruit | Édifice très endommagé (X > 100 000) | Édifice moyennement endommagé (X > 25 000 X < 100 000) | Édifice légèrement Endommagé (X < 25 000) |
|------------------------|----------------|-------------|-----------------------|---|---|---|---|
| Algolsheim | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | | | |  |
| Algolsheim | église | protestante | | | | |  |
| Altenach | église | catholique | Saint-Sylvestre | | | |  |
| Altenach | chapelle | catholique | Sainte-Barbe | | | |  |
| Altkirch | synagogue | Israélite | | |  | | |
| Altkirch | église | catholique | Assomption | |  | | |
| Altkirch | église | catholique | Saint-Morand | | |  | |
| Altkirch | chapelle | catholique | Saint-Morand | | | |  |
| Ammertwiller | église | catholique | Saint-Etienne |  | | | |
| Aspach (près Altkirch) | église | catholique | Saint-Laurent | |  | | |
| Aspach (près Altkirch) | chapelle | catholique | Chapelle de la Litten | | |  | |
| Aspach-le-Bas | église | catholique | Saint-Pierre |  | | | |
| Aspach-le-Haut | église | catholique | Saint-Barthélemy |  | | | |

| | | | | | | | |
|------------------------|-----------|------------|---------------------------|---|---|---|---|
| Ballersdorf | église | catholique | Saint-Jean | | | ○ | |
| Ballersdorf | chapelle | catholique | Saint-Martin | | | | △ |
| Ballersdorf | chapelle | catholique | Route d'Altkirch | | | | △ |
| Balschwiller | église | catholique | Saint-Morand | ● | | | |
| Bantzenheim | église | catholique | Saint-Michel | | | | ○ |
| Barthenheim | église | catholique | Saint-Georges | | | | ○ |
| Barthenheim | chapelle | catholique | Saint-Nicolas | | | | △ |
| Barthenheim | chapelle | catholique | Feldkapelle | | | | △ |
| Beblenheim | église | catholique | Saint-Sébastien | | | | ○ |
| Bennwihr | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | | | | ○ |
| Bergholtz-Zell | église | catholique | Saint-Benoit | | | | ○ |
| Bergholtz-Zell | chapelle | catholique | ND des Douleurs | | | | △ |
| Bernwiller | église | catholique | Saint-Jean | | ○ | | |
| Berrwiller | église | catholique | Sainte-Brigide d'Irlande | | ○ | | |
| Bettendorf | église | catholique | Sainte-Croix | | ○ | | |
| Bisel | église | catholique | Saint-Colomban | ● | | | |
| Bitschwiller-lès-Thann | église | catholique | Saint-Alphonse-de-Liguori | | | ○ | |
| Blotzheim | église | catholique | Saint-Léger | | | | ○ |
| Blotzheim | chapelle | catholique | Notre Dame du Chêne | | | | △ |
| Bollwiller | église | catholique | Saint-Charles | | | | ○ |
| Bollwiller | Synagogue | Israélite | | | | | ☆ |
| Bréchaumont | chapelle | catholique | Saint-Aloïse | | | △ | |

| | | | | | | | |
|-----------------------|-------------------------|-------------|--|---|---|---|---|
| Breitenbach | Cercle d'évangélisation | protestante | | |  | | |
| Bretten | église | catholique | Saint-Rémi | | | |  |
| Brunstatt | église | catholique | Saint-Georges |  | | | |
| Brunstatt | chapelle | catholique | Burnerkreuz | | | |  |
| Buethwiller | église | catholique | Saint-Etienne | | |  | |
| Buhl | église | catholique | Saint-Jean-Baptiste | | |  | |
| Buhl | chapelle | catholique | du cimetière | | | |  |
| Burnhaupt-le-Bas | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul |  | | | |
| Burnhaupt-le-Bas | chapelle | catholique | Saint-Wendelin |  | | | |
| Burnhaupt-le-Haut | église | catholique | Saint-Boniface |  | | | |
| Carspach | église | catholique | Saint-Georges |  | | | |
| Cernay | église | catholique | Saint-Etienne |  | | | |
| Cernay | église | protestante | | |  | | |
| Cernay | synagogue | Israélite | | |  | | |
| Chalampé | église | catholique | Saint-Mendelin | | | |  |
| Chavannes-sur-l'Étang | église | catholique | Saint-Mathieu | | | |  |
| Courtavon | église | catholique | Saint-Jacques majeur et Saint-Christophe | | | |  |
| Dannemarie | église | catholique | Saint-Léonard | | |  | |
| Diefmatten | église | catholique | Saint-Nicolas | | |  | |
| Dietwiller | église | catholique | Saint-Nicolas | | | |  |
| Durlinsdorf | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | | |  | |
| Eglingen | église | catholique | Saint-Léger |  | | | |

| | | | | | | | |
|--|----------|-------------|--|---|---|---|---|
| Emlingen | église | | | | | | ○ |
| Emlingen | chapelle | catholique | Saint-Odile | | | | △ |
| Enschingen (Saint-Bernard aujourd'hui) | église | catholique | Saint-Bernard | ● | | | |
| Eteimbes | église | catholique | Saint-Pantale | | | | ○ |
| Feldbach | église | catholique | Saint-Jacques- Majeur | | ○ | | |
| Fessenheim | église | catholique | Sainte- Colombe | | | | ○ |
| Friesen | église | catholique | Saints-Pierre- et-Paul | | | ○ | |
| Frœningen | église | catholique | Sainte-Barbe | | ○ | | |
| Fulleren | chapelle | catholique | Saint-Michel | | | | △ |
| Galfingue | église | catholique | Saint- Gangolphe | | ○ | | |
| Gildwiller - Falkwiller - Hecken | église | catholique | Épiphanie de N.S. | | ○ | | |
| Goldbach | église | catholique | Saint-Laurent | | ○ | | |
| Gommersdorf | chapelle | catholique | Sainte- Marguerite | | | | △ |
| Grentzingen | église | catholique | Saint-Martin | | ○ | | |
| Guebwiller | église | désaffectée | Ancienne église catholique des Dominicains | | | ○ | |
| Guebwiller | église | catholique | Saint-Léger | | | ○ | |
| Guebwiller | église | catholique | Notre Dame | | | | ○ |
| Guebwiller | chapelle | catholique | du cimetière | | | | △ |
| Guémar | chapelle | catholique | Saint- Maximin | | △ | | |
| Guevenatten | chapelle | catholique | Sainte- Appolonie | | | | △ |
| Guewenheim | église | catholique | Saint-Maurice | | ○ | | |
| Guewenheim | chapelle | catholique | Oberwald | | | △ | |























| | | | | | | | |
|-----------------------|-----------|------------|--|---|---|---|---|
| Gunsbach | église | simultanée | Saint-Himère | | | | ◆ |
| Hagenbach | église | catholique | Saint-Pierre | | ○ | | |
| Hagenbach | chapelle | catholique | Oelberg | | | | △ |
| Hagenbach | chapelle | catholique | Schaecher | | | | △ |
| Hartmannswiller | église | catholique | Saint-Blaise | | ○ | | |
| Heidwiler | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | | ○ | | |
| Heimersdorf | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | | ○ | | |
| Heimsbrunn | église | catholique | Saints-Projet-et-Amarin | | ○ | | |
| Hindlingen | église | catholique | Sainte-Anne | | | ○ | |
| Hirsingue | église | catholique | Saint-Jean-Baptiste | | ○ | | |
| Hirsingue | synagogue | Israélite | | | | | ★ |
| Hirtzbach | église | catholique | Saint-Maurice | | ○ | | |
| Hirtzbach | chapelle | catholique | Saint-Glucker (actuellement Saint-Léger) | △ | | | |
| Hochstatt | église | catholique | Saints Pierre et Paul | | | ○ | |
| Hochstatt | chapelle | catholique | chapelle votive | | | | △ |
| Hombourg | église | catholique | Saint-Nicolas | | | | ○ |
| Houssen | église | catholique | Saint-Maurice | | | | ○ |
| Illfurth | église | catholique | Saint-Martin | | ○ | | |
| Illfurth | chapelle | catholique | Saint-Brice | | | | △ |
| Ingersheim | église | catholique | Saint-Barthélemy | | | ○ | |
| Ingersheim | chapelle | catholique | Letzenberg | △ | | | |
| Jungholtz-Thierenbach | église | catholique | Sainte-Marie-Auxiliatrice | | ○ | | |

| | | | | | | | |
|---------------------------|----------|------------|------------------------|---|---|---|---|
| Kaysersberg | église | catholique | Sainte-Croix | | | | ○ |
| Labaroche | église | catholique | Saint-Joseph artisan | | ○ | | |
| Lapoutroie | église | catholique | Sainte-Odile | | ○ | | |
| Lapoutroie - Hachimette | chapelle | catholique | Sainte-Richarde | | | | △ |
| Largitzen | église | catholique | Saint-Georges | | ○ | | |
| Lautenbach | église | catholique | Saint-Jean-Baptiste | | ○ | | |
| Lautenbach | chapelle | catholique | du cimetière | | | △ | |
| Lautenbach-Zell | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | | | ○ | |
| Lautenbach-Zell - Sengern | chapelle | catholique | Felsenbach | | | | △ |
| Lautenbach-Zell - Sengern | église | catholique | Saint-Nicolas | ● | | | |
| Lauw | église | catholique | Saint-Éloi | | | | ○ |
| Le Bonhomme | église | catholique | Saint-Nicolas | ● | | | |
| Le Bonhomme | chapelle | catholique | chapelle du Bonhomme | △ | | | |
| Leimbach | église | catholique | Saint-Blaise | ● | | | |
| Liebsdorf | église | catholique | Saint Jean Gualbert | | | ○ | |
| Lièpvre | église | catholique | Assomption | | | | ○ |
| Linthal | église | catholique | Sainte-Marie-Madeleine | | ○ | | |
| Linthal | chapelle | catholique | Hofen | | | △ | |
| Linthal | chapelle | catholique | Linthal | | | | △ |
| Linthal | chapelle | catholique | Renspach | | | | △ |
| Linthal | chapelle | catholique | de la Croix | | | | △ |
| Luemswiller | église | catholique | Saint-Christophe | | ○ | | |

| | | | | | | | |
|---------------------------------|-------------------------|-------------|-----------------------|---|---|---|---|
| Luenschwiller | chapelle | catholique | Notre Dame des Neiges | | | | △ |
| Lutran | église | catholique | Saint-Joseph | | | | ○ |
| Lutran | chapelle | catholique | Waldieu | | | | △ |
| Lutterbach | église | catholique | Sacré-Cœur | | | ○ | |
| Manspach - Saint-Léger | église | catholique | Saint-Léger | | ○ | | |
| Masevaux | église | catholique | Saint-Martin | | | | ○ |
| Mertzen - Saint-Ulrich - Struth | église | catholique | Saint-Maurice | | | | ○ |
| Metzeral | église | protestante | | ◆ | | | |
| Metzeral - Sondernach | chapelle | catholique | Saint-Blaise | △ | | | |
| Michelbach | église | catholique | Sainte-Agathe | | | ○ | |
| Mittlach | église | catholique | Immaculée Conception | | ○ | | |
| Mitzach | église | catholique | Saint-Dominique | | | | ○ |
| Mollau | église | catholique | Saint Jean-Baptiste | | | | ○ |
| Montreux-Jeune | église | catholique | Saint-Denis | | | | ○ |
| Montreux-Vieux | église | catholique | Saint-Alban | | | ○ | |
| Moos | église | catholique | Saint-Blaise | | ○ | | |
| Mœrnach | église | catholique | Saint-Joseph | | | ○ | |
| Muhlbach | église | simultanée | | ◆ | | | |
| Munster | église | catholique | Saint-Léger | | ○ | | |
| Munster | église | protestante | | | ◆ | | |
| Munster | Cercle d'évangélisation | protestante | | | ◆ | | |
| Neuf-Brisach | église | catholique | Saint-Louis | | | | ○ |

| | | | | | | | |
|------------------------|------------------------|------------|-------------------------|---|---|---|---|
| Neuf-Brisach | synagogue | Israélite | | | | | ★ |
| Obermorschwiller | église | catholique | Saint-Sébastien | | ○ | | |
| Obersaasheim | église | catholique | Saint-Gall | | | | ○ |
| Oderen | église | catholique | Saint-Nicolas | | | | ○ |
| Orbey | église | catholique | Saint-Urbain | | ○ | | |
| Orbey - Basses-Hutttes | église | catholique | Sainte-Catherine | | ○ | | |
| Orbey - Hautes-Hutttes | chapelle de pèlerinage | catholique | Sainte-Barbe | | △ | | |
| Orbey - Pairis | église | catholique | Immaculée Conception | | ○ | | |
| Orbey (Creux d'Argent) | chapelle | catholique | Saint-Genest | | △ | | |
| Pfastatt | église | catholique | Saint-Maurice | | | | ○ |
| Pfetterhouse | église | catholique | Saint-Géréon | | | | ○ |
| Pulversheim | église | catholique | Saint-Jean | | | | ○ |
| Raetersheim | église | catholique | Saints Projet et Amarin | | | | ○ |
| Rammersmatt | église | catholique | Saint-Jean Gualbert | | | ○ | |
| Ranspach | église | catholique | Saint-Antoine-de-Padoue | | | | ○ |
| Reiningue | église | catholique | Saint-Romain | ● | | | |
| Reiningue | chapelle | catholique | Deckwiller | | | △ | |
| Retzwiller | église | catholique | Saint-Antoine Abbé | | | | ○ |
| Richwiller | église | catholique | Sainte-Catherine | | | ○ | |
| Rimbach | église | catholique | Épiphanie | | ○ | | |
| Rimbach | chapelle | catholique | route de Soultz | | | | △ |
| Rimbach-Zell | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | | ○ | | |

| | | | | | | | |
|---------------------------------|-----------|-------------|-------------------------|---|---|---|---|
| Rixheim | église | catholique | Saint-Léger | | | | ○ |
| Roderen | église | catholique | Saint-Laurent | | | | ○ |
| Romagny | église | catholique | Saint-Florent | | | ○ | |
| Rosenau | église | catholique | Saint-Fridolin | | | | ○ |
| Ruederbach | église | catholique | Saint-Sigismond | | ○ | | |
| Saint-Amarin | église | catholique | Saints-Projet-et-Amarin | | | | ○ |
| Saint-Côme - Bellemagny | église | catholique | Saints-Côme-et-Damien | | | ○ | |
| Sainte-Croix-aux-Mines | église | catholique | Saint-Nicolas | | | ○ | |
| Sainte-Marie-aux-Mines | église | simultanée | Saint-Pierre-sur-l'Hâte | | | | ◆ |
| Sainte-Marie-aux-Mines | église | catholique | Sainte-Madeleine | | | | ○ |
| Sainte-Marie-aux-Mines | église | catholique | Saint-Louis | | | | ○ |
| Sainte-Marie-aux-Mines - Echery | chapelle | catholique | Sacré-Cœur | | | | △ |
| Saint-Ulrich | chapelle | catholique | Saint-Ulrich | | | | △ |
| Schweighouse-Thann | église | catholique | Saint-Nicolas | ● | | | |
| Sentheim | église | catholique | Saint-Georges | | | ○ | |
| Seppois-le-Bas | église | catholique | Saint-Maurice | ● | | | |
| Seppois-le-Bas | synagogue | Israélite | | | | ☆ | |
| Seppois-le-Haut | église | catholique | Saint-Hubert | ● | | | |
| Seppois-le-Haut | chapelle | catholique | | | | | △ |
| Sondernach | église | protestante | | | ◆ | | |
| Sondernach | chapelle | catholique | chapelle du Buhl | | | | △ |
| Soppe-le-Bas | église | catholique | Saint-Vincent | | | | ○ |

| | | | | | | | |
|-------------------------|-------------------------|-------------|---------------------------|---|---|---|---|
| Soppe-le-Haut | église | catholique | Sainte-Marguerite | | | |  |
| Soultz | église | catholique | Saint-Maurice | |  | | |
| Soultz | Synagogue | Israélite | | | |  | |
| Soultzbach-les-Bains | église | catholique | Saint-Jean-Baptiste | | | |  |
| Spechbach-le-Bas | église | catholique | Saint-Augustin | |  | | |
| Spechbach-le-Bas | chapelle | catholique | Maria im Elend | |  | | |
| Spechbach-le-Haut | église | catholique | Saint-Martin | |  | | |
| Staffelfelden | église | catholique | Saint-Gall | | |  | |
| Steinbach | église | catholique | Saint-Morand |  | | | |
| Steinbach | chapelle | catholique | Birling | | |  | |
| Steinbach | chapelle | catholique | Loos | | | |  |
| Stosswihr | chapelle | catholique | Schweinsbach | | | |  |
| Stosswihr | église | protestante | |  | | | |
| Stosswihr - Ampfersbach | église | catholique | Sainte-Marie-Auxiliatrice |  | | | |
| Soultzeren | église | protestante | |  | | | |
| Tagolsheim | église | catholique | Saint-Léger | | |  | |
| Tagsdorf | église | catholique | Saint-Blaise | | |  | |
| Thann | église | catholique | Saint-Thiébaud | |  | | |
| Thann | Cercle d'évangélisation | protestante | | | |  | |
| Thann | Synagogue | Israélite | |  | | | |
| Traubach-le-Haut | église | catholique | Saint-Jean-Baptiste | | |  | |
| Ueberstrass | chapelle | catholique | Notre-Dame de Grünenwald |  | | | |

| | | | | | | | |
|-----------------|-----------|-------------|-----------------------|---|---|---|---|
| Uffholtz | église | catholique | Saint-Érasme | ● | | | |
| Valdieu | chapelle | catholique | ND de la Pitié | | | | △ |
| Vieux-Thann | église | catholique | Saint-Dominique | | ○ | | |
| Walbach | église | catholique | Saint-Maurice | | | | ○ |
| Waldighofen | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | | | ○ | |
| Walheim | église | catholique | Saint-Martin | | | ○ | |
| Wasserbourg | église | catholique | Saint-Michel | | | | ○ |
| Wattwiller | église | catholique | Saint-Jean-Baptiste | ● | | | |
| Weckolsheim | église | catholique | Saint-Sébastien | | | | ○ |
| Willer-sur-Thur | église | catholique | Saint-Didier | | | ○ | |
| Wittelsheim | église | catholique | Saint-Michel | ● | | | |
| Wittersdorf | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | | ○ | | |
| Wolfgangzen | église | catholique | Saint-Wolfgang | | | | ○ |
| Wolfgangzen | église | protestante | | | | | ◆ |
| Wuenheim | église | catholique | Saint-Gilles | | ○ | | |
| Wuenheim | chapelle | catholique | Haut du village | | | | △ |
| Wuenheim | chapelle | catholique | Dieffenbach | | | | △ |
| Zaessingue | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | | | | ○ |
| Zillisheim | synagogue | Israélite | | | | | ☆ |
| Zillisheim | église | catholique | Saint-Laurent | | ○ | | |

Bas-Rhin

| Commune | Type d'édifice | Confession | Nom de l'édifice | Édifice totalement détruit | Édifice très endommagé (X > 100 000) | Édifice moyennement endommagé (X > 25 000 X < 100 000) | Édifice légèrement Endommagé (X < 25 000) |
|----------------------------|----------------|-------------|------------------|----------------------------|--|--|---|
| Barembach | église | catholique | Saint-Georges | | | | ○ |
| Bassemberg | église | catholique | | | | | ○ |
| Bellefosse | église | protestante | | | | | ◆ |
| Belmont | église | protestante | | | | | ◆ |
| Gereuth | église | catholique | | | | | ○ |
| Grube | église | catholique | | | | | ○ |
| Meisengott | église | catholique | | | | | ○ |
| Neukirch | église | catholique | | | | | ○ |
| Plaine | église | catholique | Saint-Arnould | | ○ | | |
| Ranrupt | église | catholique | Saint-Vincent | | | | ○ |
| Russ | église | catholique | Saint-Etienne | | | | ○ |
| Saales | église | catholique | Saint-Barthélemy | | ○ | | |
| Saint-Petersholz-Hohwalsch | église | catholique | | | | | ○ |
| Saulxures | église | catholique | Saint-Michel | | | | ○ |
| Saverne | église | catholique | Saint-Barthélemy | | ○ | | |
| Solbach | église | protestante | | | | | ◆ |

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|--------|------------|-------------------------------|--|--|--|---|
| Steige | église | catholique | | | | | ○ |
| Urmatt | église | catholique | Sainte-Croix | | | | ○ |
| Vorbruck | église | catholique | Sainte-Libaire | | | | ○ |
| Vorbruck – Annexe La Claquette | église | catholique | Immaculée Conception | | | | ○ |
| Vorbruck – Annexe Vipucelle | église | catholique | Notre-Dame- de-Bon-Secours | | | | ○ |

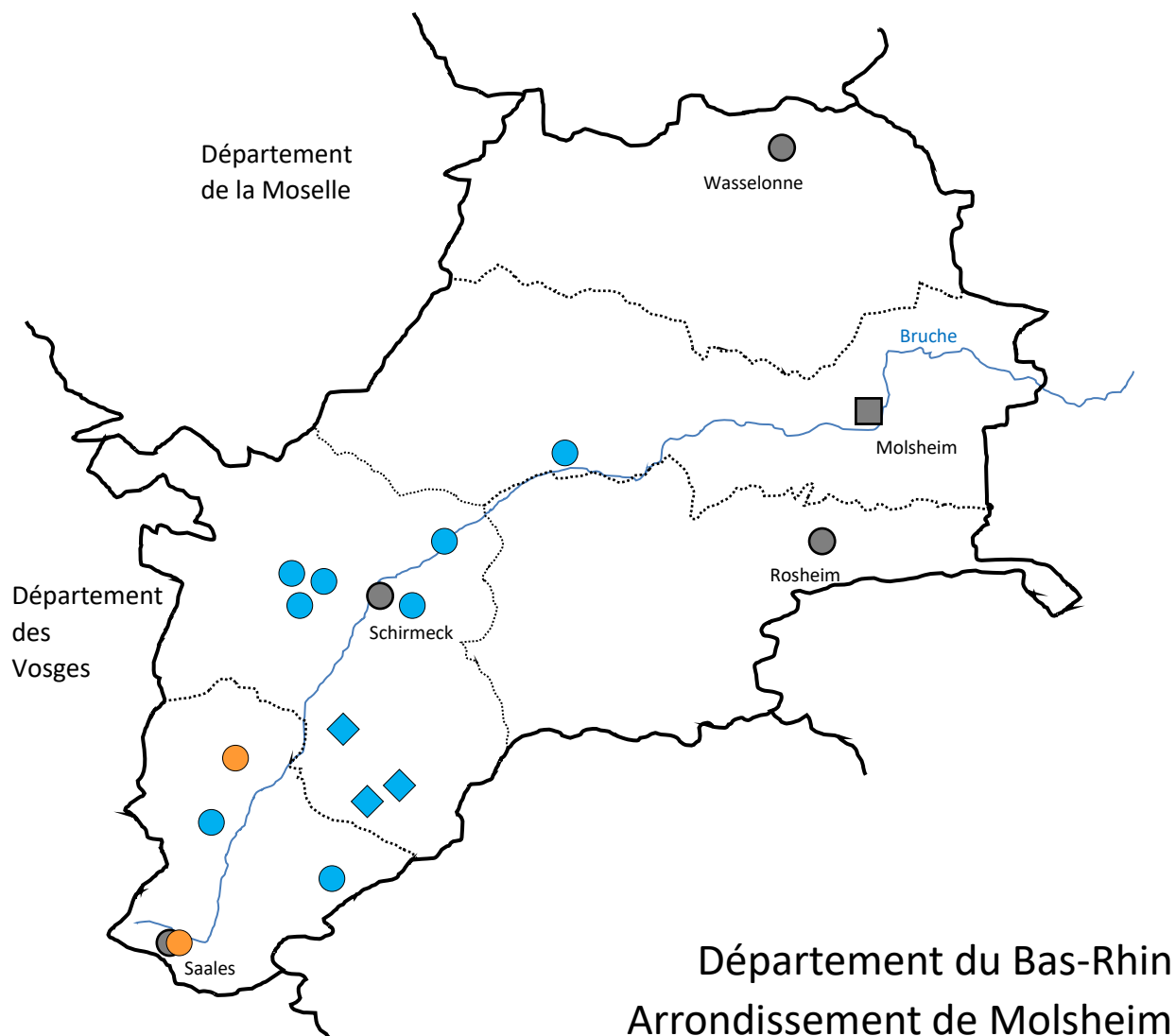
ANNEXE 2 – CARTOGRAPHIE DÉTAILLÉE DES ÉDIFICES CULTUELS ALSACIENS ENDOMMAGÉS DURANT LA GRANDE GUERRE

BAS-RHIN



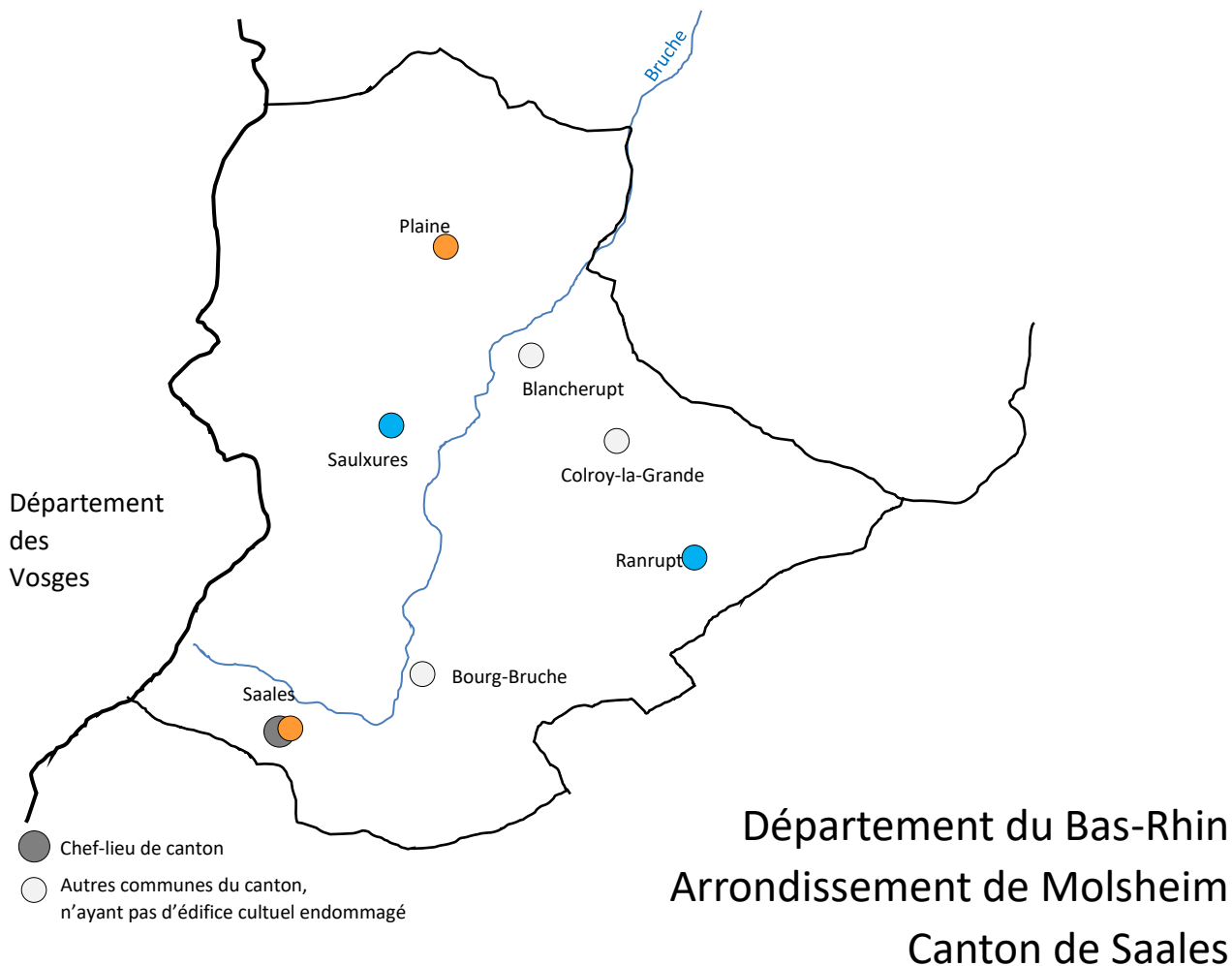
Arrondissement de Molsheim

| ARRONDISSEMENT DU BAS-RHIN | Nombre de communes de l'arrondissement | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte touché, dans l'arrondissement | Nombre d'édifices endommagés dans l'arrondissement |
|----------------------------|--|---|--|
| MOLSHEIM | 70 | 11 | 13 |



Arrondissement de Molsheim – Canton de Saales

| | |
|--------------------|---|
| Canton du Bas-Rhin | Nombre d'édifices endommagés dans le canton |
| SAALES | 4 |

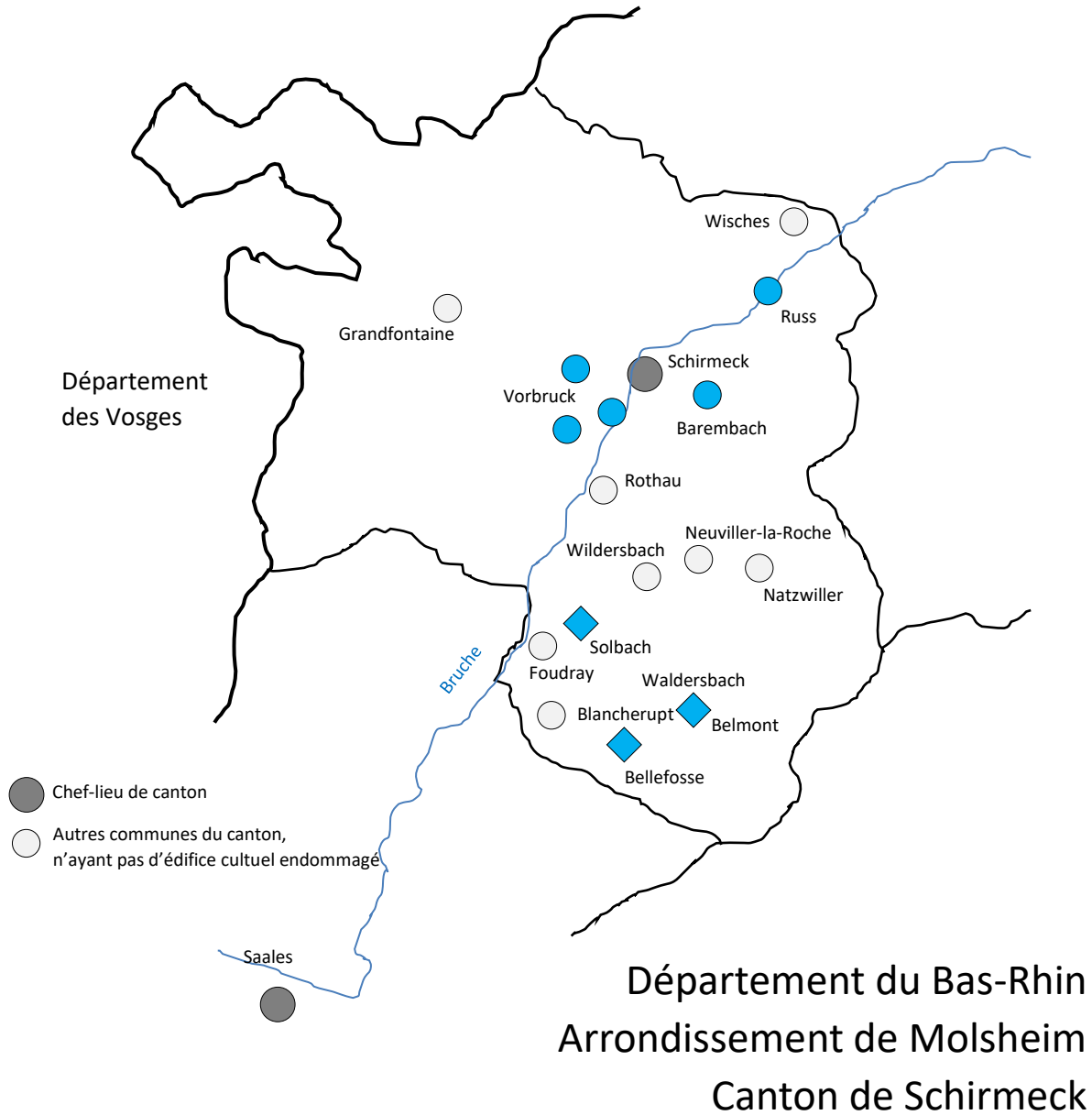


COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| | | | |
|-----------|--------|------------|------------------|
| Plaine | église | catholique | Saint-Arnould |
| Saales | église | catholique | Saint-Barthélemy |
| Ranrupt | église | catholique | Saint-Vincent |
| Saulxures | église | catholique | Saint-Michel |

Arrondissement de Molsheim – Canton de Schirmeck

| Canton du Bas-Rhin | Nombre d'édifices endommagés dans le canton |
|--------------------|---|
| SCHIRMECK | 8 |

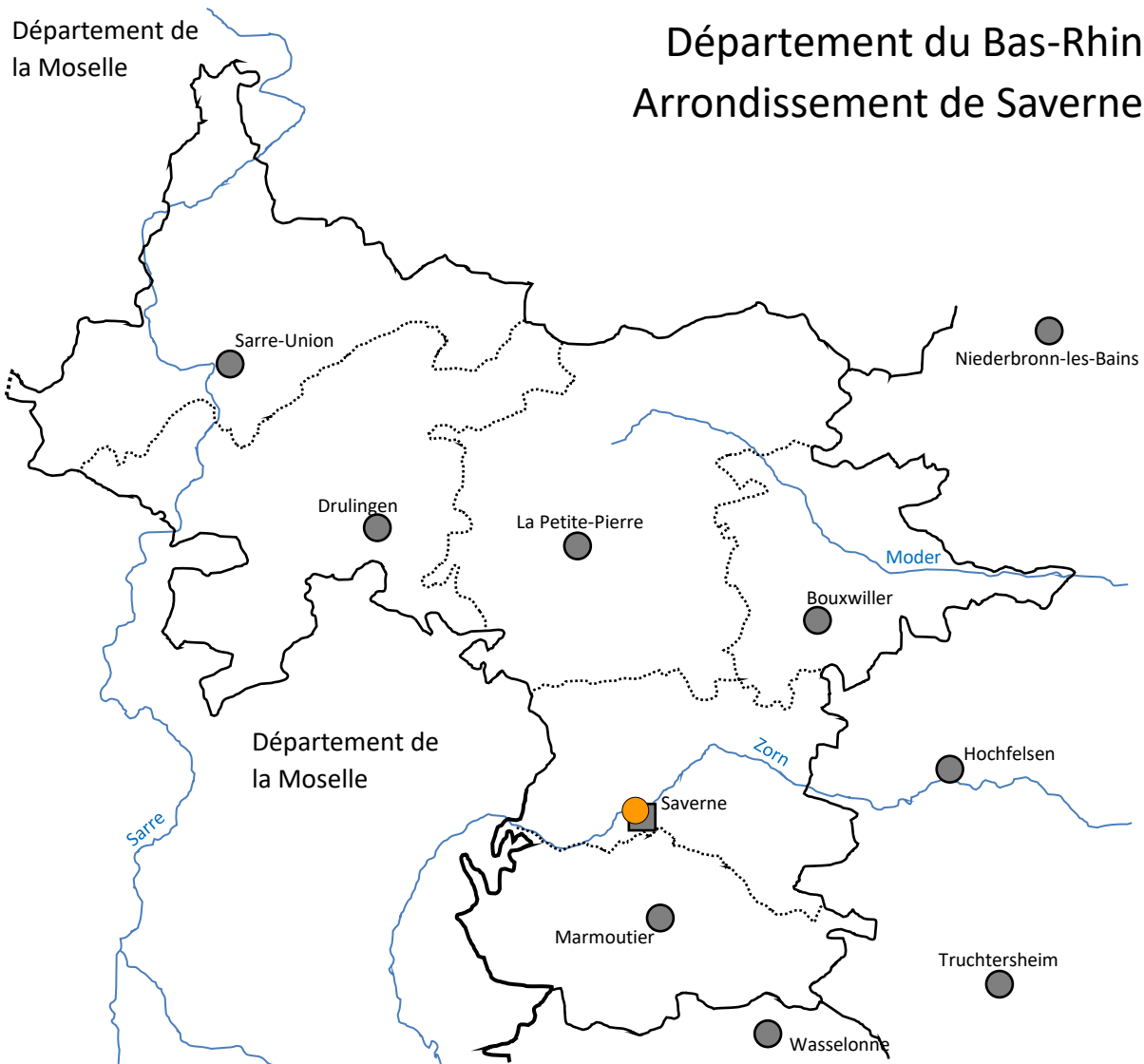


COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| | | | |
|-----------------------------------|--------|-------------|-------------------------------|
| Barembach | église | catholique | Saint-Georges |
| Bellefosse | église | protestante | |
| Belmont | église | protestante | |
| Russ | église | catholique | Saint-Étienne |
| Solbach | église | protestante | |
| Vorbruck | église | catholique | Sainte-Libaire |
| Vorbruck – Annexe La Claquette | église | catholique | Immaculée Conception |
| Vorbruck – Annexe Vipucelle | église | catholique | Notre-Dame-de-Bon- Secours |

Arrondissement de Saverne

| ARRONDISSEMENT DU BAS-RHIN | Nombre de communes de l'arrondissement | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte touché, dans l'arrondissement | Nombre d'édifices endommagés dans l'arrondissement |
|----------------------------|--|---|--|
| SAVERNE | 133 | 1 | 1 |

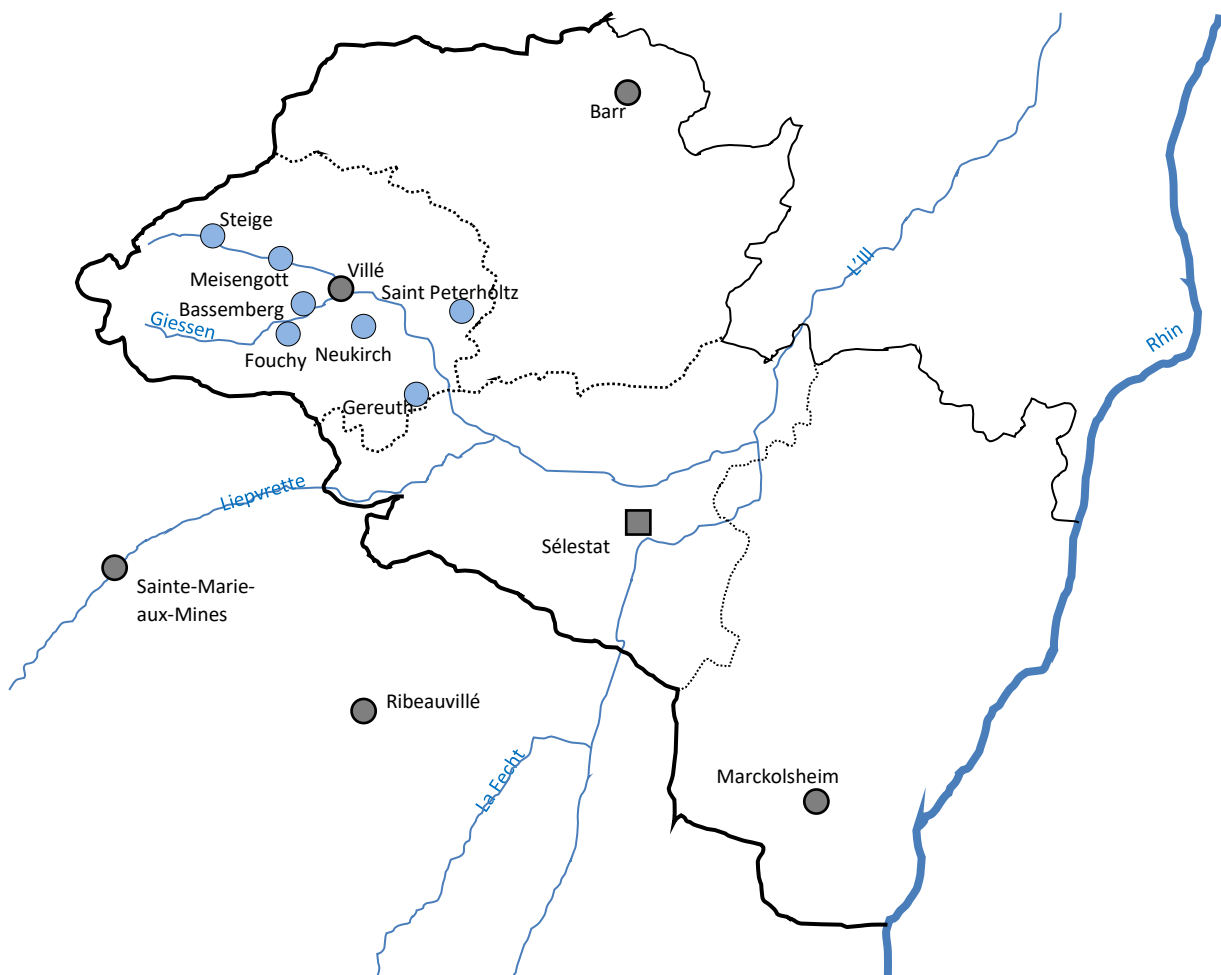


COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| | | | |
|---------|--------|------------|------------------|
| Saverne | église | catholique | Saint-Barthélemy |
|---------|--------|------------|------------------|

Arrondissement de Sélestat

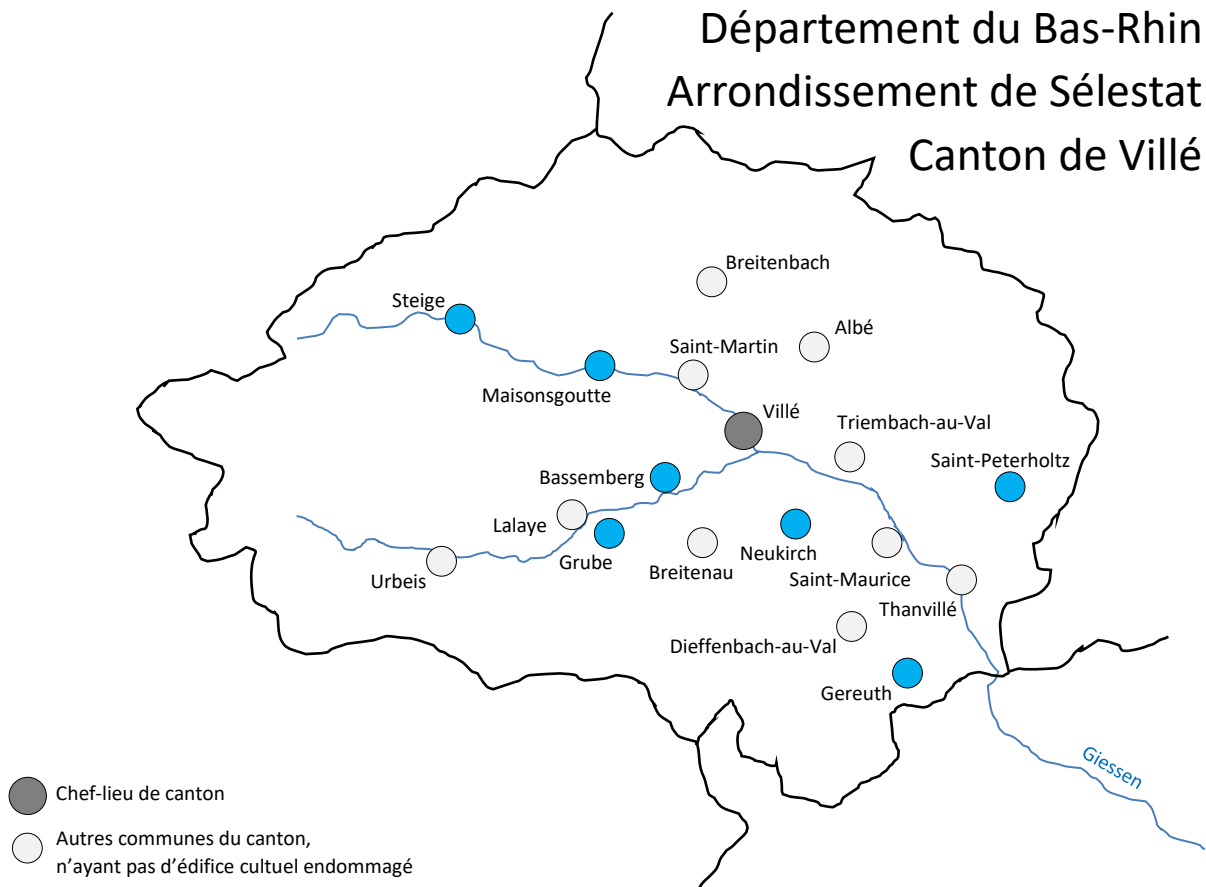
| ARRONDISSEMENT DU BAS-RHIN | Nombre de communes de l'arrondissement | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte touché, dans l'arrondissement | Nombre d'édifices endommagés dans l'arrondissement |
|----------------------------|--|---|--|
| SÉLESTAT | 63 | 7 | 7 |



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat

Arrondissement de Sélestat – Canton de Villé

| | |
|--------------------|---|
| Canton du Bas-Rhin | Nombre d'édifices endommagés dans le canton |
| VILLÉ | 7 |



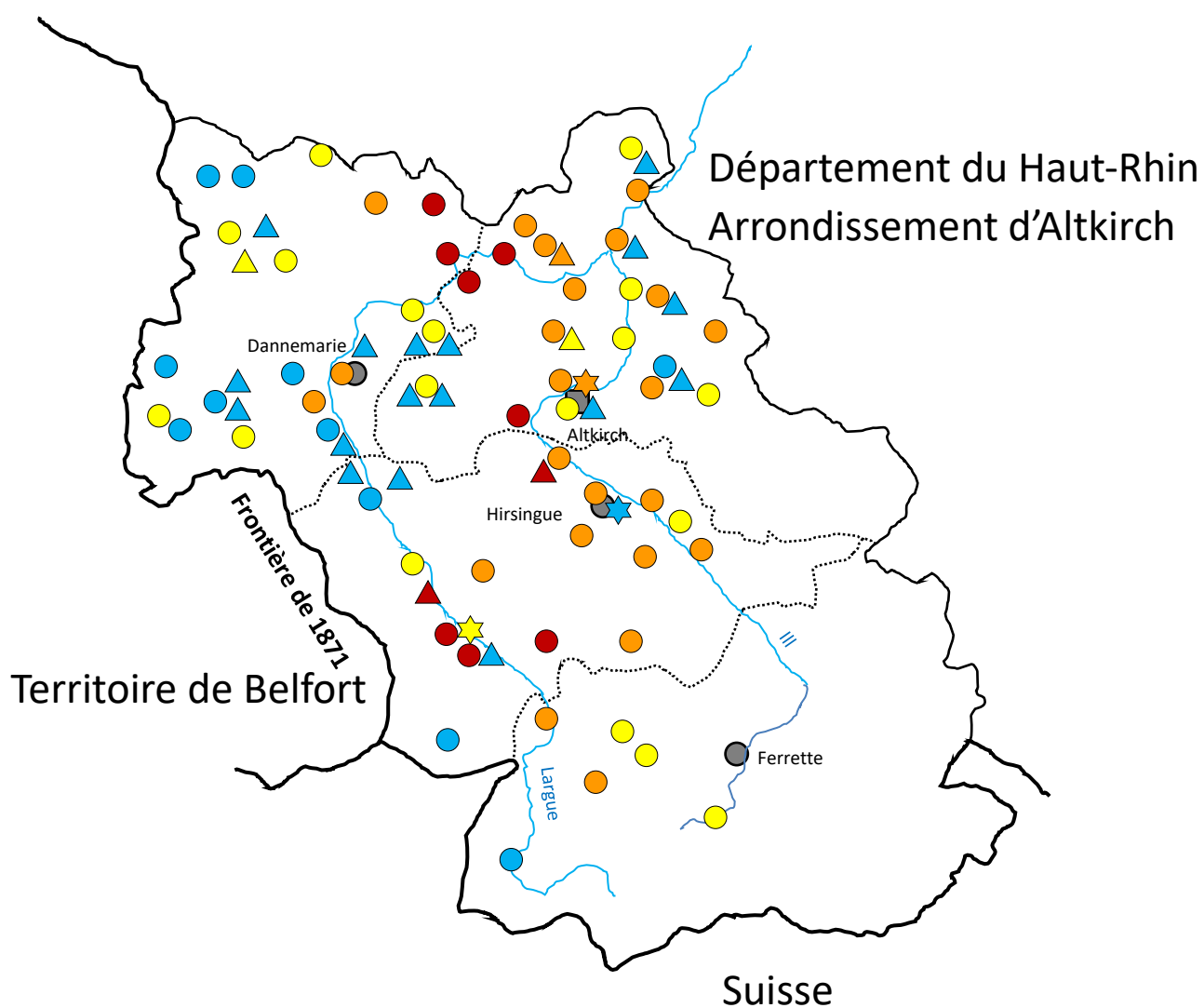
COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| | | |
|----------------------------|--------|------------|
| Bassemberg | église | catholique |
| Gereuth | église | catholique |
| Grube | église | catholique |
| Meisengott | église | catholique |
| Neukirch | église | catholique |
| Steige | église | catholique |
| Saint-Petersholz-Hohwalsch | église | catholique |

HAUT-RHIN

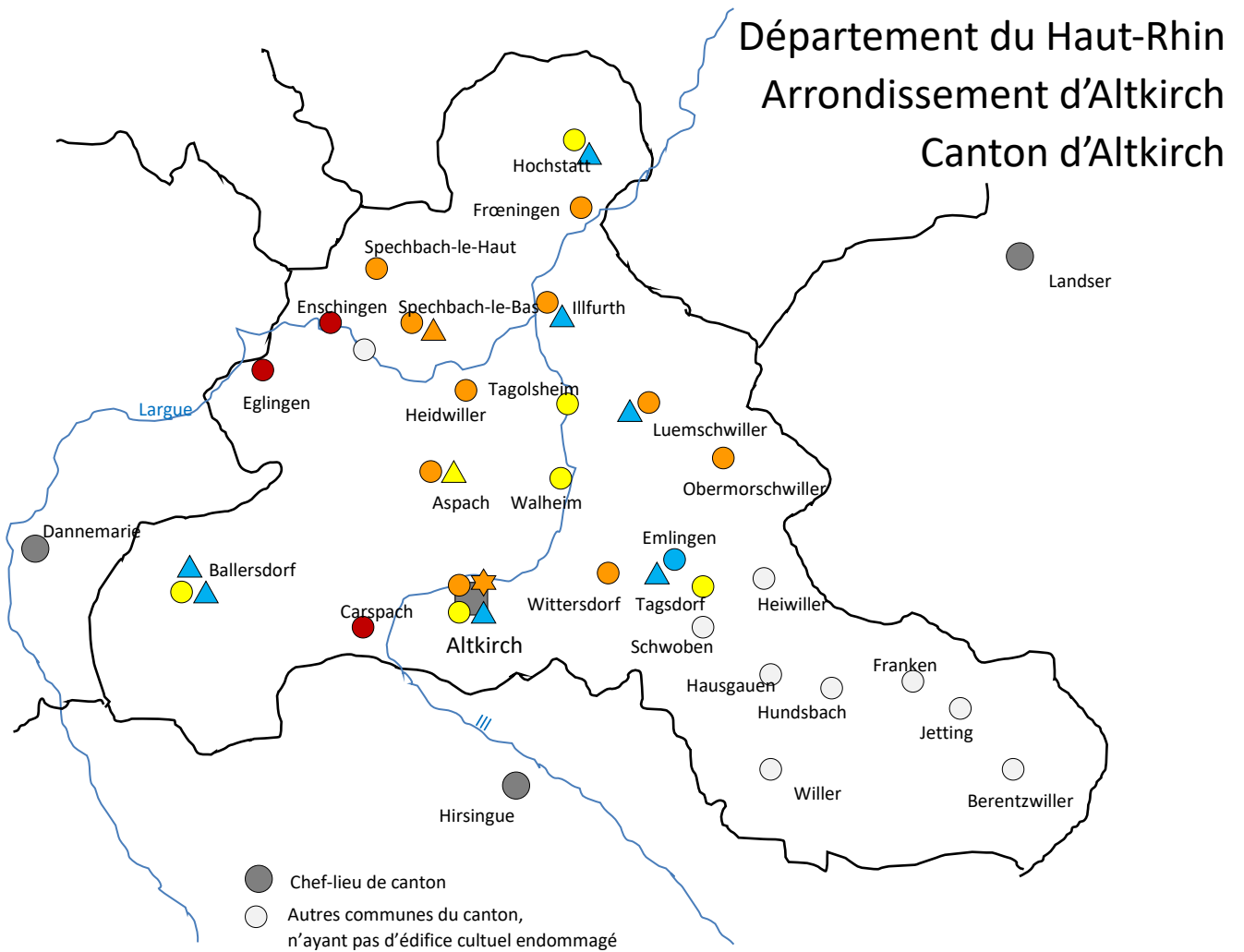
Arrondissement d'Altkirch

| ARRONDISSEMENT DU HAUT-RHIN | Nombre de communes de l'arrondissement | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte touché | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|-----------------------------|--|--|--|
| ALTKIRCH | 116 | 67 | 85 |



Arrondissement d'Altkirch – Canton d'Altkirch

| Canton du Haut-Rhin | Nombre de communes du canton | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte touché | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|---------------------|------------------------------|--|--|
| ALTKIRCH | 28 | 19 | 30 |

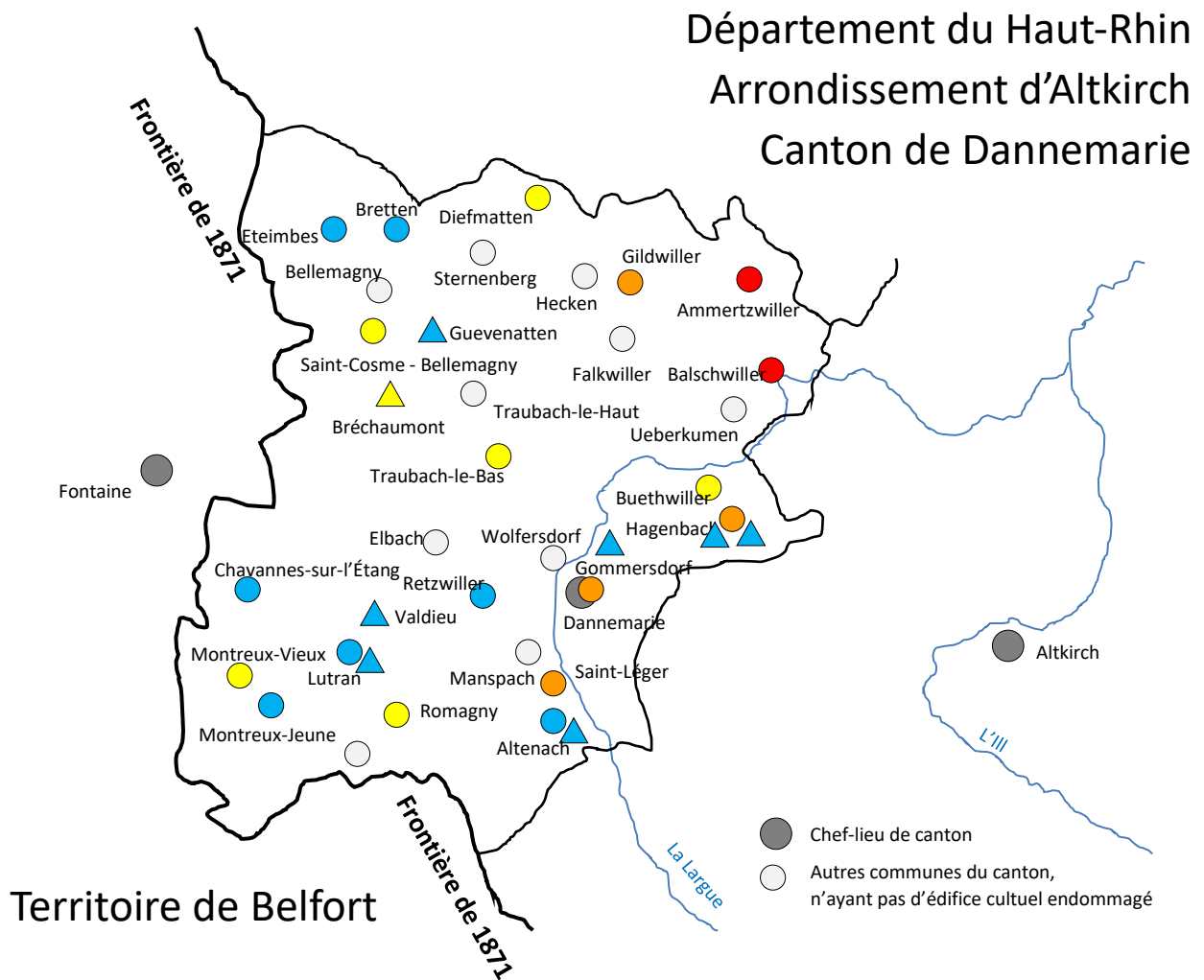


COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| COMMUNE | NATURE DE L'ÉDIFICE | CONFESSION | DÉDIÉ À |
|-------------------------------|---------------------|------------|-----------------------|
| Altkirch | Synagogue | Israélite | |
| Altkirch | Église | catholique | Assomption |
| Altkirch | Église | catholique | Saint-Morand |
| Altkirch | Chapelle | catholique | Saint-Morand |
| Aspach (près Altkirch) | Église | catholique | Saint-Laurent |
| Aspach (près Altkirch) | Chapelle | catholique | Chapelle de la Litten |
| Ballersdorf | Église | catholique | Saint-Jean |
| Ballersdorf | Chapelle | catholique | Saint-Martin |
| Ballersdorf | Chapelle | catholique | Route d'Altkirch |
| Carspach | Église | catholique | Saint-Georges |
| Eglingen | Église | catholique | Saint-Léger |
| Emlingen | Église | | |
| Emlingen | Chapelle | catholique | Saint-Odile |
| Enschingen (Saint-Bernard) | Église | catholique | Saint-Bernard |
| Frœningen | Église | catholique | Sainte-Barbe |
| Heidwiller | Église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul |
| Hochstatt | Église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul |
| Hochstatt | Chapelle | catholique | chapelle votive |
| Illfurth | Église | catholique | Saint-Martin |
| Illfurth | Chapelle | catholique | Saint-Brice |
| Luemschwiler | Église | catholique | Saint-Christophe |
| Luemschwiler | Chapelle | catholique | Notre Dame des Neiges |
| Obermorschwiller | Église | catholique | Saint-Sébastien |
| Spechbach-le-Bas | Église | catholique | Saint-Augustin |
| Spechbach-le-Bas | Chapelle | catholique | Maria im Elend |
| Spechbach-le-Haut | Église | catholique | Saint-Martin |
| Tagolsheim | Église | catholique | Saint-Léger |
| Tagsdorf | Église | catholique | Saint-Blaise |
| Walheim | Église | catholique | Saint-Martin |
| Wittersdorf | Église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul |

Arrondissement d'Altkirch – Canton de Dannemarie

| Canton du Haut-Rhin | Nombre de communes du canton | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte touché | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|---------------------|------------------------------|--|--|
| DANNEMARIE | 32 | 24 | 27 |



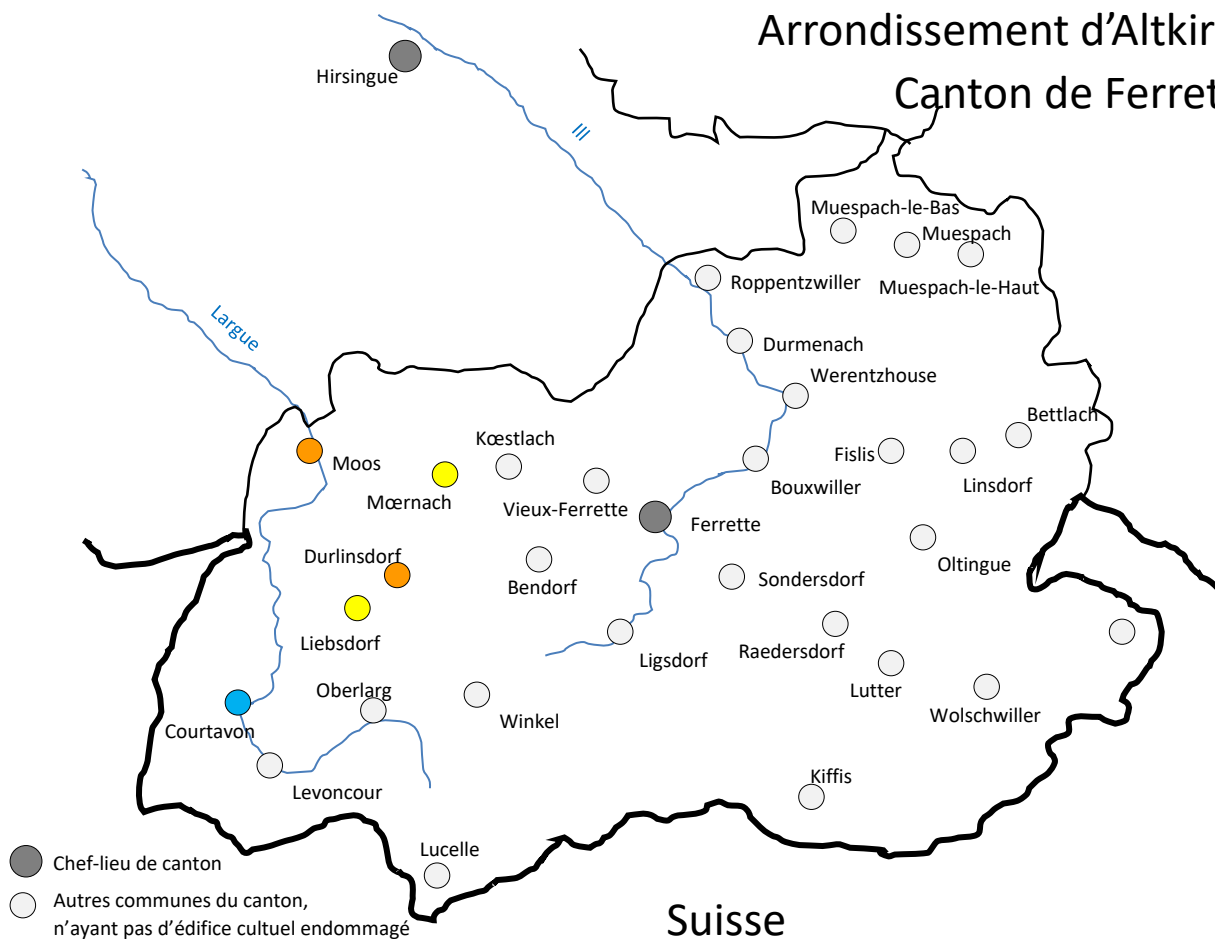
COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| COMMUNE | NATURE DE L'ÉDIFICE | CONFESSION | DÉDIÉ À |
|-------------------------------------|---------------------|------------|-----------------------|
| Altenach | Église | catholique | Saint-Sylvestre |
| Altenach | Chapelle | catholique | Sainte-Barbe |
| Ammertzwiler | Église | catholique | Saint-Etienne |
| Balschwiller | Église | catholique | Saint-Morand |
| Bréchaumont | Chapelle | catholique | Sainte-Aloïse |
| Bretten | Église | catholique | Saint-Rémi |
| Buethwiller | Église | catholique | Saint-Etienne |
| Chavannes sur l'étang | Église | catholique | Saint-Mathieu |
| Dannemarie | Église | catholique | Saint-Léonard |
| Diefmatten | Église | catholique | Saint-Nicolas |
| Gildwiller – Falkwiller - Hecken | Église | catholique | Épiphanie de N.S. |
| Gommersdorf | Chapelle | catholique | Sainte-Marguerite |
| Guevenatten | Chapelle | catholique | Sainte-Appolonie |
| Hagenbach | Église | catholique | Saint-Pierre |
| Hagenbach | Chapelle | catholique | Oelberg |
| Hagenbach | Chapelle | catholique | Schaecher |
| Lutran | Église | catholique | Saint-Joseph |
| Lutran | Chapelle | catholique | Waldieu |
| Manspach - Saint-Léger | Église | catholique | Saint-Léger |
| Montreux-Jeune | Église | catholique | Saint-Denis |
| Retzwiller | Église | catholique | Saint-Antoine Abbé |
| Romagny | Église | catholique | Saint-Florent |
| Traubach-le-Haut | Église | catholique | Saint-Jean-Baptiste |
| Valdieu | Chapelle | catholique | ND de la Pitié |
| Eteimbes | Église | catholique | Saint-Pantale |
| Montreux-Vieux | Église | catholique | Saint-Alban |
| Saint-Côme - Bellemagny | Église | catholique | Saints-Côme-et-Damien |

Arrondissement d'Altkirch – Canton de Ferrette

| Canton du Haut-Rhin | Nombre de communes du canton | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte touché | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|---------------------|------------------------------|--|--|
| FERRETTE | 31 | 5 | 5 |

Département du Haut-Rhin Arrondissement d'Altkirch Canton de Ferrette

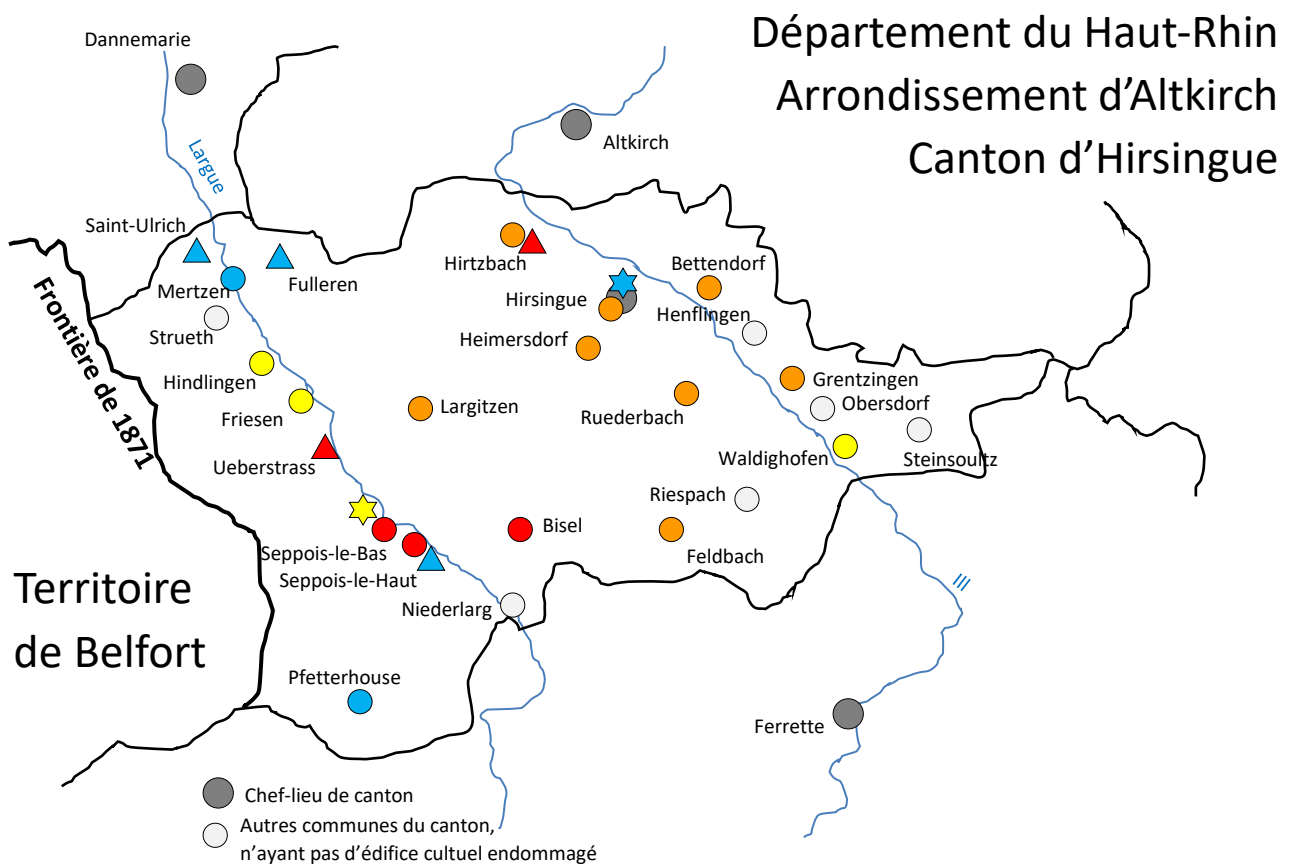


COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| COMMUNE | NATURE DE L'ÉDIFICE | CONFESSION | DÉDIÉ À |
|-------------|---------------------|------------|--|
| Courtavon | Église | catholique | Saint-Jacques majeur et Saint-Christophe |
| Durlinsdorf | Église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul |
| Liebsdorf | Église | catholique | Saint Jean Gualbert |
| Moos | Église | catholique | Saint-Blaise |
| Mœrnach | Église | catholique | Saint-Joseph |

Arrondissement d'Altkirch – Canton d'Hirsingue

| Cantons du Haut-Rhin | Nombre de communes du canton | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte touché | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|----------------------|------------------------------|--|--|
| HIRSINGEN | 25 | 19 | 23 |

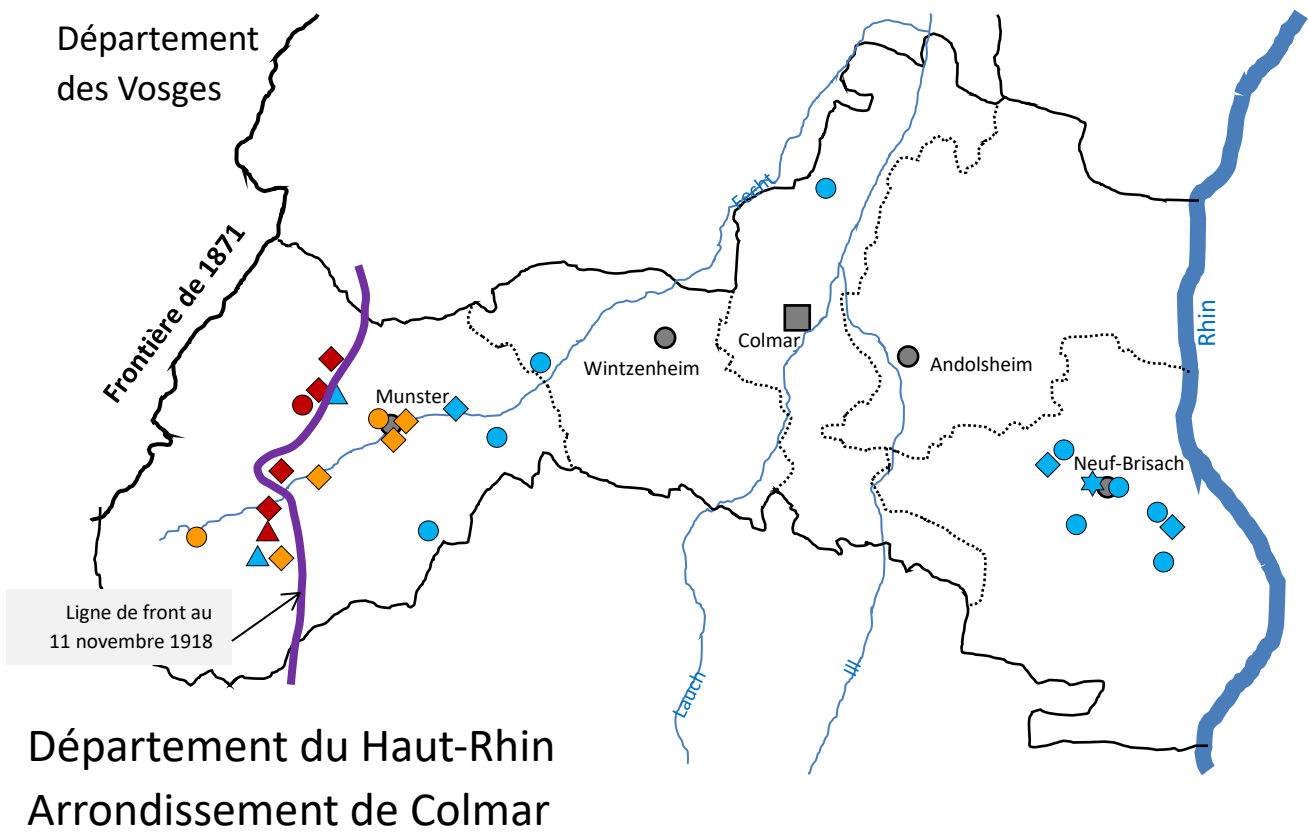


COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| COMMUNE | NATURE DE L'ÉDIFICE | CONFESSION | DÉDIÉ À |
|------------------------------------|---------------------|------------|---|
| Bettendorf | Église | catholique | Sainte-Croix |
| Bisel | Église | catholique | Saint-Colomban |
| Feldbach | Église | catholique | Saint-Jacques-Majeur |
| Friesen | Église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul |
| Fulleren | Chapelle | catholique | Saint-Michel |
| Grentzingen | Église | catholique | Saint-Martin |
| Heimersdorf | Église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul |
| Hindlingen | Église | catholique | Sainte-Anne |
| Hirsingue | Église | catholique | Saint-Jean-Baptiste |
| Hirsingue | Synagogue | Israélite | |
| Hirtzbach | Église | catholique | Saint-Maurice |
| Hirtzbach | Chapelle | catholique | Saint-Glucker (actuellement Saint-Léger) |
| Largitzen | Église | catholique | Saint-Georges |
| Mertzen – Saint-Ulrich - Struth | Église | catholique | Saint-Maurice |
| Pfetterhouse | Église | catholique | Saint-Géréon |
| Ruederbach | Église | catholique | Saint-Sigismond |
| Saint-Ulrich | Chapelle | catholique | Saint-Ulrich |
| Seppois-le-Bas | Église | catholique | Saint-Maurice |
| Seppois-le-Bas | Synagogue | Israélite | |
| Seppois-le-Haut | Église | catholique | Saint-Hubert |
| Seppois-le-Haut | Chapelle | catholique | |
| Ueberstrass | Chapelle | catholique | ND de Grünenwald |
| Waldighofen | Église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul |

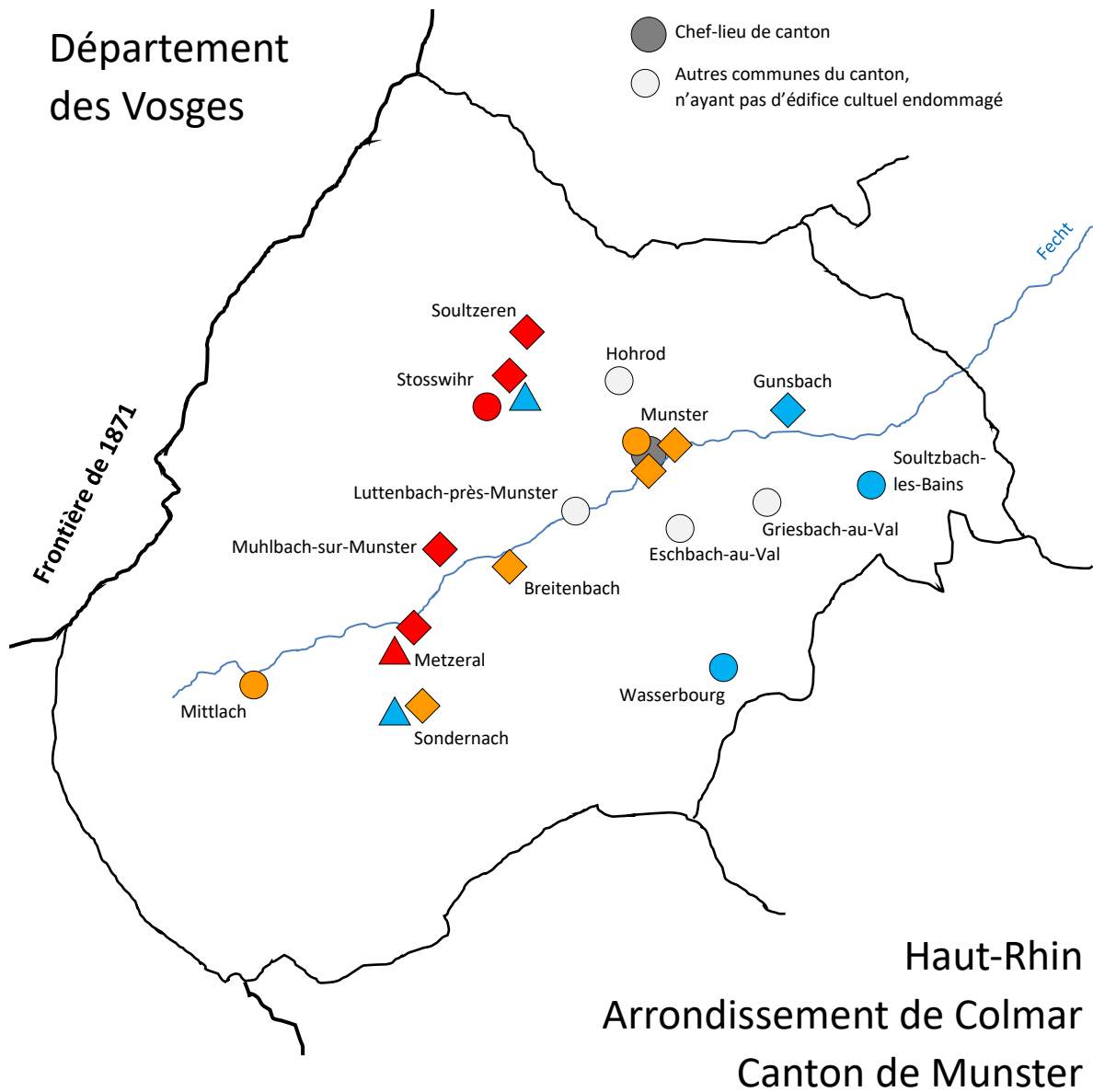
Arrondissement de Colmar

| ARRONDISSEMENT DU HAUT-RHIN | Nombre de communes de l'arrondissement | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte endommagé | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|-----------------------------|--|---|--|
| COLMAR | 63 | 19 | 29 |



Arrondissement de Colmar – Canton de Munster

| Canton du Haut-Rhin | Nombre de communes du canton | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte endommagé | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|---------------------|------------------------------|---|--|
| MUNSTER | 16 | 11 | 18 |

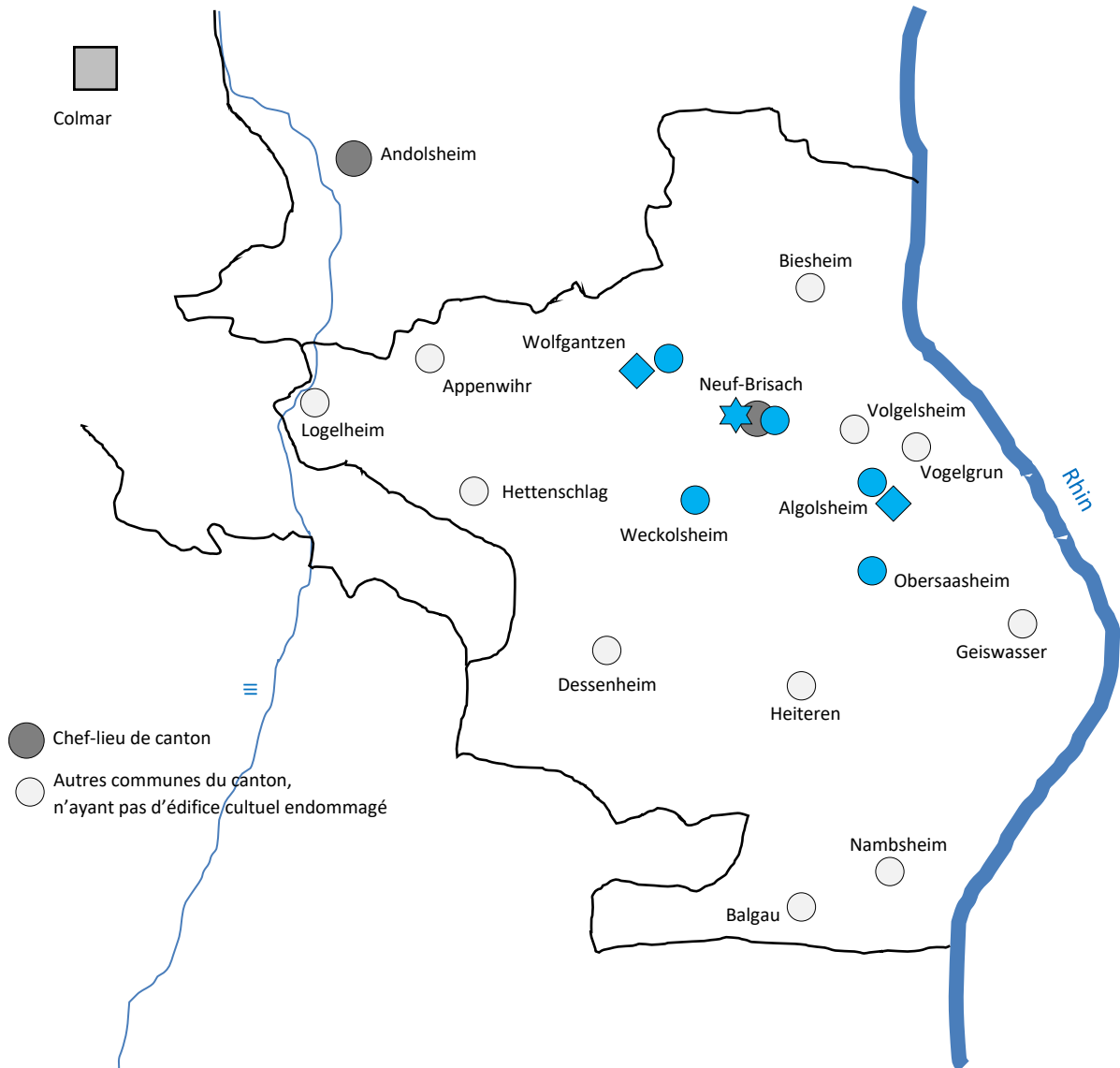


COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| COMMUNE | NATURE DE L'ÉDIFICE | CONFESSION | DÉDIÉ À |
|-------------------------|-------------------------|-------------|---------------------------|
| Breitenbach | Cercle d'évangélisation | protestante | |
| Gunsbach | Église | simultanée | Saint-Himère |
| Metzeral | Église | protestante | |
| Metzeral - Sondernach | Chapelle | catholique | Saint-Blaise |
| Mittlach | Église | catholique | Immaculée Conception |
| Muhlbach-sur-Munster | Église | simultanée | |
| Munster | Église | catholique | Saint-Léger |
| Munster | Église | protestante | |
| Munster | Cercle d'évangélisation | protestante | |
| Sondernach | Église | protestante | |
| Sondernach | Chapelle | catholique | chapelle du Buhl |
| Soultzbach-les-Bains | Église | catholique | Saint-Jean-Baptiste |
| Stosswihr | Chapelle | catholique | Schweinsbach |
| Stosswihr | Église | protestante | |
| Stosswihr - Ampfersbach | Église | catholique | Sainte-Marie-Auxiliatrice |
| Soultzeren | Église | protestante | |
| Wasserbourg | Église | catholique | Saint-Michel |

Arrondissement de Colmar – Canton de Neuf-Brisach

| Canton du Haut-Rhin | Nombre de communes du canton | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte endommagé | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|---------------------|------------------------------|---|--|
| NEUF-BRISACH | 16 | 5 | 8 |



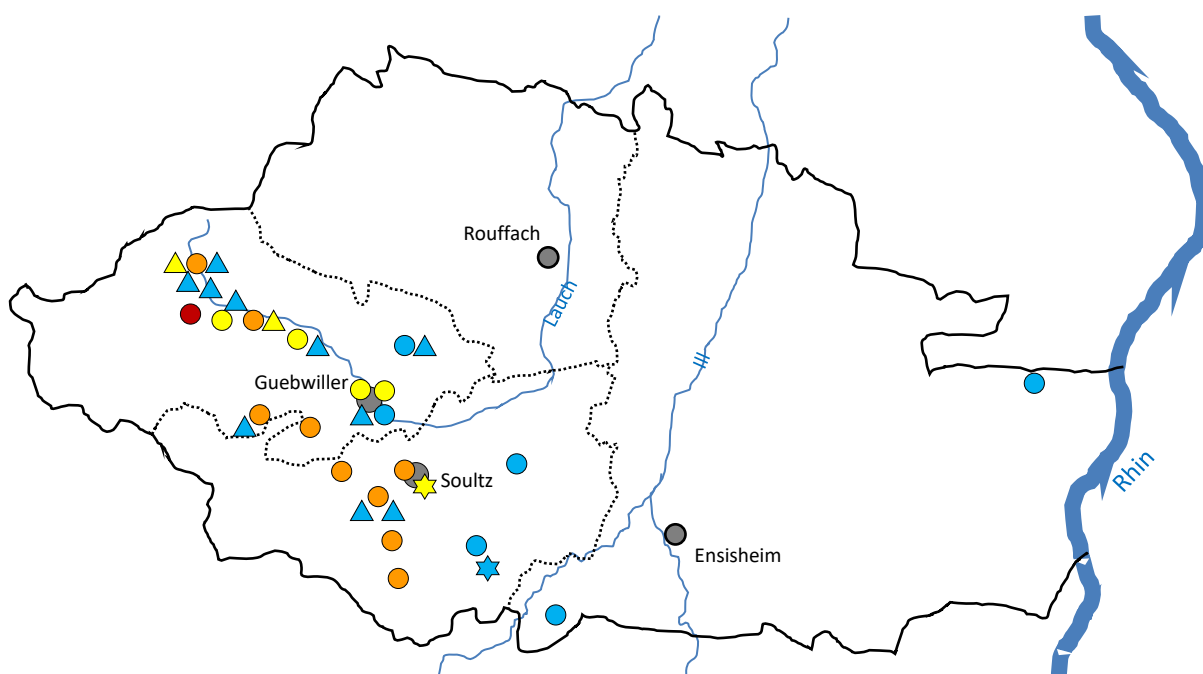
Département du Haut-Rhin
 Arrondissement de Colmar
 Canton de Neuf-Brisach

COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| COMMUNE | NATURE DE L'ÉDIFICE | CONFESSION | DÉDIÉ À |
|--------------|---------------------|-------------|-----------------------|
| Algolsheim | Église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul |
| Algolsheim | Église | protestante | |
| Neuf-Brisach | Église | catholique | Saint-Louis |
| Neuf-Brisach | Synagogue | Israélite | |
| Obersaasheim | Église | catholique | Saint-Gall |
| Weckolsheim | Église | catholique | Saint-Sébastien |
| Wolfgantzen | Église | catholique | Saint-Wolfgang |
| Wolfgantzen | Église | protestante | |

Arrondissement de Guebwiller

| ARRONDISSEMENT DU HAUT-RHIN | Nombre de communes de l'arrondissement | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte endommagé | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|-----------------------------|--|---|--|
| GUEBWILLER | 47 | 17 | 34 |

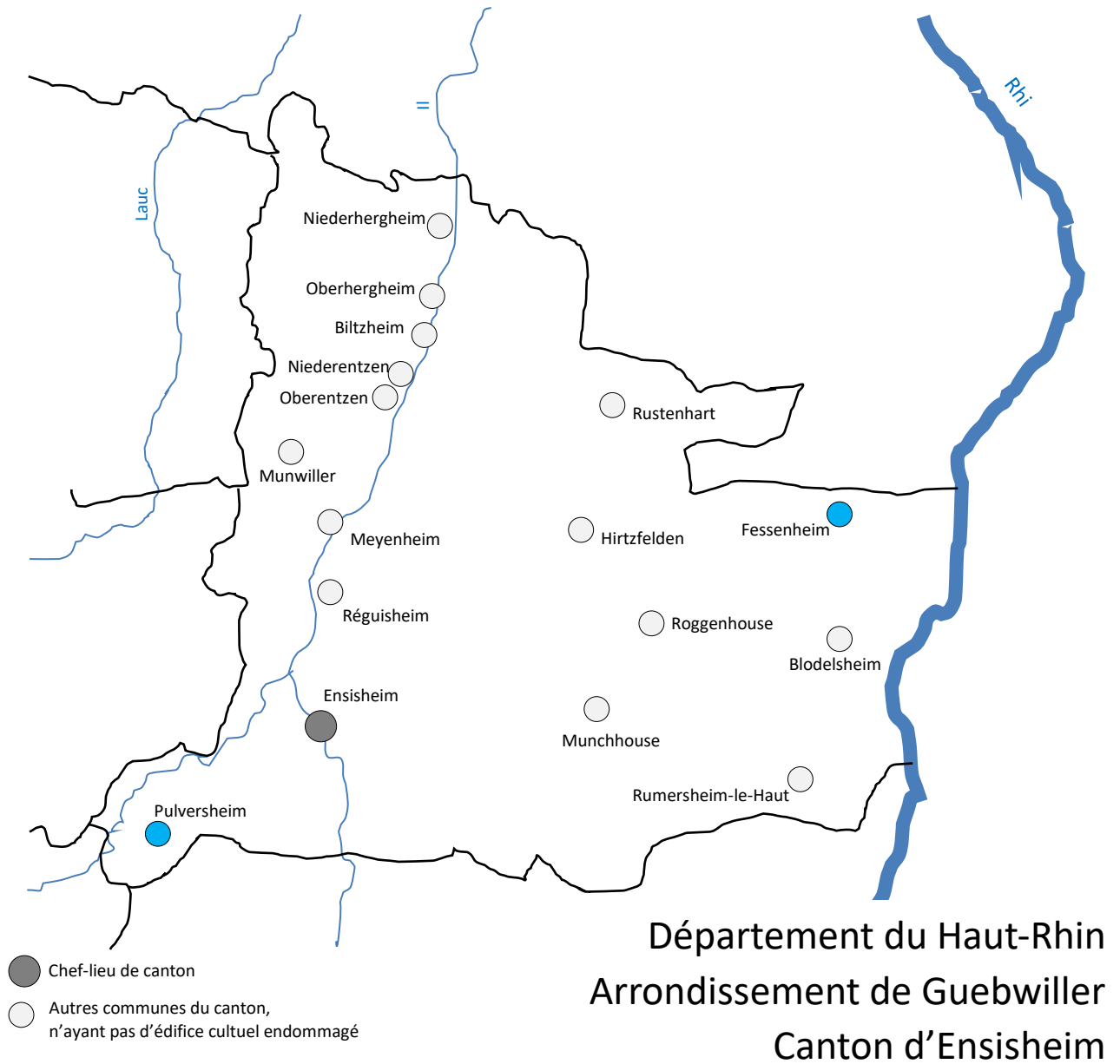


- Chef-lieu de canton
- Autres communes du canton, n'ayant pas d'édifice culturel endommagé

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Guebwiller

Arrondissement de Guebwiller – Canton d'Ensisheim

| Canton du Haut-Rhin | Nombre de communes du canton | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte endommagé | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|---------------------|------------------------------|---|--|
| ENSISHEIM | 17 | 2 | 2 |

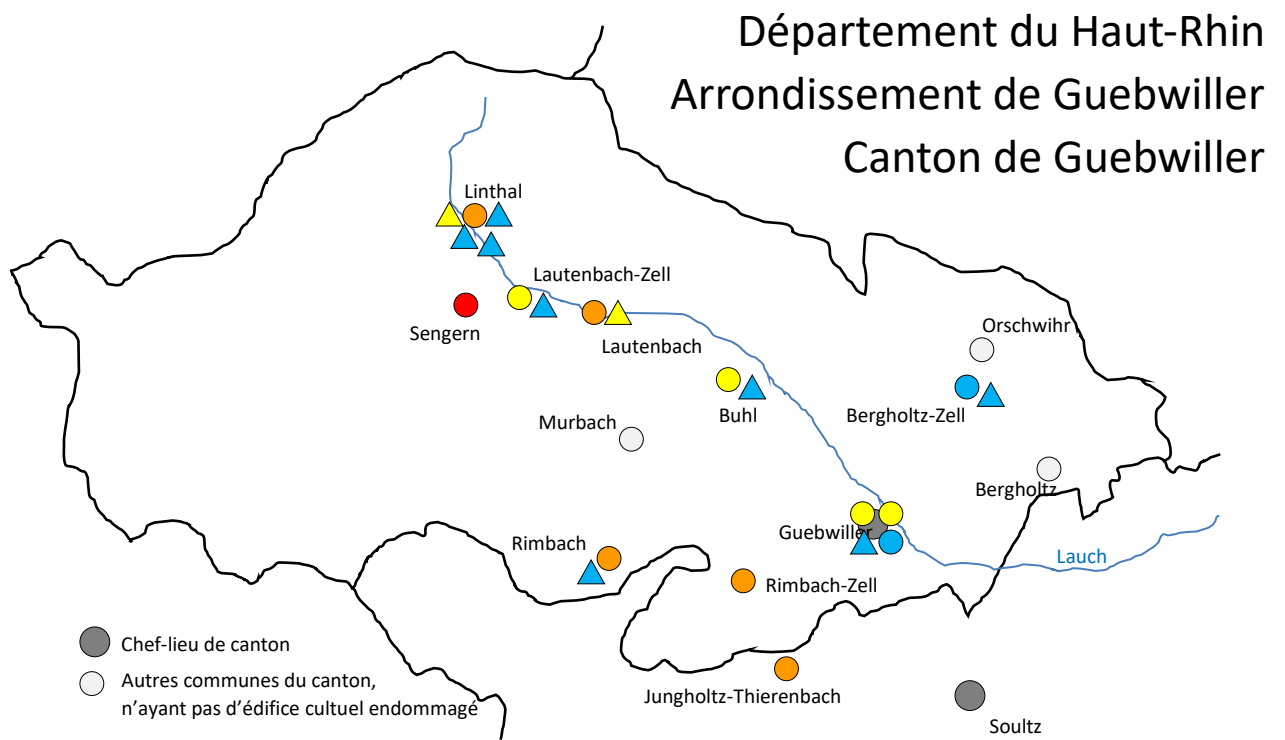


COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| COMMUNE | NATURE DE L'ÉDIFICE | CONFESION | DÉDIÉ À |
|-------------|---------------------|------------|----------------|
| Fessenheim | Église | catholique | Sainte-Colombe |
| Pulversheim | Église | catholique | Saint-Jean |

Arrondissement de Guebwiller – Canton de Guebwiller

| Canton du Haut-Rhin | Nombre de communes du canton | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte endommagé | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|---------------------|------------------------------|---|--|
| GUEBWILLER | 12 | 9 | 22 |

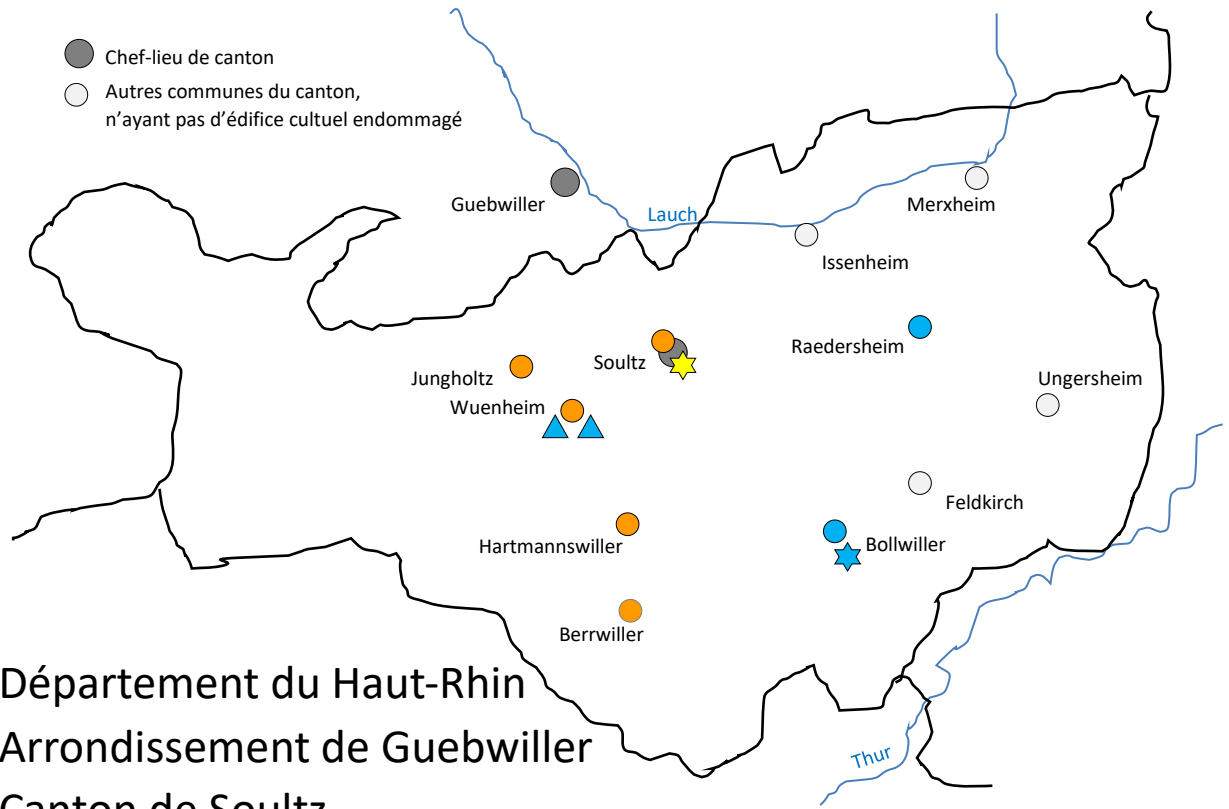


COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| COMMUNE | NATURE DE L'ÉDIFICE | CONFESION | DÉDIÉ À |
|------------------------------|---------------------|-------------|--|
| Bergholtz-Zell | Église | catholique | Saint-Benoît |
| Bergholtz-Zell | Chapelle | catholique | ND des Douleurs |
| Buhl | Église | catholique | Saint-Jean-Baptiste |
| Buhl | Chapelle | catholique | ... du cimetière |
| Guebwiller | Église | désaffectée | Ancienne église catholique des Dominicains |
| Guebwiller | Église | catholique | Saint-Léger |
| Guebwiller | Église | catholique | Notre Dame |
| Guebwiller | Chapelle | catholique | ... du cimetière |
| Jungholtz-Thierenbach | Église | catholique | Sainte-Marie-Auxiliatrice |
| Lautenbach | Église | catholique | Saint-Jean-Baptiste |
| Lautenbach | Chapelle | catholique | ... du cimetière |
| Lautenbach-Zell | Église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul |
| Lautenbach-Zell – Sengeren | Chapelle | catholique | Felsenbach |
| Lautenbach-Zell – Sengeren | Église | catholique | Saint-Nicolas |
| Linthal | Église | catholique | Sainte-Marie-Madeleine |
| Linthal | Chapelle | catholique | Hofen |
| Linthal | Chapelle | catholique | Linthal |
| Linthal | Chapelle | catholique | Renspach |
| Linthal | Chapelle | catholique | ... de la Croix |
| Rimbach (arrond. Guebwiller) | Église | catholique | Épiphanie |
| Rimbach (arrond. Guebwiller) | Chapelle | catholique | route de Soultz |
| Rimbach-Zell | Église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul |

Arrondissement de Guebwiller – Canton de Soultz

| Canton du Haut-Rhin | Nombre de communes du canton | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte endommagé | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|---------------------|------------------------------|---|--|
| SOULTZ | 10 | 6 | 10 |

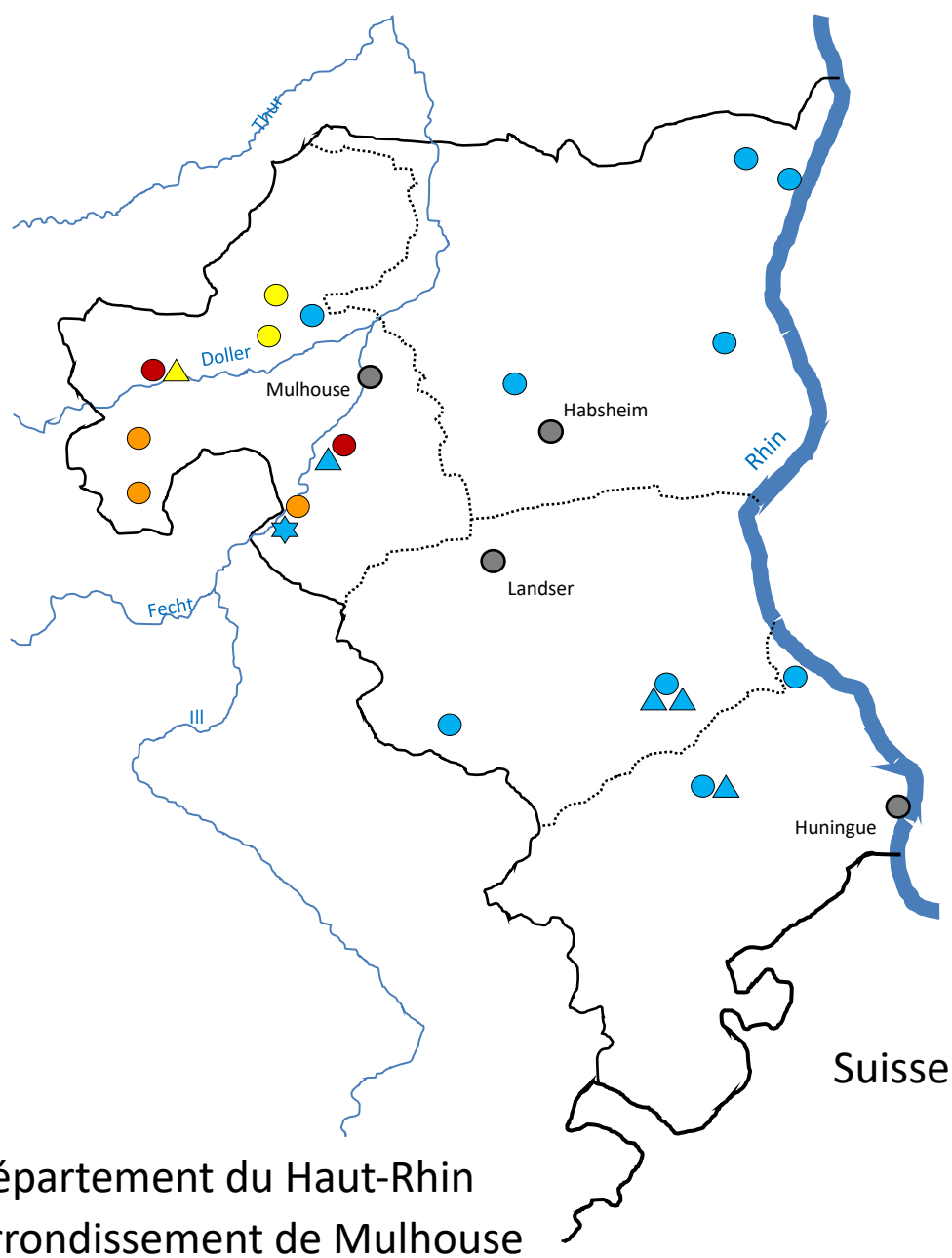


COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| COMMUNE | NATURE DE L'ÉDIFICE | CONFESSION | DÉDIÉ À |
|-----------------|---------------------|------------|--------------------------|
| Berrwiller | Église | catholique | Sainte-Brigide d'Irlande |
| Bollwiller | Église | catholique | Saint-Charles |
| Bollwiller | Synagogue | Israélite | |
| Hartmannswiller | Église | catholique | Saint-Blaise |
| Raedersheim | Église | catholique | Saints Projet et Amarin |
| Soultz | Église | catholique | Saint-Maurice |
| Soultz | Synagogue | Israélite | |
| Wuenheim | Église | catholique | Saint-Gilles |
| Wuenheim | Chapelle | catholique | Haut du village |
| Wuenheim | Chapelle | catholique | Dieffenbach |

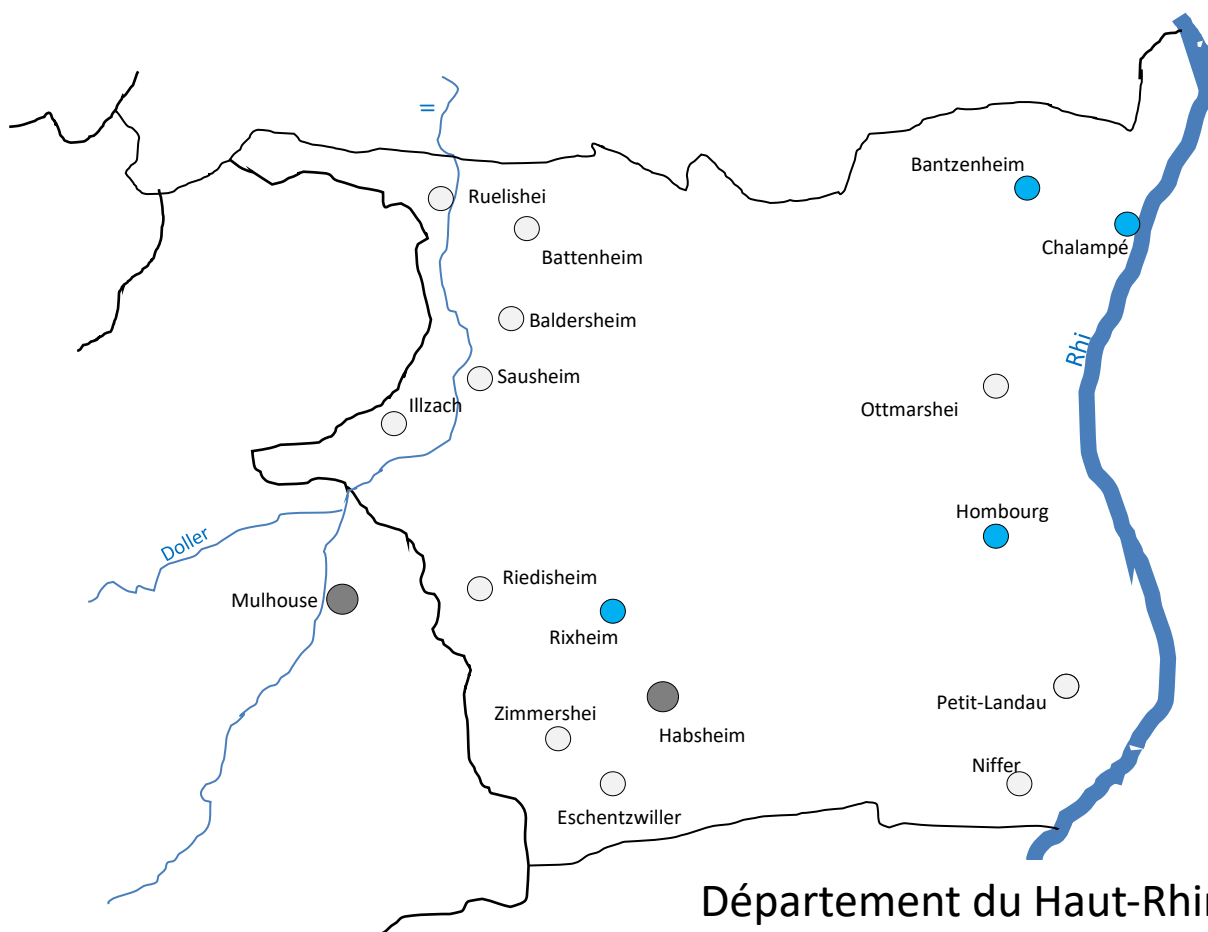
Arrondissement de Mulhouse

| ARRONDISSEMENTS DU HAUT-RHIN | Nombre de communes de l'arrondissement | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte endommagé | Nombre d'édifices endommagés |
|------------------------------|--|---|------------------------------|
| MULHOUSE | 75 | 17 | 23 |



Arrondissement de Mulhouse – Canton de Habsheim

| Canton du Haut-Rhin | Nombre de communes du canton | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte endommagé | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|---------------------|------------------------------|---|--|
| HABSHEIM | 16 | 4 | 4 |



- Chef-lieu de canton
- Autres communes du canton, n'ayant pas d'édifice cultuel endommagé

Département du Haut-Rhin Arrondissement de Mulhouse Canton d'Habsheim

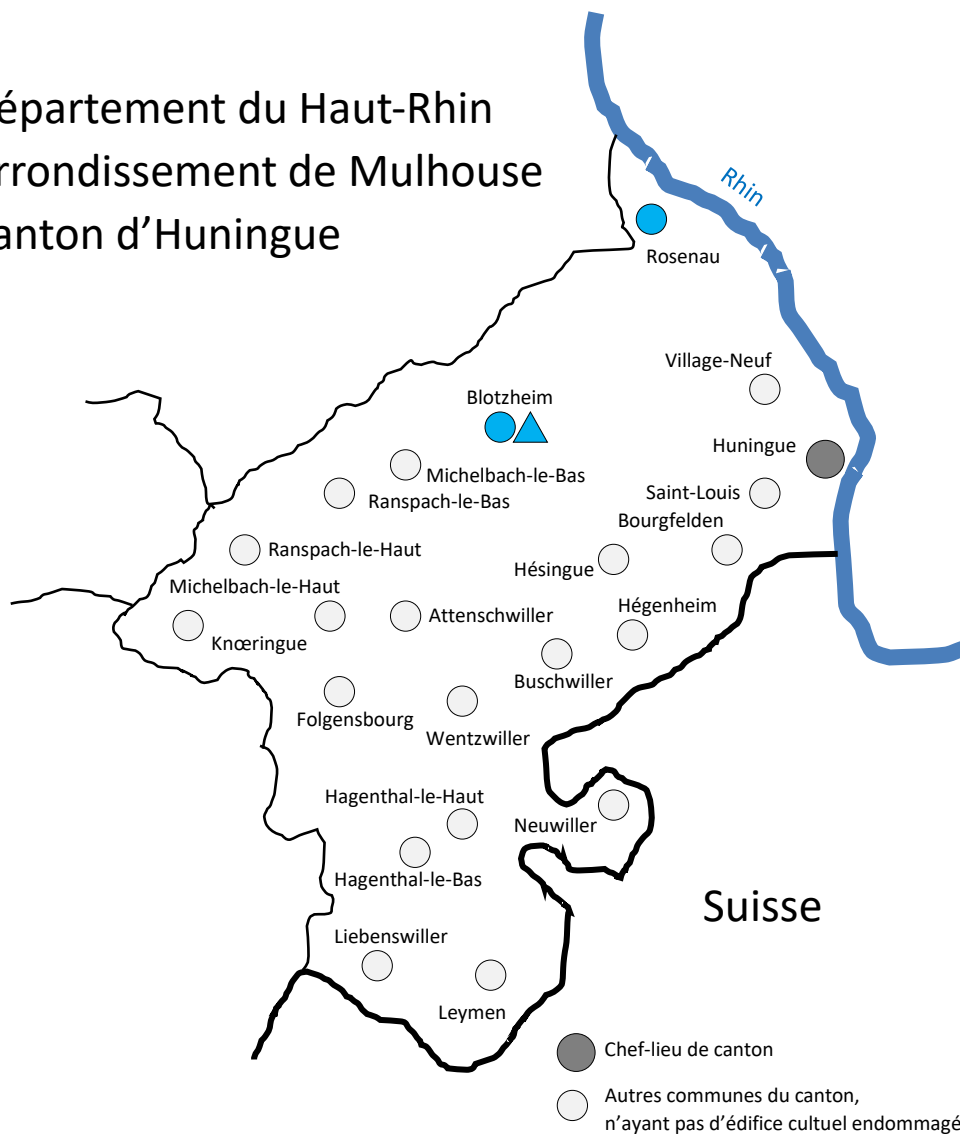
COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| COMMUNE | NATURE DE L'ÉDIFICE | CONFESION | DÉDIÉ À |
|-------------|---------------------|------------|----------------|
| Bantzenheim | Église | catholique | Saint-Michel |
| Chalampé | Église | catholique | Saint-Mendelin |
| Hombourg | Église | catholique | Saint-Nicolas |
| Rixheim | Église | catholique | Saint-Léger |

Arrondissement de Mulhouse – Canton de Huningue

| Canton du Haut-Rhin | Nombre de communes du canton | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte endommagé | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|---------------------|------------------------------|---|--|
| HUNINGUE | 22 | 2 | 3 |

Département du Haut-Rhin Arrondissement de Mulhouse Canton d'Huningue

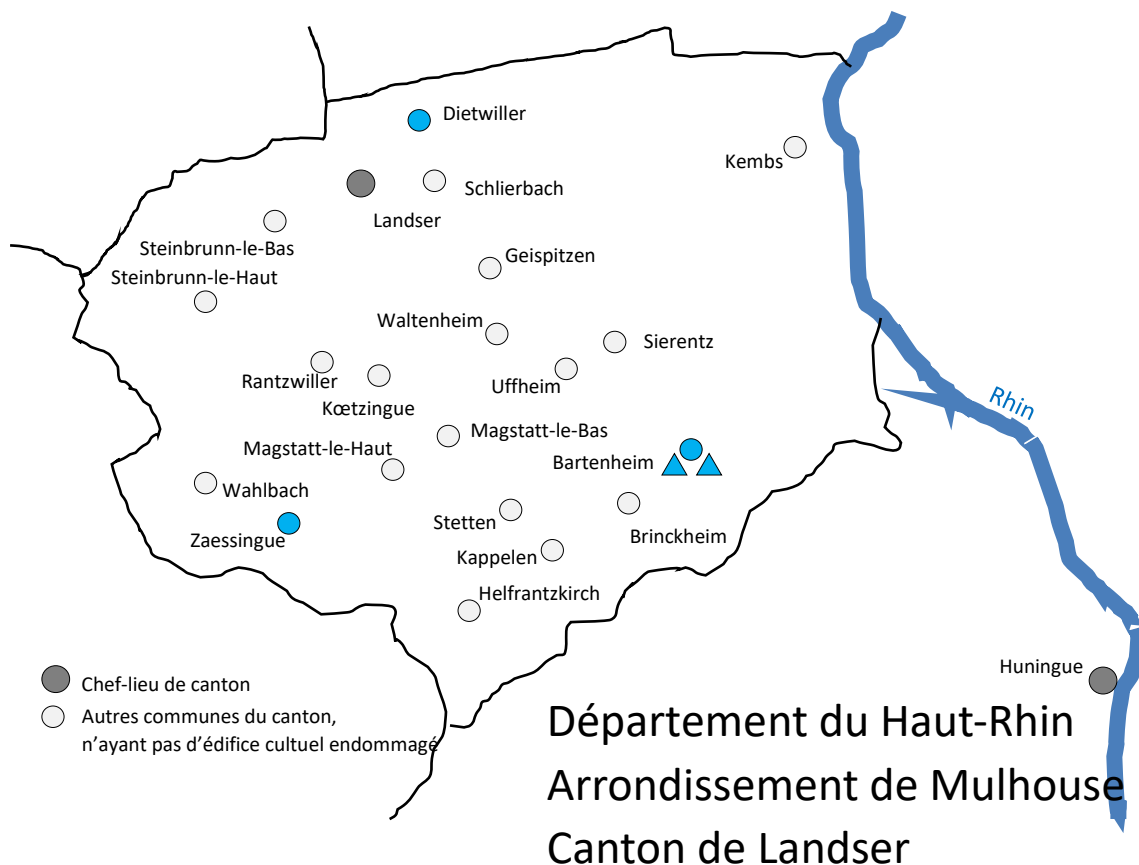


COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| COMMUNE | NATURE DE L'ÉDIFICE | CONFESSION | DÉDIÉ À |
|-----------|---------------------|------------|---------------------|
| Blotzheim | Église | catholique | Saint-Léger |
| Blotzheim | Chapelle | catholique | Notre Dame du Chêne |
| Rosenau | Église | catholique | Saint-Fridolin |

Arrondissement de Mulhouse – Canton de Landser

| Canton du Haut-Rhin | Nombre de communes du canton | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte endommagé | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|---------------------|------------------------------|---|--|
| LANDSER | 21 | 3 | 5 |

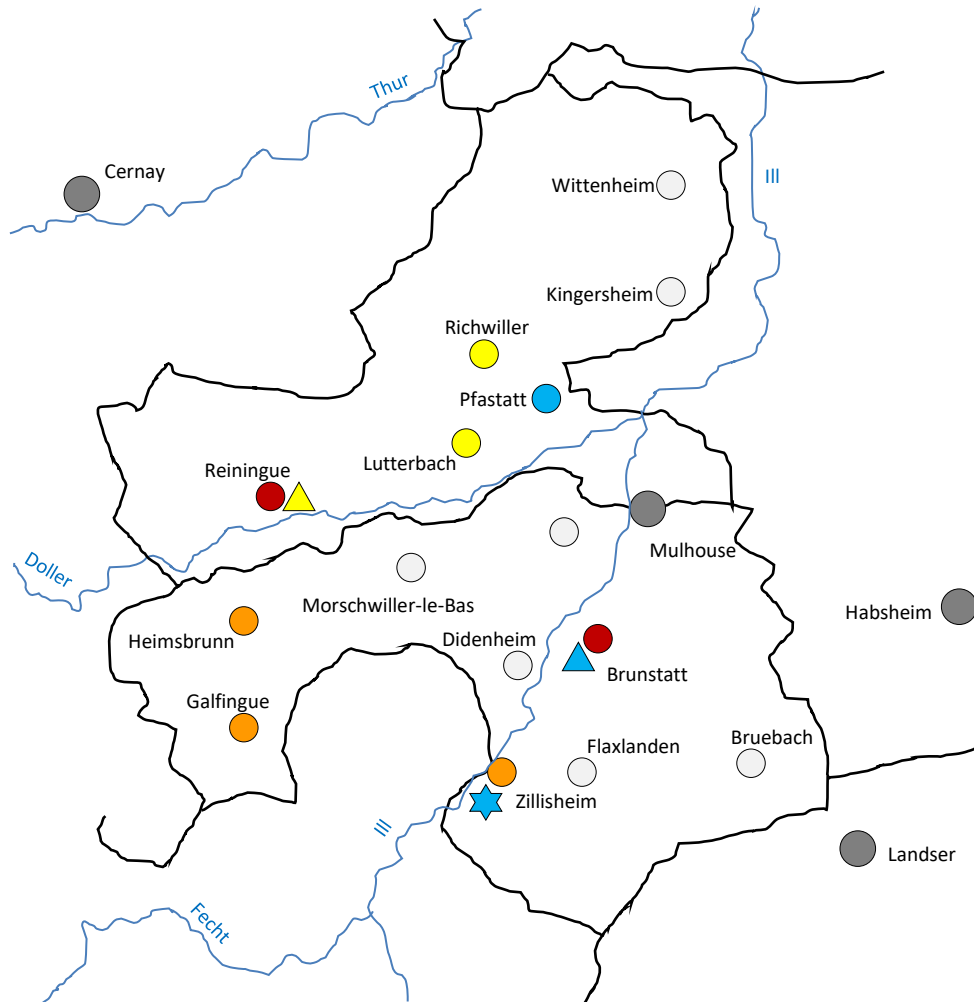


COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| COMMUNE | NATURE DE L'ÉDIFICE | CONFESSION | DÉDIÉ À |
|-------------|---------------------|------------|-----------------------|
| Barthenheim | Église | catholique | Saint-Georges |
| Barthenheim | Chapelle | catholique | Saint-Nicolas |
| Barthenheim | Chapelle | catholique | Feldkapelle |
| Dietwiller | Église | catholique | Saint-Nicolas |
| Zaessingue | Église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul |

Arrondissement de Mulhouse – Cantons de Mulhouse

| Canton du Haut-Rhin | Nombre de communes du canton | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte endommagé | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|---------------------|------------------------------|---|--|
| MULHOUSE | 16 | 8 | 11 |



Département du Haut-Rhin
 Arrondissement de Mulhouse
 Cantons de Mulhouse

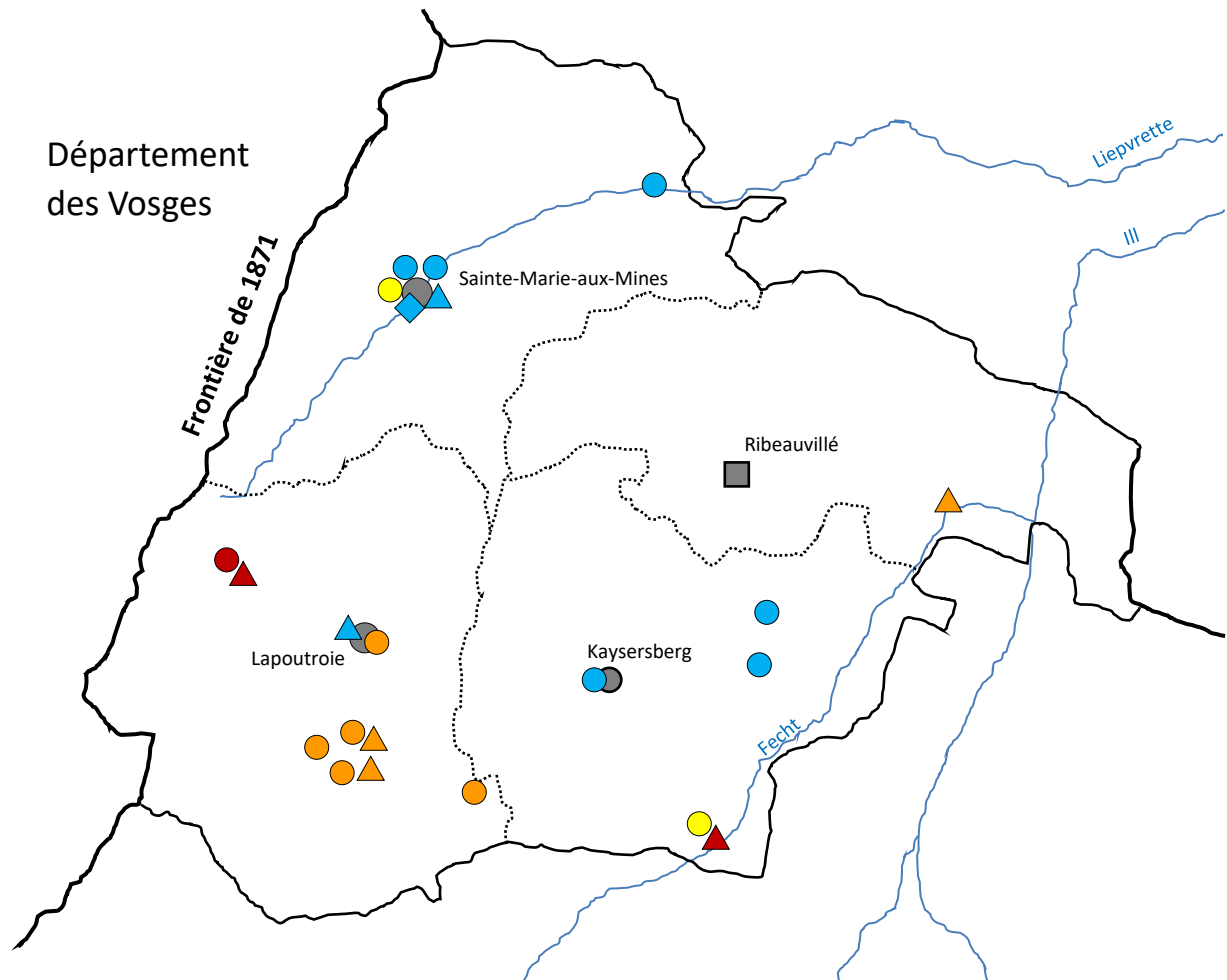
- Chef-lieu de canton
- Autres communes du canton, n'ayant pas d'édifice culturel endommagé

COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| COMMUNE | NATURE DE L'ÉDIFICE | CONFESSION | DÉDIÉ À |
|------------|---------------------|------------|-------------------------|
| Brunstatt | Église | catholique | Saint-Georges |
| Brunstatt | Chapelle | catholique | Burnerkreuz |
| Galfingue | Église | catholique | Saint-Gangolphe |
| Heimsbrunn | Église | catholique | Saints-Projet-et-Amarin |
| Lutterbach | Église | catholique | Sacré-Cœur |
| Pfastatt | Église | catholique | Saint-Maurice |
| Reiningue | Église | catholique | Saint-Romain |
| Reiningue | Chapelle | catholique | Deckwiller |
| Richwiller | Église | catholique | Sainte-Catherine |
| Zillisheim | Synagogue | Israélite | |
| Zillisheim | Église | catholique | Saint-Laurent |

Arrondissement de Ribeauvillé

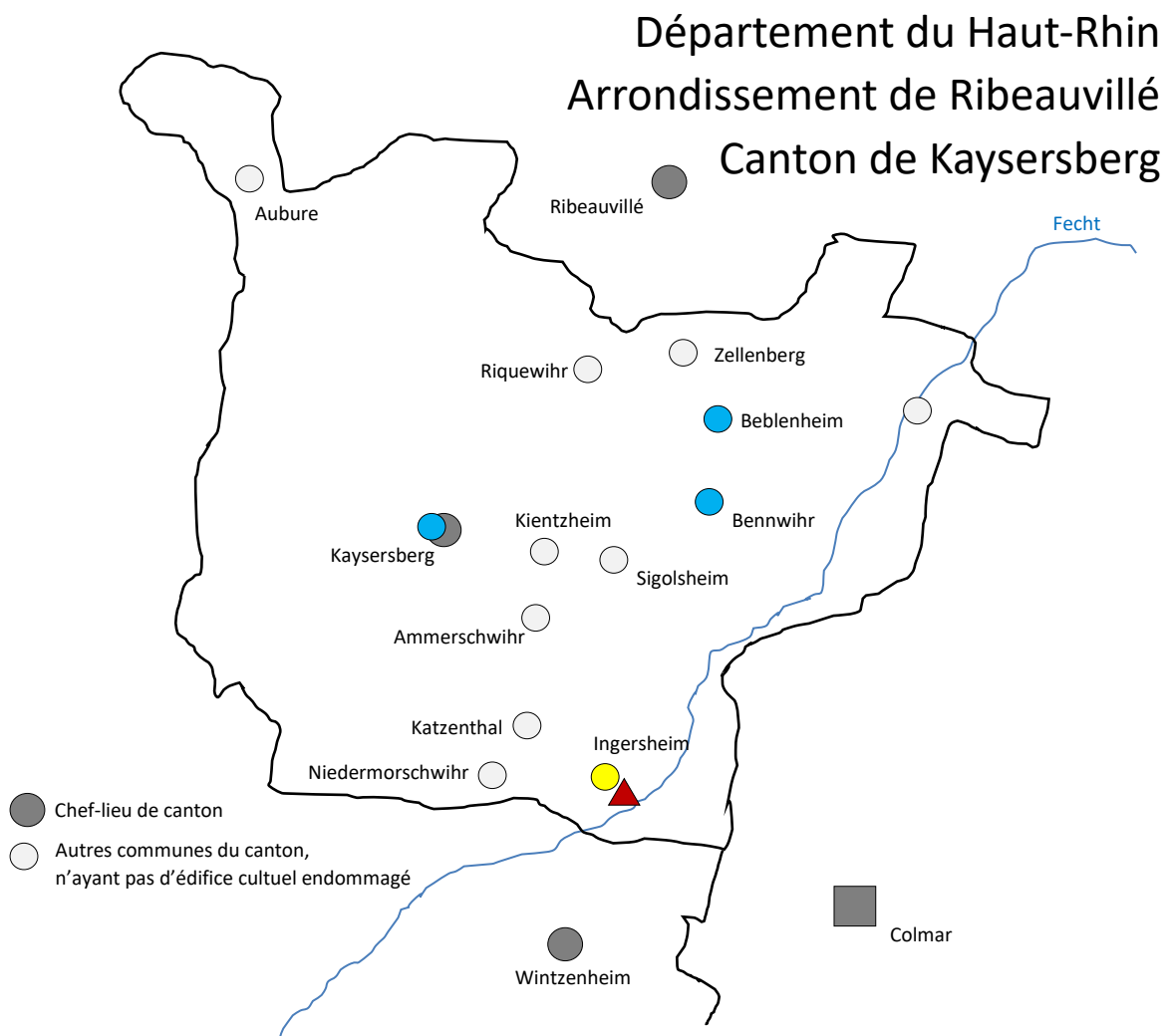
| ARRONDISSEMENT DU HAUT-RHIN | Nombre de communes de l'arrondissement | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte endommagé | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|-----------------------------|--|---|--|
| RIBEAUVILLÉ | 32 | 11 | 22 |



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Ribeauvillé

Arrondissement de Ribeauvillé – Canton de Kaysersberg

| Canton du Haut-Rhin | Nombre de communes du canton | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte endommagé | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|---------------------|------------------------------|---|--|
| KAYSERSBERG | 13 | 4 | 5 |

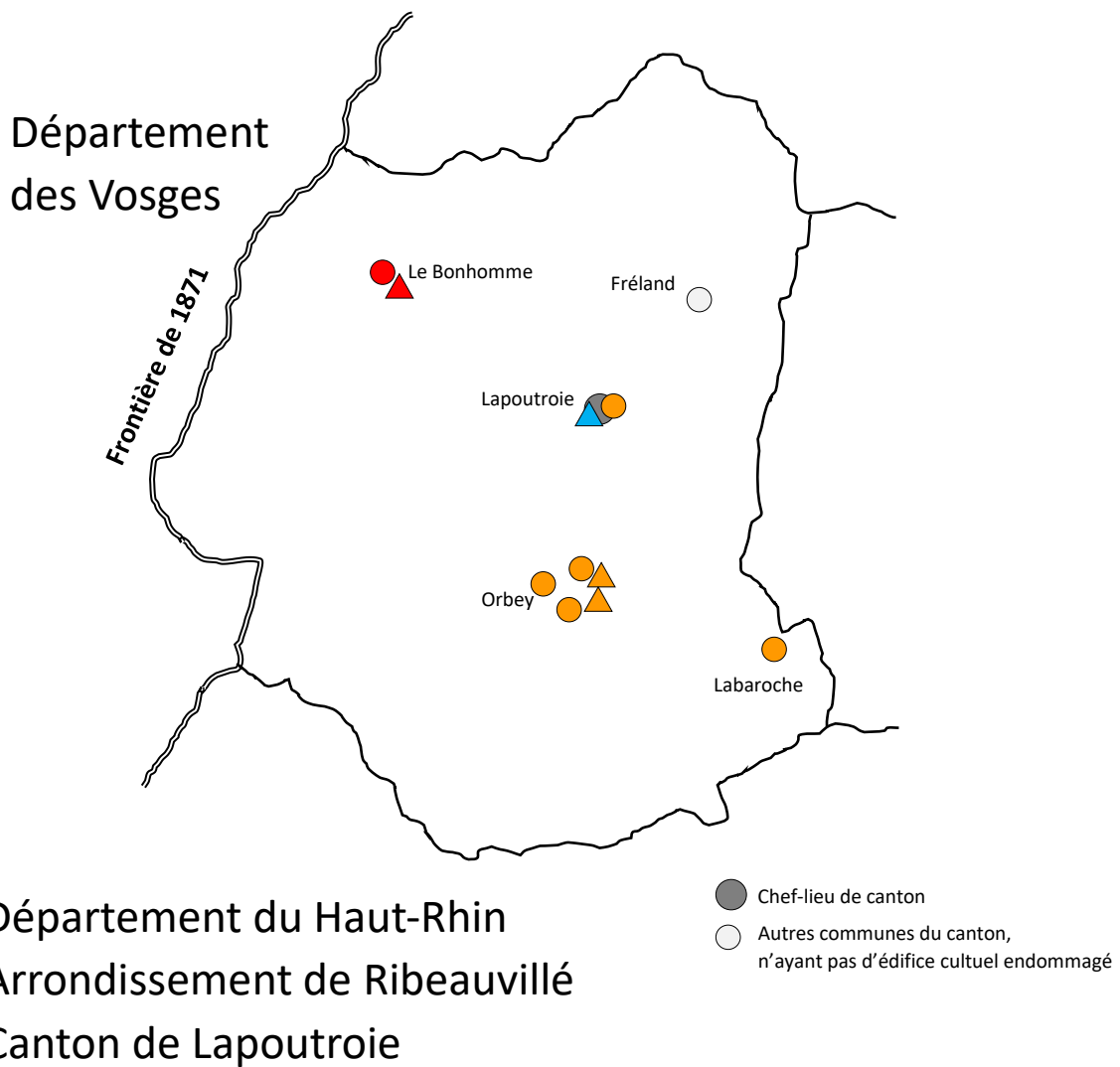


COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| COMMUNE | NATURE DE L'ÉDIFICE | CONFESSION | DÉDIÉ À |
|-------------|---------------------|------------|-----------------------|
| Beblenheim | Église | catholique | Saint-Sébastien |
| Bennwihr | Église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul |
| Ingersheim | Église | catholique | Saint-Barthélemy |
| Ingersheim | Chapelle | catholique | Letzenberg |
| Kaysersberg | Église | catholique | Sainte-Croix |

Arrondissement de Ribeauvillé – Canton de Lapoutroie

| Canton du Haut-Rhin | Nombre de communes du canton | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte endommagé | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|---------------------|------------------------------|---|--|
| LAPOUTROIE | 5 | 4 | 10 |

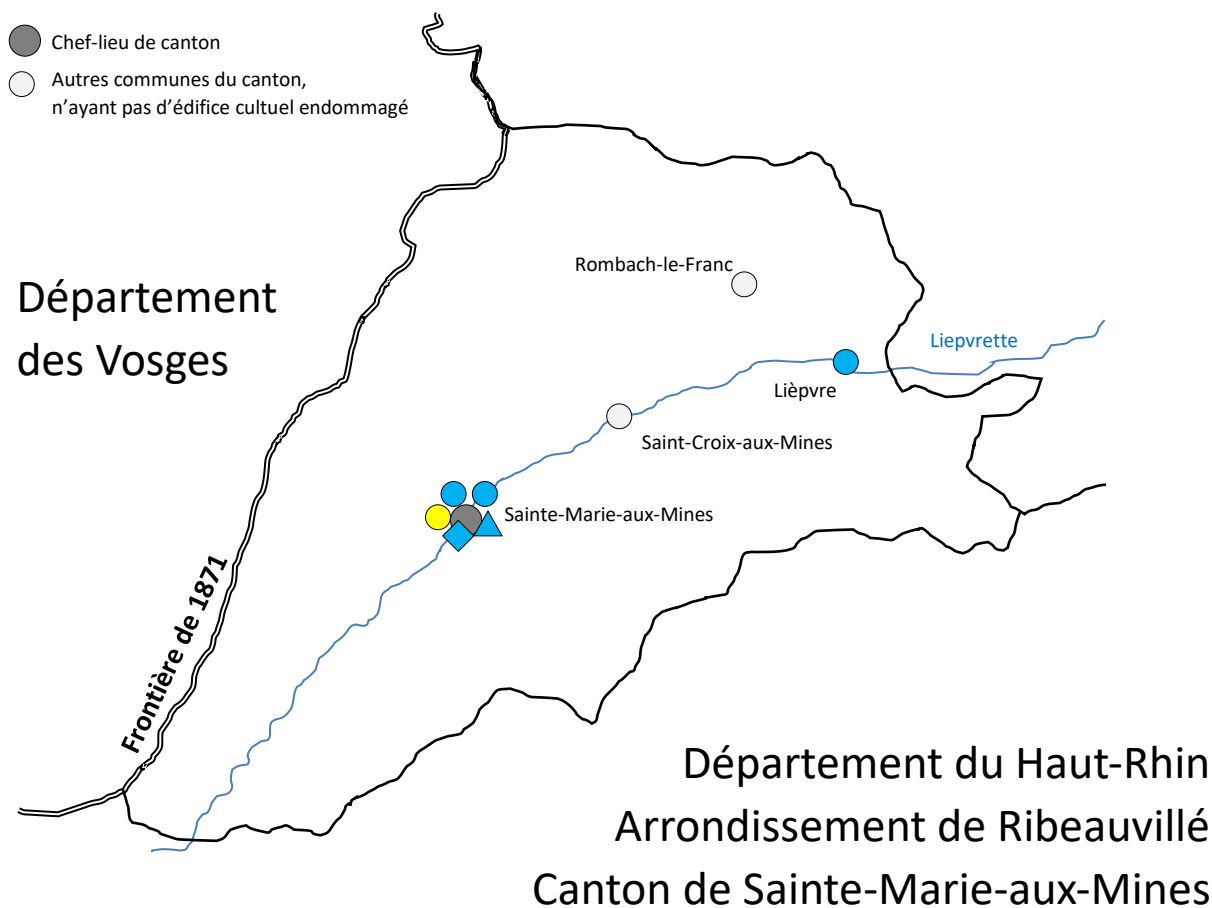


COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| COMMUNE | NATURE DE L'ÉDIFICE | CONFESSION | DÉDIÉ À |
|-------------------------|------------------------|------------|----------------------|
| Labaroche | Église | catholique | Saint-Joseph artisan |
| Lapoutroie | Église | catholique | Sainte-Odile |
| Lapoutroie - Hachimette | Chapelle | catholique | Sainte-Richarde |
| Bonhomme (le) | Église | catholique | Saint-Nicolas |
| Bonhomme (le) | Chapelle | catholique | Chapelle du Bonhomme |
| Orbey | Église | catholique | Saint-Urbain |
| Orbey - Basses-Huttes | Église | catholique | Sainte-Catherine |
| Orbey - Hautes-Huttes | Chapelle de pèlerinage | catholique | Sainte-Barbe |
| Orbey - Pairis | Église | catholique | Immaculée Conception |
| Orbey (Creux d'Argent) | Chapelle | catholique | Saint-Genest |

Arrondissement de Ribeauvillé – Canton de Sainte-Marie-aux-Mines

| Canton du Haut-Rhin | Nombre de communes du canton | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte endommagé | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|------------------------|------------------------------|---|--|
| SAINTE-MARIE-AUX-MINES | 5 | 2 | 6 |

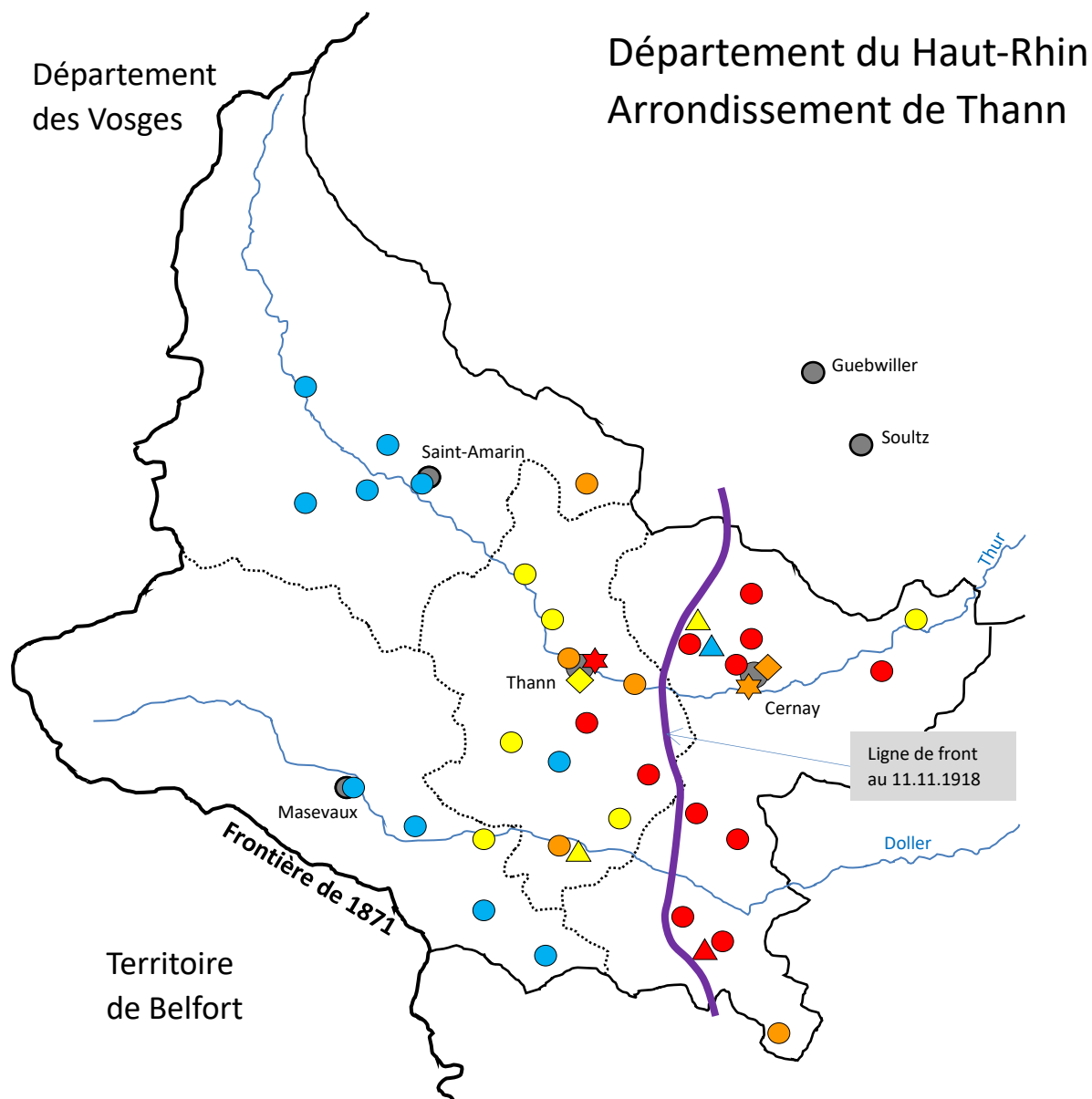


COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| COMMUNE | NATURE DE L'ÉDIFICE | CONFESSION | DÉDIÉ À |
|-------------------------------|---------------------|------------|-------------------------|
| Lièpvre | Église | catholique | Assomption |
| Sainte-Croix-aux-Mines | Église | catholique | Saint-Nicolas |
| Sainte-Marie-aux-Mines | Église | simultanée | Saint-Pierre-sur-l'Hâte |
| Sainte-Marie-aux-Mines | Église | catholique | Sainte-Madeleine |
| Sainte-Marie-aux-Mines | Église | catholique | Saint-Louis |
| Sainte-Marie-aux-Mines-Echery | Chapelle | catholique | Sacré-Cœur |

Arrondissement de Thann

| ARRONDISSEMENT DU HAUT-RHIN | Nombre de communes de l'arrondissement | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte endommagé | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|-----------------------------|--|---|--|
| THANN | 53 | 32 | 40 |

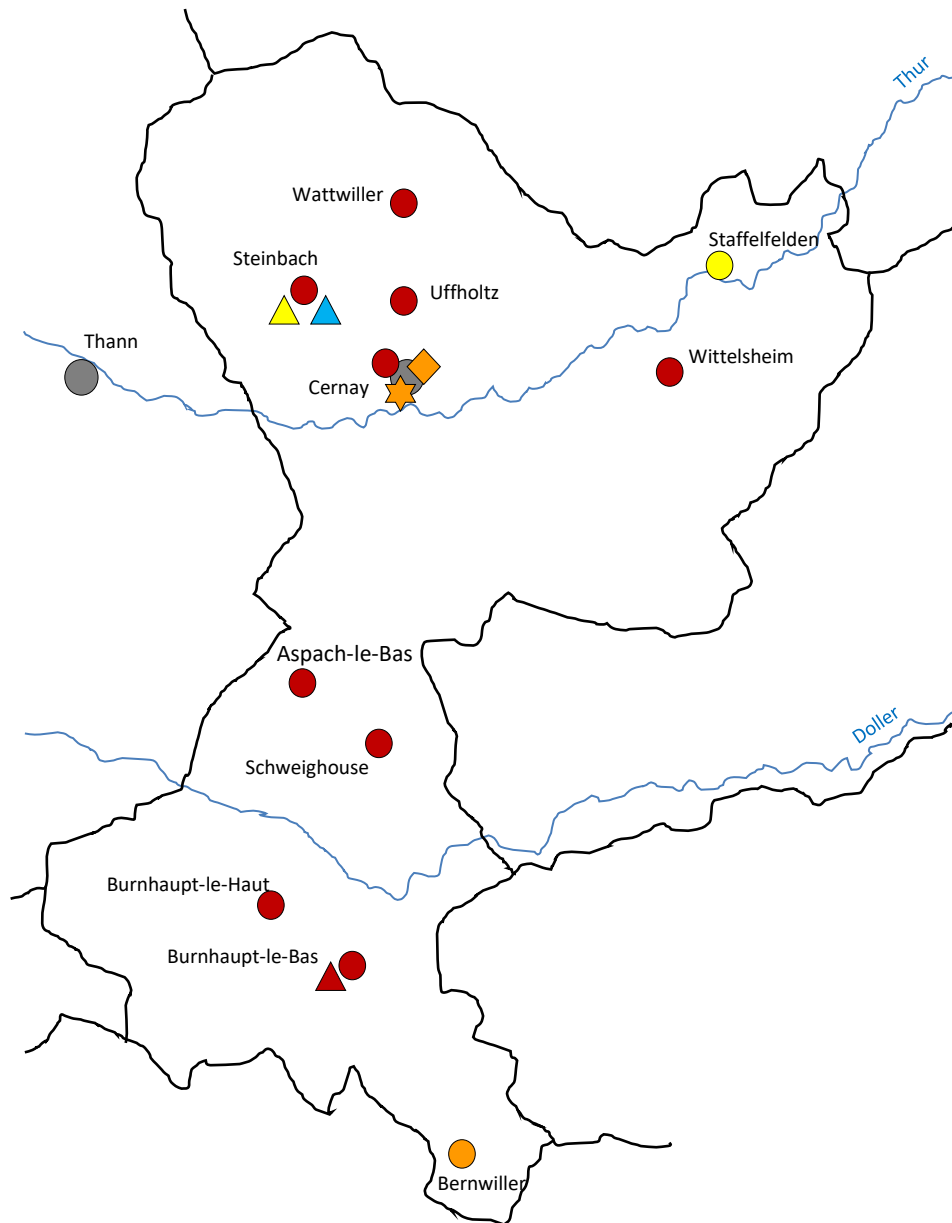


Arrondissement de Thann – Canton de Cernay

| Canton du Haut-Rhin | Nombre de communes du canton | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte endommagé | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|---------------------|------------------------------|---|--|
| CERNAY | 11 | 11 | 16 |

COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| COMMUNE | NATURE DE L'ÉDIFICE | CONFESSION | DÉDIÉ À |
|--------------------|---------------------|-------------|-----------------------|
| Aspach-le-Bas | Église | catholique | Saint-Pierre |
| Bernwiller | Église | catholique | Saint-Jean |
| Burnhaupt-le-Bas | Église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul |
| Burnhaupt-le-Bas | Chapelle | catholique | Saint-Wendelin |
| Burnhaupt-le-Haut | Église | catholique | Saint-Boniface |
| Cernay | Église | catholique | Saint-Etienne |
| Cernay | Église | protestante | |
| Cernay | Synagogue | Israélite | |
| Schweighouse-Thann | Église | catholique | Saint-Nicolas |
| Staffelfelden | Église | catholique | Saint-Gall |
| Steinbach | Église | catholique | Saint-Morand |
| Steinbach | Chapelle | catholique | Birling |
| Steinbach | Chapelle | catholique | Loos |
| Uffholtz | Église | catholique | Saint-Érasme |
| Wattwiller | Église | catholique | Saint-Jean-Baptiste |
| Wittelsheim | Église | catholique | Saint-Michel |

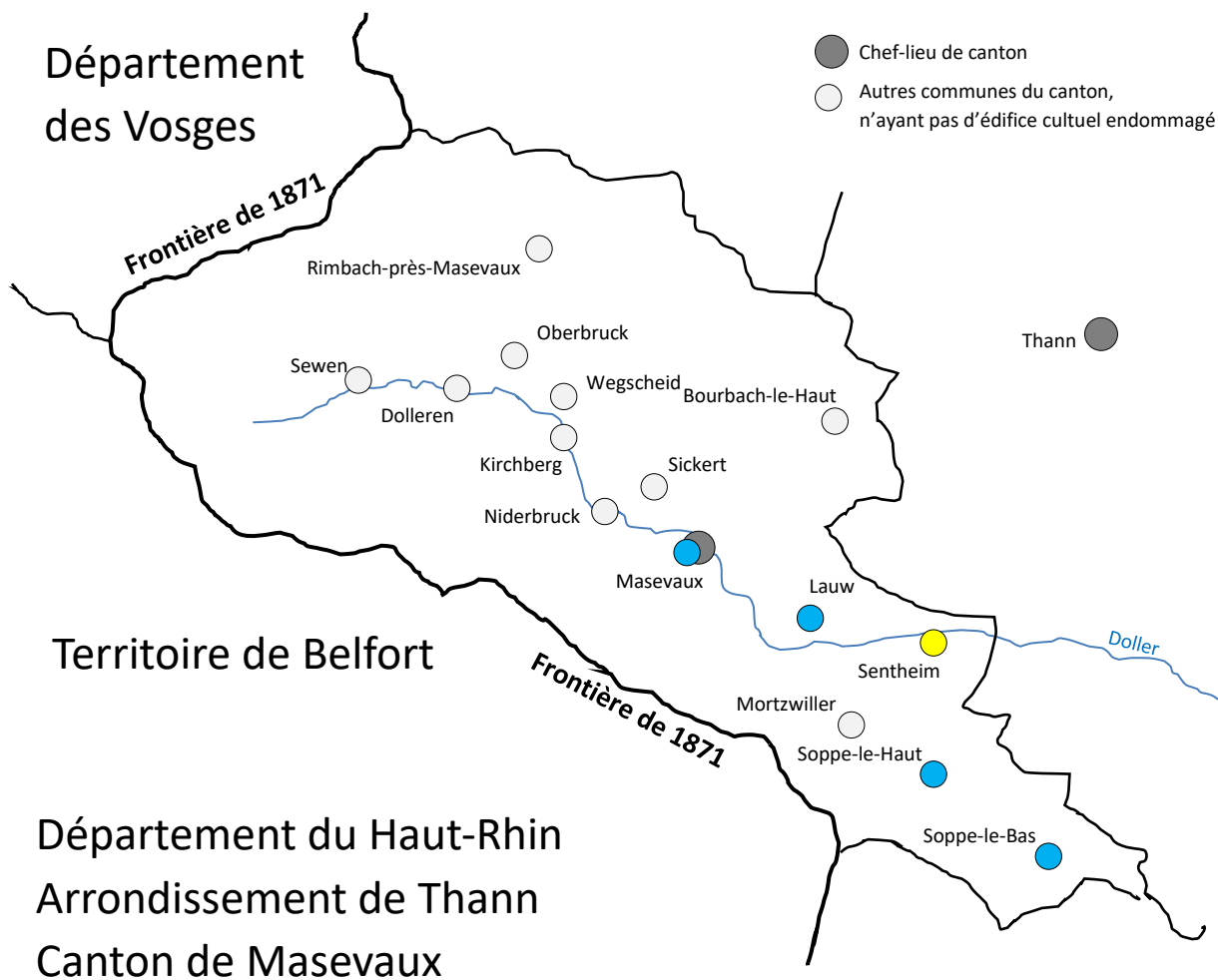


Département du Haut-Rhin
 Arrondissement de Thann
 Canton de Cernay

- Chef-lieu de canton
- Autres communes du canton, n'ayant pas d'édifice culturel endommagé

Arrondissement de Thann – Canton de Masevaux

| Canton du Haut-Rhin | Nombre de communes du canton | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte endommagé | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|---------------------|------------------------------|---|--|
| MASSEVAUX | 15 | 5 | 5 |



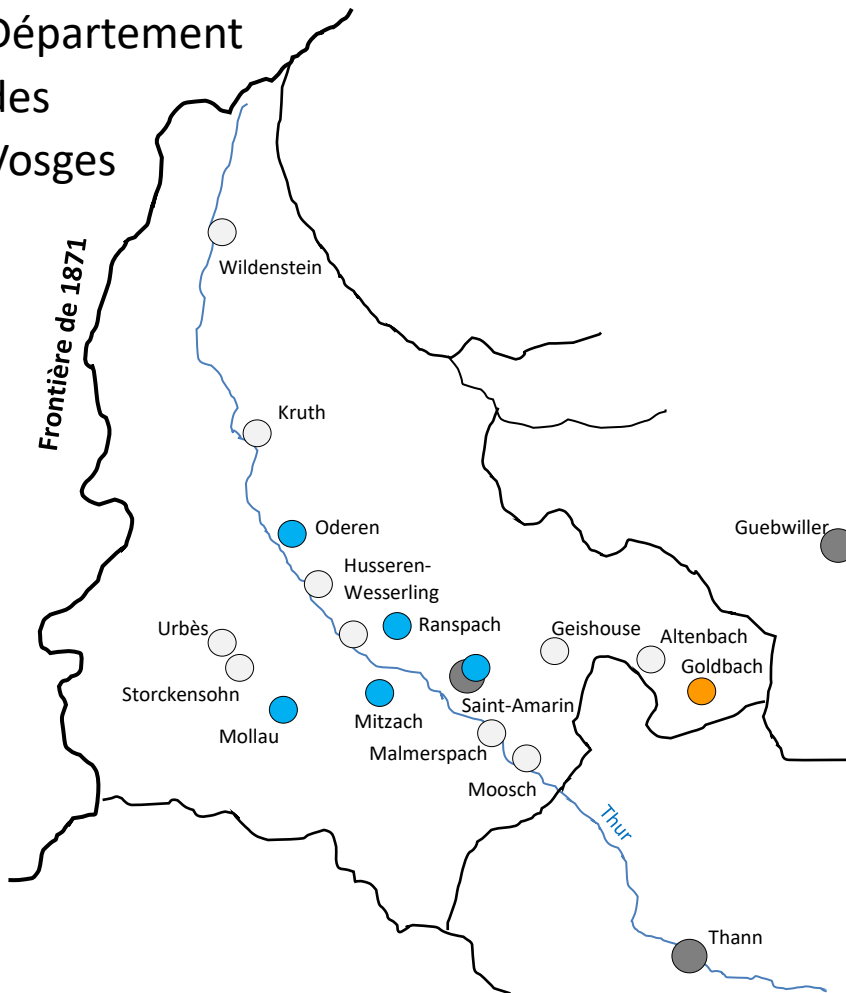
COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| COMMUNE | NATURE DE L'ÉDIFICE | CONFESSION | DÉDIÉ À |
|---------------|---------------------|------------|-------------------|
| Lauw | Église | catholique | Saint-Eloi |
| Massevaux | Église | catholique | Saint-Martin |
| Sentheim | Église | catholique | Saint-Georges |
| Soppe-le-Bas | Église | catholique | Saint-Vincent |
| Soppe-le-Haut | Église | catholique | Sainte-Marguerite |

Arrondissement de Thann – Canton de Saint-Amarin

| Canton du Haut-Rhin | Nombre de communes du canton | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte endommagé | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|---------------------|------------------------------|---|--|
| SAINT-AMARIN | 16 | 6 | 6 |

Département
des
Vosges



- Chef-lieu de canton
- Autres communes du canton, n'ayant pas d'édifice culturel endommagé

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Canton de Saint-Amarin

COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

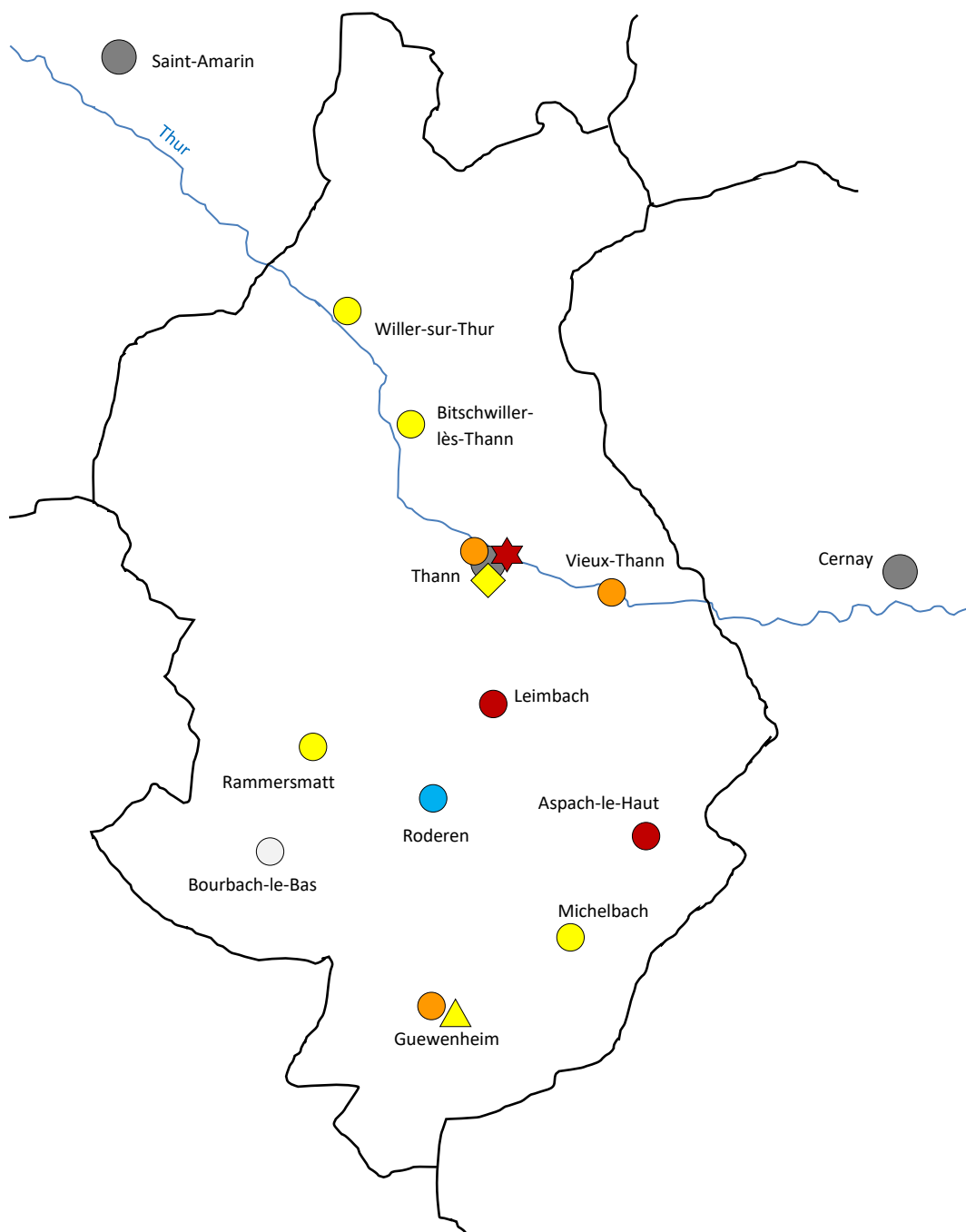
| COMMUNE | NATURE DE L'ÉDIFICE | CONFESSION | DÉDIÉ À |
|--------------|---------------------|------------|-------------------------|
| Goldbach | Église | catholique | Saint-Laurent |
| Mitzach | Église | catholique | Saint-Dominique |
| Mollau | Église | catholique | Saint Jean-Baptiste |
| Oderen | Église | catholique | Saint-Nicolas |
| Ranspach | Église | catholique | Saint-Antoine-de-Padoue |
| Saint-Amarin | Église | catholique | Saints-Projet-et-Amarin |

Arrondissement de Thann – Canton de Thann

| Canton du Haut-Rhin | Nombre de communes du canton | Nombre de communes comptant au moins un lieu de culte endommagé | Nombre d'édifices endommagés ou détruits |
|---------------------|------------------------------|---|--|
| THANN | 11 | 10 | 13 |

COMMUNES DU CANTON AYANT AU MOINS UN ÉDIFICE ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT

| COMMUNE | NATURE DE L'ÉDIFICE | CONFESSION | DÉDIÉ À |
|------------------------|-------------------------|-------------|---------------------------|
| Aspach-le-Haut | Église | catholique | Saint-Barthélemy |
| Bitschwiller-lès-Thann | Église | catholique | Saint-Alphonse de-Liguori |
| Guewenheim | Église | catholique | Saint-Maurice |
| Guewenheim | Chapelle | catholique | Oberwald |
| Leimbach | Église | catholique | Saint-Blaise |
| Michelbach | Église | catholique | Sainte-Agathe |
| Rammersmatt | Église | catholique | Saint-Jean Gualbert |
| Roderen | Église | catholique | Saint-Laurent |
| Thann | Église | catholique | Saint-Thiébaud |
| Thann | Cercle d'évangélisation | protestante | |
| Thann | Synagogue | Israélite | |
| Vieux-Thann | Église | catholique | Saint-Dominique |
| Willer-sur-Thur | Église | catholique | Saint-Didier |



- Chef-lieu de canton
- Autres communes du canton, n'ayant pas d'édifice culturel endommagé

Département du Haut-Rhin
 Arrondissement de Thann
 Canton de Thann

ANNEXE 3 – EXTRAIT DU TÉMOIGNAGE DE JOHANN GOTTFRIED VEIHELMANN, LIR 119.

Tapuscrit déposé à l'Historial franco-allemand du Hartmannswillerkopf, L-2016-2-0 (p. 68).

Die Trauer über die 2 Kameraden war sehr groß. Sie kamen in Särgen nach Burzweiler wo sie bei der Kirche in der Erde ruhen. Doch war es unserer Kompanie nicht möglich, ihnen das letzte Geleit zu geben, denn wir wurden endlich ganz erschöpft und entkräftet am 25. Dezember abends 10 Uhr nach langem Sehnen abgelöst vom Landw. Infanterieregiment 40. Wir waren froh aus diesem Granatfeuer herauszukommen. Wir kamen nach Sennheim ins Waurtier aber leider nur bis mittags 4 Uhr.

27. Dezember

wurden wir alarmiert und kamen in eine flankierende Stellung bei dem Res. Regiment No. 78. Rechts von Landwehrintanterieregiment No. 121 auf eine Höhe ob Uffholz und Wattweiler und blieben eine Nacht dort. Am Morgen des 28. Dezember kamen wir als Reserve nach Uffholz in einen mit Wasser gefüllten Unterstand. Durch den langen Regen waren die Unterstände mit Wasser halbgefüllt, doch richteten wir in einem Hause uns ein. Streuten Heu und Stroh auf den Boden und richteten einen Ofen uns zu trocknen und zu wärmen. Immer heftiges Artillerief Feuer auch nach Uffholz. Die Franzosen schossen den Kirchturm ab an diesem Tag.

29. Dezember

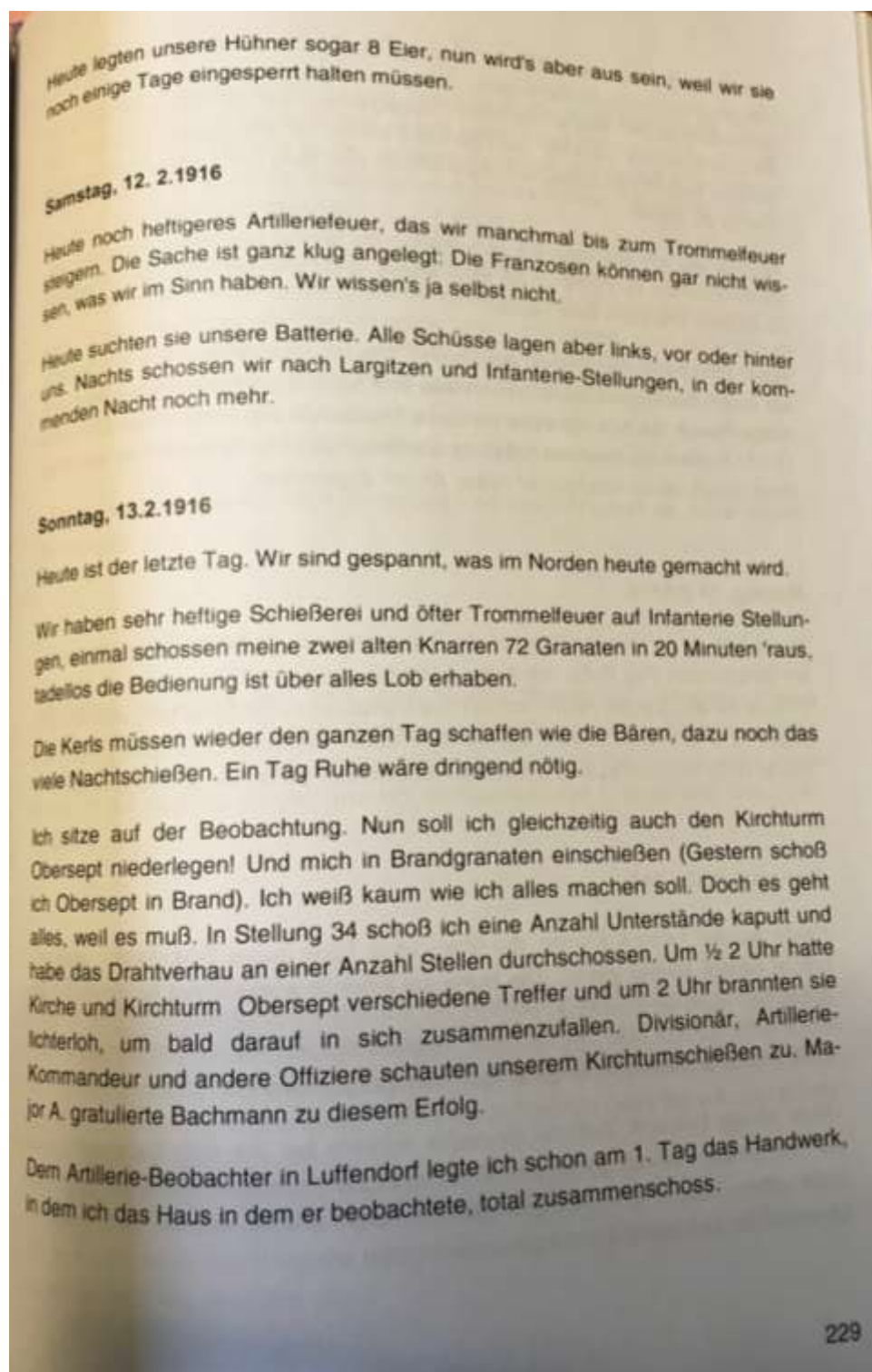
Blieben wir in Alarmquartier bis 31. Dezember. Abends 11 Uhr abmarschiert nach Burzweiler in Ruhe. Ich kam wieder ins Quartier wie das letzte Mal und so ging das Jahr 1915 zu seinem Ende und hoffen im Neuen Jahr es besser zu bekommen.

Wir hielten dann nachträglich unsere Weihnachtsfeier im Saale des Jünglingverein in Mühlhausen ab und zwar am Abend des 3. Januar 1916.

Am 4. Januar kamen wir nach Niederspeckbach zum Schanzen und ein Zug in Stellung. Es gab in den ersten Tagen 2 Verwundete durch Granaten. Einer von Rottweil namens Rebstock und einer namens Wyrich von Stuttgart. Bis auf den heutigen Tag keine großen Änderungen.

ANNEXE 4 – EXTRAIT DE L'OUVRAGE *BATTERIE REHFUß IM SUNDGAU*

Rehfuß Hermann, *Batterie Rehfuß im Sundgau*, Borsdorf, Winterwork, 2012, p. 229.



ANNEXE 5 – EXTRAITS DU DOCUMENT DE L'OBERSTLEUTNANT MUTHS DIE SCHWERE ARTILLERIE IN DEN KÄMPFEN AUF DEM WESTLICHEN KRIEGSSCHAUPLATZ 1915. GESCHICHTE DER FUßARTILLERIE TEIL IIA RELATIF AU BOMBARDEMENT D'YPRES PAR L'ARTILLERIE LOURDE ALLEMANDE.

Bundesarchiv Freiburg, 500-12519-137, p. 66,67, 73 et 74.

Seit dem 20. Februar war der 4. Armee die ^{ferner} kz.Mar.K.
Btr. 2 zugewiesen in der Absicht, die Kanalschleusen bei
Nieuport durch 42 cm Granaten zu zerstören. Der Batterie-
führer, Hauptmann Becker, brachte wiederholt berechnete star-
ke Bedenken hier gegen zur Sprache, da gegen solche Ziele
weder das Geschütz noch seine Munition konstruiert waren.
Die Aufgabe der Batterie war denn auch dahin geändert, daß
ein Geschütz den Ort Nieuport beschiesen sollte; es wurde
im Bereich des XXII. R.K. eingebaut. Das zweite Geschütz

- 67 -
erhielt Ypern als Ziel und wurde dem XXVI. R.K. zugeteilt.
In den Kampftagen waren beide Geschütze an Artillerief Feuer
beteiligt. Von dem Geschütz des XXII. R.K. wurden vom 22.
bis 25. April 16 Schuß auf Nieuport verschossen. Das Ge-
schütz des XXVI. R.K. (als Batterie Kupke bezeichnet) be-
legte erfolgreich die Stadt Ypern, besonders die Bahnhofsan-
lagen und die als Beobachtungsstelle eingerichtete Kathed-
rale, und Batterien an der Stadtgrenze vom 19. bis 30.
April mit 104 Schuß.

24. Mai.

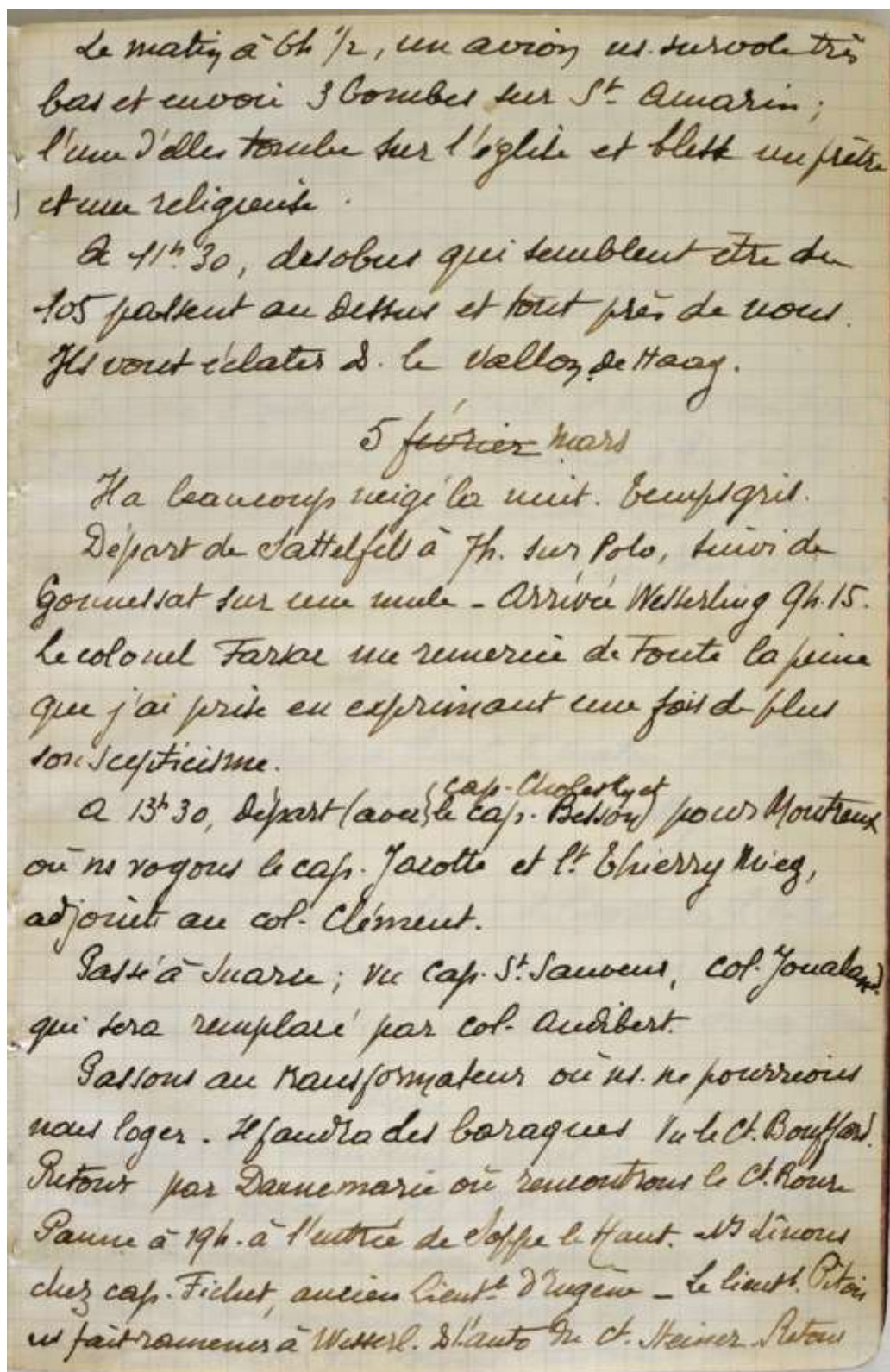
Das Unternehmen wurde für den 24. ~~März~~^{Mai} angesetzt, um 3.45 Uhr früh die Gasflaschen bei ~~7~~^{3400m} m Bodenwind aus NO. geöffnet. Die Gaswolke stieg zu hoch, war daher weniger wirkungsvoll. Deshalb wurde die T-Munition nicht auf die zweite, sondern auf die erste breitere Linie verschossen, dadurch wurde auch diese Gaswirkung abgeschwächt, zumal sich im Verlauf die Witterungsverhältnisse ebenfalls verschlechterten. Obgleich nach Ueberzeugung aller Artilleriekommandeure und vorgeschobenen Beobachter überall die vordersten Gräben sturmreif waren, wozu die gute Splitterwirkung der T-Granaten beitrug, ging die Infanterie nur an einzelnen Stellen vor. Der linke Flügel des XXVII. R.K. konnte namhafte Geländevorteile gewinnen. Die feindliche Artillerie-Tätigkeit war gering, vermutlich weil ihre Beobachtung durch T-Granaten-Beschuß ausgeschaltet war. Es wurden 6152 T-Gr. aus sFH, 3848 aus lFH verschossen. Feindliche Verstärkungen, die aus Ypern in östlicher Richtung vorgingen,

- 74 -

wurden unter starkes konzentrisches Feuer genommen, sodaß es nicht zu einem Gegenangriff kam. Ypern selbst - besonders die Kathedrale - wurde von der kz.Mar.K.Btr. Kupke mit neun Schuß beschossen. Ein nächtlicher Angriff auf Hooge, das von der schweren Artillerie des XV. A.K. zusammengeschoßen war, glückte der Infanterie dieses Korps nicht. Sie ging in ihre alte Stellung zurück.

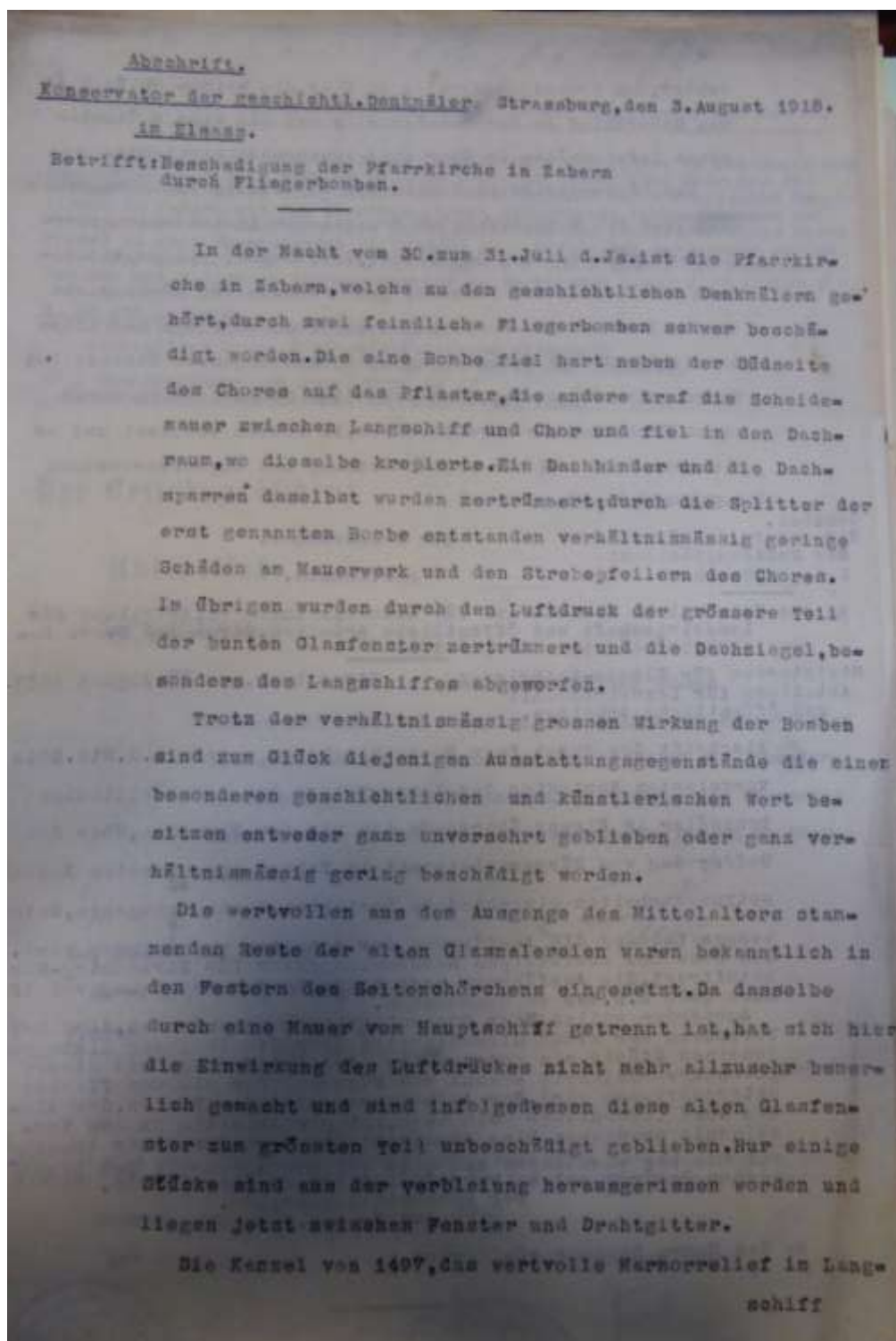
ANNEXE 6 – EXTRAIT DES CARNETS DU CAPITAINE SCHULTZ

Fonds Schultz, Carnet 4, 4 mars 1916. Carnet manuscrit, Musée de la Grande Guerre, Pays de Meaux, Inv. 2006-1-12929.



ANNEXE 7 – RAPPORT DE JOHANN KNAUTH CONCERNANT LA DESTRUCTION DE L'ÉGLISE DE SAVERNE

ADS, Casier de paroisse « Saverne ». Knauth Johann, Abschrift. Konservator der geschichtl. Denkmäler im Elsass. Beschädigung der Pfarrkirche in Zabern durch Fliegerbomben, Strasbourg, 3 août 1918.



schiff, die Kreuzigungsgruppe im Chor, die beiden Epitaphien
das Holzrelief in der Nebenkapelle und die vier spätgoti-
schen Tafelgemälde im Chor sind unversehrt geblieben.

Das Bürgermeistertum Zabern hat bereits Anordnungen

über die vorzunehmenden dringlichen Instandsetzungsar-
beiten (Neueindeckung des Daches, Verschalung und provisorische
Verlattung der Fenster) getroffen. Gemäss Rücksprache
werden hierbei die Forderungen der Denkmalpflege besonders
hinsichtlich der Dachdeckung beachtet werden. Im übrigen ist
Sorge getragen worden, dass die alten Glasmalereien durch
einen Facharbeiter herausgehoben, in Kisten verpackt und an
sicheren Orte bis zur Instandsetzung und Wiederverwendung
aufbewahrt werden.

Gesehen.

Strassburg, den 7.8.1916.

Der Bezirkspräsident.

I. A. gen. Baumbach.

Der Konservator.

gen. Knauth.

An das Kaiserliche Ministerium für Elsass-Lothringen, Abteilung für
Landwirtschaft und Öffentliche Arbeiten, durch den Herrn Be-
zirkspräsidenten hier, NS 205.

Ministerium für Elsass-Lothringen, Strassburg, den 24. August 1916.
Abteilung für Landwirtschaft
und Öffentliche Arbeiten.

Abschrift des durch Euer Hochwohlgeboren unterm 7. d. Mts. D816
vorgelegten Berichtes des Konservators der geschichtlichen
Denkmäler in Elsass übersende ich mit dem Ersuchen, über den
Befrag der von Bürgermeistertum in Zabern angeordneten Instand-
setzungsarbeiten eingehend zu berichten, sowie anzugeben, unter
welcher Leitung die Ausführung der Arbeiten vorgenommen wird.
Ich habe dem zuständigen Hochbauinspektor für Strassburg-Nord
beauftragt, die Ausführung nach Massgabe der Anweisung vom 18.
März 1903 E. B. 653 zu überwachen.

Ausserdem wollen Euer Hochwohlgeboren veranlassen, dass beim
Verpacken der alten Glasmalereien über die in jeder Kiste auf-
genommenen Stücke ein genaues Inventar angefertigt und dieses
Inventarverzeichnis sowohl von Bürgermeister als vom Pfarrer
unterschieden wird. Der Aufbewahrungsort der Kisten, der Nie-
der und feuerlicher sein muss, ist gleichzeitig in dem Ver-
zeichnis anzugeben. Eine Abschrift des Verzeichnisses ersuche
ich hierher vorzuliegen und eine weitere Abschrift der bischöf-
lichen Behörde, welche verständig ist, zu übermitteln.

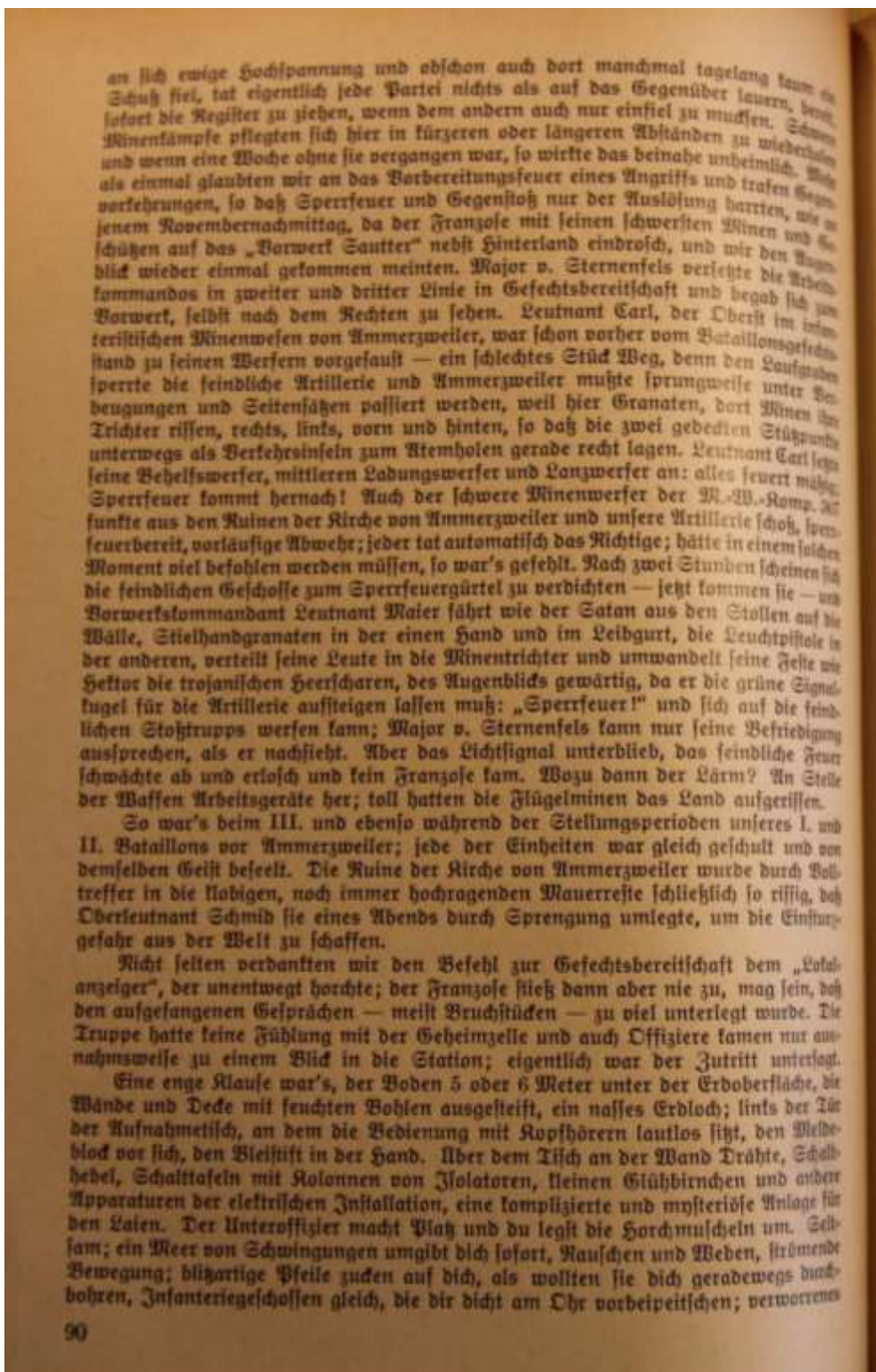
Der Unterstaatssekretär.

Gen. Cronau.

An den Herrn Bezirkspräsidenten hier.

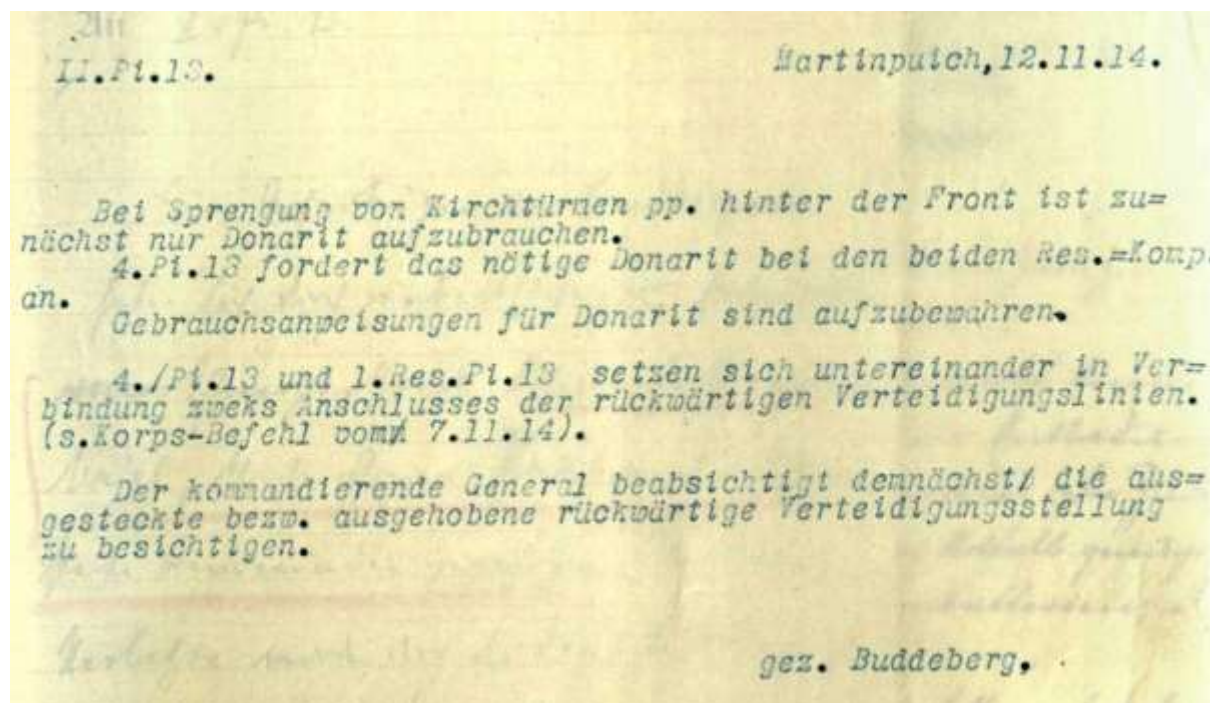
ANNEXE 8 – EXTRAIT DE L'HISTORIQUE DU LIR 121

Stein Kurt, *Das württembergische Landwehr Infanterie Regiment Nr. 121 im Weltkrieg 1914–1918*, Stuttgart, Chr. Belser Verlag, 1925, p. 90.



ANNEXE 9 – EXTRAITS DU KRIEGSTAGEBUCH DU WÜRTTEMBERGISCHES-PIONIER-BATAILLON 13

HSAS, M200 Bü 79. Annexes au Kriegstagebuch du Württembergisches-Pionier-Bataillon 13.



ANNEXE 10 – RAPPORT DU CAPITAINE GUÉRY, COMMANDANT DE LA COMPAGNIE 28/4 DU GÉNIE, CONCERNANT LA DESTRUCTION DE LA CHAPELLE SAINT-GLÜCKER

SHD, C^{ie} 28/4 du Génie, 26N765. Rapport du capitaine Guéry au commandant du génie de la 133^e DI, 16 juillet 1916.

Inscrit au Journal de Marche et Opérations
sous le N^o C 28^{ter}

Le 16 Juillet 1916.

Le Capitaine Guéry Cdt la C^{ie} 28/4
du Génie à Monsieur le Chef de Bataillon
Commandant le Génie de la 133^e Division.

Chapelle
St Glucker

J'ai l'honneur de vous rendre
compte que la destruction de la
chapelle St Glucker a eu lieu dans
la nuit du 15 au 16 à 0^h 20'.

L'opération a parfaitement réussi.
Les murs sont écroulés et dispersés
même celui qui était calé par des
matériaux de la démolition ancienne
et partielle (mur sud).

Aucun incident sérieux n'a eu
lieu à l'issue de la destruction.
L'explosion a cependant produit de
l'agitation dans les tranchées allemandes
et un avion a survolé peu après.

La destruction a été opérée par des
cadres de la 1^{re} section et quelques
sapeurs.

Signé: Guéry

le 12 juillet 1916

Chapelle S. Glucker.

La formule théorique à employer comme charge allongée non encastrée est :

$$C = 10^6 \times 10 \times 0.49^2 = 4.900$$

La charge en cheddite devant être majorée de 20%, il faudrait au mètre courant :

$$4.900 \times 1.2 = 5.880$$

mais étant donné que la cheddite est nettement inférieure à la melinite (= l'air libre) on majorera de 40%.

Les charges au mètre courant seront donc de :

$$4.900 \times 1.4 = 6.860$$

soit 51 cartouches au mètre courant.

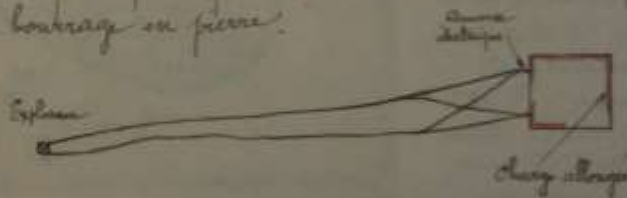
On emploiera ainsi :

$$51 \text{ cart.} \times 11.4 = 582 \text{ cartouches.}$$



Les relais constitués de 2 pétards de melinite, soûlés alternés, reliés par un brin de cordeau détonant suivant l'axe des angles qui seront en bois. La mise du feu électrique sera simple pour pouvoir la faire de la tranchée 21, en raison d'un itinéraire plus commode; mais l'amorçage sera double par un branchement sur chaque brin de câble simple; on emportera 10^m de mèche lente et 4 détonateurs en plus de ce qui est nécessaire aux amorçages électriques, pour mettre le feu en cas de rats électriques.

Les charges seront recouvertes de pierres le plus haut possible et un lit de pierres sera placé sur la superficie intérieure de la chapelle pour former entablement et augmenter la valeur du bourrage en pierre.



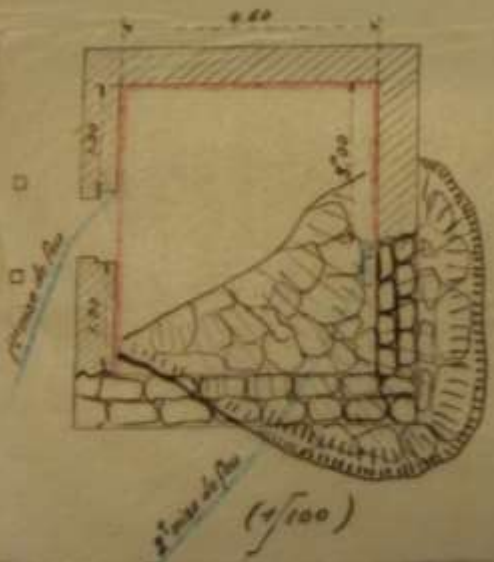
Le capitaine est la C² 246 de Génie
Signé: Guéry

Année au Journal de l'École Supérieure
Année 1916 C 246

Exécution de la nuit de mardi 18/19 de
24 Juin 1916 (135^e Division)

Projet de destruction
de la Châsselle St-Glécher
en partie double par abut.

Document au service de
l'Etat-Major de la
135^e Division
24/25



Epaisseur des murs : 0^m.70
Charges allongées non encastrées
très C = 10^m = 4^m900 par
mètre courant soit pour un
développement de murs de 11.70
(longueur que l'on pourra
pratiquement démolir étant
donné l'emplacement des
de combats) ;
une charge de 55^m.860
ou 60 Kgr.

La charge en cheddite
sera placée dans des gaines
en bois à raison de 37
cartouches par mètre courant
en éléments de 1^m et de
0^m.50 - Elle recevra des
petards relais de détonation
en mélinite tous les mètres
et sera eulée avec des
marteaux de démolition pour
lui donner la valeur d'une
charge égale de mélinite.

Mise de feu électrique
double.

Quantités d'artifices et
d'explosifs : 1145 cartouches
de 135^m de cheddite.

15 petards de mélinite de
135^m (pour relais de détonation
entre les tronçons de cheddite et
pour les amorçages.)

10 amorces électriques n° 501
fabriquées par l'artillerie (pour
quelques uns pour essai possible.)

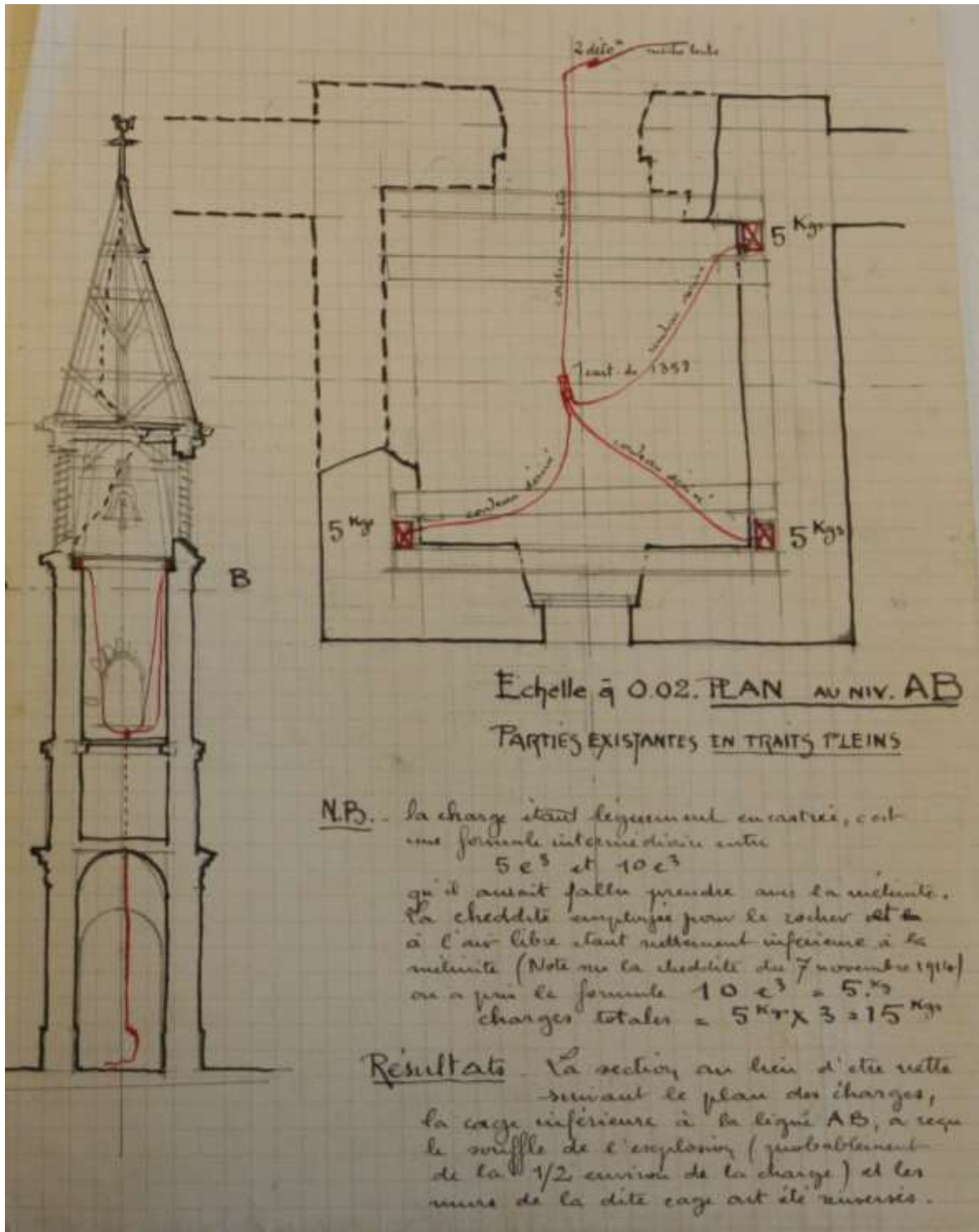
2 câbles à double conducteur de 300^m
chacun, soit 600^m de câble à
double conducteur.

Le 28 Juin 1916
Le Capitaine Cdt G. 2^e 135^e Div. de Génie
Lyn : Gery

10 amorces fulminantes.
1 explosif Boulangé

**ANNEXE 11 – RAPPORT DU SERGENT CHANTRIAUX, COMPAGNIE 28/4 DU GÉNIE,
CONCERNANT LA DESTRUCTION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE D' EGLINGEN**
SHD, C^{ie} 28/4 du Génie, 26N765. Rapport du sergent Chantriaux, 4 avril 1915.





Echelle à 0.02. PLAN AU NIV. AB

PARTIES EXISTANTES EN TRAIT PLEINS

N.B. - la charge étant légèrement encastrée, c'est une formule intermédiaire entre $5e^3$ et $10e^3$ qu'il aurait fallu prendre avec la inclinaison. La cheddite employée pour le rocher est à l'air libre étant nettement inférieure à la mètrite (Note sur la cheddite du 7 novembre 1914) on a pris la formule $10e^3 = 5e^3$ charges totales = $5 Kg \times 3 = 15 Kg$

Résultats - La section au lieu d'être nette suivant le plan des charges, la cage inférieure à la ligne AB, a reçu le souffle de l'explosion (probablement de la $1/2$ environ de la charge) et les murs de la dite cage ont été renversés.

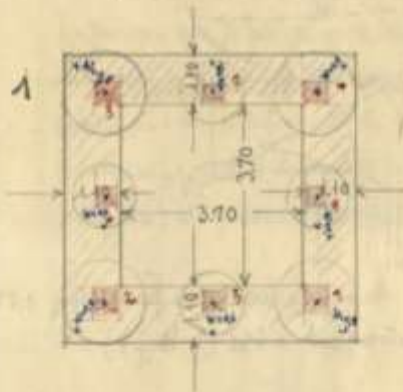
ANNEXE 12 – RAPPORT CONCERNANT LA DESTRUCTION DE L'ÉGLISE DE BISEL
 GLAK, 456F105/302.

02.11.3.16.

Lehrplan über die Sprengung, der Festsetzung im Bese.

Der 7.2. ist bereits ein 4. Angriff von der Sprengung der Kirche. Die festen der Sprengung im Bese in Höhe der Sprengstoff (sofort zur Sprengung vorbereiten). Sprengmittel sind für die Sprengung bereit sein (Bereit sein auf Angabe der Menge mit der Sprengung zugehört). Nachdem die Ladung zugehört ist, ist die Sprengung mit dem besten Sprengmittel (Oberstquartier) zu machen. Die Sprengung hat auf Höhe der besten Sprengmittel zu erfolgen.

Die Ladungen der Sprengung sind folgende Sprengmittel sind Maße der Sprengmittel. (1. Klasse 1. 2. und 3.)



Kirchenbau

Die Leistungen der beiden Maschinen sind nachfolgend angegeben (S. 121):
 A. 1.2.3.4.5 sind die Leistungen in den Jahren 1829 bis 1833 für die beiden Maschinen
 gegen die fünf Jahre.

Abfindung der beiden Maschinen:
 a) durch die beiden Maschinen
 b) durch die beiden Maschinen

2. Leistung: Die beiden Maschinen sind die Leistungen für die beiden Maschinen
 von 1829 bis 1833 für die beiden Maschinen, von 1829 bis 1833 für die beiden Maschinen
 2. von 1829 bis 1833 für die beiden Maschinen



2. Leistung: Die beiden Maschinen sind die Leistungen für die beiden Maschinen
 von 1829 bis 1833 für die beiden Maschinen, von 1829 bis 1833 für die beiden Maschinen

- Leistungsleistung
 bei 2 = 100000000
 d = 100000000
 c = 100000000
 nach dem System der beiden Maschinen

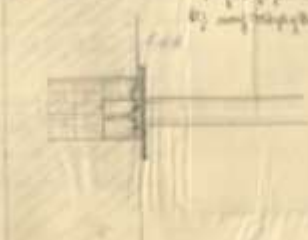
| Leistungsleistung | b | c | d | W's d | W's d |
|-------------------|------|---|-------|-------|-------|
| 1.2.3.4.5 | 1000 | 2 | 0.225 | 4.2 | 2 |
| 6.7.8 | 1000 | 2 | 0.225 | 4.2 | 2 |

System der beiden Maschinen

Leistungsleistung
 bei 2 = 100000000
 d = 100000000
 c = 100000000
 nach dem System der beiden Maschinen

Leistungsleistung
 bei 2 = 100000000
 d = 100000000
 c = 100000000
 nach dem System der beiden Maschinen

Leistungsleistung
 bei 2 = 100000000
 d = 100000000
 c = 100000000
 nach dem System der beiden Maschinen



Das ist die Leistung der beiden Maschinen

Leistungsleistung
 bei 2 = 100000000
 d = 100000000
 c = 100000000
 nach dem System der beiden Maschinen

Leistungsleistung
 bei 2 = 100000000
 d = 100000000
 c = 100000000
 nach dem System der beiden Maschinen



Leistungsleistung
 bei 2 = 100000000
 d = 100000000
 c = 100000000
 nach dem System der beiden Maschinen

Leistungsleistung
 bei 2 = 100000000
 d = 100000000
 c = 100000000
 nach dem System der beiden Maschinen

Leistungsleistung
 bei 2 = 100000000
 d = 100000000
 c = 100000000
 nach dem System der beiden Maschinen

Leistungsleistung
 bei 2 = 100000000
 d = 100000000
 c = 100000000
 nach dem System der beiden Maschinen

Auf der letzten Seite soll für die fern. Vorkünfte
 und Aufwandskosten berechnet die fern. Art. mit der
 Aufzeichnung der Aufstellung. Auch die zugehörigen Verbindlichkeiten
 Verbindlichkeiten in Diesel fallen werden. Hierin auf Zusammen
 zuweisen. Ein freundl. Art. Aufsatz der den Vorkünften trifft
 nicht ein Punkt der ungelassenen Lösung fort, zugleich wird die
 ulatte Lösung zuweisen, jedoch ob fraglich ist, ob die Lösung
 sich überhaupt aufgeben kann. Einigen Art. heißt die
 Aufzeichnung von Diesel in die Aufzeichnung der Aufzeichnung mit
 der Aufzeichnung der Vorkünfte zu bezeichnen. Es wird angegeben
 dass die zum Teil ungelassenen Stellen von der Vorkünfte
 dort - Diesel in der Kunst werden festgestellt wird. Ferner
 soll empfunden werden, die ulatte Lösung für die Vorkünfte
 der Vorkünfte werden zu setzen. Auf Aufzeichnung der
 Zusammen weisen zum Aufwands wird aufgegeben werden
 von der Vorkünfte, 20 Vorkünfte der Vorkünfte 9/19
 zur Aufzeichnung gestellt. Die zum Aufzeichnung von Vorkünften
 möglich ist, wird der Vorkünfte der dort beginnend werden
 Verbindlichkeiten in 24 Verbindlichkeiten (4 Vorkünfte zu 6 Vorkünften)
 fortgesetzt. Aufwandsaufzeichnung siehe Tabelle:

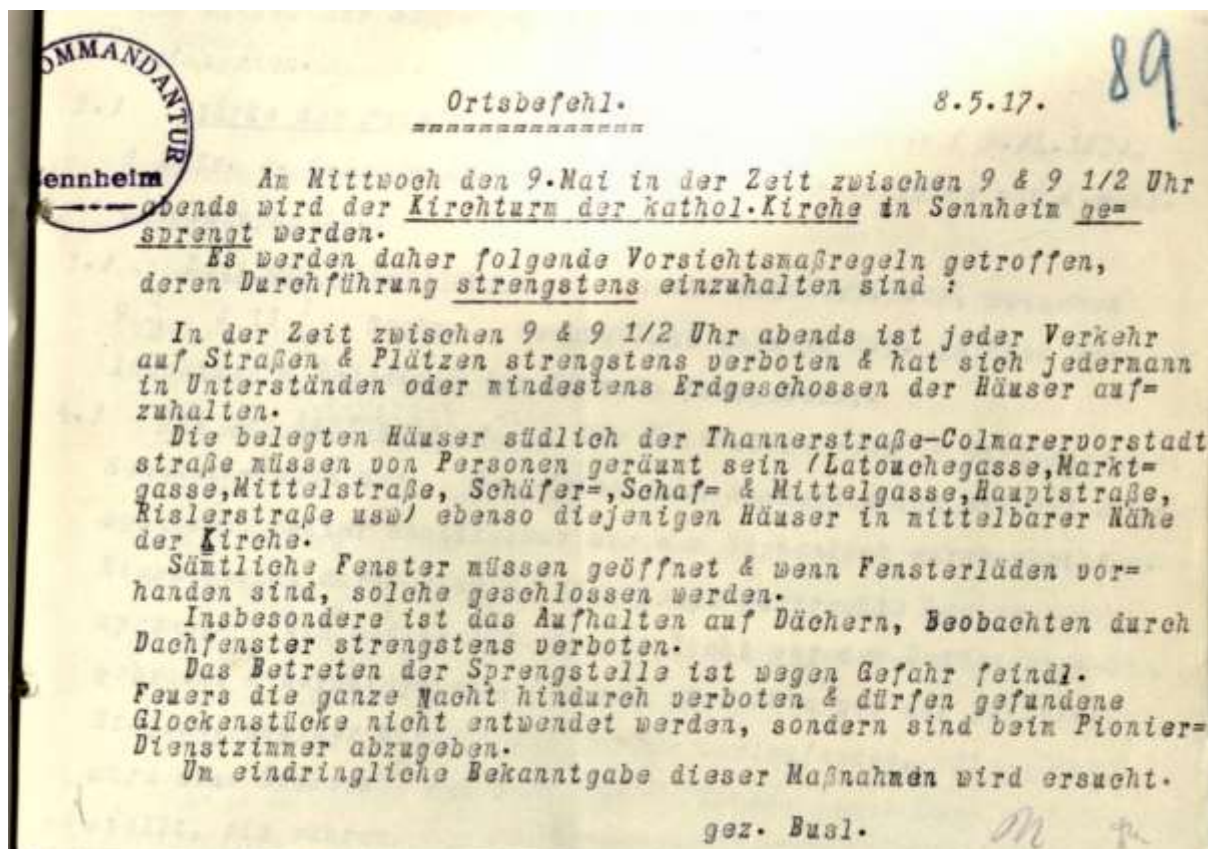
Aufwandsaufzeichnung

| Vorkünfte | Verbindlichkeiten | Zeit von - bis | Aufwands |
|-----------|-------------------|---|---------------------|
| | | <u>I. Vorkünfte</u> | |
| 8 | 16 | 12 ^{te} Sept. - 6 ^{te} Aug. | Vorkünfte Klingler |
| | | <u>II. Vorkünfte</u> | |
| 8 | 16 | 6 ^{te} Aug. - 12 ^{te} Sept. | Vorkünfte Dorn |
| | | <u>III. Vorkünfte</u> | |
| 8 | 16 | 12 ^{te} Sept. - 6 ^{te} Okt. | Vorkünfte Heilmann |
| | | <u>IV. Vorkünfte</u> | |
| 8 | 16 | 6 ^{te} Okt. - 12 ^{te} Sept. | Vorkünfte Giesinger |

Ferner für zwischen der Vorkünfte mit Aufzeichnung der Vorkünfte.
 gehen 4 Vorkünfte.

ANNEXE 13 – EXTRAIT DU KRIEGSTAGEBUCH DU LANDWEHR-INFANTERIE-REGIMENT 123

HSAS, Kriegstagebuch du Landwehr-Infanterie-Regiment 123, M 118 Bü 1. Ortsbefehl du 8 mai 1917.



ANNEXE 14 – EXTRAIT DE L'HISTORIQUE DU LIR 123

Mack A., *Württembergisches Landw.-Inf.-Regiment Nr. 123 im Weltkrieg 1914–1918*, Chr. Belser, Verlagsbuchhandlung, Stuttgart, 1922, p. 134.



Kirche in Sennheim nach der Sprengung.

Am 2. 6. 1917 schieden zwei weitere Offiziere aus dem Regiment aus: Leutnant d. L. I Schirlich (7. Kompagnie) und Leutnant d. L. I Arnold (2. Maschinengewehrkompanie). Beide traten infolge längerer Krankheit zu ihrem Ersatztruppenteil über.

Am 14. 6. 1917 löste das II. Batl. Landw.-Inf.-Reg. 123, das seit 30. 4. mit Stab und 6. und 8. Komp. nach Sennheim, 5. Komp. nach Wattweiler als Regiments- und Brigadereserve zurückgezogen war, wieder das I. Batl. Landw.-Inf.-Reg. 123 auf Höhe 425 ab. Dieses bezog mit 2., 3. und 4. Komp. das Lager Kohlweg zur Gefechtsausbildung, und wurde Korpsreserve. 1. Komp. Landw.-Inf.-Reg. 123 und 8. Komp. Landw.-Inf.-Reg. 119 rückten als Regiments- bzw. Korpsreserve nach Sennheim. Die 2. Maschinengewehrkompanie Landw.-Inf.-Reg. 123 verblieb vorläufig auf dem Hartmannsweilertopf, um die Maschinengewehrstützpunkte am Sandgrubentopf auszubauen.

Dafür mußte 1. Maschinengewehrkompanie auf Höhe 425 länger eingeseht bleiben.

Am 13. 5. wurden zu zeitweiliger Dienstleistung auf Höhe 425 ein Offizier und 40 Mann der 3. Esl./Ul.-Reg. 20, die der 26. Landw.-Division unterstand, zugeteilt. Die jungen Kavalleristen bekamen nun auch die Freuden und Leiden des Stellungskampfes auf der Höhe 425 reichlich zu kosten.

Am 9. Mai mußte infolge der dauernden Beschießung von Sennheim der stattliche Kirchturm von Pionieren gesprengt werden. Die Sprengung verlief planmäßig.

ANNEXE 15 – EXTRAIT DES MÉMOIRES DU CURÉ FENGER, STOSSWIHR

Fenger Paul, *Die katholische Pfarrei von Stosswihr-Ampfersbach im Münstertal*, Colmar, Alsatia, 1955, p. 38-39.

das ein Glöckchen der alten Kapelle Schweinsbach, am 6. September 1793, in der Münze zu Strassburg zu Kriegsmaterial umgegossen wurde. — Im Jahre 1923, beim Wiederaufbau, kam in das Türmchen des neuangebauten Gemeindehauses von Stosswihr ein Glöckchen, das mit einem Kreuzifix und einem Bilde der Himmelfahrt Mariä geziert ist, und die Inschrift trägt: «Gegossen von J. Ludwig Edel zu Strassburg im Jahre 1831.» Dieses Glöckchen konnte die alte Überlieferung nicht gemeint haben, aus dem Grunde, weil es erst im Jahre 1923 durch die Glockengießerei Causard-Colmar, zusammen mit zwei andern, neugegossenen, nach Stosswihr kam.

In der 1891 erbauten Kreuzkapelle des Meierhofes liess Pfarrer Soltner ein sehr schönes, lebensgrosses Kreuzifix mit einer Reliquie des wahren Kreuzes, welche er von einer Wallfahrt nach Rom eigens mitgebracht hatte, und eine ebenfalls lebensgrosse Pieta-Gruppe aufstellen. Beide Bilder stammen aus der Anstalt für christliche Kunst in München und sind wirkliche Kunstwerke. — Am Sonntag, den 25. Oktober 1891, wurde die neue Kreuzkapelle, in Gegenwart von etwa tausend Katholiken des Münstertales, durch den bekannten Kapuzinerpater Bartholomäus aus Strassburg-Königsbühl eingeweiht.

Im Kriege 1914/18 war die Kapelle das einzige Gebäude des Dorfes Stosswihr-Ampfersbach, das nicht, wie

alle übrigen, von Grund aus zerstört wurde. Nur das Dach war sehr beschädigt, und von der Westseite die Mauer der Kapelle durchbrochen. Die französischen Soldaten hatten nämlich während des Krieges ihren Vorposten in der Kapelle untergebracht. Man kann heute noch auf dem Plattenbelag der Kapelle deutlich die Scharrspuren der französischen Militärpferde sehen. — Das Mobiliar der Kapelle: der Altar, das grosse Kreuzifix und die Pieta, wurde von dem französischen Alpenjäger auf den gegenüberliegenden Gaschney verbracht, wo es in der Feldkapelle Sainte-Odile für die Abhaltung der Feldgottesdienste verwendet wurde. — Im Jahre 1923 wurde die Kreuzkapelle wieder in Stand gesetzt. Der Altar, das grosse Kreuzifix und die Pieta wurden, nach ihrer Reparatur, im Jahre 1927 wieder in der Kapelle aufgestellt. Die Kreuzpartikel ging leider im Kriege verloren. Auch das Glöckchen der Vorkriegszeit verschwand im Kriege. — Madame Viellard Léon aus Morvillars schenkte nach dem Kriege der zerstörten Pfarrei Stosswihr-Ampfersbach ein helltönendes Glöckchen mit der Inschrift: «Gos mich in Basel Friedrich Weimauer 1777.» Dieses Glöckchen befand sich früher im Turm der alten Kapelle zu Saint-Louis (Haut-Rhin), welche bis zum Bau der heutigen Pfarrkirche dort als Gotteshaus diente. Verwandte von Madame Viellard aus Saint-Louis hatten das Glöckchen für eine im Krieg zerstörte Pfarrei zur Verfügung gestellt, und so kam es nach Stosswihr.

ANNEXE 16 - EXTRAITS DU KRIEGSTAGEBUCH DU LIR 123, I. BATAILLON
HSAS, M 118 Bü 44. Kriegstagebuch du LIR 123, I. Bataillon, 25 octobre 1914.

25. 10. 14.

Zufolge mündl. erteilten Befehle des Regts. Kdeurs. am 25.10.
14 (In Fabrikhof in Lautenbach) wird folgendes unternommen:
8³⁰ früh geht Offz. Patr. Brehse, 15 Mann in den Waldsaum
östl. Linthal gegen Linthalkopf, 4 Uhr früh Offz. Patr.
Schirwitz 15 Mann an den Waldrand des Merkwaldes zur Flanken-
sicherung. 5⁴⁵ marschieren 1., 3., 4. Komp. und der M.G. Zug
in Bühl nach Lautenbach. Von hier hat 1. Komp. in Wald östl.
Linthal letzteres vorzugehen und zu besetzen; die 20 Pion.
werden auf 2. u. 3. Komp. verteilt; 3. Komp. hat nördl. der

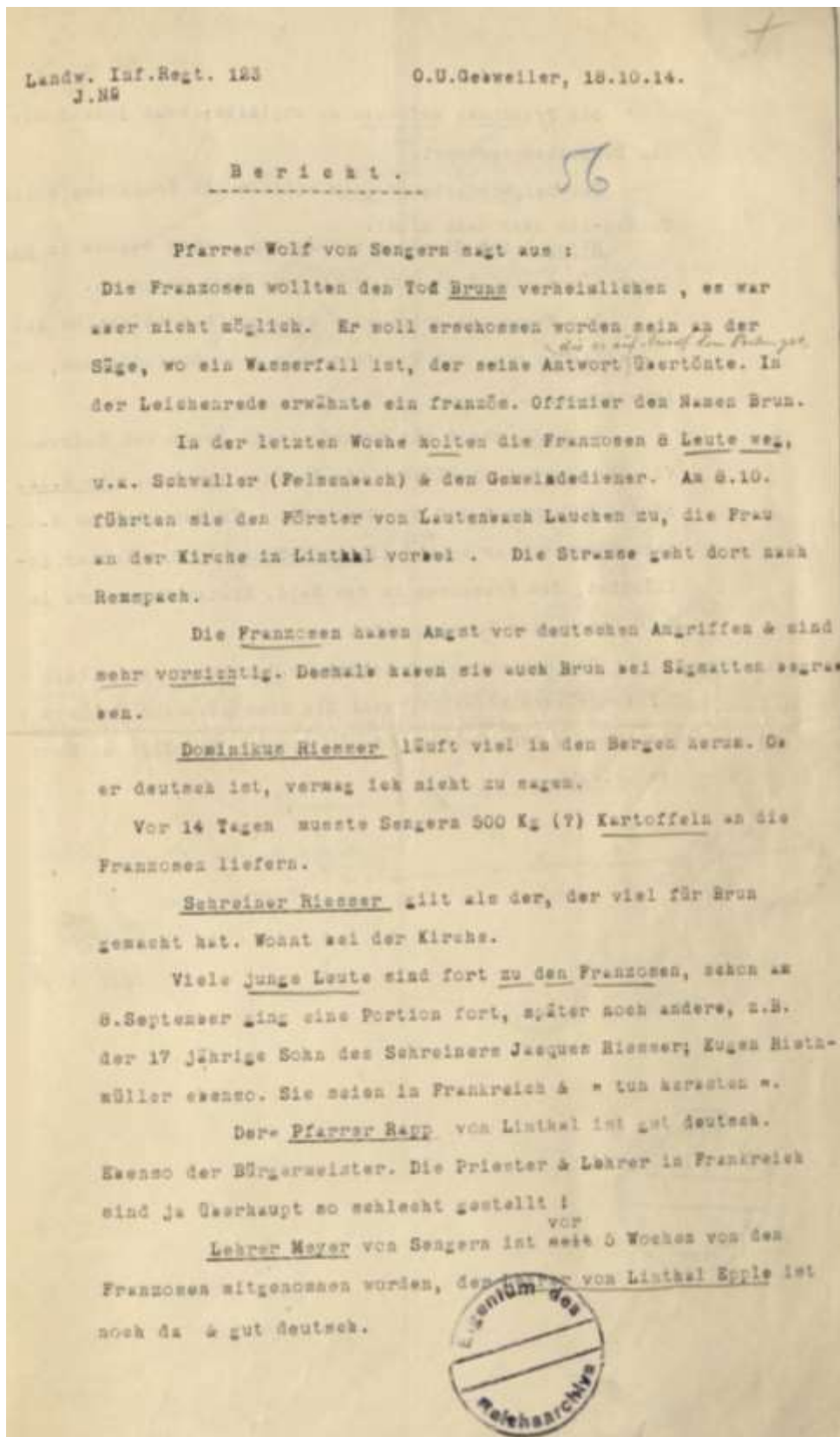
Lauch über Südrand von Linthal auf Sengern, 2. Komp. durch
den Nordstrand des Merkwaldes auf Sengern überraschend vor-
zugehen. 4. Komp. (mit 2 Zügen) und M.G. Zug folgt auf der
Strasse an den Südrand von Linthal. Der Zug Artl., welcher
vor Tagesanbruch durch 1 Zug der 4. Komp. gedeckt auf Höhe
781 (nördl. Lautenbach) zu stehen hatte, eröffnet 7 Uhr vorm.
das Feuer gegen Linthal, Höfen, Sengern u. den Probsteiswald.
Durch dessen Unterstützung gelingt es der 3. Komp. die kurz
vor Höfen zu kommen, zur selben Zeit stürzte die 2. Komp. von
Merkwald gegen Sengern, während von Segner aus den Schützengr-
äben bei Köpfen und Eok ein lebhaftes Feuer einsetzte, das
von der 2. u. 3. Komp. erwidert wurde.

Beim Austritt aus Linthal wurden bereits 2 Häuser in
Höfen Sengern brennend angetroffen, anscheinend infolge des
Artl. Feuers. Es gelingt der 2. u. 3. Komp. nach Sengern zu
kommen, doch fiel hier aus einem Hause ein Schuss von einem
Stollisten, wodurch ein Pionier Offz. schwer verwundet wurde;
der Bruder des Offz. Pion. Müller, erschoss den Täter sofort.
Auch später wurde noch aus verschiedenen Häusern von Stollisten
geschossen - worauf diese Häuser in Brand gesetzt wurden.
Infolge der leichten Bauart gerieten mehrere zusammenhängende
Gebäude ebenfalls in Brand. Weiter wurden die Villa des Fabri-
kant Klein nebst einem Fabrikgebäude und das Wirtschaftsge-
bäude des Frank in Brand gesetzt; ersterer sollte wegen
deutschfeindl. Umtriebe festgenommen werden, war jedoch mit
Familie zu den Franzosen übergegangen. Von Letzteren ist seit
Wochen bekannt, dass er die Franzosen, besonders den Spion
Brun jeder Zeit mit Lebensmitteln versorgte - ebenfalls zu den
Franzosen geflüchtet. 8³⁰ hat der M.G. Zug die Schützengr-
äben westl. Köpfen an Hang gegen Eokhof, wo sich ca. 15 feindl.
Schützen zeigten, unter Feuer genommen. Nach etwa einer hal-
ben Stunde zeigten sich dort etwa 12 - 15 Einwohner, Frauen
u. Kinder, davor, sodass das Feuer eingestellt werden musste.

Gleich darauf wurde bemerkt, dass von Ekkhof her Gewehrfeuer kam, was die 2. u. 3. Komp. sowie M.G. veranlasste, dorthin zu feuern. Später nach Verschwinden der Infanteristen wurde wieder gegen Köpfen geschossen, da von dort fortgesetztes Gewehrfeuer kam. Die 1. Komp. war inzwischen mit Zug Bayer in Probstelwald vorgegangen, welcher die feindl. Schützengraben, U-Stände und F.W. Hütten zerstörte; ein Anrücken des Waldes gelang jedoch nicht. Der Zug Oberltn. Wagner, an der Kirche Linthal wurde von Probstelwald aus beschossen, vertrieb jedoch den Gegner durch sein Feuer; Zug Wergo stand an Waldrand östl. Linthal. 9⁴⁰ wird ein Zug der 4. Komp. zur Verstärkung an den Westrand von Sengern geschickt. 9³⁰ befiehlt Btl. Kom. nach Meldung des Repts. Kom. (wenn Gefühl der Überlegenheit vorhanden sei) ein langsames gruppenseitiges Zurückgehen auf Lautenbach unter staffelweiser Deckung durch die 1. u. den Rest der 4. Komp. und Feuer der Artl. auf Ekkhof und Sägmatten. 9⁴⁵ werden die M.G. nach Lautenbach zurückgezogen. 10³⁰ besetzt 4. Komp., zuerst in Lautenbach anknüpfend, die Stellung der 2. Komp. (Fabrik) und rückt nach deren Eintreffen 12³⁰ nach Punkt 781, zugleich als Artl. Bekämpfung in Bereitschaft. In dieselbe Zeit hat 1. Komp. Höhe 667,4, 3. Komp. die Nordwestecke des Widersbachwaldes besetzt, M.G. stehen am Ostausgang von Lautenbach. Nach Einbruch der Dunkelheit rücken die Komp. und die Artl. in ihre O.V. ein. 11. Komp. stand von 7 Uhr vora. ab warachbereit am Nordwestausgang von Bühl. Wetter: Warm u. hell. Verlaste. 5 Mann.

ANNEXE 17 - EXTRAITS DU KRIEGSTAGEBUCH DU LIR 123

HSAS, M 118 Bü 41, Kriegstagebuch des LIR 123, Guebwiller, Rapport du 18 octobre 1914.



Die Franzosen erfahren es sogleich, wenn jemand mit den Deutschen verkehrt.

Den Beigeordneten Wagner wollten die Franzosen holen, fanden ihn aber dann nicht.

Höfen ist ziemlich verdächtig, auch manche in Senn sonst wären sie nicht mit der Leiche Brun gegangen.

Die Franzosen holen viel Schnaps (hauptsächlich Absinthe). Artillerie soll bei Mordfeld sein & in Steindeneach, bei Lauchensee.

Am 26.9. stand die französ. Artillerie bei Oberrenspach. Von Eck aus hat ein Mädchen die Kanonen gesehen. Am 8.10. nördlich Rempach auf dem Grat (?). In Eck sind am 9.10. alle Hausewoner beim ^{deutschen} Artillerie-Feuer in die Keller geflüchtet, die Franzosen in den Wald. Hinter Engensorn im Wald muss eine Portion sein.

Den deutschen Landwehrm. Fr. Hahn habe ich allein mit 2 Totengräbern beerdigt, weil die Einwohner von Sengera von deutschem & französ. Feuer Angst hatten. Beerdigt am Donnerstag den 18.9.14.

Aufgenommen 18.10. Nach

von J. Krapp

Holl. u. Reg.

ANNEXE 18 – COURRIER ANONYME DATÉ DU 28 OCTOBRE 1914

Courrier anonyme du 28 octobre 1914 cité par Buschmann Nikolaus, « Der verschwiegene Krieg. Kommunikation zwischen Front und Heimatfront » in *Kriegserfahrungen. Studien zur Sozial- und Mentalitätsgeschichte des Ersten Weltkriegs*, Essen, Gerhard Hirschfeld, 1997, p. 220.

Nutzung: „Die Kirche u. Schule“, so ein Brief von der französischen Grenze, „sind Pferde Stallungen, alles ist vernichtet.“⁶⁰

Der Versuch, den psychischen und physischen Belastungen zum Trotz an den kollektiven Werten des nationalen Verteidigungskampfes festzuhalten, mißlang. Eindrücklich kommt dies in einem Brief vom Oktober 1914 zum Ausdruck, in dem ein Massaker im Elsaß durch deutsche Truppen (sic!) geschildert wird:

„Sterbe ich so sterbe ich für Vaterland, meine Pflicht habe ich erfüllt, und was geschah in der Ortschaft Sengern bekamen wir Feuer aus den Häusern von Zivile u. die ganze Ortschaft wurde von uns angezündet“.

„Aber was das für ein Gejammer war kann eines wo es nicht sah sich nicht vorstellen mir standen selbst die Tränen in den Augen als die Kinder so schrien aber mann konnte es nicht besser machen mit diesen Franzosenköpf ein Glück wäre es wenn der Krieg bald ein Ende nehmen würde und wir nach Hause könnten zu unsern Lieben wir hätten jetzt genug gesehen und mitgemacht.“⁶¹

Das Schreiben, das als Bericht über den Heldenmut seines Verfassers beginnt, mündet schließlich in verzweifelter Ablehnung einer nicht mehr faßbaren Welt.

Die im Umfeld des wilhelminischen Kulturpessimismus kursierende Vorstellung vom Krieg als Katharsis und Neuanfang war den meisten Balinger Frontbürgern so fern wie die Redaktionen und Gelehrtenstuben, in denen solche Gedanken gepflegt wurden. Die Ansicht, Krieg übe einen „veredelnde[n] Einfluß“ auf „die besten Volkskräfte“ aus,⁶² findet sich gerade bei einem von hundert Frontbürgern – und auch dort nur im Ansatz.⁶³ Die fehlende Identifikation mit den von Kanzeln und Kathedern aus entworfenen symbolischen Sinnwelten ist jedoch nicht als opponierende Haltung zu verstehen. Vielmehr boten sie kaum Anknüpfungspunkte für eine vorwiegend bäuerlich-traditional geprägte Vorstellungswelt, die von den politischen Integrationsideologien des 19. Jahrhunderts nur oberflächlich gestreift worden war.⁶⁴ Die Politisierung des Bewußtseins hatte in Balingen – obwohl die Stadt in der Tradition des politischen Linksliberalismus stand und durch die handelsbegünstigte Lage zu den Industrialisierungszentren der Region zählte – bis zum Ersten Weltkrieg noch keine tiefe Wurzeln geschlagen.

Damit wird zugleich nachvollziehbar, daß die Ablehnung des Krieges nur selten mit kritischen Reflexionen über Politik, Gesellschaft und militärische Führung verbunden war. Krieg galt als unausweichliches Fatum im Sinne göttlicher Fügungen und katastrophaler Naturereignisse, denen sich zu widersetzen wenig

⁶⁰ Karl S. am 27.12.1914.

⁶¹ K. am 28.10.1914.

⁶² Der Volksfreund, Nr. 203, 1.9.1914 in einem Artikel über die „Wissenschaft des Friedens“.

⁶³ Vereinzelt werden die Kriegsjahre als eine „große Zeit“ bezeichnet.

⁶⁴ Margarete Steinhart: Balingen 1918-1948. Kleinstadt im Wandel, Balingen 1991, 21, charakterisiert diese Bewußtseinslage treffend als „Arbeiterbauerntum“.

ANNEXE 19 – EXTRAIT DE L'HISTORIQUE DU LIR 123

Mack A., *Württembergisches Landw.-Inf.-Regiment Nr. 123 im Weltkrieg 1914–1918*, Chr. Belser, Verlagsbuchhandlung, Stuttgart, 1922, p. 25.

Die gewaltsame Erkundung vom 25. Oktober 1914.

(S. Skizze 5.)

Es galt, „den Gegner stark zu beunruhigen, zur Entwicklung zu bringen und so seine Stellungen zu erkunden“. Mit zwei Bataillonen Infanterie, je einem Zug Artillerie, Maschinengewehr- und Pioniertruppen wollte der neue Regimentskommandeur, Generalmajor z. D. v. Dinkelader, gegen Sengern im Lauchtal und vom Rimbachtale aus gegen den Sudelkopf energisch vorstoßen.

I./L. 123, der Maschinengewehrzug und zwei Geschütze der Landwehr-Batterie wurden gegen Sengern und Linthal angefeht. Unter starkem Patrouillenschutz, besonders in den Flanken, griffen I./L. 123 Linthal, 3./L. 123 nördlich der Lauch über Südrand Linthal, Sengern, 2./L. 123 durch Nordweststrand des Merkwaldes ebenfalls Sengern an. 11./L. 123, dem I. Bataillon unterstellt, stand in Reserve am Westausgang von Bühl, kam jedoch nicht zum Eingreifen.

7 Uhr vormittags eröffneten die zwei Geschütze von Höhe 781 nördlich Lautenbach aus das Feuer gegen Linthal, Höfen, Sengern und den Probsteiwald. Trotz lebhaften Feuers der feindlichen Feldwachen bei Ed usw. gelang es der 2. und 3. Komp., ihr Ziel zu erreichen. In Sengern wurde aus den Häusern von Zivilisten (?) auf die Pioniere geschossen. Verluste traten bei diesen ein. Es kam zum Ortsgefecht. Dabei gerieten Häuser in Brand. Als die Führung glaubte, das sich gesteckte Ziel erreicht zu haben, gab sie den Befehl zum Rückzug auf Lautenbach. Die Aktion war abends beendet. Die Verluste waren nicht schwer (5 Mann verw.).¹⁾

Das III. Bataillon wurde gegen den Sudelkopf unter Führung von Hauptmann Röstlin (10./L. 123) angefeht. Die rechte Flanke deckte eine 150 Mann starke Patrouille, die über Münsteräckerle—Ebeneck—Judenhutplan—Glashütte in Richtung Firsstader vorging und die Aufklärung und Sicherung in Richtung Großer Belchen—Belchenhütte übernahm. Die linke Flanke wurde von einer 60 Mann starken Abteilung der 12./L. 123 — die in Richtung Kohlschlag vorstieß — gedeckt. Den Hauptstoß auf den Sudelkopf unternahmen zwei Abteilungen der 9. und 10. Komp.; die eine, 70 Mann stark, über die Höhe südlich Rimbach gegen Sudelkopf, die andere, 60 Mann stark, über Diefen-

¹⁾ Aus besonderen Gründen sehe ich davon ab, eine eingehende Schilderung des Gefechts bei Sengern zu geben.
Der Verf.

ANNEXE 20 – ARTICLE PRÉSENTANT L'ACTION DE L'ŒUVRE DE SECOURS AUX ÉGLISES DÉVASTÉES EN ALSACE

Viellard C., « L'œuvre en province – En Alsace », in *Bulletin de l'œuvre de secours aux églises dévastées*, N°15, Février 1921, p. 27-29. (Texte intégral)

L'œuvre en Province – En Alsace

« L'action de l'*Œuvre de Secours aux Églises dévastées* s'est manifestée tout d'abord dans la partie de l'Alsace reconquise dès les premiers mois des hostilités et restée française pendant la durée de la guerre, mais sans cesse exposée aux bombardements et aux combats qui détruisirent les habitations et les sanctuaires. Le cyclone de la barbarie n'épargna rien sur cette malheureuse zone frontière, qui forme une lisière de douleur à l'Alsace préservée dans son ensemble.

De nombreuses églises sont complètement anéanties ; d'autres ont eu leurs voûtes traversées par les obus, leurs colonnes ébranlées et renversées ; des pans de murailles et des clochers prêts à s'effondrer se dressent au-dessus des ruines environnantes. Ces grandes blessées semblent implorer notre pitié, vous demander protection et assistance. Un seul signe de vie et de miséricorde plane sur cette désolation, c'est le geste de la Croix ! Presque dans chaque village les Calvaires sont restés debout, mais mutilés, eux aussi, portant les traces des drames qui se sont accomplis à leurs pieds et protégeant les petites croix blanches qui étoilent les champs d'alentour et qui marquent la tombe de ceux qui dorment sur cette terre qu'ils ont voulu reconquérir.

Aussitôt l'armistice signé, l'*Œuvre de Secours aux Églises dévastées* intervint et fut la première œuvre française qui pénétra en Alsace, apportant le témoignage de sa sollicitude, prodiguant ses ressources et son dévouement. Mme la Présidente de l'*Œuvre* se rendit au sanctuaire vénéré où l'on invoque sainte Odile, patronne de l'Alsace. Elle y apporta de précieux dons qui furent la primeur des offrandes de la France catholique aux églises d'Alsace. Le grand nombre de pèlerins qui chaque jour gravit les sentiers de la montagne conduisant à l'antique monastère prouve que sainte Odile reste la gardienne de la foi profonde et des traditions chrétiennes de son peuple. De la terrasse du couvent on aperçoit, quand le ciel est pur, la flèche élancée et la façade rose et dentelée de la cathédrale de Strasbourg, au sommet de laquelle flottent joyeusement nos trois couleurs. La cathédrale de Strasbourg !... On ne peut parler de l'Alsace sans la saluer la première, tant elle est associée à l'histoire du pays, tant elle est le symbole de l'âme alsacienne !

Au printemps de 1919, un Comité fut formé à Strasbourg. Mgr Ruch, qui avait apprécié l'*Œuvre de Secours aux Églises dévastées* dans son ancien diocèse de Nancy, encouragea la fondation avec son extrême bienveillance. Mgr Jost, vicaire général, voulut bien en accepter la direction. Mme la baronne

Charpentier, nommée présidente, fut entourée d'un conseil composé de personnes généreuses qui ne ménagent ni leur temps ni leur dévouement. Deux ouvriers s'organisèrent avec un entrain extrême et une bonne volonté parfaite dans des locaux bien aménagés et gracieusement offerts ; de belles offrandes arrivèrent et se transformèrent en objets nécessaires à l'exercice du culte. L'*Œuvre* contribua à l'érection des chapelles provisoires, à leur ameublement intérieur. Elle procura des vases sacrés, des luminaires, des ornements, des nappes d'autel, etc. Une charitable donatrice fit don d'une cloche au village désolé d'Aspach-le-Bas. Combien il serait à souhaiter que son exemple fût imité, car, hélas ! très peu de cloches, en Alsace, échappèrent aux réquisitions allemandes ! Les vénérables bourdons comme les gais carillons, ornés de naïves et anciennes

devises, portant l'image de sainte Odile ou celle de saint Léon IX, le pape alsacien, furent envoyés en Allemagne pour être transformés en engins meurtriers, mais la victoire arriva avant que toutes les prisonnières fussent fondues et beaucoup réintégrèrent les vieux clochers sur lesquels les cigognes aiment à se poser. De nombreuses cloches manquent cependant à l'appel. Il serait urgent de les remplacer, ne fût-ce que par des cloches de moindre importance, car les prêtres se plaignent de n'arriver que difficilement à réunir leurs paroissiens à des heures régulières, et la voix de l'angélus ne se fait plus entendre pour élever les âmes au-dessus des misères de ce monde et les amener à Dieu !

Jusqu'à ce jour, l'*Œuvre de Secours aux Églises dévastées* a secouru en Alsace 53 paroisses, dont plusieurs ont été aidées directement par le Comité central de Paris avant la fondation de l'*Œuvre* à Strasbourg. Depuis cette fondation, le diocèse se suffit à lui-même et a eu la joie de s'occuper de plusieurs paroisses des diocèses français. Il reste encore un certain nombre d'églises à secourir en Alsace, aussi de nouvelles ressources sont-elles nécessaires. Le devis de la réorganisation d'une sacristie a quadruplé ; la hausse générale impose de réels sacrifices. À côté des dépenses indispensables, il s'en trouve d'autres, secondaires en apparence, mais qui sont fort utiles en réalité. Il faut citer notamment la distribution des livres de prières écrits en français. La propagation du français en Alsace est une œuvre patriotique à accomplir. Il faut que notre langue y devienne partout en usage, concurremment avec l'idiome alsacien, et remplace le langage de l'envahisseur de 1870.

Les personnes qui voudraient s'associer à ce mouvement pourraient envoyer à l'*Œuvre* des livres de piété qui seraient reçus avec reconnaissance par les Alsaciens restés fidèles à leur grande patrie et qui n'ont cessé de l'aimer. L'Alsace a eu l'honneur, pendant un demi-siècle, de représenter la justice violée et le sentiment national méconnu.

Sur presque tous les points de la zone frontière d'avant-guerre la vie paroissiale a repris son cours ; les chapelles provisoires sont ouvertes, les offices y sont célébrés régulièrement ; les excellents prêtres des pays dévastés se sont constitués les protecteurs des foyers, ils exercent avec un grand dévouement des tâches qui sembleraient plus naturellement dévolues à l'administration civile. Pour eux-mêmes ils ne demandent rien et se trouvent heureux de partager les épreuves et les privations de leurs paroissiens. Ils se montrent en toutes circonstances les continuateurs loyaux et persévérants des traditions françaises. En Alsace, l'Église catholique est toujours régie d'après le Concordat de 1801.

Il suffit de parcourir cette belle province pour comprendre la joie qu'elle éprouve à se sentir enfin sous les ailes maternelles de la patrie retrouvée ! Son désir est d'aider la France à panser ses blessures, à reprendre son essor, à accomplir la mission que Dieu lui a confiée à titre de « Fille aînée de l'Église ».

C. VIELLARD »

ANNEXE 21 – ÉLÉMENTS STATISTIQUES RELATIFS AUX ÉDIFICES PUBLICS TOUCHÉS PAR LA GRANDE GUERRE DANS LES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS FRANÇAIS.

Michel Edmond, *Les dommages de guerre de la France et leur réparation*, 1932, p. 274 et 472.

| Département | Édifices publics détruits | Édifices publics endommagés | Total |
|--------------------|---------------------------|-----------------------------|-------|
| Aisne | 1045 | 1608 | 2653 |
| Ardennes | 430 | 2161 | 2591 |
| Bas-Rhin | 8 | 20 | 28 |
| Haut-Rhin | 143 | 551 | 694 |
| Marne | 490 | 830 | 1320 |
| Meurthe-et-Moselle | 200 | 532 | 732 |
| Meuse | 659 | 1089 | 1748 |
| Moselle | 27 | 204 | 231 |
| Nord | 1120 | 2639 | 3759 |
| Oise | 277 | 1126 | 1403 |
| Pas-de-Calais | 930 | 184 | 1114 |
| Somme | 1365 | 695 | 2058 |
| Vosges | 61 | 177 | 238 |

ANNEXE 22 – EXTRAIT DES MÉMOIRES DU CURÉ TSCHIRHART, CERNAY

Tschirhart Camille, *Etwas Geschichte der Pfarrei Sennheim*, Thann, Alsatia, 1946, p. 49.

neuen vor Augen hatten, fingen an zu weinen, weil der jetzige dem früheren nicht gleichkam an Schönheit und Herrlichkeit. Hier, bei uns, sehen; die neue ein Prachtbau, der der Stolz aller wurde. Diese neue Kirche kam auch besser zur Geltung. Die frühere war in den Häusern versteckt, die rings um sie erbaut worden waren, nachdem der Kirchhof aufgegeben und ein neuer ausserhalb der Stadtmauern angelegt worden war. Nur schmale Zugänge hatten es erlaubt, in die Kirche zu kommen. Der eine direkt vom Pfarrhaus aus, ein anderer, ähnlicher, auf der anderen Seite, d. i. von der Marktgasse her; ein dritter von der Mittelgasse = rue traversière her auf das Portal. Ausser diesen drei schmalen Zugängen gab es noch einen sogenannten « Schlupf » von der Hauptstrasse her, der zwischen Haus Lossa und Haus Bressler, die an der Hauptstrasse die Front bildeten zwischen Thanner- und Marktstrasse, hindurchging und beim Chor in den kleinen Raum, der um die Kirche den Rundgang erlaubte, einmündete.

Jetzt war es um die Kirche auf der Seite der Thannerstrasse hell geworden. Die Kirchenfabrik hatte ja viele Wohnhäuser aufgekauft und abgerissen. Auf der Seite der Marktgasse aber, blieben die Häuser noch stehen, so dass dort, sowie in der Rue traversière, die Kirche noch versteckt blieb, wenigstens was die Mauern der Kirche anbelangt. Ganz versteckt war sie aber doch nicht, denn durch ihre gewaltige Höhe überragte sie um ein Beträchtliches sogar auch die Häuser mit zwei und drei Stockwerken.

Als Student noch hatte ich die alte Kirche aufgesucht. Als Vikar in Thann und schon früher war ich in die neue eingetreten und konnte den Vergleich anstellen zwischen einst und jetzt. Anfangs wohl war die neue Kirche etwas leer, aber allmählich bereicherte sie die Wohlfügkeit der Pfarreingesessenen, und sie wurde zu einem wahren Schmuckkästchen. So stand sie da als Gegenstand der Freude und Bewunderung, als der Krieg 1914—18 ausbrach. Sie war der Ort des Friedens für die Seelen gewesen. So viele hatten hier gebetet, sich gestärkt, getrauert und geweint und Tröst gefunden. Daher versteht man die Angst, die die Gläubigen ergriff, als während des Krieges die Granaten in die Stadt fielen, immer näher zur Kirche.

Es sollte ihnen der Schmerz erspart werden, dem tödlichen Ringen der Kirche beizuwohnen. Aber auf traurige Art; denn sie mussten alle am 1. Januar 1915 die Stadt, ihr Heim und ihre Habe fluchtartig verlassen und in der Fremde als Flüchtlinge leben. Wie schmerzte es sie, wenn von Zeit zu Zeit Nachrichten kamen von den Geschehnissen in Sennheim. So die Nachricht: « Der Turm ist niedergeschossen. » Aus demselben waren schon vorher die erst 1906 neuangeschafften Glocken geholt worden. Oder: « Das Chor erhielt eine Granate. » Die ganze Mauer war eingeschlagen, das Dach und das Gewölbe ein wahres Sieb.

ANNEXE 23 – EXTRAIT DES MÉMOIRES DU CURÉ TSCHIRHART, CERNAY

Tschirhart Camille, *Etwas Geschichte der Pfarrei Sennheim*, Thann, Alsatia, 1946, p. 50-51.

Alles kam in einen so elenden Zustand, dass die ganze Kirche nach dem Krieg abgerissen werden musste. Für Jahrhunderte hatte man vermehrt gebaut zu haben, und ganze zwanzig Jahre hatte in Wirklichkeit die Kirche dem religiösen Leben gedient. Enden musste sie als Pferdestall.

So geht es im Krieg. Zerstörung! Entweihung! Wo Gott wohnte, wo die Andacht die Herzen erfasste, dort sollten Mist und Kot die Weihe verschwinden machen. Wenn man noch Verwundete darin gepflegt hätte, wäre es wenigstens noch ein Ort gewesen, wo sich in der Sorge um die Kranken die von Christus gepredigte und gepriesene Barmherzigkeit gezeigt hätte. Aber so!

Möge es nur der dritten nicht so ergehen! Das wolle Gott verhüten und sie erhalten für Jahrhunderte, damit sie ein Hort sei für die kommenden Geschlechter und von Einheimischen und Fremden, wie seit Jahren, bewundert werde.

Die dritte (jetzige) Kirche

Die zweite Kirche hatte also kein langes Leben gehabt. In den ersten Jahren ihres Bestehens waren die Wände noch ziemlich nackt gewesen. Ich trat einmal in dieselbe, als ich als Vikar von Thann das hl. Oel hier holte. Damals bemitleidete ich Sennheim, weil ich die neue Kirche noch ziemlich leer fand. Allmählich aber wurde sie immer schöner, und nachdem das Chor und das Transept ausgemalt waren, hatte sie ein schmuckes Aussehen. Aber diese Schönheit konnten die Einwohner nicht lange anstaunen.

Der leidige Krieg von 1914—18 schlug der Stadt Sennheim tiefe Wunden. Die alten Sennheimer wissen ja noch, was sie bei ihrer Rückkehr angetroffen haben. Ihre Häuser waren entweder ganz Ruinen; oder doch so durchlöchert und beschädigt, dass sie bei diesem Jammer in Tränen ausbrachen.

Aber was empfanden sie erst, als sie in die Nähe der Kirche kamen, vor ihr standen, in dieselbe eintraten! Die Dächer waren zum grossen Teil abgedeckt. Ganze Löcher waren im Gebälk; Dachrinnen hingen herunter, die Decke des Gewölbes war ein einziges Sieb. Im Transept bei den Muttergottesaltären lag ein Berg von Steinen der eingestürzten Mauern und darauf das ganze Gebälk des Daches. Auf der anderen Seite war alles kunterbunt durcheinander. Im Chor hätte sich Jeremias, wie er es in Jerusalem getan hatte, auf den Steinen um den verstümmelten Altartisch niedergesetzt, um die Lamentationen anzustimmen über die verschwun-

dene Herrlichkeit und über die jetzigen Trümmer. Die ganze Chorwand hinter dem Hauptaltar war durch die Granaten eingeschossen. Vom Chor aus sah man hinten das Büffet der Orgel, das noch ziemlich erhalten geblieben war, bis zum Tage, wo einige sich daran machten, bald Bretter, bald anderes an ihr abzureissen und wegzunehmen. Hätte ich dem nicht Einhalt geboten, so würden wir heute nicht mehr das Orgelgehäuse haben, das auch heute noch eine Zierde unserer Kirche ist. Der Gockel, die Wetterfahne mit dem Halbmond lagen unter den Trümmern des Kirchturms. Vom Turmdach keine Spur mehr, von den vier Mauern ragte nur noch die auf der Seite des Pfarrhauses in die Höhe. Sie war stehen geblieben bis einige Meter über dem Zifferblatt. — Trauriges Wahrzeichen, das die Zerstörung in die Ferne hinauschrte, bis einmal bei einem Sturmwetter morgens um 7 Uhr diese einzige Wand mit donnerähnlichem Lärm in die Tiefe stürzte. Das war es, was ich in der ersten Zeit meines Hierseins sah !

In diesem trostlosen Zustande blieb die Kirche bis Frühjahr 1923. Wenn es solange dauerte, so war es gewiss nicht unsere Schuld. Für den Anfang hatte Herr Pfarrer Heck, der als neugebackener Pfarrer von Uffholz im hiesigen Pfarrhaus sich « fürstlich » einlogiert hatte, zum ersten Notbefehl die Spitalkapelle als Pfarrkirche eingerichtet. Dortselbst wurde auch am 18. Mai 1919 meine kanonische Installation vorgenommen. O, was war das für ein grossartiges Fest ! In Prozession wurde ich am Pfarrhaus abgeholt, und mein Leben lang werde ich an diese Prozession denken. Zur Abholung kamen die Kreuz- und Fahnenträger, der Organist, Hr. Weiss, mit einigen Sängern, die Geistlichkeit und einige Messdiener. Beim Gang in die Kirche folgten mir bloss meine Familienangehörigen, sonst... kein Mensch. Das war der grossartige Empfang. Doch ich ging ans Werk.

Die Spitalkapelle konnte nicht lange für die Gottesdienste genügen. Wenn bei meiner Ankunft etwa 500 Menschen da lebten, so waren es 14 Tage nachher 800, dann 1000, 1500 und nach weniger als zwei Monaten 2000. Die Gläubigen standen oder knieten gepresst wie Heringe in der Kapelle bis zum Altar, auf der Tribune, auf dem Vorraum vor der Kapelle, auf den Treppen zum ersten Stock, die Treppe hinunter bis auf die Strasse. War das ein Jammer für mich ! Deshalb machte ich die nötigen Schritte, um ein grösseres Lokal zu bekommen. Ich bettelte und beschwor, dass man mir die alte salle d'asile überlassen möchte. Lange ging's bis ich Gehör fand ; doch endlich ward ich erhört. Das Lokal wurde etwas primitiv hergerichtet. Etienne Zimmermann stellte mir mit seinen Mannen die Bänke her, nachdem der Sakristan, Hr. Keller, mit dem Fahnenträger, Hr. Schobing, die gusseisernen Stützen in der Kirche von Steinbach ausgegraben und mit Militärwagen herbeigebracht hatte.

ANNEXE 24 – EXTRAIT DES MÉMOIRES DU CURÉ TSCHIRHART, CERNAY

Tschirhart Camille, *Etwas Geschichte der Pfarrei Sennheim*, Thann, Alsatia, 1946, p. 53.

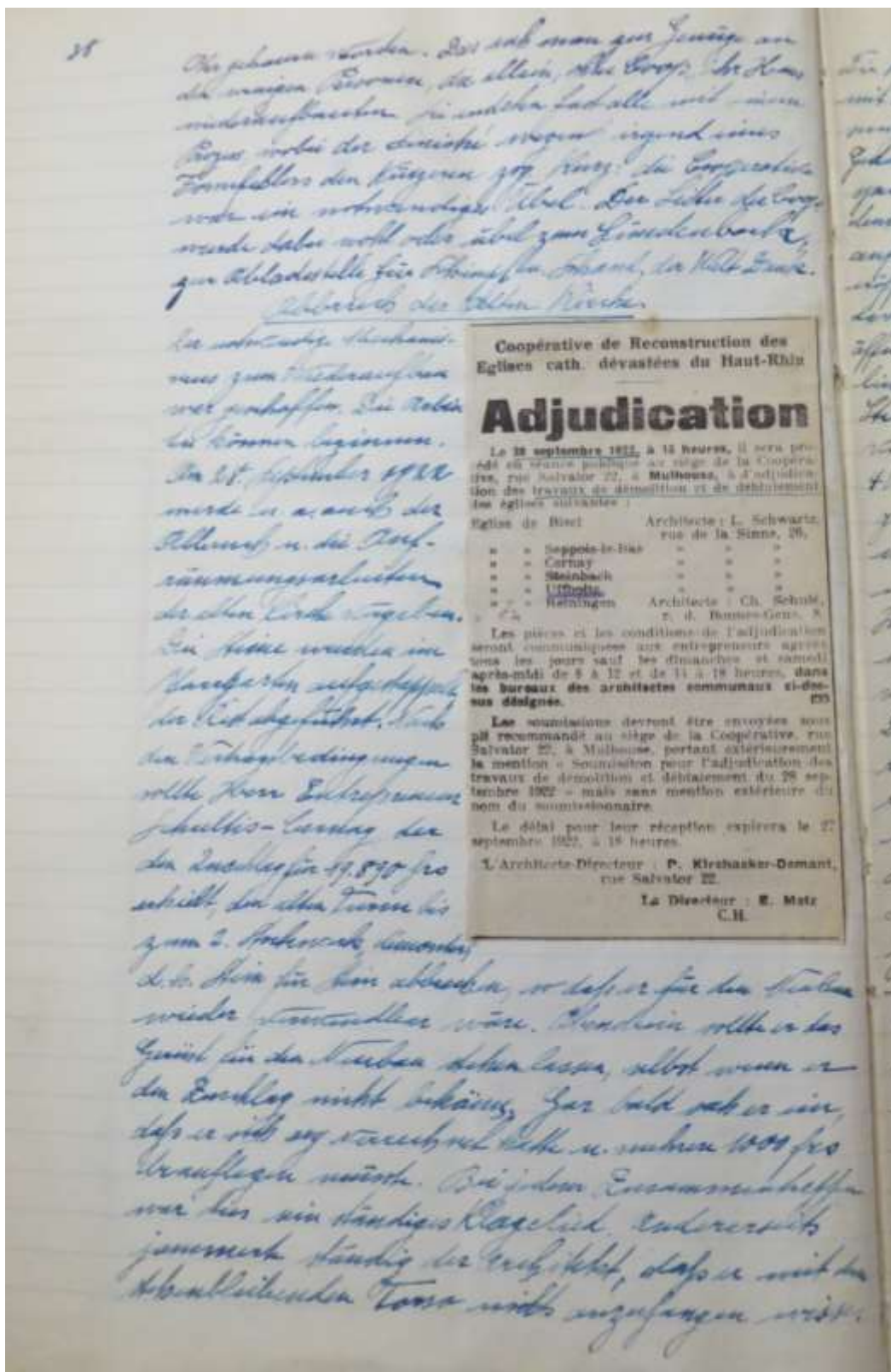
provisorische Kirche, d. h. in die salle d'asile übertragen würde. Die ganze Pfarrei war zu dieser Prozession eingeladen. Zahlreich war man herbeigeeilt. Es wurden noch fünf Vater unser, und Ave Maria gebetet für die Schwestern und Insassen des Spitals als Dank dafür, dass man so lange in ihrer Kapelle Gottesdienst abhalten konnte, und dann begann die ergreifende Prozession in nächtlicher Stunde unter Abbeten des Rosenkranzes. Es war das ein Stück Katakomben-Christentum.

In der neuen Kirche hatten wir jetzt mehr Platz und fühlten uns jetzt überglücklich, wenigstens für den Augenblick; denn es sollte doch nur ein Provisorium sein. Eine neue Kirche, die dritte, musste unbedingt aus den Trümmern erstehen, und das sobald als möglich.

Wer sollte aber für den Neubau die nötigen Schritte machen? Alle Einwohner hatten vollauf für sich zu tun. Da gab es nur eine Lösung, wenn es eine geräumige Kirche geben sollte! Der Herr Pfarrer musste sich dazu hergeben. Er allein musste sich um den Bau der Kirche annehmen.

Eine erste Gelegenheit bot sich am 18. August 1919. An diesem Tag kam der Präsident der Republik, Herr Poincaré, in unsere Stadt. Nach der offiziellen Begrüßung sprach ich dem Herrn Präsidenten von der Kirche, vor welcher der Empfang stattgefunden hatte, gerade zwischen Kirche und Pfarrhaus. Ich klagte ihm das Leid wegen des Fehlens der Kirche und lud ihn ein, mit mir ins Innere der Kirche einzutreten, was der hohe Herr willig tat. Er sah alles. Ich sprach ihm von einigen hunderttausend Franken, die notwendig wären zur Reparatur der Kirche. « O ja, sagte der Herr Präsident, in 6 Monaten kann man sie fertigstellen. » Ich jubelte schon und sah die Kirche im Geiste in vollem Schmuck dastehen. Der Herr Maire Burtzschell sagte mir nachher, dass der Herr Präsident gewisse Ordres gegeben hatte, und tatsächlich kamen nach dem 24. August mehrere Architekten. Es sollte rasch gehen mit der Kirche und den Häusern; aber was sagt man oft? « Blauer Dunst alles. » ja, das war das richtige Wort. Hoffnung, — die wir hatten, — gibt einem Geduld zum Warten. Das taten wir, und dabei verstrich die Zeit.

Am 14. November 1919 kam Colonel Winkler, der an der Spitze des Wiederaufbaues stand und in Strassburg wohnte. Er suchte mich in der Notkirche auf, und gleich nach der Begrüßung sprach ich ihm von der Notwendigkeit der Kirche und der Inangriffnahme der Arbeiten für das folgende Frühjahr. Er versprach alles. Am 17. November sandte ich einen Brief an den obersten Chef, Herrn General Vetter in Strassburg. Am 20. November erhielt ich einen Brief, der begann: « Je reçois votre lettre émouvante concernant la reconstruction de votre chère église. Croyez bien que tout le possible sera fait pour donner satisfaction à votre demande. » Es folgen sich jetzt Brief auf Brief.



Die Kirche und Facade soll 4 Stöck höher werden,
und 3 Säulen stehen, daß die Dächer eine neue Ge-
samtschicht erhalten. In dem mit der Arbeit
Zusatz: Mit 2000 mit die ganz Kirche in die Luft
geragen, nachdem das Fundament geübt, einen Stein
hoch zu bringen und einen Aufzug zum Munde
aufbau des Turmes begonnen. Dem Hochstuhl stand
schon in einem Raum, doch er ist voll Entwürfen
daran und das oben im Fische der Führung nicht
stehen. Eine Schale war jedoch ganz schön. Er
kam am 10. März 1870 nach Berlin aus seiner
Lagerstätte von Wilmersdorf herbeiführen. Dem
Vorstand ist ein Fass Erzbecken von bis um 10
4 Uhr der Turm am Boden lag und sie den Mund
zu halten stehen. Demgegenüber Marzen hat ich die
Licht, da ich als Zerkleinerer oft solchen Spreng-
arbeiten beigewohnt. 18 Lohrweizen wurden in
Türmen des Turmes von über der Erde eingebaut,
hermetisch verschlossen u. mit Zementschichten
versetzt. Um 2 Uhr nachmittags war alles schicklich.
Die Leute ringsum wurden aufgefordert, ihre Pa-
raden zu verlassen u. sich mehrere 100 Schritte zu
rückziehen. Dann gingen paar Arbeiter Arbeiter
mit verschiedenen Fackeln hin, zündeten die
Schwüre an und nachdem dann schicklich
Zurück hinter eine Mauer. Alle Schüsse gingen
gleichzeitig los. Der ganze Turm (siehe Kirchenschilder)
hat sich in die Höhe, wackelt 2 mal und mal
dann in sich zusammen, einen großen Trümmer-
haufen darstellend. Sprünge flogen hundert-
te von Metern weit nach allen Richtungen der Wind-
rose, zertrümmert da ein Dach, dort die Fenster über
ein Fass. Doch schon standen die Arbeiter bereit
um diese Schäden sofort zu reparieren, so daß
man tags drauf nichts mehr merkte. Demnach
meldet ich gleich mir nach Colmar u. Wilmersdorf

den Nachbarnfall der uns ergoß und
 die sich den nöthigen Nachtrag Das Kriegsp
 tenant von Colmar entzweyete das Krieg
 drei Herren zur Verantwortung. Ihre Ent
 pannung schaltete man, "dieses". Ich sprach
 den Anwesen und sah, man wolle das
 die Postwerk sprachen, doch da fiel der ganz
 man in sich zusammen. sprachen das man
 keine überdacht von Trümmerbauern. Das
 Gemälde liess sich nicht leicht bewegen. Kopf
 Schüttelnd stand die hohe Herren in einem
 Räthel; machen gute Miene zum bösen Spiel
 und beabsichtigen den nöthigen Nachtrag zu thun.

Später geschah mir einer dieser Herren
 in candere caritati ein, das es die einzig
 richtige Lösung war, weil sonst der esperien
 tunn mir die Postwerk selbsten wäre, so
 den hat blossericht geschick hätte. Die goldene
 Knoten war also durchschritten, es konnte weiter
 gehen. Herr Schultze erhielt nachträglich noch
 4580 fr zu billigt, um die Schutzmassen aufzu
 räumen und ich erhielt den Tinn als Totalbanden
 berechnet.

Vorwissen des Neulauer.

Im ersten sah die Ansicht der schallenden
 Kostenausschlag (ein genau Arbeit) bewirkt. Die Kirche
 konnte verfallen werden.

Die alte Kirche war für 211.646, 15 fr im Jahre 1717
 abgeschätzt worden, d. h. wenn man im Jahre 1717
 die alte Kirche so wie sie war hätte bauen wollen,
 hätte sie diese Summe gekostet.

Die neue Kirche hätte nun nach derselben Bestim
 mung 97.453, 90 fr im Jahre 1714 mehr gekostet.
 In der nun folgenden Adjudication (siehe Seite
 37 unten) sollten die Entrepreneurs erklären, zu
 welchem Coefficienten die die neue Kirche zu bauen

gedenken Die
 cout dem K
 um wird
 ganzsprach
 Schlichter
 Zerstört
 ich mich
 schaden
 Summe
 last aufz
 Doch, die
 Pa
 Mannte
 Grund
 Abschon
 dem Kok
 driffen
 Summe
 Rechte a
 fellische
 1714
 auszu
 selber
 musste
 Gebäu
 schied
 Komme
 t. Kra
 Burg
 ganz
 woll
 Wohl
 verbr
 Eins
 ung
 nicht,

ANNEXE 26 – LISTE DES ÉGLISES DÉVASTÉES ET DE LEURS PARRAINS

Bulletin ecclésiastique de Strasbourg, N°2, Février 1922, Strasbourg, F.-X. Le Roux et Cie, p. 36-38.

| | |
|---|---|
| Ammerzwiller | Bischwiller, Dannemarie |
| Aspach | Sierentz |
| Aspach-le-Haut | Colmar (Saint-Martin) |
| Aspach-le-Bas | Rouffach |
| Balschwiller | Wasselonne |
| Bernwiller | Hochfelden |
| Berrwiller | Mulhouse-Campagne |
| Bisel | Brumath |
| Le Bonhomme | Kaysersberg |
| Burnhaupt-le-Bas | Marmoutier |
| Burnhaupt-le-Haut | Rosheim, Neuwiller |
| Carspach | Wissembourg, Lauterbourg |
| Cernay | Mulhouse-Ville |
| Durlinsdorf | Neuf-Brisach, Holtzwihr |
| Eglingen | Benfeld |
| Enschingen | Barr, Altkirch |
| Goldbach | S ^t -Amarin, Colmar (Saint-Joseph) et Sainte-Croix-en-Plaine |
| Heimersdorf | Sainte-Marie-aux-Mines |
| Les Huttes | Huningue |
| Jungholtz-Thierenbach | Sélestat |
| Largitzen | Geispolsheim |
| Leimbach | Villé, Thann |
| Metzeral | Seltz, Sultz-sous-Forêts |
| Muhlbach | Haguenau, Weyer, Sarre-Union |
| Munster | Ribeauvillé. |
| Pairis | Strasbourg (Conférence de la Madeleine) |
| Plaine | Schirmeck |
| Reiningue | Molsheim |
| Rimbach | Masevaux, Guebwiller |
| Rimbach-Zell | Niederbronn |
| Saales et les paroisses dévastée du Canton de Saales | Strasbourg (Conférence de la Cathédrale), Saales |
| Schweighouse | Obernai, Bouxwiller |
| Sengern | Ferrette |
| Seppois-le-Haut | Truchtersheim |
| Seppois-le-Bas | Habsheim, Wœrth |
| Steinbach | Saverne |
| Stosswihr | Schiltigheim |
| Uffholtz | Marckolsheim |
| Vieux-Thann | Ensisheim |
| Wattwiller | Erstein |
| Wuenheim | Wintzenheim, Sultz |

ANNEXE 27 – DÉCRET DU 26 MAI 1919

JORF, 29 mai 1919.

Portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 12 de la loi du 17 avril 1919, sur les dommages causés par les faits de guerre, en ce qui concerne les édifices publics ou culturels et les monuments présentant un intérêt national d'histoire ou d'art.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du ministre des Finances, du ministre de l'Intérieur et du ministre des Régions libérées ;

Vu la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages causés par les faits de la guerre, et notamment l'article 12 ainsi conçu :

« S'il s'agit d'édifices civils ou culturels, l'indemnité consiste dans les sommes nécessaires à la reconstruction d'un édifice présentant le même caractère, ayant la même importance, la même destination et offrant les mêmes garanties de durée que l'immeuble détruit.

« Cette importance et ces garanties sont déterminées sur la demande des intéressés ou d'office par la commission spéciale ci-après indiquée.

« En cas de contestation, il est statué par le tribunal des dommages de guerre.

« Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts statue, après avis favorable de la même commission, sur la conservation et la consolidation des ruines, et, éventuellement, sur la reconstruction, en leur état antérieur, des monuments présentant un intérêt national d'histoire ou d'art.

Des subventions, à cette destinée, sont inscrites à un chapitre du budget du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

« Si la reconstruction n'est pas autorisée sur l'emplacement des ruines, l'indemnité comprend les sommes nécessaires à l'acquisition du nouveau terrain.

« La commission prévue ci-dessus est composée de deux sénateurs, élus par le Sénat ; de trois députés, élus par la Chambre ; de deux membres de l'académie française ; de deux membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; de deux membres de l'académie des beaux-arts ; désignés par leurs compagnies ; d'un membre du conseil supérieur des beaux-arts, d'un membre du conseil général des bâtiments civils : de deux membres de la commission des monuments historiques, élus par leurs collègues ; d'un délégué du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; d'un délégué du ministre des Finances ; d'un délégué du ministre de l'Intérieur; d'un délégué du ministre du Travail; d'un délégué du ministre chargé de la Reconstitution des Régions libérées ; d'un représentant de chaque culte intéressé à la réparation des édifices, désigné par le ministre de l'Intérieur, et de six personnalités artistiques désignées par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

« Dans le délai d'un mois à partir de la promulgation de la présente loi, un règlement d'administration publique déterminera le fonctionnement et la procédure de cette commission qui devra consulter les conseils municipaux et groupements intéressés » ;

Vu la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État et la loi du 2 janvier 1907 concernant l'exercice des cultes ;

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

Le conseil d'État entendu,

Décrète :

Art. 1^{er} - Les demandes formées soit par les départements, les communes, les établissements publics ou les associations culturelles, en vue d'obtenir la réparation des dommages résultant de faits de guerre subis par les édifices civils ou culturels leur appartenant, soit, dans les cas prévus par le dernier paragraphe de l'article 24 de la loi du 17 avril 1919, pas tout contribuable inscrit au rôle d'une commune, sont soumises à la commission spéciale instituée par l'article 12 de la même loi sur la réparation, des dommages de guerre.

Cette commission est chargée de déterminer les conditions qui devront être observées, en cas de reconstruction de l'édifice, pour que celui-ci présente le même caractère, la même importance, la même destination et les mêmes garanties de durée que l'édifice détruit.

Art. 2. - Les demandes formées par les départements, les communes, les établissements publics, les associations culturelles ou les particuliers, en vue de la conservation ou de la consolidation des ruines ainsi que, éventuellement, de la reconstruction en leur état antérieur des monuments présentant un intérêt national d'histoire ou d'art seront soumises à la même commission ; celle-ci donne son avis au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui statue.

Art. 3. - Le dossier constitué par les soins des intéressés, pour la reconstruction de chaque édifice, comprend :

1°) Une demande accompagnée de toutes indications utiles sur l'état antérieur de l'édifice, sur les besoins auxquels il répondait et, s'il y a lieu, sur l'intérêt qu'il présente au point de vue historique ou artistique ;

2°) Un avis du conseil municipal de la commune de la situation de l'immeuble dans tous les cas où la demande n'émane pas de la commune, un avis des groupements ou particuliers intéressés, ainsi que du service administratif compétent au point de vue de la réglementation spéciale à chaque catégorie d'édifices publics ;

3°) Un devis descriptif précisant le mode de construction et la nature des matériaux prévus ;

4°) Un avant-métré des quantités en cubes surfaces ou unités, s'appliquant aux travaux projetés ;

5°) Un plan général, à échelle réduite s'il y a lieu, ainsi que des plans, façades et coupes à une échelle minima d'un centimètre par mètre. Ces dessins doivent être en nombre suffisant pour exprimer clairement les dispositions du projet ; ils doivent être cotés.

Si le projet comporte l'aménagement et la consolidation des ruines de l'ancien édifice, le dossier constitué pour cet objet spécial doit comprendre, indépendamment des pièces spécifiées sous les numéros 1° et 2° du présent article, un devis descriptif, un avant-métré et des tracés graphiques cotés, accompagnés, autant que possible, de documents photographiques ou autres.

La commission spéciale est saisie, suivant les cas, soit par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, soit par les commissions cantonales d'évaluation, soit par les tribunaux des dommages de guerre, soit par toute personne ou tout groupement intéressé.

Art. 4. — Le président et les vice-présidents de la commission spéciale doivent être choisis parmi ses membres et sont désignés par décret rendu sur la proposition du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Des rapporteurs spéciaux, pris en dehors de la commission, peuvent être appelés, par arrêtés ministériels, à prendre part aux travaux de la commission avec voix consultative.

Un arrêté déterminera la composition et les attributions du secrétariat administratif et technique attaché à la commission spéciale.

La commission spéciale peut se subdiviser en sous-commissions dont elle désigne les présidents. La commission et les sous-commissions peuvent procéder à toutes mesures d'instruction qu'elles jugent utiles et demander, s'il y a lieu, l'avis du conseil général des bâtiments civils ou de la commission des monuments historiques, même s'il s'agit d'une affaire pour laquelle leur avis n'est pas légalement obligatoire.

Les sous-commissions statuent définitivement sur les affaires qui leur sont soumises par la commission, à moins que la décision par laquelle elles sont saisies ne contienne une indication contraire ou que les sous-commissions ne décident elles-mêmes le renvoi à la commission en séance plénière.

Art. 5. — La commission, suivant les cas, prend une décision ou émet un avis motivé. Les délibérations de la commission ne sont valables que si huit membres au moins sont présents. Les sous-commissions ne peuvent valablement délibérer que si trois membres au moins sont présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 6. — Les décisions de la commission ou, dans le cas prévu par l'article 12, paragraphe 4, les décisions du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sont notifiées au département, à la commune, à l'établissement public, aux groupements ou aux particuliers intéressés. La décision déterminant les garanties prévues au paragraphe 1^{er} de l'article 12 est, en outre, notifiée, suivant les cas, à la commission cantonale d'évaluation ou au tribunal des dommages de guerre.

Art. 7. — L'indemnité nécessaire à la reconstruction ou à la réparation de l'édifice civil ou culturel détruit ou détérioré par fait de guerre, est fixée par la commission cantonale d'évaluation sur le vu de la décision de la commission spéciale déterminant l'importance et les garanties de durée que doit présenter l'immeuble à reconstituer.

À cet effet, le dossier qui a servi de base à la décision de la commission spéciale est transmis, suivant les cas, à la commission cantonale d'évaluation ou au tribunal des dommages de guerre, en même temps que la notification de cette décision.

La commission cantonale fixe le montant de l'indemnité d'après la dépense que doit entraîner la reconstitution de l'immeuble dans les conditions de caractère, d'importance, de destination ou de garantie de durée déterminées par la commission spéciale, sous réserve de l'application du paragraphe 3 de l'article 12 qui prévoit qu'en cas de contestation, il est statué par le tribunal des dommages de guerre.

Art. 8. — Les ministres de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, des Finances, de l'Intérieur et des Régions libérées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française, et inséré au bulletin des lois.

Fait à Paris, le 26 mai 1919, R. Poincaré.

Par le Président de la République, Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
L. Lafferre.

Le ministre des Finances, L.-L. Klotz.

Le ministre de l'Intérieur, J. Pams.

Le ministre des Régions libérées, A. Lebrun.

ANNEXE 28 – ARRÊTÉ DU 20 FÉVRIER 1919 RELATIF À LA RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE

JORF, 22 février 1919, p. 1958.

Par le sous-secrétaire d'État Jeanneney à la Présidence du Conseil au vu de la loi du 26 décembre 1914, de la loi locale du 3 juillet 1916 et avec l'avis conforme du Ministre des Régions libérées.

« Art. 1^{er}. Les évaluations de dommages déjà faites en exécution de la loi locale du 3 juillet 1916 sont réputées valables. Les demandes d'acomptes relatives à des dommages déjà évalués par les commissions compétentes, continueront à être instruites et recevront la suite qu'elles comportent, conformément aux dispositions de la législation en vigueur lorsqu'elles ont été présentées. Il en sera de même des demandes d'avances qui ont déjà été soumises à l'approbation supérieure.

Toutefois, les attributions qui étaient dévolues au Ministère d'Alsace-Lorraine en ce qui concerne les affaires visées au paragraphe précédent, sont exercées par le Haut-Commissaire de la République à Strasbourg suivant délégation du Président du Conseil, Ministre de la Guerre. Ne pourront bénéficier de ces dispositions que les Alsaciens et les Lorrains visés par la décision du Sous-Secrétaire d'État à la Présidence du Conseil du 7 décembre 1918, ainsi que les Français. Les paiements seront effectués au taux de 1,25 fr. pour un Mark.

Art. 2. Les personnes qui, dans l'évaluation des dommages, se prétendraient lésées par suite d'une appréciation des commissions d'évaluation, basée sur d'autres raisons que celles résultant de l'examen des dommages, pourront introduire une demande de révision devant la commission d'évaluation d'appel, sous réserve de l'application de l'art. 11, §2 de la loi du 3 juillet 1916, en cas de réclamation non fondée.

[...]

Art. 4. Provisoirement, toute nouvelle demande tendant à obtenir la réparation des dommages de guerre [...] sera instruite conformément à la loi locale du 3 juillet 1916 et aux ordonnances d'exécution de ladite loi, sous réserve que les décisions prises en second ressort par les commissions d'évaluation d'appel seront définitives.

[...]

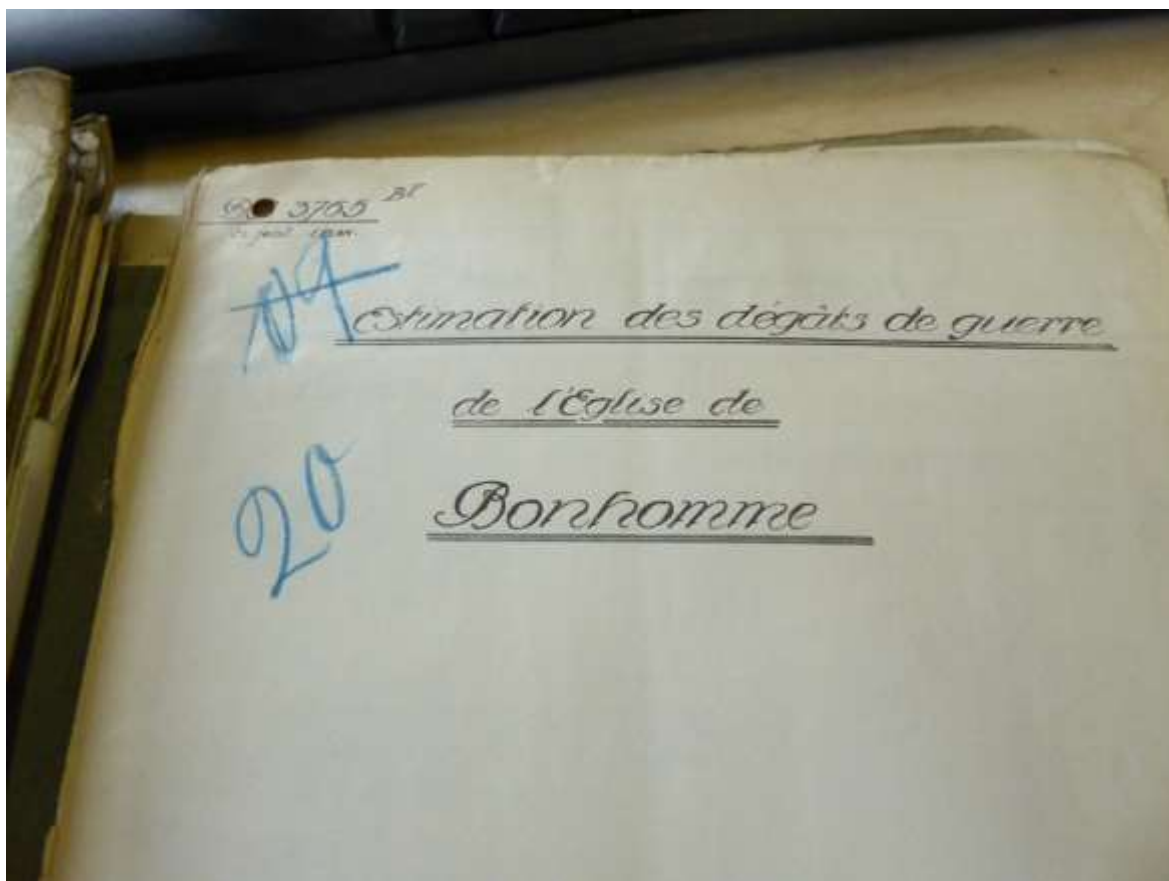
Art. 7. La législation française reste applicable aux dommages survenus dans les communes dont le chef-lieu était compris dans les territoires occupés par les armées françaises ou alliées avant l'armistice, et où la loi locale du 3 juillet 1916 n'a pas été promulguée.

Art. 8. Seront abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment le § 1 de l'arrêté du 22 décembre 1918. »

ANNEXE 29 – DOCUMENT RELATIFS À LA RÉPARATION DE L'ORGUE D'INGERSHEIM
AMI, 3D 4.2 – Orgues.





ANNEXE 30 – ESTIMATION DÉTAILLÉE DES DOMMAGES CAUSÉS À L'ÉGLISE DU BONHOMME
ADHR, 19AL2-260.



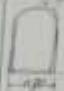

| No | Nature des travaux | Quantité | Prix Unité | Somme totale |
|---|---|----------------|--------------------------|-----------------|
| D.G. 27.3765 ²⁵ | | | | |
| <u>Eglise de la Commune de Dardanville</u> | | | | |
| <u>Estimation des dommages de guerre causés à l'intérieur de l'église.</u> | | | | |
| <u>Construction des voûtes de la nef après destruction des anciennes abîmes</u> | | | | |
| 1 | Arcs doubleaux construits en briques carrées et couverts d'un enduit au plâtre | m' | 62,00 22,00 | 1240,00 |
| 2 | Arcs deux doubleaux | m' | 31,00 18,00 | 378,00 |
| 3 | Arcs formerets | m' | 119,00 5,00 | 660,00 |
| 4 | Neroux diagonales pour une travée 4 x 8,10 = 32,40 pour 3 travées semblables 5 x 32,40 | m' | 162,00 7,00 | 1296,00 |
| 5 | Tympans de voûtes pour une travée 2 x 15,50 x 2,50 = 38,75 2 x 11,00 x 4,50 = 50,60 3 travées semblables 5 x 89,35 | m ² | 446,75 12,00 | 5361,00 |
| 6 | 5 Rosaces simples, clefs de voûtes | Pices | 5 12,00 | 60,00 |
| 7 | Espace de coulis et faitails nécessaires à la construction des voûtes | m ² | 120,00 3,00 | 360,00 |
| <u>Construction des voûtes du chœur après démolition des anciennes abîmes</u> | | | | |
| 8 | Arcs doubleaux comme par. 1 | 2 x 15,50 m' | 3,00 20,00 à reporter | 620,00 |
| Total 873,71 | | | | 9929,00 |

| Ordre | Description des travaux | Quantité | Unité | Prix unitaire | Total | Notes |
|-------|--|----------|----------------|---------------|----------|--------------------------------|
| | | | | | 9939,00 | |
| 9 | Arcs deux doubleaux 12 x 12,00 | 1 | m ² | 16,00 | 16,00 | 20 Niveau 4 x 4 jam |
| 10 | Arcs fermés 7 x 7,00 | 1 | m ² | 20,00 | 20,00 | 21 Niveau |
| 11 | Niveau diagonale 4 x 7,70 = 30,80 x 2 2 x 7,00 = 14,00 44,80 | 1 | m ² | 76,60 | 612,80 | 22 Niveau 2 x 2 x jam |
| 12 | Tympan de voûte 7 x 19,00 x 2,40 = 46,00 4 x 15,00 x 2,40 = 36,00 82,00 | 1 | m ² | 227,60 | 2731,20 | 23 Niveau jam |
| 13 | Travaux de remplissage nécessaires à la construction de voûte | 1 | m ² | 85,00 | 200,00 | 24 Niveau 4 x jam |
| 14 | Ravac simple | 1 | m ² | 24,00 | 24,00 | 25 Niveau |
| | Construction de voûte de bas côté après disposition des arcatures obliques | | | | | |
| 15 | Arcs doubleaux 8 x 6,70 | 1 | m ² | 53,60 | 693,20 | 26 Niveau |
| 16 | Arcs deux doubleaux 6 x 6,70 | 1 | m ² | 26,80 | 234,40 | 27 Niveau |
| 17 | Archivoltes sur les colonnes 10 x (1,00 x 1,60) | 1 | m ² | 18,80 | 188,00 | |
| 18 | Arcs fermés 10 x 7,00 | 1 | m ² | 70,00 | 420,00 | |
| 19 | Ravac archivoltes sur les pilastres de la base 7 x (7,00 x 2,60) | 1 | m ² | 29,40 | 205,80 | |
| | | | | 1605,25 | | |
| | | | | à répartir | 16954,60 | |

| Quantité | Unité | Description des travaux | Quantité | Unité | Quantité | Unité |
|----------|----------------|---|----------|----------------|----------|----------------|
| 169,59 | m ² | 20 Fenêtre diagonale des bas côté 2 x 2,75 x 1,75 sans vitres multiples 10 x 19,00 | 169,59 | m ² | 169,59 | m ² |
| 17,00 | m ² | 21 Paracraie simple | 17,00 | m ² | 17,00 | m ² |
| 270,00 | m ² | 22 Tympan de fenêtre 2 x 7,00 x 2,25 = 31,50 2 x 6,75 x 2,00 = 27,00 sans vitres multiples 10 x 27,00 | 58,50 | m ² | 270,00 | m ² |
| 3731,20 | m ² | 23 Espace de carter minimeux à la construction des fenêtres | 40,00 | m ² | 3731,20 | m ² |
| 200,00 | m ² | 24 Fenêtre diagonale 2 x 4,25 x 1,75 sans deux vitres multiples 2 x 19,00 | 200,00 | m ² | 200,00 | m ² |
| 54,00 | m ² | 25 Deux paracraie chef de fenêtre | 54,00 | m ² | 54,00 | m ² |
| 43,20 | m ² | 26 Tympan de fenêtre 2 x 6,20 x 2,20 = 27,28 2 x 6,75 x 2,00 = 27,00 | 54,28 | m ² | 43,20 | m ² |
| 4,40 | m ² | 27 sans deux vitres multiples 2 x 2,25 | 4,40 | m ² | 4,40 | m ² |
| 100,00 | m ² | 27 Refouage complet des murs sous maçonnerie crépinage et enduit au plâtre Bas côté (2 x 15,00) x 1,00 = 30,00 Haut 7,00 x 2 x 15,00 = 210,00 Chaux chape 20,00 x 1,00 = 20,00 Futur principal (2,00 + 3,00) x 2 x 6,00 = 60,00 Linteau latéral principal (1,00 + 4,20 x 2) x 6,00 x 2 = 108,00 Chapelle des fonds haubertaux développement des murs 2 x 2,00 + 1,00 x 2,00 x 2 = 10,00 | 330,00 | m ² | 100,00 | m ² |
| 1793,76 | m ² | à reporter | 1793,76 | m ² | 1793,76 | m ² |
| 33530,05 | m ² | | | | 33530,05 | m ² |

| No | Décrire des travaux | Quantité | Unité | Surface | Prix | Total |
|----|---|----------|-------|---------|-------|----------|
| | | | | | | 23530,00 |
| | <p>Repart</p> <p>Recherches de tuy. et closerie à la tubulaire (sans développement) 100 x 170 75,00</p> <p>Recherches de tuy. de fond de baptême et maison, sans développement 22 x 100 x 170 37,00</p> <p>Chaux de deux secristes à grande et à droite de closerie</p> <p>Tuy. de closerie (250 x 40) x 2 x 22 x 170 100,00</p> <p>1^{er} étage [(250 x 40) x 2 x 36] x 2 130,00</p> <p><u>Repart</u> = 242,00</p> | | | | | 2573,00 |
| 28 | <p>Plafonds droit au lattes neuves groupées l'encadrement des arcades sans le treillage d'acier sous 500. 25,00</p> <p>secristes 42 (2,25 x 41) 89,70</p> <p>fonds baptême, fini au dessus et ceux d'encadrement de la tubulaire 2 x 7 x 200 x 220 = 220 x 2 x 3,50 = 22</p> <p><u>Plafonds</u> = 96,70</p> | | | 3,00 | | 169,70 |
| 29 | <p>Plus value pour poutrelles en fer à monter sans les fixer à la nef et du closer suivant croquis</p>  <p>7 campois la manœuvre de 225 de haut finissant à l'appui de la fenêtre au dessus</p> | fin | 12 | 100.- | | 1200,00 |
| 30 | <p>Colonnettes sous les arcs d'arcades de la nef et du closer</p> <p>4 x 2,85</p> | m | | 45,50 | 15,00 | 689,50 |
| 31 | <p>Colonnettes sous les 12 arcs d'arcades de la nef et du closer</p> <p>6 x 2,85</p> | m | | 17,50 | 10,00 | 195,00 |
| 32 | <p>Plus value pour les chapiteaux des colonnettes</p>  | fin | 14 | 25,00 | | 350,00 |
| | à reporter | | | | | 21001,05 |

| Journal N° | N° | Nature des travaux | Quantité | Unité | Somme Arrière | |
|---------------|----|--|----------------|--------|------------------|--------|
| 53,530,00 | 33 | Plan velux pour 2 chapiteaux | Pierre | 6 | 15,00 | 90,00 |
| | 34 | Cuts de lampe 7 coupes les bases des → colonnettes en pierre | Pierre | 14 | 25,00 | 350,00 |
| 69,030 | 35 | Idem pour deux cuts de lampes | Pierre | 6 | 15,00 | 90,00 |
| | 36 | Bardoue à hauteur de l'appui de la tribune d'orgue faisant le tour de la nef et du chœur 2 x 25,00 x 20,00 | m ² | 30,00 | 10,00 | 300,00 |
| 69,70 | 37 | Réfection des 8 pilastres des bas côtés et de 6 du chœur, saillants de 0,06 environ ensemble 14 pilastres 240 x 0,30 | m ² | 38,08 | 2,50 | 95,20 |
| | 38 | Réfection de 6 autres pilastres des bas côtés et du chœur 240 x 0,40 x 6 | m ² | 8,16 | 2,50 | 20,40 |
| 80,00 | 39 | Nouveaux chapiteaux (semblables à ceux des colonnes) pour les pilastres des bas côtés et du chœur | Pierre | 14 | 15,00 | 210,00 |
| | 40 | Nouveaux deux chapiteaux | Pierre | 6 | 30,00 | 180,00 |
| 89,30 | 41 | Moulure dite "bardoue" sur hauteur des parties des trois entrées de la façade principale (intérieur) et de l'arc séparatif entre chœur et nef | | | | |
| 90 | | Parti de milieu | 2 x 265 | 2,50 | | |
| | | Côté tribune | 4 x 12,5 | 2,50 | | |
| | | arc séparatif | | 1,25 | | |
| 90 | | | ensemble | 144,65 | 2,50 | 361,65 |
| 95 | | | à répartir | | 336,88,30 | |

| Pro | Description des travaux | Quantité | Unité | Prix | Montant | Remarques |
|-----|--|----------|--------|--------|----------|---|
| | | | | | 33688,30 | |
| 42 | Repart 14 dalles en terre cuite avec figures en relief, encastrées dans le mur de bas côté & rampes de penture, la hauteur et les inscriptions  | 14 | Pièces | 100,00 | 3570,00 | à reporter autres pour ces chassons |
| 43 | Un grand bas relief en terre cuite avec figures encastrées dans le mur de la tribune & rampes de penture et de hauteur  | 1 | Pièce | 500,00 | 500,00 | 49 Repartir sur les 2 x 4 dalle de |
| 44 | Bases de Colatres de bas côté et de claire | 14 | Pièces | 30,00 | 420,00 | |
| 45 | Bases de 12 pilastres de bas côté et de claire | 6 | Pièces | 20,00 | 120,00 | 49 Base et de 2 x 7 |
| 46 | Dallage en mosaïque du sol de la nef et de la tribune $3,00 \times 9,00 = 27,00$ tribune $(3,00 \times 2,00) \times 2 = 12,00$ $2,00 \times 2,00 = 4,00$ <u>43,00</u> rest. m ² 99,50 5,00 497,50 | | | | | 50 Dall la claire |
| 47 | Dallage en dalle de mosaïque 15/18 des cantons de la nef et de bas côté surface totale $17,00 \times 25,00 = 425,00$ à déduire l'emplacement des bases et de la grande marche en avant de la nef $(0,15 \times 1,50) \times 2 + (3,90 \times 0,15) \times 2 + 7,80 \times 5,90 \times 2$ $+ (2,00 \times 1,50) \times 2 + (3,50 \times 4,70) \times 2 + (7,90 \times 1,20)$ $+ 2 \times (2,00 \times 4,00) + 2 \times (1,70 \times 4,00)$ 313,06 | | | | | 51 Rev sur les 2 x 1,0 2,0 1,0 1,0 |
| | à reporter | | | 164,94 | 38725,80 | 52 |



| Quantité | Unité | Description | Quantité | Unité | Prix | Quantité | Unité | Total |
|-----------|-------|---|----------|----------------|-------|----------|----------------|----------|
| 356,87,30 | | | | | | | | |
| | | Repart | | | | | | 38723,30 |
| | | à ajouter | | | | | | |
| | | châssis pour vitre 2,20 x 2,20 | 12,20 | m ² | | | | |
| | | abaissement de vitre 2,20 x 2,20 | 3,08 | m ² | | | | |
| 3570,00 | | 2,20 x 2,20 | 1,17 | m ² | | | | |
| | | vitres latérales 2,20 x 2,20 | 35,64 | m ² | | | | |
| | | châssis vitre 2,20 x 2,20 | 4,20 | m ² | | | | |
| | | 2,20 x 2,20 | 4,20 | m ² | | | | |
| | | fonte baptême et vitre | 1,20 | m ² | | | | |
| | | | 11 | m ² | 72,33 | | | |
| | | | | | | 241,70 | m ² | 2417,20 |
| 500,00 | | 49) Réparation et ferrage de la grande marche devant la chaire et sans les autres latérales | | | | | | |
| 420,00 | | 2 x (4,70 x 2,20) = 9,90 + 4,20 | 14,10 | m ² | | | | |
| | | dalle devant le maître autel 2,20 x 2,20 | 2,70 | m ² | | | | |
| | | | 16,80 | m ² | 16,80 | 10,20 | m ² | 168,90 |
| 120,00 | | 49) Marches devant la base de communion et devant le maître autel | | | | | | |
| | | 3 x 7,50 + 2,20 + 2,20 + (2 x 2,20) + (2 x 2,20) | 20,30 | m ² | | | | 203,00 |
| | | | | | | | | |
| | | 50) Dallage en dalles de porphyre de la sacristie du côté gauche de la chaire 4,25 x 4,10 | | m ² | 17,10 | 12,10 | | 217,75 |
| 497,30 | | 51) Pierre de taille à l'autel sans le tribune d'orgue | | | | | | |
| | | Pierre de colonne 0,60 x 0,60 x 0,30 | 0,36 | m ³ | | | | |
| | | Capite de colonne 0,35 x 0,35 x 0,30 | 0,38 | m ³ | | | | |
| | | 1 chapiteau 0,30 x 0,30 x 0,30 | 0,27 | m ³ | | | | |
| | | Deux pieds de base | | | | | | |
| | | (0,30 x 0,30 x 0,30) x 2 | 0,36 | m ³ | | | | |
| | | (0,30 x 0,30 x 0,30) x 2 | 0,36 | m ³ | | | | |
| | | (0,60 x 0,60 x 0,30) x 2 | 0,72 | m ³ | | | | |
| | | | | m ³ | 2,10 | 250,00 | | 500,00 |
| 25,30 | | 52) Plac. en bois sur le dallage d'un chapiteau | | m ² | 1 | 50,- | | 50,00 |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | 42684,65 |

| No | Nature des travaux | Quantité | Unité | Somme | Pcs |
|----|---|----------|----------------|----------|-----|
| | | | | 42684,65 | |
| 52 | Plas vases pour la base | 1 | cm | 20,00 | |
| 53 | Plas vases pour la taille des deux fûts | 2 | cm | 100,00 | |
| 54 | Pierre et tuffe pour le fût et le chapiteau des fûts des colonnes <div style="margin-left: 20px;"> $0,30 \times 0,30 \times 2,20 = 0,198$ $0,198 \times 0,05 = 0,0099$ $0,198 \times 0,25 = 0,0495$ $0,198 \times 0,35 = 0,0693$ </div> | 228 | m ³ | 56,00 | |
| 55 | Macaonni en briques et ciment pour avoir sans le tichum, 7 campis les centres en hai minuscule à la construction $1,00 \times 0,60 \times 0,40$ | 790 | m ³ | 396,00 | |
| 56 | Mosaïques pour les arcs sans le tichum. $3 \times (3,00 \times 1,50)$ | 18 | m ² | 180,00 | |
| 57 | Sable de 0,30 de haut, en dalle artificielle à remplacer le tichum des bas côtés et au fond sans le tichum. $7,00$ | 127 | m ³ | 81,50 | |
| 58 | Réparation des chapiteaux sur les colonnes octogonales 7 campis la peinture et la dorure | 8 | Pices | 840,00 | |
| 59 | Réparation des chapiteaux sur les colonnes octogonales 7 campis la peinture et la dorure | 4 | Pices | 200,00 | |
| 60 | Panne de communion campis de 4 pilastres et de deux panneaux à colonnades en pierre de taille hauteur de 2,73 de longueur chacun. La partie du centre est en bois avec le même motif de décoration et | | | | |
| | à reporter | | | 44365,15 | |

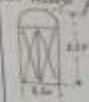

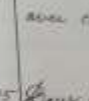

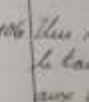
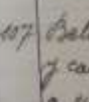
| Quantité | Unité | Description | Quantité | Unité | Somme totale |
|----------|-------|---|----------|---------|--------------|
| 603,90 | ES | | | | |
| 50,00 | | | | | |
| 100,00 | | | | | |
| | | <i>Repart</i> | | | 40365,15 |
| | | <i>et faire part à deux balbut</i> | | | |
| | | <i>langues total 2 x 2,75 et 2,00 = 7,50</i> | | | |
| | | <i>à gratter, à repasser & couvrir la surface</i> | | | |
| | | <i>et la laisser au min en état de la</i> | | | |
| | | <i>part</i> | m | 7,50 | 50,00 |
| 61 | | Préparation du maître autel entièrement | | | |
| | | en pierre tendre. | | | |
| | | Le baldagium, seulement orné de sculptures | | | |
| | | et les quatre colonnettes (avec bases et chapiteaux) | | | |
| | | le supportant sur six marches par le côté | | | |
| | | d'une partie de la voûte de la chœur. | | | |
| | | Deux en chute le baldagium a brisé la | | | |
| | | table de l'autel ainsi que les marches | | | |
| | | en avant de ce dernier. La figure de | | | |
| | | gauche (angé à genoux) est également très | | | |
| | | abîmée, la tête est cassée. Il manquait | | | |
| | | la partie partie au pu fangi et doré du | | | |
| | | tabernacle. | | | |
| | | leur min en état de collage | m | 5000,00 | |
| 62 | | Lavis à peindre en pierre tendre à remettre | | | |
| | | en état, à retoucher et ajuster, quelques | | | |
| | | marbreux à remplacer | | | 200,00 |
| 63 | | Plat - bois en bois de chêne à repasser | | | |
| | | cha fosse au dessus de la chaire d'ivoire | livre | 1 | 500,00 |
| 64 | | Plancher surélevé sous les bancs, posé | | | |
| | | sur l'autourde & couvrir l'intérieur | | | |
| | | des anciens bancs | | | |
| | | (1,20 + 1,20 + 1,70 + 1,70) x 14,40 x 0,15 = | | 16,68 | |
| | | (1,20 + 1,20) x 1,60 x 1,13 | | 3,39 | |
| | | (1,70 + 1,70) x 1,30 x 1,30 | | 7,29 | |
| | | (4,00 + 4,00) x 3,00 x 1,30 | | 26,40 | |
| | | (2,00 + 2,00) x 4,00 x 0,30 | | 3,20 | |
| | | <i>à répartir</i> | | 69,34 | |
| | | | | | 50815,15 |

| Pos | Nature des travaux | Quantité | Unité | Somme | Pos | Nature des travaux | |
|-----|---|----------|-----------------------|-----------|-----------|----------------------------|---|
| | Repart | 10,70 | | 505,25,00 | | | |
| | Travaux de stalle de chœur | 2,00 | | | 70 | Travaux de stalle de chœur | |
| | $(4,50 \times 4,00) \times 2,00 \times 2$ | 1,00 | | | | | |
| | $1,00 \times 1,00$ | 1,00 | | | | | |
| | $3,60 \times 2,00 \times 2,00 \times 2$ | 1,44 | | | | | |
| | Mobilier de la sacristie $2,00 \times 1,00$ | 2,00 | | | | | |
| | Confessionnaires $2,00 \times 2,00 \times 2,00 \times 2,00 \times 2$ | 3,20 | | | | | |
| | | | m ² 292,70 | 5,50 | 1611,40 | 71 | Plus value à l'achat et à rep. |
| 65 | Boiseries en chêne 1/5 relatif et mobilier formant ensemble des planches dans la nef, stalle et confessionnaires $(6 \times 4,00) + (4 \times 3,00) + (8 \times 2,00) + (8 \times 1,50)$ $+ 4,00 + (4 \times 0,80) + (8 \times 1,20) + (2 \times 1,00) + 2,00$ $+ 2 \times 0,80 + 2 \times 3,60 + 4,25 \times 2$ | | m ² 189,70 | 6,00 | 1139,75 | 72 | Plus value avec des rabais sur bois et à rep. |
| 66 | Boiseries contre les murs de bas côté avec le haut apparent en chêne, le haut contre le mur en sapin; en tout 30 longueurs de 2,70 7 compris deux obus et deux demi à faucheur | | Pices 30 | 50,00 | 1580,00 | 73 | Sacristie de la nef et de la sacristie |
| 67 | Boiseries du milieu avec les deux hauteurs apparentes en chêne en tout 42 longueurs de 5,90 7 compris 4 obus et 4 demi à faucheur | | Pices 42 | 250,00 | 10.500,00 | 74 | Travaux de la nef |
| 68 | Boiseries l'enfant 8 x 3,50 à remplacer | | Pices 8 | 15,00 | 120,00 | 75 | Boiseries de la nef |
| 69 | Deux confessionnaires entièrement en chêne de 2,75 de large, 2,50 de haut, 0,80 de profondeur sur les côtés, 1,05 dans le milieu avec porte, usure et ferrure en cuivre | | Pices 2 | 800,00 | 1600,00 | | |
| | | | à répartir | | 66986,00 | | |

| Quantité | Unité | Description des ouvrages | Quantité | Unité | Quantité | Unité | Quantité | Unité |
|----------|-------|---|----------------|-------|----------|-------|----------|---------|
| 1055,55 | | | | | | | | |
| | | 76. Révisions en bois de classe entre les poteaux pourant le toit de l'annexe à refaire et à remettre en place. | | | | | | 6698,00 |
| 1081,00 | | 77. Plus valeur pour deux parties en charpente à l'extérieur pour toit à déposer et à refaire avec godolage. | m ² | 73,20 | 14,00 | | | 2797,50 |
| | | 78. Plus valeur pour lattes en charpente avec claviers, réparations et reprises à remettre le tout à déposer et refaire, et à faire franchir les toits et à refaire la partie charpente. | lattes | 16 | 57,00 | | | 912,00 |
| 1139,75 | | | | | | | | |
| | | 79. L'entretien à grande échelle des escaliers, les escaliers tout en bois, compris de 7 marches et caisses, marches avec lambris menuiserie et fixation paroi à refaire, largeur 0,75 mètre hauteur marche 17. | Escaliers | | | | | 180,00 |
| 1580,00 | | | | | | | | |
| | | 74. Un chariot de placard à deux corps venant de l'extérieur dans le bas avec 4 parties, même nombre de parties dans le haut, complètement dans le haut, inclure dans le deux corps et inclure dans le bas. | m ² | 6,70 | 20,00 | | | 134,00 |
| 10500,00 | | | | | | | | |
| | | 75. Pour la confection des côtés et du fond du placard, ce dernier 7 marches la paroi et le fond d'un rayon. | | | | | | |
| 120,00 | | | | | | | | |
| | | fond | | | | | | 6,70 |
| | | côté 17 x 20 x 2 | | | | | | 2,00 |
| | | rayon 17 x 20 x 17 | | | | | | 1,70 |
| | | fond | | | | | | 1,60 |
| 1600,00 | | | | | | | | 12,00 |
| | | | | | | | | 5,30 |
| 6698,00 | | | | | | | | 67,10 |
| | | | | | | | | 7108,20 |

| N° | Natures des travaux | Superficie m ² | Prix m ² | Somme totale | Fol. |
|----|---|---|-------------------------------------|-----------------|------|
| | Report | | | 71818,30 | |
| 76 | Une devant d'armoire en bois de sapin 2,95 de large, 2,30 de haut et 1,90 de profondeur à deux portes | m ² | 2,18 2000 | 43,60 | 85 |
| 77 | Pour aménagement intérieur de l'armoire 7 campis le côté sans panneau | m ² | 2,95 5,50 | 16,20 | |
| 78 | Une porte de sacristie en bois de 2,65 d'épaisseur avec 9 panneaux avec charnières 7 campis le panneau | m ² | 1,87 65,00 | 121,45 | 86 |
| |  | | | | |
| | Trois au dessus de la sacristie (côté gauche) | | | | |
| 79 | Un nouveau plancher en lattes de sapin rebati 4,95 x 4,40 | m ² | 17,52 5,50 | 96,00 | 87 |
| 80 | Une armoire à 2 faces de 562 x 982 x 1,60 de hauteur, en bois de sapin, vitrée sur 3 côtés avec porte et miroir | m ² | 3,09 25,00 | 77,25 | 88 |
| 81 | Plus valeur pour la porte | | | 10,00 | 89 |
| 82 | Un garde corps devant la fenêtre, composé d'un mur courant de panneaux et d'une lignée dans la base longueur 1,40 hauteur 0,90 | m ² | 1,40 5,00 | 7,00 | 90 |
| | Sacristie côté droit | | | | |
| 83 | Quatre sur murs à panneaux avec cyprès et fûts |  | le bois en sapin 1,80 de hauteur | | 91 |
| | 4,95 + 4,95 + 4,40 = 14,30 x 1,80 | m ² | 25,68 10,00 | 256,80 | 92 |
| 84 | Un nouveau plancher rebati en lattes de sapin sur lambourdes 4,95 x 4,40 7 campis l'instrument des vestiges | m ² | 17,42 5,50 | 95,70 | 93 |
| | à reporter | | | 71720,40 | |



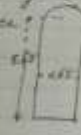

| Quantité | Unité | Nature des ouvrages | Quantité | Unité | Quantité | Unité |
|----------|-------|---------------------|--|-------|------------|---------|
| 7175,90 | | | | | | |
| 52,60 | | 85 | Un mur en ciment maçonné, part en deux et sur le côté longueur 2,00 hauteur de la base 0,25 à 0,30. Les abouts 2,60 x 0,30 de base à chaussée, s'élève et s'arrête sur ajustage | 1 | repertoire | 52,60 |
| 18,90 | | | | | | |
| 18,90 | | 86 | Un mur en ciment de cette nature Les murs sont placés en sautoir en sautoir de sapeur 4,14 x 4,25 | 1 | | 18,90 |
| 75,00 | | 87 | Plus valeur pour une trappe avec fermeture 1,80 x 1,00 | 1 | | 75,00 |
| 18,20 | | 88 | Un mur en ciment de sautoir en sapeur à deux corps, son partie à glissière dans le bas et partie à battants dans le haut 4,25 x 2,60 | 1 | | 18,20 |
| 18,90 | | 89 | Fond et sautoir pour la dite armoire également en sautoir | 1 | | 18,90 |
| 18,20 | | 90 | Un sautoir et deux côtés d'armoire en bois de chêne à deux battants 1,80 de large et 2,40 de haut 0,80 de profondeur | 1 | | 18,20 |
| 32,65 | | 91 | Fond et sautoir en sautoir pour la dite armoire | 1 | | 32,65 |
| 336,30 | | 92 | Tambour en briques cuites et rebati en sautoir, hauteur 2,00, développement de 7 sautoir les maillots et les loques | 1 | | 336,30 |
| 95,30 | | 93 | Plus valeur pour une porte avec fermeture et serrure | 1 | | 95,30 |
| 7175,90 | | | | 1 | reporter | 7175,90 |

| N° | Noms des travaux | Quantité | Prix unitaire | Somme totale | N° | Noms des travaux |
|-----|---|----------------|----------------|--------------|-----|--|
| | | | | 73175,99 | | |
| 98 | Repaire de lambeau mince basant par lambeau $100 \times 2,20 + 2,20 \times 2,20$ | m ² | 26 2,00 | 52,00 | 102 | Plus valeur de la coupe |
| 99 | Mise en état de la grille en fer forgé autour de la trappe, substituée et réparée. Hauteur 1,00, développement $2 \times 1,20 + 2 \times 1,00$ | m ² | 6,80 12,00 | 81,60 | 103 | Partie peinture papier la... deux battes de deux f...  |
| 90 | Travaux courants en bois dur | m ² | 6,00 3,50 | 21,00 | | |
| 97 | Un garde corps comme position 88 | m ² | 1,50 7,50 | 11,25 | 104 | Partie peinture...  |
| | Dans les bas côtés | | | | | |
| 98 | Reux parts latérales en chêne de 0,25 d'épaisseur à panneaux avec clausures 7 caupis surmontés de ferrures $2,50 \times 1,00 = 2,50 \times 2$ | Repaire | m ² | 4,60 65,00 | 105 | Reux parts latérales...  |
| 99 | La porte du lambeau extérieur de la face ouest en chêne de 0,25 d'épaisseur à panneaux 7 caupis ferrures et serrure $1,10 \times 0,75$ | m ² | 1,25 60,00 | 75,00 | 106 | Un...  |
| 100 | Sur le côté du lambeau un petit dessus vitré $0,45 \times 0,60$ en bois de chêne, à remplacer 7 caupis l'encadrement mouluré | pièce | 1 15,00 | 15,00 | 107 | Partie...  |
| 101 | Tambour intérieur à 5 pans plus deux entrées latérales de la façade principale, développement 5,10, hauteur 4,00 avec corniche, moulures intermédiaires, corniche et panneaux arrondies, le tout en sapin avec colonnettes sur les angles. 2 semblables $2 \times 5,10 \times 4,00$ | m ² | 48,80 19,00 | 927,00 | 108 | Tambour...  |
| | | | A reporter | 75381,30 | | |

| Quantité | Unité | Surface | Volume | Remarque | |
|---|----------------|---------|--------|----------|--|
| 73,77 | m ² | | | 73,77,00 | |
| 36,70 | m ² | | | 36,70 | |
| 11,30 | m ² | | | 11,30 | |
| 22,40 | m ² | | | 22,40 | |
| 11,30 | m ² | | | 11,30 | |
| 27,70 | m ² | | | 27,70 | |
| 49,70 | m ² | | | 49,70 | |
| 41,00 | m ² | | | 41,00 | |
| 7 | m ² | | | 7 | |
| 48,00 | m ² | | | 48,00 | |
| 1,30 | m ² | | | 1,30 | |
| 16,70 | m ² | | | 16,70 | |
| 381,30 | m ² | | | 381,30 | |
| <p>Relevé des travaux</p> <p>102 Placis en terre pour 4 portes (dans deux degrés de hauteur) 2,50 x 2,00</p> <p>103 Porte principale, extérieure, entièrement en pierre, le tympan fin, la face de deux balustrades avec quatre pinnacles sur les deux faces et petite décoration intérieure</p> <p>104 Casque en 7^e de l'apexure 5,75 x 2,25</p> <p>105 Porte principale, extérieure, complètement en chaux avec tympan fin, la face à deux balustrades à pinnacles avec décoration, la courbe peut former également une décoration simple et basse 2,70 x 5,75</p> <p>106 Deux portes des vitres latérales de la façade principale, en bois, enroulées à celle des vitres 4,50 x 1,67 - 7,75 x 2,00</p> <p>107 Deux nouvelles portes en bois de sapin entre la tribune à droite et l'escalier affect aux sièges 2,95 x 2,00</p> <p>108 Calorifère de la tribune, en bois de chêne 7 rampes carrées et entièrement de marbre à rebord et à refuser après divers réparations et ajustage 9,00 x 1,00</p> <p>109 Faucetterie et pose de deux portes à deux pinnacles, sur la tribune 7 rampes</p> | | | | | |
| à reporter | | | | 78499,95 | |

| Nos | Nature des travaux | Quantité | Prix | Somme | Fm | Mm |
|-----|--|----------------|------------|----------|---------|----------|
| | | | | 78499,45 | | |
| | Repart les paiements, L'une des cotés de l'escalier aupres du Roy de l'ancien, L'autre au dessus de la porte qui correspond avec les fonds hospitaux 2,90 x 1,90 x 2 | Pierre | 2 | 35,00 | 70,00 | |
| 109 | Porte centrale de la tribune allant au coudoir 2 rampes de perrons 2,95 x 2,30 | Pierre | 1 | 35,00 | 35,00 | |
| 110 | Porte allant sous la tribune des bas côtés 2,90 x 1,95 2 rampes de perrons - Pierre | Pierre | 2 | 25,00 | 50,00 | |
| 111 | Une nouvelle grille à l'entrée de la chapelle des fonds hospitaliers en fer forgé avec verrous et serrures 2,75 x 2,00 | Pierre | 1 | 65,00 | 65,00 | |
| 112 | Réparation de 4 banquettes en fer de Laiton | Pierre | 4 | 25,00 | 100,00 | |
| 113 | Réparation, grillage et mure en état des deux banquettes latérales, en fer tendu 1 rang (voir les plans) travaux de charpente | Pierre | 2 | 500,00 | 1000,00 | |
| 114 | Fourniture et pose de bancs de charpente pour la tribune d'orgue 1 nouveau banc 9,60 x 2,40 = 2304 1 " " 9,60 x 2,40 = 2304 panneau 14 x 5,60 x 2,40 = 3920 | m ³ | 5,02 | 8500 | 431,10 | |
| 115 | Nouveau plancher de la tribune en madrins 5,00 x 9,00 | m ² | 45,00 | 5,00 | 225,00 | |
| 116 | Nouveau plancher d'entretois avec multiples en mâchefe 5,00 x 9,00 | m ² | 45,00 | 2,60 | 117,00 | |
| | | | A répartir | | | |
| | | | | | | 80593,10 |

| Quantité | Unité | Surface des travaux | Prix unitaire | Total |
|----------|-------|--|----------------------------|----------|
| 70,00 | | 17) Travaux de menuiserie pour l'établissement de la double toiture à rampes jointes et planches | | 70,00 |
| 35,00 | | 18) Nouveau pontage au dessus des arcades à rampes jointées et planches (6 x 300) x 2 x 700 | m ² 4,00 85,00 | 35,00 |
| 32,00 | | 19) Travaux de menuiserie pour l'établissement de pontes et planches pour | m ² 4,38 10,00 | 32,00 |
| 65,00 | | 20) Planches d'archives des arcades 2x (225 x 20) | m ² 13,45 2,60 | 65,00 |
| 107,70 | | 21) Deux placemonts en bois des parties de communication entre les arcades et le clocher, à déposer et à façon développement (5,70 x 2,70) x 2 | m ² 8,26 11,00 | 107,70 |
| 1000,00 | | 22) Vitrage des fenêtres des bas côtés en verre ordinaire dans des châssis en fer vernis 1,95 x 2,65 hauteur moyenne mètre | m ² 53,76 17,00 | 1000,00 |
| | | 14 fenêtres ouvrables | | |
| 431,15 | | 23) Grillage en toile métallique pour les fenêtres ci-dessus même surface | m ² 53,76 8,00 | 431,15 |
| 225,00 | | 24) Vitrage en verre de couleur assemblé avec des bandes de plomb et maintenu par des ferrons ronds tous les 2m vitraux en verre bleu et jaune | m ² 52,00 4,30 | 225,00 |
| 117,00 | | 14 fenêtres ouvrables | | 117,00 |
| 593,10 | | à répartir | | 593,10 |
| | | | | 84794,75 |

| Pos | Nature des travaux | Quantité | Prix | Somme totale | Pos |
|-----|--|----------------|---------------|--------------|-----|
| | | | | 84794,75 | |
| | Repart | | | | |
| 125 | Fenêtres de la nef Vitrage des fenêtres de la nef en verre ordinaire avec chassis en fer renversé h. fixe 2'  | | | | 125 |
| | 1,65 x 3,40 lattes moyennes - m ² 5,11 pour 14 fenêtres semblables | m ² | 71,50 - 77,00 | 1351,95 | |
| 126 | Grillage en tôle métallique pour les fenêtres ci-dessus | m ² | 71,50 - 8,00 | 572,35 | |
| 127 | Vitrage en verre de couleurs assorties avec du plomb et maillottes par des fers ronds tous les 20 cm  | m ² | 73,22 - 30,00 | 2196,50 | |
| | pour 14 fenêtres semblables | | | | |
| | Fenêtres du chœur | | | | |
| 128 | Vitrage des fenêtres du chœur en verre ordinaire avec chassis en fer  | | | | 128 |
| | 1,65 x 5,65 lattes moyennes - m ² 9,32 pour 5 fenêtres semblables | m ² | 46,60 - 77,00 | 815,50 | |
| 129 | Grillage en tôle métallique | m ² | 46,60 - 8,00 | 372,80 | |
| 130 | Vitrage en verre de plusieurs couleurs assorties avec plomb et maillottes par des fers ronds  | | | | 130 |
| | 1,95 x 4,54 - m ² 8,86 pour 5 semblables | m ² | 45,30 - 50,00 | 2260,00 | |
| 131 | Plis volée pour 2 fenêtres avec ferronnages en tout 6 ferronnages | Pices | 6 - 150,00 | 900,00 | |
| | | | à reparter | 93193,95 | |

| Quantité | Unité | Nature des travaux | Quantité | Unité | Quantité | Unité | Quantité | Unité |
|----------|-------|---|----------|----------------|----------|-------|----------|------------|
| 147,775 | | 152 Répar. au caulier des fenêtres de façade baptême deux parties sur la façade pour fenêtres jumelles | | | | | | 13,172,10 |
| | | 153 grillage métallique avec clous en fer ronds, même surface | 5,40 | m ² | 25,00 | | | 135,00 |
| 125,195 | | 154 Grande rosace en verre et cauliers diamètre 2,50 | 1,70 | m ² | 10,00 | | | 196,00 |
| 572,35 | | 155 Grillage pour la rosace, même surface | 4,40 | m ² | 8,00 | | | 39,20 |
| 2496,20 | | 156 Peinture murale à la détrempe avec fauces peintes et arnementation de style roman | 2500,00 | m ² | 1,00 | | | 25,000,00 |
| | | 157 Dorure sur filats, arnement et scuies - 20000 feuilles d'or | 20000 | feuilles | 2,75 | | | 55,00,00 |
| | | 158 Peinture des plafonds dans la tribune avec motifs en style roman | | | | | | 800,00 |
| 115,50 | | 159 Traces peintes, représentant la vie de S. Die 7 campis masouflage et séparation | 7 | m ² | 1000,00 | | | 7,000,00 |
| 372,80 | | 160 Peinture de l'abat-voix et la dore à peindre 7 campis la dorure | | | | | | 250,00 |
| 360 | | 161 Peinture à l'huile 2 couches sur la partie d'entrée et tribunes | 180,00 | m ² | 1,10 | | | 198,00 |
| 100,00 | | 162 Glacage et vernissage avec lissage des boiseries en chêne tel que, appuis de la tribune, confessionnaires, stalles de chœur, bancs de bois et tribunes | 326,80 | m ² | 1,50 | | | 490,20 |
| 93,45 | | | | | | | | 187,845,55 |

| Pos | Nature des travaux | Quantité | Unité | Somme totale | Pos |
|-----|---|---|----------------|--------------|-----|
| | | | | 127,805,35 | |
| | Répart | | | | |
| 143 | Peinture 3 canchis faux bois et murs au-dessus des murs droits et des murs de haut - hauteur de la muraille à droite. (2 x 2,20 + 1 x 2,20) x 2,80 | 22,57 | m ² | 81,75 | 151 |
| | | | 1,80 | 256,80 | 152 |
| 144 | Décoration murale des fonds baptismaux sur les 27 | 73,26 | m ² | 717,00 | 153 |
| 145 | Peinture à l'huile 3 canchis, deux tours, au-dessus de la hauteur de la muraille à droite (2 x 2,20 + 1 x 2,20) x 1,80 | 30,06 | m ² | 36,00 | 154 |
| 146 | Badigeonnage à la colle intérieur sous la tour avec sa suite Cape d'acacia de la toiture 10,00 x 7,00 muraille à gauche 16,70 x 2,60 pierre au-dessus pierre au-dessus muraille droite | 76,96 70,00 69,12 69,12 66,12 | m ² | 407,32 | 155 |
| | | | 9,45 | 192,20 | |
| 147 | Fourniture et pose d'une charpente à 3 arceaux avec transmission et aiguilles 7 rampes peinture et charnières des charnières | | nombre | 5000,00 | 156 |
| 148 | Bois en bois de chêne à faire un et à poser (sans les charnières) | | Poser | 1000,00 | 157 |
| 149 | Plancher en madriers sur les deux poutres de la tour (2,80 x 2,50) x 2 | 26,60 | m ² | 133,00 | 158 |
| 150 | Travaux en bois de sapin de 0,65 de large avec poutres de repos et murs carrés | 35 | m ² | 192,70 | 159 |
| | | | ? | | |
| | à reporter | | | 135541,25 | |

| Quantité | Unité | Prix unit. | Prix total |
|---------------|-------|--|------------------|
| 14780,55 | | | 125501,28 |
| Report | | | |
| | 151 | Fourniture et pose des poutres pour le cordage de chaudière | 500,00 |
| 250,00 | | 152 Escalier d'accès du rez-de-chaussée à la toiture, en sapin avec marche courante et palier à usage | 326,00 |
| 917,00 | | 153 Fourniture et pose des planches en sapin brut au dessus de la nef, du chœur et des bas côtés 4 x 9,00 x 2,5, 22,00 Lacis 22,00 Bas côtés 2 x 10,5, 22, 22,00 | 1318,75 |
| 36,00 | | 154 Descente du grand chœur, 3 x 4 m de hauteur, accroché entre la nef et le chœur, y compris l'échafaudage nécessaire et le revêtement après avoir en état, bois, peinture et charure | 350,00 |
| 192,00 | | 155 Réinjection des voûtes existantes, complètement faussées, avec culbuteurs des parties constructives en bois, tel que arcs doubles, nervures etc, etc. | 853,60 |
| 500,00 | | 156 Echafaudage à établir pour la réinjection des voûtes existantes et pour la construction des nouvelles voûtes et arcs | 2500,00 |
| 1000,00 | | 157 Établissement d'un échafaudage spécial pour faire la peinture | 1000,00 |
| 133,00 | | 158 Un nouveau couvercle de forme octogonale pour | |
| 142,77 | | | |
| 1341,25 | | A reporter | 142409,60 |

| N° | Nature des travaux | Quantité | Prix unitaire | Total | Nature des travaux |
|-----|---|----------|---------------|-----------|--------------------|
| | Réparé | | | 122,00 | |
| | les fers de l'échappement | | | | |
| | réparé les 2 boîtes à gaz | | | | |
| 117 | Installation de la lumière électrique | 10 | 25,00 | 250,00 | |
| | nombre de lampes | | | | |
| 118 | Fourniture et pose d'un grand lustre | | | 360,00 | |
| | | | | | |
| | Value temporaire de la liste ci-dessus | | | 180629,60 | |
| | <p>Note: Sur la base de l'état des lieux existant, il n'est possible que l'estimation ci-dessus (voir plan ci-joint)</p> <p>La présente estimation s'éleve à la somme de 180629,60 Francs</p> <p>Calculé le 17 Avril 1960 L'architecte - évaluateur (M. J. J. J.)</p> | | | | |
| | | | | | 119 |
| | | | | | 120 |
| | | | | | 121 |
| | | | | | 122 |
| | | | | | 123 |
| | | | | | 124 |
| | | | | | 125 |
| | | | | | 126 |
| | | | | | 127 |
| | | | | | 128 |
| | | | | | 129 |
| | | | | | 130 |
| | | | | | 131 |
| | | | | | 132 |
| | | | | | 133 |
| | | | | | 134 |
| | | | | | 135 |
| | | | | | 136 |
| | | | | | 137 |
| | | | | | 138 |
| | | | | | 139 |
| | | | | | 140 |
| | | | | | 141 |
| | | | | | 142 |
| | | | | | 143 |
| | | | | | 144 |
| | | | | | 145 |
| | | | | | 146 |
| | | | | | 147 |
| | | | | | 148 |
| | | | | | 149 |
| | | | | | 150 |
| | | | | | 151 |
| | | | | | 152 |
| | | | | | 153 |
| | | | | | 154 |
| | | | | | 155 |
| | | | | | 156 |
| | | | | | 157 |
| | | | | | 158 |
| | | | | | 159 |
| | | | | | 160 |
| | | | | | 161 |
| | | | | | 162 |
| | | | | | 163 |
| | | | | | 164 |
| | | | | | 165 |
| | | | | | 166 |
| | | | | | 167 |
| | | | | | 168 |
| | | | | | 169 |
| | | | | | 170 |
| | | | | | 171 |
| | | | | | 172 |
| | | | | | 173 |
| | | | | | 174 |
| | | | | | 175 |
| | | | | | 176 |
| | | | | | 177 |
| | | | | | 178 |
| | | | | | 179 |
| | | | | | 180 |
| | | | | | 181 |
| | | | | | 182 |
| | | | | | 183 |
| | | | | | 184 |
| | | | | | 185 |
| | | | | | 186 |
| | | | | | 187 |
| | | | | | 188 |
| | | | | | 189 |
| | | | | | 190 |
| | | | | | 191 |
| | | | | | 192 |
| | | | | | 193 |
| | | | | | 194 |
| | | | | | 195 |
| | | | | | 196 |
| | | | | | 197 |
| | | | | | 198 |
| | | | | | 199 |
| | | | | | 200 |

| Quantité | Unité | Marchés des travaux | Quantité | Unité | Quantité | Unité |
|--|----------------|--|----------|-------|----------|-----------|
| | | <u>Estimation pour la mise au état de Calorifère</u> | | | | |
| 102 | fr | Les deux foyers sont à remplacer complètement, ce qui nécessite les travaux suivants avec fournitures : | | | | |
| 4500 | fr | Réhabilitation de la façade et étampage des surfaces de chauffe | | | | |
| 3600 | fr | Fourniture et pose de 30 dalles de 60x90 ^{cm} à lunette - 10 rampeaux - 10 tuyettes | | | | |
| 478629 | fr | 500 briques réfractaires - 500 litres de terre réfractaire, matériaux de maçonnerie ordinaire. Réfection complète de la façade. Nouvel essai pour le remontage des foyers et de la façade. | | | | |
| | | Nettoyage des surfaces de chauffe et des conduites de chaleur et de pur air | | | | |
| | | Réparation des tubes | | | | 4000,00 |
| | Francs | Total de l'estimation du 17 Avril 1920 | | | | 150629,60 |
| | | <u>à ajouter :</u> | | | | |
| 132 | m ² | Vitrage des fenêtres en verre ordinaire avec chassis en fer | 5,10 | 17,50 | | 94,50 |
| 134 | m ² | Vitrage de la rosace en verre ordinaire avec chassis en fer | 4,70 | 17,50 | | 85,75 |
| | Francs | Valeur temporaire de la perte subie | | | | 154809,85 |
| <u>La présente estimation s'élève au total général de 154809,85 Francs</u> | | | | | | |
| Calcutta le 26 Mai 1920 | | | | | | |
| L'architecte évaluateur | | | | | | |
| (Signature) | | | | | | |

ANNEXE 31 – ARTICLE « DIE KIRCHE ÜBER DEM UNTERSTAND »

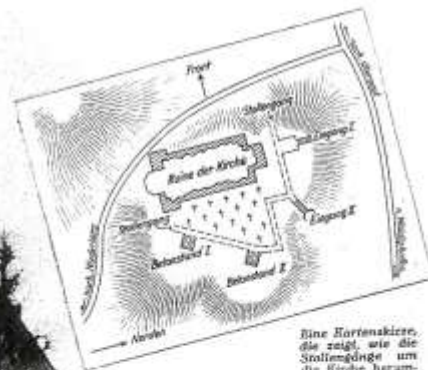
Article non daté de Paul Edmund Hahn paru dans la revue *Das illustrierte Blatt*.

Seite 98 Nr. 5

Das illustrierte Blatt

Die Kirche über dem Unterstand

Berichtet von P. E. HAHN



Der Kirchturm von Bisel, der einstürzen droht.

Brave deutsche Pioniere gruben in Bisel, einem Dörfchen nahe der Schweizer Grenze, unter den Trümmern der Kirche und des Kreuzes des Friedhofs eine Unterwelt für Munition, Pulver und Konserven, wie Skizze zeigt. Bisel, das zerstörte Dorf, war also ein befestigter Punkt innerhalb der Artillerie-Schutzstellung.

1918 zogen die ungarischen Soldaten ab, Land und Boden wurden neu bebaut. Die Fuchsgänge von Bisel wurden vergessen. Man setzte auf die Grundmauern der alten Kirche eine neue und wählte sie ein.

Vierzehn Jahre später geriet der Kirchturm plötzlich in Bewegung; die Holzrahmen, mit denen die Stuhlgänge abgestützt sind, hatten das Ende ihrer Haltbarkeit erreicht. Man bemerkte das Unheil glücklicherweise.



Drei Schritt von der Kirche entfernt ist der Boden gedarrt.



Der Stuhlgang vor der Kirche wird ausgefüllt.

ANNEXE 32 – RAPPORT CONCERNANT L'INCENDIE DE L'ÉGLISE DE BRUNSTATT ADRESSÉ PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE À MONSEIGNEUR RUCH, ÉVÊQUE DE STRASBOURG, S.D. ADS, Casier de paroisse « Brunstatt »⁷.

« Rapport remis à Monsieur le Sous-Préfet à Mulhouse - Incendie de l'église

C'était le 27 décembre 1916 que notre église fut incendiée par des motifs jusqu'à présent inédits. Le feu commença sur le grenier et il a été remarqué assez tôt (vers deux heures du matin), déjà lorsque le plafond de l'annexe à gauche commença à brûler. Au début, l'extinction parut être tellement facile qu'on ne le jugeait pas nécessaire de porter quoi que ce soit hors de l'église, ni ornements, ni statues. Vers deux heures et quart, les pompes à incendies furent amenées, le village alarmé et les travaux d'extinction commencèrent. Mais, au lieu de laisser le commandement au chef des pompiers présent, c'était le lieutenant allemand Birkmeyer (Ortskommandant) du détachement de transport de munitions wurtembergeois N°250⁸ qui s'en empara. Il fit servir les pompes et les échelles par les soldats, et fit mettre la grande échelle dans la cour devant l'église à gauche, à peu près 6 à 7 mètres du feu de sorte que le soldat qui y était monté avec la seringue fut incapable de l'atteindre.

La population, qui attira son attention sur ce point et qui lui fit remarquer que notre église est en danger de brûler complètement s'il ne change pas de méthode ne pouvait rien atteindre ; au contraire, le lieutenant défendit toute intervention de la part de la population en disant que c'est lui qui a à commander ici et donna des ordres en conséquence. Par ce fait, les pompiers furent hors d'état d'exercer leurs fonctions et on ne pouvait que sonder à sauver les ornements, statues, etc. Les pompiers de Mulhouse, qu'on avait averti par cycliste, parce que le téléphone ne fonctionnait pas, étaient obligés de suivre au pas un régiment d'artillerie qui changeait justement de position, barrant la route, et qui ne leur permit pas le passage. Il fut 3 ½ h. lorsqu'ils arrivèrent sur le lieu du sinistre. Il faut savoir que les trois quarts de nos pompiers furent mobilisés et que leurs collègues de Mulhouse furent incapables d'arriver assez vite, la circonstance fut trop opportune à l'incendie et, en plus, la cause principale pourquoi notre église a été détruite par le feu, c'est que le commandement et tous les appareils affectés à l'extinction de l'incendie furent subordonnés à un jeune homme inexpérimenté qui, par ses propres ordres, fut hors d'état de maîtriser le feu qu'on aurait pu étouffer facilement au début.

Il en résulte claire- et nettement que toutes ces circonstances furent provoquées directement par les manœuvres de la guerre. Le lieutenant Birkmeyer fut le chef militaire de notre commune et tout le monde avait à se soumettre à ses ordres. On aurait pu éviter la catastrophe si :

L'autorité militaire aurait laissé les mains libres aux pompiers avec leur outillage d'extinction et si les pompiers de Mulhouse avec leurs appareils perfectionnés n'auraient pas été empêché par l'artillerie allemande de passer, et par conséquence pu arriver à temps.

La déclaration de l'église comme dommage de guerre est donc bien justifiée d'après le récit ci-dessus. Il y aurait à considérer comme dégât de guerre :

⁷ Il s'agit ici d'une traduction française d'un document recensant l'ensemble des dégâts de la commune rédigé par la municipalité de Brunstatt le 23 décembre 1919.

⁸ Il s'agit de la Württembergische Munitionskolonnen N. 250.

La valeur de l'église – déduction faite de la somme couverte par l'assurance
 La plus-value de la reconstruction provoquée par la cherté des matières premières et de la main-d'œuvre, étant donné que la reconstruction immédiate était interdite par l'autorité allemande.
 La dépréciation des murs de ceinture provenant de la circonstance qu'on n'a pas obtenu l'autorisation pour les reconstruire et les couvrir d'un toit en plus l'exploitation de l'église comme écurie pour 102 chevaux. Il reste encore à voir si l'influence du salpêtre n'a pas été sans préjudice pour les murs fondamentaux et s'ils ne sont pas à démolir complètement.

L'église fut, ce qui est matière brute, couverte par l'assurance avec une somme de 120 000 Marks dont nous avons touché 65 000 Marks de dégât réel dans le temps. La somme restante, égale à 55 000 Marks est comptée pour le reste des murs qu'on aurait en 1916 encore pu utiliser. Il en résulte donc en plus un dégât direct de 55 000 Marks encore prix le prix d'avant-guerre. Ce dégât est à considérer comme dommage de guerre et augmente par la cherté du temps qui court de 350 %.

Il s'en suit donc le décompte pour les points 1 et 2 un dégât nominal de

| | |
|--------------------|---------|
| Marks | 55 000 |
| 350% de plus-value | 192 500 |
| Total | 247 500 |

Pour la justification du point 3 : dépréciation et démolition progressive, nous avons l'avis de l'architecte mulhousien Boehm à votre disposition qui, sans compter un dommage éventuel des murs principaux prévoit 19 276 Marks.

| | |
|---|---------|
| Report Marks | 247 500 |
| | 19 276 |
| Également 350% en plus sur ces 19 276 Marks pour cherté | 67 276 |
| Total général Marks | 334 242 |

Cela fait 417 802,50 en francs.

Le montant de notre créance se disculpe par un devis de l'architecte Boehm qui est chargé de la reconstruction de l'église et qui n'estime que les matières brutes à 410 000 francs sans compter le chauffage qui a été rendu complètement inutilisable par suite de l'établissement de l'écurie.

De nombreux témoins confirment que les soldats circulaient librement dans le grenier de l'église, et sur le clocher. Sur ce dernier ils avaient installé leur atelier de cordonnier, de tailleur et de sellier. Personne n'avait le droit de les empêcher, ils étaient en possession de la clef. A plusieurs reprises ils ont forcé la porte.

[Signé : le maire] »

ANNEXE 33 – MÉMOIRE DU CONSEIL DE LA FABRIQUE DE L'ÉGLISE DE BRUNSTATT, 19 OCTOBRE 1919

ADS, Casier de paroisse « Brunstatt ».

« Mémoire concernant la restauration de l'église de Brunstatt.

Le 27 décembre 1916 un incendie dont on ignore les causes a détruit en grande partie l'église paroissiale de Brunstatt ; il n'en reste que la tour, la sacristie et les quatre murs de clôture plus ou moins endommagés.

Depuis le jour du sinistre nous célébrons nos offices dans une église provisoire, installée dans une salle du cercle des Jeunes Gens pouvant contenir environ 500 personnes, dont une centaine peut s'asseoir. Cette salle est beaucoup trop basse, mal éclairée et mal aérée ; elle est située dans une impasse à proximité de la gare. De nombreux trains de la ligne de Belfort ébranlent à chaque instant notre pauvre oratoire et dérangent nos offices.

D'après le dernier recensement la paroisse de Brunstatt compte 3 400 catholiques. Or, il est évident que notre église provisoire n'a pas les dimensions ni les autres qualités requises, ne répond pas aux exigences des besoins religieux de notre population. Nous nous trouvons dans une situation bien pénible, intenable. La fréquentation des saints sacrements et des offices divins diminue de dimanche en dimanche, les bancs se vident, nos paroissiens perdent l'habitude de sanctifier le dimanche. Il nous faut une église le plus tôt possible, il nous la faut le plus tard déjà l'année prochaine, il faut donc que nous commençons à la construire au commencement du printemps.

Vu la cherté des matériaux et de la main-d'œuvre, nos modestes ressources ne nous permettront pas de démolir notre ancienne église et de construire à neuf une église plus vaste. Il n'y a dans les circonstances actuelles qu'une solution possible, c'est de restaurer l'église brûlée en réutilisant, avant qu'ils ne tombent en ruines, les anciens murs de clôture qui, selon l'avis des experts, sont encore solides et se prêtent sans difficulté à une reconstruction.

Pour ne pas perdre notre temps ni gaspiller nos ressources nous remettons à plus tard la restauration de la tour. Nous nous contenterions en attendant d'en réparer les dégâts provenant du bombardement, on la fera crépir et couvrir de tuiles.

Mais l'église, restaurée de cette façon, présentera-t-elle les qualités requises ? L'emplacement est-il bien choisi ? Les dimensions de l'église, sont-elles proportionnées au nombre des paroissiens, tiennent-elles compte d'une augmentation éventuelle de notre population ? Il n'y a pas lieu d'en douter.

L'emplacement. L'écrasante majorité de la population de Brunstatt tient à conserver cet emplacement. L'église y est placée au centre du village proprement dit, tout près de la cure, de la mairie, à proximité des différentes écoles. Il est vrai que quelques habitants du faubourg de Mulhouse préféreraient une église plus rapprochée de leur quartier, une église située en dehors du village à une distance d'un kilomètre de l'ancienne église, du côté de Mulhouse. Mais il faut bien remarquer que ces 500 habitants qui viennent en grande partie de la ville, qui sont en relations intimes avec la ville, qui y vont faire leurs commissions les dimanches, il ne faut pas oublier que ces quelques paroissiens qui ne frquent presque pas avec les habitants du village, qui fréquentaient de tout temps les offices de leurs anciennes paroisses de Mulhouse, ne profiteraient guère d'une église paroissiale plus rapprochée, tandis que le clergé, 3 000 personnes du village, habituées à leur ancienne église, tous les enfants des différentes écoles, les âmes pieuses qui désireraient assister à la sainte messe et recevoir les saints sacrements les jours de la semaine devraient se déranger, sortir du village pour se rendre à une église éloignée. Ce serait une mesure des plus malheureuses : un mécontentement général et la désorganisation de la paroisse en seraient les suites inévitables.

Les dimensions. Nous désirerions évidemment une église un peu plus grande, et si nous avons les fonds pour construire à neuf, nous aurions visé à des proportions plus vastes. Immédiatement après l'incendie de notre église nous avons fait étudier un premier plan qui prévoyait une église donnant la possibilité de s'asseoir à 1 200 personnes. Or l'exécution de ce plan dans les circonstances actuelles reviendrait à une somme fabuleuse, à plus d'un million ; le plan comme n'importe quel autre plan ayant pour but un agrandissement de l'église est irréalisable. Notre église, restaurée selon les données ci-dessus indiquées, pourra contenir plus de 1 000 personnes dont 700 pourront s'asseoir, sans compter les enfants qui auront leurs petits bancs. Les dimanches nous ferions trois offices comme avant l'incendie. Donc 2 000 personnes adultes, abstraction faite de ces personnes qui restent toujours debout à l'entrée de l'église, qu'il y ait de la place ou non, pourront commodément assister à leur messe le dimanche. En cas de besoin on pourra dire une quatrième messe à 10.50 heures comme nous le faisons maintenant dans notre église provisoire.

Brunstatt ne se développera considérablement que dans la direction du faubourg de Mulhouse. Or, ce monde se rend à Mulhouse, il n'entre donc pas en considération pour la construction de notre église, ni maintenant ni plus tard. Car, quand Mulhouse aura construit au « Reberg » du côté de Brunstatt son église du « Sacré Cœur », projetée depuis longtemps, nos bons paroissiens du faubourg de Mulhouse, même ceux qui jusqu'à présent nous honoraient de leur présence, désertent leur paroisse de Brunstatt pour fréquenter cette église de Mulhouse. Donc, notre église sera assez grande.

Les ressources. Le montant du devis sera probablement de 380 000 à 400 000 francs. Quelles sont les ressources qui couvriront les dépenses ?

La commune dispose d'une somme d'environ 80 000 francs versée par l'assurance

Le gouvernement doit à la commune un dédommagement des dégâts causés à notre église par le bombardement et par la transformation de l'église en une écurie.

Nous avons fait une quête à Brunstatt en faveur de notre église. Cette quête a rapporté environ 100 000 francs.

La commune fera les démarches nécessaires pour obtenir une subvention d'au moins 50 000 francs du gouvernement.

La commune votera à son tour une forte subvention. NB. Entre-temps, le 25 octobre, la commune a voté 100 000 francs.

Le conseil de fabrique enfin croit ne pas espérer en vain, que l'évêché voudra bien nous accorder de la caisse des églises pauvres une subvention proportionnée à notre détresse.

Le reste sera couvert par des quête et, s'il le faut, par un emprunt.

L'église est absolument nécessaire, elle sera construite. La Providence y pourvoira.

Le conseil de fabrique de Brunstatt convoqué en séance ordinaire, après avoir étudié et discuté cette situation pénible de notre paroisse, constate à l'unanimité de ses voix la nécessité urgente de procurer à la commune de Brunstatt une église simple, mais digne et assez spacieuse et à l'honneur de soumettre à l'examen bienveillant de l'évêché la solution ci-dessus indiquée, à savoir la restauration de notre ancienne église brûlée.

Brunstatt, le 19 octobre 1919

[7 signatures dont celles du maire et du curé] »

ANNEXE 34 – COMPTE-RENDU DE L'AUDITION DES TÉMOINS DE L'INCENDIE DE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE BRUNSTATT, 6 MARS 1920

ADHR, 19AL2 – 19992.

« Dans l'affaire concernant la déclaration de dommages de guerre de la commune de Brunstatt provenant du sinistre de l'église, nous avons été chargés de l'enquête par décision de la commission en date du 24 janvier 1920. En exécution de cette décision nous nous sommes rendus sur les lieux, où à la salle de la Mairie se sont présentés.

I. Le maire, représentant la commune sinistrée

II. Les témoins suivants :

Fernand Kirchhofer

Joseph Metzger

Jules Senger

Ernest Fritsch

Madame Schultz

Émile Hartmann

Les témoins ont été rendus attentifs à l'importance du serment à prêter éventuellement⁹ et ont été entendus séparément et hors de la présence les uns des autres comme suit :

1^{er} témoin : Je m'appelle Fernand Kirchhofer, j'ai 19 ans, suis employé de la Sous-Préfecture à Mulhouse, habite Brunstatt.

J'étais sacristain de l'église du 11 janvier 1916 jusqu'après l'armistice. Au moment où je suis entré en fonction, la porte de la tourelle était encore fermée. Mais en 1916 encore quand on a installé les ateliers des ouvriers militaires (Handwerkstuben) sur le grenier, on a ouvert la porte de la tourelle par effraction. Deux fois encore on a réparé la serrure, mais chaque fois les militaires ont ouvert eux-mêmes sans me demander. On m'a même défendu de monter seul dans la tourelle sans accompagnement d'un militaire. Il y avait un va et vient toute la journée, vu que le tailleur, le cordonnier et le sellier étaient installés dans le grenier de la tourelle. À plusieurs reprises j'ai vu que les ouvriers et les autres militaires ont fumé sans faire attention. Le grenier servait même comme cabinet et urinoir.

Lu et approuvé

2^e témoin : Je m'appelle Joseph Metzger, j'ai 36 ans, suis imprimeur à Brunstatt

J'étais à la maison jusqu'en 1916. Les militaires étaient les maîtres de la tourelle. Je les ai vus entrer à chaque instant.

Lu et approuvé

3^e témoin : Je m'appelle Jules Senger, j'ai 40 ans, suis journalier à Brunstatt

J'ai été sacristain avant le témoin Kirchhofer pendant quelques jours. Cinq ou six fois je suis monté à la tourelle pour remonter l'horloge ; j'ai constaté qu'il y avait toujours des soldats au greniers de l'église.

⁹ *Sic.*

Le soir du sinistre j'ai aperçu le feu le premier. Je suis entré dans l'église, ai allumé l'électricité et constaté que le feu avait éclaté à l'aile gauche. Le feu fut déjà visible par une petite partie du plafond, mais en ce moment la pompe était déjà en fonction, sous le commandement du commandant de place. Quand j'ai vu que le feu prenait de plus grandes proportions, nous avons commencé à sortir les objets sacrés, mais les militaires nous ont empêché et nous ont défendus d'entrer dans l'église.

Lu, approuvé et interprété

4^e témoin : Je m'appelle Ernest Fritsch, j'ai 45 ans, suis tourneur à Brunstatt.

J'ai été sacristain en temps de paix et jusqu'au 28 novembre 1915, jour de ma mobilisation. J'avais la clef de la tourelle mais les militaires qui étaient en cantonnement dans le village sont entrés chaque fois qu'il y avait une victoire pour sonner les cloches. Ils ne m'ont jamais demandé la clef, mais sont toujours entrés par effraction malgré mes protestations réitérées. J'ai vu qu'ils gardaient toujours leurs cigares, cigarettes ou pipes quand ils sont allés dans l'intérieur. Le gendarme Kehl m'a souvent défendu de fermer. À la fin j'ai été obligé d'obéir, et la porte de la tourelle est restée ouverte.

Lu et approuvé

5^e témoin : Je m'appelle Madame Vve Joseph Schultz, née Mélanie Klein, j'ai 59 ans, sans profession à Brunstatt.

J'habite en face de l'église. Je sais qu'il y avait une fois un poste d'observation sur la tourelle. Plus tard on a installé les ateliers des ouvriers militaires sur le grenier de la tour. J'ai été moi-même une fois en haut. Mais je ne pourrais pas dire si les manœuvres ont dormi dans l'église. Maintenant je me rappelle qu'une fois des militaires qui n'ont plus trouvé des cantonnements se sont logés sur ledit grenier. Toute la journée des soldats sont montés et descendus, leur pipe dans la bouche.

Lu et approuvé

6^e témoin : Je m'appelle Émile Hartmann, j'ai 43 ans, greffier de la mairie à Brunstatt.

La nuit en question, vers 2 heures, j'ai été réveillé par l'appariteur Émile Schultz. Quand j'ai regardé par la fenêtre, j'ai vu de la fumée sortir du toit près de la tourelle à l'endroit à peu près qui est fixé par la croix. Arrivé sur place j'ai pu constater qu'on était en train de sortir les ustensiles de pompiers. Je suis d'abord entré dans l'église mais vu que le feu était peu important nous avons renoncé à sauver les objets sacrés et sommes sortis pour aider à éteindre. Arrivés à la place, l'échelle a été placée sous le commandement des militaires, notamment le lieutenant Birkmeier. J'ai fait la remarque qu'on devait rapprocher l'échelle, mais Birkmeier m'a strictement interdit de me mêler dans ses affaires. L'eau a à peine atteint le feu. Quand j'ai vu que par suite de la non-expérience des militaires le feu prenait toujours de plus grandes proportions. J'ai commencé à vider l'église, mais le gendarme nous a empêchés. Il durait toujours $\frac{3}{4}$ heure environ jusqu'au développement du feu, et d'après mon avis et tous les civils assistants on était sûrs de sauver l'église si nos pompiers avaient été en fonction.

Lu et approuvé

Le maire n'a pas demandé l'assermentation d'aucun témoin.

Signé : Lang »

**ANNEXE 35 – DÉCISION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES DOMMAGES DE GUERRE,
8 AVRIL 1920**

ADHR, 19AL2 – 19992.

« Après avoir donné connaissance du résultat de l'enquête faite par M. Land en date du 6 mars 1920, le Président procède à l'audition supplémentaire du sacristain M. Kirchhoffer. À l'époque de l'incendie, l'autorité militaire avait installé dans le grenier de l'église des ateliers des ouvriers militaires. C'est dans la partie de l'église où ces ateliers étaient installés, que le feu a éclaté selon toute apparence.

Mais il n'a pu être prouvé que c'étaient des militaires ayant accès au grenier de l'église qui ont provoqué l'incendie. Par contre il ressort des discussions des témoins entendus que le feu était au début de petites proportions et que les personnes présentes à ce moment auraient bien pu éteindre le feu avec quelques seaux d'eau, si elles n'avaient pas été empêchées par les militaires accourus, notamment le lieutenant Birkmeier.

Entendu que sans l'intervention des militaires de la commune sinistrée n'aurait donc pas subi les dommages, que les dégâts auraient été tout à fait insignifiants, si le Service des pompiers désorganisé par suite de la mobilisation de beaucoup de ses membres avait fonctionné comme en temps de paix,

Entendu que de ces faits il y a lieu d'appliquer le §2 No 2 de la loi du 3 juillet 1916.

La Commission décide d'admettre les dégâts occasionnés par l'incendie de l'église comme dommage de guerre au sens de la loi.

L'évaluation en sera faite après que la présente décision sera devenue définitive.

L'indemnité que la commune a perçue de la compagnie d'assurances, sera portée en déduction. »

ANNEXE 36 – EXTRAIT DES MÉMOIRES DU CURÉ FENGER, STOSSWIHR

Fenger Paul, *Die katholische Pfarrei von Stosswihr-Ampfersbach im Münstertal*, Colmar, Alsatia, 1955, p. 45-46.

die katholische Kirche direkt vor dem Muttergottesaltar sich hinzogen, wurden nach Cornimont, Saulxures, La Bresse und Valdajol abgeschoben. Die Bewohner von Stosswihr, welches in der deutschen Front lag, kamen in das Unter-Elsass, nach Lothringen und nach Baden. — Das ganze Dorf, auch die katholische Pfarrkirche, das Pfarrhaus und das Schwesternhaus, wurde von Grund aus zerstört. Pfarrer Florance wurde am 30. Juli 1915 durch Stadtpfarrer Pesseux von Thann, der mit der kirchlichen Jurisdiktion über die von der französischen Armee besetzten Gebietsteile des Elsasses betraut war, als Pfarrer nach Mittlach ernannt.

Nach dem Kriege mussten die erst langsam wieder zurückkehrenden Katholiken von Stosswihr-Ampfersbach, bis zum Jahre 1920, die Gottesdienste in der katholischen Kirche zu Münster besuchen, die verhältnismässig nur wenig durch den Krieg gelitten hatte. — Im Jahre 1920 wurde auf dem Platz des heutigen Schulhofes von Ampfersbach eine kleine Notkirche errichtet, in welcher bis zum 10. September 1922 die Pfarrgeistlichkeit von Münster den sonntäglichen Gottesdienst abhielt. — Am Sonntag, den 10. September 1922, wurde Schreiber dieser Zeilen durch den Kantonspfarrer von Münster, den späteren Generalvikar Vuillard, als 8. Pfarrer der katholischen Pfarrei von Stosswihr-Ampfersbach, in sein keineswegs beneidenswertes Amt eingeführt. Kirche und Pfarrhaus lagen noch in Trümmern. Alle Akten der

Pfarrei, mit Ausnahme des Taufregisters, beginnend mit dem Jahre 1894, waren verloren. — Die Pfarrei-Chronik war 1895 durch einen glücklichen Zufall von Herrn Pfarrer Joder in seine neue Pfarrei Lalaye mitgenommen worden, von wo sie 1930 unversehrt zurückkehrte. Sie ist 1940 zugrunde gegangen.

Es galt nun zunächst den Wiederaufbau der Pfarrei in die Hand zu nehmen. Ende 1923 wurde die Kapelle, welche Eigentum der Kirchenfabrik ist, wieder in Stand gesetzt, und im Jahre 1927 das restaurierte Mobiliar derselben wieder darin untergebracht. — Der Grundstein der neuen Pfarrkirche, die genau auf den noch erhaltenen Fundamenten der früheren Kirche steht, wurde am Sonntag, den 24. Mai 1925, dem Patronsfeite Maria-Hilf, durch den Kantonspfarrer von Münster, Vuillard, gelegt. — Am Sonntag, den 31. Oktober 1926, dem ersten Christus-Königs-Feste, wurde die neue Kirche durch den inzwischen zum Generalvikar ernannten früheren Kantonspfarrer von Münster, Mgr. Vuillard, benediziert, und am gleichen Tage begann eine 14tägige Mission für die Pfarrei.

Vom Mobiliar der alten Kirche wurde nur das Kruzifix, seit 1936 in der Kapelle, das heute der Kanzel gegenüber hängt, gerettet. Die französischen Alpenjäger brachten es während des Krieges ans Bistum von Saint-Dié, von wo es zur Einweihung der neuen Kirche zurückkam, und als Missionskreuz zur Erinnerung an die erste

ANNEXE 37 – COMPTE RENDU DE LA SÉANCE D'ADJUDICATION DU GROS ŒUVRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE STOSSWIHR, 20 MARS 1923

ADS, 502.

« Procès-verbal d'adjudication

L'an 1923, le 20 décembre à 21 heures il a été procédé à la Mairie de Stosswihr-Ampfersbach à l'adjudication publique des travaux de gros-œuvre de l'église de Stosswihr-Ampfersbach. L'adjudication a été annoncée 18 jours d'avance dans les journaux suivants :

Journal de Mulhouse
Écho de Mulhouse
Courrier d'Alsace et de Lorraine
Le Nouvelliste d'Alsace
Écho de Sélestat
L'Alsacien
Moniteur de Soumissions à Strasbourg
Journal de Haguenau
Gazette populaire de Guebwiller
Écho de Thann et Masevaux

Les dossiers du projet ont été communiqués aux entrepreneurs dans les bureaux de M. Schoffit Chr. architecte.

Le bureau de la Commission d'adjudication est composé de : Le conseil municipal de Stosswihr-Ampfersbach, M. Vuillard, Curé doyen de Munster, Délégué de la Coopérative, M. Fenger, Curé de Stosswihr.

Assistant en outre à la séance : M. Chr. Schoffit, architecte de la commune, M. P. Kirchacker-Demant, Architecte-directeur

M. le Président dépose sur le bureau 8 plis qui ont été envoyés dans les délais prévus. Ces plis sont reconnus intacts. M. le Président procède à l'ouverture des plis des soumissionnaires, dont la liste est donnée ci-après :

| Entrepreneur | Valeur 1914 | Coefficient | Valeur actuelle |
|---------------------|-------------|-------------|-----------------|
| Mayer-Schaumer | 94 550,64 | 3,67 | 347 000,85 |
| A. Roos & Fils | " | 3,59 | 339 436,80 |
| M. Helly | " | 3,94 | 372 529,21 |
| Ch. Mehl | " | 3,62 | 342 272,32 |
| V. Bottlaender | " | 3,74 | |
| Fr. Albertini | " | 3,65 | 345 109,84 |
| Schwoerer-Schneider | " | 3,69 | 348 891,86 |
| Jos. Triacca | " | 3,50 | 330 923,24 |

M. le Président suspend la séance publique et la Commission entre en délibération.

Après reprise de la séance, M. le Président déclare que la Commission a adjugé les travaux, sous les réserves contenues à l'art. 9 des conditions d'adjudication à M. A. Ross & Fils à Neuwiller-Stosswihr. L'entrepreneur choisi sur trouve sur lieu et place et a exécuté tous les travaux à l'entière satisfaction.

Il lève la séance.

Ont signé les membres du bureau : Georges Herr, J. Maire, Schoffit, M. Schwenck, Fr. Roess, Fr. Zinglé, M. Zinglé, J. Ruhland, M. Stocker, H. Graff.

M. Muller, membre du conseil, M. le Curé de Munster comme délégué de la Coopérative et M. le Curé de Stosswihr ont refusé la signature parce que M. Triacca est le plus compétent pour la construction de l'église vu qu'il a donné les meilleures preuves à la reconstruction de l'église de Munster et qu'il est le moins-disant. »

Un rapport sur l'adjudication précise toutefois que « la signature de M. Schwenck, Maire de Stosswihr, comme délégué de la Coopérative n'est pas à qualifier comme valable. M. Schwenck n'est aucunement délégué de la Coopérative des Églises cath. vu qu'il n'est pas membre du Conseil d'Administration. » Le rapport souligne également que M. Triacca « a été évincé par le Conseil municipal de Stosswihr sans aucune raison valable ».

ANNEXE 38 – COUPURE DE PRESSE ÉVOQUANT LA RECONSTRUCTION À STOSSWIHR

Les Échos de la Vallée de Munster, 26 février 1924.

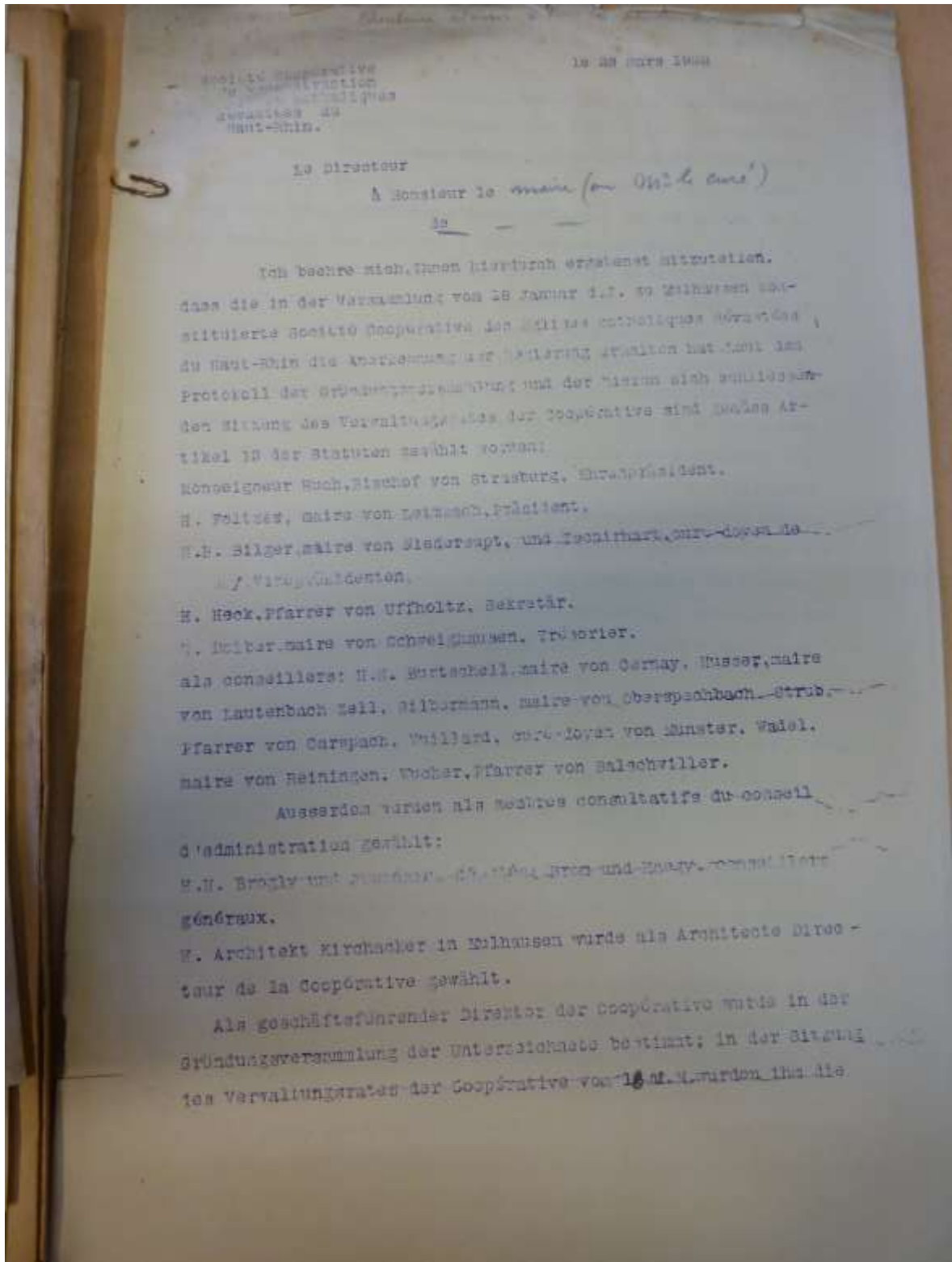
Stosswihr, 26. Februar.

— Vom Wiederaufbau — Herr Bauplanneur Mehl hat dieser Tage mit den Arbeiten zum neuen Schulhaus auf dem Kilbel begonnen. Auch die Fundamente zur protestantischen Kirche sind nun von der Firma M. Helly, Münster in Angriff genommen worden, so dass sich in unserem Oberdorfe dieses Jahr ein reger Baubetrieb entwickeln wird. Die noch leerstehenden Bauplätze werden immer seltener und es ist zu hoffen, dass unsere Gemeinde wohl zu den ersten des Tales zählen wird, welche sich vollständig von den Kriegsgreueln erholt haben.

Zu allgemeiner Verwunderung ist der Zuschlag für den Neubau der katholischen Kirche in Ampfersbach noch keiner Firma erteilt worden, was in Anbetracht der Verzögerung, die naturgemäss hierdurch erfolgt, nur bedauert werden kann.

**ANNEXE 39 – COURRIER ADRESSÉ PAR LE DIRECTEUR DE LA COOPÉRATIVE AUX MAIRES ET
AUX CURÉS DES COMMUNES DÉVASTÉES, 23 MARS 1922**

ADS, 501.



...vollständig zur vollständigen Führung der Angelegenheiten
...Cooperative erteilt. Die Cooperative zählt z.zeit 100 Mitglie-
...und zwar 80 Gemeinden und 20 Kirchenfabriken. Die Mitglieder
...werden hiermit ersucht, den auf 50 Fr per Mitglied fest-
gesetzten Eintrittsbeitrag anfangs April d.J. an das Bureau de Co-
operative, 28 Rue Salvator, Löhningen, einzusenden.

Um nun die Tätigkeit der Cooperative zu beschleunigen, ist
unbedingt erforderlich, dass die Gemeinden und Kirchenfabriken die
Aufstellung der Evaluation definitive des Kriegeschadens an Kirch-
lichen Gebäuden und Kircheneubiliar durch ihren Architekten (für
Mauern) oder Sachverständigen (für Mobiliar), sofern dies noch nicht
geschähen ist, unverzüglich aufstellen lassen und an das Bureau
der Cooperative einsenden. Die Abgrenzung für den Mauer Schaden ist
selbstverständlich trennt vom Mobiliarschaden aufzustellen. Wenn
Gemeinden oder Kirchenfabriken Arbeiten bereits ausgeführt haben,
und hierfür vom Service des Domaines de Guerre noch nicht oder nur
teilweise entschädigt worden sind, so ist eine genaue Aufstellung
der Gesamtausgaben und der restierenden Forderung - wozüglich un-
ter Vorlage aller bezüglichen Belege oder Duplicata - ebenfalls
dem Bureau der Cooperative zu unterbreiten.

Die Gemeinden, resp. Kirchenfabriken, deren Pläne und
Kostenschätzungen für den Wiederaufbau resp. Restaurierung der Kirche
oder für die Rekonstruierung des Mobiliars bereits fertig gestellt
sind, sollen dieselben unverzüglich dem Bureau der Cooperative über-
mitteln.

Falls die vort bezeichneten evaluations definitive, die
Rechnungen für ausgeführte Arbeiten oder die Pläne und Kostenschätz-
ungen für den Wiederaufbau vor der Gründung der Cooperative des
Klubs devantées der Regierung oder einer andern amtlichen Stelle
übermittelt worden sind, wolle man dem Bureau der Cooperative die
betreffende Stelle, an welche die genannten Akten eingeschickt worden
sind, unter Angabe des Einsendetermins bezeichnen.

Die Gemeinden und Kirchenfabriken sind dringend gebeten,
- vorstehenden Anweisungen beiläufig Folge leisten zu wollen. ~~...~~
- für die Aufnahme der ge. Leihen nötigen Unterlagen so-
- bald erstellt werden können und die Aufnahme der Leihen binnen
- kurzer Fristen ermöglicht werde. Da der Cooperative von seiten des Service

des services de guerre et de Reconstitution für das Rechnungsjahr
1941 noch ein ansehnlicher Kredit zur Verfügung steht und auch für
das noch ungeläutete 1942 ein ansehnlicher Kredit vorgesehen ist, so
wird es vornehmlich möglich sein, im Laufe dieses Jahres alle
bereits begonnenen Arbeiten zu Ende zu führen, sowie die für früher
angekündigten Arbeiten in Angriff zu nehmen. In diesem Zusammenhang sei
betrieben und - falls die in Aussicht genommene Anlage rechtzeitig
in Angriff zu nehmen. Der Verwirklichung dieses Programms möge
jede Gemeinde und jeder Kirchenbezirk durch traditionell besoldete
nigte Einsendung der erforderlichen Unterlagen an das Bureau der
Coopérative - 23 rue Salvator, Mülhausen - nach Kräften beitragen.

Zum Schluss sei noch bemerkt, dass mit Rücksicht darauf, dass
nicht alle Mitglieder der Coopérative bzw. deren Vertreter die
französische Sprache hinreichend beherrschen, die Mitteilungen der
Coopérative der Geld- und Sparerparnics halber bis auf weiteres
in deutscher Sprache erlassen werden.

Le Directeur

ANNEXE 40 – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DE LA
COOPÉRATIVE DE RECONSTRUCTION DES ÉGLISES CATHOLIQUES DÉVASTÉES DU HAUT-RHIN

Coopérative des Églises dévastées
du Haut-Rhin

Den 12. Oktober 1921 fand unter dem Vorsitze des Hochwürdigsten Herrn Bischofs von Strassburg zu Mülhausen eine Versammlung statt, welcher die Herren Bürgermeister und Pfarrer der verwüsteten Pfarreien des Oberelsasses beiwohnten. In dieser Versammlung hat sich die grosse Mehrzahl der Teilnehmer für die Gründung einer Co-opérative zum Wiederaufbau der zerstörten Kirchen und für Teilnahme an der Anleihe ausgesprochen, welche demnächst ausgelegt werden soll, um baldmöglichst die für den Wiederaufbau notwendigen Gelder flüssig zu machen.

Mitglieder der Co-opérative sind die Eigentümer der zerstörten Kirchengebäude, in unserer Diözese die Gemeinden. Um in diese Co-opérative eintreten zu können, bedarf es eines Gemeinderatsbeschlusses und dessen Genehmigung durch den Herrn Präfekten. — Zur Generalversammlung kann der Gemeinderat jeden Bürger delegieren, der wahlberechtigt und wählbar ist. Der Kriegsschaden ist in unserer Diözese für die meisten Kirchen schon eingereicht; er wird der Kommission für die bürgerlichen- und die Kultgebäude unterbreitet; die Kantonalkommission fixiert dann die Höhe der Entschädigung. — Die Prüfung des Kriegsschadens durch die erstgenannte Spezialkommission kann auf besonderen Wunsch der Gemeinden in bestimmten Fällen unterbleiben, namentlich wenn man darüber einig ist, dass die neue Kirche ganz dem Charakter der alten entsprechen soll. — Die Prüfung durch die Kommissionen zieht das

Gänge in die Länge. Um dem vorzubeugen, stellt die Verwaltung (Präfektur) Certificats provisoires de dommages de guerre aus auf Grund einer summarischen Abschätzung durch einen genehmigten Architekten; die Certificats provisoires müssen beim Tribunal des dommages de guerre eingeschrieben und dem Trésorier général angezeigt werden; sie geben Recht auf ungefähr $\frac{1}{2}$ der Gesamtschädigung; die andern $\frac{1}{2}$ werden nach Abschluss der Untersuchung durch die obengenannten Kommissionen ausbezahlt. — Als Bauunternehmer für den Bau der Kirchen nimmt man am besten dieselben, welche die übrigen Bauten in der Gemeinde ausführen; auf diese Weise können die Bauarbeiter besser fortlaufend beschäftigt werden. — Auch die Architekten werden oft die gleichen sein, nur muss darauf gesehen werden, dass sie im Kirchenbau bewandert sind wegen des Stiles, der bei den Kultusgebäuden gewahrt werden muss.

Finanziell wird die Coopérative gehalten durch freiwillige Gaben, Schenkungen und Vermächtnisse; nach dem Gesetze vom 15. August 1920 können solche in unbegrenzter Höhe den Coopératives de reconstruction übermittlelt werden. Ein jeder Bürger wird sich eine Ehre daraus machen, zum Wiederaufbau des Gotteshauses beizutragen; wir haben die Erfahrung gemacht, dass auch hart geprüfte Gemeinden reichlich Gaben fließen liessen zur Aufrichtung des Gotteshauses; ihre Gaben verzinsen sich hundertfach in diesem und im andern Leben.

Allein diese Gaben genügen nicht, um das ganze Werk zu vollführen. Der Staat greift helfend ein durch Unterstützung der von ihm genehmigten Cooperativen und durch die Kriegsentschädigung — die Unterstützung beläuft sich für eine Bausumme bis zu 5 000 000 frs. 1 % (50 000 frs.),

von 5 000 000—10 000 000 frs. 0,75 % (37 500 frs.), von 10 000 000—50 000 000 0,50 % usw. — Die Kriegsentschädigung wird ausbezahlt in der Form von Vorschüssen für Kirchen, die leicht repariert werden können; für die gänzlich oder zum Teil zerstörten gibt es keine Vorschüsse; für sie wird die Entschädigung erst gegeben, wenn die titres de payement in Händen der Geschädigten sind, und das kann noch sehr lange dauern. Dadurch würde der Wiederaufbau der zerstörten Kirchen sehr weit hinausgeschoben, zum grossen geistigen und oft auch gesundheitlichen Nachteil des Volkes, das gezwungen ist, sich mit einem Ersatzlokal zu begnügen. — Um diesem unabmessbaren Schaden vorzubeugen, haben sich die Diözesen Innerfrankreichs entschlossen, eine gemeinschaftliche Anleihe zu machen, wie andere Unternehmen es getan haben. Die Anleihe ist garantiert durch den Staat, da sie sich auf die von ihm gutgeheissene Kriegsentschädigung stützt, und da der Staat die Amortisationszinsen zahlt. Auf diese Weise wird eine schnellere Ausführung dessen ermöglicht, was ohne sie vielleicht erst nach Jahrzehnten getan werden könnte. Um eine solche Anleihe machen zu können, muss eine Cooperative 1. staatlich genehmigt sein; 2. die certificats provisoires in Händen haben; 3. wenigstens eine Million Kriegschaden vertreten.

Die Diözese Nancy hat für sich bereits eine solche Anleihe emittiert; sie ist innerhalb 6 Wochen gänzlich gedeckt gewesen. Die mit einem solchen Unternehmen verbundenen Unkosten sind sicherlich gross, allein sie können durch die entgegenstehenden Einnahmen ruhig gedeckt werden, und die Gemeinde nimmt auf keinen Fall ein Risiko auf sich. Viel wäre davon zu hoffen für das Wohl des Volkes, Wenn dessen geistige Bedürfnisse durch ein geordnetes religiöses

Leben recht bald wieder die Nahrung erhalten, welche in den jetzigen Zeiten doppelt notwendig ist, dann breitet sich wieder mehr Glück und Frieden in unserem schönen Elsass aus; und die im Kriege so hart geprüften Pfarreien und Gemeinden verdienen, dass alles dazu beiträgt, ihnen Glück und Frieden recht bald zu bringen.

Das bezweckt das gegenwärtige Unternehmen.

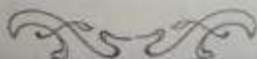
Das Organisationskomitee:

Dr. BROM, Conseiller général du Haut-Rhin, Vorsitzender. L'abbé Th. DOUVIER, Secrétaire général de l'Evêché.

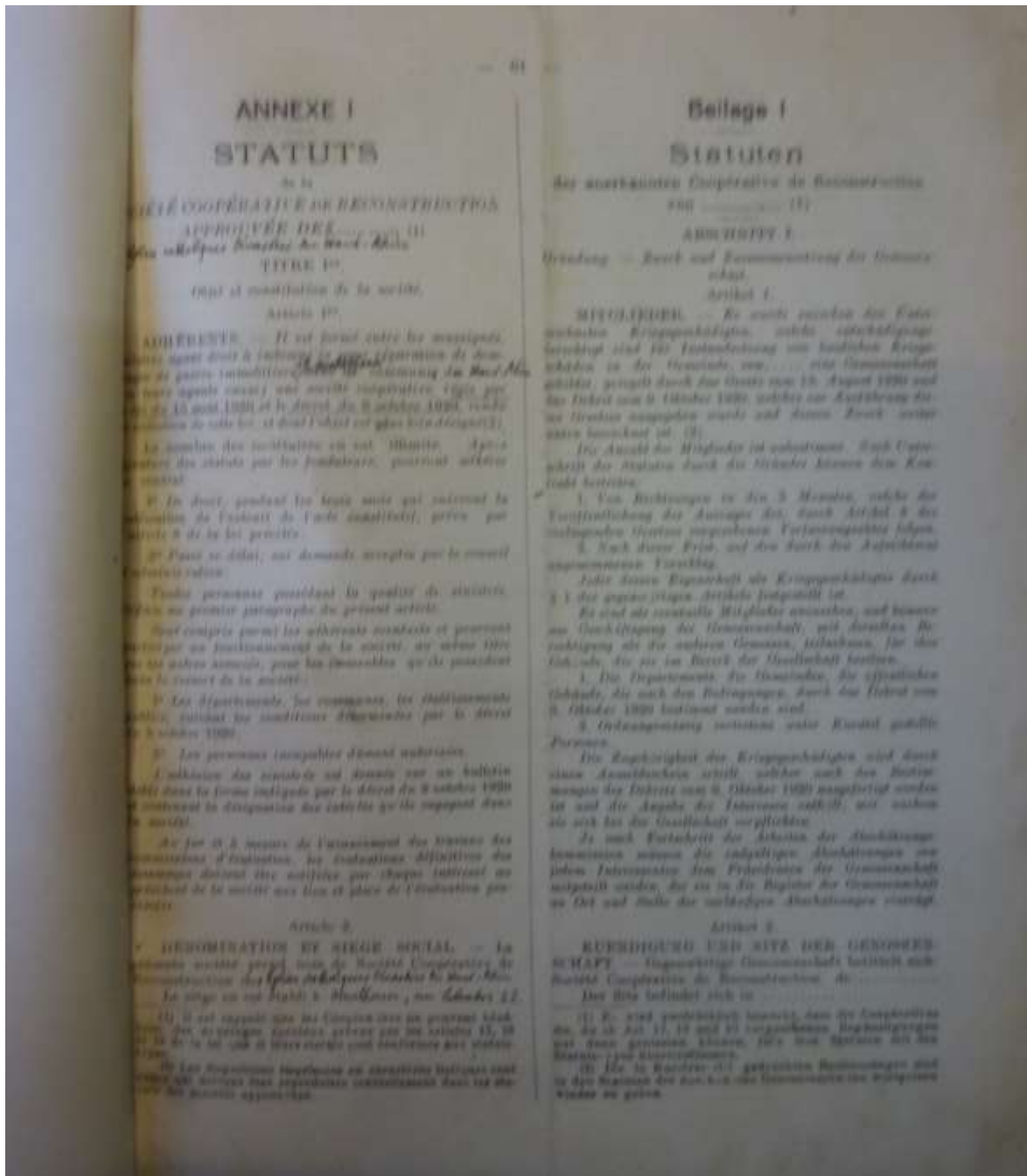
L'abbé HECK, Pfarrer von Uffholz, Sekretär. FOLTZER, maire von Leimbach.

BILGER, maire de Seppois-le-Bas. L'abbé TSCHIRHART, Doyen de Cernay.

L'abbé WUCHER, curé de Balschwiller.



ANNEXE 41 – STATUTS ET BULLETIN D'ADHÉSION BILINGUES À LA COOPÉRATIVE DE RECONSTRUCTION DES ÉGLISES CATHOLIQUES
 ADS, 501.



Article 3.

OBJET. — Le comité a pour objet de procéder en toute promptitude, pour le compte de ses adhérents, à toutes les opérations relatives à la réconciliation, liquidation, amortissement à la préparation des dividendes, à l'établissement des comptes, à l'établissement des plans, devis, budgets et dépenses, à l'exécution, à la surveillance et au paiement des travaux de débâlage, de réparation ou de conservation, et au compte des sommes et dépenses prévues par le loi du 17 avril 1918.

Article 4.

DURÉE. — La durée de la société est fixée à 99 ans; elle pourra être prorogée, par décision de l'assemblée générale, pour le temps nécessaire à l'exécution des travaux, par règlement des comptes, la société pourra être dissoute, par anticipation et par décision de l'assemblée générale, dans les conditions qui sont indiquées à l'article 85.

Article 5.

DISPARITION D'UN ASSOCIÉ. — Le décès, le retrait, l'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déchéance de l'un des membres n'entraînent pas la dissolution de la société; dans son décès son conjoint ou ses héritiers, elle continuera de plein droit avec les autres associés et les héritiers ou ayants droit du membre disparu.

Article 6.

Au décès d'un associé, ses héritiers ou ayants droit, en son lieu et place, ou ses représentants qui pour eux prennent et doivent donner à l'un d'eux pouvoir pour représenter tous les autres. A défaut, la société pourra proroger ou affecter cette désignation par le président du tribunal de commerce. Après partage ou liquidation, les héritiers ou ayants droit qui font défaut ou ne se présentent pas, à qui seraient adjugés le ou les biens affectés de dividendes de profits, sont tenus séparés.

Dans ce dernier cas, les héritiers sont tenus, à peine de leur déchéance et interdiction envers la société, d'empêcher à l'indivisibilité l'obligation de prendre, dans la société, le plein du dividende et de pourvoir l'exécution des travaux dans les conditions prévues par le marché d'entreprise.

Au cas de vente amicale, l'associé vendeur sera, sans sa même exception, tenu d'empêcher toute obligation semblable à l'empêcher.

Article 7.

DEMISSION. — Tout associé peut se retirer de l'association :

1° Après fixation de ses indemnités par les commissaires ou liquidateurs compétents, et sous déduction de comptes;

2° Dans le cas où il aura agi pour le compte, après achèvement des travaux de réconciliation de son ou de ses associés, et liquidation, qui devra suivre, de son compte individuel. Tout commencement d'exécution de travaux appartenant à un engagement de compte à réconciliation ou même des sommes antérieures peut par suite lui être tenu.

Article 8.

RETRAIT. — Le retrait d'un associé ne libère pas le Représentant des obligations de son mandat, mais son mandat cesse de plein droit à l'expiration de son mandat. Le Représentant est tenu de rendre compte de son mandat à l'assemblée générale, et de se faire représenter par un mandataire de son choix. Le Représentant est tenu de rendre compte de son mandat à l'assemblée générale, et de se faire représenter par un mandataire de son choix.

Article 9.

DAURÉ. — La durée de la société est fixée à 99 ans; elle pourra être prorogée, par décision de l'assemblée générale, pour le temps nécessaire à l'exécution des travaux, par règlement des comptes, la société pourra être dissoute, par anticipation et par décision de l'assemblée générale, dans les conditions qui sont indiquées à l'article 85.

Article 10.

VERSURE D'UN ASSOCIÉ. — Le décès, le retrait, l'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déchéance de l'un des membres n'entraînent pas la dissolution de la société; dans son décès son conjoint ou ses héritiers, elle continuera de plein droit avec les autres associés et les héritiers ou ayants droit du membre disparu.

Article 11.

Au décès d'un associé, ses héritiers ou ayants droit, en son lieu et place, ou ses représentants qui pour eux prennent et doivent donner à l'un d'eux pouvoir pour représenter tous les autres. A défaut, la société pourra proroger ou affecter cette désignation par le président du tribunal de commerce. Après partage ou liquidation, les héritiers ou ayants droit qui font défaut ou ne se présentent pas, à qui seraient adjugés le ou les biens affectés de dividendes de profits, sont tenus séparés.

Dans ce dernier cas, les héritiers sont tenus, à peine de leur déchéance et interdiction envers la société, d'empêcher à l'indivisibilité l'obligation de prendre, dans la société, le plein du dividende et de pourvoir l'exécution des travaux dans les conditions prévues par le marché d'entreprise.

Au cas de vente amicale, l'associé vendeur sera, sans sa même exception, tenu d'empêcher toute obligation semblable à l'empêcher.

Article 12.

DEMISSION. — Tout associé peut se retirer de l'association :

1° Après fixation de ses indemnités par les commissaires ou liquidateurs compétents, et sous déduction de comptes;

2° Dans le cas où il aura agi pour le compte, après achèvement des travaux de réconciliation de son ou de ses associés, et liquidation, qui devra suivre, de son compte individuel. Tout commencement d'exécution de travaux appartenant à un engagement de compte à réconciliation ou même des sommes antérieures peut par suite lui être tenu.

Dans l'un et l'autre cas, la démission ne devient définitive qu'après réception, par le membre démissionnaire, des pièces requises pour lui versées et après acceptation par lui et ratification par l'assemblée générale de la liquidation énoncée ci-dessus.

Toutefois, le membre démissionnaire restera tenu de sa part dans tous engagements pris ou toutes dépenses faites par la société pour l'ensemble des années antérieurement à la démission et qui, se rapportant à l'article 11 des présents statuts, n'auraient pu faire l'objet d'une liquidation anticipée.

TITRE II

Fonctionnement de la société.

Article 8.

Le conseil d'administration agit, d'une manière générale, pour le compte des adhérents, comme étant leur mandataire vis-à-vis de l'Etat et de tiers, et perce leurs intérêts dans les conditions prévues par la loi du 15 août 1920.

Il passe notamment tous contrats et marchés en leur nom, et fait exécuter les travaux de réparations ou de reconstruction de leurs immeubles, conformément aux plans, devis, cahiers des charges et marchés acceptés par eux.

Si l'assuré demande un supplément de travaux entraînant une dépense supérieure au montant de son indemnité immobilière (immeubles bâtis), il doit verser par avance le complément du prix ou affecter à la reconstruction de son immeuble une partie suffisante des indemnités pour dommages de guerre, dont il pourrait, par ailleurs, être bénéficiaire.

Article 9.

ORDRE D'URGENCE. — L'ordre dans lequel sont exécutés les travaux relatifs aux immeubles à réparer, restaurer ou reconstruire est arrêté par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale pour l'année suivante ou pour l'année en cours, si c'est celle de la fondation et s'il est possible de préparer à temps un programme de travaux acceptables cette même année.

Le programme annuel est basé sur les projets de emplois établis conformément à l'article 6 de la loi du 17 avril 1919. Il tient compte des disponibilités financières de la société et place en première ligne les réparations d'immeubles et en seconde ligne les travaux de construction, ceux-ci étant classés suivant l'ordre d'urgence général ci-après :

Article 10.

RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ. — Le fonds social se divise en fonds de gestion et fonds de travaux.

Au crédit du fonds de gestion sont portés notamment :

- 1° Les subventions accordées par l'Etat ;
- 2° Les droits d'entrée fixés à 100 pour les membres indiqués au 1° paragraphe 2, de l'article 1° des statuts et à 75 pour les membres indiqués au 2° du même paragraphe.

(1) Par exemple : 50 fr.
(2) Par exemple : 100 fr.

In beiden Fällen wird der Austritt erst endgültig nach Annahme durch das austretende Mitglied der verschiedenen für ihn ausgeführten Arbeiten, sowie durch Annahme der durch die Generalversammlung genehmigten oben erwähnten Schlussrechnung.

Das austretende Mitglied bleibt jedoch haftbar mit seinem Anteil, für alle vor seinem Austritt von der Genossenschaft übernommenen Verpflichtungen und gemachten Ausgaben für die Gesamtheit der Genossen und die nach Art. 2 der gegenseitigen Statuten vorher nicht in Abrechnung gebracht werden konnten.

ABSCHNITT II

Geschäftsgang der Genossenschaft.

Artikel 8.

Der Aufsichtsrat handelt im allgemeinen für Rechnung der Genossen als ihr Vertreter dem Staat und Dritten gegenüber und verwaltet laut Bedingungen des Statuts vom 15. August 1920, ihre Interessen.

Der Aufsichtsrat schließt im Auftrag der Genossen alle Kontrakte und Kaufverträge ab, ferner Reparatur- und Wiederherstellungsarbeiten entsprechend den durch die Genossen bestätigten Plänen, Kostenschätzungen, Kaufbedingungen und Verträgen auszuführen.

Verlangt ein Genosse Ergänzungsarbeiten, deren Kosten den Betrag seiner Bauentschädigung übersteigen, so hat er im Voraus den Betrag der Ausgaben für diese genannten Arbeiten zu leisten oder Kriegentschädigungen, die er anderweitig zu erhalten hatte, dafür zu verwenden.

Artikel 9.

DRINGLICHKEITSRANG. — Die Reihenfolge, nach welcher die Bauarbeiten der Reparaturbedürftigen und wieder aufzunehmenden Gebäude vorzunehmen sind, wird durch den Aufsichtsrat und von der Generalversammlung festgesetzt für das nachfolgende oder laufende Geschäftsjahr, und falls es noch möglich ist, frühzeitig genug das Bauprogramm der auszuführenden Arbeiten aufzustellen.

Das jährliche Bauprogramm stützt sich laut Art. 9 des Statuts vom 17. April 1919, auf die Vermögensverhältnisse. Es bringt die verfügbaren Mittel der Genossenschaft in Rechnung und setzt in erster Linie die Reparaturen vor, und dann folgen erst die Wiederherstellungen, wie sie durch die Baupläne bedingt sind.

Artikel 10.

DIE MITTEL DER GENOSSENSCHAFT. — Das Grundkapital der Gesellschaft gliedert sich in Verwaltung- und Arbeitsfonds.

Dem Verwaltungsfonds werden gutgeschrieben :

- 1. Die vom Staat bewilligten Unterstützungen.
- 2. Die im (1) § 1 unter N° 1 und (2) im § 2 unter N° 2 des Art. 1 der Statuten angegebenen Beiträge der Mitglieder betragen sich :

(1) S. B. 50 fr.
(2) S. B. 100 fr.

3° Les versements faits par les associés pour leur part contributive aux dépenses et frais communs de la société, ces versements étant fixés à (3).

Au crédit du fonds de travaux sont portés notamment :

1° Les avances remboursables accordées par l'Etat;

2° Les versements faits par les associés (4).

Au crédit de l'un et l'autre compte, suivant décisions du conseil d'administration :

1° Les libéralités, dons et legs faits à la société;

2° Les intérêts des sommes ci-dessus indiquées.

Tous versements au fonds social sont effectués soit en argent, soit au moyen de valeurs négociables.

Article 11.

DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ. — Au débit du fonds social sont portés notamment :

1° Les frais de constitution et de gestion (fonds de gestion);

2° Les dépenses faites pour exécution de travaux sur avances remboursables (fonds de travaux).

Article 12.

COMPTE DE L'ASSOCIÉ. — A l'entrée du sociétaire dans la coopérative, il est procédé à un ajustement de son compte sinistré, de telle sorte que soient déterminés exactement les sommes qu'il a déjà pu toucher à titre d'avances ou d'acomptes, celles qui lui sont imputées à titre de créances d'Etat et celles qui lui restent à recevoir.

A partir de ce moment, la société est substituée entièrement au sociétaire pour obtenir le paiement des avances ou acomptes, dont ce dernier sera fondé à bénéficier.

Un compte personnel est, dès lors, ouvert à chaque associé.

Au crédit de ce compte sont portés le montant des versements de crédit faits au nom de l'associé en exécution de l'article 5 de la loi du 13 août 1920, ainsi que les versements personnels effectués, le cas échéant et à titre de remboursements supplémentaires, par cet associé.

Les versements du sociétaire à son compte individuel sont effectués :

1° Soit au moyen des avances ou acomptes attribués à ce sociétaire;

2° Soit en argent;

3° Soit au moyen de valeurs négociables.

Au débit de ce compte, sont portées les dépenses des travaux effectués pour cet associé et, s'il y a lieu, les frais de réalisation des valeurs comprises dans les versements dus.

TITRE III.

Administration de la société.

Article 13.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU. —

La société est administrée par un conseil composé de ~~trois~~

(1) Par exemple: 5 p. 100 du montant de la recette totale.

(2) Par exemple: 10 p. 100 sur le montant des avances ou acomptes.

2. Die durch die Genossen als Beitrag für die Ausgaben und gemeinschaftlichen Kosten der Gesellschaft geleisteten Anzahlungen, welche bestimmt werden. (3)

Dem Arbeitspächterkonto werden gutgeschrieben:

1) Die vom Staat bewilligten zurückzahlbaren Vorschüsse.

2) Die von den Genossen geleisteten Zahlungen. (4).
Je nach Beschluss des Aufsichtsrates dem einen oder andern Konto:

1) Der Gemeinschaft gemachten Gesen, Geschenke und Vermächtnisse;

2) Die Zinsen der obengenannten Summen.
Alle dem Genossenschaftsfond geleisteten Zahlungen sind in bar oder umsetzbaren Werte zu leisten.

Artikel 11.

AUSGABEN DER GENOSSENSCHAFT. — Das Genossenschaftsfondkonto wird hauptsächlich belastet mit

1. Den Gründungs- und Verwaltungskosten (Verwaltungspächter).

2. Den für die Ausführung der Arbeiten mittels zurückzahlbaren Vorschüssen geleisteten Auslagen (Arbeitspächter).

Artikel 12.

MITGLIEDSKONTO. — Beim Eintritt eines neuen Mitglieds in die Genossenschaft, wird sein Konto als Kriegspächterkonto einer gründlichen Untersuchung unterworfen, damit eine genaue Feststellung gemacht werden kann über die Summen, die er schon als Vorschüsse und Anzahlungen erhalten hat, über diejenigen, die von seinem Kriegsschaden als dem Staat geschuldet abgezogen werden, und diejenigen, die er noch zu erhalten hat.

Von diesem Augenblick an ersetzt die Genossenschaft ausschließlich das Mitglied, um die Zahlungen, Vorschüsse oder Anzahlungen, welche Letzteres zu gut hat, zu empfangen.

Es wird jedem Mitglied sofort ein persönliches Konto eröffnet.

Diesem Konto werden gut geschrieben: Der Beitrag, der auf den Namen des Genossen laut Art. 5 des Gesetzes vom 13. August 1920 eröffneten Kredite, sowie die, gegebenenfalls als Zulagenmittel, von diesem Genossen geleisteten Zahlungen.

Die Zahlungen des Genossen an sein persönliches Konto werden burokratisch:

1. Entweder mittelst der diesem Genossen erteilten Vorschüsse oder Anzahlungen,

2. in barom Geld,

3. oder mittelst umsetzbarer Werte.

Dieses Konto wird belastet mit den Ausgaben für die dem Mitglied ausgeführten Arbeiten, sowie den Kosten, die durch Umwandlung der Werte in bares Geld entstehen.

ABSCHNITT III.

Verwaltung der Genossenschaft.

Artikel 13.

AUFSICHTSRAT UND AUSSCHUSS. — Die Genossenschaft wird durch einen unter seinem eigenen Mit-

(1) Z. B. 5% der Gesamtsumme.

(2) Z. B. 10% der Vorschüsse und Anzahlungen.

assemblées d'us par l'assemblée générale, pris parmi les adhérents et pour (5) ~~deux~~ ^{à l'exclusion des personnes qui ont passé avec elle des contrats pour l'exécution de travaux ou de marchés de fournitures.}

Le conseil est rééligible ^{pour les trois ans} ~~pour trois ans~~ ^{par moitié}, les (7) premiers ~~deux~~ ^{deux} (8) sortants étant désignés par voie de tirage au sort ^{après avoir tiré}.

En cas de vacance, le conseil pourvoit au remplacement de ses membres par voie d'élection provisoire, et les nouveaux membres ainsi élus sont habilités à remplir régulièrement leurs fonctions jusqu'à ce qu'il ait été statué par la plus prochaine assemblée générale sur leur maintien ou leur remplacement.

S'il y a ratification par l'assemblée générale, chaque membre élu par le conseil d'administration continue à remplir ses fonctions pendant le temps qu'auraient duré celles de ~~son~~ ^{un} ~~ancien~~ ^{ancien} remplaçant.

Le conseil choisit parmi ses membres un bureau composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Le bureau est élu pour un an; les membres en sont rééligibles.

Les fonctions de membre du conseil d'administration et du bureau sont honorifiques et gratuites. Toutefois, les dépenses effectuées pour le compte ou à l'occasion du fonctionnement de la société peuvent être remboursées sur état de frais visés par le président et par le trésorier. Le secrétaire et le trésorier peuvent également recevoir des indemnités de bureau.

Membres du conseil
Article 14.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus en ce qui concerne la direction générale des affaires de la société. Il se conforme aux dispositions de la loi du 15 août 1920 et, notamment, se tient en relation avec les agents du contrôle de l'Etat. Il règle les affaires courantes au nom de la société; locations, marchés, etc., et choisit les architectes, entrepreneurs et hommes de l'art chargés de la préparation des projets de la construction, de l'exécution et du règlement des travaux. Ce choix ne peut porter que sur les listes d'agents, établies par le département dans les conditions fixées par le décret du 9 octobre 1920.

Il décide l'exécution de tous contrats et marchés approuvés par les adhérents et fait procéder par ceux-ci à la réception de leurs travaux.

Il ordonne tous paiements et versements. Il peut transiger, compromettre, donner tous dédommements et mandats, avec ou sans paiement.

Il fixe les conditions dans lesquelles les fonds de la société sont prêtés et désigne les établissements de crédit public ou privé placés sous le contrôle et la surveillance de l'Etat dans lesquels les fonds et valeurs sont mis en

- (a) Par moitié, quatre ans.
- (b) Par unan.
- (c) Tans.
- (d) Quans.

gieren von der Generalversammlung erteilten Aufsichtung verwaltet (5), unter Anschluss derjenigen Mitglieder, die mit der Genossenschaft Baukontrolle und Lieferungsverträge abgeschlossen haben.

Der Aufsichtsrat kann jedes Jahr erneuert werden durch (6), die (7) ersten (8) der, durch das Los bestimmten, anstretenden Mitglieder.

Im Fall von Abwesenheiten sorgt der Ausschuss durch vorläufige Ernennungen für Ersatz seiner Mitglieder, die so ernannten Mitglieder sind beauftragt, ihre Amtverrichtung regelmäßig zu versehen, bis die nächste Generalversammlung über ihre Beibehaltung oder Ersetzung entschieden hat.

Erfolgt Bestätigung durch die Generalversammlung, so versieht jedes, durch den Ausschuss gewähltes Mitglied sein Amt so lange, als die Zeit des ersteten Mitglieds gedauert hätte.

Der Aufsichtsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Ausschuss, bestehend aus einem Präsidenten und aus einem oder mehreren Vice-Präsidenten, einem Schriftführer und einem Kassierer.

Der Ausschuss wird auf ein Jahr gestellt; seine Mitglieder können wieder ernannt werden.

Die Funktionen der Mitglieder des Aufsichtsrats und des Ausschusses sind Ehrenämter und unentgeltlich. Jedoch auf Rechnung des Geschäftsbetriebs der Genossenschaft gemachte Ausgaben, können auf der vom Präsidenten und Kassierer erteilten Kostenliste zurückverlangt werden. Der Schriftführer und Kassierer können ebenfalls vom Ausschuss entschädigt werden.

Artikel 14.

Der Aufsichtsrat ist bezüglich der Leitung der Genossenschaftsgeschäfte mit den weitgehendsten Vollmachten ausgestattet.

Der Aufsichtsrat folgt sich den Bestimmungen der Gesetz vom 15. August 1920 und ist vor allem mit den Kontrollbeamten der Staats in Verbindung. Er vertritt die mit der Genossenschaft abgeschlossenen Kontrolle, Pachtungen, Verträge etc., etc., und stellt die Architekten, Bauunternehmer, Künstler, welche mit der Ausführung der Projekte, der Arbeit, der Ausführung und der Abrechnung der Arbeiten betraut sind. Die Wahl kann nur nach dem vom Département laut Bestimmungen vom Dekret des 9. Oktober 1920, aufgestellten und geprüften Listen stattfinden.

Der Aufsichtsrat entscheidet über die Ausführung der durch die Mitglieder geschlossenen Kontrolle und Verträge und erteilt die Annahme durch die Genossen ihrer Bauarbeiten.

Der Aufsichtsrat ordnet alle Zahlungen und Einkassierungen an.

Er kann Vergleiche beschließen, Schadenersätze fällen, Verträge und Beschäftigungsverträge mit oder ohne Bezahlung beschließen.

Der Aufsichtsrat erteilt die Bedingungen fest, nach welchen die Genossenschaftsgelder verwaltet werden und bestimmt die öffentlichen Kreditanstalten oder solche,

- (a) 2, 3, 4 Jahre.
- (b) Ein Viertel.
- (c) Drei.
- (d) Vier.

dépôt. S'il croit devoir s'adresser à des banques, sociétés ou organisations privées, il en demande l'autorisation à l'assemblée générale. Il fixe le montant maximum de la somme qui peut rester à la disposition du trésorier.

Il statue sur les demandes d'admission et autorise, à la majorité absolue des membres présents, l'entrée des nouveaux membres dans la société.

Il nomme et révoque le personnel salarié.

Il fixe l'ordre du jour des assemblées générales.

Il est chargé d'obtenir l'approbation prévue au titre II de la loi du 15 août 1920.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à l'un de ses membres et charger, sous sa responsabilité, un directeur ou gérant d'exécuter et surveiller les opérations de la société. Ce directeur ou gérant ne peut être payé par les personnes ayant passé avec la société des contrats ou marchés, comme il est dit au paragraphe 1^{er} du présent article.

Article 15.

Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande de la moitié des membres.

La présence de la moitié des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, il est procédé à une seconde convocation à huitaine: toutes délibérations sont, dès lors, valables.

Le vote par procuration n'est pas admis. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux, ainsi que les copies et extraits, sont signés par le président et le secrétaire.

Article 16.

Les membres du conseil d'administration et du bureau, en tant qu'ils stipulent ou agissent au nom de la société, ne contractent aucune obligation personnelle ou solidaire pourvu qu'ils se renferment exactement dans les limites de leurs pouvoirs.

Mais ils sont responsables envers la société en cas de fautes, soit des infractions aux dispositions de la loi du 15 août 1920, soit des fautes lourdes, malversations ou abus qu'ils commettent dans l'exercice de leurs fonctions.

Article 17.

Le bureau est chargé de l'exécution des délibérations du conseil d'administration.

Il se réunit sur la convocation de son président ou sur la demande de deux de ses membres.

selche unter Staatskontrolle stehen, in denen die Gelder und Wertpapiere hinterlegt werden. Wenn der Aufsichtsrat es für gut findet, sich an Banken, Privat-Gesellschaften oder Privat-Einrichtungen zu wenden, hat er vorerst die Erlaubnis der Generalversammlung einzuholen. Er bestimmt jedoch die Höchstsumme, die dem Kassierer zur Verfügung stehen bleibt.

Der Aufsichtsrat entscheidet über die Aufnahmegesuche und gestattet, nach absoluter Stimmmehrheit der anwesenden Mitglieder, den Eintritt neuer Mitglieder in die Genossenschaft.

Er ernannt und entlässt das besoldete Personal.

Er stellt die Tagesordnungen der Generalversammlungen fest.

Er ist beauftragt, die im Abschnitt 2 des Gesetzes vom 15. August 1920 vorgesehene Genehmigung nachzusuchen.

Der Aufsichtsrat kann seine Vollmachten teilweise oder gänzlich einem seiner Mitglieder übertragen, und unter seiner Verantwortung, einen Direktor oder Geschäftsführer mit der Ausführung und Ueberwachung der Unternehmungen der Genossenschaft beauftragen. Dieser Direktor oder Geschäftsführer kann nicht laut Paragraph 1 des gegenwärtigen Artikels unter denen gewählt werden, welche mit der Gesellschaft Kontrakte oder Verträge abgeschlossen haben.

Artikel 15.

Der Aufsichtsrat versammelt sich wenigstens einmal im Quartal und jedesmal, wenn er dazu von seinem Präsidenten oder auf Verlangen der Hälfte seiner Mitglieder berufen wird.

Die Anwesenheit der Hälfte der Aufsichtsratsmitglieder ist zur Beschlussfähigkeit notwendig. Ist diese Zahl nicht erreicht, wird nach 8 Tagen eine zweite Versammlung berufen, welche dann beschlussfähig ist.

Die Abstimmung durch Vollmacht ist nicht gestattet. Bei Stimmgleichheit gibt die Stimme des Präsidenten den Ausschlag.

Es wird jedesmal ein Sitzungsprotokoll verfasst. Die Protokolle, sowie die Abschriften und Auszüge müssen vom Präsidenten und Schriftführer unterschrieben werden.

Artikel 16.

Die Mitglieder des Aufsichtsrats und des Ausschusses, wenn sie für die Genossenschaft handeln und Verträge schließen, schließen keine persönlichen oder solidaren Verpflichtungen ab, vorausgesetzt, dass sie sich genau an die Vorschriften ihrer Vollmacht halten.

Aber sie sind der Genossenschaft und dritten gegenüber für etwaige Übertretungen der Bestimmungen des Gesetzes vom 15. August 1920, schwere Vergehen, Unterlassungen oder Veruntreuungen, die sie sich in der Ausführung ihrer Funktionen zu schulden kommen lassen, verantwortlich.

Artikel 17.

Der Ausschuss ist mit den Ausführungen der Beschlüsse des Aufsichtsrats beauftragt.

Er wird durch seinen Präsidenten oder auf Verlangen zweier seiner Mitglieder zusammenberufen.

Article 18.

Le président fait exécuter les décisions prises par le conseil d'administration et le bureau;

Il a la police des assemblées et veille à ce que les discussions ne s'écartent pas de leur but spécial;

Il liquide et ordonnance toutes les dépenses de la société;

Il représente la société dans ses rapports avec l'Etat et avec l'autorité publique, sauf délégation spéciale donnée à un autre membre par le conseil;

Il la représente également en justice, tant en demandant qu'en défendant, mais ne peut intenter aucune action judiciaire au nom de la société sans y être autorisé par une délibération conforme du conseil d'administration prise à la majorité des voix.

Article 19.

En cas d'empêchement du président, le ou les vice-présidents le remplacent. A leur défaut, le conseil d'administration délègue ses pouvoirs à l'un de ses membres.

Article 20.

Le secrétaire est chargé des travaux administratifs.

Il tient le registre des procès-verbaux des séances de l'assemblée générale, du conseil d'administration et du bureau, chaque procès-verbal devant porter sa signature et celle du président.

Article 21.

Le trésorier tient la comptabilité de la société, ainsi que le compte de chacun des associés, dans la forme indiquée par le décret du 9 octobre 1920.

Il reçoit et conserve, sous sa responsabilité, les fonds et valeurs de la société et a qualité pour en délivrer valablement quittance, mais il ne peut en rester dépositaire que sous les limites et conditions rigoureusement déterminées par le conseil d'administration. Il doit justifier de leur existence et présenter sa comptabilité à toute réquisition du président du conseil d'administration, du commissaire contrôleur, dont la désignation est prévue à l'article 23, ou des agents du contrôle de l'Etat.

Il verse, chaque année, quarante jours avant la réunion de l'assemblée générale, un état de la situation active et passive de la société. Cet état, après examen et approbation du conseil d'administration, est mis à la disposition du commissaire contrôleur quarante jours au moins avant l'assemblée générale; il est présenté à cette assemblée.

Le trésorier prépare, en outre, le compte rendu financier annuel, qui doit être adressé au Commissaire général de la République, conformément à l'article 14 de la loi du 12 août 1920 et au décret du 9 octobre 1920.

Dans les cas où un comptable serait adjoint au trésorier, ce comptable ne pourrait être payé par les personnes ayant passé avec la société les contrats visés par l'article 13 des présents statuts, ni parmi leurs employés ou représentants.

Artikel 18.

Der Präsident lässt die Beschlüsse des Aufsichtsrats und des Ausschusses ausführen.

Er hat die Ordnung in der Versammlung aufrecht zu erhalten und sorgt dafür, dass die Erörterungen von dem Hauptthema nicht abweichen.

Er verrechnet und erlässt alle Anweisungen, welche die Ausgaben der Genossenschaft betreffen.

Er vertritt die Genossenschaft in ihren Beziehungen mit dritten oder mit den Behörden, wenn nicht einem Mitglied durch den Aufsichtsrat Spezialvertretung erteilt wurde.

Er vertritt sie vor Gericht, kann aber ohne durch Stimmensmehrheitsbeschluss des Aufsichtsrats, im Namen der Genossenschaft, keine gerichtliche Handlung anstrengen.

Artikel 19.

Im Verhinderungsfalle des Präsidenten sind der oder die Vice-Präsidenten Stellvertreter. In Ermangelung dieser erteilt der Aufsichtsrat einem seiner Mitglieder die Vollmacht.

Artikel 20.

Der Schriftführer ist mit den Verwaltungsarbeiten beauftragt. Er registriert die Sitzungsprotokolle der Generalversammlungen des Aufsichtsrats und des Ausschusses, jedes Protokoll muss die Unterschriften des Schriftführers und des Präsidenten tragen.

Artikel 21.

Der Kassierer hat die Buchführung der Genossenschaft sowie des Comptes eines jeden Mitglieds, laut Vorschriften des Erlasses vom 9. Oktober 1920 in Ordnung zu halten.

Er erhält die Gelder und Wertpapiere der Genossenschaft, bewahrt selbständig unter seiner Verantwortung auf und ist befähigt, rücklich zu quittieren, wenn er oder nur unter durch den Aufsichtsrat aufgestellten streng bestimmten Bedingungen in Verwendung behalten. Er muss immer die Verbuchung nachweisen können und seine Buchführung laut Art. 23, dem Präsidenten des Aufsichtsrats, dem Kontrollkommissar oder dem Kontrollbeamten des Staates auf seine Verlangen vorlegen.

Vierzig Tage vor der Tagung der Generalversammlung hat der Kassierer eine Übersicht der Geschäftsbücher der Genossenschaft Aktiva und Passiva aufzustellen. Vierzig Tage vor der Generalversammlung ist dieses Schriftstück nach Prüfung und Genehmigung durch den Aufsichtsrat dem Kontrollkommissar zur Verfügung zu stellen.

Diese Übersicht (Situation) wird der Generalversammlung vorgelegt.

Der Kassierer hat außerdem den jährlichen Finanzbericht vorzubereiten, welcher laut Art. 14, des Gesetzes vom 12. August 1920 und dem Erlass vom 9. Oktober 1920 an den Commissaire Général de la République geschickt werden muss.

Im Falle, dass dem Kassierer ein Buchhalter beigegeben würde, könnte letzterer unter dem Namen noch unter dem Namen Angestellter oder Vertreter geschickt werden, welche mit der Genossenschaft Kontrolle abgeschlossen haben, auf welche Art. 13 der gegenwärtigen Statuten Anwendung findet.

Article 22.

CONTROLE INTERIEUR DE LA COMPTABILITE ET DE LA GESTION DES FONDS. — Un ou plusieurs commissaires contrôleurs choisis ou nommés parmi les membres de la société, mais pris en dehors du conseil d'administration, sont nommés chaque année par l'assemblée générale. Des commissaires suppléants sont en même temps désignés.

Les commissaires contrôleurs sont rééligibles et peuvent être rétribués par décision de ladite assemblée.

Ils établissent le rapport de contrôle sur la comptabilité et la gestion des fonds de la société et le présentent à l'assemblée générale.

Article 23.

ASSEMBLEE GENERALE. — L'assemblée générale ordinaire des membres de la société se réunit une fois par an, au mois de ~~juin~~ sur convocation du conseil d'administration.

Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées sur l'initiative du conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins des associés.

Le bureau de la société est, de droit, bureau des assemblées générales.

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des associés et ses décisions sont obligatoires pour tous.

Les convocations pour l'assemblée générale sont faites par le conseil d'administration au moins ~~quinze~~ jours à l'avance, par lettre individuelle et par avis publié soit par affiches, soit à son de caisse dans la localité, soit par la voie des journaux.

Tous les associés ont le droit d'assister à l'assemblée générale.

Quinze jours avant l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration procède à une revision des bulletins votés à cette date, prépare un état portant les noms des adhérents actuels, avec indication des intérêts engagés par eux dans la société. Cet acte fait foi pour le calcul de la majorité en son lieu, lors des votes en assemblée générale.

L'assemblée n'est valablement constituée que si elle est composée des deux tiers des adhérents représentant la moitié au moins du montant total des indemnités prévues par la société.

Si une première assemblée ne remplit pas les conditions ci-dessus énoncées, une seconde assemblée est convoquée dans un délai de (1). Ses décisions sont définitives pourvu qu'elle réunit au moins la moitié des adhérents représentant le tiers du montant total des indemnités. Si ces conditions ne sont pas encore remplies, une troisième assemblée est convoquée dans (2) au sein et à l'initiative valablement, quelle que soient le nombre des adhérents présents et le montant total des indemnités représentées.

Les décisions sont toujours prises à la majorité absolue des adhérents présents ou représentés, chaque associé n'ayant droit qu'à une voix pour lui-même, avec un pouvoir de représentation de ~~deux~~ (3) voix au maximum.

(1) Par exemple, quinze jours.
(2) Par exemple, la quinzaine.
(3) Par exemple, deux, dix, quinze, vingt voix.

Artikel 22.

EIGENE KONTROLLE DER BUCHHALTUNG UND DER GELDERVERWALTUNG. — Die Generalversammlung wählt jedes Jahr unter den Mitgliedern oder auch nicht Mitgliedern aber ausserhalb des Aufsichtsrates einen oder mehrere Kontrollkommissare. Zugleich werden Vize-Kommissare ernannt.

Die Kontrollkommissare können wieder gewählt und laut Beschluss der Generalversammlung besoldet werden.

Sie stellen den Kontrollbericht über Buchhaltung und Geldverwaltung auf, welcher der Generalversammlung vorgelegt wird.

Artikel 23.

Die GENERALVERSAMMLUNG der Mitglieder der Genossenschaft wird einmal jährlich im Monat durch den Aufsichtsrat zusammenberufen.

Ausserordentliche Generalversammlungen können auf Anträge des Aufsichtsrates oder auf Verlangen von einem Viertel der Mitgliederzahl zusammen berufen werden. Der Vorstand der Genossenschaft ist von rechts wegen Vorstand der Generalversammlungen.

Die rechtsrechtlich konstituierte Generalversammlung vertritt die Allgemeinheit der Genossen und ihre Beschlüsse sind für jeden bindend.

Die Einberufung der Generalversammlung geschieht durch den Aufsichtsrat mindestens Tage zuvor und zwar entweder durch persönliche Einladung öffentlichen Anschlag oder Anruf in der Ortschaft, oder durch Zeitungsanzeigen.

Alle Mitglieder können der Generalversammlung beiwohnen.

Vierzehn Tage vor Tagung der Generalversammlung sendiert der Aufsichtsrat die Anmeldebücher und stellt eine übersichtliche Liste der gegenwertigen Mitglieder mit Angabe ihrer in der Genossenschaft verpflichteten Interessen auf. Diese Schrift dient zur rechtlichen Festsetzung der Stimmensmehrheit bei den Abstimmungen der Generalversammlung.

Die Generalversammlung ist erst dann gültig konstituiert, wenn sie durch zwei Drittel der Genossen, welche die Hälfte des Betrags der durch die Genossenschaft verantworteten Entscheidungen betragen, zusammengefasst ist.

Wenn eine erste Versammlung obige Bedingungen nicht erfüllt, wird eine zweite Versammlung in einer Frist von (1) Tagen zusammen berufen. Sie ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte der Mitglieder, den dritten Teil des Betrags der Entscheidungen vertretend, anwesend ist.

Sind diese Bedingungen wieder nicht erfüllt, wird nach (2) tägiger Frist, eine dritte Versammlung zusammen berufen, welche unbeachtet der Anzahl der anwesenden Mitglieder und des vertretenden Betrags zur Beschlussung schreitet.

Die Beschlüsse sind durch die absolute Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder angenommen, da jeder Genosse nur seine eigene und höchstens (3) beschlussfähige Stimmen abgeben kann.

(1) Z. B. 14 Tagen.
(2) Z. B. 11 Tagen.
(3) Fünf, zehn, fünfzehn, zwanzig Stimmen.

Une feuille de présence est signée par les associés et il est dressé un procès-verbal des délibérations de l'assemblée sur un registre spécial préalablement coté et paraphé par le président ou l'un des membres du conseil d'administration. Les procès-verbaux sont signés par le président ou l'un des membres du conseil d'administration. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire.

Les copies ou extraits de ces délibérations sont certifiés et signés par le président et le secrétaire du conseil d'administration.

Article 24.

L'assemblée générale annuelle ou extraordinaire ne peut délibérer valablement que sur les questions portées à l'ordre du jour, lequel est arrêté par le conseil d'administration. Tout membre désireux de faire porter une question à l'ordre du jour doit en soumettre le texte au conseil d'administration au moins au moins avant les dites assemblées.

L'assemblée générale annuelle entend les rapports présentés tant par le bureau que par le ou les commissaires contrôleurs sur la gestion du conseil d'administration et sur la situation financière de la société.

Elle se prononce sur les comptes qui lui sont présentés.

Elle statue sur les demandes d'emprunts qui lui sont proposées par le conseil d'administration et fixe définitivement les conditions dans lesquelles ils seront contractés et réalisés.

Elle se prononce sur les cas de démission et statue sur la liquidation des comptes des membres démissionnaires.

Elle pourvoit au renouvellement des membres du conseil d'administration dont le mandat est expiré.

Elle fixe le taux des intérêts à servir aux associés sur les sommes comprises dans leurs versements.

Elle décide la distribution ou l'emploi des ressources exceptionnelles qui peuvent survenir à la société et détermine le chiffre des réserves à constituer s'il y a lieu.

Elle décide enfin de la modification des statuts de l'association, de sa fusion avec d'autres sociétés et de son adhésion à toute union approuvée de sociétés coopératives.

TITRE IV.

Dissolution. — Liquidation.

Article 25.

La dissolution de la société ne peut avoir lieu avant la période pour laquelle elle a été constituée.

Toutefois, si l'assemblée générale en fait la demande à la majorité en nombre et en somme, les membres du conseil d'administration sont tenus, dans le délai d'un mois, sous peine de démission, de convoquer dans le délai d'un mois une nouvelle assemblée générale qui, après avoir entendu les propositions du conseil d'administration, statue sur la demande de dissolution dans les mêmes conditions de majorité et dans les mêmes délais.

Die Mitglieder haben sich auf einer Anwesenheitsliste einzuschreiben, das Sitzungsprotokoll wird in ein durch den Präsidenten oder von einem Aufsichtsratsmitglied vorerst paraphirtes spezielles Register eingetragen.

Die Protokolle werden vom Präsidenten und vom Schriftführer unterschrieben.

Die Abschriften oder Auszüge dieser Beratungen werden von dem Präsidenten und Schriftführer des Aufsichtsrats beglaubigt und unterschrieben.

Article 24.

Die Generalversammlungen können nur über Fragen beraten, die auf der durch den Aufsichtsrat aufgestellten Tagesordnung stehen. Jedes Mitglied, welches eine Frage auf der Tagesordnung wünscht, hat den Text mindestens ein Monat vor der Versammlung dem Aufsichtsrat vorzulegen.

Die jährliche Generalversammlung hört die Berichte an, welche vom Ausschuss und von den Kontrollkommissionen vorgelegt werden und die Verwaltung durch den Aufsichtsrat, sowie die finanzielle Lage der Genossenschaft betreffen.

Sie entscheidet über die Abschreibungen, welche ihr vorgelegt werden.

Sie entscheidet die von Aufsichtsrat vorgeschlagenen Darlehensaufträgen und stellt die Bedingungen fest, nach welchen sie abgeschlossen und erfüllt werden müssen.

Sie spricht sich über die verschiedenen Austrittsfälle aus und beschließt über die Rückzahlungsbeträge der Zahl der austretenden Mitglieder.

Sie sorgt für die Erneuerung der Aufsichtsratsmitglieder, deren Mandat abgelaufen ist.

Sie stellt den Zinssatz fest, der den Mitgliedern für die Beträge ihrer Einlagen gemährt Zins geleistet wird.

Sie bestimmt die Verteilung oder den Gebrauch der ausserordentlichen Mittel, die der Genossenschaft zufließen können und setzt den Betrag der Reserven fest die eventuell konstituiert werden.

Sie entscheidet über Statutenänderungen der Genossenschaft, ihre Verschmelzung mit anderen Gesellschaften oder Anschluss an eine Vereinigung anerkannter Wiederaufbaugenossenschaften.

ABSCHNITT IV.

Auflösung. — Abwicklung.

Article 25.

Die Auflösung der Gesellschaft kann nicht vor Ablauf der Zeitdauer erfolgen, für welche die Genossenschaft gebildet wurde.

Wenn jedoch die Generalversammlung mit Zweidrittelmehrheit und Summenmehrheit ein solches Ansuchen stellt, hat der Aufsichtsratspräsident im Monatfrist eine neue Generalversammlung einzuberufen, welche nach Anhörung der Vorschläge des Aufsichtsratspräsidenten unter obigen Mehrheitsbedingungen über diese Auflösungsfrage entscheiden wird.

Article 26.

Le conseil d'administration qui se trouvera en fonctions au jour de la dissolution aura tous pouvoirs pour faire la liquidation soit directement par lui-même, soit par les soins d'un ou plusieurs de ses membres qu'il délèguera à cet effet, soit par l'intermédiaire de personnes étrangères au conseil d'administration ou à la société et à qui mandat pourra être donné.

Les opérations de liquidation seront poursuivies sous la surveillance de l'administration.

Il sera prélevé sur l'actif du fonds social prévu à l'article 10 des présents statuts, et dans l'ordre suivant : 1° le montant des engagements contractés vis-à-vis des tiers; 2° le montant des avances remboursables consenties par l'État; 3° les sommes nécessaires pour rembourser aux sociétaires les versements faits par eux, conformément à l'article 10, comme contribution aux dépenses et frais communs de la société.

Le surplus sera, le cas échéant, consacré à des œuvres d'intérêt général et collectif, avec l'approbation de l'autorité compétente, s'il y a lieu, et sans stipulations particulières attachées aux dons, legs ou dotations.

TITRE V.

Dispositions générales.

Article 27.

Les contestations qui peuvent s'élever entre les associés relativement aux affaires sociales doivent être soumises à l'examen du bureau, qui s'efforce de les régler à l'amiable; s'il n'y réussit pas, il invite les parties à recourir à l'arbitrage soit de l'union, soit du comité départemental des sociétés coopératives.

Article 28.

En cas de recours à l'autorité judiciaire, toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation, soit entre les sociétaires eux-mêmes, soit entre l'un d'eux et les héritiers ou représentants de l'un d'entre eux à raison des affaires sociales seront jugées par les tribunaux compétents à

(1) où les intéressés sont présumés avoir fait élection spéciale de domicile par leur adhésion aux présents statuts.

(1) Indiquer le chef-lieu judiciaire de l'arrondissement dans lequel est situé le siège social.

Artikel 26.

Der Aufsichtsrat, der am Auflösungsstag in Funktion ist, wird befähigt sein, die Schlussabrechnung entweder selbst oder da ruh mehrere seiner Mitglieder, die er zu diesem Zweck delegieren wird, oder durch Vermittlung dem Aufsichtsrat und der Genossenschaft nicht angehörige Personen, denen Vollmacht übertragen wird, zu erledigen.

Der Rechnungsabschluss wird unter der Aufsicht der Administration erfolgen.

Von den durch Art. 10 dieser Statuten vorgesehenen Genossenschaftsgeldern werden in angegebener Reihenfolge folgende Abzüge gemacht:

1. Die Beiträge dritter Personen gegenüber eingegangener Verpflichtungen.

2. Der Betrag der vom Staat genehmigten zurückzahlbaren Vorschüsse.

3. Die zur Zurückerstattung an die Mitglieder der von ihnen laut Artikel 10 als Beitrag zu den gemeinsamen Ausgaben und Kosten der Genossenschaft nötigen Summen.

Der Ueberschuss wird, mit Genehmigung der zuständigen Behörden für allgemeine nützliche Zwecke oder wenn keine andere Uebereinkunft getroffen worden ist, für Gaben, Geschenke, Vermächtnisse oder Dotationen verwandt.

ABSCHNITT V.

Allgemeine Bestimmungen.

Artikel 27.

Die Streitfragen, welche bezüglich Genossenschaftsachen zwischen Mitgliedern entstehen können, werden dem Ausschuss zur Prüfung unterbreitet, der den Streit zu schlichten sucht; gelingt es nicht, dann werden die Parteien ersucht, den Schiedsspruch entweder der Vereinigungen oder des Comité départemental der Wieder- aufbaugenossenschaften nachzusuchen.

Artikel 28.

Im Fall, dass ein Gerichtsurtel in Anspruch genommen werden muss für Streitfragen, welche entstehen können während des Bestehens oder der Liquidation der Genossenschaft, oder zwischen Mitgliedern, oder zwischen solchen, sowie Erben und Vertretern eines Mitgliedes, die Genossenschaftsangelegenheiten betreffend, wird das in (1) zuständige Gericht entscheiden, wo angenommen wird, dass die Genossen durch ihren Beitritt zur Genossenschaft ihren Wohnort gewählt haben.

(1) Der Ort, wo das zuständige Gericht des Arrondissement ist, angeben.

Signés: Folger, Wadd, L. Humb, St. Wucher, C. Wehrhart, Fruttschell, A. Fleck, Guillard, Kussler, Reiter; Sur M. Kigen et par déléguation: E. Straub; pour M. Sillmann et par déléguation: Waddel.
1/23 23 des présents: M. Sillmann et Guillard, L. Humb, membres élus: Kuffer, mais à Lembach et Wehrhart, mais à Wehrharten

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

ANNEXE II.

DIRECTION DU SERVICE DES DOMMAGES DE GUERRE ET DE LA RECONSTITUTION DU HAUT-RHIN

Société Coopérative de Reconstruction

Décret du 3 octobre 1920.

de _____

Bulletin d'Adhésion et Délégation.

Je soussigné :

Nom : _____
 Prénoms : _____
 Propriété située, demeurant à _____
 Profession : _____
 Nationalité : _____
 Titulaire du compte provincial n° _____ (1)
 Titulaire du titre de secours n° _____

déclare adhérer à la société coopérative de reconstruction de _____ après avoir pris connaissance des statuts.

Il agréé, désignation de l'immeuble ou des immeubles en vue du établissement desquels est donnée la présente adhésion et opérations à effectuer pour chacun d'eux (2) :

Pour faire face au paiement des opérations et travaux que la société est appelée à traiter pour mes comptes, les sommes suivantes lui sont affectées par moi dans les conditions stipulées par la délégation plus late consentie :

| Nature des intérêts engagés | Évaluation sommaire | | Déclaration | | Évaluation de la contribution | | TOTAL |
|-----------------------------|---------------------|--------------------------|-------------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|-------|
| | Parts subis | Valeur de reconstruction | Parts subis | Valeur de reconstruction | Parts subis | Valeur de reconstruction | |
| Dommages immobiliers | | | | | | | |
| Dommages mobiliers | | | | | | | |
| Dommages complémentaires | | | | | | | |

En cas d'absence l'exécution des obligations que la société pourra contracter en mon nom à l'occasion des intérêts qui lui sont créés par la présente adhésion, et garantir tous paiements et remboursements nécessaires, je suis obligé et transporté par les présentes, sous leur double avec endorsement des dommages de guerre et de leurs indigènes, évendus et entendus qu'ils les souche par un arrêté signés et sous mon sceau, à la seule charge de mes comptes de leur compte, se contentant en conséquence d'un décompte de façon quelconque sauf en cas de contestation devant le Tribunal de Commerce de Paris, paragraphe 2, des statuts de la société.

Desquelles sommes reçues par la société dans les conditions ainsi définies, j'adhère l'imputation sur mes indemnités de dommages, par le débet de compte ouvert à mon nom au profit du service des dommages de guerre.

En conséquence, la société coopérative de reconstruction de _____ est autorisée et s'engage à prendre en fait procéder aux opérations plus haut mentionnées, après approbation donnée par ses actionnaires pour ce qui concerne les comptes et marchés relatifs aux travaux.

Fait double à _____ le _____ 1920.

En tant adhésif et délégué.

En et approuvé :
(Signature)

(1) Biffe l'indication qui ne convient pas.

(2) Indiquer sommairement la nature des immeubles, leur situation et les opérations auxquelles ils doivent donner lieu conformément au décret de dommages, réparation ou reconstruction.

Préfecture du Haut-Rhin

ANNEXE II.

Direction
du
Service des Domaines de Guerre
et de la
Reconstruction du Haut-Rhin.
Dienst des 3 octobre 1918

Société Coopérative de Reconstruction

Anmeldung und Delegationschein

Unterschiedler

Name: _____
Vorname: _____
Kriegsgeschädigter wahrhaft an: _____
Dienst: _____
Stammangehörigkeit: _____
Inhaber des Preußischen Civilen No. _____ (1)
Inhaber des Civilpasseports No. _____

benehmigt habe ich, nach Konsultation der Statuten, seine Anmeldung als Mitglied der Société Coopérative de Reconstruction von _____
Nachfolgend Angabe des oder der aufzubauenden Gebäude von diesem gegewährigte Anmeldung beigefügt ist, sowie die Angaben der auszuführenden Arbeiten der einzelnen Gebäude:

Um die auszuführenden Arbeiten und Unternehmungen beizutheilen zu können, welche die Gesellschaft in meinem Namen ausführen darf, sind nach folgende von mir an den von dem Delegierten festgelegten und genehmigten Beiträge eingetracht:

| | Verluste Abschätzung | | Erlösung | | Abschätzung der Kameraden | | Summe |
|---------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------|-------|
| | ausfallender Schaden | Wert des Aufbaues | ausfallender Schaden | Wert des Aufbaues | ausfallender Schaden | Wert des Aufbaues | |
| Kriegsschaden | | | | | | | |
| sonstige | | | | | | | |
| Einzel- Beiträge | | | | | | | |

Um die auszuführenden Verpflichtungen darzutheilen, welche die Gesellschaft in meinem Namen eingibt, durch die Leistungen, die die Statuten dieser Anmeldung übertragen sind, und alle Zahlungen, sowie alle nötigen Anweisungen zu sichern, habe ich hiermit alle Rechte und angegebenen Kriegsschadensersatzansprüche an die Gesellschaft ab. Ich will, dass die Gesellschaft diese meine Mitwirkung durch ihre solche Unterschrift über meine Kriegsschadensersatzansprüche quittieren und verfügen kann, jedoch mit der Einschränkung, dass mir das Recht zusteht mich über die Verwendung der Gelder zu verfügen, sowie im Falle eines Falles, die in den Statuten der Gesellschaft nach Art. 4, § 2, vorgesehen ist.

Ich willige ein, das die von der Gesellschaft zu obigen Bedingungen auszuführenden und geleisteten Beiträge auf meinen Kriegsschaden (falls kein Civilno. du Service des Domaines de Guerre, zur Vertretung kommen.
Die Gesellschaft ist damit ermächtigt und verpflichtet die angegebenen Leistungen und Unternehmungen darzutheilen, nachdem ich die notwendigen Anmerkungen und Preise anerkannt habe.

Doppelst ausgefertigt _____ den _____ 1918.
Gut für Anmeldung und Delegation,
Unterschrift und genehmigt.

(1) Unterschiedler zu schreiben.
(2) Angabe der Art des Schadens, die Lage, sowie die einschläglichen Arbeiten, Ausführung einer Kriegsschadensersatzung, Reparaturen und Wiederherstellung.

ANNEXE 42 – EXTRAIT DES MÉMOIRES DU CURÉ TSCHIRHART, CERNAY

Tschirhart Camille, *Etwas Geschichte der Pfarrei Sennheim*, Thann, Alsatia, 1946, p. 65-66.

derte dauern. Gott segne ihn dafür. Die Bilder malte er selbst. Für die Dekorationen hatte er Arbeiter.

Jetzt sollte das Chor eine schöne Ausstattung erhalten in den Statuen der Apostel. Auch da fand ich zuerst starke Opposition, siegte aber zur allgemeinen Freude, denn diese Statuen verschönern in grossem Masse unser Chor. Sie stehen jetzt da gleichsam in Positur vor ihrem göttlichen Meister, der mit ihnen Hof hält.

Bis jetzt brachten wir in grossen Zügen die Geschichte der dritten, d. i. der jetzigen Kirche. Es kamen ja immer noch Kleinigkeiten hinzu, aber alles passte in den Rahmen des Ganzen.

Doch eines fehlte noch, ein grosser Leuchter vor dem Chor, in der Mitte des Transept. (Der Leuchter war bestellt durch einen Herrn von hier, da kam der Krieg, und alles fiel ins Wasser).

Alle Fremden, die in dieselbe eintreten, sind voller Staunen und Bewunderung und sagen, dass es eine wahre Kathedrale ist. Wenn die Kirche Fremde in Staunen setzt, sollen nicht wir alle, als Kinder oder Pfarrkinder von Sennheim dieselbe lieben und diese Liebe bekunden durch häufiges Eintreten zum Gebet, durch gewissenhafte Teilnahme an den Gottesdiensten an jedem Sonn- und Festtag und zum öfteren Empfang der hl. Sakramente!

Gott, dessen Wohnung sie ist, wird allen jenen, Armen und Reichen, die mitgeholfen haben, die Kirche zu bauen und sie auszustatten, einst den Lohn geben für das, was sie für Ihn, den Allerhöchsten, ihren ewigen Vater, getan haben.

Mein Gebet ist : Gott möge sie hundertfältig belohnen für ihre kindliche Tat Ihm gegenüber. Dafür beten wir bei jedem öffentlichen Gebet und Gottesdienst am Ende ein Vater unser für die Wohltäter.

Zuletzt sollen alle wissen, dass die Kirche, wie sie heute dasteht, auf drei Millionen zu stehen kommt.

Nachtrag zum Bau der Kirche

Der Bau der Kirche hatte nicht nur während des Baues Schwierigkeiten und Unannehmlichkeiten geschaffen. Auch nach Jahren der Vollendung sollte dem Hrn. Pfarrer noch Böses geschaffen werden. Wie das?

Der ganze Wiederaufbau der Kirchen und Häuser lag in den Händen des staatlich errichteten Bureau des Dommages de guerre in Colmar. Da waren zuerst gute und ernste Beamte, die gewissenhaft ihr Amt versahen. Zuletzt aber waren solche an der Spitze, die es nicht mehr so genau nahmen mit der Ehrlichkeit; besonders aber waren zwei oder drei davon eher alles andere als ehrlich. Diese wollten zu Geld kommen, ja zu grossem Vermögen; dazu verstanden sie sich mit einigen Unternehmern. Und

was taten sie alle miteinander? Man ging in die Ortschaften, besichtigte die neuerbauten Häuser und fragte die Eigentümer, ob sie Klagen vorzubringen hätten wegen schlechtem Bau. — War nun irgendwo ein Riss in der Mauer oder sonst etwas, so liessen diese Beamten durch gekaufte Unternehmer oder Architekten eine Untersuchung anstellen über die Solidität des Baues. Natürlich kamen diese Herren zum Schluss, dass das Haus oder die Scheune zusammenfallen würde, deshalb müsste es abgerissen und neu aufgebaut werden auf Kosten des Staates. Das wurde den Eigentümern so vorgemalt und ihnen Schrecken eingejagt. Dann wurden sie bearbeitet und ihnen gesagt, dass sie eine Reklamation machen und diese dann nach Colmar schicken müssten. Natürlich taten die Leute, wie man ihnen sagte und wozu man sie aufforderte, ja zuweilen zwang. Es waren ja die Beamten des Staates, die sie dazu antrieben. Auf diese Reklamationen hin wurden neue Pläne gemacht, neue Summen (in erhöhtem Masse) vorgesehen. Es wurde gebaut, und die Herren teilten unter sich hohe Summen.

Doch endlich wurde die Schufferei bekannt! Es gab Prozesse, wo dann sowohl die unschuldigen Leute hohe Strafen zudiktirt bekamen als auch die Gauner. Diese erhielten noch Gefängnisstrafen dazu, die in eine Unmenge von Jahren liefen. So unter anderen der obere Chef.

Dieser schrieb nun einmal aus dem Gefängnis an den Arbeitsminister in Paris. Und warum? Glaubte er damit eine Blankovogelung zu erlangen? oder wollte er, wie es so oft die Diebe tun, auch noch andere in die Sauce bringen, wie es ja der Teufel tut, um nicht allein entehrt und gestraft zu sein? Sei dem wie es wolle. Tatsache ist, dass er einen Kollegen, der das Ressort der Kirchenschäden hatte, anklagte, dass auch dieser grössere Summen für die Gemeindehäuser- und Kirchenbauten zugestanden hätte, als nötig gewesen wären. Man sollte nur nachsehen in Sennheim, Uffholtz, Burnhaupt, Schweighausen usw. Die Kirchen seien alle schöner als sie früher gewesen waren, und das konnte nur der Fall sein, weil man zu grosse Summen als Kriegschäden ausbezahlt hätte.

Der Minister nahm die Anklage als berechtigt an und beauftragte einen Fachmann damit, dies nachzuprüfen. Dieser Herr kam zuerst hierher und liess mich hören, welchen Auftrag er vom Minister erhalten hatte. Er bat mich, mit ihm in die Kirche zu gehen, um alles zu überprüfen. Dort äusserte er sich: Sie haben eine schöne Kirche. — Jawohl, erwiderte ich, und ich darf sagen, dass sie noch schöner ist als die vorhergehende, die doch schon schön war, und dass auch das Chor jetzt besser zum Ganzen passt. Er fuhr fort: Wie waren diese Verschönerungen und Vergrösserungen möglich? Haben sie grosse Summen erhalten? Meine Antwort war: Nicht so viel als der Kriegsschaden gross war, denn der Architekt Schwartz schätzte alles zu niedrig ein. Da entgegnete er: Und wie kommt es dann, dass diese Kirche doch schöner ist als die vorhergehende? Da erwiderte ich: Ganz gut ist das zu verstehen. Die frühere

ANNEXE 43 – RÉPARTITION DES ARCHITECTES POUR LA RECONSTRUCTION DES ÉDIFICES CULTUELS ENDOMMAGÉS DURANT LA GRANDE GUERRE DANS LE HAUT-RHIN AVEC VALEUR DE DOMMAGES.

| Commune | Type d'édifice | Confession | Nom de l'église | Architecte de la reconstruction (quand connu) | Montant des indemnités allouées pour les dommages sur le bâti (valeur 1914) | Montant des indemnités allouées pour les dommages mobiliers (valeur 1914) | Montant global des indemnités allouées par les commissions d'évaluation (valeur 1914) |
|----------------------------|----------------|------------|-------------------------------|---|---|---|---|
| Altkirch | synagogue | Israélite | | BRUTSCHI ALTKIRCH | 170551,68 | | 170 552 |
| Ammertwiller | église | catholique | Saint-Etienne | HORN & VOEGLIN MULHOUSE | 1312152 | 630750 | 1 942 902 |
| Aspach (près Altkirch) | église | catholique | Saint-Laurent | DREYFUS MULHOUSE | 124806 | 62436 | 187 242 |
| Aspach (près Altkirch) | chapelle | catholique | Chapelle de la Litten | DREYFUS MULHOUSE | 24232 | 5726 | 29 958 |
| Aspach-le-Bas | église | catholique | Saint-Pierre | HORN & VOEGLIN MULHOUSE | 1100391 | 731516 | 1 831 907 |
| Aspach-le-Haut | église | catholique | Saint- Barthélemy | BECKER MULHOUSE | 673987,46 | 492685 | 1 166 672 |
| Ballersdorf | église | catholique | Saint-Jean | REES ALTKIRCH | 88480 pour trois édifices | | Environ 80 000 |
| Ballersdorf | chapelle | catholique | Saint-Martin | REES ALTKIRCH | | | Environ 5000 |
| Ballersdorf | chapelle | catholique | Route d'Altkirch | REES ALTKIRCH | | | Environ 5000 |
| Balschwiller | église | catholique | Saint-Morand | REIST MULHOUSE | 828425,97 | 917612,01 | 1 746 038 |
| Bartenheim | église | catholique | Saint-Georges | EISENBRAUN MULHOUSE | | | 2 812 |
| Bartenheim | chapelle | catholique | Saint-Nicolas | EISENBRAUN MULHOUSE | | | 15 435 |
| Bartenheim | chapelle | catholique | Feldkapelle | EISENBRAUN MULHOUSE | | | 3 061 |
| Bergholtz-Zell | église | catholique | Saint-Benoît | KIRCHACKER MULHOUSE | 514,9 | | 515 |
| Bergholtz-Zell | chapelle | catholique | ND des Douleurs | KIRCHACKER MULHOUSE | | | 5 424 |
| Bernwiller | église | catholique | Saint-Jean | HORN & VOEGLIN MULHOUSE | 508384,29 | 469997,75 | 978 382 |
| Berrwiller | église | catholique | Sainte-Brigide d'Irlande | SCHERRER COLMAR | 135269,87 | 112900 | 248 170 |
| Bettendorf | église | catholique | Sainte-Croix | KIRCHACKER MULHOUSE | 77339 | 35180 | 112 519 |
| Bisel | église | catholique | Saint-Colomban | SCHWARTZ MULHOUSE | 1032393 | 425000 | 1 457 393 |
| Bitschwiller-lès- Thann | église | catholique | Saint-Alphonse- de-Liguori | STAMM THANN | 47611,17 | | 47 611 |
| Bonhomme (le) | église | catholique | Saint-Nicolas | GERWIG COLMAR | 1031993,38 | 94370 | 1 126 363 |
| Bonhomme (le) | chapelle | catholique | chapelle du Bonhomme | GERWIG COLMAR | 16000 | 3633,75 | 19633,75 (non reconstruite) |
| Brunstatt | église | catholique | Saint-Georges | KIRCHACKER MULHOUSE | 851233 | 660135 | 1 511 368 |
| Buethwiller | église | catholique | Saint-Etienne | REES ALTKIRCH | 30510 | 26240 (croix et calvaire) | 55 750 |
| Burnhaupt-le- Bas | église | catholique | Saints-Pierre- et-Paul | MEYER MULHOUSE | 1622651,64 | 622107,08 | 2 244 759 |
| Burnhaupt-le- Bas | chapelle | catholique | Saint-Wendelin | MEYER MULHOUSE | 323833 | 262376,1 | 586 209 |

| | | | | | | | |
|--|-----------|-------------|-------------------------|--|------------|-----------|------------------|
| Burnhaupt-le-Haut | église | catholique | Saint-Boniface | GELIS STRASBOURG KIRCHACKER MULHOUSE | 1451854,55 | 690187,66 | 2 142 042 |
| Carspach | église | catholique | Saint-Georges | BECKER MULHOUSE KIRCHACKER MULHOUSE (fabrique) | 1027083 | 595000 | 1 622 083 |
| Cernay | église | catholique | Saint-Etienne | SCHWARTZ MULHOUSE | 2193570,55 | 1097403 | 3 290 974 |
| Cernay | église | protestante | | SCHWARTZ MULHOUSE | 363951 | 35730 | 399 681 |
| Cernay | synagogue | Israélite | | DREYFUS MULHOUSE | | 297045,75 | 297 046 |
| Dannemarie | église | catholique | Saint-Léonard | SCHWARTZ MULHOUSE | 171602 | | 171 602 |
| Eglingen | église | catholique | Saint-Léger | BECKER MULHOUSE | 772252 | 470000 | 1 242 252 |
| Enschingen (Saint-Bernard aujourd'hui) | église | catholique | Saint-Bernard | BECKER MULHOUSE | 933645 | 329915 | 1 263 560 |
| Eteimbes | église | catholique | Saint-Pantale | STAMM THANN | 323,3 | 9141 | 9 464 |
| Friesen | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | REIST MULHOUSE | 25878 | | 25 878 |
| Frœningen | église | catholique | Sainte-Barbe | DREYFUS MULHOUSE | 90095,8 | 146515,95 | 236 612 |
| Fulleren | chapelle | catholique | Saint-Michel | ROHMER MULHOUSE | 12025 | 4148 | 16 173 |
| Galfingue | église | catholique | Saint-Gangolphe | EISENBRAUN MULHOUSE | 102732 | | 102 732 |
| Gildwiller - Falkwiller - Hecken | église | catholique | Épiphanie de N.S. | GÉLIS STRASBOURG KIRCHACKER MULHOUSE | 1009088 | 109825 | 1 118 913 |
| Goldbach | église | catholique | Saint-Laurent | STAMM THANN | 86815,64 | 234326,75 | 321 142 |
| Grentzingen | église | catholique | Saint-Martin | KIRCHACKER MULHOUSE | 43756 | 209711 | 253 467 |
| Guewenheim | église | catholique | Saint-Maurice | STAMM THANN | 149232 | | 149 232 |
| Guewenheim | chapelle | catholique | Oberwald | STAMM THANN | 53730 | | 53 730 |
| Hagenbach | église | catholique | Saint-Pierre | BECKER MULHOUSE | 95892 | 38800 | 134 692 |
| Hagenbach | chapelle | catholique | Oelberg | BECKER MULHOUSE | 7238 | | 7 238 |
| Hagenbach | chapelle | catholique | Schaecher | BECKER MULHOUSE | 1755 | | 1 755 |
| Hartmannswiller | église | catholique | Saint-Blaise | SCHERRER COLMAR | 244134,63 | 216081,7 | 460 216 |
| Heidwiller | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | DREYFUS MULHOUSE | 143283,9 | 61475 | 204 759 |
| Heimersdorf | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | HORN & VOEGLIN MULHOUSE | 169442,07 | 116600 | 286 042 |
| Heimsbrunn | église | catholique | Saints-Projet-et-Amarin | EISENBRAUN MULHOUSE KIRCHACKER MULHOUSE (fabrique) | 92812 | 63124 | 155 936 |
| Hindlingen | église | catholique | Sainte-Anne | REIST MULHOUSE | 60121 | 22000 | 82 121 |
| Hirsingue | église | catholique | Saint-Jean-Baptiste | SIMON SAINT-LOUIS | 167897 | 47000 | 214 897 |
| Hirsingue | synagogue | Israélite | | BRUTSCHI ALTKIRCH | | 8000 | 8 000 |
| Hirtzbach | église | catholique | Saint-Maurice | SCHWARTZ MULHOUSE | 608289,17 | | 608 289 |

| | | | | | | | |
|-------------------------------------|----------|-------------|--|---|---------------------------|-----------|---|
| Hirtzbach | chapelle | catholique | Saint-Glucker (actuellement Saint-Léger) | SCHWARTZ MULHOUSE | | | Totalement détruite |
| Illfurth | église | catholique | Saint-Martin | BUESINGER MULHOUSE KIRCHACKER MULHOUSE (fabrique) | 131299 (avec chapelle) | 100322,51 | 231 621 |
| Illfurth | chapelle | catholique | Saint-Brice | BUESINGER MULHOUSE KIRCHACKER MULHOUSE (fabrique) | | | Peu endommagé |
| Jungholtz- Thierenbach | église | catholique | Sainte-Marie- Auxiliatrice | KIRCHACKER MULHOUSE | 330693,6 | | 330 694 |
| Lapoutroie | église | catholique | Sainte-Odile | GERWIG COLMAR | 139013,11 | | 139 013 |
| Largitzen | église | catholique | Saint-Georges | REIST MULHOUSE KIRCHACKER MULHOUSE (fabrique) | 234667,54 | 295300 | 529 968 |
| Lautenbach-Zell | église | catholique | Saints-Pierre- et-Paul | KIRCHACKER MULHOUSE | 88656 | 7511,05 | 96 167 |
| Lautenbach-Zell - Sengern | chapelle | catholique | Felsenbach | KIRCHACKER MULHOUSE | 1848 | | 1 848 |
| Leimbach | église | catholique | Saint-Blaise | GÉLIS STRASBOURG KIRCHACKER MULHOUSE | 544494,88 | 544085,57 | 1088580,45 (reconstruction à un autre emplacement) |
| Luemschwiller | église | catholique | Saint- Christophe | SCHWARTZ MULHOUSE | 109814,69 | 1130,36 | 110 945 |
| Luemschwiller | chapelle | catholique | Notre Dame des Neiges | SCHWARTZ MULHOUSE | 8870 | | 8 870 |
| Lutran | église | catholique | Saint-Joseph | ROHMER MULHOUSE | 14681 | | 14 681 |
| Lutran | chapelle | catholique | Waldieu | ROHMER MULHOUSE | 4960 | | 4 960 |
| Manspach - Saint-Léger | église | catholique | Saint-Léger | BECKER MULHOUSE | 70872 | 244600 | 315 472 |
| Masevaux | église | catholique | Saint-Martin | STAMM THANN | 16272 | | 16 272 |
| Mertzen - Saint- Ulrich - Struth | église | catholique | Saint-Maurice | ROHMER MULHOUSE | 17307 | | 17 307 |
| Metzeral | église | protestante | | VOELCKEL & WOLFF COLMAR | 989895,27 | 251084,02 | 1 240 979 |
| Metzeral - Sondernach | église | catholique | Saint-Blaise | KIRCHACKER MULHOUSE | 763254,05 | 300000 | 1 063 254 |
| Michelbach | église | catholique | Sainte-Agathe | STAMM THANN | 38837,15 | 17866,94 | 56 704 |
| Mittlach | église | catholique | Immaculée Conception | SCHOFFIT COLMAR | 338858,9 | 4245 | 343 104 |
| Mœrnach | église | catholique | Saint-Joseph | EISENBRAUN MULHOUSE KIRCHACKER MULHOUSE | 21031 | 8200 | 29 231 |
| Montreux- Vieux | église | catholique | Saint-Alban | BRUTSCHI ALTKIRCH | 44500 | | 44 500 |
| Moos | église | catholique | Saint-Blaise | EISENBRAUN MULHOUSE | 120564,57 | 58637 | 179 202 |
| Muhlbach | église | simultanée | | SCHOFFIT COLMAR | 468138,38 | 128206,1 | 596 344 |
| Munster | église | catholique | Saint-Léger | VOELCKEL & WOLFF COLMAR KIRCHACKER MULHOUSE (fabrique) | 800168,09 | 215244,18 | 846 595 |
| Munster | église | protestante | | VOELCKEL & WOLFF COLMAR | 1788774,16 | 45888,5 | 1 834 663 |

| | | | | | | | |
|---------------------------------|------------------------|------------|-------------------------|--|------------|-----------|----------------------------|
| Obermorschwiller | église | catholique | Saint-Sébastien | KIRCHACKER MULHOUSE | 135293 | 64000 | 199 293 |
| Oderen | église | catholique | Saint-Nicolas | RIETSCH COLMAR BURTSCHELL THANN | 4299 | | 4 299 |
| Orbey | église | catholique | Saint-Urbain | GERWIG COLMAR | 437479,75 | 201723,6 | 395 057 |
| Orbey - Basses-Huttes | église | catholique | Sainte-Catherine | GERWIG COLMAR | 1060498,54 | | 1 060 499 |
| Orbey - Hautes-Huttes | chapelle de pèlerinage | catholique | Sainte-Barbe | GERWIG COLMAR | 134476,17 | | 134 476 |
| Orbey - Paris | église | catholique | Immaculée Conception | DAMON COLMAR KIRCHACKER MULHOUSE (fabrique) | 107089,07 | | 107 089 |
| Orbey (Creux d'Argent) | chapelle | catholique | Saint-Genest | GERWIG COLMAR | | | Très endommagée |
| Pfetterhouse | église | catholique | Saint-Géréon | SCHWARTZ MULHOUSE | 6316,75 | | 6 317 |
| Pulversheim | église | catholique | Saint-Jean | KIRCHACKER MULHOUSE | 15279 | | 15 279 |
| Ranspach | église | catholique | Saint-Antoine-de-Padoue | STAMM THANN | 10110 | | 10 110 |
| Reiningue | église | catholique | Saint-Romain | SCHUELE MULHOUSE | 1775230 | 70420 | 1 845 650 |
| Reiningue | chapelle | catholique | Deckwiller | SCHUELE MULHOUSE | 56569 | | 56 569 |
| Retzwiller | église | catholique | Saint-Antoine Abbé | BECKER MULHOUSE | 21108,07 | | 21 108 |
| Rimbach (arrond. Guebwiller) | église | catholique | Épiphanie | EISENBRAUN MULHOUSE | 704636,78 | 597252,37 | 1 301 889 |
| Rimbach (arrond. Guebwiller) | chapelle | catholique | route de Soultz | EISENBRAUN MULHOUSE | 15667,05 | | 15 667 |
| Rimbach-Zell | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | EISENBRAUN MULHOUSE | 126351 | 247743,25 | 374 094 |
| Romagny | église | catholique | Saint-Florent | ROHMER MULHOUSE | 67900 | 190 | 64 130 |
| Ruederbach | église | catholique | Saint-Sigismond | KIRCHACKER MULHOUSE | 32275,18 | 92600 | 124 875 |
| Saint-Amarin | église | catholique | Saints-Projet-et-Amarin | STAMM THANN | 23068 | | 23 068 |
| Saint-Côme - Bellemagny | église | catholique | Saints-Côme-et-Damien | ROHMER MULHOUSE | 45000 | | 45 000 |
| Sainte-Croix-aux-Mines | église | catholique | Saint-Nicolas | MOLTZ STRASBOURG | 39988 | | 39 988 |
| Sainte-Marie-aux-Mines | église | simultanée | Saint-Pierre-sur-l'Hâte | COLLO | 103,85 | | 104 |
| Sainte-Marie-aux-Mines | église | catholique | Sainte-Madeleine | COLLO | 5000 | | 5 000 |
| Sainte-Marie-aux-Mines | église | catholique | Saint-Louis | COLLO | 1013,25 | | 1 013 |
| Sainte-Marie-aux-Mines - Echery | chapelle | catholique | Sacré-Cœur | COLLO | 100 | | 100 |
| Schweighouse-Thann | église | catholique | Saint-Nicolas | HORN & VOEGTLIN MULHOUSE KIRCHACKER MULHOUSE | 957979,29 | 679896,2 | 1 637 875 |
| Lautenbach-Zell - Sengern | église | catholique | Saint-Nicolas | GÉLIS STRASBOURG KIRCHACKER MULHOUSE | 258919,45 | 398019,45 | 656 939 |
| Seppois-le-Bas | église | catholique | Saint-Maurice | SCHWARTZ MULHOUSE | 542713 | 600000 | 1 142 713 |
| Seppois-le-Bas | synagogue | Israélite | | DREYFUS MULHOUSE | | 45105 | 45105 (Remployé sur |

| | | | | | | | la synagogue de Cernay) |
|-------------------------|-----------|-------------|---------------------------|------------------------------------|-------------------------------|-----------|-------------------------|
| Seppois-le-Haut | église | catholique | Saint-Hubert | REIST MULHOUSE | 953000 | 574300 | 1 527 300 |
| Seppois-le-Haut | chapelle | catholique | | REIST MULHOUSE | 22300 (avec une petite croix) | | 22 300 |
| Sondernach | église | protestante | | GERWIG COLMAR | 570738,44 | | 570 738 |
| Soultz | église | catholique | Saint-Maurice | ACKER SOULTZ | 107210,67 | 11463 | 118 674 |
| Soultz | Synagogue | Israélite | | ACKER SOULTZ | 51429,69 | | 51 430 |
| Soultzbach-les-Bains | église | catholique | Saint-Jean-Baptiste | VOELCKEL & WOLFF COLMAR | 2993 | | 2 993 |
| Soultzeren | église | protestante | | SCHOFFIT COLMAR | 501953,71 | | 501 954 |
| Spechbach-le-Bas | église | catholique | Saint-Augustin | KIRCHACKER MULHOUSE | 368000 | 73300 | 441 300 |
| Spechbach-le-Bas | chapelle | catholique | Maria im Elend | KIRCHACKER MULHOUSE | 108000 | | 108 000 |
| Spechbach-le-Haut | église | catholique | Saint-Martin | SCHWARTZ MULHOUSE | 420000 | 130000 | 550 000 |
| Steinbach | église | catholique | Saint-Morand | SCHWARTZ MULHOUSE | 782999,11 | 564101,4 | 1 347 101 |
| Steinbach | chapelle | catholique | Birling | SCHWARTZ MULHOUSE | 25516,84 | | 25 517 |
| Steinbach | chapelle | catholique | Loos | SCHWARTZ MULHOUSE | 12445,54 | | 12 446 |
| Stosswihr | chapelle | catholique | Schweinsbach | SCHOFFIT COLMAR | 15531,27 | | 15 531 |
| Stosswihr | église | protestante | | VOELCKEL & WOLF COLMAR | 887878,97 | 17370 | 905 249 |
| Stosswihr - Ampfersbach | église | catholique | Sainte-Marie-Auxiliatrice | SCHOFFIT COLMAR | 747415,72 | 72040,87 | 819 457 |
| Tagolsheim | église | catholique | Saint-Léger | EISENBRAUN MULHOUSE | 76000 | 8200 | 84 200 |
| Tagsdorf | église | catholique | Saint-Blaise | REIST MULHOUSE | 37234 | | 37 234 |
| Thann | église | catholique | Saint-Thiébaud | GÉLIS STRASBOURG | 736522,81 | | 736 523 |
| Thann | Synagogue | Israélite | | DREYFUS M MULHOUSE | 424309,38 | 37774,8 | 462 084 |
| Uffholtz | église | catholique | Saint-Érasme | SCHWARTZ MULHOUSE | 1110072,35 | 890033 | 2 000 105 |
| Valdieu | chapelle | catholique | ND de la Pitié | BRUTSCHI ALTKIRCH | 4960 | | 4 960 |
| Vieux-Thann | église | catholique | Saint-Dominique | GÉLIS STRASBOURG | | | Très endommagée |
| Waldighofen | église | catholique | Saints-Pierre-et-Paul | KIRCHACKER MULHOUSE | 37105,1 | | 37 105 |
| Walheim | église | catholique | Saint-Martin | EISENBRAUN MULHOUSE | 74000 | | 74 000 |
| Wasserbourg | église | catholique | Saint-Michel | SCHOFFIT COLMAR | 23280,37 | | 23 280 |
| Wattwiller | église | catholique | Saint-Jean-Baptiste | GÉLIS STRASBOURG | 1079044,09 | | 1 079 044 |
| Willer-sur-Thur | église | catholique | Saint-Didier | STAMM THANN | 25333,25 | | 25 333 |
| Wittelsheim | église | catholique | Saint-Michel | KIRCHACKER MULHOUSE | 1433674,01 | 544306,62 | 1 977 981 |
| Wuenheim | église | catholique | Saint-Gilles | EISENBRAUN MULHOUSE KNORR MULHOUSE | 485092 | 36950 | 522 042 |
| Wuenheim | chapelle | catholique | Haut du village | EISENBRAUN MULHOUSE | 3856,69 | | 3 857 |

| | | | | | | | |
|------------|-----------|------------|---------------------------|---|----------|--------|----------------|
| | | | | KNORR MULHOUSE | | | |
| Wuenheim | chapelle | catholique | Dieffenbach | EISENBRAUN MULHOUSE KNORR MULHOUSE | 1397,7 | | 1 398 |
| Zaessingue | église | catholique | Saints-Pierre- et-Paul | REIST MULHOUSE | 441 | | 441 |
| Zillisheim | église | catholique | Saint-Laurent | MEYER MULHOUSE | 151623 | 255485 | 407 108 |
| Zillisheim | synagogue | Israélite | | DREYFUS MULHOUSE | 21604,95 | | 21 605 |

ANNEXE 44 – COUPURE DE PRESSE ÉVOQUANT LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE L'ÉGLISE D'ASPACH-LE-BAS

Article non sourcé, traduction Armand Bucher.

Grundsteinlegung der Kirche von Niederaspach.

tt. Niederaspach, 28. März 1927.

„Eure Trauer wird aber in Freude verwandelt werden.“

Unser während des Krieges so arg heimgesuchtes Dorf war gestern in Festesfreude. Nachdem das Dorf sich von den durch den Krieg grausam geschlagenen Wunden erholt hat, nachdem bald jeder wieder sein eigenes Heim besitzt, soll nun auch dem Heiland wieder eine Wohnstätte erbaut werden, die seiner würdig ist. Durch Jahre hindurch hat er mit einem armeligen Baradenkirchlein fürlieb genommen. Am Sonntag nun wurde der Grundstein gelegt zum neuen Kirchenbau.

Dass wir Aspacher dabei freudig aufjubelten kann man sich denken, diese Freude kam auch zum sichtbaren Ausdruck in der Ausschmückung der Wohnstätten. Wer sollte sich da nicht mitreuen an dem Tage, wo unserem König Jesus Christus ein neuer Tempel entstehen soll. Schon lange haben wir uns auf diesen Tag gesehnt und ihn herbeigesehnt. Wenn auch das Wetter nicht besonders einladend und kein froher Sonnenschein uns gnädig war, in den Herzen war es darum nicht minder hell und froh.

Mittags 12 Uhr hatte unser hochgeschätzter Herr Maire und sein Gemeinderat unsere Festgäste im bestbekannten Hotel Malaloff zu Gast geladen. Neben dem Herrn Maire und dem Herrn Pfarrer, dem Gemeindevorstand und Kirchenrat waren erschienen: der Hochw. Herr Kantonalpfarrer Chanoine Fischbacher, Herr Pfarrer Dietrich aus Neufach ein Studienfreund unseres Herrn Pfarrers, Herr Pfarrer Geiß aus Soulmatt, Pfarrer Huth, Raedersheim, ein Kind unseres Dorfes, Pfarrer Kroener Guewenheim, Pfarrer Wang, Pfarrer Bärzlin Oberaspach, Bilar Sengelkin aus Wittelsheim, die Herren Generalräte Dr. Remig, Cernag und Bodel, Thann, die Herren Architekten Horn und Boeglin, Unternehmer Schroth aus Altkirch usw. Ein ausgezeichnetes Menu, das der Küche des Hotels alle Ehre machte, wurde serviert und unsere Gäste waren voller Lob darüber. In angenehmer, abwechslungsreicher Unterhaltung gingen die schweren Stunden des Krieges, die der Nachkriegszeit, des Wiederaufbaues usw. an den Gästen vorüber und manche schon vergessene Episode wurde wieder aufgestrichelt.

Unser hochw. Herr Pfarrer Richert dankte im Namen des Herrn Maire und in seinem Namen allen erschienenen Gästen und gab seiner Freude Ausdruck die er an diesem Tage empfinde, sie unter uns zu zählen. Man sah es unserem Seelsorger an, dass er überaus glücklich war endlich unserem Herrgott ein Gotteshaus erstellen zu dürfen. Nachdem er mit uns so viel mal Leid und Freud geteilt hat, war ihm nach der sorgenschweren Zeit des Krieges und der Nachkriegszeit diese innige Freude auch voll zu gönnen. Der hochverehrte Herr

chen. Dann wird unser Dorf weiter blühen und gedeihen.

Herr Generalrat Bodel

der uns in der Nachkriegszeit so manchen Freundschaftsdienst schon geleistet hat, nahm als dritter das Wort. Auf das schwere Schicksal der Gemeinde und des Elftalles hinweisend, dass es zum Jantapfel der Nationen macht zeigt er wie sehr das religiöse Moment uns darüber hinweg geholfen hat. Die Türme unserer eifässlichen Kirchen sind die Mahner für unser Volk, was wir zuerst suchen sollen. Darum auch ist der Neufach einer Kirche für jeden Katholiken ein freudiges Ereignis. Herr Bodel warf selbst noch kurz einen Rückblick auf die Nachkriegszeit und den Wiederaufbau, indem er uns mit Rat und Tat stets beigegeben ist. Dem Herrn Maire und dem Herrn Pfarrer rief er entgegen: „Sie können im ruhigen Bewusstsein leben stets Ihre ganze Pflicht getan zu haben.“

Alle die Ansprachen klangen aus in einem Lob auf unsere Gemeinde, unseren hochverdienten Hochw. Herrn Pfarrer Richert und unseren arbeitsfreudigen H. Maire Silberer.

So war langsam

der denkwürdige Moment der Grundsteinlegung

gekommen. Eine große Menschenmenge die von Nah und Fern herbeigeeilt war, umsäumte bereits den Bauplatz der neuen Kirche. Um 2.45 Uhr bewegte sich der Zug der Hochw. Geistlichkeit mit dem Gemeindevorstand und Kirchenrat sowie den Gästen von der Kirche zum festlich geschmückten Bauplatz. Der Feierlichkeit stand der Hochw. Herr Pfarrer Dietrich aus Neufach vor. Unter der gewandten Direktion des H. Leon Schruoffeneger sang der Kirchenchor in meisterhafter Weise das „Gloria Creator“. Dann festlich Hochw. Herr Pfarrer Geiß aus Soulmatt die Kanzel. Ein gottbegnadeter Redner. Gewaltig klangen seine Worte auf die Herzen seiner Zuhörer ein.

„Der Stein den die Bauleute verworfen, ist zum Eckstein geworden“

das war das Wort seiner Predigt. Die Zeit heilt viele Wunden, rief er aus, doch nicht alle. Wie mancher Vater ist nicht wieder gekommen, wie mancher Sohn ist auf dem Felde geblieben. Auf dem religiösen Gebiete hat er nicht minder große Wunden verursacht. Der Prediger erinnert an die Zerstörung unseres Dorfes, unseres Gotteshauses, an der Auswanderung in die Fremde, an alle die Bitterkeiten des Krieges. Wie in Betlehem mit einem Stalle, so war der Heiland bis heute mit einem armeligen Baradenkirchlein zufrieden. Nun soll ihm ein würdiges Gotteshaus entstehen. Pfarrer Geiß zeigt was dieses Gotteshaus für uns sein soll. „Une école du respect“ eine Schule der Gottesfurcht und Gottesliebe. Herrliche und begeisterte

Pose de la première pierre de l'église d'Aspach-le-Bas, 28 mars 1927

« Mais votre tristesse sera transformée en joie »

Notre village tellement éprouvé par la guerre était en liesse. Après que le village se fut remis des cruelles blessures de la guerre, après que chacun eut retrouvé son propre chez soi, il fallait aussi offrir au Seigneur un édifice digne de lui. Durant des années il a dû se contenter d'une pauvre baraque. Ce dimanche donc fut posée la première pierre de la construction de l'église.

On peut imaginer l'allégresse des Aspachois, cette joie était visible avec la décoration des maisons. Qui donc ne se réjouirait pas le jour où un nouveau temple sera créé pour notre roi Jésus Christ. Longtemps déjà nous nous réjouissions de l'arrivée de ce jour tant espéré. Même si le temps n'était pas engageant et ne nous a pas gratifiés d'un rayon de soleil, la lumière et la joie étaient dans nos cœurs.

À midi, notre très estimé M. le maire et son conseil municipal ont invité nos hôtes de la fête à un repas dans l'Hôtel Malakof bien connu. Au près de M. le maire et M. le curé et le conseil de fabrique de l'église étaient présents : le révérend curé cantonal chanoine Tschirhart, M. le curé Dietrich de Rouffach un ami d'étude de notre M. le curé, M. le curé Geiss de Soultzmatt, M. le curé Hurth de Raedersheim un enfant de notre village, M. le curé Kroener de Guewenheim, M. le curé Wanz, M. Le curé Burglin d'Aspach-le-Haut, M. le vicaire Sengelin de Wittelsheim, MM. Les conseillers généraux le Dr. Remy, de Cernay et Bockel de Thann, MM. Les architectes Horn et Voegtlin, l'entrepreneur Schrott d'Altkirch, etc.

Un excellent menu faisant honneur à la cuisine de l'hôtel fut servi qui recueillit les louanges des invités. En une agréable et variée conversation furent évoquées les terribles heures de la guerre, celles de l'après-guerre, de la reconstruction, et maints épisodes presque déjà oubliés furent rappelés.

Notre révérend M. le curé Richert, au nom du maire et en son nom remercia les invités, et exprima sa joie de les compter parmi nous en ce jour. Notre chargé d'âmes était visiblement extrêmement heureux de pouvoir enfin ériger une maison de Dieu. Après avoir partagé avec nous tant de peines et de joies, après les épreuves de la guerre et les soucis de l'après-guerre, il méritait bien cette profonde joie. Le révérend M. le curé cantonal chanoine Tschirhart de Cernay loua l'esprit religieux des Aspachois, évoqua notre terrible sort et signifia comme le passage de l'écriture sainte « Je battrai le berger et tout le troupeau se dispersera » pouvait s'appliquer à notre chargé d'âmes et à nous. Le curé cantonal nous impressionna par ses paroles exposant comme notre chargé d'âmes se préoccupait de ses paroissiens, comme leurs bien-être matériel et spirituel lui tenait à cœur, et comme après la guerre il voulait rester parmi les siens, même lorsqu'il fut appelé à un autre poste. Ne fut non plus oublié l'après - guerre avec ses soucis. C'est donc pour cela que le jour de la pose de la première pierre lui procure une joie particulière, le plus grand bonheur dans sa vie sacerdotale. Les paroles de M. le curé cantonal furent appréciées lorsqu'il loua la bonne entente entre les autorités religieuses et civiles, entre M. le curé et M. le maire, qui existe depuis toujours, et il remercia particulièrement M. le maire pour ses nombreux services rendus dans l'intérêt du bien-être religieux dans la commune, tout ce qu'il a fait pour l'honneur de Dieu. Notre sympathique représentant au conseil général, M. le notaire Dr. Remy saisit l'occasion pour exprimer son plaisir qu'il éprouvait à passer cette journée avec les Aspachois qu'il compte tous parmi ses amis. Il sut si bien valoir la signification de la maison de Dieu et souhaita la bénédiction divine sur notre commune qui était la plus durement éprouvée du canton. Avec joie, nous Aspachois voulons œuvrer ensemble, ainsi rester unis et ainsi faciliter à M. le maire et à M. le curé l'exécution de leurs tâches. Alors notre village continuera à être florissant et prospère. M le conseiller général Bockel, qui nous

a déjà rendu amicalement maints services, prit en troisième la parole. Évoquant le cruel sort de la commune, et de l'Alsace qui continue la pomme de discorde des nations, il nous montra comment la religion nous a aidés à surmonter ces maux. Les clochers de nos églises alsaciennes sont là pour nous rappeler ce que nous devons d'abord rechercher. C'est pour cela que la construction d'une église est aussi pour tout catholique un heureux évènement. M. Bockel résume ainsi une rétrospective sur l'époque d'après-guerre et la reconstruction au cours de laquelle il nous a soutenus par ses conseils et actions. À M. le maire et à M. le curé il déclara : « Vous pouvez tranquillement vivre avec la conscience d'avoir accompli tout votre devoir ».

Toutes ces allocutions s'achevèrent en une louange pour notre commune, notre méritant M. le curé et notre laborieux M. le maire Hilberer.

Le moment mémorable de la pose de la première pierre était arrivé. Une grande foule, accourue de près et de loin, encerclant déjà le terrain de construction de la nouvelle église. A 2H45 s'ébranla le cortège du révérend clergé, avec le conseil municipal et le conseil de fabrique de l'église ainsi que les invités, depuis l'église provisoire vers le terrain de construction orné pour la fête. La cérémonie était présidée par le révérend M. le curé Dietrich de Rouffach. Sous la direction de M. Léon Schruoffeneger la chorale de l'église interpréta magistralement le «Veni Creator». Ensuite le révérend M. le curé Geiss de Soultzmatt monta sur l'estrade. Un orateur doué. Impétueusement ses paroles se déversèrent dans le cœur de ses auditeurs « La pierre que les constructeurs avaient rejetée est devenue la pierre angulaire », c'était la parole de son sermon. Le temps guérit beaucoup de blessures, cependant pas toutes, déclara-t-il. Combien de pères ne sont plus revenus, combien de fils sont restés couchés sur le champ de bataille. Dans le domaine religieux les blessures ne sont pas moindres. Le prédicateur rappela la destruction de notre village, de notre église, l'exode vers l'inconnu, toutes les amertumes de la guerre. Comme à Bethlehém avec l'étable, le seigneur devait aujourd'hui se satisfaire d'une misérable baraque église. Maintenant une maison de Dieu digne doit être érigée. Le curé Geiss expliqua ce que cette maison de Dieu devra être pour nous : « Une école de respect », une école de la crainte de Dieu et de l'amour divin. Le prédicateur prononça des paroles magnifiques et enthousiastes, qui venaient du cœur et allaient aux cœurs. Se référant à la lettre pastorale de Monseigneur l'évêque, il nous expliqua que le Christ doit régner chez nous comme un roi, dans la famille, dans l'école et dans l'état. Quand le prédicateur acheva, toutes les centaines d'auditeurs étaient entièrement pris par ses paroles. Ensuite notre révérend M. le curé prit la parole pour remercier de tout cœur tous ceux qui ont œuvré avec lui. Puis il nous donna connaissance du contenu qui sera inséré dans la première pierre, et dont nous publierons le texte dans notre numéro de demain.

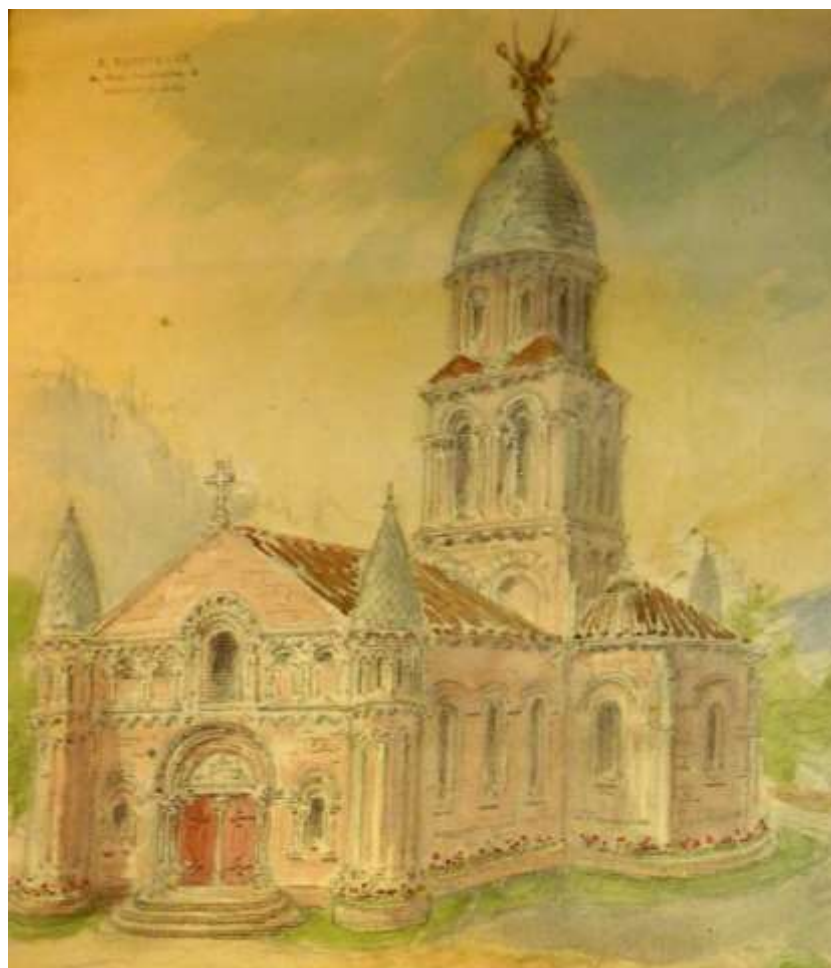
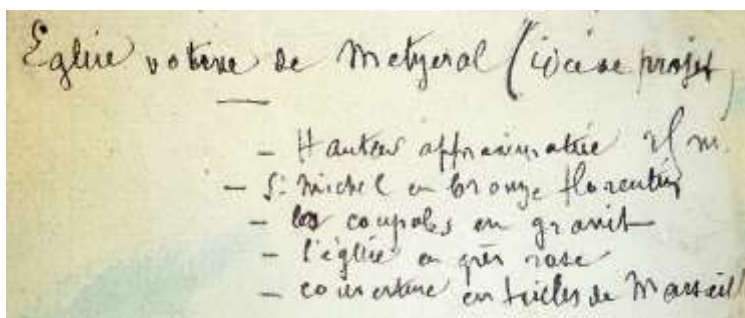
Alors commença la cérémonie de la pose solennelle de la première pierre, embellie par la chorale de l'église sous la direction de M. Léon Schruoffeneger avec plusieurs chants. Les cantiques « Tu es Petrus », « Les cieus louent », « C'est le jour du Seigneur » furent exécutés avec un vrai sens artistique et une profonde sensibilité. Un éloge particulier à nos valeureux chanteurs et leur dirigeant. Quand la cérémonie fut achevée, toute la foule chanta avec enthousiasme l'éternellement beau « Grosser Gott Wir loben dich » (grand dieu nous te louons) comme actions de grâce et suprême louange à notre roi Jésus-Christ. Un magnifique et inoubliable achèvement de cette mémorable cérémonie.

Ensuite la foule s'approcha de la première pierre avec en main le marteau et une obole pour se reconnaître comme ayant participé à la construction de l'église. Quand le terrain de construction fut peu à peu déserté, on n'entendit qu'une phrase « Ce fut un jour magnifique pour nous aujourd'hui ».

Nous les Aspachois ne l'oublierons jamais. Que l'outrage commencé continue à prospérer et croître, afin que nous puissions bientôt y porter le Seigneur en triomphe. A la grâce de Dieu.

ANNEXE 45 – PROJETS POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE PAROISSIALE ET VOTIVE DE METZERAL-SONDERNACH¹⁰

Église votive – Esquisse Kauffmann (s.d.)



Esquisse pour l'église votive de Metzeral

P. Kauffmann (Viroflay), s.d.

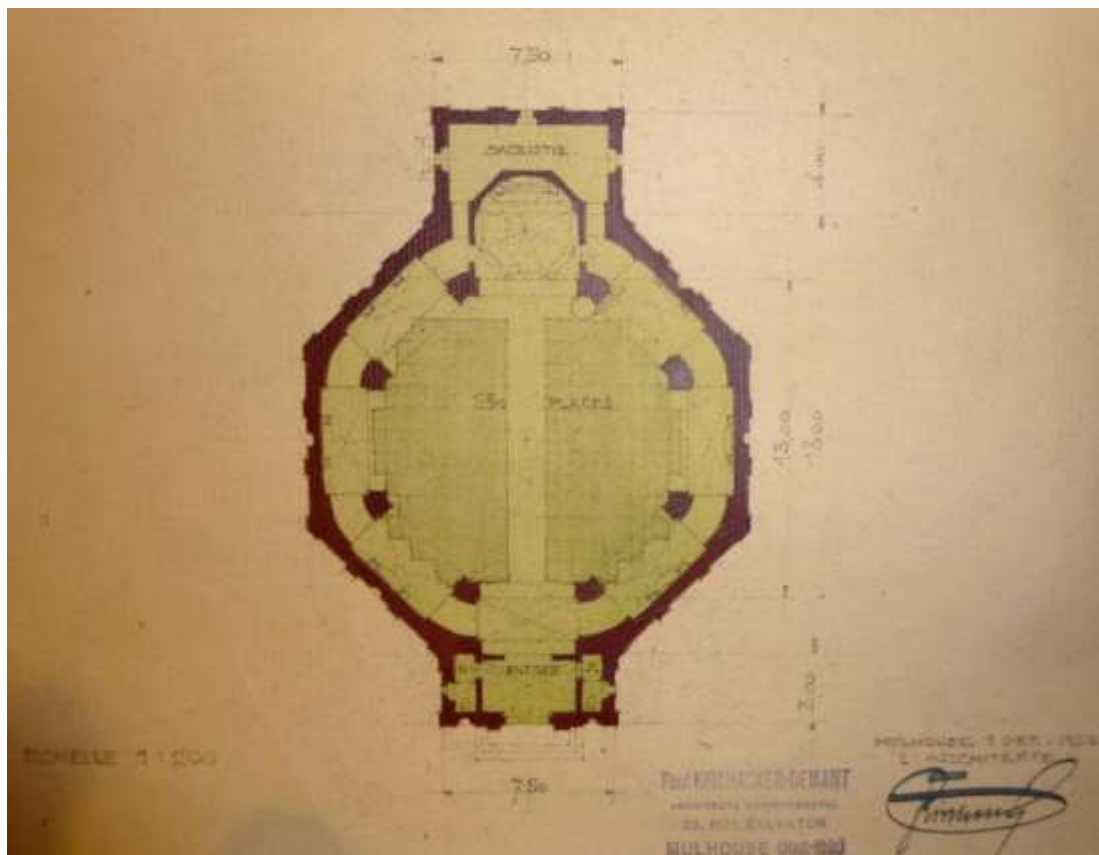
Archives du conseil de fabrique de Metzeral-Sondernach

¹⁰ À l'origine, ce sont deux constructions distinctes qui sont souhaitées. Les réalités économiques contraignent cependant le curé Béhé à réduire l'ampleur de ses ambitions en faisant construire un seul édifice remplissant simultanément les fonctions d'église paroissiale et de monument commémoratif.

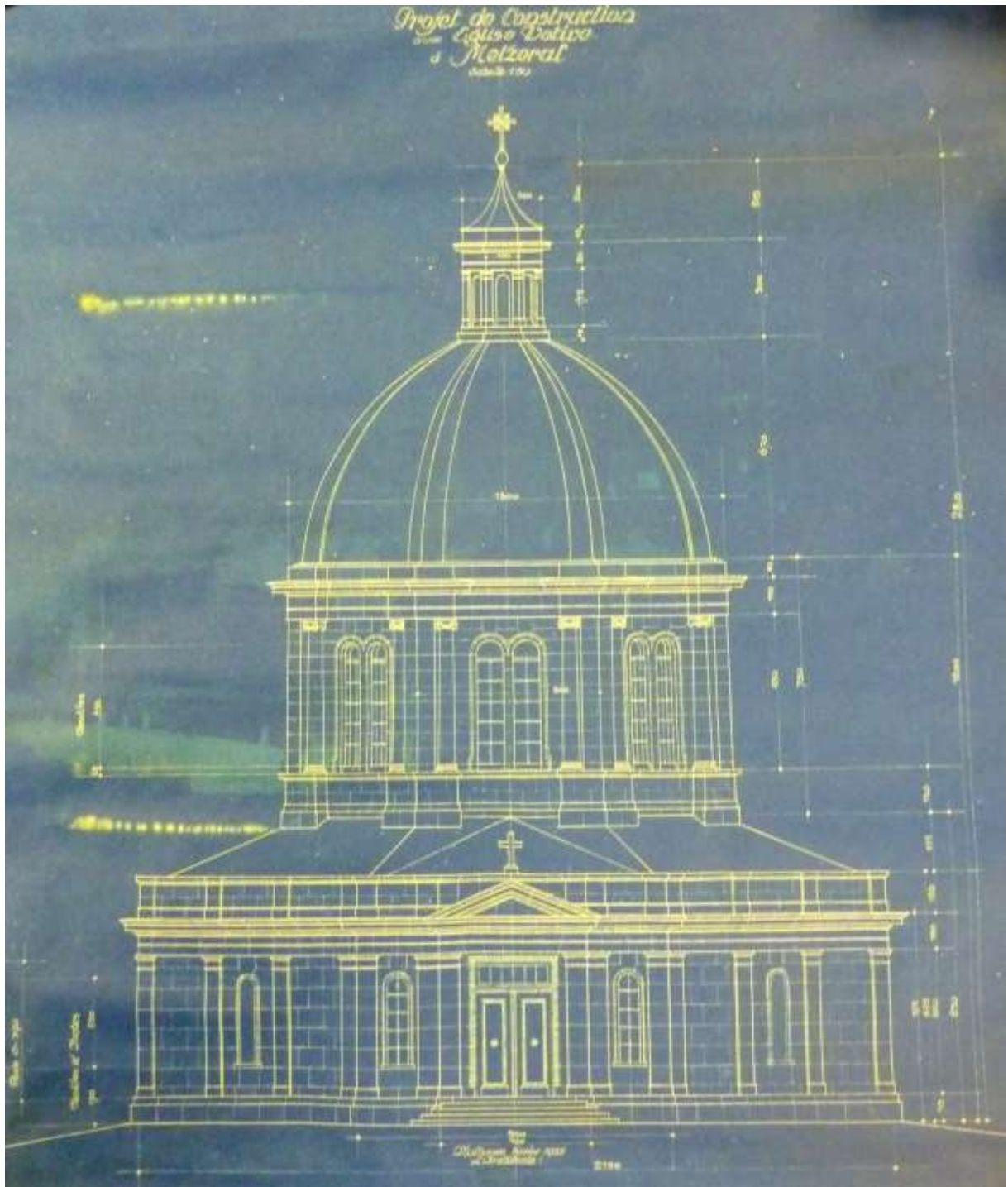


En somme, il ne paraît plus logique,
 d'élever un pareil monument, costumé comme
 tout d'abord, sans le style primitif de l'architecture chrétienne :
 le roman qui est à style néo-roman ou alsacien : à la cathédrale
 de Strasbourg à son origine, à l'époque romane, Rastbach, Rastbach, Elzberg,
 Gumbrecht, etc. Une école de style roman-alsacien à la place, dans
 l'architecture générale de la région. L'architecture en est simple.
 La tour élève, symbolique, en outre vers le divin qu'elle
 soutient et l'archange. Il n'est pas en effet le patron - selon temps
 qu'il est utilisé en la forme, les ailes éployées, au-dessus du corps
 " l'ange de nos, élève au-dessus de nos hérités, la couronne glorieuse des
 vainqueurs et la palme du martyr.

Église votive – Projet Kirchacker (1924-25)



Projet pour l'église votive de Metzeral
Paul Kirchacker (Mulhouse), 1^{er} décembre 1924
Archives du conseil de fabrique de Metzeral-Sondernach



Projet pour l'église votive de Metzeral
Paul Kirchacker (Mulhouse), février 1925
Archives du conseil de fabrique de Metzeral-Sondernach



Maquette du projet d'église votive de Metzeral
Réalisation inconnue, d'après Paul Kirchacker (Mulhouse), s.d.
Archives du conseil de fabrique de Metzeral-Sondernach

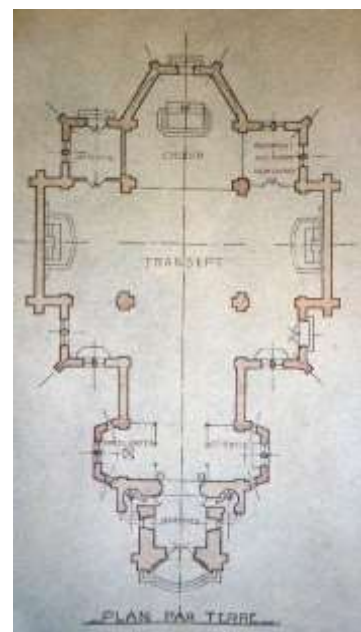
Église votive – Projet Laschett de Polignac



Projet pour le monument du souvenir alsacien à Metzeral
Maurice Laschett de Polignac (Bar-le-Duc), 22 février 1925
Archives du conseil de fabrique de Metzeral-Sondernach



Détails



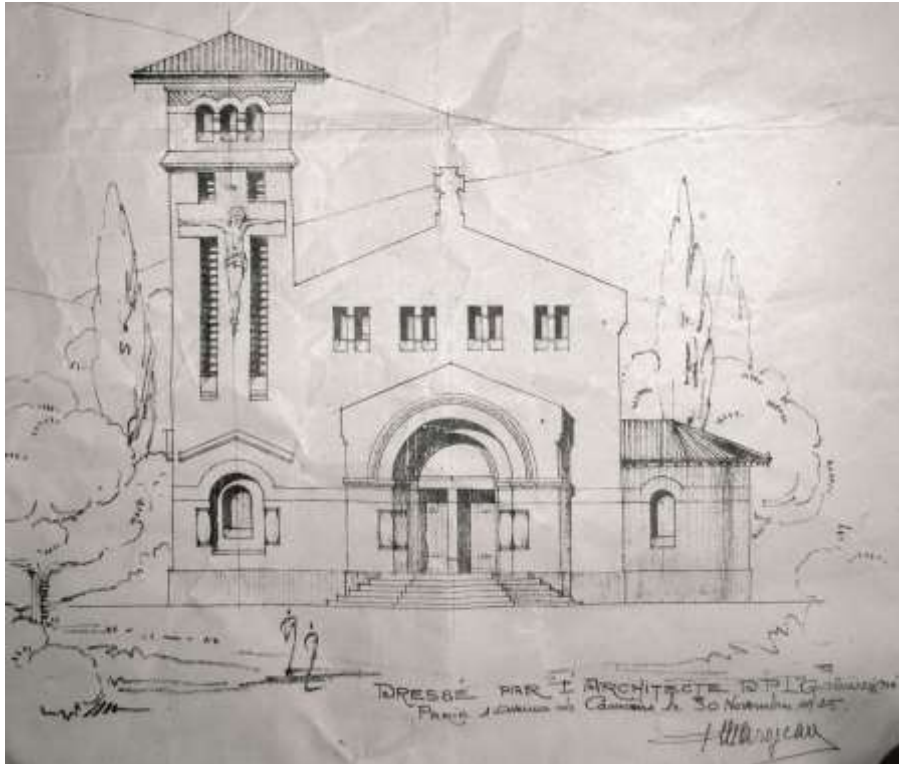
Église votive – Projet Marozeau (1925-26)



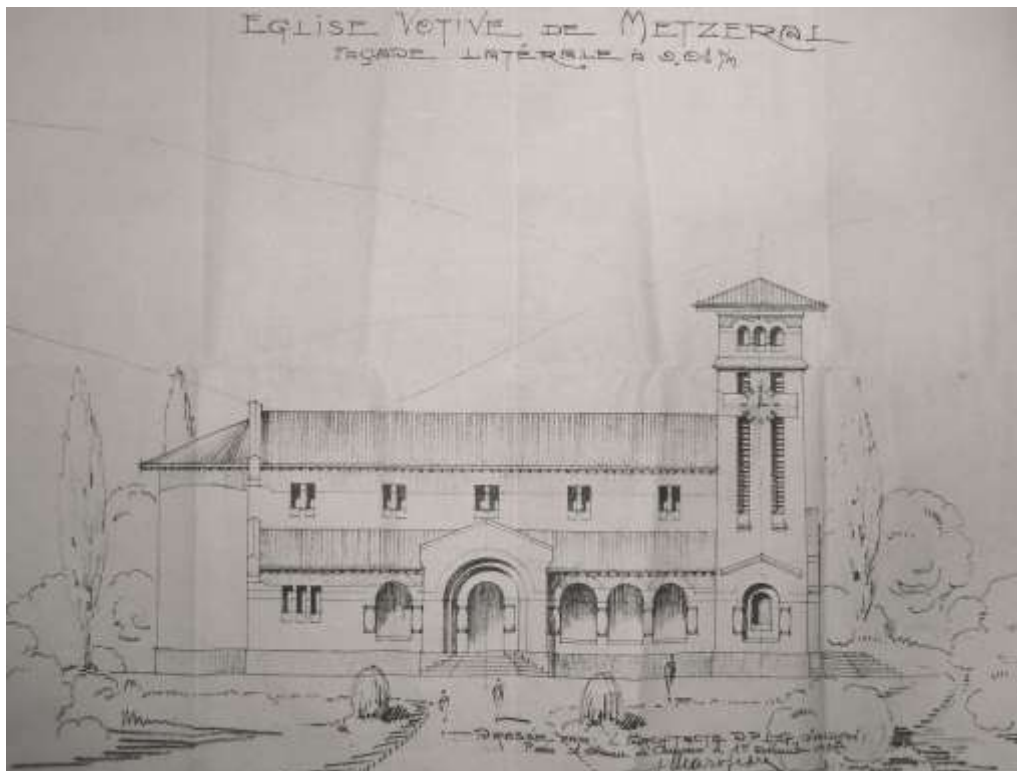
Façade principale de l'église votive de Metzeral
Paul Marozeau (Paris), 4 novembre 1925
Archives du conseil de fabrique de Metzeral-Sondernach



Église votive de Metzeral (coupe transversale)
Paul Marozeau (Paris), 29 octobre 1925
Archives du conseil de fabrique de Metzeral-Sondernach



Façade principale de l'église votive de Metzeral (variante avec clocher)
 Paul Marozeau (Paris), 30 novembre 1925
 Archives du conseil de fabrique de Metzeral-Sondernach



Façade latérale de l'église votive de Metzeral (variante avec clocher)
 Paul Marozeau (Paris), 1^{er} décembre 1925
 Archives du conseil de fabrique de Metzeral-Sondernach

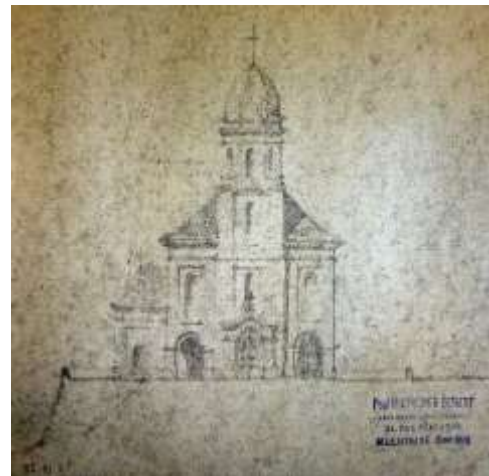


Façade principale de l'église votive de Metzeral (variante avec clocher)

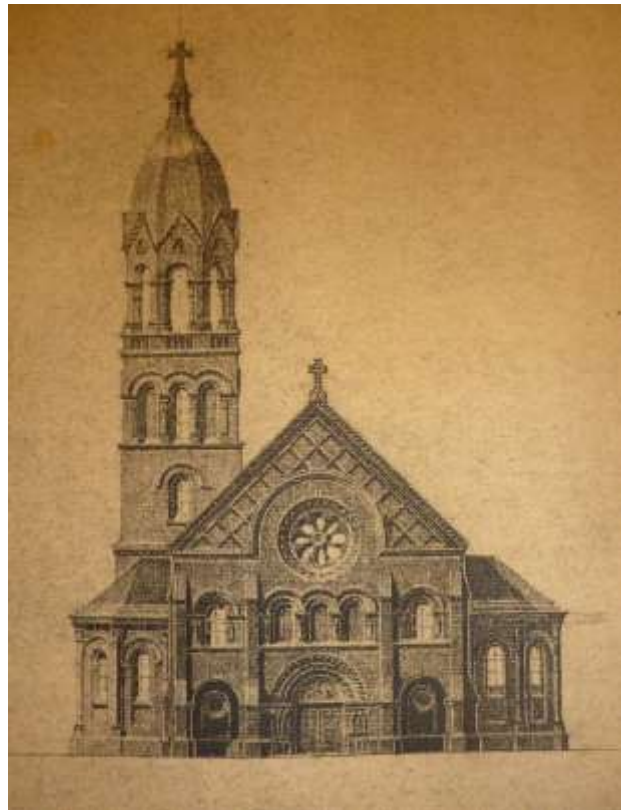
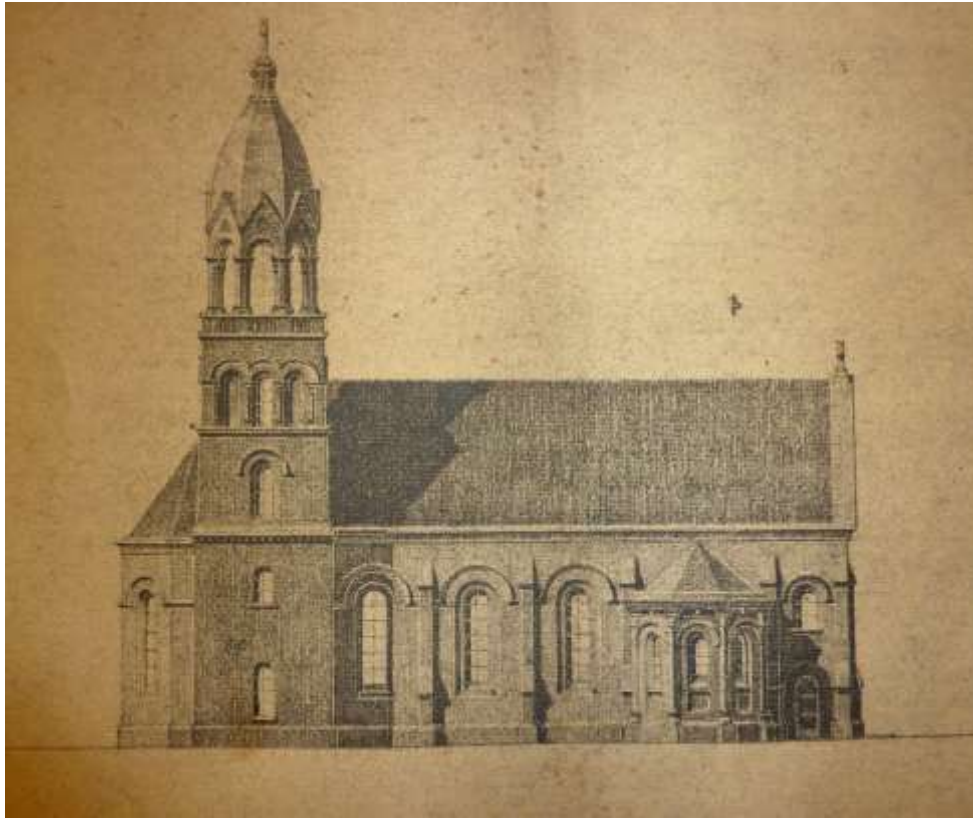
Paul Marozeau (Paris), 12 février 1926

Archives du conseil de fabrique de Metzeral-Sondernach

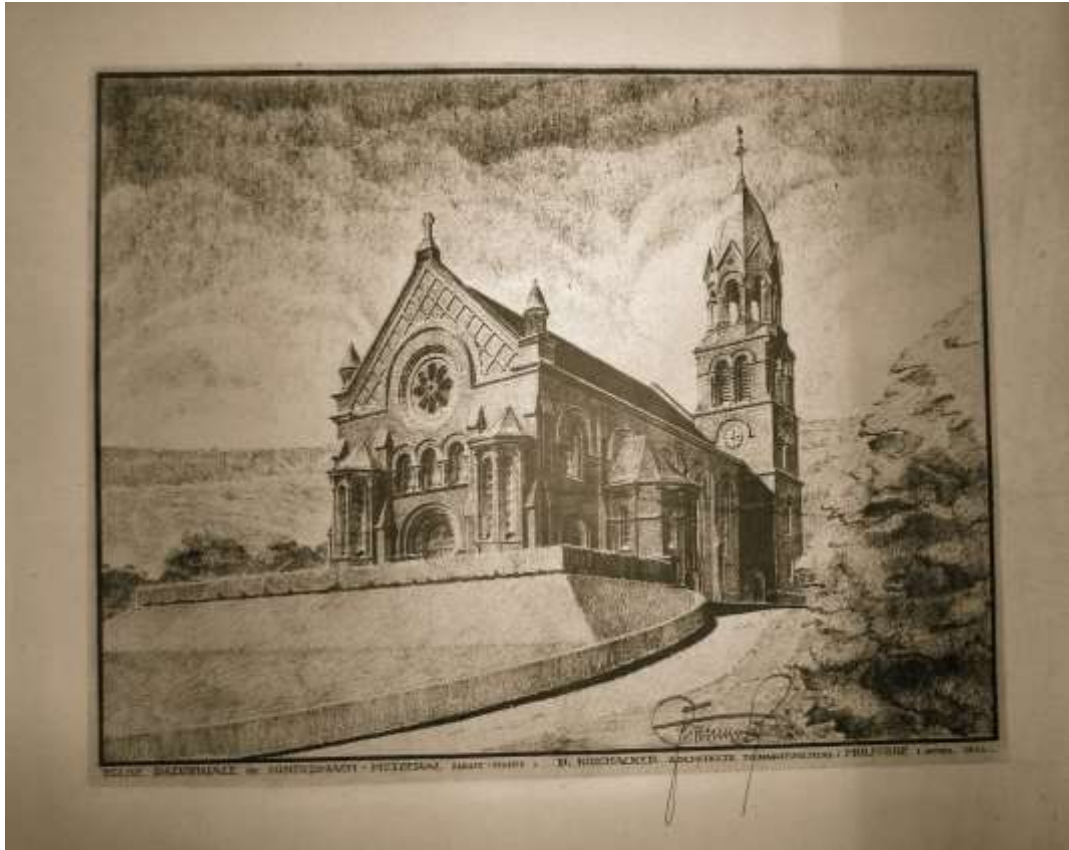
Église paroissiale – Projet Kirchacker



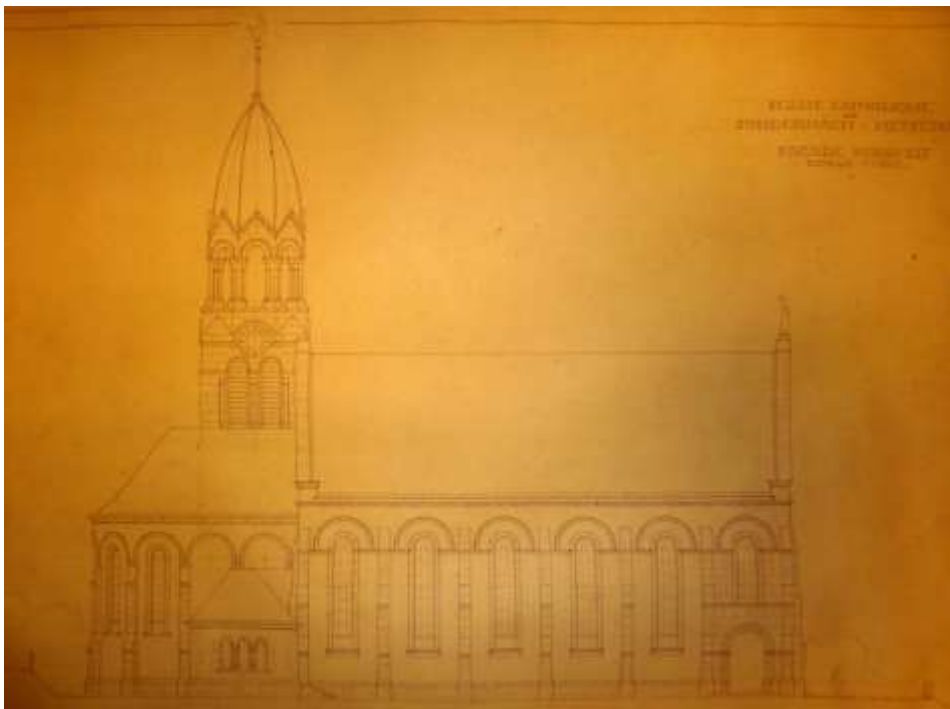
Esquisses pour l'église paroissiale de l'Emm
Paul Kirchacker (Mulhouse), novembre 1925
Archives du conseil de fabrique de Metzeral-Sondernach



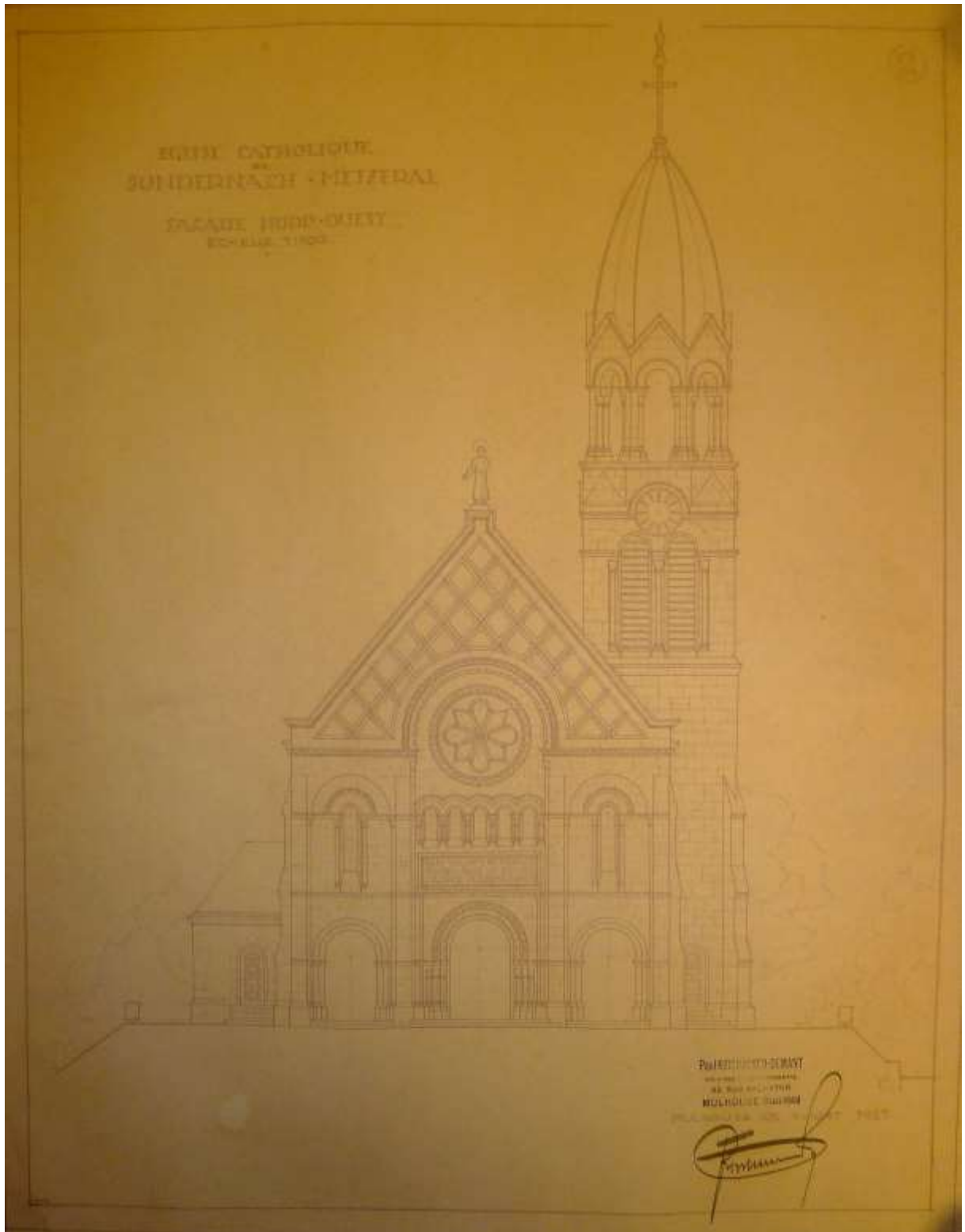
Projet pour l'église paroissiale de l'Emm
Paul Kirchacker (Mulhouse), décembre 1925
Archives du conseil de fabrique de Metzeral-Sondernach



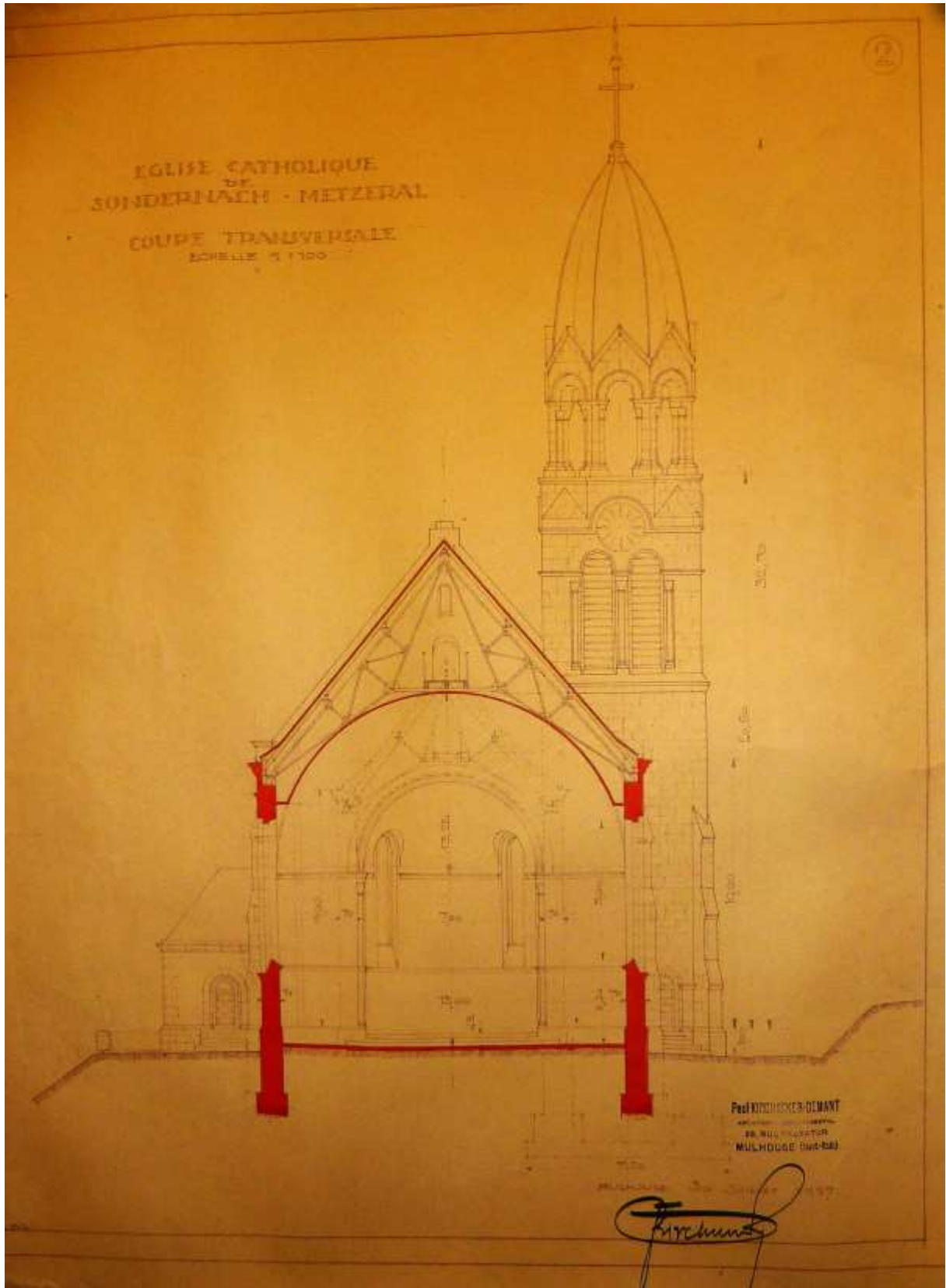
Projet pour l'église paroissiale de l'Emm
 Paul Kirchacker (Mulhouse), 1^{er} avril 1926
 Archives du conseil de fabrique de Metzeral-Sondernach



Plan de la façade Nord-Est de l'église paroissiale de l'Emm
 Paul Kirchacker (Mulhouse), juillet 1927
 Archives du conseil de fabrique de Metzeral-Sondernach



*Plan de la façade Nord-Ouest de l'église paroissiale de l'Emm
Paul Kirchacker (Mulhouse), juillet 1927
Archives du conseil de fabrique de Metzeral-Sondernach*



Coupe transversale de l'église paroissiale de l'Emm
Paul Kirchacker (Mulhouse), juillet 1927
Archives du conseil de fabrique de Metzeral-Sondernach

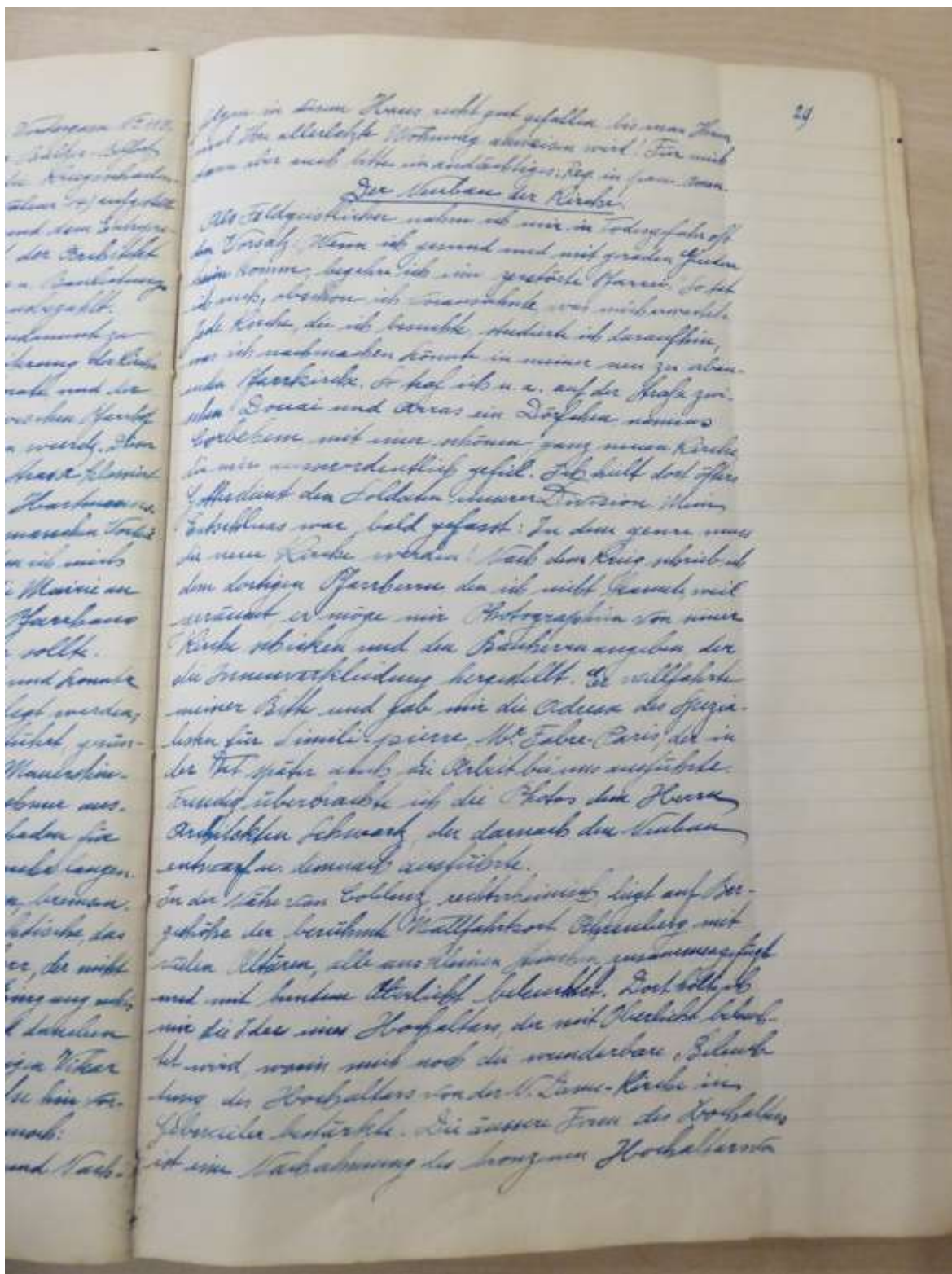
Église paroissiale – Projet anonyme



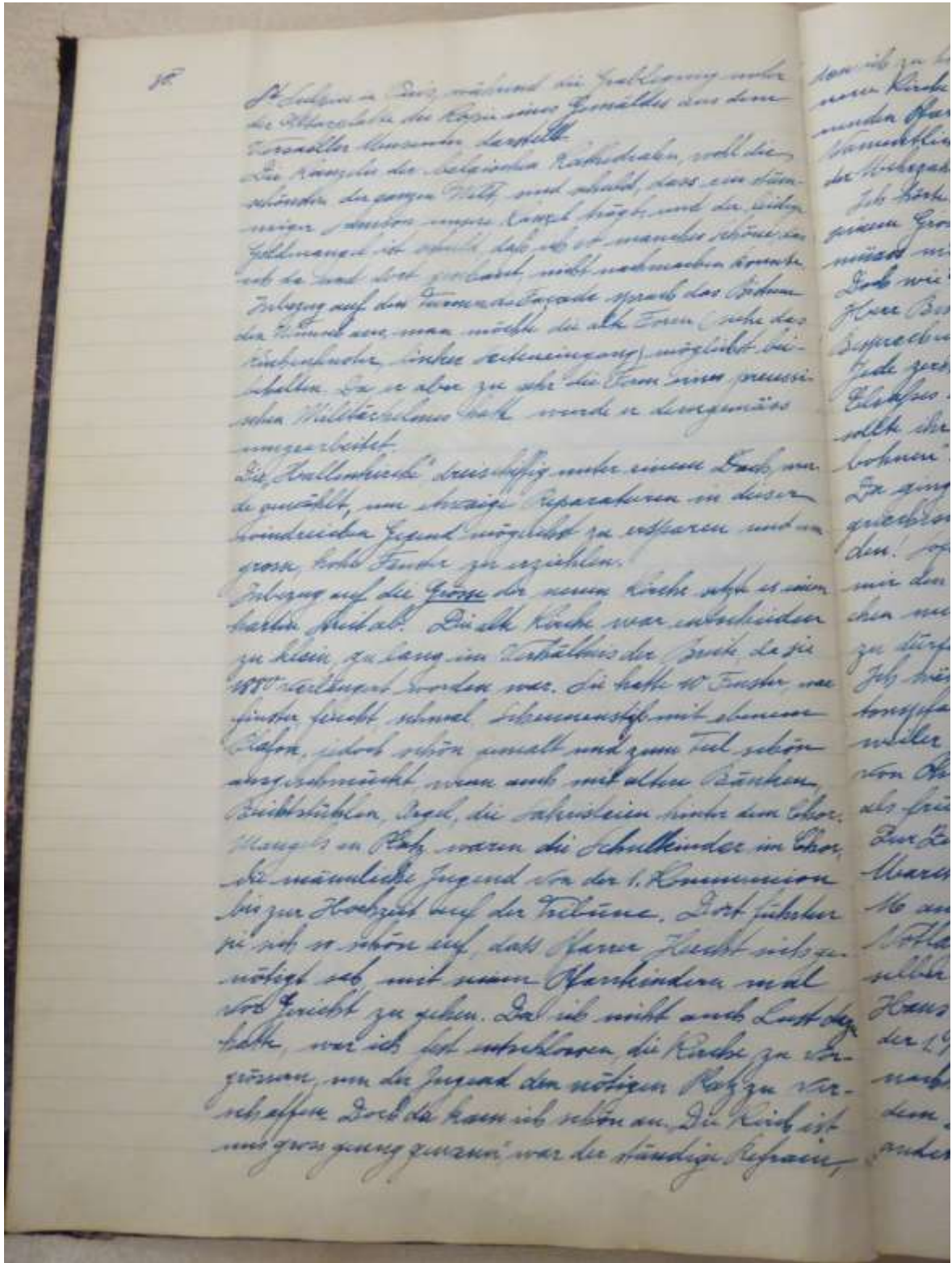
Projet pour l'église paroissiale de Metzeral-Sondernach

Anonyme (s.l.), s.d.

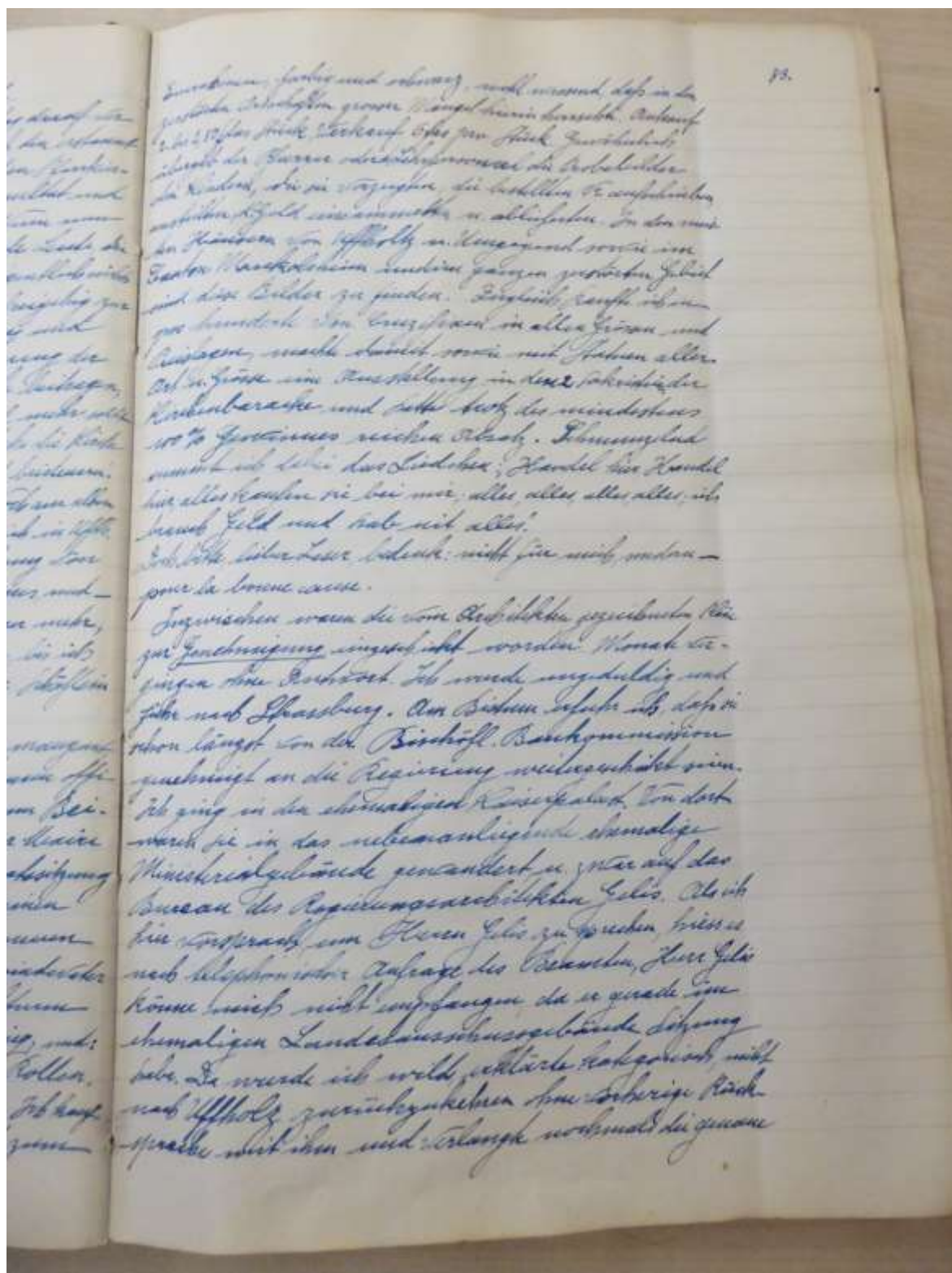
Archives du conseil de fabrique de Metzeral-Sondernach



ANNEXE 47 – EXTRAIT DE LA CHRONIQUE PAROISSIALE DU CURÉ HECK, UFFHOLTZ
ADHR, 301J47. Heck Alphonse, Geschichte der Pfarrei Uffholtz, p. 30.



ANNEXE 48 – EXTRAIT DE LA CHRONIQUE PAROISSIALE DU CURÉ HECK, UFFHOLTZ
 ADHR, 301J47. Heck Alphonse, Geschichte der Pfarrei Uffholtz, p. 33-34.



ANNEXE 49 - LOI DITE CORNUDET CONCERNANT LES PLANS D'EXTENSION ET D'AMÉNAGEMENT DES VILLES, 14 MARS 1919

JORF, 15 mars 1919, p. 2726-2727.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er} - Toute ville de dix mille habitants (10 000 h) et au-dessus, sans préjudice du plan général d'alignement et de nivellement imposé à toutes les communes par l'article 136, 13e, de la loi du 5 avril 1884, est tenue d'avoir un projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension.

Ce projet, qui devra être établi dans un délai maximum de trois ans, à compter de la promulgation de la présente loi, comprend :

1° Un plan qui fixe la direction, la largeur et le caractère des voies à créer ou à modifier, détermine les emplacements, l'étendue et les dispositions des places, squares, jardins publics, terrains de jeux, parcs, espaces libres divers, et indique les réserves boisées ou non à constituer, ainsi que les emplacements destinés à des monuments, édifices et services publics ;

2° Un programme déterminant les servitudes hygiéniques, archéologiques et esthétiques ainsi que toutes les autres conditions y relatives, et en particulier les espaces libres à réserver, la hauteur des constructions, ainsi que les prévisions concernant la distribution d'eau potable, le réseau d'égouts, l'évacuation et la destination finale des matières usées et, s'il y a lieu, l'assainissement du sol ;

3° Un projet d'arrêté du maire, pris après avis du conseil municipal, et réglant les conditions d'application des mesures prévues au plan et au programme.

Les mêmes obligations s'appliquent :

1° A toutes les communes du département de la Seine ;

2° Aux villes de moins de dix mille habitants (10 000 h) et de plus de cinq mille habitants (5 000 h) dont la population a augmenté de plus de dix pour cent (10 p. 100) dans l'intervalle de deux recensements quinquennaux consécutifs ;

3° Aux stations balnéaires, maritimes, hydrominérales, climatiques, sportives et autres dont la population, quelle qu'en soit l'importance, augmente de cinquante pour cent (50 p. 100) ou plus à certaines époques de l'année ;

4° Aux agglomérations, quelle qu'en soit l'importance, présentant un caractère pittoresque, artistique ou historique, et inscrites sur une liste qui devra être établie par les commissions départementales des sites et monuments naturels instituées par la loi du 21 avril 1906 ;

5° Aux groupes d'habitations et aux lotissements créés ou développés par des associations, des sociétés ou des particuliers.

Art. 2. - Lorsqu'une agglomération, quel que soit le chiffre de sa population, a été totalement ou partiellement détruite, par suite de faits de guerre, d'incendie, de tremblement de terre ou de tout autre cataclysme, la municipalité est tenue de faire établir, dans le délai de trois mois, le plan général d'alignement et de nivellement des parties à reconstruire, prévu par la loi du 5 avril 1884 accompagné d'une étude sommaire du projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension prévu à l'article 1^{er} de la présente loi.

Un arrêté du préfet, pris après avis de la commission instituée par l'article 4 de la présente loi, décide si l'agglomération rentre dans les conditions prévues au premier alinéa ci-dessus et fixe le point de départ du délai.

Tant que le plan d'alignement et de nivellement n'est pas approuvé, aucune construction, sauf d'abris provisoires, ne peut être effectuée sans autorisation du préfet donnée après avis de la commission instituée à l'article 4 ci-après.

Art. 3. - Les frais des plans et projets prévus aux articles précédents sont à la charge de l'État en ce qui concerne les communes visées à l'article 2 ci-dessus, par dérogation au principe posé par l'article 136, 13°, de la loi municipale du 5 avril 1884.

Il en est de même pour les agglomérations visées au 4° de l'énumération contenue à l'article 1^{er} de la présente loi.

Pour les autres communes, des subventions peuvent être accordées par décision du ministre de l'intérieur, rendue sur la proposition du préfet du département, sur les crédits inscrits à cet effet au budget du ministère de l'intérieur et dans une proportion qui sera fixée par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Art. 4. - Il est institué à la préfecture de chaque département, sous la présidence du préfet ou de son représentant, une commission dite « Commission départementale d'aménagement et d'extension des villes et villages » composée du conseil départemental d'hygiène, de la commission départementale des sites et monuments naturels, du conseil départemental des bâtiments civils et de quatre maires désignés par le conseil général.

Cette commission entend les délégués des sociétés d'architecture, d'art, d'archéologie, d'histoire, d'agriculture, de commerce, d'industrie et de sport et des compagnies de transport du département, ainsi que les maires des villes ou communes intéressées et les représentants des divers services publics de l'État qu'elle croit devoir convoquer ou qui demandent à présenter leurs observations.

Elle peut s'adjoindre des rapporteurs qui ont voix délibérative dans les affaires qu'ils rapportent.

Cette commission groupe tous les documents nécessaires de nature à faciliter aux communes la préparation de leurs projets et à les guider.

Elle donne son avis :

1° Sur les projets établis par les municipalités ;

2° Sur les dérogations qui, en raison de difficultés spéciales ou de besoins locaux, peuvent être apportées aux principes posés par la commission supérieure instituée à l'article 5 ci-après ;

3° Sur les servitudes esthétiques ou hygiéniques résultant des projets qui lui sont soumis ;

4° Sur toutes les affaires que le préfet juge utile de lui soumettre.

Art. 5. - Il est institué au ministère de l'intérieur, sous la présidence du ministre ou de son délégué et la vice-présidence du ministre chargé des régions libérées ou de son délégué, une commission supérieure aménagement, d'embellissement et d'extension des villes, ainsi composé :

- Deux sénateurs élus par le Sénat ;
- Quatre députés élus par la Chambre des députés ;
- Deux conseillers d'État en service ordinaire désignés par leurs collègues ;
- Quatre maires dont trois désignés par le ministre de l'intérieur et un par le ministre chargé des régions libérées, à raison de deux pour les communes de vingt mille à cinquante mille habitants (20 000 à 50 000) et deux pour les communes au-dessus de cinquante mille habitants (50 000 h.) ;
- Le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur ;
- Le directeur de l'assistance et de l'hygiène publique au ministère de l'intérieur ;
- Quatre membres du conseil supérieur d'hygiène publique désignés par leurs collègues ;
- Quatre membres du conseil supérieur des beaux-arts désignés par leurs collègues ;

- Quatre membres du conseil général des bâtiments civils désignés par leurs collègues ;
- Quatre membres choisis parmi les urbanistes, architectes et autres personnes particulièrement qualifiées, désignées deux par le ministre chargé des régions libérées, et deux par le ministre de l'intérieur.

Elle peut s'adjoindre des rapporteurs qui ont voix délibérative dans les affaires qu'ils rapportent. Cette commission est chargée d'établir les règles générales de nature à guider les municipalités dans l'application de la présente loi et donne son avis sur toutes les questions et tous les projets qui lui sont renvoyés par le ministre de l'intérieur ou le ministre chargé des régions libérées, soit d'office, soit sur la demande de la commission par une délibération motivée.

Art. 6. - Lorsque le projet n'intéresse qu'une seule commune et, sauf le cas prévu au cinquième paragraphe de l'article régi par l'article 8 ci-après concernant les groupes d'habitations, le conseil municipal, sur la proposition du maire, désigne l'homme de l'art ou la société qu'il charge de l'étude et de la confection des plans et projets.

Si, dans le délai de deux mois à partir de la promulgation de la présente loi, cette désignation n'a pas été faite, le préfet met le conseil municipal en demeure d'y procéder dans un délai d'un mois, passé lequel il fait lui-même d'office la désignation nécessaire.

Lorsque le plan n'a pas été établi dans des délais prévus aux articles 1^{er} et 2 ci-dessus, le préfet fait procéder d'office à ce travail aux frais de la commune et celle-ci est déchue de son droit aux subventions prévues à l'article 3, paragraphe 3, de la présente loi.

Art. 7. - Dès que les plan, programme et arrêté prévus à l'article ont été établis, ils sont soumis, après avis du bureau d'hygiène et, à son défaut, de la commission sanitaire de la circonscription :

- 1° À l'examen du conseil municipal ;
- 2° À une enquête dans les conditions de l'ordonnance du 23 août 1835 ;
- Et 3° À l'examen de la commission prévue à l'article 4.

Le conseil municipal ensuite est appelé à donner son avis définitif.

Si le conseil municipal refuse ou néglige d'examiner le plan, le préfet lui adresse une mise en demeure et lui impartit un délai ne pouvant excéder un mois, passé lequel il examine lui-même le plan.

Il en est de même dans le cas où le conseil municipal refuse ou néglige de donner son avis définitif. Le préfet transmet le dossier accompagné de son avis motivé au ministre de l'intérieur qui consulte, s'il le juge utile, la commission supérieure, et les travaux à exécuter par application du plan sont déclarés d'utilité publique par décret en Conseil d'État.

Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une agglomération rentrant dans les cas prévus par l'article 2 de la présente loi, la déclaration d'utilité publique est prononcée par arrêté du préfet, sur avis conforme de la commission instituée par l'article 4 sauf en ce qui concerne les agglomérations énumérées à l'article 1^{er}, pour lesquelles un décret en Conseil d'État est toujours nécessaire.

Art. 8. - Les associations, sociétés ou particuliers qui entreprennent la création ou le développement de groupes d'habitations sont tenus de déposer à la mairie un plan d'aménagement comprenant le raccordement avec les voies publiques et, s'il y a lieu, avec les canalisations d'eau potable et les égouts de la commune.

Dans les vingt jours qui suivent ce dépôt, le plan est soumis à l'examen du bureau d'hygiène ou, à son défaut, de la commission sanitaire de la circonscription, au conseil municipal, puis à une enquête dans les formes prescrites par la circulaire du ministre de l'intérieur du 20 août 1825.

Un mois après une mise en demeure dûment constatée, adressée par le propriétaire au maire et restée sans résultat, le préfet peut prescrire l'enquête.

Le plan est ensuite soumis à la commission prévue à l'article 4 ci-dessus et approuvé, s'il y a lieu, par arrêté préfectoral.

La décision du préfet doit intervenir dans le mois qui suivra l'enquête. À défaut de décision dans ce délai, le plan est réputé approuvé.

Lorsque le plan est approuvé, aucune construction ne peut être édiflée sans la délivrance, par le maire, d'un permis de construire dans les conditions prévues par l'article 11 de la loi du 15 février 1902.

Art. 9. - Lorsque le projet de reconstruction, d'aménagement, d'embellissement et d'extension est de nature à intéresser plusieurs communes du département, le préfet peut provoquer une étude d'ensemble de ce projet de la part des municipalités intéressées et instituer, même d'office, des conférences intercommunales en vue de la constitution de syndicats de communes, conformément aux prescriptions des articles 116 et 169 de la loi du 5 avril 1884.

Le projet est instruit et déclaré d'utilité publique dans les formes indiquées par les articles 6 et 7 de la présente loi.

Si le plan doit dépasser les limites du département, il est dressé dans une conférence interdépartementale suivant les dispositions des articles 89, 90 et 91 de la loi du 10 août 1871 et soumis ensuite, dans chaque commune, aux formalités prévues aux articles 6 et 7 de la présente loi.

Il est déclaré d'utilité publique par une loi qui fixera les mesures nécessaires à son application.

Art. 10. - À dater de la publication de l'acte portant déclaration d'utilité publique d'un plan de reconstruction, d'aménagement, d'embellissement et d'extension, ou de l'arrêté préfectoral approuvant les plans relatifs aux groupes d'habitation prévus à l'article 8, les propriétaires de terrains en bordure des voies et places projetées devront se conformer aux règles édictées par la législation sur l'alignement et ne pourront édifier des constructions nouvelles sans avoir obtenu, au préalable, un permis de construire délivré par le maire. Et il ne pourra plus être édifié de constructions nouvelles, en bordure des voies ou places projetées, que suivant les alignements fixés.

À cet effet, aucune construction ne pourra être édiflée sans la délivrance par le maire d'un permis de construire.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 14 mars 1919

Signé R. POINCARÉ.

Le Ministre de l'intérieur,

Signé J. PAMS.

Le Ministre des régions libérées,

Signé A. LEBRUN.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Signé L. LAFFERRE.

Le Ministre des travaux publics et des transports,

Signé A. CLAVEILLE.

ANNEXE 50 – EXTRAIT DES MÉMOIRES DU CURÉ TSCHIRHART, CERNAY

Tschirhart Camille, *Etwas Geschichte der Pfarrei Sennheim*, Thann, Alsatia, 1946, p. 6.

KURZE GESCHICHTE DER STADT SENNHEIM

Das Neue, (D. i. die Aenderung des neu aufgebauten Cernay) soll das Bild und das Andenken, das Aussehen der Stadt von vor dem Kriege 1914—1918 nicht verloren gehen lassen. Es soll das alte Sennheim in unserem Geiste wieder neu aufleben und in treuer und lieber Erinnerung festgehalten werden.

Jeder ist oder soll stolz sein auf seinen Geburts- oder Wohnort. Es liegt darin ein gross Stück Ehrgefühl, das jeden ehrt. Wer das nicht mehr empfindet, der verliert mit dem Fehlen dieser Anhänglichkeit an seinem Geburts- oder Wohnort auch viel an Charakter und Ehre, viele sogar verlieren alles.

Viele sind schon durch die Liebe zur Heimat Helden geworden! Wie viele andere aber wurden zu Verrätern weil sie keine Liebe zu ihrem Geburtsort hatten.

Dieser Stolz und diese Liebe sind es, die das Verlangen schaffen, möglichst viel von ihrem Ort zu wissen. Daher oft das Suchen nach den grossen Namen von Familien, die einst da bestanden. Cernay kann sich vieler Adelsfamilien rühmen, die in seinen Mauern wohnten, somit kein Wunder wenn es eine gewisse Bedeutung hatte.

Daher sucht man auch zu wissen, wie der Ort früher aussah, was für Aenderungen im Laufe der Zeit eintraten.

Wie viel hat sich in Cernay geändert? Nur 3 Tore gestatteten den Einlass in die befestigte Stadt: Kobnarer Tor, Belforter Tor und Thanner Tor. Die Einwohner konnten also ruhig schlafen.

Sie selbst aber auch mussten Umwege machen, je nachdem sie irgendwo hin wollten. Erst in der neueren Zeit wurden Ausgangsstrassen geöffnet, eine erst nach dem Krieg 1914—18, wie auch sonst Veränderungen vorgenommen wurden, z. B. die Verlegung der Häuser, die die Kirche umgaben, wodurch die Kirche frei wurde und ein grösserer Marktplatz entstand. Das ist heute allen bekannt, die aus Cernay gebürtig sind, und auch die meisten Neuangekommenen wissen es vom Hörensagen, aber später wird dies einmal ein grosses Interesse haben, wenn die kommenden Geschlechter nichts mehr wissen von dem, was vor dem Kriege

ANNEXE 51 – EXTRAIT DES MÉMOIRES DU CURÉ FENGER, STOSSWIHR

Fenger Paul, *Die katholische Pfarrei von Stosswihr-Ampfersbach im Münstertal*, Colmar, Alsatia, 1955, p. 46-47.

Pfarrei, mit Ausnahme des Taufregisters, beginnend mit dem Jahre 1894, waren verloren. — Die Pfarrei-Chronik war 1895 durch einen glücklichen Zufall von Herrn Pfarrer Joder in seine neue Pfarrei Lalaye mitgenommen worden, von wo sie 1930 unversehrt zurückkehrte. Sie ist 1940 zugrunde gegangen.

Es galt nun zunächst den Wiederaufbau der Pfarrei in die Hand zu nehmen. Ende 1923 wurde die Kapelle, welche Eigentum der Kirchenfabrik ist, wieder in Stand gesetzt, und im Jahre 1927 das restaurierte Mobiliar derselben wieder darin untergebracht. — Der Grundstein der neuen Pfarrkirche, die genau auf den noch erhaltenen Fundamenten der früheren Kirche steht, wurde am Sonntag, den 24. Mai 1925, dem Patronsfeite Maria-Hilf, durch den Kantonspfarrer von Münster, Vuillard, gelegt. — Am Sonntag, den 31. Oktober 1926, dem ersten Christus-Königs-Feste, wurde die neue Kirche durch den inzwischen zum Generalvikar ernannten früheren Kantonspfarrer von Münster, Mgr. Vuillard, benediziert, und am gleichen Tage begann eine 14tägige Mission für die Pfarrei.

Vom Mobiliar der alten Kirche wurde nur das Kruzifix, seit 1936 in der Kapelle, das heute der Kanzel gegenüber hängt, gerettet. Die französischen Alpenjäger brachten es während des Krieges ans Bistum von Saint-Dié, von wo es zur Einweihung der neuen Kirche zurückkam, und als Missionskreuz zur Erinnerung an die erste

Mission nach dem Kriege eingeweiht wurde. — Auf einer kleinen Messingtafel, die am Fusse des Kreuzes befestigt ist, haben die Alpenjäger folgende Inschrift in lateinischer Sprache eingeritzt, deren Übersetzung also lautet: «Dieses Kruzifix aus der durch die teutonische Wut zerstörten Kirche von Ampfersbach haben die gottesfürchtigen Alpenjäger des 54. Regiments hier aufgestellt, am 29. Mai des Jahres 1916.» — Die Alpenjäger hatten nämlich das Kruzifix zunächst auf den Trümmern der zerstörten Kirche aufgestellt. Als aber die dauernde Beschiessung es zu zerstören drohte, brachten sie es nach Saint-Dié in Sicherheit. — Der Weihwasserkessel an der Seitentüre der neuen Kirche wurde bei den Aufräumarbeiten unversehrt gefunden.

Die Glocken: Zur Mitternachtsmette des gleichen Jahres 1926 konnten zum ersten Male die drei neuen Glocken geläutet werden. Sie sind auf die Namen: «Christ-König», «Maria-Hilf» und «Sankt-Gregor» getauft.

ANNEXE 52 – PLAQUETTE DE PRÉSENTATION DU PROJET DE MONUMENT DU SOUVENIR ALSACIEN À METZERAL.

ADS, 502, Dossier « Metzeral ». Monument du "Souvenir alsacien". Projet de construction d'une église votive à Metzeral.



Membres d'honneur

M. RUCH, évêque de Strasbourg.
Général de INOUBRAGUIN, ancien gouverneur de Strasbourg.
S. Em. le cardinal DUBOIS, archevêque de Paris.
S. Em. le cardinal MAURIN, archevêque de Lyon.
S. Em. le cardinal MERCIER, archevêque de Malines.
M. PODCARE, président du Conseil et président d'honneur de la Fédération des Chasseurs Alsaciens.
Maréchal FOCH.
Maréchal PETAIN.
Maréchal FAYOLLE.
M. ALAPETITE, commissaire général à Strasbourg.
M. BACQUÉ, préfet du Haut-Rhin.
M. Jules HARTHELMY, secrétaire à Paris.
M. BAUDRELLART, recteur de l'Université à Paris.
M. René BAZIN, de l'Académie Française.
Général BAZIN de BUCKENHEIM.
Général BERTHELOT, gouverneur de Strasbourg.
M. BÉDANT, doyen de la Faculté de Droit à Strasbourg.
M. Henry BOBREAUX, de l'Académie Française.
Général BOUBIGON, sénateur du Haut-Rhin.
M. Théodore DOTTRE.
Général DRESBAND.
M. le Dr. BRUM, conseiller général du Haut-Rhin.
Colonel CARLET, député du nouveau Français du Haut-Rhin.
Général de CASTELNAU, député de l'Auvergne.
M. Pierre de CASTEX, conseiller général du Haut-Rhin.
M. CHARLÉTY, recteur de l'Université à Strasbourg.
Général DEBENNY.
M. l'abbé DELSOL, sénateur du Haut-Rhin.
M. Max DOLLÉUS, député du nouveau Français du Haut-Rhin.
Général DREAU.
Général DURAIL, grand chancelier de la Légion d'Honneur.
Mme Robert DEBABLE à Paris.
M. Jean FABRY, député de Paris.
Général FETTER.
Général FERRE, président général du nouveau Français.
M. Déodat FERRY, député des Vosges.
M. GEGAYT, sénateur du Haut-Rhin.
M. Paul GEORGEL, conseiller municipal à Nancy.
Général GOURAUD, gouverneur de Paris.
M. le chanoine GRANDADAM, archidiacre de la Cathédrale à Strasbourg.
Mar. de GUARDIA.
M. GÉRELT, propriétaire à Paris.
M. André HARTMANN, industriel à Metz.
Mar. HIRSCHER, archevêque de Landshut.
Mar. HUMBRECHT, archevêque de Bonn.
M. Jacques DIMER, maître de Metz.

M. JADIN, doyen de la Faculté de Pharmacie à Strasbourg.
M. JOURDAN, député du Haut-Rhin.
Colonel Louis KELLER à Oestrathheim.
Mar. KREYER, à Colmar.
Mme KUSNER, à Colmar.
Général LACAPPELLE.
M. de LAUSSE, député du Haut-Rhin.
M. le chanoine LACOTTE à Paris.
Mme Henri LUNEAU à Paris.
M. François MARSAU, sénateur.
M. l'abbé MARTIN, doyen de la Faculté de Théologie à Strasbourg.
M. Michel SIEGENTHIEFF, président de la Fédération nationale des Chasseurs et vice-président du Conseil municipal à Paris.
M. JULES, doyen de la Faculté des Sciences à Strasbourg.
M. l'abbé MULLER, député du Haut-Rhin.
M. Nicolas MENSCH, inspecteur général à Haguenau.
M. le Dr. CHERKOPF, député du Haut-Rhin.
Général PASSAGA.
Général PAUL.
M. le chanoine PAULUS, curé de St. Georges à Haguenau.
M. PEEL, évêque de Metz.
M. FETTER, doyen de la Faculté des Lettres à Strasbourg.
M. le Dr. PELEGER, député du Haut-Rhin.
Colonel de REALS.
M. Humbert RICOLET, député des Alpes-Maritimes.
Général REWILL.
Mar. RIMOND, ambassadeur-inspecteur de PA. F. R.
Mar. REYMANN, président des Chasseurs de France.
M. RIEDER, conseiller général du Haut-Rhin.
M. Nicolas SCHUMBERGER, industriel à Guebwiller.
Mme SCHNEPP, à Mulhouse.
M. SCHNEPPER, docteur de Tarbes et Lourdes.
M. L. SCHWINDENHAMMER, industriel, à Turckheim.
Général TAMBULE.
M. le chanoine UMBRICHT, aumônier militaire à Strasbourg.
M. Xavier VALLET, député de l'Alsace.
M. VALLETTE, préfet de Rhin.
M. de VALLIERES, archéologue à Paris.
Mme Léon VILLARD.
Général de VILLARET.
M. VUILLARD, conseiller général du Haut-Rhin.
M. WAGNER, député du Haut-Rhin.
M. Victor WEBER, industriel à Kaisersberg.
M. le chanoine WINDSTEFFER, à Lautzema.
M. WILMS, doyen de la Faculté de Médecine à Strasbourg.
M. l'abbé WETTERLE, député du Haut-Rhin.
Général ZILLER.

Approbation et Recommandation

L'Evêque de Strasbourg approuve et bénit l'œuvre entreprise par M. le Curé de Metzeral. Il faut que nos morts vivent, que leurs noms brillent en lettres d'or sur la terre d'Alsace, que leurs âmes immortelles se plaisent à y résider, et quel palais sera plus digne de la sainte cité de Dieu ? Là on priera pour elles, là se dressera la croix qui perpétuera le souvenir de leur sacrifice, là se rendront régulièrement et chaque semaine les frères défunts chanteront dans les chœurs.

Strasbourg, le 15 Janvier 1923.

signé : Charles, Evêque de Strasbourg.

Le Général de Pouydraguin commandant le 31^e corps d'armée et Gouverneur de Strasbourg, s'associe de tout cœur à l'œuvre entreprise par M. le Curé de Metzeral pour la construction d'une église votive en souvenir des vaillants héros tombés dans les combats des Vosges qu'il eut l'honneur de commander.

Strasbourg, le 19 Février 1923.

signé : C. de Pouydraguin.

L'Alsace, et parce qu'elle est fortement trempée par les épreuves des temps passés et parce que catholique et française, a toujours été sensible à la souffrance et à la douleur.

Dans ces années de deuil, se laissant guider par la générosité de son cœur compatissant, elle s'incline profondément devant toute mère de famille, dont le fils est resté sur le champ d'honneur, — devant la veuve, dont le soutien fut enlevé en terre étrangère, — devant les petits orphelins, privés si prématurément de leur père tendrement aimé, et unissant ses prières à ceux de toutes les familles de France, elle s'agenouille pieusement sur les tombes des 1.500.000 soldats, les chers disparus.

Où, en Alsace comme en France, nous aimons à évoquer les traits de ces enfants fâchés à la fleur de la jeunesse; il nous plaît de rappeler à notre souvenir reconnaissant leurs sacrifices, leurs privations, leurs douleurs physiques et morales, leur mort sublime, qui, réunis, nous ont valu le retour à la Mère-Patrie, et dans un sentiment d'affectueuse compassion, nous leur élevons, et sur les champs de bataille et dans nos cours en prières, un monument d'éternelle gratitude.

Un monument égalant en beauté la grandeur de leurs sacrifices, un monument digne de l'Alsace et de la France, toujours si enthousiastes pour toute noble entreprise, un monument enfin où la génération d'aujourd'hui et les générations futures viendront s'agenouiller au pied du tabernacle et demander à Dieu de bien vouloir donner la récompense finale aux âmes de ces vaillants soldats qui, sur les sommets des Vosges, ont donné leur vie pour la réalisation du retour de l'Alsace à la France.

Une église votive à Metzeral, tel est notre projet, tel est le monument que le « Souvenir Alsacien » veut élever aux soldats de France, morts en Alsace, durant la grande guerre.

Metzeral est un nom connu aujourd'hui dans toute la France; le village, placé au fond de la riante et pittoresque vallée de Munster, est le centre des plus célèbres champs de bataille des Vosges, et dans ses environs immédiats reposent près de 10.000 soldats, répartis dans les cimetières militaires, dont : le Chêne Millet, à Metzeral, futur cimetière national, (1.420 tombes); le Châtelet, à Metzeral, (178 tombes); à Miltlach, (324 tombes); à Landersbach, (356 tombes); au Muetlé, à Sanderach, (538 tombes); au Hilsenfirst, (850 tombes); à Breitenbach, (1.218 tombes); au Sattel, à Muhlbach, (465 tombes); au Gaschneg, à Sossowir, (310 tombes); à Sossowir, futur cimetière national, (285 tombes); à Hohroth, (145 tombes); à Munster, (376 tombes); au Weizenstein, (136 tombes); à Sultzereen, (245 tombes); à Sultzbuch, (105 tombes); à Wilr-au-Val, (200 tombes); etc... etc...

Au jour de l'Armistice, Metzeral n'était qu'un monceau de ruines : pas une maison n'était restée debout. Mais quatre ans sont passés et le village renaît de ses cendres, les nouvelles constructions s'ajoutent les unes aux autres, rappelant par la blancheur de leurs murs et la hauteur de leur toiture, autant que les ruines d'à côté, les heures difficiles de la guerre.

Mais ces constructions auront beau se multiplier, elles resteront sans âme et sans vie tant qu'elles n'auront pas, pour les unir entre elles, ce pierre lumineux qu'est le clocher d'église.

Pour ce motif, et parce que centre des champs de bataille des Vosges et parce que gardien fidèle des tombes de nos soldats, Metzeral est tout désigné pour obtenir cette église vœux des familles éprouvées d'Alsace et de la France, vœux des familles de la vallée des Vosges et reposant paisiblement dans les cimetières militaires et nombreux des alentours.

- « Il est mort à vingt ans, il est mort pour la France !
- « Il était français, il était l'espérance !
- « Mais la gloire passait, se fit double bien !
- « Vient l'heure où lui, humilaine, sous le feu,
- « Le vieux sang de sa race et grave, calme et beau
- « Il eut dans la mort et ce fut sa terre ! »

Ces belles paroles, dédiées au sous-lieutenant Jean de Guardia, du 51^e Ch. Alp., tombé au Reichsacker, sont le vrai et noble portrait de tous nos soldats : ils furent tous des héros !

Montrez-vous en dignes, catholiques d'Alsace et de France, et aidez-nous à leur élever, non un vulgaire monument, mais un sanctuaire, digne de leur sacrifice et de votre affectueux reconnaissance.

Montrez-vous en dignes, pères et mères de familles, en faisant inscrire en lettres d'or sur une plaque commémorative, le nom de votre enfant, dont vous pouvez être si fier !

Vous aussi, jeunes épouses d'hier, veuves aujourd'hui, venez offrir à la mémoire de celui que vous pleurez, l'obole de votre affection et de votre fidélité indéfectible !

Venez, les petits enfants, du fond de la tombe, en retour du sacrifice de sa vie fait pour la Patrie, votre papa vous en demande un autre par amour pour lui : le lui refuserez-vous ?... quand vous serez grands, vous viendrez en pèlerinage au sanctuaire de Metzeral entendre le délicieux « merci » de votre père, si heureux que vous ayez répondu à son appel.

Et vous, héros immortels, vaillants défenseurs des Vosges, morts pour en effacer la ligne frontalière, venez achever l'œuvre commencée, et que ce sanctuaire devant être érigé en votre honneur, soit le trait d'union intime et indissoluble entre l'Alsace et vos familles de France, qu'il soit le rendez-vous des âmes venant s'unir aux vôtres dans l'union de Celui qui est votre récompense suprême et donne force et résignation à celles qui, sur terre, continuent à lutter et à vaincre pour Dieu et pour la France.

I. — Toute personne ou société, commune, paroisse, régiment, institut, école, etc... versant la somme de 1.000 francs, aura le titre de « Fondateur » et son nom sera inscrit en lettres d'or sur une plaque de marbre dans le chœur de l'église.

II. — Tout souscripteur de 500 francs sera nommé « Bienfaiteur » et son nom sera inscrit sur l'autel de la chapelle dédiée aux donateurs.

III. — Tout souscripteur de 300 francs aura son nom inscrit sur une plaque de marbre dans cette même chapelle.

IV. — Tout souscripteur de 100 francs aura son nom inscrit dans le « Livre d'Or » déposé dans la future église commémorative.

V. — La liste des « Fondateurs », des « Bienfaiteurs » ainsi que celle des « Souscripteurs » sera publiée ultérieurement.

VI. — Seront inscrites sur des plaques de marbre les noms des soldats français morts en Alsace, dont la famille veut bien souscrire la somme de 100 francs, payée dès maintenant ou en trois annuités de 35 francs.

VII. — On voudra bien, avec l'adhésion, nous adresser, écrits lisiblement, le nom, endroit d'origine, numéro du régiment et date de la mort du cher disparu.

VIII. — Une fondation à perpétuité, fixée au 11 Novembre, assurera aux défunts inscrits, les suffrages des prières de la paroisse reconnaissante.

IX. — Chaque dimanche, au prône, M. le Curé publiera une partie de la liste des noms des soldats inscrits et fera, avec les fidèles, une prière pour le repos de leur âme.

X. — La plus modeste offrande trouvera le meilleur accueil; dès à présent, nous adressons à tous les amis de l'œuvre l'expression de nos sentiments de profonde gratitude.

XI. — On peut adresser les offrandes et communications soit à M. Hoffmann, Directeur de la Caisse d'Épargne, rue Bruat, à Colmar (Ht. Rhin), soit à M. l'abbé Sébè, curé à Metzeral (Haut-Rhin) : Chèque postal C. C. 7179 Strasbourg.

Florian HENSEL

Subir - Rebâtir - Innover - Commémorer.

La destruction et la reconstruction des édifices religieux alsaciens pendant et au lendemain de la Première Guerre mondiale (1914-1932)

Résumé

Le patrimoine religieux alsacien a été lourdement endommagé durant la Grande Guerre, ce qui a été instrumentalisé par les services de propagande des deux camps. Dès l'armistice, des mesures provisoires sont prises pour remettre en place le culte dans les secteurs dévastés. Le lancement des chantiers définitifs nécessite toutefois l'adoption de textes de loi prenant en compte l'ampleur des ruines, mais également certains particularismes propres à cette région.

Le relèvement des églises alsaciennes est coordonné par deux coopératives qui mettent en synergie les acteurs de la reconstruction avec l'administration et les responsables du diocèse afin d'envisager ces travaux de manière globale. Architectes et artisans de tous horizons proposent des projets parfois novateurs, souvent plus classiques, en tirant profit de certaines innovations héritées du conflit. Au lendemain de leur reconstruction, ces édifices forment un ensemble architectural hétéroclite perpétuant la mémoire du conflit.

Mots clés

Guerre mondiale (1914-1918) – Églises – France – Alsace – Destruction – Ruines – Dommages de guerre – Reconstruction

Summary

Alsace's religious heritage was heavily damaged during the Great War, which was used by the propaganda services of both sides. From the armistice, provisional measures were taken to restore worship in the devastated areas. However, the launch of the final building works required the passing of laws taking into account the extent of the ruins, but also certain particularities specific to this region.

The reconstruction of the Alsatian churches was coordinated by two cooperatives, which brought together the administrators and the people running the diocese, in order to consider these works in a global manner. Architects and craftsmen from far and wide put forward a wide range of propositions. Whilst somewhere quite outside the beaten path, most were more orthodox in their approach yet all were heavily influenced by certain innovations inherited from the conflict. In the aftermath of their reconstructions, these buildings now form a heterogenous architectural ensemble that perpetuates the memory of the Great War.

Keywords

Great War – Churches – France – Alsace – Destruction – Ruins – Reconstruction – Rebuilding